L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles)

Lucie Jeanneret

▶ **To cite this version:**

Lucie Jeanneret. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles). Archéologie et Préhistoire. Université Rennes 2, 2016. Français. NNT : 2016REN20003 . tel-01264098

HAL Id: tel-01264098

https://theses.hal.science/tel-01264098

Submitted on 28 Jan 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THESE / Université Rennes 2
sous le sceau de l'Université européenne de Bretagne
pour obtenir le titre de
DOCTEUR DE l'Université Rennes 2
Mention : Archéologie
École doctorale Sciences Humaines et Sociales

présentée par
Lucie Jeanneret
Préparée à l'Unité Mixte de recherche 6566
Université Rennes 2
LAHM - Laboratoire d'Archéologie et d'Histoire Merlat
CReAAH - Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire

L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles)

Volume 1 - Synthèse

Thèse soutenue le 20 janvier 2016
devant le jury composé de :

Florian Mazel
Professeur, université Rennes 2 / *président*

Anne-Marie Flambard-Héricher
Professeure, université de Rouen / *rapporteur*
Philippe Racinet
Professeur, université de Picardie - Jules Verne / *rapporteur*

Luc Bourgeois
Professeur, université de Caen Basse-Normandie / *examinateur*
Hervé Mouillebouche
Maître de conférence, université de Bourgogne / *examinateur*

Pierre-Yves LAFFONT
Directeur de thèse

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët :

étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles)

Volume 1 - Synthèse

Illustration de couverture : Évocation de la motte de Rohan, réalisée par Lionel Duigou (2014).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Remerciements

À l'issue de ces presque six années de recherche, ces pages sont l'occasion de remercier ceux qui ont contribué à l'aboutissement de ce travail.

En premier lieu, Pierre-Yves Laffont, qui, après m'avoir suivie et encouragée pendant mes premières années de master, m'a fait l'honneur d'encadrer cette thèse. Ses conseils et ses travaux sont pour beaucoup dans le choix de ce sujet et dans l'orientation de nos recherches. Il est, parmi tous ceux qui liront ce travail, celui à qui je le dédie en premier lieu, en espérant que ces huit années de travail en bonne compagnie en amèneront d'autres.

Je tiens ensuite à remercier très vivement ceux par qui tout est arrivé : Anne-Marie Flambard-Héricher, qui a su éveiller en moi l'intérêt pour le Moyen Âge et attiser cette curiosité pendant les quelques années passées sur les bancs de l'université de Rouen, et Philippe Racinet, qui a largement contribué à cultiver mon inclination pour les résidences aristocratiques en nous offrant, pendant plusieurs années passées à Boves, un terrain d'expérimentation exceptionnel. C'était il y a maintenant dix ans, mais cette thèse est l'occasion de les assurer de ma profonde reconnaissance. Je les remercie également d'avoir accepté de participer au jury de cette thèse et d'en être les rapporteurs. La boucle est ainsi bouclée.

Depuis le début de cette thèse d'autres enseignants-chercheurs ont également alimenté mes réflexions, notamment en m'offrant l'occasion de présenter certaines parties de ces recherches. Je pense particulièrement aux riches journées passées au château de Bellecroix, à l'invitation d'Hervé Mouillebouche, ainsi qu'au château de Kergroadez, à l'invitation d'Yves Coativy. Les réflexions échangées pendant ces moments ont largement contribué à nourrir ces propos.

Durant ces quelques années passées à Rennes, j'ai également eu l'occasion et le plaisir de partager les enseignements d'un certain nombre d'historiens médiévistes rennais. Je dois particulièrement à Florian Mazel et à Isabelle Rosé de m'avoir fait confiance pendant ces années d'enseignement à Rennes 2, comme monitrice puis comme ATER, à la fois en histoire et en archéologie.

Je remercie enfin Luc Bourgeois d'avoir accepté de participer au jury de cette thèse.

Cette recherche n'aurait pas été aussi féconde, ni aussi plaisante, sans les discussions diverses et variées avec mes collègues doctorants et jeunes docteurs médiévistes. Toute ma sympathie va à ceux qui ont, par leurs questions et leurs apports, aiguillé quelques fois cette recherche sur des points divers : Aurélie Reinbold, Victorien Leman, Thomas Guérin, Isabelle Brunie et Nicolas Le Badézet. Et, pour l'enseignement, mes pensées vont à mes « compagnons » de couloirs qui ont rendu ces quelques années fort divertissantes : Laura Le Goff, Vincent Launay et Jean-Baptiste Vincent.

Je suis également infiniment reconnaissante à tous les personnels de l'université Rennes 2, du laboratoire d'archéologie LAHM et de l'UMR CReAAH pour avoir adouci les charges administratives, et particulièrement : au LAHM, Emmanuelle Smirou et Elsa Pichon, au CReAAH, Annie Delahaie et Catherine Louazel. Le soutien des directeurs de ces laboratoires,

Mario Denti pour le LAHM et Dominique Marguerie puis Pierre-Yves Laffont pour le CReAAH, a également été indispensable.

Merci aux personnels des services d'archives du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine, de Loire-Atlantique et de la Bibliothèque Nationale de France pour leur aide et, surtout, au personnel du Service Régional de l'Archéologie de Bretagne qui a soutenu, et financé, les travaux de prospection menés entre 2010 et 2013 dans le Morbihan : Émile Bernard, Yves Roumegoux, Christian Cribellier et Jocelyn Martineau, conservateurs en charge du Morbihan ; Stéphane Deschamps, conservateur régional de l'archéologie, Marie-Dominique Pinel, documentaliste et Thierry Lorho, ingénieur d'étude en charge de la carte archéologique. L'aboutissement des travaux de terrain leur doit beaucoup.

La réalisation de l'inventaire doit également énormément aux associations qui travaillent quotidiennement sur le terrain. Ma gratitude va tout particulièrement au CERAM (Centre d'Études et de Recherches Archéologiques du Morbihan) et à ses membres, et, en premier lieu, à Sébastien Daré, qui par sa connaissance encyclopédique, a apporté beaucoup à ces recherches. Merci également à Xavier Carré, Alain Triste, Bruno Régent et aux nombreux prospecteurs morbihannais. Bien qu'occasionnels, je n'oublie pas non plus les apports de Joëlle Chalavoux, Gérald Musch, Jean-Paul Eludut, Sitâ André, Emmanuel Litoux, Benjamin Leroy, Manon Quillivic et Marceau Ginésy, qui ont tous contribué à la découverte d'un site ou à l'établissement de comparaisons pertinentes.

Les campagnes de relevés topographiques, menées durant quatre longs hivers souvent enneigés, n'auraient pas été possibles sans les étudiants qui se sont prêtés avec enthousiasme à ces opérations tout terrain. Je remercie pour leur aide et leur résistance Pauline Augé, Nicolas Bilot, Isabelle Brunie, Julie Denunq, Romain Gaboriau, Marie Guillon, Richard Jonvel, Pierre Kempa, Mathilde de Laage de Meux, Mathieu Le Boulch, Laura Le Goff, Gildas Le Marchand-Sourdrille, Victorien Leman, Maryline Lenouvel, Énora Maguet, Mylène Peck, Thibaut Peres et Oscar Singer.

Merci enfin à Lionel Duigou pour la réalisation de l'illustration de ce manuscrit.

Et tout cela ne serait rien sans tout ceux qui, bien que non médiévistes et non archéologues, ont subi malgré eux, durant quelques années, les moments d'excitation et d'enthousiasme démesurés, mais aussi d'errance et d'affolement qui ont ponctué cette recherche au long cours : Marie Guillon, Mathilde de Laage, Elsa Pichon, Françoise Ramel, Aram Samb, et les collègues et amis rencontrés à Rennes ou à Pontivy. Merci à eux d'avoir toujours su relativiser l'ampleur de la tâche.

Et enfin, the last but not the least, je remercie, non sans émotion, tous mes proches : les membres du « lignage » Jeanneret, Valérie, Patrick, Anne, Mathilde et Théophile, ainsi que mes grands-parents qui ont patienté toutes ces années avant de voir la conclusion de ce moment de vie important, de même que Victorien, qui a supporté les derniers mois avec indulgence et a apporté plusieurs pierres à l'édifice. Rien ne serait sans eux et c'est avec d'affectueuses pensées que je leur dédie cette somme.

Sommaire

REMERCIEMENTS 5
SOMMAIRE 7
ABRÉVIATIONS UTILISÉES 9
NOTES PRÉLIMINAIRES 11
ÉLÉMENTS DE TOPONYMIE BRETONNE 13

INTRODUCTION GÉNÉRALE 15

- PARTIE I -

GENÈSE D'UNE TERRITORIALISATION DES POUVOIRS : ORGANISATION DES COMTÉS DE VANNES ET DE PORHOËT AVANT LE XIE SIÈCLE 35

Chapitre 1 : **Cadres géohistorique et naturel 39**

Chapitre 2 : **Vannes au cœur du Vannetais : mise en place et pérennisation d'un centre de pouvoir de l'Antiquité au haut Moyen Âge 69**

Chapitre 3 : **Aperçu du maillage territorial et seigneurial à la fin du haut Moyen Âge 91**

- PARTIE II -

LE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX CASTRAUX MAJEURS : UNE NOUVELLE ORGANISATION DES POUVOIRS ENTRE LE XIE ET LE XIIE SIÈCLE 133

Chapitre 4 : **Un pouvoir au cœur du Vannetais : l'organisation du domaine ducal 135**

Chapitre 5 : **Une cité à la tête des réseaux : Vannes, siège des pouvoirs ducal et episcopal 171**

Chapitre 6 : **La mise en place de nouvelles entités politiques : naissance, développement et recomposition des espaces seigneuriaux entre le Xe et le XIIIe siècle 199**

Chapitre 7 : **L'affirmation des lignages châtelains dans le paysage 267**

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

- PARTIE III -

LA DENSIFICATION DU PAYSAGE CASTRAL DU XIE AU XIIIE SIÈCLE : LA DIFFUSION DE NOUVEAUX CADRES D'HABITAT FORTIFIÉ 339

Chapitre 8 : **La complexification du réseau castral : identifier, nommer et dénombrer les nouvelles formes résidentielles (XIe-XIIe siècles) 341**

Chapitre 9 : **Analyse morphologique des résidences fortifiées : forme et organisation des sites à motte 367**

Chapitre 10 : **Vivre noblement sans motte au Moyen Âge : diversité des formes résidentielles aristocratiques 413**

- PARTIE IV -

LES RÉSIDENCES ARISTOCRATIQUES DANS LEUR ENVIRONNEMENT : IMPACT DE LA FORTIFICATION SUR LA STRUCTURATION DES TERRITOIRES 459

Chapitre 11 : **Implantation seigneuriale et gestion des ressources naturelles : l'exemple des forêts et de l'eau 461**

Chapitre 12 : **Site castral et polarisation du peuplement : impact des résidences aristocratiques dans la formation du réseau urbain 515**

CONCLUSION GÉNÉRALE 601

ANNEXES 611

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE 635

TABLE DES FIGURES 689

TABLE DES MATIÈRES 693

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Abréviations utilisées

(notes de bas de page et bibliographie)

ABPO : *Annales de Bretagne* (1886 - 1974) puis *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* (1974 -)

AD 22 : Archives départementales des Côtes-d'Armor

AD 35 : Archives départementales d'Ille-et-Vilaine

AD 44 : Archives départementales de Loire-Atlantique

AD 56 : Archives départementales du Morbihan

AM : Archéologie Médiévale (revue)

BMSECA : Bulletin puis *Mémoire de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord* (1861 - 1937)*, Bulletin et Mémoires de la Société d'Émulation des Côtes-d'Armor* (depuis 1937)

BMSAIV : Bulletin et mémoire de la Société d'Archéologie d'Ille-et-Vilaine

BNF : Bibliothèque Nationale de France

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

BSAHPL: Bulletin de la Société d'Archéologie et d'Histoire du Pays de Lorient

BSPM : Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan

CAG, 56 : Galliou, Patrick *et alii. Carte archéologique de la Gaule. Morbihan (56),* Paris, 2009.

Cartulaire de Fougères : *Cartulaire de la seigneurie de la Fougères, connu sous le nom de cartulaire d'Alençon*, édité par Jacques Aubergé, Imprimerie Oberthur, Rennes, 1913.

Cartulaire de Quimperlé : *Cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé*, édité par Cyprien Henry, Joëlle Quaghebeur et Bernard Tanguy, Presses Universitaires de Rennes, coll. Sources Médiévales, Rennes, 2014.

Cartulaire de Redon : *Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne,* édité par Aurélien de Courson, Paris, Imprimerie impériale, 1863. Abrégé *CR* lorsque la référence est répétée plusieurs fois en note.

Cartulaire de Saint-Georges : Cartulaire de Saint-Geogres de Rennes, édité par Paul de La Bigne-Villeneuve, *Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, 1876, tome 9, p. 127-312.

Cartulaire du Morbihan : *Cartulaire général du Morbihan, recueil de documents authentiques pour servir à l'histoire des pays qui forment ce département*, édité par Louis Rosenzweig, vol. 1, Imprimerie Lafolye, Vannes, 1895 ; vol. 2, dans : *BSPM,* tomes 73 (p. 4-16), 74 (p. 17-48), 75 (p. 49-80), 76 (p. 81-109), 77 (p. 113-144), 1934-1938.

CERAM : Centre d'Études et de Recherches Archéologiques du Morbihan (Vannes).

Dom Lobineau, *Histoire* : Lobineau, Guy Alexis (dom), *Histoire de Bretagne composée sur les titres et les auteurs originaux*, Imprimerie Vve F. Muguet, Paris, 1707, 2 tomes.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Dom Morice, *Preuves* : Morice, Pierre-Hyacinthe (dom), *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire civile et ecclésiastique de Bretagne tirés des archives de cette province, de celles de France et d'Angleterre, des recueils de plusieurs scavants antiquaires*, Paris, 1742-1746, 3 tomes.

Dom Morice, *Histoire* : *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne,* volume 1, éd. Delaguette, Paris, 1750.

Dom Taillandier, *Histoire* : *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, volume 2, éd. Delaguette, Paris, 1756 (continuateur du précédent).

EA : Entité Archéologique (Données de la base Patriarche. Ministère de la Culture et de la Communication).

Everard, *The Charters of Duchess Constance* : *The Charters of Duchess Constance of Brittany and her family, 1171-1221*, édité par Judith Everard et Michael Jones, The Boydell Press, Woodbridge, 1999.

Guillotel, *Actes des ducs* : Guillotel Hubert, *Les actes des ducs de Bretagne (944-1148)*, édité par Charon Philippe, Guigon Philippe, Henry Cyprien, Jones Michael, Keats-Rohan Katharine, Meuret Jean-Claude, Rennes, PUR/Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, coll. « Sources médiévales de l'histoire de Bretagne », 2014.

Jones, *Recueil Jean IV* : Jones, Michael. *Recueil des actes de Jean IV, duc de Bretagne*. Tome 1 : *actes n° 1-430 (1357-1382)* ; Publications de l'IAREH, Klincksieck, Paris, 1980. Tome 2 : *actes n° 431-1196 (1383-1399)* ; Publications de l'IAREH, Klincksieck, Paris, 1983. Tome 3 : *Supplément* ; Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, coll. "Archives historiques de Bretagne", Rennes, 2001.

IGN : Institut Géographique National

La Borderie, *Recueil d'actes* : La Borderie, Arthur (de). Recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne (XIe-XIIIe siècles). *BMSAIV*, 1885, t. 17-1, p. 1 à 87, t. 17-2, p. 341 à 436, 1889, t. 19, p. 155-285.

La Borderie, *Nouveau recueil* : La Borderie, Arthur (de). Nouveau recueil d'actes inédits des ducs de Bretagne et leur gouvernement (XIe-XIVe siècles). *BMSAIV*, 1892, t. 21, p. 91 à 193.

MGH : Monumenta Germaniae Historica

MSHAB : Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne

RAO : Revue Archéologique de l'Ouest

Notes préliminaires

Illustrations :

Sauf mentions contraires, toutes les illustrations sont de l'auteur.

Noms de lieux :

L'orthographe des noms de lieux a été systématiquement francisée lorsque le nom est courant (ex. : Malestroit au lieu de Malestret).
Dans deux cas, le choix a été fait de raccourcir les noms des villes modifiés au XIXe siècle, excepté lorsqu'il est directement fait référence au cadre communal actuel : on trouve ainsi Guémené pour Guémené-sur-Scorff et Rochefort pour Rochefort-en-Terre.

Pour les toponymes et microtoponymes la version utilisée est le plus souvent celle du XIXe siècle. L'orthographe des noms de lieux du cadastre ancien (1804-1851) a ainsi été préférée à celle des cartes actuelles de l'IGN qui présente des modifications importantes.
Les noms de lieux sont donnés en français ou en breton selon la forme en vigueur actuellement. Un rapide glossaire des principaux éléments toponymiques bretons est donné ci-après.

Noms de personnages :

Sauf citation, l'orthographe des noms a été francisée lorsque la version française est couramment usitée dans la bibliographie (ex. Guethenoc au lieu de *Uuethenoc* ; Josselin au lieu de *Goscelin*).
Pour les noms bretons, notamment du haut Moyen Âge, ils sont donnés dans leur version originale et indiqués en italique.

Citations :

Dans le corps du texte sont indiquées :

- en italique : les citations latines ainsi que l'ensemble des noms de lieux et de personnages n'étant pas de transcription en français
- entre guillemets : les citations en français et en vieux français.

Les références données correspondent, lorsqu'elles existent, aux versions publiées des actes. La ponctuation des éditeurs a été conservée.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Éléments de toponymie bretonne

(avec les principales orthographes rencontrées dans les noms de lieux de l'aire d'étude)

Les entrées comprennent les principales formes bretonnes (ainsi que les mutations courantes) et sont classées selon les orthographes les plus fréquemment rencontrées dans l'étude.

Argoat, Argoet, Argoad, Argoed : bois, partie boisée à l'intérieur des terres
Bec, Beg : pointe, extrémité, sommet
Bihan, vihan : petit
Bod : demeure, résidence
Bod, bot : buisson, bosquet
Bras : grand
Caer, kaer : endroit fortifié, dominant
Carrec, karreg : rocher
Castel, Kastel : château
Coat, Coët / Hoat, Hoet / Koad, koed : bois
Coz, Coh, Goz, Gozh, Kozh : vieux, ancien
Dour, dourel : eau, rivière, ruisseau
Du : noir
Feunteun : fontaine
Forest : forêt
Groez, Kroaz : croix
Hen : vieux, ancien
Hent : chemin
Iliz : église, monastère
Kelenn : marais, étang
Ker : (de Kaer) aujourd'hui tout lieu habité
Lan(n) : ermitage, lieu
Lez, lis, liz : cour, demeure d'un seigneur
Loc : (de *locus*) lieu saint, ermitage
Loc'h : eaux côtières
Men : pierre, rocher
Menez, Ménes : promontoire, mont
Meur : grand
Milin, melin, vilin : moulin
Minic'hi : lieu d'asile, ermitage
Moten, motten, Voten, votten : motte
Nevez : neuf
Parc, park : champ clos
Pen, penn : bout, sommet
Plou- : « paroisse »
Porz, porzh : port, porte (entrée)
Poull : mare
Rest : essart
Roc, Roc'h : roc, roche
Roz : coteau
Sal, sallo, saleu : salle, cour (seigneuriale)
Stanc, stang, stanc : vallée (en eau)
Ster : rivière
Tallen : près de l'étang (Tal = devant et an Lenn = l'étang)
Toull : trou, passage, entrée
Tour, tourel : tour
Tre : lieu habité, trêve
Tre : vallée
Ti, Ty : maison
Uhel : haut

Introduction générale

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Élément central du paysage rural et urbain jusqu'au XVIIIe siècle, le château constitue, en Bretagne, le cœur des villes secondaires. Imposant, souvent encombrant, il n'est pourtant qu'une part minime du maillage castral mis en place au cours du Moyen Âge. Presque absent, au XIe siècle, dans les actes concernant l'ouest de la Bretagne, le *castrum* se fait plus fréquent à partir des années 1120. Une approche quantitative du phénomène montre clairement une densification du réseau castral, comme ailleurs en Europe occidentale. Mais la faiblesse du corpus documentaire, propre à la Bretagne des Xe-XIIIe siècles, laisse toute une partie de ce tissu castral dans l'ombre : nombreuses sont les lignées qui n'ont laissé aucun écrit et donc aucune preuve de leur ancrage castral et territorial. Les inventaires, menés dès les années 1990 dans les départements voisins d'Ille-et-Vilaine, du Finistère et des Côtes-d'Armor, ont toutefois montré une concentration de sites médiévaux fortifiés bien supérieure à ce que laissaient entrevoir les textes : force était donc d'en conclure que bien que peu visible dans les textes, le phénomène de castralisation des pouvoirs, était, en Bretagne également, très présent au Moyen Âge central.

Châteaux et mottes : de l'identification des formes aux travaux d'inventaire (1850-1990)

Le sujet paraît avoir été maintes fois traité. L'émergence du château et la multiplication des mottes sont des phénomènes bien cernés par les érudits depuis le début du XXe siècle[1]. Tout d'abord abordés comme l'expression physique de la fragmentation des pouvoirs publics à partir du Xe siècle ou comme éléments d'un réseau de contrôle d'un territoire, les châteaux et les mottes castrales ont été considérés comme des marqueurs presque exclusifs de l'élargissement du corps aristocratique. Encore fallait-il pouvoir les dénombrer et les classer.

[1] Déjà identifiés auparavant par des érudits tels que F.-M. Cayot-Délandre (Cayot-Délandre, 1847), le repérage des mottes castrales est plus courant à partir des années 1910. En Bretagne, ce sont d'abord les érudits finistériens qui traitent cette question : Abgrall, 1915 ; Le Guennec, 1915 ; Mével, 1916.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Les travaux d'identification et d'inventaire de ces sites castraux ont été entrepris dans plusieurs régions de France dès les années 1970. Le colloque de Caen, tenu du 2 au 5 octobre 1980, devait marquer profondément la recherche dans le domaine en tentant d'imposer une grille de lecture commune, afin de favoriser l'analyse et la comparaison des données récoltées. C'était sans compter les particularités de chaque région, tant historiques, politiques, qu'environnementales, freinant ainsi les efforts de cette enquête nationale. Sous l'impulsion de M. de Boüard, cette expérience[2] a toutefois permis d'entamer le recensement et l'étude de ces sites castraux. Un archivage et un traitement informatisés des données recueillies laissaient par ailleurs envisager une automatisation nécessaire à des études sérielles.

Les premiers travaux ont donc porté sur des inventaires à plus ou moins grande échelle[3]. La Bretagne est longtemps apparue en marge de ce processus : c'est le retard des travaux d'inventaire, débutés ailleurs dès les années 1970, qui a amené à exclure la Bretagne des synthèses et des cartographies du phénomène de diffusion du château et de la motte à partir du Xe siècle. Au début des années 1990, N.-Y. Tonnerre soulignait encore, dans son étude sur la naissance de la Bretagne, l'absence de données exhaustives pour la plupart des secteurs bretons[4]. Trois inventaires ont été publiés pour la Bretagne entre 1990 et 1997 et concernent le Finistère, les Côtes-d'Armor et l'Ille-et-Vilaine[5]. Seul l'inventaire du Morbihan n'a pas été réalisé alors et la pratique des inventaires de fortifications a été délaissée sans que cette recherche n'ait abouti à une publication[6]. La cartographie régionale restait donc incomplète, rendant difficile les comparaisons à grande échelle. À cette approche quantitative des premiers inventaires, s'est plus récemment substituée une approche croisée, à la fois archéologique et historique. Effectuée pour le comté de Rennes par M. Brand'honneur[7], l'analyse a été également esquissée pour le nord du Finistère par P. Kernévez dans le cadre d'une étude plus large sur le Léon[8]. Les travaux de recherche entrepris n'ont malheureusement pas débouché sur des programmes archéologiques d'envergure, qui auraient

[2] Il s'agissait du programme H40 du Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique.

[3] Les travaux dans le domaine sont nombreux entre 1960 et 1990 et il serait impossible d'être exhaustif ici. Citons : Fournier, 1961 ; Fixot, 1969 ; Fixot, 1975 ; Decaëns, 1990.

[4] Tonnerre, 1994, p. 319-320.

[5] Respectivement pour le Finistère : Kernévez, 1997 (et pour une analyse : Kernévez, 2010) ; les Côtes-d'Armor : Hinguant, 1994 ; et pour l'Ille-et-Vilaine : Brand'honneur, 1990 (et pour une analyse : Brand'honneur, 2001).

[6] Des travaux sont restés à l'état de manuscrits : une première étude réalisée par E. Brochard dans le cadre d'un mémoire universitaire a été menée en 1994 (Brochard, 1994), reprise ensuite par N. Le Badézet (Le Badézet, 2002).

[7] Brand'honneur, 2001.

[8] Kernévez, 2011.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

permis d'explorer ces sites individuellement et de confronter les hypothèses émises aux réalités archéologiques. Pour le Morbihan, la reprise par N. Le Badézet d'une partie des données bibliographiques a toutefois permis l'établissement d'un premier corpus en 2002[9].

Bien que la démarche comporte des limites, dues à l'absence de fouilles d'envergure[10], l'inventaire et l'analyse externe des sites restent pourtant une première démarche indispensable dans l'appréhension d'un réseau castral régional[11]. Dans notre travail, nous proposerons donc de compléter les études menées sur la Bretagne. Aux démarches déjà éprouvées, nous ajouterons cependant l'analyse micro-topographique d'un échantillon de sites archéologiques bien conservés. Cette méthode, déjà expérimentée en Haute-Normandie notamment[12], met en lumière la très grande diversité des formes des résidences aristocratiques. La reprise de l'inventaire, couplée à une analyse externe approfondie des sites conservés, démontre une nouvelle fois que les sites fortifiés assimilés à des mottes castrales présentent des différences de dimensions, de forme, d'organisation interne, qui ne peuvent pas toutes être recouvertes par la dénomination de « motte » si couramment utilisée.

Château, motte et chevalier : un triptyque infernal ?

L'émergence des châteaux, des mottes et de la chevalerie dans la documentation écrite à partir de la fin du Xe siècle a amené à une valorisation du tournant des Xe-XIe siècles dans le développement d'une aristocratie locale organisée autour d'un réseau castral émergent. La multiplication des mentions de *castrum, castellum* et autres *turris* ou *oppidum* dans les actes, ainsi que la multiplication de l'emploi du terme *miles* puis *dominus*, a justifié l'identification d'une période d'accroissement rapide du nombre de chevaliers et de châteaux, les deux étant rapidement identifiés comme indissociables. Il n'en fallait pas plus pour que les inventaires des fortifications de terre soient pris comme illustration de l'élargissement du corps nobiliaire, même si, dès 1980, les chercheurs tentaient de prendre du recul avec cette association systématique[13]. De cette opportune association entre foisonnement des sources écrites et multiplicité des sites sur le terrain, est ressortie une lecture du paysage castral et de sa mise en

[9] Le Badézet, 2002.

[10] Zadora-Rio, 1985 ; Bourgeois, 2005, p. 133.

[11] Des travaux d'inventaire se poursuivent d'ailleurs encore sur ces thématiques. Citons parmi les travaux récents publiés depuis les années 2000 : Guinaudeau, 2012 (Astarac) ; Baudry, 2011 ; Baudry, 2013 (Poitou-Charente) ; Mouillebouche, 2002 (Bourgogne) ; Mouton, 2008 (Provence).

[12] Flambard-Héricher, Lepeuple, 2008.

[13] M. de Boüard entérine d'ailleurs dès 1980 le rejet de l'expression « motte féodale », car selon lui « nous savons de manière tout à fait certaine que des mottes ont existé, de même que d'autres types de châteaux, dans des sociétés qui n'avaient rien de féodal » (Colloque de Caen, 1981, p. 20).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

place particulièrement restrictive. Depuis de nombreuses années déjà, les chercheurs insistent sur le fait que le phénomène d'essor castral est plus complexe dans ses origines et, surtout, chronologiquement beaucoup plus long. L'aristocratie post-carolingienne prend, dès le IXe siècle, le relais des anciens comtes ou vicomtes subordonnés à un pouvoir central. Il ne s'agit pas alors d'une rupture des cadres sociaux, mais bien d'un glissement des charges, sans doute accaparées progressivement et patrimonialisées[14]. La question de l'apparition de forteresses privées est donc réductrice : nombre de ces lignages occupent sans doute une résidence aristocratique (fortifiée ou non) depuis l'époque carolingienne au moins.

Bien que mis en avant dans des régions très diverses (Alpes[15], Normandie[16], marche de Bretagne[17] par exemple), le phénomène castral est bien antérieur au XIe siècle, comme l'ont montré les études sur les fortifications conservées en élévation telles que Mayenne ou Doué-la-Fontaine pour le grand ouest de la France[18]. De même, les fouilles récentes de quelques sites à motte ont largement démontré que l'usage de ce type constructif était plus ancien[19]. Au final, les études archéologiques, menées depuis le début des années 1990, ont mené à une profonde relecture de l'émergence et de l'affirmation d'une nouvelle aristocratie par le château.

La question de l'origine du château demeure donc complexe. Les synthèses tendent de plus en plus à identifier de multiples raisons à l'émergence de ces centres de pouvoirs au Moyen Âge central et il faudrait notamment revoir le lien entre les « élites » du haut Moyen Âge[20] et l' « aristocratie » du Moyen Âge central à partir de corpus documentaires plus fournis que ceux disponibles pour la Bretagne. Dans la zone d'étude, nous ne pouvons aborder cette question de la spatialisation des élites qu'assez tardivement[21] : ce n'est qu'à

[14] Mazel, 2008, p. 64-65.

[15] Colardelle, Mazard, 1983.

[16] Plusieurs études concernent cette région et ses marges, par exemple : Fixot, 1968 ; Le Maho, 1976 ; Decaëns, 1998 ; Louise, 1990, 1998.

[17] Meuret, 1993, p. 383-384.

[18] Early, 2001 ; Renoux, 2002 pour Mayenne ; De Boüard, 1973 ; Renoux, 1994 pour Doué-la-Fontaine. D'autres sites majeurs ont fait l'objet de nouvelles datations plus précoces : Langeais et Loches notamment (Impey, *et al.*, 1998).

[19] Le cas de Doué-la-Fontaine est exemplaire. D'autres sites ont révélé des occupations anciennes comme Boves (Somme), dont la construction de la motte remonte au moins à la première moitié du Xe siècle, voire même à la fin du IXe siècle (Racinet, 2002, p. 42).

[20] Sujet récemment abordé dans plusieurs recherches. Voir notamment les articles publiés dans Bougard, *et al.*, 2006 ; Nissen-Jaubert, 2004.

[21] Exception faite des environs de Redon pour lesquels le cartulaire délivre des informations très nombreuses pour le IXe siècle notamment. Ce fonds a fait l'objet d'une étude poussée par W. Davies (Davies, 1988).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

partir du XIe siècle que les sources et les vestiges archéologiques nous permettent de cerner l'état du corps nobiliaire. Plusieurs articles fondamentaux posèrent, dans les années 1980-1990, les bases de cette étude en soulevant des questions nombreuses, relatives au dénombrement des sites de type motte et enceinte circulaire, mais également à leurs usages et à leurs détenteurs[22] ; sujets sur lesquels les études montrent encore leurs limites. Le propos s'est également rapidement élargi au XIIIe siècle et à l'apparition et la diffusion de résidences aristocratiques de type manoir et maison-forte, qui, comme la motte, ont fait l'objet de maints débats autour de leur définition et de leurs usages[23].

Il apparaît aujourd'hui évident que la motte, si elle est une forme castrale largement répandue, n'est pas un type de fortification unique et créé par une nouvelle classe sociale pour marquer son individualisation. Elle est héritière d'autres formes castrales, moins nettement identifiées mais jouant pourtant un rôle majeur dans le développement des fortifications du Moyen Âge[24]. Les travaux sont malheureusement encore trop peu nombreux sur les fortifications du haut Moyen Âge[25]. La synthèse proposée par L. Bourgeois met ainsi en lumière l'étonnante diversité des résidences du haut Moyen Âge et la nécessité de multiplier les analyses de l'évolution des formes de fortification sur la longue durée[26].

Au-delà de la seule étude des sites castraux majeurs, il semble évident qu'il faille user de l'inventaire des siftes pour questionner la relation des sites de moindre ampleur avec la maîtrise des pouvoirs et de l'environnement. Comme le soulignent G. Bührer-Thierry et Th. Deswarte, « le véritable problème de la castralisation se trouve plutôt au niveau des forteresses secondaires, mottes, tours de guet en bois, petits éperons barrés »[27], sites autour desquels les données sont beaucoup plus discrètes que pour les « bourgs castraux » et autres « agglomérations castrales » largement étudiés[28].

---

[22] De Boüard, 1967a, 1967b ; Debord, 1981 ; Debord, 1982 ; Decaëns, 1997, Pesez, 1985.

[23] Bur, 1986 ; Pesez, 1986.

[24] Fray, 2011, p. 876.

[25] En Bretagne, citons les travaux de P. Guigon (1997) avant l'achèvement de la thèse de N. Le Badézet (*Lieux de pouvoir et de vie des élites en Bretagne méridionale au haut Moyen Âge,* sous la direction d'Y. Coativy).

[26] Bourgeois, 2005.

[27] Bührer-Thierry, Deswarte, 2008, p. 62.

[28] La dénomination est variable : l'expression primitive de « bourg castral », utilisé dans de nombreuses régions (Zadora-Rio, 1980 ; Debord, 1980 ; Debord, 1990 ; Affolter *et al.*, 1993 ; Bolo, 1997 ; Bouvard, 2006 ; Fray, 2006 ; Chapelot, 2012 ; etc.) est aujourd'hui délaissé au profit du terme plus englobant d'« agglomération castrale » (Chédeville, Pichot, 2010).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Le château breton et ses seigneurs : sortir de la pesanteur historiographique régionale

Le courant régionaliste a joué, en Bretagne, un rôle majeur dans l'affirmation de la distinction entre les origines des gouvernants bretons et les formes d'exercice du pouvoir et de maîtrise des territoires face aux « voisins » français, et ce depuis le début du XIXe siècle[29]. Longtemps regardée comme une région au destin particulier, toujours en marge au Moyen Âge, la Bretagne, et particulièrement la Basse-Bretagne, toujours bretonnante, a certes connu une histoire en marge de celle du royaume de France, mais n'a jamais évolué en dehors des cadres sociaux et politiques observés au-delà des limites du duché de Bretagne. Il est en effet impossible de ne pas supposer que l'empreinte carolingienne soit restée très forte dans une région constituée comme une « Marche » de l'Empire dès le milieu du VIIIe siècle. Pendant plus d'un siècle, le Vannetais, le Rennais et le Nantais sont intégrés à un système carolingien qui se surimpose aux structures préexistantes, mélange d'influences gallo-romaines et bretonnes. Cherchant à plusieurs reprises à intégrer la Bretagne dans l'Empire, les souverains carolingiens, Charlemagne en tête, mènent plusieurs campagnes pour stabiliser la Marche de Bretagne et déstabiliser les pouvoirs bretons. Mais l'effritement de l'Empire n'a pas suffi à faire retourner la Bretagne à elle-même : si le pouvoir du souverain carolingien s'efface, une nouvelle aristocratie prend alors le relais. Malmenées par les vagues d'attaques extérieures, notamment les Normands qui, pendant plus d'un siècle, menacent les côtes bretonnes ainsi que les rives de la Vilaine et de la Loire, les élites peinent à asseoir un pouvoir territorial stable. Dès les dernières décennies du Xe siècle, des comtes apparaissent à la tête de circonscriptions difficiles à délimiter mais sans doute très vastes. Comme ailleurs, en Anjou, en Normandie, en Aquitaine, en Flandre, etc., un long processus de ramification et de complexification de ce réseau territorial et seigneurial débute alors. Les textes laissent apparaître, dès le début du XIe siècle, de nouveaux lignages, d'abord des vicomtes qui sont souvent issus des familles comtales ou qui leur sont alliés. L'émergence de ces seigneurs montre encore une fois la perméabilité des structures sociales en Bretagne. Puis apparaissent des vassaux de ces vicomtes qui, peu à peu, ancrent leur pouvoir dans un territoire. Leur inscription dans le paysage est un processus qui s'étend sur près de trois siècles : ce n'est finalement qu'à la fin du XIIIe siècle que le réseau des grandes seigneuries se stabilise dans la

[29] Le sujet est régulièrement présenté. Notons principalement l'influence des travaux d'A. de La Borderie (Guillotel, 2002) ; ou avant lui d'Ogée, de Dom Morice et Dom Lobineau. Tous ont contribué à mettre en exergue les « particularités » bretonnes qui tiennent plus souvent de divergence de vocabulaire que de profondes divergences sociales et politiques.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

région. Ne s'ensuivent plus qu'échanges et rachats, mais sans création ou recomposition profonde de ce maillage.

Durant ces trois voire quatre siècles de formation, le tissu seigneurial a été soumis à des politiques et des volontés diverses. Le rôle du pouvoir ducal et l'orientation de sa politique ont plus ou moins fortement influencé le développement de ces seigneuries. D'abord délaissé jusqu'à la fin du XIIe siècle par le duc, la Bretagne intérieure[30] a été un espace propice au développement de vastes seigneuries telle que celle de Porhoët puis de Rohan. Mais au XIIIe siècle, la volonté ducale s'affirme. La présence de voisins trop puissants et menant une politique matrimoniale active oblige le duc à orienter sa politique d'extension domaniale vers l'intérieur de la péninsule. Dès lors, l'extension territoriale du Rohan (notamment) est encadrée et parfois même contrée par le pouvoir ducal.

Finalement, si les études des réseaux castraux sont nombreuses depuis les années 1970, leurs limites apparaissent aujourd'hui clairement. Il s'agit d'abord d'un problème de phasage chronologique qui ne permet souvent pas de restituer la profondeur et la complexité de l'essor du réseau castral. Les datations proposées, au mieux restreintes au demi siècle par les données archéologiques, ne permettent pas de rendre compte entièrement des dynamiques. La question de la seule chronologie de la mise en place du château doit donc être dépassée pour interroger plus largement l'insertion de ces fortifications dans le paysage naturel et humain.

Le château dans son environnement

Les études actuelles ont remis en cause un certains nombre de présupposés quant à l'organisation du peuplement au Moyen Âge. Si la question des bourgs castraux et de leur place fondamentale dans la constitution du réseau de peuplement urbain et semi-urbain a été largement développée, les études sur le peuplement médiéval montrent aujourd'hui toutes que les chronologies sont plus lâches et que le château, dans ce domaine, ne joue parfois qu'un rôle très limité[31], s'inscrivant dans une dynamique déjà suscitée par d'autres facteurs : la présence de routes, l'Église, un peuplement antérieur, etc. De la même façon, l'inscription du château dans le réseau paroissial médiéval est à reconsidérer. Rares sont les châteaux à avoir suscité le développement d'une paroisse médiévale, la plupart se trouvant à la tête de petites agglomérations dépendantes d'une paroisse bien plus importante. Ils s'inscrivent dans des cadres encore lâches, mais déjà en place avant leur création. La fixation de ces cadres

[30] Secteur également désigné sous le terme de « centre Bretagne », par opposition aux espaces littoraux.
[31] Bachelier, 2013.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

territoriaux n'est évidente qu'à partir du XIe siècle[32] et les fortifications jouent, dans ce domaine, un rôle très ténu : leur influence sur la mise en place du réseau paroissial paraît nulle avant le XVe siècle. Il faut donc, en Bretagne aussi, s'interroger sur le rôle du château dans la mise en place des cadres urbains et paroissiaux et tenter d'évaluer leur part dans l'organisation du peuplement médiéval.

Si certains châteaux apparaissent aujourd'hui isolés, leur impact sur le peuplement ou du moins sur le paysage n'est pas pour autant absent au Moyen Âge. Dans certains cas, la présence de ces sites peut être mise en relation avec des centres d'habitat aujourd'hui disparus ou avec d'autres activités périphériques à la seigneurie, notamment des activités de contrôle ou de gestion forestière[33]. Systématiquement, l'installation d'une résidence seigneuriale agit sur son environnement. On pourra parler, dans certains cas bien documentés, de véritable « domestication du paysage »[34], impactant autant la forêt que l'eau. Comprendre le château, c'est avant tout comprendre sa raison d'être et les raisons de son maintien au cœur d'un terroir. Au-delà de l'architecture et de la chronologie, il est donc indispensable de restituer un environnement large à ces nouvelles formes résidentielles médiévales.

Cadrage chronologique et géographique

Circonscrire l'aire d'étude ne va pas sans poser de problème dans un travail d'inventaire. Plus encore que les subdivisions ecclésiastiques, les territoires laïcs en Bretagne sont difficiles à délimiter avant la fin du XIVe siècle. Les sources les plus nombreuses, nous permettant de délimiter l'étendue des seigneuries majeures, apparaissent seulement dans la seconde moitié du XVe siècle. Il faut toutefois, pour plus de commodité, circonscrire très précisément l'espace de l'étude. Le choix de l'emprise a été induit par plusieurs facteurs. Tout d'abord, l'étude supposant non seulement une approche historique mais également une approche archéologique de l'occupation d'un territoire sur le temps long, il était nécessaire de conserver un ensemble géographiquement cohérent. Ainsi, bien que certaines seigneuries s'étendent hors des limites actuelles du Morbihan et des Côtes-d'Armor au XIIIe siècle (et possèdent même des biens outre Manche par exemple[35]), nous ne considèrerons ici que leurs possessions formant un bloc géographique étendu à partir de leurs possessions primitives.

[32] Lunven, 2012, p. 11.

[33] La relation entre seigneurie, château et forêt a été largement abordée depuis 1990 à la suite des publications de Chastel, 1990 et Debord, 1990.

[34] Casset, 2007, p. 15, p. 57-77.

[35] C'est le cas notamment des Rohan dès le milieu du XIIe siècle, une partie de ces terres anglaises étant toujours possédée par un membre de la famille, Roger de La Zouche, vers 1230. Wareham, Wright, 2002, p. 136-137.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

D'autant plus que l'acquisition de nouveaux fiefs est souvent tardive (le Léon par les Rohan après 1363 par exemple[36]), supposant la reprise d'un maillage castral antérieur et donc indépendant de la volonté de ces seigneurs. La première démarche consistait à travailler sur l'espace de l'ancien comté de Vannes, élément territorial mentionné dans les textes depuis le IXe siècle mais rapidement démembré suite à la disparition du titre au cours du Xe siècle au profit du duc. La délimitation de cet espace est très imprécise, mais peut être considérée comme recoupant, dans ses grandes lignes, l'extension du diocèse de Vannes, mieux connue à la fin du Moyen Âge. Cet espace correspond toutefois à une grande partie de ce qui devient, dès le XIe siècle, la vicomté de Porhoët puis, au XIIe siècle, la vicomté de Rohan. Il était donc nécessaire, pour garder une cohérence historique, d'intégrer le territoire de ces deux vicomtés dans notre étude. La délimitation de celles-ci repose principalement sur leur extension connue à la fin du Moyen Âge. Des réajustements territoriaux aux marges de ces seigneuries ne sont pas à exclure entre le XIIIe et le XVe siècle. Toutefois, rien dans les sources disponibles ne vient montrer de distorsion flagrante entre l'espace choisi et la réalité du XIIIe siècle. L'aire retenue s'étend donc du Scorff puis de l'Ellé à l'ouest, à la Vilaine à l'est, et de la côte Atlantique au sud jusqu'aux hauteurs de Corlay et Uzel au nord (fig. 1). Elle est clairement circonscrite au sud et à l'est par la présence des comtés de Nantes et de Rennes, dont la limite est marquée notamment par le cours de la Vilaine ; à l'ouest par des cours d'eau également importants et marquant une frontière nette, le Scorff et l'Ellé. En revanche, la limite nord est arbitrairement calquée sur la délimitation de la vicomté de Rohan connue pour le XVe siècle, en l'absence d'autre élément clair susceptible de marquer ces espaces. L'ensemble recouvre une superficie d'environ 6930 km², soit un quart de la superficie de l'actuelle région Bretagne[37].

[36] Kernévez, 2011, p. 196.

[37] Pour la carte détaillée des communes qui sont inclues dans ce périmètre, voir Annexe n° 1.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

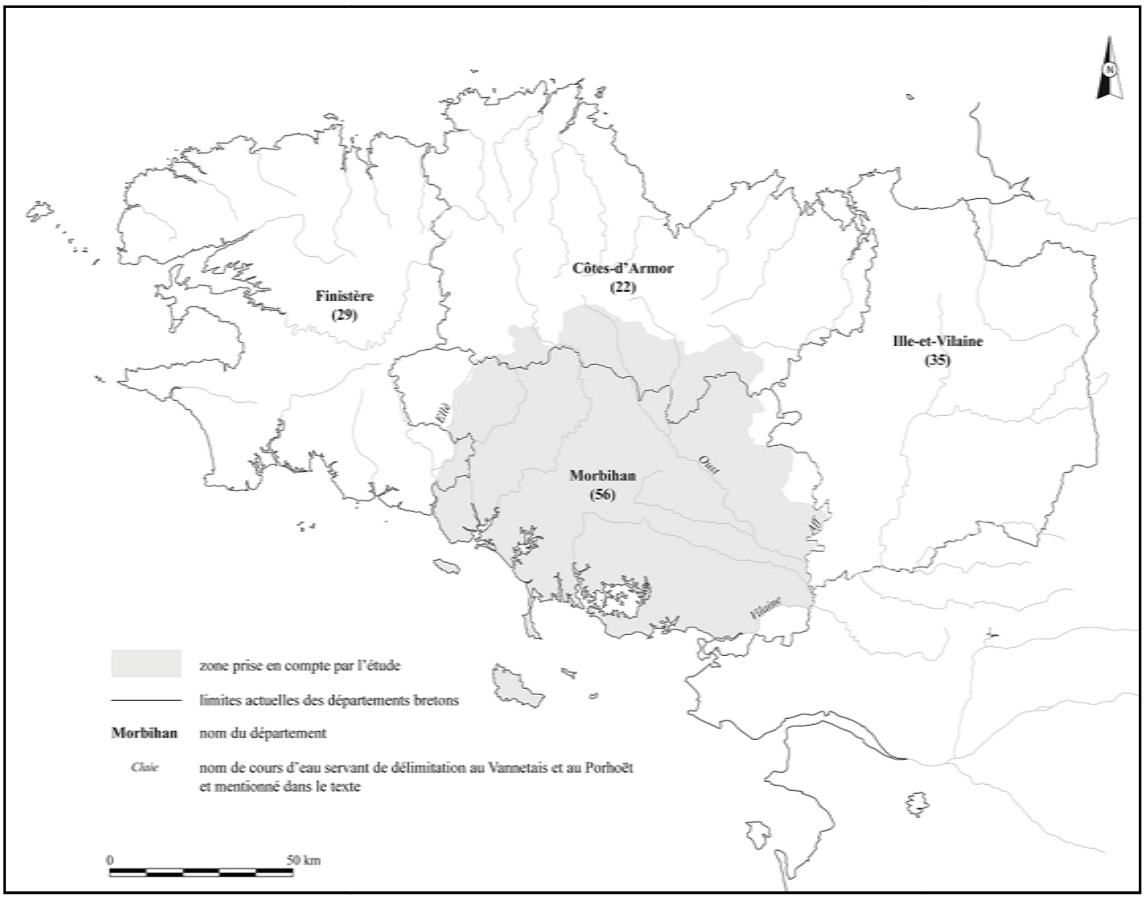

Figure 1. Localisation de l'aire d'étude en Bretagne.

Le choix d'une période chronologique couvrant les Xe-XIIIe siècles s'est imposé face au constat évident que les structures seigneuriales des Xe-XIIIe siècles sont très éloignées de celles de la fin du Moyen Âge. Au-delà de l'élargissement du corps nobiliaire, constant et de plus en plus rapide au cours du XIIIe siècle, les structures de l'habitat seigneurial se modifient également. Le manoir, sans être absent auparavant, devient, à partir du XIVe siècle, le cadre presque exclusif de l'habitat seigneurial. Malheureusement, cet habitat, peu fortifié en Bretagne, contrairement à d'autres territoires qui connaissent une vague importante de construction de maisons-fortes à la fin du Moyen Âge[38], n'a laissé aucune trace archéologique

[38] Telles la Bourgogne (Mouillebouche, 2002), la Lorraine (Giuliato, 2009), la Champagne (Mesqui, 1986), la Franche-Comté (Affolter, Voisin, 1986). Les recensements ont donc concerné majoritairement les régions de l'est de la France et le travail important mené par les Services de l'Inventaire en Bretagne (Le manoir en Bretagne, 1993) reste quelque peu isolé pour la partie ouest. De plus cette étude, quoique très fournie, n'est pas un étude archéologique mais bien un inventaire patrimonial : les informations sur les premières formes médiévales de ces habitats sont donc délaissées au profit de la description des vestiges encore conservés et souvent modernes.

dans la région pour la période qui nous intéresse ici[39]. Les travaux d'inventaire et d'étude de ces manoirs bretons, menés par le Service Général de l'Inventaire, repris dans le Morbihan sous la direction de G. Meirion-Jones, montrent que rares sont les édifices antérieurs au XVe siècle à être conservés dans la zone d'étude[40]. L'approfondissement des analyses de bâti et des datations dendrochronologiques sur certains manoirs permettrait sans doute d'étoffer le corpus de manoirs antérieurs au XVe siècle, mais l'état de la recherche ne permet actuellement pas de franchir ce cap. La transformation des formes de l'habitat aristocratique à la fin du Moyen Âge traduit une évolution majeure dans la notion d'ancrage au territoire et de relation de la petite noblesse à son environnement. L'étude de ces structures résidentielles nécessite donc une démarche spécifique, mobilisant d'autres sources et d'autres thématiques que celles abordées ici. Enfin, les sources écrites plus nombreuses à partir du XIVe siècle, notamment celles d'origine laïques, ont déjà suscité plusieurs études sur l'évolution des seigneuries et des réseaux castraux à la fin du Moyen Âge, d'autant plus que les vestiges en élévations des châteaux principaux remontent, pour la plupart, aux XIVe et XVe siècles.

La période chronologique retenue ne s'étend donc que jusqu'à la première décennie du XIVe siècle : les décès du vicomte Alain VI de Rohan en 1304 et du duc de Bretagne Jean II en 1305, tous deux menant des politiques actives d'extension de leur territoire et de construction de châteaux, pouvant marquer en quelque sorte la fin de la période étudiée.

Le paysage castral dans le Vannetais et le Porhoët : surmonter l'inventaire

Si cette étude a pour point de départ un recensement actualisé des sites fortifiés du Vannetais et du Porhoët, le travail d'inventaire n'est pas aisé à exploiter. J.-M. Pesez précisait ainsi en 1985 que « s'il est évident que les questions que posent les fortifications de terre trouveront leur réponse dans une recherche historique et archéologique, l'apport d'un inventaire, en dehors de toute fouille, demande sans doute à être précisé »[41]. Systématiques, hiérarchisés, en un mot arides, l'inventaire et ses données demandent alors à être exploités d'une nouvelle façon. S'il est toujours aisé (et certainement pertinent) d'en tirer des informations quant à la morphologie comparée des sites ; il faut également sortir aujourd'hui de ce seul usage, pour replacer les sites dans le cadre d'une étude qui dépasse la seule question de l'histoire des sites castraux et de leur apparition (ce qui serait aberrant en

[39] Cette difficulté dans l'étude des résidences de la petite noblesse rurale a d'ailleurs déjà été soulevée à plusieurs reprises. Voir notamment, Sirot, 2007, p. 23-25.
[40] Meirion-Jones, 1998 ; Meirion-Jones, 2013.
[41] Pesez, 1985, p. 82.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

l'absence de données archéologiques systématiques) en s'ouvrant sur les problématiques de l'organisation des territoires et des terroirs sur un temps plus long. Ce biais permet ainsi d'éluder en partie l'épineuse question de la chronologie du phénomène castral : il est évidemment impossible d'envisager une réponse à cette question face aux centaines de sites répertoriés (et qui potentiellement pourraient faire l'objet de campagnes de fouille) sur une région telle que la Bretagne. L'expérience est actuellement tentée pour les enceintes, principalement en Bretagne intérieure[42], mais force est de reconnaître que la fouille (ou le sondage) d'un nouveau site chaque année montre la grande diversité des datations et des utilisations.

Face à la complexité des données archéologiques et textuelles, il s'avère qu'une telle étude suppose un usage simultané et raisonné de ces deux types de sources. Nous verrons qu'elles sont rarement convergentes et que les sites éclairés par les textes ne le sont qu'occasionnellement par l'archéologie. Malgré ces difficultés, l'usage de toutes les sources disponibles permet d'esquisser certains traits de la mise en place du maillage castral en Bretagne.

Approche historique : les sources écrites disponibles

L'apport des sources écrites ne peut être sous-estimé dans notre aire d'étude, bien que le déficit de celles-ci ait souvent été mis en avant pour la Bretagne. Certes, la masse documentaire y est moins abondante que chez les voisins normands ou angevins, d'autant plus dans la partie ouest de la péninsule. Les chartriers seigneuriaux ont disparus, comme celui des Rohan, presque intégralement brûlé en 1793[43], tandis que les cartulaires monastiques sont souvent lacunaires ou égarés, ceux de Saint-Sauveur de Redon et de Sainte-Croix de Quimperlé faisant exception pour la zone étudiée. Toutefois, les documents originaux ou les copies conservés apportent de précieuses informations même s'ils ne permettent pas toujours de répondre à toutes les questions de l'historien sur l'origine des lignages seigneuriaux ou l'étendue de leurs possessions. Le corpus réuni représente au final environ six cents actes d'origine et de qualité diverses, entre le IXe et la fin du XIIIe siècle (fig. 2).

[42] Nous évoquons ici les sites de type enceinte fouillés principalement sous la direction de B. Leroy depuis 2008. *Cf. infra*, partie I, chapitre 3.3.b.
[43] Halgouët, 1921-1923, p. 86.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

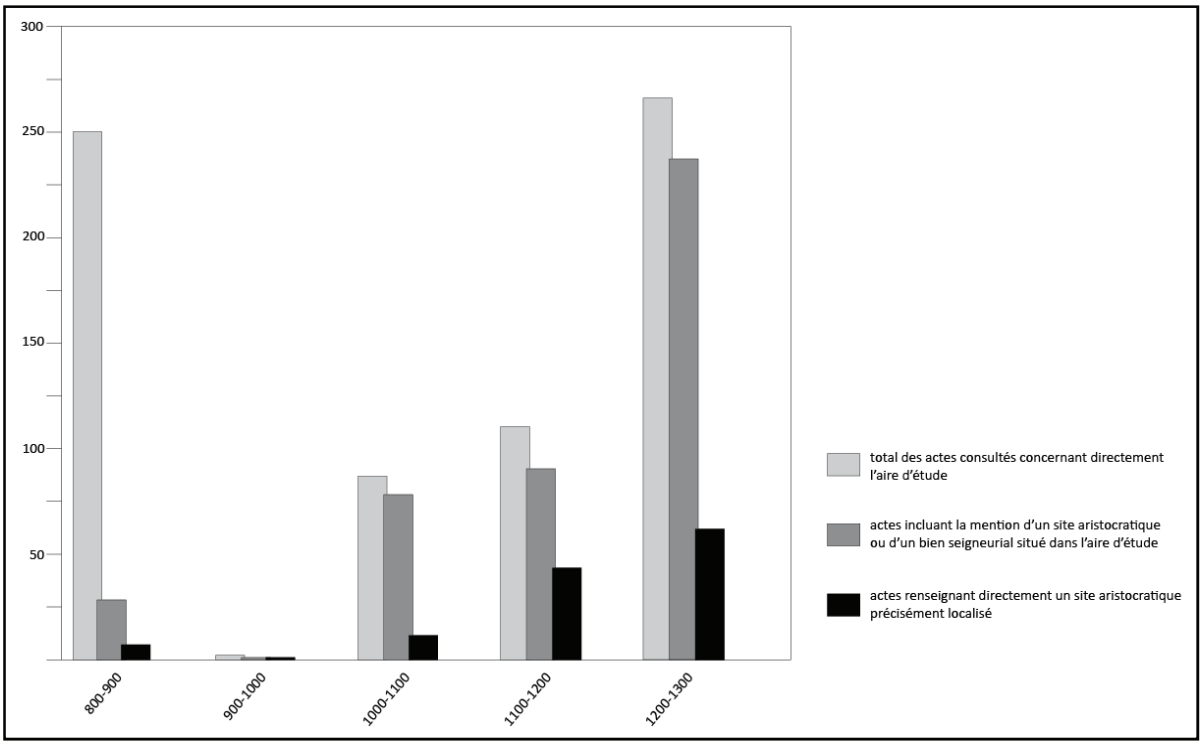

Figure 2. Répartition des actes consultés et renseignant les objets de l'étude du IXe au XIIIe siècle

Toutefois, si les sources qui concernent ces trois siècles de formation des nouveaux cadres seigneuriaux ont été prises en compte de la façon la plus exhaustive possible, le recours à des sources plus tardives, de la fin du Moyen Âge principalement, mais également de l'époque moderne (aveux et dénombrements) lorsqu'il s'agissait de renseigner des petites seigneuries, n'a pas été exclu. Plus de 960 aveux et dénombrements ont ainsi été collectés sur l'ensemble de l'aire d'étude afin d'y déceler des indices de l'existence de sites antérieurs au XIVe siècle. Les mentions sont rares, mais elles confirment l'identification de certains sites et apportent des informations quant à leur environnement au XVe ou au XVIe siècle[44]. Nous ne reviendrons pas dans le détail sur ces dépouillements d'aveux qui pourraient faire l'objet

[44] À titre d'exemple, les registres de la vicomté de Rohan de 1471 (AD 44, B 1982) ou encore de la seigneurie de Largouët (AD 44, B 2324/1 et B 2324/2) mentionnent plusieurs des mottes étudiées. Les mentions sont moins laconiques que celles relevées dans les aveux de plus petites seigneuries. Ainsi, le site de Clézentes (Elven) est décrit en 1470 comme « la mote et bastille advenue de Cleazentes situe et appartenances du bourg d'Elven cerne de douves et yssues et appartenances contenant environ ung journal jouxte le chemyn par lequel lon va dudict bourgc d'Elven au moulin dudict lieu ». La motte de Luhan (Saint-Nolff) est décrite dans les mêmes termes : « motte, forteresse et bastille ancienne de Loezon, cerné de grosse douve ». Ces descriptions sont toujours redondantes, et nous les retrouvons, à quelques modifications orthographiques prêt, dans les aveux postérieurs, jusqu'à la fin du XVIIe siècle au moins.

d'une nouvelle étude. Pour leur analyse systématique, nous renvoyons à des travaux ultérieurs[45].

L'apport de ces sources est donc avant tout d'éclairer l'apparition des lignages, de repérer une certaine hiérarchisation des sites castraux, mais également d'établir un premier dénombrement des sites majeurs. Toutefois, il faut déplorer la faible corrélation générale entre les sources écrites et les vestiges conservés ; ce qui constitue, bien évidemment, le principal frein de cette étude.

Outils : de l'inventaire à analyse morphologique

Depuis les années 2000, l'analyse du phénomène de multiplication des châteaux n'est plus uniquement focalisée sur la motte : élément central des premières enquêtes appelées dans les années 1980, interrogation majeure du colloque de Caen en 1980[46] (la question des enceintes apparaît alors en second plan, beaucoup plus énigmatique), il a fallu attendre la fin des années 1990 pour prendre en compte l'existence d'une grande diversité de sites. C'est ainsi le cas des *rocca* qui est mis en avant. Démontrant qu'un même phénomène historique peut prendre des formes variées sur le terrain, les études menées dans le sud de la France ont amené à la prise en compte d'un plus vaste panel de sites fortifiés dans l'étude des phénomènes castraux[47]. Plateformes, maisons-fortes, manoirs, enceintes, ainsi que toute une déclinaison de sites « hybrides » sont désormais à prendre en compte. Dans certaines régions bien documentées, un certains nombre de fortifications collectives, ou associées à des établissements religieux, sont également étudiées. Pour cette raison, l'inventaire dressé ici se veut le plus large possible, n'excluant pas des sites plus modestes que les mottes qui sont certes facilement identifiables, mais finalement peu nombreuses dans l'aire d'étude.

Notre étude a donc pour première ambition de compléter les travaux de recensement engagés dans les années 1990, même s'il ne s'agit plus seulement d'évaluer globalement la répartition des sites à l'échelle d'une région, mais de les replacer dans l'environnement proche qui a conditionné leur installation et leur forme (insertion dans le réseau viaire, relation avec les foyers de peuplement, situation topographique, etc.). Force a été de constater que bien que les inventaires soient présents pour l'ensemble de l'actuelle région Bretagne, aucune réflexion générale sur le phénomène castral n'avait été menée. La période concernée

[45] Pour l'étude des espaces ruraux et l'exploitation des aveux de dénombrements, voir la récente thèse de B. Rabot (Rabot, 2014).
[46] Colloque de Caen, 1981.
[47] Fixot, 1983 ; Mouton, 2008.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

(Xe-XIIIe siècle) se trouve en effet plutôt délaissée par les grandes études archéologiques bretonnes. Même si l'on doit à N.-Y. Tonnerre d'avoir esquissé quelques pistes[48] et à M. Brand'honneur une première réflexion à l'échelle du comté de Rennes[49], la période est restée longtemps principalement étudiée du point de vue historique.

Mais ce seul travail d'inventaire n'apparaissant pas suffisant, l'étude des sites recensés a également entraîné une intervention sur le terrain afin de dresser, pour les sites les mieux conservés, des plans topographiques permettant des comparaisons à grande échelle. L'approche topographique a déjà été plusieurs fois employée. Restée marginale jusqu'au début des années 1980[50], elle n'a été d'abord intégrée que comme moyen d'illustrer le propos autour des mottes puis comme support d'archivage supplémentaire. La multiplication des relevés est désormais permise par le développement de moyens techniques plus performants. Les travaux du PCR consacré aux fortifications en Haute-Normandie ont particulièrement montré la pertinence de cet outil dans l'approche de l'étude monographique des sites[51], permettant, dans certains cas, de revoir globalement le phasage de sites majeurs[52]. L'usage de cette technique permet également de comparer les sites, ce qui, jusqu'ici, était impossible. Le choix des sites relevés a été effectué en raison de leur représentativité dans le corpus : on y retrouve donc une majorité de mottes, mais également des plateformes, des manoirs fortifiés et des enceintes. Réalisés sur 25 sites, les relevés sont tous présentés en annexe, accompagnant la fiche de site[53]. Cette approche montre en tout cas l'intérêt d'un usage systématique de ces prises de mesures dans la connaissance et la compréhension de ces grands corpus de sites.

Organisation du propos

La difficulté à croiser les sources archéologiques et écrites, ainsi que la réflexion sur l'exploitation des inventaires de fortifications dressés depuis les années 1970, nous a amené à orienter notre propos autour de trois axes principaux qui englobent à la fois une analyse individuelle des sites et de leur morphologie, mais également une étude plus globale de leur insertion dans le cadre seigneurial qui se met en place à partir du Xe siècle. L'enjeu est bien

[48] Tonnerre, 1994.

[49] Brand'honneur, 1999 ; Brand'honneur, 2001.

[50] Pesez, 1985, p. 81.

[51] Flambard-Héricher, Lepeuple, 2008.

[52] Le cas de Gisors est ici une excellente illustration. Voir également Lepeuple, 2008.

[53] Les fiches des sites utilisés comme support à cette analyse sont présentées dans un volume d'inventaire (volume 2).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

ici de démontrer que les sites fortifiés, au-delà de leurs qualités défensives, qui sont très variables, sont avant tout des éléments structurants des territoires médiévaux, ayant un impact sur l'organisation du peuplement. Toute histoire du peuplement suppose un lien avec les structures antérieurement établies.

Une première partie s'attache donc à définir le cadre géographique du propos (chapitre 1), qui conditionne en partie le choix d'implantation des sites. La question des lieux de pouvoirs nécessite également de faire un point sur la connaissance des centres de pouvoir de l'Antiquité puis du haut Moyen Âge (chapitre 2). Enfin, un dernier chapitre (chapitre 3) permet de faire un point sur les indices de la mise en place d'un premier réseau seigneurial à la veille du XIe siècle. Cette première partie ouvre des perspectives à la fois archéologiques (identification des sites) et historiques (analyse des sources écrites)[54].

L'analyse de la mise en place du réseau castral est évidemment indissociable de la reprise de l'étude des sources écrites disponibles relatives aux grands lignages seigneuriaux. Il était donc nécessaire d'intégrer dans cette synthèse une réévaluation des données historiques relatives à l'émergence des principales seigneuries du Vannetais et du Porhoët (partie II). Il s'agit avant tout d'identifier les pouvoirs en place entre le XIe et le XIIIe siècle et leurs relations, principalement avec le pouvoir ducal. La présence ducale est évidemment un enjeu important car l'extension du domaine ducal vers le nord joue un grand rôle quant à l'organisation des réseaux seigneuriaux et à l'implantation des sites fortifiés (chapitre 4). Au sein de cet espace, une ville joue un rôle majeur : Vannes. Au-delà du fait qu'il s'agisse de la seule ville fortifiée de l'aire d'étude dès le XIe siècle au moins, son évolution, au cours des XIe-XIIIe siècles, pose les bases de l'enjeu du contrôle d'une ville et de son château (chapitre 5). L'importante reprise en main de ce pôle urbain et de ses fortifications par le pouvoir ducal dès le XIIIe siècle, éclaire la dynamique globale d'un long XIIIe siècle qui est véritablement la période d'affirmation et d'extension des lignages seigneuriaux. En parallèle de ce réinvestissement des ducs et de leur contrôle d'un réseau défensif de plus en plus important, pas moins d'une dizaine de lignages seigneuriaux d'envergure apparaissent régulièrement dans les textes entre le XIe et le XIIIe siècle. Dans un premier temps, nous dresserons un bilan des indices d'ancienneté de ces lignages, pour lesquels l'historiographie bretonne a souvent reconstitué des généalogies en partie fantaisistes. Après avoir identifié les forces en présence, nous tenterons également de faire le bilan des évolutions majeures dans la

[54] Nous présenterons un bilan rapide de l'état actuel de nos connaissances. Pour un renouvellement de l'analyse de ces fortifications, nous renverrons à la thèse en cours de Nicolas Le Badézet sous la direction d'Yves Coativy (Université de Brest) intitulée *Lieux de pouvoir et de vie des élites en Bretagne méridionale au haut Moyen Âge*.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

territorialisation de ces seigneuries avant la fin du XIIIe siècle (chapitre 6). Cette territorialisation s'illustre particulièrement avec la multiplication des chefs-lieux de seigneuries, qui, progressivement, se fixent et deviennent de véritables indicateurs de la présence seigneuriale. Le château incarne alors la centralité de ces nouveaux pouvoirs. Le développement des réseaux est très net à partir des années 1120 et les indices textuels nous permettent d'analyser les modalités d'implantation de ces nouveaux centres (chapitre 7).

L'identification des principaux sites castraux à partir des sources écrites demande aussi à être complétée et confrontée à l'ensemble du corpus de sites fortifiés de la région (partie III). Pour cela, nous nous pencherons d'abord sur les divergences entre les données des textes disponibles et les indices de la complexification du réseau castral d'après l'inventaire de terrain (chapitre 8). Une approche morphologique est ensuite nécessaire, non pour tenter d'établir une typologie adaptée à l'aire d'étude, mais pour mettre en lumière l'extrême diversité du réseau castral, qui dépasse largement la multiplicité des termes employés pour le désigner (chapitre 9). Cet inventaire est également l'occasion de poser la question de l'identification des formes de résidence seigneuriale peu fortifiée et des indices qui peuvent préciser les circonstances de leur émergence et leur intégration, réelle ou supposée, dans les réseaux mis en place entre les châteaux (chapitre 10).

Le développement d'un tel maillage régional s'accompagne d'indices évidents d'un accroissement des marques de pouvoir seigneurial sur les hommes et leur environnement. La quatrième et dernière partie de la recherche est donc consacrée à l'étude des relations établies entre les résidences fortifiées et leur environnement (partie IV). Il y sera question tout d'abord du contrôle et de la gestion des ressources naturelles autour des forêts et de l'eau (chapitre 11). Enfin, la castralisation supposant une étroite relation avec les pôles d'habitat et la chronologie d'émergence des sites castraux étant bien cernée, il faut conclure sur l'ampleur de leur impact sur la croissance et la stabilisation de pôles d'habitats situés dans leur environnement direct (chapitre 12). Tous ces éléments sont également l'occasion d'entrevoir les évolutions qui s'affirment aux XIVe et XVe siècles en matière d'organisation du territoire à l'échelle régionale.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

- Partie I -

Genèse d'une territorialisation des pouvoirs : organisation des comtés de Vannes et de Porhoët avant le XIe siècle

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

L'historiographie bretonne[1] a joué un grand rôle dans la diffusion de l'idée d'une grande influence exogène dans le développement des cadres politiques, sociaux et religieux en Bretagne. Plusieurs éléments allaient alors dans le sens de « modèles » différents : la langue, l'habitat dispersé, le cadre paroissial original étaient autant de spécificités bretonnes. L'influence de l'émigration bretonne du très haut Moyen Âge dans toute l'aire d'étude était alors largement valorisée. Cette approche a largement minimisé la part des pouvoirs carolingiens, considérés comme entièrement extérieurs à la Bretagne, dans la mise en place des structures d'encadrement de la Bretagne médiévale. Certes, le vocabulaire rencontré est différent : les *plou*, les *loc* et les *lan*, témoins de l'installation des premières « paroisses bretonnes » ou trahissant un établissement religieux fondé par les émigrés insulaires, ont longtemps été considérés comme spécifiques aux espaces sous l'influence des émigrés d'Outre-Manche[2]. La célèbre « ligne Loth », basée sur la cartographie des noms en -ac et en -é, permettait alors de distinguer un espace breton, à l'ouest d'une ligne Saint-Malo / Saint-Nazaire, fortement marqué par les structures imposées par les arrivants de la Bretagne insulaire à partir du Ve siècle. Le modèle, en partie revu car plusieurs toponymes « bretons » se retrouvaient bien à l'est de cette ligne, a toutefois fortement influencé les recherches et ce, jusqu'à la fin du XXe siècle. Cette prégnance historiographique a, d'une certaine manière, biaisé les lectures de la chronologie de mise en place des cadres sociaux et institutionnels en cherchant systématiquement l'originalité d'une partie de la Bretagne par rapport à l'autre. Les

[1] L'historiographie régionale bretonne est particulièrement marquée dès la fin du XVIIIe siècle par l'affirmation d'une identité culturelle et politique remontant au très haut Moyen Âge. A. de La Borderie est certainement l'érudit ayant, par sa production historique considérable (notamment son *Histoire de la Bretagne* en 6 volumes, publiée entre 1896 et 1914), le plus influencé la vision des historiens traitant de la question de la Bretagne médiévale. Son regard nationaliste l'a ainsi amené à lire les structures politiques et ecclésiastiques bretonnes comme des exceptions locales. L'ensemble de ces théories a depuis été largement réévalué.

[2] L'idée a d'abord été avancée par A. de La Borderie qui voyait dans ces *plous* les centres de pouvoirs des clans venus d'Outre-Manche (La Borderie, 1896). Elle a été combattue par J. Loth (Loth, 1901 ; Loth, 1907 ; Loth, 1926) qui a proposé d'identifier les *plous* comme les cadres communautaires des premiers émigrés, dérivés ensuite en paroisses « primitives » bretonnes progressivement territorialisées (Lunven, 2012, p. 28). Cette idée a longtemps prévalu dans les travaux du XXe siècle.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

recherches ont principalement été axées sur l'identification des « paroisses primitives » supposées être autant de *plou*. Cette analyse de la mise en place du cadre paroissial sous l'influence bretonne a longtemps été utilisée avant que les historiens ne considèrent cette structure comme un héritage souvent bien plus ancien, remontant à l'Antiquité. A. Chédeville, N.-Y. Tonnerre[3] pour la Bretagne, ou encore E. Vallerie pour le diocèse de Vannes[4], se sont attachés à identifier ces paroisses originelles.

Cette supposée spécificité bretonne, bien que peu tournée vers l'analyse du réseau castral, a longtemps influencé les recherches. Bien plus que l'analyse de la mise en place de ces structures politiques, c'est la justification de la spécificité bretonne qui a été recherchée ou combattue. De récentes études montrent qu'au-delà du vocabulaire, certes spécifique à la Bretagne, les structures politiques, religieuses et sociales qui se mettent en place au cours du Moyen Âge ne sont guère différentes de celles observées ailleurs. Le point a ainsi été fait sur la question de la paroisse en Haute-Bretagne[5] ainsi que sur la mise en place du peuplement, toujours en Haute-Bretagne[6]. Ces études ont clairement démontré que la mise en place des cadres s'inscrivait sur le temps long et que l'arrivée des émigrants bretons n'a pas introduit dans la péninsule un fonctionnement entièrement déconnecté du mouvement carolingien.

Concernant la question des châteaux, il apparaît donc indispensable de les replacer également dans une chronologie plus longue que celle des seuls XIe-XIIIe siècles. Malheureusement les sources, écrites comme archéologiques, concernant le haut Moyen Âge pour l'ouest de la Bretagne, sont rares. Faute de pouvoir proposer une relecture complète de l'apparition des fortifications médiévales[7], il est nécessaire de proposer une rapide analyse de nos connaissances relatives aux cadres dans lesquels s'inscrivent les lignages aristocratiques, qui apparaissent dans les actes dès la fin du Xe siècle.

---

[3] Tonnerre, 1994, p. 183-213 ; p. 221-225.

[4] Vallerie, 1984.

[5] Lunven, 2012.

[6] Bachelier, 2013.

[7] Ce travail est entrepris à l'échelle de la Bretagne par N. Le Badézet dans le cadre d'une thèse en cours à l'Université de Brest (*Lieux de pouvoirs et de vie des élites en Bretagne méridionale au haut Moyen Âge*) sous la direction d'Y. Coativy.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

CHAPITRE 1 :
CADRES GÉOHISTORIQUE ET NATUREL

La définition d'espaces territoriaux historiquement cohérents pour les périodes les plus anciennes est toujours un obstacle difficile, voire impossible à surmonter. Il est pourtant nécessaire de fixer un cadre géographique à l'étude pour proposer un travail cartographique cohérent. Si le choix d'entités géopolitiques médiévales s'impose dans cette étude, en définir les limites s'avère beaucoup plus hasardeux. Le comté de Vannes, comme le *pagus* de Porhoët, qui apparaissent dans les textes dès le haut Moyen Âge, forment la base théorique de ces travaux. Les rares sources renseignant l'histoire de ces deux entités politiques montrent qu'elles ne sont toutefois pas équivalentes ni contemporaines : le comté de Vannes est attesté entre le VIIIe et le IXe siècle, tandis que le *pagus* puis la vicomté de Porhoët n'apparaissent qu'au IXe-Xe siècle[8]. Le lien entre ces comtés et les anciennes cités antiques est très difficile à établir dans ce contexte. Si dans le cas du comté de Vannes la filiation peut être envisagée, puisque la cité des Vénètes, le diocèse de Vannes, puis le comté de Vannes semblent s'inscrire dans un espace globalement cohérent, cette continuité n'existe pas dans le cas du Porhoët qui s'inscrit au cœur de trois cités antiques[9] puis de quatre diocèses[10]. Il faut donc chercher des raisons politiques différentes à la naissance de ces deux entités.

[8] Ces mentions, sur lesquelles nous reviendrons, ne permettent pas d'identifier l'origine de leur formation, notamment dans le cas du *pagus* de Porhoët, qui est sans doute plus ancien. Sur la question de l'origine des *pagi*, voir notamment les travaux de M. Tarpin (Tarpin, 2002) et pour la Bretagne de B. Tanguy qui propose en 2001 une synthèse sur le sujet (Tanguy, 2001), ainsi que les travaux de J. Quaghebeur (Quaghebeur, 2002, p. 139-140). Les propositions de S. Kerneis (Kerneis, 1998), qui font remonter l'origine des *pagi* à des établissements militaires romains en Bretagne, apparaissent désormais trop réductrices : les *pagi* carolingiens peuvent avoir une origine médiévale, ce qui est très probable dans le cas du Porhoët.

[9] Cité des Vénètes au sud, des Coriosolites au nord-est et des Osismes au nord-ouest.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Circonscrire ces espaces avant le XVe siècle est chose difficile. Nous avons donc privilégié des ensembles qui conservent une cohérence géographique et politique jusqu'à la fin du XIIIe siècle au moins. Le choix de la zone étudiée est donc en partie arbitraire, en l'absence de documentation écrite suffisante. L'aire géographique retenue s'étend principalement sur deux départements : le Morbihan et la partie sud des Côtes-d'Armor. S'y ajoutent trois communes du Finistère. De même que la dénomination des départements ne renvoie à aucune réalité médiévale, la limite administrative établie entre les deux premiers départements ne correspond à aucune limite antique ou médiévale (comté, doyenné, diocèse, cité)[11].

Après avoir précisé les raisons de la délimitation choisie pour les anciens comtés de Vannes et de Porhoët, nous reviendrons sur les critères physiques influançant fortement l'organisation du territoire au Moyen Âge.

[10] Diocèses de Vannes, Saint-Malo, Saint-Brieuc et Quimper.

[11] Si les premières délimitations devaient être basées principalement sur les cours d'eau principaux, le découpage entériné en 1790 répond finalement davantage aux revendications des grandes villes qui entraînent le basculement de certaines paroisses d'un ancien diocèse vers un autre département (c'est le cas dans l'ouest du Morbihan : le passage de Quimperlé dans le département du Finistère entraîne le passage de quelques paroisses situées à l'est de l'Ellé (Arzano, Redené et Guilligomarc'h) du Vannetais vers le Finistère, contre 4 paroisses cornouaillaises qui intègrent au nord le Morbihan. À l'est, le Nantais rétrocède également au Morbihan La Roche-Bernard et la rive gauche de l'embouchure de la Vilaine (Férel, Camoël, Pénestin, Nivillac, Saint-Dolay et Théhillac).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

1. Le « Vannetais » et le « Porhoët » : délimitation des espaces au Moyen Âge

Si l'origine des comtés de Vannes et de Porhoët apparaît aujourd'hui difficile à éclairer, ces deux entités sont profondément ancrées dans l'imaginaire depuis le milieu du XXe siècle[12]. Les travaux des érudits du XIXe siècle, notamment A. de La Borderie[13] ou, plus spécifiquement pour le Morbihan, J.-M. Le Mené[14], ont clairement posé l'idée de la mise en place de ces comtés dès les premiers temps du Moyen Âge dans des cadres territoriaux nettement fixés. Les nombreuses cartographies proposées par H. du Halgouët au début du XXe siècle[15] sont encore aujourd'hui reprises alors qu'elles correspondent à des états de la fin du Moyen Âge, voir le plus souvent du début du XVIIe siècle[16]. La réalité est beaucoup plus complexe et difficile à résumer cartographiquement pour la période qui nous intéresse. Nous exposerons donc les limites de cette approche et les choix opérés pour ce travail de recherche.

a. Apparition des premiers espaces comtaux avant le Xe siècle

Les espaces correspondant à d'anciens comtés ont fortement évolué dans le temps et l'utilisation même du terme de « frontière » est hasardeux. Si la notion est ancienne, le mot ne prend le sens que nous lui connaissons (celui de limites d'une entité administrative) qu'à l'époque moderne[17]. Loin d'être matérialisée, la « frontière » correspond davantage à des espaces marches aux contours fluctuants[18]. Ce sont ces espaces qui étaient identifiés jusqu'au XXe siècle comme de larges zones forestières, mais qui en réalité sont bien loin de pouvoir être matérialisées[19]. Si les comtés existent depuis le Xe siècle, il est illusoire d'en chercher les limites. Celles-ci apparaissent en revanche fixées dans la dernière moitié du XVe siècle : les premiers registres contenant les *minus* des vicomtés de Rohan et du comté de Porhoët sont conservés et mentionnent alors toutes les paroisses dans lesquelles les vicomtes exercent des

[12] Si la vicomté de Rohan a longtemps gardé une cohérence par le maintien notamment de la Coutume de Rohan, la notion d'espaces historiquement cohérents, qu'ils soient réels comme le Porhoët, ou imaginaires comme le « pays du roi Morvan », ne réapparaissent clairement que dans les années 1970-1980 avec la création de communautés de communes et de « pays touristiques ».

[13] La Borderie, 1898.

[14] Le Mené, 1891-1894.

[15] Halgouët, 1906 ; Halgouët, 1921.

[16] Voir notamment la carte du duché de Rohan dressée par H. du Halgouët en 1924 (Halgouët, 1924, supplément non paginé)

[17] Febvre, 1962 ; Kaiser, 1998, p.64.

[18] Toubert, 1992.

[19] Menjot, 1996.

droits ; celles-ci forment alors un espace géographiquement cohérent[20]. Tout comme dans les régions voisines mieux documentées, il faut donc admettre que la notion de « territoire », avant le XIIIe siècle au moins, ne définit pas un espace géographique mais une sphère aux contours flous dans laquelle s'exerce un certains nombre de droits. Ces espaces sont encore très perméables[21].

Si les cadres politiques ne peuvent être exprimés cartographiquement pour les périodes hautes, il en va de même pour les cadres religieux. Le postulat d'une filiation directe entre territoires des cités antiques et diocèses du haut Moyen Âge était parfaitement admis jusqu'au XXe siècle. C'est ce rapprochement qui a justifié la délimitation du comté carolingien de Vannes comme reprenant les contours de la cité des Vénètes. Un simple décompte suffit à comprendre les limites de cette approche : seules cinq cités antiques sont attestées alors que neuf évêchés sont ensuite constitués. Cette filiation ne semble donc s'appliquer que difficilement en Bretagne. Le pérennité des frontières du IIe au XVIIIe siècle paraît donc illusoire. L'espace géographique du diocèse est, en réalité, difficile à définir avant le XIIe siècle[22]. Les marges des diocèses apparaissent floues dans la documentation, certaines églises relevant d'une autorité épiscopale avant de basculer vers une autre quelques années plus tard[23]. La délimitation des diocèses de Vannes et de Nantes a fait l'objet de longs débats ; et varie au sein d'une vaste zone comprise entre la Vilaine et les environs de Savenay au sud et Derval/Le Grand-Fougeray au nord, au moins jusqu'à la fin du IXe siècle[24]. La limite nord du diocèse de Vannes semble, en revanche, moins mouvante à la fin du haut Moyen Âge. Une faible frange de l'espace voit les deux autorités épiscopales de Vannes et d'Alet se superposer, montrant une fixation sans doute plus ancienne des limites dans cette zone de confins.

Ces espaces de marges, où règne l'incertitude quant au rattachement à un siège épiscopal, se retrouvent donc sans doute également dans les espaces politiques que nous nous proposons d'étudier ici. Les deux espaces choisis correspondent à deux dénominations rencontrées dans les actes médiévaux, cependant leur origine est très différente. Le comté de

---

[20] Voir notamment le premier registre complet des vicomtes de Rohan daté de 1471 (AD 44, B 1982).

[21] La constatation n'est ainsi pas différente dans le Maine : Pichot, 2011.

[22] Sur ces questions de définition des espaces religieux, voir notamment Mazel, 2008.

[23] Sur cette question largement étudiée par A. Lunven pour la partie sud-est de notre zone d'étude, voir Lunven, 2012, p. 88-95.

[24] Les actes du cartulaire de Redon mentionnent à plusieurs reprises des paroisses dépendantes tantôt de l'un, tantôt de l'autre de ces deux évêchés. Les espaces mouvants entre évêchés d'Alet et de Vannes sont plus restreints et constituent une ligne Guillac / Caro / Pipriac indiquant dès le IXe siècle une fixation plus nette des espaces de ces deux évêchés, ou du moins des droits des évêques sur ces territoires.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Vannes correspond à une entité de la Marche de Bretagne, tandis que la vicomté de Porhoët est un territoire plus tardif, qui s'implante dans une zone de confins en étant détachée d'entités plus anciennes.

– **Une entité politique carolingienne : le comté de Vannes**

Le comté de Vannes existe au moins depuis le VIIIe siècle. Suite à l'expédition de 753 menée par Pépin le Bref en Bretagne, Vannes devient un centre de circonscription franque. Le terme de « comte » n'est clairement attesté que sous Charlemagne avec la création de la Marche[25]. Mais il ne permet pas de cerner l'extension du comté associé. Un premier comte est mentionné vers 799 dans le plus ancien acte du cartulaire de l'abbaye de Redon : Frodoald[26]. Issu de la famille des Widonides[27], il est le frère de Guy, comte de Nantes et marquis de la marche de Bretagne. Il meurt sans doute vers 813-814, date à laquelle son successeur, Guy, semble prendre la tête du comté. Il s'agit soit du fils de Frodoald[28], soit d'un fils cadet de Guy de Nantes[29]. Il est mentionné en 814 dans un acte du cartulaire de Redon, aux côtés du machtiern[30] Iarnhitin et de l'évêque de Vannes Isaac[31]. Nominoë, qui se retrouve en charge du *missaticum*[32] de Bretagne, est également titulaire de cette charge au moins à partir de 832. Peu de comtes sont mentionnés dans les cartulaires. Dans les années 830-840, Riuualon est dit comte de *Poucaer*[33] ; Rivilin est cité en 867 comme *commes*[34] de *Bronjuduuocon,* lieu-dit qui se situe en Peillac[35]. Dans le premier cas, il s'agit du comte de Poher, également mentionné dans le même cartulaire en 868 et cité dans cet acte en raison de son lien de parenté avec

[25] Levillain, 1951, p. 88-117.
[26] *Cartulaire de Redon*, n° 191.
[27] Le Jan, 1995, p. 441.
[28] Tonnerre, 1994, p. 83.
[29] Le Jan, 1995, p. 441.
[30] Le machtiern est un dirigeant civil d'une communauté. C'est l'autorité locale la plus fréquemment mentionnée en Bretagne au IXe siècle. Sur la définition du machtiern et de ses prérogatives, *cf. infra*, partie I, chapitre 3.
[31] *Cartulaire de Redon*, acte n° 135, p. 102-103 : *regnante Jarnhitino, Wido comite et Isaac episcopo*. Voir également *Cartulaire de Redon,* actes n° 155 de 830 (*Uuidone comite in Venedia*) et n° 166 (*in tempore Uuidonis comitis et in tempore Isaaco episcopo*).
[32] *Cartulaire de Redon*, n° 2 : *Nominoe, missus imperatoris Lodouici.*
[33] *Cartulaire de Redon*, n° 107 : *Riuuallon, commes Poucaer* .
[34] Nous conservons ici l'orthographe originale, le scribe ayant doublé le mètres à trois reprises dans cet acte comme dans l'ensemble du cartulaire. Cette erreur se retrouve encore dans l'acte n° 191 désignant le comte Frodoald en 797.
[35] *Cartulaire de Redon*, n° 96 : *ante Rivilin commitem in Bronjuduuocon* […] *Factum est hoc in plebe Poliac, in Bronjuduuocon.*

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Nominoé[36]. La deuxième mention fait de toute évidence référence au fils du précédent personnage qui se trouve alors dans une résidence à Peillac. Rivilin est alors chargé d'intervenir dans le règlement du conflit qui oppose les moines de Redon aux hommes de la *villa Bronjuduuocon*. Toutefois s'il intervient dans le Vannetais, il s'agit bien d'un comte dont le pouvoir s'exerce dans le Poher[37]. Aucun comte dit « de Vannes » n'est mentionné dans ces sources.

Le comté de Vannes au IXe siècle apparaît clairement comme l'héritier des comtés de la Marche de Bretagne, sans que l'on puisse clairement rattacher son origine à une entité politique préexistante. La question de l'origine exclusivement franque de cette entité reste donc en suspens. Ce comté demeure une entité politique jusqu'au Xe siècle, période où il intègre le domaine des ducs de Bretagne. Son rattachement est définitif après les années 970[38]. À partir de cette période, le titre de comte de Vannes se fond dans le titre ducal, et n'a plus d'existence propre. Le comté de Vannes est donc à proprement parler un espace anachronique dans le cadre de cette étude. L'existence du Broërec est toutefois maintenue dans le domaine fiscal au moins : la mention dans la seconde moitié du XIe siècle d'un *Desaruoe* de Broërec, *fiscarius* du duc, indique la permanence du ressort du Broërec à cette période comme élément public nettement identifié (le *fiscus*)[39]. Toutefois, les seigneuries qui s'implantent dans l'espace supposé de ce comté sont à prendre en compte globalement car elles témoignent d'une division territoriale et d'une mise en place d'un maillage castral qui est le résultat direct de l'abandon du contrôle d'un vaste comté dès la fin du Xe siècle. La puissance publique jusque là exercée par les comtes, sans doute effective sur un secteur relativement restreint autour de Vannes et du littoral[40], est alors éclatée entre plusieurs seigneuries sur lesquelles nous reviendrons.

Les sources n'offrent aucune information sur l'étendue du pouvoir exercé directement par les comtes de Vannes, et la disparition complète du comté empêche d'utiliser l'appellation de « comté de Vannes » dans le cadre de cette étude pour les XIe-XIIIe siècles. Il faut donc se

---

[36] Riuuallon est identifié comme le beau-frère de Nominoë. Quaghebeur, 2002, p. 43.

[37] Quaghebeur, 2002, p. 43-45.

[38] Rudalt est le dernier comte de Vannes (*Cartulaire de Redon*, acte n° 278, année 909 : *Rudalt comite post mortem patris sui*), avant que le comté ne soit intégré dans le domaine des comtes de Rennes et ducs de Bretagne. Son fils, Orscand, est ensuite évêque de Vannes (Tonnerre, 1994, p. 352).

[39] Guillotel, *Actes des ducs*, n° 83.

[40] Les derniers comtes de Vannes, par ailleurs également comtes de Nantes, exercent effectivement leur pouvoir principalement sur les côtes comprises entre Auray et Nantes, ainsi que le long de la Vilaine vers Redon.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

résoudre à employer un terme plus large et plus vague tel que « Vannetais » pour désigner, sous un seul mot, un vaste espace partagé entre plusieurs seigneuries, au moins dès le Xe siècle. Le Vannetais renvoie alors à une étendue mal définie, mais que nous comprendrons comme celle du diocèse de Vannes au milieu du Moyen Âge, espace qui recouvre également les limites généralement établies pour la cité antique des Vénètes[41]. La situation au nord de cet ensemble est en revanche très différente.

– **L'espace du Porhoët : du *pagus* au comté ?**

Les débuts du comté de Porhoët, sur lesquels nous reviendrons largement[42], apparaissent postérieurs d'après les rares sources écrites. Cet espace, dénommé, depuis le Xe siècle, Porhoët ou Poutrocoët, est également difficile à définir. Héritier d'un ancien *pagus* du haut Moyen Âge, le *pagus trans silvam*[43], le Porhoët apparaît tout d'abord dans les textes comme une importante entité relevant de l'évêché d'Alet. Les évêques de Saint-Malo sont ainsi régulièrement désignés au IXe siècle comme évêques du Porhoët dans les actes du cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon[44]. Le fait que l'évêque Helocar soit également abbé de Saint-Méen en 799[45] renforce l'idée d'un enracinement fort de cet évêché dans le Porhoët[46]. De même, l'évêque Ermor apparaît comme évêque mais également comme machtiern dans le Porhoët en 833[47], ce qui semble indiquer que l'ancrage territorial de la famille des évêques d'Alet se trouve bien, au début du IXe siècle, dans les terres du sud de l'évêché. Durant cette même période, un comte est en charge du Porhoët : dans un acte des années 830, concernant la paroisse de Lanouée, Rorgon est mentionné comme comte[48]. La mention ne permet pas de préciser sur quel comté s'exerce son autorité : Rorgon peut être comte de Porhoët, mais aussi certainement de Rennes, les deux comtés étant voisins.

[41] Pour la cartographie, nous renvoyons à celle proposée dans Menez, Hinguant, 2010, p. 72. La délimitation exacte des cités antiques pourrait également faire l'objet de discussion.

[42] *Cf. infra*, partie II, chapitre 6.2.

[43] *Cartulaire de Redon,* actes n^{os} 102, 109, 197, 240, 241, 249.

[44] Les évêques sont dits évêques du Porhoët à huit reprises dans le cartulaire, entre les années 830 et 860 (*Cartulaire de Redon*, n^{os} 6, 24, 25, 37, 78, 102, 116, 197).

[45] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 225-226. L'abbaye de Saint-Méen se situe sur l'actuelle commune de Saint-Méen-le-Grand (35).

[46] Lunven, 2012, p. 51.

[47] *Cartulaire de Redon*, n° 5, daté de 833 à Augan : *Ermor, episcopus, machtiernn in Poutrecoett.*

[48] *Cartulaire du Morbihan*, n° 164, daté de 832-834 : *Rorigoni commitis.*

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Quoiqu'il en soit, cette mention du début du IXe siècle indique une filiation ou un rapprochement du Porhoët avec le comté de Rennes dont il fait alors peut-être partie[49].

Le Porhoët apparaît ainsi, dans les actes du IXe siècle, comme un *pagus*[50], mais n'est jamais clairement mentionné comme comté au haut Moyen Âge. Il est plus probable que ce territoire soit alors sous la domination plus ou moins directe des comtes de Rennes, dont Rorgon serait l'un des membres. Ce territoire apparaît d'après les actes, et notamment les nombreuses mentions des évêques d'Alet / Porhoët dans le cartulaire de Redon, centré autour de Saint-Méen, Baulon, Guillac, Plélan, Campénéac et Guer qui constituent le cœur de cette entité. Il faut certainement reconnaître dans cette aire géographique, relativement limitée, le berceau géographique de la vicomté de Porhoët qui est confiée moins d'un siècle plus tard, à un lignage issu des comtes de Rennes. L'émergence de cette nouvelle entité, qui s'étend progressivement vers l'ouest, fait suite à une période de déprise du pouvoir des évêques d'Alet sur ce secteur. L'affirmation, à partir des années 860, de l'ancrage de l'évêché à Alet sous l'épiscopat de Ratuuili, sans doute en réaction à l'émergence du nouvel évêché de Dol[51], laisse en effet, au sud de l'évêché, un espace qui se retrouve distant des trois centres épiscopaux qui y exerçaient jusque là leur autorité : Vannes, Alet et, dans une moindre mesure, Dol[52]. Il n'est donc pas impossible que l'installation d'une nouvelle entité vicomtale dans le Porhoët soit le résultat de la déprise du pouvoir épiscopal sur ce secteur, qui est alors rapidement investi par les comtes de Rennes.

Le premier seigneur laïc incontestablement attaché au Porhoët est Guéthenoc, qui est mentionné avec sa femme Alarun et ses fils lors d'une donation faite au monastère du Mont-Saint-Michel dans les années 990-1007[53]. Guéthenoc ne porte pas le titre de vicomte de Porhoët, mais son fils accède au titre de vicomte (de Rennes) avant d'établir sa résidence à Josselin. La relation entre cette lignée et les comtes de Rennes a récemment été étudiée par A.

---

[49] Les liens entre le Porhoët (et ses seigneurs) et l'évêché de Saint-Malo apparaissent encore nets au XIIe siècle : la fondation de trois prieurés dépendants de l'abbaye Saint-Jacut sur un secteur éloigné de leurs possessions et tous regroupés autour du cœur des Porhoët est importante. Les prieurés de la Trinité ou Saint-Clair de Bodieu (Mohon), la Trinité (La Trinité-Porhoët) et de Saint-Leau (Plumieux) sont ainsi établis dans un périmètre de 6 kilomètres autour de Mohon. De même, la présence d'une chapelle Saint-Malo sur la paroisse de Mohon, qui a donné naissance à la paroisse de Saint-Malo (auj. Saint-Malo-des-Trois-Fontaines) en 1846, doit rappeler le lien établi entre les évêques et la paroisse de Mohon.

[50] Il est mentionné ainsi également dans la vie de saint Méen (*Vita sanctii Mevenni*, dans *BHL*, 5944, col. 9 et sq.).

[51] Lunven, 2012, p. 52.

[52] La présence de Dol dans cet espace est anecdotique mais révélatrice des tensions qu'a suscité l'installation de ce nouvel évêché avec l'évêché voisin d'Alet (Lunven, 2012, p. 96).

[53] Bourriquen, 2010, p. 30-36.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Bourriquen et cette filiation peut difficilement être remise en cause en l'absence de sources contradictoires[54]. L'ancrage territorial de cette nouvelle lignée de vicomte est donc rapide : dès la première décennie du XIe siècle, ce nouveau pouvoir s'étend jusqu'aux bords de l'Oust, zone de confins entre évêchés de Vannes et d'Alet. Dès lors, la vicomté de Porhoët s'étend hors du périmètre envisagé au IXe siècle pour le *pagus*[55].

Face à ces informations textuelles très partielles, il est donc hasardeux de supposer l'existence d'un comté de Porhoët durant le haut Moyen Âge. Le Porhoët existe, en tant que *pagus*, mais son intégration, pour tout ou partie, dans le comté de Rennes à partir d'une période indéterminée reste probable. L'émergence d'un nouveau lignage vicomtal au Xe siècle, alors que le comté voisin de Vannes a déjà disparu, montre qu'il faut clairement différencier l'histoire de ces deux espaces : le Vannetais au sud correspond à un conglomérat de seigneuries issues du démembrement d'un ancien comté carolingien, tandis que le Porhoët correspond à une unique vicomté née dans un contexte d'affirmation du pouvoir des comtes de Rennes vers l'ouest, empiétant alors sur le territoire du Vannetais.

b. Les espaces du Vannetais et du Porhoët du Xe au XIIe siècle

– Le Vannetais, entre comté et évêché

Le terme de « Vannetais » couramment employé correspond, dans ses grandes lignes, au territoire de l'évêché de Vannes[56]. Ce sont déjà ces limites supposées médiévales des évêchés de Vannes et de Nantes qui avaient été choisies par N.-Y. Tonnerre dans sa thèse autour du Nantais et du Vannetais. Si ses limites sont impossibles à définir pour le Xe siècle, il faut, faute de mieux, se contraindre à reprendre des cadres connus, qui correspondent ici à l'extension du diocèse dans la seconde partie du Moyen Âge. Sous la dénomination de Vannetais, nous retiendrons donc un territoire s'étendant de la rivière de l'Ellé à l'ouest, jusqu'à la Vilaine à l'est (fig. 3). Même si ces deux secteurs apparaissent mouvants dans leur appartenance à l'un ou l'autre des évêchés limitrophes au haut Moyen Âge[57], ces cours d'eau

[54] Bourriquen, 2008.

[55] Aucune possession dans le Porhoët n'est mentionnée hors de l'influence de l'évêché d'Alet, ce qui tend à indiquer que ce *pagus* était presque intégralement compris dans les limites de ce même l'évêché.

[56] On ne sait ce que recouvre le nom de Bro-Waroch, ou Bro-Erec, traditionnellement rattaché à l'espace dominé par les « comtes de Vannes » dès le VIe siècle (La Borderie, 1896, p. 444-446). Nous n'utiliserons donc pas cette appellation.

[57] Respectivement Quimper/Vannes et Nantes/Vannes.

se sont peu à peu imposés au cours du Moyen Âge central comme des limites fixes aux espaces diocésains, ainsi qu'aux seigneuries mentionnées au XIIIe siècle. Au nord-ouest, la limite entre évêchés de Vannes et de Quimper se situe entre Meslan, Priziac et Plouray, côté Vannetais ; et Lavénéguen, Le Faouët et Langonnet, côté Quimpérois. L'évêché de Vannes inclut également les anciennes paroisses de Mellionec, Lescouët-Gouarec, Perret et Plélauff aujourd'hui dans les Côtes-d'Armor. Au nord-est, le Vannetais s'étend jusqu'aux rives de l'Oust entre Bréhan (56) et Guillac (56), puis se prolonge vers l'est sous Caro, Réminiac, avant de suivre le cours de l'Aff jusqu'à Quelneuc (56), et d'englober Saint-Just (35) et Langon (35) pour ensuite suivre le cours de la Vilaine jusqu'à son embouchure.

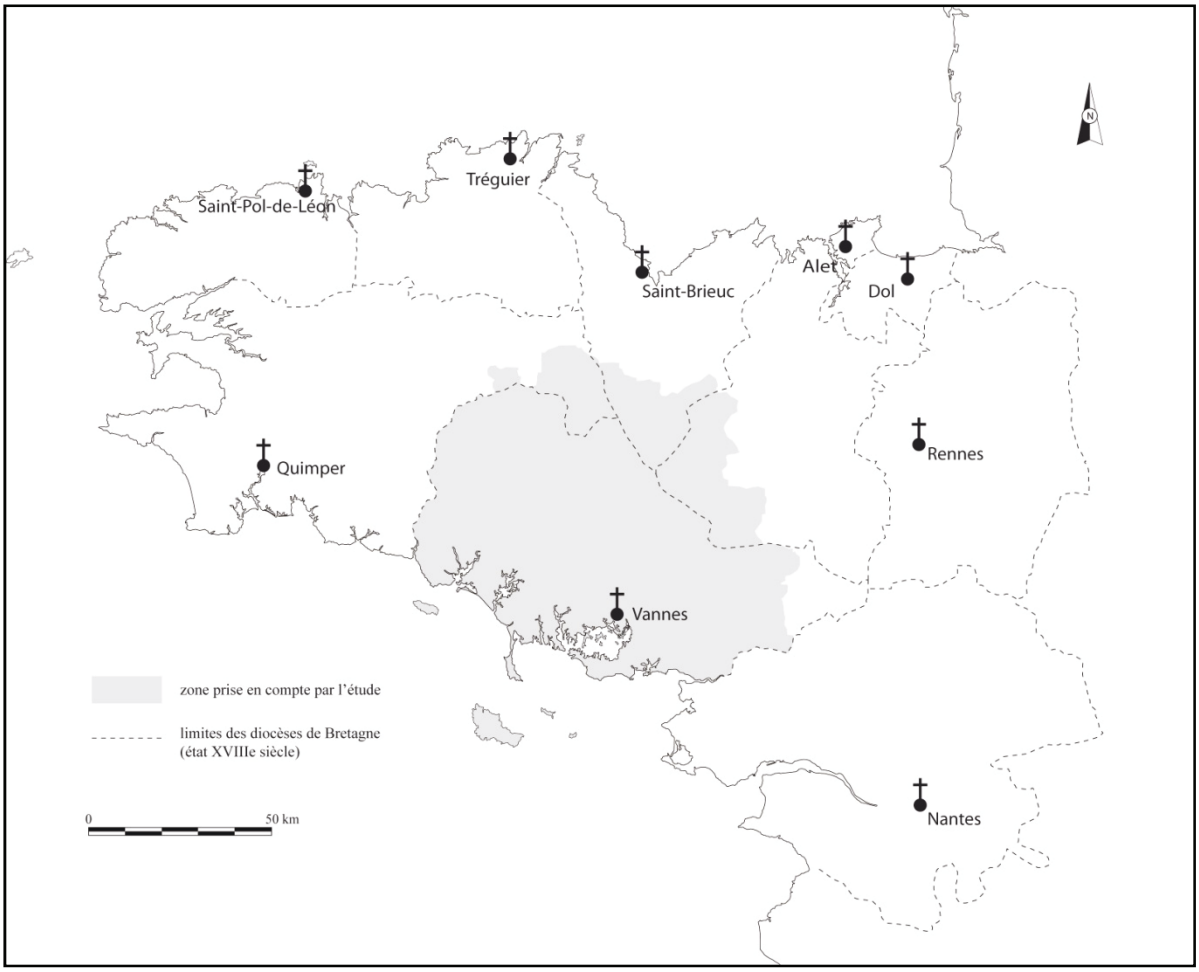

Figure 3. Carte des anciens diocèses et emprise de l'aire d'étude. La majeure partie du diocèse de Vannes y est incluse.

La partie nord du Vannetais, qui n'a pas d'unité politique avant le Moyen Âge central, recouvre toutefois un ensemble globalement cohérent depuis l'Antiquité auquel vient se

superposer en partie le Porhoët qui s'est constitué à partir du IXe ou du Xe siècle sur le territoire de trois évêchés (Vannes, Alet et Saint-Brieuc).

– **Formation et extension du Porhoët du Xe au XIIIe siècle**

Si la fragmentation du comté de Vannes est déjà effective à la fin du haut Moyen Âge, le Porhoët est une entité qui s'affirme plus tardivement au cours du Moyen Âge et qui conserve une certaine unité géographique et politique due à des liens familiaux forts et à un faible émiettement du pouvoir seigneurial durant tout le Moyen Âge.

L'extension du Porhoët durant les premiers siècles de son existence, c'est-à-dire jusqu'à son partage dans les années 1110 entre les vicomtés de Porhoët et de Rohan, est impossible à définir. Les textes indiquent que les vicomtes sont possessionnés tout d'abord dans le secteur de l'ancien *pagus*, c'est-à-dire dans la partie sud de l'évêché d'Alet. Leurs biens s'étendent autour de Ploërmel, puis, rapidement, jusqu'aux bords de l'Oust (le château de Josselin apparaît au début du XIe siècle). Un siècle plus tard, ils sont possessionnés le long du Blavet : la forteresse de Castennec leur appartient, avant la fondation de Rohan dans les années 1120. La naissance de la vicomté de Rohan éclaire alors d'un nouveau jour l'occupation de la partie nord-ouest du territoire, grâce à un important apport documentaire. À la fin du XIIe siècle, les vicomtes sont largement possessionnés dans les territoires situés autour de Pontivy : ils possèdent notamment la vaste forêt de Quénécan, où ils fondent l'abbaye de Bon-Repos en 1184, ainsi que de nombreux biens sur les rives du Blavet, autour de Noyal-Pontivy notamment. Les indications textuelles montrent que l'extension principale de ces vicomtés est déjà en place à la fin du XIIe siècle. Les vicomtes de Rohan poursuivent ensuite l'extension de leur domaine vers le sud au XIIIe siècle, au détriment des lignages de Lanvaux et d'Hennebont, mais également au nord-ouest avec l'adjonction du Kemenet-Guégant et certainement de la seigneurie de Corlay au nord[58]. Le corps de ces deux seigneuries correspond donc, dans ses grandes lignes, à la cartographie proposée par H. du Halgouët pour le duché de Rohan d'après les sources du XVIIe siècle[59] et que nous retiendrons pour cette étude.

La question de l'intégration de Merdrignac dans l'aire envisagée peut se poser. Contrairement aux autres entités constituant le Porhoët et le Rohan, la seigneurie de

[58] Sur la chronologie de l'extension et des divisions du Porhoët puis du Rohan, *cf. infra*, partie II, chapitre 6.2.b.
[59] Halgouët, 1925, supplément.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Merdrignac n'apparaît jamais clairement intégrée à l'une ou l'autre de ces vicomtés. Cet espace se trouve, au XIIe siècle, dans la même position que la seigneurie de Lohéac, au sud-est : les seigneurs de Merdrignac apparaissent à plusieurs reprises comme témoins de donations faites par les vicomtes de Porhoët. Tout d'abord lors d'une donation effectuée par Geoffroy, vicomte de Porhoët, au prieuré de Josselin, en 1118 ; puis par Eudon de Porhoët, alors duc de Bretagne, en 1164[60]. Toutefois, contrairement au lignage des Lohéac, ils restent dans l'orbite des seigneurs de Porhoët tout au long du XIIIe siècle : ils apparaissent ainsi en 1201 comme témoins d'un acte d'Eudon III, comte de Porhoët, concernant le prieuré de Bodieu à Mohon[61], puis en 1248 lors du partage du Porhoët[62]. Si ces mentions sont ponctuelles, avec seulement deux occurrences au XIIe siècle et trois nouvelles occurrences au XIIIe, les seigneurs de Merdrignac apparaissent, tout au long de la période considérée, comme vassaux du vicomte de Porhoët. Cette seigneurie est donc pleinement intégrée à l'étude, d'autant plus que les terres de Merdrignac se trouvent dans l'emprise de l'évêché d'Alet.

Face à la relative incertitude des cadres choisis au cours des Xe-XIIe siècles, les données textuelles de la fin du XIIIe siècle permettent de préciser et de confirmer la pertinence de l'aire d'étude retenue.

c. Des espaces politiques fixés à la fin du XIIIe siècle

La rareté des sources écrites pour la période Xe-XIe siècles rend la délimitation de ces vastes espaces approximative. La situation apparaît très différente au XIIIe siècle puisque l'état de ces seigneuries médiévales peut être évalué à partir du *Livre des Ostz*, établi par la chancellerie ducale en 1294[63]. Ce document majeur pour l'histoire du duché de Bretagne ne présente, certes, qu'un état tardif du nombre des vassaux directs du duc. Il est également partiel puisque l'arrière-ban n'est pas détaillé. Toutefois, il permet de recenser les principales seigneuries occupant alors les anciens espaces du Vannetais et du Porhoët. Il est nécessaire de

[60] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 538 : *Robertus de Medrinniaco*. Dom Morice, *Preuves*, I, col. 654 : *Radulpho Roberti filio de Medrenniaco.*

[61] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 793 : *Ginan de Meidrignac.*

[62] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 934 et col. 941 : « Monseignor Robert de Medrignac ».

[63] Le Livre des Ostz de 1294 est conservé dans le Trésor des Chartes des ducs de Bretagne (AD 44, E 132). Il a été transcrit et publié par F. Morvan (Morvan, 2009a). Sur l'analyse du Livre des Ostz, voir Morvan, 1999.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

détailler la liste des seigneuries mentionnées, qui relèvent principalement des baillies[64] de Ploërmel et de Broërec (Vannes), et, dans une moindre mesure, de Nantes et de Rennes (fig. 4 et 5).

[64] La baillie désigne ici l'étendue de la juridiction des cours de Vannes et de Ploërmel. On retrouve des sénéchaux à la tête de ces baillies, qui deviennent en 1551 des sénéchaussées royales. En revanche, il n'existe aucune mention de bailli à la tête de ces juridictions.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Terre ou fief mentionné	Nom et qualité du détenteur	Teneur du service	Mention d'un vavassal[65]
Terre d'Argouet (Largoët)	Seigneur de Malestroit	5 chevaliers	
Terre de Malestroit	Seigneur de Malestroit	1 chevalier	
Terre de Gaël	Seigneur de Montfort		
Terre de Montfort	Seigneur de Montfort	2 chevaliers	
--	Monsieur Guillaume de La Motte	1 chevalier	
--	Monsieur Jean de Maure	1/2 chevalier	
--	Héritiers de monsieur Geoffroy Denart	1/2 chevalier	
--	Héritiers de monsieur Guillaume d'Anast	1/2 chevalier	
--	Évêque de Saint-Malo	30 archers	
--	Monsieur Nomant (?) de Kaer	1 chevalier	
Fief de Kemenet-Héboé	Hervé de Léon	2 chevaliers	
--	Geoffroy de Boubry (Bubry)	1/2 chevalier	
Vicomté de Rohan	Vicomte de Rohan	5 chevaliers	
Fief de Kemenet-Guégant (Guémené)	Vicomte de Rohan	1 chevalier	
Fief de Gormené[66]	Vicomte de Rohan	1/2 chevalier	
Fief de Pourhouet (Porhoët) [67]	Vicomte de Rohan	3 chevaliers	Comte de la Marche[68]
(paroisse de Séné)	Monsieur Pierre Malor et « autres nobles de la paroisse de Séné »	1 chevalier	
Terre de La Roche-Moisan	Monsieur Olivier de Tinténiac	2 chevaliers	
--	Sylvestre de La Botouillie	1/2 chevalier	

Figure 4. Récapitulatif des terres et fiefs mentionnés dans le Livre des Ostz de 1294 pour les baillies de Ploërmel et de Broërec (Vannes).

[65] Le vavassal est l'équivalent du terme vavasseur rencontré plus couramment dans d'autres régions (Normandie par exemple, ou encore Angleterre avec les *vavassor*). Il s'agit donc d'un seigneur à la tête d'un arrière-fief.

[66] Couvrant les paroisses de Plouguenast, Pontguégant d'après Le Baud.

[67] Une part seulement, le reste dépendant alors d'Hugues de Lusignan.

[68] Il s'agit ici du comté de La Marche aujourd'hui dans le Limousin. Le comte de la Marche, alors Hugues XIII de Lusignan, était alors vassal du vicomte de Rohan pour une partie des terres du fief de Porhoët qu'il possède par héritage.

Baillie	Terre ou fief mentionné	Nom et qualité du détenteur	Teneur du service	Mention d'un vavassal
Rennes	Terre de Lohéac	Seigneur de la Roche-Bernard	3 chevaliers	
Rennes	Terre de Porhouet (Porhoët)	Comte de La Marche	10 chevaliers	Sénéchal Symoneaux
Nantes	Terre de Lanvaux	Seigneur de Rochefort	1 chevalier	Duc de Bretagne
Nantes	Terre de Reux (Rieux)	Seigneur de Rieux	5 chevaliers	
Nantes	Terre de Rochefort	Seigneur de Rochefort	3 chevaliers dont 1 dû par le seigneur de Rieux	Seigneur de Rieux

Figure 5. Récapitulatif des terres et fiefs mentionnés dans le Livre des Ostz de 1294 pour les baillies de Nantes et de Rennes et relevant, tout ou partie, du Vannetais ou de l'ancienne vicomté de Porhoët.

Ces informations sont tardives, et certains lignages importants ont parfois déjà disparus. C'est le cas du lignage de Lanvaux, dont la terre est alors rattachée en partie au domaine ducal et à la seigneurie de Rochefort, dépendante de la baillie de Nantes. La vicomté de Porhoët, qui est au XIe et au XIIe siècle l'entité principale de notre zone d'étude, est également déjà démembrée entre la vicomté de Rohan, qui en était elle-même issue, et les possessions de la famille des Lusignan, seigneur de Fougères et comte de La Marche[69]. En 1294, ce fief n'a toutefois pas encore disparu puisque le comte de la Marche doit 3 chevaliers pour la terre de Porhoët qu'il tient du vicomte de Rohan et 10 chevaliers pour sa propre terre de Porhoët. La vicomté de Rohan apparaît de loin comme la plus importante des seigneuries mentionnées dans l'espace étudié puisqu'elle doit fournir 9,5 des 27,5 chevaliers de la baillie, soit environ 34,5 % de l'effectif militaire.

Toutefois, la mention de ces terres permet de cerner l'état du maillage seigneurial à la fin du XIIIe siècle et de circonscrire l'étude aux seigneuries mentionnées ci-dessus, exception faite des terres relevant du domaine ducal, qui ne sont jamais mentionnées alors qu'elles représentent une part importante de l'aire d'étude[70]. Ce seul document permet d'évaluer notamment l'extension des terres des vicomtes de Rohan au XIIIe siècle et d'intégrer à l'étude

[69] Sur ces questions de partage et de disparition des seigneuries, nous renvoyons au détail dans la partie II.

[70] Mais elles correspondent à un vaste espace littoral cerné par les seigneuries mentionnées.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

les secteurs des seigneuries de Gorméné et de Guémené dont les circonstances du rattachement au Porhoët/Rohan restent assez floues.

Le cas de Lohéac, mentionné dans la baillie de Rennes, est toutefois à prendre en compte. Nous verrons par la suite qu'elle ne relève ni du Vannetais, ni des possessions des Porhoët ou des Rohan d'après le document de 1294. Rien n'indique qu'elle dépendait du Rennais (comté ou évêché) avant le milieu du XIIe siècle. M. Brand'honneur émet l'hypothèse que la seigneurie de Lohéac, aurait intégré le Rennais après la succession du vicomte Eudes, époux de Constance de Bretagne[71]. Le rattachement originel de la terre de Lohéac au Porhoët n'est pas à exclure, notamment en raison de la proximité des deux familles seigneuriales au début du XIIe siècle lorsque la famille de Lohéac émerge. Les Lohéac apparaissent alors régulièrement et exclusivement comme témoins dans les actes des seigneurs de Porhoët. Cette hypothèse, également émise par A. Bourriquen[72], ne permet pas de trancher définitivement sur la question du rattachement originel de la terre et seigneurie de Lohéac au Porhoët ou au Rennais. Il n'est pas exclu que cette terre soit une seigneurie allodiale, détachée d'une entité plus ancienne. Cet espace n'a donc pas été pleinement intégré à l'étude.

Les seigneuries de Montfort et de Gaël, mentionnées en 1294 comme relevant de la baillie de Ploërmel, ne sont pas non plus intégrées dans cette étude. Même si le secteur occupé par ces seigneuries relève certainement du *pagus* de Porhoët au haut Moyen Âge, elles ne semblent pas entretenir de relations avec les vicomtes de Porhoët par la suite. En l'absence de données objectives indiquant un lien entre la famille vicomtale de Porhoët et la famille de Gaël à la fin du XIe siècle, il faut considérer la seigneurie de Gaël, puis celles de Montfort et de Montauban, comme des entités indépendantes de la vicomté de Porhoët.

D'après le *Livre des Ostz*, le Vannetais, évoqué plus haut, recouvre plusieurs seigneuries que nous pouvons préciser pour la fin du XIIIe siècle : Malestroit, Rieux, Rochefort, Kemenet-Héboé, La Roche-Moisan, Lanvaux, Largouët, Séné, auxquelles il faut ajouter les vastes domaines ducaux recouvrant une importante frange littorale entre la presqu'île de Quiberon et la presqu'île de Rhuys, ainsi que Ploërmel.

[71] Brand'honneur, 2001, p. 14 ; Guillotel, 1995, p.15 et sq.
[72] Bourriquen, 2008, p. 119.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Les données portant à la fois sur les structures comtales et vicomtales du haut Moyen Âge et sur l'état des seigneuries à la fin du XIIIe siècle permettent de délimiter les espaces concernés par l'étude et d'en affirmer la pertinence. Toutefois, si les centre seigneuriaux sont fixés et identifiés au XIIIe siècle, l'établissement du contour de leurs ressorts reste du domaine de l'extrapolation, nécessaire à l'analyse cartographique que nous nous proposons de réaliser.

d. Délimitation actuelle de la zone d'étude

La zone d'étude prise en compte ici recouvre, au regard des considérations territoriales que nous venons d'exposer, un total de 7920 km², soit 6500 km² sur l'actuel département du Morbihan, 1330 km² sur les Côtes-d'Armor et 90 km² sur le Finistère. Comme nous l'avons vu, la superposition du Vannetais et du Porhoët au nord-est de la zone d'étude rend le choix de la dénomination de ces espaces ambigu. Par convention, nous utiliserons, quand cela est possible, le nom de la seigneurie attestée au Moyen Âge central. À défaut, la dénomination de « Vannetais » désignera l'ensemble de l'aire d'étude située hors des espaces du Porhoët (puis du Porhoët / Rohan à partir du XIIe siècle) (fig. 6).

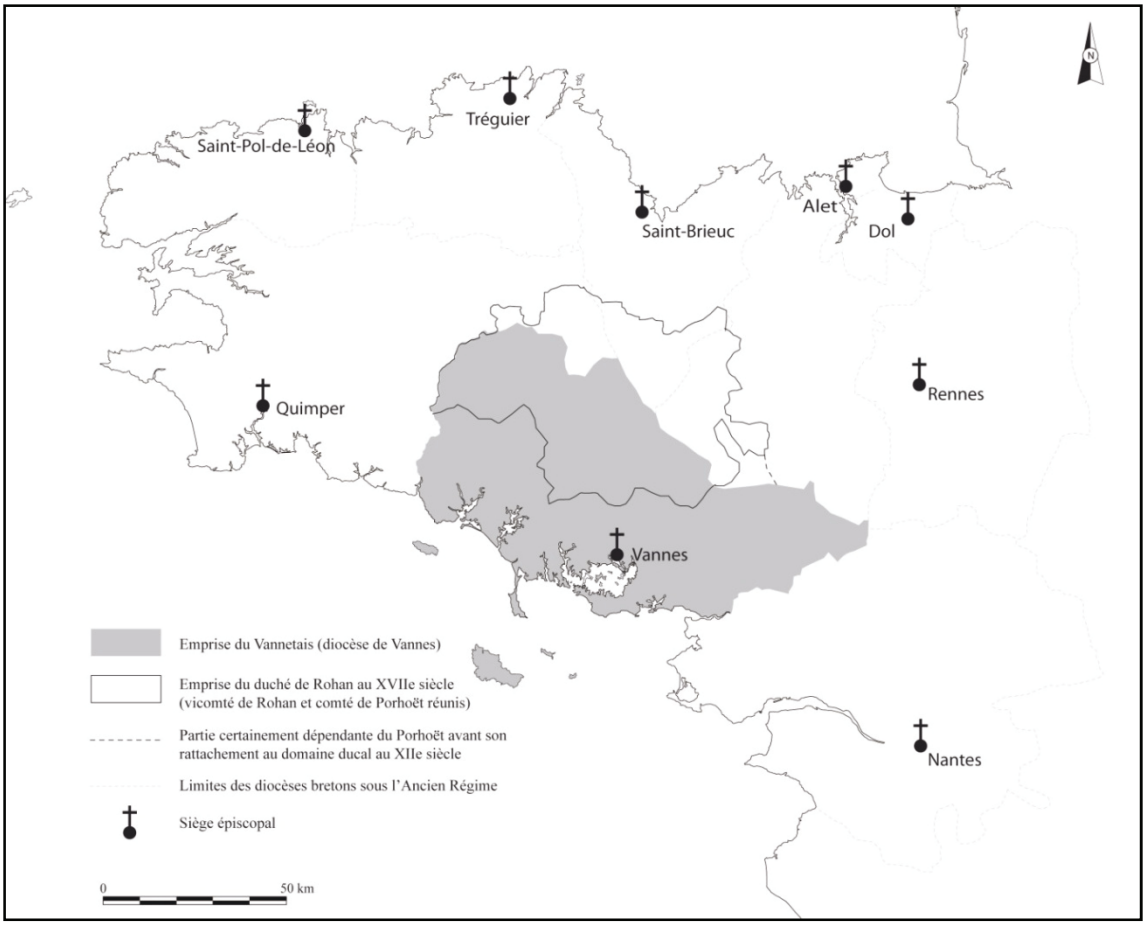

Figure 6. Carte de superposition des espaces du Vannetais et du Porhoët/Rohan d'après les sources du XVIIe siècle.

L'espace retenu est donc particulièrement vaste, et contrairement à d'autres zones d'études, tel que le Rennais, la diversité des paysages est très marquée : l'opposition entre les hauts plateaux du centre Bretagne et le littoral vannetais amène à distinguer plusieurs cadres géographiques qui influencent l'organisation des pouvoirs et du peuplement tout au long des périodes historiques.

2. Cadre naturel : des paysages multiples

La présentation des caractéristiques principales du milieu naturel est une des clés indispensables pour comprendre les dynamiques de l'occupation du territoire. La question des reliefs, de la disponibilité des ressources naturelles, de la communication entre les espaces ou encore de la qualité des sols, se pose de manière récurrente et permet de rattacher un monde forgé par les hommes à des contraintes ou facilités induites par leur environnement. Pour cette

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

évocation, les travaux des géographes, notamment l'approche présentée par L. Le Du-Blayo[73], ont été complétés par les notices des cartes géologiques établies par les ingénieurs du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) pour les espaces étudiés[74].

L'ensemble de la zone relève d'un même massif géologique : le massif armoricain, partie visible de la plus ancienne chaîne de montagne de l'ouest européen. Toutefois, si le relief breton n'est pas particulièrement marqué dans la zone étudiée, les paysages sont très différents au nord et au sud. Ces deux espaces sont très nettement séparés par une barre granitique qui structure l'ensemble : les Landes de Lanvaux. Au sud, un paysage littoral, très marqué par les cours d'eau et les reliefs côtiers complexes, au nord, un paysage de plateaux marqué par des réseaux cohérents de petites vallées alluviales.

a. Un élément structurant : les reliefs des Landes de Lanvaux

La zone littorale est délimitée au nord par les Landes de Lanvaux, crête granitique d'orientation nord-ouest / sud-est, s'étendant dans ses grandes lignes entre les communes actuelles de Camors et de Rochefort, avant de s'effacer progressivement jusqu'à Redon. Seuls les cours de l'Arz et de la Claie viennent traverser longitudinalement cette barre rocheuse en y creusant des sillons de 70 et 50 kilomètres de long. Ces cours d'eau se sont formés dans des roches tendres, prises en tenailles dans les granits des Landes de Lanvaux. L'altitude moyenne des monts de Lanvaux, qui constituent l'armature de ces reliefs, est de 130 à 150 mètres. Ces « landes », dont le nom désigne avant tout une zone de mauvaises terres, non mises en valeur, présentent aujourd'hui un profil fortement boisé, les conifères ayant colonisé les hauteurs et formant une barre forestière dense. Dans un contexte géologique dominé par des formations granitiques, les fonds de vallées, étroits, apparaissent comme les seuls espaces aisés à cultiver.

Cette zone est clairement une frontière paysagère et mentale entre les zones littorales et la Bretagne intérieure. Cette barrière est visible depuis le littoral du golfe du Morbihan. À l'est, elle est interrompue par la vallée de la Vilaine. À l'ouest, les reliefs des Landes de Lanvaux sont beaucoup plus en retrait de la côte. Ainsi, Plouay et Languidic marquent la

[73] Le Du-Blayo, 2007.

[74] Pour les notices établies par le BRGM, voir : Audren *et al.,* 1993 ; Audren, Plaine, 1986 ; Béchennec *et al.,* 2001 ; Bos *et al.,* 1997 ; Cogné, 1975 ; Dadet *et al.,* 1995 ; Dadet *et al.,* 1988 ; Le Gall *et al.,* 1992 ; Plaine *et al.*, 1979 ; Plaine *et al.,* 1987 ; Thomas *et al.,* 2004.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

démarcation entre deux paysages et sont rattachés au paysage littoral, bien que leur relief soit légèrement plus élevé et surplombe la plaine côtière.

Les reliefs de Lanvaux séparent donc deux unités paysagères qui correspondent d'ailleurs à la division des espaces politiques au Moyen Âge.

b. Le littoral méridional

La zone littorale prise en compte est importante : le littoral du département actuel du Morbihan compte 905 kilomètres de côtes, pour une distance est-ouest de 96 kilomètres. Le long de cette zone, les paysages sont ouverts et marqués par l'orientation générale des plis du massif armoricain. Au sud des reliefs des Landes de Lanvaux, le paysage est constitué de plaines marquées par des estuaires et des golfes qui viennent dessiner un relief côtier complexe : ria d'Étel, estuaire du Blavet, de la rivière d'Auray, golfe du Morbihan et vallée de la Vilaine notamment. Ces espaces d'estuaires segmentent le paysage en séparant des zones au paysage comparable mais entre lesquelles l'établissement des voies de communication est parfois difficile, ce qui a impacté l'organisation des réseaux antiques et médiévaux. Même si la question du franchissement de ces vallées et estuaires pose problème, la présence prégnante de l'eau, et la complexité du réseau hydrographique secondaire, offre une ressource naturelle primordiale et répartie sur l'ensemble de la zone d'étude. Certains espaces littoraux sont nettement plus découpés aux abords du Blavet, ou encore les presqu'îles de Quiberon et de Rhuys. La mer remonte profondément vers les terres, le golfe du Morbihan en est un exemple. Ces espaces permettent à la fois un développement des activités maritimes avec l'installation aisées de ports (Vannes ou Locmariaquer par exemple, dès l'époque antique[75]) et des activités économiques (pêche et moulins notamment).

À l'est, la presqu'île de Rhuys, reliée par un isthme important de 3 kilomètres de large entre le bourg de Saint-Armel et les marais au nord du Tour-du-Parc (rivière de Sarzeau et étier de Caden), présente des caractéristiques géologiques quelque peu différentes. Elle est constituée aujourd'hui de 5 communes, dont 3 sont situées sur un substrat constitué de schistes (Saint-Gildas de Rhuys, Saint-Armel et Le Tour du Parc). L'ensemble est cerné par un réseau de failles géologiques importantes, fortement atténuées dans le paysage. Cette presqu'île, qui n'en est pas strictement une, mais plutôt une péninsule, s'étend sur 25 kilomètres d'est en ouest et 8,5 kilomètres du nord au sud (de la Pointe de l'Ours à la pointe

[75] Sur le port de Vannes, voir : Collectif, 1998 ; sur Locmariaquer, voir Brunie, Daré, 2013.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Saint-Jacques), mais les dimensions actuelles de cette péninsule ne correspondent pas à la réalité médiévale. La simple consultation des cadastres anciens montre que l'espace littoral est progressivement rongé par les eaux notamment sur son front sud et est. La faible altitude a entraîné le recul de la ligne côtière parfois jusqu'à 60 mètres en deux siècles.

Les sols à proximité du littoral sont composés principalement de granites fortement désagrégés et sont perméables. Toutefois, ces terres ne sont pas les plus fertiles de la région en raison d'un sol peu profond, sur lequel se développe aujourd'hui une végétation de lande. Son paysage a également été, comme celui de la presqu'île de Quiberon, entièrement modifié. La presqu'île de Rhuys était encore à la fin du XVe siècle une vaste forêt relevant du duc. Trois siècles plus tard, l'ensemble du couvert forestier a presque complètement disparu[76].

c. Les îles

Dans la zone étudiée, plusieurs îles atlantique relèvent aujourd'hui du Morbihan et au Moyen Âge du Vannetais. Il s'agit de Belle-Île-en-Mer évidemment, mais également de l'île de Groix. Belle-Île relève de la même formation géologique que la presqu'île de Rhuys (schiste principalement) qui s'étend ensuite vers la Loire-Atlantique et notamment Guérande. La superficie importante de l'île a permis le développement de l'agriculture et un peuplement permanent de l'espace, même au Moyen Âge[77]. La petite île de Groix, qui est l'objet de plusieurs donations au début du XIe siècle, est occupée de façon permanente à cette époque[78].

Dans le golfe du Morbihan, se trouvent plusieurs îles, dont les principales (et les seules peuplées en permanence) sont l'Ile aux Moines (310 hectares) et l'Ile d'Arz (270 hectares). Ces espaces, à la fois proches du continent et séparés par la mer, sont propices à l'installation d'établissements religieux qui en sont les éléments remarquables. D'un point de vue paysager et géologique, ces espaces sont proches du littoral sud du Morbihan.

[76] Duval, 1957, p. 348.

[77] L'île est occupée depuis le Paléolithique. Elle n'est détachée du continent que vers - 7000 ans, mais la permanence de son occupation est attestée (Batte, Kayser, 1989).

[78] L'église Saint-Gunthiern est mentionnée dès 1037 dans une donation à l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé par Huélin, seigneur de Kémenet-Héboé. L'île est largement occupée depuis la protohistoire : un éperon barré à Kervedan (disparu en grande partie), des ateliers de bouilleurs de sel, des traces d'occupation gallo-romaine sont recensées sur l'île.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

d. Les plateaux du nord

Au nord des reliefs de Lanvaux, on retrouve un paysage très différent, composé d'une succession de plateaux. Ces paysages sont divisés en deux principaux espaces : l'un à l'est, le plus vaste, qui s'étend de Pontivy à Campénéac d'est en ouest et de Ploërmel et Moréac au sud jusqu'à Mûr-de-Bretagne et Merdrignac au nord ; et un second à l'ouest, marqué par les premières hauteurs des Montagnes Noires et qui constitue, dans l'emprise de cette étude, les plateaux de Guémené.

Le premier espace, nommé plateau de Loudéac-Pontivy, recouvre la majeure partie de la zone d'étude au nord des Landes de Lanvaux. Il est délimité par les reliefs environnants : Landes de Lanvaux au sud, vallée du Blavet à l'ouest, massifs de Brocéliande à l'est et de Quénécan au nord. Ce bassin supérieur de l'Oust est naturellement marqué par l'Yvel, son principal affluent, et par l'Ével, affluent du Blavet à l'Ouest. Se distinguent ainsi deux espaces aux paysages similaires avec des successions de petites vallées peu marquées. Le massif de Lanouée est inclus dans cet espace : bien qu'il soit individualisé en raison de sa couverture forestière importante, son relief le rattache à l'espace étudié.

Le plateau de Pontivy-Loudéac est aujourd'hui un espace très ouvert, marqué par l'agriculture, en raison d'un sol relativement favorable. Les affleurements de schiste distinguent nettement ce plateau des massifs de Quénécan, développés sur un sol principalement constitué de grès, et du plateau de Guémené, à l'ouest, qui se trouve sur un sol principalement formé de granites. La partie sud du département des Côtes-d'Armor dépend également de cette formation géologique à dominante schisteuse, jusqu'à Collinée au nord. Les paysages forment donc un ensemble cohérent quasiment sur l'ensemble des vicomtés de Rohan et de Porhoët qui nous occupent[79].

À l'ouest, le plateau de Guémené s'étend de Silfiac à Quistinic (nord-sud) et de Meslan à Pontivy (est-ouest). Il est délimité à l'est par la vallée du Blavet et se fond à l'ouest dans le plateau de Gourin. Les reliefs sont plus élevés mais peu marqués, constitués de petites vallées et vallons segmentant le territoire en petites unités complexes, qui composent des espaces agricoles souvent peu accessibles. Deux cours d'eau principaux marquent cet espace : l'Éllé et le Scorff qui ont des tracés très sinueux. Ces vallées, parfois nettement accusées, contraignent fortement les réseaux de communication. Quant aux terres agricoles, elles sont ici plus rocheuses et plus difficiles à exploiter que sur le plateau de Loudéac-Pontivy.

[79] À l'exclusion de l'espace correspondant au plateau de Guémené à l'ouest.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Cet espace est aujourd'hui le plus boisé de la zone d'étude[80] et présente un paysage peu ouvert et favorable aux activités sylvicoles. S'y ajoute la forêt de Quénécan au nord, qui présente un relief plus important que les plateaux de Guémené, un paysage vallonné, mais aussi une végétation plus dense et un alignement structuré par le cours du Blavet, offrant parfois un paysage « montagneux ». Ce relief est très proche de celui de la forêt de Brocéliande, qui marque aussi une frontière paysagère à l'est du Morbihan.

e. Les vallées fluviales

Les principales vallées qui marquent le paysage (Éllé, Scorff, Blavet, Oust, Arz, Claie) constituent des environnements particuliers dans ces ensembles géologiques. Elles présentent, selon les substrats, des profils et des possibilités différentes.

À l'ouest, le Blavet s'écoule depuis le sud de Bourbriac (22). Dans la zone d'étude, il traverse d'abord le massif de Guerlédan en formant des vallées très encaissées. Il en est de même pour la zone à l'est qui est traversée par les Gorges du Daoulas et de Poulancre au nord de l'abbaye de Bon-Repos (nord-ouest de l'actuel lac de Guerlédan). Ces espaces, boisés et peu accessibles, ne sont pas propices à une multiplication des exploitations agricoles rurales. À partir de Saint-Aignan (56), la vallée du Blavet s'ouvre et les versants sont peu marqués à l'est, tandis qu'au contact du plateau de Guémené à l'ouest ils sont parfois accentués, notamment aux abords des méandres[81]. Plus au sud, le cours d'eau s'écoule aux environs de Pontivy au cœur d'une vallée fluviale beaucoup plus large, accessible et très ouverte vers l'est, facilitant les communications. En aval de Pontivy, le cours du Blavet est d'abord faiblement dominé à l'est, tandis qu'à l'ouest le versant est formé par des terrasses successives se fondant dans le plateau de Guémené. Le versant ouest est particulièrement marqué entre Saint-Thuriau et Bieuzy-les-Eaux, secteur où le Blavet forme des méandres très prononcés. L'éperon de Castennec, qui est le plus nettement marqué, est occupé au moins depuis l'époque gallo-romaine : il domine le cours du Blavet de 50 mètres. Les à-pics rocheux

[80] Le boisement de la région a été profondément modifié au cours du XXe siècle : les vallées alluviales sont actuellement plus densément boisées. Les forêts souvent ouvertes au XIXe siècle, se sont refermées dans ce secteur à partir des années 1940. Cette évolution est nettement perceptible d'après les photographies aériennes des années 1920 à aujourd'hui.

[81] La rive droite présente quelques profils naturellement défensifs qui sont mis à profit, notamment avec l'implantation des sites de Castel-Finans au contact du massif de Quénécan ou encore du Corboulo, tous deux sur la commune de Saint-Aignan (56). Le premier domine le cours du Blavet d'environ 80 m, le second, plus au sud, d'une trentaine de mètres.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

des environs de Castennec paraissent souvent infranchissables et plusieurs établissements attribués à des ermites du haut Moyen Âge y sont d'ailleurs abrités : la chapelle Saint-Gildas (dite « sous le Rocher ») à Bieuzy-les-Eaux, située à proximité du lieu-dit Le Priody, est ainsi localisée à l'entrée de la grotte possiblement occupée par l'ermite Gildas au VIe siècle[82]. Le franchissement du Blavet est ici complexe, et Castennec, immédiatement au nord, apparaît comme le seul point de passage majeur sur ce tronçon du fleuve. Ensuite, jusqu'à Hennebont, le cours du Blavet franchit d'abord des hauteurs des reliefs de Lanvaux, qui sont perpendiculaires à son orientation générale, faisant adopter au tracé du Blavet un profil en baïonnette. La vallée est donc particulièrement encaissée aux environs de Baud et Quistinic rendant difficile les liaisons jusqu'à Hennebont.

L'Éllé et le Scorff, plus à l'ouest, présentent le même profil que la rive droite du Blavet : encaissés et sinueux au niveau du plateau de Guémené, avec des fractures longitudinales prolongeant les reliefs des Landes de Lanvaux, ils présentent des profils plus ouverts en traversant les plaines du littoral. C'est donc naturellement que ces cours d'eau ont constitué des frontières, notamment dans la partie nord de la zone d'étude.

L'autre vallée structurante, cette fois à l'est, est celle de l'Oust, autour de laquelle s'organise l'une des deux entités politiques majeures de l'espace étudié : le Porhoët. Cette vallée, qui traverse l'ensemble du plateau de Loudéac-Pontivy selon un axe nord-ouest / sud-est, puis une partie des plateaux du nord des Landes de Lanvaux, présente aujourd'hui un profil très modifié en raison de l'aménagement du canal de Nantes à Brest au début du XIXe siècle (il est inauguré en 1858), qui en a fait un cours d'eau artificialisé sur plus de 80 kilomètres de longueur. Les parties de méandres ont donc été doublées le plus souvent par un nouveau canal, comme à Malestroit ou encore en aval de Rohan jusqu'à la hauteur des Forges. Ce cours d'eau prend naissance au nord de la zone d'étude, sur la commune du Haut-Corlay. Jusqu'à Gueltas, l'Oust n'est pas canalisé et présente un profil sinueux traversant des vallées larges et ouvertes, faiblement marqués dans les schistes tendres environnants. Contrairement au Blavet, qui traversent des socles de schistes durs et de quartzites, l'Oust a des versants peu marqués, ce qui rend son environnement plus ouvert et plus lisible. L'arrivée sur les premiers plateaux des Landes de Lanvaux présente toutefois quelques reliefs, notamment par un fond de vallée moins élargi et bien marqué au sud. En aval de Saint-

[82] Collectif, 2011, p. 399.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Congard, l'Oust est rejoint par la Claie et s'écoule ensuite dans le fond plat des Landes de Lanvaux jusqu'à la jonction avec l'Aff à Glénac puis avec la Vilaine à Redon.

Cette vallée offre donc moins de contrainte pour l'établissement des communications, mais c'est surtout la partie au cœur des plateaux de Pontivy-Loudéac qui est propice à l'aménagement de sites défensifs (Rohan, Josselin notamment) et à une exploitation des ressources en eau, grâce à des vallées plus larges que celles du Blavet.

Un affluent de l'Oust, le Lié, apparaît particulièrement important à la fin du Moyen Âge. Plusieurs sites aristocratiques sont implantés sur ses berges, tels que le manoir de la Ville-Jégu (Les Forges, 56) ou la forteresse de Bodinais (Les Forges, 56). C'est un cours d'eau s'écoulant au cœur de vallées très larges, permettant une utilisation aisée de la force hydraulique par des aménagements tels que les biefs alimentant des moulins, ou encore plus tardivement des forges (XVIIIe siècle).

D'autres cours d'eau moins importants impactent directement l'occupation du territoire dans la partie sud de la zone d'étude. L'Arz, le Loc'h et la Claie fragmentent les hauteurs des reliefs des Landes de Lanvaux. L'Arz et le Loc'h partagent la même vallée, mais s'écoulent dans des sens inverses. Ils prennent leur source à Plaudren, l'Arz s'écoulant ensuite vers l'est et la Vilaine, le Loc'h vers l'ouest et la rivière d'Auray. Plus au nord, à 5 kilomètres, une seconde vallée est marquée par deux cours d'eau prenant leur source à Bignan et Moréac : la Claie qui s'écoule vers l'est et le Tarun vers l'ouest. Ces vallées ont donc des caractéristiques hydrographiques similaires et sont marquées par des versants larges qui offrent des espaces cultivables et largement irrigués par les petits affluents de ces cours d'eau.

Le réseau principal des cours d'eau crée donc des interfaces entre plusieurs espaces qui, comme les reliefs des Landes de Lanvaux, compartimentent les secteurs. Cette fragmentation naturelle du paysage laisse préfigurer la fragmentation des pouvoirs. À ces quelques critères géographiques et géologiques, s'ajoutent des critères de présence ou d'absence de richesses naturelles, indispensables à l'installation humaine et au développement d'activités économiques.

3. Répartition des ressources naturelles

a. Un réseau hydrographique dense

La présence de l'eau, déjà largement évoquée dans la description des profils des vallées fluviales, est un des éléments centraux dans la structuration des réseaux de communication et de peuplement. Il s'agit d'une ressource indispensable à l'exploitation des terres, mais également à l'installation d'étangs, de moulins ou de pêcheries, qui se multiplient au Moyen Âge. Le substrat du massif armoricain étant peu perméable, il favorise le ruissellement des eaux et la formation de cours d'eau de faible ampleur, mais largement répartis sur le territoire. La barre naturelle des Landes de Lanvaux divise le réseau hydrographique de la zone d'étude en deux parties distinctes, l'une au nord et l'autre au sud. Le réseau est réparti en quatre bassins versants : les bassins de l'Oust, du Blavet, du Scorff et de l'Éllé. La densité est importante : 1 kilomètre de cours d'eau (de surface) par kilomètre carré en Bretagne, contre 0,7 km/km² en moyenne sur le reste du territoire français.

Le débit et la constante de ce débit sont différents selon les espaces. À l'ouest du département, les cours d'eau ont débits plus importants en raison de pentes plus fortes dues au substrat granitique dominant, tandis qu'à l'est le substrat schisteux offre des cours moins contraints et donc un débit plus faible, mais également des périodes d'étiage plus longues durant les saisons chaudes. Ces cours d'eau sont donc plus à même d'être aménagés pour l'installation de retenues d'eau et de moulins, d'autant plus qu'ils s'écoulent dans des vallées plus larges offrant des espaces moins limités.

Dans les Côtes-d'Armor, le réseau hydrographique est équivalent en terme de densité. La zone prise en compte relève encore des bassins versants principaux de l'Oust et du Blavet, ainsi que, pour une petite partie en amont, de l'Éllé. Les cours d'eau principaux (le Lié, le Ninian, l'Oust, le Blavet) adoptent un cours nord-sud orientant les ciculations.

Sur le littoral, la presqu'île de Rhuys présente un réseau hydrographique presque inexistant. Seuls les environs du château de Suscinio et du manoir de Caden disposent de ressources en eau douce avec le bassin versant de la rivière de Pénerf, qui s'étend jusqu'à Berric.

Ce réseau dense va fortement influencer l'installation des sites fortifiés au Moyen Âge comme nous le verrons plus loin[83].

[83] *Cf. infra*, partie III, chapitre 9.3.a.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

b. Sol et sous-sol

– **Qualité des sols de surface**

Les études pédologiques, plus complexes, complètent ces quelques données sur l'environnement naturel de l'étude (fig. 7)[84]. Le zonage déjà évoqué en fonction des paysages se retrouve dans cette cartographie des pédopaysages (carte de la nature des sols de surface) : des terres constituées de schistes tendres ou de limons pour le plateau de Loudéac-Pontivy et un substrat majoritairement granitique pour le plateau de Guémené-Plouay. Les granites des Landes de Lanvaux sont traversés par les vallées alluviales composées de schistes tendres et plus propice aux usages agricoles. Au nord-ouest, autour de la forêt de Quénécan et jusqu'à Cléguérec au sud, un vaste massif gréseux offre une roche de très belle qualité, longtemps utilisée pour les constructions au nord du département[85].

[84] Les cartes les plus récentes ont été établies par l'UMR SAS INRA-AGROCAMPUS OUEST (Blandine Lemercier, Anne-Laure Le Bris, Lionel Berthier, Christian Walter) et l'UMR CNRS 6553 Ecobio (Muriel Guernion).

[85] Chauris, 2010.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

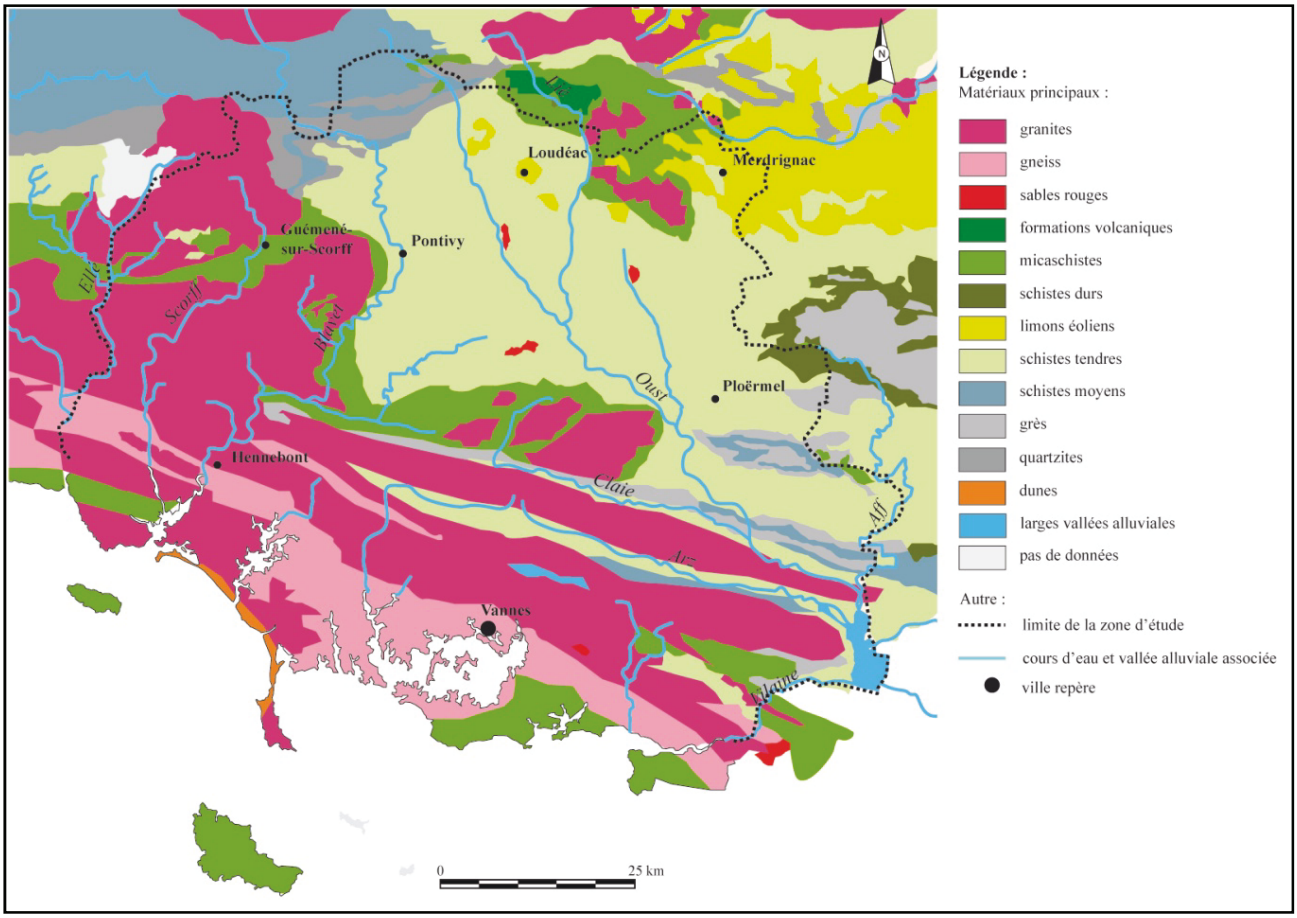

Figure 7. Carte simplifiée des pédopaysages de l'aire d'étude.

La qualité des sols conditionne le développement d'activités économiques diversifiées dans tous les secteurs étudiés. Les plaines du nord-est, traversées par de larges vallées alluvionnaires, sont les plus propices au développement de l'agriculture notamment céréalière. La plupart des sols restent toutefois acides et limoneux, du fait de la décomposition superficielle des schistes, des grès et des granites. Les sols sont principalement des sols peu profonds, une série de sol limoneux et profonds existant uniquement sur le plateau de Guémené principalement au nord-est de Plouay. La diversité est importante : les sols peu profonds au nord des landes de Lanvaux (plateaux), sur granite, sont occupés principalement par des boisements, des landes et des prairies, tandis qu'une large partie des sols granitiques situés entre l'ouest de Vannes et Rostrenen sont des sols très acides, issus de l'altération des granites. Ces ensembles sont donc moins propices à l'usage agricole que les terres situées à l'est entre le Blavet et la Vilaine. La répartition des ressources agricoles et sylvicoles est donc fortement contrainte à la fois par le relief et par la nature des sols. Encore une fois, les terres du littoral, de l'ouest et de l'est de la zone d'étude présentent des profils très différents et

complémentaires. Aux espaces cultivés et boisés, s'ajoutent des sols recelant diverses matières premières progressivement exploitées.

– **Les ressources du sous-sol**

L'exploitation de minerai est évidemment une activité à prendre en compte dans l'organisation des terroirs. L'activité médiévale est mal cernée dans la région, toutefois il est possible d'évaluer le potentiel du territoire. Les principales mines sont aujourd'hui identifiées sur les failles géologiques. Celles-ci sont donc nettement orientées nord-ouest / sud-est dans la moitié sud du Morbihan, puis nord-sud sur les plateaux au nord des Landes de Lanvaux, cet ensemble étant traversé par une faille sud-ouest / nord-est au niveau du massif de Quénécan. Le plateau de Guémené ne présente que peu de ressources exploitées en dehors de l'uranium au XXe siècle. Quelques mines de plomb sont identifiées sur les hauteurs de Quénécan, en particulier entre Gouarec et Plélauff[86] et entre Guern et Melrand[87]. Au sud de la zone d'étude et des fractures des landes de Lanvaux, il n'existe pas de trace d'une exploitation minière. À l'est, c'est la présence de fer qui domine. Le massif de Paimpont est le principal pôle d'extraction[88]. La forêt de Lanouée également, au nord du Morbihan, dispose de ressources suffisantes en fer pour justifier une exploitation du minerai, qui s'industrialise au XVIIIe siècle, lorsque le duc de Rohan obtient l'autorisation de construire une « usine à fer » en 1756. Enfin, des gisements de minerais aurifères sont recensés entre Bréhan, Rohan et Saint-Barnabé, sans qu'une exploitation soit nettement identifiée[89].

Rares sont les ressources dont l'exploitation médiévale est clairement attestée[90]. Le développement important des forges au nord du territoire au XVIIe siècle (forges de Lanouée et forges des Salles dans la forêt de Quénécan[91]) fait suite à l'installation de plusieurs « grosses forges à faire le fer » mentionnées par les Rohan en 1479 dans leurs massifs de Quénécan et de Loudéac[92]. Cette permanence amène à supposer une exploitation antérieure à

[86] Cartes des mines établies par le BRGM.
[87] Non localisé précisément.
[88] Vivet, 2009.
[89] Données BRGM.
[90] André, 1989a, p. 172.
[91] AD 56, 89 J (Fonds des Forges des Salles) ; AD 56, 13 J 1-80 (Fonds Levesque et des Forges de Lanouée).
[92] Dom Taillandier, *Histoire*, t. II, p. CXCI. Le document publié par Dom Taillandier en supplément au t. 2 de l'*Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, comporte d'abord un mémoire du vicomte Jean II de Rohan rappelant, en 315 articles, rappelant tous les droits lui permettant de prétendre à la préséance des États de Bretagne contre le seigneur de Laval. S'ensuivent les déclarations de plusieurs nobles discutant les différents points de cette déclaration. L'ensemble forme l'enquête de 1479 que nous désignerons désormais sous ce nom.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

la fin du Moyen Âge et susceptible d'avoir orienté le choix d'implantation de certains sites, mais cette hypothèse reste sans preuve en l'état actuel des recherches[93].

La présence de ces ressources naturelles, bien qu'éparses, a joué un rôle certain dans l'organisation et la répartition des centres de pouvoir médiévaux. Mais au-delà de ces facteurs, les cadres de pouvoir préexistants au premier Moyen Âge ont conditionné de façon toute aussi certaine la mise en place des réseaux castraux à partir du Xe siècle. Pour aborder cette question, il faut pour cela évoquer, d'une part, la permanence de l'importance de Vannes et de ses résidences élitaires ; puis, d'autre part, les témoignages divers de la présence aristocratique sur l'ensemble du territoire appréhendé.

[93] Les données fournies par les travaux de prospections aériennes laissent supposer la présence fréquente d'exploitation du fer par l'identification de ferriers, notamment sur la zone sud pour laquelle nous ne disposons pas d'information pour les périodes plus récentes (la prospection menée en 2013 par le CERAM a permis l'identification de 46 ferriers sur les seules communes de Bignan, Plumelin et Moréac, pour la plupart non datés (Daré, Dufay-Garel, 2013, p.16-17). Actuellement les la prospection des sites de production ou d'extraction reste encore à effectuer sur l'ensemble de la zone d'étude (Vivet, 2014, p. 217).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

CHAPITRE 2 :
VANNES AU CŒUR DU VANNETAIS : MISE EN PLACE ET PÉRENNISATION D'UN CENTRE DE POUVOIR DE L'ANTIQUITÉ AU HAUT MOYEN ÂGE

L'inscription d'un inventaire dans un environnement physique clairement défini apparaît comme une évidence. Mais l'installation de ces fortifications suppose également une insertion dans le temps long. Il est en effet illusoire de chercher à percevoir les dynamiques sociales, politiques et militaires qui entraînent la création de ces sites fortifiés sans évaluer d'abord les éléments antérieurement présents. La question des lieux de pouvoirs nous ramène inévitablement à plusieurs problèmes déjà posés par l'historiographie bretonne : la permanence, ou non, des lieux de pouvoirs antiques et les interrogations sur les modes de résidences des élites et notamment des machtierns, dirigeants de communautés civiles mal définies régulièrement présents dans les textes des VIIIe-IXe siècles. À la première question, les historiens bretons ont souvent répondu par l'argument de la rupture, presque totale, avec les cadres antiques. En dehors de Vannes, qui reste alors un siège épiscopal, les structures supposées en place à la fin de l'Antiquité disparaissent au profit de l'imposition de structures politiques venues d'Outre-Manche. L'archéologie, et principalement le recensement des entités archéologiques depuis la création de la Carte Archéologique Nationale, permet de nuancer cette idée et de mieux percevoir les permanences dans les structures politiques et sociales. Quant à la question des

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

résidences des élites, elles ont souvent été identifiées à partir des rares mentions textuelles (la plupart provenant du cartulaire de l'abbaye de Redon). Les *aulæ* citées ont souvent été rattachées à des sites fossoyés pour lesquels les datations étaient inexistantes. De la même façon, les fouilles récentes ainsi que les inventaires de fortifications permettent de dresser un premier bilan des connaissances sur la question et d'interroger ainsi la transition trop longtemps rattachée au tournant de l'an mil.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

1. L'affirmation d'un centre de pouvoir pérenne

Ville polarisante dès l'Antiquité, siège de l'évêché à partir du Ve siècle, Vannes est un pôle majeur dans l'organisation des pouvoirs et des réseaux. Cette ville et son développement sont cependant mal connus avant le XIVe siècle. Redynamisée par la présence accrue des ducs à Vannes dès le début du XIIIe siècle, Vannes est profondément modifiée durant les deux derniers siècles du Moyen Âge, ce qui rend la compréhension de l'organisation de ses espaces encore plus difficile pour la période antérieure au XIVe siècle. Il faut toutefois revenir sur la position particulière et inédite de Vannes au sein de l'aire d'étude : ville-centre, elle est le lieu de résidence de deux pouvoirs distincts, épiscopal d'une part, et comtal, puis ducal d'autre part. Son statut et ses origines antiques, aujourd'hui bien cernées, obligent à un traitement particulier de la ville, notamment dans l'analyse de l'organisation des pouvoirs au sein de son enceinte.

a. Implantation et développement de la cité avant le Bas-Empire

– **Une implantation littorale**

La position topographique de Vannes est l'un des premiers critères justifiant son installation. Cité de fond de ria, elle se développe sur deux collines dominant le fond du golfe du Morbihan : la colline de Boismoreau au nord et celle du Mené à l'ouest[94]. Le relief est peu important : les hauteurs de Vannes culminent entre 20 et 25 mètres d'altitude seulement. Elle bénéficie cependant d'une position protégée grâce au golfe, qui limite l'importance de la marée, et d'un accès à l'océan, qui en fait le lieu idéal de rencontre entre la mer et l'intérieur des terres.

La première difficulté est de saisir la relation de la ville avec une ligne de côte qui a été fortement modifiée au cours des deux derniers millénaires. En effet, une partie de la ville, aujourd'hui enceinte, se trouve sous les eaux durant la période antique et le haut Moyen Âge. La découverte, en 1912, rue Alain le Grand, de 0,6 mètre de sédiments marins associés à des débris végétaux continentaux à plus de 5 mètres sous le niveau du sol[95] indique que la

[94] Vannes est entourée d'une troisième colline au sud, dite de La Garenne, qui ne livre pas de traces d'occupation à l'époque antique.

[95] CAG, 56, p. 338 (notice 260 - Vannes. Auteur : S. Daré).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

rencontre des eaux du Rohan[96] et du Bilaire et des eaux marines s'effectue à près de 400 mètres au nord-est de l'actuel port de Vannes. D'autres fouilles ont montré l'importance du colmatage naturel de ces zones de marais et de cours d'eau existant encore au Ier siècle de n.-è.. La localisation du port antique, mal définie, a pu évoluer au cours des siècle en raison du problème récurrent d'envasement. Lors de l'installation de la ville, le port pouvait se situer au niveau de la confluence des ruisseaux de Rohan et de Bilaire, dans le cours de la Marle, tandis qu'au XIVe siècle, il se trouve au niveau de la place de la Poissonerie, une centaine de mètres au nord de son emplacement actuel.

Vannes, comme d'autres villes antiques et médiévales, s'implante à un endroit permettant l'installation à la fois d'un port et d'un pont ou gué[97]. L'existence d'un point de passage est d'ailleurs attestée par l'étymologie de *Darioritum* : *ritum* est un terme gaulois signifiant « gué »[98]. Celui-ci se trouve à l'époque antique au niveau du quartier médiéval de Saint-Nicolas[99]. C'est là que se croisent les voies menant de Nantes à Carhaix et celles qui mènent vers Corseul, Angers, Rennes et Locmariaquer.

- **Organisation de la cité de Vannes avant le Bas-Empire**

Les environs de Vannes ont livré des vestiges d'occupation remontant au néolithique. La fréquence des cairns, dolmens, etc. sur le littoral témoigne d'une occupation ancienne mais pas de la présence d'un centre économique ou politique. Quelques établissements à caractère rural sont repérés aux alentours immédiats de la ville : au Bohalgo, un système d'enclos fossoyé a été fouillé entre 2009 et 2010[100] ; à Bilaire, un réseau de fossés associés à des trous de poteau[101] ; auxquels s'ajoutent des enclos repérés par photographie aérienne à Roscevel notamment ou à Arcal[102] et les souterrains fouillés en 1872 à Tréhuinec[103]. La densité d'occupation apparaît encore faible.

[96] La dénomination de ce cours d'eau est assez récente, puisqu'en 1636, Dubuisson-Aubenay indique le toponyme de Fromer (Dubuisson-Aubenay, 2000, p. 260, note 3), qui signifie « grand ruisseau » (*frut mur*) (Rosenzweig, 1870, p. 237). Ce toponyme est attesté au moins depuis 1280 dans le catalogue des évêques de Vannes (Le Mené, 1888).

[97] La position topographique d'Auray ou d'Hennebont, villes plus tardives, rappelle ces impératifs.

[98] Delamarre, 2003, p. 258.

[99] CAG, 56, p. 338.

[100] CAG, 56, p. 341.

[101] Datation : Ier siècle av. n.-è..

[102] Tous deux sur la colline de La Garenne/Calmont au sud de la partie urbanisée de Vannes.

[103] Datation : Ve-IVe siècle av. n.-è. (*BSPM*, 1872, p. 276).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Les sources écrites sont presque silencieuses concernant Vannes antique et les vestiges d'occupation antérieure sont presque absents. Si la Table de Peutinger, dans sa version remontant sans doute au IVe siècle, indique la ville sous le nom de *Darioritum*[104] sur un axe majeur reliant Nantes à Carhaix, la cité vénète n'est que très peu mentionnée durant l'Antiquité et aucun élément ne renseigne la nature de son occupation. On la retrouve toutefois dans les *Commentaires sur la guerre des Gaules* de Jules César. Lors de son arrivée dans la cité des Vénètes en 56 av. n.-è., Jules César mentionne des fortifications[105] sans qu'elles soient plus précisément localisées. La ville n'est donc pas mentionnée directement, mais la présence de sénateurs[106] trahit la présence d'un centre politique et d'une organisation gallo-romaine dans la cité.

La fondation de *Darioritum* est placée vers 10 av. n.-è.[107]. Les données archéologiques indiquent que le sommet de la colline de Boismoreau accueille les premières occupations dès le Haut-Empire[108]. L'identification des premières occupations est rare, mais l'ensemble se structure autour d'un système de voirie mis en place à partir du second quart du Ier siècle[109]. Le développement des premiers sites d'habitat, reconnus en fouille, a lieu dans les années 20-50[110]. Les constructions sont alors en terre et en bois et il faut attendre la seconde moitié du Ier siècle pour que l'urbanisme prenne son essor. La construction du centre monumental est alors engagée (forum, basilique, ensemble thermal et théâtre notamment). Les fouilles menées sur le plateau de Boismoreau entre 1985 et 1991 ont permis de mettre au jour les vestiges d'un forum d'environ 100 mètres sur 140 m[111], dont la construction débute au Ier siècle et qui s'implante au cœur d'un espace anciennement délimité par de profonds fossés. Un habitat de qualité se développe également avec la construction des premiers édifices en pierre[112]. Il s'agit de maisons présentant des corps de bâtiments qui entourent un jardin, dont deux

---

[104] Ainsi que deux autres places vénètes, *Sulim* (peut-être Castennec à Bieuzy-les-Eaux) et *Duretie* (Rieux).

[105] *Erant ejusmodi fere situs oppidorum, ut posita in extremis lingulis promontoriisque.* Jules César, *Commentaires sur la guerre des Gaules*, Livre III, 14. La tactique des Vénètes évoquée par J. César (Livre III, 12) suppose l'existence de plusieurs villes littorales capables d'accueillir la flotte et les habitants.

[106] Jules César, *Commentaires sur la guerre des Gaules*, Livre III, 16.

[107] CAG, 56, p. 342

[108] Pour la description des vestiges antiques, nous renvoyons à la conséquente synthèse proposée par Sébastien Daré (CAG, 56, p. 338- 403), qui tient compte des découvertes archéologiques urbaines les plus récentes.

[109] 7 tronçons de rues sont identifiés. CAG, 56, p. 342

[110] 4 sites sont reconnus pour cette période. Voir, CAG, 56, p. 343, p. 371-372, p. 377-378, p. 379-380, p. 381-382.

[111] CAG, 56, p. 345-349. Fouille dirigée par Alain Triste (CERAM).

[112] 3 maisons sont particulièrement bien connues : 10 avenue Saint-Symphorien, rue abbé Jacob, 21 avenue de Verdun.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

comportent même des pièces chauffées par hypocauste. Des habitations à caractère artisanal (travail du cuir et du textile) ou commercial (boucherie par exemple) sont aussi identifiées et sont encore édifiées en bois et en terre. L'ensemble de ces vestiges d'occupation antique est identifié sur les hauteurs de Boismoreau. Le déplacement de la ville vers la colline du Mené semble plus tardive, mais le manque de données archéologiques dans cette partie de la ville, très densément occupée par la suite, peut expliquer en partie cette image de vide pour la période du Haut-Empire.

Vannes ne présente alors pas de trace de fortification à l'exception des premiers fossés qui ont pu être identifiés comme antérieurs à l'installation du forum. Elle est alors un centre politique et économique majeur dans la région. Les campagnes alentours accueillent une concentration importante de *villæ*, notamment à Arradon (Kerran, Le Lodo et Mané-Bourgerel[113]), Saint-Avé (Tréalvé[114] et éventuellement Mengorvenec[115]) ou même à Vannes avec la villa du Boisy[116] ou encore l'établissement du Bohalgo[117] qui reprend un établissement rural protohistorique. Plusieurs gisements de *tegulæ* sont signalés dans les écrits des érudits du XIXe et du début du XXe siècles autour de Vannes sans que la nature et la chronologie des sites soient clairement définies[118].

b. Le Bas-Empire : Vannes dans ses murailles

Le IIIe siècle correspond, à Vannes comme dans plusieurs autres cités gallo-romaines, à une recomposition des espaces urbains. Les datations fournies par les monnaies retrouvées sur les sites fouillés au sommet de la colline de Boismoreau indiquent que la plupart des sites sont abandonnés dès le 3e quart du IIIe siècle. L'ensemble monumental est abandonné et les matériaux récupérés à l'exception, semble-t-il, des thermes. La principale raison de cet abandon massif est l'installation de la ville sur la colline du Mené et à l'intérieur de remparts.

---

[113] CAG, 56, p. 62-70, à partir notamment des *Carnets de fouilles* de Ch. de Fréminville, 1858 (archives du Céram).

[114] CAG, 56, p. 296-297, à partir des *Carnets de fouilles* de Ch. de Fréminville, 1858 (archives du Céram) et Triste, 1984.

[115] Naas, 2000, p. 91.

[116] Fouille 2010-2011, direction Alain Triste (Céram). Datation : IIe-IIIe siècles. Triste, 2011.

[117] Fouille 2009-2010, direction Alain Triste (Céram). Triste, 2010.

[118] Notamment dans les écrits d'Ernest Rialan (Rialan, 1886, 1924), Louis Joseph Marie Bizeul (Bizeul, 1841), Joseph-Marie Le Mené (Le Mené, 1891-1894); et plus récemment de Patrick Naas (Naas, 2000).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

La position topographique du Mené est plus propice à la fortification de l'éperon[119], même si l'altitude reste modérée, entre 8 mètres au sud-est et 20 mètres au nord-ouest (fig. 8). De plus, le gué reliant les deux collines permet d'assurer le lien entre ces deux pôles d'occupation et la nouvelle position de la ville permet d'être au contact direct du port, qui se trouve alors au pied des murailles. Une enceinte est donc édifiée dans le dernier quart du IIIe siècle. La superficie de l'espace urbain passe alors de 40 hectares environ à seulement 5,5 hectares[120]. L'occupation de cet espace fortifié est tout à fait méconnue pour cette période et la suivante en raison d'une occupation discontinue. Les axes de circulation ne sont pas identifiés dans l'enceinte, toutefois deux voies quittent la ville vers l'ouest par la porte Saint-Salomon : l'une vers Quimper, l'autre vers Locmariaquer[121] qui constitue le second centre antique du littoral[122]. La mention de l'évêque Paternus à la fin du Ve siècle (entre 461 et 491) ainsi que la réunion du concile de 465, indiquent l'existence de lieu(x) de culte qui reste(nt) non localisé(s).

Si les éléments internes structurants sont mal renseignés, le tracé de l'enceinte est en revanche bien connu (fig. 8). Sa longueur totale atteint 980 mètres et il a été reconnu au moins en 6 endroits de la ville. Aucune tour n'a été repérée, et si la porte Saint-Salomon est attestée par l'existence des deux voies, la porte Saint-Patern n'est rattachée à l'enceinte antique qu'en raison de son alignement avec la précédente[123] et de son statut de porte principale au Moyen Âge, ce qui, nous le verrons en traitant des portes médiévales, peut être remis en cause. La première est connue par des plans du XVIIIe siècle qui montrent une porte peu large (3 mètres) et encadrée par deux tours quadrangulaires[124].

Le rempart est constitué d'un mur de 4 mètres de largeur à sa base en moyenne. Ce premier état n'est que partiellement conservé au Moyen Âge et est considérablement modifié par l'extension, vers le sud, de l'enceinte urbaine à partir du XIIIe siècle. Encore au XVIIe siècle, Dubuisson-Aubenay note plusieurs vestiges antiques visibles dans le secteur nord-ouest de l'enceinte et signale « quatre ou cinq pièces éparses de murailles romaines,

[119] Notamment en raison de la petite vallée formée par le cours du ruisseau de Fromer ou de Rohan.

[120] À titre de comparaison, l'enceinte de Rennes englobe 9 hectares, de même que celle du Mans, tandis que celle de Nantes, l'une des plus grandes du nord de la Gaule, enserre environ 16 hectares.

[121] Cette voie a été étudiée et reconnue par A. Fouquet dans les années 1850. Ses manuscrits sont conservés dans les archives de la Société Polymathique du Morbihan.

[122] Située à l'extrémité sud-est d'une péninsule, l'agglomération antique de Locmariaquer se situe à l'entrée du golfe du Morbihan. Installée dans une anse, à l'abri des vents, elle s'étend sur une vingtaine d'hectares. Des vestiges importants sont identifiés, dont un théâtre, au nord (Pirault, 2003).

[123] Les deux portes seraient alors reliées par « le *cardo* antique de la ville close » (Leguay, 1988, p. 31-32).

[124] CAG, 56, p. 365

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

reticulato, ut in provinciis, id est rudi et non italico opere, avec ceintures ou chaînes de larges briques, trois briques l'une sur l'autre, cela meslé avec muraille nouvelle »[125]. Cette description correspond effectivement aux modes de constructions des enceintes de la seconde moitié du IIIe siècle. Une portion importante de ce rempart est encore conservée aujourd'hui entre la porte Saint-Patern et la tour Joliette[126]. L'élévation antique est ici visible sur 9 mètres de longueur et 7 mètres de hauteur. Elle se compose d'une alternance de petits moellons et de lits de briques posées à plat, semblable aux vestiges identifiés à Rennes ou à Nantes[127] par exemple. Le tracé est ensuite certain entre les portes Saint-Patern et Saint-Salomon au nord et forme un ensemble grossièrement triangulaire. Seule la portion sud du tracé est incertaine, modifiant finalement assez peu la morphologie de la ville[128].

[125] Dubuisson-Aubenay, 2000, p. 258.

[126] Vannes, 24 rue Thiers.

[127] Voir notamment la portion d'enceinte conservée dans l'ancien couvent des Cordeliers de Nantes (actuelle rue du Refuge)

[128] Sur la discussion de ces tracés voir CAG, 56, p. 364.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

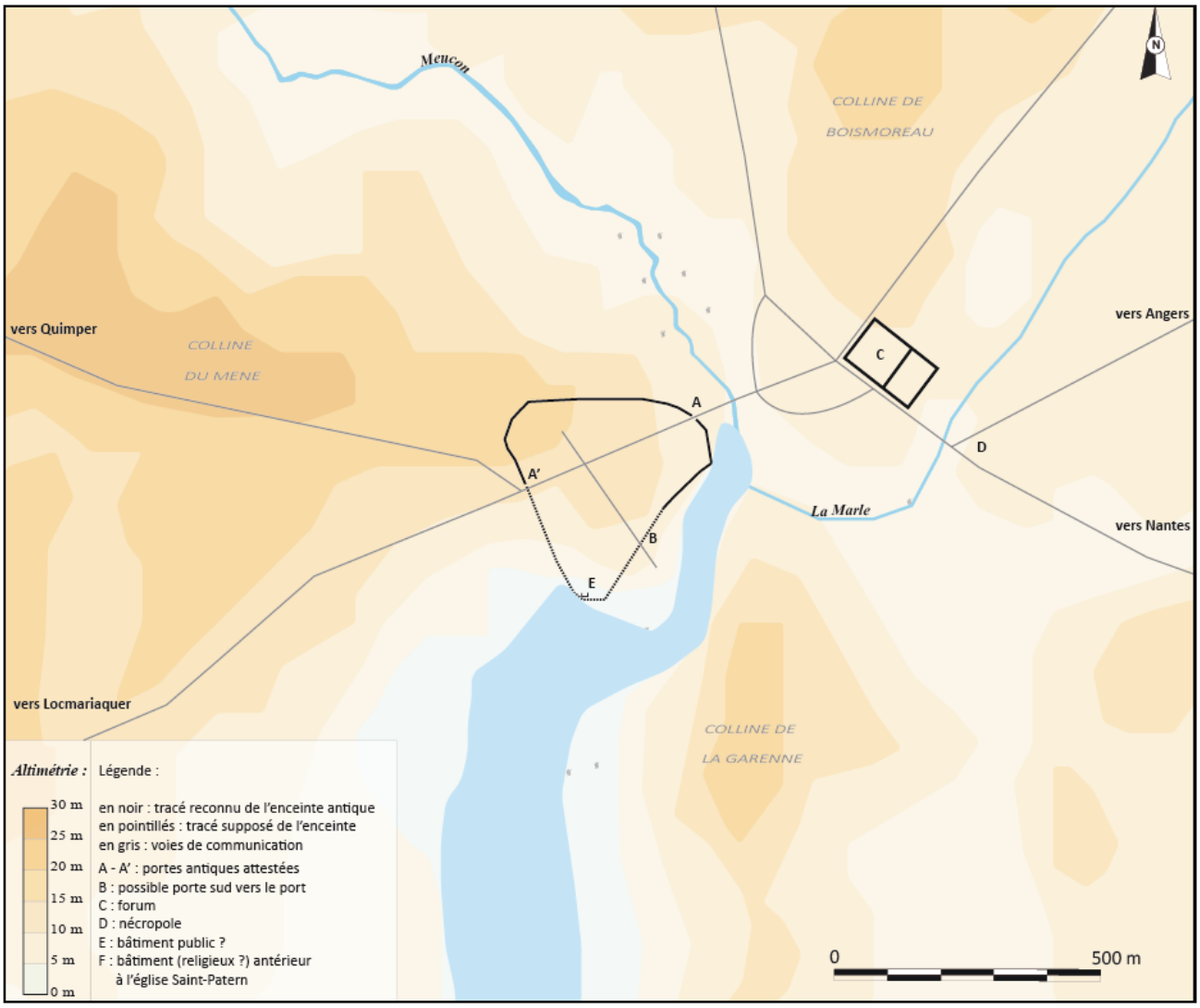

Figure 8. Plan schématique de Vannes au Bas-Empire : localisation des remparts et des voies de communication structurantes d'après CAG, 56.

c. La transition entre Antiquité et haut Moyen Âge : de la ville-garnison à la ville épiscopale

Le changement de dénomination de *Darioritum* remonte sans doute au IVe siècle ou au début du Ve siècle. On trouve la mention de la cité de Vannes (*civitas venetum*), au IVe siècle, dans la *Notitia Galliarum*[129]. La ville prend alors le nom de la cité. La *Notitia dignitatum*, rédigée au Ve siècle, mentionne en effet la ville sous le nom de *Benetis*[130]. Elle

[129] *Notitia Provinciarum et Civitatum Galliæ.*

[130] *Noticia Dignitatum in partibus occidentis*, XXXVII : *Præfectus militum Maurorum Benetorum, Benetis*. Vannes est cité comme lieu de résidence d'un préfet au même titre que *Blabia*, cité mal identifiée mais qui

est alors le lieu d'exercice du préfet et l'un des lieux de garnison les plus importants. Près d'un quart des forces armées d'Armorique se trouve alors stationnée à Vannes[131]. La ville accueille une résidence militaire et un haut dignitaire de l'empire. Il résidait sans aucun doute dans les murs de la ville, mais seule l'archéologie pourrait permettre d'identifier précisément son emplacement.

Même après la chute de l'Empire romain, les cadres antiques ne s'effacent pas dans le Vannetais. Si Vannes n'est plus le centre militaire d'une cité de l'Empire, elle reste le centre d'une circonscription territoriale. Le *pagus* apparaît alors au VIe siècle dans les écrits de Grégoire de Tours sous la dénomination de *Veneticus pagus*. L'auteur désigne également le lieu sous les termes de *civitus Venetica* ou *urbs*, ce qui, contrairement au terme de *civitas* utilisé durant le Bas-Empire, renvoie ici beaucoup plus clairement à la ville et non au chef-lieu. Peu avant, l'auteur de la *Vie de saint Melaine* désigne Vannes sous les termes de *civitas* et *parrochia Venetensis*[132] lorsqu'il aborde le personnage d'Eusèbe, roi légendaire de Vannes avant les années 490. Si les faits sont légendaires, la désignation à deux reprises de Vannes comme *civitas* indique que la ville antique est, durant cette période de transition entre l'Antiquité et le Moyen Âge, comprise comme l'espace de la cité doté d'un siège épiscopal et d'une muraille[133].

C'est en effet ce dernier élément qui assure la pérennité de la ville. La naissance de l'évêché de Vannes remonte sans doute au milieu du Ve siècle. Ce nouveau pouvoir, à caractère religieux et non plus militaire, investit dès lors l'espace urbain.

---

pourrait correspondre à Hennebont ou Port-Louis, c'est-à-dire à l'embouchure du Blavet (l'identification de Blaye (Gironde) comme l'antique *Blabia* pose problème puisqu'il s'agit ici uniquement de villes des côtes bretonnes et normandes qui sont citées. Malgré les problèmes étymologiques que pose la transition entre *Blabia* et Blavet, l'hypothèse d'une cité sur la rive sud de la Bretagne est à prendre en compte).

[131] Le Cloirec, Pouille, 2000, p. 33.

[132] *Vita S. Melanii,* p. 130.

[133] À propos du glissement du sens du terme latin *civitas*, voir également l'analyse de S. Lebecq à partir des mentions de Bède le Vénérable dans son *Historia ecclesiastica*. Lebecq, 2011a, p. 206. À propos de l'utilisation des termes *civitas* et *urbs* dans l'œuvre de Grégoire de Tours, voir également les travaux de Fernand Vercauteren (Vercauteren, 1934). Voir également : Hervé, 2003.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

d. Vannes au haut Moyen Âge : implantation et évolution de l'épiscopat vannetais

L'étude de la naissance et de l'essor de l'évêché vannetais a été largement reprise dans l'étude menée par N.-Y. Tonnerre sur la naissance des institutions en Bretagne[134]. Nous ne rappellerons donc ici que les grandes lignes de ce travail qui éclairent l'importance qu'occupe la ville de Vannes entre l'Antiquité et le Moyen Âge central. Pour cette période, seule la vie religieuse de Vannes est renseignée.

Les sources qui nous rapportent la naissance de l'évêché sont contradictoires : la liste des évêques fournie par le cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé, rédigée au XIe siècle[135], ne correspond pas aux noms d'évêques mentionnés par Grégoire de Tours. La première mentionne l'existence de *Paternus*, futur saint Patern, au Ve siècle, mais les données ne sont pas jugées fiables avant le XIe siècle. L'origine de l'évêché est généralement placée au milieu du Ve siècle. En 453 et 461, assistent aux conciles d'Angers et de Tours des prélats dont l'origine n'est pas identifiée, mais l'un d'entre eux pourrait être un évêque de Vannes. La réunion d'un concile vers 465 à Vannes indique qu'une communauté et un évêché sont déjà bien ancrés dans la ville. Depuis quand ? Rien ne permet de le préciser. L'évêché voisin de Nantes est en place dès le IVe siècle[136] et le premier évêque bien connu par les textes est décédé vers 365[137], soit un siècle avant la mention de l'évêché de Vannes. Ils apparaissent également en même temps lors des conciles d'Angers et de Tours mais ils sont clairement identifiés lors de ces conciles, contrairement à ceux de Vannes, qui ne sont que supposés.

Patern semble donc être le premier à la tête de cet évêché. L'origine gallo-romaine de ces premiers évêques n'est pas remise en cause, tout comme celle des évêques de Rennes et de Nantes, et ce, jusqu'au VIe siècle au moins. Cette origine n'indique rien de plus que le fait que la première communauté chrétienne de Vannes était composée principalement de gallo-romain et non de bretons, qui ne semblent présents dans ce secteur de la Bretagne qu'à partir de la fin du Ve siècle. Le premier évêque breton n'est autre que Macliau (*Macliavus*), dont l'accession au siège épiscopal est relatée par Grégoire de Tours[138]. Il évoque, dans le livre IV,

[134] Pour la partie concernant l'évêché de Vannes, voir Tonnerre, 1994, p. 166-192.
[135] Et édité par Léon Maître et Paul de Berthou en 1896 (*Cartulaire de Quimperlé*).
[136] Tonnerre, 1994, p. 160.
[137] Il s'agit de Similien, troisième évêque de Nantes, qui est mentionné par Grégoire de Tours.
[138] Grégoire de Tours, *Histoires des Francs*, livre IV, chap. 33.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Canao, comte des Bretons vers 550-560, qui, après avoir tué trois de ses frères[139], désire tuer le dernier membre de la fratrie : Macliau. Ce dernier est alors sauvé par Félix, évêque de Nantes[140]. Après une trêve, il est à nouveau persécuté par Canao et se réfugie alors chez Conomor qui le dissimule dans une tombe. Canao célèbre alors sa victoire, pensant avoir soumis l'ensemble des Bretons et du territoire où se trouvait alors Macliau, mais ce dernier « sortant de dessous terre, se rendit dans la ville de Vannes (*Veneticam urbem*) où il fut tonsuré et ordonné évêque »[141]. Ce personnage de l'aristocratie bretonne se trouve alors à la tête d'un évêché jusque là gallo-romain. Nous ignorons où vit Macliau et les membres de sa famille mentionnés alors, mais l'intervention de Félix amène Macliau à se rendre dans la cité épiscopale, où il acquiert, dans des circonstances non détaillées, le statut d'évêque. On ignore combien de temps dure cet intermède breton à la tête de l'évêché. Après que Macliau a récupéré la charge de son frère Canao, ce sont des évêques gallo-romains qui reviennent à la tête de l'évêché[142].

La question de la localisation de la tête de cet évêché ne fait aucun doute : Vannes a toujours été mentionnée comme lieu de la résidence de l'évêque et l'origine gallo-romaine de l'évêché le relie à un milieu urbain. La continuité entre les cadres de Vannes antique et de Vannes au haut Moyen Âge est donc parfaitement compréhensible. L'évêché doit alors se trouver dans les murs de la cité, au cœur de la communauté urbaine chrétienne. C'est ici que se concentrent dans un premier temps les clercs, bien que des clercs exerçant dans le monde rural soient déjà indirectement évoqués dans les canons du concile de Vannes[143]. Il est raisonnable de penser que l'épiscopat vannetais se soit installé dès l'origine dans les murs antiques de la ville. L'occupation des alentours de Vannes est alors ténue et la population se concentre dans les anciens murs.

L'existence d'un établissement dans le futur quartier de Saint-Patern au nord-est de la ville au début du haut Moyen Âge est, clairement attestée par l'archéologie mais son caractère religieux reste à démontrer. La position de la première cathédrale est probablement restée inchangée par la suite. Elle se trouve en effet le long de l'axe principal de communication, au cœur de la cité.

---

[139] Dont les noms ne sont pas connus par ailleurs.

[140] Félix est membre d'une lignée épiscopale d'origine aquitaine. C'est un personnage auquel Grégoire de Tours attache beaucoup d'intérêt : évangélisateur des campagnes, il contribue également à la construction de la cathédrale de Nantes. voir Tonnerre, 1994, p. 161

[141] Grégoire de Tours, *Histoires des Francs*, livre IV, chap. 33.

[142] Grégoire de Tours mentionne brièvement cet épisode en précisant que Macliau est alors excommunié.

[143] Munier, 1963, p. 150-157.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

La position du siège épiscopal pendant les décennies d'immigration bretonne dans le Vannetais est plutôt floue. Nous savons qu'à plusieurs reprises les évêques assurent les échanges entre les Bretons et les rois francs[144]. C'est le cas en 590, lorsque Ebrachaire, envoyé par le roi Gontran, se dirige vers la Bretagne pour lutter contre Waroch et les Bretons qui avaient déjà attaqué les parties orientales de la Bretagne (Rennes et Nantes). Vannes apparaît dans ce récit comme l'une des trois villes épiscopales avec Rennes et Nantes[145]. La ville est remise à Ebrachaire par son évêque, Régal[146], qui reconnaît être soumis aux Bretons de Waroch : « nous sommes retenus en captivité par les Bretons et accablés d'un joug pesant »[147]. À la fin du VIe siècle encore, les évêques se revendiquent donc, d'après les écrits de Grégoire de Tours, toujours fidèles au souverain franc. Suite à cet épisode, Vannes et son évêché se font plus discrets dans la documentation[148], ce qui peut trahir un effacement de cet évêché face à l'arrivée de nouvelles populations de bretons.

Une seconde source renseigne la vie religieuse du Vannetais durant ces quelques siècles. Les récits des vies de saints locaux, souvent d'origine bretonne, montrent un intérêt de ces religieux originaires d'Outre-Manche pour les secteurs insulaires et forestiers, toujours en marge de l'évêché[149]. Même s'il peut s'agir d'un *topos* dans la série des vies de saints mises par écrit plusieurs siècles plus tard[150], cet intérêt pour les espaces à l'écart des structures franques devait correspondre à un idéal propre aux ermites bretons. Certaines îles du littoral vannetais sont alors sporadiquement occupées : les saints Gildas et Cadoc, tous deux d'origine galloise, se seraient trouvés sur l'île d'Houat[151], les saints Gunthiern, Tudy ou Tugdual puis Guénael sur l'île de Groix[152]. À l'île d'Ouessant, dans le Finistère, sont associés plusieurs

[144] Tonnerre, 1994, p. 168.

[145] L'existence d'autres évêchés en Bretagne n'est absolument pas démontrée par les textes pour cette période bien que les traditions fassent remonter les évêchés de Léon, de Cornouaille et de Tréguier au Ve ou au VIe siècle.

[146] Cet évêque, mentionné par Grégoire de Tours fait partie des noms absents de la liste du cartulaire de Saint-Croix de Quimperlé.

[147] Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, livre X, chapitre 116. Il s'agit ici avant tout d'un échange rapporté par Grégoire de Tours qui ne peut envisager dans ses écrits qu'un évêque de sa métropole, gallo-romain, ne prenne parti pour les Bretons. Cela trahit toutefois bien l'idée de dépendance du Vannetais aux rois francs au VIe siècle.

[148] Rien d'étonnant ici, la plupart des informations donc nous disposons pour le VIe siècle provenant du seul récit de Grégoire de Tours.

[149] Tonnerre, 1994, p. 169.

[150] La vie de saint Gildas est mise par écrit au plus tôt au XIe siècle (Valéry, 2011, p. 147, d'après Lot, 1907, p. 364-365 et Lot, 1929, p. 12).

[151] Lot, 1907, p. 371.

[152] Gunthiern serait resté plusieurs années à Groix au début du VIe siècle avant de s'installer à proximité de Quimperlé (Anaurot). Sa vie est relatée dans le cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé et donc rédigée au XIe

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

saints : Pol, Gildas, Guénolé aux Ve et VIe siècles et, quelques siècles plus tard, Félix de Rhuys et Goustan[153]. Ces saints bretons, qui mènent des vies d'ermites, semblent n'avoir aucun lien avec Vannes et son évêché. Deux moyens d'expression de la religion chrétienne cohabitent donc sur le littoral. Qu'en est-il des pratiques dans la ville et dans les campagnes environnantes ? Nous n'en savons rien. Mais la coexistence de ces deux formes d'expression du christianisme est à l'image de la coexistence des pouvoirs laïcs dans la région : Vannes reste, assurément, un foyer d'origine gallo-romaine, marqué par des modèles francs, tandis que les bretons s'implantent durablement dans les espaces marginaux restant à mettre en valeur. Le caractère mixte du Vannetais est une réalité au cours des VIe-VIIIe siècles. Mais cette confrontation entre l'épiscopat et les Bretons (laïcs ou religieux) a-t-elle posé problème ? L'absence d'information sur les évêques du VIIe siècle laisse supposer une période de latence ou d'effacement temporaire. Au début du IXe siècle, un évêque breton se trouve à la tête de l'évêché de Vannes : *Winhaeloc*[154]. Une partie des élites vannetaises sont donc alors d'origine bretonne et se sont fondues dans les cadres francs. La mixité ne fait alors plus aucun doute. Son successeur, Régnier, n'est pas breton et il s'oppose d'ailleurs à Conwoion lors de la fondation du monastère de Redon en 832. Toutefois ce seul exemple de conflit entre Breton et Franc ne permet pas de conclure à l'existence de rivalités récurrentes entre les religieux des deux origines qui auraient pu entraîner des successions conflictuelles à la tête de l'évêché de Vannes. Il apparaît plutôt que les élites bretonnes ont fusionné avec les élites franques, qui restent encore dominantes jusqu'au IXe siècle. La liste des évêques de Vannes fournie par le cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé, si elle est partiellement fausse jusqu'au VIe siècle et invérifiable avant le IXe siècle, livre près de 90% de noms d'origine gallo-franque. Il n'y aurait donc pas eu de mutation dans la composition de l'élite vannetaise. Durant le haut Moyen Âge, Vannes reste donc exclusivement attachée à la résidence épiscopale.

Les élites laïques sont en revanche beaucoup moins bien cernées en dehors des quelques mentions relevées dans les récits de Grégoire de Tours. Aucune mention de seigneur laïc n'est

---

ou XIIe siècle. Saint Tugdual, saint cornouaillais mentionné dans la vie de saint Guénolé, est connu par plusieurs vies contradictoires dont la plus ancienne est mise par écrit au XIe siècle. Le dossier a été repris par Bernard Tanguy (Tanguy, 2003 ; Tanguy, 2000 ; Tanguy, 1986). Enfin, la vie de Guénael est rédigée au IXe siècle (Morvannou, 1974, p. 29).

[153] Le premier serait mort en 1038, le second en 1040.

[154] Il en existe peut-être d'autre avant la mention de cet évêque dans les actes du cartulaire de Redon. Mais si l'on ne peut retenir la liste donnée dans le cartulaire de Saint-Croix de Quimperlé, nous ne disposons d'aucune source qui fournirait le nom de ces évêques.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

associée à Vannes. La présence de Waroch en 590 autour de la ville est uniquement liée aux circonstances de sa fuite. En réalité, on ignore où résident durant les VIe-IXe siècle les quelques seigneurs bretons auxquels les sources font référence. Les résidences présumées de Conomor par exemple sont nombreuses, y compris dans le Vannetais. Elles sont concentrées sur les marges de ces territoires : Castel-Finans (Saint-Aignan), le château de Carnoët (Clohars-Carnoët). Les traditions populaires évoquées dès le XVIIIe siècle lui attachent également le site de Porh-Hoët-er-Saleu (Camors) par un rapprochement entre le toponyme Camors et le seigneur également appelé Comorre[155]. Les résidences de ces seigneurs bretons ne sont finalement jamais identifiées par les textes ou par l'archéologie, mais ils semblent toujours associés à des environnements non urbanisés, en marge de l'ancienne cité et de l'évêché.

Ces quelques données concourent à former l'image d'un Vannetais composite où coexistent plusieurs populations durant les Ve-IXe siècles. Le partage des prérogatives et des espaces apparaît hérité de la situation gallo-romaine : aux élites gallo-romaines puis franques de conserver Vannes et la tête de l'évêché, de se maintenir en contact constant, voire sous la protection des rois francs ; aux immigrants bretons d'investir les marges de ce territoire encore à organiser, avant de progressivement se fondre dans une élite qui se retrouve, au IXe siècle, à Vannes et à Redon[156].

2. Émergence et fin du comté de Vannes du VIe au Xe siècle

a. La position de Vannes et du Vannetais entre espaces franc et breton

L'occupation durant le Bas-Empire est peu renseignée à Vannes. À l'exception de la construction de l'enceinte sur les hauteurs du Mené et de l'abandon des grands monuments de Boismoreau, les textes et l'archéologie apportent peu d'informations sur la vie dans la ville. Une importante garnison, mentionnée dans la *Notitia Dignitatum* qui fait référence à des

[155] La première forme de Camors est Quemorz, cité dès 1286 dans un nom d'homme (*Cartulaire du Morbihan,* n° 413), qui n'a donc aucun lien avec le nom de Conomorre. C'est la sonorité des deux noms qui explique la naissance de cette « légende toponymique » et donc l'attribution du site castral, indubitablement postérieur au XIIe siècle, à Conomor ou Comorre.

[156] Conwoion est d'ailleurs un breton originaire de Comblessac (Ille-et-Vilaine) : les élites franques et bretonnes sont alors présentes conjointement sur les marges orientales de l'évêché de Vannes.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

soldats étrangers (*Mauri Veneti*), d'origine maure[157], est maintenue jusqu'au début du Ve siècle. Les siècles suivants sont marqués par la position de marge qu'occupe la ville, sans que l'on puisse vraiment préciser son statut[158]. Les sources pour cette période sont rares.

Grégoire de Tours, évêque de la métropole dont dépend Vannes, affirme que les Bretons ont conservé leur indépendance durant le règne de Clovis (jusqu'en 511). La Vie de Saint Melaine mentionne un « roi », Eusébius, qui est à la tête d'un territoire allant au moins jusqu'à Comblessac dans les années 490[159]. Ce seigneur est d'origine gallo-romaine, mais il est impossible de préciser l'étendue du territoire qu'il contrôle, ni d'assurer que Vannes est l'un des chefs-lieux de son pouvoir, bien qu'il soit présenté comme « roi de Vannes » par plusieurs auteurs[160]. Après 511, Vannes se trouve au cœur de luttes entre Francs et Bretons qui sont renseignées principalement par Grégoire de Tours[161]. Dès le VIe siècle, Waroch prend la tête du Vannetais[162]. Son successeur Canao (Conoo) s'est opposé aux Francs vers 560. Waroch II assoit sa domination sur le Vannetais vers 578, action qui entraîne l'intervention des troupes de Chilpéric à plusieurs reprises aux alentours de la Vilaine. Chilpéric aurait à cette occasion récupéré Vannes et l'aurait rendu à Waroch en échange de sa fidélité et du versement de tributs, engagements qui n'ont pas été respectés puisque l'année suivante, il ravage le Nantais et le Rennais.

La place de l'évêque dans ces évènements militaires est également mentionnée par Grégoire de Tours. Regalis, évêque de Vannes, livre la ville à Ebrachaire, envoyé par le roi Gontran avec Beppollène en 590, pour punir Waroch II des incursions dans les territoires francs[163]. Ce dernier se soumet en livrant des trésors et des otages avant d'envoyer son fils Conan combattre l'armée de Gontran avant qu'elle ne franchisse la Vilaine.

---

[157] La question de l'origine maure de ces soldats reste une énigme. Il est plus que probable que ces garnisons comptent dans leurs rangs des recrues vénètes. La seule désignation de Maures ne démontre rien ; il peut s'agir de la conservation d'une ancienne référence ethnique particulièrement prestigieuse, ou de garnisons ayant intégré des reliquats d'autres troupes composées de Maures. Ceux-ci auraient alors pu être répartis entre les garnisons de Vannes et de Brest/Carhaix ce qui expliquerait la reprise de la dénomination *Mauri*.

[158] La difficulté à définir la place de Vannes et du Vannetais entre Francs et Bretons a été discutée par H. Guillotel et A. Chèdeville (Guillotel, Chédeville, 1984, p. 62-64) et les découvertes archéologiques n'ont pas permis d'avancer davantage sur ces questions (voir également Tonnerre, 1994, p. 37-53)

[159] *Vita S. Melanii,* III, p. 373 ; Tonnerre, 1994, p. 54

[160] Par exemple, Fleuriot, 1980, p. 133.

[161] Grégoire de Tours, *Histoire des Francs,* Livre X.

[162] Ce roi ou comte est mentionné dans la légende de Saint-Gildas comme le fondateur de l'abbaye Saint-Gildas de Rhuys.

[163] Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, livre X, 116.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Après ces épisodes relatés par Grégoire de Tours, le destin de Vannes reste dans l'ombre jusqu'au milieu du VIIIe siècle, à l'exception d'une unique mention dans les *Annales de Metz* qui indique qu'en 691 les Bretons, autrefois soumis aux Francs, étaient à nouveau autonomes, mais rien ne précise la position de Vannes dans ce contexte[164].

b. Le Vannetais dans l'orbite franque : la conquête de 753 et ses conséquences

C'est en effet l'intervention de Pépin le Bref qui permet d'intérger définitivement Vannes et le Vannetais dans le royaume franc. La situation, déjà instable au VIe siècle, est réglée par la prise de la ville par Pépin le Bref en 753 et relatée dans les *Annales de Metz*[165]. C'est la date admise de la création de la Marche de Bretagne, mais cette dénomination paraît anachronique. Si Vannes devient alors un centre de circonscription franque, le comté n'est clairement attesté que sous Charlemagne avec la création de la Marche[166]. Contrairement à ce qui est affirmé par l'auteur des *Annales de Metz*, qui rédige une œuvre qui a pour but de glorifier la dynastie carolingienne, notamment par ses actions militaires, ce n'est donc pas l'ensemble de la Bretagne qui est soumise au pouvoir franc au milieu du VIIIe, toutefois l'autorité franque est rétablie sur le Vannetais (comté dont les limites ne sont pas définies) et les VIIe-IXe siècles sont marqués par les tentatives du pouvoir franc d'implanter définitivement ses structures politiques et sociales dans ces territoires afin d'asseoir sa domination. Durant la période carolingienne, Vannes n'occupe pas la première place : c'est depuis Nantes que Roland contrôle la Marche de Bretagne qui lui a été confiée par Charlemagne, jusqu'à sa mort en 778[167]. La ville reste cependant le centre de l'un des comtés et doit accueillir non seulement un délégué du pouvoir central, mais également des militaires. L'existence de cette Marche est attestée pendant au moins cinquante ans, jusqu'en 830 (voire jusqu'en 851). Cette période est marquée par pas moins de six expéditions carolingiennes :

---

[164] *Ex hoc ergo tempore jam non de principatu Francorum, sed de diversarum gentium adquisitione, quæ quondam Francis subjectæ fuerant, invicto principi cartamen instabat, id est contre Saxones, Frisiones, Alamannos, Baiowarios, Aquitanios, Wascones atque Brittones*. (Annales de Metz, publiée par Georg Heinrich Pertz en 1826 dans *Monumenta Germaniæ Historica. Scriptores*, I, Hanovre, p. 320)

[165] *Inde vero rex Pippinus revertens, audivit quod Grippo, frater ejus, qui in Wasconiam fugerat, occisus fuisset, exercitumque in Brittaniam duxit, et Venedis castrum conquisivit, totamque Brittanniam subjugavit partibus Francorum.* (*Annales Francorum Mettenses*, 1896, p. 331)

[166] Levillain, 1851, p. 88-117.

[167] Eginhard, *Vie de Charlemagne*, chapitre 9.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

753, 786, 799, 811 sous la direction de Charlemagne, 818 et 824 sous la direction de Louis le Pieux[168]. Les souverains carolingiens s'appuient, lors de ces expéditions, sur les comtes de la Marche. Pour le comté de Vannes un seul comte est mentionné en 799 dans le plus ancien acte du cartulaire de l'abbaye de Redon : Frodoald[169]. Issu de la famille des Widonides[170], il est le frère de Guy, comte de Nantes et marquis de la Marche de Bretagne. Il meurt sans doute vers 813-814, date à laquelle son successeur, Guy II de Vannes prend la tête du comté. Il s'agit soit du fils de Frodoald[171], soit d'un fils cadet de Guy de Nantes[172]. Il est mentionné en 814 dans un acte du cartulaire de Redon, aux côtés du machtiern Iarnhitin et de l'évêque de Vannes, Isaac[173]. L'intervention de Louis le Pieux en 818 pour lutter contre Morvan, fédérateurs des seigneurs bretons est évoquée dans les *Annales Regni francorum*[174]. À l'occasion de cette campagne, Louis Le Pieux se rend à Vannes avant d'entrer dans la province de Bretagne pour poursuivre Morvan qu'il bat finalement aux alentours de Priziac[175]. Vannes se trouve donc toujours intégrée à la Marche. En 824, Louis le Pieux intervient à nouveau en Bretagne pour lutter contre Guyomarch, chef breton révolté depuis 822[176], sans que cette révolte semble concerner Vannes.

Cette période correspond à la fin du comté. Le Vannetais est à la fois breton, puisque régulièrement aux mains de chefs bretons (Waroch dont dérive le nom de Broërec[177]), et franc, par les institutions qui y sont implantées depuis au moins le VIe siècle et qui sont affermies par l'existence de la Marche de Bretagne à partir de 753. Il devient alors, dans les années 830, une composante d'une circonscription carolingienne couvrant la péninsule. Cet

---

[168] Les *Annales royales* relatent, succinctement, ces évènements.

[169] *Cartulaire de Redon,* n° 145.

[170] Le Jan, 1995, p. 441.

[171] Tonnerre, 1994, p. 83

[172] Le Jan, 1995, p. 441

[173] *Cartulaire de Redon*, acte n° 135, p. 102-103 : *regnante Jarnhitino, Wido comite et Isaac episcopo*. Voir également *Cartulaire de Redon,* acte n° 166.

[174] *Atque his ita dispositis ipse cum maximo exercitu Brittaniam adgressus generalem conventum Venedis habuit. Inde memoratam provinciam ingressus captis rebellium munitionibus brevi totam in suam potestatem non magno labore redegit. Nam postquam Mormanus, qui in ea præter solitum Brittonibus morem regiam sibi vindicaverat potestatem, ab exercitu imperatoris occisus est, nullus Britto inveniebatur, qui resisteret aut qui imperata facere aut qui obsides, qui iubebantur, dare rennueret.*
Traduction par M. Guizot dans *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis la fondation de la monarchie française jusqu'au 13e siècle*, édition J.-L.-J. Brière, Paris, 1824. L'attribution de ces annales à la main d'Eginhard notamment par J. Mabillon est aujourd'hui rejetée.

[175] La zone est mal définie : Priziac est le lieu légéndaire de la bataille, qui a du se dérouler entre Priziac et Carhaix, secteurs relevant tous deux alors de la province bretonne.

[176] *Annales regni francorum*, années 822, 824 et 825

[177] Bro-Waroch signifiant le « pays de Waroch »

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

intermède est de courte durée puisque la mort, en 840, de Louis le Pieux et le difficile partage du royaume entre ses fils amène Nominoë à revendiquer le pouvoir sur la Bretagne. Il défait Charles le Chauve en novembre 845 à Ballon avant de prendre Rennes et Nantes en 850. Vannes occupe alors sans doute une place importante, sur le plan politique, militaire et économique même si elle n'apparaît jamais dans les rares sources écrites. Nominoë et son successeur Erispoë n'ont visiblement pas disposé d'une résidence à Vannes. Se succèdent ensuite plusieurs chefs à la tête de la Bretagne : Erispoë, assassiné en 857, Salomon puis *Pascweten*[178]. Aucun n'est clairement dénommé « comte de Vannes » dans les textes à l'exception de *Pasweten*[179]. Ce dernier est en effet mentionné en 854 lorsque Vannes doit faire face aux incursions normandes, entamées en Bretagne au moins depuis 837[180].

c. Le Vannetais face aux incursions normandes : la fin d'un monde ?

Après avoir remonté la Vilaine en 854, les Normands[181] atteignent Vannes : *Pascweten* et *Courantgen*, évêque de Vannes, sont capturés peu après. Lorsque Erispoë se rend le 11 mars 854 au palais épiscopal de Vannes, *Courantgen* est déjà détenu par les Normands[182]. Quant à *Pascweten*, un acte daté de 857 nous apprend que l'abbaye de Redon a acheté sa liberté auprès des Normands et qu'en récompense il leur cède une saline et un domaine[183]. Cet acte de 857 renvoie à une libération antérieure de quelques années ou de quelques mois.

La situation de Vannes durant cette période est particulièrement difficile : sa position littorale et l'existence de plusieurs îles au large des côtes, y compris celles du golfe du Morbihan, rendent les raids normands plus aisés. Elles ont pu servir de points de repli, voire même de base durant les périodes d'hivernage. Belle-Île et Groix notamment sont

---

[178] *Pascweten* et Gurwant sont mentionnés dans deux actes du cartulaire de Redon (*Cartulaire de Redon,* actes 236, 243 : *Regnante Pascueten et Worwant Britanniam*) ainsi que dans les Annales de Saint-Bertin, année 874

[179] La dénomination de comte est courante dans les actes notamment du cartulaire de Redon (*Cartulaire de Redon,* n° 362 (*Pascuethen, comes*)).

[180] Quaghebeur, 2005, p. 114.

[181] Cette dénomination de « Normands » est reprise sur la majorité des textes contemporains des évènements. Certains textes montrent toutefois que leur origine est diverse : Danois et Norrois notamment sont mentionnés. Pour des questions de commodité, nous n'utiliserons ici que la dénomination générale de « Normands ». Voir Quaghebeur, 2005.

[182] *Cartulaire de Redon*, *Appendix*, n° 40 : *Normandis ipsum episcopum captivum tenentibus*

[183] *Cartulaire de Redon*, n° 26. Quaghebeur, 2005, p. 114.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

concernées[184]. Dans ce contexte, la ville de Vannes, si elle est encore au haut Moyen Âge protégée par les murs de la cité antique, est soumise à des pressions récurrentes de la part des Normands, qui ressurgissent en 888. Ils sont défaits par Alain le Grand à proximité de Questembert mais si une partie du Vannetais est occupée par les Normands, Vannes ne semble pas touchée par ces attaques. En 919, une dernière vague normande est présentée par Flodoard[185] comme fatale aux institutions et aux hommes de Bretagne qui sont vendus ou chassés de leur territoire. Cette domination concerne principalement la Cornouaille, berceau des princes bretons[186], et la région de Nantes, mais laisse l'ensemble de la péninsule dans un état de crainte et de soumission[187]. La situation du Vannetais est mal connue pour cette période. L'abbaye Saint-Gildas de Rhuys et l'abbaye de Redon sont délaissées. En 931 à nouveau le Normand *Incon*, installé sur les rives de la Loire, s'empare de la Bretagne[188] ; il en est de même en 944[189], date qui semble marquer, d'après les chroniqueurs, la dernière tentative d'installation normande sur la péninsule.

Les conséquences de ces épisodes sont importantes : le *rex* breton n'existe plus[190], les abbayes sont dévastées[191], les élites éparpillées. Les villes ont dû subir également de lourds préjudices. Toutefois les textes ne nous renseignent pas précisément sur l'état de ces anciens centres politiques et religieux. Suite à ces épisodes, le comté est aux mains de l'évêque Orscand et revient à Conan le Tort dans les années 970, ce qui amène le Vannetais dans la

---

[184] *Cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé*, acte 1 : *quam olim Normannorum rabies devastaverat*. La mention de cet évènement dans un acte rédigé en 1120 montre l'importance de ces incursions dans la mémoire collective.

[185] Flodoard, *Annales*, année 919.

[186] Quaghebeur, 2005, p. 119

[187] Flodoard, *Annales,* année 921 : « le comte Robert assiégea, pendant cinq mois, les Normands qui s'étaient emparés du fleuve de la Loire, reçut d'eux des otages, leur accorda, avec le pays de Nantes, la Bretagne qu'ils avaient dévastée »

[188] Flodoard, *Annales*, année 931 : « Le Normand Incon, qui demeurait près de la Loire, pénétra avec les siens en Bretagne; et après avoir vaincu, chassé et tué les Bretons, il s'empara du pays. »

[189] Flodoard, *Annales*, année 944 : « les Normands l'emportèrent; ils poursuivirent les Bretons presque à extermination, et les chassèrent de leur terre. »

[190] Alain le Grand est le dernier à porter ce titre jusqu'à sa mort en 907. Le retour d'Alain Barbe-Torte en 936 (Flodoard, *Annales*) marque le retour d'une élite à qui est imposée une nouvelle hiérarchie des pouvoirs, notamment sous l'influence de Guillaume Longue-Epée. Ce dernier, *jarl* des Normands et premier détenteur d'une principauté normande continentale à la suite de Rollon, ne souhaite pas voir s'installer une nouvelle principauté scandinave aux portes de son territoire et soutient le retour d'Alain Barbe-Torte.
Seul Alain III à partir de 1027 s'accorde parfois à nouveau ce titre qui devient ici anecdotique.

[191] En témoigne la disparition de presque tous les fonds écrits antérieurs à l'an mil : Landévennec, Rhuys, Saint-Méen notamment.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

main du duc lorsque Conan adopte le titre de *Princeps Britannorum* en 990. Il place à la tête de Vannes, alors dépourvue de comte, l'un de ses fils, Judicaël, qui devient évêque[192].

La ville, qui a définitivement intégré le domaine ducal, prend alors une nouvelle dimension politique, que l'on retrouve dans le paysage urbain qui se met alors en place[193].

La position du Vannetais mérite qu'on s'y attarde, car sa position entre monde franc et monde breton crée une spécificité historique mais également sociale. La situation mouvante du Vannetais et plus particulièrement de son centre, la ville de Vannes, a un impact sans doute limité sur les élites et les milieux ruraux, qui semblent également en pleine reconfiguration durant le haut Moyen Âge. Les rares sources écrites permettent, sans être exhaustif, de soulever quelques pistes quant à l'organisation du premier maillage territorial et l'implantation des élites rurales.

[192] Vers 992-1008

[193] *Cf. infra*, partie II, chapitre 5 et partie IV, chapitre 12.4.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

CHAPITRE 3 :
APERÇU DU MAILLAGE TERRITORIAL ET SEIGNEURIAL À LA FIN DU HAUT MOYEN ÂGE

L'inscription d'un inventaire dans un environnement naturel bien cerné est aisée. Projeter l'image du réseau castral du Moyen Âge central sur les cadres mis en place durant le haut Moyen Âge est en revanche bien plus complexe. Il faudrait pour cela parvenir à cerner l'ensemble des ces structures : paroisses, possessions des établissements religieux, localisation et extension des pouvoirs des élites laïques, etc. Il est pourtant indispensable d'éclairer ces questions pour répondre à un certain nombre d'interrogations récurrentes : comment les sites fortifiés utilisent-ils les fortifications antérieures ? Ou encore quelle est la centralité du château par rapport aux cadres territoriaux antérieurs ?

Bien que la restitution d'une image fidèle des contraintes territoriales, économiques, sociales et politiques de cette période soit illusoire, il faut donc tenter de prendre en compte ces cadres anciens, qui ont fortement influencé le développement des seigneuries qui apparaissent dans les textes, dès la fin du Xe siècle pour les plus précoces. Revenons donc en quelques pages sur les grandes lignes de la constitution des cadres de pouvoir et de peuplement avant l'affirmation des grandes lignées seigneuriales.

Pour cela nous aborderons deux thèmes centraux : la constitution des cadres paroissiaux puis l'inscription des pouvoirs seigneuriaux dans ce paysage.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

1. Identifier les cadres des pouvoirs locaux

Les sources écrites du haut Moyen Âge sont malheureusement peu nombreuses pour le Vannetais et le Porhoët. Davantage qu'un manque d'ordre quantitatif, c'est avant tout une absence complète de documentation pour la majeure partie de la zone d'étude qui limite considérablement l'analyse. Toutefois, comme cela a été maintes fois souligné dans les recherches concernant la Bretagne, le Rennais comme le Vannetais, le diocèse de Rennes comme celui de Vannes[194], le cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon est une source de premier ordre pour les VIIIe-Xe siècles. Cet ensemble documentaire a été exploité à plusieurs reprises pour chercher à mieux cerner les structures ecclésiastiques, laïques, agricoles, du IXe siècle. Nous nous intéressons ici principalement aux données concernant les élites locales, c'est-à-dire dans le cartulaire, ceux qui ont le titre de machtierns ou de tyrans. Mais avant d'aborder cette question des pouvoirs locaux, il est nécessaire de préciser dans quels cadres territoriaux ils s'appliquent, et notamment, pour traiter des élites locales, le cadre paroissial.

La question de la genèse du cadre paroissial a été largement traitée depuis les années 1980 en Bretagne. Les premiers travaux de N.-Y. Tonnerre[195], et plus récemment de A. Lunven[196], se sont attachés à rechercher les origines et la nature des *plebs* et autres *plou* bretons. La question qui nous occupe ici est celle de savoir dans quels cadres s'exercent les charges des machtierns, principaux représentants du pouvoir local à l'échelle de la paroisse. Pour cela, il faut rechercher dans les sources historiques les mentions de cadres territoriaux pour l'aire d'étude prise en compte. Les sources étant restreintes, seules quelques fenêtres de la zone géographique peuvent être partiellement renseignées, et premièrement les environs de Redon.

Le cartulaire de Redon, composé de près de trois cents actes antérieurs au XIe siècle, renseigne un vaste secteur rayonnant à partir de l'abbaye. Cette aire richement documentée se situe entre Elven/Guillac/Lanouée/Mohon à l'ouest et Bourg-des-Comptes/Rougé/Marsac à l'est. Elle couvre donc une partie non négligeable de la zone d'étude au sud et à l'est de l'actuel département du Morbihan. Une partie de la zone la plus richement documentée, située aux abords immédiats de Redon, se trouve relever du comté de Rennes. C'est le cas des paroisses de Bains-sur-Aff, Sixt-sur-Aff, Langon, Renac, Anast et Pipriac notamment. Mais

[194] Guigon, 1991 ; Tonnerre, 1994, p. 177 ; Lunven, 2012, p. 15, p. 19 ; Bachelier, 2013, p. 30.
[195] Notamment Tonnerre, 1994, p. 175-230.
[196] Lunven, 2012.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

les actes des VIIIe et IXe siècles renseignent également très largement la zone de Pleucadeuc-Ruffiac-Carentoir qui nous concerne plus directement.

a. Les cadres territoriaux mentionnés au IXe siècle

Pagus, vicus, plou, plebs, vicaria… certaines de ces circonscriptions sont des héritages antiques mais le lien entre les termes du Ve siècle et les données auxquelles nous sommes confrontés pour le IXe et le Xe siècle apparaît comme bien incertain[197]. Parmi les cadres territoriaux mentionnés dans les sources du haut Moyen Âge, les *vici* et les *pagi* sont des héritages de structuration antique[198]. Compris durant l'Antiquité comme des cadres territoriaux à vocation fiscale, les *pagi* existent en Bretagne comme ailleurs, quatre *pagi* au moins étant identifiés dans la cité de Rennes[199].

Toutefois, les structures territoriales désignées par l'ensemble de ces termes ont évolué au cours des siècles. Devenues obsolètes suite à l'abandon des organes de gestion fiscale, elles sont progressivement remplacées par de nouveaux cadres francs qui finissent par s'imposer au cours des VIIIe-Xe siècles. C'est le cas des *plebes*, des *conditae*, puis des *vicariae* qui apparaissent, au VIIIe siècle, dans des cadres territoriaux plus pertinents.

Dans les formules de localisation des biens fonciers qui sont utilisées dans le cartulaire de Redon, les scribes utilisent le plus souvent un système de référence spatiale à deux ou trois niveaux, incluant le *pagus*, la *condita,* et son équivalent breton la *plebs,* et la *villa*. Ce système est attesté dès le VIIIe siècle dans les « Formules de Tours », qui sont copiées à plusieurs reprises au cours du IXe siècle[200]. Ces formules ont sans doute été reprises par les scribes de l'abbaye de Redon à partir du IXe siècle, calquant ainsi un système spatial sur une réalité qui, en Bretagne, devait se trouver assez proche pour être exprimée par ces termes[201].

---

[197] Le sens de chacun de ces termes a pu être modifié et identifier une *plebs condita* comme une paroisse d'origine gallo-romaine n'est pas recevable.

[198] Sur la question de l'emploi des termes de *vici* et de *pagi* en Occident durant l'Antiquité, nous renvoyons aux travaux de M. Tarpin. Tarpin, 2002.

[199] Tarpin, 2002, p. 220.

[200] Comme l'attestent les multiples versions copiées de ces formules conservées à la Bibliothèque Nationale de France mais également à Varsovie et au Vatican. P. Depreux estime a un moins quatorze le nombre de copies circulant à partir du IXe siècle. Depreux, 2004, p. 67.

[201] Guillotel, 1998, p. 12.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Même si leur utilisation n'est pas systématique dans les actes du cartulaire de Redon, il est possible d'appréhender les trois niveaux spatiaux évoqués dans les « Formules de Tours » : *pagus, condita* et *villa* auquel s'ajoute ici la mention récurrente des *plebes* qui apparaissent comme le référent le plus couramment utilisé.

– ***Pagi* et *vici* : l'héritage carolingien ?**

Les *pagi* sont les moins souvent mentionnés et les plus difficiles à circonscrire. Territoire vaste, mal cerné, il n'apparaît pas comme une échelle cohérente avec le besoin des scribes de localiser précisément des biens fonciers. L'usage du terme *pagus* apparaît peu courant dans les actes du cartulaire de Redon. Deux *pagi* seulement sont cités dans le cartulaire : Caro, cité dès 833, est ainsi situé dans le *pagus* de Porhoët en 878[202], tandis que le *pagus* de Broërec[203] est cité à la même période[204]. En dehors de ce cartulaire, seul le *pagus* de Rhuys est mentionné dans la *Vie de saint Gildas*[205]. Mais la date de rédaction de la vie de saint Gildas est bien plus tardive que le VIe siècle. Rédigée à l'abbaye de Rhuys, en pleine période de refondation par Vital de Fleury, sa première version n'est pas antérieure au XIe siècle. L'utilisation du terme *pagus* est donc ici un choix du scribe de renvoyer à une structure territoriale qu'il identifie comme cohérente avec le contexte du VIe siècle. La question de la réalité administrative du *pagus* au IXe siècle se pose donc nettement. Concernant Vannes, elle apparaît de moins en moins utilisée au cours du IXe siècle. Le *pagus Venedie* est utilisé en 834 comme indication de localisation du lieu où est passé l'acte : en Lisfau, aujourd'hui en Sixt-sur-Aff[206]. Le *pagus* de Vannes est toujours cité en 850[207], sans que l'on puisse entrevoir la distinction faite par les scribes entre le *pagus* de Broërec et celui de Vannes[208]. Devenus obsolètes car ne correspondant plus aux cadres de l'Eglise et notamment à celui du diocèse, ils sont peu à peu abandonnés. La conservation du souvenir du *pagus trans silvam* dans le nom de Porhoët après le Xe siècle fait finalement exception.

---

[202] *Cartulaire de Redon*, n° 269 : *sitas in pago Pourtrocoet, in plebe que vocatur Caroth.*

[203] C'est-à-dire d'une circonscription correspondant au Vannetais, reprise ensuite dans la dénomination de la sénéchaussée de Broérec qui au XVe siècle comprend 226 paroisses.

[204] *Cartulaire de Redon,* n° 155 : *sitam in pago Brouueroch in condita plebe Rufiaco.*

[205] *Acta Ordinis Sancti Benedicti*, section I, p. 143 : *ad quamdam insulam quæ in Reuvisii pagi.*

[206] *Cartulaire de Redon,* n° 4 : *in Ruscas, id est, in Lisfau, in pago Venedie.*

[207] *Cartulaire de Redon*, n° 249.

[208] Il n'est pas exclu que les deux usages recouvrent la même réalité : l'un est la transcription de la forme latine du nom du Vannetais, tandis que le Broërec pourrait être l'usage breton couramment admis.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Quant aux *vici*, on en rencontre encore dans le cartulaire de Redon, principalement dans les *pagi* voisins de Rennes et Nantes[209]. Dans la région qui nous occupe, seul Ruffiac est désigné comme *vicus* en 821. Dans le même acte, le terme de *plebs* est également utilisé[210]. Dans le Nantais, Grandchamp (-des-Fontaines) est désigné comme *vicus* en 833[211], avant d'être désigné la décennie suivante comme *vicaria*[212]. Ces termes désignant des unités territoriales anciennes apparaissent donc assez flous et leur utilisation étant rare, il est impossible de préciser s'il s'agit de territoires de nature différente ; la *plebs* de Ruffiac pouvant se trouver dans le *vicus* du même nom ; ou s'il s'agit de termes utilisés comme synonymes par le rédacteur de l'acte.

– ***Plebs et condita :*** **une échelle plus locale**

La *plebs* et la *condita* posent, dans le cartulaire de Redon, des problèmes de recoupement ou plus exactement de recouvrement. Parmi les *plebes* mentionnées dans le cartulaire, nous retrouvons un certain nombre des paroisses du Moyen Âge central. Ainsi, Molac à partir de 820, Marzan est cité en 895[213], Guer en 878[214], etc[215].

Certaines *plebes* sont également désignées dans le cartulaire de Redon sous le terme de *plebs condita*. Pour le diocèse de Vannes, relevons les *plebes conditae* de Bains(-sur-Oust), de Molac, de Carentoir[216], de Ruffiac, de Pleucadeuc, de Renac et de Sixt(-sur-Aff). Aucune n'est mentionnée, pour le Vannetais ou le Porhoët, en dehors de cette aire géographique restreinte. Pour le diocèse de Saint-Malo, seules deux *conditae* sont mentionnées : Augan et Guer[217], sans que leur soit associé le qualificatif de *plebs.*

La *condita* est généralement comprise comme l'une des « subdivisions administratives intermédiaires entre le *pagus* et la *villa* »[218] dans les actes des VIIIe et IXe siècles des régions

[209] Plus à l'est, du côté du Rennais, Langon est la localité la plus proche désignée comme *vicus* à la fin du VIIIe siècle (*Cartulaire de Redon*, n° 191). Les autres *vici,* plus éloignés du Vannetais, sont recensés par J. Bachelier (Bachelier, 2013, p. 134).

[210] *Cartulaire de Redon*, n° 146 : *sitam in plebe Rufiaco* […] *Factum est hoc sub die III nonas febr., .I. feria , in loco vico Rufiaco.*

[211] *Cartulaire de Redon*, n° 43. *Cartulaire de Redon*, n° 211.

[212] *Cartulaire de Redon*, n° 214.

[213] Cartulaire de Redon, n° 266.

[214] *Cartulaire de Redon*, n° 270 : *in plebe que noncupatur Uuern, et nomen ville Conjubot*.

[215] La liste en est donné en annexe (annexe n° 2).

[216] *Cartulaire de Redon*, n° 34, année 826 : *terræ quæ vocatur partem Maeltiern, sitam in pago Venedie, in condita plebe Carantoer, in loco nuncupante compot Roenhoiarn*.

[217] *Cartulaire de Redon*, n° 197, vers 833-839 : *sitam in pago trans silvam, in condita plebe Uuern, in loco nuncupante Liskelli.*

[218] Zadoria-Rio, 2010.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

voisines de la Bretagne, Neustrie et Aquitaine[219]. La *condita* est également généralement comprise comme l'équivalent de la *vicaria* qui apparaît un peu plus tardivement : à partir de 840 dans les actes de la province de Tours[220], au cours du IXe siècle en Normandie[221]. La *condita* apparaît donc complexe. D'après les actes du cartulaire de Redon, elle ne désigne pas forcément une circonscription d'origine plus ancienne que la *plebs* en Bretagne. Les mentions de *condita* ne sont en effet pas antérieures. S'il peut s'agir d'un effet de source, rien ne permet en tout cas de le démontrer formellement. Il apparaît que la *condita*, subdivision généralisée dans les régions neustrienne[222] et aquitaine, ait été comprise en Bretagne comme l'équivalent de la *plebs*, et que l'utilisation des « Formules de Tours », ou d'un autre modèle en provenance du monde franc, à Redon aient amené à l'utilisation conjointe des deux termes qui aux yeux des scribes étaient équivalents. Pour conforter cette position, il faut ajouter que les *plebes conditae* du cartulaire de Redon relèvent principalement des diocèses de Vannes et de Saint-Malo[223] et sont circonscrites à une zone de « parler breton » si l'on retient l'aire d'extension maximale de l'usage du breton établie par J. Loth[224].

Qu'en est-il de la *condita villa* ? Dans un acte du IXe siècle, est mentionnée la *condita villa* de *Trebetuual*[225], qui n'apparaît à aucun autre moment comme une *plebs*[226]. Seul

---

[219] Tonnerre, 1994, p. 196 ; Zadora-Rio, 2010.

[220] Zadora-Rio, 2010. L'auteur souligne dans cette notice que l'emboîtement des différents ressorts territoriaux que constituent le *pagus*, la *condita* / *vicaria* et la *villa* n'est pas une règle et que certaines *villæ* peuvent dépendre de plusieurs *conditæ* ou de plusieurs *pagi*. L'usage de plusieurs de ces termes pour désigner un même lieu n'est toutefois pas envisagé.

[221] Louise, 1990, p. 226.

[222] Le *pagus* de Tours, équivalent de la cité antique, compte ainsi 23 *conditæ* d'après les sources écrites. Zadora-Rio, 2010.

[223] Seules Lusanger, Couéron et Savenay relevant du diocèse de Nantes sont mentionnées comme *plebs conditæ* par A. Courson dans les Prolégomènes de son édition du cartulaire de Redon, mais il s'agit d'erreurs, les mentions étant bien uniquement des mentions de *conditæ*. *Cartulaire de Redon*, p. LXXXV.

[224] Pour la cartographie de ces données, voir Lunven, 2012, p.56.

[225] *Cartulaire de Redon*, n° 198 : *campum nuncupantem Unconc, sitam in plebe Rufiaxo, in condita villa nuncupante Trebetuual*.

[226] En revanche, Tréal, qui peut correspondre à ce toponyme, est mentionné à deux autres reprises dans le cartulaire. Tréal est à nouveau cité en 858 (*Cartulaire de Redon*, n° 202) et en 862 (*Cartulaire de Redon*, n° 303). Dans les deux actes il est question des vignes du clerc *Anauan* qui se trouvent dans son jardin de Tréal, qu'il cède aux moines de Redon. Le premier est passé à Redon, le second dans l'*ecclesia* de Langon, sans doute que le donateur possède sa résidence principale dans cette *plebs*, située à 30 kilomètres de Tréal. Tréal n'apparaît donc pas comme une *plebs* dans ces actes mais comme un lieu-dit assez important pour être identifié par son simple nom sans autre indication complémentaire de localisation. Le terme de *villa* qui désigne un vaste domaine, semble indiquer que Tréal n'a alors pas encore accédé au rang de *plebs*. Elle est sans doute au IXe siècle encore dépendante de l'une des deux *plebes* voisines, Carentoir ou Ruffiac. Le détachement de Tréal de Ruffiac est difficilement datable. Supposée du IXe siècle par E. Vallerie (Vallerie, 1984, p. 40), elle semble plus tardive, aucun acte du cartulaire de Redon ne lui attribuant ce statut. Elle ne semble devenir paroisse qu'au XIe siècle, sans qu'un acte ne vienne clairement l'attester (Tonnerre, 1990, p. 42).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

exemple de *condita villa* dans l'ensemble du cartulaire, Tréal ne permet pas de conclure sur les différents usages des termes de *condita* et *plebs* dans la documentation. La *condita* apparaît à la lecture de ces données comme une structure qui cohabite avec la *plebs* sans qu'aucun critère de hiérarchisation ne puisse être dégagé. L'usage plus précoce du terme de *condita* dans les actes de l'ouest de la France[227] indique que dans la majorité des cas c'est l'espace de la *plebs* qui vient recouvrir celui de la *condita*[228]. Si dans le cas de la *plebs* une structure ecclésiastique est fortement soupçonnée, la *condita* pourrait conserver le souvenir d'une structure administrative plus ancienne sur laquelle serait venue s'imprimer le cadre des *plebes.* Il est également probable que l'usage des « Formules de Tours » comme modèle par les scribes de Redon ait amené à cette assimilation entre la *condita,* citée dans les Formules, et leur version bretonne, la *plebs.*

Malgré ces incertitudes qui ne peuvent être levées en l'absence d'une documentation plus importante, certains cadres semblent nettement s'imposer dans les usages écrits : c'est notamment le cas de la *plebs*.

b. Raisonner à l'échelle locale : les cadres de la *plebs*

– La *plebs* bretonne : l'échelle locale fondamentale

La dénomination la plus courante dans les actes du cartulaire est celle de la *plebs*[229]. D'abord utilisée pour désigner la communauté des fidèles, la *plebs* a par extension été utilisée pour localiser un territoire lié à une église. Ce glissement de sens n'a pas été compris dans l'étude de W. Davies, qui postule que l'unité territoriale de base reste la *villa*. Cela est vrai, la *villa* restant la base du maillage territorial rural, mais elle s'imbrique dans une unité territoriale plus vaste qui est celle de la *plebs* et qui est bien utilisée dans ce sens pas les moines de Redon.

La *plebs* correspond d'abord à une communauté, puis par extension à un territoire rattaché à un édifice de culte, celui-ci constituant l'élément polarisateur de la *plebs*. Ainsi en

[227] Zadora-Rio, 2010.

[228] Lunven, 2012, p. 57.

[229] Les études sur le phénomène de territorialisation et ses expressions dans les textes sont aujourd'hui nombreuses. Citons pour exemple les travaux de M. Lauwers et notamment Lauwers, 2005, qui revient sur les origines de la *plebs* et l'usage du terme dans les textes antiques et médiévaux.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

872, c'est devant les gens de l'église de Pleucadeuc, qu'est lue la donation faite par Salomon sur le territoire de la *plebs*[230].

Parmi les éléments de ce cadre (non territorialisé encore) nouveau, on peut relever notamment les mentions de *plebes* (cf. Annexe 1) et celle d'*ecclesiæ* (fig. 9) qui sont nombreuses au IXe siècle. L'ensemble de ces mentions peuvent être cartographiées et offrent l'image d'un réseau de centres déjà largement mis en place vers 890 (fig. 10).

Eglise, titulature mentionnée	Date extrêmes de mentions	Nombre de mentions dans le cartulaire de Redon
Ruffiac	833 - 871	22
Augan	833-867	2
Carentoir	833-866	4
Bains-sur-Oust	834 - 876	7
Guillac	834 (v.) - 867 (v.)	2
Guer, Saint-Pierre	834- 837 (v.)	3
Molac	849	1
Peillac	860	1
Silfiac	871	1
Pleucadeuc	872	1
Allaire	878	1
Sérent	878	1
Sixt-sur-Aff, Six martyrs	879	1

Figure 9 Liste des mentions d'ecclesiæ rurales dans les actes du Cartulaire de Redon antérieurs au XIe siècle dans l'aire étudiée[231].

[230] *Cartulaire de Redon*, n° 257, vers 860 : *et manifestavit ante ecclesiam plebis Katoc.*

[231] Sont donc exclues de ce décompte notamment les églises de Guern (*Cartulaire de Redon*, n° 391),de Quiberon (*CR*, n° 373), de Neulliac (*CR*, n° 306), de Sainte-Croix de Josselin (*CR*, n° 293), de Saint-Marcel en Sérent (*CR*, n° 322) et en marge du Vannetais de la Roche-Bernard (*CR*, n° 362) mentionnées au XIe et au XIIe siècles. Nous excluons aussi le décompte des mentions de l'église Saint-Sauveur de Redon qui ne correspondent pas à un édifice de culte attaché à une *plebs* et l'église du monastère de Saint-Maxent pour les mêmes raisons.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

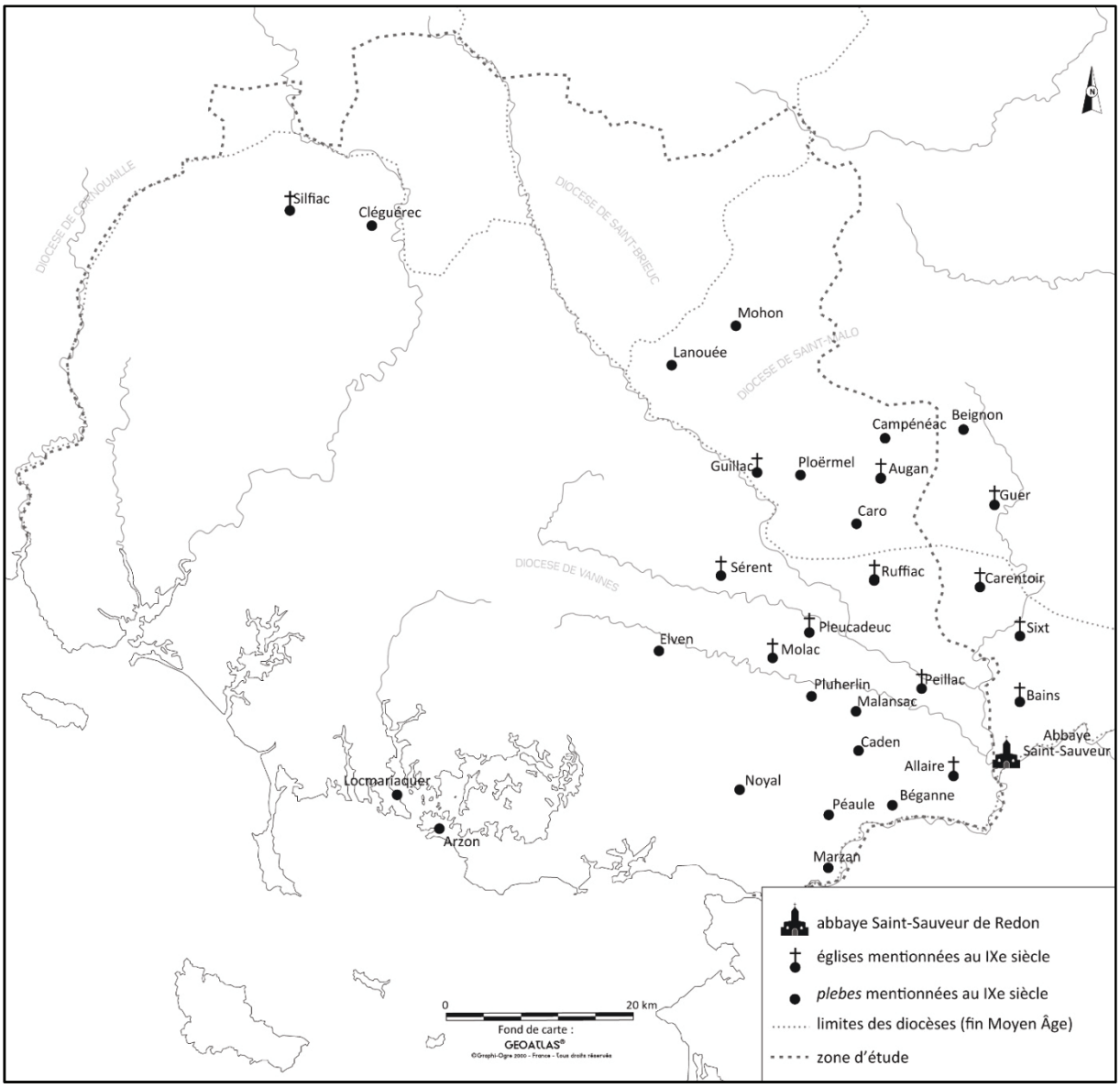

Figure 10. Carte des *ecclesiæ* rurales et des plebes mentionnées au IXe siècle dans le Cartulaire de Redon.

L'église de Ruffiac est mentionnée dès 833 et est de loin la plus fréquente dans les actes, avec 48% des mentions. Une première série d'églises est ainsi mentionnée dès les années 830 : Augan, Carentoir, Bain, Guillac et Guer. Ruffiac, Carentoir et Bain font partie des édifices apparaissant le plus régulièrement jusqu'aux années 860. La baisse du nombre de mentions dans les années 840-850 est le résultat du faible nombre d'actes conservés dans le cartulaire pour cette période. D'autres églises apparaissent plus tardivement, à la fin des années 860 et surtout dans les années 870 : Peillac, Silfiac, Pleucadeuc, Allaire, Sérent et Sixt. Ces nouvelles mentions trahissent un élargissement du cercle d'influence de Redon dans la

seconde moitié du IXe siècle et montrent très nettement que le réseau territorial local est alors déjà établi dans le secteur est du Vannetais et du Porhoët.

Dans tous les cas relevés au IXe siècle, l'emploi du terme *ecclesia* renvoie expressément à l'édifice de culte. C'est principalement le lieu devant ou à côté duquel sont conclus les donations ou les accords. Toutes correspondent à des *plebes* mentionnées par ailleurs, à l'exception de Silfiac. Force est donc d'admettre que de nouvelles *plebes* peuvent être identifiées dans le cartulaire de Redon. Ainsi, la mention de l'église de Silfiac en 871[232] comme élément bâti marquant du paysage, servant à délimiter un territoire, nous amène à conclure à l'existence d'une *plebs* dès le IXe siècle. Silfiac et Cléguérec constituent encore deux communes voisines renforçant l'idée d'une mise en place d'un maillage de l'Église dès le milieu du IXe siècle au moins dans le nord de l'actuel département du Morbihan. La mise en place de ces systèmes territoriaux n'est donc pas circonscrite à une zone plus marquée par les cadres francs. Nous disposons d'une unique mention de monastère dépendant de l'abbaye dans le nord de l'actuel département du Morbihan. De l'abbaye de Redon dépend aussi le monastère *Sant Ducocan* situé dans la *plebs* de Cléguérec, renforçant l'idée d'une structuration de l'espace religieux[233]. La disparition de ce monastère, qui aujourd'hui n'est plus localisable, ainsi que du souvenir de ce saint, encore non identifié, indique toutefois que la structure n'a pas su se pérenniser au IXe siècle[234].

Bien que renseignant souvent les marges de l'aire d'étude, le cartulaire de Redon démontre toutefois qu'en présence d'une documentation abondante pour le IXe siècle, les centres des futurs cadres paroissiaux forment déjà un maillage très dense, qui n'est que peu transformé par la suite. De nouvelles paroisses apparaissent autour de nouveaux édifices de culte, mais les *plebes* antérieures se maintiennent. L'acte de 871 concernant les environs de Cléguérec[235] montre que ces espaces du nord-ouest de la zone d'étude ne sont pas à l'écart du mouvement de fixation des centres et des agglomérations.

---

[232] *Cartulaire de Redon*, n° 247 : *infra ecclesiam Selefiac.*

[233] *Cartulaire de Redon*, n° 247 : *monasteriolo quod vocatur Sent Ducocan, quod est situm in plebe Clegeruc* (voir Tanguy, 2010a).

[234] Tanguy, 2004. L'hypothèse du remplacement de ce saint par sainte Brigitte reste à démontrer.

[235] *Cartulaire de Redon,* n° 247.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

– **De la *plebs* à la paroisse : la permanence des cadres ?**

Toutes les *plebes* relevées dans les sources pour le secteur étudié sont des structures pérennes : toutes sont en effet devenues par la suite des paroisses relevant des diocèses de Vannes, de Rennes ou de Saint-Malo. L'utilisation du terme *plebs* au IXe siècle recouvre donc un sens qui correspond au cadre de la paroisse du Moyen Âge central (à partir du XIe siècle). Au IXe siècle, le terme *parochia* n'est pas employé dans le cartulaire. Dans d'autres sources, il ne désigne pas le cadre paroissial, mais l'ensemble du diocèse de Vannes[236]. C'est le cas dans deux versions de la *Vie de saint Melaine* qui présentent Melaine comme originaire de la *parrochia venetensis*[237], terme qui est remplacé dans la troisième version de la Vie par celui de *provincia*[238]. B. Merdrignac, dans sa relecture des trois versions de ce texte, propose de dater la plus ancienne du début du IXe siècle[239], ce qui sous-entend que l'usage de *parrochia* par l'hagiographe aurait un sens différent de *plebs.* Les actes du cartulaire de Redon le confirment : en 833, la *plebe Huiernim* est dite *in parrochia Venedie*[240]. Dans d'autres régions, l'usage de *parrochia* est déjà courant au sens de territoire relevant de l'autorité d'un prêtre[241]. Le glissement du terme *parochia* vers une notion territoriale apparaît assez lent dans les textes : déjà utilisé au milieu du VIIIe siècle par l'entourage des rois carolingiens[242], il se généralise après le Xe siècle[243]. Dans le Vannetais et le Porhoët, les premiers glissements sont attestés au XIe siècle : Mohon et Lanouée sont ainsi les premières paroisses mentionnées dans l'aire d'étude[244]. Mohon est une *plebs* dès 872[245], puis est qualifié de *vicaria* vers 1020[246], avant d'être cité à la fin du XIe siècle parmi les paroisses sur lesquelles s'étendent les biens des moines du prieuré de Josselin[247]. L'incertitude dans la dénomination et dans le contenu de ces termes est donc encore bien perceptible pour le lecteur d'aujourd'hui.

---

[236] Depreux, Treffort, 2005, p. 144. A. Lunven souligne également que dans certains cas exceptionnels, ce terme peut désigner, au VIIIe et au IXe siècle, un monastère et l'étendue de ses possessions (Lunven, 2014, p. 109).

[237] Deux des versions publiées par les Bollandistes utilisent cette formule. Il s'agit des versions *BHL5887*-5889 et *BHL* 5890. Voir Merdrignac, 1980, p. 590.

[238] *BHL* 5891.

[239] Merdrignac, 1980, p. 592.

[240] Cartulaire de Redon, n° 7 : *Ran Uuiniau sita in plebe nuncupata plebe Huiernim, in parrcohia Venedie.*

[241] Lauwers, 2004. C'est le cas notamment dans les textes normatifs carolingiens.

[242] Hincmar de Reims l'emploie dans ce sens à plusieurs reprises (Depreux, Treffort, 2005, p. 144-147).

[243] Lunven, 2014, p. 107.

[244] *Cartulaire de Redon*, n° 293.

[245] *Cartulaire de Redon,* n° 257 : *Factum est hoc in plebe Moton*.

[246] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 362 : *sita est in vicaria Mochon.*

[247] *Cartulaire de Redon,* n° 293 : *per parrochias suas […] Kerloern, in Muthon.*

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Conséquence du déficit des sources écrites jusqu'au XIIe siècle, dans le Vannetais et le Porhoët peu de paroisses sont mentionnées comme hors de l'aire d'influence principale de Redon. On retrouve toutefois au début du XIIe siècle, deux paroisses, Melrand et Bieuzy, qui sont désignées sous le terme de *parochia* dans le même acte[248]. Il faut noter, dans le cas de Bieuzy, que le centre d'un ancien *vicus* est généralement reconnu à Castennec, supposant l'existence très ancienne de cadres territoriaux ayant pu favoriser l'émergence précoce des cadres de l'Église au Moyen Âge. Tout comme dans le cas de la *plebs,* l'édifice de culte est le centre de la *parochia*. Aussi dans ce secteur peu connu du Morbihan, cette charte du début du XIIe siècle constitue t-elle la preuve la plus ancienne d'un réseau paroissial déjà instauré. Outre Bieuzy et Melrand, il est question de l'église Saint-Pierre de Guern en tant qu'édifice[249].

Si le glissement du terme *plebs* vers *parrochia* est effectif au XIe siècle et généralisé au XIIe siècle, il n'en demeure pas moins que le développement de la paroisse dans le Vannetais et le Porhoët est le résultat d'un long processus de fragmentation de ces premiers cadres, qui n'est pas achevé au XIIIe siècle comme le montre la création de nouvelles paroisses et ensuite de trêves (subdivision paroissiale) à la fin du Moyen Âge. C'est dans ce réseau déjà nettement formé que vont s'organiser puis s'individualiser les centres castraux des XIe-XIIe siècles.

– **L'étendue de la *plebs***

Si la *plebs* désigne bien une communauté, dans 82% des mentions relevées pour le IXe siècle, la *plebs* sert aussi de cadre de référence pour situer géographiquement un bien. Si cela ne suppose pas nécessairement que les confronts de la *plebs* soient nettement délimités, cela induit, au-delà de la notion de communauté, une notion d'étendue et d'appartenance à un espace. Cette idée de territorialité a, depuis longtemps, posé problème aux historiens. Ceux-ci ont rattaché les mentions du cartulaire à des paroisses existant au XIXe siècle, dans un souci de démontrer la continuité des espaces et des délimitations territoriales depuis les temps les plus anciens[250]. Une réflexion sur l'étendue de ces *plebs* ou ces « paroisses primitives » bretonnes a également été menée pour tenter de délimiter les cadres de l'Église au haut Moyen Âge. Entrepris en Bretagne dès les années 1940, d'abord par R. Couffon pour le

[248] *Cartulaire de Redon*, n° 391, acte des années 1118-1128 : *in eadem etiam parrochia Sancti Bilci* […] *In parrochia vero que dicitur Melran.*

[249] *Cartulaire de Redon*, n° 391 : *ecclesiam Sancti Petri de Guern plateam ad edificandam domum et ortum.*

[250] Ce sont ces cadres qui sont repris par A. de La Borderie, J.-B. Ogée, J.-M. Le Mené, etc. sans être remis en question.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

département des Côtes-d'Armor, puis pour les évêchés de Léon et de Cornouaille[251], ce travail avait été repris par E. Vallerie dans les années 1980 pour l'évêché de Vannes[252]. Tous deux appliquent une démarche initiée par R. Largillière en 1925[253] qui repose sur une conception de la formation de la paroisse aujourd'hui désuète. Elle présuppose que l'organisation des paroisses dites primitives a été initiée par des missionnaires bretons au VIe siècle. Le réseau paroissial est ainsi considéré comme le résultat d'une grande vague d'installation de ces prêtres dans des zones plus ou moins peuplées. Ces paroisses, desservies à l'origine par un prêtre, auraient par la suite fait l'objet de plusieurs démembrements, les principaux apparaissant dans les actes écrits entre le XIe et le XIIe siècle. Il apparaît, au regard de l'historiographie la plus récente, que l'identification d'un territoire rattaché à ces centres que sont la *plebs* ou la *parochia*, est illusoire. Tout au plus, la cartographie élaborée à partir des sources du haut Moyen Âge permet d'avancer que la majorité des futurs centres paroissiaux sont, dès le IXe siècle, déjà bien en place[254].

Quelles que soient les sources disponibles, les cadres mentionnés dans les actes du haut Moyen Âge sont avant tout des cadres religieux. C'est la *plebs*, puis la paroisse, qui sert de points d'ancrage aux pouvoirs religieux et laïcs. L'imbrication des réseaux est alors complexe et la seule cartographie pertinente est celle des centres organisés autour de l'église. L'image est alors celle d'un semis de points se mettant en place avant que les premières seigneuries laïques viennent surimposer leur ressort à ce réseau dominé par les pouvoirs religieux.

2. Les élites du haut Moyen Âge : quels pouvoirs pour quels personnages ?

Il est impossible de cerner avec certitude l'emprise des pouvoirs laïcs s'exerçant avant le XIe siècle. Tout au plus pouvons nous, à partir des données du cartulaire de Redon principalement, évoquer la composition des premières élites aristocratiques de ces *plebes* et nous interroger sur la morphologie des premiers centres de pouvoir qui leur sont attachés.

---

[251] Couffon, 1945-1946 ; Couffon, 1950 ; Couffon, 1951.

[252] Vallerie, 1984, Vallerie, 1986.

[253] Largillière, 1925.

[254] L'un des enjeux de la recherche menée par A. Lunven a ainsi été de démontrer comment la *plebs* du haut Moyen Âge a donné naissance à un espace territorialisé devenu la paroisse de la fin du Moyen Âge. Lunven, 2012. Sur les problèmes que posent la délimitation de ces espaces pour le haut Moyen Âge, voir par exemple, Hautefeuille, 2005a.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

a. Identifier les élites dans les sources écrites : machtierns, *seniores, nobiles viri,* ect.

La question de la représentation dans les sources écrites de l'élite rurale est impossible à résoudre. Des membres de cette élite, qui participent à l'encadrement et à la gestion des affaires publiques, sont régulièrement mentionnés, sans que leur nombre réel puisse être évalué. Les machtierns, couramment présentés comme les représentants civils d'une *plebs*, occupent la première place dans les mentions de personnages publics dans le cartulaire. À côté des machtierns, le cartulaire mentionne également des tyrans[255]. Le terme de *tyrannus* est équivalent à celui de machtiern, l'assimilation des deux termes étant sans doute le résultat de la similitude entre *tyrannus* et *tiern*[256]. Un même personnage peut ainsi être désigné par les deux termes[257]. Il faut donc considérer ici les deux types de mentions.

Les élites locales se composent également de *seniores* plusieurs fois mentionnés lors de plaids publics. Ils sont systématiquement mentionnés comme attachés à une *plebs*. Dans les années 840, les *seniores* de Peillac, Bains, Renac et Sixt sont appelés à témoigner par le *missus* de Nominoé[258]. En 854, dans un litige opposant les moines à deux membres de la famille de *Lalocan* au sujet de biens *in plebs Sei*[259], sont appelés à témoigné lors d'un plaid les *viri nobiles et maxime seniores* de cette *plebs* mais également des *plebes* voisines[260]. En 874-876, les *optimates vero plebis et seniores* de Bains sont à nouveau appelés à témoigner au sujet des droits de la famille de *Greduuoret*, machtiern, sur des hommes de Redon vivant à Bains[261]. Dans ces quelques exemples le corps des *seniores* apparaît systématiquement composé de plusieurs hommes de la *plebs* ou des *plebes* voisines. Aucun *senior* n'apparaît individuellement dans ces sources. Il s'agit donc d'un corps constitué principalement d'anciens, c'est-à-dire ceux qui conservent la mémoire. Ils sont ainsi systématiquement appelés à témoigner lors des conflits d'appartenance de biens ou d'hommes. Ce corps apparaît

---

[255] *Cartulaire de Redon*, n[os] 1, 128, 247, 266.

[256] Bien que le lien étymologique reste énigmatique le lien établi entre les deux termes au moins dans les actes de l'abbaye de Redon est incontestable.

[257] C'est le cas du personnage *Jarnithin* (*Cartulaire de Redon,* n[os] 251 (*princeps*), 256 (*tyrannus*), 257 (*machtiern)*).

[258] *Cartulaire de Redon*, n° 106.

[259] Aujourd'hui commune de Plessé (Loire-Atlantique).

[260] *Cartulaire de Redon*, n° 162 : *viros nobiles et maxime seniores qui erant in illa plebe et in aliis plebibus, quorum ista sunt nomina: Maencomin, presbyter, testis; Uuetenuuoion, presbyter, testis; Catuuotal, testis; Uuetenoc, presbyter, testis; Catloiant, Rihouuen, Uuarnher, Cadalun, Menuuallon, Arthuuiu, Luhetloc, Merchion, Anaugen.*

[261] *Cartulaire de Redon*, n° 261.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

dans deux des trois cas mentionnés comme amené à prendre position contre le machtiern de leur *plebs*, ce qui indique que le machtiern a un pouvoir tout de même limité en matière judiciaire et, qu'en cas de conflit, il existe un conseil régulièrement institué. Bien que ces *seniores* soient cités dans les actes, le recours à des personnages (nobles ?) venus des paroisses voisines, comme cela est clairement attesté concernant Plessé, ne permet malheureusement pas de cerner le nombre de ces « hommes sages » composant le conseil d'une *plebs*. Vers 840, neuf hommes se présentèrent pour Peillac ; neuf pour Bains, cinq pour Sixt et enfin cinq pour Renac. À Bains, en 874-876, cinq personnages sont indiqués comme jurants ; un seul, *Arthuuiu*, étant déjà présent dans l'acte précédent. À Plessé, sept hommes témoignent. Le nombre de ces *seniores* ne paraît donc pas fixe au sein d'une *plebs*. Seul *Arthuuiu* est mentionné dans ces trois actes. Ce personnage fait pleinement partie de l'élite locale dans les années 830-840. Il est désigné comme *magnificus vir*[262] dans un acte des années 830[263]. Ce qualificatif *magnificus vir* désigne à plusieurs reprises dans le cartulaire des hommes éminents des *plebes* rurales, mais identifier leur rôle social et administratif est impossible[264]. Des *seniores* apparaissent comme témoins individuels dans d'autres actes, sans que le qualificatif de *senior* ne leur soit associé. Ainsi, Simeon est pris comme garant d'une

---

[262] Ainsi, Conuuoion, abbé de Redon, est mentionné comme *magnificus vir* dans un acte du cartulaire concernant Ruffiac dans les années 830 (*CR*, n° 148). Plusieurs membres de cette élite rurale sont mentionnés dans le cartulaire : *Jarnedetuuido* à Pleucadeuc en 826 (*CR*, n° 260) ; *Penuus*, prêtre à Pleucadeuc vers 866 (*CR*, n° 256) ; *Uuiuhoiarno*, prêtre, à Carentoir en 843 et 844 (*CR*, n° 111 et n° 112) ; *Frivolecec* à Carentoir (*CR*, n° 167) ; *Dormino*, frère, et son fils *Maencomino* à Ruffiac en 830 (CR, n° 196) ; *Rihouueno*, prêtre, à Ruffiac, la même année (*CR*, n° 105) ; *Maennuuobri* à Ruffiac en 840 (*CR*, n° 171) ; *Ratlouueno* à Ruffiac en 842 (*CR*, n° 141) ; *Sperauet*, frère, à Ruffiac en 843 (*CR*, n° 220) ; *Camaltcaro*, prêtre à Ruffiac en 846 (*CR*, n° 160) ; *Uuetenoc* à Ruffiac la même année (*CR*, n° 138) ; *Risuueteno* à Ruffiac (*CR*, n° 198) ; *Loiesbritou* à Lanouée vers 820 (*CR*, n° 164) ; *Fredebert* à Grandchamp en 833 (*CR*, n° 43) ; *Maenhoiarn* à Bains en 846 (*CR*, n° 121). Il est impossible de définir leur origine sociale, mais leur présence récurrente lors d'actes de donation de terres indique qu'ils sont tous issus de l'élite rurale. L'utilisation récurrente de la même formule introduisant ces actes correspond à l'utilisation encore une fois d'un formulaire, ce qualificatif restant, finalement, impossible à préciser.

On trouve également une femme désignée comme telle : ainsi *Roiantken*, sœur de *Catuueten*, est mentionnée à Ruffiac en 821 (*CR*, n° 146 : *Magnifice femine et sorori meae nomine Roiantken* […]). Elle fait partie de l'élite rurale, son frère étant à plusieurs reprises mentionné comme garant dans des actes des années 820-840 aux côtés des machtierns *Portitoe* et *Uuoruili* (*CR*, n^{os} 141, 146, 147, 151, 155, 196).

La désignation d'un artisan, comme le forgeron Carantcaro cité en 848 comme *magnificus vir*, montre que cette élite locale est hétérogène. Loin de se composer uniquement des familles machtiernales et des membres de l'Eglise, elle se compose également des artisans. *Cartulaire de Redon*, n° 64 : *Magnifico viro nomine Carantcaro, fabro*.

[263] *Cartulaire de Redon*, n° 181 : *Magnifico viro Arthuuuio.* Une généalogie d'Arthuiu avec la dévolution des possessions à ses descendants, est d'ailleurs consignée dans le cartulaire de Redon.

[264] L'emploi de cette désignation est caractéristique des actes de vente bretons (Lunven, 2012, p. 83).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

donation faite à son épouse par *Arthuiu* en 858[265]. Il fait partie des hommes nobles appelés à témoigner par deux fois dans cette donation. La distinction de ces *nobiles viri* et des *serniores* pourrait renvoyer à l'identification de nobles d'une part et de représentants aisés de la communauté paysanne, la frontière entre les deux catégories étant plus ou moins nettement définie sur des critères de richesse foncière. L'existence d'une distinction dans l'usage du cartulaire entre les *nobiles viri* et les *seniores* ne semble pas avoir que des implications sociologiques, mais bien également judiciaires : les *nobiles viri* constituent un corps de l'élite rurale au sein de laquelle nous retrouvons les témoins et les garants des actes passés en faveur de l'abbaye voisine ; tandis que les *seniores* semblent constituer un corps plus restreint ayant une utilité purement judiciaire, l'appartenance à ces deux groupes apparaissant régulièrement cumulative.

L'élite locale, plus que l'aristocratie, est donc multiple et constitue un groupe social impossible à quantifier. Certaines *plebes* semblent posséder un groupe élitaire particulièrement important. C'est le cas de Ruffiac ou de Bains. Toutefois cette surreprésentation dans les actes du cartulaire de l'abbaye de Redon peut être la conséquence de la superficie importante de la *plebs* dans le cas de Ruffiac, qui est la seule à être aussi désignée comme *vicus,* ou le résultat d'un effet de source bien difficile à évaluer sur un corpus tel que celui-ci. Se distingue néanmoins nettement une élite de premier plan attachée au territoire d'une ou de plusieurs *plebs*, les machtierns ; à laquelle s'ajoutent des groupes sociaux formant des collectifs aux contours plus flous, tels que les *seniores* qui jouent un rôle dans le domaine judiciaire ; et des individus ponctuellement désignés comme « hommes éminents » qui appartiennent au groupe des propriétaires terriens importants. Avant d'aborder la question de la résidence de ces élites, et principalement des machtierns*,* il faut éclairer leur rôle dans la société du IXe siècle. L'ensemble de ces personnages relève donc d'une catégorie sociale supérieure, mais les indications du cartulaire semblent prouver qu'il s'agit d'une élite rurale avec des pouvoirs souvent limités. Les machtierns sont ainsi régulièrement opposés aux *seniores* lors de procès et il est rare que le pouvoir de ces personnages s'étendent à une aire géographique conséquente.

[265] *Cartulaire de Redon*, n° 186.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

b. Le pouvoir des élites locales

Concernant leur pouvoir, N.-Y Tonnerre a démontré, suite aux travaux de L. Fleuriot et de M. Planiol, qu'il est avant tout d'ordre juridique[266]. Le machtiern se trouve donc à la tête du tribunal et des plaids qui peuvent être organisés pour régler les affaires judiciaires. Dans les années 840-846, *Gradlon*, machtiern, se trouve ainsi à la tête du *placito publico* tenu à *Liscelli*, en Guer, aux côté de *Portitoe*, et de ses trois neveux *Ratuili*, *Catloiant* et *Iarnuuocon* ainsi que d'un *missus* de Nominoë, *Jouuoion*[267]. En dehors de cette charge judiciaire, N.-Y. Tonnerre suppose que les machtierns ont un rôle important en matière de taxation des biens et des marchandises sur l'ensemble du territoire sous leur domination. Ce pouvoir apparaît dans un acte daté de la fin des années 840 relatif à l'affaire de *Balrit*[268]. *Coruueten* et *Catuuolon*, venant du monastère de Ballon situé en Bains, réclament auprès de Nominoë une part des taxes sur les transports fluviaux et les ventes de biens à Balrit sur les bords de l'Oust. Le *missus Riuuoret* est chargé d'enquêter et l'ensemble des *seniores* de Peillac, Bain, Renac et Sixt confirment que les tonlieux ainsi que les taxes ont toujours été versés à celui qui avait le pouvoir à Bains, c'est-à-dire à l'abbé de Redon[269]. Il faudrait donc considérer que l'abbé de Redon dispose sur ces *plebes* du pouvoir d'un machtiern, ce qui, en l'absence de mention explicite ne peut être démontré. La mention d'un machtiern à Sixt, au moins jusque dans les années 850[270], semble au contraire démontrer que le pouvoir de l'abbé de Redon ne recouvre pas toutes les prérogatives du machtiern sur les *plebes*. Il est possible d'y voir un droit concédé à l'abbaye lors de sa fondation, issu peut être des droits du premier machtiern connu de Bains et de Sixt, *Ratuili*, sans que cela puisse être confirmé[271]. Aucun autre machtiern n'apparaît dans la documentation comme détenant le droit de prélever des tonlieux, mais il

---

[266] Tonnerre, 1994, p. 239. Voir également : Sheringham, 1981.

[267] *Cartulaire de Redon*, n° 180.

[268] *Cartulaire de Redon*, n° 106.

[269] *Cartulaire de Redon*, n° 106 : *quod ille qui Bain haberet in potestatem semper accepit teloneum sive mercedem de navibus seu de ementibus.*

[270] On retrouve à plusieurs reprises le machtiern *Ratuuili* qui a participé à la fondation du monastère. Tyran en 832 (*CR*, n° 1), machtiern en 848 (*CR*, n° 111), il a pour successeur *Ratfred*. Celui-ci est mentionné à plusieurs reprises à partir de 842 comme machtiern de Sixt en 842 (*CR*, Appendices, n° 17), puis vers 857-858 dans le conflit qui l'oppose aux moines de Redon (*CR*, n° 105). Sur les possessions de *Ratfred* et de sa famille, voir Davies, 1988, p. 172-183.

[271] Les premiers actes ne détaillent pas l'ensemble des dons faits à *Conuuoion* (*CR*, n° 1). Rien n'exclut qu'à la suite de la cession du lieu de *Roton* par *Ratuili* en 832 pour la fondation du monastère des droits du même *Ratuili* aient été cédés. Les actes n'en conservent pas le souvenir. Il est en tout cas risqué d'avancer que ces droits aux mains de l'abbé de Redon soient issus de droits machtiernaux antérieurs, ils pouvaient dépendre d'une autre puissance publique.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

faut rappeler que les actes du cartulaire sont extrêmement laconiques sur les charges qui leur incombent. Ils ne sont le plus souvent mentionnés que comme témoins ou garants dans les actes. Le machtiern supervise également les échanges de biens, et notamment les achats de terres, sur lesquels il prélève une taxe[272]. Les mentions de tels cas restent toutefois rares dans le cartulaire.

Les machtierns sont souvent mentionnés sur plusieurs *plebes*. C'est le cas à Ruffiac, Pleucadeuc, Bains, Sixt notamment. Les mentions de donations à l'abbaye de Redon montrent également qu'ils possèdent des biens personnels répartis sur plusieurs de ces *plebes*, ce qui permet d'asseoir davantage leur emprise sociale, mais assure également un revenu supérieur les plaçant au-dessus de la communauté rurale.

Le pouvoir des machtierns paraît donc s'étendre aux sphères judiciaires et économiques. Garants de l'administration et des échanges à l'échelle d'une ou de plusieurs *plebes*, ils représentent toutefois une élite aux contours assez mouvants. Les mentions de ces personnages dans les actes de Redon amènent à y voir un corps social gouvernant « le monde paysan sans le dominer », ce qui les distingue des seigneurs du XIe siècle[273]. La question de leur ancrage dans le territoire et de la centralité de leur pouvoir reste donc entière.

c. Quantification et localisation des élites

Quatre-vingt douze mentions de machtiern dans le cartulaire de Redon, représentent au minimum 17 personnages différents[274]. La difficulté principale est d'attribuer à ces personnages de l'aristocratie locale des territoires sur lesquels ils ont autorité. Tout au plus pouvons nous les rattacher à une *plebs* mentionnée dans ces actes[275]. La mention récurrente de ces unités territoriales comme permettant le rattachement d'un personnage à un lieu induit deux constatations. D'une part, que la *plebs* constitue, dans la zone couverte par le cartulaire, une unité territoriale de base[276] ; d'autre part que les machtierns ont des pouvoirs qui sont rattachés à un espace territorial défini, qui recouvre sans doute celui d'une *plebs* au moins.

[272] Tonnerre, 1994, p. 240.
[273] Feller, 2004, p. 1.
[274] Des cas d'homonymies sont probables.
[275] Nous ne traiterons pas ici des découpages territoriaux sous-entendus par l'usage des termes de *condita* ou de *vicaria* qui sont tous cantonnés à la partie orientale de l'aire d'influence de l'abbaye de Redon et qui ne concerne donc que des espaces inclus dans les comtés de Rennes et Nantes au haut Moyen Âge.
[276] Lunven, 2012, p. 57.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Bien que l'espace de la *plebs* ne soit pas clairement défini au IXe ou au Xe siècle[277], il est centré sur un lieu de culte. Quelle place occupe alors le machtiern dans ce cadre de peuplement ? Si nous suivons l'hypothèse défendue entre autres par N.-Y. Tonnerre le machtiern est un seigneur local[278]. On peut y voir un rapprochement évident avec ce qui est désigné par les historiens, pour les XIIe-XIIIe siècles sous la dénomination de « seigneurs de paroisse ». La transposition d'un modèle plus tardif sur un terme employé au haut Moyen Âge est à manier avec précaution. La charge de machtiern se révèle plus complexe et diverse. Certains de ces personnages sont issus de lignages aristocratiques importants : *Ratuili* est certainement à la fois évêque, à la tête de l'évêché d'Alet, ainsi que machtiern de Guer[279]. Plus généralement, la charge machtiernale n'est jamais très éloignée des charges religieuses (prêtrise ou épiscopat), montrant encore une fois la perméabilité des pouvoirs et la présence d'une même élite dans toutes les structures d'encadrement mises en place au IXe siècle.

Le recensement des mentions de machtiern dans le cartulaire a été entrepris à plusieurs reprises. Le dépouillement le plus exhaustif est dû à F. Burdeau dans le cadre de son étude sur les machtierns de Bretagne[280]. La reprise de cette documentation amène à plusieurs constatations. Tout d'abord, l'usage de ce titre est chronologiquement restreint. Il apparaît dès les premières chartes de Redon mais n'est pas systématiquement mentionné. Ainsi, *Portitoe* et *Uuoruili* sont désignés ensemble comme machtierns de Pleucadeuc et de Ruffiac dans deux chartes, datées de 833[281], alors que la même année *Uuoruili* est cité seul dans une charte concernant une donation qu'il fait à Carentoir[282], de même que *Portitoe* en 834[283] sans que leurs titres de machtiern ne soit mentionnés. En revanche, si la fréquence de la mention d'un machtiern est importante dans la documentation de la première moitié du IXe siècle, elle disparait presque définitivement après 850[284]. Géographiquement, la présence des machtierns ne semble pas circonscrite à une zone restreinte. La *plebs* de Cléguérec dispose ainsi d'un machtiern, *Altfrid*, mentionné comme tyran en 871. Il s'agit donc d'un modèle social répandu durant toute la période carolingienne. La disparition de cette charge, ou de l'emploi de ce terme pour la désigner, correspond à la déprise des pouvoirs carolingiens sur les régions

[277] Lunven, 2012, p. 57.
[278] Tonnerre, 1994, p. 242.
[279] Lunven, 2012, p. 98.
[280] Burdeau, 1967.
[281] *Cartulaire de Redon*, n° 12 et 13 : *Portitoe et Guoruili duo machtiernn in plebe Catoc.*
[282] *Cartulaire de Redon*, n° 8.
[283] *Cartulaire de Redon*, n° 14. Il s'agit ici encore d'une donation de terres à Redon.
[284] La mention de 1066 paraît presque anachronique (*Cartulaire de Redon*, n° 360 : *Daniel, filius Eudoni matthiern*).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

périphériques de l'Empire. Faut-il y voir une période charnière, marquée par le remplacement de cette aristocratie par de nouvelles formes de contrôle social et militaire ? Il est en tout cas certain que les nouveaux pouvoirs qui émergent au Xe siècle ont des ressorts plus étendus, traduisant sans doute un affaiblissement des pouvoirs centraux.

Le pouvoir des machtierns est donc important au sein de la *plebs*. En revanche aucun rôle militaire ne semble pouvoir leur être attribué. Cette absence totale de mention amène à s'interroger désormais sur les formes d'habitat aristocratique identifiables au haut Moyen Âge.

3. Les résidences élitaires du haut Moyen Âge : questions d'identification et de formes

La position intermédiaire de ces élites (qui n'apparaissent pas toutes pérennes) n'exclut pas une certaine aisance financière permettant à ces familles de disposer d'une résidence de rang supérieur. Malheureusement, les donnnées sont peu nombreuses sur la question car, comme le souligne L. Bourgeois, « la désaffection [de cette thématique] est en grande partie liée à l'habitude de considérer que le château n'existe pas en dehors du lien féodo-vassalique »[285]. Certes la tâche est ici plus ingrate et nous verrons que les données (textuelles et archéologiques) sont très lacunaires, mais la question doit être envisagée. La difficulté est bien évidemment de localiser les résidences mentionnées dans les actes, la toponymie étant profondément modifiée depuis le IXe siècle ; et quand cette première étape peut être dépassée, de parvenir à identifier sur le terrain des traces archéologiques de ces résidences.

a. Les résidences des élites : du texte à la localisation

Plusieurs résidences seigneuriales sont mentionnées dans les actes du cartulaire, et plus exceptionnellement dans d'autres sources écrites, de nature diverses[286]. Les mentions de résidences sont systématiquement indirectes. Elles correspondent à des lieux où sont rédigés les actes. Il ne s'agit donc pas toujours de lieux qui peuvent être rattachés à la même *plebs*/paroisse que les biens qui font l'objet de la donation, rendant d'autant plus difficile leur localisation.

[285] Bourgeois, 2006, p. 114.

[286] C'est le cas par exemple de la mention du *castrum Marciacus* relevé à plusieurs reprises dans la Vie de saint Melaine, (Bachelier, 2013, p. 109).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Le terme le plus évident pour désigner la résidence noble est celui d'*aula*. Un premier recensement a été effectué par A. Courson[287], mettant en avant la concentration beaucoup plus importante de ces *aulæ* dans le Nantais. Il est employé pour 13 sites aristocratiques. Dans la plupart des cas, elles peuvent être rattachées à une *plebs* mentionnée dans les textes. Citons parmi ces *aulæ*, celle de *Barrech*[288], citée en 861 ou 867 où le roi Salomon confirme un acte de donation d'un lieu nommé *Grandbudgen*, situé en Piriac[289]. Cette résidence n'est pas localisée, toutefois elle doit se situer dans le Nantais comme l'*aula Penharth* mentionnée en 862[290] et aujourd'hui en La Turballe. D'autres résidences sont mentionnées dans le Nantais, notamment autour de Guérande. C'est le cas de l'*aula Bilis* citée à partir de 855[291] et de l'*aula Clis*, citée en 859[292] lors d'une donation de Saline aux moines de Redon, ou encore de l'*aula Camplatr* citée également vers 859[293]. D'autres sont dans le Rennais : l'*aula* Campel[294] se situe au sud de Plélan, sur la commune actuelle de Campel.

Peu en revanche sont mentionnées dans le Vannetais, à l'exception de l'*aula* de *Lisfavin* qui est clairement mentionnée comme relevant de la *plebs* de Sérent[295]. *Lisfauin* fait partie des toponymes en *lis*- déjà identifiés par A. Courson et qui correspondent selon lui à des lieux de résidences des machtierns ou d'autres représentants locaux[296]. Il existe une autre *aula* en Plélan(-le-Grand) appartenant à Salomon dans les années 860. Elle est donnée au monastère de Redon pour que les moines puissent y construire un monastère qui doit porter le nom de monastère de Salomon, afin de leur servir de refuge face aux attaques des Normands. Cette donation est rappelée dans un acte de 869[297]. En 866, un acte enregistre une autre donation de Salomon au monastère de Redon pour le monastère Saint-Sauveur de Plélan, aujourd'hui en Maxent. Si cette donation concerne une terre appelée *Macoer* ou *Valium Medon* située dans la *plebs* de Coms, aujourd'hui Bourg-des-Comptes ; l'acte est passé dans l'*aula Hegodobert*, qui est peut-être également située dans les environs de Plélan.

---

[287] *Cartulaire de Redon*, Prolégomènes, p. CCVII-CCIX.

[288] *Cartulaire de Redon*, n° 77 : *factum est hoc in aula Barrech*. *Cartulaire de Redon*, n° 100 : *idem.*

[289] Ancienne forme de Piriac.

[290] *Cartulaire de Redon*, n° 30.

[291] *Cartulaire de Redon*, Appendices, n° 43.

[292] *Cartulaire de Redon*, n° 23 : *Facta est haec donatio in aula Clis*.

[293] *Cartulaire de Redon*, n° 72 : *Factum est hoc in aula Camplatr*.

[294] *Cartulaire de Redon*, n° 240.

[295] *Cartulaire de Redon*, n° 99 : *Facta est haec donatio, .X. kalend. novembris, .IIII. feria, in plebe Serent, in aula quae vocatur Lisfauin.*

[296] Cette assimilation systématique est à exclure : les toponymes en lis- sont bien trop nombreux pour correspondre systématiquement à une résidence élitaire.

[297] *Cartulaire de Redon*, n° 241 : *antea meam aulam.*

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

L'ensemble de ces sites relève des pouvoirs princiers : en effet ces actes sont passés principalement devant Salomon, *princeps* de Bretagne et Pascuueten, son gendre et comte de Vannes. Ainsi les *aulæ Barrech*, *Colroit* (Le Courrouet en Mernel), *Penharth*, *Hegodobert*, *Campel*, de *Plebelan* et de *Rester* (Rhétiers) relèvent toutes de Salomon. Il s'agit donc des résidences d'un pouvoir itinérant concentré principalement dans le Nantais autour de Guérande et dans le Rennais entre Maxent et Maure-de-Bretagne. Parmi ces sites, seuls les noms des *aulæ Campel*, *Colroit* et *Rester* sont restés dans la toponymie actuelle[298]. Les autres sites ont totalement disparu aujourd'hui. Dans tous les cas, ces sites n'ont pas permis de polariser ou pérenniser un habitat. L'impact des résidences nobles, y compris princières, sur le territoire paraît donc faible. La multiplicité des sites (8 *aulæ* associées au seul Salomon), indique une fréquentation sporadique de ces résidences princières. C'est sans doute une explication de la disparition rapide de ces sites, qui ont peu marqué leur environnement, exception faite du *castellum* de Rieux, qui, malgré ses transformations, est l'un des rares sites du haut Moyen Âge susceptibles de conserver encore des traces de ces premières résidences aristocratiques.. Le haut Moyen Âge correspond donc avant tout à une période de promotion d'une élite profondément rurale et qui n'a pas encore d'attributs militaires : son impact sur les populations est donc encore très limité et seul les comtes et autres princes investissent des sites fortifiés majeurs.

Cela ne doit pas laisser penser que les élites ne sont pas impliquées dans l'administration de la vie des communautés : nombreux sont les membres de ces familles nobles à être également prêtres ou moines. L'investissement dans le contrôle des populations paraît donc s'exprimer avant tout dans le cadre de structures religieuses.

La remarque précédente concernant l'absence de vocation militaire de la charge de machtiern, amène inévitablement à soupçonner une logique très différente dans les choix d'implantation des sites résidentiels. D'abord propriétaires fonciers, les machtierns se positionnent sans doute au cœur de leur terroir, sur des terrains agricoles fertiles, à proximité de voies de communication. Ces localisations expliquent la destruction de ces vestiges. De plus, le fait que les machtierns ne constituent pas une classe militaire pourrait expliquer le faible intérêt pour l'aménagement de structures défensives. En l'absence de structures

[298] Commune de Campel (Ille-et-Vilaine), lieu-dit Courrouet ; Commune de Mernel (Ille-et-Vilaine) ; Commune de Rétiers (Ille-et-Vilaine).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

fossoyées, il est impossible d'identifier des vestiges d'un habitat de la petite noblesse élevé il y a près de 1200 ans.

b. Les sites fortifiés du haut Moyen Âge : quelques données sur des habitats élitaires

Malgré les mentions récurrentes au IXe siècle, les formes que peuvent prendre ces résidences du haut Moyen Âge restent hypothétiques. En Angleterre, elle peuvent être rapprochées du modèle de la « grande salle »[299], identifié dès le VIIe siècle sur des sites relevant de la haute aristocratie[300]. Ce modèle semble se maintenir jusqu'au XIIe siècle. On le retrouve par exemple à la toute fin du XIe siècle dans la salle de l'Echiquier du château de Caen[301]. La thématique de recherche est très récente en Bretagne. Malgré quelques fouilles organisées dans les années 1970 et 1980 sur les sites du Camp de Péran à Plédran (22)[302] et des Salles à Locronan (29)[303], les premières prospections n'ont permis de les recenser exhaustivement que dans les années 2000 pour le nord-ouest du département du Morbihan[304]. Ces sites, mal datés, ont souvent été ignorés par les érudits du XIXe et du XXe siècle, à l'exception des enceintes quadrangulaires systématiquement associées à des camps romains et de quelques enceintes identifiées comme préhistoriques ou protohistoriques signalées par A. Fouquet[305] et par la Commission d'étude des enceintes préhistoriques et fortifications anhistoriques[306]. Si aucun des sites repérés dans les textes n'a fait l'objet d'opérations archéologiques, plusieurs campagnes de sondage menées sur des enceintes dans le Morbihan permettent aujourd'hui d'avancer quelques grandes lignes quant à l'organisation des habitats fortifiés dans le Vannetais et le Porhoët.

---

[299] Meirion-Jones, Jones, Guibal, 2013, p. 150.

[300] Lebecq, 2011. L'exemple de Yeavering (Northumberland) est également cité par G. Meirion-Jones (Meirion-Jones, Jones, Guibal, 2013, p. 150). Il s'agit toutefois d'un complexe royal et la grande salle (« great hall ») située au centre du site est datée de la première moitié du VIIe siècle.

[301] Même si la nature de sa première utilisation n'est pas déterminée (Impey, McNeill, 2013, p. 123) ; cette salle, par ses dimensions (338 m² au sol) et son absence de compartimentation interne était sans doute destinée à servir de salle d'apparat dès sa conception. La forme et le répertoire décoratif de cette salle le rapproche notamment de Westminster Hall. Impey, McNeill, 2013, p. 116-117.

[302] Guigon, Nicolardot, 1991.

[303] Guigon, 1995 ; Guigon, 1992.

[304] Les sites recensés sont principalement le fait de deux prospecteurs : P. Naas et A. Provost.

[305] Fouquet, 1853.

[306] Signalements publiés dans le *Bulletin de la Société préhistorique de France* au début du XXe siècle.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

– **Des sites mieux connus par l'archéologie : l'exemple de l'ouest du Porhoët**

Le secteur nord-ouest de la zone d'étude a fait l'objet de nombreuses campagnes de prospections[307]. Sans doute à la limite de la Marche carolingienne, cet espace, aujourd'hui très boisé, conserve un nombre important d'enclos fossoyés, souvent multiples. Quelques uns ont fait l'objet de fouilles ou de sondages depuis le début des années 2000. Hors de notre zone d'étude, se trouve tout d'abord l'important site de Bressilien à Paule, sur lequel nous reviendrons brièvement[308]. Deux autres sites se trouvent dans l'aire d'étude, relevant du Porhoët à la fin du Moyen Âge. Un premier ensemble d'enceintes a été repéré sur les hauteurs de Ploërdut et Mellionec. Il s'agit de l'ensemble de Kergoac'h / Vilerit (ou Villerit) installé sur un point haut (250 mètres NGF), dominant la source du Scorff de trente mètres (fig. 11). Le cadastre ancien[309] conserve la trace de ces trois enceintes accolées. La première, la plus restreinte, est située sur la commune de Mellionec et la parcelle est nommée *Kastel Bras* (« le grand château »). Ses dimensions sont assez modestes : 41 mètres d'est en ouest et 54 mètres du nord au sud, soit une superficie de 1875 mètres. Elle présente un accès au sud et est circonscrite par des talus conservés sur une hauteur de 1,5 à 2,5 mètres, précédés par des fossés en V, comblés, atteignant jusqu'à 5 mètres de largeur d'ouverture. La seconde, plus vaste et grossièrement circulaire, est située au sud de celle-ci et est aussi dénommée *Er Hoh Hastel* (« le vieux château »). Elle est traversée par un chemin du nord au sud, qui est relié à la voie ancienne Vannes-Carhaix et qui constitue l'axe structurant du site dès son origine[310]. Ses dimensions atteignent 57 à 60 mètres de diamètre, ses talus mesurant 1 à 1,5 mètre et, au sud-ouest, un fossé précédé d'un autre talus est partiellement conservé. À ces deux structures, s'ajoute un troisième espace, partiellement conservé seulement et qui présente un talus au sud coupé au centre par le chemin déjà mentionné. Le tracé reconstitué de cette dernière enceinte trapézoïdale porte les dimensions de cet ensemble à 105 mètres de longueur pour 90 de largeur, soit 9440 m². De part et d'autres de ce chemin plusieurs indices microtopographiques d'occupation (traces de bâtiments quadrangulaires) indiquent une organisation logique de l'habitat avec des unités organisées en parallèle du chemin et des talus. Ces enceintes ont fait l'objet de sondages en 2010 et 2012. La première a livré peu de mobilier et d'éléments

[307] Sur ces inventaires, voir notamment : Provost, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007 ; Quillivic, 2015 ; Le Badézet, 2015.

[308] Le Gall, 2014. Voir également Le Gall, 2013 pour le dernier rapport de fouille disponible.

[309] AD 56, 3 P 209/7 (1842) pour Ploërdut ; AD 22, 3 P 146/13 (1835) pour Mellionec. La parcelle de l'enceinte supérieure est aussi indiquée comme « vieux fort » sur ce cadastre

[310] Leroy, 2012, p. 48. Le système d'entrée s'apparente à une tour porche.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

datants, mais la présence d'une perle en verre permet de rattacher l'occupation au haut Moyen Âge (VIe-VIIe siècle). En revanche, aucune autre structure résidentielle n'a pu être identifiée par ces sondages[311]. La seconde, en revanche, a livré plusieurs éléments d'habitation, répartis dans l'enceinte en divers ilots. La datation de cette occupation donne une fourchette VIIIe-Xe siècles, ce qui atteste de la possibilité d'un fonctionnement synchrone des deux enceintes avec une distinction entre deux espaces : l'un résidentiel et artisanal et l'autre à caractère éventuellement aristocratique[312]. L'installation de cet ensemble est datée des VIIe - VIIIe siècles, et des aménagements (bâtiment 1) indiquent une occupation de la fin du VIIIe-fin du Xe siècle. Enfin, l'abandon du site, ou une trace de récupération de certains éléments en pierre, peut être daté des XIe - début XIIe siècles[313], ce qui pourrait correspondre à une période de redéploiement de l'habitat aristocratique. Ce site abrite des traces d'activités métallurgique, textile et agricole, apparentant cette occupation médiévale à une unité d'exploitation proche dans les datations et la nature de l'occupation des sites voisins comme celui de Bressilien (Paule) ou également dans une moindre mesure du Camp des Salles (Locronan), qui reprend un plan tripartite très comparable (fig. 14).

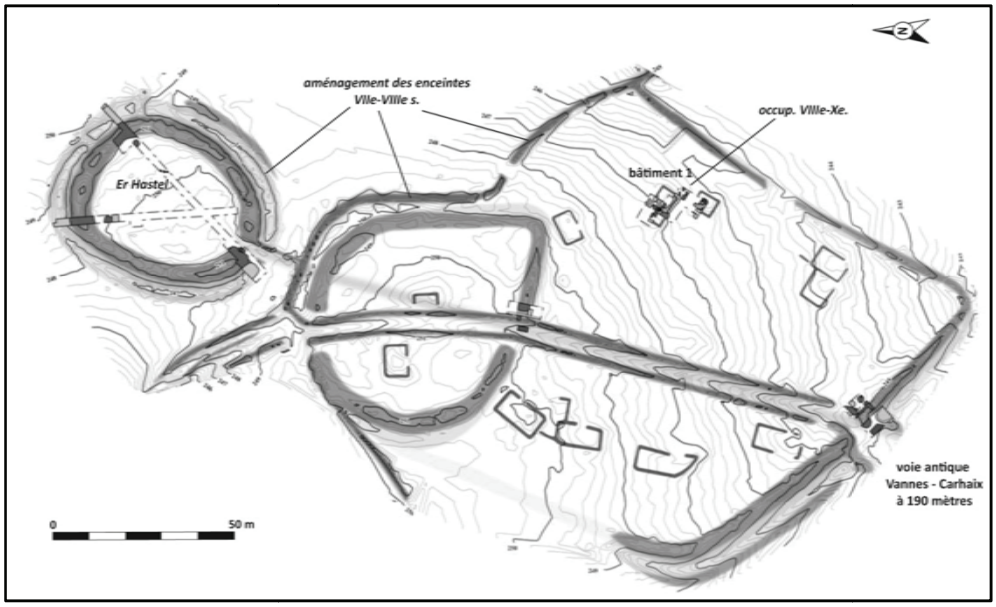

Figure 11. Plan annoté des enceintes de Kergoac'h / Vilérit (Mellionnec / Ploërdut) d'après les relevés de B. Leroy, établi en 2013[314].

[311] Leroy, 2011, p. 25.

[312] Nous n'utiliserons pas ici les qualificatifs de haute cour et basse cour qui sont clairement identifiés comme des structures des XIe-XVe siècles, mais la situation topographique et l'attribution des espaces correspondent à cette distinction.

[313] Leroy, 2012, p. 49.

[314] Leroy, 2014a, p. 51.

Le second site, Talhouët (« devant le bois »)[315], à Langoëlan[316], est plus restreint en surface. Là encore, l'association du toponyme Hent er Goh Castel (« chemin du Vieux Château ») marque la permanence de l'identification dans le paysage de ce site fortifié. Cette enceinte isolée, grossièrement pentagonale, est ouverte à l'est. L'aménagement des talus est daté entre la fin du VIIe siècle et la fin du IXe siècle. L'aspect défensif de cette enceinte entourée de talus de 3 mètres de hauteur depuis le fond des fossés[317] , était nettement renforcé par la présence d'une imposante tour-porche qui a fait l'objet de réaménagement au moins jusqu'à la fin Xe-début XIIe siècle (fig. 12). Encore une fois, c'est la partie dominante, à l'ouest, qui est occupée par les bâtiments (bâtiments 1 et 6) attribués à au moins deux phases d'occupation.

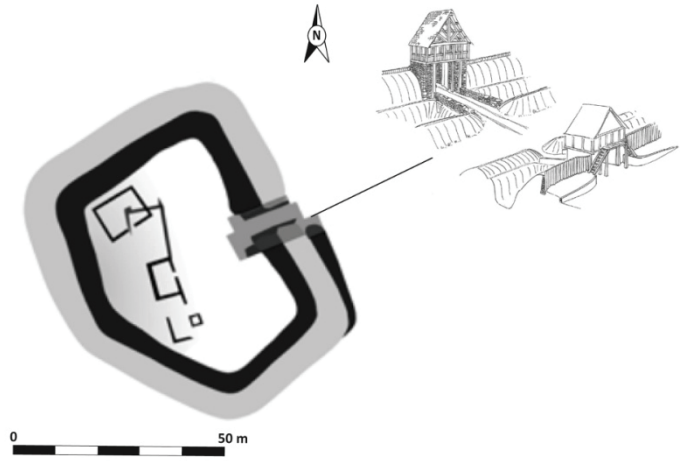

Figure 12. Schéma d'organisation du site de Talhouët (Langoëlan) et évocation de la tour porche correspondant à l'état final de l'occupation. Planches : B. Leroy[318].

Systématiquement, les bâtiments conservés sont constitués de structures rectangulaires sur solin de pierre, succédant ou cohabitant avec des édifices sur poteaux de bois de dimensions comparables. En revanche, comme sur la plupart des sites du haut Moyen Âge, l'absence quasi systématique de mobilier ne permet pas de préciser la nature de l'occupation et le statut des habitants. Seuls les aspects défensifs et ostentatoires permettent d'y voir un habitat de haut niveau.

[315] Le site est également appelé Coët-Codu, du nom du bois et du manoir voisins.

[316] L'enceinte de Talhouet, Er Hastel, a fait l'objet, en juillet 2013, d'une première opération de sondages (Leroy, 2014b).

[317] Leroy, 2014b, p. 21.

[318] Leroy, 2014b, p. 24 et p. 36.

La continuité entre ces sites du haut Moyen Âge et des centres de seigneuries plus récentes a été évoquée[319]. Elle est toutefois difficile à démontrer : le manoir du XVe siècle qui est le centre de la seigneurie de Coët-Codu se trouve à 1,5 kilomètres au sud. Il est difficile de préciser un glissement de centre seigneurial dans les trois siècles de hiatus entre ces deux occupations. La filiation parait plus nette à Bressilien (Paule, Côtes-d'Armor), mais le site a une toute autre envergure (fig. 13) : son enceinte de 5 hectares abrite alors sans doute une petite agglomération, tandis qu'une chapelle y est attestée depuis le VIIIe siècle au moins[320]. Dans ce cas la présence d'une élite aristocratique ne fait pas de doute et la permanence dans le paysage est beaucoup plus nette : une plateforme fossoyée, située à moins de 400 mètres de l'enceinte de Bressilien a été occupée entre le XIe et le XIVe siècle[321], assurant la continuité après l'abandon de l'enceinte. Une autre motte d'importance s'est implantée à Castellaouénan, à 2,3 kilomètres à l'ouest de la chapelle Saint-Symphorien[322].

Figure 13. Plan de synthèse des structures aristocratiques identifiées autour de l'enceinte de Bressilien (Paule, Côtes-d'Armor)[323].

[319] Le Gall, Leroy, 2015, p. 131.

[320] Menez, 2008. Un atelier de minerai de fer situé au sud de l'enceinte explique également l'importance économique et sociale de ce site hors-norme bien avant le Moyen Âge (Menez *et al.*, 2005 ; Menez, Berranger, 2006).

[321] Menez, Berranger, 2006, p. 87-91.

[322] Kernévez, 2015, p. 158.

[323] Plan publié dans : Le Gall, 2014, p. 125.

Les types d'aménagements du haut Moyen Âge présentent des profils différents en Ille-et-Vilaine et sur les hauteurs des plateaux de Guémené. Influence du relief mais également influence moindre, à l'ouest, des trames parcellaires antiques expliquent sans doute en partie ces distinctions. À la fin du haut Moyen Âge, le nord-ouest de la zone d'étude n'est pas une zone particulière dans le monde carolingien : les modes constructifs, ainsi que les activités développées, sont proches de ce qui peut être observé dans d'autres régions voisines[324].

– **Les compléments de la prospection : un corpus d'enceintes important**

L'identification de plusieurs sites de types enclos multiples attribués au haut Moyen Âge par des données objectives (mobilier et datation C^{14} notamment) permet par comparaison de repérer d'autres ensembles susceptibles d'être des sites fortifiés d'importance au cours du haut Moyen Âge. L'attribution d'une fourchette chronologique n'est, bien évidemment, qu'indicative : des quatre enceintes sondées à ce jour dans le centre Bretagne, le premier, Brignolec, s'est révélé être un site de l'âge du Fer[325].

Les premiers inventaires dressés, encore incomplets, posaient déjà une base solide avec, notamment, une analyse serrée des sources écrites[326]. Les prospections aériennes et la reprise des données cartographiques et microtoponymiques permettent de recenser plusieurs dizaines d'enceintes potentiellement du haut Moyen Âge. Il s'agit dans la plupart des cas d'enceintes associant un espace restreint (enclos entre 25 et 50 mètres de diamètre environ) et un second enclos subordonné, souvent plus vaste et aux plans assez divers. Ce type de fortification est loin d'être exclusif : l'enceinte de Botalec à Landévant, mesure ainsi 120 à 130 mètres de diamètre, elle est pourtant datée, des VIIe-VIIIe siècles[327].

Le corpus est donc porté à quelques dizaines de sites (entre 28 et 30 dénombrés à ce jour), pour la plupart arasés, mais qui se trouvent répartis sur l'ensemble de l'aire d'étude[328]. Conservés en zone rurale, il est difficile de faire le lien entre ces rares vestiges et les cadres de peuplement qui se sont pérennisés à partir du Xe siècle. De plus, les récents travaux de N. Le Badézet permettent d'insister sur les difficultés de datation : plusieurs sites prospectés livrent

[324] Le Gall, Leroy, 2015, p. 139.
[325] Leroy, 2009.
[326] Guigon, 1997.
[327] Giot, 1981, p. 79.
[328] L'étude de ces enceintes étant en cours par N. Le Badézet, nous ne proposons pas de carte de synthèse ici. Nous renvoyons à ses travaux (thèse en cours et rapport de prospection. Le Badézet, 2015).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

ainsi quelques tessons gallo-romains, indiquant la présence de sites bien antérieurs au haut Moyen Âge[329].

– **Quelques considérations sur les formes d'habitat élitaires du haut Moyen Âge**

Les sites connus et recensés représentent une part sans doute minime des fortifications du haut Moyen Âge en Bretagne. Identifiés par leur morphologie, ils donnent l'impression d'une organisation comparable et quelque peu uniforme. Toutefois, l'absence de concordance entre les sites recensés par les archéologues et les lieux mentionnés dans les actes amènent à rester très prudent quant à la réduction de l'image de la fortification du haut Moyen Âge à cette seule forme de l'enceinte. Bien que certains sites, comme celui de Paule, aient un caractère élitaire, défensif et symbolique très nettement marqué, ce n'est sans doute pas le cas de l'ensemble des résidences des petites élites. L'usage de ce modèle d'habitat défensif, associé principalement à des talus et des fossés, permet toutefois d'envisager l'usage du fossé comme moyen de démarcation du statut social des élites du haut Moyen Âge. Le choix du modèle architectural ainsi que la position dominante systématiquement occupée par l'habitat du plus haut niveau sur ces sites, confirment l'intégration par les élites du IXe siècle des notions de distinction d'ordres qui sont déjà évoquées dans les *Miracles de saint Bertin* au IXe siècle ainsi que dans les *Miracles de saint Germain*[330]. Nous ne savons finalement que peu de choses sur l'implantation et l'organisation interne des résidences des machtierns en particulier. De plus, les quelques sites sur lesquels l'occupation a pu se pérenniser ont tous disparus sous les aménagements postérieurs.

Quant à la forme de ces sites fortifiés, on notera que la recherche d'une forme régulière n'est pas la règle. L'enceinte se prête à l'aménagement de plans aussi divers dans leur forme que dans leurs dimensions. La fréquence des enceintes associées (par deux ou trois) marque toutefois une spécialisation des espaces qui a pu être observée à plusieurs reprises (Le Camp des Salles à Locronan, Kergoac'h / Vilerit à Mellionec/Saint-Tugdual) et qui peut être supposée pour un petit nombre d'autres sites (Le Camp des Romains de Peillac, Le Camp Romain de Billio, Le Tertre Veillard de Malansac par exemples) (fig. 14). Ces enceintes multiples, si elles correspondent à des types d'habitat fortifiés et organisés connus depuis

[329] C'est le cas notamment pour le site de La Petite Butte à Guidel (Le Badézet, 2015, p. 40) ou celui du Moulin de Plusquen à Landévant (Le Badézet, 2015, p. 55).
[330] Iogna-Prat, 1986, p. 106-110.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

l'âge du Fer[331], marquent l'adoption au Moyen Âge de structures fossoyées entre autres destinées à accueillir un habitat aristocratique bien identifié.

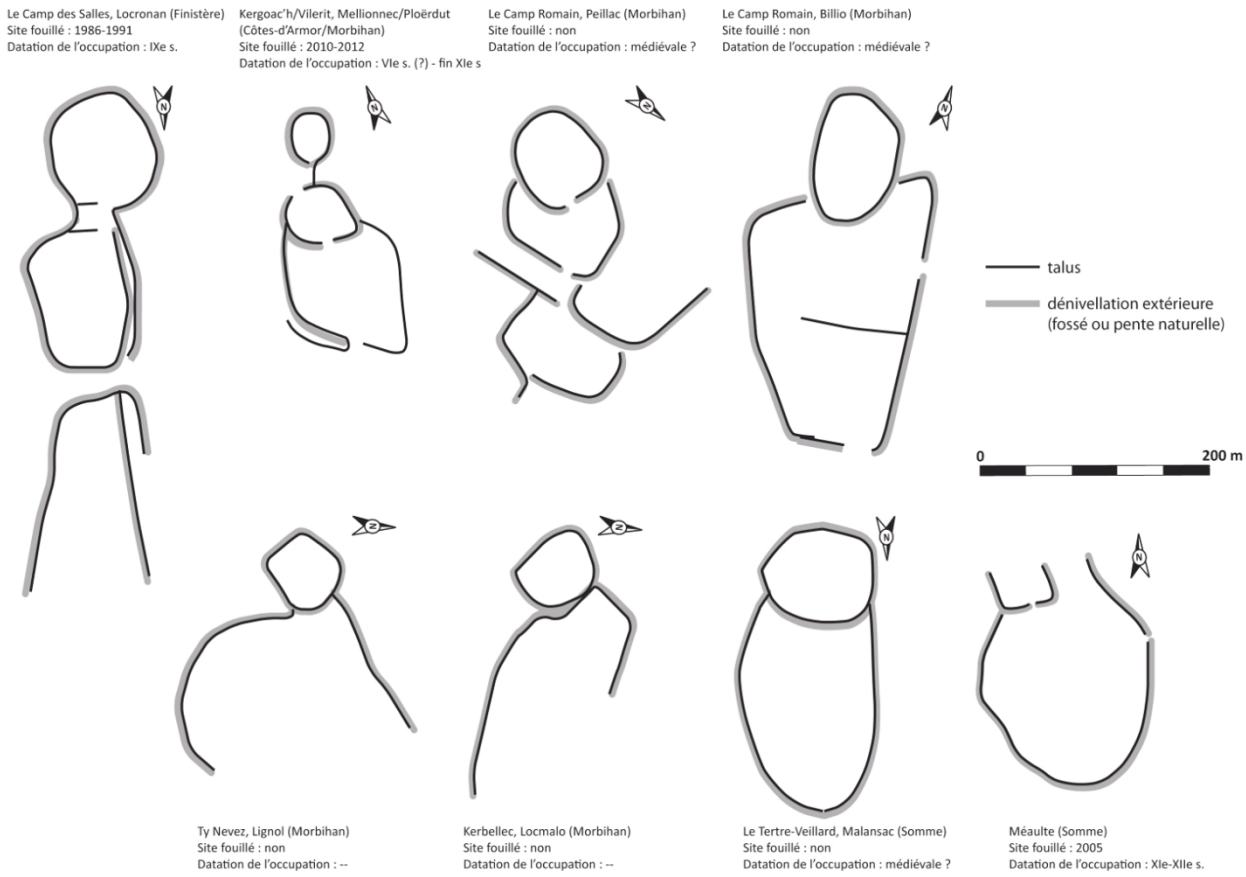

Figure 14. Comparaison de quelques plans d'enceintes bipartites et tripartites médiévales ou potentiellement médiévales. Le site de Méaulte (Somme), dont nous reparlerons, a été inclus pour comparaison[332].

Enfin, et pour conclure, soulignons encore une fois que ces approches mettent bien en avant l'existence d'une proportion importante de sites élitaires non fortifiés sur lesquels nous ne savons malheureusement rien dans la région concernée[333].

[331] Bien que l'emprise du site soit moindre, le site de Kerven Teignouse, fouillé depuis 1992 à Inguiniel (Morbihan), par D. Tanguy, a livré un plan comparable à ceux observés pour le haut Moyen Âge (Tanguy, 2012).

[332] Schémas établis à partir de : Guigon, 1997, p. 74 pour Le Camp des Salles, Leroy, 2012, p. 50 pour Kergoac'h/Vilérit, Daré *et al.*, 2015, p. 124 ; pour Le Camp Romain et Le Camp des Romains ; Quillivic, 2014 (p. 30) pour Ty Nevez et Kerbellec ; Collectif, INRAP, 2007, p. 11 pour Méaulte.

[333] La thématique a d'ailleurs assez rarement été traitée. Bourgeois, 2006, p. 115.

4. Un espace structuré

c. L'occupation du territoire avant la création des grandes seigneuries

Les données écrites disponibles ne permettent pas d'identifier l'emprise humaine pour les périodes les plus anciennes dans l'aire étudiée. L'idée d'un vaste couvert forestier couvrant toute la zone d'étude jusqu'au milieu du IXe siècle au moins[334] prévalait chez les érudits, mais elle est, depuis longtemps, caduque. Les données archéologiques permettent, sur certaines fenêtres du territoire, d'entrevoir une densité importante de l'occupation. C'est le cas sur des secteurs par ailleurs peu étudiés : les environs de Saint-Tugdual au nord-ouest du Morbihan, de Brandivy et Pluvigner, sur les fiefs des Lanvaux, de Baud également et, dans une certaine mesure, des environs de la Vilaine[335]. Le nord et le nord-est de la zone sont, en revanche, très peu renseignés avant le XIIe siècle ; quant au littoral, il est souvent bien renseigné pour la période gallo-romaine[336] tandis que le haut Moyen Âge reste une période mal connue.

Certains espaces qui apparaissent dans la documentation écrite au XIIe siècle seulement, méritent ainsi d'être étudiés pour les périodes plus anciennes. Ainsi, Brandivy, forme, avec Grand-Champ dont elle était la trêve jusqu'à la Révolution, et Pluvigner, un espace cohérent et présentant encore au XIXe siècle un certain nombres de vestiges intéressants. Implantées le long d'une faille du sud des reliefs des Landes de Lanvaux, ces communes sont marquées topographiquement par le cours du Loc'h. Ce territoire paraît aujourd'hui très ouvert, avec une agriculture prédominante et des espaces forestiers cantonnés à quelques hauteurs dominant le Loc'h. Toutefois, les toponymes en Coët, indiquant l'existence d'espaces boisés, sont nombreux dans les espaces aujourd'hui ouverts et laissent supposer une activité de déboisement de ces terres. La commune de Brandivy qui s'étend sur 25,88 km² seulement, conserve plusieurs sites antérieurs à la période gallo-romaine[337]. Ce sont davantage les travaux de L. Guilloux au début du XXe siècle qui mettent en lumière

[334] La Borderie, 1896, p. 284 ; Couffon, 1946, p. 19.

[335] Qui posent ici problème car la transition entre données écrites, abondantes jusqu'au IXe siècle, et données de terrain (notamment cartographique), est un obstacle presque insurmontable.

[336] Voir notamment la carte archéologique éditée en 2009, Galliou *et al*., 1999.

[337] Notamment des haches à douilles à Castelguen ; deux enclos, l'un quadrangulaire, l'autre elliptique, datés de l'âge du Bronze à Kerlande (Galliou *et al.*, 1999, p.90. Les datations C14, suite aux fouilles du début des années 1970, sont cependant assez vagues : de 870 av. n.-è. pour l'intérieur de l'habitat à 1090, ce qui n'exclut donc pas une présence au haut Moyen Âge sur ce site) ; une série de tombelles à Coët-Quenach et au nord de la route de Brandivy au Poteau (Galliou *et al.*, 1999, p.90) ; ainsi que plusieurs stèles (à Kerezo, Membro, Menétavy, Poteau, Ty-Nehué).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

plusieurs sites, potentiellement datables du haut Moyen Âge[338]. Il mentionne notamment un certain nombre d'enceintes qui sont encore aujourd'hui conservées[339]. L'enceinte de Castel-Guen et l'enceinte de Brenedan (dite également Porheu ou Porho) dominent le cours du Loc'h. Installés au sud du cours d'eau, ces sites le dominent de 35 mètres pour le premier et de 40 mètres pour le second. Le site de Brenedan est particulièrement intéressant et présente un profil inédit[340]. Encadré par deux vallées, il occupe un promontoire nettement dominant vers le nord et l'ouest. Le centre du site est constitué d'un enclos grossièrement quadrangulaire de dimension assez restreinte (environ 30 mètres de côté). Les talus sont conservés sur une hauteur de 0,5 à 0,8 mètre, pour une largeur de 0,6 mètre en moyenne. Il occupe le point le plus haut du relief et domine les parcelles environnantes. De cet enclos rayonnent plusieurs parcelles regroupées dans un grand ensemble elliptique. Ces parcelles ont donc un plan particulier : ils forment 6 à 7 quadrilatères de surfaces différentes, occupant les pentes du promontoire. L'ensemble atteint une centaine de mètres de longueur. Ces espaces ne révèlent en revanche aucun microrelief trahissant la présence d'habitat. Seuls les talus parcellaires sont conservés sur une hauteurs de 0,3 à 0,6 mètre. Ils paraissent en certains endroits élevés avec des moellons pris sur place. L'abbé Guilloux signale en surface des scories et charbons ainsi que quelques morceaux de briques très fragmentés, toutefois l'état actuel du site ne permet pas de confirmer ces données par la prospection[341]. Le plan d'ensemble est preque identique à celui repéré notamment à Persquen, près du manoir de Kerhoël, au nord-ouest du Morbihan. Dans les deux cas, l'implantation du site et l'état de conservation des talus ne contredisent pas une datation du haut Moyen Âge. L'occupation pourrait ici associer une zone privilégiée au centre et des espaces dépendants rayonnants[342]. Dans le cas de Brénédan, la présence d'une chapelle à moins de 350 mètres au sud de l'enceinte[343], renforce l'hypothèse d'une occupation médiévale[344]. Ces deux ensembles (religieux et résidentiel ?) sont reliés par un chemin aujourd'hui disparu mais qui reliait Troguern au nord, au village de Brandivy en passant au pied du site de Brenedan puis auprès de la chapelle. Trois autres enceintes sont décrites par L. Guilloux, mais présentent des

[338] Son étude sur la paroisse de Brandivy a paru d'abord en plusieurs articles dans la *Revue historique de l'Ouest*, Guilloux, 1890, 1891, 1892.

[339] Guilloux, 1891, p. 823-827.

[340] Daré, 2012.

[341] Il s'agit de terrains plantés en conifères.

[342] La datation et l'existence de bâti pourrait être confirmées par la fouille.

[343] AD 56, 3P 62/6, section B. Les pierres de la chapelle, sans doute abandonnée suite à la Révolution, ont été utilisées pour la construction du presbytère de Brandivy.

[344] La première mention de la chapelle Notre-Dame de Brannadan remonterait à 1447. Guilloux, 1890, p. 447.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

indices de datation plus incertains[345]. Toutefois, ces terres se situent toutes dans l'environnement de manoirs attestés à la fin du Moyen Âge. Une relation est ainsi possible entre Brenedan et le manoir de Kergal, qui présente encore aujourd'hui des élévations de la fin du XIVe ou du début du XVe siècle. Ils sont séparés de 350 mètres et Brenedan constitue une limite de la seigneurie. Castel-Guen est situé à proximité du manoir de Saint-Derven. L'association systématique de ces sites à des manoirs parfois éloignés de plus de 500 mètres ou encore séparés de l'enceinte par un cours d'eau paraît toutefois plutôt hasardeuse[346]. Il n'en demeure pas moins que la concentration de ces enceintes à talus sur les hauteurs de Brandivy et de Pluvigner dénote une occupation bien antérieure à l'installation de la famille des Lanvaux au nord de la commune. La motte de Coh-Castel s'implante à seulement 600 mètres au nord-est de Brenedan, puis le château de La Forêt à 1,5 kilomètres de celle-ci. Il s'agit donc d'un territoire concentré sur les bords du Loc'h et depuis longtemps mis en valeur. La question de l'utilisation de ces enceintes reste toutefois posée. Les notes de l'abbé Guilloux laissent supposer une présence récurrente de débris de l'exploitation de fer[347], notamment par la conservation de scories et de charbon. Actuellement les sites ne présentent pas de traces d'une possible exploitation et, si celle-ci a existé, c'est d'abord l'aspect résidentiel et défensif de ces enceintes qu'il faut retenir.

L'autre commune sur laquelle s'implante ensuite la seigneurie de Lanvaux est celle de Pluvigner. Beaucoup plus vaste que la première (82 km²), elle compte encore, au milieu du XIXe siècle, dix vestiges de sites fortifiés en élévation. Plusieurs stèles de l'âge du Fer sont

[345] À l'autre extrémité de la commune, au sud, se trouve le site de Castel-Guen qui est également partiellement conservé. Il présente un plan elliptique englobant près d'un hectare et l'abbé Guilloux indique les traces de deux bâtiments à l'intérieur de cette enceinte ainsi que des vestiges de remparts de 2 mètres de hauteur pour 4 à 5 mètres à la base. L'état actuel du site est plus dégradé, mais on observe encore quelques talus. La datation est ici plus incertaine. Enfin, l'abbé Guilloux décrit les enceintes de Parc-er-Mener et de Porh-Guennec. Le site de Parc-er-Mener occupe un promontoire moins marqué que les précédents et est constitué d'une enceinte quadrangulaire associée à une enceinte circulaire. À Porh-Guennec trois enceintes sont associées : deux quadrangulaires et une circulaire d'environ 30 mètres de largeur et entourée d'un talus atteignant 4 mètres de large formé de moellons. Ces enceintes ne présentent d'ailleurs pas de fossés conservés. Elles occupent ici un terrain ouvert, non protégé, et leur état de conservation ne permet pas de préciser la datation de ces ensembles qui pourraient correspondre aux séries d'enceintes repérées par prospection aérienne et datables entre l'âge du bronze et la Moyen Âge. Guilloux, 1891, p. 824.

[346] Les affirmations de l'abbé Guilloux sur cette question sont à prendre avec précautions. L'association de la chapelle de Brenedan au manoir de Kerdavid situé de l'autre côté du Loc'h est peu probable, de même pour celle de l'enceinte de Parc-Mare avec le manoir de Grandville. Guilloux, 1891, p. 825.

[347] Guilloux, 1891, p. 826 : « on est bien obligé de les regarder comme des ateliers de forges ». Il soutient également le grand développement de cette industrie qui aurait contribué à la multiplication des seigneuries et des manoirs, mais aucune autre source ne vient le confirmer.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

également connues disséminées sur le territoire de la commune[348]. Une occupation de l'âge du Fer et/ou de la période antique est attestée à Liscoët (« la cour du bois »)[349], et une enceinte occupée à l'âge du Fer (Tène moyenne) a été fouillé par D. Tanguy à partir de 1983[350]. Sur la commune, F.-M. Cayot-Délandre relève donc plusieurs autres vestiges de fortifications[351]. Certains apparaissent déjà très dégradés au XIXe siècle et ne sont plus reconnaissables aujourd'hui[352] ; d'autres sont, en revanche, localisables et les plans peuvent en être précisés. Le principal ensemble est celui de Kerbernard. L'enceinte principale, relevée par M. Wheeler, a été détruite après les années 1930. F.-M. Cayot-Délandre y signale un « retranchement bien conservé »[353] avec un plan entre quadrilatère et ellipse ainsi que des vestiges d'une construction maçonnée en son centre. Le plan de M. Wheeler indique un talus nord de 1,5 mètre de hauteur pour une largeur à la base de 5,2 mètres pour une dimension de 110 mètres de longueur nord-sud et montre un accès principal sans doute ouvert au sud-ouest. Cette enceinte est, en l'état actuel, indatable, toutefois sa disposition est intéressante. Elle s'implante sur un point haut, à proximité de deux autres ensembles d'enceintes. L'un se trouve à l'ouest[354] et est constitué de deux enceintes curvilignes imbriquées. À l'est de la route, un second ensemble plus petit est dénommé Dourel Vihan[355], le toponyme Dourel (ou Tourel selon les formes), ne renvoyant pas ici à un ruisseau mais à dd'éventuelles ruines de sites fortifiés[356]. La disposition de ces enceintes est très proche de celle des enceintes de Kergroac'h identifiées au nord-ouest du département qui sont datées du haut Moyen Âge.

Sur ce territoire, viennent s'installer ensuite des fortifications plus facilement identifiables par leur typologie. Tout d'abord le site de Restillic est décrit par J.-M. Le Mené

---

[348] Galliou, 1999, p. 265 : 7 stèles dans le bourg, Bambris, Cosquéric, cimetière de la chapelle Saint-Bieuzy, Kervéléan, Kervily, château de Rimaison.

[349] SRA Bretagne, prospection P. Robino.

[350] Il s'agit d'une enceinte elliptique de 1,5 hectare, délimitée par un rempart de terre et de moellons et abritant à la fois des zones d'habitat et d'inhumation. La datation de ce site soulève bien le problème de datation que pose les enceintes en l'absence de fouilles archéologiques.

[351] Cayot-Délandre, 1847, p. 194-197.

[352] Castellec au nord du lieu-dit, un autre site dans la lande de Keryolo[352], une à Kerchoro (autrement appelée Tourel Kerchereu), une à Kervic[352], une au Moustoir et une à Kerrec (appelée également Tourel Lavadec). Ce toponyme de Tourel Lavadec est d'ailleurs aujourd'hui associé au toponyme Moten à 150 mètres au nord-ouest, ce qui confirme la présence d'une fortification. Ces enceintes ont pour la plupart aujourd'hui disparu ou présentent seulement des talus presque totalement arasés. Il s'agit systématiquement d'enceintes grossièrement circulaires (sauf celle de Kerrec, quadrangulaire) avec des diamètres entre 35 et 60 m. Pour les descriptions de chacune de ces enceintes, voir Cayot-Délandre, 1847, p. 194-197.

[353] Cayot-Délandre, 1847, p. 195.

[354] Parcelles 33 et 34 dénommées Dourel Vras sur le cadastre de 1840.

[355] Parcelles 66 et 67 du cadastre de 1840.

[356] Cayot-Délandre, 1847, p. 195.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

comme un éperon barré dans lequel se trouvait une motte de 25 mètres de diamètre dont la plateforme sommitale était entièrement cernée d'un talus, système « identique aux mottes des environs »[357]. Citons également Coët-Magouër, présenté en 1847 comme une motte de 2 mètres de hauteur et aujourd'hui encore plus dégradée, et le site de Coh-Castel, déjà évoqué plus haut, qui est sans doute le centre de l'occupation seigneuriale sur ce territoire à partir du XIIe siècle.

Sur ce territoire, largement mis en valeur et dédié à l'agriculture, la conservation d'un certain nombre d'enceintes jusqu'au début du XXe siècle est donc remarquable[358], notamment sur les parties ouest aux abords du Loc'h. L'occupation montre ici une certaine continuité, même s'il faut être prudent en raison des seules comparaisons typologiques qui nous permettent d'attribuer les sites de Brenedan, Castelguen ou encore Kerbernard au haut Moyen Âge. Elle démontre par ailleurs clairement que la seigneurie de Lanvaux, dont le territoire apparaît d'après les sources écrites totalement inexistant, s'implante, en réalité, dans un territoire déjà marqué par une occupation dense.

Tout comme dans le cas des plateaux de Guemené-sur-Scorff, explorés depuis quelques années et qui livrent des vestiges d'occupation du haut Moyen Âge nombreux, les secteurs quelque peu oubliés des historiens livrent donc l'image d'un territoire densément occupé. La plupart des sites vont donc s'implanter dans un terroir déjà organisé, et notamment marqué par le réseau viaire qui se maintient depuis l'âge du Fer jusqu'à la fin du Moyen Âge.

d. Les éléments structurants du territoire avant le XIe siècle

- **Les centres antiques**

Nous n'avons que peu abordé la question de la continuité entre les occupations antiques et médiévales. Il paraît en effet inutile d'épiloguer sur la permanence de certains habitats et centres de pouvoirs depuis les périodes les plus anciennes. Nombre de bourgs, de châteaux, d'éperons barrés, sont issus d'installations antiques voire protohistoriques. Nous aborderons donc la question de cette continuité au cas par cas. Toutefois, la localisation des centres

[357] Il s'agit certainement du même site que celui de Castellec décrit par F.-M. Cayot-Délandre mais non localisable aujourd'hui. Ce site est aujourd'hui méconnaissable : seul un fragment de talus domine encore l'extrémité de l'éperon, le reste du site a été détruit par une route et l'aménagement de maisons.

[358] Toutefois le remembrement, intervenu à partir de 1977 a fait disparaître un certain nombre de ces sites et seuls ceux situés sur des points hauts et boisés sont encore conservés.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

structurants antiques est intéressante à développer car elle influe sur les circulations médiévales. Rares sont les centres de pouvoir antiques majeurs dans l'espace étudié. Tout au plus pouvons-nous relever évidemment Vannes et Locmariaquer pour le littoral, mais aussi Rieux sur la Vilaine, et Castennec sur le Blavet. L'identification des trois premiers comme centres majeurs ne pose pas de problème, en revanche, la question de Castennec et de la présence d'une importante station antique doit être exposée.

L'identification de Castennec comme le *Sulim* de la carte de Peutinger a longtemps fait l'objet de débats[359]. Le croisement de voies importantes au pied de cet impressionnant éperon barré est aujourd'hui attesté. Les voies en provenance de Rennes et d'Angers et Vannes respectivement vers Quimper et Carhaix se croisent à une cinquantaine de mètres seulement en contrebas de l'éperon qui a sans doute été fortifié avant le Moyen Âge. L'état actuel du site ne permet pas d'identifier des éléments de fortifications antérieurs, toutefois les travaux de M. de Fréminville attestent de la présence de très nombreux vestiges gallo-romains aux abords de l'éperon. Ses carnets de croquis conservent ainsi des plans de bâtiments gallo-romains sans qu'ils soient précisément localisés. Toutefois, les éléments de mobilier dessinés confirment la présence d'une occupation gallo-romaine de qualité, notamment attestée par des éléments de céramique richement décorés[360]. De plus, à 350 mètres seulement de l'éperon, se trouve l'ancien prieuré de saint Bieuzy, aujourd'hui au lieu-dit Prioldy, considéré comme le lieu de retraite du saint lors de son arrivée au VIe siècle. Au XIIe siècle, un nouveau prieuré est fondé par Redon à la demande des vicomtes de Rohan et apparaissent alors les deux nouvelles paroisses sans doutes démembrées de Bieuzy. Ce territoire à l'occupation longue et qui a, au moins à l'époque gallo-romaine et à partir du XIe siècle de façon certaine, constitué un centre territorial important voire central pour la vicomté de Rohan, a donc pu connaître un ancrage précoce des cadres seigneuriaux et paroissiaux.

À ces centres antiques majeurs, il faut ajouter un autre centre qui se trouve hors de notre zone d'étude mais qui influence tout le réseau viaire de la partie nord-ouest de la zone. Il s'agit de Carhaix qui polarise un réseau très dense de circulation qui a participé au maillage du territoire médiéval, entre Gouarec et Mûr-de-Bretagne, Pontivy et Guémené.

---

[359] Divers calculs ont été entrepris à partir des indications de distance de cette carte pour confirmer ou infirmer cette identification. Les sites de Pont-Augan à Baud, mais également d'Hennebont et de Pontivy ont également été envisagés par les érudits du XIXe siècle. Sans revenir sur les détails de ces diverses hypothèses, les calculs effectués par M. Le Déan en 1839 (Le Déan, 1839) ont été confirmés récemment par les travaux de P. Naas (cité dans Galliou, 2009, p. 83).

[360] Carnets du vicomte de Fréminville, coll. privée.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

– **Les voies de communication**

Les voies de communication jouent un rôle majeur dans l'implantation des anciens centres de pouvoir. Ainsi, à Bressilien, l'ensemble de l'occupation développée à partir de l'âge du Fer est tournée autour d'un carrefour de trois voies majeures[361]. Nous verrons par la suite que les premiers sites castraux ne s'affranchissent pas de ce réseau.

Aujourd'hui bien étudiées, les trames viaires apparaissent en place dès l'Antiquité. La reprise de l'ensemble de la documentation disponible par A. Provost a permi d'établir une carte de ces voies anciennes[362], dont la mise en place est à dater de l'âge du Fer ou de l'Antiquité. Les axes principaux sont alors peu nombreux . De Vannes, partent des voies principales vers Carhaix, Angers, Nantes et Quimper. Un second nœud routier est connu : c'est Castennec, avec son carrefour de 2 axes principaux orientés nord-sud et est-ouest. Aucun autre centre routier ne se dégage de cette cartographie. Toutefois, l'ensemble du réseau s'organisant vers Carhaix, l'ensemble du secteur nord-ouest de la zone d'étude est traversé par au moins sept axes anciens, probablement antiques, facilitant les circulations.

Avant le Xe siècle, l'inventaire des mentions de *via publica* est rapidement fait : seuls quelques axes sont mentionnés dans les archives médiévales. Parmi les axes bien identifiés car mentionnés pour délimiter des possessions[363], notons quelques axes majeurs :

- la *via publica* Vannes - Rennes sert de délimitation en 830[364]. Elle relie alors Liscelli (Guer) à Lisbedu (Ruffiac)[365]. La même voie est mentionnée à Carentoir, ainsi que son croisement avec une seconde voie nord-sud vers Dinan[366]. C'est sans doute à nouveau la même qui est mentionnée entre Caro et Réminiac en 856[367] ;

- une *via publica* est mentionnée sur le territoire du *vicus* de Grand-Champ à proximité d'une *villa Marci*[368] dès les années 840. Elle peut correspondre à la voie Vannes - Carhaix par Castennec ;

- la *via publica* citée en 871 à Cléguérec[369] correspond peut-être à l'axe Langonnet - Plouballay passant notamment par Uzel. La mention de Perret dans cet acte prouve la

[361] Le Gall, 2013, p. 7.
[362] Provost, 2011. La cartographie des voies a été établie par A. Provost et T. Lorho (SRA Bretagne).
[363] Davies, 1988, p. 107-108.
[364] *Cartulaire de Redon,* n° 194.
[365] Ces deux toponymes ont disparu. *Cartulaire de Redon,* n° 197.
[366] *Cartulaire de Redon*, n^{os} 111, 112.
[367] *Cartulaire de Redon,* n° 193.
[368] *Cartulaire de Redon*, n^{os} 43, 214.
[369] *Cartulaire de Redon,* n° 247.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

proximité de la voie qui traverse donc la très grande *plebs* de Cléguérec, à seulement 3,5 kilomètres au nord de l'église de Silfiac qui est également déjà mentionnée. Quelques mentions du XIe siècle prouvent le maintien de ces grands axes : dans les années 1040, la voie Vannes - Rennes passe par Sérent où elle traverse la Claie[370] ; et en 1184, la voie passant à Perret est également à nouveau mentionnée[371].

En revanche, rares sont les axes secondaires mentionnés. Relevons le cas de la *via* entre Molac et le site du château de Larré (pont de Larré), mentionnée en 849[372], prouvant également l'antériorité de l'occupation de cet éperon qui domine l'Arz. Au XIe siècle, un axe passant par Tréhiguier, et traversant sans doute la Vilaine par un système de bac, est mentionné[373]. Il se trouve face à Bourgerel (Arzal) et au site de La Motte, mais ne correspond pas aux axes antiques identifiés plus haut sur le cours de la Vilaine. Il est pourtant désigné en 1281 comme *magnam viam* reliant Tréhiguier (Pénestin) au pont de l'Avalac (Muzillac).

Ce recensement pourrait être complété par une analyse systématique des microtoponymes. Le dépouillement systématique des cadastres anciens et des mentions de « Grand chemin » (ou *Hent Meur*), « Vieux Chemin », « Chemin du duc », etc., permettrait de compléter la cartographie, mais sans apporter d'information chronologique précise. De même, le recensement des croix anciennes pourrait compléter cette vision du réseau viaire médiéval[374].

Ces itinéraires forment la première trame d'organisation des territoires médiévaux. Mais celui-ci évolue sans doute rapidement au cours du Moyen Âge central et le réseau apparaît très différent de celui qui est en place après le Moyen Âge. Bien qu'aucune carte ancienne ne conserve le tracé exact des principales voies, l'*Atlas itinéraire* de l'ingénieur P. Ogée, dressé en 1769[375], trahit les principales modifications du réseau routier entre l'Antiquité et l'époque moderne[376]. Apparait alors, en tant que nœuds routiers, la plupart des villes castrales médiévales qui semblent éloignées du réseau antique dans la partie nord de la zone d'étude.

---

[370] *Cartulaire de Redon,* n° 322.

[371] *Cartulaire du Morbihan*, n° 235.

[372] *Cartulaire de Redon,* n° 251.

[373] *Cartulaire de Redon,* n° 388.

[374] Sur l'identification des croix médiévales et leur relation avec les voies anciennes, voir Kernevez, 2011, p. 50-51. Les croix sont mentionnées comme marqueurs de ces axes routiers au moins depuis le milieu du IXe siècle (*Cartulaire de Redon*, n° 111 : *ad viam publicam per que ducit ad æcclesiam Carantoer, per viam ipsam iterum ad cruces*).

[375] Ogée, 1769. Les planches de l'Atlas itinéraire sont au 1/60 675, et ne permettent pas de rendre le tracé exact de ces voies.

[376] *Cf. infra,* carte, partie IV, chapitre 12.3.b.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

La superposition des deux cartes montre alors toute l'importance du réseau castral dans le contrôle et la pérennisation des axes de circulation, se traduisant par la complexification des liaisons notamment dans le Porhoët. L'impact des nouveaux réseaux castraux sur le peuplement et les circulations est donc certain au Moyen Âge.

Figure 15. Carte des principales voies anciennes recensées dans l'aire d'étude. D'après Provost, 2011 et actes IXe-XIIIe s.

Conclusion de la première partie

Cette présentation des cadres de l'étude et des données disponibles sur l'organisation des pouvoirs avant le XIe siècle nous donne une image assez disparate de l'organisation politique et sociale en Vannetais et Porhoët. Bien que des cadres politiques de grande ampleur soient en place, comme le comté de Vannes par exemple, qui bien qu'éphémère, s'insère dans une continuité territoriale marquée ensuite par la persistance d'un diocèse tourné vers le littoral, il est difficile de disposer de données homogènes. La question de la continuité depuis l'antiquité est difficile à étudier : en dehors de quelques sites comme Vannes et Rieux[377], et dans une moindre mesure Locmariaquer et Castennec (Bieuzy-les-Eaux), les centres antiques se font discrets. En revanche la trame viaire mise en place influe énormément sur l'organisation des territoires. C'est ce maillage routier du territoire qui justifie le maintien des centres qui contrôlent les franchissements de voies. Le resserrement des échanges à longue-distance explique en revanche la déprise à Locmariaquer, tandis que Vannes se resserre également dans ses remparts en se recentrant autour de son centre épiscopal.

La documentation écrite trahit l'existence précoce d'un réseau paroissial dense pour tout l'est du Vannetais ainsi que la présence presque systématique au début du IXe siècle d'une élite locale dans les actes. Cette élite, composée d'abord de machtierns, n'est toutefois pas toujours attachée à une seule paroisse et encore moins nettement à une résidence clairement identifiée. Dans un contexte où l'élite paraît relativement mobile, l'usage de fortification est difficile à cerner. Pourtant le recensement des sites potentiellement occupés au haut Moyen Âge démontre un maillage dense de ces enceintes, parfois couvrant plusieurs hectares, et qui présentent une occupation individualisée et élitaire. L'archéologie nous donne dans le domaine une vision toute différente des textes : les sites identifiés comme antérieurs au XIe siècle sont majoritairement concentrés dans le nord-ouest de la zone d'étude. Cette distinction est avant tout un effet de source : au cartulaire de Redon à l'est, répondent les prospections intensives menées dans les forêts du centre Bretagne. La conjugaison de ces informations concourt à livrer l'image d'une société de la fin du haut Moyen Âge déjà encadrée par des élites aristocratiques. Ce corps est bien plus vaste que les seuls rois, ducs, princes et autres

[377] L'occupation du haut Moyen Âge est difficile à cerner sur ces sites, mais la permanence de lieux de pouvoirs entre l'antiquité et la fin du haut Moyen Âge (groupe épiscopal dans le cas de Vannes et résidence d'Alain le grand dans le cas de Rieux) laisse fortement supposer une continuité de l'occupation. À Rieux, les fouilles menées depuis 2014 sur les zones artisanales antiques (Brunie, 2015) n'ont pas livré de mobilier du haut Moyen Âge : il est possible que comme à Vannes, l'occupation se soit reconcentrée autour du site fortifié, délaissant une partie de l'espace urbanisé.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

comtes qui sont mentionnés à la tête des rares *castella* cités. L'état actuel des connaissances ne permet pas de définitivement attribuer les enceintes fortifiées aux résidences permanentes de l'élite machtiernale par exemple. Il peut également s'agir de sites à vocation publique, dans lesquels se concentrent des activités à forte valeur ajoutée (la métallurgie y est souvent attestée). C'est peut-être également dans certains de ces sites que les machtierns exercent leur pouvoirs publics. De nombreuses questions se posent encore sur ce premier maillage de fortification. La faiblesse de la documentation écrite nous empêche de toute façon d'avancer sur des questions pourtant essentielles : existe-t-il un réseau de résidences aristocratiques à partir desquelles s'exercent un pouvoir de contrôle sur les populations ? quelle est l'étendue des ressorts des pouvoirs des machtierns ou d'autres élites locales ?

Tout au plus faut-il rappeler que la mise en place d'une élite locale importante, disposant d'un pouvoir de contrainte ainsi que de droits publics (ils sont garants des échanges et de la justice), est déjà bien en place dans toute l'aire d'étude dès le IXe siècle. L'organisation des territoires est donc, à la veille du XIe siècle, déjà bien engagée. Héritière de la mise en place des structures carolingiennes (sur des cadres antérieurs ?), cette organisation va ensuite perdurer : on retrouve jusqu'à la fin du Moyen Âge, la distinction entre une zone tournée vers le littoral (le Vannetais) et une zone centre bretonne (le Porhoët). Mais se dessine à partir du XIe siècle un maillage plus serré de ces deux secteurs, avec notamment l'affirmation des lignages seigneuriaux et le contrôle accru du pouvoir central (les ducs) sur une grande partie de ce territoire.

- Partie II -

Le développement des réseaux castraux majeurs : une nouvelle organisation des pouvoirs entre le XIe et le XIIe siècle

---

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

CHAPITRE 4 :
UN POUVOIR AU CŒUR DU VANNETAIS : L'ORGANISATION DU DOMAINE DUCAL

Au sein du domaine comtal, puis ducal, de Vannes, le réseau castral joue un rôle différent selon que l'on se place au Xe ou au XIIIe siècle. Le château devient progressivement le support d'une maîtrise directe du territoire, n'existant véritablement que par la présence physique et la régularité de la résidence seigneuriale. Le château est également, pour les pouvoirs centraux, un moyen d'attacher des familles, souvent cadettes de lignées comtales ou ducales, à des territoires périphériques. Cette politique, en entraînant la création de seigneuries aux pouvoirs encore limités, amène progressivement à un affaiblissement du pouvoir ducal confronté à des lignages, certes vassaux, mais territorialement omniprésents autour des possessions ducales. Ce nouveau rapport de force, qui entraîne un affaiblissement du pouvoir ducal au XIIe siècle (période d'ailleurs marquée par les velléités des Plantagenêts sur le duché breton), amène la nouvelle lignée capétienne à réaffirmer, dans tous les domaines, la prééminence de la famille ducale[1] sur les grands vassaux bretons. La mise en place de cette politique, effective dès l'arrivée de Pierre de Dreux en Bretagne en 1213-1214[2], influence profondément le réseau castral breton. Celui-ci est alors repris en main pour constituer un véritable réseau. Le maillage permet un contrôle notamment du littoral et la

[1] Nous renvoyons, pour la successions des « maisons » et des détenteurs de la couronne ducal à l'annexe 3.

[2] Pierre de Dreux est un proche parent de Philippe Auguste (la branche de Dreux est la plus proche dans l'ordre de succession à la couronne de France). C'est Philippe Auguste qui le fiance à Alix de Bretagne en 1212, ramenant la péninsule dans l'orbite capétienne au détriment des Plantagenêts. Pierre de Dreux rend hommage à Philippe Auguste pour la Bretagne en 1213 suite à ses fiançailles avec Alix. Le mariage n'est effectif qu'en 1214.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

stabilisation des relations entre les grandes capitales du duché : Nantes, Rennes et Vannes par le maintien de voies de communication renforcées par des places fortes. C'est également à partir du XIIIe siècle que la ville de Vannes fait l'objet de grands projets de réaménagements, tandis que les ducs organisent autour de la ville un réseau secondaire de résidences constitué de manoirs ruraux, à l'image des grands seigneurs du royaume de France. La position de Vannes au cœur des domaines ducaux s'affirme ainsi tout au long de la période, mais c'est surtout au XIIIe siècle que l'emprise de la lignée ducale sur la ville et le Vannetais se fait plus prégnante, se traduisant alors par une profonde modification des relations seigneuriales et par un élargissement des marques de la présence ducale, notamment par l'émergence d'un nouveau réseau de résidences.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

1. Le domaine ducal jusqu'au XIIe siècle

Le comté de Vannes, disparu dès le Xe siècle, laisse place, dès le XIe siècle, à plusieurs seigneuries sur lesquelles nous reviendrons. Mais la partie centrale de cette ancienne entité politique reste entre les mains du lignage ducal. C'est ainsi que Vannes demeure, avec une large frange du littoral vannetais, entre les mains des ducs de Bretagne au cours des XIe-XIIIe siècles. Si l'intégralité des terres de l'ancien comté ne relève pas directement de la personne du duc, les pouvoirs centraux réinvestissent lourdement, dès la première moitié du XIe siècle, les terres littorales par la restauration des établissements religieux et la mise en place d'un nouveau réseau castral.

a. Les marques de la présence ducale sur le littoral

Le littoral est considéré, depuis l'Antiquité, comme un espace public[3]. Une grande continuité apparaît jusqu'au Moyen Âge, puisque les biens relevant de la famille ducale au XIe siècle apparaissent, d'après les textes, concentrés sur le littoral et sur les bords de la Vilaine. Il faut relever plusieurs espaces où cette présence est manifeste.

Tout d'abord, à l'ouest du Vannetais, le *pagus* de Belz est mentionné dès le IXe siècle. Il correspond peut-être à l'emprise du doyenné de Pou Belz connu dès le XIe siècle[4]. Cet espace relève, au XIe siècle, d'une famille comtale, celle de Cornouaille, qui l'a hérité de *Guigoedon*, sœur de Rudalt, héritier des comtes de Vannes[5]. Ce transfert indique certainement que les terres constituant la dot de *Guigoedon* (ou Guinoden) sont, au Xe siècle, les biens propres de son père Orscand, évêque de Vannes, et donc que les biens des comtes de Vannes

[3] Voir notamment les développements de J. Quaghebeur à ce sujet (Quaghebeur, 2000, p. 11-12).

[4] On retrouve la mention d'un Guethenoc de Poubels en 1037 (*Cartulaire de Redon*, n° 373). Ce document est sans doute plus tardif (certainement du XIIe siècle), mais la mention pourrait être authentique (Guillotel, *Actes des ducs,* n° 16). L'hypothèse d'une reprise des limites de l'ancien *pagus* pour délimiter le doyenné est émise par l'abbé Luco (Luco, 1875, p. 197). Il inclut donc dans les limites de cet ancien *pagus* les paroisses suivantes, qui correspondent à l'étendue du doyenné avant la Révolution : Carnac (dont La Trinité), Plouharnel, Quiberon (dont Saint-Pierre-Quiberon), Erdeven (dont Etel), Belz, Plœmel, Mendon, Locmariaquer (dont Saint-Philibert), Crac'h, Saint-Gildas-d'Auray, Brec'h, Locoal, Plouhinec, Riantec (dont Gâvres, Locmiquélic et Port-Louis), Kervignac, Merlevenez, Nostang et Saint-Gilles-Hennebont. Une seule mention relevée dans le *Chronicon Briocensis* permet de confirmer que l'île de Guidel, sur laquelle nous reviendrons, dépend de ce *pagus* vers 1029 (Dom Morice, *Preuves,* I, col. 34 : *reddens ei insulam Guadel cum pago qui dicetur Beels*). En revanche il est difficile de confirmer les données avancées par l'abbé Luco.

[5] Cette implication des comtes de Cornouaille puis des ducs dans l'ouest du littoral a été mise en lumière par N.-Y. Tonnerre (Tonnerre, 1994, p. 350-352 et 357-359) et a été récemment reprise par J. Quaghebeur. Nous renvoyons à son article publié en 2000 pour les détails concernant les actes mentionnés (Quaghebeur, 2000, p. 15).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

sont alors en partie passés aux mains des évêques de Vannes, issus de la même famille, avant de constituer le régaire de l'évêché. L'accession d'Hoël au titre de duc transfère le *pagus* de Belz dans le domaine ducal, ce qui explique l'intervention du duc Alain en 1089 au sujet du prieuré de Saint-Cado situé dans le *pagus* de Belz.

La présence ducale est également manifeste sur le littoral avec le contrôle de deux châteaux : Vannes et Auray. Nous développerons le cas particulier de Vannes plus longuement[6] ; notons simplement que la ville et ses fortifications, même si elles sont partagées avec le pouvoir épiscopal, constituent le centre politique des possessions ducales. Auray, située à seulement 17 kilomètres à l'ouest de Vannes, est également une possession ducale associée à un château, au moins depuis la seconde moitié du XIe siècle. La première mention d'un *castrum Alræ* en 1082 dans le cartulaire de Quimperlé[7] désigne ce château dominant à la fois la rivière d'Auray et certainement un point de franchissement du cours d'eau. Auray apparaît, dans les textes, être une résidence fréquente des ducs de Bretagne à partir du duc Hoël (1066-1084). Il s'agit sans doute encore d'un héritage des possessions des comtes de Vannes[8]. Les nombreuses donations de terres situées aux environs d'Auray à l'abbaye de Quimperlé tendent à montrer que ces terres avaient rejoint tout d'abord les possessions de la famille comtale de Cornouaille, sans doute lors du mariage de *Guigoedon* avec le comte Benoît. Un prieuré Saint-Gildas est également fondé à Auray, à l'initiative ducale, et plusieurs dons sont faits à l'abbaye cornouaillaise, notamment celle d'un pré situé à Auray par la duchesse Constance en 1189. Il est accompagné d'une confirmation de l'octroi des coutumes, fours, tonlieux, terres, dîmes, tenures et autres possessions qui avaient été auparavant concédées dans le port et le *castellum* d'Auray ainsi que dans la châtellenie et le comté[9]. Les droits et biens des ducs à Auray paraissent donc très étendus, voire exclusifs, sur cette région littorale.

Dans ces transferts de possessions de la famille comtale de Vannes vers celle de Cornouaille, puis dans les possessions ducales au XIe siècle, il faut inclure également la presqu'île de Quiberon. Dès 1027, une résidence d'Alain III est mentionnée dans l'*insula* de

---

[6] *Cf. infra*, partie II, chapitre 2.

[7] *Cartulaire de Quimperlé,* n° 34, Dom Morice, *Preuves,* I, col. 456.

[8] Tonnerre, 1994, p. 357.

[9] La Borderie, *Actes inédits*, n° 62 : *illam partem prati mei de Elrayo quod est extra fossam […]. Confirmo etiam eisdem et concedo medietatem omnium costumarum et furnagiorum et theloneorum, terras, decimas, teneuras, possessiones et omnia alia jura quæ habent et possident in portu et castello meo de Elrayo et castellania et in comitatu meo.*

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Quiberon[10]. Une mention datant du règne d'Hoël mentionne son *fiscus* de Quiberon[11]. L'emploi de ce terme confirme l'origine publique de ce bien qui recouvre l'ensemble de la presqu'île. S'y trouvent alors une forêt et des cerfs, qu'il concède exceptionnellement aux moines pour les reliures des livres de l'abbaye. Cette terre abrite donc une résidence, mais également une forêt servant de parc de chasse aux comtes de Cornouaille puis aux ducs de Bretagne[12].

Quant à Rhuys, à l'est du Vannetais, si l'intervention du duc Geoffroy concernant la restauration de l'abbaye Saint-Gildas est attestée dans les premières années du XIe siècle, il faut attendre le XIIe siècle pour que les pouvoirs ducaux réinvestissent cet espace en s'accommodant avec les religieux[13]. L'acte de 1187, accordé par la duchesse Constance, concernant les droits des religieux de Saint-Gildas dans la *foresta* de Rhuys, semble confirmer qu'ils avaient été octroyés dès la refondation du monastère au XIe siècle[14]. La mention de la *foresta* indique également que la presqu'île constituait un espace relevant de la puissance publique, au moins depuis le haut Moyen Âge et la période de fondation de l'abbaye de Rhuys.

L'intégralité du littoral vannetais apparaît donc relever de la possession quasi exclusive des familles comtales puis ducales. Du *pagus* de Belz à l'ouest, à la *foresta* de Rhuys à l'est, en passant par le *fiscus* de Quiberon et les châteaux d'Auray et de Vannes, les possessions ducales sont, au XIe siècle, clairement concentrées sur le littoral sud. Les nombreuses dispositions concernant ces espaces, et principalement les îles, en faveur des établissements religieux, vont également dans ce sens.

---

[10] *Cartulaire de Redon,* n° 373 (Guillotel, *Actes des ducs*, n° 16) : *Tunc prefatus abbas et sepedictus vir unanimes ad curiam comitis supradicti perrexerunt, in illis namque diebus erat venerabilis comes in insula que vocatur Keberoen.* L'acte est falsifié, toutefois cette mention peut difficilement être remise en cause (Guillotel, *Actes des ducs*, p. 188-189).

[11] Guillotel, *Actes des ducs*, n° 83 : *fisco suo, qui est Kemberoen.*

[12] L'acte d'Hoël concerne notamment le don de toutes les peaux de cerfs chassés dans la terre de Quiberon au chapitre de Quimper. Quaghebeur, 2000, p. 16.

[13] *Cf. infra*, partie II, chapitre 4.1.b.

[14] La Borderie, *Actes inédits,* n° 61. À cette occasion, l'abbaye réclame des droits d'usage sous prétexte qu'ils leur avaient été accordés par les prédécesseurs de Constance.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

b. Les implantations monastiques littorales, témoins indirects de la forte présence ducale

Les actes évoquant les terres littorales, notamment les actes de donation aux grandes abbayes bretonnes (Quimperlé, Redon ici), mettent toujours en lumière la personne du duc[15]. Les informations sont d'autant plus claires à ce sujet que les actes de donations et de fondation de prieurés sur les îles vont, presque toutes, en ce sens.

Ainsi, dès 1008, le duc Geoffroy cède la partie sud de l'île d'Arz à Félix, abbé de Saint-Gildas, afin qu'il puisse y élever une église dédiée à Notre-Dame[16]. Quelques années plus tard, vers 1024-1034, c'est au tour du duc Alain III de donner la partie nord de l'île à l'abbaye Saint-Georges de Rennes afin d'y fonder un second prieuré[17]. La possession de cette île n'est pas sans rappeler la donation antérieure de l'île aux Moines par Erispoé vers 854 à l'abbaye de Redon. À cette occasion, Erispoé cède l'île dans son intégralité ainsi que la paroisse de *Kaer/Chaer*[18]. Quant à Belle-Île, elle est cédée au début du XIe siècle par le duc Geoffroy à l'abbaye de Redon avant d'être concédée à l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé, ce qui ne sera pas sans créer un conflit de plusieurs dizaines d'années entre ces deux abbayes[19].

Des droits sur les îles et le littoral relèvent cependant déjà, au XIe siècle, localement, d'autres lignages. L'île de Locoal[20], située dans la ria d'Etel[21], est rendue à Saint-Sauveur de Redon vers 1027[22]. On apprend dans cet acte, certes réécrit[23], que cette île était alors détenue ou occupée par *Gurki*, qui cède ses terres à l'exception d'une partie de l'île qu'il se réserve en la délimitant par des fossés[24]. *Gurki* est désigné dans l'acte comme *vir ferus, genere normannus*, ce qui a conduit à voir dans ce personnage le descendant d'un viking qui se serait

---

[15] Concernant l'ordre de succession à la tête du duché, nous renvoyons à la liste établie en annexe (annexe 3).

[16] Luco, 1875, p. 157. L'attribution à Notre-Dame, rappelée par Luco est sans doute plus récente et vient remplacer une dédicace à sainte Marie.

[17] Guillotel, *Actes des ducs,* n° 31.

[18] *Cartulaire de Redon*, n° 70 : *Dedit Erispoe illam plebem que vocatur Chaer cum massis et manentibus eis pertinentibus, id est Avaellon et Clides et Vilata cum vineis et pratis et insulam que vocatur Crialeis id est Enesmanac ad fabas.*

[19] Le procès entre les deux abbayes a donné lieu à la constitution d'un important dossier de preuves, conservé dans le cartulaire de Quimperlé. *Cartulaire de Quimperlé,* n^{os} 131, 272, 273, 275, 282, 283, 286-287, 291, 294, 296-297, 299, 300.

[20] Aujourd'hui Locoal-Mendon (Morbihan).

[21] Dom Lobineau assimilait, par erreur, cette île à la presqu'île de Quiberon (Lobineau, 1836, p. 79, note 3).

[22] *Cartulaire de Redon*, n° 373.

[23] Ce document appartient à une séries de faux établis vers 1126/1127 par les moines de Redon comme l'a établi H. Guillotel (Guillotel, *Actes des ducs*, n° 130 et 131)

[24] *Idem* : *partem insule quam vallo et fossato ab alia parte insule divisit.*

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

approprié cette terre relevant du comte de Vannes[25]. S'il est impossible de vérifier cette assertion[26], il faut toutefois retenir l'intervention d'Alain III, en tant que duc de Bretagne. C'est en effet lui qui confirme cette donation. Un acte de 1037 enregistre la donation par Huélin, seigneur d'Hennebont, avec l'accord de son fils Guégon et de son épouse Avan, de l'île de *Tanguethen*, aujourd'hui île Saint-Michel dans la rade de Lorient, à l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé. Il augmente ce don de l'église de Saint-Gunthiern dans l'île de Groix et celle de Saint-Méloir[27]. Il dispose donc déjà de droits considérables sur cette partie du Kemenet-Heboé[28] située aux confins de l'ancien comté de Vannes. Peut-être faut-il y voir la limite du maintien du domaine public à la fin du Xe siècle. Le rattachement du monastère de Saint-Cado, situé sur une île de l'Étel[29], donne lieu, en 1089, au versement au duc Alain d'une somme de 500 sous, tandis qu'Aldroen, seigneur du lieu, reçoit 300 sous[30]. La filiation entre *Aldroen* et *Rudalt*, fils d'Orscand, évêque de Vannes, fait donc d'*Aldroen* un descendant des derniers comtes de Vannes[31]. La possession de biens sur le littoral vannetais apparaît donc exclusivement le fait des anciennes familles comtales. Ces quelques exemples montrent le réinvestissement des ducs sur les anciennes terres publiques au XIe siècle, phénomène qui a déjà été souligné par J. Quaghebeur[32].

Ailleurs sur le littoral, de nombreuses terres ont été concédées à des établissements religieux : la presqu'île de Rhuys relève presque intégralement de l'abbaye restaurée au début du XIe siècle. Les possessions de l'abbaye, qui sont ici territorialement homogènes, ne peuvent être issues que de donations de terres prises sur le domaine public au cours des premiers siècles de son existence et confirmées, voire augmentées, par le duc Geoffroy et ses successeurs[33]. La détention de plusieurs prieurés par l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé dans

---

[25] Cassard, 1996, p. 77, Luco, 1878, p. 48, Lobineau, 1836, p. 79.

[26] Si le nom de *Gurki* renvoie à une origine étrangère, cet acte ayant fait l'objet d'une réécriture par les moines de Redon, il est probable que des surinterprétations aient eu lieu. Il est donc difficile de prendre en compte les circonstances détaillées qui ont mené à cette donation.

[27] *Cartulaire du Morbihan*, n° 147.

[28] Seigneurie dont dépend Hennebont. *Cf. infra*, partie II, chapitre 6.1.c.

[29] Commune de Belz (Morbihan).

[30] *Cartulaire de Quimperlé*, n° 107 : *Ut vero ad hoc peragendum nos Benedictus abbas fidelius adduceret, DCCC Redonensis monete solidos de ejusdem abbatie censu nobis attribuit, quorum meæ particioni D quidem detinui solidos, Aldroenus vero CCC*.

[31] Tonnerre, 1994, p. 352.

[32] Quaghebeur, 2000, p. 17-18.

[33] La disparition des actes médiévaux de l'abbaye Saint-Gildas ne permet pas de détailler la chronologie de la constitution du domaine des religieux. La tradition attribue à la restauration du XIe siècle au moins l'arrivée des îles d'Houat et d'Hoëdic dans les possessions de Rhuys. Le saint Goustan, au XIe siècle, aurait investi l'île d'Hoëdic, alors inculte et inhabitée, pour y fonder un oratoire (d'après le manuscrit de la vie de saint Gildas et

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

l'ouest du littoral vannetais n'est pas sans laisser supposer une grande vague de fondations à l'initiative des pouvoirs[34]. Cette politique en faveur des trois abbayes régionales ; de Rhuys et de Redon dès le haut Moyen Âge puis de Quimperlé à partir du XIe siècle[35], montre clairement le lien privilégié qu'elles entretiennent avec les comtes de Cornouaille et de Vannes, puis avec les ducs issus de la famille comtale de Cornouaille après 1066[36].

C'est ainsi, grâce aux nombreuses donations et dispositions en faveur des établissements religieux proches des pouvoirs ducaux ou comtaux, que l'on entrevoit la mainmise exclusive des pouvoirs des grands lignages comtaux sur le littoral vannetais, réaffirmée à plusieurs reprises au cours du XIe siècle (fig. 16). Ces constatations amènent à reconnaître dans le littoral breton du XIe siècle un espace héritier d'un monopole public, ce qui n'est pas sans éclairer d'un jour nouveau la carte de répartition des résidences aristocratiques dans ce secteur[37].

---

histoire du monastère Saint-Gildas, rédigé par un anonyme en 1668 et conservé dans BNF, Ms. fr. 16822, mentions p. 484 et 485). Dans ce même manuscrit, on rappelle le lien avec l'île voisine d'Houat où était décédé le saint Gildas et qui dépendait également du monastère. Cet épisode n'est pas relaté dans la vie de saint Gildas éditée en 1668 qui reprend de façon plus succincte les faits du début du XIe siècle (*Acta sanctorum ordinis Sancti Benedicti*, 1668, I, p. 138-152 ; et pour la réédition de l'édition de Jean du Bois de 1605 : Lot, 1909). Le fait que ces deux îles ne semblent pas relever d'un autre seigneur avant la fin du Moyen Âge, qu'un prieuré soit attesté au moins au XIIIe siècle et que ces deux îles dépendent avant la Révoution de la paroisse de Saint-Goustan de Rhuys, semble confirmer leur appartenance à l'abbaye suite à une première dotation ou, plus certainement, à la restauration du XIe siècle.

[34] Rappelons le rattachement du prieuré de Saint-Cado en 1089 par le duc Alain à Sainte-Croix de Quimperlé (*Cartulaire de Quimperlé,* n° 107) ; les rives de la rivière d'Étel sont d'ailleurs partagées entre Saint-Sauveur et Sainte-Croix : à Saint-Sauveur la partie nord des deux rives, à Sainte-Croix la partie sud.

[35] Ces cessions sont toutes confirmées par Conan III en 1148 (Guillotel, *Actes des ducs*, n° 155). Concernant le Vannetais, sont mentionnés : Belle-Île (*insulam qui dicitur Guezel*), Lotivy en Quiberon (*locum Santi Deui apud Kemberoen*), l'île de Saint-Cado et ses dépendances (*insulam Sancti Cadueti cum suis appendiciis*).

[36] À partir de cette date, les comtes de Cornouaille interviennent régulièrement en Vannetais. Quaghebeur, 2000, p. 14.

[37] Nous renvoyons pour les détails au développement consacré à la répartition des sites fortifiés, partie II, chapitre 7 et partie III, chapitre 8. Notons simplement dès à présent que ce secteur littoral présente une très faible concentration de sites aristocratiques fortifiés, ce qui ne va pas sans poser des questions intéressantes quant au contrôle du territoire.

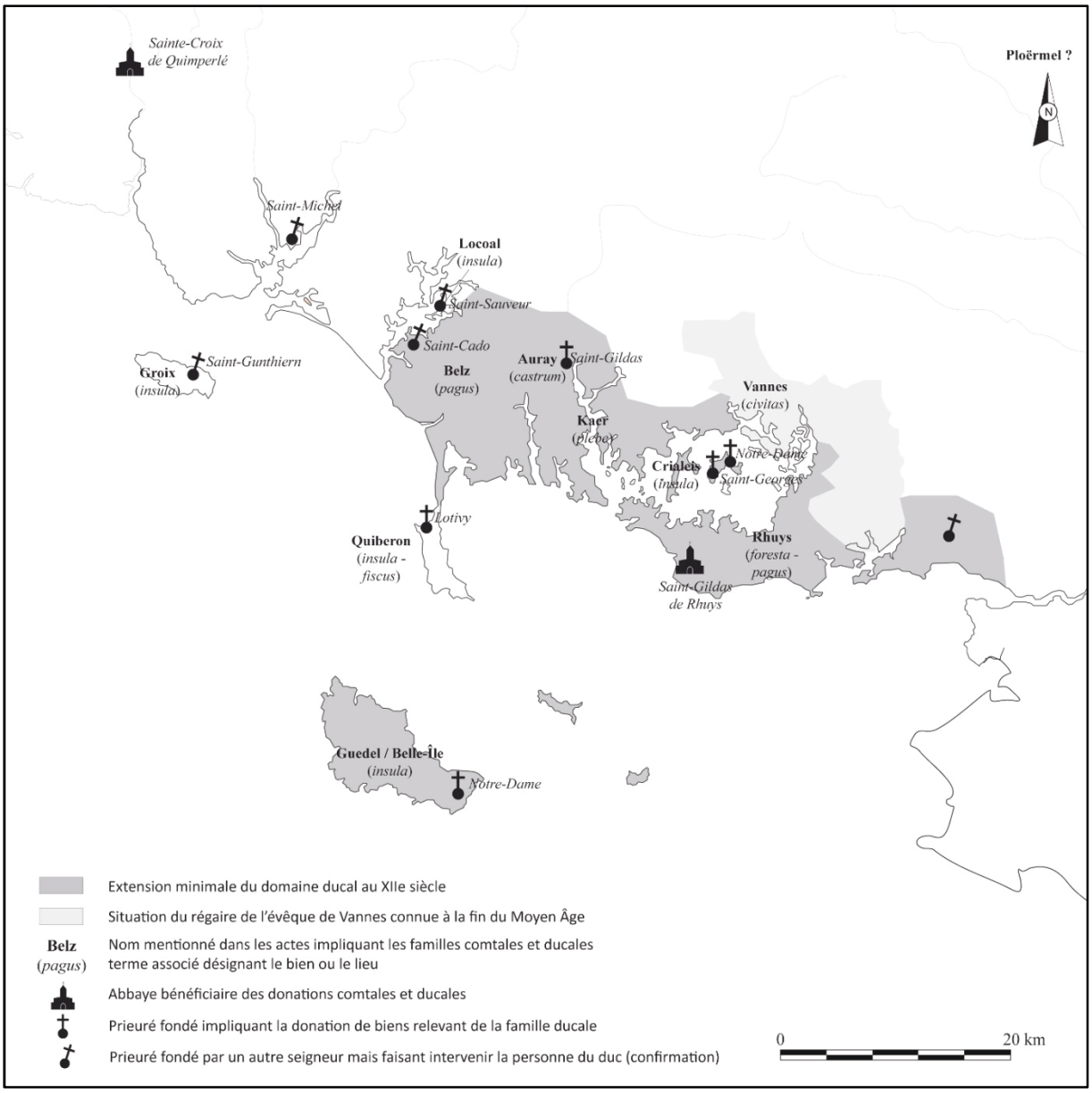

Figure 16. Possessions ducales et établissements religieux fondés par la famille ducale au XIIe siècle.

c. Vannes au cœur du domaine ducal

Jusqu'au XIIIe siècle, la place de Vannes dans le domaine ducal est difficile à préciser. Après les épisodes normands et l'existence, instable mais relativement longue d'une circonscription importante centrée sur Vannes[38], la nouvelle position de Vannes au sein du domaine ducal place la ville au second plan politique. La ville apparaît alors avant tout comme le centre du pouvoir épiscopal durant le XIe siècle. C'est en effet à Orscand,

[38] Près de 400 ans si l'on tient compte du *pagus* puis du comté carolingien.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

descendant d'Alain le Grand, que revient Vannes et sans doute la majeure partie des terres de l'ancien comté de Vannes au Xe siècle. Au XIe siècle, Vannes relève d'une seule et même famille : le duc Geoffroy Ier et son frère Judicaël, qui en devient évêque. Le Vannetais est alors clairement divisé entre les possessions revenues dans la maison de Rennes, dont Vannes, et celles relevant de la maison de Cornouaille, à l'ouest. Si Vannes retourne dans le giron de la maison de Rennes avec Conan le Tort, elle passe ensuite dans celui des maisons de Cornouaille à partir de 1066, de Penthièvre en 1156, des Plantagenêts en 1181 et enfin des Capétiens en 1217. Cette situation montre que la ville est presque toujours en périphérie des intérêts lignagers, ce qui explique, sans doute, le peu de mention de la présence ducale dans la ville avant le XIIIe siècle.

Le XIe siècle est avant tout, à Vannes, une période de remise en place des institutions : religieuse avant tout, avec la reconstruction de la cathédrale, et éventuellement ducale avec la construction du château de La Motte. Il est difficile d'affirmer que la construction de ce château remonte au XIe siècle. Seul le toponyme La Motte plaide en faveur d'une construction remontant au XIe ou XIIe siècle. Toutefois, la première mention de ce nom date de 1286 et n'est donc pas une preuve de son ancienneté. Il est cependant probable qu'une résidence dépendante d'Orscand ou de ses héritiers ait pris place dans la ville fortifiée. Son statut ducal n'est toutefois pas assurée avant le XIIIe siècle. L'absence d'actes concernant Vannes (soit par la mention de donations dans ou autour de la ville, soit par la datation de l'acte) tend à prouver que Vannes n'est pas alors un lieu de résidence régulier pour les ducs.

La mort de Conan III en 1148 entraîne plusieurs années d'instabilité, au cours desquelles Vannes n'apparaît pas comme une ville de premier plan. Eudon de Porhoët[39] est d'abord le tuteur de Conan IV, mais ce dernier s'allie temporairement à son oncle Hoël en 1154, puis à Henri II Plantagenêt lorsque Eudon refuse de lui rendre le duché. Eudon est écarté une première fois en 1156. Henri II intervient directement dans le duché à partir de 1162 et, en 1163, Eudon de Porhoët, Raoul de Fougères, Henri Ier d'Avaugour et Hervé II de Léon prennent la tête d'une révolte qui se solde par une première soumission en 1167. Henri II s'empare de Vannes et d'Auray après avoir pris Josselin, fief des Porhoët, en 1168[40]. La mention par Robert de Torigni de ces deux places fortes plaide en faveur de l'identification de

[39] Époux de Berthe, fille de Conan III.

[40] Morin, 2010, p. 142 ; *Chronique de Robert de Torigni*, t. 2, p.5-6 : *Comitatum etiam de Broerech abstulit ei, cujus caput est civitas Venetensium, quam rex in manu sua cepit, cujus portum Julius Caesar mirifice extolendo collaudat in libro quem scripsit de bello Gallico, dimidium etiam Cornubiae ei abstulit. Obsedit etiam castellum Abrai* [Alræ] ; *captum munivit*.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

deux seules fortifications ducales dans le Vannetais. Les autres résidences, sur lesquelles nous reviendrons, peuvent donc être considérées comme des lieux de séjour mais non comme des lieux de pouvoir ou des résidences fortifiées.

En 1171, suite à la mort de Conan IV, Henri II intervient à nouveau et Eudon, à nouveau battu, quitte le duché[41]. Il mène une autre révolte contre les Plantagenêts à partir de 1173 et récupère Ploërmel ainsi que le Vannetais avant de se réfugier hors de Bretagne suite à la prise de Dol[42]. Enfin, en 1175, Geoffroy Plantagenêt, héritier de Conan IV[43] s'empare une nouvelle fois de Vannes, qui reste ensuite dans le giron ducal.

Vannes, unique cité attestée au haut Moyen Âge, et qui s'est maintenue dans le giron ducal au XIe siècle, occupe donc une place particulière, divisée entre deux pouvoirs. Ce statut particulier et l'étendue des fortifications de la ville, amène à traiter le cas de cette ville ducale et épiscopale indépendamment de la question des places fortes du reste du domaine ducal.

2. Essor et stabilisation du domaine ducal au XIIIe siècle

a. Ploërmel et la création de la sénéchaussée

La position de Ploërmel en fait, au XIIe siècle, une porte d'entrée vers le Vannetais et le Porhoët : située sur un axe reliant Rennes à Vannes, la ville permet de contrôler directement le Porhoët, dont le centre de châtellenie, Josselin, se trouve éloigné de 11 kilomètres seulement[44]. À la fin du XIIIe siècle, Ploërmel se trouve entre les puissantes seigneuries de Montfort et de Rohan, ce qui explique l'importance stratégique pour les ducs de maintenir une place forte ducale au cœur des terres. Presque à mi-distance de Rennes et de Vannes (respectivement 55 et 40 kilomètres), la ville close sert également de résidence régulière aux ducs lors de leurs déplacements.

[41] La ville de Josselin est à nouveau prise.

[42] Eudon de Porhoët disparaît ensuite des sources.

[43] En 1166, Conan IV abdique après avoir marié sa fille Constance de Bretagne à Geoffroy Plantagenêt, fils d'Henri II.

[44] Le centre originel de la seigneurie de Porhoët, situé à Château-Thro (commune de Guilliers) se trouve également à une dizaine de kilomètres au nord de Ploërmel.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

– **L'insertion de Ploërmel dans le domaine ducal**

L'arrivée de Ploërmel dans le domaine ducal est mal datée. Le rattachement a été relié, par les historiens, à l'union de Berthe, fille du duc Conan III, et d'Eudon II de Porhoët à la fin des années 1140[45]. Il apparaît toutefois que les ducs ne sont pas absents de la région au début du XIIe siècle : déjà dans les années 1120-1140, Conan III confirme une donation en mentionnant l'exemption pour les hommes de la terre du prieuré de Marmoutier, à l'exception des bourgeois de Ploërmel, ainsi que l'exemption du droit de repas que lui doivent les bourgeois de la ville lorsqu'il se rend à Ploërmel[46]. Cette donation fait peut-être suite à une cession d'un prieuré situé à Ploërmel et qui se trouve aux mains des moines de Marmoutier : le prieuré Saint-Nicolas, établi hors des murs[47]. La datation de sa fondation n'est pas connue, mais les droits évoqués dans l'acte de Conan semblent confirmer que les moines de Josselin, dépendants de Marmoutier, disposaient déjà de biens et sans doute d'un petit établissement à Ploërmel dès la première moitié du XIIe siècle. La donation initiale à Marmoutier a été attribuée à Hervé, moine mentionné dans cet acte ; toutefois, le fait que cette confirmation ait lieu au prieuré de Josselin, en présence de Geoffroy de Porhoët et de son chapelain, indique un lien fort avec le vicomtede Porhoët qui a pu être partie prenante dans cette fondation.

Ploërmel apparaît ensuite, d'après la chronique de Robert de Torigni, relever du Porhoët[48]. La ville est en effet reprise par les troupes d'Eudon II en 1173 en même temps que Josselin, avant d'être définitivement reprise en 1175 par le jeune duc Geoffroy, époux de Constance de Bretagne (fille de Conan IV)[49]. Dans ce passage, Robert de Torigni précise bien que ces deux villes se situent *in Porroet*. Il est difficile de préciser de qui relève la ville avant cette date, puisque le vicomte de Porhoët, Eudon II, ancien tuteur de Conan IV, fut également duc avant d'être écarté par Conan IV et les Plantagenêts. L'importance de Ploërmel dans ce conflit marque toutefois le lien fort que la ville entretient avec le Porhoët et ses seigneurs.

---

[45] Voir notamment Léon Maître (Maître, 1928, p. 200). Le marquis de Bellevue date quant à lui ce rattachement de 1175, suite à l'éviction d'Eudon II (Bellevue, 1915).

[46] *Cartulaire du Morbihan*, n° 208 : *Ego Conanus dux Britannie notum fieri volo omnibus tam mititibus quam burgensibus de castello Plormel quatenus concessi monachis Beati Martini Majoris Monastarii in eodem castro propossi Deo servientibus ut homines sui a quicquid parte in certam suam advenerint exceptis burgensibus castelli sene nominati ; de pallu meo que burgenses mei me adveniente reddunt omnino nichil reddant*. La retranscription de L. Rosenzweig laisse planer le doute : le terme *pallu* ne correspond t-il pas plus certainement au terme *pastus*, tel qu'il a été transcrit notamment par M.S. Ropartz (Ropartz, 1864, p. 187).

[47] La présence du prieuré Saint-Nicolas est confirmée en 1172. Sa fondation remonte aux années 1140.

[48] *Chronique de Robert de Torigni*, t. 2, p. 44 : *Comes vero Eudo cum venisset de Francia, noluit morari cum Radulfo de Fulgeriis, sed abiit in Porroet et firmavit castellum Goscelini et cepit castellum Ploasmel*.

[49] *Chronique de Robert de Torigni*, t. 2, p. 56 : *Gaufridus, dux Britanniæ, ea quæ comes Eudo habebat de dominio suo, scilicet Venetum, Ploasmel, Aurai, medietatem Cornubiæ, revocavit in dicionem suam*.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Il apparaît tout de même probable, avec la donation à Marmoutier, passée dans la ville de Josselin par Conan III, mais antérieure à l'union de Berthe et d'Eudon II, que la ville relève avant tout du pouvoir ducal au XIIe siècle. La mention explicite des bourgeois du duc (*burgenses mei*) renforce cette idée. Dès la fin du XIIe siècle, Ploërmel est un lieu d'où sont datés des actes ducaux. Un acte de la duchesse Constance, vers 1182, est passé à Ploërmel[50], ce qui indique qu'il y existe alors un organe politique et administratif. La présence de la duchesse vers 1182, puis à nouveau en 1198[51], fille de Conan IV et surtout épouse de Geoffroy Plantagenêt, fils d'Henri II, dans une ville revendiquée par Eudon de Porhoët, est également une marque de la réaffirmation de l'ancrage ducal face à la vicomté quelques années après la révolte menée par les Porhoët.

Le début du XIIIe siècle est marqué par le contrôle de Philippe Auguste sur le duché. Il récompense ses vassaux, et, à cette occasion, cède Ploërmel et sa seigneurie à Maurice de Craon en 1206[52]. C'est davantage Amaury de Craon, sénéchal d'Anjou, qui est connu jusqu'en 1222 seigneur de Ploërmel. Les mentions sont toutefois rares. Guillaume Le Breton, dans la *Philippide,* évoque l'opposition d'Amaury de Craon et de Pierre de Dreux[53]. La défaite d'Amaury en 1222 entraîne la perte des terres de Ploërmel qui réintègrent le domaine ducal. La famille de Craon est alors écartée de la seigneurie de Ploërmel, mais continue à la réclamer jusqu'en 1289 au moins, date de la renonciation à leurs prétentions qui sont l'occasion de rappeler les évènements passés[54]. Suite à cette intégration définitive dans le domaine, l'investissement ducal à Ploërmel s'accroît au cours du XIIIe siècle.

---

[50] *Cartulaire du Morbihan*, n° 231.

[51] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 731.

[52] Un seul texte enregistre cette cession. Il s'agit d'un diplôme édité par Ménage dans son *Histoire de Sablé* à la fin du XVIIe siècle (Ménage, 1683, p. 146 et p. 348). Philippe-Auguste donne ainsi en 1206 Ploërmel à *nos dilecto et fideli Mauricio de Credone […] Plaimol, tenendum ab ipso et heredibus ejus, in perpetuum, et heredibus nostri, in feodum et hominagium ligium […] Actum apud Chantociacum, anno Domini 1206.*

[53] Le Breton, *La Philippide*, p. 366. Il évoque dans ce passage le fait qu'Amaury de Craon engage une guerre contre le duc car il prétend avoir des droits « sur un certain château », droits que le duc lui conteste. Il s'agit ici de Ploërmel, seule château revendiqué par les Craon dans l'acte de 1289 (cf. note suivante). Il est ensuite repris par les historiens bretons : P. Le Baud, Dom Lobineau, La Borderie, etc.

[54] Acte publié par M. S. Ropartz (Ropartz, 1864, p. 13-15), puis dans La Borderie, *Nouveau recueil,* n° 14 (p. 55-56). Acte du 2 décembre 1289 : « sus ce que nous disions que le chatiau e la vile de Ploearmael o touz lour fiez, homages, obeissences, terres, domaines e o toutes lour autres apartenences nous apartenoient pour ce que eles avoient esté a Monsour Amalry de Craon nostre ancoisour […] e les quiels chatiau, vile, o toutes lour dites apartenences avoient esté par avant à Monsour Moryce de Craon frère jadis audit Amalry, […] Pour quoy nous requérions à nostre dit seignour de Bretaigne que il nous les rendit et delivrast le dit chatiau, vile et toutes lour apartenences o les fruiz et o les leveiés que il e ses ancoisours en avoient eu e levé. E nostre dit seignour de Bretaigne disoit : que nous n'i avions ne ne devions avoir droit de propriété ne de saisine ne autre a ez dis chatiau vile e apartenences, e que le dit Amalry nostre ancoisour ni avoit eu droit de seignourie ou autre a ez dites

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

– **Le rôle de Ploërmel dans le duché**

Si la présence d'une église, suggérée dans la confirmation de Conan IV[55], est antérieure à 1180, les ducs fondent ensuite de nouveaux établissements. Le couvent de Carmes est ainsi l'œuvre du duc Jean Ier, en 1273. C'est l'établissement religieux le plus important de la ville à la fin du Moyen Âge, et les États de Bretagne y siègent à plusieurs reprises. À la fin du XIIIe siècle, la ville, sans doute toujours enclose, dispose donc d'un prieuré, d'un couvent de Carmes, d'un hôpital[56] et est devenue le centre d'une sénéchaussée avec, à sa tête, un officier ducal[57]. Tous les sénéchaux ont la double charge des sénéchaussées de Ploërmel et du Broërec. Cette distinction, maintenue alors que dans la pratique un seul et même homme en assure la charge, est sans doute une trace du rattachement récent de Ploërmel à la couronne ducale.

La cour de Ploërmel, centre de la baillie du même nom, est particulièrement active au XIIIe siècle. Elle apparaît comme l'un des centres importants du duché. Les États de Bretagne s'y réunissent en 1240[58] et tous les accords concernant les terres de Porhoët et de Rohan sont gérés par la cour de Ploërmel[59], notamment ceux de 1249 concernant les partages du Porhoët suite au décès d'Eudon III. C'est également à Ploërmel qu'est réuni l'ost en 1294[60].

Même si l'intégration de Ploërmel dans le domaine ducal répond à des circonstances qui nous échappent, la ville occupe dans le duché dès le milieu du XIIe siècle une place importante, mise en lumière par les évènements qui opposent la famille ducale à celle de

---

choses, ne le dit Moryce, et que si ils ou auscun de eus i avoient auscun droit, ils le avoient quité et transporté au et que le dit Amalry avoit donné, deleissé et quité audit conte Pierres tout le droit de propriété et de saisine ».

[55] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 638 : *elemosina de Ploearthmael*. Nous n'avançons pas de date de rédaction pour cet acte : il a été prouvé qu'il s'agissait d'une pièce rédigée plus tardivement (XIIIe siècle ?). Nous retenons tout de même le contenu de l'acte.

[56] Plusieurs dons pour les pauvres sont faits par Jean II en 1305 à Mahaut et aux pauvres de la maison Dieu. La La Borderie, *Nouveau recueil*, n° 25, article 261 : « A Mahaut, de la maison Dieu de Ploermel, pour les poures, 30 s. - Aux poures de la maison Dieu de Ploermel, de l'aumosne Monseignor, 60 s. - A la feme Beraut pour tele cause, 10 s. ».

[57] Les sénéchaux de Ploërmel apparaissent vers 1250 avec *Petrus Prior senescallus de Broherec et de Plormel* (Dom Morice, *Preuves,* I, col. 950, acte daté de 1251 ; *Cartulaire du Morbihan*, n° 279). Suivent ensuite Geoffroy de Bintin (ou Bistin) (Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, I, col. 410) et Hervé de Boutteville (*Cartulaire du Morbihan*, n° 340), et certainement Pierre Corteres cité en 1259 (*Cartulaire du Morbihan*, n° 303). Avant cette date, on rencontre des sénéchaux de Broërec, par exemple vers 1182, date d'un acte passé à Ploërmel par Constance en faveur de Quimperlé devant le sénéchal de Broërec (*Cartulaire du Morbihan*, n° 231). Rien n'indique la création d'une sénéchaussée de Ploërmel avant le milieu du XIIIe siècle.

[58] Ce qui donne lieu au célèbre Édit de Ploërmel concernant les Juifs en juin 1240 (Tolan, 2011, p.133).

[59] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 956.

[60] Morvan, 2009a.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Porhoët en la personne d'Eudon II. C'est à cette occasion que Ploërmel apparaît, à plusieurs reprises, comme une ville stratégique pour le contrôle du Vannetais. Suite à ces épisodes, la présence du pouvoir ducal à Ploërmel paraît renforcée et les structures politiques et religieuses se mettent en place au XIIIe siècle notamment.

Ces quelques évènements amènent à s'interroger sur l'insertion réelle de Ploërmel dans les possessions des vicomtes de Porhoët au Moyen Âge central. S'ils en apparaissent très proches, rien ne démontre une implication dans la ville avant le XIIe siècle. Celle-ci est pourtant déjà close au XIIe siècle et donc d'un intérêt défensif certain, comme l'ont prouvé les évènements des années 1166-1175. Au contraire, la localisation des centres châtelains à quelques kilomètres, dès les premières années du XIe siècle, tend à montrer la position de satellite de Josselin et Château-Thro par rapport à Ploërmel. Rien n'interdit de penser que cette dernière, dont les habitants relèvent du duc dans la première moitié du XIIe siècle, est un héritage des possessions des comtes de Rennes passé à la couronne ducale. Cette hypothèse amènerait à voir dans cette cité un centre ancien de pouvoir, même si celui-ci n'est documenté qu'à partir du XIIe siècle.

- **Les terres de Ploërmel : étendue de l'enclave ducale**

La position de Ploërmel dans le duché est clairement celle d'une enclave entre les seigneuries de Montfort, Gaël, Porhoët et Malestroit (dont dépend également à la fin du XIIIe siècle la terre de Largoët). Mais au-delà de Ploërmel et de ses murs, la terre de Ploërmel est difficile à cerner. À la fin du Moyen Âge, elle compte entre 10 et 14 paroisses[61], principalement à l'est de l'espace urbain. Il apparaît nettement que la limite des possessions ducales est marquée par les possessions de l'abbaye de Guillac, qui s'étendent jusqu'aux portes de Josselin. En effet, la fondation de l'abbaye Saint-Jean-des-Prés, sur la paroisse de Guillac est le fait d'un vicomte de Porhoët, certainement d'Eudon II. Celui-ci, également duc avant 1156, a pu vouloir asseoir un rapprochement avec Ploërmel, qu'il entendait conserver en sa possession, en installant entre ces deux villes une abbaye. La possession de terres situées entre l'Oust et l'Yvel est attestée dès le XIe siècle au profit du lignage de Porhoët. Josselin, vicomte (certainement de Porhoët[62]) dispose en 1055 d'une terre située dans la

[61] Le chiffre approximatif de 10 est fourni par Chédeville, Tonnerre, 1987, p. 156. Les 14 paroisses correspondent au décompte résultant des indications de J.-M. Le Mené (Le Mené, 1891).

[62] Nous reviendrons spécifiquement sur le cas de ce personnage à l'origine de la lignée de Porhoët. *Cf. infra,* chapitre 6.2.a.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

paroisse de Loyat en faveur de l'abbaye de Redon[63]. Au début du XIVe siècle, la seigneurie de Guillac relève toujours des Porhoët[64]. Taupont est l'un des rares lieux à faire partie de la seigneurie de Ploërmel[65], tandis que les autres paroisses du doyenné de Lanouée relèvent toutes du Porhoët.

Le domaine de Ploërmel est donc, dès le XIIIe siècle au moins, circonscrit, à l'ouest et au nord, par les paroisses et trêves de Montertelot, Guillac, La Croix-Hélléan, Guillac et Loyat. Il reste peu étendu, mais se maintient jusqu'à la fin du Moyen Âge, tandis qu'à la même période les ducs réinvestissent le littoral sud.

b. L'implication ducale sur l'est du littoral Vannetais

La présence ducale ne s'alourdit pas sur le littoral après le XIIe siècle. Les partages déjà entérinés, notamment avec la constitution de la châtellenie de Kemenet-Héboé autour d'Hennebont, certainement antérieure au début du XIe siècle[66], ne sont pas remis en cause. Au cours du XIIIe siècle, on observe dans le domaine ducal littoral un réinvestissement de certaines zones peu présentes auparavant dans les préoccupations ducales.

- **La presqu'île de Rhuys**

Le réinvestissement de la presqu'île de Rhuys par le pouvoir ducal est manifeste dès le début du XIIe siècle et n'est plus spécifiquement tourné vers l'abbaye. Si la *foresta* de Rhuys, située à 15 kilomètres au sud-est de Vannes servait déjà antérieurement de parc de chasse occasionnel pour les ducs de Bretagne, c'est à partir du XIIIe siècle que de grands travaux en font l'un des lieux favoris de villégiature. Un premier acte signé de Pierre de Dreux à Suscinio est daté de 1218[67]. Ce texte contredit la *Chronique de Saint-Brieuc,* qui attribue la construction du premier manoir de Suscinio à Jean Ier[68]. Il faut sans doute y voir l'attribution de la phase principale de travaux à Jean Ier, même si un premier manoir existait au moins dès

[63] *Cartulaire de Redon*, n° 293 : *Treublen in Loiat.*

[64] L'attribution de Guillac à Guillaume de Felton, chevalier, en 1374 est sans doute une erreur : ce personnage, sénéchal du Poitou, n'apparaît pas dans les environs de Ploërmel. En revanche l'appartenance de Guillac aux Porhoët est attestée au début du XVe siècle (Dom Lobineau, *Histoire*, vol. 2, col. 821).

[65] Halgouët, 1906, p. 96.

[66] Pour l'histoire de la formation du Kemenet-Héboé, *cf. infra*, partie II, chapitre 6.1.c.

[67] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 839.

[68] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 41 : *Iste comes Johannes vocatus Rufus* […] *ædificavit primo manerium de Succeniou.*

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

le début du XIIIe siècle. Le manoir de Suscinio sert également de « prison » au seigneur de Lanvaux en 1248[69].

Résidence de plaisance, Suscinio se tient à l'écart des axes principaux du duché, mais reste à une demi-journée de Vannes. La présence ducale dans la presqu'île de Rhuys est sans doute antérieure, mais à partir du XIIIe siècle elle est plus marquée. Plusieurs accommodements sont nécessaires avec les moines de l'abbaye Saint-Gildas. L'acte de Constance de Bretagne en 1187 ne fait pas mention d'une résidence, mais insiste sur le caractère de *foresta*, c'est-à-dire ici de forêt relevant du domaine ducal[70]. Un demi-siècle plus tard, les réaménagements de la *foresta* amènent le duc Jean II à proposer des échanges avec les moines de Rhuys[71]. La terre du Hézo notamment revient à l'abbaye en échange de l'exclusion d'une communauté (de Saint-Pabu ?) du parc enclos.

La première intention du duc Jean Ier est de réserver l'usage de la forêt et du parc de Rhuys aux ducs. Malgré les accommodements pour enclore le domaine de chasse, les droits d'usage du bois pour l'abbaye Saint-Gildas ne sont pas respectés du temps de Jean Ier. Au décès de celui-ci, les moines se plaignent qu'ils sont empêchés, par les parcs et les clôtures faites par le duc, d'exercer leurs droits, établis et confirmés par Constance, sur la forêt[72]. La construction des murs du parc de Rhuys est donc sans doute à placer entre les années 1220 et 1280.

L'usage de l'ancienne *foresta* est tournée vers la chasse mais également vers l'élevage, notamment des chevaux, comme l'atteste à la fois la présence de haras mentionnée en 1187[73] et une quittance donnée au prieur d'Arz pour des juments et leurs petits envoyés au parc de Rhuys en 1306[74]. L'apparition de haras à proximité des résidences de grands seigneurs n'est pas une exception dans la région. On en retrouve ainsi un dans la forêt de Quénécan, proche de la résidence des Salles appartenant aux vicomtes de Rohan, au moins dès 1298[75].

---

[69] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 41 : *ipsosque usque ad mortem detinuit in suis carceribus, vicelicet Dominum de Lanvaux in manerio de Suceniou noviter incepto et ædificato per ipsum Ducem.*

[70] La Borderie, *Actes inédits,* n° 61.

[71] Ces évènements sont évoqués, non sans approximation, par la *Chronique de Saint-Brieuc* (Dom Morice, *Preuves*, I, col. 41).

[72] Ils sont encore rappelés en 1295. *Cartulaire du Morbihan*, n° 440 : « la possession de lour usage en vouz boays de ruis qui lour esteit empesché par les pars et par les clostures que notre seignour votre père dont Dieu ait l'aime fist faire en Ruys ».

[73] La Borderie, *Actes inédits,* n° 61. Dans cet acte de de duchesse Constance, c'est le terme ancien de *farracium* qui est employé.

[74] La Borderie, *Nouveau recueil,* n° 26 (114).

[75] BNF, Ms. fr. 22337 (MF 26624), p. 302.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

– **Aux origines de l'abbaye de Prières (Billiers) : utiliser les domaines religieux pour asseoir le pouvoir ducal**

Si l'existence du prieuré d'Ambon est sans doute bien antérieure au XIIIe siècle[76], il apparaît, dans les comptes de Jean II, dès 1305, comme l'un des lieux de résidence du duc sur la route de Nantes à Vannes[77]. Lieu de passage, il est surtout voisin d'une abbaye très largement dotée par les ducs de Bretagne dans la seconde moitié du XIIIe siècle. L'abbaye de Prières est fondée par le duc Jean Ier, dans un contexte particulier vis-à-vis du pouvoir épiscopal. Suite à la saisie du régaire de Dol en 1231, l'évêque avait réclamé son excommunication[78]. La fondation d'une abbaye fait donc partie d'une démarche d'apaisement vis-à-vis de ce pouvoir. C'est également un moyen d'associer au nouveau lignage ducal (Jean Ier est le fils de Pierre de Dreux) des ordres religieux encore peu présents en Bretagne, ici les cisterciens.

En 1252, les moines, originaires de l'abbaye de Buzay[79], investissent la nouvelle abbaye. La charte de dotation du duc est datée de 1252[80]. Elle comporte des terres et biens issus du domaine ducal, à savoir principalement les domaines de Bagan, Duen, Brebaudun et de Louc[81] ; les moulins à marée de Billiers, les droits de passage sur la Vilaine entre La Roche-Bernard et Marzan, des biens à Guérande (vignes et salines). La dotation est conséquente, et entièrement située sur le littoral breton, à l'exception d'une vigne en Anjou. Elle fait ensuite l'objet de plusieurs échanges et rachats avec les seigneurs tenant ces biens au nom du duc : Pierre de Muzillac, Eudon de Malestroit et son épouse Agathe, Josselin de Penmur, Guillaume de Bignan et Guillaume de la Roche (-Bernard), tous seigneurs châtelains.

La dotation est encore augmentée grâce à plusieurs accords, dont l'un avec l'abbaye de Rhuys concernant la terre de Guédas à Marzan, au débouché du passage entre La Roche-Bernard et Marzan[82]. L'abbaye reçoit également les dîmes ducales de Sarzeau, du Loch en Muzillac ; ainsi que les terres de Guillaume de Caden[83]. Barthélémy de Questembert fonde, en

[76] Le prieuré d'Ambon voit le passage de Jean II le 21 août 1305 (La Borderie, *Nouveau recueil*, n° 25, p.188).
[77] La Borderie, *Nouveau recueil,* n° 25 (19).
[78] La Borderie, *Nouveau recueil,* n° 5 (15).
[79] Commune de Rouans (Loire-Atlantique). L'abbaye de Buzay avait été fondée en 1135 par la duchesse Ermengarde d'Anjou, veuve du duc de Bretagne Alain IV.
[80] *Cartulaire du Morbihan*, n° 286. La donation est confirmée par Alexandre IV en 1257 (*Cartulaire du Morbihan*, n° 296).
[81] Le premier est désigné en temps que *villagium*, les suivants en tant que *villa*.
[82] Cette terre, aujourd'hui dénommée Guidas, avait été auparavant cédée au monastère de Rhuys qui la rend en 1255 contre une rente du duc de 4 livres et 10 sous (*Cartulaire du Morbihan*, n° 295).
[83] *Cartulaire du Morbihan,* n° 311.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

1255, une chapellenie dans l'abbatiale de Prières et cède tous ses revenus dans la paroisse d'Elven avant de conférer un revenu de 20 livres annuelles sur sa terre de Pénerf en Ambon[84]. La création de l'abbaye permet donc de cerner et de confirmer la prédominance des terres ducales sur le littoral vannetais : Sarzeau, Ambon, Marzan et Billiers sont des espaces cédés par le duc à ses vassaux. L'acquisition, au XVe siècle, du domaine de l'Isle permet à l'abbaye de réunir toutes les terres du sud-est du Vannetais relevant auparavant du domaine ducal[85]. La fondation d'un établissement religieux en marge des possessions seigneuriales est une démarche assez commune aux lignages cherchant à s'affirmer, notamment au cours du XIIe siècle. L'abbaye de Lanvaux est ainsi prétendument fondée par le lignage éponyme, peut-être doute au XIIe siècle[86] ; l'abbaye de Lantenac est fondée vers 1149 par Eudon II de Porhoët, alors prétendant au duché ; ainsi que Saint-Jean-des-Prés par le même ; l'abbaye cistercienne de Bon-Repos, enfin, est le fruit de la politique des Rohan en 1184, quelque décennies seulement après l'émergence de leur lignage. Au XIIIe siècle, la politique de fondation des principaux établissements religieux est à l'initiative ducale. Après Prières, Blanche de Champagne, épouse du duc Jean Ier, suit la même démarche en fondant une abbaye à Hennebont, sans doute dans les années 1260 : l'abbaye de la Joie de Notre-Dame. Leur fils, Jean II, fonde également un couvent de Carmes à Ploërmel. Ces abbayes ducales servent entre autre à sanctuariser le lignage en devenant un tombeau monumental[87] : Blanche de Champagne est inhumée à Hennebont après son décès en 1283 à Hédé, Jean Ier est inhumé à Prières après son décès à l'Isle en 1286 ; tandis que Jean II est inhumé dans le couvent des Carmes de Ploërmel après son décès à Lyon en 1305.

[84] *Cartulaire du Morbihan*, n° 290 et n° 312.

[85] L'aveu de 1642 détaille l'étendue de ses possessions : « tout ce qui est du côté de la mer et rivière de Vilaine, depuis le long du grand chemin qui conduit du passage de Tréhiguer au pont d'Avellac, et du dit pont jusques au moulin-à-mer de Biliers, et de là jusques au port et havre de Penlan » ; la juridiction s'élève quant à elle non seulement sur la paroisse de Billiers, mais également sur celles de Bourg-Paul-Muzillac, Noyal-Muzillac, Arzal, Marzan, Péaule, Limerzel, Questembert « et ailleurs » et s'exerce au XVIIe siècle à Muzillac (Le Mené, 1903, p. 55).

[86] Nous reviendrons plus loin sur cette datation de 1138 couramment admise mais difficile à vérifier.

[87] La politique est ici un peu différente de celle des grands vassaux du duché qui en général disposent d'une seule abbaye servant de nécropole familiale : c'est le cas pour Bon-Repos avec les Rohan, ou encore, plus tardivement, pour les Rieux avec le couvent des Trinitaires.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

c. L'extension du domaine aux dépends des seigneuries voisines

Le réinvestissement des villes ducales au XIIIe siècle n'est pas sans rappeler les politiques d'extension du domaine ducal menées par les ducs à partir de Pierre de Dreux notamment. L'extension du domaine passe par l'intervention du duc dans des conflits opposant des seigneuries voisines de son domaine, notamment lors du long conflit qui oppose les deux familles les plus puissantes au nord de Vannes : les Rohan et les Lanvaux.

– **L'intervention ducale dans le conflit opposant les Lanvaux et les Rohan**

L'extension du domaine aux dépends des Lanvaux est une conséquence de l'opposition entre cette famille et les Rohan durant tout le XIIIe siècle. La position des Lanvaux, sur laquelle nous reviendrons[88], devient en effet prédominante dans le Vannetais durant cette période. L'alliance matrimoniale avec la maison d'Hennebont amène dans cette famille l'ensemble du Kemenet-Heboé, c'est-à-dire près du quart de l'ancien Vannetais. Non seulement le vicomte de Rohan est voisin des Lanvaux au sud (vers Camors), mais désormais également au sud-ouest et à l'ouest, puisque le Kemenet-Héboé comprend également la seigneurie de La Roche-Moisan. Cette nouvelle situation gêne également les projets d'extension du domaine ducal par Pierre de Dreux et Jean Ier[89].

Le conflit entre Rohan et Lanvaux débute dans les années 1220, mais l'intervention de Pierre de Dreux est plus tardive. Une paix est signée en 1228 comme le rappelle un *vidimus* de 1257[90]. À cette occasion, l'une des raisons du conflit est évoquée : il s'agit de l'hommage du lignage des Camors, dont l'importante seigneurie est située aux confins du Rohan et des terres de Lanvaux. Alain de Lanvaux a peut-être d'ailleurs épousé une fille ou une sœur du seigneur de Camors peu avant cet accord, si l'on suit J.-M. Le Mené. Sur ce point, on observe donc un accord avec un double hommage dû par les Camors : l'hommage aux Lanvaux et l'hommage lige au vicomte. Geoffroy (de Lanvaux ou d'Hennebont ?) renonce également à sa terre de *Borgeil,* c'est-à-dire le site de Bourgerel ou Er Hastel à Remungol, importante motte castrale associée à une basse-cour et à fort caractère défensif. Il s'agit donc bien, dans les premiers temps du conflit, de réaffirmer la domination des grands lignages les marges de leurs possessions. Cet accord a pour clause supplémentaire une interdiction faite à Geoffroy de Lanvaux de se doter de nouveaux « châteaux, maisons, édifices munis de murs, pas plus que

[88] *Cf. infra*, partie II, chapitre 6.1.g.
[89] Morvan, 2008, p. 97.
[90] *Cartulaire du Morbihan*, n° 297.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

de murs, fossés, barrières, palissades, étangs ou marchés » dans les terres qu'il pourrait détenir à l'avenir dans l'étendue de la vicomté de Rohan[91]. L'enjeu ne relève donc pas seulement de la supériorité seigneuriale, mais est également pleinement lié à la question du contrôle territorial notamment par le biais d'éventuelles fortifications.

Cette première phase du conflit est très défavorable à Geoffroy de Lanvaux. Les Rohan sont alors soutenus par les ducs, aide qui est formalisée en 1231 par la rédaction d'un acte mentionnant l'aide du duc Jean Ier en faveur d'Alain de Rohan[92]. Quelques années plus tard le conflit resurgit : Olivier de Lanvaux est alors allié à son beau-frère Hervé de Léon, ainsi qu'à Pierre de Rostrenen et Pierre de Craon. Le soutien du duc au vicomte de Rohan est à nouveau confirmé par un acte de 1249, par lequel un chevalier, Eudes de Baudrimont, s'engage à ne pas soutenir les Lanvaux et leurs alliés.

Si l'opposition du duc et d'Hervé de Léon est réglée en 1260[93], la situation des Lanvaux reste instable dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Les trois seigneurs de Lanvaux qui se succèdent entre les années 1220 et 1280 reconnaissent tous l'hommage au vicomte de Rohan, ce qui indique que la situation n'est toujours pas formalisée[94]. Toutefois, la paix n'est pas conclue entre les deux familles avant 1288. L'alliance entre les deux lignages est renforcée par une union : celle de Geoffroy, seigneur de Lanvaux, avec Typhaine de Rohan[95], fille d'Alain V. La démarche rappelle celle de son cousin Geoffroy, dit d'Hennebont, avec Catherine de Rohan, sœur d'Alain V, au début du conflit dans les années 1220.

– **Un règlement du conflit au bénéfice du domaine ducal**

La situation avait tourné en défaveur des Lanvaux dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Les Lanvaux, des deux branches, sont endettés dès les années 1260 et ne parviennent

[91] *Cartulaire du Morbihan*, n° 259 : *quem tenemus vel tenere poterimus in futurum in vicecomitatu de Rohan, castrum, domum, edificium firmatum muro nec muris nec fossatis nec barris nec palliciis nec stagnum nec stagna nec nundinas nec mercata facere, edificare nec construere nec facere fieri, edificari vel construi*.

[92] *Cartulaire du Morbihan*, n° 262 : *insuper nos vel heredes nostri non poterimus aliquo modo acrescere nos in aliquo feodo dicti vicecomitis vel heredum suorum dominico vel gentilli, vel in retro feodo, nec poterimus ipsum vicecomitem vel heredes suos nec eorum hommes cumpellere ad obediendam, racione feodorum suorum de vicecomitatu de Rohan, de Porhoet et de Kemene Guegant in aliquo loco in duscicatu (sic.) Britannie nisi apud Ploarmel solum.*

[93] L'alliance avait déjà été renouée par l'union d'Hervé de Léon avec la sœur de Pierre de Dreux, dame de Châteauneuf-en-Thymerais sans doute dans les années 1220 (Kernevez, 2011, p. 190). Ce mariage ne suffit pas à apaiser les tensions, mais contribue à la politique de Pierre Ier de soumission des grands seigneurs bretons.

[94] *Cartulaire du Morbihan*, n° 297.

[95] *Cartulaire du Morbihan*, n° 420, daté de 1288 (?) : « Téphaine, jadis femme monsor Geffroi de Lanvaux, chevalier, mort ».

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

pas à rembourser leur dû[96]. Le soutien du duc au vicomte de Rohan est alors à nouveau réaffirmé. Le duc s'engage, en 1273, à ne pas conclure de paix avec Geoffroy de Lanvaux sans l'accord du vicomte de Rohan[97]. Les Lanvaux apparaissent alors totalement ruinés : la même année, la plupart de leurs possessions sont confisquées par le duc[98] pour rembourser les créanciers, dont lui-même et le vicomte de Rohan[99]. La vente de ces terres effectuée à partir de 1273 se fait alors au profit du vicomte de Rohan qui récupère toutes les seigneuries des Lanvaux situées dans la vicomté de Rohan, notamment aux portes de Pontivy[100], ainsi que Remungol et Moréac situées sur les marges. Le montant des dettes globales des Lanvaux est difficile à établir, il est fait mention de 1165 livres empruntées au vicomte de Rohan avant 1270. Les Lanvaux paraissent acculés, renonçant progressivement à toutes leurs rentes, comme celle de 20 livres annuelles que devait le vicomte de Rohan jusqu'en 1270, et mettant leurs terres en gage. Mais c'est envers le duc que les Lanvaux sont les plus lourdement endettés. Le montant dû dépasse les 4000 livres en 1267. Suite à la confiscation des biens, le duc intègre dans son domaine l'ensemble des terres situées en Vannetais, c'est-à-dire avant tout Hennebont et les terres situées sur les landes de Lanvaux. Cette acquisition augmente considérablement les possessions ducales autour de Vannes et sur le littoral sud, mais également dans l'ancienne seigneurie de Kemenet-Héboé. Tronchâteau leur revient, ce qui est attesté dès 1272, date à laquelle le duc touche les revenus de cette seigneurie ; ainsi que la terre de Pontcallec au moins dès 1288[101]. L'affirmation du pouvoir ducal passe alors par des aménagements sur ces terres, comme notamment les travaux d'aménagement d'un vaste étang et d'une chaussée à Pontcallec qui sont mentionnés en 1291[102]. Cette acquisition renforce le domaine et permet l'intégration de plusieurs places fortes. Hennebont revient pour moitié au duc, l'autre moitié, étant, depuis le début du XIIIe siècle sans doute, une possession du lignage des Léon. Le château de La Forêt, chef-lieu des Lanvaux, est également intégré au domaine ducal, mais sans doute non entretenu car il est signalé en ruine à la fin du XIVe

[96] Sur le détail des actes mentionnant les dettes des Lanvaux, voir Morvan, 2008, p. 100-101.

[97] *Cartulaire du Morbihan*, n° 352.

[98] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1029-1030, *Cartulaire du Morbihan*, n° 353 : confiscation faite par Jean, duc de Bretagne, sur Geoffroy de Lanvaux et adjugée, au vicomte de Rohan, des biens situés principalement dans les paroisses de Remungol, de Melrand et de Moréac.

[99] Morvan, 2008, p. 101.

[100] Plusieurs actes enregistrent des mises en gage de terres situées à Noyal-Pontivy, Saint-Gonnery et Gueltas principalement, par le lignage des Lanvaux d'Hennebont dans les années 1270. *Cartulaire du Morbihan*, n° 332 (année 1267) ; n° 339 (année 1270) ; n° 340 (année 1270).

[101] Amiot, 1999, t. 1, p. 35 ; La Borderie, *Recueil d'actes*, n° 168, art. 76.

[102] *Cartulaire du Morbihan*, n° 430 : *idem Johannes, per se vel suos, fecit chauceiam seu aggetum et stagnum quoddam, vocatum de Pontchaellec*.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

siècle[103]. L'alliance des Rohan et des ducs de Bretagne a ainsi conduit en quelques décennies à la ruine des Lanvaux, qui prétendaient asseoir leur pouvoir à l'interface de deux seigneuries alliées.

Concernant Hennebont, son intégration dans le domaine est intéressante, car le duc y avait manifestement des prétentions bien avant la fin du XIIIe siècle. La fondation de l'abbaye de La Joie de Notre-Dame par son épouse Blanche de Champagne, dans les années 1260 ou 1270, n'a pu se faire qu'après accord avec les seigneurs d'Hennebont. Il s'agit ici du résultat de la paix conclue avec Hervé de Léon en 1260. C'est donc encore une fois l'occasion de faire œuvre pieuse mais également de marquer la présence du pouvoir ducal dans le paysage seigneurial, par la construction d'une nouvelle abbaye destinée à recevoir les dépouilles des duchesses[104]. Les premières fondations montrent toutefois la difficulté que rencontre le duc pour asseoir un domaine suffisant pour assurer les revenus de la nouvelle abbaye, au milieu de terres encore, pour partie, détenues par les Lanvaux. Les premiers actes sont perdus, mais en 1276, une rente de 100 livres est confirmée par le futur duc Jean II et, en 1278 seulement, Jean Ier achète à Alain de Spinefort une terre située au nord de l'abbaye, qui revient à l'abbaye[105]. Cette terre, située entre le Blavet, la voie d'Hennebont vers Lochrist et le ruisseau descendant des moulins de Saint-Péau, correspond au « Parc-du-Duc » et constitue le domaine proche de l'abbaye[106]. L'assise définitive des revenus de l'abbaye ne semble être fixée qu'à l'issue du conflit évoqué ici. En effet, ce n'est qu'en 1311 que le duc Arthur Ier donne le détail des revenus de l'abbaye, à prendre notamment sur les paroisses de Caudan, Nostang et assez lourdement sur les fermes et rentes du duc à Plouay, Pontcallec, Hennebont et Nostang[107]. On retrouve dans ces terres celles nouvellement acquises suite au conflit avec les Léon puis les Lanvaux. La constitution de cette abbaye est donc également un moyen pour le duc de réinvestir les terres nouvellement réintégrées au domaine, sans avoir à y mener une

[103] Guilloux, 1896, p. 572.

[104] En réalité, seule Blanche de Champagne est inhumée dans cette abbaye en 1283.

[105] *Cartulaire du Morbihan,* n° 373 : *dictus Alanus habebat et habere poterat et debebat et eidem accidere poterat quocumque modo et quocumque causa inter magnam viam que ducit de Henbont apud Locum Christum et aquam que descendit de molendinis que vocantur molendina de Seint Peaux et aquam que vocatur Blevez cum omnibus suis pertinenciis tam pratis, aquis, silvis, terris cultilibus et monitilibus et rebus aliis quibuscumque in feodo dicti domini Ducis*.

[106] Ensuite occupée par les métairies dépendantes de l'abbaye, ici celle de La Grange et de La Bergerie.

[107] *Cartulaire du Morbihan*, n° 483. L'acte stipule à la fin qu'il est établi pour le fondement et le douaire de la Joie Notre-Dame.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

politique de fortification, cette question des centres fortifiés ayant été réglée en 1264 dans l'accord avec Hervé de Léon[108].

Si le cas de la fortification d'Hennebont est réglée dès 1264[109], puisque Pierre de Bretagne, fils du duc Jean Ier, et Hervé de Léon s'accordent à ne pas faire de forteresse à Hennebont et à détenir à part partagée la motte du lieu[110], le duc maintient quant à lui une politique de développement du réseau castral, principalement tournée ici vers l'est du littoral, résultat du basculement des centres ducaux vers Nantes et Vannes.

3. Places-fortes et résidences ducales dans l'ancien Vannetais

a. Le maintien d'une place forte littorale : le contrôle d'Auray

– Les mentions d'une résidence ducale à Auray

La position de Vannes dans le domaine ducal n'est donc pas forte au XIe et au XIIe siècle. La ville bénéficie de sa position littorale, qui stimule ses activités commerciales, ainsi que de la présence de la cathédrale qui prend alors une place prépondérante dans la ville *intra muros*. La seconde ville ducale, Auray, possède quant à elle un *castrum*, cité dès le XIe siècle. Contrairement à Vannes, plusieurs actes attestent de la résidence des ducs dans cette fortification. Le terme de *castrum* peut ici s'appliquer aussi bien à la ville fortifiée qu'à la résidence ducale, l'existence de la première au XIe siècle n'étant pas formellement démontrée. Une première fois en 1082, le duc Hoël tient sa cour dans le *castrum* d'Auray[111]. La mention de la résidence ducale à Auray est ensuite régulière dans les actes du XIe siècle[112]. La permanence de la résidence n'est toutefois pas certaine. Si Auray est un lieu central de la résidence ducale au XIe siècle, dès le début du XIIIe siècle la résidence n'est plus clairement désignée. La mention du passage du duc Conan entre 1139 et 1143 précise d'ailleurs qu'il se trouve alors à Auray, dans la maison de Jestin, fils d'Even[113], en présence de ses barons, mais

[108] La Borderie, *Actes inédits,* n° 135 ; *Cartulaire du Morbihan*, n° 321.

[109] Nous reviendrons sur cet accord dans la partie II, chapitre 7.1.b.

[110] Pierre de Bretagne, cadet de la famille ducale, cède la plupart de ses possessions, dont Hennebont, au duc Jean Ier, son père, en 1265. Amiot, 1999, t. 1, p. 34 ; Dom Morice, *Preuves*, I, col. 999.

[111] *Cartulaire de Quimperlé,* n° 34 : *Factum est hoc apud Castrum Alræ.*

[112] Ces mentions sont issues du *Cartulaire de Quimperlé* : n° 34 (1081-1084) *: in castro quod dicitur Alræ* ; n° 85 (1082) : *Factum est hoc apud castrum Alræ*.

[113] *Cartulaire de Quimperlé,* n° 81 (1139-1143) : *Ipse etiam C[onanus] comes, dum quadam die esset Alræ in domo Jestini.*

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

cette seule mention ne suffit pas à attester la désaffection de la résidence ducale. Le château (ou la ville) est pris en 1168 par Henri II Plantagenêt[114]. La ville est fortifiée à la fin du XIIe siècle, comme le prouve la mention d'un fossé et d'un *castellum* relevant de la duchesse Constance en 1189[115]. Le terme de *castellum* désigne ici plus certainement l'espace fortifié abritant sans doute une première agglomération que la seule résidence. En 1208, un acte ducal est passé dans le cloître de Saint-Gildas[116], c'est-à-dire dans le prieuré fondé très certainement au XIIe siècle par les ducs de Bretagne en faveur de l'abbaye de Rhuys. La résidence des ducs dans les établissements religieux des villes ducales n'est pas surprenant. Toutefois il interroge sur la permanence d'un château ducal à Auray : est-il détruit à la suite d'évènements militaires de la seconde moitié du XIe siècle ? Ou est-il délaissé, soit qu'il ne corresponde plus aux critères de confort des résidences ducales, soit q'uil est alors réservé au seul maintien d'une garnison militaire ? Les deux hypothèses sont valables. Il faut toutefois retenir que la résidence ducale d'Auray n'apparaît guère utilisée après le XIe siècle. En 1306-1307, deux quittances de travaux au château sont à relever, indiquant le maintien d'un site fortifié à usage de garnison au moins[117]. En 1402, le « chastel et forteresse » d'Auray est mentionné[118], tout comme celui de Vannes et de Suscinio. L'usage, même occasionnel, de la résidence, semble confirmé par un acte du 5 novembre 1437 qui est passé par Jean IV « en nostre chastel d'Auray »[119]. Toutefois, entre la fin du XIe siècle et le début du XIVe siècle, l'état du château d'Auray reste incertain.

– **Localisation et forme de la résidence ducale**

Le château du XIe siècle est totalement inconnu des archéologues. Les vestiges conservés ne remontent pas au-delà du XIVe siècle, éventuellement de la fin du XIIIe siècle pour la tour d'angle située au sud-est du château[120]. Le reste de la fortification de la fin du

[114] *Chronique de Robert de Torigni*, t. 2, p. 6 : *obsedit etiam castellum Abrai, captum munivit.*

[115] BNF, Ms. fr. 16822 et La Borderie, *Actes inédits*, charte LXII (1189) : *illam partem prati mei de Elrayo quod est extra fossam*. À cette occasion la duchesse confirme à l'abbaye de Rhuys tous les droits et biens accordés par ses prédécesseurs au prieuré de Saint-Gildas de Rhuys : *Confirmo etiam eisdem et concedo medietatem omnium costumarum et furnagiorum et theloneorum, terras, decimas, teneuras, possessiones et omnia alia jura sua quæ habent et possident in portu et in castello meo de Elrayo et castellania, et in comitatu meo ubicumque sint.*.

[116] *Cartulaire de Quimperlé,* n° 53 (1208) : *Actum apud Alraium in claustro Sancti Gildasi.*

[117] La Borderie, *Nouveau recueil*, n° 33. Paiement de 6 livres pour une maison que « Gefrey de Kerdreys, chatelain au temps de Auroy, prist pour adober le chatieu d'Auroy ». Copies de ces quittances de 1306 dans AD 56, 7 J 153, p. 1-3.

[118] BNF, Ms. fr. 22319, f° 420-421, procès-verbal du 26 novembre 1402.

[119] Dom Morice, *Preuves*, II, col. 1316.

[120] Amiot, 1999, t. 2, p. 235.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Moyen Âge a été entièrement démantelé et cédé pour la construction de la citadelle de Belle-Île en 1559[121].

La position même du château au XIe siècle n'est pas certaine. Les vestiges de la fortifications du XIVe siècle dominent la rivière d'Auray et le pont bâti ou rebâti au début du XIVe siècle. Cette position, défensive et dominante, a toutes les raisons d'être celle choisie pour la première implantation ducale au XIe siècle au plus tard. Le site, surplombant le cours d'eau, permet l'installation d'une fortification de rebord de plateau, surveillant le passage et le franchissement de la rivière. L'importance du port est soulignée par l'acte de 1189 qui mentionne les tonlieux prélevés, entre autres, sur le *portus* d'Auray. L'importance économique d'Auray ne se dément pas jusqu'au XVIIe siècle et explique sans doute le maintien de la place forte dans le giron ducal. La mention d'une motte, relevée dans un aveu du prieuré de Saint-Gildas d'Auray, située à proximité de la chapelle de La Madeleine[122], peut être assimilée, à une fortification de terre située au sud d'Auray : la chapelle de La Madeleine, détruite au XVIIIe siècle, se trouvait en effet au sud de l'actuel emplacement du château.

La résidence ducale à Auray apparaît moins fréquente après le XIe siècle et elle devient exceptionnelle à partir du XIIIe siècle : le centre du pouvoir s'est alors nettement déplacé vers l'est.

b. Deux résidences ducales à l'est du Vannetais : Muzillac et l'Isle

– Muzillac, centre administratif ?

Très discret dans les sources écrites, le château de Muzillac est jusqu'au XIVe siècle une place-forte ducale importante, implantée sur un petit éperon dominant l'étang de Penmur. Il faut distinguer à Muzillac deux lignages aristocratiques. Celui de Muzillac, attesté dès avant 1089[123] ; et celui de Penmur qui apparaît au XIIIe siècle. Le premier lignage est mal connu : Bernard de *Musullac* ou *Musuillac* est, au XIe siècle, un proche du duc, de même que son fils, Rioc, régulièrement mentionné dans l'entourage de Conan III. La famille de Muzillac semble disparaître au milieu du XIIIe siècle, date à laquelle apparaît un nouveau lignage : celui des

[121] *Idem*.

[122] AD 44, B 832, aveu de 1574, f° 3 : « d'aultre bout a une motte qui est pres la chappelle de La Madeleine appartenans à Pierre Gillonard ».

[123] Guillotel, *Actes des ducs,* n° 99 (*Cartulaire de Redon*, n° 270) : *Riocus, filius Bernart de Musullac*. Sur le lignage de Muzillac, *Cf. infra*, chapitre 6.1.e.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Penmur, cité pour la première fois en 1252[124]. Les mentions des seigneurs de Penmur sont plus nombreuses au cours du XIVe siècle. C'est un lignage de gardiens de la forteresse ducale, comme le prouve la mention d'un paiement de gage à Lorriz de Penmur en 1305[125]. La famille de Muzillac ne réapparaît qu'au milieu du XIVe siècle[126], sans que l'on sache si la filiation avec le lignage du XIe siècle est réelle.

Quoiqu'il en soit, cette succession de lignages autour de Muzillac amène deux hypothèses. La première serait celle d'une appropriation de ces terres par le duc, qui les réintègre dans son domaine et remplace la famille de Muzillac par la famille de Penmur avant 1262, date à laquelle la seigneurie de Muzillac apparaît dans les premiers comptes du duché[127]. La seconde serait celle d'un changement de nom, le lignage adoptant le nom de la place forte qui lui était confiée. L'anthroponymie contredit cette dernière hypothèse : les Muzillac portent pour nom Bernard, puis Riocus (fils de Bernard de Musullac vers 1089[128], Riocus de Muzillac en 1114 et 1123[129]) et enfin, Pierre, en 1252 ; tandis que les Penmur portent pour nom Josselin en 1252, Roland, Guillaume et Lorriz en 1305[130].

La mention d'un Pierre de Muzillac, à qui le duc achète une terre pour la donner au monastère de Prières en 1252, contredit en revanche l'hypothèse d'une confiscation des biens des Muzillac avant le milieu du XIIIe siècle. En réalité, l'apparition du lignage de Penmur atteste plus certainement du réinvestissement d'une terre ducale située sur une voie ancienne par l'aménagement, ou le réaménagement, d'une fortification, située à 1 kilomètres seulement du bourg de Muzillac. Le lignage de Penmur a ainsi été placé sur le site de Penmur, qui n'est peut-être pas l'emplacement d'une résidence occupée par les Muzillac précédemment cités. Cette installation est sans doute due aux ducs Pierre ou Jean Ier, dans leur élan d'affirmation du pouvoir dans l'ensemble du domaine ducal. Roland de Penmur est *scutarius* du duc en 1281[131], avant que son descendant, Lorriz, soit dit châtelain au début du XIIIe siècle. La

[124] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 953 (témoin de la fondation de l'abbaye de Prières par le duc Jean Ier en 1252).

[125] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 1188 : "à Guillaume de Penmur, XL liv. […] à Lorriz chastelain de Penmur XX liv. ».

[126] Ils réapparaissent à la montre de Thibaud de Rochefort en 1356. On rencontre alors Olivier et Pierre de Muzillac. Dom Morice, *Preuves,* I, col. 1503.

[127] Amiot, 1999, t. 1, p. 35 ; Tonnerre, 1994, p. 362.

[128] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 466 ; jugement sur le conflit qui opposait les moines de Redon aux chapelains du duc.

[129] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 529; donation à l'abbaye Saint-Serge d'Angers par le duc Conan III (*Riolf de Musullac*). Dom Morice, *Preuves*, I, col. 546 ; don d'une terre par Riocus de Muzillac à l'abbaye de Redon (*Riocus de Musullac*).

[130] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1188.

[131] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 1061 : *Rollandum de Penmur scutarium.*

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

résidence de Penmur en revanche, n'est clairement attestée qu'à la fin du siècle, lorsque Jean Ier signe un acte à Penmur. Le site reste un des centres ducaux au moins jusqu'au milieu du XVe siècle. En 1363, il sert de lieu de détention pour les otages de Jean de Montfort[132]. La Cour des Comptes s'y trouve même en 1461 lors de l'incendie du château de Muzillac.

La position du site est liée à la présence de la voie menant de Nantes à Rennes à 600 mètres au nord. Le château ducal occupe le promontoire situé sur l'étang de Penmur, qu'il domine d'une dizaine de mètres. Les dimensions de l'éperon permettent d'enclore près d'un hectare. Les vestiges de cette résidence ont été mis au jour en 1858 par l'abbé Piéderrière. Il a notamment identifié un châtelet d'entrée encadré de deux petites tours circulaires ouvrant vers le sud (côté plateau), l'ensemble étant précédé d'un fossé barrant le promontoire. Les quelques éléments dégagés à cette occasion ont montré la conservation de plusieurs bâtiments massifs, sans doute datables au plus tard du XIVe siècle. Le château, comme celui de l'Isle, fait l'objet d'une cession à l'abbaye de Prières par le duc François II en 1460. À cette occasion, il cède « l'enclos de Penmur » ainsi que les moulins situés en contrebas de l'éperon. Il est probable qu'à cette date le château soit inhabitable, ce qui justifie la seule mention de l'enclos.

– **Le château de l'Isle, résidence fluviale**

Le château de l'Isle est certainement l'une des résidences ducales régulièrement fréquentées mais parmi les plus mal connues par les textes. Mentionné pour la première fois en 1286, ce château, occupant un promontoire sur la Vilaine, pose beaucoup d'interrogations, notamment celle de son origine. Son emplacement, en avant du passage entre La Roche-Bernard et Guédas et du port de La Roche-Bernard, est très nettement défensif. Le site occupe une presqu'île transformée en petit éperon barré par le creusement d'un fossé d'une cinquantaine de mètres de longueur et conservé sur environ 6 mètres de profondeur. L'état des vestiges, noyés dans la végétation et inaccessibles, ne permet pas d'identifier d'éléments d'une première phase d'occupation de cet éperon. Les quelques maçonneries encore visibles, notamment un conduit de latrine débouchant sur la Vilaine, peuvent dater des XIVe ou XVe siècles. Le site peut avoir servi de point de contrôle du passage des bateaux avant leur arrivée dans l'un des ports de la Roche-Bernard, Rieux ou Redon. Sa position est donc celle d'un point avancé sur la Vilaine, assurant la sécurité des ports suivants. Le château est également lié à un secteur occupé au moins depuis l'Antiquité. Les mentions de tuiles et de briques

[132] Dom Morice, *Preuves,* II, col. 318.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

retrouvés en abondance à Château-Gaillard, en avant du promontoire, ou encore à Belléan au sud du château[133], indique la présence sans doute d'une voie ancienne dont le tracé reste mal cerné[134].

Les terres dépendantes de l'Isle se répartissent sur les paroisses de Marzan, Arzal et Péaule. Guédas, qui est cédée à plusieurs reprises par les ducs au XIIIe siècle, d'abord à Rhuys puis à Prières, fait certainement partie des dépendances de l'Isle dès l'origine. L'étendue exacte du fief de l'Isle n'est connue que par les aveux rendus par l'abbaye de Prières au XVIIe siècle : elle s'étend en 1642 depuis la « maison de Nouë jusqu'au manoir et bois de Quistillic et au grand chemin qui conduit du bourg de Péaule à la Roche-Bernard, et s'étendant ès paroisses de Marzen et d'Arzal »[135].

Lors de sa cession à l'abbaye de Prières, en 1487, il n'est certainement plus en état de défense : c'est avant tout le contenu de la seigneurie et des biens temporels que l'on cède alors à l'établissement religieux. Cette cession est faite par le duc François II, en échange de l'abandon du paiement d'une rente de 200 livres annuelles et de plus de 2000 livres qu'il devait à l'abbaye, ce qui permet d'évaluer la valeur de la seigneurie de l'Isle qui est alors cédée. Le château est définitivement cédé quelques années plus tard par Anne de Bretagne. Le maintien du château dans le domaine de l'abbaye explique sa ruine complète dans les siècles suivants.

L'Isle et Penmur sont donc deux places-fortes situées sur de petits éperons étroits dominant des points de passage (fleuve ou voie) stratégiques entre Vannes et Nantes. La situation de ces deux sites ainsi que les évènements communs qui les touchent à la fin du Moyen Âge les rattachent à une politique d'affirmation du pouvoir ducal par la lignée des Dreux. Cette période, qui s'étend des années 1210 à 1250, comprend non seulement le réinvestissement important de lieux stratégiques comme l'Isle et Penmur, mais également la construction de résidences ducales en dehors des axes majeurs, comme, notamment, l'établissement de Suscinio dans la presqu'île de Rhuys.

---

[133] La présence de vestiges antiques sur Belléan a été récemment confirmée par les prospections menées par le CERAM (communication S. Daré).

[134] Le franchissement de la voie antique Vannes - Nantes est situé à 900 mètres au sud. Mais il n'est pas exclu qu'un second axe plus au nord ait permis un franchissement au niveau de l'éperon de l'Isle.

[135] Le Mené, 1903, p. 55.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

c. L'émergence des résidences de plaisance

– **Une résidence ducale de premier plan : Suscinio**

Suscinio, qui devient la résidence la plus régulière des ducs à partir de Pierre de Dreux[136], a tous les attributs des nouvelles résidences de plaisance adoptée par les grands lignages aristocratiques au XIIIe siècle. Elles ne sont liées ni à une ville, ni à une voie commerciale et ne sont presque jamais centres de châtellenie. Situé sur un point topographiquement faible (6 mètres d'altitude), le premier manoir est implanté au cœur du parc de chasse de Rhuys. Ce parc, dont la mise en place est attribuée à Pierre de Dreux ou Jean Ier[137], s'étend sur toute la partie est de la presqu'île. Une mention de la *Chronique de Saint-Brieuc* attribue la construction de plusieurs parcs de chasse à Jean Ier, mais celui de Suscinio n'est pas clairement mentionné, seul le premier manoir de Suscinio est évoqué[138]. Plusieurs éléments permettent, néanmoins, de délimiter l'étendue du parc à la fin du XIIIe siècle. Les limites des parcs de chasse évoluent peu et on retrouve, sur le pourtour, des manoirs contrôlant les accès au parc. C'est le cas du manoir de Caden, associé à une motte antérieure, et qui dépend, au XVe siècle, d'officiers ducaux.

Le premier état du manoir de Suscinio est difficile à distinguer suite aux reprises importantes effectuées jusqu'au XVe siècle. Tour-résidence[139], vaste enceinte ovalaire[140] ou encore manoir de plein pied, les hypothèses sont difficiles à confirmer. C. Amiot distinguait des sections de courtine au sud-ouest de l'enceinte pouvant être attribuées au tournant des XIIe et XIIIe siècles[141] et pouvant être rattachée à un enceinte ovale régulière. Le plan montre un élargissement des douves au sud lors de l'installation de deux bastions. Cet élargissement a entraîné la destruction de la partie nord de la chapelle extérieure mise en au jour et dont le premier état est daté du XIIIe siècle[142]. Les recherches en cours ne permettent pas encore de

[136] Sur la présence des ducs à Suscinio, voir Coativy, 2012.

[137] Casset, 2007, p. 62, note 119 et p. 69, note 150 ; Casset, 2012, p. 163.

[138] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 41 : *Iste comes Johannes vocatus Rufus fundavit illa monasteria in Ducatu suo et ædificavit primo manerium de Succeniou et etiam parca de Castrolini corisopitensis dioecesis, de Duaud, de Carnoet prope Kimperle, et de Insula prope Rocham Bernardi*.

[139] Casset, 2012, p. 163.

[140] Amiot, 1999, t. 2, p. 263.

[141] Amiot, 1999, t. 2, p. 263.

[142] André, 1986, p. 258. Le pavement est ensuite repris au XIVe siècle (André, 1976 et André, 2012). En dehors de ces premières observations, aucune autre indication quant à la forme de la première résidence n'avait été mise en évidence avant la reprise des recherches archéologiques sur le site en 2011. (Diagnostic réalisé en 2011 sous la direction de K. Vincent (Service Départemental d'Archéologie du Morbihan), puis fouille débutée en 2013. Pour les rapports voir : Vincent, 2012 et Vincent, 2013).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

préciser la forme du premier manoir du XIIIe siècle et le mobilier retrouvé en fouille n'est pas suffisant pour préciser cette première occupation[143]. La prospection géophysique menée en août 2012 aux abords du château, à l'emplacement de l'ancienne chapelle mise au jour en 1977, a également montré l'existence de système d'enceinte fossoyé antérieur à la construction du château. Il est certain qu'un premier manoir des ducs (existant au moins au début du XIIIe siècle, voire antérieurement) a précédé le château largement reconstruit par de Jean Ier et poursuivi par Jean II[144], Jean IV et Jean V[145]. L'usage du manoir est encore principalement personnel. Le lieu porte encore d'ailleurs le nom de « Bois-lès-Suscinio » au début du XIVe siècle et non de « château de Suscinio ». Le site semble donc occupé avant la mise en place de la vaste enceinte des XIVe-XVe siècles[146]. Il est alors associé à un manoir champêtre, destiné à la résidence et à la pratique de la chasse : le parc permet d'accueillir les venaisons, qui sont régulièrement apportées de Rhuys aux résidences ducales[147].

– **Les lieux de résidence secondaires : manoirs**

D'autres résidences peuvent être mentionnées : Bernon, où Jean Ier réside en 1305 et Banaster. Toutefois, la récurrence de la résidence dans ces manoirs n'est pas démontrée, de même que leur appartenance en propre aux ducs.

Le compte d'Aubry, clerc du duc, pour le second semestre de 1305, même partiel, montre que d'autres résidences sont fréquentées dans les environs par le duc Jean II avant son décès, sans que l'on puisse évaluer systématiquement la fréquence et la durée de ces séjours[148]. Les sites dans lesquels le duc loge à l'occasion de ses déplacements sont les suivants :

- le château de L'Isle : 3 séjours de 3 à 9 jours
- Bernon : 1 dîner, 2 nuits, 3 séjours ;
- Benetier : 2 séjours, 2 « grand manger », 1 message envoyé ;
- Surzur : 1 dîner ;
- Bois de lis[149] Succeniou : 1 dîner, 3 messages envoyés à Suscinio ;

[143] Vincent, 2013, p. 34.

[144] Les ouvriers de Suscinio sont mentionnés en 1305 (La Borderie, *Nouveau recueil,* n° 25, art. 16). Plusieurs quittances de 1306-1307 prouvent la poursuite de grands travaux (La Borderie, *Nouveau recueil*, n° 27, n° 28).

[145] Vincent, 2014, p. 32.

[146] Prospection Target Geophysics (John Nicolls), août 2012. Résultats présentés dans Vincent, 2014 (annexes).

[147] La Borderie, *Nouveau recueil*, n° 25, art. 22 : « pour amenage de venaison de Ruys à l'Ile » (année 1305).

[148] La Borderie, *Nouveau recueil*, n° 25.

[149] L'emploi de « lis », qui n'est pas une erreur, renvoie au « lis » breton désignant le lieu de la résidence noble.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

- Ambon (prieuré) : 1 gîte (lors d'un déplacement entre Benetier et l'Ile).

Tous sont situés sur le littoral sud-est du Vannetais, marquant clairement l'attachement personnel des ducs à ce secteur stratégique (fig. 17). Ces lieux appartiennent à un véritable réseau : même en l'absence du duc, plusieurs mentions d'échange de messages ou de déplacements d'officiers entre les résidences de Suscinio et Benetier indiquent une présence permanente des représentants du pouvoir ducal dans ces deux lieux.

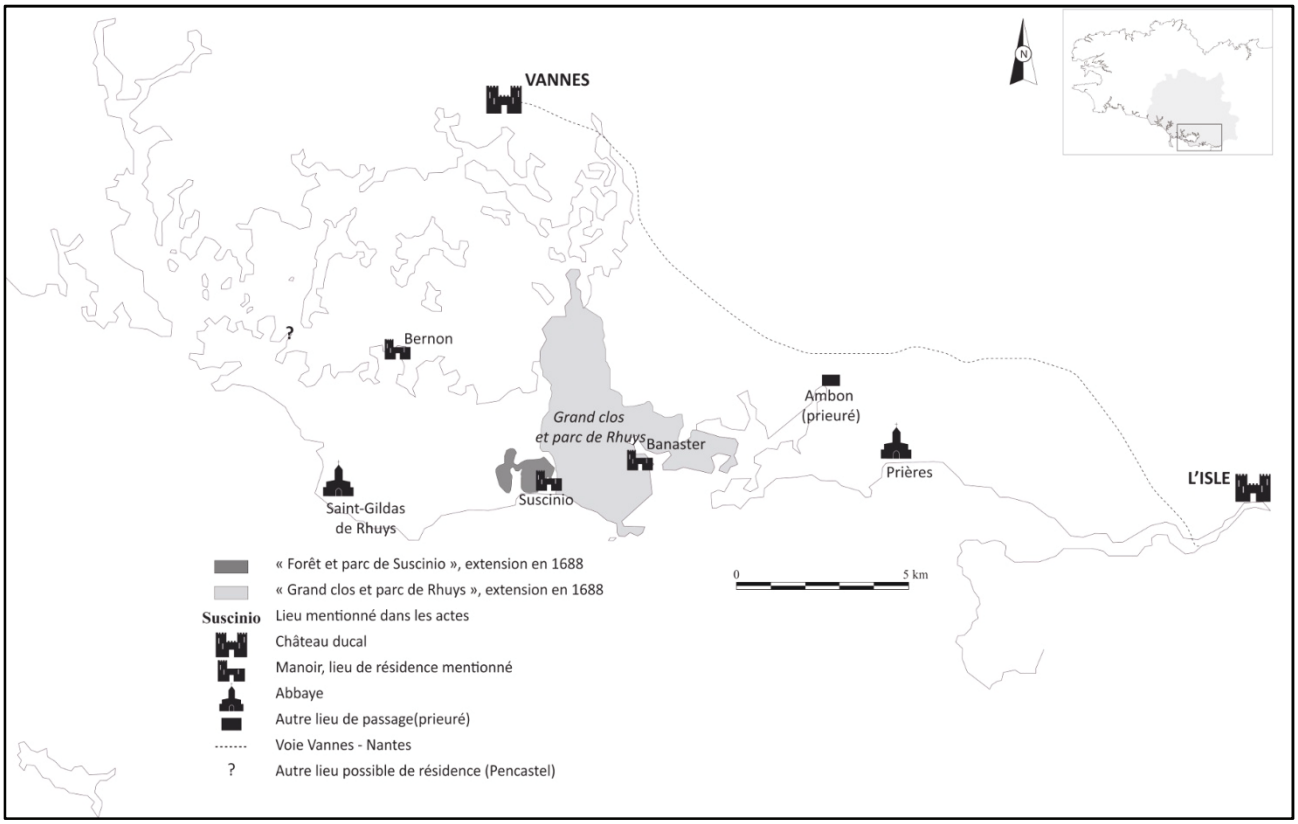

Figure 17. Carte des lieux fréquentés par le duc Jean II avant son décès en 1305.

– Un modèle commun aux grands seigneurs : comparaison avec le domaine de l'évêque de Vannes

La nouvelle configuration du domaine ducal, organisé autour de sites politiques centraux (dans la zone étudiée Vannes, Auray et Ploërmel) auxquels sont associées à partir du XIIIe siècle des résidences secondaires, véritables « châteaux des champs », n'est pas sans rappeler l'évolution observée chez les grands ecclésiastiques. L'étude de M. Casset autour des

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

résidences des évêques normands du XIIe au XVIe siècle, avait déjà clairement démontré l'organisation d'un tel schéma[150]. D'abord centré sur les résidences urbaines, qui sont les centres historiques de leurs possessions, les évêques délaissent progressivement ces milieux urbains au profit de manoirs ruraux qui deviennent, d'après les comptes conservés, les résidences favorites de certains ecclésiastiques.

Dans le Vannetais, l'étendue du régaire[151] de Vannes est assez restreinte et concentrée autour de Vannes. Contrairement à l'évêque de Saint-Malo qui dispose de terres aux confins du Porhoët et pour lequel la détention d'une résidence est indispensable dans ses terres éloignées[152], l'évêque de Vannes n'a pas le même besoin. Toutefois, il possède plusieurs manoirs, véritables résidences de plaisance, sur lesquels nous ne pouvons dire que très peu de choses. La principale résidence des évêques (en dehors de la ville) semble petre le manoir de Conleau. Elle n'est pourtant mentionnée qu'une fois, en 1251 : l'évêque Cadioc y reçoit le chapelain de la duchesse, Daniel, qui vient lui exposer le projet de fondation d'une abbaye[153]. Elle est pourtant au cœur des possessions des évêques jusqu'à la fin du Moyen Âge. On ne sait pas, en revanche, depuis quand cette résidence existe. Une étonnante découverte, faite en 1888 à Conleau[154], correspond à ce manoir médiéval[155]. À l'occasion de travaux d'aménagement, des vestiges de pavement sont mis au jour à l'extrémité sud-est de l'île de Conleau. Une construction rectangulaire est identifiée : elle mesure 14,5 mètres sur 7,5 mètres, flanquée de contreforts extérieurs[156]. Sont identifiés dans les remblais les vestiges d'un second étage également entièrement pavé de carreaux vernissés. L'ouverture de la grande salle se faisait vers le nord-est en direction de Vannes[157]. Plusieurs fragments de plomb, indiquant la présence de vitraux, sont également signalés, mais c'est principalement le

[150] Casset, 2007.

[151] Le régaire désigne en Bretagne le domaine propre des évêques.

[152] Il s'agit du manoir des évêques de Saint-Malo-de-Beignon. Une réunion des grands aristocrates bretons a lieu à Saint-Malo-de-Beignon pour reconnaître Arthur Ier (Everard, *The Charters of Duchess Constance*, p. 109-112).

[153] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 947; *Cartulaire du Morbihan*, n° 277, 6 janvier 1250 : *Datum apud Conleu.*

[154] Ancienne île à proximité de Vannes, Conleau a été reliée au continent en 1879 par l'aménagement d'une digue-route.

[155] Le récit de la découverte est donné par P. André dans son article sur le pavement de Conleau (André, 2001). Les quelques données consignées sur cette découverte sont conservées dans le fonds Lallement (AD 56, 7 J 75).

[156] André, 2001, p. 48.

[157] André, 2001, p. 50.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

pavement en terre cuite qui est ici remarquable[158]. Les carreaux, tous à engobe, avec une teinte de motif jaune pâle, sont attribués, par P. André, avec prudence, au début du XIVe siècle[159].

Si les données attestent un état postérieur au XIIIe siècle, il est peu probable que la résidence ait été déplacée. En l'absence de davantage de précisions sur la nature des élévations (conservées en 1888 sur près de 0,70 mètres de hauteur), il est impossible d'être plus précis. Il faut toutefois retenir qu'au XIVe siècle, le manoir épiscopal de Conleau, situé à 3,8 kilomètres de la cité, est une résidence de plaisance aménagée avec les mêmes soins que le château de Suscinio à la même période. En revanche, ici, la fortification de la résidence reste peu probable. La situation du manoir, sur une presqu'île du golfe, assure sa protection, mais il faut sans doute chercher dans le choix de son implantation des raisons liées davantage au désir d'avoir une résidence à l'écart de la ville, qui, à partir du XIIIe siècle, est un chantier permanent.

Les évêques, à l'instar des ducs, disposent sans doute d'autres résidences dès le XIIIe siècle, mais aucune n'est clairement attestée avant le XIVe siècle[160]. La principale de leur résidences est, au XVe siècle au moins, celle de Kérango à Plescop. Les aveux du XVIIe siècle mentionnent le manoir aux mains des évêques[161], mais il semble qu'il ne soit en leur possession qu'après 1448[162]. Le nom de Plescop, dérivé de *plo - escop*, c'est-à-dire « la paroisse de l'évêque », indique que ce secteur relève du régaire depuis une période ancienne, sans trahir pour autant la présence antérieure d'un manoir épiscopal sur cette paroisse située à 8 kilomètres de la cité[163]. Le manoir de Kerdréan au Bono, à 14 kilomètres au sud-ouest de

[158] 30 m² seulement de cette surface pavée (représentant plus de 700 carreaux étudiés par P. André) a été dégagée en 1888, la mort du découvreur l'année suivante ayant interrompu les recherches sur ce site. La zone est aujourd'hui urbanisée.

[159] André, 2001, p. 58.

[160] Nous excluons ici le cas du château du Plessis-Josso à Theix, qui, même s'il se trouve dans le régaire des évêques de Vannes, ne leur appartient que très tardivement. Sa construction au XIVe siècle est liée à la famille Josso et ce n'est qu'au XVIIe siècle que le château entre dans le domaine propre des évêques par l'intermédiaire de Charles de Rosmadec.

[161] AN, P 1746, f° 211 et sq.

[162] Jehan Desvaux et Eon Desvaux sont mentionnés à Kérango en 1448. Il s'agit du lignage aristocratique connu à Arradon en 1481 sous la forme Des Vaux : Jehan Des Vaux se présente alors en remplacement de Pierre le Presvot à la montre de 1481 (De Laigue, 1902, p. 26).

[163] La paroisse de Plescop fait effectivement partie, avec Theix, Surzur et Meucon des paroisses qui relèvent du régaire depuis les premières mentions de celui-ci.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Vannes, est également aux évêques au moins avant 1427[164]. L'origine du manoir est généralement datée du XIIIe siècle, toutefois les vestiges conservés ne remontent pas au-delà du XVe siècle, et on ne peut conclure de la présence de fossés, de tours quadrangulaires et d'éléments de défense (archères) qu'une résidence antérieure existait et était fortifiée.

Bien que timides, les quelques indices indiquant la multiplication de manoirs extérieurs aux villes, tant par les ducs que par les évêques de Vannes ou de Saint-Malo, tendent à démontrer que l'idéal de la résidence de plaisance se développe dès le début du XIIIe siècle. Au milieu de ce siècle, le réseau semble déjà étoffé, privilégiant les espaces maritimes (Conleau, Suscinio), aisément accessibles depuis la ville-centre, et les espaces boisés (Suscinio et Carnoët[165] pour les ducs). Mais cette recherche du confort à la campagne n'est pas la seule raison de cette multiplication des résidences secondaires pour les grands seigneurs. Il s'agit également d'un moyen d'assurer le contrôle de terres parfois éloignées du cœur de la seigneurie. C'est la raison d'être du manoir de Saint-Malo de Beignon pour les évêques d'Alet par exemple[166]. C'est également le moyen d'asseoir dans le paysage la présence du pouvoir, ce qui est l'enjeu principal pour les nouveaux ducs de la famille de Dreux à partir de Pierre Ier. Il s'agit bien ici de mimétisme curial vis-à-vis des grands aristocrates français. Le même phénomène s'observe notamment dans l'entourage des familles royales et les origines de Pierre de Dreux ont joué un rôle important dans l'initiation de cette démarche en Bretagne. Ces résidences, souvent peu fortifiées à l'origine, sont peu à peu réaménagées : à partir des années 1250, les travaux se concentrent principalement sur les résidences qui offrent à la fois un cadre campagnard mais également des réserves de chasse suffisantes, comme à Carnoët, mais plus encore à Suscinio, qui devient l'un des joyaux de la couronne ducale. Toutefois, jusqu'au XIVe siècle, le duc et sa cour occupent régulièrement d'autres résidences, le plus souvent des établissements religieux ou des châteaux de leurs vassaux, situés à proximité des voies les plus empruntées par les ducs, dans le cas du Vannetais celle menant de Vannes à Nantes par l'Isle.

---

[164] Il est alors détenu par Yves de Pontsal, puis il passe par mariage dans la famille des Muzillac : Jean de Muzillac épouse en 1468 Marion de Pontsal, nièce de l'évêque. Le contrat de mariage est établi au manoir de Kérango.

[165] Résidence établie sur les bords de la Laïta, Commune de Quimperlé (Finistère). Coativy, 2014.

[166] La présence d'une résidence est attesté au XIe siècle (*Cartulaire de Redon,* Appendices, n° 60, acte daté de 1062). La présence d'un manoir est donc fortement supposée. Le manoir a été largement repris jusqu'au XVIIIe siècle.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Le domaine ducal est donc en pleine restructuration au XIIIe siècle. L'intervention de la nouvelle lignée capétienne a entraîné une réaffirmation, parfois violente, de la suprématie ducale sur le littoral et notamment dans la partie est du duché. Au-delà du seul essor du domaine, l'influence des usages de cour capétiens se ressent également fortement dans la politique de développement du réseau castral et résidentiel des ducs. À leur échelle, les ducs de Bretagne instaurent un véritable parc manorial en périphérie des centres politiques et économiques. C'est à cette période également qu'ils replacent Vannes et sa cité au cœur des réseaux politiques bretons.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

CHAPITRE 5 :
UNE CITÉ À LA TÊTE DES RÉSEAUX : VANNES, SIÈGE DES POUVOIRS DUCAL ET EPISCOPAL

Le développement de Vannes est dépendant à la fois de la présence ducale et de celle de l'évêque. Le second est de loin le plus présent dans *l'intra-muros*. La cathédrale Saint-Pierre occupe le point central de la ville, tandis que le pouvoir ducal peine à s'imposer dans ces remparts. Toutefois la position centrale de la ville au sein de son territoire ne se dément par durant cette période. Après avoir évoqué les sources nous permettant de connaître l'état de la ville de Vannes avant le XIVe siècle, il s'agit d'étudier ici les caractéristiques des éléments structurants de la ville, qui sont avant tout l'expression des pouvoirs en présence. Il faut donc s'attarder sur la question de l'évolution des défenses et des résidences élitaires dans la ville. Nous verrons dans un premier temps l'évolution de l'organe défensif majeur, l'enceinte, et la relation qu'elle entretient avec l'organisation interne de la ville. Puis nous nous attacherons à questionner l'existence des résidences épiscopales et ducales ainsi que leur évolution qui impactent fortement la division de l'espace *intra muros*.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

1. Vannes dans ses remparts (XIIe-XIIIe siècles)

a. Des sources lacunaires

– **Les sources écrites disponibles : une ombre documentaire**

Peu de renseignements nous permettent d'appréhender Vannes avant le XIIIe siècle[167]. Les comptes des miseurs, qui pourraient éclairer la morphologie de la ville à la fin du Moyen Âge, n'existent pas, même au XVe siècle[168], et seules quelques mentions éparses (principalement dans les aveux postérieurs au XIVe siècle et dans les actes de la Chambre des Comptes et de la chancellerie) permettent de recueillir quelques indices. Un seul rentier de 1455 est conservé et a été largement exploité par J.-P. Leguay[169], mais, si cette source est de premier ordre, elle est bien trop tardive pour notre étude.

Le géographe Al-Idrīsī présente la ville au milieu du XIIe siècle comme l'un des ports les plus importants des côtes bretonnes[170]. Même si le géographe arabe ne s'est jamais rendu sur place, la qualité des témoignages sur lesquels repose sa description des côtes n'est pas remise en cause[171]. Il évoque succinctement la ville : « à l'extrémité du golfe, extrêmement agréable et peuplée, où sont un port et des constructions navales ». Aucune mention ici des murailles, qui sont pourtant mentionnées dans le cas de Rennes, « ville considérable […], entourée de fortes murailles » et de Dinan, « ville ceinte de murs en pierres ».

Plusieurs installations religieuses sont connues par des actes épars, parfois disparus mais mentionnés par les historiens. Les Frères Mineurs s'installent à Vannes vers 1260[172]. Le couvent franciscain est le premier ordre mendiant à s'implanter dans la ville et à rester dans l'enceinte après son agrandissement.

En 1286, Vannes est l'épicentre d'un séisme important[173], qui est mentionné dans la chronique de Saint-Brieuc[174]. Le texte mentionne un tremblement de terre durant 40 jours et

[167] Peu d'études ont en effet été réalisées sur la question. Si les travaux de J.-P. Leguay qui seront évoqués renseignent très bien le XVe siècle, les périodes plus anciennes restent méconnues. On sait pourtant tout l'intérêt que peuvent apporter des approches archéologiques de la topographie urbaine (Saint-Denis, 1999, p. 33-34).
[168] Leguay, 1968.
[169] AD 44, B 2339. Voir principalement Leguay, 1975 et également Leguay, 1988, Leguay, 1976.
[170] Il mentionne 13 villes côtières dans sa description. Al-Idrīsī, VI, 1, 418-419, traduit dans Al-Id, Jaubert, 1840, vol. 2, p. 352-356.
[171] Tanguy, 1991.
[172] Le Mené, 1894, p. 102 et sq.
[173] Gautier, 1975, p. 190. D'après les sources disponibles et forcément lacunaires pour le Moyen Âge, le Morbihan n'est à nouveau touché par des séismes qu'au XXe siècle.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

40 nuits. L'utilisation de ce nombre est évidemment symbolique et renvoie aux périodes d'attente avant un temps d'épreuve dans la Bible[175]. Ces quarante jours annoncent dans la chronique la mort du duc Jean Ier qui intervient le 8 octobre 1286. S'il est impossible d'évaluer l'état de destruction de la ville, la chronique mentionne des bâtiments fortement endommagés et d'autres totalement détruits[176]. La cession, vers 1287, du manoir de La Motte par le duc Jean II à l'évêque Henri Tors peut laisser penser que ce séisme a eu des conséquences importantes même sur des édifices nobles et de qualité[177]. Le manoir de La Motte devient après sa reconstruction la nouvelle résidence de l'évêque.

La documentation iconographique et planimétrique pourrait compléter ces rares sources écrites. Elle est conséquente pour Vannes, particulièrement à partir de la fin du XVIIIe siècle. Plusieurs plans sont levés, notamment par le président de Robien au milieu du XVIIIe siècle et un premier plan cadastral est réalisé en 1807, puis un second en 1844. Les multiples projets de réalignement de rue ont transformé le réseau viaire de la ville mais sont renseignés par des plans levés par les ingénieurs des Ponts et Chaussées. Ils sont donc précieux pour l'identification des anciens axes et parfois du parcellaire antérieur à l'établissement du cadastre. Malheureusement, il n'existe pas de document utile pour préciser l'organisation de Vannes avant la fin de l'époque moderne, à l'exception d'une carte portulan établie en 1637 par J. Legrain pour le Morbihan, sur laquelle figure un plan relativement précis de Vannes[178]. La perspective n'est pas exacte mais plusieurs éléments utiles à la compréhension de

---

[174] *Anno Domini 1286. ab hoc sæculo migravit Idus Octobris, et ante mortem ipsius terra tremuit per spatium quadraginta dierum per totam Britanniam pluries tam de die, quam de nocte, & maxime apud Venetum, quia ibi tremuit continue & fuerunt ibi multa damna, & multa ædificia corruerunt.* Extrait de *Chronicon Briocense*, publié par Dom Morice, *Preuves*, I, col. 41. La source originale utilisée par l'auteur du *Chronicon* n'est pas connue.

[175] C'est une référence avant tout au temps du Déluge, 40 jours et 40 nuits (Gen 7, 12) mais également à d'autres temps comme celui de l'Exil (Ac 13,18), de Moïse sur la montagne (Exode 24, 18) (voir Chevalier, Gheerbrant, 1997).

[176] La destruction de bâtiments correspondrait selon nos critères actuels à une intensité de 8 ou 9 sur l'échelle de Mercalli modifiée (ou échelle de Sieberg qui comprend 12 niveau d'intensité).

[177] L'information relative à cette cession est indirecte. Il s'agit en effet d'une information reprise par Claude Gouault vers 1640 sur d'anciens documents disparus et enfin reprise par J.-M. Le Mené. Il est donc difficile d'évaluer la fiabilité de cette information. Toutefois, l'existence d'un manoir épiscopal de La Motte mentionné régulièrement à partir des années 1370 ne vient pas contredire cette cession (voir notamment en 1379 Dom Morice, *Preuves*, II, col. 232 : *acta fuerunt haec in manerio vocato la Motte*).

[178] La carte de Morbihan, faict par moy Le Grain, 1637, BNF, Cartes et plans, CPL GE SH ARCH-16, numérisé et consultable en ligne : http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb40655838n.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

l'organisation de Vannes à la fin du Moyen Âge peuvent en être tirés, notamment du point de vue de l'organisation des faubourgs. Seule une analyse régressive du parcellaire, avec toutes les limites d'une telle démarche, peut servir à l'étude de Vannes avant le XIVe siècle.

– **Histoire de Vannes du XIe au XIIIe siècle**

Les informations sont très lacunaires sur les évènements liés aux pouvoirs ducal et épiscopal de la ville. Si deux prises sont mentionnées (1168 et 1175), rien ne renseigne sur les dégâts occasionnés à la cité et à ses remparts. Quelques années après ces évènements, une nouvelle révolte est menée par Guy de Thouars, veuf de Constance. En 1206, il devient comte de Vannes et est le dernier titulaire de ce titre jusqu'en 1213. Une assemblée des barons et des évêques est réunie à Vannes et statue sur la dévolution du duché. Alix de Bretagne, fille de Guy de Thouars et de Constance de Bretagne, est reconnue comme seule héritière du duché et épouse en 1214 Pierre de Dreux qui se trouve après le décès d'Alix en 1221 maître du duché. Les descendants d'Alix et Pierre de Dreux se succèdent durant plus d'un siècle à la tête du duché et mènent une politique d'accroissement du domaine ducal, qui va de pair avec un développement économique des villes.

Durant les XIIe-XIIIe siècles, Vannes apparaît donc comme occasionnellement liée aux évènements politiques du duché. La succession des ducs et des maisons ducales a une influence marginale sur la ville et son évolution : Vannes est avant tout un chef-lieu d'évêché au Moyen Âge central, et c'est bien l'évêque qui organise la ville. Il est en cela, le descendant direct d'Orscand. Pour le peu que laissent entrevoir les textes, l'impact des ducs apparaît assez faible jusqu'au milieu du XIIe siècle ; le développement de la ville est davantage suscité par la présence de l'évêque et les activités artisanales et commerciales qui se développent dans l'enceinte urbaine et ses faubourgs. Au XIIIe siècle, en revanche, les ducs successifs ont contribué à l'essor urbain par des fondations et par l'entretien des fortifications, sans pour autant être présents physiquement dans la ville. Aussi, l'évolution de la morphologie de la ville doit être abordée, car elle reste le lieu d'expression de pouvoirs de premier plan. Les éléments intéressants à développer pour notre propos sont l'incorporation des résidences ducale et épiscopale dans l'*intra-muros* ainsi que le développement des quartiers dans et hors les murs de Vannes.

b. Les fortifications de la cité : Vannes dans ses remparts

– Les premières campagnes de réfection

Le remplacement de tout ou partie des remparts antiques ne fait pas de doute lorsque l'on évoque quelques unes des menaces auxquelles la ville est confrontée aux IXe et au Xe siècle. Ils sont certainement réparés, partiellement réédifiés, mais aucun indice parcellaire ou archéologique ne laisse soupçonner une modification nette de leur tracé. Jusqu'au début du XIIIe siècle, Vannes semble se maintenir dans son corset antique.

Le site est particulièrement bien protégé : la partie sud de la ville est marquée par le rebord de l'éperon rocheux situé sous l'actuelle place des Lices. Au nord, l'enceinte domine légèrement le plateau. Au sud-est, sur les hauteurs de La Garenne, le développement urbain est encore quasiment nul au XIXe siècle. À l'exception des Capucins et du château de Limoges, tous deux du XVIIe siècle, il n'existe pas de faubourg dominant la ville fortifiée. C'est le point le plus vulnérable, qui est toutefois protégé par le cours d'eau et la zone de marais qui l'entoure sans doute encore au haut Moyen Âge.

Une première grande phase de réfection de l'enceinte est entreprise par les ducs Jean Ier et Jean II. Ils profitent d'une période d'accalmie politique et d'un accroissement du domaine ducal pour financer toute une série de constructions et de reconstructions de leurs fortifications[179]. Les quittances données par les exécuteurs testamentaires de Jean II en témoignent. Un acte de 1306[180] nous apprend que Eon reçoit 10 sous pour une « perrière » (carrière de pierre) faite sur sa terre pour les murs de Vannes. L'année suivante, Eon l'Orfèvre reçoit 30 sous pour les dommages causés à son courtil de Faruel lors de l'acheminement des pierres servant à « faere les murs de Venes »[181], de même que Pétronille veuve de Josselin reçoit 40 sous pour les pierres extraites de la carrière de feu son époux et pour les dégâts occasionnés à son jardin[182]. La même année, Pierre de l'Hôpital reçoit 30 sous pour des pierres taillées employées à faire les murs de Vannes ou le château de Suscinio[183].

Ce vaste chantier de reconstruction, sans doute précipité par le tremblement de terre de 1286, ne semble pas beaucoup modifier le tracé des remparts au nord et à l'est.

---

[179] Château de Nantes par exemple.

[180] La Borderie, *Nouveau recueil*, n° 30, p. 193-195, daté du 7 décembre 1306.

[181] La Borderie, *Nouveau recueil,* n° 61, daté du 6 février 1307.

[182] La Borderie, *Nouveau recueil*, n° 62, daté du 6 février 1307 : *pro lapidibus extractis de lapidicina dicti Jocellin et pro omnibus dampnis illatis dictis Petronille et liberis in orto suo in deffrendo dictos lapides ad murum civitatis Venetensis reparandum.*

[183] La Borderie, *Nouveau recueil*, n° 39, daté du 31 janvier 1307.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

– **Le tracé de l'enceinte au XIIIe siècle**

Le tracé de l'enceinte de Vannes est aujourd'hui le résultat de plusieurs phases d'aménagements antiques et médiévaux. Jusqu'au XVe siècle, les remparts connaissent au moins trois grandes phases d'aménagements et un nombre indéterminé de reconstructions et réaménagements qui, à ce jour, ne sont renseignés ni par les textes ni par l'archéologie. La forme de l'enceinte reste toutefois globalement inchangée sur son tracé nord ; en revanche la moitié sud de l'enceinte, vers le port, a fait l'objet de profondes modifications.

D'abord contrainte par la topographie, l'enceinte a une forme triangulaire avec des angles abattus (fig. 19). Le flanc est longe en grande partie le port antique et les terrains marécageux qui l'entourent, tandis qu'à l'ouest la fortification suit la pente de la colline du Mené. L'angle nord-ouest de la fortification barre l'éperon : c'est sur ce point faible que s'implante le château ducal de La Motte. Certaines parties de la fortification conservent des vestiges importants de l'Antiquité[184], notamment sur le front ouest (38 rue Thiers et 8 rue du Général de Closmadeuc) où les vestiges sont conservés jusqu'à 7,5 mètres de hauteur, et sur le front nord[185], avec, aux abords de la rue Billaut, une portion de 60 mètres de longueur identifiée avant sa destruction dans les années 1910-1920[186] et sur laquelle était donc adossé le château de La Motte. En dehors de ces vestiges et de plusieurs secteurs où les fondations antiques et quelques assises seulement ont été identifiées, l'ensemble de la fortification est à dater du Moyen Âge.

Une partie de l'enceinte est individualisée dans les actes de la fin du Moyen Âge : elle est constituée par les « murs sarrasins », dénomination que l'on retrouve dans les textes dès le XIVe siècle[187]. Elle correspond à la portion ouest de la ville entre la porte Saint-Salomon et la

---

[184] CAG, 56, p. 364-367.

[185] Aux abords de la rue Billaut et 42-46 rue du Mené notamment. Ces vestiges sont déjà décrits au XVIIe siècle par Dubuisson-Aubenay. Les vestiges observés par Dubuisson-Aubenay en 1636 lui ont permis d'identifier ponctuellement des élévations appartenant à la première enceinte antique sur cette portion (Dubuisson-Aubenay, 2000, p. 258).

[186] CAG, 56, p. 365.

[187] AD 56, 49 H 2, mention lors d'une réclamation des Franciscains en 1400 (« les anciens meurs et cloaison ancienne de la dite ville que l'en appelle murs sarrazins »). Cette dénomination est aussi employée dans d'autres villes pour des vestiges de nature différente, le plus souvent antiques. : à Bavay, à Saint-Rémy-du-Nord, à Dourlers…, plus rarement dans l'Ouest (Naulin, 1957). On retrouve toutefois des murs sarrasins à Champtoceaux au Moyen Âge (charte du prieuré de Marmoutier qui mentionne les *muri Sarracenorum* rattachés à l'arrivée des sarrasins en Anjou, voir Marchegay, 1853, p. 197). Le rapprochement avec d'éventuelles invasions sarrasines, ou encore avec une reconstruction de ces murs suite à la participation à la croisade du duc Jean Ier en 1270, reprise jusqu'à récemment, n'est pas pertinente. Cette dénomination renvoie beaucoup plus sûrement à l'ancienneté de ces murs qui appartiennent à l'ancienne construction antique. L'image du Sarrasin au Moyen Âge, dans la littérature notamment, éclaire l'usage de ce terme : le Sarrasin est alors l'incarnation du

porte Mariolle[188]. Ces murs, qui relèvent du duc même après la construction de la seconde enceinte, sont peu à peu cédés et détruits. Ils forment encore au début XVe siècle une cloison entre la ville haute et la ville basse[189]. Cette dénomination, maintes fois questionnée et discutée, n'indique pas que cette portion a fait l'objet d'une réfection particulière à la fin du XIIIe siècle[190]. Au contraire, l'usage du terme « sarrasin » renvoie davantage à l'antiquité de cette portion de mur au début du XVe siècle. Alors inclus dans l'extension de la ville close vers le sud, ce mur n'a plus d'utilité défensive et n'est sans doute plus entretenu. Toutefois, ces murs d'enceinte ont nécessairement du être repris depuis le IIIe siècle. Cette portion ne doit donc pas être considérée comme une reconstruction de la fin du XIIIe siècle[191] mais au contraire comme une section de l'enceinte non reprise depuis plusieurs siècles au point qu'elle présente une certaine vétusté, ou des « signes d'antiquité », lorsqu'elles reçoivent cette appellation à la fin du XIVe siècle.

La poursuite de ce tracé sud, jusqu'à la tour Poudrière, est plus difficile à identifier avec certitude. La première hypothèse est exposée par J. de la Martinière en 1927[192]. Elle englobe, au sud, la seule découverte archéologique remarquable pour la période antique dans ce secteur de la ville. Il s'agit de la portion sud d'un bâtiment occupé entre le IVe et le Ve siècle et orienté nord-sud, à l'ouest de la place des Lices. Ce bâtiment a été identifié comme un possible bâtiment public du Bas-Empire[193]. Mais le peu d'informations sur son étendue et son environnement ne permet pas d'attester qu'il s'agisse d'un bâtiment *intra* ou *extra muros*. Pour la période médiévale rien ne vient préciser la nature de l'occupation de ce secteur. Se basant sur la dénivellation environnante, J. de la Martinière indique donc un tracé qui part de

---

païen, renvoyant aux occupants des territoires avant la christianisation. Ce mot adopte alors un sens péjoratif synonyme de païen et surtout d'ancien : peu à peu, il est utilisé pour désigner tout ce qui est ancien ou ruiné, souvent difficile à dater. Cette hypothèse est déjà évoquée et retenue en 1957 par H. Naulin dans son étude des fortifications de Nantes (Naulin, 1957) et avant lui soupçonnée par Dubuisson-Aubenay (Dubuisson-aubenay, 2001, p. 130) qui dénomme également cette muraille « caesarine ». Encore au XVIIe siècle, le terme de « sarrasin » désigne donc tout vestige ancien mal identifié : Dubuisson-Aubenay lors de son voyage en 1636 mentionne encore plusieurs monnaies, trouvées dans des vignes que les paysans désignent sous le terme de « Sarrazins » qu'il identifie comme une déformation de « *Caesarini* » (Dubuisson-Aubenay, 2001, p. 182). L'usage de ce terme est donc alors particulièrement populaire et vague.

[188] Leguay, 1975a, p. 121.

[189] André, Dégez, 1986, p. 288-289.

[190] Cette question est déjà soulevée par J.-P. Leguay (Leguay, 1975a, p. 121) mais non résolue.

[191] Cf. plus loin l'hypothèse d'un agrandissement déjà planifié à la fin du XIIIe siècle de cette enceinte qui aurait alors rendu inutile la réfection de cette portion devenue inutile d'un point de vue défensif.

[192] La Martinière, 1927.

[193] CAG, 56, p. 292-293 ; d'après Baillieu *et al*, 2001.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

l'angle sud-ouest de la place des Lices pour la traverser jusqu'à la tour Poudrière. Ce tracé ne correspond pas au parcellaire du XIXe siècle. L'installation de la place des Lices a pu influer sur le parcellaire de cette zone ; toutefois, l'îlot abritant la Chambre des Comptes (mentionnée en 1455[194]), sans doute édifiée en même temps que le château de l'Hermine[195], se trouve sur le tracé de cette enceinte, ce qui suppose un arasement complet de l'enceinte et une recomposition brutale du parcellaire à la fin du XIVe siècle. La seconde hypothèse avancée récemment tend à resserrer ce tracé sud. Celui-ci traverserait l'îlot compris entre la rue de la Noë et la rue des Orfèvres en formant un angle droit, avant de longer le flanc ouest de la place des Lices puis de passer à l'extrémité de la rue de la Monnaie pour emprunter la rue des Vierges pour rejoindre la tour Poudrière. Les informations sur le lotissement de la partie sud de la ville fournies par le rentier de 1455 rendent cette seconde hypothèse plus convaincante. Ainsi, le parcellaire, qui paraît nettement distinct au sud de cette ligne, laisse en dehors de la première ville close l'ensemble des institutions ducales installées lors de l'agrandissement de l'enceinte. Ces nouvelles installations, dépendantes du pouvoir ducal, peuvent ainsi s'affranchir des contraintes d'un parcellaire déjà en place depuis plusieurs siècles à l'intérieur des murs, ce qui, finalement, est l'une des raisons de l'extension de la ville à partir des années 1360.

[194] Elle est mentionnée dans le rentier à plusieurs reprises pour localiser les rues mentionnées. AD 44, B 2339, f° 15v° et f° 16 par exemple.
[195] Leguay, 1975b, p. 253.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

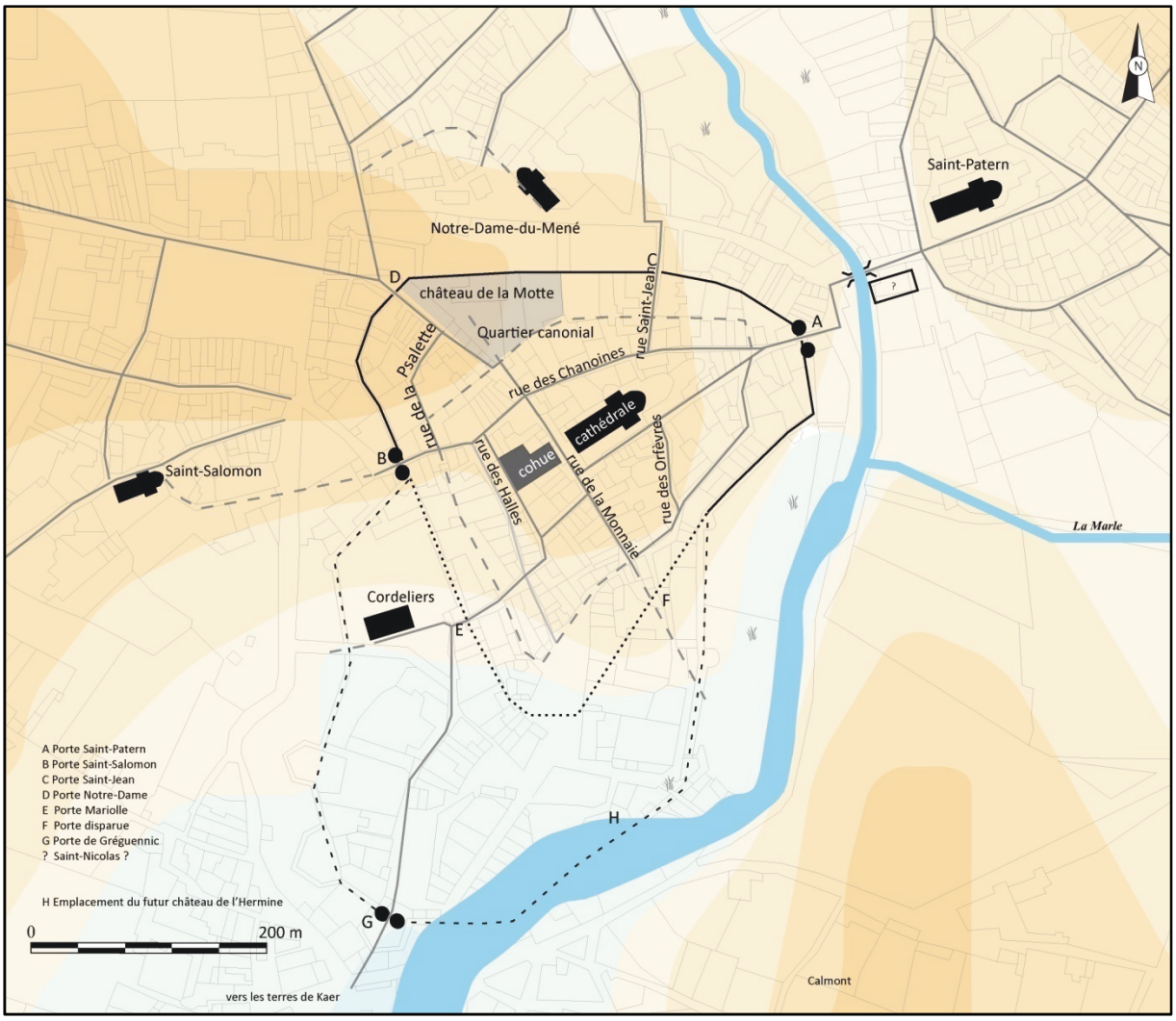

Figure 18. Plan schématique de Vannes au XIIIe siècle. Le tracé noir correspond à l'enceinte antique, avec en pointillés l'hypothèse de son tracé sud. En pointillés gris, l'extension de l'enceinte entreprise à partir du XIIIe siècle.

– Les axes de circulation intra-muros au Moyen Âge

La formation du tissu urbain de Vannes dépend fortement de l'orientation des voies de circulation rayonnant à partir de l'*intra-muros*. Les voies principales sont identifiées depuis la période antique. Les études menées par les érudits du XIXe siècle ont été synthétisées par Louis Marsillé en 1929[196]. Malheureusement, la densité urbaine aux alentours de la ville close empêche de confirmer le tracé exact des principales voies. Ainsi, les deux axes en provenance de Corseul/Carhaix et de Rennes au nord de la ville ne sont suivis que jusqu'à 550 mètres

[196] Marsillé, 1929.

environ des portes de la ville. À l'est, le tracé des voies de Nantes et d'Angers s'interrompt à 650 mètres de la porte Saint-Patern, au niveau de leur carrefour, marqué par la présence d'une nécropole. À l'intérieur de la ville du Haut-Empire le prolongement de ces voies est supposé et correspond à l'orientation des bâtiments publics : le forum, notamment, se situe au croisement des trois voies principales qui débouchent sur la colline de Boismoreau. À partir de ce carrefour, situé à 200 mètres au nord-est de la porte Saint-Patern, les voies n'en font plus qu'une, qui franchit le Meucon et entre ensuite dans la ville close.

Le réseau de l'*intra-muros* a été largement modifié depuis l'Antiquité. Sans doute que le tracé des voies originelles était plus rectiligne, tout comme celui identifié sur la colline de Boismoreau. En effet, l'absence d'occupation antérieure sur la colline du Mené laisse supposer une mise en place simultanée du réseau viaire et de l'enceinte. L'axe est-ouest sépare l'espace en deux parties strictement égales de 2,5 hectares[197]. Légèrement désaxé par rapport à l'axe est-ouest, cette voie peut être assimilée au *decumanus* de la ville. Ce tracé antique contraint d'ailleurs l'ensemble des voies *intra-muros* et des établissements publics puis religieux qui s'implantent à Vannes. L'axe primitif avait toutefois, sans doute, un tracé quelque peu différent. En effet, l'actuelle porte Saint-Patern s'ouvre sur une voie bifurquant vers le nord avant d'obliquer vers l'est pour longer l'église Saint-Patern. Celle-ci adopte un tracé associé à la présence d'une barbacane attestée par le rentier de 1455[198]. La rue de l'Hôpital qui relie ces deux espaces se trouve dans la continuité de l'axe antique reliant le forum à la ville close. Il s'agit donc du prolongement de l'axe antique, qui logiquement devrait se poursuivre dans la ville. Le changement de direction opéré à moins de 30 mètres du rempart apparaît donc quelque peu incohérent. En étudiant attentivement le parcellaire et l'alignement des rues *intra muros*, il devient évident que les orientations de la cathédrale et de l'église Saint-Patern, qui présentent la même anomalie (un désaxement de 33° par rapport à l'axe est-ouest pour la cathédrale après agrandissement et de 23° pour l'église Saint-Patern), ont été contraintes par un même axe qui longe Saint-Patern au sud et la cathédrale au nord. Le prolongement de celui-ci aboutit directement à la porte Saint-Salomon à l'ouest de l'enceinte. En revanche, cet axe ne franchit pas la muraille par la porte Saint-Patern[199], mais une quinzaine de mètres plus au nord à l'emplacement d'un secteur du rempart antique identifié

[197] Ce calcul tient compte d'une modification probable du tracé des rues des Chanoines et Saint-Salomon.
[198] AD 44, B 2339, f° 31-32.
[199] Aucun vestige antique n'est reconnu au niveau des soubassements ou des fondations de cette porte largement reprise.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

en 1990[200]. Une probable modification du point de franchissement de l'enceinte est donc envisageable au cours du Moyen Âge. Celle-ci pourrait être contemporaine de l'établissement d'une première chicane ou barbacane et d'une reconstruction de l'ensemble de la porte Saint-Patern, au cours du XIVe siècle ou du XVe siècle[201]. Ainsi peut s'expliquer le désaxement de la cathédrale par rapport à l'axe reliant deux portes considérées comme antiques. Cet axe central a connu quelques modifications au cours du Moyen Âge, amenant la rue des Chanoines à adopter un tracé légèrement curviligne, qui ne correspond plus au tracé d'origine. Le plan des rues sur les plans du XVIIIe siècle[202] ainsi que le cadastre ancien de 1807, laissent supposer que ces axes de circulation ont été déplacés pour contourner un secteur bâti. Les deux dernières parcelles loties à l'angle de la rue des Chanoines et de la place Saint-Pierre constituent les derniers vestiges des bâtiments qui se sont développés à proximité de la cathédrale. L'environnement de l'édifice est aujourd'hui dégagé, mais à la fin du Moyen Âge les abords sont entièrement construits. Ainsi, lors des travaux d'agrandissement de la nef entre 1454 et 1476, il faut exproprier plusieurs habitants de maisons accolées à l'édifice[203]. De la même façon, lors de la réfection du portail à la fin du XVe siècle[204], plusieurs boutiques et habitations sont endommagées[205]. C'est sans doute l'installation d'habitations puis d'échoppes débordant sur la première rue qui ont amené à la modification et au rétrécissement du premier axe de circulation. Les éléments bâtis médiévaux conservés rue des Chanoines indiquent que cette modification est antérieure au XVe siècle. Elle est sans doute le résultat de l'installation de ces habitations entre la fin de la reconstruction de la cathédrale au XIIIe siècle et les profonds remaniements de l'édifice à partir des années 1450.

Le *decumanus* antique a donc subi plusieurs modifications de son tracé mais son orientation originelle lui permet de croiser, à l'angle nord-ouest de la cathédrale médiévale, un axe sud-est / nord-ouest qui pourrait alors recouper cet axe principal à angle droit et correspondre à un axe antique secondaire. Cette seconde voie antique n'a pas été pas reconnue dans la ville close par les historiens. Toutefois, dans l'hypothèse d'une voie nord-sud, qui permettrait l'accès à la zone portuaire au sud-est, l'axe pourrait suivre celui de l'actuelle rue

[200] CAG, 56, p. 365. Malheureusement les vestiges antiques identifiés sont limités : une « petite surface » comprenant trois lits de briques surmontés de huit assises de moellons en petit appareil régulier a été mise au jour.

[201] Cela peut influer sur le tracé de la rue des Chanoines au nord de la ville close, mais l'ensemble du tracé autour de la cathédrale peut être antérieur à cette modification de l'entrée de ville.

[202] Plan de 1785, AD 56, 1 Fi 88/1.

[203] AD 56, 64 G 15.

[204] Leguay, 1975b, p. 263.

[205] AD 56, 73 G 1, d'après Leguay, 1975b.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

de la Monnaie jusqu'au croisement avec le *decumanus*. Le prolongement dans la partie nord de la ville est difficile à démontrer en raison de multiples recompositions du réseau viaire dans cet espace. La principale difficulté pour identifier la voie dans ce secteur est qu'il n'existe pas de voie de communication importante débouchant sur le promontoire au nord de la ville[206]. De plus, le prolongement de la rue de la Monnaie ferait déboucher l'axe au niveau de l'actuelle rue Billaut. Cette rue a été ouverte en 1868 et traverse l'emprise de l'ancien palais épiscopal qui a lui même pris la suite du château ducal ou château de La Motte. La localisation de ce château à cet endroit est intéressante : dans le cas d'une fortification défensive, il est implanté sur la partie la plus vulnérable de l'enceinte. La partie nord-ouest est effectivement le point le plus faiblement défendu en raison de sa position topographique. Est-il possible que ce château s'implante à proximité d'un point rendu encore plus vulnérable par la présence d'une porte s'ouvrant vers le nord ? La localisation exacte du château le laisserait penser et supposerait alors que cet accès secondaire ait été par la suite rebouché pour renforcer la défense de la ville. Le front nord de la fortification aurait ensuite été repercé à une date indéterminée par la porte Saint-Jean, qui permettait l'accès au faubourg du Mené, avant finalement d'être remplacé par la porte Notre-Dame après le XIIIe siècle. L'absence totale d'information sur l'occupation de ce secteur nord durant le Bas-Empire et le haut Moyen Âge ne permet pas de confirmer cette hypothèse. La présence d'une porte au Moyen Âge n'est donc en rien démontrée pour le moment[207]. Cette hypothèse n'est pas vérifiable en l'absence de données archéologiques qui permettraient de reconnaître une partie du parcellaire antique dans la partie nord de la ville. Toutefois, le croisement de ces deux axes qui constitueraient alors le *cardo* et le *decumanus* de la ville close[208], correspond à une partition presque égale de l'espace enclos. En retenant pour la partie sud de l'enceinte le tracé le plus réduit[209], ces deux axes délimitent deux espaces de 1,3 et 1,4 hectare au sud et deux espaces plus réduits de 1,05

[206] Ce qui n'exclut pas l'existence d'un axe secondaire non relié au réseau principal et qui pourrait desservir des espaces urbanisés au nord de l'enceinte.

[207] La déficience des sources peut être avancée. D'autres exemples d'axes urbains reconnus et ne débouchant pas sur un quartier extra-muros ou sur une voie reconnue peuvent être avancés : c'est le cas à Autun avec l'axe ouest (Rebourg, 1998). C'est, peut-être, l'explication de l'absence d'information sur le débouché de cet axe mineur au haut Moyen Âge.

[208] Ces deux axes principaux sont bien identifiés pour la ville du Haut-Empire. Il faut bien noter ici le léger désaxement de l'ensemble qui peut être dû à la topographie et surtout à la liaison nécessaire entre les voies déjà existantes au nord-est (point de franchissement en amont du port) et au sud-ouest (voies de Locmariaquer et Quimper), qui supposaient un axe est-ouest déjà établi avant l'installation de l'enceinte au IIIe siècle.

[209] Herbaut *et al.*, 2001.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

et 1,2 hectare au nord-ouest. La cathédrale occupe l'angle sud-est du carrefour formé par ces voies[210].

Si ces deux axes existent durant le Bas-Empire, ils semblent perdurer en partie durant tout le Moyen Âge. La question de la modification de la localisation de la porte Saint-Patern reste posée. En effet, au XVe siècle, elle s'ouvre directement sur l'îlot occupé par l'hôpital Saint-Nicolas[211]. Attesté avant 1455[212], nous ne savons pas jusqu'à quand il est possible de faire remonter la fondation de celui-ci. On retrouve plusieurs exemples en France, notamment dans le nord-est, d'hôpitaux Saint-Nicolas, fondés au XIIIe siècle pour la plupart[213]. Jean-Luc Fray relève des hôpitaux dédiés à saint Nicolas dans de nombreuses villes de Lorraine[214], où le culte de ce saint est beaucoup plus répandu[215] que dans l'Ouest avec l'arrivée des reliques du saint depuis Bari, grâce au chevalier Aubert, au XIe siècle. Il relève toutefois le lien entre les hôpitaux dédié à saint Nicolas et les villes qui constituent des étapes sur le chemin des voyageurs et des pèlerins. Le culte de saint Nicolas se développe alors rapidement dans les zones en pleine expansion économique et donc en périphérie des zones urbaines. Dans l'ouest, seule la Normandie a fait l'objet d'une étude sur saint Nicolas[216], qui fait remonter le développement de ce culte au début du XIe siècle, suite probablement à l'arrivée d'Isembert, moine de Saint-Ouen de Rouen et originaire des régions de l'est, qui introduit les chants de saint Nicolas à Rouen[217]. La diffusion de son culte pénètre en Normandie d'abord les milieux religieux et aristocratiques, avant de concerner les établissements d'assistance.

Plus proche de Vannes, un établissement hospitalier est dédié à saint Nicolas et ce saint est alors mentionné aux côtés de saint Yves, défenseur des pauvres, à Vitré[218]. Seule la

---

[210] Suite aux agrandissements successifs de la cathédrale, l'édifice actuel empiète largement sur ce carrefour.

[211] Le lotissement de cet îlot a été largement modifié après la Révolution : l'hôpital supprimé, l'ensemble de ces terrains est échangé le 28 février 1805 (décret de Napoléon Ier) avec M. Burgault. Les bâtiments, non entretenus, finissent ensuite d'être abattus (Le Mené, 1896, p. 146).

[212] Il est mentionné dans le rentier de 1455 (AD44, B 2339 f° 33 v°). Le Mené, 1896.

[213] Un hôpital Saint-Nicolas est attesté à Metz avant 1202, à Troyes au début XIIIe siècle (Gesret, 2004, p. 25), à Lille avant 1231 (Aelbrecht-Duhamel, 1990), à Blaye en 1257, à Luxembourg avant 1222 (Fray, 2006, p. 85).

[214] Villes de Trêves, Metz, Verdun, Fribourg-Mettrequin, Longuyon, Saarburg, Luxembourg et Nancy (Fray, 2006, p. 85).

[215] Voir notamment les articles de P. Corbet sur la diffusion de ce culte principalement en Champagne (Corbet, 1988) et d'Hubert Collin sur le lien entre le culte de saint Nicolas et la famille ducale de Lorraine (Collin, 2006).

[216] Voir les travaux du chanoine Guéry (Guéry, 1922).

[217] Il est dit « *teutonicus* » dans les actes (Gazeau, 2007, p. 189, p. 219).

[218] C'est en effet à la demande du duc Jean III de Bretagne et du chapitre de Tréguier que le procès de canonisation du saint a été engagé en 1330. Yves fut official de Rennes en 1280, puis de Tréguier, et prédicateur dans cette ville. À la suite de François d'Assise, il prêche notamment la pauvreté. son culte est resté marginal en milieu rural avant le XVIe siècle, mais s'est développé dès le XIVe siècle dans les villes.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

chapelle Saint-Nicolas subsiste de cet établissement hospitalier qui est attribué traditionnellement à la fin du XIIe siècle. Le culte de saint Yves n'est apparu qu'au XIVe siècle, ce qui fait de cette dédicace un ajout à la première qui correspond à l'établissement hospitalier primitif. Son installation au pied du château a lieu avant 1222, date à laquelle l'hôpital est déplacé sur le franchissement de la Vilaine[219]. Nous ne savons pas comment le culte de saint Nicolas s'est développé en Bretagne. Il est attesté au XIIe siècle, mais rarement : à Nantes, une église Saint-Nicolas est indirectement mentionnée en 1186[220]. Le rapprochement avancé en 1875 par F. Jégou entre le culte de saint Nicolas et la présence templière reste difficile à suivre[221], bien qu'il permette de rapprocher 43 édifices ou lieux-dits reliés à saint Nicolas à la présence probable des Templiers dans la paroisse[222]. Ce lien n'est d'ailleurs pas valable dans le cas de Vitré, pas plus que dans le cas de Nantes. L'impossibilité de dater l'arrivée du culte de saint Nicolas dans l'Ouest ne permet pas de préciser la période de fondation de l'hôpital de Vannes. Toutefois, le rapprochement entre les hôpitaux de l'est, dédiés à saint Nicolas et implantés dans des milieux urbanisés accueillant des gens de voyage ou des pèlerins, une vague de création au XIIIe siècle ainsi que l'exemple breton de Vitré qui possède, au XIIIe siècle, un hôpital dédié à Saint-Nicolas, permettent de retenir la possible existence d'un tel établissement au XIIIe siècle à Vannes. Il est donc possible de faire reculer la création de cet hôpital vannetais au XIIIe ou au XIVe siècle. Comme dans l'est de la France, la position de cet hôpital est sans aucun doute liée au réseau viaire : situé sur le franchissement du Meucon, l'hôpital est un point de passage obligé pour les voyageurs avant l'entrée dans Vannes, assurant ainsi une fréquentation importante et des dons suffisants pour la conduite des œuvres. Une mention d'un chanoine de Vannes, Guillaume du Pont, prieur de l'Hôtel-Dieu de Saint-Nicolas, dans le cartulaire de Prières est datée de 1329 par J.-M. Le

[219] Pichot, 2010, p. 20.

[220] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 707, année 1186, donation à l'abbaye de Buzay, par Even, fils de Bourdin, d'une partie de l'île de Bouin. La mention d'un terrain proche du cimetière Saint-Nicolas y est relevée. Cette église, implantée aux portes de la première enceinte, se trouve incluse dans l'enceinte de Guy de Thouars et Pierre Mauclerc.

[221] Jégou, 1875.

[222] Jégou, 1875, p. 83-84. Il faut rester prudent avec les données avancées ici. Plusieurs identifications d'établissements templiers paraissent erronées ou du moins peu fondées, reposant souvent sur la « tradition ». C'est le cas par exemple de la mention de Josselin : un prieuré Saint-Nicolas, devenu centre paroissial est bien attesté, mais la présence de Templiers ne repose sur aucun acte. La question se pose également pour Malestroit, Bignan, la Trinité-Porhoët, Lignol, *etc. Voir également Rosenzweig, 1861*

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Mené[223]. Dépendant du chapitre, sa position devant la porte Saint-Patern permet également de consolider l'espace cathédral[224]. Est-il possible que la localisation de la porte ait été modifiée pour desservir l'hôpital situé auprès de la ville ? Si oui, la modification aurait pu être apportée lors de l'une des campagnes de travaux menées sur l'enceinte à la fin du XIIIe ou, éventuellement, du XIVe siècle. Les élévations correspondent d'ailleurs à une construction des XIVe-XVe siècles[225].

L'axe est-ouest est évidemment l'axe majeur de la ville, celui qui concentre les flux commerciaux. L'emplacement de la cohue, au sud-ouest du carrefour, s'intègre également dans ce parcellaire hérité de la ville antique. Le parcellaire médiéval, en partie fossilisé dans le parcellaire du XIXe siècle, montre ensuite un réseau viaire sans lien avec ces premiers axes. L'urbanisation de la ville close s'est faite en petits îlots au sein des quatre espaces définis. Ils disposent tous, à l'exception du secteur nord-est, plus spécifique puisqu'il est occupé à la fois par le château des ducs et par les habitations des chanoines, d'une voie secondaire qui suit le tracé de l'enceinte en formant deux ensembles d'ilots latéraux. Au nord-ouest, l'impasse de la Psalette correspond à l'un de ces axes. Son prolongement jusqu'à la rue Saint-Salomon est nettement visible dans le parcellaire. Au sud-ouest, la rue des Halles a été largement remaniée et rectifiée suite à l'agrandissement de l'enceinte, mais sa partie nord doit reprendre un tracé plus ancien. Enfin, au sud-est, la rue des Vierges constitue l'axe secondaire de ce quartier de Vannes.

- **Localisation des portes de Vannes**

Si les portes de l'enceinte antique sont mal connues[226], à l'exception de celles desservant les axes majeurs de circulation à l'ouest et au nord-est[227], les portes de l'enceinte

[223] Le Mené, 1896, p. 97. Il mentionne une suite de prieurs de Saint-Nicolas tout au long du XIVe siècle. Il publie également une série de pièces des XVIe-XVIIe siècles issues des archives de l'Hôtel-Dieu et restées jusqu'ici inédites.

[224] L'état du chapitre de Vannes au XIIIe siècle est mal connu. Un acte de 1315, évoqué par J.-M. Le Mené, stipule que le Chapitre de Vannes était constitué *ab antiquo* de 14 chanoines et augmenté de 2 supplémentaires à la fin du XIIIe siècle (Le Mené, 1888, p. 328). En comparaison, le chapitre de Dol, au cœur d'un évêché très restreint, possède au XVIe siècle 15 chanoines.

[225] CAG, 56, p. 364.

[226] Seules deux sont identifiées sans que l'on conserve d'élévations : Saint-Salomon et Saint-Patern. Il est impossible d'en identifier d'autres.

[227] L'ancienneté de ces deux portes est d'ailleurs confirmée à la fois par la continuité des axes antiques reconnus aux abords de l'enceinte, mais également par la présence de deux édifices de culte le long de cette voie, qui apparaissent être au cœur de paroisses médiévales : Saint-Salomon à l'ouest et Saint-Patern au sud. Le lien entre des édifices religieux antiques et ces constructions médiévales est à confirmer. Dans le cas de Saint-Patern, l'occupation de l'emplacement est confirmée dès l'Antiquité, mais sa nature reste à confirmer.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

de la fin du Moyen Âge sont toutes identifiables, soit par des vestiges encore visibles, soit car elles donnaient accès à des faubourgs médiévaux. La première par l'importance est la porte Saint-Patern ou porte Prison. Elle s'ouvre au nord-est, vers le faubourg du même nom et donne accès, après le franchissement du Meucon, aux voies allant vers Nantes et vers Rennes. C'est une porte à l'origine encadrée par deux tours dont l'une a été détruite en 1886. À l'autre extrémité de la ville, sur le front ouest, se trouve alors la porte Saint-Salomon, détruite en 1791. Le prolongement de la rue Saint-Salomon (appelée ensuite rue des Tribunaux) dessert le faubourg du même nom et les voies anciennes vers Carhaix par Locmariaquer notamment. La visite de 1640 mentionne la présence d'un corps de garde au-dessus de cette porte[228]. Deux autres portes sont indiquées mais desservent des axes mineurs, vers d'autres faubourgs. La première, la porte Saint-Jean, s'ouvre au nord vers le faubourg du Mené. Les premiers vestiges de cette porte auraient été abattus avant 1358[229]. La porte de Mariolle devait s'ouvrir au sud-ouest, mais a été entièrement rasée après l'agrandissement de l'enceinte au sud. Enfin, il n'est pas exclu qu'une cinquième porte ait existé au sud-est pour donner accès au port.

La porte Notre-Dame, au nord-ouest de l'enceinte, permet d'accéder au plateau et se place à proximité du château de La Motte, qui renforce ce point de la fortification. Elle est largement reprise au début du XVe siècle et reçoit la dénomination de Porte Neuve. Augmentée ensuite d'un bastion, elle est finalement détruite avant la Révolution. Cette porte n'est pas mentionnée avant les travaux de réfection de 1429 et la date de son percement n'est pas connue. Elle permet sans doute de pallier l'absence de porte vers le nord suite à la fermeture de la porte Saint-Jean. Il est possible que l'une ait succédé à l'autre au début du XIVe siècle : la constitution d'un quartier dépendant du chapitre cathédral au nord de la ville a sans doute rendu inutile ou inopportune la présence de cette voie d'accès qui traverse le quartier canonial, étendu vers l'ouest après la cession du château de La Motte. Le nouvel axe desservant la porte Notre-Dame permet alors de contourner les possessions de l'évêque et des chanoines et d'accéder au faubourg du Mené, déjà existant. Le désaxement entre la rue de la porte Notre-Dame et l'église Notre-Dame du Mené, qui se situe plus à l'est, démontre la postériorité de la porte.

Vers le sud, la porte Mariolle est déjà délaissée au milieu du XVe siècle. Rien n'indique que cette porte soit la sortie principale de la ville vers l'espace du port au XIIIe siècle. Elle est

[228] Le procès-verbal de réparation des murs d'enceinte, dressé par M. de Francheville, a été publié par Guyot-Jomard, 1888.
[229] Aquilina, 1999, p. 44.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

mentionnée dans le rentier de 1455[230] comme « ancien portail ». Elle donnait accès, avant l'agrandissement de l'enceinte, à un axe qui descendait vers les terres du seigneurs de Kaer à la fin du Moyen Âge[231] et qui longeait un secteur anciennement en eau[232]. L'importance de cette porte est en réalité très limitée et, si elle existe dès le XIIIe siècle, elle n'en reste pas moins un élément secondaire dans l'organisation urbaine de Vannes. En 1636, F.-N. Dubuisson-Aubenay, dans sa description du circuit des remparts de Vannes, indique clairement l'état de cette porte : « la suiste de ceste muraille passe à travers la rue qui maine de St Pierre aux Cordeliers, laquelle rue, assez estroite, est comme fermée, au moins les maisons des deux costés sont jointes par une arcade, dite vulgairement la porte Mariole »[233]. Il indique également que la porte ne présente pas la même mise en œuvre que les constructions de la porte Saint-Salomon ou que le rempart voisin. Il faut donc voir dans cette ouverture un accès secondaire à la ville médiévale qui assure notamment la liaison avec le couvent des Frères Mineurs, tout comme la porte Saint-Patern permet également la liaison avec l'hôpital Saint-Nicolas. Si la voie qu'elle dessert n'est en effet pas un axe important de la ville antique ni de la seconde enceinte médiévale, il paraît probable qu'un axe plus important, partant de la première ville close, permette d'accéder directement au port. L'ancienne porte Saint-Patern ne dessert pas cette zone *extra muros*. Si la cathédrale constitue au Moyen Âge le point de convergence d'axes de circulation qui lui sont antérieurs et que l'on peut voir dans la rue de la Monnaie un prolongement de l'axe nord-sud traversant une partie de l'*intra muros* antique, il ne débouche pas sur une porte identifiée. Toutefois, cet axe doit exister au XIIIe siècle puisque l'atelier monétaire est attesté en 1237. Il n'est donc pas exclu que l'enceinte du XIIIe siècle dispose d'une porte au niveau du haut de l'actuelle place Lucien Laroche. L'importance de cet axe est maintenue par la suite, puisqu'il permet l'accès, après l'extension du XIVe siècle, à la Chambre des Comptes située en haut de la place[234]. On peut donc raisonnablement admettre l'existence d'une porte avant l'agrandissement de l'enceinte[235].

---

[230] AD 44, B 2339, f° 8 et 18.

[231] Nous reviendrons plus longuement sur la question du contenu de la seigneurie de mais il faut préciser que la seigneurie, réputée pour s'étendre jusqu'aux portes de Vannes, n'est bien connue qu'à partir du XVe et surtout du XVIe siècle.

[232] *Cf. infra.*

[233] Dubuisson-Aubenay, 2000, p. 264.

[234] Leguay, 1975b, p. 254.

[235] Le souvenir de la porte Mariolle a été conservé, malgré l'intérêt secondaire de cette ouverture, uniquement parce que la portion de l'enceinte longeant le couvent des Frères Mineurs a été conservée comme limite parcellaire jusqu'au XVe siècle et l'établissement du rentier qui, le premier, mentionne cet ancienne porte.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Bien que l'on puisse identifier pour le XIIIe siècle au moins cinq portes de villes fonctionnant simultanément, les élévations conservées ne correspondent qu'à des reconstructions des XIVe-XVIe siècles. On retrouve alors un modèle répandu, avec des portes principales formées d'un accès entouré de deux tours semi-circulaires comme c'est le cas à Saint-Patern et Saint-Salomon. Ce type de châtelet est le modèle le plus répandu pour les axes principaux, tandis que pour les accès secondaires, les portes se limitent à une simple ouverture en plein cintre dans l'épaisseur de la muraille tout comme le décrit Dubuisson-Aubenay pour la porte Mariolle. La complexification des accès principaux, avec l'ajout d'éléments de défense (tours engagées, bastions), se développe plus tardivement. Il est donc difficile de préciser la forme originelle des portes du XIIIe siècle, même si, pour les entrées principales, il est tentant de rapprocher leur morphologie primitive de la porte, encore en élévation, de Gréguennic.

Dans cet ensemble bien cerné, la porte de Gréguennic reste une particularité dans la topographie de Vannes au XIIIe siècle. Située 300 mètres au sud de l'enceinte principale, cette porte est formée par un châtelet d'entrée constitué de deux tours semi-circulaires, correspondant à une construction attribuable au XIIIe siècle[236]. Même si le seul argument d'une construction de qualité moyenne avancée par R. Grand ne permet pas de dater précisément les tours, la mise en œuvre des matériaux, en revanche, ne correspond pas à l'enceinte avoisinante. Si l'antériorité de la porte ne peut être remise en cause face aux vestiges, rien n'indique que cet élément ne date pas plutôt de la première moitié du XIVe siècle. Elle reste antérieure aux grandes phases d'agrandissement de l'enceinte. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées concernant cette porte. La première, émise par A. Dégez et P. André lors du congrès archéologique de 1983, amène à considérer cet élément de la fin du XIIIe siècle ou du début du XIVe siècle, comme le dernier vestige d'une enceinte sud élevée dès le XIIIe siècle[237]. Cette possibilité n'est pas à exclure, toutefois aucun vestige de tour de flanquement ou d'occupation accolée à cette nouvelle enceinte n'est datable du XIIIe siècle. L'hypothèse d'une ancienne courtine du XIIIe siècle entre les portes Mariolle et de Gréguennic a été plus récemment évoquée par P. André[238]. Elle longerait la rue « par laquelle on va de la porte Mariolle à la porte de Griguignic » mentionnée dans le rentier de 1455[239]. Il s'agirait alors d'un premier tracé d'enceinte de la fin du XIIIe ou du début du XIVe siècle, qui

[236] Grand, 1921, p. 164 ; Leguay, 1988, p. 40 ; Aquilina, 1999, p. 39-40.
[237] André, Dégez, 1986, p. 289.
[238] Aquilina, 1999, p. 40.
[239] Leguay, 1975b, p. 254.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

aurait ensuite été modifié. Le retour vers l'est et la porte Saint-Patern reste en revanche, tout à fait hypothétique : les indices parcellaires ne permettent pas d'identifier un tracé ancien, sauf à considérer qu'il reprend le même parcours que celui de l'enceinte de la fin du XIVe siècle.

Deux autres hypothèses peuvent être exposées. Il est en effet possible que la porte ait été isolée à l'origine, ce que les éléments bâtis environnants et l'absence d'indice de lotissement régulier pourraient confirmer. Dans ce cas, le fait que la porte soit tournée vers le sud et potentiellement au contact des terres de la seigneurie de Kaer au XIIIe siècle[240] aurait permis au duc de marquer l'extension de ses possessions sur la ville de Vannes. Cela explique, d'une part, la construction jugée de moyenne qualité par R. Grand et l'absence de muraille accolée. Cette porte aurait alors joué un rôle entièrement symbolique délimitant des espaces relevant d'un pouvoir différent. Cet exemple d'espace urbain délimité uniquement par des portes sur les voies d'accès principales n'est pas isolé, toutefois il est assez exceptionnel que des éléments si anciens aient été conservés. Enfin, le léger décalage entre la construction de cette porte sud et le reste de l'enceinte pourrait tout simplement correspondre à deux phases distinctes de travaux. La construction des enceintes urbaines débute le plus souvent par la construction des portes, éléments symboliques qui marquent l'espace urbain. Il est alors possible que, dès la fin du XIIIe siècle ou le début du XIVe siècle, l'extension de la ville et de l'enceinte vers le sud ait été planifiée par le pouvoir ducal. La porte Gréguinic aurait alors pu être édifiée au début du XIVe siècle[241]. Les aléas successifs, notamment la Guerre de Succession de Bretagne qui touche Vannes dès 1341, pourraient expliquer que la construction de l'enceinte n'ait été reprise qu'à la fin du siècle englobant alors la porte isolée. Nous verrons plus loin que le transfert de la résidence ducale du château de La Motte, en partie ruiné en 1286, vers le château de l'Hermine, dont la construction n'est effective qu'à la fin du XIVe siècle, peut également être perçu comme une recomposition des espaces urbains vannetais voulue par le duc dès la fin du XIIIe siècle. Cette hypothèse paraît être confortée par les remarques déjà formulées concernant la localisation et la datation de la porte de Kaer ainsi que par l'usage de la dénomination de « murs sarrasins » pour la partie de l'enceinte qui disparaît au XVe siècle, suite à son inclusion dans la nouvelle extension urbaine. Il est donc

[240] La délimitation exacte de l'importante seigneurie de Kaer est impossible à préciser pour le XIIIe et le XIVe siècle.

[241] Une première étude a été menée en 1992 : Danet, Gérard. *Porte et Bastion de Ker-Gréguennic. Étude historique et architecturale.* Étude manuscrite menée en 1992 pour le compte de la ville de Vannes (non consultée).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

en effet possible que cette extension ait été planifiée dès la fin du XIIIe siècle par Jean Ier et son successeur Jean II.

– **L'extension de Vannes : l'agrandissement de l'enceinte vers le port**

Il faut toutefois attendre la fin de l'occupation anglaise et l'arrivée de Jean IV à la tête du duché pour que des travaux d'envergure soient entrepris. C'est seulement lors de cette phase de travaux que le visage de Vannes est profondément modifié. Le flanc est de la fortification est encore baigné par les eaux. L'agrandissement de l'enceinte vers le sud nécessite l'assèchement d'une partie des marais et de l'ancien cours de la Marle. Le port est déplacé et la ville gagne alors plus de 5 hectares de surface. La future place des Lices est intégrée dans cet ensemble, tandis que l'enceinte englobe un espace encore très faiblement urbanisé. Les plans du XVIIIe siècle montrent que le lotissement de la partie sud-est de l'enceinte reste très faible. À l'extrémité sud, la présence de l'eau est encore importante : la place de la Poissonnerie est, encore au XVIIIe siècle, bordée par un bassin à l'est, tandis qu'un second bassin entourer le nouveau château de l'Hermine[242]. Le secteur sud-est est donc d'abord une zone d'eau et de terres marécageuses qui trahit la présence, jusqu'au XIVe siècle, des eaux du port de Vannes. Le déplacement du port est avant tout la conséquence d'un ensablement rapide de cet espace. Face à un fond de port devenu inaccessible aux navires, il devient nécessaire de déplacer les quais vers le sud. Ceux-ci ne se trouvent alors plus au contact direct de l'ancienne fortification. L'extension de la muraille permet donc également de contrôler le nouveau port, à près de 300 mètres au sud. Le prolongement de la rue Noë dans la nouvelle ville correspond sans doute à l'ancienne rue qui longeait le port et passe à l'arrière de la place aux Poissons qui est indirectement attestée pour la première fois par la croix aux Poissons qui apparaît sur la carte portulan de 1637[243]. Cette configuration indique la présence encore récente de l'eau dans cette partie de la ville. L'étendue des travaux est donc importante : entre la tour du Connétable à l'est et le bastion de Brozillay au sud-ouest, il faut gagner plus de 2,5 hectares sur l'ancien port et ses marais. L'ensemble du secteur sud-est de l'enceinte nécessite de lourds travaux d'assainissement et la faible densité du lotissement dans cet espace montre les difficultés que peut poser ce secteur. La carte portulan de 1637 figure d'ailleurs à cet endroit un espace vide, à l'exception du secteur occupé par le couvent des

[242] Voir notamment les plans de Vannes en 1785 (AD 56, 1 Fi 88/1).
[243] BNF, Cartes et plans, CPL GE SH ARCH-16.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Cordeliers. L'extension sud de la ville apparaît donc dès l'origine comme un secteur réservé principalement au duc et aux dépendances de son nouveau château de l'Hermine.

L'évolution des remparts de Vannes et de la circulation dans et autour de la ville close s'avère donc plus complexe que ce que laissent présager les études anciennes. La porte Saint-Patern semble ne pas correspondre à l'un des accès les plus anciens de la ville mais bien à un percement de la fin du Moyen Âge pour ouvrir le quartier cathédrale vers l'Hôtel-Dieu, ou l'hôpital Saint-Nicolas, qui dépend des chanoines au moins depuis le XIVe siècle. Le secteur sud de Vannes est également plus complexe : une porte devait permettre l'accès au port et constitue le lien majeur entre les espaces enclos avant et après le XIVe siècle. Cet ensemble a modifié dans une certaine mesure l'organisation antique de la ville. L'axe est-ouest a été conservé mais légèrement décalé dans sa partie nord-est pour desservir la nouvelle porte Saint-Patern, tandis que l'axe nord-sud, très secondaire, a été finalement englobé au nord de la cathédrale dans les dépendances du château de La Motte. Les anciens axes structurants de l'Antiquité s'adaptent ainsi à la nouvelle répartition des espaces qui est marquée par la présence de deux pouvoirs : le pouvoir épiscopal et le pouvoir ducal.

2. L'organisation de l'espace *intra-muros* : la division entre les pouvoirs

a. La prédominance du pouvoir épiscopal : l'évêque au cœur de la ville close

Vannes connaît, après le Xe siècle, une première vague de reconstruction de ses édifices religieux. La cathédrale, notamment, paraît en grande partie réédifiée, même si les textes ne précisent pas dans quel état se trouve l'édifice après les incursions normandes. Ces travaux sont attribués à quelques évêques importants : Judicaël (991-1037), Rouaud (1143-1177) et Guéthenoc (1182-1220). Les parties les plus anciennes de l'édifice actuel remontent au XIIe siècle et l'ensemble se compose d'après les anciennes études de J.-M. Le Mené et R. Grand, reprises par A. Mussat, d'une nef simple, un transept et un chœur à trois chapelles rayonnantes[244]. A. Mussat propose de dater l'édification de cet état de la seconde moitié du

[244] Mussat, 1986, p. 294 ; Leguay, 1975, p. 120, note 24. Cette disposition est établie à partir des plans levés en 1768 par l'ingénieur Kerleau mais reste à confirmer par la fouille.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

XIIe siècle[245]. Les extensions successives du bâtiment rendent impossible la restitution du plan du premier édifice.

Située au centre de l'espace fortifié antique, il est probable que sa localisation n'ait pas été modifiée depuis l'origine. Son orientation n'est pas correcte : la cathédrale suit un axe sud-ouest / nord-est. La raison de ce désaxement a déjà été évoquée : elle suit l'axe antique en partie repris par la rue des Chanoines, qui longe l'édifice au nord. Axe majeur de circulation dans la ville, il a connu quelques modifications durant le Moyen Âge. Il est donc probable que, dans un premier temps, l'édifice se soit implanté le long de l'axe majeur de circulation de la ville, avant que les extensions successives de la cathédrale n'obligent, au moins dès le XIVe siècle[246], à un léger déplacement de la rue qui traverse alors le quartier canonial[247]. De nouveaux aménagements de l'édifice sont datables du XIIIe siècle, notamment la base du grand clocher[248]. La chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste, située au nord de la cathédrale, a été construite dans les années 1310 pour servir de baptistère[249]. Il n'est pas exclu qu'il s'agisse d'une reconstruction d'un baptistère plus ancien ou englobé lors des agrandissements successifs de la cathédrale. Le reste de l'édifice du XIIIe siècle est inconnu. La façade est restée au même emplacement et conserve encore des élévations du XIIIe siècle mais a été plusieurs fois remaniée depuis le XIVe siècle[250] notamment avec la reconstruction complète du portail au XVe siècle. L'ensemble de la nef et du transept est repris aux XVe et XVIe siècles, effaçant les vestiges antérieurs[251].

À proximité de cette cathédrale devait se trouver la résidence de l'évêque, déjà mentionnée en 854. Sans doute devait-elle être contigüe à l'édifice, mais rien aujourd'hui ne permet de la localiser plus précisément.

---

[245] Par comparaison avec le plan de la cathédrale de Saint-Brieuc et les chapiteaux sculptés angevins. Mussat, 1986, p. 296.

[246] La plus ancienne maison de la rue des Chanoines remonte au XIVe siècle (32 rue des Chanoines ; 9 rue Émile Burgault) et forme l'angle avec la rue Émile Burgault. La maison qui se trouve en face (3 rue des Chanoines) remonte quant à elle au XVIe siècle (données MH).

[247] En effet, le secteur au nord de la cathédrale dépend entièrement de l'évêché depuis la cession du château de la Motte à la fin du XIIIe siècle. Le dénombrement des maisons des chanoines en 1677 (AD 44, B 2340, 1677) mentionne également « deux maisons prébendalles qui autrefois n'en composaient qu'une » et que possèdent deux chanoines « par moitié depuis l'an 1455 » au nord dans l'actuelle rue Brizeux, autrefois rue des Prêtres, puis rue Saint-Jean.

[248] Leguay, 1975, p. 120. Sur l'étude de l'édifice, voir notamment Mussat, 1986.

[249] Les mesures de cet édifice, détruit au XVIIIe siècle lors de la reconstruction du chœur, pouvait atteindre 19 mètres sur 7 mètres (Le Mené, 1881 ; Guiguon, 1997, p. 105).

[250] Mussat, 1986, p. 296.

[251] Les importantes reconstructions dont a fait l'objet la cathédrale de Vannes est en grande partie le résultat du développement des pèlerinages au tombeau du dominicain Vincent Ferrier, décédé en 1419. Dès sa mort, l'évêque de Vannes affecte un tiers des offrandes à la reconstruction de la cathédrale.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

b. Le château de La Motte : résidence ducale

L'espace interne de l'enceinte urbaine en place avant l'extension des XIIIe-XIVe siècles, est divisé entre le pouvoir épiscopal, le plus prégnant, et le pouvoir ducal, bien qu'il ne réside qu'occasionnellement à Vannes. La résidence ducale est connue sous le nom de château de La Motte, dénomination rencontrée dès 1288[252], lorsque le duc se dessaisit de cette demeure au profit de l'évêque Henri Tors[253]. La date de première construction de cet édifice n'est pas connue. Si les hypothèses de datation les plus anciennes (VIe siècle), échafaudées à partir des écrits d'Albert le Grand, ne peuvent être retenues[254], on ne peut davantage attribuer sa construction à la période des incursions normandes sans plus de preuve. L'acte de donation d'Erispoé, conservé dans le cartulaire de Redon en 856[255], mentionne indirectement une résidence épiscopale. L'acte est en effet rédigé *in solario episcopi*, qui peut être compris comme la « terrasse » ou le « balcon » de l'évêque[256]. Le fait qu'Erispoé se trouve dans la résidence de l'évêque alors que celui-ci est retenu par les Normands, indique qu'il ne dispose sans doute pas d'une résidence propre dans la ville. Les données archéologiques disponibles permettent d'exclure l'édification d'un château à motte durant la période des incursions qui ont particulièrement touché le littoral vannetais jusque dans les années 940. La défense collective, par la conservation des murailles de la ville, est plus adaptée au mode de fortification du haut Moyen Âge et à la lutte contre les incursions[257]. Il paraît donc probable que l'édification du château de La Motte remonte au XIe siècle ou à la fin du Xe siècle au plus tôt. Sa dénomination, si elle ne renvoie pas forcément à sa forme originelle, indique toutefois que le château est un site de hauteur. La présence d'une première motte, édifiée sur

[252] Obituaire de l'Église de Vannes : *Anno domini 1288, Henricus dictus Tors, espiscopus Venetensis, construxit et ædificare cæpit motam de Veneto*, cité par Dubuisson-Aubenay, 2000, p. 284-285.

[253] Évêque de 1287 à 1310.

[254] Leguay, 1975, p. 120.

[255] *Cartulaire de Redon, Appendix*, n° 40.

[256] Le terme de *solario* est peu utilisé dans les actes du haut Moyen Âge. On le retrouve dans un acte du cartulaire de Saint-Bertin daté de 868 (*in Vuabrante* [note : Wawrans-sur-l'Aa, Pas-de-Calais] *villa episcopali, in solario,* (*Cartulaire de Saint-Bertin*, n° 91), une lettre de Leitrade à Charlemagne datée entre 809 et 814 (*Aliam quoque domum cum solario ædificavi*, Lettre de Leidrade, 1899). Ces quelques exemples indiquent que ce terme renvoie à un espace à vocation ostentatoire et donc public. Dans le sud de la France le terme renvoie à un étage, une salle à vocation également publique. Le second texte précise d'ailleurs que cette maison avec terrasse a été réédifiée pour que Charlemagne puisse y être reçu dignement. Ce terme est utilisé plus couramment dans ce sens à partir de la fin du XIe siècle. Voir également Miller, 2000, p. 69.

[257] Ce sont systématiquement des haies et des enceintes (palissadées ?) qui sont édifiées autour des villes ou des monastères durant les incursions.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

l'un des points faibles de l'enceinte, ne paraît pas impossible même si elle a disparu au XIIIe siècle au plus tard. Le renforcement postérieur durant les guerres de la Ligue de l'enceinte par l'ajout d'un bastion[258] en avant de la porte Notre-Dame montre bien que cet angle est l'un des plus faibles de l'enceinte. On retrouve la même disposition à Dol, au XIe siècle, avec l'installation d'une motte sur le tracé du rempart, ou encore à Rennes[259].

Aujourd'hui disparu, le château se trouvait à l'emplacement de l'actuelle rue Billault, au nord de l'enceinte, sur le point le plus élevé de la ville. Une impasse du château de La Motte, située sur le tracé du rempart, conserve le souvenir de sa localisation et longe l'ancienne façade nord de l'ensemble. F.- N. Dubuisson-Aubenay mentionne l'édifice en 1636 comme un haut corps de logis en pierre adossé au rempart qui, avec son apparence de donjon, domine l'ensemble de la ville[260]. Déjà désuet, le château de La Motte est reconstruit après 1654 pour l'évêque Charles de Rosmadec avant d'être remplacé par la préfecture à partir de 1800 et d'être finalement détruit en 1863 lors des travaux de percement de la rue Billault qui traverse le corps de logis et la cour[261]. L'espace encore occupé par la propriété au XIXe siècle recouvre environ 3600 m².

Après 1288 et la cession du château à l'évêque, les ducs ne disposent plus d'une résidence propre à Vannes[262], et ce jusqu'à la construction du château de l'Hermine, qui n'est confirmée qu'à la fin du XIVe siècle. L'édification de Suscinio, à moins de 25 kilomètres de la ville, rend moins pressante la reconstruction d'une résidence ducale, d'autant plus que La Motte, vraissemblablement endommagé suite au tremblement de terre, nécessite un investissement financier important, alors que les ducs mènent déjà de front plusieurs grands travaux d'aménagements avec l'aménagement du château de Suscinio et celle du château de Nantes. Les circonstances amènent donc le duc à céder le château, mais il reste assuré de trouver dans la ville de Vannes un lieu noble dans la résidence de l'évêque. Cette absence de résidence ne signifie pas l'absence de représentation du pouvoir du duc dans la ville. Elle

[258] Ce bastion, réédifié dans les premières décennies du XVIIe siècle, est finalement abattu en 1784 en même temps que la porte Notre-Dame.

[259] Ces sites ont tout d'abord été identifiés à partir des représentations de la broderie de Bayeux. La véracité de ces représentations et leur localisation ont été depuis quelques années précisées. Voir Bouet *et al.,* 2004 et particulièrement l'article d'A.-M. Flambard-Héricher (Flambard-Héricher, 2004).

[260] Dubuisson-Aubenay, 2000, p. 284

[261] Avant le projet d'alignement (plan du projet : AM Vannes, 17 Fi) l'ensemble avait déjà fait l'objet de projets de réaménagement de la préfecture en 1842-1843 (plan du projet par Charier, : AD 56, 1 Fi 315/5). Il ne restait alors rien de la résidence médiévale.

[262] Le château Gaillard, autre résidence noble située en plein cœur de Vannes, a été édifié par le chancelier Jean de Malestroit au début du XVe siècle (voir notamment Thomas-Lacroix, 1978).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

correspond aussi aux usages du temps qui consistent à s'assurer, dans tous ses fiefs, d'une demeure gérée par un vassal ou, comme ici, par un des plus hauts membres du clergé. Cela trahit également une volonté nouvelle de profiter d'une situation politique apaisée pour déployer un nouveau faste princier, en faisant construire des résidences plus adaptées à une vie de cour tournée vers la campagne et ne pas multiplier les résidences urbaines, qui restent limitées en terme de surface en raison des contraintes urbaines particulièrement fortes dans ce secteur de Vannes. L'acquisition en 1433 du château de Plaisance[263] par Jean V, pour le futur duc François Ier, s'inscrit dans la continuité de l'évolution de ces usages de cour[264]. La cession du château est donnc l'occasion de réorganiser la possession des espaces dans la ville : il cède une enclave dans le secteur relevant du chapitre cathédrale pour réinvestir plus largement le sud de la ville au siècle suivant. Il est probable que dès la cession du château de La Motte, partiellement en ruine, le duc ait eu le projet d'édifier son nouveau château au sud. Les travaux ne sont toutefois pas commencés lorsque débute la Guerre de Succession de Bretagne en 1341 et il faut attendre les années 1380 pour que les travaux soient finalement entrepris.

Le château de La Motte reste toutefois un lieu privilégié pour le traitement des affaires politiques du duché : c'est dans la grande salle du manoir épiscopal qu'est rédigée la requête des États de Bretagne au roi François Ier, le 4 août 1532.

c. La répartition des espaces dans la ville de Vannes

Le pouvoir épiscopal est prédominant dans la ville fortifiée dès son origine et encore davantage après la cession du château de La Motte et de ses dépendances en 1287. Les indices dont nous disposons indiquent que l'extension du quartier dédié aux chanoines est importante dans la ville close : à la fin du Moyen Âge, ils occupent toute la moitié nord de la ville. Les déclarations faites lors de l'établissement du rentier de 1455[265] montrent que l'ensemble des rues au nord de la cathédrale sont bordées par des maisons occupées pour la plupart par des chanoines. Au quartier abritant, à partir de 1287, la résidence épiscopale, qui se trouve déjà

[263] Aujourd'hui sur la commune de Saint-Avé.

[264] Toutefois, si le duc Jean V y effectue de nombreux séjours et y décède le 14 juillet 1450 ; François II le cède en 1486 à l'abbaye de Prières contre la libération d'une rente qu'il versait à l'établissement. (AD 56, 3 H, Archives de l'abbaye de Prières).

[265] AD 44, B 2339. Ce rentier a été établi à la demande du duc Pierre II pour réformer un rentier de 1413 devenu obsolète. Pour l'étude complète de ce document, voir Leguay, 1975a, 1975b.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

entourée des maisons canoniales, il faut également ajouter la partie nord-ouest de la ville. L'actuelle impasse de la Psalette[266] indique en effet la présence dans ce quartier des jeunes chanteurs ou d'une école dédiée au chantres de la cathédrale. La cession du château de La Motte au XIIIe siècle permet de supposer que ce quartier canonial était clôturé. Ce quartier était ouvert vers la paroisse Notre-Dame du Mené dès son origine, dans un premier temps par la porte Saint-Jean (actuelle rue Brizeux), puis par la porte Notre-Dame. La réunion en 1458 de la paroisse du Mené au chapitre cathédrale dénote le lien privilégié entre ces deux espaces[267].

La ville close de 5 hectares est à la fin du XIIIe siècle répartie également entre le chapitre et le duc. Ce dernier dispose en revanche des terres au sud de la ville, qui sont intégrées dans l'enceinte de la fin du XIVe siècle. La majeure partie des terrains de Vannes dépendent du duc au cours des XIe-XIIIe siècles. Peu à peu l'extension des terres de l'évêque et les donations aux divers établissements religieux réduisent ces possessions : c'est le cas lors des fondations du couvent des Frères Mineurs ou encore de prieurés comme celui de Saint-Guen qui révèlent des donations antérieures importantes à l'abbaye Saint-Gildas de Rhuys. Les terres situées aux abords de la ville fortifiée ne relèvent donc pas toutes du duc à la fin de la période. Ainsi, en 1385, le testament de Jean IV précise que les propriétaires des terres qui sont occupées par le nouveau château de l'Hermine doivent être payés, qu'il s'agisse « tant de la terre de l'église que d'autre personnes »[268].

Les travaux de J.-P. Leguay et de M. Aquilina, à partir du rentier de 1455, ont permis de quantifier la part de la ville relevant du duc : il détient alors 50% des maisons, 60% des jardins et des courtils et 40% des « places de maisons »[269], c'est-à-dire d'espaces pouvant être convenablement lotis, dont la majeure partie de la seconde enceinte de Vannes.

Il apparaît nettement, à partir de la documentation écrite, que Vannes ne connaît un réel tournant dans son histoire politique et urbaine qu'à partir de la fin du XIIIe siècle. Les dernières décennies de ce siècle sont marquées par les premières tentatives de reprise en main de l'espace urbain et périurbain de Vannes par le pouvoir ducal. L'installation du château de Suscinio à une vingtaine de kilomètres de la ville au début du XIIIe siècle a ainsi donné un

[266] Équivalent, par le sens, à la rue des Chantres, que l'on retrouve par exemple dans le quartier canonial de Notre-Dame à Paris dans l'angle nord-est de l'édifice, associée à la rue des Chanoinesses et à la rue du Cloître.
[267] Le 28 novembre 1458, une bulle de Pie II officialise le rattachement de la paroisse à l'office de sous-chantre de l'église cathédrale de Vannes.
[268] Dom Morice, *Preuves,* II, col. 497.
[269] Aquilina, 1999, p. 102.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

statut de ville ducale à Vannes, qui est éphémère, mais contribue largement au développement de la ville et structure l'ensemble durablement[270]. Les règnes des ducs Jean Ier et Jean II sont déterminants pour la ville: ce sont eux qui amorcent les réaménagements urbains et rendent à la ville un caractère militaire, effacé suite aux incursions normandes. Nouvelle cité ducale au XIIIe siècle, Vannes reste cependant avant tout cité épiscopale ; l'Église cathédrale est le seul pouvoir physiquement présent dans *l'intra muros,* durant toute la période qui nous concerne. Les revenus limités de l'évêché maintiennent Vannes dans une position secondaire face à Rennes, déjà en pleine expansion depuis le XIe siècle, ou encore Nantes. Là encore, le développement de Vannes n'est effectif qu'au XVe siècle avec l'essor des pèlerinages au tombeau de Vincent Ferrier. Toutefois, si la transformation de l'espace urbain est frappante à partir de la fin du XIVe siècle, c'est bien le XIIIe siècle qui marque le réveil de l'essor urbain de Vannes. Stimulée par le réinvestissement de la ville par les ducs, les principaux marqueurs économiques sont attestés dès les années 1230, notamment avec l'atelier monétaire et la cohue, qui s'ajoutent aux activités du port[271]. Il faut toutefois attendre la fin du XIVe siècle pour voir les organes de l'administration ducale investir la ville. La Chambre des Comptes notamment, située aux portes de la première enceinte, est un exemple de cet investissement ducal. Ces éléments permettent de bien distinguer la position de Vannes au sein des villes bretonnes et vannetaises. Il s'agit d'une ville au développement lent avant la fin du XIVe siècle mais qui maintient sa place dans le réseau politique breton. La présence épiscopale, abritée dans l'enceinte des incursions du haut Moyen Âge, est un élément politique stable de la ville. La présence du port assure également le maintien de relations commerciales maritimes et permet à Vannes de conserver sa place majeure sur les axes commerciaux du littoral sud de la Bretagne, durant une période qui voit le développement d'axes commerciaux intérieurs, notamment les axes à destination de Ploërmel, de Josselin ou de Pontivy.

Point de contrôle des axes routiers et commerciaux, centre religieux, Vannes n'en est pas moins une ville insérée dans un réseau régional qui se met en place avant même que la ville ne s'affirme comme centre politique. Elle se retrouve ainsi au cœur d'un Vannetais composé de multiples seigneuries qui émergent à partir du Xe siècle.

---

[270] Les structures périurbaines qui se mettent en place jusqu'au XVe siècle organisent l'ensemble de la ville jusqu'au XIXe siècle comme le montre le cadastre ancien (AD 56, 3 P 297/1-59).

[271] Voir partie sur le développement urbain de Vannes, infra, partie IV, chapitre 12.4.b.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

CHAPITRE 6 :
LA MISE EN PLACE DE NOUVELLES ENTITÉS POLITIQUES : NAISSANCE, DÉVELOPPEMENT ET RECOMPOSITION DES ESPACES SEIGNEURIAUX ENTRE LE XE ET LE XIIIE SIÈCLE

Les évolutions des structures politiques entre le Xe et le XIIIe siècle sont nettement perceptibles dans la constitution de l'espace ducal. L'affirmation du pouvoir des ducs passe par une inscription forte dans le paysage urbain et rural, notamment dans le sud du Vannetais. C'est également une réponse à la multiplication des seigneuries à partir du XIe siècle et un moyen d'encadrer les lignages de vassaux en les confinant à des espaces maintenus sous contrôle ducal. Cette évolution influe directement sur les modalités de développement des seigneuries périphériques au domaine ducal et concerne des lignages de moindre envergure, qui se révèlent assez nombreux.

Entre les dernières années du Xe siècle et la fin du XIIIe siècle, le visage de la noblesse a profondément changé. Son incarnation dans le paysage castral s'est également renforcée. Dans un contexte général d'émergence des seigneuries dites châtelaines, il convient encore ici de distinguer les lignages installés dans l'espace de l'ancien comté de Vannes, et ceux qui émergent, au nord, dans l'espace du Porhoët. Les deux réseaux ont, en effet, des origines bien différentes.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Depuis le XVIIIe siècle, de nombreux travaux se consacrent à l'étude de ces seigneuries. Plusieurs approches géographiques ont été tentées pour délimiter ces espaces et cerner les implications géographiques de leur évolution. Les travaux les plus conséquents sont ceux d'A. de La Borderie, qui rédige plusieurs chapitres consacrés à la « géographie féodale »[272]. Cette démarche se base sur des aveux tardifs, souvent modernes, et il transpose, sans autre confrontation, les délimitations modernes à une réalité du XIe siècle. Ce travail, à l'échelle régionale, ne s'appuie sur aucune donnée topographique ou environnementale. Ainsi, les délimitations ne tiennent pas compte de la présence de cours d'eau, qui supposent des franchissements, parfois difficiles, qui isolent naturellement certains espaces, ou de zones boisées, qui forment également des zones « tampons » naturelles. Or, il apparaît dès le IXe siècle que la délimitation des possessions se fait principalement à partir de repères naturels. Le cas, exemplaire, du débornement des possessions de l'abbaye de Redon touchant celles du machtiern Alfrit à Cléguérec, fait par Salomon en 871, se base ainsi sur les ruisseaux, les églises, les vallées, certaines « grandes pierres » et les routes, qu'elles soient des voies publiques ou des chemins[273]. Il n'existe pas, pour la même période, d'exemple de débornement de possessions laïques, mais cet acte montre que ce procédé est commun aux milieux laïques et ecclésiastiques, chacun ayant les mêmes préoccupations vis-à-vis de ses possessions foncières. À une autre échelle, la délimitation des seigneuries doit prendre appui sur des éléments du paysage clairement identifiables, au risque de susciter de nombreuses contestations. La même constatation est faite pour les possessions du Léon par P. Kernévez[274].

Suivant la même démarche, le Porhoët et le Rohan ont fait l'objet d'une étude menée par H. du Halgouët[275]. Là encore, les cartes dressées dans ses ouvrages mêlent des indications de lieux relevés dans les actes depuis le XIe siècle et des délimitations issues des actes des

---

[272] La Borderie, 1889.

[273] *Cartulaire de Redon*, n° 247 : La délimitation se fait comme suit (texte traduit et adapté) : La limite du territoire des moines descend de la montagne de Cléguérec (*montis Cleguеruc*) vers les grandes pierres (*lapides magum*), suivant la voie publique (*via publica*) jusqu'à la butte (*accervum*), le "cruc", vers le carrefour un peu plus bas (*infra*) que l'église de Silfiac (*Selefiac*). Laissant cette église à gauche, la limite passe dans la vallée sous l'église. Et à partir de là, cette vallée et le ruisseau forment la limite jusqu'à ce qu'elle s'en retourne par Crénard (*Crenarth*) vers Kerguion (*Caerdivon*). La limite traverse ensuite la lande, laissant le monastère de Saint-Serge (*martiris Sergii monasterium*) à gauche, et suit la vallée qui conduit sous Castel Cran (en Gouarec) jusqu'à la rivière du Blavet (*Blauet*). Le roi établit ces limites (*finem*) du pied de la montagne par le milieu de la lande jusqu'au ruisseau qui vient quasiment de Quénécan (*Gnescam*), et qui s'écoule jusqu'au Blavet.

[274] Kernévez, 2011, p. 199. Le rentier de 1455 montre que les procédés de délimitation sont les mêmes : cours d'eau, chemins, rochers et arbres, ainsi que les croix et les bornes.

[275] Halgouët, 1906 ; Halgouët, 1921.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

XVe et XVIe siècles[276]. Ces cartes, établies à la suite des travaux d'A. de La Borderie, ont été largement reprises jusque dans les années 1980[277]. Il est inutile de revenir sur le caractère non recevable de ces conclusions. Les actes conservés pour la période XIe-XIIIe siècle montrent davantage des espaces aux contours mouvants. Cette question des « frontières » de seigneuries n'a plus lieu d'être débattue aujourd'hui et nous éviterons de proposer des délimitations strictes aux seigneuries évoquées. Toutefois, les textes permettent d'esquisser des aires relevant plus ou moins nettement des seigneuries châtelaines. En revenant sur l'histoire des lignages et les informations relatives aux droits de ces seigneurs, on peut tout de même évaluer les secteurs sur lesquels les seigneurs châtelains exercent des droits, et, selon la qualité de l'information, les confronter aux délimitations des châtellenies connues pour le début de l'époque moderne.

1. La multiplication des seigneuries dans le Vannetais : origines et contenu des fiefs entre le XIe et la fin du XIIIe siècle

Suite à la disparition du comté de Vannes au cours du Xe siècle, le XIe siècle est marqué par l'émergence de plusieurs seigneuries dans cet espace. La plupart apparaissent dans les actes après les années 1020 par la mention de détenteurs de châteaux. La filiation entre l'ancien comté et les seigneuries châtelaines du XIe siècle apparaît assez nette dans plusieurs cas : Rieux, Largoët, Hennebont notamment. Certaines se forment autour de sites fortifiés antérieurs au XIe siècle, marquant la continuité dans la domination seigneuriale, tandis que d'autres semblent émerger au cours de ce siècle de transition. Nous n'aborderons dans un premier temps que les données concernant les lignages et les seigneuries, avant de revenir plus longuement sur l'origine des sites et la forme que prennent les chefs-lieux de ces nouvelles seigneuries.

Là encore, la faiblesse des sources textuelles se fait ressentir pour certains secteurs : si Rieux est bien renseignée pour la période des IXe-XIe siècles, par sa proximité avec le monastère de Redon, de même que Hennebont au XIIe siècle en raison de la présence voisine de l'abbaye de Quimperlé, les seigneuries situées au centre du Vannetais sont peu évoquées

[276] Il existe, pour la vicomté de Rohan et la partie du Porhoët qui en relève à la fin du Moyen Âge, plusieurs registres de déclaration des Rohan. Le registre de 1471 (AD 44, B 1982) notamment mentionne la plupart des paroisses relevant, pour tout ou partie, des vicomtes de Rohan, permettant d'esquisser l'aire géographique occupée par les Rohan au XVe siècle.

[277] Ainsi, N.-Y. Tonnerre les exploite encore, sous une forme simplifiée dans sa thèse (Tonnerre, 1994, p. 353).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

par les textes. Ainsi, les données sont largement déficitaire pour des lignages tels que celui de Largoët. Sans prétendre à l'exhaustivité[278], nous tenterons de mettre en avant les successions lignagères et les évènements qui éclairent les divisions territoriales et les réseaux mis en place dans les premiers siècles de l'histoire de ces seigneuries. La confrontation entre la chronologie d'émergence et d'affirmation des lignages, et l'étendue et le contenu des seigneuries, permet d'éclairer, dans le détail, la nature de la seigneurie bretonne.

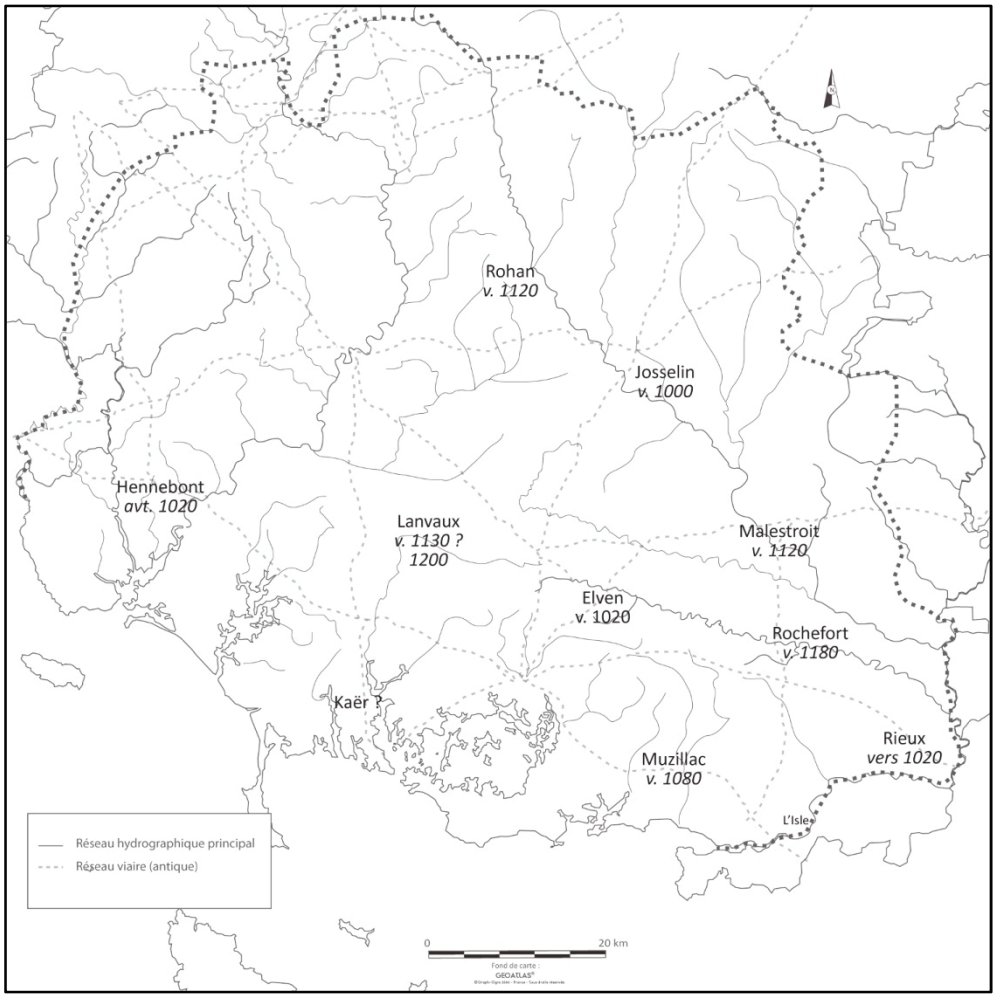

Figure 19. Carte de repérage des principales seigneuries évoquées avec la date d'apparition du lignage dans les textes.

a. Rieux

Rieux, installé sur la Vilaine, est le centre d'une seigneurie bien renseignée par les textes. Si son occupation remonte à l'antiquité, Rieux est encore, au haut Moyen Âge, un

[278] Pour chaque membre attesté, nous citerons, *a minima*, l'acte le mieux daté les mentionnant ou les actes principaux éclairant leurs relations avec les autres lignages aristocratiques.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

centre politique important. Situé aux portes de Redon, il abrite une résidence d'Alain le Grand, comte de Vannes, et est mentionné au moins depuis les années 880[279]. Rieux est alors intégrée au Vannetais et son maintien est lié à la fois au contrôle du franchissement de la Vilaine, mais aussi à la proximité de Redon, port majeur sur la Vilaine et lieu abritant le principal centre religieux au IXe siècle.

- **Le lignage des Rieux**

La famille de Rieux (annexe 4-5) a fait établir une généalogie en grande partie réinventée à l'époque moderne, faisant remonter ses origines à Conan Mériadec[280] notamment[281]. Les informations disponibles font *a minima* remonter le lignage des Rieux au XIe siècle. Les plus anciens membres connus de ce lignage apparaissent dans la première moitié du XIe siècle : Rodald de Rieux, ainsi que son fils Alain, sont présents aux côtés d'Alain de Cornouaille et des vicomtes de Porhoët et de Léon vers 1021[282]. La filiation entre Rodalt ou Rudalt et Alain est confirmée par trois mentions de ce fils dans les actes antérieurs à 1052. En 1026, le premier Alain de Rieux apparaît dans l'acte de donation de Belle-Île, mais

[279] En 888, Rieux apparaît à deux reprises comme l'un des lieux de résidence d'Alain en période de paix. (*Cartulaire de Redon*, Appendice, n° 51 : *Facta itaque pace, Deo disponente, per totum sui imperii orbem, bellisque per ejus in Christi Servitute subjectionem omnino cessantibus, erat præfatus pater patriæ in castello Reus quietissime habitans*). Il réside également sans doute en ce lieu lorsqu'il cède à Redon une terre dite de Bron Concar située sur la paroisse de Fégréac, sur l'autre rive de la Vilaine, la même année (Cartulaire de Redon, n° 239). Il réside encore à Rieux en 895 lors d'une donation à Redon (Cartulaire de Redon, n° 266 : *ad castellum Reus*).

[280] *Dux bellorum*, Conan Mériadec est considéré comme un roi légendaire de Bretagne. Il aurait vécu jusqu'au début du Ve siècle. Il aurait reçu dans les années 400 l'autorité suprême sur la Bretagne. Premier roi de Bretagne, il aurait installé sa résidence à Nantes.

[281] Guillaume, 2003, p. 93 ; d'après BNF, Ms. fr. 31793. Cette généalogie établie au XVIIe siècle par C. d'Hozier donne une succession continue des seigneurs de Rieux, dont plusieurs participants aux croisades. Nous la mentionnons ici car elle est souvent partiellement reprise dans les ouvrages concernant cette seigneurie bien qu'elle soit, en grande partie, infondée. Sauf acte conservé et confirmant leur existence, aucun de ces noms n'est mentionné ici. La généalogie des Rieux a également été établie par le père Anselme et publiée dans Anselme, 1723-1726, t. 6, p. 763-769. De même, les assertions de Moréri pour le XIIIe siècle sont difficiles à vérifier (Moreri, 1759, p. 199-200). Plusieurs généalogies, plus exactes, sont proposées, notamment par J.-M. Le Mené (Le Mené, 1879). Enfin, les travaux issus de la thèse de G. Guillaume sur les Rieux concernent les XIVe et XVe siècles (Guillaume, 2000 et Guillaume, 2003). Plusieurs mentions évoquées pour les périodes antérieures ne sont pas vérifiables, notamment celles issus des Dossiers Bleus de la BNF (Cabinets d'Hozier et F. R. de Gaignières) évoqués à plusieurs reprises mais reposant sur des actes perdus ou inventés.

[282] On les retrouve dans cet acte après les comtes (Alain), et les vicomtes (Guethenoc, vicomte de Porhoët et Guihomar, vicomte de Léon), et avant le seigneur d'Elven (Largoët). *Cartulaire de Redon,* n° 356 : *Illic aderant Alanus Cornugallensis comes et Guethenocus vicecomes et Gozolinus ejus filius ; ibi Guihomarcus Leonensis vicecomes et Rodaldus de Reus et ejus Alanus filius et Derianus de Eluen et Evenus ejus filius et Heslonus prepositus et Fredorius Inisani filius.* Voir également Guillotel, *Actes des ducs,* n° 12.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

cet acte est un faux, replacé dans le cartulaire après le XIe siècle[283]. Toutefois, ces deux actes indiquent l'existence d'un Alain de Rieux dans la première moitié du XIe siècle, sans doute au moins depuis 1026. Il apparaît dans le premier acte après la famille comtale, les évêques de Rennes et de Vannes, Hervé de Lohéac et Rivalt Cham, tandis que le second le mentionne après Robert de Vitré. Un dernier document, relevé par Dom Morice, mentionne Alain de Rieux dans les témoins de la donation du prieuré du Pellerin, dans le Nantais, à Marmoutier[284]. L'acte est daté vers 1038 par Dom Morice, vers 1050-1052 par L. Maître[285]. Si l'on considère ces différents éléments, il est probable qu'Alain de Rieux soit présent dans l'entourage d'Alain III (1008-1040) entre les années 1026 et 1037 au moins. Rudalt, fils d'Alain, apparaît dans l'entourage de Conan II dans les années 1050-1062[286].

Vers 1066, un Guethenoc de Rieux est cité sans que l'on puisse clairement le rattacher au lignage précédent[287]. En 1089, c'est au tour de Josselin de Rieux d'être témoin dans l'entourage du duc Alain IV[288]. Au début du XIIe siècle, on trouve enfin Guethenoc, alors en conflit avec les moines de Redon en 1112[289]. Il est à nouveau mentionné en 1127, lors de la réconciliation de l'église de Redon[290]. La lignée est ensuite mal connue. Les chroniques de Robert de Torigni mentionnent le passage de la terre de Rieux qui est alors donnée par Henri II Plantagenêt en 1168[291] à Guillaume de Beaumont, petit-fils d'Henri Ier d'Angleterre et comte du Mans[292] qui a épousé la fille de Roland de Rieux. Ce Roland de Rieux n'est jamais mentionné dans la généalogie établie par le père Anselme. Les membres du lignage, au XIIIe

---

[283] Guillotel, *Actes des ducs*, n°14.

[284] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 384 : *Alanus de Reus.* Cette mention paraît éloignée de l'aire géographique des Rieux, toutefois la concordance des dates amène à y voir la mention du même personnage.

[285] Maître, 1910, p. 504.

[286] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 406 et *Cartulaire de Redon*, Appendices, n° 61 : *Rodalt filius Alan de Reus testis.* Il est mentionné à cette occasion après l'abbé de Saint-Gildas, Robert de Vitré, dit *princeps* de Vitré, Alain, Eudes et un autre Eudes tous vicomtes (certainement les membres de la famille ducale), Juthael de Hudgnant (?) et Maenkou fils de Guethenoc. Le même acte est daté de 1055 par Dom Morice et placé vers 1062 par A. de Courson. Il faut sans doute suivre J.-M. Le Mené qui reconnaît dans le Rudalt fils d'Alain *Riviensis*, le même Rudalt de Rieux dans un acte de l'abbaye Saint-Georges de Rennes (Dom Morice, *Preuves,* I, col. 404).

[287] *Cartulaire de Redon*, n° 361 : *Guethenoc de Reus*.

[288] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 466 et *Cartulaire de Redon*, n° 290: *Goscelinus de Reus*.

[289] *Cartulaire de Redon*, n° 370 et Dom Morice, *Preuves*, I, col. 526 : *Guethenocus malus vicinus nuncupatur de Reus*.

[290] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 557 : *Guethenoc Reensi.* Il apparaît à cette occasion après Conan et Ermengarde, duc et duchesse ; Geoffroy et Alain de Porhoët, Even d'Elven, Jarnogon de Rochefort et Payen de Malestroit.

[291] *Chronique de Robert de Torigni,* t. 2, p. 3 : *Guillermum, cui secundus Henricus regis Anglorum dedit in Brittania filiam Rollandi de Reus cum terra ipsius*.

[292] Charge de son père Roscelin.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

siècle, sont difficiles à confirmer. Un autre Roland de Rieux est mentionné comme seigneur de Rieux décédé en 1205[293]. F. Morvan relève également un Gilles de Rieux décédé en 1255[294]. Enfin, en 1282, Guillaume, chevalier du duc, est seigneur de Rieux. Il est lui-même fils de Geoffroy de Rieux[295].

– **Les successions à la tête de la seigneurie**

L'évolution des anthoponymes adoptés par les membres de ce lignage amène à supposer une interruption de la lignée directe ou une union avec une famille extérieure, dont les Rieux auraient adopté les noms. Ainsi, les premiers Alain et Rudalt se rattachent clairement à la famille comtale de Vannes[296], ce qui confirme la continuité entre le IXe et le XIe siècle ; Rieux, restant dans le domaine des comtes de Vannes avant d'être cédée à un lignage cadet qui en conserve la charge. Ce lignage est attesté jusqu'aux années 1060[297]. Une modification s'opère ensuite dès 1066 au moins, le lignage adoptant les noms de Guethenoc et de Josselin qui sont clairement les noms portés par le lignage des Porhoët. Une union avec cette famille n'est donc pas à exclure. Ce changement est également concomitant de la transition entre les maisons de Rennes et de Cornouaille à la tête du duché. Ce changement pourrait donc tout aussi bien être la conséquence de cette transition, la famille de Cornouaille ayant reçu l'évêché de Nantes, aux portes de Rieux, quelques années plus tôt, ainsi que le comté qui revient à Hoël en 1054[298]. La prise de position des Rieux entre les deux pouvoirs a pu jouer en leur défaveur. Il est impossible d'assurer le maintien de la lignée des descendants des comtes de Vannes à la tête de la seigneurie de Rieux après les années 1060. De même, au XIIIe siècle, le stock anthroponymique de la famille de Rieux paraît très différent des deux périodes précédentes : l'adoption des noms Gilles, Geoffroy, Roland ou encore Guillaume au début du XIVe siècle, reste énigmatique.

---

[293] Généalogie établie par F. Morvan. Morvan, 2004, t. 4.

[294] *Idem*.

[295] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 1058 : "Guillaume seignour de Reux, chevalier […] Monsour Geffrey de Reux nostre pere, jadis seignour de Reux".

[296] Ils sont très certainement issus de Rudalt, fils du comte Alain, comme le mentionne N.-Y. Tonnerre (Tonnerre, 1994, p. 355), plus que de Werech, un autre de ses fils, mentionné par H. Le Breton (Le Breton 1993, p. 23). L'adoption des noms d'Alain et de Rudalt au XIe siècle le démontre.

[297] En plus des personnages déjà mentionnés, J.-M. Le Mené relève la présence dans les actes de Aufred, fils de Alain et frère de Rudalt mentionné avant 1060 (Dom Morice, *Preuves,* I, col. 402 : *Auffredo de Rius, Roaldo fratre ejus*). Ce personnage n'est mentionné qu'une fois.

[298] Chédeville, Tonnerre, 1987, p. 43.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

– **Importance et contenu de la seigneurie**

L'importance du lignage des Rieux ne se dément pas, au moins jusqu'au début du XIIe siècle. Ils apparaissent systématiquement dans les actes parmi les premiers témoins cités, en première position après les vicomtes, puis après les seigneurs d'Elven, de Rochefort et de Malestroit dans la première moitié du XIIe siècle[299] ; ces nouveaux lignages étant plus proches du nouveau pouvoir ducal. La politique matrimoniale des Rieux n'apparaît pas dans les actes conservés. On ne connaît pas davantage de branche cadette qui se serait émancipée. L'absence de développement territorial important avant la fin du Moyen Âge conforte l'idée que le lignage n'a pas mené de politique expansionniste mais est resté parmi les proches des familles ducales[300]. C'est aussi la conséquence de la situation stratégique de Rieux, qui amène les ducs à contrôler la seigneurie ainsi que le passage de la Vilaine qui y est associé. L'importance accordée au pont de Rieux le prouve : en 1282, le pont de Rieux est restitué par le duc à Guillaume de Rieux, qui se trouve à nouveau chargé de son entretien[301]. Cet acte confirme que le pont était auparavant tenu par son père, Geoffroy, qui l'avait laissé au duc pour ne pas avoir à l'entretenir, sans doute car le poids financier des réparations s'avérait trop lourd pour la seigneurie au milieu du XIIIe siècle. Les droits qui en sont retirés par les seigneurs de Rieux sont toutefois considérables à la fin du Moyen Âge[302]. L'importance territoriale de la seigneurie apparaît encore assez restreinte avant les XIVe - XVe siècles et les unions de la famille de Rieux avec la famille de Clisson[303], puis de Rochefort en 1374[304], d'Harcourt en 1414[305] et de Rohan en 1442[306]. À partir du XVe siècle, la famille de Rieux se trouve à la tête d'une puissante seigneurie en Bretagne, qui comprend notamment la place

[299] Par exemple, après le vicomte de Léon vers 1120 (*Cartulaire de Redon,* n° 356).

[300] Jusqu'à la fin du XIVe siècle, Rieux et sa terre restent les seuls biens des Rieux, à l'exception de quelques terres épars en Couëron, Rochefort et Héric. Guillaume, 2003, p. 95 ; Morvan, 1999, p. 73.

[301] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1058 : « nous promettons et suimes tenus sus tous nous biens meubles et inmeubles tenir ledit pont de Reux en bon point à toujours mais de totes facons ».

[302] La navigation sur ce secteur de la Vilaine est attestée dès le XIe siècle. En 1063, le seigneur de la Roche-Bernard donne à Redon la dîme du tonlieu et du droit sur la navigation qu'il perçoit sur la Vilaine (*Cartulaire de Redon*, n° 306).

[303] Jean Ier épouse Isabeau de Clisson.

[304] Jean II de Rieux épouse alors Jeanne de Rochefort, dame d'Ancenis, de Châteauneuf, d'Assérac et vicomtesse de Donges ; héritière, entre autres, de la seigneurie et terre de Rochefort. Cette prestigieuse union est notamment le résultat de l'union précédente de son père avec la famille de Clisson.

[305] Jean III de Rieux épouse en 1414 Jeanne d'Harcourt.

[306] François de Rieux épouse en 1442 Jeanne de Rohan, fille d'Alain IX de Rohan et de Marguerite de Bretagne.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

forte d'Ancenis[307]. Les aveux du XVe siècle permettent d'évaluer l'importance de la seule terre de Rieux qui est la première mentionnée dans ces documents, et qui doit correspondre, dans ses grandes lignes, à l'étendue du fief au XIIIe siècle avant les unions précitées. On apprend à cette occasion que la seigneurie comprend les paroisses de Rieux, Allaire[308], Fégréac[309], Béganne, Glénac, Saint-Vincent(-sur-Oust), Saint-Jacut(-les-Pins), Peillac, Les Fougerêts, Saint-Martin(-sur-Oust), Saint-Congar, Saint-Gravé et Malansac. À l'exception de Malansac, sans doute intégré plus tardivement dans la seigneurie au détriment de celle de Rochefort, l'essentiel des possessions des Rieux se concentrent sur les rives de l'Oust. Ils contrôlent ainsi 20 kilomètres du cours de l'Oust, leur permettant le contrôle des échanges. Le fief originel de Rieux, bien que réduit en surface jusqu'au XIVe siècle, est donc entièrement tourné vers le contrôle de l'eau. À la fin du XIIIe siècle, cette position confère aux seigneurs de Rieux une place enviable dans le duché : le seigneur de Rieux doit toujours 5 chevaliers à l'ost de 1294, ce qui le place au même rang que le seigneur de Largoët ou que le vicomte de Rohan pour la seule vicomté de Rohan[310].

b. Elven et Largoët

– **Le lignage d'Elven**

Elven se trouve être, à la fin du XIIIe siècle, l'une des seigneuries les plus proches de Vannes. Sa position stratégique, entre le domaine ducal et la seigneurie de Lanvaux à l'ouest, est le résultat d'un démembrement des domaines relevant des anciens comtes de Vannes. La filiation entre le lignage d'Elven (annexe 4-7) et celui des comtes de Vannes a déjà été établie par N.-Y. Tonnerre[311]. Elven relève en effet certainement, au Xe siècle, des possessions

[307] Les seigneurs de Rieux sont alors « sire de Rieux et de Rochefort, comte d'Harcourt, vicomte de Donges, baron d'Ancenis » comme précisé dans les aveux rendus au duc à la fin du XVe siècle (AD 44, B 1981 : aveux de 1430, 1507, 1532 et 1542).

[308] Comprend également l'actuelle commune de Saint-Jean-la-Poterie, qui est au XVe siècle un centre majeur de production potière (Daré, à paraître).

[309] Le maintien de Fégréac dans le domaine de Rieux est une étonnante continuité depuis l'Antiquité, période durant laquelle la cité de Rieux s'étendait de part et d'autre de la Vilaine. Le maintien de Fégréac dans le giron des Rieux s'explique par le contrôle du passage (à gué ?) puis du pont, charge qui, d'après les sources, n'a jamais été partagée avec une autre seigneurie (contrairement aux passages d'Hennebont ou de la Roche-Bernard par exemple).

[310] Le vicomte doit, pour l'ensemble de ses possessions, 9,5 chevaliers, c'est-à-dire autant que le comte de la Marche pour la terre de Porhoët.

[311] Tonnerre, 1994, p. 354.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

d'Alain le Grand. La terre de la paroisse d'Elven semble alors être divisée entre Tanguy et Dérien, fils d'Alain, dans les années 910[312]. La possession de cette paroisse au Xe siècle par les descendants directs d'Alain prouve que son origine est bien un démembrement des anciennes possessions comtales. D'après un acte daté de 913, un certain Even est dit petit-fils d'Alain le Grand. Sans doute s'agit-il ici du fils de Derien cité en 910[313].

La résidence de ces personnages à Elven reste toutefois hypothétique pour le Xe siècle. L'indice de cette présence se réduit à l'existence du toponyme « Lescastel » sur le territoire de la commune d'Elven[314]. Plus certaine est la présence d'un lignage aristocratique associé à Elven au début du XIe siècle. Le premier seigneur mentionné est Derrien, qui est cité dans un acte du cartulaire de Redon avec son fils Even en 1021[315], aux côtés d'Alain, comte de Cornouaille, du vicomte de Porhoët Geoffroy, du vicomte de Léon et du seigneur de Rieux. Les noms adoptés par cette lignée sont toujours ceux portés par leurs ancêtres cent ans auparavant.

Le lignage se poursuit jusqu'au XIIe siècle. On apprend, dans un acte daté de 1101, que Derien, et son fils Even, sans doute un autre membre de cette lignée, possédaient le quart des dîmes d'Allérac[316] qu'ils avaient déjà cédées au monastère de Redon avant la cession d'un autre quart à l'abbaye par le Normand[317]. Un autre acte, sans doute du début du XIIe siècle, mentionne Even, fils de Derien, ainsi que ses frères : Raoul, Geoffroy, Josselin et Rivallon, lors d'une donation précédant la fondation d'un prieuré Saint-Martin à Trédion[318]. L'acte est passé à Elven[319], confirmant la présence d'une résidence, certainement proche du bourg actuel. En 1127, Even, seigneur d'Elven est présent lors de la nouvelle consécration de

---

[312] Tonnerre, 1994, p. 354 ; *Cartulaire de Redon*, n° 279 : *Cum haec igitur Tangi perageret, filiolum suum Derian, filium Alani qui secum plebem Eluen partiretur.*

[313] *Cartulaire de Redon*, n° 276 : *quod rex Alanus antea atque Euuen nepos.*

[314] Guigon, 1997, p. 60 ; Tonnerre, 1994.

[315] *Cartulaire de Redon*, n° 356 : *Derianus de Eluen et Evenus ejus filius*. De la même façon que pour les Rieux, cet acte est considéré comme un faux, mais la liste des personnes reste cohérente : lors de la rédaction de l'acte, les moines avaient encore la mémoire des seigneurs de leur entourage.

[316] Allérac, aujourd'hui dans la commune de Saint-Just (35), est une paroisse au Moyen Âge central, la tradition attribuant le caractère d'église paroissiale à la chapelle située près du château d'Allérac. Le nom de la paroisse a été modifié lors du déplacement du centre paroissial sans doute à l'époque moderne.

[317] *Cartulaire de Redon*, n° 368 : *a Dereano et ab ejus filio Eveno.*

[318] *Cartulaire du Morbihan,* n° 175 : *Evanus quidam, filius Deriani, et fratres ejus Roaldus, Gaufredus, Joscelinus et Rivallonus*. L'attribution de cet acte au XIe siècle est fausse : seule la présence de l'évêque de Vannes Morvan permet de dater l'acte entre la fin des années 1080 et 1128, et la mention d'Even, fils de Derien comme auteur de cette donation, confirme que son père est alors décédé. Celui-ci étant encore en vie en 1101, il faut placer cet acte entre les années 1101 et 1128.

[319] *Cartulaire du Morbihan,* n° 175 : *Factum est hoc donum apud Elven.*

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

l'abbaye Saint-Sauveur de Redon[320]. Il s'agit du fils du précédent Derien, cité en 1101, et sans doute du même, cité lors de la fondation du prieuré de Trédion. Eguenus, fils de Derien, mentionné auprès du duc Alain Fergent en 1096 avant son départ en croisade, est également rapproché du lignage d'Elven par N.-Y. Tonnerre[321].

Les autres membres de ce lignage sont mal connus. Il semble que l'un des seigneurs d'Elven se retrouve sans héritier mâle au cours du XIIe siècle ou au début du XIIIe siècle. Une alliance entraîne alors sans doute l'arrivée de cette seigneurie dans les biens de la famille voisine de Malestroit. À la fin du XIIIe siècle, Payen III de Malestroit doit ainsi cinq chevaliers pour l'ost ducal, dont 4 pour la terre de Largoët et un seulement pour la petite seigneurie de Malestroit. Le nom de Largoët (forme de *ar coët,* « le bois », « espace de bois »), pour désigner la seigneurie d'Elven, n'apparaît qu'au XIIIe siècle, en référence à l'espace forestier qui accueille le nouveau château du lignage, principalement constituée d'espaces de landes sur les hauteurs de Lanvaux. Cette nouvelle dénomination est sans doute concomitante de l'extinction du lignage d'Elven et de l'abandon de la résidence aristocratique d'Elven.

– **Étendue et contenu de la seigneurie**

Le fief de Largoët se trouve centré sur la commune actuelle d'Elven, située à seulement 15 kilomètres de Vannes et à peu de distance des voies Vannes-Rennes et Vannes-Angers par Rieux. Relativement étendue, la terre de Largoët se trouve donc au contact direct, au sud, avec les terres ducales et épiscopales. Au XVe siècle, elle s'étend d'Auray à l'ouest jusqu'à Elven et Larré à l'est. Une vingtaine de paroisses en relève au moins au XVe siècle[322]. Avant cette période, les rares mentions des seigneurs et de la seigneurie d'Elven ne permettent pas d'en préciser l'étendue. La terre de Trédion, ainsi que l'emplacement du manoir de Trédion (dont la création n'est pas datée), alors situés dans la forêt de Lanvaux, appartiennent aux seigneurs d'Elven au début du XIIe siècle avant qu'elle ne soit cédée à l'abbaye de Marmoutier pour servir à la fondation du prieuré Saint-Martin de Trédion[323]. À l'occasion de cette donation, le

[320] *Cartulaire de Redon*, Prolégomènes, p. LII, et acte n° 347 *: Eveno elvenensi.*

[321] Tonnerre, 1994, p. 354.

[322] Voir les aveux de la seigneurie et comté de Largoët, AD 44, B 931, B 2180 (aveu de 1468), B 2324 (aveux du comté de Largoët pour 1466, 1470, 1533, 1542 notamment), ainsi que les sentences concernant l'aveu des Largoët et les pièces du XVe siècle présentées devant la barre d'Auray (AD 44, B 979), et pour la partie de Largoët déclarée par les vicomtes de Rohan en 1471 : AD 44, B 1982.

[323] L'acte a été partiellement transcrit dans les registres des Blancs-Manteaux (BNF, Ms. fr. 22322) mais est copié en intégralité dans les fonds du comté de Largoët (AD 56, E 2613, fonds du château, prieuré et tenues de Trédion) : la donation comprend la terre de Trédion avec les droits sur la forêt, ainsi que suffisamment de

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

seigneur d'Elven se réserve la moitié des dîmes d'Elven pour financer la construction de l'église paroissiale d'Elven, qui est donc en cours de reconstruction dans le premier quart du XIIe siècle.

Quant au centre seigneurial, il est établi d'abord à Elven avant d'être déplacé vers la forêt d'Elven, à 2 kilomètres au sud-ouest. Ce déplacement correspond certainement à l'arrivée de la seigneurie dans la famille de Malestroit. La construction de la forteresse de Largoët est le fait du nouveau lignage de Malestroit, qui réinvestit ainsi une seigneurie nouvellement intégrée à leurs domaines. L'installation de cette nouvelle fortification coïncide donc avec le changement de lignage à la tête de la seigneurie d'Elven. La rupture est complète entre les deux lignages aristocratiques. La seigneurie d'Elven est peut-être déjà démembrée au XIIe siècle pour créer la seigneurie de Rochefort, située au nord[324].

c. Hennebont et le Kemenet-Héboé

La seigneurie d'Hennebont, aux confins du Vannetais et de la Cornouaille, occupe une place territorialement importante dès le XIe siècle au moins. Elle est bien connue grâce aux fonds de l'abbaye voisine de Sainte-Croix de Quimperlé[325].

- **Le lignage d'Hennebont**

Dès le début du XIe siècle, Huelin, fils de Bérenger apparaît dans l'entourage du comte de Cornouaille Alain Canhiart lors de la fondation de l'abbaye de Quimperlé[326]. L'origine de Bérenger, et donc du lignage (annexe 4-4), est incertaine. N-Y. Tonnerre émet l'hypothèse d'un lien avec la famille comtale de Rennes, dans laquelle se rencontre également le nom de

« plaine et de forêt » pour le besoin des moines, le droit de recueillir les essaims d'abeilles, mais aussi la moitié des dîmes d'Elven.

[324] Tonnerre, 1994, p. 313.

[325] Une première étude du lignage a été réalisée par A. de La Borderie (La Borderie, 1861), mais comporte un certain nombre d'erreurs, notamment dans la délimitation de l'emprise de la seigneurie à ses origines.

[326] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 366 : *Huelin filius Berengarii.* Il apparaît dans cet acte après la famille comtale (Alain et son épouse Judith), l'évêque de Cornouaille Orscand, Catwallon abbé de Saint-Sauveur de Redon, Guethenoc et Guerech les frères du comte, puis Altfrid et Guegon. Altfrid, fils d'Altfrid, est certainement un personnage de la famille comtale, peut-être un bâtard. Altfred (le même ou un descendant), surnommé *Mab*., c'est-à-dire « le fils » en breton, est mentionné à plusieurs reprises dans les années 1050-1060 lors de plusieurs donations à Quimperlé (*Cartulaire de Quimperlé,* n° 11, 15).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Bérenger, mais rien ne vient confirmer la filiation[327]. J. Quaghebeur, au contraire, plaide en faveur d'un lien avec la famille comtale de Vannes[328]. Cette proposition paraît, territorialement, plus plausible : le territoire d'Hennebont, qui paraît détaché de celui du Vannetais et de la Cornouaille au moins depuis les premières années du XIe voire, plus certainement, dès les dernières années du Xe siècle, se trouve aux confins des deux anciens comtés[329]. Les noms adoptés plus tard par les seigneurs d'Hennebont, rappellent d'ailleurs ceux adoptés par le lignage des vicomtes de Poher depuis le milieu du XIe siècle au moins[330].

Vers 1027, Huélin[331] participe à la création du prieuré de Quiberon en faveur de l'abbaye de Redon[332]. Il est mentionné à nouveau vers 1037, lorsqu'il cède l'île de *Tanguethen* à l'abbaye de Quimperlé[333]. Sa femme est alors mentionnée : il s'agit d'Avan, sœur du comte Alain Canhiart. Cette union place à nouveau la famille d'Hennebont dans la parentèle du futur lignage ducal.

Son fils, Guegon, est également mentionné dans les deux actes précédemment cités[334]. Ce personnage est souvent assimilé à Tanki, ou Tanguy, mentionné dans l'acte de 1037. Cette mention a ensuite été rectifiée dans le cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé et aucune autre occurrence de Tanguy ne permet d'assurer qu'il s'agit d'un fils de Huelin. Guegon a un fils, Tanguy[335] mentionné dans les années 1080[336]. Entre 1066 et 1081, Tanguy capture Caradoc,

---

[327] Tonnerre, 1994, p. 359-361.

[328] Quaghebeur, 2002, p. 126.

[329] L'étendue du Kemenet-Héboé comprend, d'après les données de la fin du Moyen Âge, les terres situées entre le Scorff et l'Ellé. Les nombreuses donations faites ou autorisées par les seigneurs d'Hennebont ne viennent pas le contredire.

[330] Sur le lignage de ces « vicomtes », titre qu'ils revendiquent au XIIe siècle, voir Quaghebeur, 2006. Les noms adoptés sont principalement Bernard et Rivallon, mais on retrouve également Tanguy et un Henri à la fin du XIIe siècle.

[331] Une première généalogie de ces seigneurs a été établie lors de l'édition du cartulaire de Quimperlé. Voir *Cartulaire de Quimperlé,* p. 345. L'auteur cite notamment tous les actes les mentionnant dans le cartulaire de Sainte-Croix (14 actes).

[332] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 364, *Cartulaire de Redon,* n° 373, pour l'établissement du prieuré de Locoal : *Hugolinus de Henbont.*

[333] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 373 : *Ego Huelin Berengarii filius* […] *in presentia Alani Cornubie consulis* […] *pro redemptione anime meæ et uxoris meæ Avan* […] *cum filio meo Guegon et uxore mea concedentibus*…

[334] La filiation est démontrée dans le cas du texte de 1037 ; en revanche dans le premier texte le Guegon mentionné peut être un autre membre de la famille ou un autre proche de la famille comtale. Il est toutefois mentionné juste avant Huelin.

[335] La confusion de l'acte de 1027 peut venir de cette succession : Tanguy serait en réalité le petit-fils de Huélin et non son fils.

[336] *Cartulaire de Quimperlé*, n° 41 : *Tanki mab Guegun, Derian mab Tanki*. Il est également témoin dans une confirmation de donation à la même abbaye par la duchesse Constance en 1088 (Dom Morice, *Preuves*, I, col. 464 : *Tangi fil. Guigoni, Derian fil. Tangi*.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

fils de Daniel, fils de Harnou[337]. Lui succède Guillaume, son fils, après 1088. Il est mentionné avec son frère, Rivallon, comme autorisant le don d'une terre située à Cléguer entre 1114 et 1131[338].

Henri est, en 1200, cité comme fils de Soliman[339] lorsqu'il exempte de divers droits le prieuré Notre-Dame d'Hennebont, fondé par ses ancêtres. Dans cet acte, le nom de Tanguy, rencontré à plusieurs reprises dans le premier lignage mentionné, est d'ailleurs associé à un moulin d'Hennebont[340]. Soliman est mentionné comme « nouveau seigneur d'Hennebont » dans un acte daté de 1164 par D. Le Duc-Le Men. Il s'accorde alors avec l'abbé de Quimperlé, Rivallon, au sujet des biens de l'île de Groix et du prieuré Saint-Michel[341]. La parenté de Soliman, est en revanche obscure : s'agit-il d'un descendant direct de Guillaume ou de Rivallon ?

En 1200, Henri est présent, lors de la rédaction de l'acte précédemment évoque, avec sa fille, A.[342], et son fils, H. (Henri ?)[343]. Eudes, seigneur d'Hennebont, *miles*, fonde une chapelle à Pont-Scorff en 1235[344]. Il s'agit peut-être d'un cadet d'Henri, né peu avant ou après 1200 et héritier de la seigneurie suite au décès de son frère Henri[345]. Il ne semble pas laisser de descendance connue et la seigneurie d'Hennebont revient ensuite à Adelice ou à son père

---

[337] *Cartulaire de Quimperlé*, n° 15 : *ego quoque Daniel filius Harnou captione filii mei Caradoci quem Guegon filius Huelin cepit multum confusum.*

[338] *Cartulaire de Quimperlé,* n° 25-26 : *Uuillelmus filius Tanki, de quo terra illa tenebatur, et Riuallonus frater ejus*.

[339] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 783 : *Ego Henricus Solimani filius*.

[340] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 783 : *Insuper partem meam integram de molendino Tangy cum piscatura.*

[341] *Cartulaire de Quimperlé*, p. 304, extraits des actes perdus de Sainte-Croix. Le Duc, 1881, p. 220-222, traduction de l'acte perdu de 1163-1164.

[342] J.-M. Le Mené identifie deux filles : Amicie et Adelice, l'une épousant le seigneur de Léon, l'autre un Lanvaux. (Le Mené, 1878a, p. 141). Sur cette question d'identification des prénoms, il convient de rester prudent (Kernévez, 2011, p. 247).

[343] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 784 : *Haec concesserunt H. filius meus & A. filia mea.*

[344] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 894-895 : *Dominus Eudo de Henbont miles.*

[345] Ce personnage pose problème dans toutes les généalogies des Hennebont. Cet acte paraît étonnant : il est signé de Pont-Scorff, et a été conservé dans les archives des Rohan, contrairement aux autres mentions, conservées dans des actes rédigés par l'abbaye de Quimperlé. En réalité ce personnage mentionné en 1235 est difficile à raccorder au lignage des Hennebont. Il peut s'agir d'un fils d'Henri, non mentionné dans l'acte de 1200 ou d'une autre branche inconnue. La succession présentée par C. Guiguen (Guiguen, 2008, t. 1, p. 14) n'est pas non plus exacte, puisqu'elle fait de Geoffroy le frère d'Eudes et le père d'Adelice. Cette proposition peut-être bien calée chronologiquement, mais il est improbable que le nom de Geoffroy, attaché au lignage des Lanvaux, soit adopté par le lignage d'Hennebont avant l'union d'Adelice et d'Olivier de Lanvaux (fils lui-même de Goeffroy de Lanvaux). Certains ont vu dans cet *Eudo* une mention précoce d'Eudon Picaud, époux d'Adelice, ce qui est difficilement recevable si l'on considère qu'il est encore en vie en 1274 (Dom Morice, *Preuves,* I, col. 992) et que l'acte mentionne qu'il pourrait être encore vivant vingt ans plus tard, donc en 1294. De plus, il n'est ensuite attesté qu'à partir de 1261, et toujours en temps qu'époux d'Adelice, dame de Tihenri, sans que le titre de seigneur d'Hennebont ne lui soit associé.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Geoffroy de Lanvaux. Geoffroy était époux de Catherine de Rohan, fille du vicomte Alain IV[346]. Adelice, fille de Catherine de Rohan[347] (et donc petite-fille du vicomte Alain IV), épouse Olivier de Lanvaux, cadet de la seigneurie voisine, sans doute dans les années 1220 ou 1230[348]. Celui-ci est fait prisonnier en 1238 par le duc et retenu à Suscinio et la seigneurie de Lanvaux (partie d'Hennebont seulement ?) est momentanément confisquée[349].

Geoffroy, dit Geoffroy d'Hennebont, est le dernier à porter le titre de seigneur d'Hennebont. Les oppositions, déjà évoquées plus haut, des deux lignages de Lanvaux avec le duc de Bretagne, entraînent la ruine du lignage et la perte de ses terres. Adelice[350], attestée

---

[346] Celui-ci est décédé en 1305, et trois de ses enfants sont décédés relativement précocement entre 1220 et 1232 (les vicomtes Geoffroy Ier, Olivier et Alain V). Il faut donc faire remonter cette union entre Geoffroy et Catherine de Rohan au plus tard dans les années 1220. La naissance d'Adelice peut donc être estimée aux mêmes années.

[347] La filiation est prouvée en 1274 lors de l'accord entre Eon Picaud, époux d'Adelice, fille de Catherine de Rohan, et du vicomte de Rohan au sujet de plusieurs possessions dans la vicomté, dont le manoir de Branguilly. Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1033 : *Domina Katerinæ de Rohan matris quondam prædictæ Adeliciæ.*

[348] Morvan, 2014, p. 277.

[349] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 111 : *Orta est guerra inter Joannem ducem Britanniæ Russum, et baronem de Lanvaux, & fuit idem baro in bello superatus, & Petrum de Craonio ejus complicem ; quos idem Joannes detinuit in carceribus, videlicet dominum de Lanvaux in Succenio & Petrum de Craonio in Bouffedio nannetenfi, & confiscavit Lanvaux.*

[350] La succession des noms de Geoffroy et Adelice pose problème dans cette généalogie : ainsi, J.-J. Prado voit une seule Adelice, fille de Geoffroy, et mère d'un autre Geoffroy, ce qui paraît démontré par les actes mentionnés par Dom Morice (Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1021 et col. 1033). A. de La Borderie et F. Morvan (Morvan, 2014, p. 277) préfèrent une succession plaçant Adelice comme fille ou sœur du dernier H. d'Hennebont cité en 1200, elle-même épousant un Olivier de Lanvaux dans les années 1200. Cette union n'est pas certaine et les actes des années 1260-1270 nous montrent une autre réalité : on apprend alors que Adelice est fille de Catherine de Rohan, puis dans un autre acte qu'elle est fille de Geoffroy. Cette union entre Geoffroy dit d'Hennebont et Catherine de Rohan est à placer dans les années 1220 car Adelice est encore en vie en 1274 et son fils, Geoffroy, dans on acte de 1294 laisse penser qu'elle pourrait être encore en vie 20 ans plus tard. Ce Geoffroy est bien son fils puisque l'on apprend qu'il est établi dans son droit, donc sans doute récemment à la tête de la seigneurie d'Hennebont en 1264. De même, Adelice est alors dite mère de Geoffroy (col. 1033), épouse d'Eon Picaut (col. 982, col. 1033 et col. 1021) et dame de Tihenri (col. 982). Il est donc probable qu'Eon Picaut, chevalier, soit son second époux, l'union étant scellée avant 1261, du vivant encore de son père Geoffroy (col. 1021). La terre de Tihenri est donc le bien revenu à Adelice suite à son union. Si Adelice est mentionnée comme mère du Geoffroy mentionné dans les années 1270 (col. 1033) ; un acte nous révèle qu'il est le frère d'Alain, bâtard d'Olivier de Lanvaux (col. 992). Il faut donc voir dans cet Olivier de Lanvaux (père de Geoffroy et le premier époux d'Adelice) décédé avant 1261, un frère cadet d'Alain de Lanvaux (qui est lui attesté de 1224 à 1270). Cet Olivier de Lanvaux est celui qui se révolte contre le duc Jean Ier entre 1238 et 1248 (Dom Morice, *Histoire*, I, col. 996). Il décède sans doute peu de temps après. Cette succession lignagère, pose toutefois problème pour rattacher le lignage à Henri, mentionné en 1200. Il est presque certain que le H. (certainement Henri) mentionné en 1200 est décédé précocement, car il n'est jamais mentionné après. La terre est-elle alors passée à un enfant de celui-ci ? Ou à un autre des héritiers : soit Eudes mentionné comme seigneur d'Hennebont en 1235, soit une fille, A., mentionnée également en 1200. L'identification de cette fille pose également question : s'agit-il déjà d'une Adelice, ce qui a le plus souvent été retenu par les généalogistes ? Dans cette hypothèse, il ne peut s'agir de la même Adelice que celle pouvant être encore en vie en 1294. Plus certainement, cette A. est un autre personnage, peut-être Anne qui est donnée pour épouse de Hervé de Léon notamment par F.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

entre 1256 et 1283, épouse Eon Picaut[351]. Adelice est dite « dame de Ti-Henry » en 1261 et possède donc la terre et la motte de Ty-Henri (en Plouay) du vivant de son père[352]. Geoffroy engage la ville de Coetprat, située à Gueltas[353] à Eudon Picaut, son gendre, contre une rente de 10 livres par an durant vingt ans[354]. Leur fils, Geoffroy, est également mentionné en 1274[355]. Le lignage des Picaut, inconnu avant cette union, reste ensuite très proche des vicomtes de Rohan durant tout le XIVe siècle[356].

Suite aux démêlés avec les Rohan, puis avec les ducs Jean Ier et Jean II, la seigneurie d'Hennebont disparaît pour intégrer les fiefs de Léon et le domaine ducal.

– **Les parentés du lignage d'Hennebont**

Les noms adoptés par le lignage reflètent bien l'évolution des alliances de la famille d'Hennebont. Le stock anthroponymique des premiers seigneurs d'Hennebont, à partir de la seconde moitié du XIe siècle, est le même que celui de la famille des vicomtes de Poher[357], dans laquelle on retrouve les noms de Tanguy, Guéthenoc, Rivalon et Guillaume.

Deux modifications dans le lignage apparaissent ensuite nettement. L'une dans les années 1150-1160, lorsque Soliman apparaît. La précision de l'acte de Sainte-Croix du « nouveau seigneur d'Hennebont » n'est peut-être pas anodine : plus qu'un descendant prenant la suite du seigneur Guillaume décédé, il peut s'agir d'un membre d'un nouveau

---

Morvan. Cette union, probable (Hervé de Léon décède en 1218), explique notamment l'arrivée des 2/3 d'Hennebont notamment dans le giron de la famille de Léon au XIIIe siècle. Resterait donc encore à éclaircir la filiation entre le premier Geoffroy de Hennebont, père d'Adelice et grand-père de Geoffroy, avec Henri mentionné en 1220. Son union avec Catherine de Rohan devant être antérieure aux années 1220 (tous les frères de Catherine décèdent dans les années 1220), Geoffroy est sans doute né avant 1200. Son nom indique une filiation avec la famille de Lanvaux, sans pour autant que l'on parvienne à savoir comment une part de la seigneurie d'Hennebont arrive dans cette famille. Malheureusement aucun acte ne vient éclaircir cette question.

[351] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 1021, année 1270 *: Adelicia filia Gaufridi de Henbont militis, uxor Eudonis Picaut militis*.

[352] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 982 : *Adelicia domina de Thienri uxor Eudonis Picaut militis.*

[353] L'acte place cette terre à Noyal, sur les bords de l'Oust. En réalité, elle se situe bien sur les bords de l'Oust, mais sur Gueltas, à 3,5 kilomètres au nord de Rohan.

[354] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 992 : « Sachent tos que Gefroe de Hembont en nostre presence estably & en droet a engage a Eon Picaut & a sa femme tote la ville de Coetpras , si comme ele siet o totes ses apartenances en bois, en plen & eue, laquelle siet sur Oust en la paroisse de Noeal sus dous cens livres & cent souz de la monée corante dusque à xx. ans prechens à venir ». Cet acte est également l'occasion, pour Geoffroy d'Hennebont, de se dessaisir d'une terre située dans les possessions des Rohan, avec qui il est en conflit depuis les années 1220.

[355] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1033 : *Eudo Picaut miles & Adelicia mater Gaufridi de Hembont militis*.

[356] Dom Morice, *Preuves,* II, col. 477 (Eon Picaut en 1382), col. 669 (Alain Picaut en 1396), col. 706 (Eon Picaut en 1400).

[357] Occupant la partie continentale de la Cornouaille.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

lignage qui prend alors la tête de cette seigneurie. Ni Tanguy, ni Guillaume ou ni Rivallon, noms systématiquement usités au XIe et au début du XIIe siècle, ne sont ensuite repris par le lignage. La seconde modification apparaît dans les textes dans les années 1230 avec l'adoption du nom de Geoffroy, qui fait suite au rapprochement avec la famille de Lanvaux. L'arrivée d'une partie de la seigneurie d'Hennebont dans le giron des Lanvaux reste inexpliquée. Il s'agit sans doute du résultat d'une alliance qui n'est pas connue. C'est Geoffroy, père d'Adelice et époux de Catherine de Rohan, qui porte le premier le nom de Geoffroy d'Hennebont. Ce nom n'est mentionné que dans les années 1260 du vivant de sa fille. On ne sait depuis quand il porte le titre de seigneur d'Hennebont. Il est presque certain qu'il ne recueille alors qu'une part de la seigneurie d'Hennebont, l'autre part étant arrivée dans le giron des Léon. L'ordre de succession retenu n'explique pas l'arrivée de cette seigneurie dans la famille des Lanvaux. Geoffroy, père d'Adelice, épouse Catherine de Rohan au plus tard dans les années 1220, ce qui place sa naissance sans doute du vivant d'Henri d'Hennebont. Cette superposition des lignages tend à indiquer une arrivée de la terre d'Hennebont dans les possessions des Lanvaux assez tardive, après un partage déjà favorable au lignage de Léon, donc après les années 1200. La mention d'Eudes, seigneur d'Hennebont en 1235, pose problème. Il pouvait être héritier d'une part de la seigneurie d'Hennebont avant Geoffroy et Adelice, mais le seul acte le mentionnant ne permet pas de l'assurer[358].

Quoiqu'il en soit, au milieu du XIIIe siècle, les Hennebont sont liés à la famille de Lanvaux, déjà évoquée, ce qui va participer à sa ruine et à la disparition du lignage. Geoffroy, fils d'Adelice, ne laisse ensuite pas de trace dans la documentation après 1274. À la fin du XIIIe siècle, l'ancien fief de Kemenet-Héboé relève à la fois du duc et de la famille de Léon, qui s'accordent sur le partage d'Hennebont dès 1260, mais aussi d'Olivier de Tinténiac. En 1294, ce dernier reconnaît devoir deux chevaliers pour la terre de La Roche-Moisan, tandis qu'Hervé de Léon doit également deux chevaliers pour le fief de Kemenet-Héboé. Ces deux seigneuries, issues du même fief originel, restent très liées puisqu'une fille d'Hervé IV de Léon, Amice, épouse Guillaume de La Roche-Moisan à la fin du XIIIe siècle[359].

[358] La mention, isolée, ainsi que le cadre de cette mention, ne permet pas d'exclure une erreur lors de la copie d'un acte, voire même un faux. L'original, conservé dans les titres de Blain, est perdu.
[359] Kernévez, 2011, p. 248.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

– **Délimitation et évolution de la seigneurie du Kemenet-Héboé**

C'est dans l'acte de 1027 qu'est mentionnée pour la première fois la seigneurie de Kemenet-Héboé[360]. Cette vaste seigneurie est sans doute comprise entre le Blavet et l'Ellé, qui sont, encore au XIIIe siècle, les limites de cette terre. Comme pour toutes les seigneuries précédemment évoquées, seules quelques indications éparses permettent de cerner le territoire du Kemenet-Héboé. Au XIIe siècle, Cléguer relève de cette seigneurie[361]. Le Kemenet-Héboé n'est ensuite mentionné qu'au XIIIe siècle : c'est à la fois un doyenné[362] et une seigneurie relevant d'Hervé de Léon en 1294[363]. La donation de Rivallon au prieuré Saint-Michel, dans la première moitié du XIIe siècle, consiste en une mine de froment à prendre sur le village de Tréfaven. Cette possession comprend peut-être déjà une résidence de Tréfaven qui est cité au XIIIe siècle aux mains des seigneurs de Léon[364]. En 1287, Ploemeur relève du Kemenet-Héboé[365]. Au nord, la seigneurie d'Hennebont touche le fief de Guémené qui relève au XIIIe siècle des Beaumer et des Rohan. L'héritage d'Adelice, peut-être augmenté de biens de sa mère Catherine de Rohan, se concentre autour des paroisses de Plouay et Lanvaudan. Il s'agit donc de la limite nord de la seigneurie.

Au début du XIIIe siècle, les alliances établies par les descendantes d'Henri, amènent un premier partage de la seigneurie entre les Lanvaux et les Léon. La saisie des terres des Lanvaux d'Hennebont par le duc, au milieu du XIIIe siècle, entraîne également le passage d'anciens biens du Kemenet-Héboé dans le giron ducal. Le duc récupère ainsi un tiers de la ville d'Hennebont, qui revient d'abord à son fils Pierre avant de lui être rendu. L'aménagement, dénoncé en 1281 par le vicomte de Rohan, d'un étang à Pontcallec confirme que cette terre venait également de passer dans le domaine ducal quelques années auparavant. De même, en 1281, le duc est à l'initiative de la construction d'une cohue à Plouay, qui, de la même manière, a rejoint, pour moitié, ses possessions[366]. Quant au fief de La Roche-Moisan,

---

[360] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 374, *Cartulaire du Morbihan*, n° 147 : *et plures alii de Kemenetheboe*.

[361] *Cartulaire du Morbihan*, n° 225 *: in Kemenet-Hobgoen, elemosine de Cleker et de Tremmatos*. L'acte porte la date de 1160, mais cette charte de confirmation des biens des Templiers en Bretagne par Conan III est considérée comme un faux. Toutefois, les indications sont plausibles. L'église de *Tremmatos* n'est pas identifiée.

[362] En 1260, un doyen de Kemenet-Héboé est mentionné lors d'une donation à l'abbaye de Prières (*Cartulaire du Morbihan*, n° 311).

[363] *Cartulaire du Morbihan*, n° 436, Livre d'ostz de 1294 : « Monsour Hervé de Léon pour son fié de Kuemenet-Heboé II chevaliers ».

[364] Kernévez, 2011, p. 247, d'après AD 29, 1 H 25, f° 180 r° : *Datum apud Treizfanguen, in motu peregrinationis nostræ ad Hierosoliman.*

[365] *Cartulaire du Morbihan*, n° 416 : *ecclesiam de Ploemer apud Kemenetheboy. dyocesis venetensis.*

[366] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1060 : « Sachent tous que comme nous eussons achaté ou eschangé ou acquis de la Dame de Tyhenry & de Gefroi son fiuz esné ce que ils avoient & povoient avoir en la ville de Plozay et

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

relevant d'Olivier de Tinténiac en 1294, il est organisé autour de Pont-Scorff. Probablement retenues par le duc suite aux démêlés avec les Lanvaux, ces terres sont confiées à Olivier de Tinténiac à la fin du XIIIe siècle, tandis que le duc se réserve la terre de Pontcallec. Il existe également une famille éponyme, citée dès 1282[367]. Geoffroy de La Roche-Moisan échange avec l'abbaye Notre-Dame de Joie une rente sur la cohue de Pontscorff contre des biens en Meslan[368]. Des seigneurs de La Roche-Moisan existent encore au XIVe siècle : Étienne Gauvin de La Roche-Moisan détient la seigneurie en 1323[369]. À la fin du XIVe siècle, le fief est constitué des terres entre l'Ellé et le Scorff. Jean IV cède cette seigneurie au seigneur de Rohan-Guémené en 1380 et l'acte fournit une délimitation de la seigneurie : « le chatiel et toute la chatellenie de La Roche-Moisan o toutes ses appartenances, sise au pais et terroir de Kemenet-Heboay, es paroisses et villes de Lesbin, Ponscorf, Ploemur, Béouay, Arzenou, Redene, Guidel, Guilgoumarh, Mezlen, et en l'isle de Grouay »[370]. Elle correspond aux indications éparses antérieures à la fin du XIIIe siècle pour les terres situées à l'ouest de la seigneurie de Kemenet-Héboé[371].

Le fief du Kemenet-Héboé, bien que partagé au cours du XIIIe siècle entre quatre lignages différents, apparaît donc bien cerné par ces évènements : avant les divers partages, il est, au sud, limité par la mer, à l'ouest, par le cours de l'Ellé, au nord par les possessions des Beaumer et des Rohan (fief de Kemenet-Guégant) qui s'étendent jusqu'à Plouay et Melrand, et, à l'est, par le domaine ducal, qui, comme nous l'avons vu, englobe l'ancien *pagus* de Belz, qui s'étend jusqu'au Blavet et aux portes d'Hennebont.

Becherel, et par celle raison nous eusmes la moitié dou marché de Plozay & eusmes fait cohue en nostre moitié de Plozay ».

[367] Notons qu'en 1027 ou 1037, un homme du nom de Moisan, du Kemenet-Héboé, est mentionné dans l'entourage d'Huélin, seigneur d'Hennebont, mais ne peut être rattaché certainement à ce lignage. En revanche, il est sans doute à relier aux origines de la seigneurie de La Roche-Moisan, probablement issue du Kemenet-Héboé. *Cartulaire du Morbihan*, n° 147.

[368] *Cartulaire du Morbihan*, n° 398.

[369] *Cartulaire du Morbihan*, n° 507.

[370] Tanguy, 1982, p. 119-120.

[371] Groix, Lesbon, Pont-Scorff et Ploemeur sont mentionnés avant la fin du XIIIe siècle.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

d. Rochefort

– **Le lignage de Rochefort**

L'apparition de la seigneurie de Rochefort, située aux confins de celle de Largoët et de Malestroit à la fin du XIIIe siècle, remonte sans doute au XIIe siècle. Les premiers seigneurs de Rochefort apparaissent dans les années 1110 (annexe 4-6). Abbon est généralement cité vers 1118 comme le premier représentant de cette lignée[372]. La mention d'un Abbon de Rochefort, relevée par Dom Lobineau[373] dans le cartulaire de Saint-Aubin d'Angers dans un acte concernant les environs de Champtoceaux[374], ne correspond pas au lignage des Rochefort de Bretagne. Il en est de même pour Fulcrad relevé par le même[375]. Ces seigneurs de Rochefort sont en fait ceux de Rochefort-sur-Loire près d'Angers[376] et non ceux de Rochefort en Bretagne.

Un autre premier membre potentiel de cette lignée bretonne est Hamon de Rochefort qui est fait prisonnier à Dol en 1173, d'après la liste rapportée par Roger de Hoverden[377]. Toutefois, rien ne permet de rattacher certainement ce Hamon au lignage de Rochefort. Jarnogon de Rochefort, cité comme seigneur de Rochefort après 1180, est le premier seigneur clairement rattaché à ce lieu[378]. Il fait notamment des donations au prieuré de Rochefort en dédommagement des dégâts subis par sa faute par les moines établis dans son château. Dans cet acte, il mentionne son fils Jarnogon qui donne également son consentement à cette donation ainsi qu'un éventuel autre fils, Guihenoc, qui est devenu moine[379]. On ne sait d'où est issu ce lignage au début du XIIe siècle. Dès les premières années du XIIIe siècle, apparaît le seigneur Alain qui, en 1203, se trouve aux États réunis à Vannes[380]. Le détenteur du titre est ensuite Thébaud, qui épouse peut-être l'héritière de la vicomté de Donges[381] puisqu'il est le premier à adopter ce titre. Il n'est pas exclu qu'il recueille cette seigneurie du nantais de sa

[372] Cayot-Délandre, 1847, p. 288 ; Le Mené, 1878c, p.145 ; Tonnerre, 1994, p. 355.
[373] Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. 2, col. 186 : *Abbonem de Rupeforti*.
[374] Loire-Atlantique.
[375] Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. 2, col. 185 : *Fulcradus de Rupeforti, Tebaldus frater ejus*.
[376] La seigneurie de Rochefort (-sur-Loire) apparaît dans les premières années du XIIe siècle suite à une donation de Foulque le Réchin, comte, à Abbon de Briollay qui prend ensuite le nom de Rochefort.
[377] Dom Morice, *Histoire*, I, col. 992 ; et Roger de Hoverden, Chronica magistri, t. 2, p. 52 : *Hamundus de Rocheford.*
[378] *Cartulaire du Morbihan*, n° 237 : *ego Jarnogonius dominus de Rochaforti.*
[379] *Cartulaire du Morbihan*, n° 237 : *quando Guihenochum dubium filium meum monachari feci.*
[380] Dom Morice, *Histoire*, t. 1, col. 132.
[381] Seigneurie située dans l'actuelle Loire-Atlantique (44), à 50 kilomètres au sud de Rochefort-en-Terre.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

mère, dont le nom n'est pas connu[382]. Il apparaît dans plusieurs actes des années 1240, notamment un accord avec l'abbé de Lanvaux en 1240[383], puis lorsqu'il fait don en 1244 de 50 sous de rente sur la cohue de Rochefort à l'abbaye de la Mailleraye[384]. Son fils, Guillaume, est dit seigneur de Rochefort et vicomte de Donges en 1272 lors d'un accord avec les moines du prieuré de Rochefort et, en 1276, il apparaît en tant que témoin lors d'une mutation de bail en rachat par le duc Jean Ier[385]. Il apparaît ensuite dans un conflit opposant Barthélémy d'Urvoy et le chapitre de Dol[386] et dans divers actes concernant le prieuré de Rochefort ou sa seigneurie de Donges[387]. Il est toujours vivant en 1294 puisqu'il reconnaît devoir à l'ost ducal cinq chevaliers pour Donges et trois pour Rochefort. Son fils, Thébaud, est alors à la tête de la seigneurie d'Assérac pour laquelle il doit un chevalier et demi.

– **Les alliances des Rochefort : un basculement hors de l'espace vannetais**

L'anthroponymie des seigneurs de Rochefort empêche de les rattacher à un autre lignage existant : aucun des noms relevés ne correspond à ceux portés par les familles seigneuriales voisines. J.-M. Le Mené y voyait un lignage descendant du comte de Vannes Alain le Grand[388], mais rien ne permet de le confirmer, d'autant plus que le premier seigneur de Rochefort apparaît à la fin du XIIe siècle. L'anthroponymie indique toutefois un changement de lignage ou une union importante avec un lignage extérieur aux anciens espaces du Broërec au début du XIIIe siècle. Si les noms de Jarnogon et d'Alain sont couramment rencontrés au XIIe et au début du XIIIe siècle dans les actes concernant les espaces des anciens comtés de Vannes et de Porhoët, les noms de Guillaume et de Thébaud, ensuite adoptés par la lignée, trahissent une influence extérieure, sans doute du Nantais.

En réalité, c'est alors dans la famille de Derval que parvient la seigneurie de Rochefort au début du XIIIe siècle : Guillaume de Derval épouse-t-il la veuve ou la sœur d'Alain de Rochefort, décédé sans héritier ? Quoiqu'il en soit cette union donne naissance à la lignée des Rochefort-Derval. Leur fils, Thébaud, cité dès les années 1240, est dit neveu de Jarnogon (II), ce qui plaide plutôt pour l'hypothèse d'une fille de Jarnogon I transmettant la

[382] L'hypothèse d'Anne de Rochefort, qui aurait épousé Guillaume de Derval, n'est pas clairement démontrée (Morvan, 2009c, p.7-8).

[383] *Cartulaire du Morbihan*, n° 273 : *Theobaldus de Ruppeforti, vicecomes de Dongia.*

[384] Morvan, 2009c, p. 8 ; d'après AD 44, H 75, p. 38.

[385] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1038 : « Guillaume seignor de Roichefort viconte de Donges ».

[386] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1043, acte de 1277 : *Guillelmi filii d. Theobaldi de Rupeforti militis*. Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1044-1045, acte de 1278 : *nobilem virum Guillel. de Rupeforti vicecomitem de Dongia.*

[387] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 1060, col. 1074, col. 1095.

[388] Le Mené, 1878c.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

seigneurie aux Derval[389]. Cet acte mentionne également un don d'une rente de 10 sous fait par Typhaine (*Teophania*), tante de Thébaud, à l'abbaye de Lanvaux. Il est probable que Typhaine soit l'épouse de Jarnogon II, décédé sans postérité. Cette acte est intéressant car il est l'unique preuve d'une alliance entre la famille de Rochefort et celle de Lanvaux : en effet, Typhaine est dite dans cet acte tante d'Alain de Lanvaux[390]. Si cette dernière a épousé un Rochefort, son neveu se trouve être le fils de son frère, ce qui fait donc d'elle un membre de la lignée des Lanvaux, expliquant ainsi les donations effectuées en son nom et celui de son époux Jarnogon à cette abbaye. Cette alliance reste toutefois sans postérité et après cette intervention de Thébaud de Rochefort pour l'abbaye de Lanvaux, le lignage des Derval ne réapparaît plus dans les affaires de cette abbaye. Une seconde union, contractée par Thébaud, amène quelques années plus tard la seigneurie de Donges dans le giron des Rochefort.

La transmission des fiefs ainsi que l'anthroponymie indiquent également une union avec la seigneurie voisine de La Roche-Bernard. Plusieurs membres de ce lignage portent les noms de Guillaume et d'Alain avant le milieu du XIIIe siècle, et il en est de même dans lle lignage d'Assérac. Le fait que Thébaud de Rochefort reconnaisse devoir en 1294 la moitié des trois chevaliers dus par Eon de La Roche-Bernard en raison de la terre d'Assérac indique clairement que l'arrivée de cette terre est le résultat d'une union contractée par son père ou par lui-même avec une héritière de la famille de La Roche-Bernard ; la terre d'Assérac étant détenue par des cadets de la famille de La Roche-Bernard. Cette dernière terre est recueillie par Thébaud de Rochefort dans le dernier quart du XIIIe siècle, du chef de sa mère.

Il faut donc voir dans les successions des seigneurs de Rochefort une série d'unions au cours du XIIIe siècle avec les familles de Derval et d'Assérac, branche cadette des seigneurs de La Roche-Bernard. Ce basculement de la seigneurie de Rochefort d'une famille vannetaise vers une lignée nantaise trahit le lien privilégié établi par Guillaume puis Thébaud de Rochefort avec les ducs Pierre de Dreux et Jean Ier, à partir des années 1210. La présence récurrente des seigneurs de Rochefort, au cours du XIIIe siècle, dans les affaires concernant le Nantais et le Rennais (affaire avec le chapitre de Dol), démontre clairement que ces unions ont amené le lignage des Rochefort dans une sphère ligérienne. La famille entretient en effet des liens très forts avec le lignage des Derval-Rougé, les membres de ces deux lignages se retrouvant régulièrement associés dans les actes de la première moitié du XIIIe siècle. Le document, déjà évoqué, de 1276, par lequel le duc Jean Ier accorde le changement de bail en

[389] *Cartulaire du Morbihan*, n° 273 : *Jarnogonus, quondam avunculus noster.*

[390] *Cartulaire du Morbihan*, n° 273 : *Theophania avia nostra redditum decem solidorum ubi commodius dare abbacie poterit, et illa debet procurare quod Alanus de Lanvaus nepos suus id gratabit…*

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

droit de rachat, mentionne un groupe seigneurial cohérent, qui comprend dans l'ordre Girard, seigneur de Retz, Olivier de Clisson, Geoffroy d'Ancenis, Galeran de Châteaugiron, Guillaume de Rochefort, Olivier de Rougé, Bonabes de Derval, Olivier de Machecoul, Brient le Bœuf, Geoffroy de Sion et Guillaume de Derval, tous chevaliers, ainsi que Eon de La Roche(-Bernard) et Geoffroy de la Tour, écuyers[391]. Ce groupe resserré, le premier à sceller cet accord, est représentatif des soutiens des nouveaux ducs de Bretagne qui s'entourent des grands nobles du sud-est de la Bretagne, capables de défendre le cœur du domaine ducal pour asseoir leur pouvoir. Le basculement de la lignée de Rochefort dans le domaine ligérien est donc, effectif dès le milieu du XIIIe siècle. La cession d'un partie de la coutume sur la cohue de Rochefort en 1244, puis le désintérêt pour le prieuré de Rochefort, confirment cette transition.

- **Contenu de la seigneurie de Rochefort**

La seigneurie de Rochefort ne peut être attestée qu'à la fin du XIIe siècle. Son origine étant floue, il n'est pas exclu que son territoire soit détaché d'une seigneurie voisine, comme celle d'Elven par exemple, comme l'avance J.-M. Le Mené[392]. L'étendue de la seigneurie est, à la fin du Moyen Âge, assez réduite. Elle comprend les territoires de Pluherlin, Malansac, Caden, Péaule, Marzan en partie, Limerzel, Questembert, Berric, Lauzach, Sulniac et Larré en partie. La proximité de la terre de Rochefort avec le centre du fief d'Elven (la paroisse de Larré se trouvant entre les deux seigneuries) plaide en faveur d'un détachement de la seigneurie au détriment de celle d'Elven, dont le centre seigneurial se serait alors trouvé reporté sur la frange est de son territoire. À l'est, la possession de Marzan est confirmée, au XIIIe siècle, par l'intervention de Guillaume de Rochefort sur les bords de la Vilaine. Un acte de 1275 concerne les dommages faits aux barques de l'abbaye de Prières au passage de Guédas par les soldats des seigneurs de Rochefort et de La Roche-Bernard[393]. Ce passage, cédé à l'abbaye en 1255[394], se trouve donc aux confins des terres de la seigneurie de Rochefort et de la seigneurie de La Roche-Bernard, qui se trouve de l'autre côté de la Vilaine. En revanche, au nord, Rochefort marque presque la limite de la seigneurie : on retrouve ensuite les terres de Malestroit et de La Gacilly.

[391] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1038.
[392] Le Mené, 1916, p. 79.
[393] *Cartulaire du Morbihan*, n° 364.
[394] *Cartulaire du Morbihan*, n° 295.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Le centre primitif de la seigneurie, Rochefort, est occupé certainement jusqu'au XIIIe siècle, mais ne semble être lourdement réinvesti par ses seigneurs qu'au XIVe siècle, lorsque la terre de Rochefort passe aux mains de la famille de Rieux[395]. La reconstruction du château de Rochefort date de cette période. C'est encore le maréchal de Rieux qui le restaure après 1488[396] et qui fonde la collégiale Notre-Dame de La Tronchaye en 1498.

La seigneurie de Rochefort est donc un bon exemple d'évolution d'une seigneurie née au XIIe siècle, du démembrement d'une seigneurie voisine. Le lignage se renforce ensuite par alliance avec les seigneuries environnantes, puis en intégrant l'entourage ducal, au XIIIe siècle. Ce rapprochement, ainsi que l'arrivée dans leur possession de la seigneurie de Donges entraînent, pour un temps, un basculement du centre résidentiel des seigneurs de Rochefort vers le Nantais. L'élévation rapide des seigneurs de Rochefort (devenus les Derval) dans la hiérarchie seigneuriale bretonne est le résultat de belles carrières militaires et d'une politique matrimoniale très efficace, hissant la famille dans l'entourage même des ducs de Bretagne[397].

e. Muzillac

– Les seigneurs de Muzillac

Muzillac intègre le petit nombre de seigneuries mentionnées dès le XIe siècle dans les textes. La première mention d'un seigneur de Muzillac est celle de Rioc, qui est lui-même fils de Bernard de Muzillac (annex 3-8). Deux documents, datés de 1089, permettent d'attester l'existence d'une seigneurie de Muzillac antérieurement aux années 1080[398]. L'origine de cette famille seigneuriale est, en revanche, inconnue. Présent dans l'entourage du duc Conan III en 1114[399], Rioc devient ensuite moine de l'abbaye de Redon en 1123[400], ce qui entraîne plusieurs donations et autant de mentions des membres de ce lignage dans le cartulaire de l'abbaye. Rioc a alors au moins deux fils, Guethenoc et Olivier ; ainsi qu'une épouse,

[395] Jean II de Rieux épouse alors l'héritière de la terre de Rochefort, Jeanne.
[396] Dom Morice, *Preuves*, III, col. 674.
[397] BNF, Ms. fr. 22319, p. 231.
[398] *Cartulaire de Redon*, n° 290 : *Riocus, filius Bernart de Musullac, testis* ; et *Cartulaire de Redon*, n° 388 (année 1089) : *Rioci Musullacensis domini.*
[399] Témoin lors d'une donation faite par le duc Conan III à l'abbaye Saint-Nicolas d'Angers, Rioc de Musillac n'est pas désigné comme moine dans cet acte daté de 1114. Dom Morice, *Preuves*, I, col. 529 : *Riois de Musillac*.
[400] *Cartulaire de Redon*, n° 346 : *Riocus de Musullac, corporis infirmitate coautus.*

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Clara[401]. Après Bernard et Rioc, c'est Guéthenoc qui est le seigneur du lieu, durant la première moitié du XIIe siècle[402]. Son frère Olivier, est également mentionné comme seigneur à ses côtés, au moins jusqu'en 1120, avant de disparaître[403].

La famille de Muzillac existe encore en 1264, date à laquelle Pierre de Muzillac échange des droits en Billiers avec la nouvelle abbaye de Prières contre une rente[404] ; ainsi qu'en 1356 date où Olivier et Pierre de Muzillac sont présents à la montre de Thibaud de Rochefort[405].

– **Contenu de la seigneurie**

Les quelques actes conservés se concentrent donc entre l'année 1089 et 1150. Le lignage est ensuite absent des actes pendant plus d'un siècle. Les seigneurs de Muzillac, qui réapparaissent au milieu du XIIIe siècle, sont peut-être issus d'un autre lignage et restent assez marginaux après l'intégration de Muzillac dans le domaine ducal. Il est donc difficile de cerner l'étendue de la seigneurie de Muzillac à partir de ce corpus documentaire. En 1089, Rioc de Muzillac consent au don d'Orenia de possessions en Tréhiguier[406], à l'embouchure de la Vilaine. En 1123, la famille est toujours présente à Arzal, Guethenoc et Olivier étant présents lorsque Riocus d'Arzal devient moine[407].

Ces possessions sont, au XIIIe siècle, dans les mains des ducs, indiquant effectivement une récupération partielle des possessions des Muzillac dans la seconde moitié du XIIe siècle. Les Muzillac possèdent encore des terres à Muzillac et dans les paroisses voisines, vers le littoral, au XIIIe siècle. Jean Ier rachète des terres à Pierre de Muzillac pour doter l'abbaye de Prières. L'acte de 1252 indique que le domaine de l'abbaye est principalement assis sur les anciennes possessions des familles de Muzillac et de Malestroit : le village de Bagan leur appartenait avant la construction du monastère[408].

---

[401] D'autres membres de sa « famille » sont également cités, sans que l'on connaisse leurs éventuels liens de parenté directs. *Cartulaire de Redon*, n° 346 (année 1123) : *Riocus de Musullac, corporis infirmitate coautus.*

[402] *Cartulaire du Morbihan*, n° 221 ; *Cartulaire de Redon*, n° 375 : *Guethenocus dominus Musullacensis.*

[403] *Cartulaire du Morbihan*, n° 194, *Cartulaire de Redon*, n° 342 : *de laicis Guehenocus atque Oliverius Musuliaci domini.*

[404] *Cartulaire du Morbihan*, n° 319 : *Petrus de Musuillac.*

[405] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1503.

[406] Commune actuelle de Pénestin (44).

[407] *Cartulaire du Morbihan*, n° 194, *Cartulaire de Redon*, n° 342.

[408] *Cartulaire du Morbihan*, n° 286 : *videlicet villagium de Bagan, cum terris et pertinenciis suis, ubi sita est dicta abbacia, quod per excambium acquisivimus a Petro de Musuillac, milite, et de Eudone domino de Malestret et de Agatha uxore ejus.*

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Avant le XIIIe siècle, le domaine de la seigneurie de Muzillac apparaît donc relativement étendu : il touche, à l'est, le cours de la Vilaine et, jusqu'en 1252, il comprend également des terres en Billiers, sur le littoral. Au nord, la seigneurie de Muzillac est, au XIIe siècle contigüe de celle d'Elven, puis de celle de Rochefort, qui comprend Questembert ; tandis qu'à l'ouest, leurs possessions sont limitées par le régaire de l'évêque, le domaine ducal et les possessions de l'abbaye de Rhuys (presqu'île). Après l'intégration d'une grande partie du littoral par les ducs Pierre de Dreux et Jean Ier, les possessions des Muzillac sont circonscrites aux environs de Muzillac et de Noyal-Muzillac et encore réduites par la présence d'une forteresse ducale à Muzillac, installée à Penmur. Le lignage apparaît dès lors secondaire dans le duché. L'échec de cette seigneurie est le résultat de deux facteurs : d'une part, une situation mal assurée avant le milieu du XIIe siècle, aucune union avec les seigneuries voisines n'étant attestée, et d'autre part, une position géographique qui place l'intégralité de leur fief dans la ligne de mire des ducs capétiens, qui souhaitent établir un domaine ducal cohérent au sud est du duché. Ainsi, leur position stratégique sur la voie menant de Vannes à Nantes joue finalement en défaveur de ce lignage.

f. Malestroit

– **<u>Le lignage de Malestroit</u>**

Malestroit est une seigneurie de petites dimensions et qui n'apparaît pas dans les textes avant le XIIe siècle[409]. Ces deux indices plaident en faveur d'une formation tardive, au détriment d'une autre, ici sans doute celle d'Elven. Le premier seigneur connu, Payen de Malestroit, est cité en 1127, aux côtés du duc Conan III et de la duchesse Ermengarde, ainsi que des vicomtes de Porhoët, de Jarnogon de Rochefort, d'Even d'Elven, de Guethenoc de Rieux, etc[410] (annexe 4-9). Il est à nouveau mentionné, avec son frère Geoffroy, vers 1130 : il donne alors à l'abbaye de Marmoutier la chapelle Sainte-Marie-Madeleine en Missiriac, qui est à l'origine de la création du prieuré de La Madeleine de Malestroit[411]. Un acte

[409] La première étude généalogique de ce lignage a été menée par J.-M. Le Mené (Le Mené, 1880).

[410] *Cartulaire de Redon*, n° 347 *: Pagano Malertriti* [Malestriti]. A. du Paz identifie son père comme étant Juthael, vivant en 1096, compagnon de croisade du duc Alain Fergent (au sujet des compagnons d'Alain Fergent en 1096, voir Jones, 1994) et qui assiste aux funérailles d'Alain Fergent en 1119. Ces deux mentions ne sont pas vérifiables, aussi nous retiendrons Payen de Malestroit comme le premier seigneur certain de cette lignée.

[411] *Cartulaire du Morbihan*, n° 213 : *Pagani domini Malestrici […] de baronibus : Pagano cum suo fratre Gaufrido*. Payen et son frère sont à nouveau mentionnés en 1220 (*Cartulaire du Morbihan*, n° 242).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

contemporain, daté de 1131, concernant la donation au prieuré de La Madeleine de Malestroit et à Marmoutier de l'église de Caro, située à 8 kilomètres au nord, par le prêtre Guillaume, ne mentionne pas la présence du seigneur de Malestroit : c'est alors le vicomte Geoffroy (de Porhoët) qui est présent, Caro relevant de sa vicomté[412]. En 1131, un Pierre de Malestroit est également mentionné comme fils d'Inisan. Toutefois, il n'est pas désigné comme seigneur de Malestroit, ce qui ne permet pas de le rattacher avec certitude au lignage[413]. Le lien est plus probable avec Judicaël de Malestroit, mentionné aux côtés du comte de Porhoët, Eudes, en 1149, lors de la fondation de l'abbaye de Lantenac[414], sans doute en raison de la proximité de cette seigneurie et de la nouvelle abbaye. Il est à nouveau présent auprès des vicomtes de Rohan et de Donges en 1164 dans un acte concernant le droit de bouteillage[415] détenu par les Rohan dans le port de Vannes et cédé à l'abbaye de Marmoutier[416].

Les membres du lignage de Malestroit sont ainsi, au XIIe siècle, proches de leurs voisins de Porhoët/Rohan mais également, vers le sud, des Rochefort : entre 1184 et 1217, Raoul de Malestroit est cité dans un acte de Jarnogon de Rochefort[417].

En 1204, Payen de Malestroit, seigneur du lieu, confirme les donations faites par ses ancêtres au prieuré déjà évoqué[418], puis, en 1220, s'accorde avec les moines au sujet des dégâts causés aux moulins de Malestroit[419]. Cet accord est confirmé en 1237 par son fils, Eudes, Payen étant alors décédé[420]. Eudes est toujours seigneur de Malestroit lors de la fondation de l'abbaye de Prières par le duc Jean Ier : il est alors dédommagé pour les biens pris à Billiers par le duc pour installer l'abbaye[421]. Il a, de sa femme Agathe, un fils nommé Payen cité à partir de 1259 et jusqu'en 1294, ainsi qu'un second fils, Hervé[422]. Agathe est identifiée par J.-M. Le Mené comme fille du seigneur de Muzillac, expliquant ainsi les

---

412 *Cartulaire du Morbihan*, n° 215.

413 Dom Morice, *Preuves*, I, col. 565 : *Petrus filius Inisani de Malestret*.

414 Dom Morice, *Preuves,* I, col. 605 : *Judicael de Malestrecto.*

415 Droit levé par les seigneurs sur les ventes de vins et autres boissons. Ce droit s'applique principalement en Bretagne.

416 Dom Morice, *Preuves,* I, col. 655 : *Judicael de Malestricto.*

417 *Cartulaire du Morbihan*, n° 236 : *Radulfo de Malestret.*

418 *Cartulaire du Morbihan*, n° 242 : *pro salute anime mee et antecessorum meorum et fratris mei Gaufridi ;* et Dom Morice, *Preuves*, I, col. 799 : *donationes quas fecerant eis antecessores mei domini Malestricti.*

419 *Cartulaire du Morbihan*, n° 253 : *dominum P. virum nobilem* […] *ego Paganus de Malestricto.*

420 *Cartulaire du Morbihan*, n° 270 : *Eudo de Malestricto dominus.*

421 *Cartulaire du Morbihan*, n° 286 : *per excambium acquisivimus a Petro de Musuillac, milite, et de Eudone domino de Malestret et de Agatha uxore ejus.*

422 *Cartulaire du Morbihan*, n° 303 : *Paganus dominus Malestricti*, puis en 1261 (idem, n° 313), en 1270 (idem, n° 342 : *Paganus de Malestricto, miles, confirmavit donationem ab Agatha, matre sua*), en 1281 (idem, n° 390 : *nobilis vir Paganus, dominus de Malestricto, miles* […] *Hervei, fratris sui*).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

intérêts de la famille de Malestroit autour de Muzillac et jusqu'au littoral. Une seconde union est probablement contractée entre Payen (III) et une héritière de la seigneurie de Largoët : en 1294, Payen doit un chevalier d'ost pour Malestroit et quatre pour Largoët. Il est le premier de sa lignée à recueillir ce titre.

– **Contenu de la seigneurie**

Rien n'indique une existence antérieure au XIIe siècle de Malestroit. Les deux étymologies les plus couramment retenues seraient *mael-trech* qui désigne en breton le « passage du seigneur », ou le latin *mala strata*, « la mauvaise route ». Cette dernière traduction, qui n'est pas très éloignée des formes adoptées par le noms du lieu au XIIe siècle, renvoie clairement au contrôle d'une voie de passage certainement réputée mauvaise en raison de la topographie des environs ou du fait que Malestroit se trouve sur une voie transversale, reliant deux axes menant vers Vannes. Rien ne vient ici contredire l'hypothèse de l'apparition d'une seigneurie le long d'une voie commerciale à la fin du XIe ou au début du XIIe siècle.

Des actes de 1252, 1262 et 1280 confirment que les possessions des seigneurs de Malestroit s'étendaient jusqu'au littoral. À l'ouest, elles comprennent au moins la terre de Bagan en Billiers ; au sud plusieurs terres près de Damgan, dans la paroisse d'Ambon, relèvent aussi de Payen de Malestroit[423]. La paroisse de Limerzel relève également de cette seigneurie[424]. Ces possessions sont donc étroitement mêlées à celles des Muzillac évoquées plus haut, ce qui va dans le sens des affirmations de J.-M. Le Mené : il peut s'agir de terres obtenues par une union avec les Muzillac (Agathe en l'occurrence, qui transmet une large part de cette seigneurie) au début du XIIIe siècle, Pierre de Muzillac, cité en 1252, étant alors issu d'une branche cadette. La désignation régulière dans ces textes du domaine du seigneur de Malestroit, montre le problème qui se pose dans la délimitation des seigneuries dans le sud-est du Vannetais. Dans l'acte de 1281, mentionnant des dons faits par Payen à l'abbaye de Prières, il est précisé que ceux-ci se situent dans la châtellenie de Muzillac, conséquence, sans doute, de la récupération de cette seigneurie par le duc[425]. Ces précisions récurrentes prouvent que le partage de ces biens est encore récent dans la seconde moitié du XIIIe siècle. L'imbrication des possessions seigneuriales aux environs de Muzillac est particulièrement

[423] *Cartulaire du Morbihan*, n° 315 : *sitos in Andresach, juxta Damgan, in parochia de Ambon, in feodo domini Pagani de Malestricto.*

[424] *Cartulaire du Morbihan*, n° 380 : *in terra dicta, Brenpabe, in parochia Ylismerzel, in feodo domini de Malestricto.*

[425] En 1281, la seigneurie est clairement désignée comme châtellenie (*Cartulaire du Morbihan*, n° 390 : *in castellania de Musuillac*).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

complexe. Après les années 1250, la famille de Muzillac possède encore des terres à Billiers et Muzillac, de même que le duc et sans doute les Penmur, la famille de Malestroit, mais également celle de Rochefort, puisqu'en 1278, Bonabes de Rochefort cède à l'abbaye de Prières deux domaines dans la paroisse de Bourg-Paul à Muzillac[426].

g. Lanvaux

À l'ouest de la seigneurie d'Elven, une terre apparaît, au XIIIe siècle, comme un enjeu particulier entre les ducs et les vicomtes de Rohan : il s'agit de la terre de Lanvaux. L'origine et le règlement du conflit autour de cette seigneurie entre les années 1220 et 1290 ont été évoqués plus haut. Toutefois, il convient de revenir sur l'origine de cette seigneurie, son contenu et la place qu'elle occupe avant sa disparition à la fin du XIIIe siècle.

– La seigneurie de Lanvaux au XIIe siècle : une re-création ?

La seigneurie de Lanvaux n'est pas une seigneurie ancienne comme celles de Rieux ou d'Elven par exemple. Le premier membre de cette lignée n'apparaît, d'après certains érudits, qu'en 1138[427]. Il s'agit d'Alain de Lanvaux, présumé fondateur de l'abbaye du même nom (annexe 4-3). Il est impossible d'identifier les ascendants de ce personnage. On ne connaît pas non plus son ou ses successeur(s). La fondation de l'abbaye serait l'acte le plus ancien des Lanvaux et le seul mentionnant Alain de Lanvaux. Malheureusement, cet acte de fondation est aujourd'hui perdu et seule la pancarte de Bégard indique encore les circonstances de la fondation. Or, l'exactitude des indications fournies dans ce document n'est pas démontrée[428]. Cet acte, comme celui concernant la fondation de Bégard, aurait pu n'avoir été rédigé par la suite que pour pallier l'absence de toute charte de fondation. Dans ces conditions, la mention d'Alain de Lanvaux en 1138 est suspecte voire à écarter. Le nom même du lignage, composé du *lan* signifiant la terre de l'ermite ou de l'ermitage et d'une déformation de *vallis*, désigne donc la vallée de l'ermitage ou du monastère. Il faut aussi souligner que le recours au nom Alain n'apparaît couramment dans les généalogies seigneuriales locales (en dehors de la

[426] *Cartulaire du Morbihan*, n° 372. De ces deux domaines, celui d'Avallac est encore localisable à 1,5 kilomètre au sud de Muzillac.

[427] Ogée, *Dictionnaire*, col. 458 ; Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, I, p. 136 ; Dom Morice, *Histoire,* I, col. 996 ; Le Mené, 1878b, p. 142 ; Guilloux, 1896, p. 4.

[428] Au contraire, il a été à plusieurs reprises démontré que les précisions de cette pancarte sont sans doute fausses y compris dans l'identification même du fondateur de cette abbaye (Morin, 2010, p. 307-308).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

famille ducale) qu'au XIIIe siècle. Il est donc possible de voir dans cette mention une tentative de rattachement d'un lignage alors récent (ou qui a récemment adopté ce nom) à une fondation d'établissement religieux pour laquelle il n'existait aucune preuve de l'identité du fondateur (autre que la tradition, que nous ne pouvons vérifier). Le nom de Lanvaux existe bien dès le début du XIIe siècle : la forêt de Lanvaux est déjà présente lors de la donation par Even, seigneur d'Elven, de la terre de Trédion à Marmoutier[429]. La suite du lignage n'est, en réalité, pas antérieure aux années 1200. La question de l'existence réelle du premier Alain de Lanvaux se pose donc.

– **Le lignage de Lanvaux au XIIIe siècle : un lignage puissant mais éphémère**

Les premiers actes conservés concernant l'abbaye cistercienne de Lanvaux remontent à la fin du XIIe siècle (après 1182). Guéthenoc, évêque de Vannes, règle alors une série de différends qui opposent l'abbaye à des propriétaires terriens voisins. Deux actes concernent une écluse et des moulins réclamés par Inisan de Rostevel[430] et un autre acte mentionne les désaccords avec Even, fils de Gedegou, au sujet d'une écluse et avec Guillaume, fils d'Evenou au sujet des dîmes du moustoir[431] en Radenac[432]. C'est également durant cette période, dans les toutes premières années du XIIIe siècle, que l'on rencontre les premiers seigneurs de Lanvaux. En 1205, G., fils d'Olivier est alors seigneur de Lanvaux[433] et il garantit l'accord établi par Guéthenoc entre l'abbaye et Inisan.

La fondation de l'abbaye de Lanvaux ne semble pas, d'après les rares actes conservés, constituée par des donations de la famille de Lanvaux. Au contraire, avant 1220, les actes ne mentionnent que des donations faites par des propriétaires terriens, tels que Inisan, Even ou Guillaume, ou encore Henri, fils de Richard, qui fait une importante donation en 1220 pour le salut de son âme et celles de ses parents[434] et Sylvestre Even qui cède un étang en 1224[435]. Les seigneurs de Lanvaux apparaissent étonnamment absents de ces actes. Dans le dernier mentionné, les parties sont accordées par Pierre de Grandchamp et l'acte est conclu à Lanvaux (sans doute l'abbaye) devant Eudes, chapelain de Grandchamp, Roland Olivier et Alain de Lanvaux qui n'est cité qu'après les précédents. Alain, fils de Geoffroy de Lanvaux, est ensuite

[429] *Cartulaire du Morbihan*, n° 175 *: in Lanvat saltu situm*
[430] *Cartulaire du Morbihan*, n° 232 et n° 244.
[431] Le « moustoir » désigne en breton un établissement religieux, le plus souvent un petit monastère ou prieuré.
[432] Aujourd'hui Moustoir-ac, déformation de Moustoir-Radenac. *Cartulaire du Morbihan*, n° 233.
[433] *Cartulaire du Morbihan*, n° 244 : *dominus G., Oliveri filius*.
[434] *Cartulaire du Morbihan*, n° 252.
[435] *Cartulaire du Morbihan*, n° 256.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

cité dans les années 1220-1240[436]. Il est également le neveu de Typhaine, déjà évoquée plus haut, et sans doute sœur de Geoffroy. Le seigneur de Lanvaux, sans doute le même Geoffroy, est ensuite détenu à Suscinio après 1247.

Plusieurs branches sont ensuite connues : celle issue d'Olivier, qui devient la branche dite d'Hennebont, et celle issue d'Alain, qui se poursuit jusqu'à la fin du XIIIe siècle. Alain de Lanvaux a pour fils Geoffroy et pour petit-fils Alain de Lanvaux. En 1270, Geoffroy de Lanvaux prête serment au duc de Bretagne[437]. Son père est encore en vie puisqu'il appose également son sceau. Il est encore cité en 1272 : le duc s'engage alors à ne pas conclure de paix avec lui tant que le conflit avec le vicomte de Rohan n'est pas réglé[438].

Nicolas de Lanvaux, dit seigneur et chevalier, est également cité en 1273 lors de la confiscation par le duc d'une partie des terres de Geoffroy de Lanvaux[439]. Il est impossible de déterminer son lien avec les aînés du lignage. Une sœur de Geoffroy de Lanvaux est connue : il s'agit de Thomasse de Lanvaux, qui épouse Pierre de Kergorlay[440]. En 1288, la veuve de Goeffroy de Lanvaux, Typhaine, réclame au vicomte de Rohan le paiement de son douaire, qui lui est accordé[441]. Enfin, en 1299, Alain de Lanvaux, fils des précédents, réclame la restitution de terres confisquées à son père, Geoffroy de Lanvaux, et tenues déjà par son grand-père, Alain de Lanvaux[442]. Il est le dernier à porter le titre de seigneur de Lanvaux, l'ensemble de la seigneurie étant définitivement dissoute dans les biens des Rohan et des ducs de Bretagne.

– **<u>Contenu et évolution de la seigneurie de Lanvaux</u>**

L'origine de la seigneurie et du lignage reste donc indéterminée, mais la fondation d'une abbaye dès le XIIe siècle, au plus tard avant 1177, indique une présence seigneuriale déjà forte en ce lieu. S'agit-il alors d'une abbaye cistercienne fondée par un lignage autre proche ? L'hypothèse d'une fondation ducale est peu pertinente étant donné le désengagement

[436] *Cartulaire du Morbihan*, n° 274 : *domini Alani de Lanvaus.*

[437] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1021 : « Geffroy de Lanvaux chevalier […] nous avons juré sur les saints Evangiles servir le comte de Bretagne byans & loyaument à nostre poer & li bailler mes lettres scellées en nostre sael & au sael a nostre chier père ».

[438] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1027.

[439] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1029, *Cartulaire du Morbihan*, n° 353 : *excepto beneficio domini Nicholai de Lanvaux militis.*

[440] *Cartulaire du Morbihan*, n° 356 : « le mariage Thomaise de Lanvaux ser à iceluy Gefray ».

[441] *Cartulaire du Morbihan,* n° 420.

[442] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1129-1130.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

total des ducs vis-à-vis de cet établissement, même après la chute de la seigneurie de Lanvaux à la fin du XIIIe siècle.

Les mêmes questions se posent quant à l'origine territoriale de cette seigneurie de Lanvaux : il pourrait s'agir d'une seigneurie détachée lors d'un héritage, la terre « tant confiée à un cadet qui aurait ainsi pu dès les années 1200, se constituer un territoire bien défini, comprenant déjà deux éléments préexistants : un château et une abbaye destinée à devenir la nécropole familiale. Aucun argument ne permet de confirmer la première hypothèse et la seconde permet d'esquisser une possible filiation avec la famille voisine de Rohan. En effet, dans les années 1200, la vicomté de Rohan est alors une jeune vicomté très étendue. Au sud, elle s'étend au moins jusqu'à Camors, dont l'hommage des seigneurs éponymes est un *casus belli* dans le conflit qui oppose ensuite les Rohan et les Lanvaux. Finalement les Camors restent vassaux des Lanvaux mais doivent l'hommage-lige aux Rohan. Par ailleurs, les Lanvaux possèdent un grand nombre de terres dans l'emprise de la vicomté de Rohan. Ce sont d'ailleurs ces possessions qui seront restituées aux Rohan après la ruine des Lanvaux. Ils possèdent notamment des terres en Gueltas, sur l'Oust et des biens en Noyal-Pontivy qui se trouve être au cœur des possessions des Rohan au XIIe siècle. Enfin, deux alliances sont présumées entre la famille de Lanvaux et celle de Rohan au cours du XIIIe siècle. L'une est assurée : il s'agit du mariage de Catherine de Rohan, fille du vicomte de Rohan Alain IV, avec Geoffroy de Lanvaux dit d'Hennebont sans doute dans les années 1220[443] ; la seconde avec Tiphaine de Rohan est mal datée, mais cette dernière est veuve en 1288[444]. La première union concernant le lignage d'Hennebont, c'est donc surtout la seconde qui scelle le lien entre les familles de Rohan et de Lanvaux.

Quoiqu'il en soit, les démêlés avec la famille de Rohan et le duc entraînent plusieurs confiscations, ventes et accords qui permettent de cerner l'étendue des possessions de la famille de Lanvaux au cours du XIIIe siècle. En 1273, Geoffroy de Lanvaux se voit confisquer ses terres en Remungol, Melrand et Moréac, qui sont cédées pour 3 115 livres au vicomte de Rohan[445]. En 1274, une seconde vente concerne tous les biens de Geoffroy de

[443] Sur les alliances avec le lignage des Lanvaux d'Hennebont, *cf. supra,* partie II, chapitre 6.1.c.

[444] En 1288, elle réclame à Alain de Rohan une part de son douaire, son époux étant mort. Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1084 : « sur ce que ladite Tephaine demandoit a avoir dou dit monsor Alein pour reson de doere, ou de doneison por noces feites o ledit Monsor Geffroi son seigneur la tierce partie de toutes les chouses immobles, que ledit noble homme teneit des heritages et des sesines audit monsor Geffroi jadis ou de Monsor Alein de Lanvaux père dou dit Monsor Geoffroi ».

[445] *Cartulaire du Morbihan*, n° 353.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Lanvaux dans la vicomté de Rohan[446]. Le détail n'en est pas donné, mais le montant de la vente (4 000 livres) prouve que l'étendue des terres est considérable. En 1299, Alain de Lanvaux réclame au duc les terres de Griffet et de Ploec (Pleugriffet aujourd'hui) anciennement détenues par son père et qui étaient alors tenues par le vicomte de Rohan[447]. Il est débouté mais reçoit tout de même 3 000 livres de compensation, ce qui démontre, encore une fois, l'importance de ses biens[448].

Les possessions des Lanvaux le long de l'Oust apparaissent donc conséquentes. La constitution d'un tel patrimoine n'est sans doute pas le résultat des deux seules unions matrimoniales contractées avec les Rohan. Il n'est pas exclu de supposer que le lignage de Lanvaux est, au début du XIIIe siècle, issu d'une branche cadette de la famille de Rohan. Les anthroponymes adoptés par cette famille ne le contredisent pas, mais les quelques indices ici exposés ne permettent pas de trancher définitivement. Dans cette hypothèse, la famille de Lanvaux se serait installée dans la partie sud de la vicomté de Rohan au début du XIIIe siècle, adoptant le nom du château qui leur était confié. Le lignage, devenu indépendant, maintient tout de même une relation étroite avec les Rohan, notamment par mariage, mais s'émancipe rapidement, en particulier suite à l'acquisition d'une part des possessions d'Hennebont. Les querelles qui surviennent, notamment à partir de 1228, avec les Rohan, portent d'ailleurs exclusivement sur des biens situés au cœur de la vicomté de Rohan. L'union de Typhaine de Rohan ne suffit pas à apaiser ces tensions qui, au cours du XIIIe siècle, précipitent la ruine des Lanvaux.

Ce conflit, qui dure tout au long du XIIIe siècle, touche également la seigneurie d'Hennebont, dont le sort est lié à celui des Lanvaux. Cette seigneurie apparaît toutefois plus ancienne, et plus conséquente, à l'aube du XIIIe siècle, que celle de Lanvaux.

h. Kaër

– **Origine de la seigneurie**

La seigneurie de Kaër, comme celle d'Elven, trouve ses origines dès le haut Moyen Âge. S'il n'est pas encore question d'un fief, la première mention de Kaer, sous la forme *Chaer*, remonte à 851. La *plebs* appartient alors à Erispoë, qui en dispose en faveur de

[446] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1032, *Cartulaire du Morbihan*, n° 356.
[447] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1129-1130.
[448] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 1131-1132.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Redon[449]. Il n'est pas exclu qu'au Xe siècle cette partie du Vannetais passe, comme le *pagus* voisin de Belz, dans le domaine des comtes de Cornouaille[450]. On ne sait exactement ce qu'il advient de cette terre avant la fin du XIe siècle. Dans les actes, apparaît alors Aldroën, fils de Corsult, qui se trouve être le seigneur (ou l'un des seigneurs) de cette terre[451]. N.-Y. Tonnerre a émis l'hypothèse de descendants d'Orscand, évêque de Vannes, que l'on retrouverait dans les personnages d'Aldroen, fils de Juthael, qui possède une partie de Saint-Cado (*pagus* de Belz) avec Alain Fergent, et de Rudalt cité au début du XIe siècle[452]. Sans donner cette filiation pour certaine, les différents personnages évoqués sont tous possessionnés autour de Saint-Cado et de la paroisse de Kaer, ce qui rend l'hypothèse probable. Cette seigneurie est territorialement restreinte, et c'est sans doute cette marginalité territoriale qui amène les descendants d'Aldroen, s'il en eut, à être absents des textes. Les quelques actes conservés dans le cartulaire de l'abbaye de Quimperlé, tous relatifs à la fondation du prieuré de Locmaria, démontrent que l'église de Locmaria dépendait à la fin du XIe siècle de plusieurs lignages. À partir de 1082, Harscoet, Guihomarch, Teuthael et d'autres se défont de leurs biens dans la paroisse de Kaër[453] ; Desarvoe, Gradlon et Orscand (fils de Teuthael) font ensuite un don de deux moitiés de villages ; c'est enfin au tour d'Even, fils de Catguallon, de céder le quart des revenus de la paroisse de Saint-Marie[454]. Les présumés détenteurs de la terre de Kaer n'apparaissent pas dans ces fondations. La consistance des biens des Kaer, si le lignage existe vraiment à la fin du XIe siècle, est donc bien difficile à cerner. D'autres personnages apparaissent possessionnés à Crac'h notamment[455]. Ainsi, dans les années 1230, un certain Even, fils d'Even, est dit seigneur de la terre tenue par Thomas, fils de Derien Mehenen, dans un acte concernant l'abbaye de Lanvaux[456]. Even est alors possessionné dans la paroisse de Crac'h, mais le document ne mentionne aucun seigneur, supérieur ni l'existence d'une seigneurie de Kaer.

Le silence presque complet des textes dans les deux siècles qui suivent la mention d'Aldroen amène à douter du maintien d'une lignée de Kaer. Ce n'est qu'en 1267, qu'un

---

[449] *Cartulaire de Redon*, n° 70 : *dedit Erispoe illam plebem que vocatur Chaer.*

[450] Hypothèse également retenue par N.-Y. Tonnerre (Tonnerre, 1994, p. 358).

[451] *Cartulaire de Quimperlé*, n° 87 : *domino meo Corsult* […] *Aldroen filius Corsult*

[452] Cartulaire de Quimperlé, n° 102, d'après Tonnerre, 1994, p. 359.

[453] *Cartulaire de Quimperlé*, n° 85 ; n° 86.

[454] *Cartulaire de Quimperlé*, n° 87.

[455] La paroisse de Locmariaquer paraît dès le XIIe siècle relever presque exclusivement des possessions du prieuré de Quimperlé suite aux conséquentes donations évoquées précédemment.

[456] *Cartulaire du Morbihan*, n° 265 : *cum assensu Eveni filii Evenou militis domini dicte terre.*

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

seigneur de Kaer, Normant, est à nouveau cité dans les comptes du duc Jean Ier[457]. C'est toujours lui qui doit, en 1294, un chevalier à l'ost ducal[458]. Rien ne permet de rattacher Normant de Kaer aux seigneurs précédemment évoqués. D'après les textes, le lignage occupe une place secondaire au cours de la période étudiée. Il est d'ailleurs impossible d'identifier le centre seigneurial. Le fief de Kaer prend de l'importance à la fin du Moyen Âge, lorsque la seigneurie de Kaer passe, sans doute dans la seconde moitié du XIVe siècle, dans la famille de Malestroit qui se retrouve possessionnée tout autour de Vannes. Nous ne savons, toutefois, pas plus de quelle manière cette seigneurie leur a été transmise.

– **Contenu de la seigneurie**

La seigneurie de Kaer est l'une des moins bien cernée entre les XIe et XIIIe siècles. Elle comprend au moins des biens compris dans les paroisses de Locmariaquer et de Crac'h. Le nom même de Kaer permet d'émettre deux hypothèses, qui ne sont pas exclusives. La première, la plus couramment reprise par les historiens, est celle du terme breton *caer (*ou *chaer)*, qui désigne au Moyen Âge, une demeure fortifiée, ce qui en fait l'équivalent du *castrum* latin. La seconde est issue d'actes plus récents, notamment d'aveux du XVe siècle qui désignent la seigneurie du Plessis-Kaer, en Crac'h, sous le nom français de « Placze-Cazre », qui rapproche le sens de *caer* de l'adjectif signifiant « beau ». Une déformation du terme entre le IXe et le XVe siècle, entraînant un glissement de sens, n'est pas exclue. Le terme de *caer*, si il désigne un château ou tout du moins une résidence aristocratique[459], renvoie certainement à une résidence primitive des possesseurs de la *plebs,* installée en Locmariaquer, mais sur laquelle nous ne savons rien[460].

Si la terre primitive de Kaer correspond à la paroisse citée dès le IXe siècle, elle s'étend à la fois sur la paroisse médiévale de Locmariaquer, mais également sur celles de Crac'h et de la Trinité, détachées. En revanche, l'extension de la seigneurie vers l'est, jusqu'aux portes de Vannes, n'est pas démontrée avant le XVIe siècle.

D'autres lignages aristocratiques, secondaires et/ou très mal cernés par les sources écrites, ne peuvent être abordés ici. Certains apparaissent relativement indépendants, souvent

[457] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1007 *: d. Normannus de Kaer*.

[458] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1112 : « Monsour Normant de Kaer , pour lui e pour les jouveignors , un Chevalier ».

[459] Guigon, 1997, p. 14.

[460] Il ne s'agit pas des vestiges désignés depuis le XIXe siècle sous le toponyme de Er Hastel, qui sont incontestablement antiques (Daré, 2014, p.9 et p. 13).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

installés aux confins de deux seigneuries. Ils tiennent pour la plupart de seigneuries qui apparaissent après les années 1150, comme, par exemple, celle de Questembert[461]. On ne peut toutefois parler de seigneuries indépendantes dans leur cas. Deux caractères manquent pour les rattacher à la catégorie des grandes seigneuries bretonnes : la capacité à faire édifier un château et à affirmer son pouvoir notamment en initiant la fondation d'un établissement religieux, susceptible de contribuer à l'affirmation territoriale du pouvoir et à la sacralisation du lignage. Cette complexification du maillage seigneurial se retrouve également en dehors de l'espace vannetais, bien que les seigneuries voisines de Porhoët et de Rohan connaissent une évolution plus lente et plus cohérente au cours de ces trois siècles.

2. Au nord du Vannetais : origine et développement des vicomtés de Porhoët et de Rohan jusqu'au XIIIe siècle

La question des origines de la vicomté de Porhoët a déjà été abordée pour justifier le choix de délimitation de l'aire d'étude. Il faut toutefois revenir dans le détail sur la constitution progressive de cet espace couvrant tout le centre Bretagne et qui ne cesse d'évoluer, par division et par agrégation, jusqu'au XVe siècle. Ces précisions permettront de mieux cerner les modalités d'évolution du réseau castral qui se met en place dans les deux seigneuries de Porhoët et de Rohan.

a. Origines de la vicomté de Porhoët

– **<u>Un lignage dans l'orbite de la famille des comtes de Rennes</u>**

Héritier d'un ancien *pagus* du haut Moyen Âge[462], le Porhoët apparaît tout d'abord dans les textes comme un élément important de l'évêché d'Alet. Si la dénomination de Porhoët paraît s'attacher avant tout à un ressort des évêques de Saint-Malo, désignés comme évêques du Porhoët dans les actes du cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon au IXe siècle [463], le premier seigneur attaché au Porhoët est, selon les historiens, Guéthenoc (annexe 4-1). En réalité, les premiers temps de la vicomté de Porhoët reposent principalement sur des textes

[461] Bartholomé de Questembert est ainsi mentionné dès 1164 aux côtés des seigneurs de Rohan, de Donges ou encore de Malestroit. Dom Morice, *Preuves*, I, col. 655.

[462] *Cartulaire de Redon*, n° 102, n° 109, n° 197, n° 240, n° 241, n° 249.

[463] Les évêques de Saint-Malo sont dits évêques du Porhoët à huit reprises dans le cartulaire, entre les années 830 et 860 (*Cartulaire de Redon*, n° 6, 24, 25, 37, 78, 102, 116, 197).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

falsifiés ou interpolés, ce qui rend l'analyse de l'origine de la vicomté avant les années 1020 sujette à caution. Guethenoc est effectivement mentionné avec sa femme, Alarun, et ses fils lors d'une donation faite au monastère du Mont-Saint-Michel dans les années 990-1007[464], mais il ne porte alors pas le titre de vicomte. Il est toutefois désigné comme vicomte, en 1021 par le cartulaire de Redon[465]. L'acte, faux, ne peut être retenu, de même que les deux actes du même cartulaire mentionnant le « vicomte » Guethenoc avant 1026[466]. La dernière mention de ce titre est celle de la charte d'Alain III (début du XIe siècle[467]). Si aucun de ces actes ne peut être certifié, le fait que Guethenoc soit désigné à la fois par les moines de Redon et dans un manuscrit de l'église de Rennes[468] ne permet pas de rejeter définitivement l'hypothèse qu'il acquiert un titre vicomtal dans les premières décennies du XIe siècle. Dans un acte du cartulaire de Redon concernant son fils Josselin, Guethenoc, alors décédé et enterré à Redon, est désigné comme « noble et sage proconsul ». Le terme de proconsul, bien qu'anachronique et relevant d'un usage propre aux moines et à leur culture savante, peut être compris comme une charge déléguée équivalente à celle du vicomte[469]. L'identification de Guethenoc comme vicomte de Rennes est débattue[470], toutefois ces quelques mentions du personnage ne permettent pas, à nos yeux, de trancher définitivement la question de l'accession, ou non, de Guethenoc, au titre de vicomte de Rennes. Celui-ci n'implique d'ailleurs pas la possession d'un territoire, la charge de vicomte étant à l'origine subordonnée à celle de comte et sans véritable expression territoriale avant le XIe siècle.

L'attribution du titre de vicomte à Guethenoc peut être abusive et correspondre à des actes réécrits du vivant de son fils, lui-même vicomte, mais il se peut également que Guethenoc accède à ce titre sous Alain III. Le seul acte qui mentionne le nom de sa vicomté,

---

[464] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 361-362 : *Ego Guihenocus* […] *ego & uxor mea Alarun & filii mei Joscelinus & Maigui & Tutgual.*

[465] *Cartulaire de Redon*, n° 356 et Dom Morice, *Preuves*, I, col. 362-363, confirmation des droits de l'abbaye par l'évêque Judicael datée de 1021 : *Guethenocus vicecomes & Gozolinus ejus filius*. La liste des personnages mentionnés dans cet acte n'est pas incohérente, toutefois il est possible que les titres attachés à ces personnages soient surévalués par les rédacteurs de ce faux.

[466] *Cartulaire de Redon*, n° 292 : *Guethenocus, vicechomes* (sic) *de castello Thro ; Cartulaire de Redon*, n° 296 : *Guethenocus, vicecomes, testis.* Il s'agit de deux actes possiblement réécrits par les moines de Redon.

[467] Guillotel, *Actes des ducs*, n° 20 : *Guithenocus vicecomes*.

[468] L'original est perdu.

[469] *Cartulaire de Redon*, n° 293 : *Defuncto nobili et sapiente proconsule Guetbenoco et in capitulo rothonensi sepulto, successit ei nobilior sapientiorque filius ejus Goscelinus.*

[470] H. Guillotel soutient l'hypothèse d'une filiation entre Eudes, vicomte de Rennes avant 1008, et Guethenoc, s'appuyant, entre autre, sur le fait que Josselin donne le prénom d'Eudes à l'un de ses fils et que ce nom est ensuite repris dans le lignage jusqu'au XIIe siècle (Guillotel, 1995). A. Bourriquen remet en cause cette idée, jugeant ces hypothèses fragiles (Bourriquen, 2008, p. 53).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

le désigne d'ailleurs comme « vicomte de Château Thro »[471]. Si le territoire sous sa dépendance est mal défini, voire non individualisé (il peut relever, encore, d'un pouvoir comtal), il est déjà centré sur ce qui allait devenir la vicomté de Porhoët[472], et pas seulement subordonné au pouvoir comtal de Rennes.

Son fils, Josselin, accède au titre de vicomte, qui lui est également attribué à plusieurs reprises dans les actes rédigés par les moines de Redon. L'authenticité de ceux-ci n'est, en revanche, pas remise en cause. Il apparaît, la première fois, auprès d'Alain III, comme témoin d'une donation au Mont-Saint-Michel, portant sur des biens en Saint-Méloir et Cancale[473]. Il est mentionné après Budic, comte de Nantes. Dans deux actes postérieurs, il est cette fois désigné comme vicomte de Bretagne[474], puis comme vicomte de Rennes[475]. Les mentions de Josselin montrent que le personnage est un proche du duc Alain III. Dans les listes de témoins parmi lesquelles il figure, Josselin teste systématiquement après les lignées ducale, comtale (de Nantes) et les évêques. Cette position prouve la prédominance du personnage dans l'aristocratie du milieu du XIe siècle. Il assiste à la fondation de l'abbaye Saint-Georges de Rennes[476], sa propre fille intégrant le monastère dès sa fondation[477]. Cette présence récurrente de Josselin dans l'entourage du duc, lors des fondations et des dons aux abbayes liées à la famille ducale, pourrait être un indice d'un lien de sang entre ces deux lignées. Il est impossible de le préciser, mais la charge vicomtale indique un statut intermédiaire entre la charge de comte, qui est à cette époque détenue par les comtes de Nantes et de Cornouaille, tous deux à la tête de territoires issus de circonscriptions du haut Moyen Âge, et le titre de seigneur châtelain qui concerne alors une série de seigneuries périphériques, pour lesquelles la filiation avec la famille ducale ne semble pas directe.

---

[471] *Cartulaire de Redon*, n° 292. Château-Thro est aujourd'hui situé sur la commune de Guilliers (Morbihan), à 12 km au nord-est de Josselin, futur centre de leurs possessions.

[472] La proximité entre Château-Thro et Saint-Malo-des-Trois-Fontaines (3,7 km), toponyme indique l'éventuelle présence des évêques de Porhoët ou de leurs possessions dans ce lieu, est un indice intéressant pouvant éclairer l'environnement de la résidence, trop mal connue, de Château-Thro, ainsi que les raisons de son installation.

[473] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 372 : *S. Gotscelini Vicecomitis.*

[474] Bourriquen, 2008, p. 51. La désignation comme « vicomte de Bretagne » se rencontre dans un acte de Geoffroy Martel, comte d'Anjou. Elle ne correspond pas à un titre particulier mais est un moyen d'identification du personnage en dehors de la Bretagne. Il ne faut donc pas le comprendre comme une preuve de l'attachement d'une charge portant sur l'ensemble des domaines de la famille comtale de Rennes, mais davantage comme une preuve de la proximité entre le duc et le vicomte, qui explique sans doute l'envoi de Josselin auprès du comte d' Anjou.

[475] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 415 : *Gauscelino Redon, vicecomite*.

[476] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 368-372.

[477] *Idem* : *in Dei servitio constituentes in primis Guarinus episcopus suam matrem cum sorore, prædictæ rei consensit, vicecomes quoque Godcellinus filiam suam.*

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Josselin est mentionné également dans un acte de l'abbaye de Marmoutier concernant des donations faites par les seigneurs de Martigné[478]. Ce dernier acte, antérieur à 1064, présente le vicomte Josselin comme le seigneur supérieur d'Hervé de Martigné[479], qui est donc possessionné à la limite entre les comtés de Rennes et de Nantes et l'Anjou. Cette situation laisse supposer soit une présence antérieure de la famille de Josselin dans ce secteur, ce qui n'est renseigné par aucun texte, soit, plus probablement, le placement de Josselin à la tête de cette seigneurie (et d'autres sans doute) par la volonté du duc Conan II.

L'hypothèse selon laquelle Josselin, et donc Guethenoc, seraient liés à des familles angevines, en l'occurrence celle des comtes de Blois, a été émise par A. Bourriquen[480]. Si elle ne peut être confirmée, les quelques actes démontrant l'implication de Josselin dans les affaires bretonnes indiquent qu'il est investit d'abord dans l'entourage du duc et dans la limite de ses possessions (donations à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, à Redon, fondation de l'abbaye Saint-Georges de Rennes entre autres), mais également plus spécifiquement dans le sud est du Rennais comme le montre son lien avec la terre de Martigné et sa présence à la cour d'Anjou dans les années 1040-1046[481].

Les deux premières générations du lignage apparaissent donc géographiquement très éloignées de l'espace du Porhoët, qui, comme nous l'avons vu, se trouvait alors principalement dans l'orbite des évêques de Saint-Malo et dépendaient, sans doute partiellement au moins, des comtes de Rennes.

– **Le déplacement vers le Porhoët : l'émancipation du lignage ?**

L'histoire de la famille de Porhoët, établie depuis le XVIIe siècle[482], et reprise entre autres par H. du Halgouët[483], fait de Guethenoc le premier seigneur châtelain du Porhoët. Il aurait été le possesseur, si ce n'est le constructeur, du château de Château-Thro[484]. En réalité, la seule mention de Guethenoc, vicomte de Château-Thro étant un faux[485], il est impossible de

[478] Commune Martigné-Ferchaud (35).

[479] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 415 : *Gauscelino Redon vicecomite ex cujus beneficio haec tenebat.*

[480] Bourriquen, 2008, p. 58-59.

[481] Il faut ici préciser qu'à cette période, la seigneurie de Martigné se trouvait sous la dépendance de Geoffroy Martel ce qui explique l'absence du duc de ces actes et qui renforce l'idée d'un lien privilégié entre le vicomte Josselin et le comte d'Anjou.

[482] Dom Morice, dans ses travaux sur la généalogie des seigneurs de Rohan (BNF, Ms. fr. 22337), établit déjà le rapprochement avec ces ancêtres des Porhoët.

[483] Halgouët, 1906.

[484] Aujourd'hui sur la commune de Guilliers (56).

[485] *Cartulaire de Redon*, n° 292.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

certifier que ce personnage a une quelconque implication dans l'espace du Porhoët. La première marque de la présence des ancêtres des Porhoët dans cet espace repose donc sur les deux faux conservés dans le cartulaire de Redon et rédigés par les moines, certainement au XIIe siècle, pour établir l'ancienneté de leurs possessions dans le bourg de Josselin[486]. La fondation du château pourrait donc être plus tardive que l'année 1008 et être attribuable au fils de Guethenoc, Josselin, dont il aurait, d'ailleurs, pris le nom. Josselin n'apparaît plus dans les actes après 1064. Quant à son successeur désigné comme vicomte, Eudes, les mentions le concernant sont rares. Il apparaît dans les actes de Saint-Georges de Rennes aux côtés du comte Conan II[487]. Son fils, Josselin, apparaît certainement à ses côtés. Les autres mentions rattachent systématiquement Eudes à l'entourage du comte Geoffroy[488] puis du duc Alain IV, issu de la lignée des comtes de Cornouaille[489], et s'étendent jusqu'au début des années 1090. Son fils n'est alors plus mentionné à ses côtés et rien n'indique qu'Eudes réside dans le Porhoët à cette période. Il est probable que Josselin soit alors installé dans le Porhoët, sans que l'on sache exactement quand ces possessions ont été confiées au lignage des Porhoët.

La première mention indiscutable du château de Josselin ne remonte pas au-delà de 1108. C'est alors Josselin II, fils de Eudes Ier et petit-fils de Josselin I, qui est dit vicomte de « Château-Josselin » dans un acte de Marmoutier concernant le nouveau prieuré Saint-Martin[490]. Ce prieuré se trouve, à l'origine, fondé auprès du château actuel. Cette disposition laisse supposer une prééminence du prieuré de Marmoutier au XIIe siècle à Josselin, ce qui est confirmé par l'évolution des deux prieurés à partir du XIIe siècle. Les deux faux de Redon

---

[486] *Cartulaire de Redon*, n° 292 et 293. Le premier acte est rédigé sans doute au XIIe siècle pour légitimer Redon dans ses possessions de Josselin et affirmer le lien privilégié entre la famille des vicomtes et l'abbaye. La rédaction de l'acte 292 du cartulaire a pour objectif d'affirmer l'importance du rôle des moines de Redon dans le choix et la fondation de la nouvelle fortification. Le récit élaboré relate ainsi que Guethenoc, ne souhaitant pas implanter son nouveau château sans l'assentiment de Dieu, fait appel aux moines de Redon. Il s'engage à placer son nouveau château sous le patronage de Redon et à garantir aux moines la fondation d'un prieuré si son château se trouvait être suffisamment grand. En échange, il demande la sépulture dans l'abbaye pour lui et ses descendants. Dès le dimanche suivant, il plante le premier pieu de son château et fonde une chapelle dédiée au saint Sauveur. Ce récit n'est évidemment pas fidèle à la réalité. Au moment de sa rédaction au XIIe siècle, le château de Josselin et ses seigneurs sont déjà particulièrement puissants puisque la lignée parvient à s'étendre jusqu'au Blavet dès le premier quart du XIIe siècle. Le second acte mentionnant cette fondation d'un prieuré en faveur de Redon se situe après le décès de Guethenoc. Le vocabulaire employé dans les deux actes, et leur succession dans le cartulaire, prouvent suffisamment que ces deux actes ont été rédigés en même temps. C'est l'occasion pour les moines de Redon d'affirmer le lien établi avec cette famille depuis ses origines et de conserver des preuves écrites de ces fondations (dont les actes originaux n'existaient pas ou avaient été déjà perdus).

[487] *Cartulaire de Saint-Georges,* n° 17 : *Fuerunt autem judices Maino episcopus, Eudo vicecomes*, *Jocelin*.

[488] Notamment lors de la lutte contre Guillaume le Conquérant qui mène à l'épisode de Dol.

[489] Fils de Hoël et d'Havoise (fille du duc Alain III et sœur de Conan II), Alain IV accède au titre ducal en 1084.

[490] *Cartulaire du Morbihan*, n° 184 : *Jostho, vicecomes de Castello Joscelini.*

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

seraient alors l'occasion non seulement de légitimer l'ancienneté du lignage, qui était déjà proche de l'abbaye de Redon lorsque les vicomtes se trouvaient dans l'orbite de la famille comtale de Rennes, mais également d'affirmer l'ancienneté du prieuré de Redon à Josselin, à une période où la fondation d'un prieuré par Marmoutier entraîne quelques crispations dans ce milieu urbain en formation. Le prieuré Saint-Martin de Josselin devient, au cours du XIIe siècle, le prieuré le plus important et le plus dynamique de cet espace[491]. Il ne paraît pas inutile pour les moines de Redon, dans ces circonstances, de rappeler la consistance de la fondation de leur prieuré établi en face du château sur l'autre rive de l'Oust.

Le détachement du lignage des Porhoët vis-à-vis de celui des comtes de Rennes est nettement marqué dans cette adoption, ensuite systématique, du titre de vicomte de Josselin. Cette évolution ne va pas à l'encontre de celle observée dans des secteurs voisins au XIe siècle et plus encore au début du XIIe siècle. Les charges de vicomtes ne sont alors pas abandonnées, comme le montrent les actions d'Eudes Ier dans l'entourage comtal et ducal, mais les lignages affirment l'hérédité de leur charge et la patrimonialisation des fonctions vicomtales s'inscrit alors réellement dans le paysage, notamment par la possession de château(x) éponyme(s). Cette évolution est très différente de celle observée en Normandie par exemple ou en Angleterre. Le maintien d'un fort pouvoir royal ou ducal dans ces régions a contenu la charge vicomtale à l'état de force subordonnée et géographiquement inexistante. Dans un contexte de pouvoir ducal plus faible, comme en Bretagne, la charge vicomtale semble s'être territorialisée durant le XIe siècle.

Au final, la faiblesse de la documentation amène donc à laisser à l'état d'hypothèse la fondation du château de Josselin par Guethenoc ou son fils Josselin. L'absence de ces seigneurs dans le Porhoët, ainsi que d'Eudes Ier, suppose une émancipation du lignage dans les dernières années du XIe siècle ou au tout début du XIIe siècle. Cela n'exclut en rien la possession antérieure de sites castraux, tels que Château-Thro, qui existe bien antérieurement au XIIe siècle et peut être cité par les moines de Redon comme un site déjà ancien et abandonné. De même, la construction de Josselin, mythifiée par les moines de Redon, remonte certainement au XIe siècle mais le site ne devient le centre d'une vicomté que dans les premières années du XIIe siècle. Le château a ainsi pu être édifié ou repris principalement par Josselin II et la rédaction des faux actes de Redon peut être contemporaine de ce

[491] La richesse du fonds encore partiellement conservé (AD 56, 27 H 1 pour les actes médiévaux) en témoigne également.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

personnage. On ne sait finalement quasiment rien des possessions et des actions des ancêtres du lignage des Porhoët dans cet espace avant le XIIe siècle.

– **Josselin II et l'affirmation du lignage des Porhoët**

Le fils d'Eudes Ier, Josselin[492], ou Jostho[493], est donc le premier vicomte de Josselin à partir des années 1100[494]. L'identification du lignage à un ressort territorial est contemporaine de ce personnage et de ces frères. Deux au moins sont connus : Geoffroy et Alain. Si Josselin est désigné à deux reprises comme vicomte du château de Josselin entre 1108 et 1111, sans doute car l'analogie des deux noms imposait aux scribes ce rapprochement, la désignation des deux frères est plus aléatoire. Ainsi, Geoffroy[495] est dit vicomte du château de Porhoët dans les années 1110[496], mais également vicomte du château de Josselin avant 1131[497]. Alain est désigné dans le même acte comme proconsul du Porhoët, puis comme vicomte de Porhoët. Un dernier acte, daté entre 1118 et 1128, le désigne enfin comme vicomte de Castennec[498]. À cette date, son frère aîné, Josselin, est déjà décédé puisque c'est Geoffroy qui est désigné dans l'acte comme vicomte du château de Josselin et qu'aucune référence n'est faite à Josselin[499]. Après le décès de Josselin II, le titre vicomtal est donc partagé entre les deux frères Geoffroy et Alain.

La mention de deux châteaux différents est le premier indice de la division entre les deux vicomtés.

---

[492] La filiation est attestée à plusieurs reprises, notamment en 1110 : *Cartulaire du Morbihan*, n° 185 : *Joscelinus, vicecomes, filius illustrissimi vicecomitis Eudonis*.

[493] Le diminutif Jostho est couramment employé dans les actes jusqu'à la fin du XIIe siècle.

[494] *Cartulaire du Morbihan*, n° 184 : *Jostho, vicecomes de Castello Joscelini.*

[495] *Cartulaire du Morbihan*, n° 193 : *Gaufredus vicecomes filius Eudonis.*

[496] *Cartulaire du Morbihan*, n° 191 : *Gauffredus, vicecomes de Porrehodio castro et fratres ejus Alanus et Bernardus.*

[497] *Cartulaire du Morbihan*, n° 197 : *Gaufridi vicecomitis castri Joscellini*.

[498] *Cartulaire de Redon*, n° 391 ; *Cartulaire du Morbihan*, n° 197 : *illustris vicecomes castri Noici, Alanus, frater Gaufridi vicecomitis castri Joscelini.*

[499] De même, l'acte mentionnant le retrait de Geoffroy dans un monastère, daté de 1118 mentionne la présence d'Alain son frère mais pas de Josselin (*Cartulaire du Morbihan*, n° 193) et le désaccord entre les frères survivants et les moines de Marmoutier au sujet de donations faites par Josselin peut être daté des années 1114 - 1118 (*Cartulaire du Morbihan*, n° 191).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

b. La séparation du Porhoët et du Rohan au XIIe siècle

C'est en effet, près de cent ans après la fondation supposée du château et de la seigneurie de Josselin que l'histoire de cette famille se précise. Les années 1120 voient la genèse des deux entités, qui se partagent le centre Bretagne jusqu'au XIIIe siècle : le Porhoët et le Rohan. Si la vicomté de Porhoët était déjà mentionnée depuis les années 1110, d'autres membres du lignage sont alors attachés à d'autres centres de pouvoir.

– **La création d'un nouveau titre de vicomte ?**

Cette distinction qui apparaît dans les textes correspond également au besoin de définir une appartenance à un lieu et à un territoire. Ainsi, le faible nombre de mention précisant le nom du ressort associé à la charge vicomtale avant la fin du XIe siècle indique qu'il ne peut y avoir de confusion pour les rédacteurs des actes: il n'existe alors qu'une seule charge associée à la famille, celle de vicomte, de Rennes sans doute, puis de Porhoët à partir d'une période indéterminée, mais remontant au moins à la décennie 1100-1110. L'apparition de cette précision concernant Josselin II et son frère Geoffroy correspond à la nécessité de distinguer deux nouveaux ressorts territoriaux dépendants de la même famille. Ainsi, il n'est pas possible d'affirmer que cette nouvelle mention, au XIIe siècle, d'une vicomté de Porhoët est le témoignage de la formation de cette entité. Elle est, avant tout, la conséquence d'un positionnement nouveau de la famille seigneuriale dans le territoire : la famille vicomtale n'est alors plus directement et uniquement attachée au ressort de la famille comtale de Rennes, mais possède un ressort spécifique et individualisé. L'antériorité de la vicomté de Porhoët par rapport à celle de Rohan ne repose donc que sur la pertinence du mythe de fondation de Josselin, qui place effectivement le centre de la seigneurie des vicomtes sur les bords de l'Oust, à l'est de la zone étudiée, plus que dans l'ouest de la zone, sur les bords du Blavet[500].

Il faut revenir sur cette période de genèse de ces nouvelles vicomtés, qui deviennent non plus des satellites du comté de Rennes mais de véritables seigneuries individualisées. L'utilisation de différentes indications précisant le contenu de la charge de vicomte indique que ces espaces sont alors en période de gestation et d'évolution, expliquant l'usage mouvant des termes. C'est également un indice montrant une période de transition dans le processus

[500] Certes le château de Rohan se trouve également sur l'Oust, mais le premier acte désignant Alain comme vicomte le désigne comme vicomte de Castennec et mentionne de nombreux biens cédés et situés sur les paroisses de Bieuzy, Guern et Melrand, toutes situées à l'ouest du Blavet.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

d'identification des seigneurs à un espace. Ainsi, jusqu'à la fin des années 1120, ils adoptent des titres qui paraissent adaptés à l'espace sur lequel ils interviennent et non un titre générique correspondant à l'ensemble de leur possessions : entre 1118 et 1128, Alain est désigné comme vicomte de Castennec lorsqu'il donne les terres à l'abbaye de Redon pour fonder un bourg auprès du château de Castennec[501] ; mais il est, peu après, désigné comme « vicomte de Porhoët » dans un acte concernant la fondation du prieuré en faveur de Marmoutier auprès du nouveau château de Rohan[502]. La mention, unique, de vicomte de Castennec, ne doit sans doute pas être comprise comme une preuve de l'existence d'une ancienne entité territoriale centrée autour de Castennec, qui serait revenue à Alain, mais bien comme la dénomination choisie par les moines de Redon pour indiquer que le ressort vicomtal s'appliquait également à partir de cette fortification. Le second acte, antérieur à 1128, est, par ailleurs, le premier indiquant l'apparition d'un nouveau château, mais pas encore d'une nouvelle vicomté.

– **Deux actes de 1118/1128 relatifs à l'émergence d'une nouvelle vicomté**

Les deux actes susmentionnés sont les seuls à renseigner directement la période de formation de cette nouvelle lignée de Rohan (annexe 4-2). L'acte de donation au prieuré Saint-Martin de Josselin[503], rédigé avant 1128, montre Alain, vicomte de Rohan, donnant le *burgus* aux moines de Saint-Martin. Or, ce bourg est alors « situé devant la porte de mon nouveau château appelé Rohan ». Cette première mention d'un seigneur à Rohan en 1128 et d'un vicomte de Castennec en 1118/1128 est généralement comprise comme la preuve que la séparation entre le Rohan et le Porhoët remonte aux premières décennies du XIIe siècle et qu'il s'agit donc, à l'origine, d'un démembrement du Porhoët en faveur d'Alain, frère de Geoffroy et fils d'Eudes I. Alain, d'abord cantonné sur les marges ouest du Porhoët, aurait alors élevé le château de Rohan pour affirmer son pouvoir sur la rive droite de l'Oust.

L'adoption du titre de vicomte de Rohan est effectivement rapide : Alain II, fils d'Alain et neveu du vicomte de Porhoët Geoffroy, est systématiquement désigné comme vicomte de Rohan dès les années 1160. S'il faut sans doute placer dans cet intervalle l'individualisation

[501] *Cartulaire de Redon*, n° 391 : *quod illustris vicccomes castri Noici, Alanus, frater Gaufridi vicecomitis castri Joscelini, dedit cenobio rothonensi et fratribus ibidem in perpetuum degentibus terram in predicto castro Noioci, ubi ecclesiam et domos monachis necessarias et burgum construerent, quod et fecerunt.*

[502] *Cartulaire du Morbihan*, n° 204 et 205 : *Alanus vicecomes Porrohouetensis donavit Deo et monachis Majoris Monasterii apud castrum Joscelini Deo servientibus, totum burgum ad portam castri sui novi quod vocatur Rohan ad construendam ecclesiam et cimiterium.*

[503] *Cartulaire de Redon,* n° 391 ; *Cartulaire du Morbihan,* n° 197. Deux versions de cet acte sont conservées en copie : l'une dans le fonds du prieuré de Josselin (AD 56, 27 H 1) et l'autre dans le fonds des Blancs-Manteaux (BNF, Ms. fr. 22319), cette dernière copie étant prise sur les fonds de l'abbaye de Marmoutier.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

des deux lignées de Josselin et de Rohan, cela n'indique pas pour autant que la vicomté de Rohan ait eu une réalité autonome vis-à-vis du Porhoët dès la première moitié du XIIe siècle. Les deux lignages restent en effet très proches tant géographiquement, puisque Josselin et Rohan se situent de part et d'autre de l'Oust, séparés par seulement 20 kilomètres, que politiquement : les vicomtes de Rohan apparaissent ainsi très régulièrement dans l'entourage des vicomtes de Porhoët tout au long du XIIe siècle. Le recours aux moines du prieuré de Josselin pour fonder le bourg prieural de Rohan au début du XIIe siècle est un exemple des liens existants entre les deux branches. La fixation des titres de vicomtes, attachés à la désignation de la forteresse centrale du ressort, n'est effective qu'au cours du XIIe siècle, ce qui indique que le titre vicomtal n'avait pas jusqu'alors une portée territoriale nette et, surtout, qu'il n'était pas attaché à un unique centre seigneurial.

Si la présence des anciens vicomtes de Rennes/Porhoët à Josselin peut s'expliquer comme une installation dans ou en périphérie des possessions des comtes de Rennes, la présence du lignage dès les années 1110 sur les rives du Blavet reste à expliquer. Il est impossible compte-tenu de la documentation disponible, de savoir de qui relevait l'ancienne fortification de Castennec avant le XIIe siècle et par quel biais elle échoit dans les possessions des Porhoët[504].

– **L'implantation territoriale des deux lignages : l'affirmation du lien familial**

Même s'il est impossible de définir à quel moment la vicomté de Rohan se détache totalement de sa voisine de Porhoët, la distinction entre les deux lignages semble s'opérer dès les années 1110/1120. Le lignage cadet se retrouve alors possessionné très largement sur la rive droite de l'Oust. Si Alain Ier de Rohan est associé d'abord à Castennec et qu'il investit dans un premier temps cette fortification en la dotant d'un prieuré et d'un bourg, la même volonté exprimée pour Rohan, quelques années plus tard, entraîne un basculement de chef-lieu. La fondation du prieuré aux portes du nouveau château suppose que la construction de la fortification était déjà engagée avant 1128 et que le bourg avait déjà commencé à se former. Cela est également confirmé par la donation de l'église de Crédin, paroisse dont dépend le lieu de Rohan, au prieuré Saint-Martin de Josselin dès les années 1110[505] : c'est un moyen de doter le futur établissement monastique destiné à renforcer le pôle castral. La réussite de ce bourg, qui s'explique aussi par le recours aux moines de Marmoutier, précipite sans doute

[504] L'antériorité du site de Castennec est prouvée : l'occupation de ce site et de ses environs remonte à l'Antiquité. *Cf. infra*, partie II, chapitre 7.3.a.

[505] *Cartulaire du Morbihan,* n° 189.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

l'abandon de Castennec. Le site n'est plus mentionné après 1120 et l'installation du bourg, dont la fondation est confiée à Redon, semble clairement être un échec[506]. Quelques décennies plus tard, les Rohan peuvent également s'appuyer sur Pontivy[507] où a peut-être déjà été édifié un premier château pour assurer le contrôle du Blavet, à l'ouest[508]. Les Rohan conservent ainsi le contrôle des terres entre le Blavet et l'Oust.

L'édification de Rohan est la conséquence d'un partage voulu par le lignage de Porhoët : loin d'être reclus sur les marges de leurs possessions en restant attaché à Castennec, Alain établit un château dans les mêmes conditions que celui de Josselin à quelques kilomètres seulement. Il s'agit d'un moyen d'affirmer l'importance de la lignée et une certaine cohérence entre ces deux branches. Dans cet objectif, Castennec se trouve très excentré ce qui ne permet pas de garantir sa pérennité. Le détachement du lignage de Rohan de celui de Porhoët n'est effectif que beaucoup plus tardivement lorsqu'une partie du Porhoët retombe dans les possessions des Rohan au milieu du XIIIe siècle. Dès lors, la proximité physique n'exprime plus un lien familial, Josselin relevant à partir des années 1240 de la famille de Fougères, par héritage.

c. Le destin des lignées de Porhoët et de Rohan de 1110 à 1250

– La lignée des Porhoët : le difficile combat pour le titre ducal

Après Josselin II dans les années 1110, c'est son frère, Geoffroy, qui se retrouve à la tête de la vicomté de Porhoët et ce jusqu'aux années 1120 au moins. Un acte daté de 1118 indique que Geoffroy, malade, souhaite se retirer dans le prieuré de Josselin[509]. Il a alors encore deux frères : Alain et Bernard, qui n'est encore qu'un enfant et qui disparaît

[506] Le château est d'ailleurs mentionné parmi les châteaux démolis et ruinés lors de l'enquête de 1479 (Dom Taillandier, *Histoire*, t. II, p. CLXV). Sur la question de l'évolution de ces bourgs associés aux châteaux des vicomtes, *cf. infra*, partie IV, chapitre12.1 et 12.2.

[507] La ville de Pontivy est mentionnée dès 1184 dans l'acte de fondation de l'abbaye de Bon-Repos par Alain de Rohan (*Cartulaire du Morbihan*, n° 235 : *in molendinis meis de Pontivi*. L'acte original de cette fondation est conservé aux AD 22, H 201).

[508] Le château est reconstruit au XVe siècle, mais il n'est malheureusement jamais cité explicitement dans les sources antérieures au début du XVe siècle. Son existence reste donc à démontrer pour le XIIe siècle.

[509] *Cartulaire du Morbihan*, n° 193 : *donavit se ipsum Deo sanctoque Martino et monachis ejus ad faciendum monachum in elemosina sua in eodem castro.*

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

rapidement de la documentation[510]. Un cinquième frère, Guethenoc, mentionné vers 1111 a alors également disparu[511]. Enfin, Josselin a également une sœur dont le nom n'est pas connu, mais qui a pour fils Simon, cité auprès de Josselin dès les premières années du XIIe siècle[512]. Il est alors le seul témoin, avec Bernard de la Roche, son beau-frère et Gingomard son chapelain, de la donation à Marmoutier de l'église Notre-Dame située auprès du château. L'union avec la famille de La Roche-Bernard est confirmée par l'adoption, par cette dernière, des noms de la lignée de Porhoët : Josselin, Eudon et Alain sont les fils ou les petits-fils de Simon de La Roche[513].

Le vicomte Geoffroy laisse au moins trois fils, pour lesquels nous disposons d'informations. Le premier est Eudes II ou Eudon de Porhoët. Fils aîné, il confirme le lien étroit établi avec la lignée ducale puisqu'il épouse Berthe, fille de Conan III et veuve d'Alain le Noir, comte de Cornouaille, peu après 1146[514]. Cette union confirme encore une fois l'importance de la famille de Porhoët dans la première moitié du XIIe siècle. Il est ainsi le seul membre de sa lignée à accéder au pouvoir ducal, jusqu'à l'émancipation de son beau-fils, le futur Conan IV. Il adopte alors le titre de comte et non plus seulement de vicomte[515]. Eudes II, de par sa nouvelle charge à la tête du duché, dynamise le Porhoët. Il fonde ainsi l'abbaye de Lantenac, en 1149 ou 1150,[516] située à quelques kilomètres de Loudéac[517] et aux portes du château et de la ville de La Chèze. Cherchant à s'imposer face au pouvoir d'Hoël, alors comte

[510] *Cartulaire du Morbihan*, n° 191 : *Gauffredus, vicecomes de Porrehodio castro et fratres ejus Alanus et Bernardus* […] *Bernardus infans frater comitis*. L'adoption du nom de Bernard plaide également en faveur d'une naissance postérieure à l'union des familles de Porhoët et de La Roche(-Bernard).

[511] *Cartulaire du Morbihan*, n° 186 : *Vicecomes ipse Joscelinus, et fratres ejus, Guihenocus, Gaufredus, Alanus*. Cet acte conserve sans doute l'ordre d'aînesse des frères : Guethenoc décède avant Josselin puisqu'il n'apparaît plus dans la documentation ; c'est ensuite Geoffroy qui recueille le titre de vicomte de Porhoët qu'il partage avec son frère Alain. Bernard n'est alors pas mentionné ce qui place sa naissance au tout début du XIIe siècle.

[512] *Cartulaire du Morbihan*, n° 184 : *ex parte vero vicecomitis : Symone sororgio ejus filio Bernardi de Rupe, et Gingomaro capellano vicecomitis*. Le terme *sororgius,* peu employé dans les actes, signifie d'après Du Cange, beau-frère (Du Cange, *Glossarium mediæ*, s. t. *sororgius*). Selon cette traduction, Simon de La Roche, fils de Bernard, serait donc l'époux de la sœur de Josselin. Le glossaire de F. Blatt propose quant à lui la traduction de neveu (Blatt, *Novum glossarium*, s. t. *nepos*), ce qui signifierait dans ce cas que Bernard est l'époux de la sœur de Josselin et Simon leur fils. Simon de la Roche est à nouveau cité en 1112 comme fils de Bernard (Dom Morice, *Preuves*, I, col. 526 : *Simon fil. Bernardi)*.

[513] Le Mené, 1879b, p. 215-216.

[514] L'union est également mentionnée dans la chronique de Geoffroy de Vigeois. Dom Morice, *Preuves*, I, col. 624 : *ille maleficiis uxoris suas Berthe interiit, quam desponsavit comes Eudo de Redonis*. Cette source extérieure le mentionne alors sous le titre de comte de Rennes puisqu'il est alors régent du duché en raison de son union avec Berthe (son fils aîné, Conan IV, issu de son union avec Alain le Noir est alors en bas âge).

[515] La première mention du titre comtal est celle de l'acte de fondation de l'abbaye de Lantenac. (Dom Morice, *Preuves*, I, col. 604).

[516] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 604-605.

[517] Commune La Ferrière (22).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

de Nantes et fils illégitime de Conan III, Eudes de Porhoët s'oppose à son beau-frère durant quatre ans, jusqu'en 1153. En 1154, Hoël et Conan IV s'allient pour faire reconnaître l'autorité de ce dernier sur le duché. Vaincu par Eudes, Conan se retire d'abord en Angleterre à la cour des Plantagenêts, avant de retrouver la couronne ducale en 1156. Eudes agit alors en tant que duc, titre qu'il adopte dans certains actes écrits vers 1155[518]. Après sa défaite, Eudes quitte la Bretagne jusqu'au milieu des années 1160, avant de se rebeller à nouveau face au pouvoir plantagenêt. L'abdication de Conan IV en 1166 fait de la Bretagne une province de l'empire des Plantagenêt, Henri II étant reconnu par la majorité des nobles bretons comme représentant de l'autorité ducale[519]. Les Léon et Eudes de Porhoët ne reconnaissent pas cette nouvelle domination. En 1168, le roi d'Angleterre Henri II soumet brutalement Eudes de Porhoët et son allié de Léon, Guihomar. À cette occasion, il aurait détruit le château de Josselin, ou plus certainement mis à mal ses défenses[520]. Eudes de Porhoët proteste qu'Henri II aurait saisi ses terres avant que Geoffroy ne soit officiellement duc en 1169. Hoveden relate que Geoffroy et Henri II ont alors fait détruire ses biens pour obtenir la soumission d'Eudes de Porhoët[521]. La lutte se poursuit jusqu'en 1175 au moins, avant qu'Eudes se trouve à nouveau réduit au rang de comte de Porhoët. La longue opposition d'Eudes et du lignage de Léon face au pouvoir plantagenêt déjà fortement implanté sur toutes les marches du duché se justifie dans un contexte où la politique d'Henri II est bien de réduire l'autonomie des grands vassaux, les Porhoët et les Léon étant alors parmi les plus puissants en Bretagne. Les Léon sont d'ailleurs définitivement soumis en 1179. Ce conflit est le premier trahissant les pressions royales sur la Bretagne qui aboutissent, au XIIIe siècle, à l'imposition de la nouvelle dynastie ducale.

Eudes a, de son mariage avec Berthe, au moins trois fils. Le premier prend le nom de son grand-père, Geoffroy, le second celui de son père, Eudes, le troisième se nomme Henri. Le premier disparaît rapidement, dès les années 1150. Henri, cité vers 1185, disparaît

---

[518] Cette titulature est adoptée à plusieurs reprises lors de donations effectuées avec son épouse Berthe (Dom Morice, *Preuves*, I, col. 624 : *ego Eudo dei gratia dux Britanniæ et Bertha comitissa uxor mea*).

[519] Madeline, 2009, t. 1, p. 195.

[520] *Chronique de Robert de Torigni*, t. 2, p. 5-6 : *rex Anglorum submonuerat Eudonem, vicecomitem de Porrohoit, qui eatinus umbratico nomine comes vocabatur […] Rex itaque non immerito adversus eos iratus, a capite, scilicet ab Eudone, incipiens, vastavit et combussi ejus terram, destructo imprimis castello Joscelini, quod habebat præcipuum.*

[521] *Chronica magistri Rogeri de Houedene*, t. 2, p. 3 : *Deinde rex profectis est hostiliter in terram comitis Eudonis et eam fere totam destruxit et ipsum comitem Eudonem ad deditionem coegit.* Ce passage est également mentionné par Robert de Torigni. *Chronique de Robert de Torigni*, t. 2, p. 6 : *Vastata igitur Eudonis terra et ad libitum suum redacta.*

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

également de la documentation. Eudes ou Eudon III est donc le dernier héritier mâle de la seigneurie. Il adopte, comme son père, le titre de comte[522]. Eudes III n'est pas très présent dans les textes. Contrairement à son père, il reste en retrait des affaires du duché, administrant les terres du Porhoët principalement. Ayant une vie longue, puisqu'il décède vers 1231, aucun fils ne lui survit, ce qui entraîne, au début du XIIIe siècle, des difficultés dans la transmission du fief de Porhoët ; difficultés qui profitent au lignage cadet des Rohan qui, au cours du XIIe siècle, connaît une montée en puissance.

– **La lignée des Rohan**

L'individualisation des deux lignées est rendue flagrante par l'adoption, après le milieu du XIIe siècle, d'anthroponymes composés d'un *nomen* et d'un *cognomen* correspondant à l'identification du chef-lieu seigneurial. Si le fondateur du lignage, Alain, est dit vicomte de Castennec vers 1118-1128, c'est son fils Alain, second de la lignée, qui adopte le nom d'« Alain, vicomte de Rohan » et plus régulièrement d'« Alain de Rohan » dès les années 1160[523]. Son fils, Alain III, est, à partir des années 1180, systématiquement désigné comme vicomte de Rohan[524]. Cette évolution dans la dénomination montre une modification dans l'identification du lignage et de la seigneurie au cours du XIIe siècle. On observe un glissement d'un titre de vicomte, sans attache territoriale nettement définie, conformément au modèle carolingien, vers un nom d'origine castrale, qui ancre le lignage dans le territoire, avant d'aboutir, à la fin du XIIe siècle, à une identification du lignage avec un ressort territorial, ici celui de la vicomté de Rohan. La nécessité d'individualiser les deux branches du lignage explique également cette fixation.

Contrairement à la position d'Eudes de Porhoët face aux Plantagenêts, les Rohan restent très discrets pendant cette période. Le lignage, encore jeune, ne semble pas prendre position dans ce conflit, alors même qu'Eudes II est le cousin d'Alain II de Rohan. Aucun de leurs châteaux n'est d'ailleurs mentionné par les chroniqueurs normands, tandis que ceux du Porhoët sont tous confisqués. Cela n'indique pas que les fortifications des Rohan n'ont pas d'intérêt défensif majeur : Rohan et Castennec sont alors des places fortes stratégiques. Mais la position adoptée par les Rohan vis-à-vis de la lignée ducale est très différente de celle de leur cousin Porhoët. En effet, dans les années 1160, alors que Eudes II a quitté la Bretagne, Alain de Rohan se trouve régulièrement dans l'entourage du nouveau duc Conan IV, dont il

[522] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 798, acte de 1204 : *ego Eudo filius comitis.*

[523] Le premier acte le mentionnant sous ce nom date de 1164 (*Cartulaire du Morbihan*, n° 227).

[524] *Cartulaire du Morbihan*, n° 235, année 11840 : *Alanus, vicecomes de Rohan.*

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

épouse d'ailleurs une sœur, Constance[525]. Même si l'on ne connaît pas la date exacte de cette union[526], il ne faut pas exclure l'intervention d'Eudes de Porhoët dans ce mariage. Il est alors le second époux de Berthe de Cornouaille, et donc beau-père de Constance de Bretagne. Il aurait pu encourager cette union, avant ou après le décès de Berthe en 1156, pour contrer le pouvoir de son beau-fils Conan et maintenir le lien avec les Rohan. Cette union fait en tout cas entrer les Rohan dans la famille ducale et leur apporte de nombreuses terres au nord de la vicomté (Mûr et Corlay), mais également en Angleterre. Après l'épisode plantagenêt, durant lequel les Rohan sont absents des sources, ils s'affirment comme des soutiens indéfectibles de la lignée capétienne. La nouvelle envergure du lignage permet à leurs descendants plusieurs unions avantageuses : Alain IV épouse Mabille de Fougères, Josselin épouse Mathilde de Montfort, Marguerite de Rohan épouse Hervé de Léon et Constance est unie à Eudes de Ponchâteau. Ces quatres unions leur assurent une place au premier rang de l'aristocratie bretonne. Cette nouvelle position, ainsi que l'augmentation de leurs possessions foncières en Bretagne mais également en Angleterre, font de la lignée des Rohan, qui n'a alors qu'une centaine d'années, une famille bien plus puissante que celle des Porhoët.

Cette politique de proximité avec le pouvoir ducal est entretenue ensuite tout au long du XIIIe siècle, et même renforcée lors du conflit avec les Lanvaux et les difficiles négociations autour du partage du Porhoët, à partir de 1238. C'est finalement Alain VI, vicomte de Rohan de 1251[527] à 1304 qui, durant sa longue vie, porte la lignée des Rohan au premier plan[528].

– **L'héritage d'Eudon III**

Eudon III, est, au milieu du XIIIe siècle, le dernier héritier mâle des Porhoët. Ces deux frères, Geoffoy et Henri sont morts sans postérité. Cette situation compliquée entraîne plusieurs partages entre 1231 et 1248, partages dont les Rohan et les Fougères retirent de larges possessions. Bien qu'il n'ait aucun fils en vie en 1231, Eudon III a alors trois filles susceptibles de transmettre une partie du fief. La première, Mathilde (ou Mahaut) a épousé Geoffroy de Fougères en 1204. De cette union, naît Raoul, qui devient, en 1222, à la mort de

[525] La chronique déjà mentionnée de Geoffroy de Vigeois, bien qu'il s'agisse d'une source extérieure au duché de Bretagne, mentionne le fait qu'Alain (III) épouse une sœur de Conan IV, mais la date de cette union n'est pas précisée. Dom Morice, *Preuves*, I, col. 624 : *Aliam germanam Conani duxit Alanus de Rohan*.

[526] Constance est née entre 1139 et 1146. Elle décède vers 1195 après avoir laissé à Alain III au moins 6 enfants. Son union avec Alain III de Rohan est antérieure à 1167.

[527] Mineur, il n'administre entièrement la vicomté de Rohan qu'à partir de 1252 à la mort de son tuteur, Josselin, qui est également son grand-oncle.

[528] Sur l'affirmation des possessions des Rohan, voir l'article consacré à Alain VI par F. Morvan (Morvan, 2008).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

son père, Raoul III de Fougères. La seconde, Aliénor, épouse un cousin, vicomte de Rohan, Alain V. Alain V décède en 1232 et Aliénor épouse ensuite Pierre de Chemillé, un proche du duc de Bretagne. Bien qu'issu d'une famille angevine, Pierre de Chemillé est désigné, dans l'acte de partage de 1240, comme l'oncle du duc Jean Ier. Il s'agit en effet de Pierre de Thouars, beau-frère de Pierre Mauclerc et donc oncle par alliance de Jean Ier[529]. La troisième fille d'Eudes III, Jeanne, est la moins présente dans les textes. Épouse d'Olivier de Montauban, héritier de la seigneurie de Montauban et de La Gacilly, celle-ci ne reçoit lors de ce partage qu'une faible part du Porhoët.

Le partage donne lieu à plusieurs accords entre 1238 et 1248[530]. Le comté de Porhoët revient logiquement à Raoul III de Fougères, petit-fils d'Eudes III, par sa mère Mathilde, aînée d'Eudes III. Son père, Geoffroy, est décédé en 1212, et Raoul se retrouve ainsi, après 1231 à la tête d'une puissante seigneurie composite. En 1235, Guy de Mauvoisin défend ses droits sur l'héritage du comte Eudes face au seigneur de Fougères[531]. Il s'agit de possessions échues à Guy Mauvoisin en raison de son mariage avec Alix, sœur d'Eudes III, mais dont le détail n'est pas fourni. Raoul de Fougères se trouve contraint de verser à Guy de Mauvoisin 2500 livres tournois ainsi qu'une rente de 200 livres contre ces biens. Le décès de Guy de Mauvoisin en 1238 et l'absence d'héritier mâle entraînent la disparition de cette branche de la famille de l'entourage des Rohan et des héritiers du Porhoët.

Le duc, face au seigneur de Fougères, seigneur entreprenant et plutôt hostile à la lignée capétienne, intervient dans le partage de la seigneurie afin de rééquilibrer, à son profit, les pouvoirs. La position d'Aliénor de Porhoët est alors particulièrement intéressante : épouse d'Alain V, elle fait partie des soutiens du père de Jean Ier, et épouse en secondes noces Pierre de Chemillé, ce qui lui permet d'entrer pleinement dans la famille ducale. Le premier partage de 1238 entérine cette situation. En 1239, Raoul de Fougères est exempté du droit de rachat pour la terre de Porhoët contre l'hommage au duc de Bretagne[532]. Le partage, commandé par

---

[529] Morvan, 2008, p. 92.

[530] Le détail de ces accords est connu par les exemplaires conservés dans le cartulaire de la seigneurie de Fougères (*Cartulaire de Fougères,* n° 33 ; n° 38 ; n° 46 ; n° 48 ; n° 49). Ils ont également été publiés par Dom Morice et L. Rosenzweig d'après les exemplaires conservés dans les archives des Rohan : Dom Morice, *Preuves,* I, col. 919-920 (partage de 1241) ; col. 933-935 (partage de 1248) ; *Cartulaire du Morbihan*, n° 275 (partage de 1248). Plusieurs échanges et accomodements sont également réalisés entre les parties entre 1232 et 1250.

[531] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 890-891 : *cum controversia verteretur inter dilectos & fideles nostros Guidon. Malivicin., ex una parte & Radulphum de Fougere ex altera, super totis terra & jure, quæ habuerunt & tenuerunt comes Eudo & Eudo filius ejusdem comitis, in tota Britannia*. Et Dom Morice, *Preuves*, I, col. 901 (année 1236) et col. 907-908 (année 1238).

[532] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 910-911.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

le duc, fait l'objet de plusieurs accords[533], avant de parvenir à un état presque définitif en 1241. Cet acte de 1241 mentionne une partition de la seigneurie comme suit : les deux tiers du Porhoët doivent revenir à Raoul de Fougères, tandis que le dernier tiers revient à Pierre de Chemillé et Olivier de Montauban au nom de leurs épouses[534]. Raoul de Fougères reçoit ainsi la ville et le château de Josselin, la forêt de Lanouée, la paroisse de Mohon[535] ; tandis que ses oncles et tantes reçoivent le château et la ville de La Chèze, la ville de la Trinité(-Porhoët) et la forêt de Loudéac. Le partage doit alors être estimé par plusieurs chevaliers de l'entourage ducal. Plusieurs années s'écoulent avant qu'en 1248 le partage soit définitif[536]. L'acte, daté du manoir de La Ville-Jégu[537], donne ainsi à Raoul de Fougères, le fief de Porhoët comprenant la forêt et la paroisse de Lanouée, ainsi que les manoirs de La Ville-Jégu et du Plessis, relevant du douaire de Marguerite, veuve d'Eudes III, et la paroisse de Mohon[538]. Les possessions revenant à Pierre de Chemillé et sa femme Aliénor font également l'objet d'un accord avec Karo de Bodégat, second époux d'Isabelle de Craon, veuve de Raoul III de Fougères. La part revenant à Jeanne et Olivier de Montauban n'est, en revanche, jamais explicitement mentionnée. En 1249, le partage est confirmé par le duc Jean Ier[539]. Enfin, la part d'Aliénor échoue, après son décès, à un fils de son premier lit, Alain VI de Rohan, qui réunit ainsi une part du Porhoët à la vicomté de Rohan.

Cette longue procédure est un évènement charnière dans l'histoire du Porhoët. Le partage entraîne finalement l'augmentation vers le nord-est des possessions des Rohan, à une période où l'affermissement de leur pouvoir, suite à des alliances avec des proches de la lignée ducale, entraîne une extension considérable de leurs possessions vers l'ouest et le nord. Après le décès d'Eudes III, les héritiers du comté ne s'intitulent plus « comte de Porhoët », mais seulement « seigneurs de Porhoët »[540]. La redistribution des possessions, au profit des Rohan, propulse ce dernier lignage au premier plan dans l'aristocratie bretonne et leur assure, jusqu'au XVe siècle au moins, la première position dans l'entourage ducal. Cette expansion

---

[533] Ainsi, en 1240, Pierre de Chemillé et sa femme s'engagent à prendre sur leur part la dot de la plus jeune sœur, Jeanne.

[534] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 919 : *dictus Radulphus duas partes possidebit perpetuo et habebit, et humiliter dicti Petrus et Olliverius, et eorum uxores tertiam partem possidebunt perpetuo et habebunt*.

[535] Paroisse de Mohon, qui en 1240, fait l'objet d'un accord entre Pierre de Chemillé et Raoul de Fougères (Dom Morice, *Preuves*, I, col. 916).

[536] *Cartulaire de Fougères*, n° 49, 7 novembre 1248.

[537] Commune du Cambout (22).

[538] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 933-935.

[539] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 940-942.

[540] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1072, année 1284 : « Comte de la Marche seigneur de Porhoet ».

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

est accrue en 1380, lorsque le comté de Porhoët rejoint finalement la vicomté de Rohan par le mariage de Béatrix de Clisson avec Alain VIII de Rohan[541].

Au milieu du XIIIe siècle, la situation du Rohan apparaît particulièrement favorable. Cette évolution, résultat d'une politique familiale active, voire parfois agressive, menée notamment par Alain VI de Rohan à partir des années 1250, est également le résultat de plusieurs adjonctions de seigneuries nouvelles au domaine des Rohan au cours du XIIIe siècle. Le comté voisin de Porhoët, ne connaît en revanche pas d'expansion territoriale à l'exception de l'adjonction de La Chèze, qui retourne finalement aux Rohan au XIIIe siècle.

d. Étendue et contenu des seigneuries de Porhoët et de Rohan

S'il est difficile de cartographier toutes les possessions des Rohan et des Porhoët avant la fin du Moyen Âge, plusieurs secteurs concentrant les possessions familiales se dégagent. Si, jusqu'à la fin du XIIe siècle, les sources fournissement principalement des renseignements concernant les biens cédés aux établissements religieux, notamment l'abbaye de Bon-Repos[542], ce sont paradoxalement les possessions périphériques qui donnent lieu à des accommodations ou qui sont incluses dans des douaires, qui sont les plus fréquemment mentionnées à partir du XIIIe siècle car sources de conflits. Les possessions des Rohan sont ainsi bien renseignées par les donations à Redon lors de la fondation de Castennec, à l'abbaye de Lantenac[543] (bien que les actes postérieurs à la fondation manquent), ainsi qu'au prieuré Saint-Martin de Josselin, dépendant de Marmoutier, qui, bien que fondé par les Porhoët, bénéficie de multiples donations par les Rohan. Pour la seconde moitié du XIIe siècle, c'est la fondation de l'abbaye de Bon-Repos qui offre un éclairage sur les possessions des vicomtes au nord de leur vicomté. Enfin, au XIIIe siècle, ce sont plusieurs échanges avec des vassaux, les partages du Porhoët et la lutte contre les Lanvaux qui fournissent autant d'occasion de préciser les limites des possessions de ces lignages (fig. 20).

[541] La partition entre les deux seigneuries est toutefois maintenue. Les registres de la fin du XVe siècle sont ainsi systématiquement dédoublés. AD 44, B 1982.
[542] Commune de Saint-Gelven (Côtes-d'Armor).
[543] Commune de La Ferrière (Côtes-d'Armor).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

– **Le noyau familial au XIIe siècle : entre Oust et Blavet**

Parmi les possessions des Porhoët et des Rohan, se démarque un noyau central de possessions réparties entre l'Oust et le Blavet, dans un périmètre situé autour de Noyal-Pontivy[544]. Au XIIe siècle, les Rohan apparaissent possessionnés sur les abords du Blavet dans la forêt de Quénécan : la fondation de l'abbaye de Bon-Repos éclaire alors pour la première fois ce secteur absent des textes depuis la mention du machtiern Alfrit en 871.

En plus des châteaux que possèdent les Porhoët et les Rohan, leurs possessions se trouvent donc concentrées, d'après les sources disponibles :

- à Noyal[545], attesté depuis le milieu du XIe siècle[546] et qui apparait à plusieurs reprises dans les actes du XIIIe siècle. Les dîmes sont mentionnées en 1219[547] ; un acte évoque un échange opéré en 1283, entre Geoffroy de Noyal et Geoffroy de Rohan, chanoine de Saint-Brieuc[548] ;

- à Bieuzy, incluant Castennec et son bourg, au moins depuis 1118-1128 et plusieurs *villæ*[549] et parts de moulins ;

- à Lantenac, incluant l'abbaye de Lantenac, à proximité de Rohan, qui est fondée en 1149[550] ;

- à Mohon : des dîmes et *villa* au XIe siècle[551], mais surtout le château et le prieuré de Bodieu qui existent dès le milieu du XIIe siècle au moins ;

- à Perret[552] ;

- à Loudéac, au moins depuis le milieu du XIe siècle[553], puis avec le moulin de Trémuzon mentionné en 1149-1150[554] ;

- dans les forêts de Quénécan[555], de Lanouée, de Loudéac[556] ;

---

[544] Voir sur cette question le développement de A. Bourriquen. Bourriquen, 2008, p. 92-102.

[545] Aujourd'hui commune de Noyal-Pontivy (56).

[546] *Cartulaire de Redon,* n° 293 : *Tresmes, in Nuial*. Ce lieu correspond sans doute au Tramèsse, situé au sud-est de Pontivy, sur la paroisse de Noyal.

[547] *Cartulaire du Morbihan,* n° 405 : *in decimis de Noal.*

[548] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1068-1069.

[549] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 604 ; *Cartulaire du Morbihan,* n° 197.

[550] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 604-605.

[551] *Cartulaire de Redon,* n° 293 : *Kerloern, in Muthon.*

[552] *Cartulaire du Morbihan*, n° 235 (1184).

[553] *Cartulaire de Redon,* n° 293 : *Kermelennan, in Locduiac.*

[554] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 604 : *dedi etiam et prandium meum de Lodeac, insuper molendinum et pratum meum de Tremusson.*

[555] *Cartulaire du Morbihan*, n° 235 : *in foresta mea de Kenescam.*

[556] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 604 : *dedi etiam totam decimam meam de Lodeac. In foresta dedi.*

- à Pontivy, avec notamment les moulins[557] ;

- Corlay, mentionné en 1184 sous le nom de *mons de Corlé*[558] *;*

- sur le cours du Blavet : les droits qu'ils concèdent en 1184 s'étendent sur 6 kilomètres du Blavet (entre Rosquelfen et Trégnanton).

Ils possèdent également de nombreux droits (tonlieux, dîmes, passages) et des *villæ* dans diverses paroisses. Nombreuses sont ces *villæ* citées lors d'une donation aux moines du prieuré de Josselin dans la seconde moitié du XIe siècle[559]. Elles concernent les paroisses de Pleucadeuc, qui est dite « en Kemenet », Lanouée, Guillac, Loyat, Guilliers, Mohon, Ménéac, Plumieux, Loudéac, Noyal, Neuillac et Pluhuduc (Pleugriffet ?). L'acte de fondation de l'abbaye de Bon-Repos indique également plusieurs paroisses dans lesquelles les Rohan exercent des droits : Plussulien, Pontivy, Corlay et Merléac[560]. D'autres documents divers indiquent leur présence à Guern, Melrand, Crédin et Trévé à la même époque.

Le recensement ne fournit qu'une vision très partielle de leurs possessions. Les cessions de biens ou de droits se produisent d'abord sur les périphéries et la part des revenus et des biens restant en propre aux Porhoët et aux Rohan échappe entièrement à cet inventaire jusqu'à la fin du XIIIe siècle. Les différents actes relatifs au partage du Porhoët dans les années 1238-1248 nous donnent les seules précisions sur les biens propres aux Porhoët qui sont alors débattus.

Cette documentation, même partielle, permet de cerner l'aire d'influence des ces lignages seigneuriaux, et de les exprimer par la cartographie.

---

[557] *Cartulaire du Morbihan*, n° 235 (1184).

[558] L'appellation « montagne de Corlay » est encore présente sur les planches de l'*Atlas itinéraire* d'Ogée de 1769 (Ogée, 1769, planche 16).

[559] *Cartulaire de Redon,* n° 293.

[560] *Cartulaire du Morbihan,* n° 235. L'identification de Saint-Gilles (-Vieux-Marché) sous le nom de *Sancto-Jairo* dans cet acte reste à démontrer.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

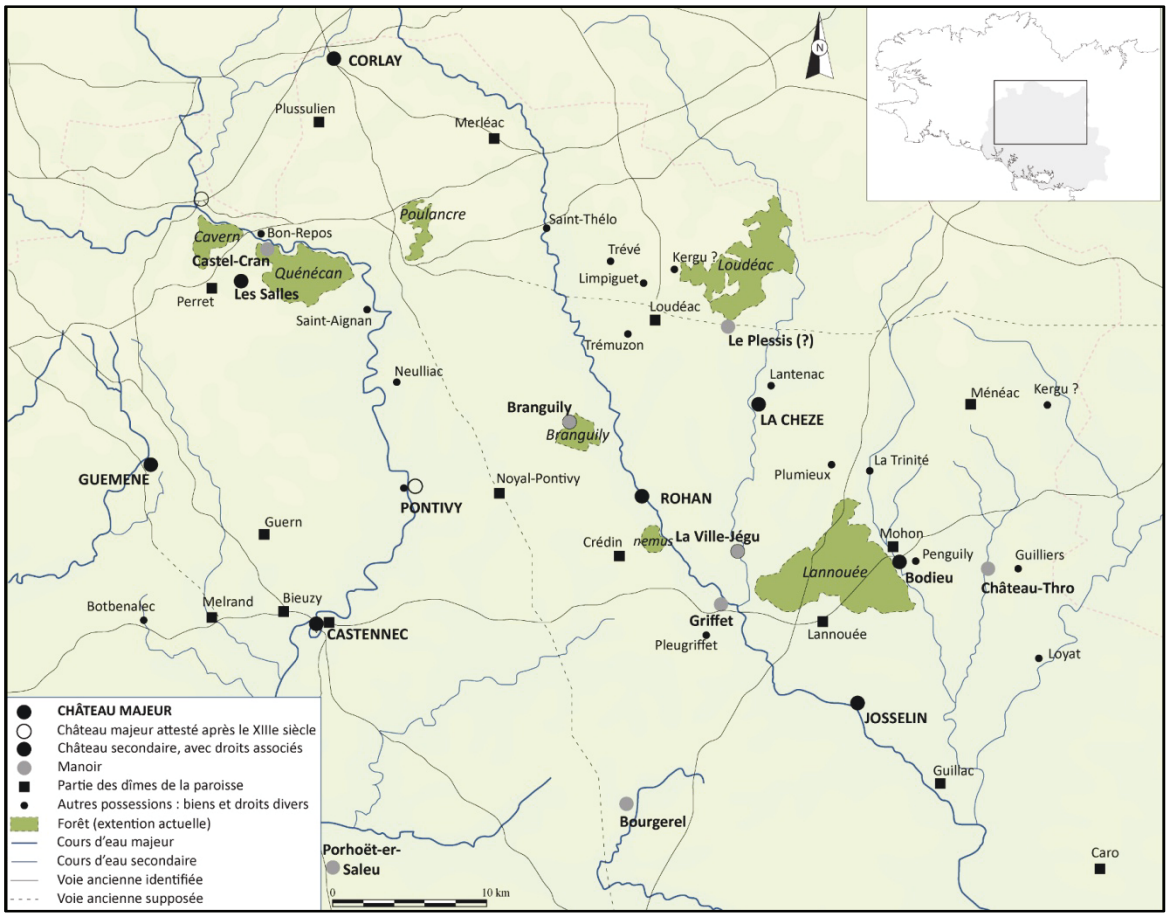

Figure 20. Carte de synthèse des possessions des Rohan et des Porhoët du XIIe au XIIIe siècle.

– **<u>Principales évolutions territoriales : l'insertion de nouvelles seigneuries dans les vicomtés de Rohan et de Porhoët</u>**

La seigneurie de Porhoët connaît peu de modifications avant son partage au milieu du XIIIe siècle, tout au moins celles-ci ne sont pas renseignées par les textes. Le conflit avec les Lanvaux amène probablement un certain nombre de possessions dans le giron des Rohan. C'est très certainement à la suite de ces évènements que Camors arrive dans les possessions des Rohan[561]. Ils réintègrent sans doute également diverses possessions basculées dans le giron des Lanvaux suite à une union, mais qui se trouvent alors au cœur de leurs terres[562] : les actes concernent des biens (non détaillés) situés dans les paroisses de Remungol, Melrand,

[561] La seigneurie et château de Camors sont encore au cœur des questions d'hommage en 1479, avec le seigneur de Laval cette fois (Dom Taillandier, *Histoire*, t. II, p. CLXVI).

[562] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1029-1030, *Cartulaire du Morbihan*, n° 332 (année 1267) ; n° 339 (année 1270) ; n° 340 (année 1270) ; n° 353 (année 1273).

Moréac, Noyal-Pontivy, Saint-Gonnery et Gueltas. En 1298, ils retrouvent des possessions en Pleugriffet, notamment le manoir de Griffet[563].

Au-delà de ces réintégrations, presque marginales, dans le giron des Rohan, l'accroissement de cette seigneurie est réel durant les XIIe-XIIIe siècles. Il est le résultat d'une politique d'intégration de plusieurs seigneuries périphériques, dont les modalités d'acquisition restent encore souvent difficiles à préciser. Plusieurs d'entres elles méritent qu'on s'y attarde : il s'agit des seigneuries de Guémené, Corlay, La Chèze et Pontguégant. Elles illustrent la politique d'expansion de la seigneurie de Rohan à la fin de la période qui nous intéresse.

La seigneurie de Guémené

La seigneurie de Guémené, très importante et étendue à la fin du Moyen Âge, ne semble pas remonter au-delà du XIIIe siècle, d'après les sources textuelles. Cette seigneurie est, dès le XIIIe siècle, désignée sous le nom de Kemenet-Guégant. Comme dans le cas de la seigneurie d'Hennebont, nommée Kemenet-Héboé, ce nom renvoie à une origine médiévale, le terme de *kemenet*, dérivé du latin *commendare*, désignant alors un fief ou un bénéfice[564]. La partition d'un ancien vaste fief, remontant au XIe siècle au moins, entre deux entités, l'une au sud (Héboé) et l'autre au nord (Guégant) n'est pas à exclure, les deux seigneuries restant mitoyennes.

Si la seigneurie de Guémené n'apparaît dans les textes qu'au XIIIe siècle, la dénomination de Kemenet-Guégant suppose toutefois une origine plus ancienne, remontant vraisemblablement au XIe siècle. Le rapprochement de Guégant avec Guégon, personnage qui aurait reçu ce fief au XIe siècle, est proposé et reste probable[565]. Si J.-P. Soubigou retient le Guégon, fils de Huélin, seigneur d'Hennebont, comme le détenteur du Kemenet-Guégant, F. Morvan retient l'hypothèse d'un Guégon issu de la lignée de Cornouaille. Cette supposition est plausible car Guégon, fils de Périou et fils du « consul » (comte) Benoît, vivait dans la première moitié du XIe siècle et que, proche du comte Alain Canhiart, qui était également son oncle, il est nommé Guégon de la Roche dans un acte de Quimperlé[566]. Or, ce nom renvoie à

[563] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 1129-1130 : « cest assavoir que ils li en avoient relessié et quitté lour demande et lour raison dou manoir dou Griffet et de la paroisse de Pleouc ou leurs appartenances ».

[564] Le mot de Kemenet ne correspond pas à une cirsconscription antique équivalente au *pagus*, contrairement à ce qui est avancé et parfois repris dans les cartographies actuelles (Jouet, Delorme, 2007).

[565] Soubigou, 2013, p. 45 ; Morvan, 2013, p. 54 ; Tonnerre, 1994, p. 361.

[566] Quaghebeur, 2002, p. 279.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

la possession de la fortification de La Roche-Périou, du nom de son père, qui se situe en Priziac, c'est-à-dire à l'ouest de la seigneurie de Guémené telle qu'elle existait au XIIIe siècle. Ces indices indiquent un lien direct entre la famille de Cornouaille et l'origine du Kemenet-Guégant. Rappelons que le détenteur de la seigneurie voisine d'Hennebont, Guégon, était également neveu d'Alain Canhiart, cela semble montrer le basculement de la marge ouest du Vannetais dans l'orbite cornouaillaise au XIe siècle, suite au mariage de *Guigoedon*[567].

La sœur de Conan IV, Constance, est sans doute héritière des terres de Cornouaille par sa mère, Berthe de Cornouaille. L'union d'Alain III de Rohan avec Constance de Bretagne permet alors au lignage des Rohan, qui avait choisi le camp du duc Conan face à leur cousin Eudes de Porhoët, d'augmenter considérablement l'étendue de la vicomté. C'est de cette manière que le Rohan intègre, dès la fin du XIIe siècle, les terres de Mûr, Corlay et Guémené. Guémené reste ainsi entre les mains des Rohan jusqu'au début du XIIIe siècle. En effet, suite au décès d'Alain V de Rohan en 1232, ses enfants, mineurs, sont placés sous la tutelle de leur oncle, Josselin de Rohan. Alain VI, mineur, entre en possession d'une seigneurie considérable et jouit d'un rapport privilégié établi par son père avec les ducs de la lignée capétienne. C'est donc dans les années 1240 seulement qu'il dote sa sœur, Mabille, de biens considérables, comprenant les seigneuries de Guémené et de La Roche-Périou[568]. Cette dernière épouse alors Robert de Beaumer ou de Beaumetz, issu d'un lignage extérieur à la Bretagne (annexe 4-10). Le lignage des Beaumer est en effet originaire de Picardie, Robert étant le fils de Gilles de Beaumetz, seigneur de Beaumetz-les-Cambrai et de Bapaume. Sa mère, Agnès de Coucy, est fille d'Alix de Dreux, ce qui fait de Robert de Beaumetz le petit-neveu et le cousin de Pierre de Dreux[569]. Proche du duc Jean, la dot considérable de son épouse, Mabille de Rohan, trouve alors son explication. Robert de Beaumer apparaît en 1251 comme seigneur de Kemenet-Guégant[570], lors d'une donation à Bon-Repos. À cette occasion, l'acte est scellé par son propre sénéchal, Alain de Trégarantec[571]. La même année, il apparaît aux côtés d'Alain de Rohan dans un conflit qui les oppose à Josselin de Rohan, oncle d'Alain VI et seigneur de

---

[567] *Cf. supra*, partie I, chapitre 1.a.

[568] On retrouve cette seigneurie de La Roche-Périou et son château en 1377 aux mains de Jean, seigneur de Longueval (seigneurie du Ponthieu en Picardie), époux de Jeanne de Beaumer (dite de Bretagne) qui a hérité ces possessions de son père Thomas Beaumer, lui-même petit-fils de Robert de Beaumer. Ils cèdent à la même occasion le manoir de Penquaer (Persquen) (Dom Morice, *Preuves,* II, col. 178).

[569] Morvan, 2013 p. 57.

[570] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 950 : *Robertus de Bello Mari miles dominus de Kemenet-Guegant […] Mabillæ uxoris nostræ.*

[571] *Idem* : *cum sigillo Alani de Tregarentec senescalli nostri.*

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Montfort[572], au sujet du partage des terres de la seigneurie de Noyal[573]. C'est certainement à cette période que le jeune Alain VI de Rohan affirme son indépendance vis-à-vis de son ancien tuteur qui décède en 1252.

L'indépendance prise par le seigneur de Guémené face au seigneur de Rohan est finalement relative. La seigneurie de Guémené fait toujours partie, en 1294, des fiefs vassaux du vicomte de Rohan, qui doit à ce titre un chevalier pour ce fief, tandis que le duc ne remet pas en cause l'appartenance de Guémené au vicomte de Rohan[574]. De même, le choix d'un breton, de la lignée des Trégarantec, comme sénéchal de Guémené, indique une volonté de ne pas modifier une administration déjà en place. De plus, Alain de Trégarantec est, à partir de 1261, l'alloué[575] du vicomte de Rohan, indiquant la relation forte maintenue entre les deux seigneuries[576]. La lignée des Beaumer est éphémère : en 1377 la seigneurie de Guémené, est définitivement rachetée, avec celle de La Roche-Périou, par les Rohan[577]. Le fief n'a donc jamais quitté le giron des Rohan, même si les seigneurs de Guémené de la branche des Beaumer possèdent leur propre administration et que l'intrusion des Rohan dans la gestion des terres dépendantes de Guémené ne se fait jamais ressentir dans les textes. Robert de Beaumer accepte d'autant mieux le maintien dans la vicomté de Rohan que ses origines picardes l'amènent sans doute à ne pas résider régulièrement dans ses terres bretonnes[578]. Il est même impossible de dire si Robert de Beaumer réside occasionnellement à Guémené ou à La Roche-Périou. Cette branche reste liée à ses possessions picardes et plusieurs de ses enfants restent installés dans le nord de la France[579]. Toutefois, un fils, Thomas, est dit seigneur de Guémené-Guégant et de La Roche-Periou[580], au moins dès 1284[581]. Il recueille

[572] Montfort-sur-Meu (35), seigneurie acquise par son mariage avec Mathilde de Montfort.

[573] Noyal-Pontivy (56). Dom Morice, *Preuves*, I, col. 949 : *Josselinus de Rohan dominus Montis*-Fortis […] *ex una parte & Alanum vicecomitem de Rohan & Robertum de Bello-Mari ex altera*.

[574] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 956 : *feodorum suorum de vicecomitatu de Rohan, de Porzenquoet & de Kemenet-Guegant*.

[575] L'alloué désigne, en Bretagne (et particulièrement en Basse-Bretagne), l'équivalent du bailli, chargé, entre autres, de la justice seigneuriale.

[576] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 982 : *Alanus de Tregarantoc armiger allocatus vicecomitatus de Rohan*. Il occupe toujours cette charge en 1267 (Dom Morice, *Preuves*, I, col. 992 ; col. 1007).

[577] Dom Morice, *Preuves,* II, col. 178.

[578] En 1277, il reconnaît dépendre du duc de Bretagne et du vicomte de Rohan. Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1041.

[579] Une fille, Louise, est abbesse de Royaumont (Île de France), tandis qu'un fils, Raoul, est chanoine de l'Église de Reims.

[580] Robert de Beaumetz avait ainsi un frère, Thomas, archevêque de Reims, qui n'est pas le même que celui dit seigneur de Kemenet-Guégant.

[581] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1069 : « Thomas de Biaumer, seigneur de Guemenetguegant ». *Idem* Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1075 (année 1285).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

également la seigneurie de Péronne, issue de son père. Parmi ses fils, l'un, Jean, recueille Péronne, tandis que Thomas devient seigneur de Guémené vers 1320, vraisemblablement jusqu'à la Guerre de Succession.

Durant toute cette période, la place de la seigneurie de Guémené dans l'orbite du duc de Bretagne est consolidée par la présence et la souveraineté des vicomtes de Rohan, qui assurent le contrôle d'une terre donnée à un proche des Dreux, qui n'y réside pas en permanence. La présence de proches du duc dans ce secteur correspond à la volonté ducale d'étendre le domaine entre la Cornouaille, le Vannetais et le Poher. La vicomté de Poher est intégrée dans leur domaine par Jean Ier, tandis qu'une partie du Kemenet-Héboé est également récupérée par le duc, suite au conflit avec les Lanvaux, entraînant l'arrivée de terres mitoyennes de celles de Guémené : celles de Pontcallec. Ces évènements confirment l'importance accordée à Guémené en Bretagne et à sa position stratégique aux confins du Vannetais à partir du XIIIe siècle.

Les seigneuries de Mûr et de Corlay

Déjà évoquées, les seigneuries de Mûr et de Corlay constituent des entités aux origines obscures. Elles sont sans doute incluses dans les possessions des Rohan à la fin du XIIe siècle, suite au mariage d'Alain III et de Constance de Bretagne[582]. Les généalogies indiquant que le fief est issu d'une seconde épouse d'Alain III de Rohan, Marguerite, qui la tiendrait de son père, Henri de Corlay, sont erronées[583]. L'origine de la seigneurie de Corlay reste toutefois inconnue. Il s'agit, sans doute, d'un démembrement d'une seigneurie de Penthièvre, dont Constance, fille d'Alain le Noir et Berthe de Bretagne, a hérité en raison de son mariage. En effet, Alain le Noir, fils du comte de Penthièvre, Étienne, décédé en 1135-1136, hérite notamment des domaines familiaux en Angleterre (comté de Richemond), tandis que ses frères, Geoffroy Boterel (II) et Henri, conservent le Penthièvre. Il est uni à Berthe de Bretagne, fille aînée du duc Conan III vers 1138[584]. La récupération d'une part du Penthièvre, constituée de la seigneurie de Tréguier, par Alain le Noir[585] justifie l'arrivée des terres situées au sud du comté, dans le diocèse de Cornouaille, dans les possessions de la famille ducale. La

[582] Le nom de « Constance, dame de Mur et de Corlay», qui lui est attribué par les historiens au XIXe siècle, n'apparaît jamais dans les actes.
[583] Généalogie établie par Potier de Courcy.
[584] Guillotel, *Actes des ducs*, n° 147-148.
[585] Everard, 2000, p. 31.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

fondation de l'abbaye de Bégard, après 1130[586], est liée aux Eudonides. Le premier membre de la lignée associé à Bégard est Alain le Noir, lors d'une confirmation de donation. Il est d'ailleurs inhumé dans cette abbaye. De même, il fonde l'abbaye de Coëtmalouen[587], fille de Bégard[588] avant 1146[589], ce qui confirme son implication dans le sud de l'ancien comté de Penthièvre après le décès de son père.

Le fils d'Alain et de Berthe, le duc Conan IV, a une sœur, Constance, qui n'est que rarement mentionnée avant son union avec Alain de Rohan. Constance de Bretagne (ou de Richemond) est mentionnée aux côtés d'Alain III dès 1167[590]. Elle lui apporte alors des terres au nord du Rohan mais également en Angleterre[591]. C'est en partie sur les terres apportées par Constance qu'est fondée l'abbaye de Bon-Repos en 1184. Les donations faites à cette dernière concernent des terres situées au nord du Blavet et constituent une limite physique au domaine des Rohan[592]. Ainsi, le cours du Blavet entre Gouarec et Saint-Gelven (Trégnanton) revient aux moines, de même que le « mont » de Corlay[593].

C'est donc seulement dans la seconde moitié du XIIe siècle que Corlay rejoint le domaine des Rohan. Le duc Conan IV, suite aux démêlés avec Eudes II de Porhoët, second époux de Berthe de Bretagne, décide sans doute de doter sa sœur de terres issues du patrimoine paternel et permet d'étendre vers le nord le domaine des Rohan, afin d'assoir le pouvoir d'un puissant allié du duc face à Eudes de Porhoët. La situation de Corlay, en périphérie des terres des Rohan, fait de cette terre une possession entrant dans la constitution des douaires des veuves des Rohan. C'est le cas en 1250 ou 1251, date à laquelle Aliénor de Porhoët, veuve d'Alain V, possède Corlay. Elle assigne alors une rente d'un quartier de froment sur les moulins de Corlay à Bon-Repos[594]. À cette occasion, Aliénor reconnaît que si son fils, Alain, s'opposait à ce don[595], la rente serait prise sur les moulins et revenus de La Chèze, seigneurie qu'elle avait reçue en propre, de son père, le seigneur de Porhoët[596].

---

[586] Sur les difficultés à dater la fondation de l'abbaye, voir Morin, 2010, p. 307-308.
[587] Commune de Kerpert (22).
[588] Morin, 2010, p. 308.
[589] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 641.
[590] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 661 : *Alanus de Rohan, Constantia soror comitis*.
[591] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 891, année 1235 : *comes dedit maneria illa cum pertinentiis suis et cum advocatione ecclesiæ de Honningham Alano vicecomiti de Rohan in maritagio cum Constancia sorore sua*.
[592] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 696-697.
[593] *Idem* : *Dedi etiam prædictis monachis Montem de Corle cum omnibus pertinentiis suis.*
[594] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 947.
[595] Sans doute en contestant la valeur de ce douaire puisque sa mère est alors remariée à Pierre de Chemillé.
[596] *Cartulaire du Morbihan*, n° 272.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Même si Corlay dépend des Rohan au moins depuis la seconde moitié du XIIe siècle, un lignage éponyme est identifié à la fin du XIIIe siècle[597]. Geoffroy de Corlay est mentionné en 1293 comme chevalier[598]. Un fils, H. (Henri ?), est mentionné en 1301, de même que Tiphaine, veuve du seigneur Henri de Corlay, tous les deux parents de Geoffroy[599]. Il existe également à cette date des officiers de la cour de Corlay[600], ainsi qu'une mesure de Corlay, indiquant le maintien d'une châtellenie certes dépendante des seigneurs de Rohan, mais disposant toujours d'une administration propre[601]. L'existence de la mesure de Corlay confirme également le rôle économique de la ville médiévale, qui, comme nous le verrons, s'implante à proximité d'un important nœud routier.

La situation de Mûr[602] est beaucoup moins nette, les mentions, même postérieures au XIIIe siècle étant absentes. Si l'existence d'une fortification peut être envisagée, sa disparition précoce explique sans doute l'effacement de la seigneurie après le XIIe siècle. La situation de ce lieu, sur une voie menant de Rennes à Carhaix, et une autre venant de Lamballe, peut justifier l'existence d'un centre de seigneurie. L'hypothèse ancienne d'un démembrement du comté de Cornouaille par le comte Budic au IXe siècle, repose sur la dénomination de « Budic Mur » qui lui est attribuée par les listes des abbayes de Landévennec et de Quimper[603]. L'argument est fragile, le nom de Mur, dérivé du breton Meur, signifiant « le Grand »[604], ne le relie aucunement à la terre de Mûr. Il faut donc mettre en doute l'existence d'une seigneurie de Mûr avant le XIIIe siècle. Quant à la mention d'une motte de Gestin (ou Castel-Gestin) à Mûr, antérieure au XIIe siècle, celle-ci reste hypothétique[605]. Si ces terres ont pu parvenir dans le domaine des Rohan en même temps que la seigneurie de Corlay, aucun

---

[597] Et non au XIIe siècle selon les généalogies, assez fantaisistes, reprises jusqu'au XXe siècle, donnant notamment un Eudon du Mur et de Corlay pour époux d'Alix de Rohan (Le Cerf, 1905).

[598] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1110 : *in Porhoit una cum sigillis Alani de Haia et Gaufridi de Corle armigerorum.*

[599] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1173-1174 : *Theophaniæ relictæ domini Henrici de Corlé*. […] *Gauf. de Corlé […] H. filio Gaufr. de Corlé.*

[600] *Idem* : *curiæ officialis de Corlé.*

[601] Contrairement à Mûr, qui disparaît dès le XIIe siècle, Corlay reste une châtellenie jusqu'à l'époque moderne.

[602] Aujourd'hui, Mûr-de-Bretagne (22).

[603] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 174. Marquand, 2012. De même, ses prédecesseurs Rivallon et Gradlon ont porté ce nom de Mûr. Ce rapprochement est proposé par Ogée (Ogée, *Dictionnaire*...) qui a ensuite été largement repris jusqu'au XIXe siècle en raison de l'existence au XVIIe siècle d'un titre de comte de Mur qui n'a en réalité rien à voir avec la seigneurie médiévale. Voir également Halgouet, 1925 ; Le Cerf, 1905.

[604] Quaghebeur, 2002, p. 41, n. 137.

[605] Le site est reporté sur les cartes, notamment sur celle de H. Frotier de la Messlière (Messelière, 1933), de même que les sites de La Roche (aujourd'hui La Roche-Guéhennec, manoir du XIVe siècle) et de Launay-Mûr (Manoir du XVIIe siècle). Tous paraissent plus récents et ne comportent pas de vestiges de fortification permettant de les rattacher à la période d'étude.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

acte n'atteste de l'existence d'une seigneurie particulière. Ce n'est qu'à l'extrême fin du XIIIe siècle que la paroisse de Mûr est mentionnée. L'existence en 1283, d'un Olivier dit Bodic, chevalier, possessionné dans la paroisse de Mûr constitue la première preuve de la présence de nobles à Mûr[606]. Un lignage éponyme est également connu à partir des années 1280, notamment avec Guillaume de Mûr, *scutarius*, et sa fille Benavent de Mûr, épouse de Roland, fils de Geoffroy Rolland, également *scutarius*, tous mentionnés à l'occasion de ventes faites à Josselin de Rohan en 1284[607]. Le pouvoir de ces seigneurs de paroisse restent toutefois impossibles à cerner et c'est bien le seigneur de Rohan qui exerce les droits seigneuriaux sur le lieu.

Il est donc impossible, en l'état actuel de la documentation textuelle et archéologique, de préciser la nature de Mûr au Moyen Âge central. L'inclusion dans le domaine des Rohan reste toutefois probablement liée au mariage d'Alain III et de Constance, expliquant la volonté d'investir la rive gauche du Blavet, notamment avec la création de l'abbaye de Bon-Repos quelques années après cette union.

La seigneurie de La Chèze

La situation de La Chèze, comme celles de Corlay, Mûr et Pontguéguant, est celle d'une seigneurie limitrophe du Porhoët, constituée sur des terres dépendantes de l'évêché de Saint-Brieuc, et sans doute avant le XIIIe siècle, du Penthièvre. La seigneurie n'apparaît dans les textes qu'au milieu du XIIIe siècle : elle est mentionnée lors des partages du Porhoët comme revenant à Aliénor de Porhoët, en raison de son héritage d'Eudes III de Porhoët[608]. Si le rattachement de La Chèze au Rohan est donc daté des années 1240, il est, en revanche, impossible de dire depuis quand cette seigneurie appartient au Porhoët. Il existe déjà un château, désigné sous le terme de *fortericia* en 1241. Si aucun acte n'en fait une résidence régulière des Porhoët, il devient, au XIIIe siècle, un lieu de résidence plus fréquent. Aliénor de Porhoët est dite dame de La Chèze en 1267[609], indiquant que ce château, la ville et son fief lui appartiennent en propre, au nom de son héritage, tandis que le Rohan relève de son fils Alain VI. Elle réside alors certainement dans ce château et est même inhumée dans l'abbaye

[606] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 1069 : *Oliverius dictus Bodic armiger [...] videlicet preposituram feodatam ipsius Oliverii quam habebat ipse Oliverius in parochiis de Mur.*

[607] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1073. La donation concerne une terre en Saint-Mayeux (22).

[608] La vicomtesse de Rohan rappelle d'ailleurs régulièrement dans les actes l'origine de la seigneurie. Par exemple lors de donations à l'abbaye de Bon-Repos dans les années 1240-1250 (BNF, Ms. fr. 22337, f°197 : *Chesia quæ est terra mea propria ex parte patris mei*).

[609] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1010 : *Alienor Domina Chesie.*

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

voisine de Lantenac située à seulement 1,3 kilomètre au nord de La Chèze. La Chèze est suffisamment développée en 1267 pour que l'on y trouve des bourgeois[610]. Quant au contenu de la seigneurie, il n'est esquissé qu'après le partage du Porhoët, date à laquelle il constitue avec Loudéac et la forêt de Loudéac une composante du Rohan.

Au XIVe siècle, La Chèze reste un centre important dans le Rohan. Le château est rebâti dès le XIIIe siècle, mais les travaux se poursuivent sans doute jusqu'au XVe siècle, avant d'être repris au XVIe siècle. Plusieurs actes du XIVe siècle prouvent que le château sert de résidence régulière aux seigneurs de Rohan. Jean Ier y réside à plusieurs reprises avec son épouse, Jeanne de Navarre, et Alain VIII y transfère la Chambre des Comptes de la vicomté. Jean II, fils d'Alain IX, naît dans ce même château en 1452. Il apparaît donc, avant Rohan, comme la résidence favorite des Rohan dans leur vicomté, à partir de la seconde moitié du XIVe siècle[611].

Le fief de Pontguégant

Dernier fief situé au nord des domaines des Rohan, la terre de Pontguégant, ou Ponguamp, encore dénommée fief de Gorméné, comprend, au XIIIe siècle, les paroisses de Plouguenast et de Pontgamp, chacune sur une rive du Lié[612]. En 1255, Alain VI de Rohan rend hommage à Yolande, comtesse de La Marche et d'Angoulême pour ce fief, de même que son père Alain (V) de Rohan, au comte Pierre de Dreux, père de Yolande[613]. Ce rappel indique que la terre de Gormené a été détachée (au détriment du Penthièvre) par Pierre de Dreux pour en doter Alain de Rohan, sans doute en récompense de son soutien à l'installation de la nouvelle lignée ducale[614]. Le décès de Yolande de Dreux en 1272 entraîne le retour du fief de Gorméné dans les possessions ducales, fief pour lequel le vicomte de Rohan reconnaît devoir un demi chevalier en 1294. En 1273, est mentionnée la *vigeria* de Pontguégant : Geoffroy Bernier vend alors à Alain de Rohan ce qu'il possède dans la paroisse de

---

[610] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1010 : *omnibus burgensibus nostris de villa Chesie.*

[611] Les autres résidences, telles que Rohan et Pontivy sont peu mentionnées. Sans doute peu utilisées, elles ne sont plus en état d'utilisation. Les Rohan investissent alors une grande part de leur fortune dans le réaménagement du château de Blain acquis en 1407, plus proche de Nantes et de la couronne ducale.

[612] Aujourd'hui toutes deux réunies dans la commune de Plouguenast (22), à 13 kilomètres au nord de Loudéac.

[613] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 961-962 : *Hyolandis comitissa Marchiæ & Engolismæ* […] *Scieritis quod Alanus vicecomes de Rohan fecit nobis omagium de feodo de Gormeneyo, eo modo quo Alanus vicecomes de Rohan progenitor suus fecit P. comiti quondam Britanniæ progenitori nostro*.

[614] La position des Rohan vis-à-vis de la nouvelle lignée est attestée à plusieurs reprises. Pierre de Dreux s'engage ainsi en 1221 à défendre le vicomte de Rohan contre tous dans ses terres de Bretagne (Dom Morice, *Preuves*, I, col. 846).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Plouguenast, ainsi que les mines de seigle qu'il a sur les moulins de la viguerie de Pontguégant[615]. En 1298, le partage donné par Alain de Rohan, fils du vicomte Alain VI, à ses frères cadets Josselin, Guy et Eon mentionne 600 livres de rente, dont 200 à prendre sur la terre de Gormené, le château de Pontguégant (qui y était alors uni), ainsi que la ville, les moulins et les appartenances du Gormené, le tout relevant de son père Alain VI[616]. En cas d'impossibilité à verser la somme sur cette assise, la somme serait prise sur les moulins et domaines du vicomte de Rohan situés dans la paroisse de Saint-Teleu (Saint-Thélo), qui relève des Rohan au moins depuis le début du XIIIe siècle[617]. L'étendue exacte de ce fief, rarement mentionné dans les textes, est en revanche impossible à préciser. La première mention du château remonte à 1298[618] et il disparaît ensuite totalement de la documentation.

– **Un facteur important de recomposition territoriale : les alliances matrimoniales**

Les politiques d'alliances matrimoniales ont toujours été particulièrement actives et la multiplication de la documentation écrite permet de l'entrevoir entre les lignages nobles à partir du XIIe siècle. Il s'agit alors de fédérer ou de rallier des lignages de vassaux à un unique groupe social de solidarité. Cette politique, largement utilisée par les Plantagenêts en Normandie et sur ses marges à partir des années 1150[619], est moins perceptible en Bretagne avant les années 1230, faute de sources. La position d'Eudes de Porhoët est déjà le résultat d'une politique matrimoniale active de la part de ce lignage. Mais à partir du XIIIe siècle, dans un contexte de recomposition profonde du duché et d'affirmation d'une nouvelle lignée ducale, l'importance des alliances matrimoniales se fait particulièrement ressentir. Plusieurs groupes lignagers se forment alors, reflétant les intérêts des familles châtelaines et une volonté, toujours croissante pour les plus grandes familles telles que les Rohan, de se rapprocher davantage du pouvoir ducal. L'importance de ces politiques s'explique également par la nouvelle législation établie en Bretagne concernant le partage des fiefs par le fils d'Henri II, Geoffroy Plantagenêt. L'*Assise au comte Geoffroy*, rédigée vers 1185[620], entérine le principe de la dévolution au fils aîné. La primogéniture mâle existait auparavant, mais la fin du XIIe siècle marque la légalisation de la fin des partages de grands fiefs et le renforcement

[615] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 1030 : *in tota vigeria de Pontguegant.*
[616] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 1132-1133.
[617] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1068-1069.
[618] BNF, Ms. fr. 22337 et Dom Morice, *Preuves,* I, col. 1132.
[619] Madeline, 2009, p. 195.
[620] Planiol, 1888.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

du pouvoir ducal[621]. La question de la constitution des dots et des douaires prend alors une nouvelle dimension, trahie par les nombreuses alliances conclues tout au long du XIIIe siècle mais également par les accords et arrangements concernant les douaires en particulier.

Les politiques d'alliance sont révélatrices des enjeux de pouvoir dès le XIIe siècle. Ces politiques familiales apparaissent particulièrement bien maîtrisées par certains lignages, au XIIIe siècle notamment. Ainsi, les familles de Rohan et de Rochefort sont plusieurs fois alliées entre elles ainsi qu'à la famille ducale. Une première union avec Constance de Bretagne vers 1160, 40 ans seulement après l'apparition du lignage montre le rapprochement rapide des Rohan et de la lignée ducale. L'exemple d'Alain VI de Rohan, qui avec trois mariages, dispose d'au moins dix descendants à marier, est certainement le plus représentatif des enjeux[622]. Alain VI de Rohan épouse Thomasse de La Roche-Bernard, lignage toujours fidèle à la personne du duc. Il donne l'une de ses filles, Jeanne, à Hervé de Léon[623], lui-même placé à la tête de cette importante seigneurie par la volonté ducale. Alix de Rochefort (née vers 1285), est mariée à Olivier II, neuvième vicomte de Rohan.

D'autres lignages, en revanche, ne semblent pas avoir une position suffisante pour susciter de telles alliances. C'est le cas des Rieux par exemple. Alain de Rieux fut marié à Berthe de Léon, mais cette assertion de Moreri, reprise sur les cahiers généalogiques d'Hozier n'est pas démontrée. L'importance des alliances matrimoniales dans le maintien et l'affirmation des maisons seigneuriales évoquées ici apparaît clairement. S'il s'agit parfois d'assurer une transmission du fief en l'absence d'héritier mâle, les politiques matrimoniales permettent également de tisser des liens familiaux et solidaires entre les lignées.

À l'issue de ce rapide tour d'horizon des informations disponibles concernant chacun des grands fiefs du Vannetais et du Porhoët, il apparaît que le développement des seigneuries châtelaines, à partir du XIe siècle, est partiellement lié aux structures mises en place dès le Xe siècle. Les premiers lignages à apparaître sont en effet ceux issus des comtes de Vannes et qui inscrivent leur domination dans des cadres déjà connus, notamment en réinvestissant des sites castraux antérieurs. C'est le cas de Rieux et, peut-être, de Penmur (Muzillac) et Elven. D'autres lignages apparaissent ensuite au cours du XIe siècle, mais surtout au XIIe siècle,

[621] Notamment par l'adjonction, grâce à l'application de ce texte, du Trégor et du Penthièvre (revenant à Constance de Bretagne, épouse de Geoffroy Pantagenêt) au domaine ducal.
[622] La politique d'Alain VI a été étudiée dans le détail par F. Morvan (Morvan, 2008).
[623] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1118-1120.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

sans que leurs liens de parenté soient toujours clairement définis, les généalogies avancées depuis le XVIIe siècle restant pour la plupart impossibles à prouver. On peut alors retrouver à la tête de ces seigneuries, des personnages placés par les ducs, ce qui est sans doute le cas pour les Muzillac, les Rochefort et les premiers seigneurs du Kemenet-Guégant par exemple, ou des personnages issus de branches cadettes des plus grands lignages, comme c'est probable pour les Lanvaux. Les cas de séparation de seigneuries très importantes, donnant naissance à deux lignages majeurs, ne sont donc pas rares, et ce jusqu'au XIIIe siècle au moins. Il faut enfin insister sur la charnière que représente le XIIIe siècle, qui apparaît comme une période de profonde recomposition des espaces seigneuriaux. L'installation de la nouvelle dynastie ducale entraîne l'émergence rapide de lignages jusque là secondaires, comme celui de Rochefort. À l'inverse, les seigneuries situées entre deux entités puissantes font l'objet rapidement d'un redécoupage de leurs possessions. Si le cas de Lanvaux est l'exemple le plus brutal, la seigneurie d'Hennebont connaît les mêmes déboires, partagée entre le duc et le seigneur de Léon et un lignage qui s'impose enfin : celui de La Roche-Moisan. C'est dans ce contexte que les unions matrimoniales paraissent jouer un rôle de premier plan pour la pérennisation des seigneuries châtelaines : les unions contractées, par les familles de Malestroit et de Rieux notamment, assurent à ces seigneurs un réseau suffisant pour s'imposer dans l'entourage du duc, d'autant plus que la positon stratégique de leurs possessions, dans le sud-est du duché, impose une certaine proximité avec le duc. Ce processus de redécoupage des espaces seigneuriaux impacte très fortement le réseau castral au XIIIe siècle : certaines résidences deviennent secondaires dans des châtellenies qui sont alors géographiquement éclatées en plusieurs entités agrégées au noyau originel par mariage ou achat. Devenues résidences occasionnelles, certaines fortifications ne sont plus entretenues que sporadiquement, tandis que de nouvelles sont reconstruites, suivant, en cela, l'exemple du duc et de son nouveau réseau de résidences.

CHAPITRE 7 :
L'AFFIRMATION DES LIGNAGES CHÂTELAINS DANS LE PAYSAGE

Les principaux lignages seigneuriaux apparaissent dans les textes en même temps que le chef-lieu de leur seigneurie. L'association du nom et du nom de lieu est ainsi le premier critère d'identification de l'ancrage territorial d'une aristocratie formant, jusque là, une juxtaposition de lignages dont il est difficile de cerner l'emprise du pouvoir. Les décomptes des lignées seigneuriales, obtenus par le dépouillement systématique des sources textuelles, sont peu évocateurs étant donné les lacunes des données pour les périodes hautes et ne permettent pas d'éclairer l'occupation du territoire. Les premiers éléments tangibles relatifs à l'ancrage territorial sont, systématiquement, la création ou la réoccupation d'un château, ainsi que la création d'un établissement religieux géographiquement proche. Ces deux critères, déjà largement mis en avant dans les régions voisines, se retrouvent presque systématiques dans les cas étudiés ici. L'enjeu est donc d'identifier les raisons de l'implantation de ces sites castraux et religieux, afin de mieux cerner la politique d'ancrage territoriale de la moyenne aristocratie et son impact sur l'occupation des sols. Cette analyse permet enfin de questionner l'épineux concept de la castralisation ou de la polarisation castrale, sur lequel nous reviendrons.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

1. L'émergence des seigneuries châtelaines : aperçu de la mise en place du réseau castral d'après les sources écrites

a. Approche lexicographique du phénomène castral dans le Vannetais et Porhoët : usage et sens des mots

La forme des premiers sites castraux est impossible à définir d'après les mentions textuelles qui emploient majoritairement des termes renvoyant au statut du lieu plus qu'à sa forme. Toutefois, l'usage de certaines dénominations reflète des distinctions importantes pour les contemporains, trahissant parfois des choix d'implantation différents. Plusieurs approches du phénomène castral par la dénomination des sites ont été esquissées depuis les premiers travaux de J. F. Verbruggen en 1950[624]. Dans chaque région, les études concernant les châteaux s'accompagnent d'une analyse lexicographique plus ou moins poussée selon les sources disponibles[625]. Dans le cas du Vannetais et du Porhoët, ce sont 110 mentions de résidences seigneuriales seulement qui sont relevées entre le XIe et le XIIIe siècle.

– ***Castrum, castellum* : les mots des places-fortes majeures**

Les termes de *castrum* et *castellum* sont, de loin, les plus fréquemment employés dans la documentation bretonne avec, respectivement, 38 et 22 occurrences concernant les sites de notre aire d'étude[626]. Ils désignent, pour la période considérée, des sites qui sont des chefs-lieux de châtellenies, occupant des emplacements centraux et liés à plusieurs éléments périphériques et indissociables tels que les établissements religieux, les bourgs, les lieux d'échanges commerciaux ou encore la maîtrise des voies de circulation. Si la distinction dans l'usage des termes *castrum* et *castellum* s'avère hasardeuse en raison de l'imbrication étroite des fortifications individuelles (le château) et collectives (la ville close, dépendante du château), le glissement de l'usage d'un terme vers l'autre a été plusieurs fois mis en avant.

[624] Verbruggen, 1950. Son jugement, basé sur des sources très différentes, mérite d'être nuancé.

[625] Parmi celles-ci, relevons les études d'André Debord à partir de l'œuvre d'Adhémar de Chabannes (Debord, 1979), puis celles de Michel Bur pour la Champagne (Bur, 1982b). Dans l'Ouest, Daniel Pichot a abordé cette question pour le Bas-Maine (Pichot, 1995), de même qu'Annie Renoux pour le Maine ; en Bretagne Michel Brand'honneur (Brand'honneur, 2001), Mikaël Jones (Jones, 2001) et Patrick Kernévez (Kernévez, 2011), s'y sont également attachés. Dans la moitié sud de la France, la question est également évoquée, entre autres, par Hélène Débax pour le Languedoc (Débax, 2006), Nicolas Guinaudeau pour l'Astarac (Guinaudeau, 2012, vol. 1, p. 251-sq.). Et hors de France, R. Vázquez Álvarez pour la Castille (Vázquez Álvarez, 1998).

[626] Le site de Josselin est largement sur-représenté dans ce décompte des mentions : il est désigné comme *castrum* ou *castellum* dans tous les actes évoquant le prieuré de Josselin. Près de la moitié des mentions concerne ce château.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

D'après l'étude menée sur le comté d'Astarac, le terme de *castellum* désigne le plus souvent un château installé sur une fortification de terre dès le début du XIIe siècle[627]. Le terme, utilisé principalement dans ce sens avant le milieu du XIIIe siècle, glisse vers le sens de fortification collective au XIIIe siècle, la désignation de la résidence du seigneur se trouvant basculée derrière le terme *castrum*[628]. Ce terme est utilisé de plus en plus fréquemment au cours du XIIe siècle. La même distinction peut être supposée dans le nord de la France. O. Leblanc, dans son étude sur les seigneurs de Boves-Coucy, attache également au terme *castellum* un sens résidentiel plus affirmé que celui de *castrum* qui désigne directement la fortification. Il souligne qu' « en fonction des actes, un même château peut donc être désigné de deux termes différents : *castellum,* souvent employé aux XIe et XIIe siècles lors d'une donation impliquant l'intervention de la famille du possesseur du château […] et pour tout ce qui concerne « ceux qui logent au château » ; et *castrum,* notamment lors de remises de dons solennels en présence de *milites* dont au moins une partie est préposée (au moins temporairement) à la défense du château, servant souvent à désigner une fraction du *territorium*, de la *villa,* ou de la *parrochia* sur laquelle se trouve le château »[629]. L'hypothèse d'une équivalence des termes *castrum* et *castellum* dans les actes médiévaux, avancée par J.-F. Verbruggen, doit donc être revue. Il existe bien, pour une région et une période données, une logique dans la désignation des place-fortes derrière l'un ou l'autre de ces termes[630].

La complexification dans la désignation des sites fortifiés à partir du XIIe siècle est également très nette dans le Vannetais et le Porhoët. Le terme *castrum* est majoritairement employé dans les premiers siècles et désigne principalement le lieu fortifié[631]. Il concerne souvent un site dominant et, dès la fin du XIe siècle, il est employé dans les noms de lieux sans que son usage soit définitivement fixé[632]. Ainsi, le site de Château-Thro est

---

[627] Guinaudeau, 2012, p. 251, note 838.

[628] Guinaudeau, 2012, p. 252.

[629] Leblanc, 2005, p. 145-146.

[630] Le sens de ces termes est sans doute plus fort dans les régions du nord et de l'ouest jusqu'à la fin du XIIIe siècle au moins. On observe en effet une grande disparité entre la fréquence des mentions de noms d'agglomérations qualifiées de *castrum* dans les régions de l'Ouest et dans le sud de la France. M. Bourin souligne que dès le milieu du XIIIe siècle « le terme de *castrum* avait envahi tout le champ sémantique de l'habitat aggloméré » (Bourin, 2010, p. 207), ce qui n'est pas le cas en Bretagne où l'usage du terme reste réservé à quelques sites réellement fortifiés.

[631] Remarque déjà formulée, à plus grande échelle, pour la Bourgogne. Mouillebouche, 2002, p. 96-97.

[632] L'apparition d'un lignage dit de *Castro Celso* (Champtoceaux, Loire-Atlantique) remonte aux années 1060. Dans le même temps, on retrouve un *Tetbaldus de Castello Celso*, mentionné en 1061. Le château de Dinan est désigné également sous le terme de *castrum* vers 1070 (Dom Morice, *Preuves*, I, col. 439 : *in eodem castro, quod vocatur Dinan, vel in castellania ejusdem castri*).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

systématiquement désigné sous le nom de *Castello Thro* et le château de Josselin est également mentionné sous le terme de *castellum* dans les actes des années 1060-1150. Mais les actes concernant Josselin plaident en faveur d'une utilisation indifférenciée des deux termes jusqu'au milieu du XIIIe siècle au moins. Ainsi, un acte de 1239 évoque les moines de *Sancti Martini de castello Joscellini*[633], et l'année suivante un second acte parle du prieuré *Sancti Martini de castro Joscellini*[634]. Tous deux sont issus du fonds du prieuré Saint-Martin de Josselin, le premier étant une donation de Guillaume de Derval au prieuré, le second étant rédigé par l'entourage épiscopal. Pour ces protagonistes, extérieurs à la ville, l'usage de l'un ou l'autre des deux termes n'est donc pas fixé, ce qui est également le cas dans le comté voisin de Rennes[635]. De la même manière, distinguer les usages de l'un ou l'autre de ces termes dans les sources littéraires est difficile : les auteurs alternent l'usage pour éviter les répétitions. La chronique du Mont-Saint-Michel mentionne ainsi dans la même phrase le *castrum* de Josselin et le *castellum* de Ploërmel pris par Raoul de Fougères[636].

L'attachement d'un sens politique et militaire au terme *castrum* au moins dès le XIIe siècle[637] est toutefois recevable. Un acte daté de 1228, relatif à l'interdiction de fortifier dans la vicomté de Rohan, concerne ainsi les « *castrum », « domum »* et *« edificium firmatum muro »* qui pourraient être élevés. Le choix de l'emploi de *castrum*, que l'on retrouve dans les mêmes circonstances à plusieurs reprises au XIIIe siècle, démontre bien que le terme *castrum* a alors, aux yeux des contemporains, remplacé celui de *castellum* pour désigner l'habitat fortifié.

L'usage du terme français « chastel » se développe à partir des années 1260 et recouvre la même réalité que celui de *castrum*. En 1264, l'accord concernant Hennebont emploie les termes de « chastel » et « forteresse »[638] : le premier désigne directement une résidence fortifiées tandis que le second, plus vague, peut englober tout type de fortification, notamment collective. Ce terme est employé un peu plus tôt dans la documentation sous une forme

---

633 *Cartulaire du Morbihan*, n° 271 : *monachos Sancti Martini de castello Joscellini in vico sancti Martini ejusdem castelli.*

634 *Cartulaire du Morbihan*, n° 269 : *priorem Sancti Martini de Castro Joscellini.*

635 Brand'honneur, 2001, p. 58.

636 BNF, Ms. fr. 22337 (MF 26624), extraits de la Chronique du Mont-Saint-Michel (Robert de Torigni) : *Radulfo de Fulgeriis, sed abiit in Porhoet, et firmavit castrum Goscelini et cepit castellum Ploasrme.*

637 Avant le XIIe siècle, les mentions de châteaux se limitant à 10, il est impossible de préciser davantage les raisons de l'emploi de ces termes.

638 *Cartulaire du Morbihan*, n° 321.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

latinisée : La Chèze est ainsi désigné, en 1241, comme *fortericia*[639]. Le site n'est jamais désigné sous un autre terme que celui de forteresse, et cet usage unique ne permet pas d'apprécier la distinction faite par les contemporains entre ce site et des résidences voisines telles que le château de Corlay. Les vestiges conservés du château et l'absence manifeste d'enceinte urbaine amènent à identifier cette *fortericia* comme étant l'enceinte castrale établie sur le bord du Lié. L'emploi de ce terme pour cette seule place-forte interroge sur son statut. Le site est par la suite toujours désigné comme forteresse, y compris au XVe siècle lorsqu'il sert régulièrement de résidence à des membres de la famille des Rohan.

– ***Manerium*, *herbergamentum* : les mots de la résidence privée**

D'autres termes peuvent sporadiquement désigner des fortifications seigneuriales, avec un statut cette fois différent. Le plus courant dans la zone d'étude est celui de *manerium* qui désigne systématiquement un domaine associé à une résidence, le plus souvent fortifiée, mais qui ne se trouve pas au centre d'une seigneurie majeure. L'importante motte de Bodieu (Mohon) est désignée sous le terme de « manoir » dès 1221[640] ; le *manerium quod vocatur Brengilly*, aux mains des Rohan, est également cité en 1274[641]. C'est encore sous cette dénomination qu'est désigné le château ducal de Suscinio dans le *Chronicon Briocense* rédigé à la fin du XIVe siècle[642]. À partir des années 1250, c'est le terme privilégié pour désigner la résidence de la petite aristocratique : la résidence de Geoffroy de Noyal est désignée sous le terme de *manerium de Noial* en 1283[643] par exemple. La distinction dans les termes utilisés est davantage dépendante de la nature de la source et du statut de la fortification dans la seigneurie que de la forme adoptée par le site qui apparaît étrangère aux rédacteurs de ces actes. Les chroniques et œuvres littéraires emploient un vocabulaire plus varié : le *manerium* désigne le plus souvent une résidence laïque, le terme de *palatium* ne désigne que des résidences ecclésiastiques (épiscopales). La diffusion du terme *manerium* est concomitante de l'apparition du terme *herbegamentum* ou de son équivalent français « hebergement » ou « herbergement » selon les actes[644], le premier n'étant que la forme latinisée du mot français

[639] *Cartulaire de la seigneurie de Fougères, op. cit.,* acte n° 48 ; BNF, Ms. fr. 22330.

[640] Le lieu est cité dès 1199 : Dom Morice, *Preuves,* I, col. 783.

[641] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 1033 : *manerium, quod vocatur Brengilly, quod fuerat quondam prædictæ Katerinæ* [de Rohan].

[642] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 41.

[643] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1068-1069 : *videlicet manerium meum de Noial situm in dicta parochia de Noyal Venetensis diocesis.*

[644] L'usage du terme *manerium* est toutefois plus ancienne. Dès le XIIe siècle, certaines résidences sont désignées par ce terme. Les premières concernent des possessions Outre-Manche et il faut y voir l'influence d'un

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

apparu dans d'autres régions de France dès le milieu du XIe siècle[645]. Si le terme de manoir semble, dans certaines régions comme le Maine, prendre la suite de celui d'hébergement[646], le premier usage de ce terme ne remonte, dans le Vannetais et le Porhoët, qu'à l'année 1248. Il est alors utilisé pour désigner les résidences de la Ville-Jégu[647] et du Plessis[648]. Le terme d'*herbergamentum* semble recouvrir une réalité proche de celle du *manerium*, à tel point que, selon les actes, les deux termes sont utilisés pour désigner le même site, voire parfois, ils sont simultanément utilisés sous la forme courante de « *manerium et herbergamentum de* » ou encore, dans les nombreux aveux du XVe siècle « manoir (ou maison) et herbergement de »[649]. Si l'un est issu du latin, l'autre, français, est dérivé d'un terme germanique (*heriberg-hariberg-*), et ces origines différentes peuvent expliquer l'usage simultané des deux termes. L'usage du terme d'hébergement désigne systématiquement une résidence de la noblesse, ce qui en fait, à première vue, l'équivalent du terme de manoir. Mais la juxtaposition des deux termes, jusqu'à une période tardive (on retrouve encore cette expression reprise dans les aveux du XVIIe siècle), pose la question d'une éventuelle distinction opérée par les rédacteurs de ces actes entre ces deux réalités, tout comme une distinction pouvait être effectuée entre *castrum* et *castellum.* L'hébergement est dans le Maine l'équivalent du domaine proche de la résidence[650]. Dans la même idée, en Anjou, le terme, utilisé depuis le XIe siècle, désigne d'abord une tenure agricole[651]. P. Duparc avance également que ces hébergements peuvent être mis en relation en Bretagne avec des zones de défrichements, les distinguant ainsi des

---

usage normand de ce mot, déjà relevé chez Orderic Vital (Pradié, 2008, p. 311, note 19). Le terme de *manerium* est au milieu du XIIe siècle utilisé comme synonyme de *villa*, c'est-à-dire de domaine, conformément à la définition du terme donnée par Du Cange. Les mentions relevées dans les sources bretonnes, notamment celles concernant les possessions de la lignée de la Zouche à Fulbourne et Swavessey en 1220 puis en 1228 (Dom Morice, *Preuves*, I, col. 831 : *Sciatis quod concessimus dilecto et fideli nostro Rogero la Zouche manerium de Fulburne & Swavessey ;* et Dom Morice, *Preuves*, I, col. 864 : *in quorumcunque manus manerium nostrum de Swavessey in posterum devenerit*) recouvrent l'ensemble des biens possédés et pas seulement la résidence.

[645] Duparc, 1964, p. 5-6. Le mot, latinisé, a également donné *herbergiandum* ou *herbergagium* selon les actes. Ces formes sont toutefois marginales en Bretagne.

[646] Casset, 2007, p. 104, d'après Pichot, 1995, p. 306.

[647] Commune du Cambout (22).

[648] BNF, Ms. fr. 22330, p. 444 ; *Cartulaire de Fougères*, n° 49 ; transcription partielle dans *Cartulaire du Morbihan*, n° 275 et Dom Morice, *Preuves*, I, col. 940 : « il avendra que le doaire Margarite, qui fut fame monseignor Eun, le filz le Conte, escherra après la mort de cele, le herbergement de la Vile-Jagu et le Plesseiz ».

[649] Tanguy, 2010b ; Brand'honneur, 2001, p. 51-52.

[650] Renoux, 1998 ; Renoux, 2008.

[651] Jones, 2001, p. 52 ; Casset, 2007, p. 104.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

autres manoirs[652]. C'est le cas à plusieurs reprises dans les environs de Rennes, où ils désignent des lieux en bordure de massifs forestiers ; mais également avec l'hébergement de Bodégat à Mohon. Mais la résidence des seigneurs de Bodégat est désignée à la fois comme *herbergamentum* et comme *manerium* dans le même acte de 1255[653]. La nuance est subtile, mais pourtant pas absente dans ce cas : *manerium* est utilisé dans la seconde partie de l'acte pour désigner un élément physique permettant la localisation, certainement la résidence et son environnement direct, tandis qu'*herbergamentum* désigne le domaine du point de vue du droit et se rapproche davantage en cela du sens donné au *manerium* en Angleterre à la même période. La mention, par exemple, d'une *domus* se trouvant avec son courtil dans un *herbergamentum* en 1199 à Roz-sur-Couesnon[654] montre bien la distinction opérée entre les deux[655] : la *domus* est un élément physique appartenant à l'hébergement. L'usage fait de *manerium* et *herbergamentum* n'est toutefois pas systématiquement distinct dans les actes bretons du XIIIe siècle, selon que l'on évoque un lieu physique (le bâtiment, ses dépendances) ou un lieu incluant les droits seigneuriaux étendus. Un acte de 1255 désigne la résidence de Bartholomé de Questembert comme *herbergamentum seu domicilium de Guaru*[656] faisant de ces deux termes des synonymes. Quelque soit le mot choisi, il reste très net que les termes « manoir » et « hébergement » ne se rapportent qu'à des sites qui ne sont jamais des centres politiques : même s'ils dépendent des familles ducales ou vicomtales, comme Bodieu, Branguilly, La Ville-Jégu ou Bourgerel par exemple, ils n'ont pas (et n'obtiennent jamais) le titre de château. Derrière ces termes, les résidences « secondaires » de la haute aristocratie côtoient donc, sans distinction, les résidences de la petite noblesse. La terminologie renseigne donc assez précisément le statut des résidences aristocratiques du Vannetais et du Porhoët, mais n'éclaire jamais la forme physique de ces sites.

---

[652] Duparc, 1964, p. 26.

[653] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 960-961 : *ad herbergiandum me ad meum proprium herbergamentum de Bodegat* […] *prata sita inter manerium meum de Bodegat et forestam suam de Lannoys*.

[654] Ille-et-Vilaine (35).

[655] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 772 : *unum erbergamentum in ipso cymiterio ubi domus patris fui antea fuerat cum toto curtillio*.

[656] *Cartulaire du Morbihan*, n° 294. Guaru est alors situé dans la paroisse d'Elven ou à proximité. Le site n'est plus localisable.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

– **Des usages marginaux dans la désignation des résidences aristocratiques : *domus*, « maison », « hostel »**

Si la majorité de ces manoirs et hébergements bretons ont été fortifiés, même marginalement, il est bien plus difficile de reconnaître une résidence fortifiée derrière les termes de *domus* ou « maison », pourtant largement employés en Normandie[657] ou en Bourgogne dès le XIIIe siècle[658]. L'usage du terme *domus* associé à un qualificatif tel que *fortis* est inconnu en Bretagne alors qu'il est plus courant dans le Dauphiné au XIVe siècle[659] ou encore en Bourgogne[660]. Il n'est pas davantage employé concernant les résidences des évêques normands. En Bretagne, un seul exemple de *domus defensabilis* a été relevé par M. Jones[661] à la fin du XIIe siècle, près de Machecoul[662], sans que l'on puisse le confronter à des vestiges conservés. Mais le plus souvent, le terme plus générique de *domus* ou maison désigne un logis sans caractère physique particulier. La résidence des ecclésiastiques est ainsi invariablement désignée par le terme de *domus*.

L'usage du terme « hostel » est, selon M. Casset, l'équivalent français de *domus*[663]. « Hostel » désigne rarement, en Bretagne, la résidence : l'accord de 1309 entre Guillaume et Jean de Bréhant[664] relatif au partage de l'héritage de leur père Jean de Bréhant, mentionne plusieurs « herbregements » (sic) et un seul « hostel » appartenant à Alain Hidoux, seigneur déjà mentionné en 1304 aux côtés du vicomte de Rohan[665]. L'usage du terme « hostel » pour désigner le seul logis, souvent comme marqueur paysager, est ainsi occasionnel au XIVe siècle[666]. Il n'est guère davantage employé au XVe siècle, largement remplacé par le terme de

[657] M. Casset relève l'emploi des *domus* et « maison » à 21 reprises au cours du XIIIe siècle concernant les résidences des évêques normands. Casset, 2007, p. 111.

[658] H. Mouillebouche recense 420 mentions entre le XIIe et le XVIIe siècle, l'usage se répandant au XIIIe siècle (une soixantaine de mentions) pour culminer au XIVe siècle (une centaine de mentions). Mouillebouche, 2002, p. 100.

[659] Sirot, 2007, p. 30-31. Dans l'enquête de 1339 en Grésivaudan, une quinzaine de maisons fortes sont désignées soit comme *domus et turris fortis* soit comme *domus fortis*.

[660] Mouillebouche, 2002, p. 103. Les mentions de maison forte ou de *domus fortis* apparaissent au XIIIe siècle et représentent 737 mentions dont une cinquantaine au XIIIe siècle.

[661] Jones, 2001, p. 53.

[662] Loire-Atlantique (44).

[663] Casset, 2007, p. 107.

[664] La famille de Bréhant est seigneur de la paroisse de Bréhand située au nord de Moncontour (aujourd'hui dans les Côtes-d'Armor) et non de celle de Bréhan (dans le Morbihan).

[665] La localisation de sa résidence n'a pu être identifiée. Le lignage est encore sur la paroisse de Bréhan au XVe siècle : Jean Hidoux est mentionné lors de la réformation de 1427 ainsi que Péronelle Hidoux en 1536. Le manoir de La Chesnaie (disparu aujourd'hui) lui appartient alors.

[666] L'« hostel » d'Olivier Leon (membre d'un lignage établi dans les possessions des Penthièvre, au nord des Côtes-d'Armor), certainement situé en Plouguenast dans la seigneurie de Pontguégant, est mentionné en 1323

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

« manoir » en Bretagne. Mais dès le XIIIe siècle, il apparaît plus souvent attaché à l'organe de gestion de la résidence et non au bâtiment : le vicomte de Rohan détient un moulin à Rohan pour « l'usage de son hostel » en 1289[667]. On ne retrouve ce terme que pour désigner l'administration de la résidence, à laquelle est attachée une série de charges telles que la charge de « maître d'hôtel » qui apparaît dans l'entourage ducal au XIVe siècle. Guillaume de Baden est, en 1332, le « maistre de nostre hostel » auprès du duc Jean III[668], de même que Henri de Malestroit est, en 1346 et 1352, le « maistre des requestes de nostre hostel » auprès de Jean IV[669]. Sans s'étendre davantage sur l'usage de ce terme après le XIIIe siècle, il s'avère que le sens de logis/résidence entrevu dans l'entourage des vicomtes de Rohan au XIIIe siècle disparaît rapidement pour n'être ensuite réservé qu'à la désignation des résidences ducales et épiscopales, et même plus spécifiquement à leurs organes d'administration incluant les « gens de nostre hostel »[670].

- **Usage des termes descriptifs en matière de fortification**

D'autres termes sont plus exceptionnels, voire totalement absents dans les sources étudiées. Le terme d'*oppidum*, qui a un caractère topographique clairement affirmé, n'est jamais utilisé pour les sites concernés par l'étude et ne se rencontre que dans les sources littéraires et hagiographiques en Bretagne[671]. Le terme de *turris* est en revanche utilisé à plusieurs reprises concernant Dol, ainsi que Rennes, tous deux dans le Rennais. Dans le cas de Dol, la *turris Doli* est clairement le nom de la fortification, en tant que réduit défensif de la cité épiscopale. C'est systématiquement ainsi que le site est désigné dans les textes, y compris

(Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1330 : « item tout le devoir et toute lour portion des preaux scis entre la Brosse d'une partie et l'Hostel Olivier Leon de l'autre »).

667 Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1090 : « led. viconte tenoit en sa main por l'usage de son hostel ses molins de la ville de Rohan ».

668 Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1330.

669 Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1429 et col. 1434.

670 Dom Morice, *Preuves,* I, col. 1513, 1608, 1644, 1650, 1653, 1657.

671 Ce terme, bien que connu (Dom Morice, *Preuves*, I, col. 295 (année 1230) : *qui hostiliter incedentes ceperunt et occupaverunt castra, oppida et fortalicia mea ac terræ mea*), est rarement employé dans les actes bretons. M. Brand'honneur relève deux mentions concernant Fougères et La Guerche (Brand'honneur, 2001, p. 58). Les autres mentions sont le plus souvent issues de sources littéraires, telles que les *vitæ* : ainsi celles de saint Paul et de saint Malo mentionnent l'*oppidum* de Saint-Pol-de-Léon (Kernévez, 2011, p. 31-32). La même constatation sur l'usage de ce terme dans les vies de saints principalement a été formulée par H. Mouillebouche en Bourgogne, à la différence que le caractère topographique du site n'est alors par systématiquement associé à ce terme (Mouillebouche, 2002, p. 97).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

dans les sources littéraires, telles que la chronique de Robert de Torigni[672]. Dans deux cas, il peut s'agir d'un élément caractéristique de l'enceinte urbaine[673]. Le même sens est donné au terme *turris* dans l'acte concernant le château de Castennec : le texte mentionne la *turris castri*[674], c'est-à-dire une partie de l'ensemble castral. Il n'est en revanche jamais utilisé concernant les autres fortifications bretonnes. L'existence de tours isolées (*turris)* comme symbole de la présence seigneuriale n'étant pas développée en Bretagne, contrairement à d'autres régions[675]. Le terme d'*aula*, couramment employé dès le IXe siècle pour désigner les résidences seigneuriales[676], principalement les sites relevant des pouvoirs comtaux et royaux, n'est utilisé que de façon épisodique à partir du XIe siècle. Il désigne clairement l'espace de réunion du seigneur entouré de sa cour[677]. Il est employé, au XIIe siècle, pour le comte de Nantes[678], le vicomte de Donges, et le vicomte de Porhoët[679], le seigneur de Fougères[680] ainsi que l'évêque de Rennes[681], avant de se développer au XIIIe siècle, toujours dans les mêmes cadres. L'emploi de ce terme est systématiquement lié à la désignation du lieu où est conclu l'accord ou signé l'acte. C'est donc bien la fonction publique et législative du lieu qui est mise en avant par l'emploi de ce terme et non la nature résidentielle ou défensive.

Un autre terme descriptif, celui de *mota* vient s'ajouter à ce recensement. Il est utilisé assez tôt dans les régions voisines pour désigner des résidences établies sur un tertre[682] : dès le deuxième tiers du XIe siècle dans le Maine[683], ce qui correspond à l'apparition du terme plus

---

672 *Chronique de Robert de Torigni*, t. 2, p. 44.

673 Concernant Rennes : Dom Morice, *Preuves,* I, col. 584 : *Erat in urbe Redon turris modica muro contigua*. Concernant Dol : idem, col. 133 : *turris Doli* ; et col. 683 (année 1181) : *Et quod turris edificata est.*

674 *Cartulaire de Redon*, n° 391 : *quod est situm sub turri castri.*

675 L'usage est assez généralement répandu dans le sud et l'est de la France à partir du XIIe siècle. Les études récentes concernant le Vivarais (Laffont, 2004, Laffont, 2009), l'Astarac (Guinaudeau, 2012), le Poitou-Charente (Baudry, 2011) par exemple, fournissent quelques exemples de ces tours à l'usage résidentiel restreint et qui sont associées à un habitat peu ou pas fortifié. Le modèle de la tour bergfried, ou tour beffroi, à usage principalement symbolique, est totalement inconnu dans l'Ouest de la France.

676 La plupart des mentions sont relevées dans les actes du IXe siècle conservés dans le cartulaire de l'abbaye de Redon. Pas moins de 13 *aulæ* différentes y sont mentionnées, principalement situées dans le Nantais.

677 Dom Morice, *Preuves*, I, col. 494 : *Hoc donum in aula vVicecomitis de Dongia coram tota curia datum fuit.*

678 Dom Morice, *Preuves*, I, col. 505 (année 1101) *: hoc donum in aula mea Nannetis.* Idem en 1106, 1111 (idem, col. 512, 525).

679 Dom Morice, *Preuves,* I, col. 539 (vers 1118): *Gaufredus vicecomes fil. Eudonis […] in aula sua.*

680 Dom Morice, *Preuves,* I, col. 585, col. 623, col. 774.

681 Dom Morice, *Preuves*, I, col. 784.

682 En excluant ici les utilisations précoces du terme *mota* qui désignent la motte de terre comme symbole de la possession d'un bien foncier (De Boüard, 1967a, p. 20).

683 Renoux, 2008, p. 163.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

généralement dans les actes des régions de la Loire et du Rhin[684], mais également dans les régions du sud de la France[685]. Si l'usage de cette dénomination reste souvent marginale, elle est généralement employée dès les années 1030 pour désigner une fortification établie sur un monticule[686]. La *mota* n'est en revanche qu'exceptionnellement mentionnée dans les textes bretons. Les plus anciennes mentions ne remontent pas au-delà du début du XIIIe siècle : le site de Gennes-sur-Seiche[687] est cité en 1206[688] ; le site de Guingamp en 1208[689]. Si le second correspond effectivement à une motte, repérée en fouille en 2005[690], la morphologie du premier est plus proche de celle du manoir[691]. Ce problème d'inadéquation entre le terme latin et son équivalent français est anecdotique, mais il montre bien que la distinction des sites médiévaux ne se faisait pas forcément du point de vue de la forme, mais peut-être davantage du statut, critère auquel il faut ajouter les usages littéraires dépendants de chaque type de sources. Dans le secteur d'étude, la première mention de motte est celle concernant Hennebont, en 1264[692]. Ici, la morphologie du site correspond plus certainement à une éminence rocheuse détaillée du plateau, sans qu'il s'agisse d'une motte réellement antrhopique[693]. Paradoxalement, les premiers anthroponymes *Mota* ou Motte apparaissent, dans la même aire géographique, près de 150 ans plus tôt. *Macharius de Mota* est cité en 1112 dans une donation du duc Conan III à l'abbaye Saint-Sauveur de Redon[694] ; *Alanus de Mota* est cité dans la confirmation par le duc Conan des donations à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem datée des années 1160-1181[695] ; *Guillelmus de Mota* est témoin, en 1194, auprès d'Alain IV de Rohan[696] . Au XIIIe siècle, on rencontre également *Radulfus de Mota* en

[684] Colloque de Caen, 1981, p. 9.

[685] Voir par exemple pour la Provence, Mouton, 2008, p. 19. La *mota Lamberti* est citée dans le cartulaire de Saint-Victor de Marseille vers 1030-1039.

[686] Topographiquement, il s'agit de sites moins vastes que les *oppida* mentionnés durant les siècles précédents.

[687] Ille-et-Vilaine (35)

[688] Dom Morice, *Preuves*, col. 806 (fondation de l'église collégiale de la Guerche).

[689] *Charters of Duchess Constance*, acte n° GU16 : *Mota de Guingampi*.

[690] Beuchet, 2006.

[691] Cette inadéquation a été relevée par M. Brand'honneur (Brand'honneur, 2001, p.41 et p.50).

[692] La Borderie, *Actes inédits,* n° 135 (Original : collection privée de La Borderie), août 1264 : « la mote de Henbont ».

[693] Le site a aujourd'hui disparu et se trouvait sur les hauteurs de Saint-Caradec.

[694] Dom Morice, *Preuves,* t. I, col. 526. Il n'est toutefois pas évident d'affirmer que *Macharius de Mota* dispose d'une résidence dans l'emprise de la zone d'étude.

[695] *Cartulaire du Morbihan*, n° 225. La datation de l'acte est sans doute inexacte, il s'agit d'une compilation du XIIIe siècle, mais le nom d'Alain de la Motte a pu être recopié d'un acte plus ancien.

[696] Dom Morice, *Preuves*, t. I, col.725, confirmation de donation à l'abbaye de Bon-Repos.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

1210[697], *Guillelmus de Mota* en 1284[698], cet anthroponyme se développant principalement à partir des années 1240[699]. L'usage de ce terme est donc déjà courant avant le XIIIe siècle, même si aucun des sites appartenant à ces lignages n'est désigné par ce terme dans les actes[700]. Même si ces petits seigneurs « de La Motte » n'apparaissent qu'occasionnellement dans des listes de témoins dans l'entourage ducal ou vicomtal, l'usage de ce nom montre clairement que le terme *mota* est alors un critère d'identification d'un personnage avec une forme de résidence spécifiquement associée à la noblesse, et, plus précisément à la petite noblesse.

Cette approche lexicographique, limitée par le faible nombre de mentions, met toutefois en avant la distinction stricte entre *castrum/castellum* et *manerium*/hébergement dans cette étude. Si celle-ci apparaît pertinente pour les Xe-XIIIe siècles, elle devient rapidement inopérante à la fin de la période, en lien avec l'adoption de la langue française par les rédacteurs des actes vers les années 1230, usage qui se généralise dans les années 1260. Au XVe siècle, des résidences qui ne sont pas centres de seigneuries majeures sont alors plus régulièrement dénommées « Château-X » tout en restant désignées dans les aveux comme des manoirs et/ou « nobles maisons ». Cette évolution marque une ultime étape dans l'évolution de la langue et du sens, avec une utilisation plus générale de « château », qui désigne alors toute résidence seigneuriale, quelle que soit l'étendue des droits de son détenteur et quel que soit la réalité de la fortification de sa demeure[701]. Le terme de château, à partir du XVIIIe siècle, a presque remplacé le terme de manoir qui, durant les XIVe-XVIIe siècles, est resté prédominant dans les désignations de résidences aristocratiques. Le recours à la terminologie médiévale reste donc contrainte par la nature et l'abondance des sources mais également, et surtout, par les usages du temps et l'évolution de la langue concernant les mots de la

[697] Dom Morice, *Preuves*, t. I, col. 819, donation à l'abbaye de Bon-Repos.

[698] *Cartulaire du Morbihan*, n° 390.

[699] Pour ne citer que deux exemples : *Theob. de Mota* cité en 1267 (Dom Morice, *Preuves*, t. I, col.1009), *Bartholomeu de Mota* en 1275 (Dom Morice, *Preuves*, t. I, col.1039).

[700] La difficulté d'identification des sites est ici due à la faiblesse de la documentation, même au XIIIe siècle, concernant les membres de la petite noblesse même pour le XIIIe siècle. Tous ces membres de lignées dénommées *de Mota* ne peuvent être rattachés à une résidence fortifiée connue. Toutefois, pour certains personnages nommés La Motte, proches des vicomtes de Rohan (témoignant à leurs côtés ou lors de donations à Bon-Repos), on peut supposer qu'il s'agit de membres de la lignée de La Motte, aujourd'hui commune limitrophe de la forêt de Loudéac. Il peut s'agir d'une famille de vassaux du vicomte chargés du contrôle de cet espace forestier.

[701] Le terme « chastel » prend le même sens à la fin du Moyen Âge en Bourgogne par exemple. Mouillebouche, 2002, p. 98-99.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

fortification entre le Xe et le XVe siècle. Si la richesse de la documentation écrite fait dans certains cas de la « lexicographie […] une bonne base pour établir une typologie »[702], les sources bretonnes nous contraignent à avoir recours avant tout aux vestiges archéologiques pour tenter d'établir une typologie des sites fortifiés.

b. L'affirmation du pouvoir : contrôler la fortification

Si le vocabulaire employé n'est pas en adéquation avec la forme que prend le château, il induit toutefois une hiérarchie dans la constitution des réseaux castraux. Si certaines fortifications ont dès leurs premières mentions le statut de château (*castrum* ou *castellum*), d'autres, qui, sur le terrain, revêtent des fortifications au moins aussi imposantes, n'acquièrent jamais ce statut. C'est ainsi le cas de Bodieu à Mohon, systématiquement désigné comme *manerium* alors que la motte et le système de double enceinte associé le placent indubitablement dans la catégorie des sites les mieux fortifiés jusqu'au XIIe siècle au moins. Il est dès lors évident que les textes font une stricte distinction entre les résidences qui servent de centres de châtellenies et qui concentrent les pouvoirs judiciaires et législatifs, et les résidences secondaires, qui permettent soit d'assurer le maintien d'une présence seigneuriale par l'intermédiaire d'agents publics, soit qui ont un usage principalement de résidence de plaisance réservé à l'entourage proche du seigneur. Ces dernières sont souvent plus excentrées, placées à proximité d'axes fréquentés afin de servir de halte (cas du château de l'Isle à Marzan par exemple).

Une hiérarchie s'instaure donc dans le paysage castral et dans les textes. Elle s'affirme au XIIIe siècle et notre perception de ce réseau s'affine avec l'augmentation des sources textuelles. Au-delà de la perception de ce réseau, l'inventaire des mentions de fortifications antérieures au XIVe siècle pose la question de la détention et de la maîtrise du droit de fortification en Bretagne au Moyen Âge. En effet, le faible nombre de détenteurs de *castra,* tout au long de la période, incite à penser que le contrôle du seigneur châtelain sur ses vassaux en matière de fortification est bien réel. Si un contrôle est entrevu, l'existence d'un strict monopole de la fortification en Bretagne n'est toutefois pas attestée entre le XIe et le XIIIe siècle. Il n'existe pas, à notre connaissance, de réglementation dans la construction des fortifications dans notre région d'étude, contrairement à la Normandie, où, depuis le traité de Caen de 1091, l'élévation de motte est strictement encadrée par le texte des *Consuetudines et*

[702] Mouillebouche, 2002, p. 107.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

justicie, selon la volonté de Robert Courteheuse et Guillaume Le Roux[703]. Contrairement à ce document, qui précise très clairement la limite entre une simple résidence à vocation défensive et un véritable *castrum*, c'est-à-dire une résidence entourée de fossés plus profonds que ce qui peut être creusé par un homme seul (soit moins de 1,8 mètre de hauteur, ce qui est négligeable) et/ou entourée de palissades constituées de plus d'un rang de pieux[704] ; il n'existe aucun texte régissant la fortification en Bretagne[705]. De rares actes évoquent un certain contrôle des comtes et ducs sur la fortification, mais ils trahissent généralement une situation où le rapport de force permet de conclure un accord entre les parties relatif à cette question. La portée d'une limitation du droit de fortifier dans un duché, où le domaine ducal est particulièrement réduit et les grandes familles de vassaux toutes aussi puissantes que la lignée ducale en place, serait de toute manière limitée. Une unique autorisation de fortifier délivrée par le comte de Rennes, Eudes, est connue pour le XIe siècle. Cette permission de fortifier est accordée par le comte à Geoffroy, fils de Salomon, à Noyal[706] à condition que ce dernier s'engage à ne pas s'opposer au comte ou à l'abbaye Saint-Georges de Rennes qui possède notamment le tonlieu à Noyal[707]. L'application de ce droit a donc été maintenue, même marginalement, en Bretagne, et il est évident que les comtes et les vicomtes le détenaient au moins dès la fin du Xe siècle permettant l'émergence des principales seigneuries châtelaines. Une première tentative de réactivation du contrôle du droit de fortifier par le pouvoir ducal apparaît en 1175, lorsque Henri II Plantagenêt intime à son fils Geoffroy, fiancé de l'unique héritière du duché, Constance de Bretagne, de détruire les châteaux établis pour lutter contre Henri II pendant la guerre[708]. En cela, Henri II applique une politique stricte en matière de fortification, tout comme dans l'ensemble du domaine royal, en cherchant, par la mainmise

---

[703] *Consuetudines et justicie*, publiés par Haskins, 2007, p. 282.

[704] *Idem* : *Nulli licuit in Normannia fossatum facere in planam terram nisi tale quod de fundo potuisset terram iactare superius sine scabello, et ibi non licuit facere palicium nisi in una regula et illud sine propugnaculis et alatoriis. Et in rupe vel in insula nulli licuit facere fortitudinem ; et nulli licuit in Normannia castellum facere, et nulli licuit in Normania fortitudinem castelli sui vetare domino Normannie si ipse eam in manu sua voluit habere.*

[705] On peut d'ailleurs s'interroger sur l'application concrète d'un texte comme les *Consuetudines et justicie* : les inventaires de fortifications médiévales normandes prouvent assez largement que, si ces prescriptions ont pu être localement appliquées (et connues), elles ne sont pas généralisées à l'ensemble du duché et n'ont que marginalement contenu le mouvement de multiplication des fortifications seigneuriales.

[706] Noyal-Châtillon (35).

[707] L'abbaye Saint-Georges est alors dirigée par Adèle, sœur du comte Eudes.

[708] La même demande est faite à son autre fils, Richard, pour le Ponthieu. Peterborough, *Gesta regis Henrici…*, t. 1, p. 101 : *Similiter Gaufridus comes Britannie, filius prædicti regis Angliæ, castella Britanniæ, quæ contra patrem suum firmata fuerant subvertit, et mala multa intulit hominibus patriæ illius, qui contra patrem suum tenuerunt tempore guerræ.*

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

sur les places-fortes du royaume, à réactiver les liens de fidélité. Il utilise ainsi les châteaux comme de véritables vecteurs de négociation et de médiation[709]. Cette politique s'illustre parfaitement dans les interventions d'Henri II en Bretagne, qui prend la main sur plusieurs châteaux, principalement ceux de son rival, Eudes de Porhoët, avant de parvenir à un accord et à une restitution. La demande de 1175 fait suite à ces interventions menées entre 1166 et 1173, mais rien n'indique la réalité de son application. Peut-être que les chefs-lieux, tels que Josselin ou Ploërmel, ont été en partie détruits, mais cela reste à démontrer. L'intermède assez court des Plantagenêts à la tête du duché de Bretagne ne permet pas réellement d'entrevoir l'impact sur le contrôle du réseau castral.

Toutefois, si rien n'indique la formalisation du monopole de la fortification durant les Xe-XIIe siècles, contrairement à d'autres régions où cet enjeu transparaît dans les textes dès la fin du XIe ou au XIIe siècle[710], celui-ci devient un enjeu pour la nouvelle dynastie ducale au XIIIe siècle. L'enjeu de la détention et surtout de l'affirmation de ce droit de fortification est perçu partout à partir du Xe siècle. Sensible dès le XIe siècle dans certaines régions du sud de la France[711], à la fin du XIe siècle en Normandie, il est également un enjeu pour les Plantagenêts qui cherchent à « réactiver » ce droit dans toute la seconde moitié du XIIe siècle[712]. Il le devient aussi à partir des années 1230 pour la dynastie des nouveaux ducs de Bretagne. Il faut donc convenir qu'au moins jusqu'aux années 1230 l'aristocratie bretonne conserve tous ses droits en matière de fortification, avant les profondes modifications initiées par les ducs capétiens.

L'usage plus courant de l'écrit au XIIIe siècle permet, en revanche, d'entrevoir plusieurs occasions pour les ducs Pierre de Dreux, Jean Ier puis Jean II de réaffirmer leur contrôle sur la multiplication des châteaux. Plusieurs textes établis à partir des années 1230 nous permettent de percevoir la manière dont s'appliquent les règles en matière de fortification dans le duché, sans pour autant qu'une règle générale n'apparaisse clairement édictée avant le XVe siècle. Comme dans d'autres régions, ce droit, à l'origine régalien, a connu des transgressions, ou plus précisément s'est dispersé, avec les charges de commandement, dans les maisons comtales et vicomtales principalement. L'arrivée de la nouvelle lignée ducale, qui doit assoir vigoureusement son pouvoir, est donc l'occasion de

[709] Madeline, 2009, p. 124-125.

[710] En Normandie déjà citée, ou encore dans le sud où se sont cette fois de véritables chartes accordant licence aux vassaux pour fortifier leur résidence (Débax, 1996 ; Débax, 2003, p. 314).

[711] Bille, 2008.

[712] Madeline, 2009, t. 1, p. 126.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

réaffirmer le monopole en matière de fortification. C'est le cas, par exemple, suite à la construction dans les années 1220 par André III de Vitré d'une tour sur la motte de Chevré (citée pour la première fois vers 1173/1184[713]) à La Bouëxière ; fortification qui fut en partie détruite sur ordre du duc Pierre de Dreux vers 1233. Jean Ier accorde en 1239 ou 1240 à Raoul de Fougères le droit de fortifier la place de Marcillé, devenue l'importante motte de Marcillé-Raoul[714]. Toutefois, ces mesures prises dans les années 1230-1240 par Pierre de Dreux et son fils Jean Ier sont des marques d'un besoin de réaffirmation d'un monopole peut-être jamais consigné jusque là. Existait-il avant l'arrivée de la nouvelle dynastie ducale avec Pierre Mauclerc un droit de fortification relevant du duc seul ? Cela n'est pas exclu, mais ce pouvoir devait se trouver sérieusement limité aux seuls domaines ducaux. L'arrivée de Pierre de Dreux est véritablement l'occasion d'une reprise en main, sur le modèle capétien. Le vicomte de Rohan se reconnaît implicitement comme le détenteur du droit de fortification dans sa vicomté lors de l'accord conclu en 1228 avec Geoffroy de Lanvaux au sujet de l'hommage des Camors. Il est alors convenu que l'hommage des Camors reste aux Lanvaux, à condition de tenir cet hommage du vicomte[715]. Par cet accord, Geoffroy de Lanvaux reconnaît n'avoir pas le droit de faire édifier, dans la vicomté de Porhoët ainsi que dans le domaine de Borgeil, des châteaux (*castrum*), maisons (*domus,* au sens de résidence aristocratique, potentiellement fortifiée), édifices fortifiés (*aedificium firmatum muro)*, des murs, fossés, barrières, palissades, étangs et viviers, foires et marchés[716].

Une grande enquête est diligentée par les opposants de Pierre de Dreux en 1235. L'un des enjeux principaux est de prouver que l'usage en matière de fortification en Bretagne ne permet pas au duc de saisir et de disposer des fortifications, même celles élevées contre son pouvoir[717]. Cette affirmation prouve du moins que les comtes et vicomtes ont conscience de détenir le pouvoir d'autoriser ou non la construction d'une fortification dans leurs domaines.

---

[713] Brand'honneur, 2001, p. 268.

[714] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 910-911; *Actes de Jean Ier*, n° 16, BNF, Ms. fr. 22330 : *De firmatura autem castri de Marcilleio, concessit prædictus comes quod ipse Radulphus firmet ipsum castrum, secundum quod sibi melius placuerit*. La motte de Marcillé, située au lieu-dit Le Châtel, commune de Marcillé-Raoul (35), est encore conservée et se présente comme une très importante motte d'une douzaine de mètres de hauteur, associée à une vaste basse-cour en demi-lune. Toute trace de fortification de pierre a aujourd'hui disparu mais l'ensemble fossoyé est intégralement conservé.

[715] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 862-863.

[716] *Idem* : *nec alibi in toto feodo nostro Dominico vel Gentili quem tenemus vel tenere poterimus in futurum in Vicecomitatu de Rohan Castrum, domum, ædificium firmatum muro, nec muris, nec fossatis, nec barris, nec pallisiis, nec stagnum, nec stagna , nec nundinas, nec mercata facere ædificare nec construere, nec facere fieri, ædificari vel construi, nec possumus nec poterimus in futurum nos nec heredes nostri.*

[717] La Borderie, *Nouveau recueil,* n° 171 : *Dicunt etiam quod possunt firmare et facere fortericias sinc licentia Comitis*.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Les résultats de l'enquête menée montrent, en réalité, que la majorité des trente-six interrogés (dont une moitié sont des religieux) ne sait pas précisément quelles sont les règles en matière de fortification dans le duché. Une minorité affirment que tout seigneur pouvait fortifier sa résidence, tandis que deux autres affirment que les grands seigneurs, tels que certains comtes et vicomtes, peuvent fortifier sans autorisation ducale ; le prêtre Hervé précisant même que les seigneurs de Trégor et de Penthièvre pouvaient fortifier leur maison (*domus*) mais que leurs barons ne pouvaient le faire sans autorisation (*licentia*) de leur seigneur[718]. La multiplication des châteaux à vocation réellement défensive, dans le cas du Porhoët par exemple, prouve suffisamment l'absence de lutte des pouvoirs centraux face à l'émergence de nouvelles fortifications aux mains des familles vicomtales les plus puissantes du duché au moins entre le XIe et le XIIe siècle. La volonté du duc régent, Pierre Mauclerc, est donc, dès les années 1230, d'instaurer ou de rétablir un contrôle plus strict en matière de fortification. Un texte en témoigne dans notre aire d'étude. Celui-ci concerne Hennebont et le partage des droits sur la ville et la seigneurie relevant auparavant de Geoffroy de Lanvaux, dit d'Hennebont. L'acte, daté du mois d'août 1264[719], entérine un accord entre Hervé de Léon et Pierre de Bretagne, fils de Jean Ier. Tous deux, partagent des possessions en Hennebont et Saint-Caradec, dont la motte d'Hennebont, et s'engagent à ne pas élever « ne chastel ne forterece a Henbont ne a Saeint Karadec ne en tote la parroesse de Caudan ». Il n'est nullement fait mention d'une prérogative ducale et Pierre, bien que fils du duc, s'accorde sur cette limitation. Encore une fois il s'agit avant tout du résultat d'un équilibre des forces entre le seigneur de Léon et la lignée ducale. Un second acte, daté de l'année suivante, contraint en revanche Pierre de Bretagne à ne pas fortifier ses possessions de la paroisse de Vue dans le Nantais, sans l'autorisation du duc[720]. Il est alors clairement rappelé qu'il est interdit d'élever une place forte (*castrum*), de fortifier la *villa* donnée avec des défenses (*municionem*) ou un rempart (*firmaturam*). La contrainte ducale est donc effective dans certains cas, et particulièrement sur tout ce qui relève directement du pouvoir ducal ou de ses plus proches vassaux. Si cette affirmation a engendré quelques conflits, par exemple dans le cas de Chevré, où une tour de pierre a été élevée par André III opposé à la politique de Pierre de Dreux, en revanche, l'imposition de cette prérogative ducale aux proches du ducs, comme les Rohan, n'apparaît jamais dans les actes, ce qui suppose une certaine souplesse. Il est difficile de dire s'ils ont

[718] Amiot, 1999, t. I, p. 618 ; d'après La Borderie, Nouveau recueil, 1882, p. 99-102.

[719] *Cartulaire du Morbihan*, n° 321; *Actes de Jean Ier*, n° 111.

[720] *Actes de Jean Ier*, n° 112 : *non poterunt ibi facere castrum, seu dictam villam firmare vel facere ibi municionem seu firmaturam, sine consense nostro vel heredum et successorum nostrorum qui pro tempo fuerint.*

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

conservé, par leur proximité avec le pouvoir, une certaine autonomie en la matière ou s'ils se sont pliés à la volonté ducale.

Plus tardivement, et malgré ces premiers témoins d'un contrôle, partiel, de la fortification en Bretagne, la *Très ancienne coutume de Bretagne*, rédigée, selon M. Planiol, entre 1312 et 1325 sous le règne de Jean V[721], ne s'appesantit d'ailleurs pas sur la question : seul le cas de l'aide des vassaux à la réparation des forteresses ducales est alors envisagé[722]. Pourtant, plusieurs actes accordant le droit de construire des forteresses sont conservés pour le XIVe siècle. Ainsi en 1332, le duc Jean III autorise les moines de Saint-Mahé[723] à fortifier leur abbaye pour se protéger des attaques. Cet acte nous apprend que l'établissement disposait sans doute de murs d'enceinte antérieurs et que le duc autorise alors l'agrandissement de cette enceinte et sa reconstruction[724]. Le cas des établissements religieux, fortement dépendants de l'autorité et de la protection ducale, reste évidemment très particulier, mais prouve la volonté de formalisation de l'autorité ducale en matière de fortification, par l'établissement de véritables « licences ». Après avoir obtenu, cinq ans auparavant, de Bertrand du Guesclin[725] le droit de « faire ediffier chastel et forteresse en un mien lieu nommé la mote de Brenxihan[726] », le seigneur Jean du Chastelier reconnaît à nouveau, en 1382, le droit pour le duc de Bretagne, de « faire abatre et meitre jus la fortification dudit chastel et de la remeitre en l'estat que estoit ledit lieu avant que je commençasse à le fortifier »[727] si telle était la volonté ducale. Le site est alors une simple motte d'une quarantaine de mètres de diamètre, entourée de fossés de 5 mètres de profondeur pour une ouverture de 10 mètres, correspondant à un site de taille moyenne pour la région[728], indiquant que le contrôle ducal de la fortification est alors largement reconnu et qu'il s'applique également à des fortifications de terre. Le droit de fortification est enfin directement mentionné, au plus tard au XVe siècle, dans une ordonnance ajoutée à la *Coutume*. Le texte complet en est perdu, mais il s'agit d'une « défense faite aux nobles de ce pays ayans chasteaux et forteresses des les reparer et

[721] Planiol, 1896, p. 7.
[722] Planiol, 1896, p. 253.
[723] Ou Saint-Mathieu (de Fine Terre) en Plougonvelin (Finistère). L'établissement remonte au haut Moyen Âge. Il est au Moyen Âge central fortement lié aux seigneurs de Léon.
[724] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1358-1359 : « comme ils eussent emprins de faire mur et forturiace entour lour dite abbaye pour garder les saintes reliques »
[725] Il en est le suzerain, ayant épousé Jeanne de Laval en 1374. Il reste à la tête de la seigneurie de Montmuran jus'en 1380.
[726] Aujourd'hui motte de Branxian, commune de Lanrelas (22), à l'est de la zone d'étude.
[727] La Borderie, *Histoire*, t. IV, p. 117 ; d'après un titre du château de Nantes.
[728] Hinguant, 1994, p. 37.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

fortifier »[729]. Résultat de la nécessité de lutter contre la multiplication et surtout l'augmentation des défenses des châteaux en dehors du pouvoir ducal, cet acte est le premier à généraliser l'interdiction à tout le duché.

En dehors de ces prescriptions, le rôle du duc en matière de fortification est bien cerné à l'extrême fin du Moyen Âge. En effet, au XVe siècle, plusieurs prescriptions de levée de billot[730] prouvent l'intérêt porté par le duc François II à la fortification, dans un contexte particulièrement tendu avec le roi de France et pour lutter contre « certains espagnols et écumeurs de la mer, lesquels font grandes pilleries » sur le littoral[731]. Dès 1464, les billots sont levés pour réparer des fortifications souvent en partie ruinées : Hennebont, Ploërmel et Malestroit sont tout d'abord réparés, puis, en 1467, c'est au tour de Guémené, en 1468 de Rohan, en 1469 de Rieux, en 1477 de Josselin, puis Auray en 1482 et Elven en 1485[732]. L'attention portée aux fortifications concerne principalement le domaine ducal mais aussi les possessions des Rohan et de leurs branches cadettes. À la fin du Moyen Âge, la possibilité de remparer ou reconstruire un château est donc contrôlée par le duc, même si ces actes sont avant tout formels. Le seigneur de Guémené, Louis II de Rohan-Guémené, obtient ainsi en 1485 l'autorisation de construire un château dans la châtellenie de Tréfarun (Tréfaven[733]), qui prend la forme d'un grand corps de logis flanqué de tours circulaires[734], alors que ce château existe dès avant 1480[735]. Il s'agit donc de reconstruction, qui sont autant d'occasions pour les ducs de réaffirmer leur rôle dans le contrôle de la fortification du duché.

Dès le XIIIe siècle, ce n'est pas tant l'autorisation de fortifier que l'on rencontre dans les textes, mais bien plus l'interdiction de fortifier qui est faite aux vassaux, inscrivant la démarche des ducs dans une longue lutte contre l'autonomie de certains de leurs vassaux. L'impact de cette politique ducale sur l'évolution du réseau castral est difficile à cerner. Toutefois, après une période de multiplication des châteaux entre le Xe et le XIIe siècle, le

[729] Planiol, 1896, p. 449.

[730] Impôt prélevé sur les boissons, le billot est exclusivement réservé à l'usage du duc.

[731] AD 56, 3 J 6, copie d'un mandement de 1466 de François II au sire de Malestroit, capitaine de Suscinio et aux capitaines de Vannes, Hennebont et Auray de se mettre « en habillement de défense vers la mer ».

[732] AD 56, 3 J 6, copies de divers mandements du duc François II (*Cartulaire du Morbihan*).

[733] Commune de Port-Louis (56).

[734] Il ne reste actuellement qu'une partie du logis et une tour circulaire. L'ensemble a été converti au XVIIIe siècle en magasin à poudre.

[735] Il est en effet mentionné en 1480 lorsque François II autorise Louis de Rohan-Guémené à construire un moulin avec chaussée et étang au-dessous du château de Tréfaven (AD 56, 3 J 6, copie du congé donné à Louis de Rohan-Guémené par le duc).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

XIIIe siècle est marqué par l'absence d'apparition de fortification majeure[736]. Seul le château de La Chèze apparaît qu'au XIIIe siècle et fait sans doute l'objet d'aménagements importants à cette date. Les autres jalons du maillage castral sont alors déjà bien en place. Le XIIIe siècle, à la suite du court épisode plantagenêt, est donc une période charnière, les règnes de Pierre de Dreux et Jean Ier ayant profondément modifié les relations avec les vassaux bretons. Il est d'ailleurs tout à fait significatif que l'usage, récurrent, de termes tels que *manerium* ou encore « herbergement » apparaisse alors que cette hiérarchie dans les fortifications se formalise. Il s'agit de faire la distinction entre ce qui peut relever de la *potestas* du duc, l'objet qui peut lui revenir (le château, la fortification), et ce qui relève du réseau secondaire, sans portée défensive pour le duché. Se distinguent alors les *castra,* ayant donné naissance à des villes et permettant le contrôle du territoire, et les autres résidences qui ne restent que de simples manoirs, même si ceux-ci sont dotés de défenses conséquentes. La réaffirmation du contrôle ducal sur l'ensemble du duché, ainsi que les profondes modifications dans les structures castrales à partir du XIVe siècle, qui entraînent des coûts de travaux bien supérieurs aux moyens de la plupart des vassaux, sont autant de facteurs justifiant l'intervention récurrente du duc en matière de construction et de réparation des places-fortes bretonnes. Au XVe siècle, l'intervention systématique du pouvoir ducal dans le domaine de la fortification bretonne est l'aboutissement de cette transformation entamée dans les années 1230.

[736] Exception faite, peut-être, de l'important château de La Forêt à Brandivy qui pourrait avoir été élevé au XIIIe siècle dans un contexte d'opposition au pouvoir ducal.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

2. Bilan des implantations castrales du XIe au XIIIe siècle d'après les sources écrites[737]

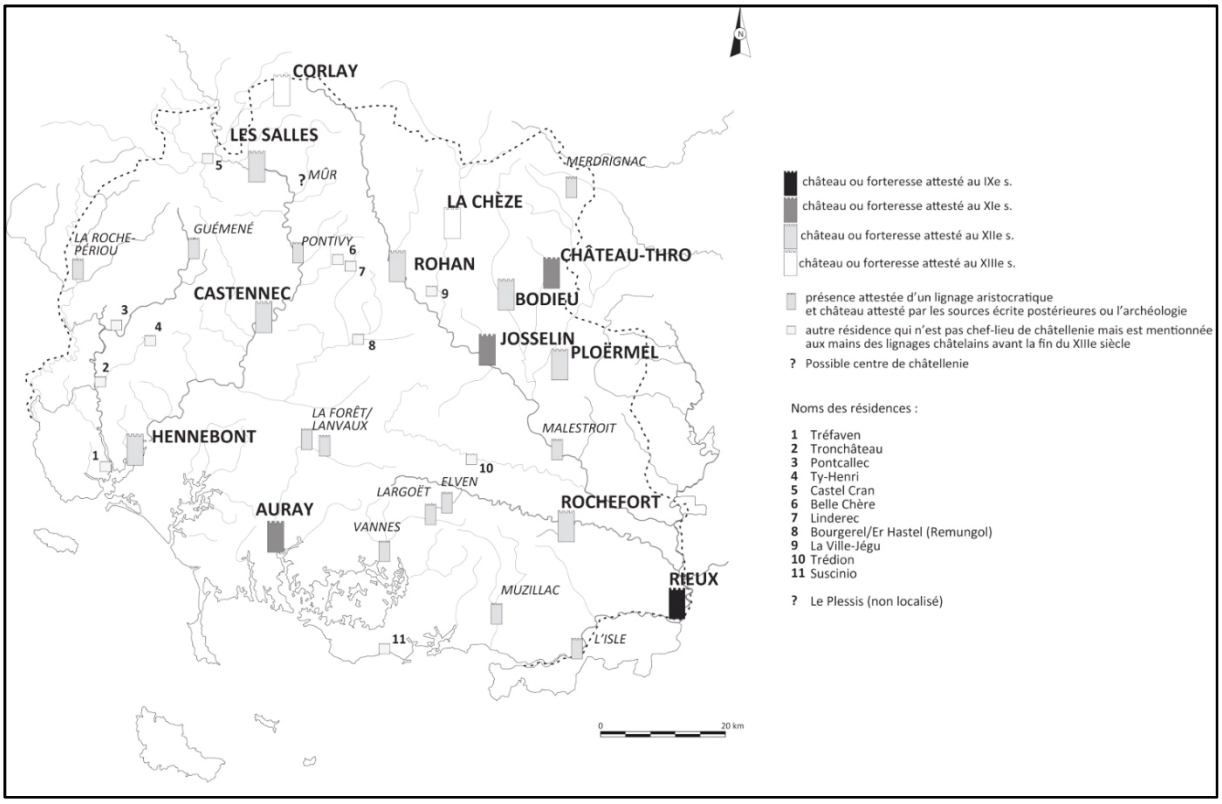

Figure 21. Carte de localisation des sites mentionnés dans le texte.

a. Les châteaux dans le Vannetais

L'apport des sources écrites offre ici un bilan contrasté. L'identification des sites existants est relativement précise au XIIIe siècle mais pour les siècles précédents, seuls les sites liés à la famille ducale sont mentionnés. Pour les autres, il faut supposer une existence contemporaine de la première mention du lignage au moins. Les sources laïques, peu nombreuses, mentionnent rarement le lieu où est passé l'acte, bien que celui-ci soit certainement le plus souvent une résidence castrale. Les actes de partage des seigneuries étant inconnus en Bretagne, exception faite de l'exemple de la forteresse et ville d'Hennebont dont nous avons déjà évoqué le cas plus haut, aucun acte ne rentre dans le détail du contenu du chef-lieu castral. Si l'identification des lignages est donc assez aisée, la datation des

[737] Pour l'ensemble de cette partie, nous renvoyons également aux cartes d'évolution présentées en fin de section 3 (fig. 28).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

résidences est le plus souvent impossible à l'aune de la seule documentation écrite. Le recours aux sources écrites postérieures au XIIIe siècle n'apporte pas davantage de renseignements sur leur origine. Malgré la multiplication des seigneuries dans le Vannetais dès le XIe siècle, au total seules cinq fortifications sont explicitement mentionnées dans les actes avant la fin du XIIIe siècle (fig. 22).

Nom	Date de première mention (*indirecte*/directe)	Détenteur	Terme utilisé pour désigner le château ou la résidence
Rieux	888[738]	Alain le Grand	*castellum*
Auray	1070-1084[739] 1189[740]	Duc, Hoël Constance	*castrum* *castellum*
Ploërmel	1116-1142[741]	Duc Conan	*castellum*
Rochefort	1184-1217[742]	Janorgon de Rochefort	*castrum*
Hennebont	1114-1131[743]	Guillaume, fils de Tanguy	*castrum*

Figure 22. Tableau des premières mentions de châteaux dans le Vannetais.

La pauvreté des mentions est le résultat de l'absence de fonds laïcs ou ecclésiastiques concernant la plupart des seigneuries mentionnées, contrairement au Porhoët et au Rohan qui disposent de fonds plus conséquent, notamment suite à la fondation du prieuré Saint-Martin de Josselin, qui est le plus important de la région. Parmi les sources disponibles, ce sont principalement les forteresses ducales qui sont mentionnées : Rieux pour la haut Moyen Âge, ou Auray, Ploërmel pour les XIe-XIIe siècles et enfin Hennebont, suite à réintégration de la seigneurie dans le domaine ducal au XIIIe siècle[744]. Seul le *castrum* de Rochefort fait exception dans cette liste, en étant mentionné à la fin du XIIe ou au début du XIIIe siècle. Dans la plupart des cas, il est probable que l'existence de la place-forte soit bien antérieure à ces premières (et souvent uniques) mentions[745]. Le problème de source est ici prégnant : ainsi, aucune résidence ducale n'est explicitement mentionnée à Vannes, avant le XIVe siècle, ce

[738] *Cartulaire de Redon*, *Appendix*, n° 51 : *in castello Reus*.

[739] *Cartulaire de Quimperlé,* n° 34 : *castro qui dicitur Alræ.*

[740] BNF, Ms. fr. 16822, copie du XVIIe prise sur le titre original : *castello meo de Elray*o. Mention également de la châtellenie (*castellania*).

[741] *Cartulaire du Morbihan*, n° 208 : *castello Plormel.*

[742] *Cartulaire du Morbihan,* n° 237, acte issu du fonds du prieuré La Madeleine de Rochefort (AD 56, 30 H 1).

[743] *Cartulaire de Quimperlé,* n° 68 : *apud suum castrum Henbunt.*

[744] C'est alors la mention de 1264 qui désigne Hennebont sous le terme de *mota* qui correspond au *castrum* du lignage de Kemenet-Héboé mentionné 130 ans plus tôt. Le château est alors partagé entre Pierre de Bretagne, Hervé de Léon, puis le duc Jean Ier. La Borderie, *Actes inédits*, n° 135 : « en tele manere que la mote de Henbont ».

[745] *Cf. infra*, partie II, chapitre 7.3 pour l'étude au cas par cas des sites castraux.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

qui pose d'ailleurs la question de l'utilisation réelle d'une résidence appartenant en propre au duc dans cette ville, avant la construction du château de l'Hermine.

L'absence récurrente de désignation du château pose toutefois un problème dans la perception des statuts des places-fortes et de leurs détenteurs. L'utilisation des termes *castrum* et *castellum*, est, systématiquement, comme nous l'avons vu plus haut, indicatrice de la présence d'un centre seigneurial qui concentre les pouvoirs politiques et judiciaires. En l'absence de telles indications, seule la mention de « seigneur de X » et l'existence d'une seigneurie (et d'un château) à la fin du Moyen Âge permettent de supposer, à partir des seules sources écrites, l'existence d'un centre seigneurial majeur.

En prenant en compte l'apparition du nom de la lignée correspondant au nom du château, il est donc possible de compléter ce premier tableau des fortications vannetaises, mais sans assurance du statut des résidences. S'y ajoute alors Elven, Lanvaux, Kaër, Muzillac et Malestroit[746]. Ces mentions, bien qu'indirectes, précisent une chronologie en deux temps. Une première série de sites remontant au haut Moyen Âge et héritiers de sites antiques importants est identifiée sur des points stratégiques du territoire. Ils dépendent alors de la famille royale ou comtale. C'est le cas de Vannes bien sûr, mais également de Rieux et éventuellement de l'Isle. D'autres sites peuvent remonter au Xe siècle et sont confiés à des proches de la famille comtale. C'est le cas d'Elven : même si l'adoption du nom d'Elven n'est effective qu'en 1021[747], la famille est possessionnée depuis le Xe siècle dans cette paroisse, ce qui n'exclut pas l'existence d'un château avant 1021.

Malgré le flou qui entoure ces lignages et leurs lieux de résidences avant la fin du XIIIe siècle, l'archéologie confirme qu'il n'existe, dans le Vannetais, aucun lignage aristocratique majeur dépourvu de fortification à la fin de cette période.

[746] Pour les dates d'apparition de chaque lignée, nous renvoyons au chapitre précédent (chapitre 6.1).
[747] Cartulaire de Redon, n° 356 : *Derianus de Eluen.*

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

b. Le réseau castral du Porhoët et du Rohan

La situation dans le Porhoët et le Rohan apparaît bien différente, en raison d'un apport documentaire beaucoup plus important[748]. Onze sites sont mentionnés dans les actes avant la fin du XIIIe siècle, dont sept explicitement désignés comme *castrum*, *castellum* et un comme *manerium*[749] (fig. 23). La plupart occupent encore une place majeure dans le réseau de la fin du Moyen Âge. Les sites les plus anciennement documentés (dès le début du XIe siècle) sont les premiers centres du pouvoir des comtes de Porhoët : Château-Thro et Josselin[750]. Au XIIe siècle, apparaissent les sites de la vicomté de Rohan : Castennec, Rohan, Pontivy, Les Salles et Bodieu. Enfin, au XIIIe siècle, des sites périphériques, centres de châtellenies, sont rattachés aux familles de Rohan et de Porhoët : Corlay, La Chèze et Guémené.

[748] La plupart des actes originaux, conservés à Blain, ont disparu. Toutefois, de nombreuses copies, notamment des actes postérieurs aux années 1200, effectuées par Dom Morice principalement, ont permis la conservation d'un grand nombre d'actes.

[749] Dans ce cas (Bodieu, Mohon), la forme du château est bien celle d'une fortification de premier plan, le terme de *manerium* renvoyant au statut du site dans le réseau des Rohan.

[750] *Cartulaire de Redon*, n° 292 ; Dom Morice, *Preuves*, t. I, col. 361. L'acte du cartulaire de Redon mentionnant pour la première fois ces sites est un faux, toutefois même s'il a été rédigé plus tardivement par les moines sans doute pour appuyer la légitimité du prieuré auprès du nouveau château (voir acte suivant du *Cartulaire de Redon*, n° 293), il doit s'appuyer sur des faits réels.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Nom	Commune actuelle	Date de première mention (*indirecte*/directe)	Terme utilisé pour désigner le château ou la résidence
Château-Thro	Guilliers	XIe (1e moitié)	*castrum*
Josselin	Josselin	XIe (1e moitié)	*castellum, castrum*
Castennec	Bieuzy-les-Eaux	1118-1128[751]	*castrum*
Les Salles	Sainte-Brigitte	*1118-1128*[752]	--
Rohan	Rohan	1126-1128[753]	*castrum*
Pontivy	*Pontivy*	*1150*	--
Bodieu	Mohon	*1163*, 1221[754]	*manerium*
Corlay	Corlay	1276[755], 1309[756]	*castrum, manerium*
La Chèze	La Chèze	*1239*[757], 1241[758]	*fortericia*
Guémené	Guémené-sur-Scorff	*1251*[759]	--
Pontguégant	Pontguamp	1298[760]	chastel

Figure 23. Tableau des premières mentions des châteaux dans le Porhoët et le Rohan. Figurent en italique les mentions indirectes (cour, chef-lieu de châtellenie) sans qualificatif associé au château.

À ces demeures des vicomtes de Rohan, il est également possible de rattacher celle dite des Salles sur les bords de l'étang des Forges des Salles, aujourd'hui en Sainte-Brigitte. Si Perret (Penret dans les textes médiévaux) est mentionné dès les années 1118-1128 comme un lieu à la nature imprécise[761], la résidence des vicomtes apparaît indirectement dans la documentation à partir de 1232 puisque des actes y sont passés[762].

[751] *Cartulaire de Redon,* n° 391. La datation de l'acte est celle proposée par H. Guillotel (Guillotel, *et al.,* 1998, p. 78).

[752] D'après J.-M. Le Mené, le château des Salles en Sainte-Brigitte est élevé au XIe siècle par les vicomtes de Porhoët et appartient dès les années 1110 aux Rohan. En réalité la première mention remontant à 1125 (*Cartulaire de Redon,* n° 391) est indirecte et ne mentionne qu'un droit de garde à Penret dont sont exemptés les hommes du monastère Saint-Sauveur. Le Mené, 1891, p. 173 et p. 357.

[753] *Cartulaire du Morbihan*, n° 204, n° 205 ; BNF, Ms. fr. 22319.

[754] *Cartulaire du Morbihan*, n° 254.

[755] La première mention de Corlay remonte en réalité à 1184 lorsqu'il est question, lors de la fondation de l'abbaye de Bon-Repos par le vicomte de Rohan, du *mons de Corlé* (*Cartulaire du Morbihan,* n° 235 ; AD 22, H 201).

[756] BNF, Ms. fr. 22338. Suite aux "débats" entre Thomasse de la Roche et son fils Olivier de Rohan au sujet de ce que celui-ci doit sa à mère en son nom et au nom de ses frères Guiart et Eon, Thomasse de la Roche obtient le « manoir de Corlé ».

[757] Dom Morice, *Preuves*, I, 1010 pour le passage en 1239 à Aliénor de Porhoët.

[758] *Cartulaire de Fougères,* n° 48 ; BNF, Ms. fr. 22330.

[759] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 950.

[760] BNF, Ms. fr. 22337 : « chastel de Pontguegant ».

[761] *Cartulaire de Redon,* n° 391.

[762] Plusieurs actes sont passés à Perret en 1232 par le vicomte Alain de Rohan en faveur des moines de Bon-Repos. Dom Morice, *Preuves,* t. I, col. 878-879.

D'après des sources plus tardives et incertaines, nous pourrions ajouter à ce décompte plusieurs autres sites pour lesquels les indices de leur occupation et de l'existence même d'une fortification avant la fin du XIIIe siècle existente même s'ils restent ténus. C'est le cas de Gouarec : d'après H. du Halgouët, la seigneurie de Gouarec dépendait certainement de Corlay, mais la présence d'un château n'est jamais clairement attestée[763]. Selon Ogée, il existait à Gouarec, en 1400 « un fort château »[764], ce qui semble confirmé par l'aveu de 1471 qui précise que Gouarec a « apparence de ville forte ... et de grandes douves »[765]. Il est possible que la ville ait pu être fortifiée mais la présence d'une résidence seigneuriale reste tout à fait hypothétique, tout comme sa datation[766]. De même, Loudéac, bourg qui relève de la seigneurie de Rohan au XIVe siècle, est mentionné dans le *Mémoire* établi par les vicomtes en 1479, sans qu'il soit possible d'attester de la présence d'une résidence vicomtale[767]. Enfin, d'autres « châteaux » apparaissent dans le *Mémoire* de 1479 aux mains des Rohan : c'est le cas de Castel-Finans (Saint-Aignan)[768], Terennes (?) et Chasteauront (?), les deux derniers n'étant pas identifiés[769]. Toutefois ces trois places-fortes sont mentionnées comme déjà ruinées, n'étant citées qu'afin de rappeler l'ancienneté de leurs possessions sur ce territoire.

Les sites mentionnés dans les sources correspondent tous à des châteaux qui servent de résidences, plus ou moins régulières, aux vicomtes. Ces biens leur appartenant en propre constituent le patrimoine familial, progressivement augmenté par la réunion de seigneuries périphériques géographiquement. Trois sites de moindre importance par leur forme et leur rôle sont mentionnés dans la documentation : il s'agit des « herbergements » de la Ville-Jégu (Le Cambout) et du Plessis (?), cités en 1248[770], et de la terre et seigneurie de Cravial (Lignol), mentionnées en 1280[771]. Ils constituent des résidences de plaisance, à usage

[763] Halgouët, 1921, p. 13.

[764] Ogée, Jean, *Dictionnaire historique et géographique de Bretagne*, t. I, Rennes, éd. Molliex, 1843, p. 307.

[765] AD 44, B 1982, aveu de 1471 rendu par Tristan du Perrier, tuteur de Jean II de Rohan.

[766] Cette résidence n'est d'ailleurs pas localisée.

[767] Dom Taillandier, *Histoire,* II, p. CLXV.

[768] Dom Taillandier, *Histoire*, t. II, p. CLXV. Le site, bien qu'identifié comme camp protohistorique, est clairement mentionné dans le *Mémoire* de 1479 sous le nom de « Chasteaufinen », ce qui rend plausible une occupation du site au milieu du Moyen Âge.

[769] Concernant « Chasteauront » mentionné dans le même paragraphe, il pourrait s'agir d'une déformation de Château-Thro en Guilliers, mais il n'est pas exclu non plus qu'il désigne le Château-Mabon de Radenac ou encore Châteauroux à Billio ; quant à Terennes, il s'agit peut-être de Telennes, nom donné à plusieurs reprises à des petites fortifications (orthographie attestée concernant le site de Tallen à Camors par exemple). Tallen signifie en breton « qui est devant (ou au-dessus) de l'étang ».

[770] *Cartulaire du Morbihan*, n° 275.

[771] *Cartulaire du Morbihan*, n° 381. Le site n'est pas mentionné directement mais une motte y est conservée ce qui permet de rattacher la mention au site en élévation.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

principalement privé. Au cours du XIIIe siècle, le cas de Corlay évolue également : d'abord désigné comme *castrum* en 1276, peu après son intégration dans la vicomté, il est ensuite désigné comme *manerium* en 1309. Il fait alors partie du douaire de Thomasse de la Roche et l'utilisation de ce terme marque alors la dissociation de la châtellenie de Corlay, au vicomte, et de la résidence.

La documentation médiévale ne fournit que peu d'informations sur la forme de ces résidences comtales et vicomtales. Les termes utilisés, *castrum* et *castellum* notamment, peuvent désigner tout type de fortification seigneuriale, du château-résidence à la ville fortifiée. Le terme de *fortericia* employé au XIIIe siècle pour désigner La Chèze, renvoie quant à lui plus clairement à une fonction militaire de l'édifice[772]. Enfin, le terme *manerium,* employé dans le cas de Bodieu (Mohon), renvoie plus directement à un site résidentiel secondaire. Pourtant, au milieu du XIIe siècle, Bodieu se présente comme une fortification de terre massive, englobant une résidence secondaire des vicomtes de Porhoët et un prieuré. Les textes ne laissent toutefois jamais transparaître l'ampleur de la fortification.

Les textes médiévaux renseignent donc sur l'importance numérique du réseau castral mis en place par les vicomtes de Rohan et de Porhoët, mais ils ne permettent pas d'appréhender la forme et l'évolution de ces premiers châteaux.

[772] Il s'agit toujours d'une « forteresse » en 1429 (Blanchard, René, *Lettres et mandements de Jean V duc de Bretagne*, t. VI, Société des Bibliophiles bretons, Nantes, 1892, acte n° 1850). Cette unique utilisation du terme *fortericia* pose la question du statut de centre seigneurial de ce site.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Figure 24. Cartes de synthèse de l'apparition des châteaux dans les sources entre le XIe et le XVe siècle.

3. Asseoir son pouvoir : le choix du chef-lieu de seigneurie

a. Le choix de la continuité

L'hypothèse de sites occupés dès le haut Moyen Âge, éventuellement par l'adjonction d'une résidence élitaire, est impossible à démontrer, à l'exception du cas de Rieux. Pour supposer une continuité de l'occupation de ces sites, il faut donc prendre en compte la présence d'éléments structurants antiques, qui ont davantage impacté le paysage. Les arguments majeurs sont, d'une part, la permanence des réseaux routiers. Ceux identifiés pour la période antique et conservés (tout ou partie) dans le réseau médiéval et moderne peuvent être considérés comme des indices du maintien d'une circulation durant la période médiévale. La présence d'une voie, ou mieux d'un carrefour routier, peut susciter la naissance d'une agglomération et donc la présence d'un pouvoir. D'autre part, il faut retenir l'existence de terroirs largement occupés durant l'Antiquité comme un critère. La concentration d'occupations rurales, même la permanence de ces occupations est rarement démontrée, indique une mise en valeur de ces environnements. L'attractivité d'un pôle voisin n'est donc pas exclue. Les quelques centres secondaires antiques avérés (Rieux, Castennec) présentent ainsi une forte présence de vestiges protohistoriques et antiques dans les terroirs environnants. La liaison entre Antiquité et Moyen Âge centrale reste à vérifier systématiquement, mais ces occupations anciennes sont des arguments de poids pour supposer l'existence d'une permanence de l'occupation, même si la nature de celle-ci a pu évoluer au cours des siècles.

– **Le maintien de sites majeurs attestés depuis l'Antiquité : Rieux et Castennec**

Deux sites castraux de l'espace étudiés reprennent des sites d'éperon occupés depuis l'Antiquité. Ils sont tous deux situés sur des points dominants un franchissement de cours d'eau majeur : la Vilaine (Rieux) et le Blavet (Castennec). L'occupation antique de ces deux sites est attestée par des découvertes archéologiques anciennes. Le site de Rieux est connu depuis le début du XIXe siècle. Les érudits ont ainsi exploré une part des vestiges antiques de Rieux et Fégréac (en face de Rieux sur la rive gauche de la Vilaine). L.-M. Bizeul[773], F.-M. Cayot-Délandre[774], L. Maître[775] et R. de Laigue[776] ont tous traité de la question de l'occupation antique de Rieux. Plusieurs fouilles ont été menées, notamment par L. Maître :

[773] Bizeul, 1841, 1843, 1845.
[774] Cayot-Délandre, 1847, p. 277-278.
[775] Maître, 1893.
[776] De Laigue, 1945.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

un temple, un bâtiment à hypocauste et une villa ont ainsi été fouillées sur les deux rives de la Vilaine[777]. L'occupation antique est également clairement attestée aux abords de la voie, notamment sur la commune d'Allaire, à 8 kilomètres au nord-ouest[778]. Ces deux communes, Rieux-Fégréac et Allaire, sont donc, durant la période antique, densément occupées. Il s'agit, pour la première, d'une agglomération secondaire bicéphale importante, contrôlant le franchissement de la Vilaine, et pour la seconde d'une probable halte routière qui a donné naissance à une ville avec des espaces cultuels[779] et domestiques, aujourd'hui largement arasés, mais fouillés au XIXe siècle. L'emprise de l'occupation antique de Rieux n'est pas déterminée. Le bourg actuel présente des vestiges diffus d'une occupation concentrée sur le plateau : un *fanum*, situé à 600 mètres du château médiéval et à proximité de l'église paroissiale, ainsi que des vestiges d'occupation et d'activités artisanales[780]. L'importance de cette agglomération reste donc à préciser sur l'éperon. Le château de Rieux, dominant directement la Vilaine d'une dizaine de mètres, se trouve à l'extrémité est du bourg. Il occupe un promontoire rocheux entouré de marécages. Un fossé le sépare du plateau occupé par le bourg. La situation dominante du promontoire amène à supposer l'existence d'une occupation, peut être de nature défensive, dès l'Antiquité[781]. Plus récemment, la fouille de la plateforme occupée actuellement par le château a été entreprise par T. Ruellan[782]. Les quelques sondages effectués, concentrés dans la partie nord-ouest, n'ont pas permis d'atteindre les premiers niveaux d'occupation de la plateforme. Le mobilier recueilli tend à montrer que les niveaux dégagés correspondent à une occupation postérieure au XIIIe siècle[783]. Le mobilier encore visible en surface correspond également à ces dernières phases d'occupation. Les niveaux antérieurs, comportant un mobilier plus diffus, sont donc encore partiellement préservés. En revanche, le mobilier recueilli au cours de ces fouilles n'a pas

[777] Maître, 1887b. Maître, 1890.

[778] Les temples d'Allaire, situés à proximité de La Hilliaie, ont été fouillés et les plans publiés par G. Paille et J.-M. Le Mené. Le Mené, 1899 ; Blain, Santrot, 2000.

[779] Pouille, 2004, p. 8-9.

[780] Numéros d'EA (Entités Archéologiques de la base Patriarche du Ministère de la Culture et de la Communication) : 56 194 0002, 56 194 0015, 56 194 0007. Le four repéré correspond peut-être à l'emplacement d'un atelier de potier. Des sondages, menés par I. Brunie (UMR 6566 - CReAAH), ont été menés en août 2014 (rapport en cours).

[781] Les vestiges d'une occupation protohistorique sont encore plus ténus que ceux de l'occupation antique, il est donc impossible d'argumenter sur l'existence d'un passage protohistorique à Rieux.

[782] Ruellan, 1980 ; Ruellan, 1981.

[783] Le mobilier issu des fouilles des années 1980-1981 est conservé au dépôt archéologique du Morbihan (Vannes). Les différents éléments issus de la fouille de 1980 ont été dessinés et inventoriés (Ruellan, 1980, p. 30-49) mais restent à dater. La plupart semble correspondre à des productions issues des ateliers de Saint-Jean-la-Poterie et postérieures au XIVe siècle.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

livré de preuves d'une occupation antique du promontoire, bien que celle-ci soit fortement suspectée.

Le site de Castennec, situé sur les bords du Blavet, présente une configuration assez proche. Il domine beaucoup plus nettement le cours d'eau, qui forme un méandre très encaissé à cet endroit[784]. Le promontoire, très resserré, domine ainsi d'une trentaine de mètres le Blavet. Naturellement défensif, le site connaît une occupation depuis l'Antiquité au moins. La voie antique, débouchant de Pluméliau, traverse le Blavet sans doute à hauteur du pont de Saint-Nicolas-des-Eaux, à l'est du promontoire. Cet accès, repris par la route départementale actuelle, est le seul à permettre l'aménagement d'une montée en pente douce jusqu'au sommet. La voie antique forme donc une boucle à cet endroit avant d'atteindre le plateau en franchissant le fossé défensif d'une cinquantaine de mètres de large, qui barre entièrement le promontoire. Plusieurs enclos et vestiges d'occupation antiques[785] sont repérés autour de l'éperon : le long de la voie antique évidemment, mais également largement au sud de l'éperon, sur l'actuelle commune de Pluméliau autour du lieu-dit Saint-Hilaire[786]. Plusieurs enclos, datables de la protohistoire et/ou de la période antique, sont recensés à proximité des voies accédant à l'éperon. L'occupation de l'éperon lui-même est plus énigmatique. Contrairement à Rieux, le site a été plusieurs fois remanié depuis le Moyen Âge. La fortification, appartenant aux Rohan, est sans doute rapidement abandonnée. Si elle dépend encore de la vicomté de Rohan au XVe siècle, elle ne semble plus entretenue. Le bourg et la paroisse de Castennec, fondés par les moines de Redon, ne survivent pas au Moyen Âge. Le site, lieu de passage, est transformé par l'aménagement successif de plusieurs routes, jusqu'à l'actuelle départementale. L'emplacement de la fortification a déjà disparu au début du XIXe siècle. C.-P. de La Poix Fréminville qui, dans son ouvrage sur les *Antiquités de la Bretagne,* évoque encore en 1837 le souvenir du procès qui opposa à la fin du XVIIe siècle le duc de Rohan au seigneur de Lannion au sujet de la « Vénus de Quinipily », a également mené des prospections autour du promontoire. Si les résultats de ses découvertes n'ont pas été publiés, les croquis conservés dans ses carnets prouvent l'existence, au pied du promontoire[787], de

[784] La gravure de 1812, réalisée par A.-L. Maudet Penhoët, bien que restituant un paysage presque entièrement dénué de végétation, permet de se faire une bonne idée du promontoire formé par l'éperon. Maudet de Penhoët, 1812, p. 14 bis.

[785] Repérés par prospection aérienne par P. Naas (Naas, 1995, 1997, 2004, 2007) ou par prospection pédestre grâce à la présence de fragments de terres cuites architecturales.

[786] Gautier, 1997.

[787] L'emplacement exact n'est pas indiqué.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

vestiges maçonnés de petits bâtiments rectangulaires certainement antiques. Les quelques tessons de céramique dessinés renvoient à des céramiques fines antiques (sigillée ?) et confirment une datation haute de ces vestiges, dont la nature reste à préciser. Quant à la « Vénus », dont l'origine est mal cernée[788], elle a été vraisemblablement conservée, jusqu'au XVIIe siècle au moins, dans le prieuré de La Couarde installé sur les rebords de l'éperon[789]. En dehors de ces quelques indices ténus, aucun autre vestige antique n'est reconnu. L'hypothèse d'une occupation du site depuis le Néolithique a été avancée. L'abondance des enclos, notamment aux abords de la voie menant de Vannes à Carhaix, indique une occupation du terroir depuis la protohistoire au moins. Ce sont 44 enclos ou systèmes fossoyés, majoritairement non datés, qui sont actuellement reconnus dans un périmètre de 2,5 kilomètres autour de Castennec. Le franchissement du Blavet se faisait alors peut-être déjà au pied de l'éperon. La forme de l'éperon amène également à supposer l'existence d'une fortification de l'âge du Fer, qui n'est pas exclue. A.-L. Maudet de Penhoët précise, en 1812, que l'on voit encore à l'entrée de la plateforme (au niveau de l'étranglement) les ruines d'un château qui « n'annoncent pas une grande antiquité ». Les vestiges de cette fortification ont été succinctement croqués par C.-P. de La Poix Fréminville[790]. Bien que difficiles à localiser et n'indiquant pas de dimensions précises, les dessins montrent les vestiges conservés dans les années 1820-1830 : une tour circulaire en grande partie talutée, formant une petite motte. Cet élément, qui devait se trouvait à un angle de la fortification, rappelle des formes médiévales. Les croquis établis en 1812 prouvent que la chapelle de la Couarde est alors encore en élévation, mais aucun vestige de fortification n'est représenté, indiquant un état d'arasement déjà avancé[791]. D'autres vestiges maçonnés sont signalés par Maudet de Penhoët : ce sont ceux du moulin de Castennec, installé au pied du promontoire[792]. Il est possible que ce moulin reprenne l'emplacement de celui mentionné au début du XIIe siècle[793]. Si les vestiges antérieurs au Moyen Âge sont donc ténus au sommet du promontoire[794], les environs de

[788] Statue antique, d'influence orientale ou copie du XVIIe siècle, plusieurs hypothèses ont été avancées à son sujet depuis le XIXe siècle. Voir notamment Closmadeuc, 1906 ; Caroff, 2008.

[789] Closmadeuc, 1906, p. 373.

[790] Carnets de croquis du chevalier de Fréminville. Coll. privée famille de Fréminville.

[791] Maudet de Penhoët, 1812, p. 14 bis et p. 28 bis.

[792] Maudet de Penhoët, 1812, p. 20.

[793] *Cartulaire de Redon*, n° 391 : *molendini quod est situm sub turri castri, a parte Sancti Gildasii*

[794] Concernant les traces d'une occupation du haut Moyen Âge, seul le site de Kervasselour évoqué plus bas, en atteste. L'identification de la chapelle Saint-Bieuzy comme l'ermitage du saint au VIe siècle, ne peut être assurée (Largillière, 1924, p. 17). Même si le lieu a pu servir d'ermitage, le prieuré établi à cet endroit est sans doute très

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

l'éperon présentent en revanche plusieurs sites d'importance qui démontrent une occupation longue de ces terroirs. Une vaste occupation gallo-romaine (*villa* ?) a été reconnue a seulement 1,6 kilomètres au sud de l'éperon, à proximité du lieu-dit Saint-Hilaire (fig. 25). Son occupation s'étend du Ier au IVe siècle de notre-ère[795]. À quelques centaines de mètres au nord, un système d'enclos à Kervasselour a fait l'objet d'un sondage révélant une occupation qui couvre la période antique et le début du haut Moyen Âge[796]. Enfin, plus à l'est, à proximité du lieu-dit Talvern-Nenez, un important enclos daté du Haut-Empire (principalement du Ier siècle de notre ère) a été fouillé par E. Guillet[797].

---

postérieur à cette période et dépend de l'abbaye Saint-Gildas de Rhuys qui possède alors un petit domaine situé à l'ouest de Castennec.

[795] Gautier, 1997, p. 31.

[796] Naas, 1994.

[797] Guillet, 1994. La fouille a permis d'identifier quatre phases d'occupation. L'une funéraire, correspond à l'âge du Fer. Un habitat gallo-romain puis une ferme sont ensuite identifiées, avant que le site ne soit réutilisé à la période moderne pour des activités agro-pastorales.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

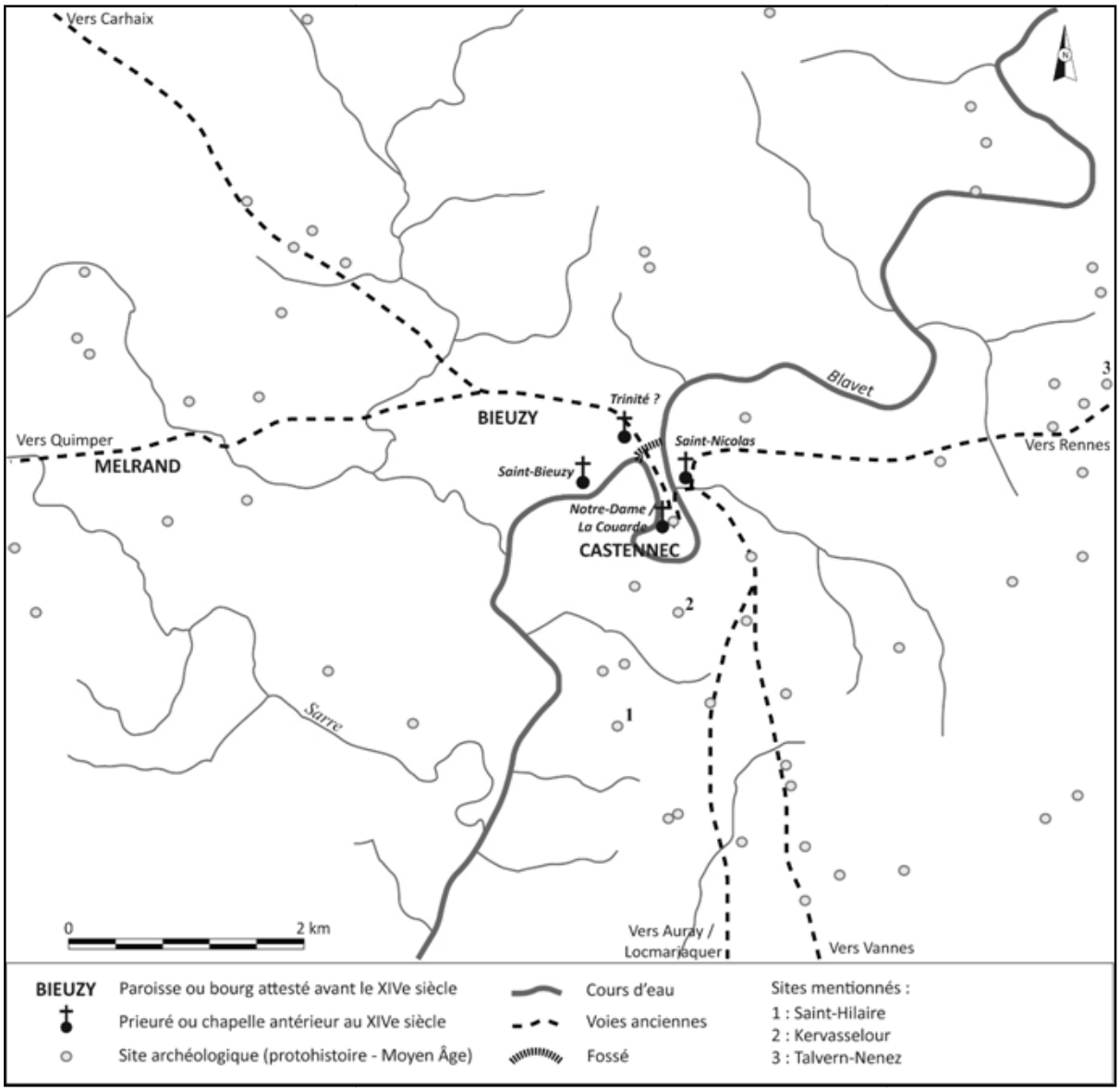

Figure 25. Environnement archéologique de l'éperon de Castennec de la protohistoire au Moyen Âge.

Ces deux sites sont clairement liés à des voies antiques majeures qui justifient la présence d'une occupation sur ces promontoires dès l'Antiquité au moins. Rieux est ainsi situé sur l'axe Nantes-Vannes, tandis que Castennec se trouve sur l'axe Vannes-Carhaix. Dans les deux cas, ces voies relient deux capitales de cités. L'axe Vannes-Nantes, même s'il n'est pas reconnaissable sur tout son tracé, arrive à Fégréac suivant le tracé de l'actuelle route départementale, qui aboutit au lieu-dit Bellion, face au château de Rieux[798] (fig. 26).

[798] La localisation exacte du débouché de la voie romaine ne fait guère de doute. En plus de l'identification de vestiges antiques importants sur les lieux-dits Le Bellion (possible villa, identifiée par L. Maître. Le site livre encore des tuiles et des céramiques) et La Rochelle, le chemin descendant dans les marécages dans le

L'importance de la voie et la difficulté à installer un point de franchissement sur le cours aval de la Vilaine supposent un point de franchissement permanent au cours de l'Antiquité. C'est en effet à cet endroit que la topographie permet de franchir la Vilaine en évitant une longue traversée des zones marécageuses souvent inondées par la marée. Rive droite, la poursuite de la voie antique est attestée au sud du château de Rieux. Elle traverse ensuite l'ensemble du bourg d'est en ouest, longeant ainsi les zones domestiques et artisanales identifiées à Rieux. Une borne milliaire anépigraphique, conservée dans le bourg de Rieux, atteste de ce passage, même s'il reste possible qu'elle ait été déplacée avant le XIXe siècle[799]. Le point de franchissement du cours d'eau n'a sans doute jamais été délaissé depuis l'Antiquité. Au VIe siècle, les Francs franchissent la Vilaine sans doute à hauteur de Rieux, ou à hauteur de l'Isle (Marzan). Le récit de Grégoire de Tours rapporte que les troupes franques, poursuivies par Waroch, quittent le Vannetais pour rejoindre les troupes sur l'autre rive de la Vilaine[800]. Le franchissement de la Vilaine s'effectue dans la précipitation : une partie des soldats parvient à traverser, mais les plus faibles sont faits prisonniers par Conan sur la rive droite, tandis que ceux qui tentent de traverser à cheval sont entraînés par le fleuve. Le récit ne permet pas d'identifier l'endroit précis ni le moyen de franchissement, mais les évènements ne permettent pas d'exclure l'existence d'un simple gué, utilisable à marée basse. Les points de franchissement les plus probables pour quitter le Vannetais restent alors l'Isle (Marzan) et, un peu plus au nord, Rieux. L'existence d'une résidence royale au IXe siècle sur le promontoire de Rieux confirme la permanence du rôle stratégique de cet emplacement et donc la conservation du passage entre Vannetais et Nantais au cours du haut Moyen Âge. Le franchissement à hauteur de Rieux est directement attesté au XIIIe siècle, lorsqu'un accord est conclu entre le duc Jean II et Guillaume de Rieux. Ce dernier reconnaît, en 1282, que son père a abandonné le pont et n'a pas assuré son entretien, dont le coût est trop élevé[801]. En 1288, un conflit est porté devant la cour de Ploërmel : il oppose le seigneur de Rieux aux moines et aux bourgeois de Redon au sujet de la réparation d'une porte du pont[802]. La charge supportée par les seigneurs de Rieux au XIIIe siècle est donc trop lourde, indiquant certainement une mise

---

prolongement de la route départementale se trouve entouré de parcelles nommées « Pré du rouge », ce qui ne correspond pas ici aux caractéristiques géologiques des sols. De Laigue, 1891.

[799] De Laigue, 1891, p. 18.

[800] Grégoire de Tours, *Histoire,* livre X.

[801] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1058 : « nous promettons et suimes tenus sus tous nous biens meubles et inmeubles tenir ledit pont de Reux en bon point à toujours mais de totes facons ».

[802] *Cartulaire de Redon,* p. 627 (table des pièces appartenant aux archives de Redon).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

en œuvre architecturale complexe. L'attention portée par le duc à l'assurance d'un entretien constant et suffisant de la structure indique que même si le passage n'est alors sans doute plus rentable pour les seigneurs de Rieux, le maintien d'un franchissement de la Vilaine à cet endroit reste indispensable. Les vestiges de ces aménagements fluviaux sont ténus. Dès le XIXe siècle, la présence de pieux en bois situés dans le prolongement du promontoire occupé par le château, ainsi que l'accumulation de graviers formant une barre en travers de la Vilaine, sont signalés[803]. Les pieux, découverts par M. de Longeaux, ont été interprétés par A. de La Borderie comme les vestiges d'une estacade[804]. Ces quelques indications ne permettent pas de préciser la nature et la datation du système de franchissement, mais confirment la localisation exacte de ce passage. La nature n'est précisée qu'à la fin du Moyen Âge : en 1484, le pont de Rieux est un pont à tablier, permettant de maintenir la navigation jusqu'au port de Redon[805]. Le pont à tablier est maintenu au moins jusqu'en 1542, soit jusqu'à la fin de la période d'occupation du château. Le passage d'un possible gué antique, maintenu au haut Moyen Âge, à un pont, en grande partie élevé en bois, est donc antérieur au XIIIe siècle. Les prospections subaquatiques menées en 1991[806] confirment la présence d'un passage au pied du château avec une chaussée empierrée. Cette structure, dont la datation est certainement moderne, reprend sans doute l'emplacement d'un ancien passage. À ce niveau, des pieux de bois ont été prélevés en 1991. Ils constituaient un ponton permettant le franchissement du chenal en eau à marée basse[807]. Cette structure repose sur un amas de pierres que C. Devals identifie comme un état antérieur d'une chaussée empierrée (potentiellement antique) ou comme un comblement destiné à stabiliser les structures en bois d'un pont[808]. C'est ce passage vers Redon puis Rennes et son contrôle qui justifie pleinement le maintien d'une fortification à Rieux tout au long du Moyen Âge. Le passage aboutit, rive droite, face à l'extrémité du promontoire occupé par le château. À la fin du Moyen Âge, la tour sud-est, dégagée au XXe siècle, devait permettre de contrôler directement le pont sur la Vilaine.

[803] Le premier à les signaler est Dubuisson-Aubenay (Dubuisson-Aubenay, 2000, p.227. Maître, 1887a, 1887b).
[804] Trévédy, 1903. Il s'agirait donc d'une jetée basse permettant de franchir une partie du cours d'eau.
[805] Dom Morice, *Preuves*, III, col. 457 : le péage du pont de Rieux est alors annulé suite à la confiscation de la seigneurie.
[806] Devals, 1991, p. 26-33.
[807] Le cours de la Vilaine est, à ce niveau, actuellement infranchissable : l'installation du barrage d'Arzal a fait disparaître l'effet des marées entre Arzal et Redon.
[808] Devals, 1991, p. 33.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

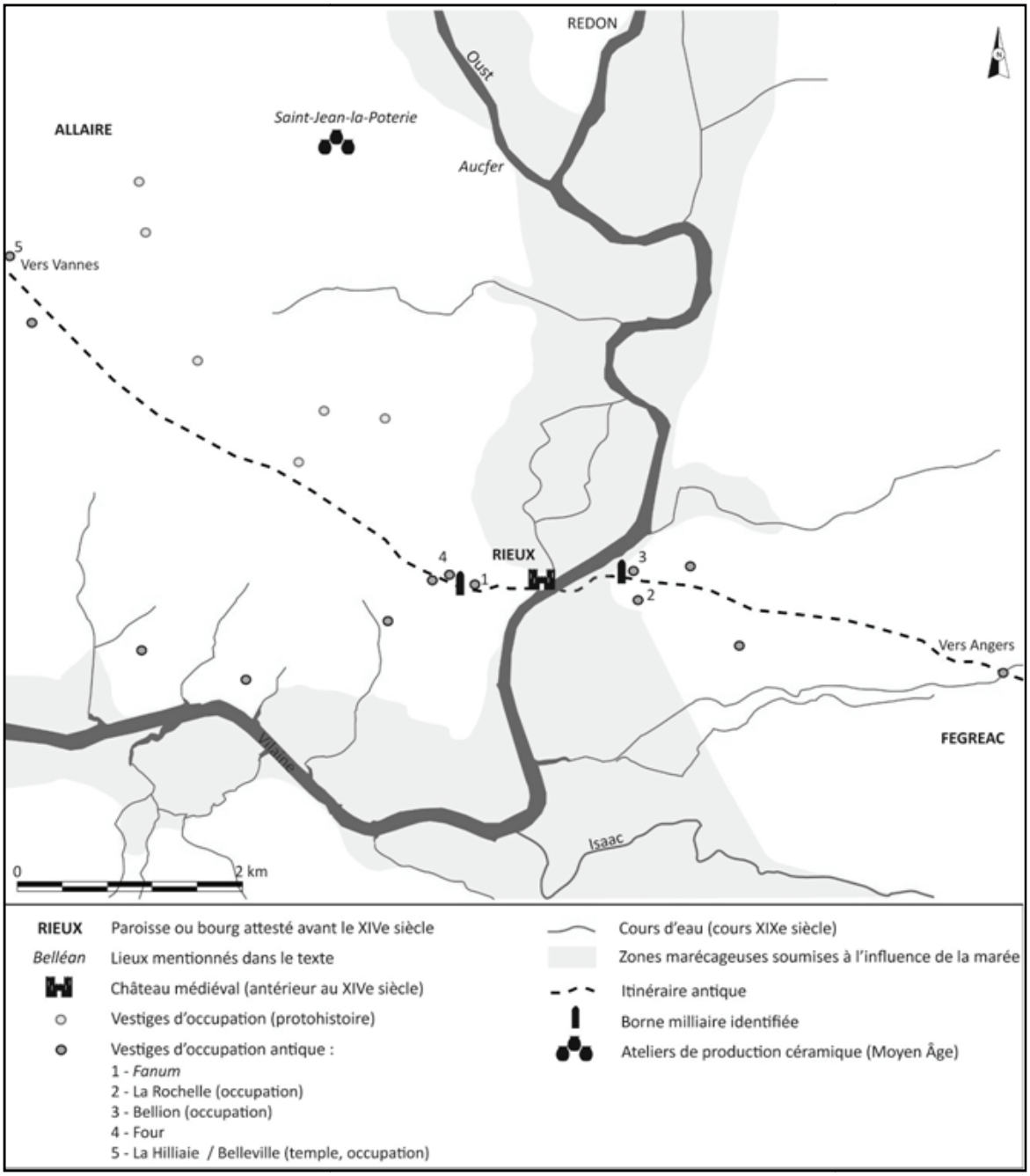

Figure 26. Environnement archéologique de Rieux[809].

Castennec, sur le Blavet est un carrefour majeur dans l'intérieur des terres. Comme figuré sur la carte, il sert de carrefour à deux voies principales : celle menant de Carhaix à Vannes et à Auray et celle de Quimper à Rennes. Deux bornes milliaires, dont l'une est datée

[809] Données Carte archéologique régionale (Base Patriarche du Ministère de la Culture et de la Communication) ; Maître, 1887b. Maître, 1890.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

du IIIe siècle, ont d'ailleurs été retrouvées, au XVIIIe siècle, sur le sommet de Castennec[810]. Le tracé de ces voies est bien reconnu autour de l'éperon. Au sud, les deux voies venant d'Auray et de Vannes se rejoignent à l'entrée de Saint-Nicolas-des-Eaux, tandis que celle de Rennes arrive par l'est. Toutes convergent vers le point de franchissement du Blavet qui correspond encore aujourd'hui au pont de Saint-Nicolas. Contrairement à Rieux, rien ne permet d'argumenter sur les systèmes de franchissement du Blavet mis en place durant l'Antiquité ou le Moyen Âge. La permanence des axes de circulation depuis l'Antiquité au moins, mais certainement dès la période protohistorique, est donc clairement attestée par la convergence de ces voies. Au sommet du promontoire, les voies restent communes jusqu'à l'extrémité du bourg médiéval de Castennec, dont le parcellaire est parfaitement reconnaissable. Il est même admis que les voies vers Carhaix et Quimper ne se séparent qu'au niveau du bourg de Bieuzy, centre d'une ancienne paroisse attestée au XIIe siècle. Le culte de Bieuzy est alors ancré dans ce lieu, la fontaine de Saint-Bieuzy (encore conservée), située sur le bord de la voie de Quimper, à l'ouest du village, étant également mentionnée dans l'acte de 1118-1128[811].

L'importance de Castennec montre clairement que l'intérêt du site réside dans le nœud routier sur le Blavet, justifiant ainsi son maintien dans les mains des seigneurs de Rohan jusqu'à la fin du Moyen Âge, malgré l'abandon sensible du site castral[812]. Rien ne prouve, avant le XIIe siècle, l'existence d'un autre point de passage fréquenté sur le Blavet. L'existence d'un pont à Pontivy, au moins au XIIe siècle, explique ainsi en partie la désaffection de Castennec, dont la position topographique a également limité le développement, notamment celle du bourg. Pontivy offre alors un point de franchissement plus accessible et au cœur des possessions des Rohan, dont la plupart des biens se trouvent alors concentrés autour de Noyal-Pontivy.

Le maintien d'une place-forte remontant à l'Antiquité ne dépend pas de ces qualités défensives ou de son rang au sein des anciennes cadres des cités antiques. Le critère justifiant

---

[810] Closmadeuc, 1906, p. 373-374 ; Maudet de Penhoët, 1812, p. 27-29.

[811] *Cartulaire de Redon,* n° 391.

[812] Après les années 1120, rien ne vient en effet attester le maintien d'une place-forte à Castennec. Le toponyme est toutefois conservé, ainsi que le souvenir de la fortification. En effet, Castennec est encore mentionné comme ancien château dans l'enquête de 1479 (Dom Taillandier, *Histoire*, t. II, p. CLXV) sous le nom de Château-Noir (Château-Noir correspond effectivement à Castennec, le prieuré de « Saint-Nicolas-Chasteaunaoir », situé au pied du promontoire étant également mentionné dans le mémoire de 1479). Cette transformation du nom, qui ne conserve plus le sens de Castennec, plaide en faveur d'un abandon déjà ancien du site au point que le nom ne soit pas nettement identifié.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

la réutilisation de ces sites, pour lesquels une occupation défensive entre le IIIe et le VIIIe siècle n'est pas clairement démontrée, est bien la présence de voies de communication majeures. Les sites médiévaux ne réinvestissent ainsi que des sites largement dominants et contrôlant des points de passage, dans les deux cas, dans des zones de fortes contraintes, qui empêchent tout déplacement du franchissement. Ce critère apparaissant comme primordial, il est possible de supposer l'ancienneté d'autres occupations médiévales.

– **Un site potentiellement antérieur au XIe siècle : L'Isle à Marzan**

La cartographie des principales voies antiques étant à présent bien fixée pour la Bretagne[813], plusieurs sites potentiellement occupés dès l'Antiquité au moins se dégagent. Il faut bien évidemment retenir le site de l'Isle en Marzan, situé à 30 kilomètres en aval de Rieux (fig. 27). Forteresse ducale, le château de l'Isle est implanté sur un promontoire formant un isthme sur la Vilaine. Le château domine ainsi la voie Vannes-Nantes. Rive gauche, celle-ci est encore nommée « chemin pavé » jusqu'à la croix de Kertalet[814]. Le tracé proposé entre autre par L. Marsillé[815], indique ensuite que le franchissement de la Vilaine se trouve plus à l'ouest, face au lieu-dit Le Vertin[816]. La présence d'une occupation antique en contrebas du lieu-dit de l'Isle sur la commune de Férel, renforce l'hypothèse d'un franchissement dans cette zone. Toutefois, rien ne permet d'exclure un franchissement plus direct du lieu-dit de l'Isle sur la commune de Férel au pied du château ducal : il offre un tracé en ligne droite et évite la traversée de la zone marécageuse du Grand Palud. Dans ce cas, la voie rejoint le tracé proposé par L. Marsillé au nord d'Arzal. La topographie des lieux, assez proche de celle de Rieux, rend probable l'hypothèse d'un franchissement de la Vilaine au pied du château, même si rien ne prouve qu'il est fréquenté[817]. Il est difficile de confirmer le tracé de cette voie, possiblement modifié au Moyen Âge. En effet, il existe un point de franchissement à La Roche-Bernard, vers Guidas (en Marzan), situé à seulement 3 kilomètres à l'est de l'Isle et qui est le point de passage majeur entre le Nantais et le Vannetais.

Si G. de Cloasmadeuc évoque la présence d'un *castellum* romain à l'emplacement du château ducal, rien ne permet de le confirmer aujourd'hui. L'hypothèse d'un contrôle d'un

[813] Pour les études anciennes concernant les voies supposées antiques de Bretagne nous renvoyons au détail dans la bibliographie générale ; pour la synthèse récente, voir Provost, 2010 et Provost, 2011.
[814] Commune de Férel (44).
[815] Marsillé, 1929.
[816] Commune de Marzan (56).
[817] De même, aucun indice textuel ou archéologique ne permet d'attester de l'utilisation au Moyen Âge du passage situé entre Le Vertin et L'Isle en Férel.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

premier point de franchissement à l'Isle, remontant à l'Antiquité, ensuite doublé par le passage de La Roche-Bernard au cours du Moyen Âge, est toutefois probable. L'occupation des environs de l'Isle avant la période médiévale est en effet prouvée par une vaste occupation antique sur les hauteurs occupées par le lieu-dit Belléan à l'ouest du château[818]. Le franchissement de la Vilaine à ce niveau de son cours suppose un système de bac. La mention des barques de l'abbaye de Prières présentes à Guidas en 1276 démontre que le franchissement (contrôlé à cette hauteur par les seigneurs de La Roche-Bernard et l'abbaye de Prières) s'opère encore au XIIIe par bateau[819]. Un tel système, plus flexible que celui d'un pont, est envisageable également au niveau de l'Isle.

Le doublement des voies menant du Vannetais au Nantais n'est pas datée. L'existence d'un axe Vannes - Blain par Arzal est attestée dès l'Antiquité[820]. Le doublement par la Roche-Bernard est, en revanche, plus tardif. Rien n'indique une occupation antique sur les hauteurs dominant la Vilaine à cette hauteur, à l'exception d'une occupation antique repérée au sud du bourg, au lieu-dit La Grée[821]. L'installation possible d'un port sur la rive droite, dominé par un éperon, justifie la création de la seigneurie et du château de La Roche-Bernard et en conséquence, du passage vers Guidas, détenu par l'abbaye de Rhuys puis par celle de Prières. L'axe repéré forme alors un dédoublement de l'axe Vannes-Nantes, qui permet de rejoindre la route vers Blain en passant par Saint-Gildas-des-Bois. L'Isle n'est donc pas, au milieu du Moyen Âge, un point privilégié de franchissement de la Vilaine : la présence du passage à hauteur de La Roche-Bernard et le développement de cette ville commerçante et de son port justifient le déplacement de l'axe. Ce transfert des flux explique le peu de mention de l'Isle et l'importance toute relative de ce château à partir du XIIIe siècle. S'il est une véritable résidence ducale au XIIIe siècle, il ne semble pas jouer de rôle majeur dans le contrôle du passage : il ne reste en effet aucune preuve de la perception d'un droit de passage détenu par le duc à l'Isle[822]. Si le château de l'Isle se trouve donc idéalement placé au XIIIe siècle entre deux axes encore fréquentés et permettant de relier Vannes au Nantais, l'antériorité de

---

[818] Numéro d'EA : 56 126 0008 (Le Clos Cornec - La Grée De Belléan). Les environs de Belléan livrent des fragments de tuiles et quelques céramiques antiques, ainsi que quelques tessons médiévaux (XIVe siècle). L'identification d'une possible villa antique a été proposée par A. Triste et S. Daré. Triste, 2010, p. 7 et p. 41-45. Closmadeuc, 1866, p. 16.

[819] *Cartulaire du Morbihan*, n° 365 : *qui cymbas seu lyntres monachorum transitui dicto de Guedas deservientes confregerant seu demerserant.* Le franchissement de la Vilaine s'effectue encore par bac jusqu'à la construction du premier pont en 1839.

[820] Maître, 1886, p. 346 bis. Marsillé, 1929. Lecornec, 1965.

[821] Numéro d'EA : 56 058 0001

[822] L'hypothèse, émise par Odon du Hautais (Hautais, 1897, p. 382, note 1), ne peut pas être confirmée.

l'occupation de l'éperon reste à démontrer. Le mobilier de surface, très rare, ne permet pas de préciser la chronologie d'occupation. Le site permet toutefois une vue directe sur le point de franchissement antique, ce qui est un argument en faveur d'une occupation ancienne d'un promontoire topographiquement exceptionnel.

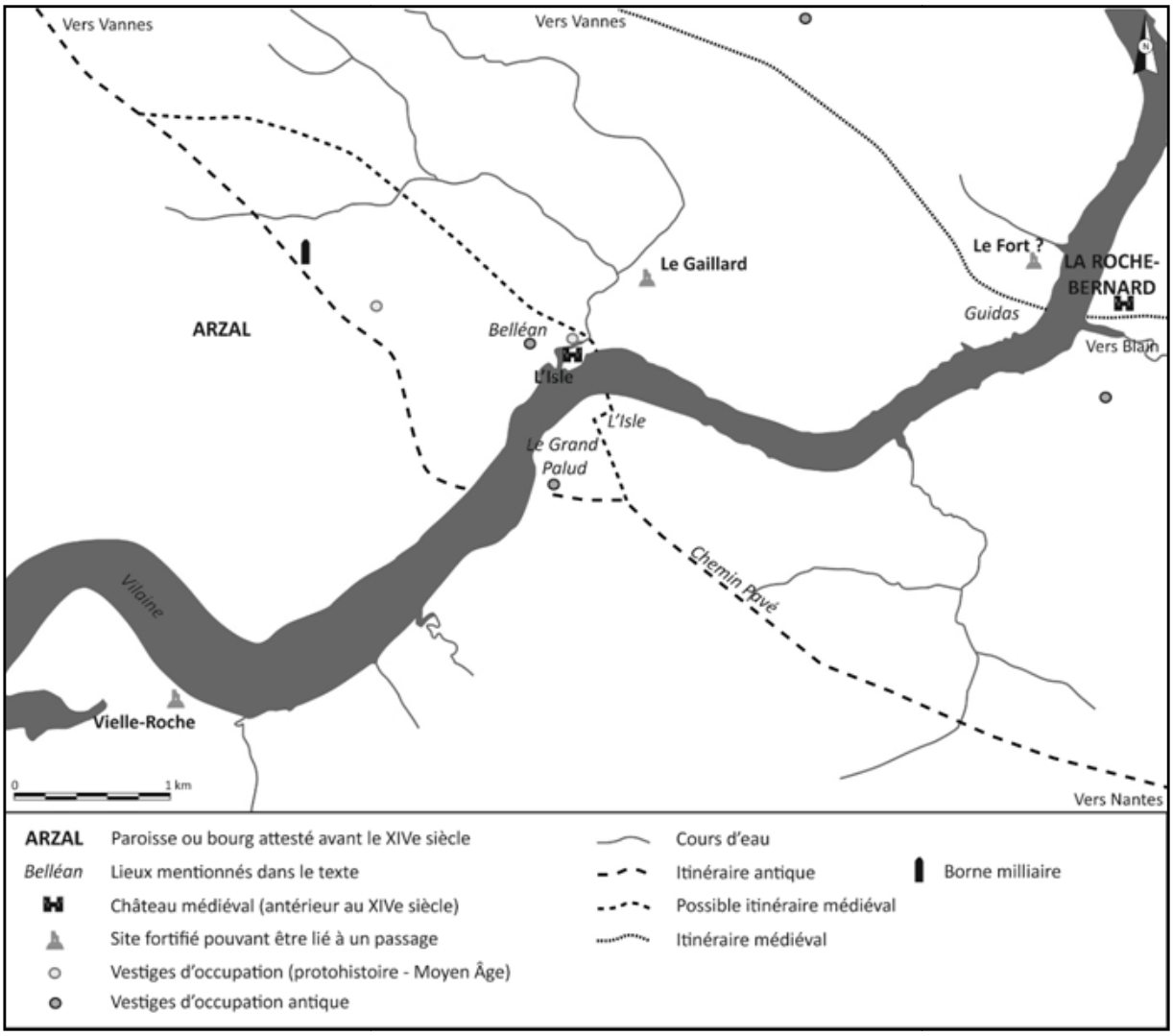

Figure 27. Environnement archéologique de l'Isle (Marzan)[823].

Ce type de situation topographique et le lien avec des axes de circulations anciens ne sont pas inédits dans le sud du Vannetais. Ainsi, l'éperon de Penmur à Muzillac, également occupé par une résidence ducale, se trouve à proximité de la voie Vannes-Nantes. Le tracé est

[823] Ne sont pas indiqués sur cette carte plusieurs sites répertoriés notamment sur la commune de Férel et qui correspondent à des ferriers (Daré, 2013). Seuls les sites attestant d'une occupation à vocation domestique sont indiqués.

ici identifié à 1 kilomètre au nord de l'éperon, entre les lieux-dits Bréhoty et Pouldruhenne[824]. L'éperon étant dominé par la voie, il est difficile d'imaginer un site destiné à contrôler le passage. Quant au site du château, aucun vestige antique sur l'éperon ou à proximité n'est connu à ce jour. Toutefois, la présence de cet axe majeur au nord de l'éperon a certainement justifié l'installation du château ducal de Penmur au XIIIe siècle. Il sert alors de résidence et de halte sur la route entre Vannes et Nantes. De même, la position d'Auray, plus à l'ouest, est, topographiquement, intéressante. Dominant la rivière d'Auray, située en fond d'estuaire, la ville présente des hauteurs défensives mise à profit au moins dès le haut Moyen Âge pour y installer une résidence royale puis ducale. L'occupation antérieure du site n'est pas non plus démontrée dans ce cas. Ces deux exemples démontrent que la conservation au Moyen Âge de sites dominants antiques n'est une réalité que lorsque le site marque un point de passage obligé d'une voie ancienne. Cette contrainte est donc liée à la présence d'un axe fluvial majeur, sur lequel ne sont en général aménagés que quelques points de passages durant l'Antiquité. Ainsi, Rieux, Castennec sont conservés et connaissent une occupation au haut Moyen Âge avant de devenir dès le Xe et XIe siècle des fortifications conservées jusqu'à la fin de la période médiévale. En revanche, la présence d'un important centre antique n'entraîne pas systématiquement, contrairement à l'exemple de Vannes, la permanence d'une occupation médiévale importante.

– **L'abandon d'un important centre antique littoral : Locmariaquer**

Le port majeur de la rivière d'Auray est, durant l'Antiquité, Locmariaquer. Agglomération secondaire littorale, largement méconnue aujourd'hui, Locmariaquer disposait d'un port important. Au Moyen Âge central ce pôle paraît délaissé par les pouvoirs, et on retrouve les centres de pouvoirs établis à une dizaine de kilomètres au nord, à hauteur d'Auray. Même si un second port ne se justifie par à hauteur d'Auray, les environs sont toutefois largement occupés depuis la protohistoire. Plusieurs gisements néolithiques sont connus sur les deux rives de la rivière d'Auray, tandis que le site de Rosnarho à Crac'h, situé à 4 kilomètres au sud d'Auray, conserve les vestiges d'un ancien aqueduc partiellement dégagé aux XVIIIe et XIXe siècles[825]. Le cas de Locmariaquer est également à soulever. L'importance de la ville, durant la période antique, tend à supposer la persistance d'une occupation au Moyen Âge. En réalité, celle-ci est impossible à confirmer. Si la seigneurie de

[824] Commune de Muzillac (56). Le tracé est encore conservé pour une grande part dans les limites bocagères.
[825] Closmadeuc, 1874 ; Closmadeuc, 1882 ; André, Bougis, 1992.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Kaër comprend cette terre, rien n'indique que le chef-lieu de la seigneurie se trouve dans le bourg même au Moyen Âge. Le toponyme Er Hastel, au cœur du bourg, désigne les vestiges antiques identifiés par C.-P. de Robien au début du XVIIIe siècle[826]. À ce jour, aucune preuve d'une occupation médiévale n'est connue[827]. Les fouilles, qui devraient être entreprises à partir de 2016 sur le site de Er Hastel, permettront d'éclaircir la question de l'occupation médiévale de cette ancienne agglomération. Un abandon progressif durant le haut Moyen Âge n'est pas à exclure : la proximité des côtes et la vulnérabilité du site face aux incursions scandinaves ont pu justifier le déplacement du chef-lieu de la seigneurie vers le nord. Le centre de la seigneurie de Kaër, attestée dès le XIIe siècle, se retrouve ainsi sur la paroisse de Crac'h, au lieu-dit Le Plessis Kaer[828], à 8,5 km au nord de Locmariaquer.

Bien que, dans le cas de Locmariaquer, l'agglomération ait une grande importance jusqu'à la fin de la période antique et qu'elle soit située sur des axes de circulation mis en place dès l'Antiquité vers Vannes, Quimper et Carhaix, ces critères n'ont pas permis le maintien d'une importante fortification médiévale. Contrairement à Vannes qui, en plus d'une muraille, était également le siège du pouvoir ecclésiastique dès le haut Moyen Âge, Locmariaquer ne conserve aucun de ses rôles majeurs au Moyen Âge central. L'absence d'une enceinte, ainsi que la proximité de la baie, ont sans doute accéléré son abandon face aux incursions normandes.

b. Des sites castraux établis dans un terroir occupé avant le Moyen Âge central

Dans la plupart des cas, l'identification de la succession d'une résidence médiévale sur des niveaux antiques et du haut Moyen Âge est difficile à confirmer. Parfois des faisceaux d'indices permettent toutefois d'émettre l'hypothèse d'une occupation du terroir, à défaut du site lui-même, depuis l'Antiquité au moins, inscrivant ainsi ces espaces dans une dynamique de peuplement bien antérieure à la naissance des seigneuries médiévales.

---

[826] Aubert, 2001. Le Président de Robien répertorie tous les vestiges du bourg et les dessine, offrant ainsi l'un des premiers recueils de plans archéologiques de Bretagne.

[827] Les observations faites sur le terrain n'ont livré aucun mobilier médiéval significatif.

[828] Le château remonte au XVe siècle, mais il est probable qu'un édifice antérieur ait été repris ou que le site primitif soit celui de la motte de Rosnarho à proximité de l'aqueduc déjà évoqué.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

– **Elven**

Parmi les plus anciennes seigneuries du Vannetais, on retrouve ainsi celle d'Elven, attestée dès 1021. L'identification de descendants d'Alain le Grand a amené à rechercher à Elven la présence d'un ancien centre du haut Moyen Âge. D'après N.-Y. Tonnerre et A. Chédeville, ce centre se situait, à l'origine, plus à l'est, dans un lieu-dit Liscastel, le toponyme renvoyant à une fortification du haut Moyen Âge voire du Bas-Empire[829]. Le site de Lescastel a, depuis plusieurs années, été transformé en partie en carrière, détruisant les potentiels vestiges d'une occupation du haut Moyen Âge, mais les éruidts du XIXe siècle mentionnent au village de Lescastel « un camp romain, de forme carrée, ayant environ cent mètres de côté ; il est situé sur un point très élevé, d'où l'on commandait la voie[830] ». Les sites recensés montrent effectivement une occupation antique très dense autour d'Elven[831]. Outre la présence de la voie Rennes-Vannes qui passe à 3 kilomètres à l'est d'Elven, la présence d'un axe antique, sans doute secondaire, est attesté par la présence d'une borne milliaire à Saint-Christophe, à 4 kilomètres à l'est du bourg médiéval[832]. Cet axe rejoignait, après avoir traversé Elven d'ouest en est, la voie Rennes-Vannes. Le lieu-dit Saint-Christophe connaît un développement important au Moyen Âge. Le culte de saint Christophe, associé au lieux de passage, est ici attaché à la présence de la voie qui franchit l'Arz à proximité de la chapelle. Une villa a été identifiée au même endroit et partiellement fouillée en 1842[833]. Un autre

[829] Chédeville, Tonnerre, 1987, p. 169. Le site aurait ensuite été déplacé vers le bois de Largoët.

[830] Cayot-Délandre, 1847, p. 249.

[831] Plusieurs occupations antiques sont répertoriées à moins de 2 kilomètres du bourg : La Boissière, Le Pecl/Kerguelion, La Lande de la Bouvière/La Porterie à proximité du château de Largoët, La Haie Dréan, Lescastel. Dans le même périmètre, pas moins de 6 sites de l'âge du bronze et de l'âge du Fer sont également recensés. (Données Carte archéologique régionale).

[832] La borne a été déplacée à Vannes. On ignore si cette borne se trouvait sur un axe secondaire est-ouest qui rejoignait la voie Rennes-Vannes par Saint-Christophe ou si elle provenait de la voie Rennes-Vannes et avait été déplacée à Saint-Christophe pour être réutilisée (Cayot-Délandre, 1847, p. 249-250) La présence d'une importante villa à Saint-Christophe permet d'envisager la présence d'un axe de communication secondaire réutilisé au Moyen Âge. Cet itinéraire, s'il est suivi après Saint-Christophe, peut mener, en longeant l'Arz, jusqu'à Rochefort. La liaison est certainement établie au Moyen Âge puisqu'elle passe par le château de Larré, implanté sur un éperon dominant la confluence de deux cours d'eau, et longe les lieux-dits Le Moustoir et l'Hôpital qui peuvent attestés des occupations médiévales en lien avec des axes de circulation. La datation antique de cet axe de crête laisse peu de doute lorsque l'on inventorie les sites archéologiques recensés à proximité : le *fanum* de La Grée Mahé (Pluherlin), les occupations de La Grande Métairie (Pluherlin) et de Carnoguin (Pluherlin), le chemin et le dépôt de Quenahe (Larré), ainsi que le lieu-dit La Croix Rouge à Larré. La poursuite de cette voie indique une orientation vers Redon, jalonnée de plusieurs sites antiques identifiés. Cet axe double celui situé plus au sud reliant Vannes à Angers par Blain. Contrairement à ce dernier, il emprunte des axes de hauteur. La chronologie relative de ces deux axes est impossible à préciser, mais le caractère secondaire de l'axe par Elven et Rochefort ne fait pas de doute.

[833] Cayot-Délandre, 1847, p. 250-253.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

établissement a été identifié à proximité de Lescastel[834]. La présence d'une autre chapelle importante à moins de 4 kilomètres au nord d'Elven, dédiée à saint Germain, confirme une occupation du territoire dès le haut Moyen Âge[835]. Les sites d'occupation antiques confirment la présence d'une forte concentration depuis les périodes hautes et la localisation du bourg d'Elven, à proximité d'un carrefour de deux axes antiques dont l'un traverse le bourg.

La seule inconnue est celle de la nature de l'occupation du bourg avant le Moyen Âge central. Car si l'existence d'une fortification à Lescastel est attestée, c'est bien dans le bourg que se trouve, au Moyen Âge, la motte (qui porte plus tard le nom de Clézentes) qui sert de chef-lieu à la seigneurie, avant la fondation plus tardive du château de Largoët par la famille de Malestroit[836]. La reconstruction d'une église à Elven (au bourg) dans le premier quart du XIIe siècle, ainsi que la dédicace de la paroisse à saint Alban peuvent indiquer une occupation remontant au haut Moyen Âge[837].

La prégnance des occupations antiques ainsi que les quelques indices d'une présence durant le haut Moyen Âge dans les environs d'Elven vont dans le sens d'une installation du site castral incorporé dans des cadres préexistants, notamment la présence d'un axe secondaire qui longe Elven et qui permet par la suite de rejoindre plusieurs sites castraux, dont celui de Rochefort à l'est, qui semble connaître lui aussi une occupation bien plus ancienne que celle envisagée jusqu'alors.

– **Rochefort**

Rochefort est un site exceptionnel d'un point de vue topographique. Implanté au sommet d'un éperon effilé, il domine un point de passage de fond de vallée, entre les Landes de Lanvaux et la vallée de l'Arz au nord, et le Vannetais au sud. L'étranglement qu'il domine permet le contrôle d'un axe fréquenté au Moyen Âge, puisque c'est le long de cet axe, dans un environnement encaissé, que se développe le premier bourg de Rochefort (aujourd'hui « Vieux Bourg »). Comme nous l'avons déjà évoqué, Rochefort se trouve sur un axe est-ouest

[834] Carte archéologique régionale, numéro d'EA : 56 053 0026.

[835] Lunven, 2012, p. 399 : « les saints évêques mérovingiens les plus répandus dans le diocèse de Rennes (Médard, Ouen, Aubin et Germain) ne sont jamais attestés parmi les titulatures de substitution, ni parmi celles données aux édifices fondés aux XIe-XIIIe siècles, ce qui favorise également leur origine ancienne ».

[836] Il apparaît en effet à l'étude des cadastres anciens et après le dépouillement des aveux du bas Moyen Âge, qu'un site castral préexistait au château de Largouët construit à partir du milieu du XIIIe siècle. Situé à l'extrémité ouest du bourg actuel, il dominait d'une dizaine de mètres seulement le ruisseau de Kerbiler. Le site est présenté dans un aveu de 1481 comme « motte et bastille ancienne de Clezentes située appartenances du bourg d'Elven, cernée de douves ». (AD 44, B 1982).

[837] Il est possible que le nom d'Alban qui est resté attaché à l'église vienne d'Aubin, évêque mérovingien. La déformation de ce nom est également attestée dans le cas de la paroisse Saint-Alban (22). Lunven, 2012, p. 399.

encore conservé en partie dans le tracé des routes départementales 777 et 21. La présence d'au moins six sites antiques dans un périmètre de 2,5 kilomètres vers l'ouest[838] ainsi que le passage de la voie transversale Arzal-Missiriac à Pluherlin, à 1,9 kilomètre à l'ouest, confirment une forte présence avant le Moyen Âge. Si l'axe nord-sud, contrôlé par le château, n'est pas attesté durant la période antique, il n'en reste pas moins que le profil du site, qui est un éperon barré par deux fossés[839], peut renvoyer à une forme bien antérieure au XIIe siècle. L'identification de plusieurs établissements religieux, en discordance avec l'étendue du bourg médiéval, indique également une probable occupation antérieure au Moyen Âge central. Cette hypothèse est renforcée par la présence d'un prieuré, dédié à saint Michel, et implanté à l'extrémité de l'éperon, dans la même situation que celui de La Couarde à Castennec. S'il est fondé par les moines de Redon, la dédicace indique peut être l'existence d'un petit oratoire avant cette date[840]. Les autres établissements religieux, à savoir une chapelle ou un prieuré à Saint-Nicolas dans le vieux bourg, ainsi que l'église tréviale puis collégiale de Notre-Dame sont plus tardifs mais témoignent du dynamisme de la ville. Un site fossoyé, possiblement du haut Moyen Âge, a également été reconnu à 1,2 kilomètre à l'est de la ville au lieu-dit Le Tertre Veillard[841]. Ce site se présente comme un enclos principal de forme grossièrement ovalaire (65 mètres sur 90 mètres) associé à un enclos elliptique (85 mètres sur 100 mètres), établi au pied de l'éperon de Rochefort.

Les indices d'une occupation antique ou du haut Moyen Âge à Rochefort sont donc très présents autour de cet éperon et l'hypothèse d'une occupation très ancienne de ce pointement rocheux est à prendre en compte.

– **Hennebont**

Dans le cas des villes littorales, il est également difficile d'exclure une occupation antique antérieure. Tout comme Auray, Hennebont ne conserve aujourd'hui que les traces de fortifications médiévales tardives. La voie antique, reliant Vannes à Quimper, passe au nord

[838] Commune de Pluherlin (56). Il s'agit de 5 sites d'occupation et d'un *fanum* installé sur les hauteurs au lieu-dit La Grée Mahé.

[839] L'un se trouve directement à l'ouest du château et délimite l'extrémité de l'éperon englobant le bourg ainsi que le carrefour routier, le second à 600 mètres à l'ouest renforce la défense de l'ensemble.

[840] L'usage des dédicaces à saint Michel est inconnu de la part des moines de Redon. Peut-être l'établissement possédait déjà une dédicace conservée par les moines. Aucun acte de fondation de ce prieuré n'étant conservé, il est impossible d'obtenir des précisions sur ce point. Les exemples de chapelles de hauteur dédiées à saint Michel sont en revanche courantes dans d'autres régions, notamment mériodionales (Laffont, 2009, p. 93).

[841] Communication N. Le Badézet. Nous le remercions ici pour cette information issue des ses travaux de prospection 2013-2014.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

d'Hennebont, sur la commune d'Inzinzac-Lochrist. De nombreux sites de l'âge du Fer[842] témoignent d'une occupation ancienne des environs d'Inzinzac, Caudan et Pont-Scorff, le long de la voie. Celle-ci, identifiée à 2 kilomètres au nord du premier site fortifié médiéval d'Hennebont, franchit le Blavet en face du lieu-dit Le Temple. Le franchissement n'est donc pas directement contrôlé par le site médiéval, qui s'installe plus en aval sur le cours du Blavet et entraîne progressivement un déplacement de la voie vers le sud. Cet exemple de captation des axes de circulation, observé également dans le cas d'Elven avec l'ancienne voie Rennes-Vannes, montre que les sites fortifiés médiévaux, s'ils cherchent la proximité avec des axes de circulation préexistants, n'hésitent pas à s'en éloigner pour tirer meilleur profit de la topographie générale. Ces nouvelles installations entraînent ensuite, systématiquement, une adaptation du réseau viaire qu'il est difficile de dater. Le passage du Blavet s'effectue, au moins depuis le XIIIe siècle, à Hennebont et non à Inzinzac. L'accord passé entre Pierre de Bretagne et Hervé de Léon en 1264 à propos de la construction d'un pont à Hennebont prouve l'importance prise par ce passage[843].

En dehors de ces exemples de sites médiévaux établis dans le Vannetais, plusieurs châteaux, moins bien connus, s'implantent également le long de voies anciennes dans le Porhoët : Corlay et Guémené.

– **Corlay**

Corlay est un site méconnu en raison de l'absence presque totale de mentions médiévales. Seul le *mons de Corlé*, mentionné lors de la fondation de l'abbaye de Bon-Repos en 1184[844], laisse supposer la présence d'une agglomération à proximité de cette « montagne » qu'Ogée représente également, à quelques mètres de l'actuel bourg de Corlay[845]. En 1221, la donation à Bon-Repos comprend des rentes sur les moulins, coutumes

[842] Données carte archéologique régionale. Les sites datés de l'Antiquité sont en proportion assez rares. Les environs de la voie sont jalonnés de sites de l'âge du Fer, voire de quelques dolmens et *tumuli* (Castello, Le Moustoir) ; mais en réalité le littoral paraît occupé depuis les périodes les plus anciennes. La permanence de l'occupation, difficile à mettre en évidence, a été repérée lors de la fouille du site de Croixamus à Quéven en 2011 avec une occupation du néolithique jusqu'au Moyen Âge (Leroy, 2012), tandis que le site de Kerlébaut/Le Mourillon à Quéven, fouillé en 2013, est un ensemble fossoyé (exploitation agricole) du haut Moyen Âge (milieu VIIe - fin Xe siècle), attestant une fois encore d'une occupation des espaces ruraux proches d'Hennebont au haut Moyen Âge (Crowch, 2013).

[843] *Cartulaire du Morbihan*, n° 321.

[844] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 697 ; *Cartulaire du Morbihan*, n° 235 : *dedi etiam predictis monachis montem de Corle cum omnibus pertinentiis suis ;* donation confirmée en 1194 : Dom Morice, *Preuves*, I, col. 725.

[845] Ogée, 1769, planche 16.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

et foires de Corlay[846], ce qui suppose le développement d'une agglomération. La mention, une cinquantaine d'années plus tard (1276), d'une paroisse de *Castro Corle*[847] indique que les éléments du bourg castral sont sans doute en place dès le début du XIIIe siècle au plus tard. Les différents lieux mentionnés désignent en revanche deux espaces différents : si le château occupe une position basse, en bordure de cours d'eau, le *mons de Corle,* mentionné en 1184[848], désigne la hauteur occupée par ce qui prend plus tard le nom de « Vieux Corlay », dès 1247 au moins, puis de « Haut-Corlay » actuellement. Cette agglomération, centrée autour de l'église dédiée à Notre-Dame, est certainement le cœur primitif de l'occupation de Corlay. L'installation du château, antérieure au milieu du XIIIe siècle, entraîne le développement d'une seconde agglomération à ses portes. Située en contrebas du « mont » du Vieux Corlay, c'est alors une agglomération castrale, dont le développement a été stimulé par l'inclusion de Corlay dans le domaine des Rohan à la fin du XIIe siècle. Il est alors probable que la création d'une châtellenie de Corlay soit assez rapide, puisque Corlay est doté d'un château au milieu du XIIIe siècle, mais également d'officiers de la cour de Corlay et de foires dès les années 1210[849] et d'une mesure propre dès 1250[850]. L'antériorité de cette partition des pôles de regroupement de Corlay, entre un secteur donné aux moines de Bon-Repos en 1184 et qui devient le Vieux Corlay et un autre réservé aux Rohan autour du château, peut être envisagée mais pas démontrée. Le choix de l'implantation d'un site castral à Corlay peut être le résultat de l'attraction exercée par la présence, voisine, d'un important carrefour de voies anciennes. Si aucun vestige antique n'est reconnu à Corlay même, un carrefour de trois voies anciennes est en effet reconnu sur la commune du Haut-Corlay, à seulement 1,5 kilomètre au nord du château. Deux d'entres elles sont identifiées comme des voies protohistoriques ou antiques. Il s'agit de la voie antique qui mène de Plérin[851] à la voie Carhaix-Vannes[852] et dont un tronçon a été reconnu au sud du lieu-dit Kergoff. La seconde, de Trégueux vers Paule, remontant à

[846] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 842 : *dedi abbatiæ meæ de Bona Requie in molendinis et costumis et nundinis de Corle centum solidos usualis monetæ.*

[847] Une église de Corlay est mentionnée dès 1251, la paroisse de Corlay dès 1245. Dom Morice, *Preuves*, I, col. 951 : *Rivallonus presbiter, persona ecclesiæ de Corlay ;* Dom Morice, *Preuves*, I, col. 925 : *in parrochiis de Santo Mæc & de Corlé & de S. Martino*.

[848] *Cartulaire du Morbihan*, n° 235.

[849] Les moulins, foires et coutumes de Corlay sont mentionnés comme relevant du vicomte de Rohan dès 1219 et les premiers officiers sont cités la même année (Dom Morice, *Preuves,* I, col. 842 et col. 844).

[850] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 947 : *unum quarterium frumenti annuatim in redditibus et molendinis de Corlé ad mensuram ejusdem villæ.*

[851] Plérin (22), proche de Saint-Brieuc.

[852] La jonction des deux voies s'effectue à Guémené.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

l'âge du bronze[853], suit un axe est-ouest à 800 mètres au nord du Haut-Corlay. Ces deux premières voies se croisent au lieu-dit Le Lannier/Kergoff. La ville médiévale se développe donc à proximité d'un carrefour de deux voies importantes et, certainement, à proximité d'un ancien établissement antique (*mutatio*) pouvant être localisé aux alentours de Kergoff à l'ouest, ou du Squivit à l'est[854]. Une troisième voie se développe au Moyen-Âge et traverse cette fois, Corlay. Elle permet de relier Guingamp à Pontivy. La date de mise en place de cette voie n'est pas déterminée, mais elle est sans doute déjà en place au XIIe siècle, période à laquelle les principaux bourgs qu'elle traverse se développent et se dotent de ponts (Pontivy et sans doute Corlay), de marchés (Corlay, Pontivy) et de centres paroissiaux (Corlay, Pontivy mais également Saint-Gilles-Pligeaux au nord, et Mûr-de-Bretagne au sud). Au sud de Corlay, une bifurcation de cette voie mène vers Uzel en longeant le domaine des moines de Bon-Repos[855] : elle traverse alors le lieu-dit La Porte-aux-Moines, où se tiennent, depuis 1225, d'importantes foires. Cet axe est donc également en place dès le début du XIIIe siècle au moins.

Tout comme Gouarec, Corlay semble acquérir son statut de ville-relais de la vicomté de Rohan au XVe siècle avec le renforcement des défenses et l'affirmation du rôle économique de la ville. L'amplification des flux commerciaux, notamment autour du commerce des toiles et draps, explique l'essor que connaît alors la ville et l'intérêt porté par Jean II notamment au maintien d'un château. Dès avant le XVe siècle, Corlay est un centre de châtellenie, désignée d'ailleurs sous le nom de châtellenie de Corlay et/ou de Plussulien, bourg voisin au XIIIe siècle.

– **Guémené**

Beaucoup plus rares sont les vestiges d'occupation antique et du haut Moyen Âge autour de Guémené. Quelques occupations sont repérées à proximité des tracés de deux voies nord-sud, descendant de Carhaix vers la côte. La première traverse le bourg médiéval de Guémené puis rejoint Locmariaquer, tandis que la seconde traverse Locmalo, second pôle médiéval, vers Vannes. Les nombreuses occupations de l'âge du Fer aux abords de la voie

[853] Ce tronçon a ensuite été repris dans le tracé de la voie antique Carhaix-Corseul.

[854] La localisation d'une probable *mutatio* ne repose ici que sur la distance qui sépare les probables relais antiques (10 à 15 kilomètres) le long des axes majeurs.

[855] La paroisse Saint-Martin est mentionnée dès 1245/1246. Deux villages sont donnés à l'abbaye en 1217 : Guenbourg et Kerberbel au nord-ouest du bourg, mais le lieu-dit La Porte-aux-Moines le long de la voie indique que l'étendue de leurs possessions recouvre une grande partie de la paroisse Saint-Martin.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Carhaix - Locmariaquer plaident davantage en faveur d'un réseau viaire très ancien, remontant à la protohistoire. Le site castral s'est alors implanté à la confluence d'un petit ruisseau et du Scorff qui prend sa source quelques kilomètres au nord à Langoëlan. Aucun vestige antérieur au Moyen Âge central n'a été repéré sur ce léger bombement rocheux. Le site castral est très largement dominé par son environnement à l'est et au nord[856], trahissant l'importance de la situation de confluence qu'il domine et la nécessité d'utiliser les terres marécageuses situées au sud et à l'ouest pour protéger le site. La seigneurie est mentionnée en 1251, mais son château n'est pas cité dans les textes. Il est donc possible que la création de Guémené et l'installation du château soient tardives et à placer dans le courant du XIIIe siècle. L'étendue et la disposition du site castral ne contredisent pas cette hypothèse. Quant au bourg, il s'est développé à partir du château, indiquant la faiblesse de l'occupation antérieure.

– **Gouarec**

La place de Gouarec dans le domaine des Rohan est encore plus incertaine. Les aveux de la fin du XVe siècle prouvent que Gouarec est alors à la tête d'une châtellenie qui comprend 13 paroisses et trêves[857]. Rien n'indique que cette seigneurie existait avant la fin du Moyen Âge (aucun lignage ou château n'est attesté à Gouarec avant cette période), mais si tel était le cas, il existait alors sans doute un château ou une résidence des vicomtes ou de leurs officiers sur ce territoire. L'érudit Ogée, affirme même au XVIIe siècle que Gouarec possédait un château appelé « manoir de Rohan »[858]. En réalité l'existence d'un château est peu probable avant la fin du Moyen Âge et cette idée a été entièrement construite sur la seule mention, dans l'aveu de 1471 de Gouarec qui a « apparence de ville forte […] et entourée de grandes douves »[859]. Au regard de cette mention et de la morphologie de cette ville au XIXe siècle, ce n'est pas d'un château dont il est question mais bien d'un bourg fortifié. Se trouve alors certainement à l'intérieur une résidence pour les vicomtes ou leur sénéchal, peut-être à l'emplacement de l'actuelle maison dite du sénéchal, considérée comme une résidence de chasse des Rohan, et dont les élévations ne sont pas antérieures au XVIe siècle. Ainsi, comme à Corlay, l'existence d'un manoir n'est pas exclue, mais Gouarec est avant tout un bourg

[856] L'altitude moyenne du site est de 136 m, tandis que le promontoire située à 150 mètres au nord culmine à 176 m.

[857] Plouray, Mellionnec, Plouguernevel (en partie) et ses trêves de Saint-Gilles et Gouarec, Pellan ou Plélauff, Lescouet (en partie), Silfiac (en partie) et ses trêves de Penret ou Perret, Cléguérec (partie nord) et ses trêves de Sainte-Brigitte et Saint-Aignan, et enfin Saint-Caradec-Tregomel, enclavé dans le Guémené.

[858] Ogée, *Dictionnaire*, I, p. 307.

[859] AD 44, B 1982.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

fortifié et non une ville castrale. Le parcellaire de 1835 conserve la trace du grand fossé qui relie le Blavet à l'est et la rivière de Lorette au sud en enfermant toute la ville de Gouarec. Le fossé médiéval, en place au moins au XVe siècle, mesure ainsi près de 300 mètres de longueur et donne à Gouarec son « apparence de ville forte ». Sur le tracé de ce fossé se trouve l'église (ancienne chapelle) Notre-Dame de la Fosse[860]. Son nom est, comme à Guémené, tiré de sa situation en bord de fossé.

Si l'origine du bourg semble être médiévale, Gouarec s'implante à proximité d'un pôle antique localisé au lieu-dit Saint-Gilles à 700 mètres au nord-ouest. Saint-Gilles est notamment le centre de la trêve de Plouguernével dont dépend à l'origine Gouarec. C'est d'ailleurs la chapelle Saint-Gilles, dont la construction remonte au moins au XVe siècle, qui dessert Gouarec jusqu'au XIXe siècle avant que le culte soit transféré à Notre-Dame de la Fosse. L'histoire de Gouarec est d'ailleurs un peu plus compliquée que celle d'une simple création de ville au Moyen Âge. Gouarec n'est pas une paroisse au Moyen Âge. Elle dépendait de Saint-Gilles qui était une trêve de Plouguernével, ce qui confirme la faiblesse du peuplement de Gouarec au moins jusqu'au XIVe siècle, les pôles majeurs de peuplement étant avant cette période dispersés entre plusieurs points :

- d'une part Saint-Gilles, situé à 600 mètres au nord-ouest de Gouarec. C'est là que se trouvent la chapelle médiévale ainsi que le cimetière, dont dépendent les habitants de Gouarec. Un bâtiment antique y a été identifié en 2008, ce qui indiquerait une occupation très ancienne de ce lieu ;

- un château au moins, celui de Castel-Cran, aujourd'hui en Plélauff, mentionné en 871[861], qui occupe un escarpement dominant le cours du Blavet d'une trentaine de mètres. s'il remonte au IXe siècle au moins, il appartient aux Rohan jusqu'à la fin du Moyen Âge. Il se situe à seulement 1,4 kilomètre au sud-est de Gouarec et les fouilles qui y ont été menées ont révélé une occupation du Moyen âge central (XIe-XIIe siècle), avant l'abandon du site sans doute à la fin du XIVe siècle ;

- un pont et une voie au niveau de l'actuel bourg, tous deux anciens. En effet, au milieu du XIIIe siècle, Alain Bastard donne à l'abbaye de Bon-Repos un pré qui se situe près du pont de Gouarec. Celui-ci devait se trouver sur un axe de communication ancien. Deux existent à

[860] L'édifice actuel, datée de 1826-1827, remplace une chapelle dont l'origine n'est pas renseignée. Le fossé longe le mur gouttereau nord de l'église. Le culte est transféré de Saint-Gilles à Notre-Dame de la Fosse en 1827.

[861] *Cartulaire de Redon*, n° 247 : *transit in valle que vadit subtus Castel Cran usque in Blauet.*

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Gouarec : l'un vient de l'ouest (Bon-Repos par Le Poteau avant de franchir le Blavet), l'autre du sud par La Villeneuve.

La proximité de ces trois éléments explique l'intérêt de faire de Gouarec un centre de châtellenie attesté à la fin du Moyen Âge. Sa situation sur des axes commerciaux a suscité un développement du bourg situé près du pont. Ce développement est sans doute à mettre également en lien avec l'activité commerciale et celle du lin particulièrement, qui se développe dans ces bourgs à partir du XVe siècle et durant tout le XVIe siècle (d'où, d'ailleurs l'installation de halles[862]). Ces facteurs rendent alors probable l'aménagement de fossés enserrant l'agglomération et sa halle à la fin du Moyen Âge seulement.

D'autres sites, moins bien renseignés quant à leur morphologie, sont également toujours établis en relation avec des voies de circulation importantes : Malestroit borde la voie Arzal-Missiriac ; Penmur se situe à moins d'un kilomètre de la voie Vannes-Angers. Mais dans les deux cas les indices d'une occupation antérieure des sites sont absents.

Le contrôle des nœuds routiers et des franchissements des cours d'eau importants apparaît comme un enjeu primordial tout au long du Moyen Âge. Si plusieurs autres sites castraux se situent à proximité de voies anciennes (protohistoriques ou antiques) identifiées, dans le cas de ces châteaux et/ou villes (Muzillac, Auray, Guémené, Corlay), l'identification d'une occupation antique à l'emplacement du château est impossible à préciser. De plus, si les indices d'une présence durant l'Antiquité sont souvent avérés sur le site ou au sein d'un terroir propre, l'occupation du haut Moyen Âge passe souvent inaperçue. L'identification des voies secondaires antiques étant largement déficitaire, en raison de la faible documentation disponible et des trop rares vestiges identifiables, il est impossible de tenter un tel rapprochement entre les axes secondaires antiques et des sites castraux médiévaux de moindre rang. Si la permanence de l'occupation du site fortifié apparaît donc finalement minoritaire[863], la plupart des sites s'inscrivent dans des terroirs largement occupés, notamment en raison de la proximité d'axes de circulation remontant au moins à l'Antiquité. Il ne reste finalement que peu de sites castraux établis à partir du XIe siècle en dehors de ce réseau de communication dans le Vannetais. En revanche, les châteaux du Porhoët et du Rohan paraissent clairement s'affranchir de ces réseaux, et même s'en éloigner.

---

[862] Les noms de rue des Halles et de rue du Lin trahissent d'ailleurs l'origine du développement de Gouarec : l'activité commerciale et celle du lin se développent dans ces bourgs à partir du XVe siècle et durant tout le XVIe siècle.

[863] Tout comme dans la plupart des régions. Guinaudeau, 2012, vol. 1, p. 222.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

c. Des recompositions : sites nouveaux et sites déclassés

L'étude de l'occupation des terroirs environnants est donc un indice pouvant permettre de supposer la présence d'une organisation territoriale autour d'un site potentiellement fortifié (et dominant ce terroir) durant l'Antiquité et le Moyen Âge. Mais dans certains cas, les preuves d'une occupation antérieure au Xe siècle sont faibles, voire inexistantes, faute de fouilles archéologiques le plus souvent. Contrairement à ce qui a pu être observé dans le Rennais, les sites castraux majeurs sont rarement associés à des lieux de culte antérieurs bien reconnus, qui pourraient démontrer l'occupation d'un site dominant dès le haut Moyen Âge au moins[864]. Si l'absence de données ne permet pas de conclure à l'absence d'une occupation antérieure à l'installation du château, il faut tout de même reconnaître que plusieurs sites castraux ne succèdent pas à un pôle religieux ou à un centre de peuplement important existants avant l'installation d'un lignage seigneurial au XIe ou au XIIe siècle.

– **Implantation de nouveaux sites dans le Porhoët**

Un certain nombre de sites castraux, bien identifiés par les textes, sont par ailleurs implantés à l'écart des réseaux viaires ou fluviaux. Malheureusement, le plus souvent, il s'agit également de sites ayant été rapidement abandonnés et pour lesquels nous disposons de très peu d'informations. Le premier château identifié des Porhoët est, ainsi, assez énigmatique. Château-Thro est implanté en zone de confluence de deux ruisseaux (ruisseau de Signan et ruisseau de Courant, qui donnent ensuite naissance au Léverin), occupant un espace largement dominé. Il a malheureusement été intégralement détruit par l'installation d'une carrière et il est impossible de préciser sa morphologie. Le cadastre de 1816[865] ne présente qu'une plateforme quadrangulaire, longée, au nord, par un étang, qui peut renvoyer à une forme tardive. M. Piéderrière mentionne en 1872 les douves ainsi que des substructions encore visibles de ce château, mais il est impossible de les dater[866]. Ce site se trouve à seulement 5,7 kilomètres de l'importante fortification de Bodieu à Mohon, qui peut lui être contemporaine. La voie Rennes-Quimper se trouve à 3,2 kilomètres au nord. Le château n'a donné naissance à aucune agglomération. Il est donc difficile de cerner les raisons de son

[864] Brand'honneur, 2001, p. 61-70.
[865] AD 56, 3 P 108/18, section I.
[866] Halgouët, 1906.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

implantation. Son éloignement, ainsi que la faiblesse défensive du site ont très certainement concouru à l'abandon rapide du site. Cette fortification, remontant sans doute au haut Moyen Âge, en raison de la présence d'une vaste enceinte antérieure à l'enceinte de la motte et du prieuré, n'a pas joué de rôle dans l'organisation des seigneuries à partir du XIe siècle. Le cas de Bodieu est différent : une partie du site correspond sans doute à une occupation du haut Moyen Âge et le site se trouve à 600 mètres d'une voie antique ainsi qu'en lisière de forêt. Les raisons de son existence sont donc bien établies.

D'autres châteaux, qui apparaissent dans les sources au XIIe et au XIIIe siècle, sont éloignés des voies anciennes identifiées : c'est le cas de Josselin, de Rohan, de Pontivy et de la Chèze. Ces quatre centres majeurs des deux vicomtés s'implantent systématiquement dans un lieu dominant un point de franchissement de cours d'eau. Si ces teritoires ne sont pas traversés par des voies considérées comme antiques, rien n'indique que des réseaux (secondaires ?) ne sont pas en place au haut Moyen Âge, ce qui pourrait conditionner dans une certaine mesure ces nouvelles implantations castrales. Les données sont en revanche impossibles à préciser sur cette question. Quoiqu'il en soit, tous ces sites vicomtaux semblent avoir captés ou générés des réseaux viaires au cours du Moyen Âge : si Noyal-Pontivy est, jusqu'au XVe siècle, le centre des foires champêtres les plus importantes du centre Bretagne, le développement de la ville de Pontivy, à la fin du Moyen Âge, entraîne le déplacement de l'axe Corlay-Vannes (?) vers l'ouest. Au XVIIIe siècle, l'axe originel ne figure plus sur l'*Atlas Itinéraire* d'Ogée[867]. De même, un réseau se met en place entre chacune de ces places-fortes jusqu'à créer, à la fin du Moyen Âge, la trame viaire actuelle. La chronologie de cette mise en place est impossible à définir et il est malheureusement impossible de déterminer si les places fortes ont été implantées également sur des voies antérieures, ou si leur installation a entraîné l'ouverture de ces voies. Nous pouvons tout de même noter que le réseau castral des Porhoët et des Rohan s'affranchit davantage des contraintes antiques et du haut Moyen Âge, en privilégiant des implantations stratégiques par rapport aux cours d'eau et aux bois ; et qu'il constitue un exemple de mise en place d'un véritable maillage castral. Les châteaux ne sont, en effet, pas distants de plus de 25 kilomètres les uns des autres.

[867] Ogée, 1769. Pour la cartographie de ce réseau et la comparaison dans l'organisation des circulations régionales, *cf. infra,* partie IV, chapitre 12.3.b.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

– **Des sites déclassés ?**

Plusieurs sites castraux apparaissent en marge des réseaux dès le XIe siècle. Plusieurs sont clairement abandonnés ou délaissés : c'est manifeste dès le XIe siècle pour Château-Thro, dès la fin du XIIe siècle pour Castennec, ces anciens cœurs de seigneuries étant supplanté par les châteaux de Josselin et de Rohan. Il existe toutefois d'autres « châteaux » identifiés au XVe siècle et qui sont abandonnés à cette date. Pour la plupart d'entre eux nous ne disposons d'aucune source antérieure, ce qui ne permet pas de renseigner leur origine. Cependant, dans le cas de la vicomté de Rohan, l'enquête de 1479, nous fournit une liste de châteaux, pour la plupart « démolis et ruinez ». Il s'agit alors des châteaux de Terennes, de Castennec, de Castel-Finans, de Châteauront et de Pleugriffet[868]. La qualité de ces sites est très inégale. Le site de Castennec a déjà été présenté et il est ruiné au XVe siècle. Ne subsistent alors que quelques maisons dans le bourg, mais pas la paroisse. Pleugriffet est un site aujourd'hui disparu également : il était mentionné en 1298 comme manoir[869]. De Châteauront et de Térennes, nous ne pouvons rien dire : ni sur leurs origines, ni sur leur forme et localisation exactes. Quant au dernier, Castel-Finans, il s'agit d'un vaste site fortifié de l'âge du Fer situé à Saint-Aignan et dominant le Blavet. Aucun vestige de l'occupation médiévale n'est aujourd'hui visible : le site, se présentant comme une très vaste enceinte marquée par des talus massifs et empierrés, n'abrite plus qu'une chapelle du XIXe siècle.

Le rappel de ces fortifications est, avant tout, un moyen pour les Rohan, alors en pleine période d'affirmation politique et de redéfinition territoriale, d'attester l'ancienneté de leur présence sur l'ensemble de leur seigneurie. Il est probable que certains de ces sites ne soient plus utilisés depuis plusieurs décennies, voire dans le cas de Castel-Finans, que l'occupation médiévale ne soit pas réelle. D'autres sites apparaissent occasionnellement dans les actes et prouvent le maintien d'anciens lieux fortifiés. Ainsi, le site de Castel-Cran, déjà mentionné en 871[870], l'est à nouveau en 1298 : s'y exercent alors des droits qui font partie du douaire de Thomasse de la Roche, mère du vicomte de Rohan[871]. L'occupation du site durant le Moyen Âge central est attestée par le mobilier découvert en fouille, toutefois il n'est mentionné qu'une unique fois : il est donc difficile de préciser sa place au sein des domaines des Rohan.

---

[868] Dom Taillandier, *Histoire*, t. II, p. CXCI, art. XLI.

[869] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 1129-1130. En 1541, la « terre châtelaine et la seigneurie de Pleugrifet » se trouvent dans les possessions de l'abbaye Notre-Dame de Paimpont, sans qu'il soit fait mention d'un manoir (AD 44, B 791).

[870] *Cartulaire de Redon*, n° 247.

[871] BNF, Ms. fr. 22337 (MF 26624), p. 302.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Toutefois, rien ne permet d'indiquer que ces sites, considérés comme d'anciens châteaux par les vicomtes, aient été au cœur d'une châtellenie antérieure. Il est même probable qu'il s'agisse le plus souvent de centres domaniaux et seigneuriaux de moindre rang, qui, à l'instar des « manoirs » régulièrement mentionnés à partir des années 1250, sont donc avant tout des biens fonciers et périphériques des vicomtés.

Le réseau de fortifications antérieures au XIe siècle, s'il est difficilement identifiable, n'a donc pas été totalement abandonné par les Porhoët et les Rohan : les anciens « castels », souvent véritables nids d'aigle, sont tous conservés dans le domaine seigneurial et toute leur importance est révélée par l'enquête de 1479. Ils ont, au XVe siècle, une valeur avant tout patrimoniale, marquant l'aboutissement d'une évolution des mentalités : le château est l'incarnation d'un pouvoir ancien. La grande réussite des seigneurs de Rohan a été la mise en place d'un maillage très régulier de leurs possessions.

– **Existe-t-il un « réseau castral » breton ?**

La question de l'existence d'un véritable réseau castral, induisant une hiérarchie dans le statut des châteaux, est difficile à mettre en avant dans la région[872]. Toute la zone littorale vannetaise est marquée, au cours des Xe-XIe siècle, par l'apparition de lignages qui prennent progressivement ancrage au sein de seigneuries en plein développement. Se dessinent alors progressivement le contour de petites châtellenies, plus ou moins dépendantes du pouvoir ducal. Bien souvent ces lignages ne possèdent qu'un site castral (fig. 28). C'est le cas des Elven, des Malestroit, des Rochefort ou des Rieux notamment, et l'élargissement de leur réseau n'est pas manifeste avant la fin du XIIIe siècle. Ce n'est alors qu'au gré des recompositions territoriales que le réseau s'élargit. Les Malestroit, à la fin du XIIIe siècle, reccueillent ainsi la seigneurie d'Elven qui devient celle de Largouët et s'adjoignent un manoir (Trédion), sans doute fondé dès le XIIe siècle.

D'autres lignages établis sur des territoires beaucoup plus vastes, ont une politique castrale dynamique durant cette période. C'est le cas tout d'abord du duc de Bretagne. Dès la fin du XIIe siècle, la présence ducale dans les villes littorales se fait plus manifeste. Des liens sont établis autour de Vannes et Auray : il s'agit d'une part de la possession de Muzillac, mais

[872] Constatation qui est également avancée par Luc Bourgeois et Christian Rémy concernant les agglomérations d'origine castrale entre Loire et Dordogne (Bourgeois, Remy, 2012, p. 52).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

également d'une partie d'Hennebont au XIIIe siècle. Il n'est pas certain qu'une fortification soit systématiquement présente, ou conservée, mais un réseau de lieux de pouvoirs est alors en place. La construction du manoir de Suscinio, ainsi que l'apparition dans les sources du château de l'Isle, à l'extrême fin du XIIIe siècle, confirment cette densification du réseau de résidences. Toutes ne sont pas des centres de châtellenies toutefois, mais contribuent à la maîtrise des territoires notamment pas le contrôle des voies (cas du château de l'Isle).

Le château est également un élément qui trahit l'évolution de l'organisation des deux vicomtés de Porhoët et de Rohan. On observe nettement les recompositions territoriales et l'extension des possessions au travers des mentions de châteaux, mais également de manoirs, qui relèvent de ces deux entités. Tout d'abord, apparaissent des sites anciens, qui reprennent des fortifications antérieures, antiques ou du haut Moyen Âge. Ce sont Castennec et Bodieu, auxquels pourrait s'ajouter éventuellement le site de Castel-Cran. Il est probable que Bodieu, avant d'être un simple « manoir » de la vicomté de Rohan, ait été une fortification majeure, établie à quelque distance seulement de Château-Thro. Apparaissent ensuite, dès le XIe siècle, les centres du Porhoët, avec le déplacement de Château-Thro à Josselin. La naissance de la vicomté de Rohan, à l'ouest, vient considérablement densifier le réseau après le XIe siècle. Après la fondation de Rohan, le site de Castennec est progressivement délaissé, même s'il n'est jamais abandonné au cours de la période. Centre de leurs possessions, Rohan se place, au XIIIe siècle, au cœur d'un réseau en pleine expansion. C'est d'abord l'adjonction des seigneuries de Mûr et de Corlay à la fin du XIIe siècle, avec, sans doute, la présence d'un château à Corlay, qui étend le réseau vers le nord. Puis, au XIIIe siècle, les Rohan sont à la tête des importantes seigneuries de Guémené et de La Roche-Périou, qu'ils confient, temporairement, à un lignage cadet, les Beaumer. Ces deux châtellenies sont alors des composantes de la vicomté de Rohan. Enfin, La Chèze, cœur d'une autre petite châtellenie, intègre également ce réseau lors du partage du Porhoët avant 1250. Ce sont alors pas moins de cinq châtellenies qui sont aux mains des Rohan à la fin du XIIIe siècle. À l'exception de Mûr, qui semble se fondre dans Corlay[873], toutes possèdent un château. Même si certains sites sont délaissés par les vicomtes, le maillage castral est particulièrement dense. Les châtellenies périphériques sont alors mentionnées le plus souvent comme des éléments constituant des douaires ou sont confiées à des lignages cadets. Elles sont, à l'échelle de la vicomté, des sources de revenus mais également des outils de pouvoir et de représentation. Au sein de ces grands ensembles (domaine ducal et vicomtal), le XIIIe siècle marque également une

[873] Cette évolution est manifeste au XVe siècle.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

transition avec l'apparition d'un réseau de manoirs conséquents. S'ils ne sont pas centres de châtellenies (les textes médiévaux distinguant bien le « chastel » du « manoir » ou « hébergement »), ils sont des éléments du maillage territorial. Ils constituent des relais de la représentation seigneuriale. Le réseau des ducs est mal connu en dehors de Suscinio, mais pour les Rohan, ce réseau devient un outil de gestion important. Ce sont près d'une dizaine de manoirs qui sont mentionnés au XIIIe siècle comme leur appartenant, dont trois présentent des critères de fortifications manifestes (Bourgerel à Remungol, La Ville-Jégu au Cambout et Bodieu à Mohon). Si certains sont réellement fréquentés par les Rohan ou leur famille (La Ville-Jégu, Bodieu), d'autres sont des éléments périphériques de la seigneurie. Résidences nobles par le statut, il ne s'agit toutefois pas toujours de lieux fréquentés, mais peut-être simplement de vastes fermes et domaines nobles qui sont gérés par des vassaux. Ainsi, le manoir de Lindreux, est mentionné en 1274. Le vicomte de Rohan en dispose alors en faveur de la famille de Quénécan, avec qui il a certainement des liens étroits : attestée en 1259[874], puis à nouveau en 1268[875], cette famille, qui porte le nom d'une forêt seigneuriale, est sans doute issue d'une branche cadette des Rohan[876]. Les Quénécan se désaissisent alors d'une terre appelée « terre des Bâtards ». Ces manoirs, bien que nobles, restent donc des biens secondaires, et aucun n'est réellement intégré dans les réseaux (castraux, commerciaux ou religieux), qui se mettent en place avant la fin du XIIIe siècle. Ils font en revanche partie des réseaux personnels des ducs et vicomtes qui se mettent alors en place.

L'ampleur des réseaux castraux à l'échelle des châtellenies est donc limitée avant le XIIIe siècle. À l'exception des Rohan, aucune famille vassale du duc n'est à la tête d'un réseau. Pour les Rohan, c'est le site éponyme qui reste le centre principal durant toute la période étudiée, et ce n'est qu'après le XIIIe siècle qu'émergent de nouveaux pôles (Pontivy principalement) qui vont supplanter avant l'époque moderne, la ville d'origine de la vicomté. Le processus d'affirmation des pouvoirs sur les territoires est manifeste à la fin du XIIIe siècle : les possessions de châteaux et de châtellenies aux mains des ducs et des Rohan permettent d'esquisser une répartition territoriale beaucoup plus nette, qui abouti, au XVe siècle, par l'identification de seigneuries géographiquement cohérentes.

---

[874] BNF, Ms. fr. 22325, p. 877.

[875] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1011 : *nobili viro vicecomite de Rohan qui terram dicti Henrici tenebat in manu sua pro suis redeventiis et debitis*.

[876] L'usage du prénom Éon, équivalent d'Eudes ou Eudon, est également un indice de la proximité de ces lignages. Éon de Quénécan est cité en 1274, tandis qu'un autre Éon est cité en 1323 et possède des moulins près de Pontivy (Dom Morice, *Preuves*, I, col.1339).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

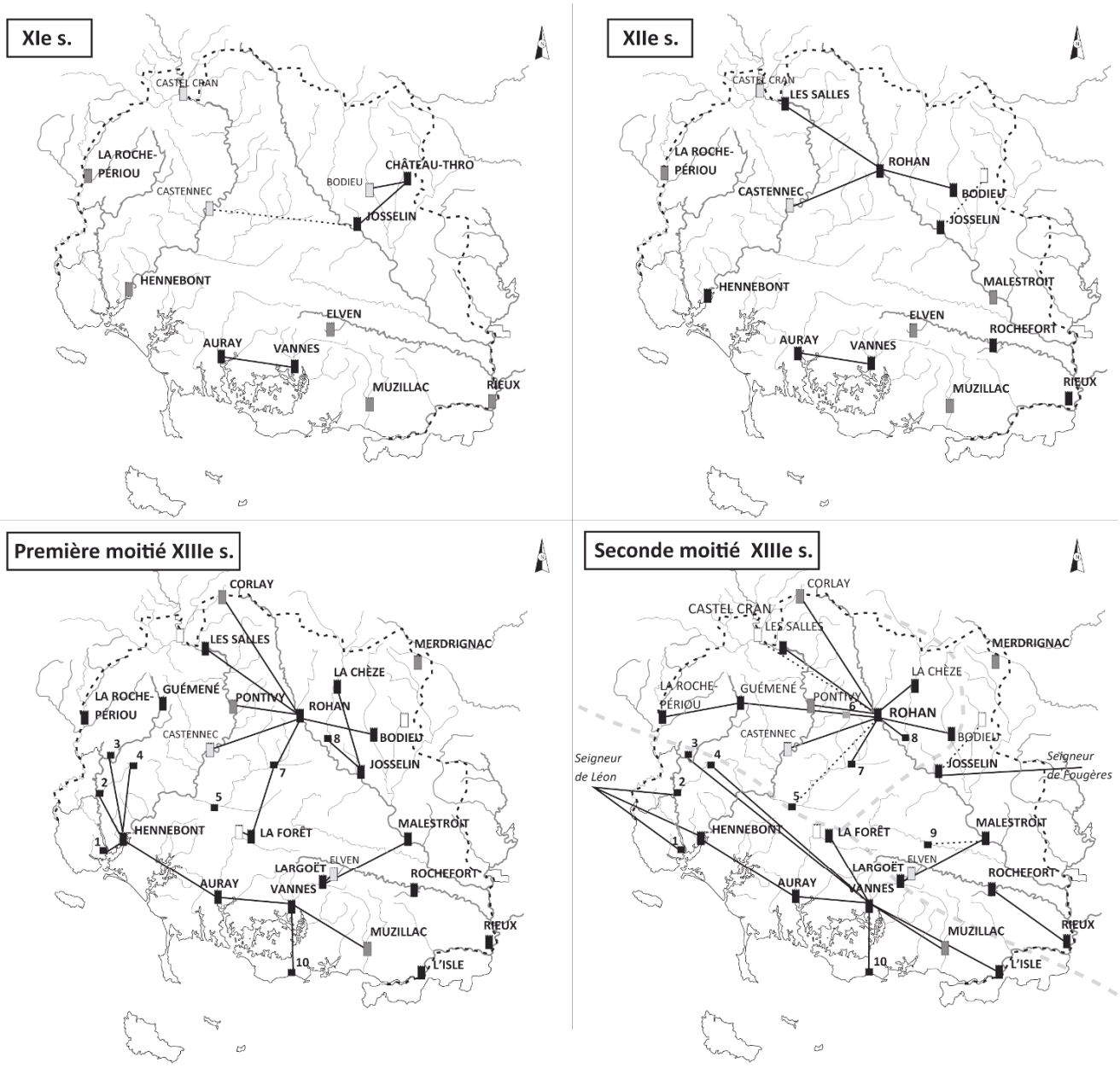

Figure 28. Carte de synthèse de la multiplication des châteaux et évolution des premiers réseaux.

4. Implantation et forme du château

Du point de vue archéologique, la diversité est de mise parmi ces sites, à la fois dans les formes, mais également dans les usages et les datations. Les vestiges conservés de tous les sites majeurs mentionnés plus haut sont datables de la fin du Moyen Âge. À l'exception de Bodieu qui a conservé une morphologie antérieure à la fin du XIIIe siècle, tous les châteaux des Porhoët et des Rohan ont été profondément transformés au fil des siècles. C'est bien évidemment l'importance croissante de la famille de Rohan qui a impacté le bâti castral de ce territoire, le château devenant, au XVe siècle, un outil d'affirmation du pouvoir des Rohan dans leur revendication vis-à-vis de la couronne ducale. Les moyens financiers considérables, dont disposent notamment Alain IX et Jean II, permettent d'entreprendre des travaux de grande ampleur sur la plupart des châteaux familiaux : Josselin, Corlay, La Chèze, Pontivy notamment[877]. Ces aménagements ont entièrement (ou presque) fait disparaître les vestiges des premiers châteaux mentionnés dans les textes. Pour approcher la réalité physique de ces premières résidences, il faut donc faire appel à des sources aussi diverses que les cadastres anciens et l'étude des parcellaires, la toponymie ou encore l'analyse de la topographie.

[877] En dehors de l'espace géographique correspondant au berceau de la famille, l'investissement du château de Blain par exemple relève de la même volonté d'affirmation du pouvoir des Rohan.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

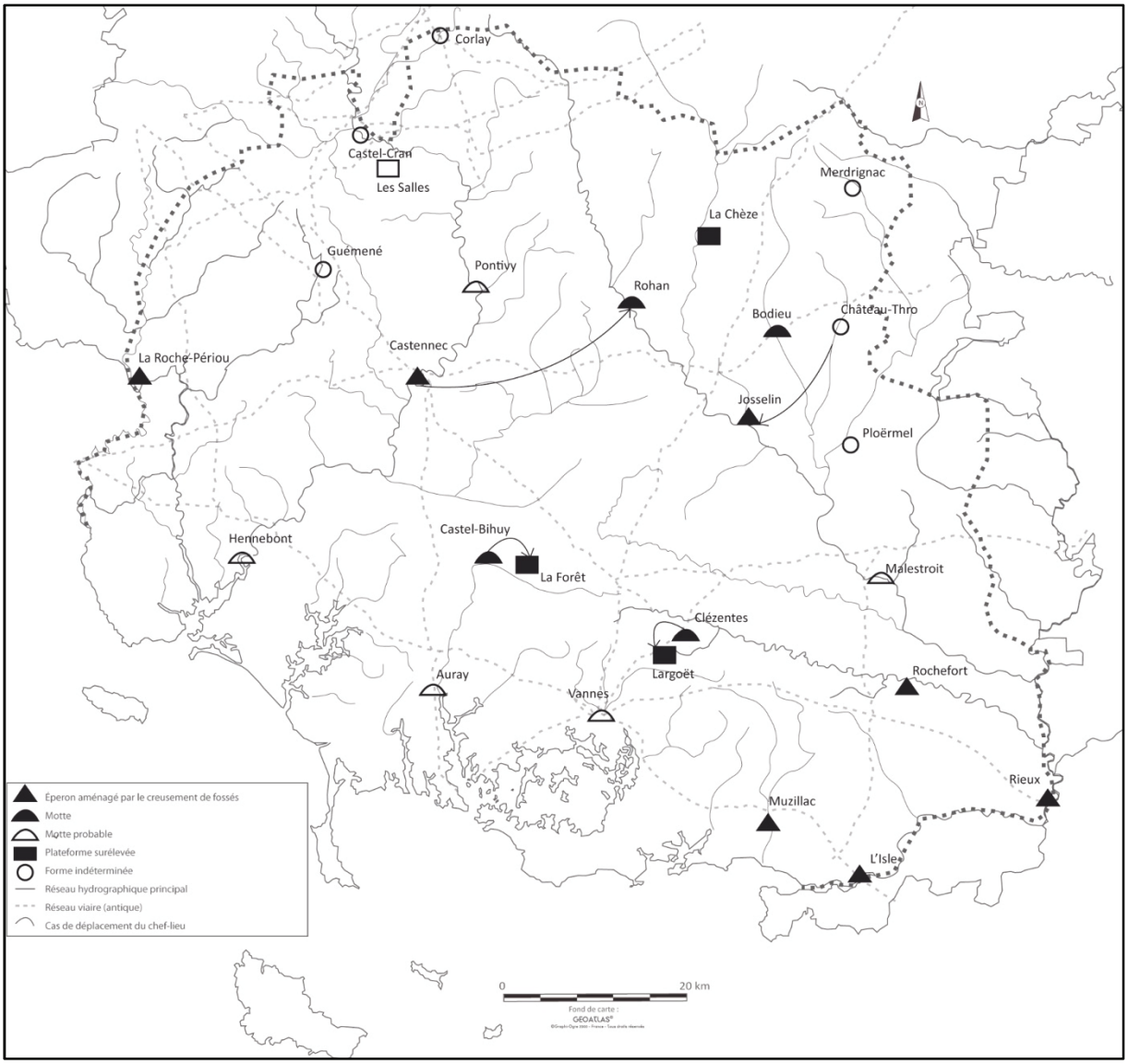

Figure 29. Répartition et morphologie des sites associés à des lignages majeurs.

a. Les aménagements d'éperons

Pour les sites occupés dès l'Antiquité ou le haut Moyen Âge dans le Rennais, l'emplacement est presque systématiquement celui d'un éperon barré à proximité d'une voie ancienne[878]. Si ce type de morphologie est rencontré dans le Vannetais (Rieux, Castennec, L'Isle, Penmur), on le retrouve aussi pour des sites du Porhoët et du Rohan (Josselin et Rohan) (fig. 29). Ces éperons ont des caractéristiques naturelles particulières qui conditionnent la forme de la première fortification. Ce sont en général les plus complexes :

[878] Brand'honneur, 2001, p. 61-70.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

dominant certes le paysage, ils sont surtout au cœur de véritables complexes fortifiés rarement mis en évidence par ailleurs. Plusieurs exemples permettent d'éclairer soutenir le propos, toutefois pour alléger cette analyse, nous renverrons aux fiches de sites en annexe pour plus de détail.

Les sites d'éperon sont très largement dominants (entre 25 et 35 mètres), exception faite de Rieux, installé sur un promontoire rocheux surplombant d'une dizaine de mètres la Vilaine et les marécages qui l'entourent. Parmi les quelques cas de sites d'éperons dominant un cours d'eau et une ou plusieurs voies anciennes (Castennec, Rieux, Rohan, Josselin[879] et éventuellement Rochefort), deux sont aménagés sur de très vastes éperons : Castennec et Rochefort.

À Castennec, la présence d'une structure castrale fossoyée de grande ampleur est attestée par les sources. Le « vieux fossé du château » mentionné dans un acte du cartulaire de Redon est encore nettement visible sur le cadastre de 1828[880]. Il barre le promontoire de Castennec. Le resserrement de l'éperon forme à cet endroit un étranglement d'une cinquantaine de mètres de largeur au sommet, qui transforme Castennec en isthme dominant les eaux du Blavet. Situé à l'aplomb du cours d'eau, l'éperon a été aménagé par le creusement de fossés et la surélévation d'un espace à vocation résidentielle. Celui-ci a été, depuis, entièrement détruit par le réaménagement du promontoire et la modification du tracé de cette ancienne voie. La localisation de ce premier site au niveau du fossé et de l'étranglement du promontoire est complétée par un croquis du chevalier de Fréminville (1787-1848) qui représente une tour (en pierre ?). Cet élément qui, d'après les dimensions indiquées par Fréminville semble être une partie d'un ensemble fortifié plus vaste, correspond à une tour circulaire d'une dizaine de mètres de diamètre, la base étant confortée par des talus de terre. Toutefois l'imprécision du croquis ne permet pas de localiser plus précisément cet élément[881]. L'agglomération, mentionnée au XIIe siècle, se développe au-delà du château vers le plateau, à l'ouest, et est protégée sur ces flancs par deux vallons (naturels ?) enserrant le bourg.

[879] En termes d'extension, Josselin est comparable à Rohan et Rieux. Toutefois, les profondes transformations de Josselin à la fin du Moyen Âge et notamment la construction d'une enceinte en pierre englobant toute l'agglomération, ont profondément modifié le parcellaire antérieur qu'il est difficile d'identifier. Nous laisserons donc cet exemple de côté ici.

[880] AD 56, 3 P 56/13, section E.

[881] Le croquis reste très sommaire et il n'est pas exclu que la forme de motte représentée par Fréminville corresponde aux vestiges de la destruction de cet élément.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

L'ensemble a donc pu être clos par le creusement d'un fossé aujourd'hui comblé en sommet de promontoire ou par l'aménagement d'un système palissadé.

Le château de Rochefort est encore plus mal connu : aujourd'hui il ne reste rien en élévation du premier édifice. En revanche, une analyse un peu plus large montre que l'étendue du site fortifié a également été largement sous-estimée. Seuls le château et sa basse cour ont été identifiés, mais ce ne sont pas moins de deux fossés supplémentaires qui barrent l'éperon de Rochefort : le premier, partiellement conservé, se trouve à l'ouest de la chapelle ; tandis qu'un second, visible dans le parcellaire, se trouve à 900 mètres à l'ouest du château, encore occupé par un chemin creux. Dans le cas de Rochefort, comme dans celui de Rohan, l'espace côté plateau est occupé par un établissement monastique.

Deux sites dominants sont aménagés sur des espaces plus resteints. À Rieux, le relevé microtopographique réalisé montre bien la morphologie du site castral : tirant profit de la proximité de l'eau, le premier fossé a été creusé de manière à pouvoir canaliser les eaux de la Vilaine. L'aménagement de ce triangle rocheux, détaché par le fossé, est impossible à dater, il est donc difficile d'attester que le château du IXe siècle prenait place sur ce pointement. Les quelques fouilles menées dans le château n'ont pas permis de repérer de mobilier (même résiduel) d'une occupation du haut Moyen Âge. L'analyse du cadastre est en revanche plus parlante. On observe, et cela est confirmé par l'exploitation des données LIDAR, une seconde, puis une troisième ligne de fossés à 150 mètres seulement à l'ouest du château[882]. On a donc dans le cas de Rieux un promontoire protégé par pas moins de 3 lignes de fossés, représentant une surface enclose de 59 000 m². L'ensemble a été amputé par l'installation d'un couvent de Trinitaires au milieu du XIVe siècle. Comme pour tous les sites étudiés, la contemporanéité des fossés n'est pas prouvée en l'absence de fouilles, mais leur présence démontre la complexité des aménagements défensifs dont ces premiers châteaux ont pu faire l'objet.

Pour Rohan, l'analyse de la forme du château, et des indices cadastraux[883] permet aisément de reconnaître une motte associée à une basse-cour. Cette dernière a été transformée à la fin du Moyen Âge pour accueillir le château de Rohan. La motte, de grandes dimensions, est le premier établissement castral, citée dans les textes à une période cohérente avec l'usage

[882] Traitement des données LIDAR effectué par S. Daré. Nous le remercions pour ses recherches autour des sites littoraux.

[883] Les vestiges sont rares (une partie de la motte seulement est conservée) et les fouilles archéologiques menées ayant relevé, en 2005 puis en 2015 la faiblesse de la stratigraphie dans l'emprise du château.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

de cette forme (dans les années 1120). En observant les données disponibles, le site se révèle vaste et complexe. L'ensemble est nettement délimité par un fossé, repérable dans le parcellaire qui enserre la motte. Mais une observation plus large montre également la présence, plus à l'ouest, d'un système de fossés, sans doute en partie naturel. Bien visible aujourd'hui, il permet également de protéger le bourg des moines, qui étonnamment paraissait s'être développé dans un environnement peu protégé, côté plateau. L'ensemble fait donc 142 000 m² (contre 20 000 m² seulement pour l'espace castral). Les superficies totales encloses sont très variables, principalement en raison du profil différent des éperons aménagés, mais elles semblent aisément pouvoir dépasser les 10 hectares.

Tous les sites implantés sur des éperons étroits sont clairement séparés de leur agglomération (fig. 30) : Rieux, Castennec et Rohan sont entièrement détachés du plateau et isolés de l'habitat associé par l'aménagement d'au moins un vaste fossé en U barrant l'ensemble. Ce type de structure suppose l'installation de l'agglomération à l'extérieur de l'enceinte castrale. Le plus souvent le promontoire est alors barré par un second fossé qui peut en partie tirer profit d'un vallon préexistant : des traces parcellaires indiquent qu'il existait à Rohan et à Castennec. Si Rochefort présente un aménagement du même type, l'éperon étant plus large, l'agglomération s'est développée autour du château tandis que le promontoire a été protégé par deux fossés successifs.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

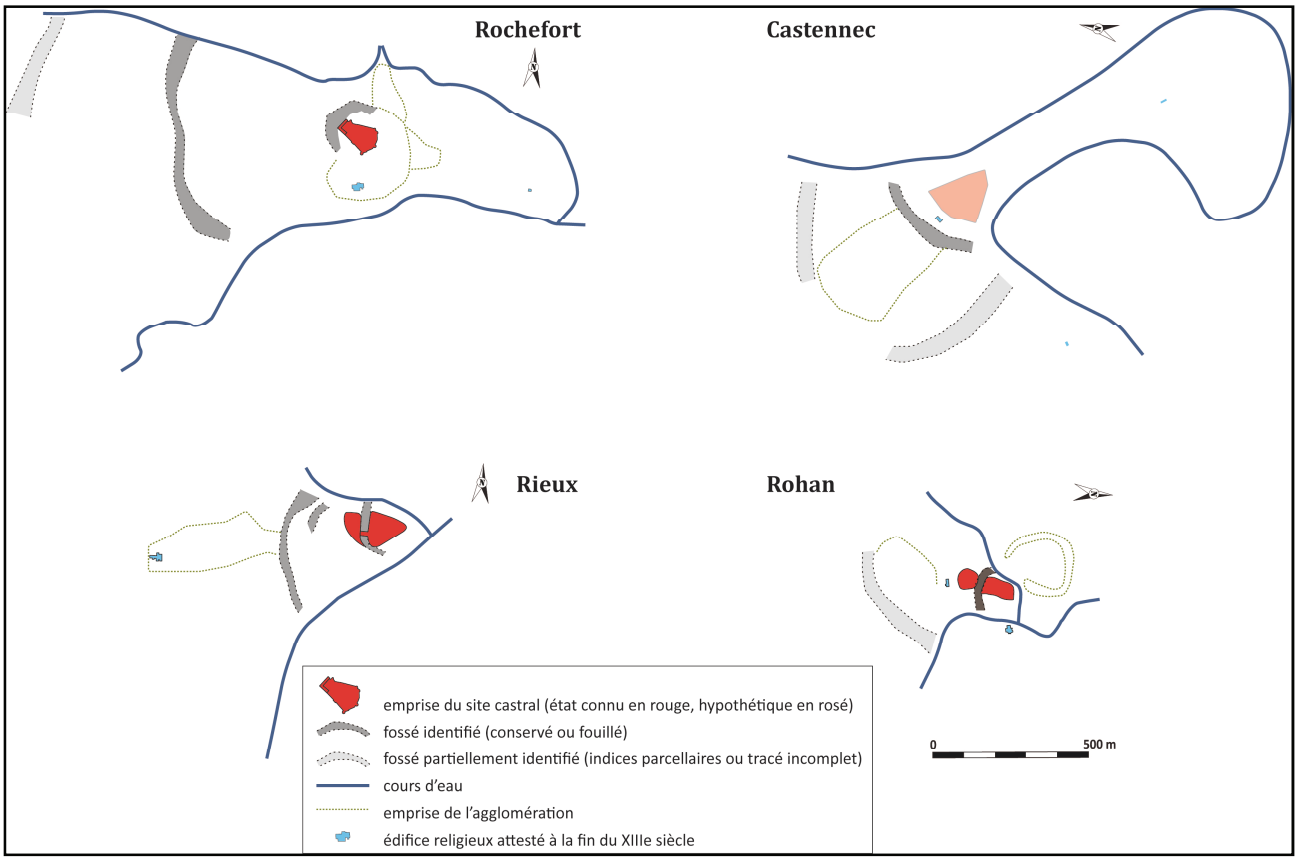

Figure 30. Comparaison des emprises des sites castraux en position d'éperon

Les toponymes sont, dans la plupart des cas, médiévaux : Castennec (Castel-Noec), Rochefort et Rohan, mais ne doivent pas cacher l'existence de sites fortifiés bien plus anciens, réutilisés à profit au XIIe siècle au moins. Dans trois de ces exemples, la présence d'une occupation antique est assurée : à Rieux (l'antique Durétie), à Castennec (l'antique Sulim ?) et à Rochefort. Dans le cas de Rohan et de Josselin, l'hypothèse est plus difficile à étayer.

Se dégage alors un modèle assez cohérent de sites réoccupant des éperons souvent étroits, dominants des cours d'eau (et un pont) et parfois un carrefour de voies majeures, comme à Castennec. Leur position explique la longévité de ces sites qui n'ont jamais été abandonnés ou déplacés, contrairement à des sites implantés dans des espaces plus ouverts et où l'on peut observer un déplacement du chef-lieu de la seigneurie : c'est le cas à Elven avec le déplacement vers le site de Largoët, et certainement à Lanvaux avec l'abandon de la motte pour la vaste plateforme aménagée au bord de l'étang de la Forêt.

D'autres exemples de site occupants des points dominants sont connus : ainsi, à Hennebont, le premier château, établi sur une proéminence rocheuse[884]

b. Les sites de rebord de plateau et de fonds de vallée

La majorité des sites apparaissant à partir de la fin du XIIe siècle sont des sites établis sur des flancs de plateaux peu marqués, voire même en fond de vallée. Les plus importants sont toutefois toujours associés au contrôle d'une voie d'eau. Ce sont eux qui génèrent le développement des agglomérations formant le réseau urbain de la fin du Moyen Âge. Parmi ces sites, nous retrouvons Pontivy, Corlay, Elven, Guémené, Malestroit, La Chèze, Hennebont. Encore une fois la plupart conserve peu de vestiges des premiers aménagements médiévaux et le recours aux informations parcellaires ou toponymiques est nécessaire.

Rares sont les sites conservés et finalement seule la motte d'Elven, appelée également motte de Clézentes en 1481[885], est clairement identifiée. Le site a presque entièrement disparu mais la parcelle figurée sur le cadastre de 1830 mesure environ 55 mètres de diamètre[886]. Elle est entourée de fossés sur trois côtés et longée par un chemin menant du bourg au moulin d'Elven. La morphologie du site est donc en adéquation avec la période d'apparition du lignage dans les sources (première moitié du XIe siècle) et l'attestation de la présence d'une résidence (début du XIIe siècle). La motte est située à mi-chemin entre le lieu-dit Le Moustoir, au nord-ouest, et le bourg, à l'est. Celui-ci s'est entièrement organisé et développé autour de l'église paroissiale[887] et de son cimetière. Nous pouvons éventuellement ajouter à cet exemple de motte, celle de Castel-Bihuy (Pluvigner), si l'on considère que le site est le premier centre des la seigneurie des Lanvaux au XIIe siècle[888].

Dans les cas de Guémené et de Malestroit, les premières formes castrales sont supposées être des mottes. À Malestroit, l'existence d'une motte est confortée par la conservation de plusieurs microtoponymes. Le cadastre de 1829 indique une parcelle nommée « de La Motte-Douve », une autre « le Pâtis de la motte », une autre encore « La Motte à

---

[884] Identifié comme une motte, le site est en grande partie naturel (Guilchet, 1970). Il s'agit d'un relief retaillé, qui existe toujours dans le quartier de Saint-Caradec.

[885] AD 44, B 1982 : « la moste et bastille ancienne de Clézentes ».

[886] AD 56, 3 P 87/28, parcelle 444.

[887] La paroisse est mentionnée dans les années 910 (*Cartulaire de Redon*, n° 279 : *plebem Eluen*)

[888] Cette hypothèse reste à démontrer, le site n'apparaissant dans la documentation qu'à l'époque moderne, dans les biens de l'abbaye de Lanvaux.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Madame », toponyme courant, et une dernière « le Chemin de la Motte »[889]. Le site est encore une fois placé en position de contrôle immédiat de la voie d'eau et non sur un espace dominant. À Guémené, le château a été remanié à plusieurs reprises jusqu'à l'époque moderne. L'élément potentiellement le plus ancien de ce château a été démoli en 1927. Il s'agissait d'un tertre quadrangulaire entourant une tour. Les notes de L. Modille de Villeneuve ne permettent pas d'assurer la présence à cet emplacement d'une motte remontant au XIe siècle[890]. La description des vestiges peut également évoquer un cas d'emmottement tardif d'une tour quandrangulaire qui reste non datée, même si sa position laisse supposer qu'elle est antérieure à l'enceinte de la fin du Moyen Âge[891].

Résidence des Rohan, l'ancien château de Pontivy est cédé le 21 mars 1453 à Eon Guillet et vers 1456, le vicomte de Rohan permet aux Cordeliers de construire un couvent en utilisant les matériaux provenant de l'ancien château. Lors de l'enquête menée en avril 1479, Jean de Rostrenen témoigne « qu'audit lieu de Pontivy [...] vit autrefois murailles de tours, lesquelles ont été toutes abattues pour édifier le couvent des Frères Mineurs qui y sont à présent »[892]. La toponymie vient confirmer la présence d'un château sur les bords du Blavet, en contrebas de l'édifice bâti à la fin du XVe siècle[893]. La rue de La Motte, ou Ar Voten en breton, présente sur le cadastre de 1814[894], mais déjà mentionnée dans un aveu de 1638[895], venait sans doute longer, à l'origine, ce château qui a donc pu prendre la forme d'une motte[896]. S'agit-il de l'emplacement du premier château de Pontivy ? C'est plus que probable,

[889] AD 56, 3 P 171, il s'agit respectivement des parcelles n° 256, 258, 259 et 260 de la section B. On peut y ajouter les parcelles 261 et 262 dénommées « Douves », bien que ce terme puisse renvoyer à un état postérieur de la fortification.

[890] Les quatre assises de pierre visibles sur la photographie des derniers vestiges du « donjon » sont en réalité la base d'une tour quandrugulaire de 13 mètres de façade environ qui s'appuie sur le rocher. C'est à l'arrière de cette structure que viennent s'appuyer les couches de terre et de sable de la « motte ». Villeneuve, 2011, p. 30-32.

[891] Cette structure centrale n'apparaît plus sur le cadastre de 1842 (AD 56, 3 P 102/2, section unique). Les terres rapportées, identifiées comme une motte, peuvent tout aussi bien correspondre à une consolidation postérieure de la structure du « donjon » (l'assise de la tour traversant la « motte » jusqu'à sa base). Même si en l'absence de plus d'informations concernant les relations stratigraphiques la question reste en suspens, c'est davantage vers cette hypothèse que la description faite par Léonce de Villeuneve nous oriente ; l'abondance de boulets dans les niveaux de la « motte » étant plusieurs fois mentionnée dans ses notes (Villeneuve, 2011, p. 96-98).

[892] Dom Taillandier, *Histoire*, II, p. CCVII.

[893] Bien qu'installé sur les hauteurs, le château ne domine la ville que d'une dizaine de mètres.

[894] AD 56, 3 P 224/20, section I.

[895] AD 44, B 1985, folio 26 v°.

[896] Nous restons prudents quant à l'identification de la forme du site à partir de ce seul toponyme : le terme de « motte » peut, à l'époque moderne, désigner toute sorte de site fortifié et fossoyé.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

cette fortification, sans doute élevée à la fin du XIIe siècle voire même au XIIIe siècle, servait avant tout de point de contrôle de la ville et du Blavet[897].

Le château de Corlay, autre résidence des Rohan, n'est désigné au XIVe siècle que sous le terme de manoir[898]. Les aveux de la vicomté de Rohan en 1461 et 1471 indiquent que le château est alors ruiné. Il a été rebâti à partir des années 1480 par Jean II de Rohan dans une grande campagne de réfection des ouvrages fortifiés de Bretagne et de la vicomté[899]. Sans doute simple résidence faiblement fortifiée à l'origine, le château a donc été entièrement rebâti au XVe siècle, lui conférant le plan que nous lui connaissons aujourd'hui, c'est-à-dire celui d'un quadrilatère flanqué de tours circulaires aux angles. La seule et succincte description dont nous disposons est celle de Marguerite de Rohan en 1681 dans l'aveu qui mentionne « le château de Corlay, assis en la ville et paroisse dudit Corlay, lequel est clos et fermé de hauts et puissants murs à mâchicoulis et canonnières, et de 6 grosses tours, et plusieurs corps de logis qui sont presque tous ruinés ». Il subsiste de cet édifice du XVe siècle une grande partie de l'enceinte, baignée au nord et à l'ouest par un grand étang. Celui-ci devait déjà exister au XIIIe siècle pour alimenter les moulins mentionnés en 1219. Des moulins ont été maintenus jusqu'au XIXe siècle à 30 mètres seulement à l'ouest de l'enceinte castrale. La chaussée, servant également de pont et donc de franchissement de la rivière de Corlay pour la voie menant de Pontivy et Uzel vers Guingamp[900], permet de supposer la permanence du passage et de l'implantation du manoir puis du château.

Enfin, d'autres sites apparaissent au XIIIe siècle et présentent des morphologies très différentes. C'est le cas de La Chèze et de la Forêt (Lanvaux) (fig. 31). Dans les deux cas, il s'agit de vastes plateformes d'une surface sommitale comprise entre 2500 m² (La Chèze) et 3050 m² (La Forêt) entourées de fossés très accusés (la pente du fossé, aménagé dans le rocher, atteint jusqu'à 70 ° dans le cas de La Forêt). Elles sont surmontées d'enceintes flanquées de tours circulaires bien postérieures au XIIIe siècle. Si les premières mentions de ces sites remontent aux années 1250, il faut convenir que seules les parties fossoyées peuvent être attribuées à cette période. L'ensemble des élévations est, en l'état, indatable. Le mode de construction et d'organisation de la résidence est, en revanche, tout à fait différent des autres

[897] L'acte de la fin du XIIIe siècle, qui prétend reprendre un document de 1160 (Dom Morice, *Preuves*, I, col. 638), mentionnant un château à Pontivy est sans doute partiellement faux.

[898] En 1309, le manoir de Corlay fait partie du douaire de la vicomtesse douairière Thomasse de la Roche. Dom Morice, *Preuves,* I, col. 1223 : « accordé que ladite Dame à son manoir de Corlé ».

[899] AD 56, 3 J 6, copie des lettres de François II du 16 décembre 1486 autorisant la remise en état du château de Corlay.

[900] Cette voie est identifiée comme possiblement médiévale (Données : Carte archéologique du SRA Bretagne).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

sites tels que Josselin, Rohan, qui, au XIIe siècle, s'organisent autour de l'association château / bourg. Ici, La Chèze est bien associé à un bourg, mais celui-ci est topographiquement entièrement déconnecté du château et renvoyé sur l'autre rive du Lié.

L'évolution des choix dans l'implantation et la forme des sites castraux est donc conditionnée par plusieurs facteurs. Le premier est évidemment la topographie : lorsque le château prend la suite d'un point de contrôle de passage ou un carrefour routier, la contrainte topographique ne peut être dépassée. Les sites reprennent alors des positions de bout d'éperon, doublés, côté plateau, d'une agglomération développée à l'abri d'un second ensemble de fossés. Les sites nouveaux, établis dans des lieux qui n'apparaissent pas occupés avant le Moyen Âge central, présentent des profils plus variés. Si l'on élargit l'analyse morphologique à l'ensemble des sites relevant des grandes familles seigneuriales, on retrouve des formes systématiquement spécifiques (fig. 31). Globalement, on observe une évolution : il s'agit d'abord de mottes installées sur des espaces peu dominants (Castel Bihuy à Pluvigner ou Bodieu à Mohon (fig. 31), puis, à partir du XIIIe siècle, de plateformes, qui prennent des formes diverses : certaines sont quadrangulaires (La Forêt), tandis que d'autres sont davantage circulaires (La Chèze, qui reprend ici une forme qui est aussi celle du château de Josselin, avec une façade droite sur la rivière, et un profil semi-circulaire pour l'autre côté). C'est, avant tout, le statut qui fait le site castral et non sa forme. La généralisation d'un plan est difficile à mettre en avant : les trois cas d'adoption de la motte (Bodieu, Rohan, Castel Bihuy) ne suffisent pas à généraliser et à affirmer qu'il existe alors une préférence de ces lignages seigneuriaux pour cette forme par ailleurs largement adoptée par une autre catégorie de seigneurs.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

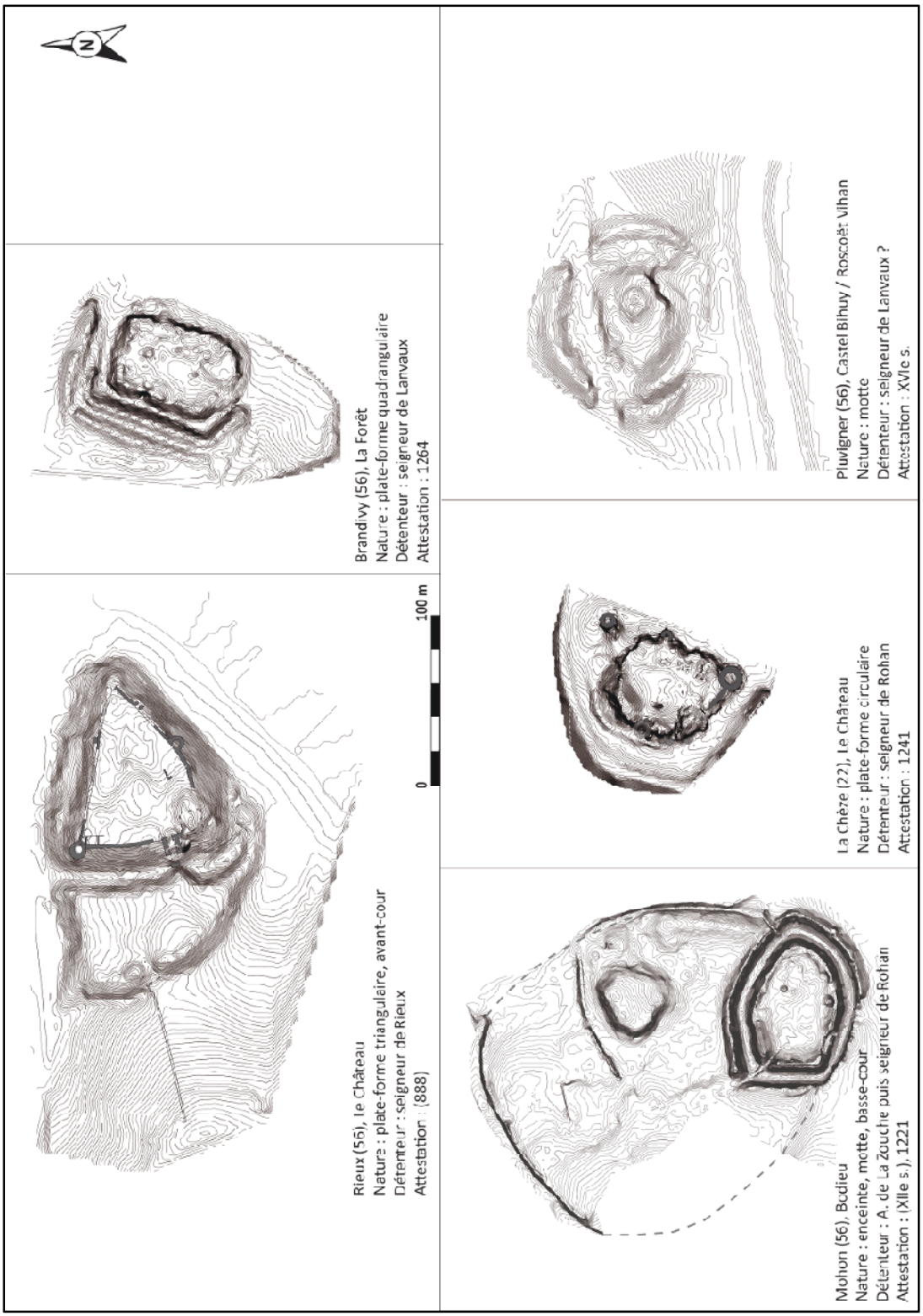

Figure 31. Planche de synthèse des morphologies des sites relevés appartenant aux principaux lignages (2011-2014).

Conclusion de la deuxième partie

L'évolution du réseau, perçue par les textes, démontre une phase importante d'émergence des sites castraux autour des années 1120-1180. Le biais documentaire est ici lourd de conséquences : certains châteaux, comme celui de Château-Thro, n'apparaissent qu'au moment où ils sont délaissés, tandis que d'autres ne sont mentionnés que lorsque l'agglomération castrale s'est suffisamment étendue pour faire appel à un nouvel établissement religieux. Cependant la confrontation avec la réalité archéologique, complexifie davantage les données : l'analyse montre clairement que nombre de sites sont certainement bien antérieurs à leur première mention. C'est le cas notamment de Rochefort qui réunit tous les critères trahissant une occupation bien plus ancienne que la fin du XIIe siècle (notamment antique). Il faudrait pouvoir encore démontrer une présence au haut Moyen Âge, qui se fait plutôt discrète, ainsi que répondre à la question de l'origine de l'occupation des emplacements occupés par les châteaux médiévaux.

Ces quelques exemples, reproductibles, prouvent largement que les textes et l'étude du terrain apportent des informations souvent discordantes, tout au moins en apparence, mais que leur croisement ouvre de nouvelles perspectives dans la compréhension de la gestion des réseaux châtelains. L'impact de structures fortifiées antérieures paraît ainsi bien plus fréquent et marquant que ce qui était jusque là envisagé : rares sont les sites établis *ex nihilo* au Moyen Âge central et cette inscription dans un paysage fortifié déjà esquissé amène également à réinterroger la question de la chronologie de l'émergence des lignages châtelains. Malheureusement, le corpus documentaire montre ici ses limites. Il serait illusoire de chercher plus avant les origines de ces lignages et leurs relations en l'absence de nouvelles sources. En revanche, l'évolution du maillage castral montre clairement, dès le XIIIe siècle, une volonté de resserrer les liens établis entre les possessions des grands lignages. Apparaît alors nettement un réseau que l'on peut qualifier de castral.

L'analyse des formes castrales montre un certain nombre de constantes, qui résultent de choix délibérés : domination d'une voie de passage, mais également proximité de l'eau sont ainsi particulièrement recherchées. Le réseau castral qui émerge contribue ainsi à la pleine évolution des seigneuries vers une territorialisation croissante, qui s'affirme également par l'imposition de marques de pouvoir sur les éléments de l'environnement paysager (forêt, eau), mais également humain (castralisation du peuplement). Cette évolution, perceptible dès les années 1200, amène progressivement à la mise en place de seigneuries aux cadres territoriaux

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

bien définis, qui, au XVe siècle, ont acquis leur extension définitive après quelques réajustements entre le XIIIe et le XVe siècle (fig. 32).

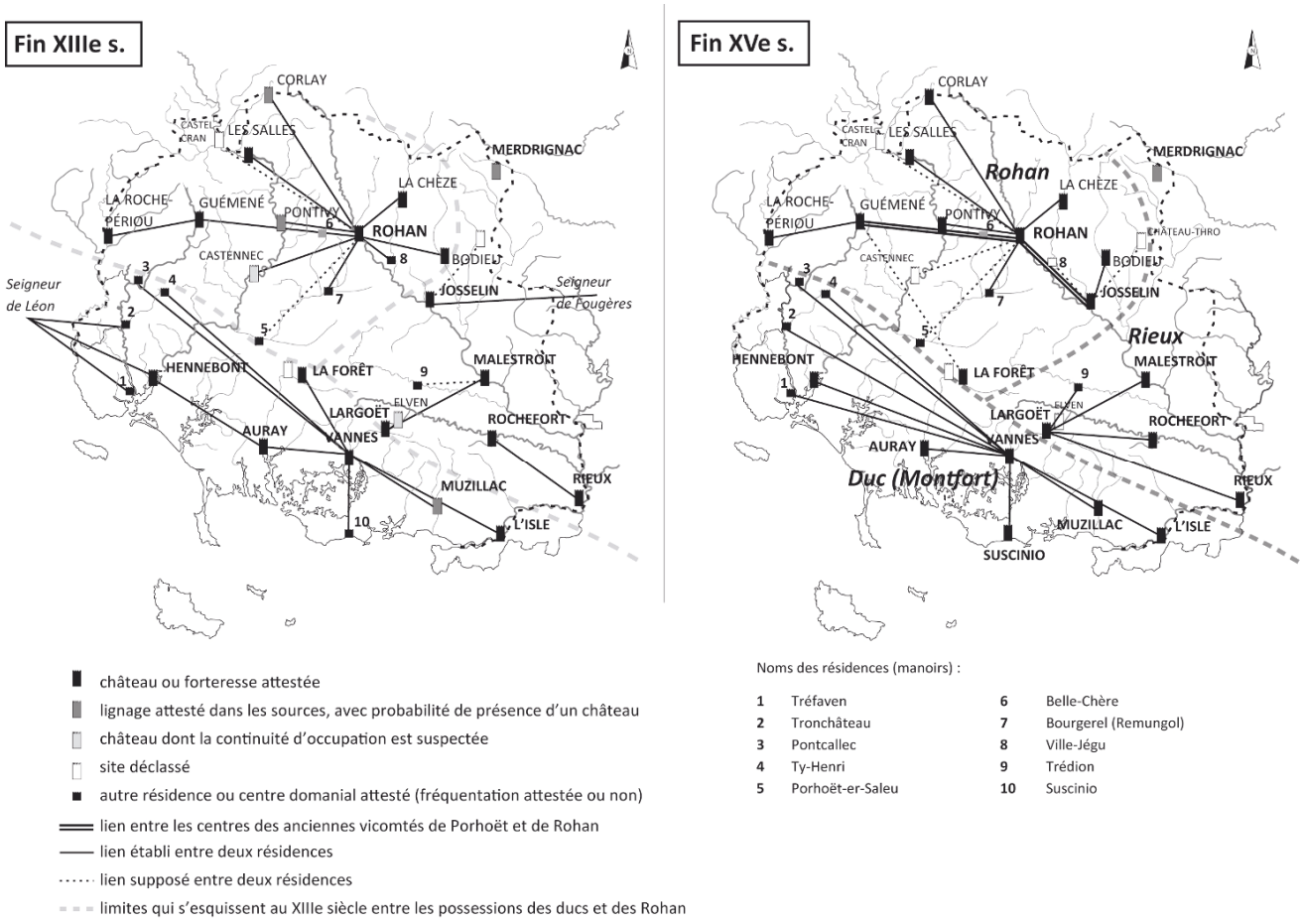

Figure 32. Cartes de synthèse des réseaux castraux entre le XIIIe et le XVe siècle

Outre cette évolution qui se traduit progressivement pas une réévaluation du rôle du château au sein d'un territoire, l'importance des facteurs propices à l'implantation castrale mis en avant amène à s'interroger sur la possibilité pour les plus petits lignages, d'imposer leur résidence au cœur de leur domaine, et donc, de s'imposer dans un contexte de formation du tissu seigneurial. L'inventaire vient ici pallier l'absence de sources textuelles, en nous offrant un corpus de sites potentiellement aristocratiques, conséquent.

- Partie III -

La densification du paysage castral du XIe au XIIIe siècle : la diffusion de nouveaux cadres d'habitat fortifié

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

CHAPITRE 8 :
LA COMPLEXIFICATION DU RÉSEAU CASTRAL : IDENTIFIER, NOMMER ET DÉNOMBRER LES NOUVELLES FORMES RÉSIDENTIELLES (XI^{E}-XII^{E} SIÈCLES)

Les fouilles archéologiques ont pu démontrer, depuis les années 1980, que la motte n'est pas la première forme de résidence aristocratique médiévale. Les nombreuses enceintes, dont certaines sont occupées dès le haut Moyen Âge (VIIe-IXe siècles), démontrent notamment que d'autres types de résidences élitaires fortifiées préexistent. La motte reste toutefois la forme la plus originale de ces fortifications médiévales. C'est en effet un modèle nouveau au Xe siècle, qui connaît une très large diffusion entre le XIe et le XIIIe siècle, puisqu'on le retrouve, à des échelles diverses, dans toute l'Europe du nord et de l'ouest. Sans doute la plus simple à identifier sur le terrain, la motte n'est toutefois pas la seule forme de fortification et de résidence aristocratique médiévale : l'usage des enceintes reste attesté, tandis que, dès le XIIIe siècle, des formes plus variées, se développent avec entre autres l'apparition de « manoir » fortifié. Il faut donc admettre la coexistence de multiples formes de fortifications pour la période étudiée. Cette diversification répond aux nouveaux usages seigneuriaux et à une nouvelle conception et représentation de l'environnement seigneurial.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Nous reviendrons avant tout sur les formes des sites conservés dans l'aire d'étude, afin de cerner le phénomène de diffusion de ces petites fortifications de terre à partir du XIe siècle. Il faut également s'interroger sur leur organisation interne et leurs usages, questions parfois difficiles à résoudre en raison de la faiblesse des données archéologiques. De même, s'interroger sur les destinations de ces sites fortifiés, défensifs et/ou symboliques, permet d'éclairer leur implantation et leur morphologie.

Note : Tous les sites ayant servi à cette analyse et se trouvant dans la zone d'étude sont présentés dans le volume d'inventaire (volume 2). Nous renvoyons à celui-ci pour tous les détails. Pour ne pas alourdir les notes de bas de page, le renvoi n'est pas spécifié dans ce volume.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

1. L'émergence de nouveaux groupes sociaux dans les textes : vassaux et chevaliers bretons du XIe au XIIIe siècle

La première question est évidemment celle que pose la multiplication des *milites* et autres *domini* qui cohabitent, dans la documentation médiévale, avec les principaux lignages déjà évoqués plus haut. L'apport documentaire met en effet en avant un élargissement de la classe des chevaliers, qui va bien au-delà, à partir du XIe siècle, de la seule catérgorie des seigneurs châtelains.

a. *Miles, dominus* : une réalité sociale difficile à définir

Le problème de l'exploitation des sources écrites pour cerner le phénomène d'émergence de nouvelles classes seigneuriales est tout aussi considérable que celui de l'utilisation des mentions textuelles pour reconstituer le paysage castral des Xe-XIIIe siècles. Les sources, rares, lacunaires, partielles et partiales, n'offrent qu'une image très déformée de la réalité médiévale. La démarche de quantification des *milites* dans les actes de la pratique a ailleurs été mise à profit pour relier les sites à motte à des occupations seigneuriales[1]. Cette démarche est fructueuse dans des zones richement documentées, notamment par les sources ecclésiastiques. Le corpus documentaire paraît, en revanche, bien plus réduit dans une région comme le Vannetais et le Porhoët. L'étude sur le comté de Rennes s'appuyait ainsi sur 521 individus environ[2], là où les sources pour le Vannetais et le Porhoët ne permettent de dénombrer qu'un peu moins de 80 personnages. Il est évident que la faiblesse du corpus amène à relativiser ce constat. Toutefois, plusieurs éléments doivent être soulignés.

D'une part, la fréquence de mention des *milites* est plus faible : si 18,1% des actes en mentionnent dans le Rennais, nous n'en retrouvons que dans 10,2% des actes du Vannetais et du Porhoët. D'autre part, l'évolution chronologique du sens et de l'emploi de ce terme dans les actes est très nette. Les personnages mentionnés avant le milieu du XIe siècle sont systématiquement des personnages dont le lignage est inconnu. La moitié d'entre eux sont cités comme *quidam miles*... dans le cartulaire de Redon à l'occasion d'une donation de terres (ou *villa*) à l'abbaye. Même si, dans certains cas, ces *milites* apparaissent comme détenteurs

[1] Brand'honneur, 2001, p. 139.
[2] Brand'honneur, 2001, p. 140.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

de droits étendus, tels que des dîmes attachées à une paroisse[3], il n'est quasiment jamais possible de cerner l'étendue de leurs possessions et de leur pouvoir. Le terme renvoie alors avant tout à une catégorie sans doute très hétérogène dont il est difficile de dire si tous ses membres sont des chevaliers adoubés, et encore moins s'il s'agit systématiquement de nobles[4].

Au XIIIe siècle, la situation paraît plus homogène et sont alors désignés comme *milites* tous les seigneurs possédant un château. Si le terme semble moins courant au XIIe siècle[5], il est largement employé, en plus de *dominus,* au XIIIe siècle. Si le terme de *dominus* renvoie effectivement en premier lieu à la détention d'un pouvoir châtelain[6], il n'y a plus de distinction entre l'usage de *miles*[7] et celui de *dominus* dans les actes de la seconde moitié du XIIIe siècle[8]. Par l'usage du terme *miles*, on associe avant tout aux nobles le caractère militaire de leur fonction châtelaine. C'est ainsi que les seigneurs de Rohan, de Rochefort, de Malestroit, de Rieux, de Camors, de Sérent, d'Hennebont, de Lanvaux notamment, sont tous régulièrement désignés comme *milites* dans les actes de la fin du XIIIe siècle. De nouveaux seigneurs apparaissent derrière ce terme : c'est le cas du lignage des Beaumer (Robert de Beaumer est cousin de Pierre de Dreux), détenteur d'une part du pouvoir seigneurial des Rohan sur l'ancien Kemenet-Guégant. Mais c'est également le cas de la plupart des seigneurs qui portent le nom de leur paroisse : Sérent, Questembert, Molac, Caden, Camors, Moréac, Noyal(-Pontivy), etc. La diversité est donc de mise au sein de ce groupe social distingué dans les actes ; et les formes de leurs résidences doivent être tout aussi diverses.

Le terme de *miles* sert parfois dans les accords pour désigner un membre de la famille non héritier des titres et des droits. Ainsi, dans l'entourage des Rohan s'opère souvent la distinction entre les vicomtes et d'autres membres du lignage de Rohan qualifiés de *milites*. En 1251, Geoffroy est qualifié de vicomte de Rohan, tout comme son frère qui lui succède, Alain (tous deux décédés au moment de la rédaction), tandis que Josselin, leur oncle, est

---

[3] C'est le cas de Menguy, *miles* de Sérent, qui cède au début du XIIe siècle, avec ses frères Judicaël et Pierre également désignés comme *milites,* toutes les dîmes qu'il percevait à l'abbaye de Redon et au prieuré Sainte-Croix de Josselin (*Cartulaire de Redon*, n° 351).

[4] Sur la question de l'hétérogénité du groupe des *milites*, ainsi que sur le problème que pose la compréhension (et la traduction) du terme latin, voir la mise au point de P. Bonnassie (Bonnassie, 2001, p. 469-471).

[5] Tonnerre, 1994, p. 368.

[6] Bien que ce terme soit largement banalisé après le XIIe siècle, comme le prouvent le nombre de mentions à partir des années 1180. Le constat est le même dans d'autres régions de France (Mousnier, 2008, p. 91).

[7] Sur les questions du sens accordé au terme de *miles* avant le XIIIe siècle, nous renvoyons également aux travaux de D. Barthélémy. Barthélémy, 1998b.

[8] Contrairement à ce qui était avancé pour le XIIe siècle par N.-Y. Tonnerre (Tonnerre, 1994, p. 368). L'opposition entre *miles* et *dominus* n'est d'ailleurs pas non plus retenue par F. Morvan (Morvan, 2014, p. 14).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

qualifié de *miles*[9]. La situation est identique au milieu du XIIIe siècle pour les Lanvaux : dans un acte de 1258, Alain de Lanvaux est désigné comme *dominus*, tandis que son fils, Geoffroy, est désigné comme *miles*[10].

Les personnages qualifiés de *miles* sont, toutefois, souvent attachés à l'exercice de pouvoirs divers. Dans l'entourage des Lanvaux, *Johannes Basta(r)dus*, dont le nom laisse peu de doute sur la filiation, est désigné, en 1241, comme *miles* et sénéchal de la seigneurie[11]. La situation est identique dans l'entourage des Rohan : Geoffroy, dit Lavache est *miles senescallus* en 1273[12]. Ce statut ne suffit toutefois pas à identifier un détenteur de site fortifié : la plupart des lignages de ces entourages seigneuriaux sont difficiles à suivre dans les actes, et la qualité de *miles,* qui est accordée avec leur charge, ne paraît pas se transmettre[13]. Quant aux lignages de seigneurs de paroisse, s'ils semblent asseoir un pouvoir à l'échelle de cette circonscription, ils apparaissent toujours subordonnés à un seigneur supérieur, qu'il s'agisse du duc ou du seigneur de Rohan, le plus souvent. L'assise de leur pouvoir est alors, sans doute, majoritairement dû à une domination foncière du territoire auquel ils se rattachent et on ne saurait les rattacher aux corps des véritables seigneurs châtelains dès le XIIIe siècle[14].

Si l'usage du terme de *miles* trahit un élargissement du corps des nobles dès le milieu du XIe siècle[15], il est toutefois difficile de rapprocher les mentions de ces personnages des sites fortifiés conservés en dehors des lignages principaux déjà cités. Bien que la faiblesse documentaire nous empêche de conclure définitivement sur cette question, le peu de mention de *milites* et de *domini* dans les actes trahit sans doute, dans une certaine mesure, une réalité médiévale. Le contrôle fort du sud de la péninsule, d'abord dans le cadre des comtés carolingiens, puis en raison de la proximité du pouvoir ducal et de ses possessions, pourrait expliquer que le phénomène soit relativement contraint, contrairement au nord de la Bretagne, qui connaît un développement de la petite noblesse bien plus large et précoce[16].

---

[9] *Cartulaire du Morbihan*, n° 279, archives du château de Kerguehennec.

[10] *Cartulaire du Morbihan*, n° 297, issu des archives du château de Kerguéhennec.

[11] *Cartulaire du Morbihan*, n° 274, issu des AD 56, Fonds de l'abbaye de Lanvaux.

[12] BNF, Ms. fr. 22337 (MF 26624).

[13] Exception faite de rares cas comme ceux des Quénécan qui donne naissance à un lignage seigneurial important au XIIIe siècle.

[14] Ces lignages finiront à la fin du Moyen Âge par disparaître en se fondant dans une autre famille attachée à un manoir ou par intégrer la noblesse parlementaire.

[15] Tonnerre, 1994, p. 367. Sur la question de l'identification du lien entre *milites* et développement d'une nouvelle noblesse, voir notamment Barthélémy, 1993 et Brand'honneur, 1999.

[16] Morvan, 2014, p. 245.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

b. Établir un lien entre la nouvelle classe chevaleresque et les sites fortifiés

Si l'inventaire des mentions de cette noblesse peut éclairer l'histoire de certains sites étudiés, il n'est que de peu d'utilité dans le cadre de l'étude car la confrontation entre les sites et les lignages seigneuriaux apparaissant à partir de la fin du XIIe siècle reste le plus souvent impossible. L'élargissement du corps aristocratique sous-entend tout de même la création de nouvelles résidences. Le principal problème est celui de la discordance entre le nom du lignage et le toponyme du site, qui rend difficile le rapprochement entre lignage cité et site conservé. Si ce rapprochement était fréquent dans le Rennais[17], il est plus rare dans le Porhoët (exception faite pour les manoirs, plus tardifs), et presque exceptionnel dans le Vannetais. Il est évident que ce processus d'affirmation châtelaine, par l'apparition de topolignées déjà évoquées dans le cas des grandes seigneuries mises en place avant la fin du XIIe siècle, est beaucoup plus ténu pour les classes inférieures de l'aristocratie. Ces lignages mouvants, souvent tout juste émergents, peinent donc à affirmer leur présence dans le paysage castral et, surtout, à intégrer l'aristocratie présente dans les actes. La connexion avec le nom de lieu est donc beaucoup plus rare. Bien que le biais soit induit par les sources écrites, leur absence semble indiquer toutefois une stricte séparation entre les lignages châtelains identifiés à un site castral central, et les seigneurs de moindre rang. Si certains peuvent se dissimuler derrière quelques noms de témoins ou donateurs occasionnellement mentionnés dans les actes médiévaux, l'absence d'adoption d'un nom les rattachant à leurs possessions indique encore que cette petite élite est en gestation.

Les lignages qui ne s'identifient pas à un château mais à une paroisse sont finalement plus fréquents. L'adoption de ces noms ne doit pas laisser supposer que ces seigneurs ne disposent pas de sites fortifiés ou de manoir. Le plus souvent, plusieurs sites potentiels peuvent être repérés sur l'étendue de la paroisse. En revanche, le choix anthroponymique montre clairement que le lignage s'identifie à un cadre plus pérenne et plus marquant : celui du centre paroissial. Du milieu du XIIe siècle au milieu du XIIIe siècle, 22% des seigneurs cités sur plus d'une génération sont clairement attachés à une paroisse[18]. Cette fréquence démontre la volonté de s'inscrire dans des cadres différents de celui du château. Rares sont les tentatives d'enracinement d'un pouvoir à partir d'un château ou d'un manoir qui donnent

[17] Brand'honneur, 2001, p. 150-151.

[18] L'adoption d'un *cognomen*, pour être significative, doit pouvoir être attestée sur plusieurs générations.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

naissance à une seigneurie d'importance au XIIIe siècle : même dans le cas de seigneuries majeures (quoique éphémères) comme celle de Lanvaux, le château apparaît clairement déconnecté des réseaux et du territoire dominé[19]. Le site de Coët-Bihan (Questembert) fait partie des rares à être implantés au cœur d'une petite et tardive agglomération. Malheureusement, le toponyme ne permet pas d'affirmer son rattachement au lignage des Questembert cité dès 1255[20]. Ces nouvelles seigneuries disposent toutes d'un ou plusieurs manoirs, mais qui ne jouent pas un rôle central et polarisateur au sein de l'espace seigneurial.

En dehors de quelques lignages majeurs que nous avons déjà présentés, l'affirmation châtelaine est donc peu marquée dans le paysage et la connexion toponymique entre un lieu-dit et une mention de *miles* ou *dominus* reste anecdotique. L'approche du paysage castral ne peut donc reposer que sur une analyse des structures archéologiques conservées venant compléter cette vision. Mais avant d'aborder les résultats de l'inventaire, il est indispensable de revenir sur les termes qui permettent, aujourd'hui, de désigner ces formes de résidences.

2. Définition des objets archéologiques : quelles fortifications entre le Xe et le XIIIe siècle ?

a. La motte : un modèle aux multiples visages

Le premier type de site rencontré dans cet inventaire est évidemment la motte. Forme de fortification archéologiquement défini depuis les années 1960, elle est en Bretagne clairement reconnue comme médiévale depuis le début du XIXe siècle. F.-M. Cayot-Délandre emploie ainsi indifféremment les termes de « butte féodale » ou de « retranchement féodal » pour les désigner, dès les années 1840[21]. Connaissant une diffusion très large en Europe occidentale, la « motte féodale » a été érigée comme modèle de la fortification de terre médiévale dès les années 1960[22]. Derrière une définition homogène, se cache en réalité des sites de nature et d'ampleur très différente. Il s'agit donc avant tout d'un tertre, au moins en partie artificiel. La surélévation est généralement circulaire, mais au moins deux exemples quadrangulaires sont également reconnus dans la zone d'étude.

[19] La création du château et de l'abbaye n'ont pas suscité l'attraction des réseaux viaires ou du peuplement.
[20] Bartholomé de Questembert est mentioné à Elven (*Cartulaire du Morbihan*, n° 294).
[21] Cayot-Délandre, 1847.
[22] Fournier, 1961 ; De Boüard, 1967a.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Dans le cas de la Bretagne, il faut distinguer au moins trois types de sites derrière cette appellation. Le premier comprend des mottes de grandes dimensions (diamètre supérieur à 50 mètres) et associées à une basse-cour (conservée ou non). Ces sites, peu nombreux, sont presque systématiquement des sites de hauteur. Cette catégorie de motte regroupe principalement les premiers états connus des châteaux majeurs, centres de châtellenie, ainsi que des sites dépendants des grands seigneurs châtelains. Ces mottes correspondent à celles identifiées comme « mottes castrales » d'après les critères établis en 1980[23].

Cependant, la majorité des mottes rencontrées sont des sites de dimensions plus réduites : le tertre, souvent circulaire, varie de 30 à 40 mètres de diamètre, pour une hauteur moyenne conservée de 3 à 5 mètres. Si la motte est toujours associée à des fossés, la présence de basse-cour n'est toutefois pas systématique et certains sites n'en ont jamais été pourvus. Si elles prennent des formes diverses, il n'en reste pas moins que les sites se distinguent par une volonté très nette de dominer le paysage et se trouvent donc toujours tournés vers la vallée.

Les mottes de plaine ou de fond de vallée, courantes dans les Côtes-d'Armor et l'Ille-et-Vilaine, sont ici presque absentes. Identifiées comme des sites à vocation symbolique[24], elles ont disparues dans le Morbihan et le sud des Côtes-d'Armor. 13 sites seulement sont identifiés dans cette position et, à l'instar du site de Tréganin (Baud), ils ont des élévations très réduites, en général comprises entre 1,5 et 2,5 mètres. Ces mottes disposent de fossés très peu marqués voire absents, et un diamètre souvent inférieur à 30 mètres. Les multiples cas de réutilisation (le site de Tréganin a servi d'aire à battre depuis la fin du XIXe siècle au moins et jusqu'aux années 1940) et leur position au centre de terres agricoles expliquent leur disparition presque systématique. Leur caractère défensif est inexistant et elles ne sont jamais associées à des basses-cours clairement délimitées. En l'absence de documentation, leur usage reste, bien souvent, à définir.

Forme archéologique avant d'être l'expression d'une réalité médiévale, la motte n'est donc pas un objet historique homogène. Le terme, bien qu'entendu, doit donc être pris avec réserve.

---

[23] Colloque de Caen, 1981, p. 5-19.

[24] Brand'honneur, 2001, p. 33 et p. 90 : « Quoi qu'il en soit, ce tertre servit de construction symbolique à toute une génération de chevaliers de paroisse. Mais l'enjeu désormais ne sera plus, pour ces derniers, réellement défensif même s'il restera, à sa façon, un signe de pouvoir ».

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

b. L'enceinte

L'enceinte n'est pas une fortification spécifiquement médiévale. Bien connue depuis la protohistoire, son mode de construction est simple. Constituée, *a minima*, d'un talus de terre et d'un fossé, l'enceinte peut prendre des dimensions très diverses, de 25 mètres de diamètre jusqu'à plus de 200 mètres. Les grandes enceintes sont très difficiles à associer avec certitude à une occupation médiévale. Celles reconnues dans l'aire d'étude sont souvent datées de l'âge du Fer (enceinte du Château à Péaule[25]) et souvent complexes[26]. Sites largement dominant, isolant des promontoires de plusieurs hectares (plus de 20 hectares pour Péaule), les talus de ces fortifications sont souvent multiples et permettent de délimiter des espaces, à l'usage et à la chronologie encore indéterminés. Une réoccupation de certains sites au Moyen Âge central n'est pas exclue, comme semble l'indiquer le toponyme « château » à Péaule par exemple ; mais aucun site ne peut être considéré comme une fortification d'origine médiévale. Si certaines peuvent être associées à une occupation du Moyen Âge central, les quelques sites fouillés montrent qu'elles sont abandonnées entre le XIe et le XIIe siècle. C'est le cas du Camp des Salles de Locronan, de Kergoac'h / Vilerit (Mellionnec/Ploërdut), de Talhoët/Coët-Codu (Langoëlan), de l'enceinte de Bressilien abandonnée après le IXe siècle, etc. Il est donc difficile de rattacher ces sites[27] systématiquement à la période étudiée. Le problème se pose par exemple pour l'enceinte du Camp des Romains ou La Chauvaille à Peillac[28], qui par sa morphologie renvoie à une occupation médiévale. Ce site de 40 hectares pourrait correspondre à une occupation aristocratique qu'il est impossible de dater.

Les enceintes de taille plus réduite sont plus facilement associables à une occupation médiévale[29]. Leurs dimensions sont en général comprises entre 30 et 100 mètres de diamètre. L'espace habitable est ici comparable à celui des mottes à basse-cour. Leur destination est en revanche plus difficile à déterminer et nous obligera à y revenir dans le détail[30].

---

[25] Péaule (56) : Daré, 2014, p. 94-103.

[26] Un inventaire de ces enceintes a été récemment repris par Y. Dafay-Garel (Dufay-Garel, 2015).

[27] Cette question a déjà été évoqué *supra*, partie I, chapitre 3.3.b.

[28] Peillac (56) ; Daré, 2014, p. 113-124. Voir pour la comparaison du plan la figure 14.

[29] André, 1962 ; De Bouärd, 1964 ; Decaëns, 1968 ; Zadora-Rio, 1973 ; pour le grand ouest de la France. La question concerne également, comme la motte, les régions voisines (pour la Belgique par exemple : De De Meulemeester, 2003).

[30] *Cf. infra*, partie III, chapitre 10.1.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

c. Entre « manoir » et « maison forte » : le manoir fortifié

Force est de constater que pour couvrir les formes conservées de fortifications des XIe-XIIIe siècles dans la zone d'étude, les mottes et les enceintes ne sont pas exclusives. La diffusion des formes manoriales est un élément important, surtout à partir du XIIIe siècle. Visible nettement dans les textes à partir du milieu du siècle, la multiplication des manoirs n'implique pas la multiplication des fortifications aristocratiques. Toutefois, bien qu'il ne s'agisse pas de forteresses au sens militaire, certains sites ont disposé de caractères défensifs nettement marqués : fossés profonds (3 à 5 mètres), talus, tours d'angles. Ces sites, remaniés pour la plupart, sont très difficiles à identifier sur le terrain, mais certains manoirs attestés au XIVe ou au XVe siècle dans les actes sont associés à des fossoiements qui peuvent être antérieurs. De nature malléable, la forme du manoir est difficile à résumer. Généralement ouvert, son plan s'organise alors autour d'un unique logis (cas le plus courant et le plus simple). Mais il peut également être refermé avec l'aménagement de plusieurs corps de bâtiments organisés autour d'une cour. C'est dans ce dernier cas que l'aménagement de fossés est le plus courant. Enfin, contrairement aux mottes et aux enceintes, les manoirs fortifiés présentent fréquemment des fossés en eau et se situent indifféremment en zone dominante ou dominée.

Les parties fossoyées de ces sites peuvent être de deux types. Tout d'abord des fossés (associés ou non à un talus interne) qui englobent l'intégralité de l'espace bâti (logis et basse-cour). Éventuellement le site peut être aménagé sur une plateforme, ovalaire ou quadrangulaire, légèrement surhaussée. Ces derniers sites peuvent être confondus avec des enceintes quadrangulaires et seules les sources écrites (à défaut de fouilles archéologiques) peuvent permettre de trancher : le manoir a clairement une destination aristocratique, tandis que l'enceinte peut être associée à une toute autre activité[31]. L'ambigüité est difficile à lever dans un cas de notre corpus. Le site de Panner (Saint-Tugdual, 56), qui présente au centre de son enceinte quadrangulaire les traces de deux corps de bâtiments en retour, non datés[32], pourrait correspondre à une enceinte ou un manoir fortifié. Contrairement au site voisin de Coathual (Plouguernével, 22), aucun texte ne permet d'attester de la permanence d'un chef-

[31] Les enceintes peuvent être associées à une activité agricole, forestière (Meuret, 1993) ou artisanale, par exemple dans le cas de Locronan, qui abrite une activité d'orfèvrerie (Guigon, 1990, p. 41).

[32] La fouille engagée sur ce site en 2015 a révélé des vestiges de bâtiments maçonnés qui pourraient correspondre à une occupation du Moyen Âge central. L'hypothèse d'une occupation plus ancienne n'est pas exclue, notamment en raison de l'absence totale de mobilier. La chronologie d'occupation sera donc précisée après analyse des échantillons de charbons (Direction : M. Quillivic, rapport à venir).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

lieu de petite seigneurie à proximité. Son caractère aristocratique reste donc encore à démontrer.

La difficulté à dater un manoir a conduit à ne conserver dans cet inventaire que ceux qui sont associés à des lignages attestés dès le XIIIe siècle au plus tard, ou situés à proximité de manoirs de la fin du Moyen Âge (permanence de présence aristocratique) ou encore les sites abandonnés avant la fin du Moyen Âge et présentant des critères de fortifications anciens (fossé barrant un petit éperon par exemple). Tous les manoirs conservés ne présentent pas d'éléments défensifs et encore moins d'éléments de fortification de terre, nous n'incluons dans l'étude que ceux clairement fortifiés par l'adjonction de fossés et/ou d'enclos. Au sein de ce corpus (une quinzaine de sites), la datation des structures est sans doute très diverse, les ouvrages de pierre étant transformés et occupés plus longuement que les mottes ou les enceintes vite désuètes.

d. D'autres formes de fortification ?

- **Les fortifications de pierre non associées à des surélévations fossoyées**

Contrairement à d'autres régions où nombre de tours, tours-salles et autres édifices de pierre élevés sur un point naturellement haut (et non une motte artificielle) sont attribuables au XIIe-XIIIe siècle (l'Alsace par exemple[33], ou encore plus généralement le sud de la France[34]), aucun vestige bâti en pierre n'est datable des Xe-XIIIe siècles. Ils n'ont, sans doute, pas été conservés. Tous les vestiges de tours quadrangulaires en pierre recensés correspondent systématiquement à une élévation associée à des structures fossoyées, presque exclusivement des mottes (90% des cas). Dans deux cas, la présence d'une tour en pierre peut-être atribuée à cette période. Le premier est celui de Guémené, où les indications lors de sa démolition en 1927 pourraient laisser penser à la préexistence d'une tour. Toutefois, l'emmottement de l'édifice n'est pas exclu. En l'absence de datation et d'information plus précise, cet exemple reste incertain[35]. En revanche, le cas du château de La Gacilly, établi en marge de l'aire d'étude, est sans doute plus clair. Seule une photographie prise lors de sa destruction à la fin

[33] Koch, 2012 ; Mengus, Fuchs, 2001.

[34] Voir les travaux récents de N. Guinaudeau (Guinaudeau, 2012) ; ou encore les travaux de H. Mouillebouche (Mouillebouche, 2002), de E. Sirot (Sirot, 2007).

[35] Villeneuve, 2011, p. 30-32.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

du XIXe siècle montre que la tour carrée à 9 contreforts était établie sur le socle rocheux[36]. Les contreforts confortent le bâtiment sur toute sa hauteur, ce qui permet de supposer une construction d'une tour sans motte, du type des donjons romans, connus par ailleurs sur les marges de la Bretagne, en Mayenne par exemple (cas de Sainte-Suzanne), dès le XIe siècle [37]; mais également, dans une moindre mesure, dans le duché de Bretagne[38]. La tour aurait ensuite pu être emmottée, à la manière de l'*aula* de Doué-la-Fontaine[39]. Malgré ce cas, qu'il est difficile de confirmer désormais, aucun autre élément bâti non associé à une motte n'est identifié pour la période étudiée. La réutilisation de tous les éléments bâtis en pierre est, de toute manière, quasi-systématique dans l'aire d'étude, y compris sur des sites difficilement accessibles, rendant la conservation de tels sites très improbable.

- **Les fortifications collectives**

À côté de ces fortifications détenues par des petits nobles désireux de marquer leur pouvoir par la construction d'une résidence se distinguant de son environnement, peuvent également être comprises dans « l'habitat fortifié » des cas de fortification collective, c'est-à-dire le plus souvent d'enceintes abritant une agglomération d'habitats. Le sujet peut paraître périphérique, mais se pose néanmoins, car ces fortifications peuvent éventuellement inclure en leur sein une résidence élitaire[40]. La question est donc légitime mais l'inventaire n'a pas permis d'identifier de tels aménagements. Toutes les attestations fournies par les sources écrites de fortifications urbaines, par exemple, sont très largement postérieures au XIIIe siècle et ne permettent aucunement d'identifier un habitat regroupé et fortifié antérieur à cette période. De même, les vestiges archéologiques sont inexistants. Dans un pays d'habitat dispersé ancien, cette absence n'est pas étonnante.

Le regroupement des hommes en dehors du cadre d'un habitat castral peut toutefois intervenir dans un cadre indépendant de la présence du château : nombreux sont les bourgs

[36] Nous reviendrons sur ce cas particulier *infra*, partie II, chapitre 9.2.

[37] L'étude des donjons romans a été initiée dans les années 1970 par P. Héliot (Héliot, 1974) et A. Châtelain qui en a dressé les premiers inventaires (Châtelain, 1973 ; Châtelain, 1975). Toutefois, ce dernier soulignait en 1973 que la zone de diffusion du donjon roman à contreforts, tel qu'on le rencontre à La Gacilly, « est bornée par la Somme au nord et la Garonne au sud ; à l'ouest il faut en excepter la Bretagne, totalement démunie de donjons de ce type » (Châtelain, 1973, p. 44).

[38] Ces rares exemples ont été notamment inventoriés par C. Amiot (Amiot, 1992).

[39] De Boüard, 1973-1974.

[40] Ces sites sont difficiles à identifier, toutefois il en existe quelques exemples presque caricaturaux. C'est le cas du site de Méaulte dans la Somme, fouillé par Lydie Blondiau en 2005 et dont l'occupation est datée des XIe-XIIe siècles. L'ensemble du site couvre 3 hectares et comprend deux enclos accolés, dont l'un abrite une résidence élitaire (Catteddu, 2009, p. 42-43).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

développés autour de l'église ou autour du cimetière[41]. Mais il n'est pas possible d'identifier aujourd'hui la présence d'une fortification et *a fortiori* d'une fortification aménagée à l'initiative des habitants à partir des vestiges archéologiques[42]. Seul le cas de Breulis, à Noyal-Muzillac, pourrait se rapporter à un aménagement d'un habitat collectif fortifié (fig. 33). Ce lieu, qui existe toujours, est cité vers 1020 dans une notice du cartulaire de Redon[43]. Cet acte consigne la donation du lieu de Breulis par Maenken et le duc Alain à l'abbaye Saint-Sauveur, indiquant déjà l'insertion du site dans des possessions nobles[44]. Le toponyme du lieu peut laisser penser à la présence d'une ancienne résidence aristocratique (« breulis » pouvant signifier la « cour seigneuriale »). Le lieu relevait en tout cas du pouvoir ducal qui autorise cette donation et y participe activement. Ce premier acte indique les éléments de délimitation du lieu : Breulis est longé d'un côté par la *via publica* qui est la voie antique menant de Vannes à Nantes, et sur trois autres côtés par un fossé (*maximis fossatis*) rejoignant la voie publique. Cette voie se trouve à 300 mètres au sud de Breulis, à moins qu'il ne s'agisse d'une voie ancienne non répertoriée et qui permette de rejoindre Muzillac à Questembert en longeant Breulis à l'est. Le lieu est à nouveau mentionné en 1145[45] et l'acte dressé nous apprend qu'il s'agit bien d'un cimetière habité (*in cimeterio*). Pas moins de sept hommes se présentent alors auprès de l'abbé de Redon pour attester des droits (dîmes et droit de sépulture notamment) sur ce lieu et ils mentionnent les places (*platea*) du cimetière et les droits qui s'y appliquent[46]. Le lieu-dit conserve un parcellaire grossièrement circulaire trahissant la délimitation de l'espace par l'aménagement de fossés, qui pourraient être ceux mentionnés au XIe siècle.

---

[41] Le cas de cimetière habité, souvent délimité voir fortifié et sur lequel plusieurs études sont revenues (Guillotel, 1972-1974 ; Meuret, 1993, p. 409-412, Bachelier, 2013, p. 254-257), mériterait d'ailleurs d'être étudié dans la zone d'étude. Cet élément mal connu a sans doute largement contribué au développement de points de peuplement anciens qui ont pu conditionner, par attraction, l'implantation de nouveaux sites au Moyen Âge central dans leur entourage. Plusieurs sont à évoquer au début du XIIe siècle : Guer (*Cartulaire du Morbihan,* n° 202, n° 203), Molac (*Cartulaire du Morbihan,* n° 207), mais également Breulis à Noyal-Muzillac (*Cartulaire de Redon*, n° 323).

[42] Les inventaires menés, notamment à partir des campagnes de prospections aériennes, révèlent toutefois un corpus intéressant de vastes enceintes fortifiées. Mais le problème de la datation ne peut pas être surmonté. *Cf. supra* Partie I, chapitre 3.3.

[43] *Cartulaire de Redon,* n° 323, 375.

[44] Le lieu relève encore de l'abbaye de Redon à la fin du XIIIe siècle : le duc Jean II confirme en 1289 les droits de l'abbaye (Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1088).

[45] *Cartulaire de Redon*, n° 375.

[46] *Cartulaire de Redon*, n° 375 : *quod in dimidia, villa Broolis septem minas et dimidiam frumenti et septem arietes et dimidium, juxta divisas antiquitus particulas, haberemus, et quod ad singulam particutam terre, ad minam scilicet frumenti, pertineret in cimiterio singula platea, sine censu, exceptis de singulis plateis singulis denariis.*

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

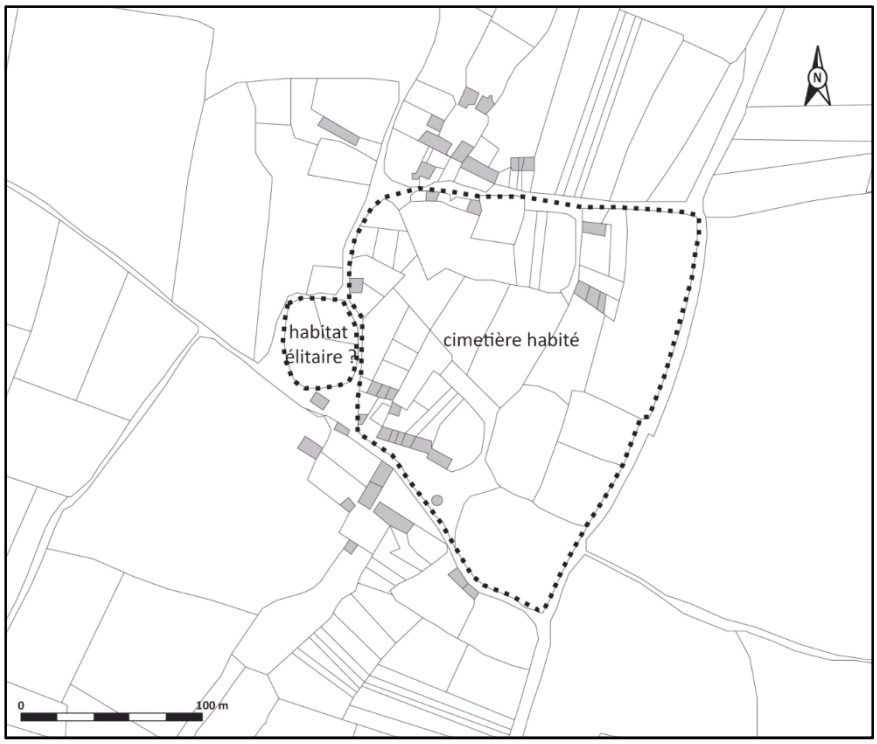

Figure 33. Plan de Breulis (Noyal-Muzillac) d'après le cadastre de 1833[47].

Breulis possède alors des éléments de fortification, ou du moins de délimitation, qu'il est malheureusement difficile d'apprécier aujourd'hui. La localisation du site, dans un petit vallon disposant d'une source, amène toutefois à supposer que la recherche d'un lieu défensif n'est pas la raison de l'aménagement de ces fossés : c'est davantage la délimitation d'une aire où s'exercent les droits et autres exemptions accordées au lieu qui est matérialisée. De plus, la présence de la voie pourrait également indiquer la présence d'un lieu protégé à vocation commerciale (marché par exemple). Le plan d'ensemble du site rappelle l'organisation du site d'habitat de Méaulte (Somme)[48]. Les deux plans, de même que les dimensions, sont comparables (fig. 34). Les mentions de Breulis confirment, en outre, la contemporanéité des deux occupations (XIe-XIIe siècle) [49].

[47] Noyal-Pontivy, cadastre de 1833, section L (AD 56, 3 P 196 / 22).

[48] Collectif, INRAP, 2007.

[49] La vocation de cet habitat n'est pas toutefois pas clairement définie. Notamment, la question de la présence effective d'un lieu de culte dans cette enceinte reste posée.

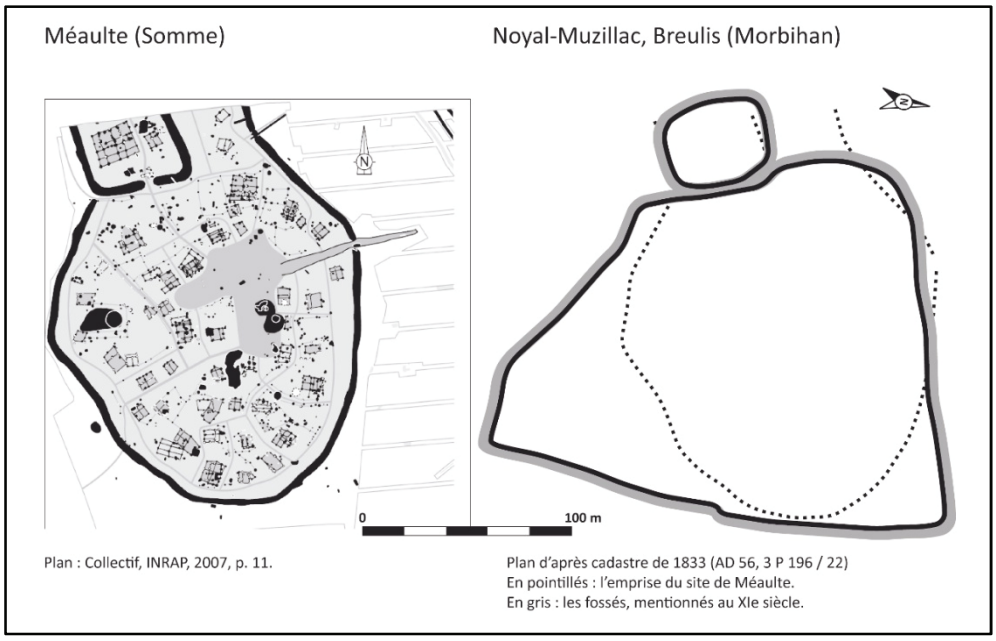

Figure 34. Plans de comparaison des sites de Breulis à Noyal-Muzillac et de Méaulte.

Le cas de Breulis est toutefois sans comparaison dans la région étudiée[50], et la question des fortifications abritant des habitats complexes (habitat élitaire et habitat associé) demande à être explorée archéologiquement.

3. Quantifier, qualifier et cartographier le phénomène castral : problèmes de terminologie et d'usage

a. Bilan du dénombrement

Le dénombrement apparaît assez artificiel. Au-delà du fait qu'il occulte une part importante des sites, disparus sans laisser de trace, et qu'il entraîne un phénomène d'accumulation chronologique, lié à la simple démarche de quantification sur une période 300 ans, il pose également des problèmes de terminologie.

Dans le cadre de cette étude, les sites retenus sont documentés par des sources diverses : élévation conservée, indice parcellaire probant (permettant le repérage du tertre et des fossés),

[50] Si des plans similaires peuvent éventuellement être relevés, le problème de la datation, en l'absence de sources écrites, reste insurmontable. On notera ainsi la similitude de certains plans de sites clairement datés de l'âge du Fer. Ainsi, le site, fouillé par Y. Menez, du camp de Saint-Symphorien, à Paule (Côtes-d'Armor), présente une organisation bi-partite, avec inclusion de l'habitat élitaire et de son enclos dans l'enceinte. Voir notamment la planche de comparaison établie dans Menez, 1995, p. 81.

indices toponymiques renforçant un indice parcellaire ou une mention ancienne, une description précise du site dans la bibliographie, la présence d'une résidence de la fin du Moyen Âge à proximité, etc. La confrontation de ces sources permet de recenser 205 sites potentiellement attribuables aux Xe-XIIIe siècles. Ce sont 129 sites qui sont présentés dans l'inventaire principal[51]. Il s'agit de ceux pour lesquels les informations peuvent être exploitées dans le cadre d'une étude comparative, c'est-à-dire dont au moins la forme et/ou le détenteur sont connus. Ce chiffre est évidemment loin de la réalité médiévale : certains indices parcellaires isolés (parcelles circulaires) ainsi que certaines indications toponymiques en « motte », « voten », « château », « castel », n'ont pu être retenus en l'absence d'informations complémentaires[52].

Si l'étude sur le Rennais a démontré une densité plus importante de sites à motte (233 sites recensés pour une aire d'étude plus restreinte[53]), l'inventaire montre que typologiquement, tous les sites recensés ne peuvent être attribués au modèle de la motte. Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, le site de Valaines[54] correspond à une langue de terre détachée par l'installation de talus et sans doute anciennement de fossés. Sa morphologie ressemble davantage à un manoir fortifié qu'à une motte au sens strict du terme. De même le repérage des sites à partir de certains parcellaires elliptiques associés au pâturage des chevaux, nous paraissant impossible à appliquer dans l'aire d'étude, n'a pas été pris en compte car trop incertain. Enfin, les relevés topographiques effectués dans le Morbihan ont montré que la morphologie de certains sites qualifiés de « motte » était très éloignée de cette forme : il peut s'agir de petites plates-formes surélevées et entourées de talus. Plus d'une quinzaine d'exemples de ces attributions erronées ont été relevées, et cette désignation quelque peu abusive est sans doute également présente dans d'autres aires voisines tel que le Rennais. Au final les comparaisons sur les seuls critères de quantification de la fortification de terre paraissent trop imprécises pour constituer des arguments de réflexion.

Malgré cela, il n'en reste pas moins que le nombre de sites certains (attestés en élévation ou non) est bien plus important dans le Rennais (le rapport est, *a minima*, de 1 pour 2,5). Cela corrobore les conclusions de F. Morvan sur l'état d'émancipation de la noblesse du

---

[51] Ne sont pas inclus les sites disparus, pour lesquels nous ne disposons d'aucun indice cadastral ou toponymique probantnet dont l'attribution chronologique ne repose souvent que sur des descriptions anciennes. Ces sites ont fait l'objet de fiches individuelles compilées dans les rapports de prospection thématique entre 2011 et 2013. Nous renvoyons donc à ces rapports pour ces données (Jeanneret, 2011 ; Jeanneret, 2012 ; Jeanneret, 2015).

[52] Le recensement de ces seules indications donne plus de 435 potentiels sites.

[53] Brand'honneur, 2001, p. 29.

[54] Commune Montours (35).

nord de la Bretagne[55]. La situation très différente des noblesses du nord et du sud de la Bretagne aux XIIe et XIIIe siècles est, en effet, un élément d'explication convaincant : les nobles du nord, plus nombreux et plus « rebelles », ont affirmé à plusieurs reprises leur pouvoir militaire face au duc de Bretagne ; tandis que les nobles du sud, c'est-à-dire notamment du Vannetais, se sont, de fait, trouvés beaucoup plus proches géographiquement et donc politiquement du pouvoir ducal. Un contrôle de fait de la politique de fortification dans l'environnement du domaine ducal apparaît donc très net à la lecture des cartes de répartitions de ces petits sites fortifiés.

Nous avons également écarté de cette analyse un certain nombre de sites pour lesquels l'attestation de leur usage reste problématique. Plusieurs aveux, du XVIIe siècle principalement, mentionnent, des « mottes » parmi les terres dépendant de manoirs. Malgré l'intérêt de ces mentions tardives, les confusions sont nombreuses à l'époque moderne et le terme de « motte » peut tout aussi bien désigner des garennes installées dans le domaine manorial. La preuve la plus flagrante de cette désignation est la multiplication de l'indication de « motte » sur la carte dressée du parc de chasse de Rhuys en 1688[56]. Ce sont 7 toponymes en « motte » qui sont indiqués dans le parc, donc l'un, La Motte-Montigny, se trouve accolé au manoir de Banester[57]. Une distinction est tout de même perçue pour le site de Caden, seul conservé. Ce site est le seul qui correspond à une véritable motte entourée de fossés et associée à un manoir et il est d'ailleurs associé au qualificatif de « grande motte » sur la carte de 1688. Les autres sites correspondent sans doute à des mottes à connils implantées dans le parc. De la même façon, les aveux modernes fournissent une grande quantité de nom de terres associant le terme « motte ». Ce sont 63 mentions qui ont pu être relevées dans l'ensemble de la documentation moderne dépouillée. Systématiquement ces lieux ont disparu et les appellations telles que celle de « La Motte des Hérons » mentionnée à proximité de Bodieu (Mohon)[58] renvoie à une pratique d'élevage et/ou de chasse avant tout.

[55] Morvan, 2014, p. 129, p. 245.

[56] BNF, Ge FF 18344 (161 RES).

[57] Sont mentionnées dans le parc plusieurs mottes, dont « La grande motte de Caden », « La Motte Montigny » et « La Motte Penhoet »., une autre « Motte Montigny » à l'ouest de Banester , « le Clos Brand ou La Motte » au nord de Penvins, « La motte de la Cour » et « La Motte-Rivault ». La Motte est le nom d'une seigneurie connue au XVIIe siècle, mais les aveux de cette terre (qui correspond à La Motte Rivault), bien que complets ne mentionnent pas de motte (AD 44, B 2232 : aveu de 1672 par Philippe de Francheville).

[58] AD 44, B 821, aveu de l'abbaye de Saint-Jacut daté de 1643 : « Item ledict pastiz appelé La Motte des Herons près ladicte maison et metairye de Bodieu ».

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

b. Qualifier le phénomène castral

Le recours à la confrontation objet archéologique / sources écrites permet de mieux cerner l'évolution d'un site. Malheureusement, cette mise en relation montre très rapidement les limites de l'approche de la fortification par les textes. Les réseaux castraux identifiés et présentés dans la partie II de ces recherches nous permettent uniquement de cerner le statut du site à une période donnée. La discordance entre les termes médiévaux et la réalité archéologique est en fait presque systématique[59], contrairement à d'autres régions où le vocabulaire est davantage concordant, notamment à partir du XIIIe siècle[60]. Quelques exemples suffisent à illustrer la discordance en Bretagne. Ainsi, le site secondaire de Bodieu[61] est mentionné comme *manerium* dans les textes dès la première moitié du XIIIe siècle[62], mais il existe au moins depuis le siècle précédent, puisqu'en 1199 Bodieu relève déjà d'un cadet, Roger de La Zouche[63]. Ce site complexe s'implante à proximité d'un cours d'eau, Le Ninian, et à la lisière de la forêt de Lanouée. Résidence secondaire des Porhoët puis des Rohan (il apparaît dans la documentation dans la seconde moitié du XIIe siècle, en raison de l'installation d'un prieuré dans son enceinte[64]), sa position excentrée par rapport au village de Mohon et des axes de circulation majeurs lui a permis d'échapper aux remaniements modernes. Le relevé complet de la structure révèle un ensemble fossoyé complexe (fig. 35). La motte centrale présente un profil très altéré : son élévation actuelle, de 3 mètres en moyenne, est assez réduite comparée à sa superficie (470 m²) et aux descriptions anciennes, lui donnant jusqu'à 7 mètres de hauteur avec ses douves conservées. Au sud de cette motte, une enceinte apparaît bien mieux préservée. Entouré d'un puissant fossé de 6 à 7 mètres de profondeur par endroit, pour une largeur d'une quinzaine de mètres, cet élément apparaît

[59] Le constat est le même dans la plupart des régions : Mazurier, 2006, p. 145.

[60] Mouillebouche, 2002, p. 94-108. Ce sont, par exemple, seulement 13% des sites relevés pour la période XIIIe-XVIe siècle qui ne sont jamais désignés par un terme renvoyant à la fortification du lieu en Bourgogne.

[61] Commune Mohon, 56.

[62] *Cartulaire du Morbihan*, n° 254 : *manerium de Bodiec.*

[63] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 783.

[64] Le prieuré est détenu par l'abbaye Saint-Jacut (auj. Saint-Jacut de la Mer). Ce prieuré détient au Moyen Âge sans doute trois prieurés dans les environs : celui de la Trinité de Bodihuc, à Mohon ; celui de la Trinité en Porhoët qui a sans doute donné naissance au nom de la Trinité-Porhoët (actuelle Commune des Côtes-d'Armor) et celui de Saint-Leau à Plumieux. Si le prieuré de Bodieu possède encore sa maison prieurale et sa chapelle jusqu'au XXe siècle, celui de la Trinité est déjà en partie en ruine en 1631 (AD 44, B 822, aveu de 1631). Le prieuré de Bodieu est également régulièrement nommé prieuré Saint-Clair.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

comme antérieur à la grande enceinte qui s'y rattache[65]. L'aménagement de ce site s'est donc fait au moins en deux temps : tout d'abord, une première enceinte qui est sans doute antérieure au XIe siècle[66], puis l'installation de la motte et du prieuré, au plus tard au XIIe siècle, la grande enceinte venant clore l'ensemble.

Le terme *manerium* employé dans le cas de Bodieu (Mohon) renvoie donc directement au caractère secondaire du site au sein du réseau castral des Porhoët. Pourtant, au milieu du XIIe siècle, Bodieu se présente comme une fortification de terre massive, comprenant une enceinte et une motte plus haute que les vestiges conservés. Les textes ne laissent toutefois jamais transparaître son caractère militaire avant le XVe siècle. On retrouve une dénomination plus valorisante de ses défenses dans l'aveu de 1462 qui parle du « vieil chasteau et motte de Bodieu, cernés de douves »[67].

[65] En effet, les fossés les plus imposants se trouvent vers la motte et non vers l'extérieur, ce qui amène à y voir une structure antérieure aux autres structures fossoyées.

[66] Cette datation repose uniquement sur une analyse externe du site. Les sondages entrepris dans les années 1970 n'ont livré que peu de mobilier, les quelques fragments de céramique datés du XIIIe siècle ne permettant pas de préciser la datation de l'implantation de ce site.

[67] *Cartulaire du Morbihan*, n° 726.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

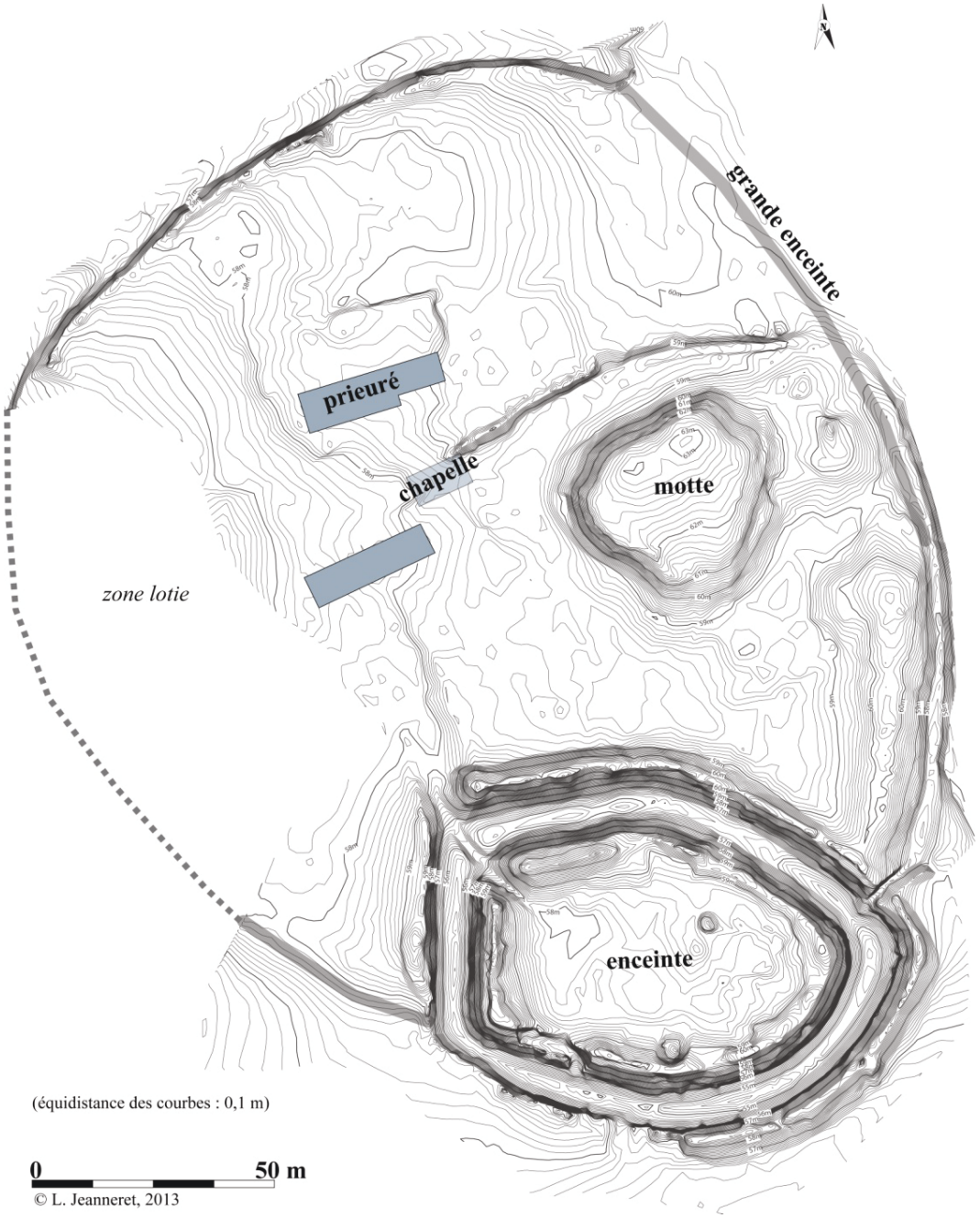

Figure 35. Plan du site castral de Bodieu (Mohon). Relevé 2011.

La qualification contemporaine de la motte a également son importance. La motte, d'abord « féodale », puis « castrale »[68], n'est plus aujourd'hui considérée comme systématiquement rattachée à un centre de seigneurie auquel serait attaché le ban. De castrale, la motte est devenue un objet social plus flou dont le caractère d'identification est peu à peu

[68] Colloque de Caen, 1981, p. 8.

ôté : d'abord « motte seigneuriale »[69] ou « château à motte »[70], puis « manoir à motte »[71], on parle plus récemment de « motte majeure » en opposition à « motte basse »[72]. Les travaux d'inventaire systématiques ont certes tendance à démontrer que, dans certaines régions, la motte est rarement castrale, c'est-à-dire qu'elle n'est qu'occasionnellement une résidence à la tête d'une châtellenie. Cela semble être le cas en Bretagne où le caractère castral de ces sites est souvent réservé aux sites les plus anciens, qui souvent, sont ultérieurement remplacés par des fortifications plus vastes[73]. Il convient donc, pour analyser l'évolution des réseaux, de parvenir à distinguer les mottes véritablement castrales de la pléiade de sites qui n'en ont que les caractères physiques mais non le statut[74].

Si la motte n'est pas systématiquement castrale, il faut bien identifier d'autres usages de ces tertres et donc d'autres dénominations. La qualification de « manoir à motte », choisie pour le Rennais par M. Brand'honneur, mettait ainsi en avant le choix d'une nouvelle seigneurie issue de la petite chevalerie, de reproduire les modèles des seigneurs châtelains. La piètre qualité défensive de nombre de ces sites, parfois complètement dominés et isolés[75], amène effectivement à voir dans la plupart des mottes un usage avant tout symbolique. Sans doute loin d'être majoritairement castrales, les mottes sont donc davantage un marqueur de l'appropriation des caractères seigneuriaux par une nouvelle noblesse émergente. Le décompte des sites à motte aux réelles qualités défensives (une vingtaine dans l'aire d'étude) amène à requalifier le « phénomène castral » à l'échelle de la région. Il s'agit bien davantage du développement de l'usage d'une forme architecturale pour des usages divers à partir du XIIe siècle. Loin de dénoter une déprise des pouvoirs centraux, ce phénomène peut traduire l'abandon d'un certain type architectural par la petite et moyenne noblesse, alors que les seigneurs de haut rang adoptent déjà des formes de fortification plus élaborées et ne conservent d'ailleurs que rarement leur motte d'origine. Les seigneurs de Lanvaux disposent ainsi, dès le milieu du XIIIe siècle, d'une résidence de la Forêt, située dans le bois de Lanvaux, qui peut être identifiée comme une vaste plateforme quadrangulaire, autour de laquelle s'organisent tous les bâtiments résidentiels, tandis que la motte située quelques

[69] Le Maho, 1985.
[70] Louis, 1989
[71] M. Brand'honneur a choisi ce terme pour le Rennais (Brand'honneur, 2001, p. 54).
[72] Mazurier, 2006, p. 380.
[73] Brand'honneur, 2001, p. 251.
[74] P. Kernévez, « Mottes, manoirs et châteaux, au-delà des inventaires », communication lors de la journée d'étude de Kergroadez, 29 mai 2015, à paraître.
[75] Par exemple le site de Tréganin à Baud (voir fiche).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

centaines de mètres à l'ouest (Castel-Bihuy) paraît progressivement délaissée, avant d'être cédée définitivement, pour d'autres usages (moulin) aux moines de l'abbaye voisine, au moins dès la fin du Moyen Âge.

c. Cartographie des sites : conventions et limites de la démarche

La cartographie des sites, si elle est indispensable à une analyse de l'insertion des fortifications dans leur environnement naturel et politique, pose un problème de taille : celui de l'accumulation artificielle des sites sur une représentation unique. Le report des sites inventoriés dans cette étude donne en effet l'image d'une concentration artificielle de sites : la plupart ne sont sans doute pas contemporains et nombreux sont ceux qui, disparus, ne peuvent figurer sur ces documents. Cartographier le phénomène castral à un moment donné est donc une gageure. Cette étape reste toutefois indispensable pour requestionner les relations entretenues entre le site fortifié et les éléments périphériques (voies terrestres et fluviales, centres politiques). Plusieurs précautions sont donc à prendre avec les documents cartographiques proposés dans les chapitres suivants. Pour les cartes de répartitions des sites fossoyés, nous n'incluons jamais d'indication chronologique. Tous les sites mentionnés, ou attribuables, aux XIe, XIIe et XIIIe siècles, sont représentés sur le même plan. Plusieurs éléments ont été systématiquement ajoutés pour servir de repères. Il s'agit tout d'abord du réseau hydrographique majeur car il structure l'organisation des grands ensembles seigneuriaux. Sont également figurées les voies anciennes reconnues[76]. Là encore, aucune indication de datation de leur apparition ou de leur usage ne peut être représentée. Tous les axes recensés sont donc figurés sans distinction chronologique dans les usages. Le réseau médiéval est évidemment beaucoup plus complexe, mais trop peu connu pour figurer sur les cartes établies.

Si l'inventaire est, avant tout, un travail archéologique, nous avons tout de même distingué sur certaines cartes les centres de seigneuries châtelaines par des pictogrammes spécifiques afin de repérer les villes centres, et non en les symbolisant en fonction de la morphologie du site castral primitif qui est par ailleurs souvent méconnue. Afin de ne pas brouiller la lecture cartographique, les limites paroissiales n'ont pas été figurées sur les cartes, d'autant qu'elles sont inconnues pour la période.

[76] La cartographie des voies a été établie à partir des travaux d'A. Provost (Provost, 2010 ; Provost, 2011).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

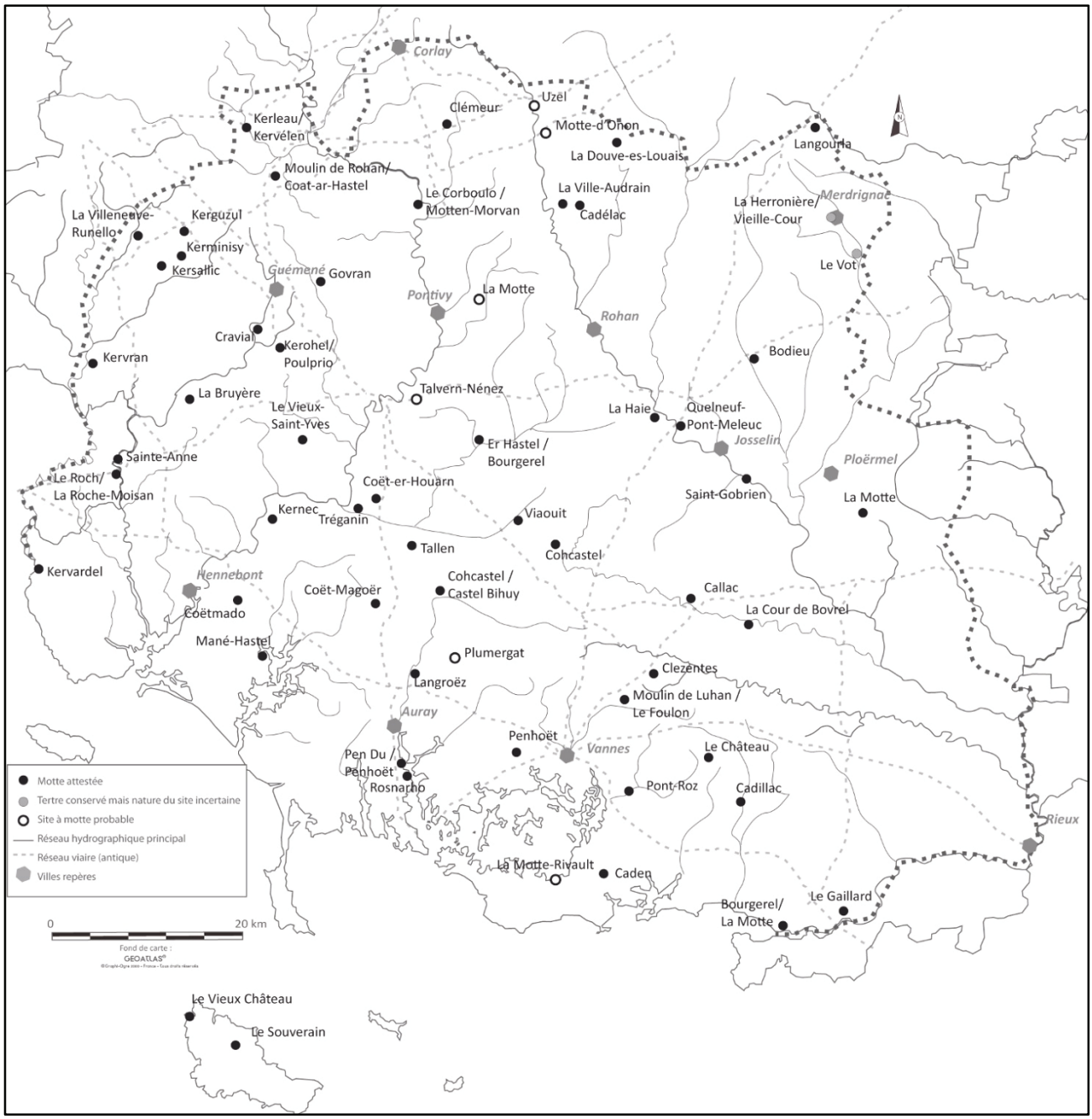

Figure 36. Carte de répartition des mottes.

Figure 37. Carte de répartition des manoirs et des plateformes attribuables aux XIe-XIIIe siècles.

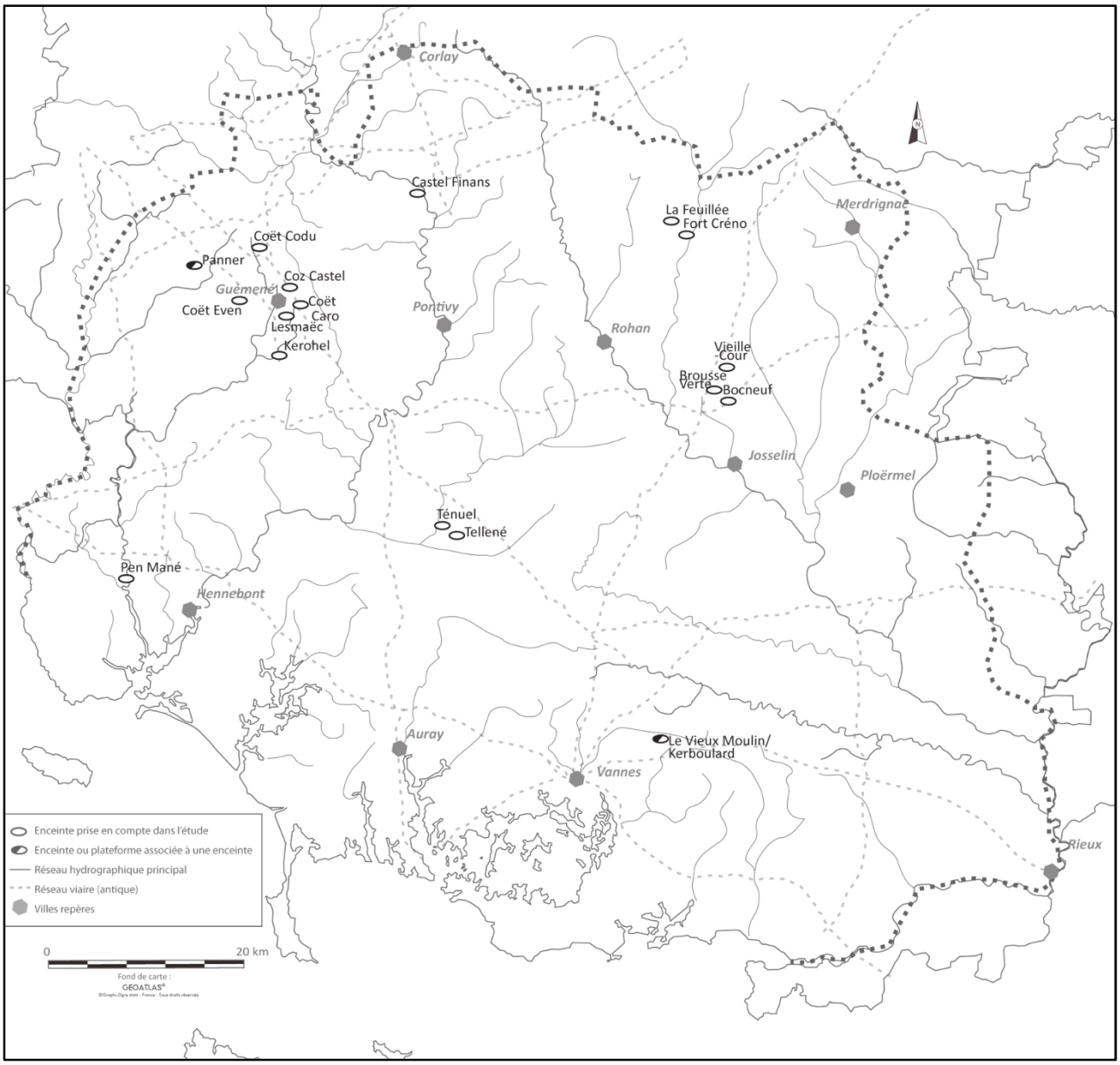

Figure 38. Carte de répartition des enceintes prises en comptes dans l'étude.

.

CHAPITRE 9 :
ANALYSE MORPHOLOGIQUE DES RÉSIDENCES FORTIFIÉES : FORME ET ORGANISATION DES SITES À MOTTE

Les formes de la résidence fortifiée sont diverses, mais la motte reste l'élément le plus aisément identifiable. La transition entre les fortifications du haut Moyen Âge et la motte est difficilement perceptible dans ces inventaires. Sans doute un phénomène de regroupement des espaces au sein d'un même édifice défensif a amené à l'adoption d'un plan ramassé, simplifié sous la forme d'une unique tour. En matière d'organisation de la résidence, certains exemples de donjons de pierre observés dans le grand ouest de la France sont désormais des cas d'école (Doué-la-Fontaine, Loches ou Langeais par exemple[77]). Il n'est pas exclu que la même volonté soit transposée dans les petites tours surmontant une motte qui fleurissent dans les campagnes de l'Ouest à partir du XIe siècle. Le recours à la motte fossoyée est alors un moyen simple d'asseoir la construction, de conforter ses fondations et même de la surélever à moindre coût. L'économie de la construction est évidemment un critère difficile à évaluer, toutefois avant d'être un « modèle » de résidence aristocratique, le recours à cette forme a nécessairement été induit par une volonté pratique : celle de surélever la résidence seigneuriale à des fins militaires et de conforter une construction en hauteur (la tour dans les formes les plus simples), donc nécessairement fragile à sa base. C'est aussi une construction toute symbolique : l'adoption de cette forme permet notamment de s'assurer que la résidence

[77] Impey *et al.*, 1998.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

seigneuriale puisse se voir de loin. On observe alors une véritable recherche d'un point dominant pour l'établissement de la motte.

L'adoption de cette forme de fortification s'est rapidement généralisée. Elle se retrouve dès la fin du IXe siècle en France, mais également en Angleterre ou en Sicile (importée par les Normands[78]), en Belgique et aux Pays-Bas[79]. Le phénomène a, depuis les années 1980, été abordé dans toutes les régions européennes et est désormais bien identifié entre le milieu du Xe siècle et le XIIIe siècle, pour les installations les plus tardives[80]. Le nord et l'ouest de la France, avec leur relief peu marqué, sont des espaces privilégiés d'implantation, la motte palliant au défaut d'élévations naturelles. Bien que le principe de construction soit identique, les formes et les dimensions de ces sites sont très variables, suggérant certainement une hiérarchisation et une évolution chronologique qu'il est impossible d'entrevoir par les textes. Absentes des sources écrites, ces structures nécessitent donc une étude spécifique de leur forme, afin de caractériser leur occupation et leurs usages.

[78] Colloque de Caen, 1981, p. 10.
[79] De Meulemeester, 2005 ; De Meulemeester, 2008 ; Schut, 2014.
[80] Felgenhauer-Schmiedt *et al.*, 2007.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

1. Analyse morphologique des structures fossoyées : le cas des mottes

L'objet archéologique étant bien défini, il faut se confronter à une réalité qui, sur le terrain, apparaît plus complexe. La succession des siècles, des occupations et des usages, ont modifié, parfois profondément, le profil de la plupart des sites recensés ici. Dans cette partie, nous évoquerons régulièrement des décomptes et données chiffrées relatives aux dimensions des sites. Dans tous les cas, nous avons choisi de ne pas dresser de tableaux de sériation ou de pourcentage de répartition des sites selon leurs dimensions. Il paraît en effet illusoire de généraliser à partir d'un corpus de sites incomplet (les sites disparus, dont le nombre est difficile à évaluer, ne pouvant être pris en compte) et surtout d'évaluer les conséquences de l'érosion ou des modifications subies par la plupart des sites en mille ans. Contrairement aux distinctions qui peuvent avoir été opérées en Bourgogne dans le cas des maisons fortes[81], toute évaluation de ce type est impossible concernant les mottes bretonnes. Nous tâcherons donc ici de dégager des grandes catégories permettant de différencier les sites conservés.

a. Analyse des tertres

– La forme

La forme des tertres est généralement circulaire (fig. 39). L'usage de forme ovalaire est inconnu dans la région et seuls les sites très érodés peuvent présenter ce profil altéré. Circulaire, la motte peut toutefois dans de rares cas présenter une forme qui se révèle quadrangulaire. Deux cas sont conservés : le site du Corboulo et celui de La Motte[82]. Il ne s'agit pas là de plates-formes quadrangulaires pouvant être identifiées comme des maisons-fortes, mais bien de mottes aux dimensions correspondant à ce type de site : d'une hauteur de 5 à 6 mètres pour un côté de 25 mètres à 30 mètres en moyenne. Le recours à cette forme n'est pas évident sur le terrain, les premiers relevés du site du Corboulo montrant d'ailleurs un tertre circulaire alors que le relevé topographique réalisé en 2009 démontre nettement la

[81] Mouillebouche, 2002, p. 119-132.
[82] Communes de Saint-Aignan (56) et de Ploërmel (56).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

forme carrée qu'il adopte[83]. L'hypothèse d'une datation plus tardive de la construction de ces mottes est impossible à étayer en l'absence de fouilles même si elle a été avancée en 1980 lors du colloque de Caen : « quant aux mottes de plan quadrilatéral, avec des angles arrondis, on ne les voit guère avant le XIIe siècle ; elles sont rares dans les régions où la motte était apparue dès le début du XIe siècle ; elles sont, au contraire, nombreuses là où la motte est apparue tardivement : tel est notamment le cas du Danemark »[84]. Toutefois, dans la plupart des cas évoqués pour le Danemark, il s'agit de plates-formes bien moins élevées (3 à 4 mètres de hauteur) que les mottes dites alors castrales, de surface beaucoup plus importante, et établies dans des zones de plaine, ce qui n'est pas le cas dans le Morbihan[85].

Le recours à la forme quadrangulaire, au moins dans le cas du Corboulo, est à relier à un procédé de construction simultanée de la tour centrale et du tertre. Cette forme apparaît plus adaptée à l'installation d'une tour / résidence carrée ou quadrangulaire à son sommet. En effet, des simulations permettent d'évaluer l'économie de matériaux effectuée en choisissant cette forme de tertre. Pour un diamètre à la base, une hauteur égale des tertres et une surface permettant l'installation d'une tour carrée identique, la plateforme sommitale d'une motte tronconique est supérieure de 27 % à la surface de la plateforme d'une motte pyramidale. En revanche, l'espace pouvant être occupé par une tour de plan carré est supérieur de 75% dans le second cas, la quasi-totalité de la plateforme pouvant être occupée par les structures bâties[86]. L'adoption de ce plan permet donc soit d'obtenir un espace aménageable plus vaste, soit plus simplement une économie de matériaux de près de 20 % en réduisant le diamètre de base de la motte. Il est difficile en revanche d'en conclure une construction tardive de ces mottes, bien que cette évolution de la forme circulaire vers des formes sub-rectangulaires soit couramment admise.

Le sommet de la motte est souvent plat, permettant l'aménagement de constructions à son sommet. Quelques cas échappent à cette règle : le site de La Haye (Pleugriffet) présente un sommet bombé très perturbé ; le site du Gaillard (Marzan), bien que très haut, présente également une forme en tronc de cône avec une plateforme presque absente.

---

[83] Les premiers relevés, réalisés avant l'inscription du site au titre des Monuments Historiques en 1995, ont été réalisés par le Service Régional de l'Archéologie.

[84] Colloque de Caen, 1981, p. 12 ; Zadora-Rio, 1985, p. 195-196.

[85] Ces sites présentés comme fréquents en Europe du nord et de l'est seraient aujourd'hui à assimiler à des plates-formes de manoirs qui apparaissent au XIIIe siècle également en France.

[86] Évaluations théoriques réalisées à partir des dimensions moyennes suivantes : diamètre / côté de 25 m, hauteur conservée de 6 mètres et pente moyenne de 45%. Les données obtenues ont été confrontées aux données recueillies principalement sur les sites à motte conservés et relevés : Le Corboulo (Saint-Aignan), Sainte-Anne (Plouay), Cadillac (Noyal-Muzillac), Cravial (Lignol) et Cohastel (Bignan).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

– **Les dimensions**

Les sites à motte présentent une relative homogénéité dans leur emprise au sol. La plupart des sites (fig. 39) relevés montre que le diamètre d'emprise au sol est compris entre 31 et 37 mètres, tandis que le diamètre au sommet est compris entre 14 et 19 mètres. Tous les sites à motte relevés (10 au total) présentent ces dimensions qui paraissent correspondre à un schéma général imposé soit par la méthode de construction, soit par un modèle adapté à l'aménagement d'une unique tour quadrangulaire donc les côtés n'excèdent par 10 à 11 mètres.

La hauteur des tertres est en revanche plus difficile à déterminer en raison d'une érosion parfois importante. La plupart des sites atteignent 4 à 7 mètres de hauteur[87]. Tous sont des sites établis en rebord de plateau, l'aspect dominant est donc largement accentué côté vallée par le relief naturel[88]. Pas moins de 11 mottes conservées en élévation peuvent être rattachées à ces dimensions bien qu'elles n'aient pas été relevées[89]. Les tertres dépassant ces dimensions sont rares. Le cas du site du Gaillard (Marzan), marquant l'accès à la forteresse ducale de l'Île est exceptionnel : la motte, en forme de pain de sucre, atteint 11 mètres de hauteur, avec un diamètre au sommet très restreint (5 mètres). L'aménagement de ce site, dont les fossés ont presque disparu, reste à préciser.

Quelques sites apparaissent hors de ces dimensions moyennes. Ainsi, le site de fond de vallée de Tréganin (Baud), mesure 33 mètres de diamètre à la base, 23 mètres au sommet, mais seulement 1,5 à 2 mètres de hauteur. Bien qu'il ait été largement réutilisé (comme aire à battre notamment) et donc érodé, les dimensions amènent à douter de l'existence d'un site fortifié à cet endroit, même si le site en adopte encore la forme. La plupart des sites implantés en zone basse ont probablement disparu, laissant finalement peu de vestiges de ce type d'occupation.

À l'inverse, certains sites apparaissent bien plus importants en dimension. C'est le cas de plusieurs sites reprenant des fortifications plus anciennes. La motte de Sainte-Anne

[87] Ce qui est comparable aux données observées dans le Rennais où la hauteur moyenne est de 5,7 mètres (Brand'honneur, 2001, p. 30).

[88] Le site de Bourgerel (Remungol), domine ainsi le fond de la vallée de l'Ével de 22 mètres ; celui du Corboulo (Saint-Aignan) de 28 m, etc.

[89] Il s'agit des sites de : La Motte (Ploërmel), Bois de Castel (Saint-Servant-sur-Oust), Luhan (Saint-Nolff), Rosnarho (Crac'h), La Douve les Louais (La Motte), Kerleau (Plouguernével), Kersallic (Saint-Tugdual), Vieux-Saint-Yves (Bubry), Ty-Henri (Plouay), Cadélac (Loudéac), Kerfraval (Camors).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

(Plouay) est ainsi presque à rattacher au modèle des plates-formes : peu surélevée par rapport à son environnement (moins d'un mètre), elle est en revanche beaucoup plus vaste : 48 mètres de diamètre à la base, 38 mètres au sommet et 5 mètres de hauteur moyenne. Les dimensions sont plus difficiles à évaluer pour les sites correspondant aux centres de châtellenie car ils ont tous disparus. La motte de Rohan, très défigurée aujourd'hui, occupe une parcelle de 59 à 70 mètres de côté. La plateforme sommitale actuelle mesure 48 mètres de diamètre. Quant à la hauteur conservée, elle est aujourd'hui encore de près de 8 mètres ; ce qui place ce site au-dessus des mottes précédemment évoquées. Ses dimensions sont plus proches des fortifications conservées telles que le château de La Chèze où la partie fossoyée mesure 59 mètres de diamètre moyen à la base pour 54 mètres au sommet et 7 à 10 mètres de hauteur. La distinction est donc très nette entre les mottes de dimensions moyennes et les sites castraux plus importants.

Le volume des tertres est plus difficile à évaluer que leurs dimensions. La hauteur est souvent approximative et nombre de sites prennent appui sur un relief préexistant. Le calcul des volumes ne donne donc qu'une vague indication du volume de matériaux mis en œuvre pour la construction. Pour une motte de 3 mètres de hauteur telle que celle de Cohcastel (Bignan), le volume est de 1500 m^3. Pour un site de 6 mètres de hauteur (Cravial à Lignol, Tallen à Camors), le volume est de 2800 à 2900 m^3. Enfin, pour les sites les plus importants comme le Corboulo (Saint-Aignan) par exemple, le volume atteint 3400 m^3. Le volume est largement inférieur à ce qui peut être observé dans d'autres régions, telles que la Picardie ou la Normandie par exemple. Les sites bretons sont donc nettement plus restreints en dimension et donc en volume de matériaux mobilisés. Cette différence peut être le résultat d'une différenciation des usages, nécessitant l'aménagement d'une surface constructible plus restreinte. La surface plane au sommet des tertres dépasse rarement 150 m^2, soit environ 100 m^2 aménageable par la construction de bâtiments de plan quadrangulaire.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

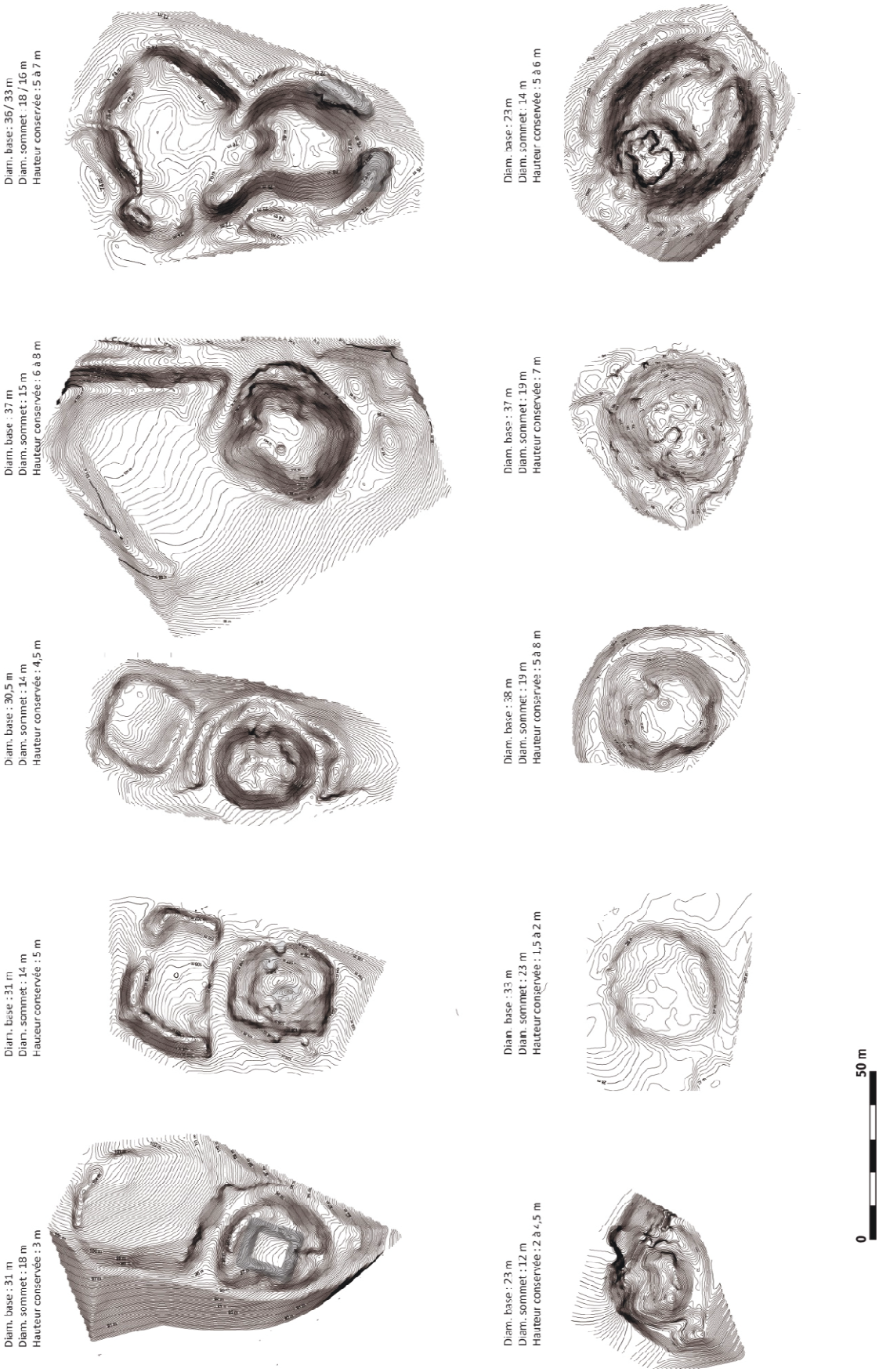

Figure 39. Comparaison morphologique des mottes relevées.

– **Constitution et construction**

Cette question a fait l'objet d'une synthèse par A.-M. Flambard-Héricher[90]. Ses conclusions, alimentées par un corpus de sites fouillés conséquent, sont principalement basées sur des exemples normands, et se révèlent assez proches des observations qui peuvent être formulées pour la Bretagne.

Les tertres relèvent toujours de deux modes de constructions : soit la retaille d'un substrat rocheux, soit l'adjonction de terres pour former le tertre. Ces deux modes de constructions ne sont pas exclusifs : une partie du site peut être en partie retaillée dans le rocher, tandis que l'ajout de terres peut permettre de rehausser le pointement rocheux. C'est notamment le cas des sites implantés en rebord de plateau, qui tirent systématiquement profit d'un relief déjà présent. Les mottes de Kersallic, de Sainte-Anne ou encore de Tallen[91] disposent ainsi d'un noyau rocheux important comme le montre la coupe de la motte de Kersallic : le noyau granitique représente plus de la moitié de l'élévation du tertre.

Ces techniques de construction simples entraînent une série d'adaptations architecturales en raison des matériaux et de la forme de ces sites. L'instabilité de la motte, entièrement artificielle, est ainsi un problème régulièrement évoqué dans des régions où les mottes sont principalement constituées de radiers de sable ou de calcaire posant d'évidents problèmes de drainage et de tassement des terres[92]. Ce problème ne se pose pas de la même manière en Bretagne et ce pour plusieurs raisons. D'une part, la majorité des sites est moins élevée (4 à 5 mètres en moyenne), nécessitant une mise en œuvre de plus faibles quantités de matériaux (autour de 1500 à 2200 m^3 en moyenne, pour les sites bien conservés). D'autre part, la plupart est élevée grâce aux remblais issus des fossés, qui sont le plus souvent taillés dans le substrat rocheux. Les tertres se trouvent ainsi constitués de mélange de terre et d'éclats de roche (schiste majoritairement, et granit dans le secteur nord-ouest). Ils subissent d'ailleurs une plus faible érosion que les tertres élevés dans des zones constituées d'alluvions et/ou d'argile : la motte de Bodieu[93] et la plateforme de Bodinais[94], établies sur les plateaux environnant l'Oust et le Ninian, présentent des profils beaucoup plus érodés en raison de l'utilisation d'un sédiment beaucoup plus fin, issu en grande partie des bancs d'argile des plateaux.

[90] Flambard-Héricher, 2002a.
[91] Communes de Saint-Tugdual (56), Plouay (56) et Camors (56).
[92] Colloque de Caen, 1981, p. 15.
[93] Commune de Mohon (56).
[94] Commune des Forges (56).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

La constitution interne de ces tertres est, en revanche, difficile à aborder. Rares sont les mottes fouillées ayant fait l'objet de sondages profond du tertre. Il est donc impossible de conclure sur les modes constructifs dans l'aire d'étude. Si le système d'enceinte annulaire et de radiers compactés observé à Boves fait figure de technique parfaitement aboutie en matière de gestion des eaux et des matériaux[95], des sites de moindre envergure montrent également des systèmes de construction en lits superposés. Cette technique se rapproche d'ailleurs de la représentation de la motte d'Hastings sur la Tapisserie de Bayeux[96]. La scène 45 de cette broderie illustre la construction du tertre, stylisé certes, mais représenté par une succession de couches horizontales, formant des radiers assez semblables à ceux pouvant être observés sur certains sites[97]. Les fouilles de sites en partie arasés apportent des informations sur les systèmes de construction parfois complexes de ces mottes. C'est le cas pour le site de Betz-le-Château, au sud de la Touraine, par exemple[98]. Le matériau principal (tuffeau jaune), pris sur place, a été concassé, disposé en cercle et fortement damé. L'ensemble a été renforcé par une série de grumes entrecroisées, destinées à assurer la cohérence des remblais, système également supposé à Boves[99]. Cette technique est sans doute assez régulièrement utilisée, bien qu'elle soit plus aisément reconnaissable dans des structures maçonnées[100]. Enfin, la base a été renforcée par un assisage de moellons, sans doute surmonté d'une palissade protégeant le tertre et constituant une première défense[101]. Cet exemple met en avant deux éléments importants : une conception réfléchie de la constitution interne du tertre en lui-même avec une gestion des matériaux extraits puis rapportés ; mais également la recherche constante d'une stabilisation rapide de l'ensemble soit par une structure en bois interne (système de poutraison) soit par le renforcement externe grâce à une chemise maçonnée ou l'ajout d'une palissade de bois. L'existence d'un flanc de motte maçonné à plusieurs fois été mis en

[95] Racinet, 2002, p. 20-21. Le site, aux pentes atteignant 45%, présente une alternance de niveaux de remblais argileux et crayeux pris sur place (fossés) séparés par des niveaux de craie fortement damés. Le système, avec un pendage général vers le centre de la motte, permet un drainage des eaux préservant les rebords de la motte très abrupts et limite donc l'érosion du site.

[96] Flambard-Héricher, 2002a, p. 127.

[97] La pertinence de la représentation de la Tapisserie de Bayeux peut certes être remise en doute sur ces questions architecturales, l'aspect visuel primant sur le respect des formes et des proportions. Toutefois, la concordance avec les observations archéologiques amènent à y voir une représentation simplifiée mais assez fidèle des modes de construction. Flambard-Héricher, 2004.

[98] Riou, Marteaux, 2012.

[99] Racinet, 2002, p. 20.

[100] Tour de la motte de Chevré à La Bouëxière par exemple (Corre, 2012) datée du XIIIe siècle ; ou encore tour du premier château de Condé-sur-l'Escaut (59) (Droin, 2009).

[101] Cette hypothèse avait déjà été évoquée lors du colloque de Caen en 1980. Colloque de Caen, 1981, p. 29. Flambard-Héricher, 2002a, p. 128-129.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

évidence[102] : à Bretoncelles, il s'agit d'un placage de silex liés au mortier, à Lesquelen (Finistère), il s'agit d'un parement de granite régulier recouvrant la motte[103].

La construction da construction d'une motte reste toutefois contraignante : il faut en effet prendre en compte une période de stabilisation des terres avant d'établir les bâtiments qui la surmonte. C'est en raison de cette contrainte technique qu'on envisage la présence d'une construction en bois avant une reconstruction en pierre de la fortification sommitale. Cette succession a été observée à plusieurs reprises, notamment à Boves par exemple[104]. La contrainte technique n'est sans doute pas la seule à prendre en compte : on observe une transition entre architecture de bois et architecture de pierre en l'espace de quelques années (8 à 10 ans) dans le cas des « bâties » rencontrées dans le Bugey et la Bresse au XIVe siècle. Cette première construction en bois est donc à considérer comme une occupation temporaire, destinée à être remplacée rapidement par des élévations plus pérennes.

Les estimations concernant le temps nécessaire à l'élévation de ces tertres ont été à plusieurs reprises tentées. R. Fossier avait le premier avancé le chiffre de 50 ouvriers pendant 40 jours pour élever une motte d'une trentaine de mètres de diamètre et d'une dizaine de mètres de hauteur[105]. Ces évaluations dépendent de paramètres qui ne peuvent être comparés : la construction d'un tertre dans une zone limoneuse n'est évidemment pas comparable aux mêmes travaux entrepris sur un sol granitique. Toutefois, ce facteur humain a dû influencer, dans une part difficile à évaluer, l'ampleur des aménagements de certains sites étudiés.

b. Dénombrement et morphologie des basses-cours

Les basse-cours sont les premières victimes de l'agriculture et du remembrement, et leur emprise a souvent disparu avant l'établissement du cadastre ancien lorsque le site est situé en plaine ou sur un plateau. Le nombre de basses-cours conservées est donc faible : 16 sites présentent encore des vestiges probants de cette seconde enceinte associée à une motte ; sa présence est soupçonnée pour 6 autres sites (indices parcellaires[106]). Les basses-cours sont

[102] Colloque de Caen, 1981, p. 15.

[103] Commune de Plabennec (29). Concernant les fouilles du site de Lesquelen, voir Irien, 1978, 1980, 1981, 1982 ; Dornier, 1983.

[104] La transition est effective entre les phases 3 et 4 (Racinet, 2008, p. 107).

[105] Fossier, 1982, p. 207.

[106] En ce qui concerne ces indices parcellaires, il ne faut retenir que les parcellaires indiquant la présence d'un ensemble talus / fossé et non uniquement la présence d'un parcellaire elliptique associé à la motte. Celui-ci peut en effet être le résultat d'un parcellaire associé à la motte mais non délimité par des éléments de défense.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

toutefois clairement associées aux mottes médiévales : les enceintes n'en disposent pas. C'est donc un critère qui permet également de caractériser ce type de site.

Le cas de basses-cours multiples est absent dans l'aire d'étude. 15 basses-cours simples sont conservées plus ou moins partiellement et permettent d'évaluer l'importance des défenses mises en œuvre autour de la motte. Il s'agit systématiquement d'une enceinte talutée, aménagée côté plateau, assurant une première ligne de défense au site fortifié. Si la disposition est la même pour tous les sites, les surfaces encloses sont en revanche très variables.

- **Les dimensions de la basse-cour**

Rares sont les basses-cours supérieures à 5000 m². On en conserve quelques exemples remarquables. Le site de Luhan (Saint-Nolff), qualifié de « motte, forteresse et bastille, cernée de grosses douves » dès le XVe siècle, est une motte installée en bout d'éperon, dominant une confluence, et associée à une très vaste basse-cour (7850 m²). L'ancien éperon de Sainte-Anne (Plouay), qui s'inscrit dans un site occupé sans doute bien avant le Moyen Âge, est barré par un fossé délimitant une basse-cour de 6700 m². Quant au site de Bodieu (Mohon), il est le seul à dépasser les 10000 m² enclos : l'enceinte primitive enclôt 3000 m², tandis que la seconde enceinte associée à la motte enclôt 23000 m². L'aménagement de ces enceintes est différent : dans le cas de Luhan et de Bodieu il s'agit d'un ensemble constitué de talus atteignant 1,5 à 2,5 mètres de hauteur, précédés, vers l'extérieur, de fossés. Dans le cas de Sainte-Anne, seul le fossé est bien conservé. Si, dans le cas de Luhan, le système de fossés englobe toute la basse-cour (y compris sur les flancs de l'éperon, ce qui ne paraît pas indispensable du point de vue défensif), à Sainte-Anne, le fossé barre simplement l'éperon de façon rectiligne, supposant un volume de matériaux mis en œuvre bien inférieur. Luhan reste, dans notre corpus, un site aux défenses majeures, et la nature de l'occupation dans cette vaste basse-cour est à déterminer.

Il est possible de compléter cet inventaire avec les informations fournies dans les registres et aveux modernes. Ainsi, la motte de Clézentes à Elven, est indiquée comme étant associée à un journal de terre[107], soit entre 3000 et 4000 m²[108], ce qui pourrait correspondre à

[107] AD 44, B 2321/1 : « la mote et bastille advenue de [cleazenes] situe et appartenances du bourg delven cerne de douves et yssues et appartenances contenant environ ung journal ».

[108] La superficie du journal de terre est difficile à évaluer. Toutefois, celle-ci étant établie autour de 32 ares à Paris sous l'Ancien Régime et à près de 40 ares en Bretagne, nous pouvons estimer une fourchette de 3000 à 4000 m².

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

la surface d'une basse-cour enclose de taille moyenne. Les basses-cours associées à 10 autres sites sont comprises entre 2500 et 3600 m². Il s'agit toujours de sites établis à l'extrémité d'un promontoire ou sur un rebord de plateau. Encore une fois la basse-cour se développe côté plateau, protégeant la motte du côté où celle-ci est souvent dominée. L'aménagement de talus dissimule alors souvent presque complètement la motte. Seule la tour établie à son sommet, quand elle existait, pouvait donc permettre de dominer l'environnement côté plateau.

Quant à la forme de ces basse-cours, elle est assez diverse. Le site du Corboulo (Saint-Aignan) dispose d'un enclos en fer à cheval partiellement conservé et entouré de profonds fossés au nord (jusqu'à 4 mètres de profondeur), le site de Er Hastel (Remungol) dispose également d'une basse-cour grossièrement quadrangulaire, de même que celle de La Haye (Pleugriffet). Le plus souvent cet espace se développe dans le prolongement de la motte à laquelle elle se rattache sur un ou deux côtés. Cette disposition, avec une basse-cour contigue, est encore observée pour les sites (non relevés) de La Douve-Les-Louais (La Motte), Cadélac (Loudéac), Kerleau (Plouguernével). Certains sites présentent des plans plus ramassés : c'est le cas des mottes de Kerminizy et de Kersallic à Saint-Tugdual. Dans les deux cas, le tertre est très restreint (moins de 20 mètres de diamètre) et il est englobé dans une petite enceinte très resserrée, d'un diamètre n'excédant pas 45 mètres pour une surface inférieure à 900 m². D'autres sites présentent également de très petites basses-cours quadrangulaires, comme le site de Cadillac (Noyal-Muzillac) : dans ce cas, l'espace enclos, de 700 m² au plus, est totalement indépendant de la motte, dont il est séparé par deux fossés et un talus. La contemporanéité des deux éléments reste donc à démontrer.

Ces quelques cas démontrent nettement que les espaces enclos associés aux mottes, bien qu'ils présentent une position semblable à celle d'une basse-cour dominée par le tertre, doivent avoir des formes et des usages très variés : certaines, comme Luhan, peuvent accueillir plusieurs habitations, tandis que pour d'autres, comme Kerminizy, il est difficile d'imaginer plus d'un ou deux petits bâtiments cohabitant dans l'enceinte subordonnée au tertre.

- **La position de la basse-cour**

La position de la basse-cour par rapport à la motte est également aléatoire. Certaines basses-cours, comme celle de Luhan, sont périphériques et leurs talus s'appuient contre la motte. C'est la disposition la plus fréquente. La position du tertre est rarement un angle : la motte se trouve toujours à l'extrémité ou sur le flanc du relief naturel et la forme de la basse-cour s'adapte alors au relief du promontoire. Les grandes basses-cours adoptent ainsi des

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

plans très divers. La motte est alors soit intégrée à la basse-cour, soit saillante par rapport à celle-ci[109], la forme de cette dernière étant ensuite induite par les contraintes naturelles. Dans de rares cas associés à des mottes de dimensions moyennes, la basse-cour est entièrement déconnectée de la motte. À Coh-Castel (Bignan), la basse-cour est une parcelle située à l'est de la motte et séparée par un fossé. À Cadillac (Noyal-Muzillac), la petite basse-cour carrée est même séparée de la motte par deux fossés et un talus.

Si la présence d'enclos subordonnés à la motte est donc majoritaire, les plans adoptés et les superficies encloses indiquent nettement que les usages en sont nécessairement différents. Encore une fois, on retrouve une nette opposition entre les sites très dominants, établis sur des éperons marqués dominant les cours d'eau principaux (Sainte-Anne, Le Corboulo, Er Hastel, Luhan) et les sites de moindre ampleur, établis sur des rebords de plateaux (Kersallic, Cohcastel, Cadillac). Il ne faut pas non plus oublier que nombre de mottes ont perdu toute trace de leur basse-cour du fait des aménagements de parcs associés à des manoirs modernes : les basses-cours de Cravial (Lignol), La Motte (Ploërmel) ont été entièrement détruites par l'aménagement des grands parcs manoriaux à partir du XVIIIe siècle.

- **Les usages de la basse-cour**

Un seul site présente des vestiges bâti dans son enceinte : celui de Bodieu à Mohon. Ce site hors-norme, accueille, depuis le XIIe siècle, un prieuré. Le manoir prioral est encore conservé (état XVIIe siècle), et les soubassements de l'ancienne chapelle (datation inconnue) sont également reconnaissables à 30 mètres à l'ouest de la motte. Ce cas est exceptionnel et aucun élément bâti n'est conservé dans les basses-cours des autres sites du corpus, contrairement au sommet des tertres qui conservent encore des vestiges de tour. Il est donc difficile d'évoquer l'organisation de ces espaces.

L'utilisation des basse-cours est sans doute de nature très diverse. Dans le cas des grands sites, son utilité défensive, en protégeant notamment l'accès du site vers le plateau, est indéniable. Il n'est pas impossible que la basse-cour ait accueilli alors des espaces d'habitat aggloméré voire un édifice de culte. Pour les sites de moindre ampleur, souvent associés postérieurement à un manoir et à un moulin qu'ils dominent, la basse-cour est moins nettement fortifiée. Les talus sont limités à 1 à 1,5 mètre de hauteur et ne sont pas toujours précédés de fossés. Contrairement au Rennais, ou à quelques exemples du Lavallois[110], les cas

[109] Même si, dans la plupart des cas, des accès postérieurs sont venus traverser les talus à l'endroit de la jonction avec la motte afin d'aménager des circulations (exemple : La Haye à Pleugriffet, Er Hastel à Remungol, etc.).
[110] Mazurier, 2006, p. 100.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

d'installation du manoir moderne dans la basse-cour sont absents, exception faite du manoir de La Motte à Ploërmel. Les basses-cours très restreintes, comme dans les cas de Cadillac, Kersallic ou Kerminizy, ont sans doute pu abriter un ou deux bâtiments au plus, mais n'accueillent pas un véritable complexe manorial.

En l'absence de fouilles, il est donc impossible d'évoquer ici l'usage fait de ces parties encloses. Les prospections menées dans ces espaces n'ont livré aucun mobilier permettant de caractériser l'occupation. Bien qu'il s'agisse d'espaces très remaniés, souvent mis en culture depuis plusieurs siècles, et que la conservation de vestiges soit incertaine, notons qu'aucune trace d'activité artisanale (métallurgie notamment) n'a été reconnue dans ces enceintes.

c. Les éléments défensifs

– Les fossés

L'aménagement des fossés est clairement un critère d'identification de ces sites fortifiés. Bien qu'ils soient souvent partiellement comblés, la présence de fossés est toujours reconnaissable pour les sites implantés sur des points hauts, où le colluvionnement est limité. Leurs dimensions sont assez variées, mais sont toujours en corrélation avec les dimensions du tertre. Ainsi, la largeur des fossés est toujours comprise entre 7 et 13 mètres d'ouverture. Leur profondeur est en général de 1,5 à 2,5 mètres depuis le sol environnant (et donc entre 4 et 7 mètres depuis le sommet de la motte). La forme originelle des fossés est, en revanche, difficile à déterminer en raison de l'érosion et des éboulements. Le profil originel devait être systématiquement plus accusé. Toutefois, le comblement, pour les sites abandonnés et non réutilisés, peut être lent et limité. Cela ne peut être confirmé que par la fouille de certains de ces sites. Quelques exemples hors de la région d'étude montrent que le comblement est rarement important : ainsi la vaste enceinte de La Motte (Sainte-Suzanne, Mayenne), occupée du Xe au XIIIe siècle puis abandonnée, présente des fossés profonds de 2 à 5 mètres ; mais le comblement du fond de fossé n'excède par 0,80 centimètres[111]. C'est davantage au niveau du profil que l'érosion a modifié l'aspect d'origine du site : les reliefs paraissent moins aigus et le dégagement des fossés, taillés dans le rocher (schiste gréseux), permet de révéler un potentiel défensif bien plus important que le tracé actuel.

[111] Laffont, Jeanneret, 2015, p. 72-73 ; Laffont, Jeanneret, 2014, p. 37-44.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Si les fossés sont tous partiellement comblés, certains sites permettent d'attester que les fossés sont creusés dans le rocher et qu'ils présentaient donc un profil très accusé, avec une pente sans doute bien supérieure à 40% (moyenne actuelle). Le site de la motte de Kernec (Languidic), par exemple, présente encore, sur plus de la moitié de son pourtour, un rocher détaillé à la verticale, permettant l'aménagement d'un profond fossé défensif. Le rocher (grès ou granit) est systématiquement repérable au niveau des fossés pour les sites d'éperon. Dans 59% des cas, le fossé de la motte enserre tout le tertre, bien qu'il soit moins accusé ou davantage comblé côté basse-cour. Dans un certain nombre de cas (24%), le fossé ne semble pas avoir existé côté vallée, le relief naturel étant suffisant pour assurer la défense du site. Il est plus difficile d'en dire davantage sur les 17 % de cas restants, leur environnement ayant été profondément modifié.

La présence de fossés autour de la basse-cour est moins fréquemment vérifiable. Les relevés topographiques montrent la présence récurrente de micro-reliefs, confirmant leur existence, mais ils sont aujourd'hui comblés, principalement par les activités agricoles. Ils sont en revanche très bien conservés pour les sites importants d'éperon : Luhan, Corboulo, Er Hastel par exemple.

Si l'aménagement de ces fossés permet d'assurer la démarcation, physique et sociale, de l'habitat aristocratique, la question de leur mise en eau, à des fins défensives, se pose également.

– **L'eau**

La proximité des cours d'eau n'est que rarement utilisée comme un outil de mise en défense des châteaux. En effet, ils sont le plus souvent établis sur des points nettement dominants. L'eau se révèle alors être avant tout un élément du développement économique autour de ces pôles castraux[112]. En revanche, dans le cas des sites à motte établis en plaine, ou sur de faibles reliefs, on observe plus souvent la présence de fossés parfois partiellement ou occasionnellement en eau. Les nappes phréatiques permettent d'alimenter les fossés de quelques sites. Cela est attesté à Bodieu, où les fossés de la première enceinte sont en eau durant la période hivernale. C'était également le cas de la motte de Penhouët (Ploeren)[113]. Rares sont en revanche les sites associés à des fossés entièrement en eau et alimenté par un

[112] Le sujet est largement abordé *infra*, partie IV, chapitre 11.2.a.
[113] Le Devendec, 1966, p. 3.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

cours d'eau voisin. Ce système, associé régulièrement ailleurs à des « mottes basses »[114], se rencontre davantage dans notre aire d'étude dans le cas des manoirs fortifiés ou de certaines enceintes quadrangulaires. C'est évidemment la contrainte technique qui limite ces aménagements et l'usage de l'eau apparaît plus opportuniste que recherché en matière de défense. En revanche, à la fin du Moyen Âge et à l'époque moderne, l'eau autour de la résidence va prendre une toute nouvelle dimensions, à la fois esthétique et pratique (notamment avec l'aménagement de viviers et de bassins)[115].

L'eau, élément économique par excellence au Moyen Âge, ne semble donc pas jouer de rôle majeur dans la mise en défense des mottes.

- **Les accès**

Éléments essentiels de la fortification, les accès ont souvent fait l'objet de modifications. Les points de franchissement originels des fossés ne sont donc presque jamais repérables. Dans de rares cas, nous pouvons les situer grâce à la conservation d'une barre rocheuse interrompant le fossé et permettant l'aménagement d'une rampe jusqu'à la motte. De manière tout à fait étonnante, ces rampes sont toujours aménagées vers l'extérieur du site, du côté opposé à la basse-cour. L'accès n'est donc jamais protégé par ce système de talus. Deux rampes de ce type sont bien conservées : celle de Er Hastel (Remungol) (fig. 40) et celle de Kerminizy (Saint-Tugdual). Il s'agit dans les deux cas de larges barrières de grès et de granit formant un passage de 5 à 7 mètres de largeur. Dans les deux cas l'accès est du côté du point haut (vers le promontoire), ce qui laisse également supposer un élément défensif avancé pour protéger l'entrée[116]. Cet accès, en place dès l'origine du site, permet donc d'accéder à la motte et non directement à la basse-cour. Ces exemples posent alors quelques questions : les basses-cours possédaient-elles un accès spécifique du côté opposé ? Ou la motte était-elle placée en position de contrôle ce qui supposerait alors que l'habitat réellement fortifié se trouvait dans la basse-cour et non au niveau de la motte ? Il est prématuré de répondre.

[114] Plusieurs exemples remarquables sont conservés en Ille-et-Vilaine par exemple : la motte de La Ville-Bertier (Vieux-Viel) ou encore la Motte de Saint-Brice (Saint-Brice-en-Coglès). Jeanneret, 2009b, p 52-62.. Mazurier, 2006, p. 72.

[115] La constatation peut être élargie à d'autres régions. La Bourgogne présente également une association fréquente de manoir et d'eau dans ses fossés (Mouillebouche, 2015), de même que le Limousin, le Périgord et l'Angoumois (Rémy, 2015).

[116] Malheureusement, dans ces deux cas cette partie du site a été détruite et n'a laissé aucune trace.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

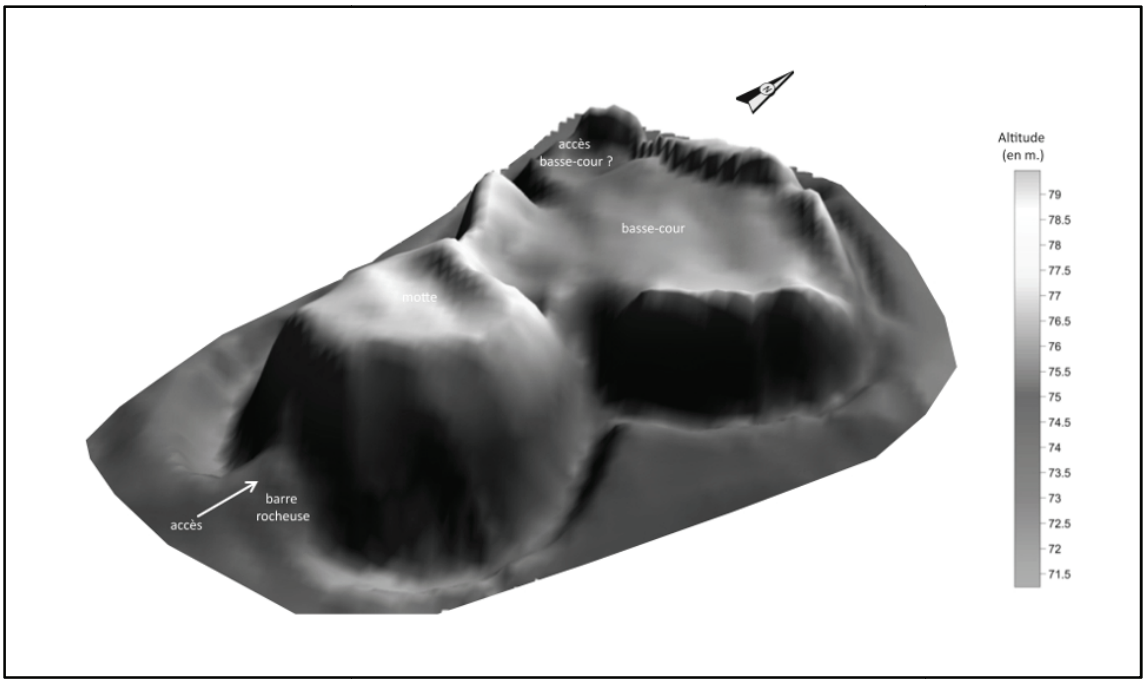

Figure 40. Projection de la motte de Bourgerel / Er Hastel (Remungol, 56) depuis le sud-ouest.

Dans d'autres cas, il est possible de supposer que l'accès à la motte s'effectuait à partir des talus de la basse-cour. C'est le cas par exemple au Corboulo : le talus nord, éventuellement recoupé par le percement (récent ?) du fossé entourant la motte, s'élargit vers l'ouest (intérieur de la basse-cour). Son profil élargi et surbaissé permet de supposer l'existence d'une rampe depuis la basse-cour, associée à un système de franchissement du fossé à cet endroit. L'accès permet alors d'atteindre le point le plus dominant du site. Le même type de rampe aménagée sur un talus est reconnu pour le site, plus tardif, de La Forêt de Lanvaux[117] : dans ce cas, c'est encore une fois une barrière rocheuse qui s'avance sur le fossé, de plus de 5 mètres de profondeur, et qui devait en permettre le franchissement, par un système de pont.

Aucun autre type d'aménagement n'est repérable sur les sites étudiés. Certaines mottes, entièrement circonscrites par un fossé régulier supposent donc l'aménagement de ponts permettant le franchissement. C'est également le cas de la plupart des autres sites fortifiés de type manoir : à Porhoët-er-Saleu (Camors), le fossé central, à l'origine en eau, n'est franchissable qu'en aménageant un pont à l'une de ses extrémités.

[117] Commune Brandivy (56).

Quant à la question des points d'accès aux basses-cours, elle est d'autant plus épineuse que toutes les basses-cours ont été modifiées : transformées en champ, en pâturage, en jardin, l'acheminement des machines agricoles a systématiquement nécessité l'aménagement de nouvelles ouvertures dans les talus. Lorsque ceux-ci n'ont pas été entièrement arasés, ils sont alors parfois parsemés de brèches : à Er Hastel, ce sont 5 accès à la basse-cour qui sont désormais visibles sans que l'on puisse en dater un seul. On peut tout de même noter l'existence d'une légère avancée du talus d'enceinte au nord du site qui pourrait correspondre à l'aménagement d'un système d'accès en chicane vers la basse-cour.

L'hypothèse de l'aménagement d'accès médiévaux opposés à la motte n'est pas non plus improbable. De tels accès sont présents sur les fortifications du haut Moyen Âge, plaçant la porte fortifiée dans l'alignement du bâti seigneurial[118]. Presque toutes les basses-cours en conservent également. Kerminizy, Luhan, La Haye, Sainte-Anne ; toutes disposent d'une ouverture permettant le franchissement du fossé et du talus dans l'alignement de la motte. Cette position est également comprise dans un dispositif de mise en scène du pouvoir seigneurial dont l'expression monumentale se trouve alors dans le prolongement de ces accès.

La question des circulations au sein de ces sites fossoyés est donc complexe et conditionne nos conclusions quant à leur organisation interne et à la répartition des espaces. Si la recherche sur ce sujet achoppe encore, plusieurs sondages effectués sur les sites conservés permettraient aisément d'y répondre. De la même façon, la question des aménagements en pierre au sein de ces sites fortifiés est importante pour définir la nature de l'occupation.

2. Éléments bâtis des sites à motte

L'aménagement des tertres est désormais cerné par plusieurs interventions archéologiques de plus ou moins grande ampleur. Les fouilles menées dans diverses régions de France[119] ont encore une fois mis en avant la diversité des aménagements et la complexité des occupations qui se sont superposées au sommet de ces tertres.

Aucun vestige bâti n'est conservé en élévation dans l'aire d'étude, toutefois la prospection et les relevés topographiques ont permis de mettre en avant la fréquence de la

[118] *Cf.* les exemples de Coët-Codu (Langoëlan) ou encore de Bressilien (Paule), déjà évoqués dans la partie I.

[119] La Moutte, Niozelles pour la Provence ; Boves, Toutencourt, Bonneuil-les-Eaux en Picardie ; Guéramé, La Garnache dans le centre et l'ouest de la France ; Bretoncelles, Vatteville-la-Rue, Château-Ganne en Normandie pour ne citer que quelques travaux menés depuis les années 1990.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

présence de tours carrées ou quadrangulaires. Mais avant de nous interroger sur les formes et les usages de ces éléments bâtis, il est nécessaire de revenir sur les informations issues de fouilles archéologiques et disponibles pour la Bretagne.

a. Bilan des interventions archéologiques (1850-2000)

– Bilan des sites fouillés dans l'aire d'étude

Les rares fouilles archéologiques opérées sur les sites de l'aire d'étude sont des travaux anciens et malheureusement souvent mal renseignés. Plusieurs sites ont ainsi été partiellement fouillés (anciennement ou clandestinement) sans que les résultats ne soient consignés. Les travaux plus récents permettent toutefois de noter quelques éléments structurels éclairant notre propos. Parmi les sites fouillés depuis les années 1960 en Bretagne[120], deux seulement concernent le Vannetais ou le Porhoët. Cinq sites ont fait l'objet d'interventions souvent anciennes et moins bien renseignées. Deux sites de l'aire d'étude ont été explorés par A. Martin dans les années 1890 : Kernec à Languidic et Coët-er-Houarn à Baud. D'autres interventions sporadiques sur des sites identifiés comme des *tumuli* sont à noter à la fin du XIXe siècle. Aveneau de la Grancière a ainsi fouillé la motte du Corboulo (Saint-Aignan). Aucune intervention n'est renseignée pour la première moitié du XXe siècle, mais deux campagnes ont concerné des sites du Vannetais et du Porhoët dans les années 1960-1970 : la première concernait la motte de Penhouët (Ploeren), la seconde l'enceinte de Bodieu

[120] Parmi ces interventions :
- La Chapelle-Chaussé (35), motte de Château-Maugis, fouillée en partie en 1963 (Daucé, 1965).
- Gévezé (35), La Motte-Marcillé (Brand'honneur, 1984).
- Ploumoguer (29), motte de Lamber ou Ar Cruguel, qui dispose également d'un donjon carré repéré en fouille (Clément, 1979).
- Liffré (35), motte de Dézerseul en 1991 (Brand'honneur, 1991).
- Vezin-le-Coquet (35), Motte-Beaucé (Brand'honneur 1992).
- Plélan-le-Grand (22), motte Salomon (Beuchet, Hurtin, 1993).
- Aucaleuc (22). L'opération très réduite (une demi-journée) n'a concerné que les abords sud de la motte en partie arasée. Le site, établi à proximité du cimetière et d'une ancienne chapelle, était entouré d'au moins un fossé ceinturant le tertre : d'une largeur de 5,5 m, sa profondeur est supérieure à 1,8 m. La présence d'eau dans le fond de ce fossé est à noter. En revanche aucun mobilier datant n'a pu être associé à cet élément (Leroux, 1999).
- Guingamp : seul exemple d'intervention sur une motte en milieu urbain (Beuchet, 2002).
- La Bouexière (35), motte de Chevré, fortification relevant des seigneurs de Vitré. Les fouilles ont concerné les niveaux supérieurs de la plateforme sommitale (Corre, 2012).
- Chasné-sur-Illet (35), ensemble arasé fouillé en 2012-2013 (Beuchet, rapport à venir).
- Essé (35), motte de la Basse-Coudre (Georget, 2014).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

(Mohon)[121]. Les programmes sont en général de courte durée expliquant la faiblesse des résultats et des datations obtenues pour ces sites[122]. Le bilan est donc contrasté, la nature des informations étant très inégale : les publications d'A. Martin sont ainsi bien plus complètes que les quelques lignes laissées par P. Aveneau de la Grancière. Nous allons donc revenir rapidement sur les éléments identifiés sur ces quelques sites fouillés.

- **Kernec (Languidic)**

Le site de Kernec (Languidic)[123] a fait l'objet d'investigations importantes au sommet du tertre[124]. Plusieurs tranchées profondes sont encore repérables, longeant les structures maçonnées. Ces premières fouilles remontant au XIXe siècle ont sans doute été suivies d'investigations plus sporadiques, des pans de la chemise de cette motte étant actuellement apparents. Ce site, qui ne semble pas associé à une basse-cour, faiblement dominant (il ne domine son environnement que de 3 mètres au maximum), est toutefois entouré d'un puissant fossé atteignant 6 mètres de profondeur depuis le fond, pour une largeur réduite de 7 à 8 mètres. Ce fossé est quasiment intégralement taillé dans le rocher. Les bâtiments situés au sommet de la motte sont des structures maçonnées de deux types (fig. 41) : la microtopographie révèle la présence encore aujourd'hui d'un talus circulaire marquant le pourtour de la plateforme sommitale ; tandis qu'à l'intérieur de cette enceinte, qui atteint une quinzaine de mètres de largeur, on retrouve au moins un vaste bâtiment rectangulaire ainsi que d'autres structures plus légères pouvant s'adosser à l'enceinte. La plateforme abrite ainsi plusieurs bâtiments dont l'usage reste indéfini.

Les fouilles menées par A. Martin (1895-1898) ont mis en évidence un certain nombre d'éléments importants et bien renseignés par son compte-rendu. D'une part, le site est bien aménagé sur le substrat rocheux ; d'autre part, les structures bâties, identifiées au sommet, s'appuient sur ce substrat, 4,2 mètres sous le niveau de la plateforme (fig. 42). Identifiés comme des constructions souterraines, ces éléments bâtis sont composés de « chambres souterraines », soutenus par « de longs contreforts de 2,2 mètres environ de hauteur »[125]. Au centre de ce petit bâtiment, un puits a également été fouillé. Les niveaux retrouvés au fond de cette salle présentaient une importante accumulation de cendres et les pierres, entièrement

[121] Le Devendec, 1966. Garrec, 1977. Dans le cas de Bodieu, ce n'est pas la motte qui est concernée par les sondages de juillet 1977 mais l'enceinte incluse dans l'ensemble défensif.
[122] 15 jours pour Bodieu (1er au 15 juillet 1977), 3 semaines pour Penhoët (1er au 25 septembre 1966).
[123] Cayot-Délandre, 1847, p. 467.
[124] Martin, 1899.
[125] Martin, 1899, p. 102.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

noircies ou rougies, indiquant un incendie. Le puits, situé au nord de cet ensemble, a été fouillé en grande partie. Dégagé sur une profondeur de 23 mètres, il était comblé, d'après A. Martin, de débris divers, de coquilles d'huîtres et de quelques ossements. Ses parois étaient parfaitement parementées de moellons, avant d'être creusées dans le rocher sous le niveau de base de la motte. Les observations faites durant cette fouille prouvent que le puits a été aménagé après l'abandon et le comblement de la petite salle souterraine. Deux phases d'occupation sont ainsi, a minima, repérées. L'ensemble est englobé dans un tertre composé de moellons issus du creusement des fossés et d'arène.

Autour de cet ancien bâtiment, peut-être emmotté, a été aménagé un « parapet », qui est encore visible : il forme une chemise grossièrement circulaire surplombant la motte. A. Martin indique que le parement extérieur, conservé sur une hauteur de 1,5 mètre, est composé de petits moellons non assisés et qu'il est précédé, vers l'extérieur, d'un petit pavage stabilisant le rebord de la motte et le pied de l'enceinte.

Le mobilier est partiellement décrit : des ossements, principalement de porcs, des charbons, quelques tessons de céramique (onctueuse)[126] dont quelques fragments glaçurés avec des motifs « sinueux en creux autour du col »[127].

[126] Giot, 1958, p. 34.
[127] Martin, 1899, p. 107.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

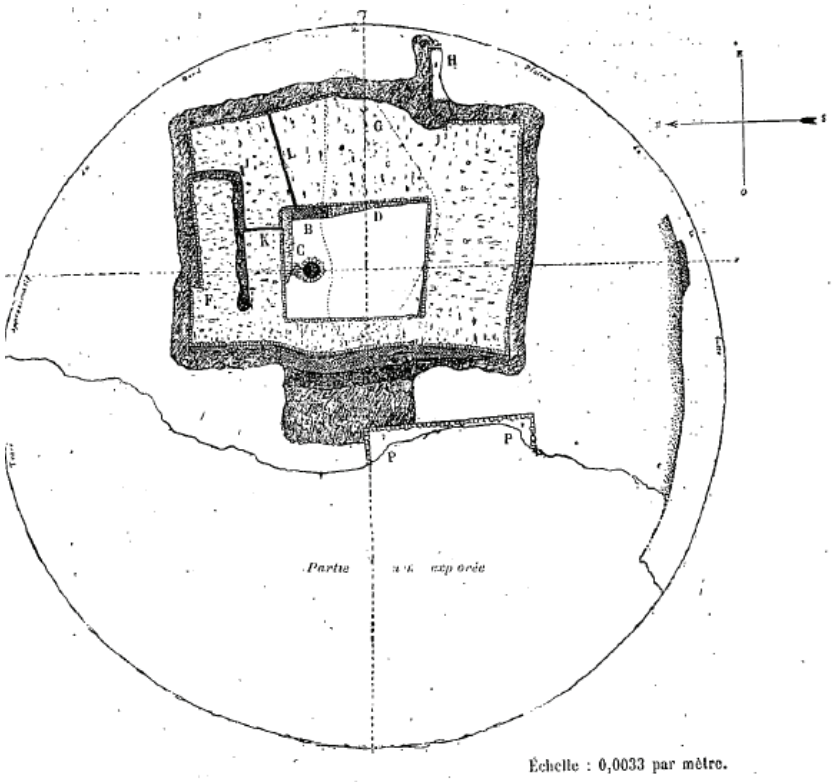

Fig. 3. — Plan des fouilles.

Figure 41. Vue en plan des fouilles menées par A. Martin à Kernec (Martin, 1899, p. 101).

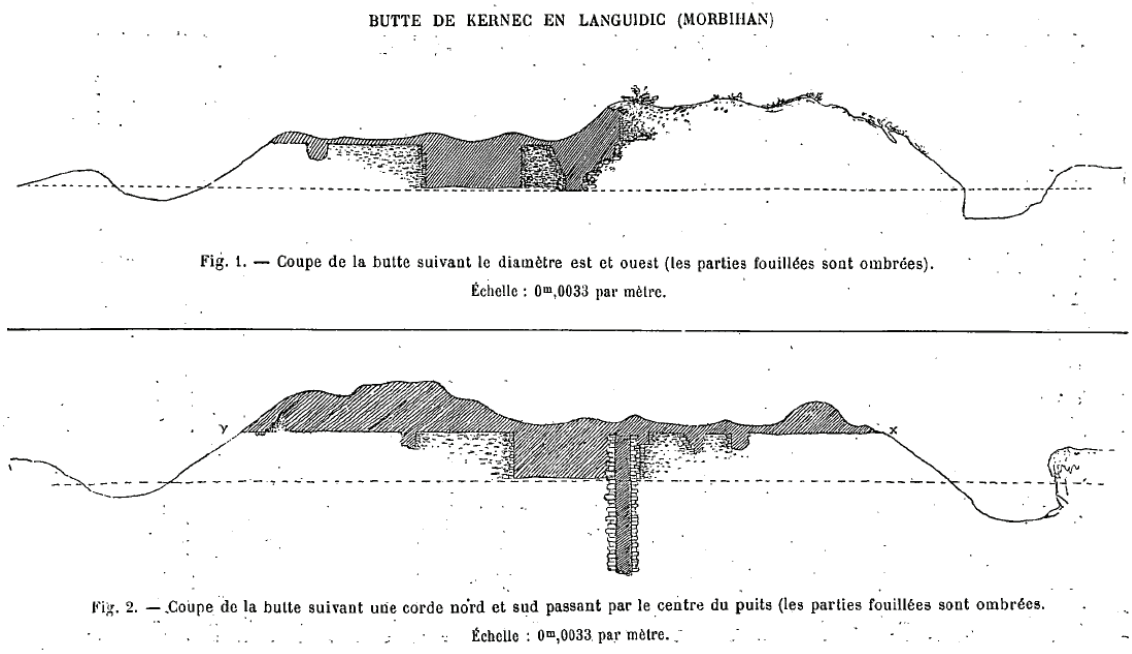

Figure 42. Coupes de la motte de Kernec (Languidic) levées par A. Martin (Martin, 1899, p. 99).

– **Coët-er-Houarn (Baud)**

Le site de Coët-er-Houarn, à Baud, à quelques kilomètres seulement de Kernec a également été fouillé par A. Martin[128]. Décrit comme tertre en forme de « tronc de cône très aplati de 30 mètres de diamètre à la base et de 19 mètres au sommet, entouré d'une douve large et peu profonde », il était également identifié par le fouilleur comme un tumulus. F.-M. Cayot-Délandre y voyait, quant à lui, déjà en 1847, la base d'un donjon médiéval. La surface sommitale, 300 m², est importante. Les éléments bâtis reconnus (fig. 43)., sont encore une fois fondés bien en dessous du niveau sommital de la butte. Les murs, parfaitement assisés, sont marqués par des ressauts ou des cordons (supports de plancher ?), qui rappellent les aménagements des maisons fouillées plus récemment dans les environs (Melrand notamment). Le bâtiment fouillé trouve en son centre un foyer[129].

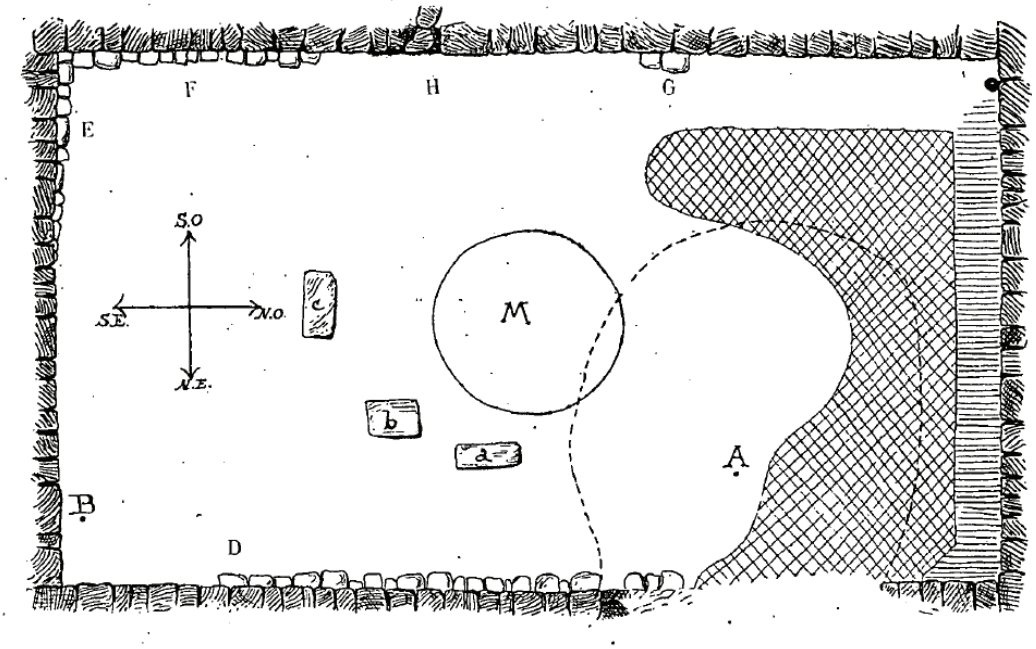

Fig. 9. — Enceinte quadrangulaire du tumulus de Coat-er-Houarn.

Quadrillé : partie non fouillée; traits horizontaux : partie fouillée peu profondément; pointillé : tracé approximatif des fouilles anciennes.

Figure 43. Plan de Coët-er-Houarn (Baud) levé par A. Martin (Martin, 1895, p. 66).

[128] Martin, 1895, p. 56-71.

[129] A. Martin conclut à l'issue de la fouille à l'identification d'une sépulture à incinération de l'âge du Fer, englobée dans une vaste enceinte rectangulaire délimitant le lieu consacré aux défunts (Martin, 1895, p. 67-68). Il est évident à la lecture de son compte-rendu, que les vestiges identifiés sont des vestiges médiévaux et que le bâtiment fouillé correspond à un intérieur de maison médiévale.

La découverte d'une monnaie du règne de Conan II est à signaler[130] et permet de supposer une occupation du site dès le milieu du XIe siècle. Le reste du mobilier est particulièrement abondant et prouve largement l'occupation médiévale et aristocratique du site : fers à cheval, clous de fer à cheval, plusieurs lames, une agrafe de ceinturon, quelques fragments de céramique onctueuse ainsi que de nombreux ossements. Tous ces éléments, attribués à une occupation gauloise par A. Martin, sont évidemment médiévaux.

- **Le Corboulo (Saint-Aignan)**

Plus au nord, la motte du Corboulo (Saint-Aignan) a été fouillée par le vicomte P. Aveneau de la Grancière avant 1902[131]. Les notes laissées sont bien plus laconiques. Identifié comme tumulus, le tertre a été en partie dégagé à son sommet. Les bases d'une tour quadrangulaire ont été repérées mais la fouille a été rapidement abandonnée et le mobilier (céramique principalement) a été égaré, ne permettant pas d'affiner la datation de l'occupation du site. L'extension de la tour ne doit pas excédée 10 mètres de côté d'après la surface conservée de cette motte. Les investigations sont ici à reprendre.

- **Penhoët (Ploeren)**

Le site de Penhoët, fouillé en 1966 avant sa destruction lors de l'alignement de la route nationale 165, est le seul pour lequel nous disposions d'un plan d'un bâtiment complet, reconnu en fouille (fig. 44 et 45). La surface de ce bâtiment quadrangulaire atteint 100 m² (12,8 x 7,8 mètres). Les murs, d'une épaisseur moyenne de 1,15 mètre sont fondés à 1,5 mètre de profondeur en moyenne.

Il correspond aux plans de bâtiments repérés en prospection. Nous reviendrons sur les plans de ces bâtiments surmontant les tertres.

[130] Brochard, 1994, p. 51. A. Martin mentionne la découverte de cette « monnaie féodale en argent » dans ses notes à la date du 9 octobre 1894.
[131] Aveneau de la Grancière, 1902.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

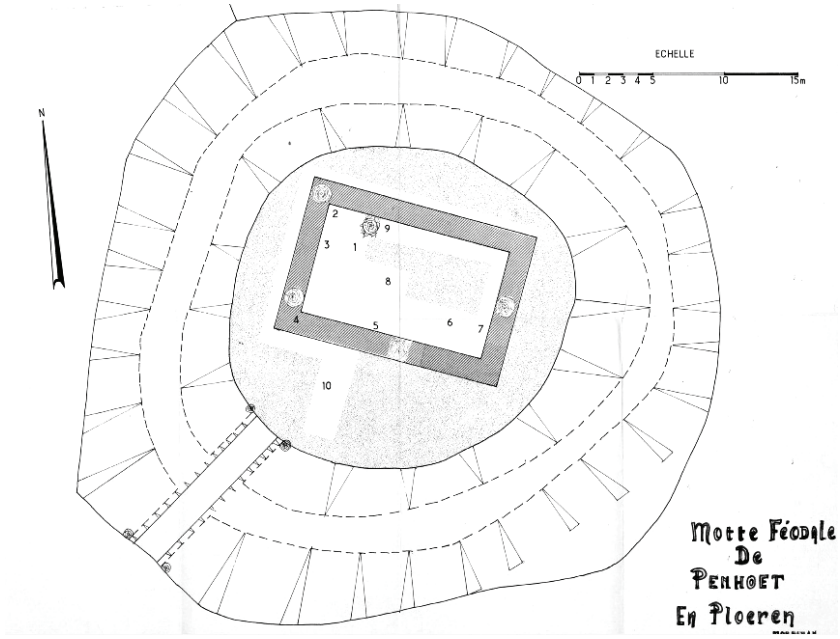

Figure 44. Plan de la motte de Penhouët en 1966 (Le Devendec, 1966, p. 14).

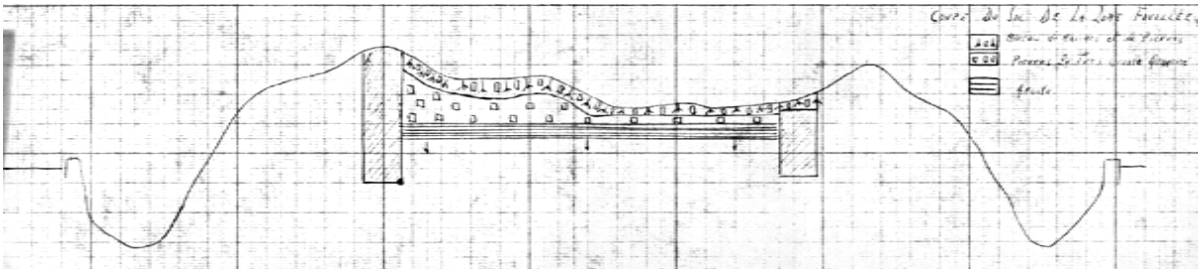

Figure 45. Coupe de la motte de Penhouët en 1966 (Le Devendec, 1966, p. 10).

- **Bodieu (Mohon)**

Les sondages menés sur le site de Bodieu en 1977 n'ont pas concerné la motte, mais l'enceinte qui lui est associée au sud[132]. L'ensemble des niveaux dégagé a livré des débris de matériaux divers (ardoises, schiste) avec des niveaux d'argile et d'arène. Les rares tessons de céramique sont apparus postérieurs au haut Moyen Âge (céramique à pâte claire et à glaçure verte), attestant une réoccupation du site dans la seconde moitié du Moyen Âge. Les niveaux de remblais paraissent conséquents dans cette enceinte et aucun niveau d'occupation n'a été clairement identifié. Ces sondages confirment néanmoins indirectement l'occupation durant le Moyen Âge central du site et donc de la motte.

- **Les fouilles clandestines**

Quelques sites ont également fait l'objet de fouilles clandestines importantes. Le site de Castel Bihuy (Pluvigner) a fait l'objet de sondages clandestins au sommet de la motte au cœur du bâtiment circulaire partiellement conservé sur une hauteur de 1 mètre à 1,5 mètre, réduisant les chances de conservation des niveaux archéologiques. L'ensemble des murs dégagés montre qu'il s'agit d'une petite tour circulaire de 6 mètres de diamètre, les murs atteignant jusqu'à 1,2 mètre d'épaisseur. Sans autre indice de datation, nous sommes enclins à y voir les bases du moulin à vent mentionné par les moines de Lanvaux et édifié au XVIIe siècle sur la motte qu'ils possédaient[133].

Le site de Panner (Saint-Tugdual) a, de la même manière, fait l'objet de petits sondages récents (années 1990 ou 2000) mettant au jour tout un angle du bâtiment central. Les fouilles, reprises en 2015 par M. Quillivic, apporteront des indications quant à la chronologie de ces éléments.

Ces quelques fouilles fournissement trop peu d'éléments pour apporter des réponses aux questionnements relatifs à la constitution et à l'aménagement de ces structures en Bretagne. En revanche, elles apportent des points de comparaison intéressants avec des éléments repérés par l'analyse microtopographiques d'autres sites de l'aire d'étude, qui présentent des plans parfois comparables.

[132] Garrec, 1977.
[133] AD 44, B 785, aveu de 1728, f° 24.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

b. Identification des bâtiments associés aux mottes par l'analyse microtopographique

– **Les bâtiments au sommet des tertres**

Actuellement, l'ensemble des tours sommitales des mottes étudiées a disparu en élévation. Toutefois, les observations de terrain, ainsi que les relevés topographiques, ont permis de mettre en avant la présence récurrente de fondations de tours ou d'enceintes maçonnées. Ainsi, près d'une vingtaine de sites conservent des vestiges de construction au moins en fondation, dont 12 mottes (fig. 46). Ces fondations apparaissent, sur certains sites, très dégradées, toutefois leurs dimensions peuvent être évaluées.

Site	Commune	Éléments reconnus	Plan	Dimensions hors-œuvre	Structures associées
Coët-er-Houarn	Baud	Fondations (fouillées)	Quadrangulaire	inconnues	--
Cohcastel	Bieuzy-Lanvaux	Fondations	Circulaire	10 m	--
Cohcastel	Bignan	Fondations	Quadrangulaire	13,50 x 16 m	--
Tallen	Camors	Fondations	Quadrangulaire	17 x ? m	--
Rosnarho	Crac'h	Fondations (fouillées)	Quadrangulaire	inconnues	--
Kernec	Languidic	Fondations et premières assises	Quadrangulaire	inconnues	Chemise d'enceinte (16 x 18 m)
Le Vieux-Moulin	Noyal-Muzillac	Fondations	Quadrangulaire	8 x 11 m	--
Penhouët	Ploëren	Fondations (fouillées puis détruites)	Quadrangulaire	10 x 15 m	--
Sainte-Anne	Plouay	Fondations et premières assises	Quadrangulaire	12,5 x 17 m	Chemise d'enceinte
Corboulo	Saint-Aignan	Fondations (mention 1902)	Quadrangulaire	Inconnues (environ 10 m)	--
Kerminizy	Saint-Tugdual	Fondations et premières assises	Quadrangulaire	11 x 11 m	--
Kersallic	Saint-Tugdual	Fondations (partielles)	Quadrangulaire ?	9 x ? m	--

Figure 46. Tableau récapitulatif des vestiges bâtis observés au sommet des tertres.

- **Forme et matériaux**

Le plan des tours est généralement quadrangulaire, un seul site faisant exception, celui de Cohcastel à Bieuzy-Lanvaux[134]. La tour établie au sommet de cette motte conserve des bases circulaires, mais sa datation, nous le verrons, est sans doute postérieure au Moyen Âge. L'ensemble des autres bâtiments identifiés relève de deux catégories : des bâtiments quadrangulaires ou carrés ; des enceintes circulaires.

Ces dernières sont peu fréquentes. Elle reprennent les mêmes dispositions que les enceintes surélevées, que l'on rencontre de toutes formes : carrées (Vieux Moulin à Saint-Nolff par exemple), ovales (Bodieu à Mohon ou encore Panner à Saint-Tugdual) ou circulaires (Fort-Créno à Saint-Barnabé). La seule différence est ici l'association avec une motte et une certaine recherche dans la construction, qui est, au moins partiellement, maçonnée. Penhoët (Ploeren) et Kernec (Languidic) sont les deux seuls exemples certains. Ils associent alors une enceinte et un bâtiment central quadrangulaire. Cette disposition rappelle, à une autre échelle, les dispositions connues ailleurs et associant un donjon accolé à une enceinte. S'il ne s'agit pas exactement des *shell-keeps*, modèle architectural anglais que l'on retrouve occasionnellement en Normandie[135], la volonté d'entourer la tour ou la résidence d'une enceinte maçonnée relève de la même démarche.

Bien entendu, l'importance physique de ces structures est bien moindre en Bretagne : les enceintes ne font guère plus de 18 mètres de diamètre. La mise en œuvre des matériaux est également loin d'attester l'emploi de maçonneries pérennes. La description faite de l'enceinte de Kernec par A. Martin donne alors véritablement l'image d'un muret destiné à nettement marquer la motte mais la qualité de la construction reste médiocre (pas de mortier, pas de blocage). Les relevés et descriptions fournies renvoient à une mise en œuvre semblable à ce qui est observé pour l'habitat rural dans la même région. Les points de comparaisons les maisons médiévales de Melrand[136] ou de Guidel[137] sont alors nombreux. Toutefois, les épaisseurs de murs sont nettement plus conséquentes dans le cas du bâtiment central, qui doit, sans doute, supporter des étages.

Les bâtiments implantés au centre de la plateforme sommitale des mottes sont en revanche systématiquement quadrangulaires. Leurs dimensions sont variables, avec des

[134] Commune de Pluvigner (56).
[135] Corvisier, 1998, Flambard-Héricher, 2002b, p. 96.
[136] André, 1982. L'occupation en question couvre une période longue, allant du XIe au XIVe siècle.
[137] Bertrand, 1975.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

éléments bâtis de 8 à 15 mètres de côté en moyenne. La superficie au sol de ces bâtiment varie donc de 90 m² à plus de 200 m². L'épaisseur des murs est très variable : les éléments livrés par les relevés topographiques indiquent une épaisseur maximale de 1,25 mètres avec le parement conservé[138]. Les éléments visibles montrent le plus souvent un mur constitué d'un double parement constitué de petits moellons de schiste ou de grès grossièrement équarris enserrant un blocage souvent mal conservé ou peu visible. Le parement est ainsi partiellement conservé et visible à Tallen, Kerminizy et Cohcastel (Bignan), tandis qu'il est bien attesté pour tous les sites fouillés (Coët-er-Houarn, Kernec, Penhouët, Corboulo). Les matériaux de construction, systématiquement pris sur place, sont parfois de piètre qualité et n'assurent pas une bonne conservation de ces vestiges.

Les plans dégagés montrent donc des systèmes simples de tour ou de bâtiment bas, aux dimensions assez restreintes. L'épaisseur des murs, ainsi que la faiblesse des maçonneries, amènent à douter de la présence systématique de tours élevées sur plusieurs étages. Les quelques sites fouillés n'ont pas livré de mobilier indiquant l'existence de multiples planchers (éléments de poutraison ou clous en grand nombre). La question de la nature même de l'élévation de ces bâtiments reste donc posée.

Rares sont les sites conservant des élévations massives comparables aux donjons identifiés ailleurs dans le Grand Ouest[139]. Un seul site, en marge de l'aire d'étude, présente toutefois des caractéristiques intéressantes : il s'agit du château de La Gacilly, véritable pôle castral implanté sur les bords de l'Aff. Ce site présentait, avant sa destruction, une architecture davantage comparable aux premières formes castrales qui ont pu être adoptées sur des sites tels que Rohan, Josselin ou encore Castennec aux XIe et XIIe siècles.

La motte de La Gacilly avait des dimensions importantes (de 55 à 60 mètres de diamètre pour une élévation de 6 mètres) correspondant à un état du site déjà dégradé, puisqu'en 1847 F.-M. Cayot-Délandre indique que « du château, il n'existe plus aujourd'hui que la motte ou l'emplacement ; c'est une butte dont le sommet est tout dévasté par les nombreuses fouilles qu'on y a faites pour en extraire les pierres de fondation du château mais qui, néanmoins, conserve encore sa forme conique et l'aspect de sa destination primitive »[140].

[138] Seul le plan du site de Kernec levé en 1897 montre des murs bien plus épais (jusqu'à 3 mètres). Les données, anciennes, méritent sans doute d'être revues.
[139] Baudry, 2011.
[140] Cayot-Délandre, 1847, p. 281.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

La destruction du site est donc sans doute bien plus ancienne puisque ce vaste donjon en pierre, qui n'a pas d'égal dans la zone étudiée, est déjà en ruine en 1639, lorsque Gilles de Talhoet mentionne « l'emplacement et mazière du vieil chasteau de La Gacilly, contenant le dit emplecement un journal ou environ »[141], avant que la motte ne soit finalement arasée, lors de l'aménagement de l'école communale en 1884 (fig. 47). Cette destruction a tout de même donné lieu à des relevés succincts effectués a posteriori (fig. 48). L'arasement de la motte a ainsi révélé que les fondations de la tour massive de La Gacilly reposaient sur le sol originel et non sur la motte.

Cette tour se présentait comme une structure carrée, mesurant une vingtaine de mètres de côté. Les murs, conservés sur une hauteur de 5 à 6 mètres, mesuraient 3 mètres de largeur à la base de la construction. Chacun de ses côtés était flanqué de trois contreforts et les murs ne possédaient aucune ouverture à ce niveau. Il n'y a aucune indication sur la structure interne du bâtiment : existait-il des traces d'aménagements de planchers, des traces d'occupation ? Il est désormais impossible de le préciser. La présence d'importants contreforts jusqu'au sol antérieur, ainsi que d'un parement (dont la qualité est impossible à apprécier à partir des rares sources disponibles), laissent supposer que la « motte » a été constituée après la construction de la tour. L'emmottement de cette tour est cependant difficile à dater. La typologie du site en fait une construction romane à situer dans la seconde moitié du XIIe siècle, avec un emmottement sans doute rapide, peut-être avant le XIIIe siècle (la construction de motte étant ensuite moins fréquente et laissant place davantage à de très vastes enceintes maçonnées englobant la tour primitive)[142].

[141] AD 44, B 381.

[142] Aucun édifice comparable n'est conservé ou connu en Bretagne. Ailleurs (Normandie, Anjou, Poitou), les édifices de ce type apparaissent être des constructions majoritairement datées du XIIe siècle (et surtout de la seconde moitié du XIIe siècle) et du début du XIIIe siècle. Notons toutefois que les fouilles menées entre 1981 et 1983 par P. Grueau sur le site de Châteuneuf-d'Ille-et-Vilaine apportent un élément de comparaison intéressant. Un document iconographique, tiré du terrier de Châteauneuf (1717-1729), montre un donjon crénelé à quatre niveaux, avec des contreforts extérieurs du même type que ceux de La Gacilly mais cette fois-ci à ressauts (alors qu'aucun ressaut n'a été observé sur l'élévation de La Gacilly). En revanche les fouilles n'ont mis au jour que les fondations de ce bâtiment rasé en 1740. Voir sur cette question Amiot, 1992.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Figure 47. Donjon et motte de La Gacilly en cours de destruction. Années 1880 (source inconnue).

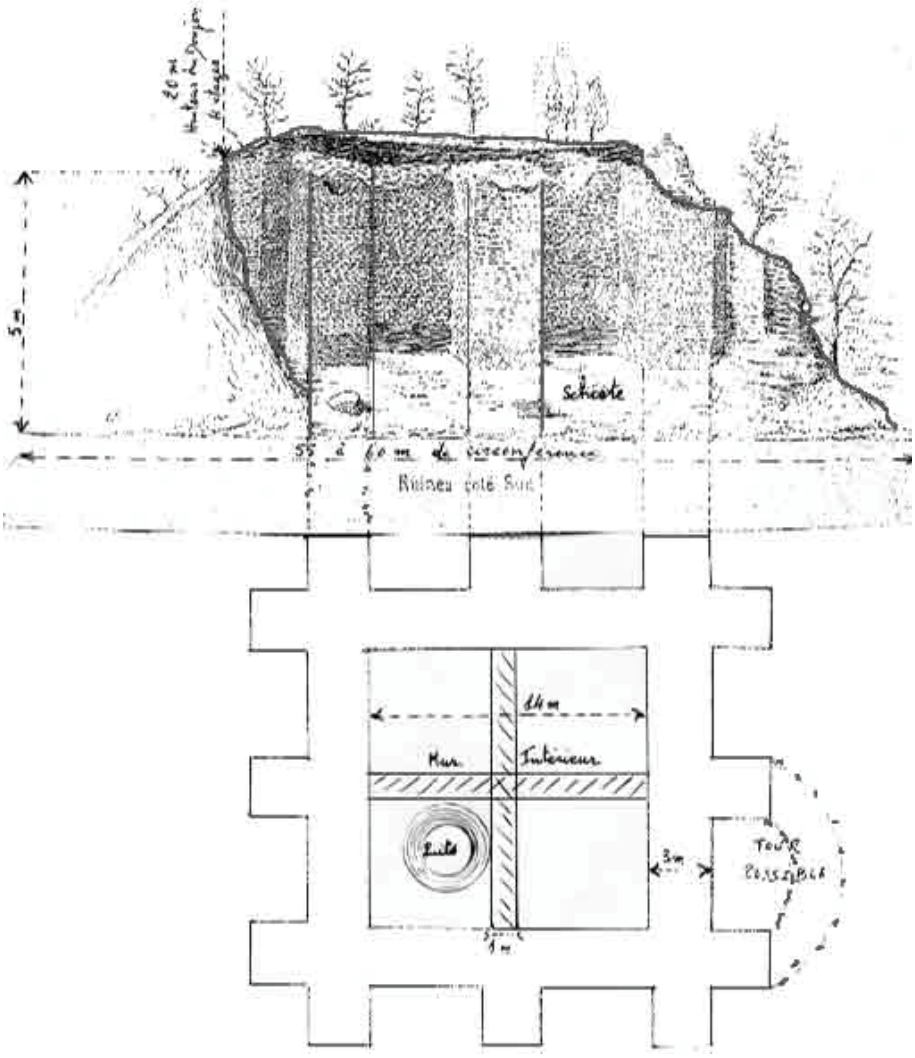

Figure 48. Plan restitué du donjon de La Gacilly, établi par J.-M. Le Mené au 1/500e.

Mais La Gacilly n'était sans doute pas le seul exemple de ces vastes tours quadrangulaires, même s'il ne reste rien en élévation actuellement. Les fondations d'une tour carrée sont conservées dans l'angle sud-ouest de l'enceinte du château de Rieux (à 5 mètres de la tour porche principale, indiquant sans doute un élément préexistant à la grande enceinte). Sa datation est impossible à préciser, toutefois, un croquis réalisé en 1781, avant sa destruction, permet d'en évaluer les dimensions (fig. 49). Le donjon est représenté dans un angle, appuyé sur un point haut, qui peut correspondre à un ancien aménagement de type motte, largement repris par la suite. Composé d'un pan de mur presque aveugle côté ouest, en direction du fossé, il est contreforté par au moins quatre contreforts. Il est impossible de dire si ces contreforts étaient quadrangulaires ou hémicirculaires.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

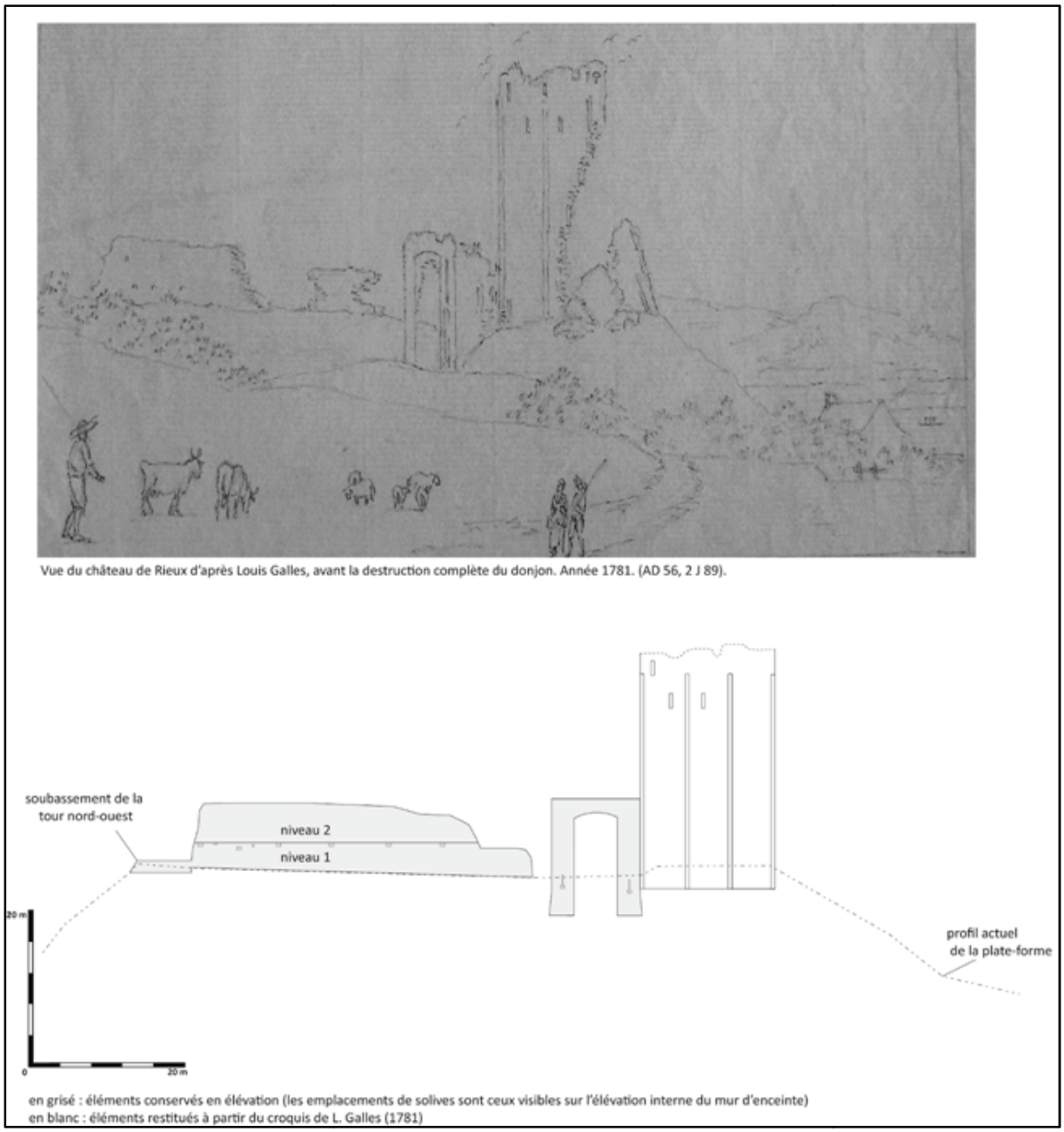

Figure 49. Essai de restitution de la façade ouest du château de Rieux d'après le dessin de Louis Galles (1781)[143].

Les rares cas de donjons quadrangulaires sont donc identifiables dans le cas de sites castraux. Au-delà de ces exemples, il serait tentant de voir, dans la fréquence des plans quadrangulaires et des modules d'une dizaine de mètres de côté, une transposition d'une architecture d'abord adoptée par les élites. Les dimensions adoptées (une dizaine de mètres de

[143] La restitution a été faite à partir d'une planche redressée du dessin de Louis Galles. Les éléments en grisé ont été repris à partir des données issues du relevé topographique effectué en février 2014.

côté en moyenne), ainsi que les modes de construction rappellent des modèles déjà identifiés ailleurs, notamment dans le sud de la France[144]. Toutefois, ces observations, qui, en l'état, n'offrent pas de datations ni de phasage chronologique à l'échelle des sites, ne permettent pas d'exclure l'existence et/ou la pré-existence de structures en matériaux périssables sur certains de ces sites à mottes. Ces techniques plus faciles à mettre en œuvre, ont été repérées sur des sites fouillés hors de Bretagne. C'est le cas par exemple pour les premières occupations du site de Boves (80)[145]. Il faut donc considérer la présence de structures de type tour maçonnée sur ces tertres comme représentatif d'un état terminal de leur utilisation, à dater, au plus tard, des XIIIe-XIVe siècles. Seuls quelques cas permettent d'affirmer que la construction de la tour maçonnée est contemporaine voire antérieure à celle de la motte, par exemple dans le cas de Cohcastel, du Corboulo, de Kernec ou encore de La Gacilly.

En l'absence de fouilles, il est toutefois impossible de conclure sur la fréquence et les formes que peuvent prendre de tels aménagements au sommet des mottes en Bretagne. Les seuls vestiges encore détectables sont donc des bâtiments en pierre qui sont soit conservés en partie (fondation le plus souvent), soit reconnus en fouille. Ceux-ci peuvent évidemment prendre la place de structures en bois antérieures. L'idée ancienne selon laquelle les structures sont d'abord élevées en bois avant d'être remplacées par des maçonneries, entre la fin du XIe et le XIIe siècle, n'apparaît aujourd'hui plus systématiquement recevable. Plusieurs mottes ont pu être élevées assez tardivement (courant du XIIe siècle) et être surmontées dès l'origine de structures en pierre. La conception conjointe des structures maçonnées et fossoyées est évidente pour plusieurs sites. C'est le cas pour le site du Corboulo pour lequel le tertre n'est pas circulaire mais carré, s'adaptant à la forme de la tour sommitale repérée par le vicomte P. Aveneau de la Grancière[146]. Il est impossible de dire si la tour a été élevée en même temps que la motte de la même manière que pour le site de la Truque de Maurélis, pour lequel le phasage de la construction est bien calé[147]. Si cette technique élaborée de construction, avec un système de construction en escalier, est difficilement repérable ailleurs, la technique des tours emmottées paraît régulièrement utilisée[148]. L'exemple de Doué-la-Fontaine avait permis de mettre en avant une évolution de sites maçonnés vers des structures fossoyées. On passe ainsi de l'*aula* carolingienne dans le cas de Doué, ou d'un petit établissement religieux, par

[144] Mouton, 2008 ; Mouton, 2003. Schneider, 1992 ; Journot, 1992, p. 41.
[145] Phases 2A et 2B. Racinet, 2002, p. 27-43. Racinet, 2008, p. 24-84.
[146] Aveneau de la Grancière, 1902, p. 122-123.
[147] Hautefeuille, 2005.
[148] Une première synthèse des sites étudiés jusque dans les années 1990 a été proposée par J. de Meulemeester, A. Matthys et J.-M. Poisson. De Meulemeester *et al.*, 1997.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

exemple dans le cas du site de Villars-les-Dombes (Ain)[149], à une motte surmontée d'un donjon, qui n'est, dans le cas de Doué, qu'un réaménagement de la structure antérieure. Ces modifications entraînaient alors le plus souvent un changement de destination du site ou une nouvelle répartition du rôle de ses espaces. Mais il faut également envisager, dans un certain nombre de cas, le choix délibéré d'une construction simultanée d'une tour maçonnée et du tertre. Ce mode de construction, plus chronophage, s'avère toutefois plus adapté aux régions où le matériau principal se trouve être une roche pouvant plus ou moins aisément être débitée en petits moellons. C'est le cas en Bretagne, où l'abondance de schiste ou de granit repérable sur plus de 3/4 des sites à motte permet la mise en œuvre de constructions simples. La roche, affleurante, offre alors un matériau de construction qui est systématiquement privilégié. C'est ainsi que plusieurs sites apparaissent être fondés sur le substrat : c'est le cas de Cohcastel (Bignan) ou encore de Kernec (Languidic) comme l'ont démontré les fouilles d'A. Martin. Dans ces deux cas, l'antériorité de la tour est difficilement vérifiable et la topographie générale indique davantage une construction simultanée des deux éléments.

Aujourd'hui, il ne reste de ces sites que quelques éléments de fondation. Pour les plus importants, élevés avec des matériaux travaillés et soigneusement mis en œuvre, ils ont été intégralement récupérés. Ainsi, la cession du château de La Chèze cédé en 1743 pour la reconstruction de l'église de Loudéac ou celle du château de Rohan en 1841 pour la construction de l'abbaye de Timadeuc, ont précipité la disparition quasi-totale de ces deux monuments. De la même façon, la récupération intégrale des matériaux des châteaux de La Gacilly, en 1884-1885, ou de Guémené, entre 1922 et 1930, démontre largement les convoitises pesant sur ces carrières de schiste et de granit déjà débités.

- **Problème de datation**

Les informations externes ne permettent pas de proposer une datation de ces constructions. Les sites sont souvent abandonnés avant le XVe siècle, date à laquelle ils ne sont, pour la plupart, déjà plus mentionnés dans les aveux. Toutefois, des constructions postérieures peuvent s'établir sur les mottes. Il est impossible d'avancer une datation pour la tour de Coh-Castel (Pluvigner), toutefois, la mention d'un moulin à vent au XVIIe siècle sur la motte de Bieuzy[150], amène à envisager que ces fondations soient les restes de ce bâtiment tardif et non les derniers vestiges de l'occupation médiévale de ce site.

[149] Collet, 1898 ; Poisson, 1998.
[150] AD 44, B 785.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Pour les sites fouillés, les rares éléments datant ne contredisent pas une occupation du Moyen Âge central. Mais l'analyse des mobiliers, effectuée pour la plus récente en 1967 (Penhoët à Ploeren), ne fournit qu'une large période chronologique et ne permet aucunement de préciser le phasage des diverses occupations. Systématiquement, l'inventaire achoppe donc sur la question de la chronologie : la chronologie de l'implantation, des occupations successives, puis de l'abandon, restent donc à préciser.

3. La diffusion des fortifications de terre : étude de la répartition et des usages

a. Analyse cartographique des mottes antérieures au XIIIe siècle

– Un littoral vide ?

La faiblesse de la concentration des sites fortifiés sur toute la frange littorale du Vannetais est une évidence (fig. 36). Si les abords des cours du Blavet, du Scorff et du Loch concentrent un certain nombre de fortifications ; les alentours de Vannes et l'ensemble du secteur sud-est du Morbihan paraissent vides. Au sud, la présence ducale et les anciennes possessions comtales sont un facteur limitant l'installation de petites fortifications, qui restent concerntrées aux abords des voies majeures de circulation en direction de Vannes. Parmi les sites connus, la plupart relèvent des ducs ou de leurs proches. C'est le cas de tous les sites de la presqu'île de Rhuys notamment, mais également de ceux situés sur la partie basse de la Vilaine.

Quant à la zone est, le long de la Vilaine, l'occupation de ce secteur est pourtant largement démontrée. Les nombreuses possessions de l'abbaye de Redon au sud-est du Vannetais dès le haut Moyen Âge montrent clairement que les réseaux, notamment des *plebes*, sont en place et trahissent l'existence d'un peuplement ancien. Dans ce contexte, aucune motte ne prend place au sein de ce maillage territorial. Le pouvoir de l'abbaye de Redon sur cette région sud-est est une cause de cette absence. L'emprise de la zone d'influence de Redon, c'est-à-dire des paroisses dans lesquelles l'abbaye est anciennement possessionnée (depuis le IXe siècle), correspond aisi exactement à cette zone de vide au sud est, le long du bassin de la Vilaine (fig. 50). Mais déjà la présence des comtes puis des ducs est perceptible. L'agrandissement et l'affermissement de leur pouvoir sur cette partie

comprise entre l'océan Atlantique et les landes de Lanvaux est l'une des justifications de cette absence de fortification.

Moins d'une dizaine de sites apparait hors de ce cadre très contrôlé. Dans la plupart des cas il s'agit de sites sans doute plus tardifs (Coët-Bihan à Questembert) ou pour lesquels il est impossible d'identifier leur propriétaire (Cadillac à Noyal-Muzillac, Pont-Roz à Theix), ou encore, de sites relevant d'une seigneurie ancienne et qui s'affirme également dès le XIe siècle. On retrouve ainsi plusieurs places fortes d'importance dans le domaine des seigneurs de Largouët à la fin du Moyen Âge et donc potentiellement aux mains des seigneurs d'Elven auparavant. C'est le cas non seulement de la motte de Clézentes au bourg d'Elven, mais également du site de Luhan (ou Loaczon) mentionné dès 1463[151] et du site voisin du Vieux-Moulin (ou Kerboulard) mentionné en 1643[152]. Les deux sites se trouvent encore au XVIIe siècle dans les terres de Largouët[153]. En revanche, à l'exclusion de ce secteur de la seigneurie d'Elven, les zones pour lesquelles l'élite du haut Moyen Âge était bien renseignée par le cartulaire de Redon sont vierges de tout site défensif. Cette coïncidence amène à s'interroger sur le maintien de cette élite jusqu'au Moyen Âge central. Il existe pourtant des lignages importants : les seigneurs de Sérent, de Tréffléan[154], de Questembert[155], de Marzan[156], sont mentionnés parmi les élites lcoales. Ils doivent donc nécessairement disposer de résidences, sans doute peu fortifiées voire même situées dans les bourgs comme le laisserait penser l'adoption du nom de la paroisse pour désigner leur lignage. Le plus souvent il n'est possible de leur rattacher qu'un manoir de la fin du Moyen Âge et l'absence de site fortifié sur l'emprise de ces anciennes paroisses amène à conclure que ces lignages ont opéré des choix différents en matière de résidence, sans doute sous la contrainte des lignages supérieurs, très présents. Il est en revanche prématuré d'affirmer que ces lignages ont pu prendre la suite des anciennes élites du IXe siècle. Si elles aussi semblaient avoir un rôle de gestion et de contrôle à l'échelle de la paroisse, supposant l'établissement de leur résidence ou du lieu d'exercice de

[151] AD 56, E 2704 ; puis en 1470, 1533 : AD 44, B 2324/1.

[152] AD 56, E 2679 : « piesse de terre soubz lande nommé Le Vieux Chastel, le tout contenant neuf journaux de terre. Item un bois taillis, nomé « Le Bois taillis » de La Chastegneraye, cerné de talluds ».

[153] Et aujourd'hui sur la commune de Saint-Nolff.

[154] Conan de Sérent et son fils Judicaël sont mentionnés en 1118 en même temps qu'Hervé Trefloen (Dom Morice, *Preuves*, I, col. 539).

[155] En 1164, Bartholomeus de Questembert est cité comme témoin dans un acte d'Eude et Alain de Rohan (*Cartulaire du Morbihan*, n° 227). Au XIIIe siècle, entre 1253 et 1263, un autre Batholomeus de Questembert apparaît dans les textes (*Cartulaire du Morbihan*, n° 290, 294, 312, 318).

[156] Lignage mentionné à partir de 1269 (Dom Morice, *Preuves,* I, col. 1007).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

leur pouvoir au cœur des noyaux de peuplement, les informations manquent entre la fin du IXe siècle et le début du XIIe siècle pour relier ces deux formes d'exercice du pouvoir[157].

Plus à l'ouest, la presqu'île de Quiberon ne possède aucun site fortifié. L'urbanisme important aurait pu entraîner leur disparition, mais les érudits du XIXe siècle n'en mentionnent guère davantage. Le maintien de l'ancien domaine comtal (*fiscus* mentionné au XIe siècle[158]) est sans doute l'explication de l'absence de seigneurie et de site fortifié dans cette partie littorale, alors qu'au contraire, les abords de l'embouchure du Loch en aval d'Auray ; à seulement 12 kilomètres à l'est, sont marqués par plusieurs sites importants[159] relevant cette fois sans doute du lignage de Kaër.

L'absence de sites dans la partie sud du Vannetais n'est donc pas la conséquence d'une situation géographique ou encore d'une topographie différente. Les quelques seigneuries d'importance installées dans cette emprise semblent avoir suscité l'installation de plusieurs fortifications comme c'est le cas pour la seigneurie d'Elven et pour celle de Kaër. De la même façon, tout le littoral ne dépend plus alors des pouvoirs ducaux : Belle-Île, après avoir été cédée aux moines de Redon ou de Quimperlé, est ensuite occupée par pas moins de deux châteaux à motte. Le premier (le Vieux Château) réoccupe un éperon littoral sans doute fortifié bien avant le Moyen Âge, le second, près de la côte nord, n'est jamais mentionnée[160]. Il s'agit encore aujourd'hui d'une motte.

Enfin, les environs de Vannes sont peu marqués par la présence de ces fortifications, alors que l'on observe, dans le Rennais par exemple, la mise en place non pas d'un réseau défensif, mais d'une série de petites mottes relevant des lignages qui gravitent autour du pouvoir comtal et ducal. Si la destruction de sites en raison de l'extension urbaine de Vannes et des communes périphériques a pu faire disparaître un certain nombre de sites, ce vide traduit avant tout les conséquences du contrôle exercé sur ce périmètre (de l'ordre de 10 à 15 kilomètres autour de Vannes) par les pouvoirs centraux, et principalement par l'évêché. Cette répartition confirme largement les conclusions issues de l'analyse des sources écrites pour le XIIIe siècle : les ducs et l'évêque contrôlent alors une frange importante du littoral vannetais, comprise entre Quiberon et la Vilaine. Les sites fortifiés se développent donc

[157] D'autant plus que l'étendue des prérogatives et possessions des seigneurs portant le nom d'une paroisse entre le XIe et le XIIIe siècle est impossible à cerner à partir des sources écrites.

[158] Guillotel, *Actes des ducs*, n° 83.

[159] Les sites de Rosnarho et du Plessis-Kaër.

[160] Le site, au lieu-dit Le Souverain, est repérable sur la couverture aérienne de 1950 (clichés n° 19 et n° 50) : la motte et une partie des fossés sont alors nettement visibles. Le « château » signalé sur la carte de 1688 (BNF, Ge FF 18344 (161 RES)) à proximité correspond à la citadelle du Palais construite à partir de 1549.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

principalement dans les espaces non contrôlés par le duc et où les pouvoirs sont en plein processus d'affirmation et d'ancrage.

Figure 50. Répartition des sites à mottes et emprise des possessions ducales, épiscopales et monastiques (abbaye de Redon).

– La proximité des cours d'eau

Le rapprochement entre fortifications et voies d'eau a déjà été évoqué pour les centres de seigneuries châtelaines. La cartographie des fortifications ne contredit pas cette forte attraction des cours d'eau. Dominés par les seuls reliefs naturellement défensifs de la région, ils sont donc les premiers à être utilisés pour l'implantation de sites défensifs. La proximité de

l'eau est donc avant tout une opportunité qui est parfois mise à profit : rarement pour alimenter les fossés, les sites étant largement dominants, mais plus souvent pour implanter ensuite des moulins ou pour contrôler un franchissement.

Ainsi, dans l'ensemble du corpus, 81% des sites se trouvent à moins de 300 mètres d'un cours d'eau. Une prospection poussée des environs des principaux cours d'eau permet d'identifier des sites défensifs nombreux (de toutes périodes). L'Oust, l'Arz, la Claie, le Blavet, le Scorff et l'Ellé sont les plus attractifs. Les cours d'eau secondaires, tels que ceux du Ninian, du Lié, affluents de l'Oust, paraissent être jalonnés de petites fortifications et autres manoirs souvent plus tardifs (XIIIe siècle). Au final, 25 sites seulement apparaissent éloignés d'un cours d'eau. Il s'agit le plus souvent de sites établis sur des limites forestières ou au cœur de bourgs. Dans ce cas l'implantation n'est pas dictée par la recherche d'un lieu naturellement défendu mais par la présence d'un élément d'attraction antérieur : la forêt, l'église, l'agglomération.

– **Privilégier les emplacements dominants : les sites de hauteurs**

Parmi les sites repérés lors de l'inventaire, les sites de hauteur, souvent localisés en bout d'éperon, sont souvent les mieux conservés. Installés sur des éminences rocheuses, les terres qu'ils occupent, peu accessibles, ont toujours été laissées en bois, les préservant pour plusieurs siècles. Le plus souvent ce sont donc eux qui conservent le plus d'éléments défensifs périphériques. Quelques exemples représentatifs de ces sites bien conservés : Sainte-Anne en Plouay, Luhan en Saint-Nolff, Le Corboulo en Saint-Aignan, Bourgerel en Remungol, Cravial en Lignol, Er Hastel en Remungol, Kernec en Languidic, etc. Dans tous les cas, les pentes naturelles les plus fortes de l'éperon protègent directement un ou plusieurs côtés de la motte, souvent renforcé par la présence d'un cours d'eau ou d'un étang au pied de l'éperon. La pente est, pour les sites mentionnés, supérieure à 30%. Ils possèdent également tous une basse-cour avec fossé qui les démarquent côté plateau. Pour trois d'entre eux au moins la surface englobée (basse-cour plus motte) est importante : 8000 m² à Sainte-Anne (Plouay) et au Castel (Sauzon), 9000 m² à Luhan (Saint-Nolff). Ces choix d'implantation sont les mêmes que ceux observés pour les premiers sites des lignages châtelains comme le site de Castennec par exemple.

Il apparaît que certains de ces sites sont régulièrement rattachés à de possibles occupations antérieures. Le premier fossé qui constitue la limite de la basse-cour médiévale peut être attribué à l'âge du Fer comme c'est le cas à Sainte-Anne, au Castel ou encore à

Castennec qui sont identifiés comme des éperons barrés de l'âge du Fer[161]. L'absence de fouilles ou de données de prospection confirmant ces datations rend la conclusion difficile. Toutefois, Sainte-Anne comme Castennec contrôlent des points de franchissement importants de cours d'eau (Scorff et Blavet). Pour le premier, une stèle de l'âge du Fer a été retrouvée au pied de l'éperon[162] et le second se trouve au centre de plusieurs sites antiques répertoriés. Le choix de l'emplacement de ces mottes de hauteur répond donc aux mêmes critères que pour les sites castraux majeurs : dominer un point de franchissement de voie d'eau.

D'autres sites mal conservés ou même disparus ont pu présenter la même configuration originelle : Tronchâteau (Cléguer), Tallen (Camors) ; tandis que d'autres sont également implantés sur des hauteurs mais sont beaucoup moins étendus. On retrouve parmi cette dernière catégorie des sites tels que Cadillac (Noyal-Muzillac), La Haye (Pleugriffet) ou encore Cohcastel (Bignan), qui, contrairement aux premiers, englobent des espaces fortifiés bien inférieurs à 5000 m². La distinction est ici très nette entre les dispositions de ces deux ensembles. Les premiers sont aménagés en fonction de la disposition de l'éperon : la motte est alors véritablement défendue par une très vaste basse-cour barrant l'accès à l'éperon. Les seconds occupent certes un rebord d'éperon qui les protègent côté vallée, mais la basse-cour, lorsqu'elle est conservée, ne constitue pas une défense très étendue. À Cadillac, La Haye et Cohcastel, elle se trouve dans l'alignement de la motte mais ne l'englobe pas. Il s'agit véritablement d'un espace annexe, qui n'assure que peu la défense de la motte.

Les premiers sites reprennent donc plus clairement la disposition des grands châteaux avec une organisation hiérarchisée des espaces défensifs. Les reliefs occupés par des sites tels que le Château de Larré, le château de l'Isle (Marzan), et ceux occupés par les premiers châteaux de Rohan, Josselin, Rochefort, etc. occupent des espaces topographiquement comparables. Le choix de cette situation dominante est finalement le plus fréquent dans la région, contrairement à ce qui est observé dans le Rennais ou dans le Lavallois[163]. Cette fréquence d'utilisation des petits éperons amène également à supposer la présence de sites aujourd'hui entièrement disparus mais autour desquels sont repérables divers indices toponymiques notamment. Ainsi, le petit éperon de Coët Roc'h (Lanvaudan), en partie barré par un fossé, longé au nord et à l'est par le ruisseau du Moulin de Tallené et dominant un moulin de Tallené, ainsi que la présence à 600 mètres au sud-ouest d'un centre de seigneurie

[161] Données Patriarche

[162] Cette stèle se trouve aujourd'hui à proximité du calvaire et de la fontaine de Sainte-Anne.

[163] Mazurier, 2006, p. 232.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

moderne, amène à supposer l'existence antérieure d'un site fortifié dominant, établi en retrait d'un cours d'eau majeur, le Blavet[164].

– **Les sites de plaine**

Les sites de plaine sont les plus difficiles à identifier et à décrire en raison de leur faible taux de conservation (moins de 25% des sites de plaine identifiés à partir des indices parcellaires ou de mentions anciennes sont encore au moins partiellement conservés). Contrairement aux sites du Rennais, les sites de plaine, plus ou moins, sont très rares dans le Vannetais. En effet, même pour les sites de petite dimension, installés en zone de plaine, l'implantation se fait toujours sur l'emplacement le plus haut : c'est le cas à Caden, à la Motte-Bourgerel, à Cadélac (Loudéac), à Coët-Magoër (Pluvigner), etc. S'il ne sont pas franchement dominants, ils ne sont pas non plus installés dans un environnement encaissé. La petite motte de Tréganin (Baud) fait finalement figure d'exception : implantée en contrebas d'un petit promontoire, à la confluence du ruisseau de Lambel et de l'Ével, sa position paraît aberrante et son usage reste à définir.

Les implantations en fond de vallée sont en revanche plus nombreuses dans le cas des manoirs, fortifiés ou non, qui se développent au XIIIe siècle. Le site de Bodégat (Mohon) est dominé à l'est, le site de Porhoët-er-Saleu (Camors) est dominé de tout côté, et particulièrement au nord[165].

La répartition des sites dépend donc de multiples facteurs, à la fois politiques et environnementaux. Seules les contraintes de propriété (dans quelles mesure le petit seigneur est-il libre de choisir l'emplacement de sa résidence fossoyée ?) ne peuvent être prises en compte, faute de sources.

[164] À 900 mètres au nord-est, de l'autre côté de la vallée très encaissée du ruisseau du moulin de Tallené, se trouvait également une enceinte signalée par F.-M. Cayot-Délandre (Cayot-Délandre, 1847, p. 464).

[165] L'emplacement du point haut situé au nord du site, sur l'autre rive de l'étang, est d'ailleurs marqué sur la carte de 1788-1789 comme « ancienne fortification » (AD 56, 1 Fi 121/1). Aucun vestige ne permet aujourd'hui de la qualifier.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

b. La motte : site castral, « château misérable » ou dernier symbole de la seigneurie ?

– **La question de l'usage des sites**

L'ampleur des sites est diverse, et leurs qualités défensives sont également inégales. Celles-ci sont évidentes pour les sites établis en rebord de plateau ou sur un éperon, ce qui représente la majorité (74 %) des sites à motte étudiés dans le Morbihan et le sud des Côtes-d'Armor[166]. Si l'aspect les éléments défensifs ne sont pas absents, il est en revanche difficile d'identifier des sites à vocation militaire parmi eux. Dans le Rennais, les sites avec une vocation défensive très nette sont associés à des centres de pouvoir importants du Moyen Âge et M. Brand'honneur n'hésite pas à les qualifier de châteaux majeurs et mineurs[167], reconnaissant la fréquence des vestiges bâtis (tour ou enceinte) associés[168]. Les comparaisons morphologiques nous amèneraient à identifier parmi le corpus, 21 sites comme étant des châteaux relevant d'un lignage majeur, aucquels s'ajoutent plusieurs autres sites à motte, jamais mentionné, mais voisinant avec un manoir plus récent. Le déficit documentaire empêche d'en dire davantage sur leur statut avant la fin du XIIIe siècle. Seuls les sites de Bodieu, déjà évoqué, de Ty-Henri (Bubry) ou de Cravial (Lignol), sont des situés au cœur d'une seigneurie bien identifiée avant la fin du XIIIe siècle. Ty-Henri relève, au XIIIe siècle au moins, de la famille des Lanvaux d'Hennebont[169], tandis que Cravial est clairement inclus dans la « terre et seigneurie de Cravial », mentionnée en 1280[170]. Pour les autres sites, c'est la proximité d'un manoir seigneurial qui permet, parfois, de supposer leur rattachement à une famille seigneuriale citée avant la fin du XIIIe siècle : ainsi, Rosnarho (Crac'h) est à rapprocher de la famille de Kaer, tandis que la motte de Caden (Le Tour-du-Parc) relève de la famille éponyme.

Il n'en reste pas moins que la plupart des sites à motte, bien que défensifs, sont difficiles à rattacher à un lignage seigneurial. L'absence de lignages secondaires identifiés peut amener

---

[166] Le bilan est donc différent du Rennais voisin, où les sites de fond de vallée sont peu nombreux (Brand'honneur, 2001, p. 31, 153). En revanche, le relief étant moins marqué, la proportion de mottes de plaine y est écrasante et M. Brand'honneur insiste sur le choix des lieux d'implantation qui paraissent parfois aberrants du point de vue défensif (Brand'honneur, 2001, p. 32).

[167] Brand'honneur, 2001, p. 32.

[168] Brand'honneur, 2001, p. 33-34.

[169] Adelice est dame de Tihenri (ou de Ty-Henri) dès 1261 et la terre de Ty-Henri est mentionnée en 1280 (Dom Morice, *Preuves*, I, col. 982 et col. 1060).

[170] *Cartulaire du Morbihan*, n° 381.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

à supposer l'existence de nombreuses fortifications relevant des principaux pouvoirs centraux. Cela n'est pas démenti par l'attribution des mottes de Ty-Henri et de Cravial (ou manoir dans le premier cas ?) à des membres des plus grands lignages ; respectivement une fille de Lanvaux, Adelice, proche des Rohan ; et une fille de Rohan, Mabille, épouse de Robert de Beaumer et à la tête de la seigneurie de Guémené. Il conviendrait alors de parler de véritable réseau de fortifications secondaires, notamment au sein des seigneuries relevant des Rohan, mais la plupart des rattachements restent à l'état d'hypothèse. Notons toutefois que l'absence de reprise de plusieurs de ces sites par l'installation d'un manoir, peut être comprise soit comme la conséquence d'un abandon précoce en lien avec une recomposition du maillage seigneurial à partir du XIIIe siècle ; soit comme la marque du maintien de ces mottes dans le giron des grands seigneurs qui n'ont jamais cherché à y imposer un lignage pérenne de vassaux. On peut ainsi supposer que plusieurs sites dominants des points de passage (ponts notamment), relèvent directement des vicomtes de Rohan : ce pourrait être le cas du Corboulo (Saint-Aignan), de Kerleau (Plouguernével), de La Haye (Pleugriffet), qui se trouvent tous dans la même position topographique que les sites déjà évoqués de Bodieu et Cravial. Dans les seigneuries voisines, il faut mentionner le site de Luhan (Saint-Nolff), qui relève de la seigneurie de Largouët et domine la voie Vannes-Rennes, ou encore celui de Sainte-Anne (Plouay), qui relève sans doute de la seigneurie d'Hennebont et domine très largement la voie Rennes - Quimper. Dans les deux cas aucun lignage éponyme n'est connu au Moyen Âge, et la très grande superficie de leur basse-cour (respectivement 7800 et 6700 m²), permet d'y voir un espace qui n'est pas uniquement à vocation résidentielle et privée.

Plus rarement, une « motte » isolée, même si sa présence est confirmée par un toponyme[171], peut tout aussi bien s'avérer être une base de moulin à vent[172] ou encore un tertre naturel n'ayant jamais été occupé par une résidence. Ces derniers sont peu courants en

[171] En « motte », « motten » ou « voten » par exemple qui sont courants dans le Morbihan et les Côtes-d'Armor.

[172] Les moulins à vent apparaissent très souvent sur les cadastres anciens des deux départements et tirent souvent profit de reliefs naturels ou sont édifiés sur de petites buttes anthropiques nettement symbolisées sur les cadastres. Les dimensions restreintes de ces aménagements évitent en général toute confusion. Il arrive, mais cela est plus rare, que le moulin soit implanté au sommet d'une motte qui lui est antérieure. C'est le cas par exemple à Bieuzy-Lanvaux où les aveux du XVIIe et du XVIIIe siècles de l'abbaye de Lanvaux attestent que les moines possédaient un moulin à vent élevé à la fin du XVIIe siècle sur la motte de Bieuzy (AD 44, B 785, aveu du 8 octobre 1728 : « en outre une parcelle de lande appelée la motte de Bieuzy sur le milieu de laquelle est située un moulin à vend, qui a été fait construire par le couvent et manse capitulaire de la ditte abbaye depuis les 53 ans derniers », *idem* dans l'aveu de 1684, même cote).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Bretagne en raison du relief, tandis qu'on en connaît ailleurs qui peuvent prêter à confusion[173].

Quant aux sites dont la valeur militaire est moindre, voire absente, il faut y voir des lieux à vocation résidentielle et symbolique[174]. J. Burnouf emploie le terme de « château misérable » pour désigner les mottes occupées par de simples vassaux en Alsace[175], et ce qualificatif pourrait être appliqué à quelques uns des sites étudiés (Tréganin à Baud, Coët-Magoër à Pluvigner par exemple) . S. Mazurier évoque, dans certains cas relevant de grands seigneurs, la « motte-symbole » ou la « motte-étendard »[176], insistant sur l'absence, parfois évidente, d'utilisation résidentielle de ce tertre. Cet aspect ne doit pas être négligé, surtout à partir du XIIIe siècle. C'est cette forte valeur symbolique conférée à la motte qui explique, dans de nombreux cas, la conservation du site dans le domaine proche du manoir.

– **Lieu d'expression du pouvoir seigneurial**

Il est difficile de percevoir le lien établi entre l'objet physique et l'exercice du pouvoir pour les contemporains de ces sites. La fréquence de conservation de la motte au cœur du domaine manorial à la fin du Moyen Âge indique déjà que la surélévation artificielle revêt un caractère symbolique lié à la nature et aux origines de la seigneurie. Un texte étonnant éclaire cette question pour le XVIe siècle, dans le Rennais[177] : il s'agit d'un aveu de la seigneurie de Fontaine-La-Chèze (Fougères), daté de 1579[178], qui décrit l'environnement du manoir de la Fontaine.

> « Et y a une motte de terre enlevee au millieu dud[it] estancg a laquelle on entre par ung pont clos et couverts ladite motte intersigne de gouvernement noble et advantages selon lassise au comte Geffroy par le rapport advis et oppinion des anciens. »

Il apparaît, dans ce texte unique, qu'au XVIe siècle, le rédacteur avait conscience d'une réalité plus ancienne (« par le rapport advis et oppinion des anciens ») et que ce tertre était, pour les « anciens », le symbole du gouvernement noble. C'est donc bien l'idée de droits attachés à la motte qui prévaut et explique la conservation de cette élévation. Ce texte est

[173] Guinaudeau, 2012, t. 1, p. 274 (n. 903).
[174] Meuret, 1993, p. 362 ; Brand'honneur, 2001, p. 34.
[175] Burnouf, 1978, p. 391.
[176] Mazurier, 2006, p. 132, p. 200.
[177] Jeanneret, 2009a, p. 105-106.
[178] AD 44, B 1350, aveu de Guillaume de la Fontaine pour la châtellenie de La Fontaine.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

certes tardif et ne traduit donc peut-être pas totalement la réalité médiévale. Cependant, la mention de l'Assise au comte Geoffroy, dont la rédaction est datée de la fin du XIIe siècle, est étonnante. Destiné à mettre par écrit un état de fait coutumier, pour doter la Bretagne d'un droit féodal conciliant les traditions locales, ce texte porte avant tout sur la question de la transmission des fiefs, avec pour but de limiter le morcellement des possessions, en proclamant l'indivisibilité des fiefs et assurant l'héritage à l'aîné des fils. L'analyse de ce texte, publié par M. Planiol, montre qu'il n'est jamais question de l'érection de motte ou d'une quelconque limite de la fortification. La référence à ce texte, dans l'acte de 1579, montre donc avant tout le rapprochement fait au XVIe siècle entre « l'antiquité » accordée à la motte et à son rôle de symbole de la noblesse et de transmission du fief noble dès le XIIe siècle.

Bien que la motte paraisse liée de près à l'origine des principales fortifications castrales, puis qu'elle se soit largement développée dans les milieux plus modestes et que finalement, jusqu'au XVIe siècle au moins, elle ait conservé une signification puissante, incarnant l'idée de la seigneurie et de la noblesse médiévale ; cette forme de résidence n'est toutefois pas restée la seule. On observe, principalement au XIIIe siècle, une diversification de l'habitat.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

CHAPITRE 10 :
VIVRE NOBLEMENT SANS MOTTE AU MOYEN ÂGE : DIVERSITÉ DES FORMES RÉSIDENTIELLES ARISTOCRATIQUES

Dans le Rennais, l'habitat à motte est considéré par M. Brand'honneur comme l'habitat caractéristique de la chevalerie[179] des XIe-XIIe siècles. L'étude des sources écrites et des vestiges archéologiques ne contredit pas cette analyse et confirme la présence d'occupants d'un certain rang social[180]. Mais la résidence fossoyée est avant tout le lieu d'expression du pouvoir d'une petite noblesse qui vit dans des cadres relativement proches des populations rurales : les modes constructifs ne sont guère différents, bien que mis en œuvre à une échelle plus importante. C'est donc avant tout l'usage de la motte et d'un environnement défensif qui distingue la résidence de la petite noblesse. Mais le dépouillement des sources écrites montre clairement que les petits nobles sont bien plus nombreux que le nombre de sites recensés dans l'aire d'étude. Sans être surprenante, cette constatation amène à s'interroger, dans le cadre d'une étude sur l'expression du pouvoir au travers de la résidence seigneuriale, sur les modes résidentiels adoptés par la petite noblesse. S'il est difficile d'évaluer la part des résidences rurales non fortifiées occupées par ces familles, il est en revanche plus aisé de recenser, d'une part les enceintes, qui comme au haut Moyen Âge, peuvent constituer un lieu

[179] Brand'honneur, 2001, p. 139.

[180] L'identification d'un mobilier lié à l'armement et à la cavalerie, tel que celui retrouvé en fouille à Coët-er-Houarn, démontre la présence d'une petite élite au sein de ces sites.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

d’habitation élitaire, et d’autre part les manoirs, résidences « planes », mais qui mettent en œuvre des éléments de fortification, parmi lesquels les fossés trouvent une bonne place.

Jeanneret, Lucie. L’habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

1. La difficile question des enceintes : résidence noble ou petite fortification rurale ?

a. De la difficulté à identifier les enceintes médiévales

Le problème induit par le très long usage de cette forme de fortification a déjà été posé[181]. La plupart des enceintes, même circulaires, sont souvent encore identifiées, par les traditions populaires, comme « camps romains », sans aucune indication objective[182]. En réalité, la datation de la construction et de l'occupation de ces sites n'est jamais assurée en l'absence de fouilles. La quasi-impossibilité de dater les enceintes a d'ailleurs été observée dans d'autres régions, par exemple dans le Nivernais-Morvan[183], notamment en raison de l'adaptabilité des formes, qui rendent impossible l'établissement d'une typologie pertinente. Si l'enceinte a pu être perçue comme une « enceinte castrale », cette attribution reste difficile à confirmer en l'absence de fouilles. Les données issues des fouilles normandes de Mirville (J. Le Maho[184]) ou du Plessis-Grimoult (E. Zadora-Rio[185]) tendaient à prouver la présence d'une occupation aristocratique dans ces sites de petites dimensions. L'enceinte du Plessis-Grimoult abritait ainsi un bâtiment noble, construit de plain-pied, dès le XIe siècle et qualifié de *castrum*[186], tandis qu'à Mirville le premier état de la palissade est daté du XIe siècle, avant d'être complété par un bâtiment de plain-pied et un talus de terre, pour être finalement transformé en motte au XIIe siècle. Cette exceptionnelle chronologie évolutive ne doit pas faire penser que l'enceinte est l'ancêtre de la motte et qu'elle a la même fonction, mais simplement une chronologie légèrement plus ancienne. En réalité, les choses sont plus complexes et les fouilles démontrent que, s'il faut admettre l'antériorité de la forme de l'enceinte, la cohabitation des deux formes de structures fortifiées est également une évidence. Si l'étude simultanée des sites de type enceinte et motte est toutefois admise Outre-Manche[187], la recherche achoppe sur deux points centraux : la datation et l'identification des occupants.

---

[181] *Cf. supra*, partie I, chapitre 3.3.b.

[182] C'est notamment le cas sur les cartes IGN au 1/25000.

[183] Chevrier, 2009, p. 163. Dans cette zone du sud de la Bourgogne, 3/4 des sites relevés ne présentent pas d'indices chronologiques.

[184] Le Maho, 1983.

[185] Zadora-Rio, 1972 ; Zadora-Rio, 1973.

[186] Zadora-Rio, 1973, p. 168 et p. 209.

[187] Baker, 1982 ; Spurgeon, 1987.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Nombreuses sont les enceintes de notre région qui sont signalées dès le XIXe siècle par les érudits, notamment par F.-M. Cayot-Délandre, mais qui ont totalement disparu[188]. En effet, les sites implantés en zone de plaine ont souvent subi d'importants dégâts lors des remembrements successifs et seuls les indices parcellaires et toponymiques nous permettent, dans certains cas, de supposer une utilisation médiévale. Ces cas « limites », qui ne peuvent être retenus dans le cadre d'une analyse des occupations aristocratiques du Moyen Âge central, sont présentés en annexe parmi les sites hypothétiques[189]. Rares sont, finalement, les enceintes circulaires pour lesquelles les indices d'une occupation médiévale sont pertinents. Nous en relevons moins de 10 sur l'ensemble de l'aire d'étude, avec une importante concentration d'enceintes conservées entre les massifs forestiers de Lanouée et Loudéac.

Le recours à la documentation écrite disponible pour le Moyen Âge n'apporte malheureusement pas davantage d'informations quant à la datation de l'occupation de ces sites. Dans de rares cas, une permanence de l'occupation de sites du haut Moyen Âge indique que les modèles de fortifications antérieures ne sont pas abandonnés. Deux enceintes antérieures au Xe siècle sont ainsi toujours occupées au cours du Moyen Âge central dans le Porhoët et le Rohan : Castel-Finans (Saint-Aignan)[190] et Bodieu (Mohon)[191], toutes deux rattachées aux familles vicomtales. Parmi les enceintes intégrées à l'inventaire, seules 8 sont nommées d'après un nom de seigneurie mentionnée au XVe siècle au plus tard[192]. Certaines sont associées à des seigneuries mentionnées plus tardivement, principalement au XVIIe siècle[193]. Un unique site apparaît lié à une famille aristocratique mentionnée avant la fin du XIIIe siècle[194]. En revanche, ces enceintes ne sont jamais mentionnées directement dans les aveux. Leur proximité avec des manoirs de pierre de la fin du Moyen Âge permet de supposer que le déplacement du lieu d'habitation explique cette proximité, mais les textes, contrairement au cas des mottes, ne le démontrent pas. Cette absence indique déjà une différenciation dans le statut de ces sites, sous-entendant donc un statut différent des détenteurs de mottes (petite et moyenne aristocratie qui perdure au-delà du XIIIe siècle) et

[188] Cayot-Délandre, 1847.

[189] Parmi les sites à enceinte un tri considérable a été effectué dans cet inventaire pour ne retenir que les sites les plus probables. L'analyse quantitative est en revanche tout à fait illusoire.

[190] Site identifié comme protohistorique il est toujours mentionné aux mains des Rohan en 1479.

[191] Dans l'hypothèse d'un premier état ne comportant que l'enceinte sud de l'ensemble. Le site relève des comtes de Porhoët puis des vicomtes de Rohan et est mentionné dès le milieu du XIIe siècle.

[192] Calhouët à Loudéac (22), La Chauvaille à Peillac (56), Coët-Caro à Locmalo (56), Calers à Ménéac (56), Coët-Codu et Le Plessis à Langoëlan (56), Ténuel et Tellen à Guénin (56).

[193] C'est le cas de 8 autres sites. Par exemple Kerhoël à Persquen qui est une seigneurie mentionnée en 1633.

[194] La Feuillée à Loudéac (22).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

d'enceintes (très petite noblesse, voire pour certaines, simple paysannerie aisée ?). L'abandon systématique des résidences à enceintes au profit de résidence de plain-pied (petits manoirs ruraux) après le XIIIe siècle est toutefois soupçonné : les formes de fortifications sont alors davantage ouvertes. Cette dernière hypothèse peut-être retenue dans le cas d'enceintes situées à proximité d'une motte ou d'un manoir, mais difficile à vérifier si la résidence qui a pris la suite du site fortifié ne prend que la forme d'une ferme médiévale[195]. Les cas d'installation de métairies, nobles ou non, à proximité d'enceintes ne sont pas rares, mais ils n'attestent pas de la permanence de la résidence noble à cet emplacement.

Les enceintes médiévales reconnues présentent des plans très divers. La différence entre les formes et les dimensions de sites tels que Talhouët à Langoëlan, Mirville ou encore La Motte à Sainte-Suzanne[196] démontrent la diversité de ceux-ci, pourtant tous occupés au cours des XIe-XIIe siècles. Tous les cas de figure restent donc envisageables : la diversité des dimensions et des situations des enceintes laisse en effet supposer des modes d'occupation différents d'un site à l'autre. Le programme d'étude des enceintes en Centre-Bretagne mené sous la direction de B. Leroy depuis 2009 suite aux campagnes de prospection-inventaire menées par A. Provost[197], permet de préciser quelques hypothèses sur l'utilisation et la datation de ces sites, reposant sur des données de terrain. Rappelons ici que les datations obtenues indiquent des occupations couvrant les VIIe-XIIe siècles. Seul un site fouillé démontre un usage aristocratique aux XIe-XIIe siècles : celui de Talhouët inclus plus tardivement dans les possessions du manoir de Coët-Codu à Langoëlan[198]. Les aménagements de l'entrée fouillée à l'est de l'enceinte de Talhouët présentent d'importantes similitudes avec les tours porches connues en élévation par ailleurs. Les murs de granite massifs confortent le talus et sont associés à des structures sur poteaux de bois comportant au moins un étage.

La répartition et la conservation des enceintes est très inégale sur le territoire. On observe une très forte concentration dans le nord-ouest du département du Morbihan, principalement sur la frange ouest de l'aire d'étude, au-delà de Guémené. Ces sites, implantés dans des zones marquées par le relief, sont presque tous conservés en milieu forestier.

La forte concentration d'enceinte dans un périmètre réduit de l'aire d'étude est le résultat de plusieurs facteurs qu'il faut prendre en compte. La topographie générale est plus

[195] Là encore les sources écrites peuvent laisser dans l'ombre ces sites de la très petite noblesse ou de la grosse paysannerie qui n'aurait pas le statut et les droits des autres seigneurs au XVe siècle.
[196] Laffont, Jeanneret, 2015.
[197] Un certain nombre de sites mentionnés ont été repérés lors des campagnes d'A. Provost. Voir les rapports de prospection : Provost, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007.
[198] Leroy, 2014b.

marquée dans cette zone située à l'ouest de la vallée du Scorff. Couplée à une surface moindre de terres agricoles, elle a assuré le maintien d'espaces boisés, notamment sur les reliefs et les hauteurs. Par conséquent, le taux de destruction des sites fossoyés a été très inférieur à celui des autres zones paysagères du Morbihan. En réalité, on observe dans les zones forestières hors de cet espace d'autres enceintes également conservées en élévation. Ainsi, la forêt de Lanouée conserve, dans leur intégralité, deux grandes enceintes circulaires[199], en partie seulement, une enceinte circulaire[200], et enfin un site fossoyé indéterminé[201]. En revanche, en dehors de ces espaces préservés par un massif forestier, les sites de type enceinte ont quasiment tous été détruits[202].

La cartographie systématique des enceintes et « retranchements » signalés au XIXe et au XXe siècle n'est pas apparue pertinente dans cette étude. Seuls les sites pour lesquels l'hypothèse d'une occupation médiévale repose sur des critères précis ont été pris en compte (critère morphologique ou textuel). Ainsi, sur plus de 260 sites fortifiés mentionnés, moins d'une vingtaine a été retenue dans cet inventaire, en raison d'indices toponymiques, de la présence d'un manoir ou d'une motte à proximité, ou en raison d'un mobilier résiduel laissant supposer une occupation médiévale. Cet inventaire est sans doute bien inférieur au nombre de sites réellement occupés durant le Moyen Âge central, mais, là encore, les données doivent être précisées.

b. Forme, datation et usage des enceintes

Dans cette catégorie sont donc pris en compte tous les sites composés d'un espace intérieur plan, entouré, en totalité ou en partie, de talus. Ceux-ci dominent en général assez faiblement leur environnement et sont associés à des fossés extérieurs. Parmi les sites relevés lors de l'établissement de l'inventaire, il n'est possible d'appuyer le discours que sur les sites pour lesquels l'occupation médiévale est attestée ou fortement présumée. D'un corpus de 58 enceintes relevées et mentionnées comme médiévales, d'après des mentions souvent

[199] Commune des Forges (56), La Brousse Verte/RD 117 et Les Forges, Ligne de Bocneuf.

[200] Commune des Forges (56), La Vieille Cour.

[201] Commune des Forges (56), Beauséjour (site détruit).

[202] Notons quelques cas exceptionnels d'enceintes identifiées comme certainement médiévales en dehors de cette zone : Bodinais (commune des Forges(56), Fort-Créno (commune de Saint-Barnabé(56). Plusieurs autres sites nous ont été signalés comme détruits lors des opérations de remembrement dans les années 1970, principalement dans le sud-est du département du Morbihan. Mais les mentions restent trop imprécises pour tenter une description et une classification de ces hypothétiques enceintes.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

anciennes, seule une quinzaine comporte des arguments sérieux en faveur d'une occupation médiévale[203]. Ces arguments sont principalement la proximité ou l'association directe avec un chef-lieu de seigneurie de la fin du Moyen Âge[204], ou avec un point de passage médiéval[205]. La description s'appuiera donc principalement sur ces exemples pouvant indiquer une occupation médiévale.

– **Les vastes enceintes circulaires et elliptiques**

L'inventaire des enceintes circulaires a été entrepris par J. André dans les années 1960[206]. Le recensement de nombreux sites posait alors encore le problème de leur datation. Plusieurs morphologies différentes peuvent en effet être rattachées à de probables occupations médiévales.

Les premières sont évidemment de vastes enceintes complexes, reprennant des structurations, notamment dans la division de l'espace et l'aménagement de barrages successifs avant d'accéder au réduit défensif, connues depuis la protohistoire[207]. Souvent identifiées comme antérieures au Moyen Âge central[208], elles ont pu être réutilisées au Moyen Âge. Une seule présente manifestement une réutilisation médiévale : il s'agit du site (protohistorique ?) de Castel-Finans (Saint-Aignan)[209]. La seule mention d'un ancien château, appelé *Chasteaufinen* en 1479[210] laisse supposer une permanence de l'occupation. Le site se présente comme un vaste éperon dominant la confluence de vallée du Blavet de près de 80 mètres. Il a été fortifié par l'adjonction d'un grand talus monumental vers le sud taluté à l'aide de blocs de taille très importante (jusqu'à 0,8 mètre). L'enceinte, repérable sur les photographies aériennes, mesure 220 mètres de diamètre est-ouest pour 165 mètres nord-sud. L'aspect cyclopéen de ces murs protégeant le système d'entrée renvoie à un édifice fortifié

[203] Celle-ci n'est toutefois pas exclusive, les cas de réutilisation des enceintes étant très fréquents du fait du vaste espace aménageable et modulable.

[204] Sites de Calhouët à Loudéac (22).

[205] Sites de La Chauvaille à Peillac (56), de Fort-Créno à Saint-Barnabé (22), de Cojean à Loudéac (22).

[206] André, 1962.

[207] À ce propos, plusieurs études régionales ont depuis longtemps été menées. En Bretagne, il faut notamment relever le travail de P. Maguer pour le Finistère (Maguer, 1996).

[208] Plusieurs exemples sont relevés par N. Le Badézet (Le Badézet, 2015) : Trémeler à Neuillac (p. 84), Le Passage des Romains à Peillac (p. 88), etc.

[209] La datation de ce site et son attribution à la protohistoire repose sur des éléments morphologiques, notamment sur l'usage de blocs imposants (jusqu'à 80 centimètres de côté), et non équarris, pour les talus de l'enceinte. Ceux-ci ne sont pas constitués de terre. Le plan d'ensemble ne renvoie pas à une datation du Moyen Âge central, toutefois des éléments objectifs de datation doivent venir confirmer l'origine de ces aménagements.

[210] Dom Taillandier, *Histoire*, II, p. CLXV.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

antérieur au Moyen Âge[211]. Le relief est mis à profit pour l'installation de ce complexe fortifié et on retrouve des formats de sites de hauteur déjà observés ailleurs pour la période protohistorique[212]. Le maintien de ce site reste à expliquer. Aucune voie majeure n'y est associée. Les quelques scories mentionnées par A. de la Grancière en 1902[213] ne permettent pas davantage d'y identifier une activité liée spécifiquement à l'exploitation du minerai. La raison de la permanence de site reste donc encore inconnue[214] mais elle est sans doute du même ressort que le site de Castel-Cran à Plélauff, à quelques kilomètres à l'ouest et qui est, quant à lui, bien attesté dès le IXe siècle. Le plan de Castel-Cran est difficile à interpréter car l'ensemble a été très repris au cours du Moyen-Âge.

– **Motte ou enceinte ?**

Quelques cas d'enceintes plus restreintes sont à relever, adoptant des plans plus proches de ceux des mottes (en termes de dimensions). La première est celle de Fort-Créno[215] (fig. 51). Implanté dans le Porhoët, ce site présente des dimensions et une organisation proche des mottes médiévales. Installé sur un léger bombement naturel, il domine le cours du Lié (à l'est) et certainement une ancienne voie secondaire, qui reste à dater, mais qui permet de rejoindre l'abbaye médiévale de Lantenac, à quelques kilomètres à l'ouest ainsi que le site médiéval de La Feuillée, situé à 2 kilomètres à l'est[216]. Le site se présente donc comme une enceinte d'un diamètre extérieur de 48 mètres sur 43 mètres, entourée de fossés atteignant encore 3 mètres de profondeur à l'ouest et 4 mètres à l'est. Une petite basse-cour est délimitée côté plateau par un système de talus/fossé rectiligne barrant l'éperon. De l'extérieur, l'aspect de ce site est celui d'une motte et seul l'intérieur de l'enceinte, qui se trouve au même niveau que le terrain environnant, rattache ce site aux enceintes. La distinction est donc minime et ce type d'aménagement renvoie à des sites tels que celui de Château-Ganne[217], qui présente également une motte oblongue couronnée d'une chemise marquée par une tour porche côté basse-cour. La plateforme intérieure de l'enceinte de Fort-Créno occupe 700 m². Les

[211] Datation déjà proposée par A. de La Borderie (La Borderie, 1903, p. 46).
[212] Les comparaisons sont nombreuses. Voir les travaux de F. Delrieu (Delrieu, 2013).
[213] Jouanet-Aldous, 2011, p. 9.
[214] De nombreux vestiges ont également été endommagés lors de la tempête de 1987 (Cargouet, 1988, p. 32).
[215] Commune de Saint-Barnabé (22).
[216] Cette voie n'est pas recensée mais est visible dans le parcellaire au nord de l'enceinte.
[217] Commune de La Pommeraye, Calvados, site fouillé de 2004 à 2010 sous la direction de A.-M. Flambard-Héricher.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

similitudes dans les dimensions et l'implantation du site et des autres mottes du corpus amènent à y voir une autre forme de fortification médiévale.

La seconde est celle de Vieux-Moulin ou Kerboulard (Saint-Nolff) (fig. 51). D'un plan général quadrangulaire, elle se présente extérieurement comme une motte, mais reste bel et bien une enceinte surélevée, les talus enserrant un espace quadrangulaire d'une vingtaine de mètres de côté. Le site a toutefois été systématiquement désigné comme une motte. Son occupation médiévale ne fait en revanche aucun doute : associée au manoir de Kerboulard, le site a livré, d'après des témoignages anciens, du mobilier médiéval (clous et fragments de céramique). Dans les deux cas, l'ampleur des sites est limitée et bien éloignée des sites précédemment évoqués.

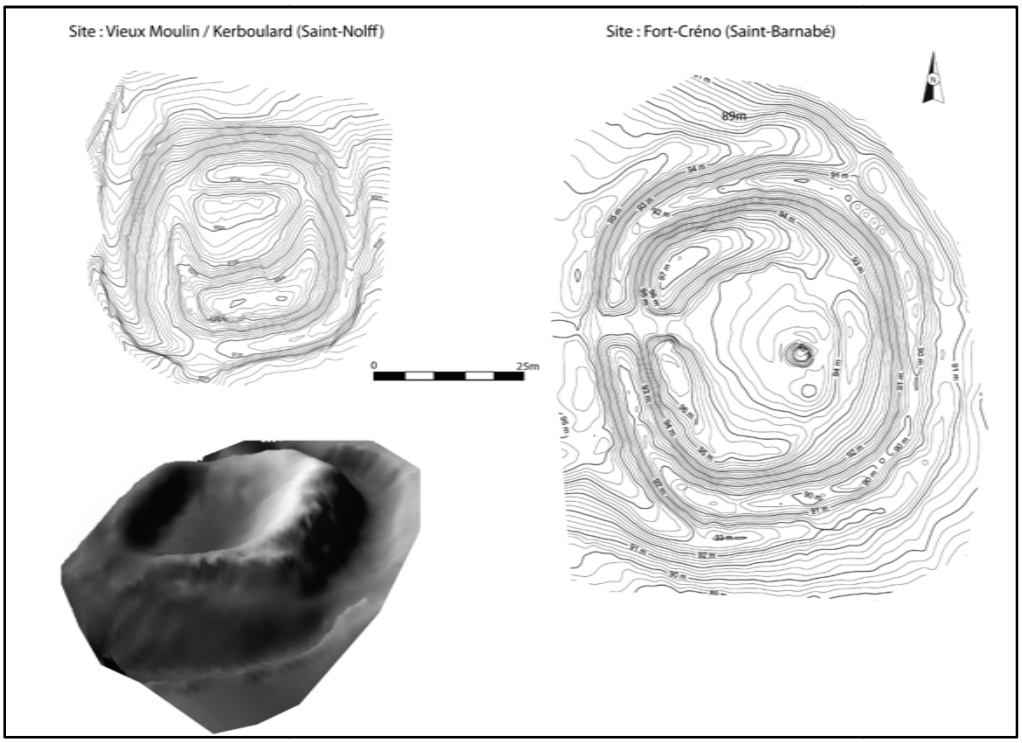

Figure 51. Comparaison des plans de Fort-Créno (Saint-Barnabé) et Vieux Moulin / Kerboulard (Saint-Nolff).

Dans de rares cas, les enceintes situées à proximité des manoirs de la fin du Moyen Âge sont composées de systèmes d'enceintes plus complexes, qui peuvent tout de même être associés à une occupation médiévale. Nous n'avons relevé qu'un cas d'enceinte mentionnée dès 1847 par F.-M. Cayot-Délandre et qui présente une organisation bi-partite : celle de Coët-Caro (ou Kerbellec) à Locmalo[218]. Cette enceinte, qu'il décrivait alors comme quadrangulaire

[218] Cayot-Délandre, 1847, p. 439-440.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

et entourée de « parapets massifs », se présente aujourd'hui comme une enceinte basse, située en zone dominée, à proximité d'un ruisseau et d'un petit étang. De dimensions moyennes (50 mètres x 45 mètres intérieur), l'enceinte présente, d'après le cadastre napoléonien, une structure en deux parties. Seule l'enceinte supérieure est conservée, avec des talus de 1 à 1,5 mètre de hauteur. La présence d'une seconde enceinte accolée au sud-est ne fait aucun doute et présente un plan voisin des sites de type motte et basse-cour. Le seul plan ne suffit pas à attester une occupation du Moyen Âge central, toutefois ce site est inclus dans les dépendances du manoir de Ménoray, installé à 500 mètres au nord-est, en rebord de plateau. Attesté au XVIe siècle, L. Galles signale son existence dès la fin du XIVe siècle[219]. La position topographique occupée rend difficile l'identification formelle d'un site médiéval aristocratique, toutefois les indices relevés démontrent qu'il est en lien avec le manoir et donc le centre seigneurial, pouvant indiquer un déplacement d'une résidence.

– **Les enceintes en milieu forestier**

Les enceintes les mieux conservées dans le secteur se trouvent systématiquement en milieu forestier[220]. Trois exemples sont ainsi conservés dans la forêt de Lanouée (qui couvre actuellement 50 km²) et se trouvaient, au Moyen Âge au moins, dans un espace où le couvert forestier est attesté à la fois par les sources écrites, mais également par la toponymie[221] (fig. 52). Il s'agit de trois vastes enceintes délimitées par un talus d'environ 1 mètre de hauteur précédé d'un fossé, compris entre 1 et 1,5 mètre de profondeur[222]. L'importance des défenses apparaît ici limitée et les sites sont tous implantés sur des terrains plans. Leurs dimensions moyennes avoisinent les 60 à 80 mètres de diamètre. Dans le cas du site de La Brousse Verte, l'enceinte est associée à un second talus, protégeant son accès vers le sud-ouest. Celui-ci n'est que partiellement conservé, mais permet d'identifier une structure plus complexe, avec une avant-cour tournée vers l'extérieur de la forêt. Ces trois sites sont associés à une forêt dans laquelle des activités, de pacage notamment, sont attestées depuis le

[219] Galles, 1867, p. 122.

[220] La très bonne conservation des enceintes en milieu forestier a déjà été soulignée dans le cas des travaux d'inventaire menés dans le centre Bretagne. Dans les massifs forestiers devenus forêts seigneuriales au Moyen Âge, on retrouve également davantage de sites, trahissant souvent une reprise forestière importante. C'est le cas par exemple dans la forêt de Fougères, qui conserve de nombreux sites recensés au début du XXe siècle (Le Bouteiller, 1913), dont un éventuel *oppidum*.

[221] Une étude toponymique plus poussée autour de ce massif forestier est proposée *infra*, partie IV, chapitre 11.1.b. La proximité de la paroisse de Lanouée (toponyme dérivé de La Noë), établie en lisière sud de la forêt, confirme également la présence forestière à proximité du lieu de culte. Celui-ci est établi à 1,8 kilomètre actuellement.

[222] Enceintes de La Brousse Verte, Bocneuf (ou Prise des Gardes) et La Vieille Cour.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

début du XIIIe siècle[223]. Leur similitude morphologique, le toponyme La Vieille Cour attaché au site situé le plus au nord du massif, ainsi que la présence d'une seigneurie moderne au lieu-dit Le Pas-aux-Biches, au sud de la forêt et à moins de 500 mètres de l'enceinte de Bocneuf/Prise des Gardes, invitent à supposer une utilisation de ces enceintes circulaires dès le Moyen Âge au moins. En revanche, il est très difficile d'y voir des lieux de résidence noble médiévale : aucun vestige bâti n'est conservé et les défenses apparaissent très réduites. Si ces enceintes peuvent donc être médiévales, leur usage doit être recherché ailleurs.

La question des enceintes en milieu forestier à plusieurs fois été abordée dans les zones périphériques de la Bretagne[224]. J. Decaëns émet ainsi l'hypothèse dès les années 1960 d'une relation entre ce type de fortifications, principalement les petites enceintes circulaires, et les zones de « peuplement tardif où l'habitat porte les caractéristiques toponymiques des fondations faites à partir du XIe et du XIIe siècle : aujourd'hui encore, elles sont situées à la lisière des forêts, dans des zones qui semblent avoir été les dernières à être défrichées et où il est même possible que le bois ait regagné assez rapidement le terrain qu'il avait perdu après un essai de culture infructueux »[225]. La position des trois enceintes de Lanouée, ainsi que la proximité de la plateforme de Bodinais (Les Forges), et plusieurs indices toponymiques indiquant d'autres probables fortifications anciennes en lisière de cette forêt, amènent à réétudier la question de ces enceintes forestières. Leurs usages sont sans doute multiples, mais les toponymes rencontrés renvoient majoritairement à des occupations médiévales, en lien avec l'exploitation de la forêt. Il peut s'agir d'enceintes liées à des habitats pionniers en contexte de défrichement, à nouveau recouvertes par la forêt après leur abandon, mais également d'enceintes destinées au pacage des animaux et notamment des porcs. La mention des droits de pacage de 100 porcs dans le bois de Lanouée remonte à 1221[226] : le vaste espace forestier de Lanouée est alors mentionné aux mains des Porhoët qui en exerce la surveillance depuis la motte et enceinte de Bodieu, elle-même sur la lisière est de la forêt de Lanouée. La présence de minerai de fer ne permet pas d'exclure non plus une relation entre ces sites et une activités métallurgique dès le Moyen Âge, mais aucun élément ne permet de le confirmer. Plusieurs activités peuvent donc être en lien avec ces enceintes dès le XIIIe siècle au moins.

---

[223] *Cartulaire du Morbihan,* n° 254 (année 1221) : *et insuper pascuum ad centum porcos et ad centum boves in dicta foresta in perpetuum.*

[224] Meuret, 1993 ; Fixot, 1968, p. 13-25 ; Decaëns, 1968.

[225] Decaëns, 1968, p. 312.

[226] *Cartulaire du Morbihan*, n° 254.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Toutefois, en dehors des indices toponymiques, rien ne permet de conclure à une occupation aristocratique de ces sites peu fortifiées.

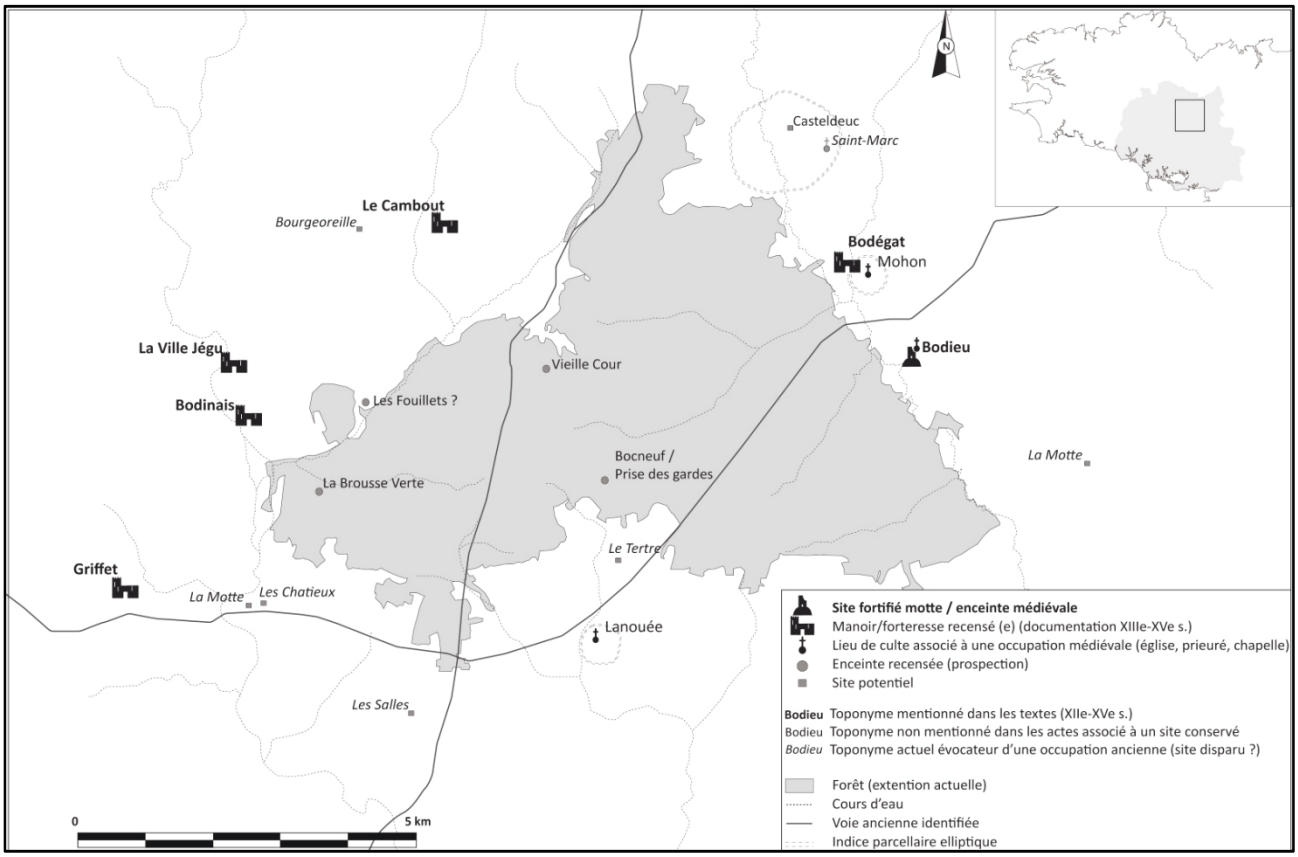

Figure 52. Les enceintes forestières de Lanouée et leur environnement.

Si Lanouée est le seul espace forestier ayant livré un nombre de sites significatif (5 attestés et 5 indices toponymiques de possibles fortifications médiévales), c'est également en raison d'un relief presque inexistant, qui permet l'aménagement de ces enceintes régulières et donc aisées à identifier. Une prospection poussée sur les massifs de Quénécan et de Poulancre, dans lesquels des droits sont mentionnés également dès la fin du XIIe siècle, pourrait amener à l'identification de nouveaux sites du même type[227].

[227] Les premières prospections menées en 2014 n'ont pas permis de relever ce type d'aménagement. Contrairement à la forêt de Lanouée, les lisières des massifs de Quénécan et de Poulancre ont fait l'objet de beaucoup de modification qu'il est difficile de préciser. L'étendue du massif forestier médiéval reste donc difficile à cerner.

– **Diversité des enceintes associées à une seigneurie**

En dehors de ce secteur, comprenant des vestiges très bien conservés, rares sont les enceintes associées à une seigneurie bien identifiée dans les textes et pouvant laisser supposer une présence médiévale. Relevons toutefois le site de Panner (Saint-Tugdual) qui est une enceinte grossièrement elliptique, établie sur un flanc de coteau, orienté à l'est. Cet ensemble, très bien démarqué côté plateau par le creusement d'un vaste fossé de 8 mètres d'ouverture pour une profondeur maximale de 2,3 mètres se présente davantage comme une plateforme, renforcée côté ouest (plateau) par l'adjonction d'un talus. L'espace intérieur mesure 65 mètres (nord-sud) sur 53 mètres. La mention d'un manoir de Penhaër aux mains des seigneurs de Quénécan en 1461[228] confirme la présence d'une occupation aristocratique au XVe siècle. Ce site est donc, sans conteste, une occupation à dater, au moins, de la fin du Moyen Âge. Cette datation est confirmée par sa morphologie et la disposition des éléments bâtis identifiés lors du relevé topographique. On remarque l'existence d'un bâtiment central à deux pièces, associé à un corps de bâtiment beaucoup plus dégradé en retour sur le front sud de l'enceinte. L'identification d'une occupation du haut Moyen Âge, avancée par P. Guigon notamment[229], reste à démontrer.

Enfin, afin de démontrer la diversité des sites médiévaux à enceinte, il faut mentionner le cas de l'actuelle ferme de Calhouët à Loudéac qui présente également une enceinte basse, de 85 à 95 mètres de diamètre. Il ne s'agit pas d'un site de hauteur, mais bien ici d'une délimitation d'un site en zone basse, par l'aménagement de petits fossés extérieurs, n'excédant pas 0,8 mètre. Très bien représentée sur le cadastre de 1829[230], cette faible enceinte est associée à un manoir de Calhouët, mentionné dès 1513 au moins, aux mains de Jean de Lindreuc, seigneur de Calhouët. Son occupation est sans doute plus ancienne puisque Jean de Lindreuc est déjà mentionné lors de la montre de l'évêché de Saint-Brieuc en 1479[231] parmi les nobles de la paroisse de Cadélac, relevant de la vicomté de Rohan. Au XVe siècle, cette enceinte est donc associée à un manoir, qui s'est installé au cœur celle-ci. L'occupation dès le XIIIe siècle de ce site reste hypothétique, mais l'organisation générale du site, regroupé en un unique lieu, démontre bien la permanence de l'usage de l'enceinte qui a pu, jusqu'au

[228] Potier de Courcy, 1890.
[229] Guigon, 1997, p. 66.
[230] AD 22, 3 P 136/29, section K.
[231] Potier de Courcy, 1870.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

XVe siècle, être aménagée autour d'un manoir noble. La forme circulaire est donc longuement utilisée autour des habitats médiévaux[232].

Seule l'enceinte de Coët-Codu[233], très bien conservée et identifiée au XIXe et au début du XXe siècle comme « camp romain »[234], a bénéficié d'une fouille et s'est révélée être une occupation du haut Moyen Âge et du Moyen Âge central. Pour les autres sites mentionnés, nous ne disposons que d'indices indirects permettant de proposer une attribution au Moyen Âge central. L'apport des sources historiques est assez limité, mais la présence à proximité de plusieurs de ces sites de manoirs de la fin du Moyen Âge semble être un argument fiable pour indiquer une occupation médiévale. Cette continuité dans l'occupation est attestée dans le cas de l'enceinte de Coët-Codu, sondée en 2013. C'est également sans doute le cas à Panner : la proximité de la motte de Kerminizy, dont l'orientation est différente mais qui se trouve à moins de 800 mètres de l'enceinte, peut amener à y voir un déplacement de site. La seigneurie de Kerminizy fait partie des deux seigneuries principales de la paroisse de Saint-Tugdual au XVe siècle. L'enceinte de Saint-Houarno, bien qu'elle ne soit pas datée à ce jour[235], se situe à 1,3 kilomètre au nord du manoir de Tronscorff, dont le lignage est attesté au début du XVe siècle[236]. Si la relation topographique est moins évidente que dans le cas des mottes à proximité des manoirs, près d'une dizaine d'enceintes se situent dans un périmètre d'un kilomètre environ autour d'un manoir et font partie de leurs dépendances modernes. Mais si l'hypothèse d'une occupation médiévale peut être soutenue, la question de l'usage de ces enceintes s'avère bien plus problématique en l'absence de fouilles.

– **Les enceintes associées à une chaussée et un étang**

De plus vastes enceintes, grossièrement quadrangulaires, présentent similitudes étonnantes. Il s'agit de trois enceintes établies en bordure de cours d'eau. Systématiquement

[232] Bien que couramment décrit comme une vaste enceinte elliptique, nous laissons de côté le site de Bodinais (commune des Forges, Morbihan). Associé longtemps à une fortification gallo-romaine (identification encore présente sur les cartes de l'IGN), c'est en réalité une plateforme, non surmontée d'une enceinte. Elle a été détachée du plateau sur lequel elle est établie par le seul creusement de fossés, profonds de 3,5 à 7 mètres. Dominant, comme Fort-Créno, le cours du Lié, ce site est en réalité une forteresse attestée au moins à la fin du Moyen Âge. Sa vaste plateforme de 5000 m² abrite, à la fin du XVe siècle, les ruines d'une ancienne forteresse des vicomtes de Rohan. Il ne reste aujourd'hui aucun vestige bâti, mais les quelques fragments de céramique identifiés (2 fragments de col notamment) ne viennent pas contredire une occupation dès la fin du Moyen Âge central (XIIIe-XIVe siècles).

[233] Commune de Langoëlan, Morbihan.

[234] Identification encore conservée sur les cartes IGN 1/25000.

[235] Un projet de sondage a été déposé pour l'année 2014 sur cette enceinte.

[236] Voir notamment dans les lettres patentes de Pierre II, en date du 11 avril 1456 mentionnant notamment Geoffroy du Houlle, seigneur de Tronscorff (Archives de Tronscorff, cité par Gougaud, 1911, p. 577).

associées à des étangs, elles sont toujours reliées à la chaussée de cet étang qui les borde sur l'un de leur côté. Deux sites sont situés sur l'Ével ou l'un de ses affluents majeurs et ne sont distants que de 2,7 kilomètres. Il s'agit de l'enceinte de Ténuel et de celle de Telléné (ou Tellen[237]), toutes deux à Guénin. Plus au nord, une autre enceinte du même type est conservée : il s'agit de La Feuillée (Loudéac)[238]. L'occupation médiévale de ces sites ne fait aucun doute. À Ténuel, le micro-toponyme associé à ces parcelles est « le château de Ténuel »[239] mais le site a disparu. À Telléné, en revanche, le tracé de l'enceinte est conservé également sur le terrain sous la forme d'un chemin creux au nord. Dans les deux cas, ces enceintes associées à un étang et une digue sont intégrées à un domaine manorial connu au XVe ou au début du XVIe siècle. Les dimensions de ces enclos sont comprises entre 65 et 85 mètres, fossés compris pour Ténuel, et 80 sur 100 mètres fossés compris pour Telléné. Seule l'enceinte de Ténuel comprend encore des bâtiments au cœur de l'enclos. L'enceinte de La Feuillée (Loudéac) est, quant à elle, le cœur d'une importante seigneurie dès le XIIIe siècle[240]. Sa morphologie est très proche des deux sites précédents. L'enceinte grossièrement quadrangulaire est délimitée sur trois de ces côtés par des talus massifs (jusqu'à 10 mètres de largeur à la base pour une hauteur de 3 mètres au nord). L'ensemble mesure environ 120 mètres nord-sud pour 90 mètres est-ouest et se trouve encore une fois relié à la chaussée de l'étang. Une petite parcelle circulaire est associée à l'ouest de l'enceinte à une petite chapelle dédiée à Notre-Dame de Bon-Repos et pourrait faire partie d'un ensemble fossoyé plus vaste, auquel pourrait être également ajouté un vaste parcellaire elliptique situé au nord et au sein duquel s'est développé un petit habitat.

Ces trois exemples partiellement conservés, démontrent donc l'usage récurrent d'enceintes associées à des étangs et des chaussées de moulin. Leur datation reste à affiner ainsi que leur usage premier, mais le site de la Feuillée permet de supposer l'existence de tels sites depuis le XIIIe siècle.

– **<u>Quelques cas d'enceintes quadrangulaires</u>**

Quelques enceintes quadrangulaires ont été incluses dans cet inventaire. Elles présentent encore une fois des profils très différents. Certaines sont proches des modèles identifiés

[237] La fréquence des toponymes en Tellen, Tallen, Tellené, est due à la proximité systématique d'étang, « talen » signifiant en breton « l'étang ».

[238] Pour les plans, voir les fiches de sites (volume 2).

[239] Parcelles 61 et 62 du cadastre de 1829 (AD 56, 3 P 103/17).

[240] Thibaud de La Feuillée est mentionné dès 1255 (Dom Morice, *Preuves,* I, col. 962).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

comme « romains » par les érudits du XIXe siècle et souvent les indices d'une occupation médiévale sont minces. C'est le cas pour le site de Cojean à Loudéac signalé par H. Frotier de la Messelière comme une « motte ou enceinte circulaire de 38 mètres de diamètre intérieur » associée à des retranchements modernes, c'est-à-dire des talus parcellaires[241]. Le site conservé, situé à mi-pente, domine une voie ancienne encore utilisée au Moyen Âge, mais son profil quadrangulaire, de 35 mètres de côté maximum, ne permet pas d'y reconnaître une occupation médiévale. Plusieurs sites de ce type ont été relevés dans la bibliographie ancienne, mais ils n'ont pas été retenus dans cette étude, faute d'indices pertinents de datation. En revanche, d'autres structures fossoyées plus vastes y sont pleinement intégrées.

Comme dans le cas de Fort-Créno, deux présentent un profil extérieur semblable à une motte : Le Vieux Moulin à Saint-Nolff et Cadélac à Loudéac[242]. Dans les deux cas, une occupation médiévale est probable. Le Vieux Moulin est situé à 250 mètres du manoir de Kerboulard et fait sans doute partie, au XVe siècle, des dépendances du manoir. Le site est mentionné comme « vieux chastel » en 1643[243]. À Cadélac, le site est rattaché à une ancienne paroisse dont dépendait alors Loudéac. Le centre paroissial était établi à Cadélac, situé à 680 mètres du site. La fortification est composée de deux plates-formes surmontées d'une enceinte pour l'une d'entre elles. Elles s'ouvrent vers le vallon à l'ouest. La structure générale laisse penser à une organisation en deux parties distinctes séparées par un fossé de 3 à 4 mètres. Une importante parcelle circulaire à l'est de cet ensemble indique la présence d'une autre enceinte ou d'une motte circulaire d'un diamètre (fossés compris) de 70 mètres. La trace parcellaire est encore visible sur les photographies aériennes des années 1960. Ces deux sites, voisins de 100 mètres, sont englobés dans un vaste parcellaire elliptique. Il s'agit donc d'un site bien plus complexe et englobant peut-être une fortification antérieure à l'occupation médiévale attachée au bourg voisin.

La proximité d'une enceinte quadrangulaire et d'une motte est bien plus nette dans le cas de Cravial (Lignol). La motte, bien conservée en rebord de promontoire, est située à 80 mètres seulement d'une ancienne enceinte totalement arasée aujourd'hui. Celle-ci n'est repérable que sur les clichés aériens et présente une forme ouverte vers l'ouest (vers la motte). Ses dimensions sont d'environ 55 à 60 mètres de côté. En revanche, la contemporanéité des deux sites ne peut être démontrée.

---

[241] Frotier de la Messelière, 1934, p. 23.

[242] Pour le détail, ainsi que les plans, nous renvoyons aux fiches de sites (volume 2).

[243] AD 56, E 2679, aveu de Gillette de Trévegat de 1643 : « une piesse de terre soubz lande nommé le Vieux Chastel, le tout contenant neuff journaux de terre ».

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Dans quelques cas, la distinction morphologique entre motte et enceinte doit donc être nuancée : sur le terrain, la position et la forme extérieure de Fort-Créno s'apparente davantage à une motte. De la même manière, la différence entre enceinte et plateforme est parfois ténue : si Bodinais est très clairement une plateforme mal identifiée jusqu'ici, en revanche un site tel que celui de Panner présente les deux profils. Les distinctions morphologiques sont donc encore une fois très perméables et ne permettent pas de conclure à une quelconque distinction chronologique.

– **L'enceinte : une motte à l'économie ?**

Si une distinction dans les usages avait d'abord été proposée à partir des dimensions des enceintes[244], les usages des petites et moyennes structures repérées dans le cadre de l'inventaire peuvent être diverses. L'hypothèse de sites élevés par économie de moyen, éventuellement dans un contexte de conflit nécessitant la mise en place rapide de fortification, est aujourd'hui à écarter. Les quelques fouilles menées montrent que l'occupation n'était pas nécessairement de nature militaire. Les traces d'activité de petit artisanat[245] ou de petite métallurgie[246] sont bien plus présentes que les traces d'une occupation militaire. La construction de ces sites dans un contexte d'incursions normandes est donc à démontrer. Si le Camp de Péran[247] a servi d'illustration à cette démonstration, peu nombreux sont les sites établis sur des zones de marges soumises, par exemple, aux incursions normandes. De plus, les sites sont souvent dans des positions légèrement dominées : c'est le cas d'un certain nombre d'enceintes telles que celles de Panner, de Coët-Caro, de Lesmaëc (Locmalo) qui sont toujours implantées sur un flanc de coteau. La plupart, aux plans facilement identifiables, est conservée en zone de plaine et de fait, principalement forestière, soit qu'il s'agisse d'un usage particulier en lien avec la forêt et sa gestion, soit que d'autres sites aient disparu en dehors de ce milieu. Il peut donc s'agir, plus certainement, de sites domaniaux associés avant tout à une exploitation rurale, agricole et/ou forestière.

Il apparaît à partir des données de ce corpus, des indications fournies par les sites fouillés et des études menées sur les régions voisines de la Bretagne que parmi les plus petites enceintes repérées, nombreuses sont celles qui sont incluses dans des domaines de la petite

[244] Colloque de Caen, 1981, p. 39.
[245] À Locronan par exemple.
[246] Kergroac'h-Vilérit.
[247] Commune de Plédran (22).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

noblesse médiévale. Il s'agit donc véritablement d'une forme aux usages multiples, adaptées à plusieurs types d'occupations, davantage que d'une marque de la spécificité d'un territoire. Parmi ces enceintes potentiellement médiévales, on retrouve ainsi des sites destinés à abriter une résidence, mais également d'autres enceintes pour lesquelles il faut convenir d'un autre usage, agricole ou artisanal, par exemple l'installation d'enclos à bestiaux ou la protection d'un petit pôle artisanal (métallurgie par exempleà. Elles sont, dans ce cas, sans doute à rattacher à une résidence établie à proximité, mais qui n'a pas laissé de trace. L'association pôle élitaire (habitat noble en lui-même) et espaces domestiques peut en effet être plus éclatée dans le paysage et échapper à notre lecture. Le cas des enceintes associées à un étang, à une chaussée et donc à un moulin en est un exemple particulier : l'habitat noble, s'il s'est installé au cœur de ces structures, est lié avant tout à une activité économique spécifique et non à une installation défensive ou uniquement ostentatoire. Mais ces exemples de sites médiévaux, aussi divers soient-ils, ne sont pas représentatifs du panel de résidences de la petite et moyenne aristocratie médiévale : le manoir, fortifié ou non, est certainement la forme la plus courante de ces habitations.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

2. Vivre sans motte au XIIIe siècle : la question du manoir

a. Vers la fin des mottes : évolution des formes résidentielles

– Le « manoir à motte » : une structure particulière ?

L'utilisation de la dénomination de « manoir à motte » a été proposée par Michel Brand'honneur pour le comté de Rennes[248]. Elle associe deux éléments souvent conjoints aujourd'hui sur le terrain : une motte de terre à laquelle est associée un manoir implanté dans la basse-cour. Si la motte reste le symbole de la petite noblesse jusqu'au XIIe siècle, le manoir devient alors le lieu de résidence[249]. Ce terme permet de nuancer le sens de la « motte » (tertre uniquement) comprise comme support d'une résidence à caractère castral en plaçant le tertre comme une annexe symbolique de l'espace résidentiel. Cette relation entre la motte et le manoir pour une période ancienne pose problème car elle demande à être confirmée par des fouilles d'envergure. Comme le souligne Luc Bourgeois[250], la présence d'un manoir de la fin du Moyen Âge ou de l'époque moderne dans la basse-cour de la motte ne suffit pas pour affirmer que ce système résidentiel est déjà en place au XIIIe siècle. Les dimensions réduites de certaines plateformes de motte ne permettant pas d'y voir un espace suffisant pour accueillir une résidence. Il est donc nécessaire que cette résidence soit abritée dans la basse-cour. Toutefois la dénomination de « manoir à motte », en voulant utiliser des mots d'historiens pour définir des structures archéologiques, ne résout pas le problème de la confrontation des sources : est-il cohérent d'utiliser un terme qui au XIIIe siècle semble désigner dans les actes une résidence au sens large, sans impliquer systématiquement la présence d'une fortification, et un terme presque complètement absent de la documentation bretonne durant tout le Moyen Âge ? Ces dénominations ne facilitent pas les échanges entre les différentes disciplines.

Le manoir à motte est donc avant tout un modèle à mi-chemin entre le site défensif que constitue la motte surmontée de sa résidence, voire de son donjon quadrangulaire ; et le manoir de plain-pied qui se retrouve à la fin du Moyen Âge dénué le plus souvent de caractères militaires. Il s'agit de conserver une forme adoptée par les grandes fortifications (castrales le plus souvent) tout en adoptant son organisation interne à des contraintes à la fois

[248] Brand'honneur, 2001.

[249] Bien que les mentions de manoirs apparaissent au XIIIe siècle, les nombreuses études sur ces édifices concernent les périodes postérieures au XIVe siècle. Voir notamment l'inventaire dressé des manoirs bretons datés de 1380 à 1560 dans Mignot, Chatenet, 1993.

[250] Bourgeois, 2002, p. 76.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

techniques (la petite noblesse ne met pas en œuvre des travaux très conséquent) mais également pratique. La résidence de plain-pied s'affirme alors comme une forme spéficique d'habitat aristocratique. Les deux éléments ne sont pas exclusifs, comme le démontrent un certain nombre de sites fouillés.

Ce lien entre le tertre et la résidence, pour ne pas employer le terme de manoir que nous réserverons aux sites attestés à partir du XIIIe siècle sous cette dénomination, est présent dès les origines de certains sites. Les quelques fouilles menées en Bretagne ont systématiquement délaissé les espaces de basse-cour[251], ce qui ne nous renseigne pas sur la présence ou non de structures d'habitat dans ces espaces. Les exemples normands sont en revanche des points de comparaison utiles. Ainsi, parmi les fouilles récentes, le site de Château-Ganne (commune de La Pommeraye, Calvados), fouillé sous la direction de A.-M. Flambard-Héricher, a permis d'identifier une structure de type manorial adossée à une motte visiblement reléguée (dès l'origine ?) à un rôle strictement défensif et symbolique. Le premier état de cette résidence remonte au début du XIIe siècle et présente un bâtiment résidentiel de 40 mètres sur 9 mètres[252], découpé au rez-de-chaussée en trois espaces inégaux servant de celliers. Trois piliers devaient permettre de soutenir le plancher de l'étage du bâtiment. C'est donc au second niveau que se trouve au XIIe siècle, la salle d'apparat, éclairée par des baies vitrées[253]. Sa disposition originale reste en revanche inconnue : il peut s'agir d'un espace unique ou de plusieurs salles séparées par des cloisons. Les bâtiments domestiques sont totalement séparés de cet espace résidentiel : ils se développent dans la partie nord de la basse-cour. Le bâtiment du secteur 2 avait donc une identité architecturale propre dans cet ensemble. Bâtiment d'exception par ses dimensions et la puissance de ces occupants, sa structuration a pu tout de même être reprise dans des proportions moindres ou en utilisant des matériaux différents sur d'autres sites de moins grande ampleur.

Ce n'est donc pas uniquement la motte qui fait le château, mais la résidence, assez proche de ces structures qui se multiplient dans les textes du XIIIe siècle sous la dénomination de *manerium*, qui constitue avant tout le lieu de vie et d'exercice du pouvoir seigneurial. L'*aula* de Château-Ganne, datée du XIIe siècle n'est sans doute qu'un exemple des structures résidentielles existant à proximité des mottes au Moyen Âge. Ce type de

[251] À l'exception de la fouille, récente (2012), du site de Chasné-sur-Illet (Ille-et-Vilaine). Dans ce cas, la possibilité d'un habitat aristocratique installé dans la basse cour n'est pas exclue dès la période d'aménagement de la motte, mais n'est pas certaine. En revanche, un nouveau manoir, dont les fondations en pierre sont conservées, est édifié dans la basse-cour dès le XIIIe siècle (fouille L. Beuchet, INRAP, rapport à venir).

[252] Secteur 2. Flambard-Héricher, 2006.

[253] Flambard-Héricher, 2008, p. 36.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

structuration des espaces montre toutefois bien que la rupture entre la motte et le manoir n'existe pas : plusieurs modes de structuration de l'espace seigneurial coexistent au moins depuis le XIe siècle.

La proximité des deux éléments, motte et manoir, n'est pas toujours le résultat d'une cohabitation des deux éléments. Dans la plupart des cas bretons, il est possible d'y voir les indices d'une succession chronologiques de ces structures.

- **De la motte au manoir : un lien évident ?**

Le lien entre la motte et le manoir apparaît évident lorsque se pose la question des formes de la résidence de la petite et de la moyenne aristocratie médiévale. Ce phénomène a été mis en lumière à plusieurs reprises dans le Rennais[254], où 3 mottes sur 4 voient un manoir s'implanter dans un rayon de 150 mètres. En revanche ces manoirs paraissent déconnectés du système défensif de la motte, qui se retrouve alors reléguée à l'arrière plan du paysage seigneurial, intégrant alors un parc ou un jardin moderne. Il s'agit dans ce cas d'une succession chronologique nette qui est marquée par un changement profond du goût seigneurial en matière de résidence. Parmi les sites du Vannetais et du Porhoët, les cas de succession motte / manoir sont également courants (fig. 53). La proportion est toutefois bien moindre : de nombreux sites sont abandonnés au cours du Moyen Âge, les familles seigneuriales n'apparaissant plus à proximité de ces sites dans les archives pourtant abondantes à partir du XVe siècle. Le taux d'abandon des mottes et autres sites fossoyés pour lesquels une occupation médiévale est certaine est alors de 65%. Les autres sites présentent tous des indices de continuité de l'occupation aristocratique. Aucun des exemples de la zone d'étude ne montre de réoccupation postérieure de la basse-cour. Ces espaces, souvent restreints, sont alors abandonnés et souvent progressivement arasés. En revanche, des manoirs s'implantent entre 50 mètres et 300 mètres d'une quinzaine de sites étudiés.

[254] Brand'honneur, 2001, p. 44 ; Jeanneret, 2009a, p. 120.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Commune	Nom de la motte	Nom du manoir	distance
Saint-Tugdual	Kerminizy	Kerminizy	300 m
Saint-Tugdual	Kersallic	Kersallic	250 m
Lignol	Cravial	Cravial	40 m
Remungol	Er Hastel	Bourgerel	50 m
Bubry	Vieux-Saint-Yves	Kernivinen	3,6 km[255]
Pluvigner / Brandivy	Castel Bihuy	La Forêt	1,7 km
Le Tour du Parc	Caden	Caden	300 m
Crac'h	Er Hastellic		250 m
Ploërmel	La Motte	La Motte	100 m
Baud	Coz er castel	Coet-ar-Houarn	Sur place ?
Plaudren	Le Vieux Fort	Luhan	300 m

Figure 53. Tableau des distances entre la motte et le manoir associé à la fin du Moyen Âge.

La continuité chronologique est alors supposée par la proximité des structures et les toponymes qui y sont associés. Dans 10 cas, le manoir est suffisamment proche de la motte pour que le toponyme du manoir désigne également le site primitif. Ces dénominations montrent que le domaine seigneurial est resté cohérent au moins durant toute la période médiévale[256]. Dans d'autres cas, les déplacements de sites se font sur de plus longues distances et sont supposés à partir des sources ou des toponymes.

- **Des cas de déplacement des chefs-lieux de seigneurie**

La filiation entre deux sites géographiquement distants de plusieurs kilomètres est souvent difficile à établir. Ces transferts de résidence ne peuvent être supposés qu'en cas de déplacement du toponyme et n'apparaissent certains que lorsque les sources renseignent le site le plus ancien, ce qui est rare puisque les premiers habitats sont délaissés dès le XIIe ou le XIIIe siècle. Deux exemples méritent d'être commentés, l'un renseigné par la toponymie, l'autre par les sources écrites.

Il s'agit en premier lieu du site de Kernivinen à Bubry[257] qui prend sans doute la suite de la motte du Vieux-Saint-Yves aujourd'hui sur la même commune. Les deux sites sont

[255] L'importante distance séparant ces deux pôles est explicitée *infra.*

[256] Et parfois même jusqu'au XIXe siècle. La constatation a ainsi été faite d'une grande stabilité de la propriété dans le cas du site de Saint-Symphorien à Paule (Le Gall, 2014, p. 137). Une telle étude, menée à partir des états de section les plus anciens, reste à mener pour confirmer la permanence de ces espaces.

[257] Morbihan, arr. Lorient, cant. Plouay.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

distants de 3,6 kilomètres, ce qui constitue le déplacement le plus important (en distance) de chef-lieu de seigneurie identifié dans cette étude. La motte et sa basse-cour sont implantées sur un plateau mais n'occupent pas de position défensive. Ce lieu-dit est désigné sur la carte de Cassini sous le toponyme « Vieux-Saint-Nouen ». Le nom Nouen/Nouan, ou Mouan, ou encore Nouay, est ici à rapprocher d'une famille seigneuriale identifiée dès le XIIIe siècle. En 1282, Geoffroy de Saint-Nouan échange avec Yolande, fille de Pierre de Spinefort et épouse de Geoffroy de Bubry, des terres en Bubry et Languidic[258]. Parmi les 9 terres mentionnées sur la paroisse de Bubry[259], entre 4 et 7 correspondent encore à des lieux-dits mentionnés sur le cadastre ancien[260]. Toutes les terres cédées à l'épouse de Geoffroy de Bubry se trouvent au nord de Vieux-Saint-Yves et sur la partie est de la paroisse, entourant le bourg de Bubry. Il est donc possible que cette série de donations à la famille seigneuriale de Bubry corresponde à une volonté des Saint-Nouan ou Saint-Nouay de développer leurs possessions vers le sud et l'ouest plus près de leur nouveau chef-lieu qui s'implante à 3,6 kilomètres à l'ouest de la motte du Vieux-Saint-Yves. La famille est sans doute même ancrée plus anciennement dans les environs, puisque *Mahaut de Saient Moam* est citée en 1267[261]. En 1371, Jehan de Saint-Nouan est témoin de la cession de l'importante seigneurie de Quémenet-Guégant par Jeanne de Rostrenen au duc[262]. Suite à cette cession les membres de la famille de Saint-Nouan apparaissent régulièrement dans l'entourage ducal. Henri de Saint-Noay, écuyer du duc, est mentionné en 1448 ; Bernard de Saint-Noay, Olivier de Saint-Noay, Henri de Saint-Noay et son fils Guillaume sont mentionnés lors de la montre générale de 1477 à Vannes[263]. Cette famille est donc au XVe siècle une famille aristocratique importante dans le Vannetais, principalement possessionnée dans les environs de Bubry, Languidic et Pontscorff. Le déplacement du chef-lieu seigneurial de cette famille peut donc être daté soit de la seconde moitié du XIIIe siècle soit du XVe siècle lorsque les seigneurs de Saint-Nouan intègrent l'entourage ducal. Le nouveau chef-lieu de cette seigneurie se trouve sur un éperon dominant un affluent du Blavet au sud de la paroisse de Bubry et à 700 mètres au sud-ouest du lieu-dit

[258] *Cartulaire du Morbihan*, n° 397 : *Gaufridus de Sant-Mouan, armiger*.

[259] Botsav, Jouan, Melin, Kaerlivan, Kaerbryent, Kaer-en-lan, Bot-Euzen, Andu, Gyldasii.

[260] AD56, 3 P 66, année 1843. Kerbryent, Kerjouan, Keralan ou Kerlann, Botfaux et éventuellement Manénain (Melin ?), Bieuzen (Bot-Euzen), Standu (Andu).

[261] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1007.

[262] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1665.

[263] Borderie, 1897, p. 426, p. 428, p. 431.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Saint-Yves, centre d'une trêve de Bubry attestée au moins au XVIe siècle[264]. Les seigneurs de Kernivinen sont au XVIe siècle considérés comme les fondateurs de la chapelle Saint-Yves. Cette association entre le chef-lieu de seigneurie et un bourg peut donc remonter à la fin du Moyen Âge[265]. Les toponymes Vieux-Saint-Yves et Saint-Yves indiquent la relation étroite entre ces deux hameaux pourtant éloignés géographiquement. La modification du toponyme Vieux-Saint-Nouan en Vieux-Saint-Yves remonte sans doute à la fin du XVIIIe siècle ou au début du XIXe siècle[266], indiquant que la filiation entre ces deux lieux-dits était restée prégnante dans la mémoire collective. Le second chef-lieu de seigneurie des Saint-Nouan s'implante donc en périphérie de la paroisse de Bubry, mais à proximité du centre, ou futur centre de la trêve de Saint-Yves. Les élévations actuelles ne remontent pas au-delà du XIXe siècle. Le premier manoir pouvait se situer un peu plus au nord, dans des bâtiments transformés au XIXe siècle en dépendances[267], mais il est impossible d'en préciser la forme.

Moins bien renseignés par les sources écrites, les sites de Castel-Bihuy à Pluvigner et de La Forêt à Brandivy correspondent certainement à un déplacement de chef-lieu de seigneurie ou à un doublement des fortifications de la famille de Lanvaux. Les deux sites s'implantent au pied de la barrière des landes de Lanvaux. Ces terres, assez inhospitalières, n'offrent que peu de terres agricoles. Elles sont principalement occupées par des landes et des bois. La recherche de l'eau et de terres exploitables a donc conditionné l'implantation des sites castraux en zone basse. Ainsi, Castel-Bihuy se trouve à 39 mètres d'altitude, le site de la Forêt, implanté à 1,7 kilomètre vers l'ouest, à 48 mètres, tandis que le plateau de Lanvaux, à 1 kilomètre au nord, culmine à 140 mètres. Bien qu'implantés en fond de vallée, la nature défensive de ces deux sites est toutefois réelle. Les aménagements fossoyés sont dans les deux cas très importants. Le site de Castel-Bihuy, par sa morphologie, apparaît comme le plus ancien des deux. Cette puissante motte, installée au bord du Loc'h, est aujourd'hui totalement isolée. Bien que dans les textes elle ne soit pas clairement rattachée à une famille seigneuriale, plusieurs aveux du XVIIe siècle mentionnent une ancienne motte dite de Bieuzy donnée aux

[264] En 1843, Saint-Yves présente encore une église, un cimetière, un champ de foire adossé à l'église et une quinzaine de maisons.

[265] La chapelle, dans son état actuel, porte la date de 1589 ainsi qu'un écusson orné d'un sanglier, arme des Cancoet, seigneurs de Kerlivinen depuis la fin du XVIe siècle. Rien n'exclut toutefois l'existence d'un édifice de culte plus ancien à cet emplacement (Tanguy, 2004, p. 129-130), saint Yves étant décédé le 19 mai 1302 puis canonisé en 1347. Son culte se développe principalement en Bretagne dès la fin du XIVe siècle mais ne s'épanouit qu'au XVIe siècle (Tanguy, 2004). La forme la plus ancienne, *Saeint Moam* (1267), indique donc déjà la présence d'une chapelle à un saint breton dont la mémoire s'est perdue.

[266] Entre l'établissement de la carte de Cassini et celle du cadastre ancien de 1843.

[267] Ce sont ces bâtiments qui sont représentés sur le cadastre de 1843 (AD 56, 3 P 66/30, parcelles n° 400 à 402)

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

moines de Lanvaux[268]. Il est probable que cette motte ait été cédée par les fondateurs de l'abbaye, les seigneurs de Lanvaux ou leurs successeurs ducs de Bretagne, à une date indéterminée[269]. Au cours du Moyen Âge, un second site, très différent par sa morphologie, s'implante à 1,6 kilomètre à l'est. Le château de La Forêt correspond à une vaste plateforme quadrangulaire protégée à l'ouest et au nord par un double système de fossés. Le premier fossé, qui atteinte par endroit 8 mètres de profondeur, est taillé à pic dans le substrat rocheux et permet, suite à l'aménagement de l'étang, de baigner le château dans les eaux du Loc'h. L'ensemble est protégé au sud par des talus, enserrant également le moulin, et à l'est par l'étang. La création de ce château est sans nul doute à rattacher aux seigneurs de Lanvaux, en raison de l'association toponymique et de la présence voisine de l'abbaye du même nom. Un acte de 1264 est passé par Alain de Lanvaux *apud Forestam* ce qui semble indiquer qu'une résidence de La Forêt existe déjà[270].

Son contexte d'installation pourrait donc correspondre au XIIIe siècle, période où les Lanvaux sont régulièrement opposés au duc de Bretagne et au vicomte de Rohan. Les biens des puissants seigneurs de Lanvaux sont plusieurs fois menacés par le duc et son allié, le vicomte de Rohan. Ce dernier semble déjà aux prises avec les Lanvaux au sujet de divers droits et notamment à propos d'une question d'hommage à la fin des années 1220. La première phase du conflit avec le duc n'est évoquée que dix ans plus tard. Le *Chronicon britannicum* et le *Chronicon Briocense* sont les seules sources qui mentionnent pour l'année 1238 le fait que la guerre a éclaté entre le duc Jean et le baron de Lanvaux appuyé par Pierre de Craon[271]. Le duc aurait alors emprisonné le seigneur de Lanvaux à Suscinio tandis qu'il confisquait temporairement ses terres. Le conflit est à nouveau réactivé avant 1249 date à laquelle une paix apparaît avoir été déjà conclue entre le ducs et ses opposants, les seigneurs de Lanvaux, de Rostrenen et de Craon[272]. Un acte du mois d'octobre 1267 comporte deux *vidimi* datés respectivement de 1228 et de 1258[273]. Ces actes reprennent les accords passés

[268] AD 44, B 785, aveux et dénombrements du temporel produits par les abbés de Lanvaux en 1684 (f° 21v°) et 1728 (f° 24) notamment.

[269] Celle-ci pourrait être placée au début du XVIe siècle : C. d'Hozier mentionne un échange opéré en 1516 entre l'abbaye et Olivier de Lanvaux, seigneur de Beaulieu en Bignan[269] : les religieux cèdent des biens qu'ils ont en Bignan et Moustoir-Radenac, qui sont éloignés de l'abbaye et Olivier de Lanvaux s'engage à donner l'équivalent sur ses possessions en Pluvigner, Plumergat, et Grandchamp (BNF, Ms. fr., Hozier - Pièces originales 1648 (MF 20328)). La châtellenie de Lanvaux avait été cédée par le duc aux Chartreux d'Auray et des terres en avaient été détachées au profit de lignages locaux.

[270] *Cartulaire du Morbihan*, n° 322.

[271] Dom Morice, Preuves, t. I, col. 41 et col. 111.

[272] Dom Morice, *Histoire*, t. I, col. 171.

[273] *Cartulaire du Morbihan*, n° 297.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

entre les Lanvaux et les Rohan, stipulant notamment que le droit de fortifier ne relève que du vicomte de Rohan sur ces terres et que Geoffroy de Camors relève alors du même vicomte. La seconde moitié du XIIIe siècle n'est donc d'après les quelques sources écrites disponibles, qu'une suite de pertes de droits et de biens pour les seigneurs de Lanvaux. Il est difficile d'y voir une période propice à la construction d'un nouveau château. À partir de 1265, les seigneurs de Lanvaux contractent plusieurs dettes importantes auprès du vicomte Alain VI et du duc de Bretagne[274]. En 1270, Geoffroy de Lanvaux prête serment de fidélité au duc[275], mais la situation financière est alors difficile. En effet, au début des années 1270, Alain et Geoffroy de Lanvaux doivent au moins 5565 livres à leurs deux principaux créanciers[276]. Un certain nombre de biens des Lanvaux sont alors vendus par le duc afin de rembourser les dettes et sont acquis par Alain VI de Rohan. C'est le cas en 1273 des biens de Geoffroy de Lanvaux à Remungol, Melrand et Moréac[277] puis en 1274 des biens du même Geoffroy dans la vicomté de Rohan[278]. Suite au décès de Geoffroy de Lanvaux, sa veuve, Tiphaine, sollicite un douaire du vicomte de Rohan. Le vicomte refuse dans un premier temps avant de finalement consentir à verser une rente de 40 livres par an à Tiphaine de Lanvaux[279].

Cette situation financière désastreuse nous amène à placer l'édification du château de la Forêt avant les années 1260, et sans doute même dans les toutes premières décennies du XIIIe siècle, avant l'intensification du conflit avec le vicomte de Rohan puis le duc. La puissance de cette fortification reste sans comparaison dans le Vannetais pour cette période. La possibilité d'une profonde modification de celle-ci après le XIIIe siècle n'est pas à exclure. Toutefois, aucun indice topographique ne permet d'identifier sur le terrain des éléments antérieurs de fortification. Si le château installé sur la plateforme a été plusieurs fois remanié et rebâti, notamment au XVIe siècle, sa forme quadrangulaire ne peut que correspondre à son organisation primitive. Le système de fossés a pu être retravaillé et renforcé postérieurement, mais il est impossible d'envisager une modification des dimensions de la plateforme après le XIIIe siècle, celle-ci paraissant nettement constituée par le substrat dans toutes ses parties.

---

[274] Morvan, 2008, p. 101-102.

[275] Dom Morice, *Preuves*, t. I, col. 1021.

[276] Dom Morice, *Preuves*, t. I, col. 1008.

[277] *Cartulaire du Morbihan*, n° 353 ; Dom Morice, *Preuves*, t. I, col. 1027, 1029 et 1032.

[278] *Cartulaire du Morbihan*, n° 356. Les biens intégrés dans la vicomté ne sont pas clairement cités. Il s'agit de « demaine, an terres, préz, èves, landes, bois et totes autres choses ». Toutefois aucun château ou résidence noble n'est cité.

[279] Dom Morice, *Preuves,* t. I, col. 1084.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Les seigneurs de Lanvaux se sont donc positionnés, au début du XIIIe siècle, comme un véritable obstacle militaire face au pouvoir ducal tout d'abord, mais également face aux Rohan qui entament au XIIIe siècle une phase importante d'expansion de leur domaine. La pression des ducs Jean Ier et Jean II, dans le but d'agrandir les possessions ducales, justifiait l'installation d'une telle fortification. Il n'est pas exclu que les échanges de plus en plus nombreux de terres contre des rentes à partir des années 1220 soit une des conséquences des frais engagés par les Lanvaux pour la construction de leur nouveau château.

Le destin du château de la Forêt au cours des évènements du XIIIe siècle n'est malheureusement jamais renseigné par les sources. Après la ruine des Lanvaux à la fin du XIIIe siècle, le château revient-il au duc ou est-il vendu au vicomte de Rohan ? Il n'est pas question dans les acquisitions d'Alain VI de Rohan du château de La Forêt, qui a du être conservé par le duc jusqu'au XVe siècle. La détention d'une telle forteresse aux portes du domaine ducal apparaît comme une nécessité défensive pour le duc. En effet, même si les alliances conclues avec Alain de Rohan au XIIIe siècle semblent pour un temps écarter tout danger de conflit vers le nord, la puissance des Rohan devient à la même période concurrentielle. Le maintien de la seigneurie de Lanvaux, et sans doute de ses places-fortes, dans le giron du duc est d'ailleurs confirmé par les importantes donations qui sont faites à la chapelle Saint-Michel d'Auray au XIVe siècle sur les revenus de la seigneurie de Lanvaux. Le duc cède alors 300 livres à prélever sur les revenus de la seigneurie de Lanvaux. Aucune mention du château ne vient attester de son utilisation au cours du XIVe siècle. Ce n'est qu'en 1485 que la seigneurie de Lanvaux est cédée, avec le titre de baron, à Louis II de Rohan-Guémené et intègre ainsi le patrimoine de cette famille. Le château fait alors sans doute l'objet d'importants travaux au XVe et XVIe siècle. La disposition interne des espaces semble d'ailleurs correspondre davantage à un agencement de la fin du Moyen Âge. On reconnaît encore un vaste logis occupant toute la façade est qui s'ouvre vers l'étang. Il est sans doute précédé d'une galerie permettant de desservir les espaces du rez-de-chaussée. La façade ouest du château est occupée par des pièces de moindres dimensions (la largeur des murs étant réduite), qui peuvent s'apparenter à des espaces de communs. Cette disposition autour d'une cour quadrangulaire, ici réduite, rapproche le site de petits châteaux ruraux édifiés au XVe siècle, tels que celui de Comper à Concoret[280] par exemple, qui présente un plan plus carré

[280] Morbihan, arr. Vannes, cant. Mauron. Pour l'étude du château de Comper, voir Kempa, 2011. Un relevé topographique du site a été réalisé en 2012 (Kempa, Jeanneret) et permet d'établir ces comparaisons.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

mais avec la même distribution des espaces autour de la cour, des fossés d'une profondeur comparable et le même lien avec l'étang voisin.

Si la motte est considérée comme la forme la plus ancienne d'habitat des lignages seigneuriaux qui se multiplient à partir du XIe siècle, la question du manoir reste en permanence sous-jacente. L'analyse des textes des XIe-XIIIe siècles laisse en effet très nettement apparaître que l'habitat à motte, ou le « manoir à motte », n'est pas un mode de résidence exclusif pour cette nouvelle aristocratie. De nombreux seigneurs peuvent être associés grâce à la documentation écrite à des lieux-dits ne comportant aucune trace de motte. Celles-ci ont pu disparaître, mais leur nombre important (près de 5 seigneurs mentionnés au XIIIe siècle pour 1 motte recensée) indique davantage qu'ils occupaient alors sans doute des résidences ayant pris une autre forme.

b. Les textes du Vannetais et du Porhoët : des seigneurs sans motte au XIIIe siècle, indice du développement manorial ?

– La documentation disponible

Les nombreux seigneurs mentionnés dans les actes des XIe-XIIIe siècles qu'il est impossible de rattacher à un site à motte invitent à s'interroger sur le lieu et la forme de leur résidence. Cette question de la forme de la résidence aristocratique se pose également pour d'autres termes évoqués par les textes : l'*aula* antérieure au XIe siècle en est un exemple[281]. Avant le XIIIe siècle, il est difficile de les relier même à un lieu-dit, la désignation des hommes en fonction de leur lieu de résidence n'apparaissant généralisée qu'à partir des années 1250[282]. Le décompte des mentions de *milites* ne permet donc pas de cerner la dispersion des résidences seigneuriales. Cités comme témoins au XIe ou au XIIe siècle, ils ne sont que très rarement attachés par leur nom à un lieu-dit ou une paroisse. Cette masse « flottante » de petits chevaliers ne fait que mettre en avant les difficultés des historiens et des archéologues pour approcher le paysage seigneurial antérieur au XIIIe siècle. Les occasions de citation concernant principalement des donations ou des échanges avec des établissements religieux, souvent urbains, il est probable qu'une partie de ces témoins appartiennent aux entourages ducaux, vicomtaux, abbatiaux ou épiscopaux, sans pour autant pouvoir attribuer à

[281] *Cf. supra,* partie I, chapitre 3.3.

[282] Encore dans les années 1230-1240, la majorité des nobles est identifiée grâce à des indications de filiation.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

ces personnages les moyens financiers et le statut nécessaires pour disposer d'une résidence noble. Ces informations sont donc inexploitables dans le cadre de nos problématiques.

À partir de la seconde moitié du XIIIe siècle, la nature de la documentation évolue. Les échanges ou vente entre seigneurs laïcs sont plus régulièrement consignés et conservés ; mais surtout l'attribution d'un nom unique aux divers lignages permet de rattacher ces mentions à un espace seigneurial. Cette modification dans les dénominations trahit au XIIIe siècle un ancrage des lignages dans leur territoire. Pour l'archéologue, la formation nouvelle de ces anthropo-toponymes[283] permet de relier ces personnages avec des lieux-dits parfois encore existants. La toponymie morbihannaise et costarmoricaine a cependant beaucoup évolué au cours du Moyen Âge et de l'époque moderne ; les correspondances restent donc rares. Toutefois, les textes du XIIIe siècle permettent d'établir un certains nombre de liens, qui semblent également démontrer la stabilisation des lignages seigneuriaux. Ceux-ci sont alors ancrés dans un territoire et la dénomination de leur lieu de vie s'inscrit après le XIIIe siècle durablement dans le paysage. Dans certains cas, l'association entre la mention d'un seigneur et un lieu-dit est évidente ; dans d'autres cas nous ne pouvons formuler que des propositions de localisation de ces anciens chefs lieux de petites seigneuries.

Ainsi, dès les dernières décennies du XIIIe siècle, une série de lignages aristocratiques apparaissent régulièrement dans les textes. L'ancrage de ces lignages dans le territoire dès le XIIIe siècle et jusqu'au XVIe siècle au moins a permis la fixation de toponymes renvoyant à ceux-ci. Cette mise en lumière de l'ancrage territorial de ces seigneurs ne doit pas cacher la complexité des structures domaniales, qui restent floues avant le XVe siècle, toutefois elle permet de cerner une certaine polarisation des pouvoirs seigneuriaux autour d'un chef-lieu alors clairement identifié dans le paysage.

C'est le cas par exemple des familles de Bodégat, de La Feuillée (ou Feuillie), du Bois de La Roche, du Parc, de Brehant, de Kaer, qui s'identifient progressivement à leur résidence. Mais d'autres lignages moins importants apparaissent également, à quelques reprises, dans la documentation : c'est le cas des familles de Spinefort, de Bubry, de Noyal, qui doivent donc toutes être attachées à une résidence.

[283] Nous reprenons une expression proposée en 1994 par le lexicologue F. Cheriguen, « concept mixte qui suppose mieux la relation historique et politique de l'homme avec son environnement ». Cheriguen, 1994, p. 96.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

– **L'identification de quelques lignages seigneuriaux**

Si les mentions de lignages auxquels il est impossible de rattacher un site fortifié de type motte sont majoritaires dès le XIe siècle, les premières mentions explicites de manoirs dans les textes ne remontent pas au-delà du milieu du XIIIe siècle. Certains grands seigneurs tels que les Rohan disposent alors de manoirs qui apparaissent être des résidences à caractère plus privé que les châteaux. Les seigneurs de Rohan disposent ainsi du manoir des Salles de Perret[284] qui porte ce nom en 1511. Un manoir de Noyal-Pontivy est mentionné dès 1283 comme appartenant alors à Geoffroy de Noyal qui le cède avec d'autres terres à Geoffroy de Rohan, moine de Saint-Brieuc[285]. Le manoir se trouve sans doute au bourg actuel de Noyal. Les vicomtes disposent également d'autres biens et droits dans la très vaste paroisse de Noyal qui est un centre important d'échanges commerciaux au XIIIe siècle. Un manoir est ainsi mentionné à proximité, en 1274, dans un accord entre Eon Picaut et le vicomte Alain de Rohan[286]. Eon Picaut réclame alors au nom de son épouse Adelice d'Hennebont, fille de Geoffroy d'Hennebont et de Catherine de Rohan, le manoir de Branguily. Les Rohan apparaissent également à la tête du manoir de Linderec (Noyal-Pontivy) jusqu'à son échange avec Eon de Quénécan. Toutefois, le terme de *manerium* qui est employé ne permet pas de rendre compte de la présence d'un site fortifié, ni systématiquement, de la réalité de la résidence des vicomtes dans certains de ces lieux. Si des actes sont passés à La Ville-Jégu et aux Salles de Perret avant la fin du XIIIe siècle, le manoir de Branguilly, comme celui de Linderec et éventuellement celui de Belle-Chère (Noyal-Pontivy) peuvent ne constituer que des éléments fonciers (mais nobles) de la seigneurie. D'autres sont en revanche sans doute les lieux de résidence et d'exercice d'un certain nombre de vassaux. Ainsi, Geoffroy Jagu, à rattacher au manoir de la Ville-Jégu, est mentionné en 1278[287]. Il est alors désigné comme *miles* et assure la charge d'alloué du comte de Porhoët (Guy de Lusignan). Bien que méconnus, ces sites peuvent donc être des lieux d'exercice du pouvoir et être occupés par l'entourage proche des comtes en l'occurrence.

Pour les grands lignages, qui apparaissent régulièrement dans les entourages ducaux et vicomtaux, la localisation de leurs résidences est donc plus aisée même si la documentation peut induire des surinterprétations de la notion de « résidence ». Il appraît tout de même qu'à la fin du Moyen Âge, ils sont solidement ancrés au cœur des principales paroisses, résidant

[284] Le site est aujourd'hui sur la commune de Sainte-Brigitte (Morbihan).
[285] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1068-1069.
[286] *Cartulaire du Morbihan*, n° 359.
[287] BNF, Ms. fr. 22330, p. 61-62.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

occasionnellement dans un manoir, presque toujours situé à l'écart du centre paroissial. En dehors des grandes familles vicomtales, les lignages seigneuriaux ne possèdent qu'un unique manoir au XIIIe siècle. C'est le cas des Bodégat qui possèdent un manoir à 600 mètres au nord-ouest du village de Mohon. Il s'agit d'un manoir situé en zone basse mais à la confluence de deux cours d'eau, le Ninian et l'un de ses petits affluents. Ce domaine se trouve au contact direct de la forêt de Lanouée et sur la paroisse de Mohon qui relève alors, tout comme le site de Bodieu au sud, des vicomtes de Porhoët. Cette famille de Bodégat est identifiée dans les textes depuis la première moitié du XIIIe siècle (annexe 4-11) : en 1248, Eudes de Bodégat accompagne le duc Jean Ier le Roux en croisade ; son fils, Charles ou Caro, est mentionné en avril 1255 comme chevalier du seigneur de Porhoët[288]. Dans cet acte, Raoul de Fougères, héritier d'une part du Porhoët, lui accorde un droit d'usage dans la forêt voisine de Lanouée : Caro de Bodégat obtient l'usage du bois pour l'entretien de sa résidence, mais également l'usage du bois sec et des branches à terre pour le chauffage, ainsi que le droit de panage. Cet accord ne peut être révoqué qu'en échange du don des prés qui se situent entre le manoir de Bodégat et la forêt de Lanouée et une rente annuelle de 10 livres[289]. Les prés séparant le manoir de la forêt de Lanouée correspondent à la zone basse encadrant le cours du Ninian. Aucune trace des aménagements primitifs de ce manoir n'est, en revanche, conservée. Dans cet acte, Bodégat est désigné tantôt par le terme *herbergamentum* et tantôt par le terme *manerium*. Celui-ci est utilisé dans la seconde partie de l'acte pour désigner le bâtiment en tant qu'élément physique permettant la localisation. P. Duparc avance que ces hébergements peuvent être mis en relation en Bretagne avec des zones de défrichements. C'est le cas à plusieurs reprises dans les environs de Rennes, où ils désignent des lieux en bordure de massifs forestiers[290] ; c'est le cas également à Bodégat.

Fait assez général pour la documentation du XIIIe siècle, les mentions de manoirs et d'hébergements ne sont jamais accompagnées d'indication sur la morphologie de ces sites, ce qui rend cette documentation écrite difficile à exploiter dans le cadre d'une étude sur les formes de l'habitat seigneurial au XIIIe siècle. La faiblesse des vestiges archéologiques conservés limite donc considérablement l'analyse de la forme de ces structures d'habitat élitaire.

---

[288] Dom Morice, *Preuves*, t. I, col. 960-961 : *Karou filius Eudonis, miles, dominus de Bodegat.*

[289] Dom Morice, *Preuves,* t. I, col. 961 : *poterunt revocare donationes supradictas, assignatis prius tamen michi et meis heredibus dictis decem libratis annui reditus […] prata sita inter manerium meum de Bodegat et forestam suam de Lannoys cum fossatis sicut fossata claudunt dicta prata super manerium de Bodegat et subtus in aqua quae vocatur Lanuon.*

[290] Duparc, 1964, p. 26.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Dès les premières années du XIVe siècle, les liens se multiplient entre seigneurs et lieux-dits et le rapport entre petit seigneur et manoir se généralise. Il est alors possible de repérer quelques sites sans doute existant dès le XIIIe siècle. Jean Le Quelennec est mentionné en 1307 aux côtés de Henri de Coetuhan dans l'accord passé entre Olivier de Rohan et sa mère Thomasse de La Roche[291] au sujet des châtellenies de Corlay et de Plussulien. Ces deux témoins sont tous deux possessionnés dans les environs de Mûr, immédiatement au sud des terres de Corlay. Le premier est le mieux connu[292] : le manoir de Quélennec existe encore aujourd'hui dans le bois du même nom, au sud de la commune de Saint-Gilles-Vieux-Marché. Les élévations sont du XVIIIe siècle, mais la position du site, en bout d'éperon laisse supposer une installation plus ancienne. On remarque également la présence du toponyme « La Roche Madame » situé 450 mètres à l'ouest du château à l'extrémité de l'éperon qui présente des élévations naturelles défensives particulièrement intéressantes car elle domine directement la confluence des ruisseaux de Toulhouët et des Gorges de Poulancre. Enfin, le manoir de Trédion, indirectement mentionné en 1324, est également sans doute à rattacher à notre période[293]. L'apparition de certains de ces lignages et de leurs résidences dans la documentation du XIVe siècle peut donc, confortée par des éléments morphologiques, permettre d'identifier quelques autres sites de type manoir fortifié remontant au moins au XIIIe siècle.

Le nouvel essor de la noblesse au XIIIe siècle, entraîne donc la multuiplication rapide des résidences seigneuriales. Bien qu'elles apparaissent, enfin, plus régulièrement dans les textes, les vestiges conservés sont en revanche ténus, et il faut, pour cerner la forme de ces premiers édifices, chercher des points de comparaison souvent hors de la Bretagne.

[291] BNF, Ms. fr. 22338, f° 23.

[292] Bien qu'il existe au XVe siècle plusieurs familles de Quélennec en Bretagne, les protagonistes de cet accord et la localisation des possessions discutées autorisent à rattacher Jean de Quelennec au lieu-dit de Saint-Gilles-Vieux-Marché.

[293] *Cf. infra*, partie IV, chapitre 11.1.c.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

3. La forme du manoir à la fin du XIIIe siècle : habitat ouvert ou fortification ?

a. La naissance du manoir : études sur les premières formes manoriales

La question de la structuration des premiers manoir médiévaux a davantage été prise en compte dans le sud de la France, dans un secteur où l'identification de la motte castrale a été moins précoce et moins systématique que dans la moitié nord. La recherche des formes d'habitat chevaleresque a donc porté sur des formes diverses : maisons fortes et manoirs principalement. Les récents travaux d'Elisabeth Sirot sur l'habitat seigneurial dans les campagnes médiévales depuis le début du XIIe siècle montrent clairement la prééminence des données issues d'études menées dans le sud-est de la France[294].

L'archéologie a permis depuis quelques années d'apporter des éléments de réponse à la question de la multiplicité des habitats chevaleresques. Il a fallu pour prendre en compte ce type d'habitat peu fortifié et souvent remanié, aborder le château et la maison noble comme des espaces de vie. Le colloque de Pont-à-Mousson en 1984 portant sur la maison forte pose les bases des études de l'habitat de la petite noblesse en axant sur les travaux d'inventaire et d'identification des réseaux nobiliaires d'après les sources écrites[295]. Mais la prise en compte de cette thématique de la résidence, et non uniquement autour de la question de la défense, s'affirme à la fin des années 1980[296]. Les études sur l'organisation interne des résidences se sont alors développées, d'abord autour des palais et des châteaux[297] puis, à partir des années 2000, autour des habitats de la petite noblesse[298]. La multiplication des interventions en archéologie du bâti a permis l'élargissement du corpus disponible pour ces études. D'abord centré sur les milieux urbains[299], ces études s'ouvrent aujourd'hui régionalement aux milieux ruraux. Les travaux menés par E. Litoux, J.-Y. Hunot et G. Carré en Anjou en sont un exemple[300]. Dans l'ouest de la France, les travaux menés par G. Meirion-Jones et M. Jones sur la Bretagne principalement sont venus éclairer cette question depuis la fin des années

[294] Sirot, 2007.
[295] Bur, 1986.
[296] Citons, entre autres, le colloque de Lyon en 1988, « Le château médiéval, une forteresse habitée ». Poisson, 1992.
[297] Renoux, 2001.
[298] Sirot, 2007.
[299] Esquieu, Pesez, 1999.
[300] Carré, *et al.*, 2002. Hunot, Litoux, 2010.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

1980[301]. Une première approche des manoirs morbihannais a été proposée en 2000[302], s'appuyant en grande partie sur une confrontation des textes et des études de bâti et notamment sur des datations dendrochonologiques. Ces dernières ont mis en avant le décalage presque systématique entre les datations sur des critères architecturaux et stylistiques et les datations dendrochronologiques plus anciennes de 3 à 4 décennies. En revanche, aucune de ces datations, portant sur un corpus d'une dizaine de manoirs étudiés, n'a permis d'identifier un édifice avec un état antérieur au XIVe siècle.

Quant à l'étude systématique des sources écrites, elle soulève, dès les années 1990, la question de l'existence de résidences nobles dont la principale caractéristique n'est pas l'aspect défensif, mais bien l'incarnation du pouvoir. Le manoir désigne alors le lieu qui abrite celui qui incarne le pouvoir et les activités en rapport avec ses prérogatives, notamment l'exercice de la justice. C'est sans doute le cas des nombreuses *aulæ* mentionnées dans le cartulaire de l'abbaye de Redon.

b. Le manoir sans sa motte : identification des critères morphologiques du manoir avant le XIVe siècle

Si l'on s'attache à définir le manoir sans sa motte, c'est-à-dire non dans la relation qu'ils établissent entre eux, mais en étudiant uniquement l'objet résidentiel, les données sur la structuration de cet ensemble sont encore moins nombreuses. Il n'existe pas, à ce jour, de manoir en élévation daté du XIIIe siècle en Bretagne. Les travaux menés par G. Meirion-Jones et M. Jones sur quelques exemples de manoirs du Morbihan ne fournissent que des datations dendrochronologiques postérieures[303]. En revanche, des exemples de manoirs antérieurs au XIVe siècle sont désormais connus en Pays de la Loire notamment.

Il est probable que les premiers bâtiments aient été élevés en matériaux périssables. Cela ne paraît pas incohérent et les fouilles menées à Visseiche (Ille-et-Vilaine) sur le site de la Montagne (août 2003)[304] apportent un point de comparaison intéressant. À la fin du XIIIe siècle, une première famille seigneuriale est remplacée par la famille des Champagné. Celle-ci ne s'installe pas sur le site de la Grande-Motte, premier site fortifié identifié, mais à

[301] Jones, Meirion-Jones, 1992. Meirion-Jones, 1998. Meirion-Jones, *et al.*, 2002. Meirion-Jones, 2012. Meirion-Jones, 2013.
[302] Bridge *et al.*, 2000.
[303] Meirion-Jones, Jones, 2000.
[304] Meuret, 2006.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

1 kilomètre de là sur le site de la Montagne. Ce site, repéré par photographie aérienne, présentait trois enclos légèrement surélevés et imbriqués. Lors de la fouille, il s'est avéré que les bâtiments, que l'un de ces enclos protégeait, étaient les vestiges d'un manoir de terre et de bois. Le mobilier (fers à cheval, céramiques) et les datations C^{14} révèlent une occupation au XIVe siècle (1300-1350). La nature du mobilier et l'étude de la faune, montrent qu'il s'agit d'une occupation à caractère aristocratique. L'existence d'un manoir de bois et de terre jusqu'à la construction aux XVe-XVIe siècles d'un manoir de pierre à 300 mètres de là, est donc particulièrement remarquable et soulève de nombreuses questions (et difficultés) quant à l'identification des premiers états de ces sites manoriaux.

Si des datations dendrochronologiques effectuées sur certaines charpentes de manoirs bretons et angevins encore en élévation permettent d'affirmer l'existence, dès le début du XIIIe siècle au moins, de structures manoriales non associées à un système fossoyé, peu de ces sites ont en revanche fait l'objet de fouilles. C'est le cas à Asnières-sur-Vègre[305], où le manoir de La Cour a fait l'objet de datations dendrochronologiques avant une opération d'archéologie préventive en 2012[306]. Les datations effectuées sur les charpentes des deux corps de bâtiment, sont contemporaines et montrent une mise en œuvre des charpentes dans les années 1293-1295[307]. Les datations des bois du premier étage sont également concordantes et ne sont pas postérieures aux dernières années du XIIIe siècle[308]. Les fragments de sols dégagés correspondant à ce premier état du manoir ont livré des foyers et un silo. Bien que les vestiges soient ténus, il n'est pas exclu que l'aménagement interne primitif de ce manoir soit celui d'une grande salle située à l'étage sous charpente, tandis que le premier niveau était déjà divisé en deux espaces distincts. La pièce principale, en rez-de-chaussée, peut correspondre à une cave, adossée à un autre corps de bâtiment entièrement disparu qui accueillait sans doute la cuisine en rez-de-chaussée[309]. La salle seigneuriale, agrémentée d'une tribune, se situe à l'étage et occupe la partie est du corps de bâtiment. Il s'agit d'une salle entièrement sous charpente.

En Anjou, plusieurs résidences en élévation pourraient également dater du XIIIe siècle, cette attribution restant estimative en l'absence de datations dendrochronologiques ou de

---

[305] Sarthe, canton de Sablé-sur-Sarthe.

[306] Octobre-novembre 2012, dir. Sîta André, ArchéoLoire.

[307] Datations effectuées en 2010 et 2013 par Dendrotech (Rennes). Datations des charpentes : [1293d-1295d] pour l'abattage des arbres. (DENDROTECH™ - "Manoir de la Cour - Le Temple - ASNIERES SUR VEGRE (72010). URL : http://www.dendrotech.fr/fr/Dendrabase/site.php?id_si=033-52-72010-0001).

[308] Porche (datation [1287d-1307d]) et tribune (datation aut.-hiver 1298/99d)

[309] Nous remercions Sitâ André pour la communication de ces informations.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

fouilles[310]. Certaines sont des résidences nobles mentionnées au Moyen Âge et conservées en partie. C'est le cas du Château à Berrie[311], déjà mentionné en 1076 sous le terme de *villa* puis en 1262 sous la dénomination *domo,* qui prend la forme d'une maison forte disposant d'un donjon central quadrangulaire[312]. D'autres correspondent à des résidences aux plans plus simples, qui se rapprochent davantage des modèles de manoirs de la fin du Moyen Âge dans l'Ouest de la France. C'est le cas du manoir du Grand Mandon à Bocé[313] présentant un plan quadrangulaire et des volumes uniques, avec au rez-de-chaussée un espace de stockage et au premier étage une salle seigneuriale entièrement sous charpente[314] ; ou encore du manoir de Vilgué à Vieil-Baugé[315], dont l'état primitif a été extrêmement modifié mais laisse supposer l'existence d'une salle de plain-pied sous charpente dont la datation pourrait remonter au XIIe siècle[316]. D'autres manoirs sont datés par dendrochronologie des premières décennies du XIVe siècle, ce qui ne les éloigne pas sur le plan chronologique des manoirs qui mentionnés dans notre zone d'étude. C'est le cas du manoir de la Gortaie à Louvaines[317] daté de 1304[318] dont la forme initiale consistait en un volume unique, sous charpente, avec un accès percé dans le mur pignon ouest.

Ces manoirs s'inscrivent aujourd'hui dans un environnement largement modifié par l'ajout de bâtiments postérieurs et les réaménagements des espaces de jardins, toutefois les cadastres anciens permettent de supposer l'aménagement de certains éléments de fortification autour de ces manoirs. Dans le cas de Bocé, la présence de l'eau est encore visible à proximité du bâti du XIIIe siècle[319]. Dans le cas du manoir de Vilgué, les fossés en eau sont encore conservés en 1836[320]. Ils enserrent une vaste cour, à laquelle on accède par le sud au XIXe siècle. Curvilignes à l'est et au sud, ils ont été retravaillés à l'ouest, mais il est possible d'inscrire le manoir du XIIIe siècle dans un système de fossés ovalaire d'un diamètre de 75

[310] Carré, *et al.*, 2002 . Nous laissons de côté dans ce premier recensement sommaire le cas du prieuré de Juigné-la-Prée à Morannes (Maine-et-Loire), daté par dendrochronologie de 1241, mais qui a la particularité de relever d'un fief épiscopal.

[311] Vienne.

[312] Carré, *et al*., 2002 , p. 9-12.

[313] Maine-et-Loire.

[314] Carré, *et al.*, 2002 , p. 20-24.

[315] Maine-et-Loire.

[316] Carré, *et al.,* 2002 , p. 35-38.

[317] Carré, Litoux, 2002.

[318] Nous remercions Emmanuel Litoux pour la communication de ces informations inédites.

[319] La parcelle 462, au sud du manoir, est encore en 1836 en eau. Il est donc possible que les parcelles 465 et 464, contiguës, aient été également en eau, formant ainsi un manoir disposant de défense en eau, certes réduite mais existante.

[320] AD 49, Vieil-Baugé, section D, parcelles 237 à 244.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

mètres sur 105 mètres, dimensions qui sont comparables à quelques exemples morbihannais sur lesquels nous reviendrons (fig. 54).

Ces différents exemples démontrent l'existence de résidence de plain-pied, sans réelle vocation défensive, dès la seconde moitié du XIIIe siècle. Les plans sont généralement simples : quadrangulaires pour la plupart, avec des accès au rez-de-chaussée ou au premier étage selon les répartitions verticales des espaces intérieurs. Dans tous les cas, il est possible d'identifier un espace seigneurial à vocation d'apparat. Il consiste en une vaste salle, souvent sous charpente dans son état primitif. Ces espaces sont parfois des supports de décors peints, même si ceux-ci sont rarement conservés dans leur état d'origine sur de grandes surfaces. À La Gortaie, c'est un décor de feuillages rouges sur fond blanc dans l'embrasure de l'une des baies d'origine du mur gouttereau sud, ainsi que des décors géométriques toujours rouges sur fond blanc et des décors armoriés (non datés). Le manoir du Grand Mandon à Bocé possède également des vestiges de décors constitués de frises de rinceaux végétaux. Ces décors sont pour la plupart des décors rouges sur fond blanc ou encore de simples faux appareils à traits rouges[321]. La cheminée, quand elle peut être identifiée, est souvent placée sur l'un des murs gouttereau[322]. Cet élément reste caractéristique de l'adoption par la moyenne et petite noblesse au XIIIe et au XIVe siècle des éléments de confort des châteaux plus importants[323].

Les études de bâti effectuées sur ces quelques édifices angevins ne permettent pas de s'étendre sur les dispositions internes des espaces de vie et notamment sur les espaces à caractères privés qui ont été systématiquement remaniés. Toutefois, s'il est possible de soupçonner la localisation des chambres seigneuriales dans certains édifices, comme dans le manoir de La Gortaie à Louvaines[324], les communs de ces manoirs restent inconnus. Certains espaces en rez-de-chaussée ont pu servir de stockage, comme au Grand Mandon à Bocé ou au Prieuré de Juigné-la-Prée à Morannes, mais les espaces servant à la cuisine ou à la domesticité ont disparu. Ces quelques exemples semblent confirmer la non-spécialisation des espaces dans les résidences nobles rurales du milieu du Moyen Âge.

Ces quelques remarques sur le bâti du XIIIe siècle pourrait permettre d'établir des comparaisons pertinentes avec d'éventuels sites bretons conservés. L'absence d'édifice daté

[321] Repéré pour les formes primitives sur le manoir du Prieuré de Juigne-la-Prée à Morannes, mais qui devait se retrouver dans d'autres édifices seigneuriaux.
[322] La Gortaie à Louvaines, La Tour du Pin à Fontaine-Guérin.
[323] La salle du château de Fougères, datée du XIIe siècle, dispose d'une cheminée dans son état primitif. Amiot, 2000, p. 409.
[324] Litoux, 2002, p. 73.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

du XIIIe siècle en Bretagne ne permet pas de conclure à son absence. Au-delà de cette période chronologique, le développement massif des manoirs à la fin du XIVe siècle, et surtout au XVe siècle dans le Morbihan, reprend les mêmes modes de constructions et de disposition, la tendance allant vers la complexification des plans et la spécialisation des espaces.

c. Forme des sites du Vannetais et du Porhoët : des manoirs fortifiés ?

– **Forme des manoirs**

Si l'on s'attache à l'identification des formes du manoir à partir de la documentation cadastrale du XIXe siècle, on observe le plus souvent une organisation de deux à trois corps de logis répartis autour d'une cour centrale. Cette disposition, commune aux manoirs entre la fin du XVe et le XVIIIe siècle, est, en l'état, impossible à étendre à notre période d'étude. Le parcellaire conserve toutefois, dans certains cas, une organisation qui trahit un état antérieur à celui de la fin du Moyen Âge. Ensemble ovalaire discordant, ou manoir désaxé, peuvent être des indices de la succession de plusieurs édifices.

De la comparaison avec les plans des manoirs calés chronologiquement hors de la zone d'étude, il ressort que plusieurs sites peuvent avoir été délimités par des fossés, en eau, grossièrement ovalaires, renvoyant par exemple au plan du manoir de Vilgué (Le Vieil-Baugé) déjà mentionné. Le cas de la Ville-Jégu, résidence des Rohan au milieu du XIIIe siècle, est le plus certain (fig. 54). La forme, conservée jusqu'au XIXe siècle, trahit la présence de douves qui enserrent à la fois la manoir moderne (désaxé) et le jardin associé. Une chapelle se trouve, à l'époque moderne, face à son accès principal et est intégrée dans un parcellaire circulaire plus vaste trahissant la présence des dépendances (terres) seigneuriales. Par comparaison, le site proche des Douves à Coëtlogon, pourrait être attribué à notre période d'étude (fig. 54). Il présente les mêmes dimensions, avec des fossés plus larges. Ces deux sites ont aujourd'hui disparu : les manoirs ont été détruits et les fossés sont entièrement comblés.

Les quelques manoirs livrant des plans connus présentent donc des profils plutôt ouverts, avec des espaces occupés conséquents : entre 8500 et 12000 m², ce qui est bien supérieur aux mottes associées à des basse-cours déjà évoquées. Demeure champêtre, la présence de fossés en eau n'en fait pas une demeure fortifiée. Il faudrait pour cela pouvoir évaluer la profondeur de ces fossés et identifier la présence de talus.

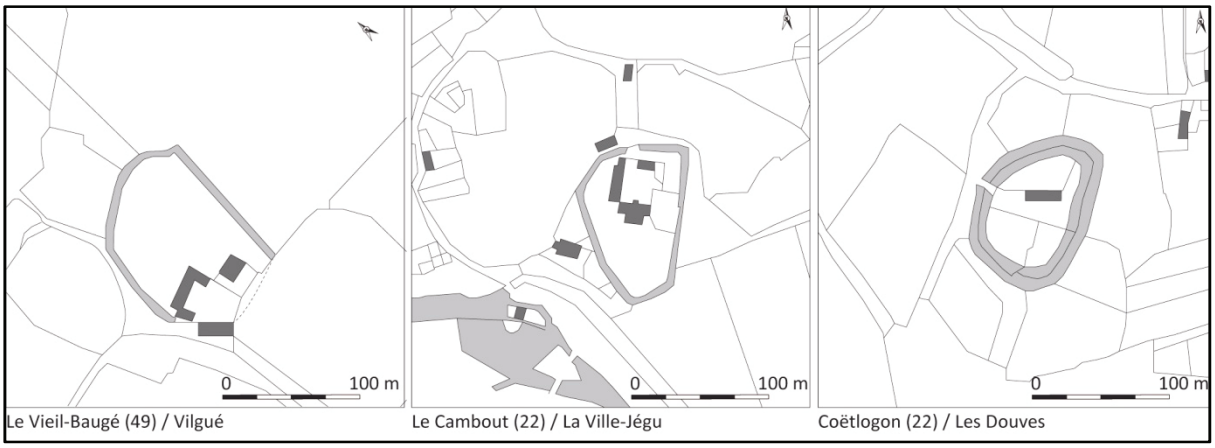

Figure 54. Plans des manoirs de La Ville-Jégu de des Douves d'après les cadastres du XIXe siècle.

Des plans quadrangulaires ne sont pas non plus à exclure pour cette période. Le premier point de comparaison est le site de Trédion. Établi au cœur de la forêt du même nom, il est entouré sur deux de ses côtés par un étang (mentionné en 1324). Cettte étendue d'eau délimite une plateforme carrée, d'environ 100 mètres sur 110 mètres. L'ensemble est relié par la chaussée de l'étang au bourg qui s'est développé autour d'un prieuré de l'abbaye de Marmoutier fondé vers 1106. Le parcellaire du XIXe siècle montre la conservation sans doute de surélévations de terre autour de cette plateforme. Le bâti en revanche a été intégralement repris lors des reconstructions du XIVe siècle puis du XIXe siècle. Le plan quadrangulaire est aussi celui conservé autour du manoir de Bodégat (Mohon), toutefois il est impossible de préciser s'il s'agit du plan d'origine. On le retrouve également à Coathual (Plouguernével), site qui fait partie des rares encore en élévation.

– **<u>Quelques cas de manoirs fortifiés conservés</u>**

La plateforme de Coathual (Plouguernével) correspond à l'ancien château du lieu. Sa vaste plateforme surélevée, qui atteint plus de 60 mètres de côté, est encore marquée par la présence de surélévations sur son pourtour, marquant l'existence d'un mur d'enceinte protégeant le site. Les fossés, secs, sont toutefois nettement marqués avec une largeur de 5 à 9 mètres pour une profondeur moyenne de 2 mètres.

Toutefois, ce type de plan pose des problèmes de datation car il est longuement utilisé. Le site de Guillerien (Campénéac, 56), situé en marge de la zone d'étude, démontre un plan de type plateforme carrée de petites dimensions (25 à 30 mètres de côté) (fig. 55). Cet espace légèrement surélevé, entouré d'un petit talus, est précédé, au-delà des fossés, par un talus plus

imposant. La datation de cette occupation n'est pas clairement définie, toutefois le nom de Guillerien n'apparaît pas dans la documentation avant la fin du XVe siècle. Il est donc possible que cette occupation soit tardive. Finalement, seule la mention du lignage de Coathual en 1294 laisse supposer l'existence d'une résidence en ce lieu.

Le problème de datation se pose également pour la plate-forme de Coët-Bihan (Questembert). Sa vatse plate-forme est associée à un petit hamuea doté d'une chapelle à la fin du Moyen Âge. Si ces vestiges sont supposés médiévaux, rien n'assure que le site est antérieur au XIIIe siècle. Toutefois, ces vastes plateformes quadrangulaires ne sont pas éloignés, en forme et en dimension, de la plate forme de Trédion (fig. 56).

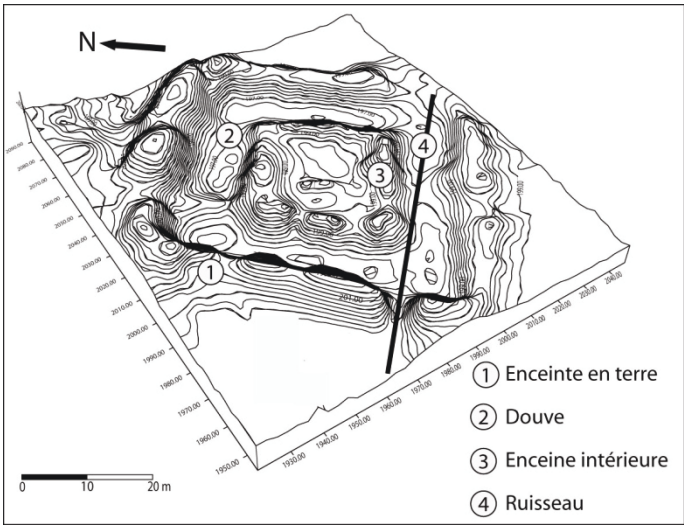

Figure 55. Plateforme du château (XVe s. ?) de Guillerien (commune de Campénéac). Relevé et DAO : J.-C. Oillic, 2010.

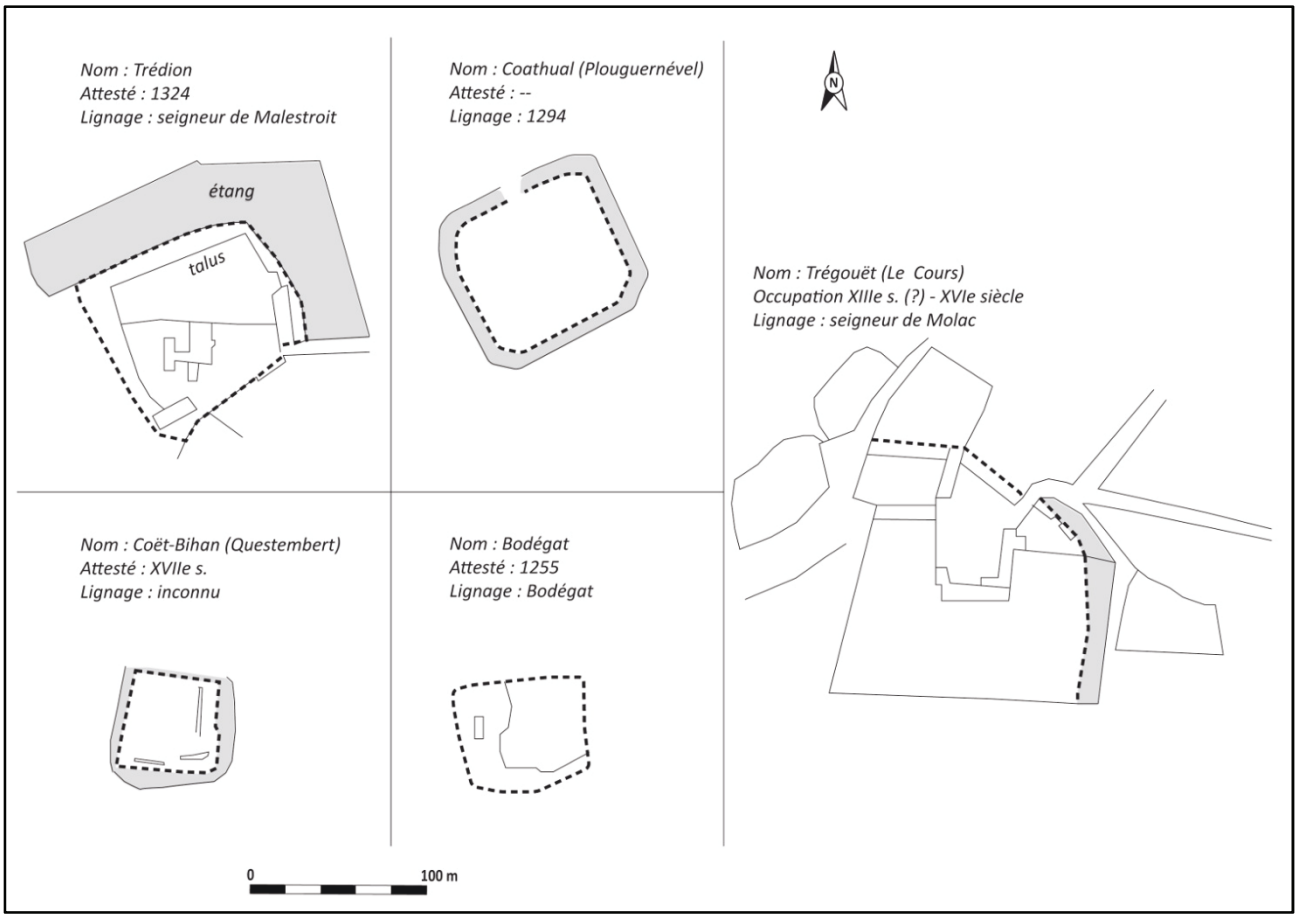

Figure 56. Schémas comparatifs des plateformes de manoir. En pointillés, l'emprise de la plate-forme. En gris, les fossés associés ou l'étang.

Un autre site du corpus présente en revanche un plan très différent, parfaitement adapté à son environnement topographique : il s'agit du manoir de Porh-Hoët-er-Saleu à Camors (fig. 57). Protégé sur trois de ses côtés par des cours d'eau qui aboutissent à un vaste étang destiné à alimenter le moulin de La Motte, deux espaces sont nettement séparés par un fossé profond de 4,5 mètres environ. Le comblement de ce fossé l'a mis hors d'eau, mais il faut imaginer un fossé alimenté par l'étang voisin. Le réduit défensif est alors exigu : il dessine un espace de 1500 m², très bien protégé. Un vaste bâtiment occupe le centre de cette plateforme, conservé sur une hauteur de 0,5 mètre au maximum. Vers le plateau, cette plateforme est renforcée par un talus massif de 3 mètres de hauteur. La seconde plateforme, au sud, s'apparente à un espace de basse-cour avec une superficie qui atteint les 3200 m². Elle abrite trois vastes corps de bâtiments. Le site est indatable à partir de ces seuls critères morphologiques. Toutefois, la proximité du bourg, sa situation dans la forêt de Camors et l'existence d'une lignée seigneuriale bien connue depuis la permière moitié du XIIIe siècle, amènent à supposer un lien entre ces éléments.

Installé à proximité d'un prieuré de Marmoutier fondé au XIIe siècle, les indices de la présence d'une résidence des XIIe-XIIIe siècle sont donc réels. Le site est, à la fin du Moyen Âge, largement repris : il occupe toutefois une vaste plateforme entourée par les eaux de l'étang de Trédion, mentionné en 1324. Cette plateforme quadrangulaire est donc à associer à notre période d'étude.

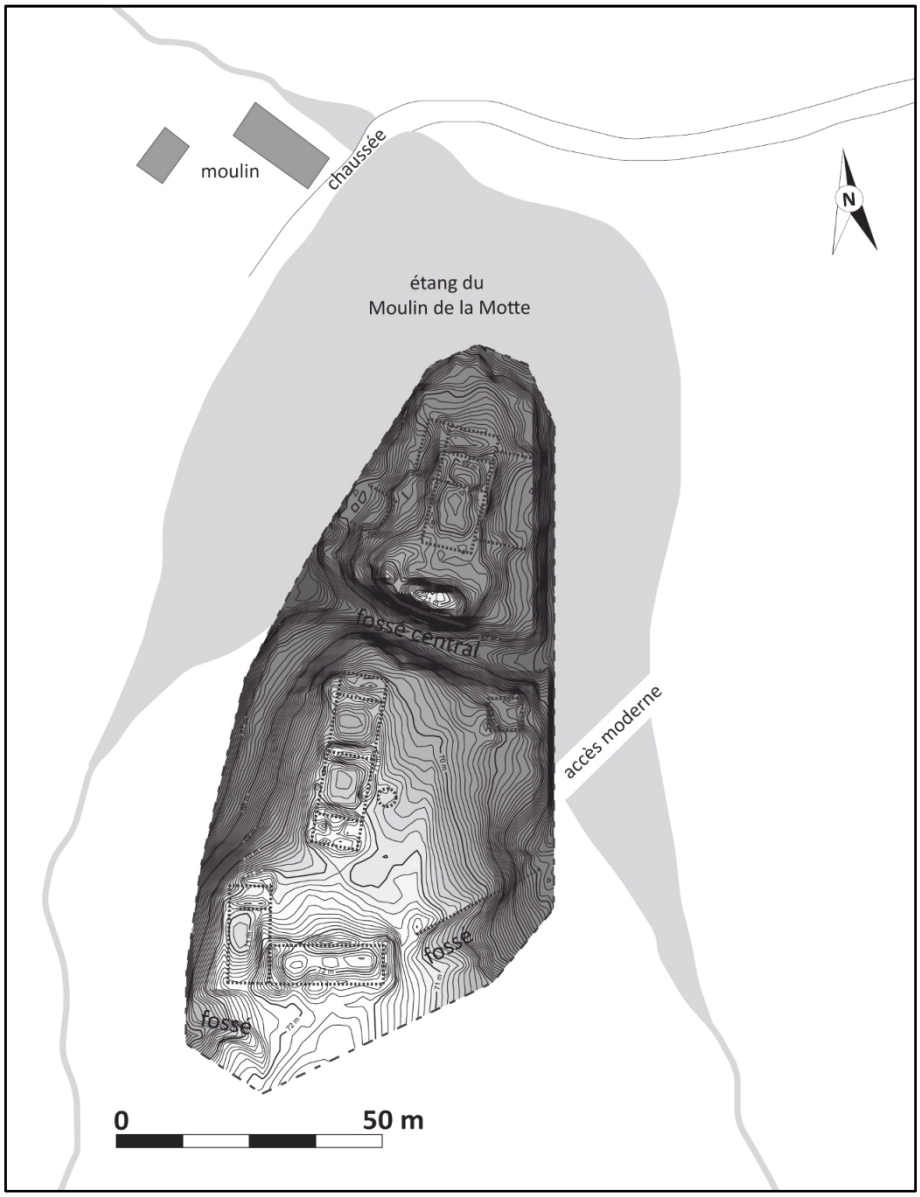

Figure 57. Relevé topographique du site de Porh-Hoët-er-Saleu (Camors).

Il est très intéressant de noter que les lignées seigneuriales présentées dans les actes comme attachées à un lieu-dit et à une résidence sont toutes reliées personnellement aux vicomtes de Rohan ou de Porhoët. Se dessine ainsi au XIIIe siècle un réseau seigneurial secondaire, qui sur le terrain se révèle prendre des formes diverses. Ces membres des entourages vicomtaux ne disposent pas de place-fortes, pas plus qu'ils ne sont placés, temporairement, à la tête de fortifications dépendantes de leur seigneur. Ils semblent privilégier au XIIIe siècle des centres domaniaux offrant plus de commodités : la proximité de l'eau, un environnement ouvert, la présence de bois et la proximité d'une voie de communication le plus souvent. Cette frange de l'aristocratie correspond déjà au milieu du XIIIe siècle à une aristocratie qui recherche l'ancrage dans un domaine foncier familial et un mode de vie qui correspond avant tout à la recherche de la commodité et non de la défense.

À l'issue de cet inventaire, la multiplicité de l'habitat fortifié et de l'habitat chevaleresque est donc très nette au XIIIe siècle.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Conclusion de la troisième partie

La quantification des sites aux implantations comparables à celles des châteaux (sites dominants, fortification de type motte) montre un nombre limité de fortifications. Elles apparaissent alors aux marges des espaces en pleine construction. Concentrées le long des axes fluviaux principalement, elles sont à associées à des espaces sans doute mouvants : la concentration de sites dans la région de Baud-Camors, entre les seigneuries de Porhoët, Rohan, Hennebont, Lanvaux et les territoires ducaux, est un exemple d'une situation propice à l'émergence de sites fortifiés, outils de l'affirmation territoriale. Il en est de même pour la concentration de sites établis aux confins des anciens espaces cornouaillais et vannetais (espace du Kemenet-Héboé notamment). La confrontation de l'inventaire et de l'image de la noblesse transmise par les actes amène à quelques conclusions. La multiplication des résidences fortifiées et fossoyées est bien concomitante, comme le confirment les rares fouilles effectuées, d'un phénomène d'émergence ou plus précisément d'affirmation de nouvelles lignées. Les *milites* cités dans les actes, loin d'être issus d'une noblesse clairement identifiée, s'installent progressivement dans les entourages ducaux et vicomtaux. S'engage alors un processus qui, à l'image des grands seigneurs, nécessite de développer un véritable programme d'ancrage au territoire. La distinction avec le haut Moyen Âge est nette. Les modalités d'expression du pouvoir des machtierns étaient difficiles à cerner et la place de leur résidence dans l'affirmation de leur autorité est inconnue. En revanche, à partir du XIIe siècle, on observe une corrélation grandissante entre les nouveaux lignages et des lieux centraux d'expression de leur prééminence que sont les résidences fortifiées. Cette association ne devient probante qu'à partir du XIIIe siècle dans notre zone d'étude. La faiblesse documentaire amène à relativiser ce retard, toutefois, l'ancrage des topolignées dans le cas des vassaux des ducs, comtes et vicomtes, est réellement plus tardif que dans le comté voisin de Rennes : rares sont les lignages que l'on peut suivre sur plusieurs générations avant la fin du XIIIe siècle et encore plus rares sont ceux qui peuvent être rattachés à une résidence par corrélation toponymique. Ce décalage est le résultat, en grande partie, de l'émergence tardive des grandes seigneuries. Celles du Vannetais restent, jusqu'au XIIe siècle, dans l'orbite des comtes et ne développent pas de réel réseau sous leur dépendance. Loin de susciter le développement d'un nuage de résidences fortifiées, cette situation amène à la multiplication de petits lignages associés à l'étendue d'une paroisse ou d'une fraction de paroisse. Leur résidence reste, en revanche, inconnue avant l'identification de leur manoir à partir du XVe siècle, souvent établi en marge des centres religieux. Quant aux seigneuries du Porhoët, elles

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

connaissent, notamment pour la vicomté de Rohan, des chronologies nettement plus tardives de mise en place d'une hiérarchie aristocratique. Au moment où l'aristocratie locale procède à un attachement territorial fort, le « modèle » de la motte comme incarnation d'un pouvoir d'origine militaire, est alors déjà remplacé par des formes beaucoup plus variées de résidence. Cette diversité est d'abord perceptible dans l'entourage des lignages ducaux et vicomtaux. Si, dès les années 1200-1210, les ducs de Bretagne accordent une place toute nouvelle à leur résidence secondaire de Suscinio, les vicomtes densifient également leur réseau dès les années 1240, en y adjoignant plusieurs manoirs fortifiés, associés à des fossés en eau. Il ne faut pas plus de trente ans pour que les manoirs se multiplient dans les actes et deviennent, régulièrement, des lieux de présence du pouvoir. Les vassaux s'attachent à ces résidences en adoptant un toponyme désormais identifiable. La grande permanence de ces centres seigneuriaux, jusqu'à l'époque moderne, marque alors durablement les paysages ruraux.

En revanche, et il faut insister sur cette question, le cas des enceintes montre que ce procédé de construction n'est pas abandonné, mais qu'il est plus certainement, à partir des XIe et XIIe siècles, réservé à des usages périphériques. Plusieurs site fouillés ont pu confirmer un abandon progressif avant le milieu du XIIe siècle, supposant l'adoption d'un nouveau modèle résidentiel[325]. Toutefois, cette forme perdure sous la forme d'enceintes forestières ou encore de vastes enceintes associées à des étangs et des moulins. Elles sont, à une autre échelle, des témoins de la mise en place d'une gestion et d'un maillage territorial par les nouveaux lignages secondaires. Elles font alors entrevoir la diversité des implications seigneuriales sur la structuration générale de territoires en formation.

[325] Les cas de disparition de lignages sont également à envisager, mais impossibles à quantifier.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

- Partie IV -

Les résidences aristocratiques dans leur environnement : impact de la fortification sur la structuration des territoires

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

CHAPITRE 11 :
IMPLANTATION SEIGNEURIALE ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES : L'EXEMPLE DES FORÊTS ET DE L'EAU

L'importance de l'environnement de la résidence dans la structuration des seigneuries est souvent difficile à évaluer. Si la question du contrôle seigneurial sur le pôle urbain est souvent plus aisée à aborder[1], celle de la gestion des eaux et forêts et du contrôle des activités économiques en milieu rural (métallurgie, meunerie, élevage), joue un rôle tout aussi important dans le choix d'implantation et la pérennisation des sites aristocratiques[2]. Il est impossible de décrire avec précision le contenu du finage des résidences de la petite et moyenne aristocratie bretonne avant le XVe siècle. C'est la multiplication des aveux qui permet alors de compléter notre vision, jusque là très partielle, de l'environnement de la résidence. C'est à la fin du Moyen Âge qu'apparaissent, regroupés autour du manoir et, parfois, de son ancienne motte, la métairie, les prés, le moulin et son étang, les bois de haute futaie, les taillis, ainsi que l'ensemble des terres agricoles qui constituent le domaine foncier. Si les descriptions se font très précises, elles ne sont qu'un indice dans l'identification des éléments constitutifs de l'environnement des sites fortifiés avant la fin du XIIIe siècle.

Les informations apportées par les textes, confrontées aux données archéologiques et aux informations toponymiques, ne

[1] *Cf. infra*, partie IV, chapitre 12.

[2] C'est également le cas pour toutes les résidences des élites. Casset, 2007, p. 57-78.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

nous permettent que d'esquisser l'image de l'environnement et des moyens de gestion mis en place au sein des plus grandes seigneuries. C'est tout naturellement que le domaine ducal, puis la vicomté de Rohan, sont, pour la période qui nous concerne, les mieux renseignées. Les interrogations soulevées se concentrent sur deux points mieux documentés : la gestion des bois et forêts, omniprésents dans la région, et la question de la maîtrise des cours d'eau, qui, comme nous l'avons vu, entretiennent une relation de proximité presque systématique avec l'habitat aristocratique.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

1. Forêts et bois, des espaces de réaffirmation du pouvoir seigneurial

Les bois et la forêt sont, au Moyen Âge, des espaces de privilèges qui tendent à être entièrement gérés par les seigneurs châtelains et les établissements religieux. L'essor démographique et l'affirmation des seigneurs châtelains amènent à l'apparition de besoins divergents : d'une part, une consommation croissante de bois et, d'autre part, une volonté de protéger cette ressource. Se pose alors la question de l'organisation de ces bois, des droits qui, peu à peu, s'y appliquent et de la mise en place d'une gestion de la ressource. Ces préoccupations apparaissent prégnantes dans la documentation moderne dès lors que la pression sur les massifs forestiers, en Bretagne notamment, se fait trop lourde pour assurer leur régénération[3]. Malgré cela, les relations entre les seigneurs et la forêt n'ont que peu fait l'objet d'études, contrairement à d'autres régions, telles que la Bourgogne et l'Artois[4]. En Bretagne, la forêt a été comprise avant tout comme un espace de délimitation (forêt-confins, forêt-frontière), identifié comme hostile mais constitutif de l'identité paysagère[5]. L'espace forestier ne sert alors qu'à marquer un territoire vierge, uniquement peuplé par des ermites[6] et des marginaux (qui ne sont d'ailleurs jamais définis). Les érudits tels que J.-B. Ogée, A. La Borderie, H. du Halgouët, ont perpétué cette image d'un espace sauvage[7]. La forêt mythique n'est pas exclusivement bretonne[8], mais a longtemps contribué à voir dans l'installation des premiers châteaux médiévaux des établissements pionniers destinés à générer un peuplement dans une région déserte. Cette vision a fortement impacté la lecture de la mise en place du

[3] C'est bien la question de la difficile maîtrise de l'offre et de la demande en ressource sylvicole qui a conduit à l'alourdissement de l'encadrement des espaces forestiers. Les conflits se font plus nombreux à partir du XIVe siècle entre les différents usagers de ces bois. Les études environnementales démontrent que cette préoccupation est présente beaucoup plus tôt dans d'autres régions, notamment méridionales (Durand, Ruas, 2004, p. 177).

[4] Duceppe-Lamarre, 2006.

[5] Sur cette notion de forêt comme espace désertique, voir notamment Le Goff, 1999. L'image est relayée dès le Moyen Âge par les auteurs, par exemple dans la *Vie de saint Bernard de Tiron* qui évoque la forêt-frontière entre le Maine et la Bretagne au XIIe siècle : « Il y avait alors aux confins du Maine et de la Bretagne de vastes solitudes, telle une seconde Egypte, où florissaient une multitude d'ermites […] qui vivaient dans des cellulles dispersées ». Bord, Mugg, 2008, p. 108.

[6] Et non des moindres : Raoul de la Futaie et Robert d'Arbrissel en sont l'exemple pour l'Ille-et-Vilaine, mais on retrouve également le saint Gildas dans les forêts du Morbihan.

[7] Ogée, 1843, articles concernant les forêts de Brécilien, Loudéac, Lanouée, Lorges ; La Borderie, t. 2, p. 230 ; Halgouët, 1906, p. 3-4 et p. 11-13. H. du Halgouët mentionne, entre autres : « l'existence ancienne de l'immense forêt centrale, la Brecilien primitive, dont les restes subsistent encore dans les forêts de Paimpont, Lanouée, Lorges, Loudéac, Quenécan, Camors, Trédion, etc. » (Halgouët, 1906, p. 12).

[8] Sur la forêt d'Iraty (pays basque), autre « forêt-frontière » : Brocas, Legaz, 2004, p. 182-183. L'étude environnementale menée montre bien que la forêt d'Iraty n'a sans doute jamais été un espace inaccessible (p.202). La constatation est la même pour la forêt de Brécilien, mythique Brocéliande bretonne (Oillic, 2011).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

réseau castral secondaire, vu comme un moyen de participer aux défrichements et à la mise en valeur des terres bretonnes. Sortir de ce paradigme a été malaisé[9] et il faut véritablement attendre le milieu du XXe siècle pour que l'espace forestier soit considéré avant tout comme un espace de vie et un espace d'agrément de premier ordre pour les sociétés médiévales[10]. La thématique de la chasse, et de la prérogative que ce droit représente, est, entre autre, évoquée dans un article de H. du Halgouët publié en 1920. Il y propose une première esquisse des sources mentionnant les pratiques de chasse dans les massifs forestiers bretons à la fin du Moyen Âge, tout en admettant encore que, jusqu'à la fin du Moyen Âge, les forêts de la « région centrale où a pris naissance le Porhoët, puis la vicomté de Rohan » sont restées « pour ainsi dire, vierges ; les animaux se multipliant librement, et, de là, se répandant jusqu'aux extrémités de la péninsule »[11]. Il relève toutefois, dans cette brève étude, l'importance des droits accordés par les seigneurs bretons, par exemple l'octroi de 400 livres de rente à percevoir sur le manoir et la forêt de la Garenne qui comprend également le droit de « parcors » des bêtes accordé par Henri d'Avaugour à son nouveau gendre Alain de Rohan, en 1288, dans toutes ses forêts du Goëllo[12].

Après les années 1980, la forêt a suscité l'intérêt des médiévistes, avant tout autour de la question de la possession de la forêt et de ses droits[13], puis, plus récemment, autour des questions de l'évolution des paysages forestiers[14]. Le recensement des mentions d'espaces mis en valeur, à partir des sources écrites (cartulaire de Redon notamment) ainsi que les études paléoenvironnementales, montrent que l'espace est ouvert depuis le début du Moyen Âge[15]. Les grandes activités de défrichement se situent donc à la marge des massifs forestiers actuels et la toponymie complète ici les informations partielles des textes médiévaux. Dans ce

---

[9] Les premières relectures de l'histoire de la forêt médiévale sont dues à C. Higounet (Higounet, 1966).

[10] La question de l'usage économique de la forêt en Bretagne a depuis été largement étudiée, notamment pour la période moderne par M. Duval.

[11] Halgouët, 1920, p. 182.

[12] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 1082-1083.

[13] Voir notamment Tonnerre, 1992, ainsi que les travaux de F. Duceppe-Lamarre (Duceppe-Lamarre, 2006 ; Duceppe-Lamarre, 2011 ; Duceppe-Lamarre, 2012 ; Beck *et al.,* 2001).

[14] On doit à ces études transdisciplinaires des conclusions majeures, notamment l'identification d'une gestion de ces espaces dès la période carolingienne au moins (Durand, Ruas, 2004, p. 174-176 ; Bernard, 2011).

[15] L'étude menée par J.-C. Oillic sur le massif forestier de Paimpont démontre que ce massif était déjà nettement délimité au Moyen Âge (Oillic, 2011, p. 275). De même, les études paléoenvironnementales menées en Haute-Bretagne ont montré que l'activité agricole était déjà intense aux abords des massifs forestiers. Les travaux actuels menés par A. Reinbold tendent également à mettre en lumière la délimitation des espaces forestiers médiévaux, souvent proches des limites actuelles (Reinbold, A., thèse en préparation à l'université Rennes 2, *Le paysage dans le nord-est de l'Ille-et-Vilaine à l'époque médiévale : reconstructions, aménagements, perceptions*, sous la direction de F. Mazel).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

domaine, les travaux menés dans la seconde moitié du XXe siècle par M. Duval sur les forêts de Bretagne sont les premiers à envisager la forêt comme un espace économique et non comme simple espace naturel[16]. Ces travaux concernent avant tout le XVIIIe siècle, période pour laquelle les sources abondent. Toutefois, la démarche initiée insiste sur les difficultés de la gestion de ces espaces partagés entre les besoins des usagers et les mesures de protection prises par les Maîtrises. Ces différentes parties, souvent en conflit, peuvent être transposées quelques siècles auparavant, où ces espaces étaient alors partagés entre les usagers (paysans et communautés religieuses pour le pacage et pour la construction et le chauffage ; premiers industriels pour l'exploitation du minerai principalement) et seigneurs (maintenant les ressources et utilisant les forêts pour la chasse). Si la pression est moindre au Moyen Âge qu'aux périodes plus récentes, la multiplication dans les sources écrites des mentions de droits accordés par les seigneurs aux usagers montre bien la préoccupation grandissante accordée à ces espaces.

Nous allons donc revenir sur quelques éléments de la gestion et des usages de ces espaces boisés en confrontant les sources écrites et les données archéologiques et cartographiques, en nous concentrant principalement sur les grands massifs forestiers renseignés pour la région étudiée, c'est-à-dire principalement les forêts de Lanouée, de Loudéac, de Quénécan et de Rhuys.

a. Les forêts et leurs détenteurs au Moyen Âge

- **Le vocabulaire de la forêt**

La forêt fait partie des rares éléments naturels mentionnés régulièrement dans les actes médiévaux. Les termes employés dans la documentation médiévale sont peu variés : *silva* et *foresta* désignent, alternativement, ces espaces de couvert forestier. Le terme de *silva* renvoie davantage à un état descriptif de la végétation tandis que *foresta* renvoie clairement à la possession seigneuriale et sous-entend un cadre institutionnel bien défini, héritier de la *foresta* publique carolingienne[17]. Utilisés dès le IXe siècle dans le cartulaire de Redon, c'est

[16] Pour ne citer que quelques exemples : Duval, 1954 ; Duval, 1984 ; Duval, 1985.

[17] Le terme de *foresta* a remplacé progressivement au Moyen Âge le terme de *saltus*. *Foresta* est employé depuis le VIIe siècle dans l'est de la France. La première mention est relevée dans un acte de Sigebert en 648 et désigne la forêt d'Ardenne (*foreste nostra nuncupate Arduinna*). Le même massif est en 644 désigné comme *silva* et les termes paraissent dans ces premiers temps interchangeables (Arnold, 2013 p. 50). L'étymologie de ce terme reste incertaine (Petit-Dutaillis, 1915, p. 141-143). L'interprétation la plus couramment retenue est un rattachement au

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

principalement à partir du XIe siècle que l'on observe la nette distinction entre les deux termes. *Foresta* est employé dans trois quarts des cas, *silva* dans un un quart des cas[18], le plus souvent dans des actes antérieurs au XIIe siècle[19]. Au-delà d'une simple évolution sémantique, la disparition de l'emploi de ce terme témoigne également de l'alourdissement du contrôle seigneurial sur ces espaces.

Foresta se rapporte ainsi à des espaces forestiers relevant exclusivement d'une seigneurie. La question du sens du toponyme actuel « La Forêt » mérite donc d'être posée. Toponyme roman, il s'agit, dans certains cas, d'une transcription littérale du terme latin *foresta*[20]. Le terme « forest », et sa version actuelle « forêt », n'est pas courant dans les toponymes de l'aire étudiée. Les espaces boisés connus depuis le XVIe siècle (aveux) sont le plus souvent désignés par un nom composé à partir de « bois- », témoins d'une distinction maintenue entre les forêts et les simples bois associés à des habitats modestes (manoirs notamment). Les toponymes « La Forêt » renvoyant à un lieu-dit sont au nombre de 10 seulement pour l'ensemble de l'aire d'étude[21], dont 2 uniquement utilisent le toponyme « La Forêt » seul. Si ces données sont partielles[22] et souvent difficiles à dater, on peut toutefois souligner l'association de ce terme avec la présence d'un habitat aristocratique. C'est le cas à Brandivy avec le site du château de La Forêt, dépendant de la seigneurie de Lanvaux. Celui-ci, installé au cœur d'un massif forestier et d'un parc de chasse, se trouve donc bien associé à

---

for désignant l'usage commun (*forum*) et sous-entendant un espace clairement distingué (Braunstein, 1990). L'usage de ce terme, n'est pas généralisé. Ainsi, en Languedoc, on rencontre avant tout *silva, boscus* et *nemus* (Durand, Ruas, 2004, p. 171 et p. 173). Le terme de *nemus* s'applique à des bois de petite envergure. Par exemple les bois du Quillio (*in nemoribus de Killiou, in parochia de Meleriac*) sont mentionnés en 1285, dans un document établi par Eudon Gilbert au profit de Josselin de Rohan (Dom Morice, *Preuves,* I, col. 1078).

[18] Le recensement, non exhaustif, des mentions de *foresta* et *silva* associées à des seigneurs laïcs avant la fin du XIIIe siècle, porte sur un corpus restreint de mentions (44 en tout pour la période 1000 - 1300). Les mentions de bois et de forêts sont évidemment bien plus nombreuses à partir du XIVe siècle.

[19] Cette transition confirme à la fois l'évolution du vocabulaire et certainement l'évolution du statut de ces vastes espaces devenus presque exclusivement seigneuriaux.

[20] Quaghebeur, 2002, p. 47.

[21] La Forêt à Le Cours, Allaire et Brandivy ; La Petite et La Grande Forêt à Auray et à Saint-Jean-Brévelay; La Forêt Noire à La Gacilly ; La Vieille Forêt à Saint-Martin-sur-Oust et Camors ; Bocneuf La Forêt à Lanouée ; La Forêt Neuve à Glénac ; La Mi-Forêt à Merdrignac. Sont exclus tous les toponymes composés associant le nom de forêt comme élément du paysage : « le gué de la forêt », « le moulin de la forêt », « les landes de la forêt », « l'étang de la forêt », qui n'indiquent pas une formation ancienne du toponyme.
Les modifications sont nombreuses depuis le XIXe siècle : ainsi « La Forêt » sur la commune du Cours était en 1823 « Le Bâtiment de la Forêt » et « Le Bout de la Forêt », sur la commune d'Allaire il correspond en 1813 au nom du château de « La Forêt de Kerlaurent ».

[22] Compléter cet inventaire nécessiterait *a minima* de reprendre l'intégralité des matrices du cadastre napoléonien pour inventorier tous les éventuels microtoponymes « La Forêt ».

une forêt seigneuriale. Le toponyme actuel de « La Forêt » est d'ailleurs la transcription directe du nom médiéval *forestam* utilisé pour désigner ce site, certainement résidence d'Alain de Lanvaux, dès 1264[23]. De même, le site de Bocneuf/La Forêt, sans être de manière certaine un site d'habitat[24], est associé à la forêt seigneuriale de Lanouée. Cette corrélation, même anecdotique pour une aire d'étude aussi vaste, confirme bien le statut particulier accordé à la « Forêt » depuis le Moyen Âge[25].

– **Les détenteurs des espaces forestiers**

Les possesseurs de ces forêts sont avant tout les comtes et les ducs. Le duc dispose de plusieurs massifs forestiers depuis le XIe siècle au moins. Certaines sont héritées des anciens domaines publics (*fiscus*), notamment sur le littoral. C'est le cas de la forêt de Quiberon (*Keberoen* ou *Kemberoen*), qui devait couvrir une partie de la presqu'île actuelle et qui est mentionnée en 1208[26]. La gestion de la forêt qui est ici héritière d'une administration des biens publics, du fisc du XIe siècle.

Les forêts du littoral appartiennent en propre au duc : c'est évidemment le cas de la forêt de Rhuys, qui occupe toute la presqu'île éponyme. La confirmation des droits et des franchises de l'abbaye de Rhuys par la duchesse Constance en 1187 mentionne les droits détenus par l'abbé dans la forêt qui appartient à la duchesse[27]. C'est donc tout naturellement au cœur de ces espaces réservés et propices à la chasse que s'implantent les résidences ducales dites de plaisance.

La possession de la forêt est d'ailleurs un privilège de la noblesse qui est sans cesse rappelé et qui fait l'objet d'octroi de privilèges. L'intérêt particulier porté à ces massifs forestiers est très net dans la documentation du XIIIe siècle. Il n'est alors pas rare que les droits relatifs à la forêt et à ses usages soient précisés dans les partages effectués ou lors de la constitution de dot ou de douaires, comme dans l'acte exceptionnel de donation du vicomte Alain à la vicomtesse Thomasse de la Roche en 1298, qui comporte la cession de nombreux revenus, bijoux et biens, mais surtout de longs développements autour de l'usage des forêts et

[23] *Cartulaire du Morbihan*, n° 322 : *apud Forestam.*

[24] *Cf. infra*.partie III, chapitre 10.1.b.

[25] Tous les espaces forestiers de la région d'étude sont restés aux mains de grandes familles seigneuriales jusqu'au XIXe siècle au moins. Elles ont donné naissance à de grandes entreprises de métallurgies dès le XVIIe siècle, notamment dans les massifs relevant de la famille de Rohan, mais également dans la forêt de Brécilien relevant de la famille seigneuriale de Laval depuis le XVe siècle (Oillic, 2011, p. 239).

[26] *Cartulaire de Quimperlé*, n° 53.

[27] BNF, Ms. fr. 16822, copie du XVIIe siècle prise sur le titre original.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

de leur garde, qui représentent plus de la moitié de l'acte[28]. Un demi-siècle plus tôt, lors du partage de la vicomté de Porhoët, la possession des massifs de Loudéac et de Lanouée est également clairement discutée et détaillée : la forêt de Lanouée revient, avec la paroisse du même nom[29] et le château de Josselin, à Raoul de Fougères, tandis que la forêt de Loudéac va à Pierre de Chemillé, époux d'Aliénor de Porhoët, avec La Chèze et la Trinité. Les deux principaux espaces forestiers de la vicomté font donc, au même titre que les places-fortes, l'objet d'un partage jugé équitable. Le dernier partage de 1249 précise que Pierre de Chemillé et Olivier de Montauban ne pourront réclamer un droit de parcours pour leurs bêtes dans la forêt de Lanouée et que Raoul de Fougères ne pourra demander ce même droit dans la forêt de Loudéac[30]. Lanouée et Loudéac sont ainsi les deux seules forêts seigneuriales de la vicomté, dans laquelle s'exerce le contrôle exclusif des vicomtes et de leurs héritiers.

La vicomté de Rohan comprend également plusieurs massifs forestiers dont la possession est plus mal connue. Il faut attendre le XVe siècle et l'enquête de 1479 pour avoir un premier récapitulatif de l'état des massifs forestiers relevant de la vicomté de Rohan[31]. La vicomté comprend alors « les forests de Cavern, Quenequen et Poulancre, l'une adjacente de l'autre, qui tiennent de longueur cinq lieues et de travers trois lieues garnies et appartenancées de bois de haute futaie […] et à l'environ sont grand nombre de buissons, esquels et en ladite forest sont des plus belles et plaisantes chasses de bestes sauvages que l'on pourroit souhaiter audit duché »[32], ainsi que « autre forest appelée Branquilly[33] de haute futaie à distance du chasteau de Rohan de demie lieue, qui est grand et notable, appartenancées de bois et chasses »[34], et enfin « la forest de Loudeac […] qui est grande, riche, et une des plus notables de Bretagne, de grandeur d'environ cinq lieues de longueur et de deux de travers […] y a audit vicomté en celle forest grand nombre de bestes sauvages chevalines, comme environ cinq ou six cens »[35]. La déclaration de Jean de Rostrenen apporte davantage de compléments au 33^{e} article de la déclaration du vicomte de Rohan, en ajoutant à la liste des forêts des

[28] BNF, Ms. fr. 22337, f° 300.

[29] La paroisse de Mohon, située à l'est de la forêt est ajoutée à celle de Lanouée dans le second acte de partage.

[30] *Cartulaire de Fougères*, acte XLIX, 7 novembre 1248 : « et cil Pierre de Chemille ne Olivier de Montauban ne leurs fales devant dites ne leurs hoirs ne peuvent demander parcors de nulle beste en la forest de Lannois, ne cil Raoul de Fougieres ne ses hoirs ne pevent demander parcors de nulle beste en la forest de Lodeac ».

[31] Comprenant également la partie de l'ancienne vicomté de Porhoët réunie au XIIIe siècle.

[32] Dom Taillandier, *Histoire*, II, articles XLIV et XLV.

[33] Aujourd'hui Branguilly sur la commune de Gueltas.

[34] Dom Taillandier, *Histoire*, II, article XLVI.

[35] Dom Taillandier, *Histoire*, II, articles XLVII et XLVI. Lors de la même enquête, Benoît de Bellouan déclare que la forêt de Loudéac est « fournie de bestes chevalines de haraz, jusques au nombre de troix cens bestes qui sont audit vicomte ».

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

seigneuries de Porhoët et de la Chèze, « la forest de Lannones[36] qui tient environ trois lieues de long et deux lieues de large, et en ycelle y a un grand breil de bois nommé le Pezon, qui est le plus beau bois de haulte fustaie que ce tesmoing vit […] aussi y a en celle comté de Porhouët autre bois nommé le bois d'Aougst[37] qui est partie de haulte fustaie, et partie bois taillable et le bois Deuregar[38] qui est bois taillable, esquels forests et bois et chacun d'eux y a abondance de bestes rousses et noires et de belles chasses »[39].

Si cette documentation riche est tardive, elle donne une vision assez fidèle de ce que pouvait être le domaine forestier des vicomtes à la fin du XIIIe siècle (fig. 58). Les trois forêts de la vicomté de Rohan, Cavarn[40], Quénécan et Poulancre, sont en effet déjà aux mains des Rohan au XIIIe siècle. Elles sont mentionnées dans la donation par Alain de Rohan à sa mère Thomasse de la Roche en 1298, ainsi que la forêt ou le bois de *Lanmeilec*[41] et de Castel-Cran[42] ainsi que d'autres bois qui ne sont pas détaillés[43]. À côté de ces cinq massifs forestiers, qui sont systématiquement individualisés et nommés dans les actes (Loudéac, Lanouée, Quénécan, Poulancre, Cavarn), d'autres espaces boisés sont détenus par les vicomtes. Le partage de 1298 donné par Alain à ses frères cadets mentionne la cession du bois de Telene, ou de Terennes[44], ainsi qu'une rente à prendre en partie sur les bois de Coetcastel, Steheon, Penbezn, la Plesse et Deroedon[45]. La plupart de ces bois a aujourd'hui disparu ou a changé de nom, toutefois Telene peut être associé à un site castral (Tallen à Camors), tandis que le toponyme Coetcastel (« le bois du château ») trahit la présence d'une résidence seigneuriale à proximité.

---

[36] Forêt de Lanouée.

[37] Bois d'Oust, commune de Pleugriffet.

[38] Non identifié.

[39] Dom Taillandier, *Histoire*, II, p. CCV. Les bêtes noires désignent les sangliers, les bêtes rousses peuvent désigner les marcassins, tout comme le grand gibier (cerf, biche), en référence à la couleur de leur robe (Strubel, 2005, p. 717-723).

[40] Aujourd'hui le bois de Cavarn est situé sur la commune de Lescouët-Gouarec (22) et adjacente au Bois de l'Abbaye.

[41] Non localisé.

[42] Principalement sur la commune de Plélauff (22), ce bois correspond sans doute à l'actuel Bois de Gouarec dans lequel se trouve le site de Castel Cran.

[43] BNF, Ms. fr. 22337, f° 302; Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1133-1134.

[44] L'identification systématique au XIXe siècle de ce toponyme Telene, Thelem, ou encore Terennes avec la motte de Tallen en Camors reste à démontrer. Le nom du site peut être plus récent et renvoyer exclusivement à la proximité de l'étang qui baignait le site au nord.

[45] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1132-1133.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

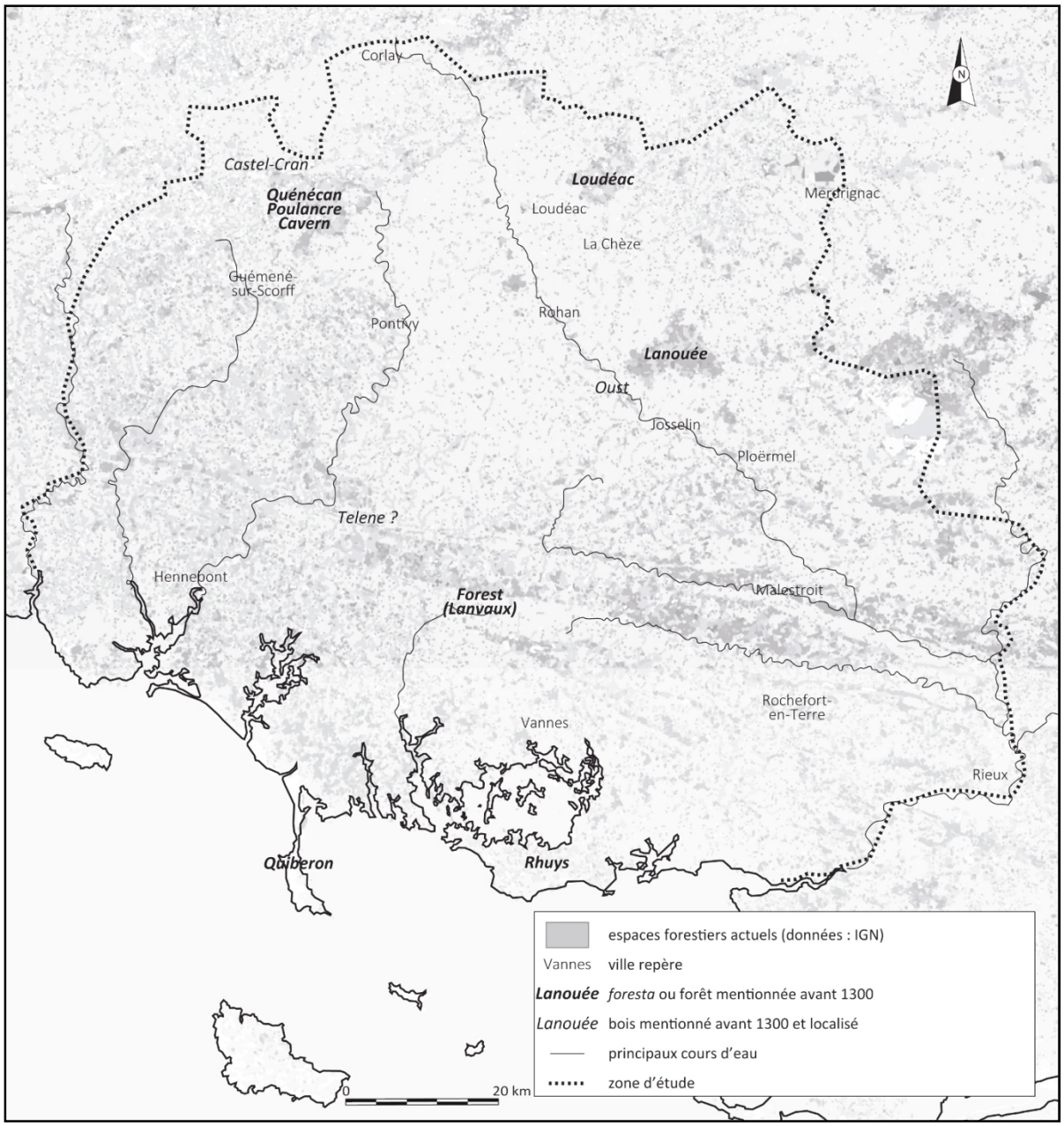

Figure 58. Localisation des forêts et bois seigneuriaux mentionnés avant 1300.

La possession des forêts est ainsi un quasi-monopole qui est rappelé à plusieurs reprises. En 1296, Alain, vicomte de Rohan, accorde à Hervé de Léon 100 livres de rente à prendre sur la paroisse de Plussulien, excepté sur les forêts et les garennes du vicomte[46]. Les revenus et la jouissance de ces forêts sont donc, sur les terres vicomtales, fortement contrôlée au moins jusqu'au XIIIe siècle. Il est plus difficile de cerner le couvert forestier des petites seigneuries de l'ancien comté de Vannes, en l'absence de documentation. S'il est certain que la seigneurie

[46] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1118.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

de Lanvaux possède une forêt conséquente, encore très bien cernée au XVIIIe siècle[47], les sources ne renseignent que rarement le nom de ces bois et forêts. Il est pourtant certain que d'autres sites s'implantent au cœur de forêts seigneuriales : c'est le cas du site de la Forêt, résidence des Lanvaux (XIIIe siècle), du château des Salles, aux mains des Rohan (XIIe siècle), ou encore du château de Largoët, aux seigneurs d'Elven dès le XIIIe siècle.

L'inclusion de la résidence au sein des ces espaces forestiers paraît découler d'un usage développé à partir du début du XIIIe siècle, à l'image de l'investissement ducal de la forêt de Rhuys. Si le nom de ces espaces forestiers nous est connu par les sources écrites, cerner leur rapport avec les résidences seigneuriales[48] nécessite de pouvoir les délimiter, ce qui s'avère plus complexe.

a. Délimiter les espaces forestiers : apports des textes et de la toponymie à la cartographie des forêts seigneuriales

– **<u>Les informations textuelles</u>**

Les massifs forestiers médiévaux sont, pour la plupart, encore partiellement conservés, exceptés ceux qui se trouvaient sur le littoral, c'est-à-dire Rhuys et Quiberon. Le couvert végétal régional a toutefois largement évolué depuis le Moyen Âge : si la Bretagne médiévale donne l'image d'un territoire couvert de forêt, le taux de boisement de la région est actuellement inférieur à 12% et atteint à peine 16% pour le Morbihan[49]. Ce taux est en revanche plus de deux fois supérieur à celui calculé pour 1835 à partir des premières données cadastrales (350 000 hectares boisés en 2010 contre 152 000 en 1835) et confirmé par les statistiques de 1923[50]. L'évolution de ces espaces est donc rapide et si, par convention, nous employons les limites des massifs actuels sur les cartographies proposées, il convient de recourir aux indices toponymiques pour compléter ou corriger cette perception des espaces forestiers médiévaux. Les mentions textuelles disponibles sont partielles, voire inexistantes[51].

[47] AD 56, 1 Fi 121/2, plan de la forêt de Lanvaux (1788-1789).

[48] La question est notamment celle de l'inclusion de la résidence dans l'espace boisé, à l'image des résidences de chasse, ou d'une simple relation de proximité destinée à assurer le contrôle de l'espace seigneurial.

[49] Données Office National des Forêts, 2011. La moyenne nationale est de 28,6 %.

[50] Le taux de boisement est en 1923 de 6,85% dans le Morbihan et de seulement 4,66% dans les Côtes-d'Armor. Gautier, 1938, p. 72.

[51] Ces forêts seigneuriales n'ont donné lieu à la rédaction d'aucun coutumier ou minu antérieur au début du XVIe siècle. Le Minu de Brécélien date de 1502 (AD 44, B 1995 et AD 44, B 2097. Pour l'analyse, voir Oillic, 2011, p. 244). Il faut attendre 1613 pour que le coutumier de Rohan soit mis par écrit.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Toutefois un document tel que l'enquête de 1479, concernant les possessions des Rohan, apporte des informations de premier ordre pour le XVe siècle. La forêt de Lanouée, avec ses trois lieues de long et deux lieues de large indiquées par Jean de Rostrenen, atteignait alors environ 13,5 kilomètres de long pour 9 de large, ce qui est légèrement supérieur à ses dimensions actuelles (8 kilomètres nord-sud pour 11 kilomètres est-ouest dans ses plus grands axes). La diminution de la surface occupée n'excède toutefois pas 15 % entre le XVe et le XXe siècle. La forêt de Loudéac atteignait en 1479 cinq lieues de longueur (« quatre ou cinq » selon le témoignage de Renaud Desboais[52]) pour deux de travers, soit de 18 à 22,5 kilomètres sur 9 kilomètres. Cette forêt est aujourd'hui beaucoup plus restreinte : son extension maximale est de 9 kilomètres nord-sud pour 7,3 kilomètres est-ouest. Si une disparition rapide de la forêt de Loudéac, à partir du XVIIe siècle, est attestée suite à l'installation de l'usine métallurgique de Vaublanc dès 1671[53], la superficie indiquée en 1479 pouvait également comprendre des espaces de taillis clairsemés, de prés et de landes[54] qui ne sont plus aujourd'hui pris en compte dans le décompte. L'évolution du couvert forestier apparaît généralement rapide au XVIIe et au XVIIIe siècle aux abords des massifs faisant l'objet d'une forte pression industrielle (Forges de Lanouée, Forges de Vaublanc, Forges des Salles dans la forêt de Quénécan). En revanche, leur évolution paraît relativement maîtrisée avant le XVe siècle. Les défrichements semblent alors ne concerner que les marges de ces massifs qui présentent des toponymes caractéristiques de ces lisières forestières médiévales.

– **L'apport de la toponymie**

Si un modèle basé exclusivement sur la toponymie comporte des limites, il s'avère que dans les régions où les massifs forestiers se sont maintenus tardivement dans le Moyen Âge (au moins jusqu'au XIIIe siècle, période de fixation des micro-toponymes), l'exploitation systématique de ces données permet quelques observations utiles à notre propos. L'analyse des textes et le relevé systématique des noms de lieux mentionnés montrent que la fixation des micro-toponymes est beaucoup plus tardive que celle des centres paroissiaux ou des cours d'eau principaux. Avant le XIIIe siècle, seuls 24% des microtoponymes cités dans les actes relevés et désignant un établissement agricole peuvent être rattachés à un lieu-dit encore

[52] Dom Taillandier, *Histoire*, II, p. CLXXXIX.
[53] Gautier, 1938.
[54] Tanguy, 2006.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

existant[55]. En revanche, à partir des années 1220 les corrélations établies sont plus nombreuses. Les actes rédigés entre 1250 et 1300 mentionnent des lieux dits qui sont localisables dans 57% des cas. Cette période correspond souvent aux premières mentions des paroisses, qui apparaissent majoritairement dans les actes à partir des années 1260, ce qui corrobore l'idée d'une fixation des noms de lieux à partir de la seconde moitié du XIIIe siècle.

Les toponymes médiévaux ont connu de nombreuses évolutions depuis le XIIIe siècle. Le choix des données utilisées est donc important. Les documents les plus précis en matière de microtoponymie sont les cadastres établis au XIXe siècle[56]. Des tentatives de localisation systématique des toponymes ayant trait à la forêt ont déjà été effectuées en Bretagne[57]. Si les résultats sont particulièrement riches pour les périodes récentes, notamment le début de l'époque moderne et la mise en place des paysages bocagers[58], elle n'a jamais été entièrement exploitée pour le Moyen Âge.

[55] Relevé systématique établi principalement ici à partir des *Preuves* de Dom Morice, du *Cartulaire du Morbihan* de Rosenzweig et des fonds des Blancs Manteaux dépouillés (notamment BNF, Ms. fr. 22330, 22331, 22337, 22339). Les noms de *villas* notamment ont été pris en compte, ainsi que les noms de chapelles, d'églises. Si l'on intègre les noms de terres, ce pourcentage tombe à 14%.

[56] L'estimation des divergences avec les cartes IGN actuelles sur les secteurs étudiés est de l'ordre de 10%, qui sont principalement dues à la création de nouveaux toponymes (Résultat obtenu sur 8 fenêtres d'échantillonage de 5 x 5 kilomètres. Le taux atteint 18% de toponymes nouveaux, disparus ou modifiés aux abords des grandes villes développées au XXe siècle (Pontivy, Loudéac par exemple) entre le cadastre du XIXe siècle et les cartes IGN au 1/25000e). D'autres modifications mineures sont à relever, notamment des transformations de toponymes se rapportant à des essences d'arbres (transformation de « La Fresnaie » en « La Chênaie » par exemple), de rares modifications de terminaisons (de « La Roullerie » vers « La Roulais » par exemple) et le plus souvent des traductions de toponymes du breton au français (notamment pour les toponymes en « Ker-» très souvent traduit par « Ville-» sur le cadastre du XIXe siècle. Ces modifications, qui peuvent aisément être surmontées, sont très courantes, notamment dans la partie est du département. Le choix actuel des formes en « Ville-» ou en « Ker-» ne semble répondre à aucun critère, l'usage faisant souvent référence sur les cartes actuelles. Toutefois, les formes en « Ville-» se sont davantage développées et maintenues dans l'est du département, au-delà d'une ligne entre Vannes et Noyal-Pontivy.

[57] Notons en particulier les travaux de B. Tanguy et de S. Perichon respectivement sur le Finistère et l'Ille-et-Vilaine. Tanguy, 2006 ; Perichon, 2006 ; Perichon, 2010. Toberne, 1954.

[58] Travaux de S. Périchon, 2010.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

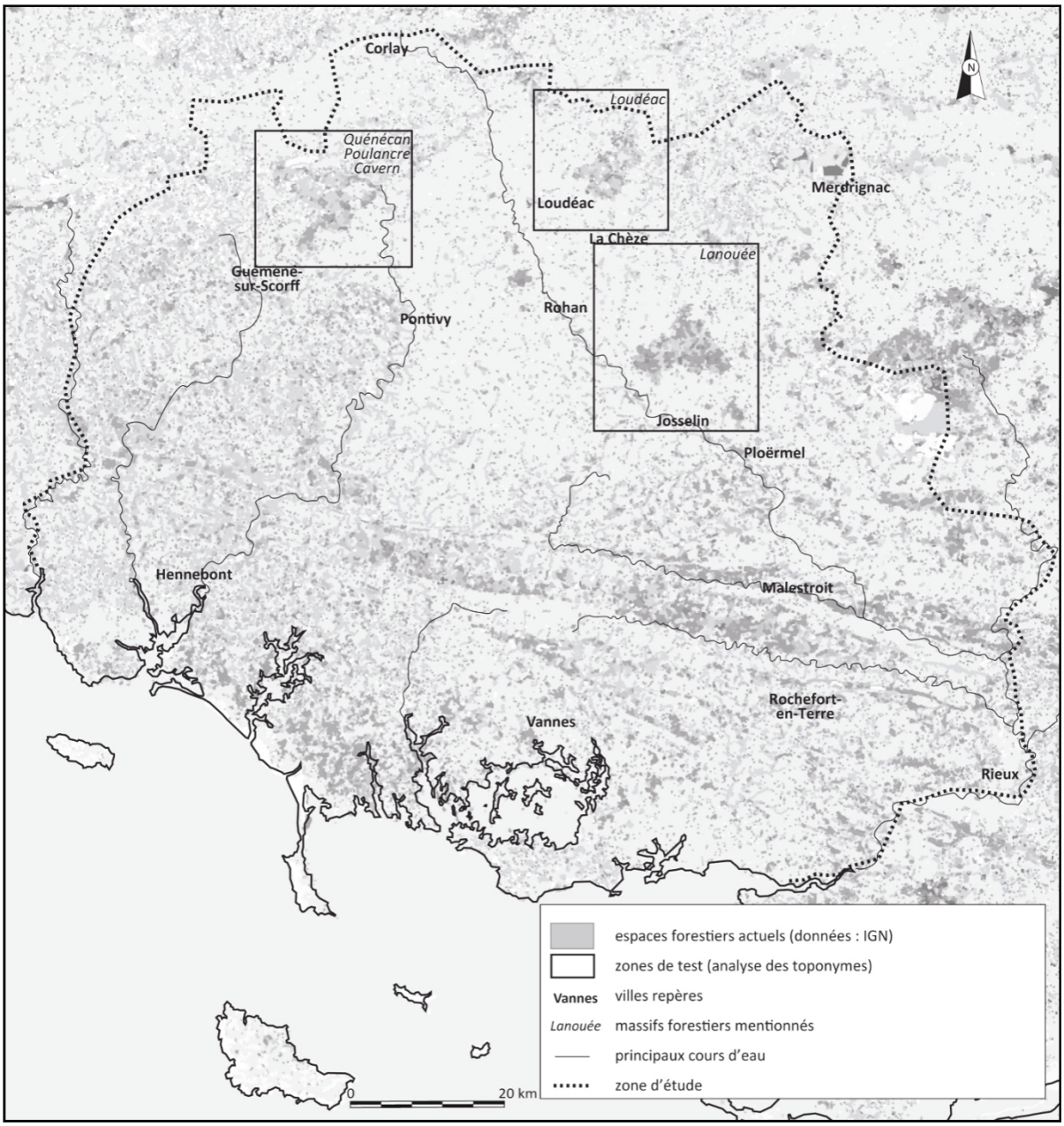

Figure 59. Localisation des fenêtres de test pour le recensement des toponymes dans les environnements forestiers.

Dans une approche systématique entreprise autour des forêts de la vicomté de Rohan (Lanouée, Loudéac et Quénécan)[59], plusieurs catégories de toponymes ont été prises en compte. Tout d'abord les toponymes indiquant directement la présence de bois ou de forêt. Élément paysager essentiel, la forêt constitue un repère environnemental privilégié et rentre

[59] La surface d'étude a amené à la limitation des zones de cartographie systématique de ces toponymes. Celle-ci a été réalisée sur trois fenêtres de test englobant les massifs forestiers de la vicomté de Rohan (*cf.* fig. 59). Un inventaire, exhaustif, des toponymes à partir des cartes actuelles (IGN, 1/25000) et des cadastres anciens (1806-1866), a été réalisé sur les trois fenêtres indiquée sur la figure 59 .

dans la composition de nombreux noms de lieux-dits installés sur la forêt ou à proximité. Si le terme de « forêt » n'est presque jamais utilisé en dehors des grands massifs actuels[60], on rencontre fréquemment le terme « Bois » et ses variantes, auquel est ajouté le plus souvent une indication de lieu (dans 59% des cas), de patronyme ou d'animaux. Les toponymes renvoyant à un bois représentent 26% des toponymes indiquant la présence de plantes ligneuses. Sont pris en compte de manière indifférenciée les toponymes composés à partir du français « bois » et du breton « coët »[61]. Si le sens du mot « bois » ne renvoie pas avant le XIVe siècle à un lieu planté d'arbres[62], sa présence indique toutefois plus souvent un lieu où la présence d'un couvert végétal est attestée à la fin du Moyen Âge. Il s'agit par conséquent d'un marqueur important de la présence de bois à la fin de la période médiévale et donc éventuellement pour les périodes antérieures. Il faut distinguer, dans cette catégorie des toponymes de boisement, les toponymes généraux, indiquant la présence d'un couvert forestier mixte, des toponymes indiquant un boisement mono-spécifique, de type l'Aulnaie, La Fresnaie, La Boulaie, La Chênaie, la Hêtraie[63], etc. Ces derniers peuvent souvent correspondre à des espaces boisés très restreints en surface et éventuellement tardifs[64]. Ces toponymes, quelle que soit leur forme, sont difficiles à dater. Les mentions textuelles relevées indiquent toutefois que les noms de lieux renvoyant à un boisement mono-spécifique n'existent pas au XIIIe siècle. Ils apparaissent davantage au XVIIe et au XVIIIe siècle[65]. Il faut toutefois relever leur absence totale dans les plaines environnant Noyal-Pontivy, centre des possessions des Rohan et bassin agricole de la vicomté. Les toponymes renvoyant aux buissons et aux bosquets ont également été relevés. Les formes en « Bos-» ou en « Bot-/Bod-» connaissent une diffusion plus restreinte (3% des toponymes) et, comme les précédents,

[60] *Cf. supra*, chapitre 11.1.a. Ainsi, sur une surface de 1200 km² étudiée autour de la forêt de Loudéac, ce terme n'est utilisé qu'à cinq reprises.

[61] Le breton « Coët » connaît de nombreuses variantes : « coat- », « -coat », « -gouet », « -houet », « coued-».

[62] Perichon, 2006, p. 11.

[63] Ou les toponymes dérivés en « Fou » ou « Feu » (La Lande de Feu par exemple)

[64] Ils ne sont pas à confondre avec les toponymes renvoyant à un arbre en particulier : Le Chêne, Le Gros Chêne, etc. Ils renvoient le plus souvent à un élément remarquable en milieu ouvert (marquant un carrefour par exemple) ou à un arbre remarquable dans des haies bocagères. De même pour les indications de plantes de haie : noisetier (ou « coudre », « coudray » dans les formes les plus anciennes), aubépine ou autres plantes épineuses (« L'Epine », « L'Epinay »).

[65] La grande diffusion de ces toponymes à l'époque moderne est bien visible : la cartographie de ces toponymes renvoyant à une essence sont d'ailleurs répartis de façon homogène sur la partie est du territoire. Contrairement aux toponymes en « bois », ils ne permettent pas de circonscrire un espace de concentration. On les observe principalement en milieu de landes ou de terres agricoles, leur dénomination renvoyant ici au caractère particulier de ces parcelles ou lieux-dits environnés de petits bois. Ils sont toutefois moins nombreux à l'ouest d'une ligne Vannes/Noyal-Pontivy, zone où les toponymes bretons sont plus nombreux.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

n'indiquent pas la présence ancienne d'un bois mais renvoient à un élément caractéristique du paysage moderne. Une autre catégorie de toponyme doit être systématiquement prise en compte et peut éclairer l'évolution de la forêt médiévale. Il s'agit des noms de lieux pouvant renvoyer directement à une activité de défrichement. Ils sont peu nombreux et souvent il s'agit de mentions uniques : Les Essarts, La Prise, Ecoupées par exemple[66]. Le toponyme La Touche est le plus fréquemment employé (4,8% des toponymes relevés renvoyant à des bois ou à la présence de bois). Il est réparti dans des zones aujourd'hui défrichées, mais qui peuvent être rattachées à un massif forestier plus ancien. Ces toponymes se trouvent, dans 84 % des cas, à moins de 900 mètres d'une lisière forestière actuelle.

Si ces toponymes actuels ne permettent pas de délimiter une forêt « primitive » ou « antique » comme cela a pu être avancé dans des travaux antérieurs[67], ils permettent toutefois de définir des zones d'extension maximale du couvert forestier pour la seconde moitié du Moyen Âge. Ainsi, les toponymes formés sur le mot « Bois » et ses dérivés peuvent être considérés comme des indices d'une présence de lieu boisé au moins au XIVe siècle[68]. Autres indications de parcelles ou de terres encloses, les toponymes dérivés de « Plesse », « Plessis » ou de « Haie » ont été relevés. Les premiers passent pour être les plus anciens, le terme de « plessis » se rencontrant effectivement dans les textes dès le XIIe siècle et se multipliant au XIIIe siècle où il devient à la fois nom de famille mais aussi nom de résidence[69]. Ils indiquent un espace enclos consacré principalement aux activités de pâture[70]. La forme en « Haie » se développe au XVIIIe siècle[71], de même que les toponymes en « Clos » ou « Clôtures ». Indices de la mise en place d'un bocage au XVIIIe siècle, ces toponymes ne renseignent cependant pas sur l'état de la végétation au Moyen Âge.

D'autres toponymes ont été systématiquement cartographiés dans cette étude des abords des massifs forestiers. Il s'agit notamment de tous les noms de lieux renvoyant à la présence

---

[66] Tous se situent en lisière de la forêt de Loudéac.

[67] Toberne, 1954.

[68] L'identification de ces zones repose sur la présence de plusieurs toponymes du même type dans un rayon proche. En effet, la présence d'un toponyme isolé en « bois » peut tout aussi sûrement renvoyer à une parcelle maintenue en bois jusqu'à des périodes récentes mais isolées depuis le Moyen Âge, tout comme les toponymes indiquant la présence de bosquets.

[69] *Cartulaire du Morbihan*, n° 275, année 1248 : « le herbergement de la Vile-Jagu et le Plesseiz » ; Dom Morice, *Preuves,* I, col. 1227, année 1309 : « herbregement dou Plessix ».

[70] Cette activité est rappelée en 1283 lors de la vente du plessis de la Ville-Craban, paroisse de Cruguel. *Cartulaire du Morbihan*, n° 406, année 1283 : « o plesseiz de la vile qui est nommée la Viie-Craban, sise en la parroesse de Creuguet é en la terre de celui plesseiz, le tot par le tot, o totes lor apartenances, bruières, èves é pastures é autres apartenances ».

[71] Périchon, 2006, p. 15.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

d'animaux vivant en forêt et principalement de gibier. Les toponymes comprenant des noms d'animaux sont fréquents (près de 10% autour des forêts actuelles de Loudéac et de Quénécan). Parmi les espèces mentionnées, trois reviennent régulièrement : le cerf et la biche, les lapins et le loup. Les deux premiers, auxquels nous pourrions rajouter la mention du daim, bien que celle-ci soit anecdotique[72], renvoient à la pratique de la chasse et supposent la présence d'une « réserve » au sein de ces massifs. Quant au lapin, il peut renvoyer également à la présence de garennes, bien que de tels aménagements ne soient pas connus[73]. La présence du loup est également récurrente, et elle est particulièrement marquée autour de la forêt de Loudéac, avec 5 occurrences sur la seule commune de La Motte[74], témoignant de la persistance de leur présence tout au long de l'époque moderne. Ces toponymes sont difficiles à dater, la lutte contre la présence de cet animal devenu nuisible s'étant accrue au XVIIIe siècle jusqu'à éradication de l'espèce dans la région[75].

À ces toponymes, qui indiquent la présence d'un espace boisé propice à la chasse, s'ajoutent des mentions de porcs et de bœufs, directes (La Lande aux Bœufs ou Brocheboeuf[76]) ou indirecte (La Ville ès Bouviers[77]), qui ont été relevées pour étudier leur association possible avec les anciens espaces boisés, qui pourrait indiquer des pratiques de pacage à proximité et dans les anciennes forêts seigneuriales[78].

Il faut y inclure les mentions de « breil », ou de « breuil ». Au Moyen Âge, ces terment désignent des parties closes (levées de terre et / ou haies vives) de bois qui peuvent être

---

[72] Commune de Plessala (22) en lisière de la forêt de Loudéac.

[73] Ils sont toutefois fortement suspectés dans le parc de Rhuys. *Cf. infra*, même chapitre 1.c. La présence des garennes se multiplie dans les actes dès les années 1610 lorsque les aveux se font plus précis. On rencontre alors des mentions de « garenne et refuge a connils », souvent associés à une pièce de terre appelée « Clos » (par exemple AD 44, B 2230, aveu de 1622 pour le manoir de Kercambre où la garenne est appelée « le Clos Arthur »).

[74] La Motte (22) : Le Loup Pendu, Gratte-Loup, La Motte aux Loup, Bout-ès-Loup, Le Pas aux Louves.

[75] La pratique de la pendaison des loups est ainsi attestée jusqu'à la fin du XVIIIe siècle à Guémené par exemple (Halgouët, 1920, p. 189) et a laissé de nombreuses traces dans les noms de lieux actuels : Chêne aux Loups (commune de Guémené, 56), le Loup Pendu (commune de La Motte, 56), Le Pas des Louves (forêt de Loudéac, 22). Plusieurs cas d'habitants attaqués par les loups au XVIIe sont consignés dans les tables de décès. Plusieurs mentions de décès en 1697 et 1698 à Loudéac et La Motte sont ainsi citées par J.-M. Moriceau (Moriceau, 2008).

[76] Commune de Grâce-Uzel (22) et commune de Trévé (22).

[77] Commune de Loudéac (22) ou encore La Ville Bouvier (commune de Collinée (22)).

[78] La paisson des porcs en milieu forestier est bien connue dès l'époque carolingienne. En Ile-de-France et dans le nord de la France, on observe une véritable spécialisation de l'élevage de porc dès le XIIIe siècle avec des zones forestières spécifiquement dédiées à ces élevages (Brunel, 1999, p. 56-57). Sur ces questions de pratique du pacage en forêt, et notamment sur la présence des porcs dans les forêts seigneuriales, voir également Pastoureau, 2012, p. 199-201.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

utilisées pour l'élevage ou pour la chasse[79]. Certains breuils peuvent s'apparenter à des garennes closes[80]. Leur emploi est attesté dans les textes dès le début du XIIIe siècle[81]. Ils sont généralement reliés à des activités de pacage ou de chasse. L'emploi de ce terme semble se généraliser jusqu'au XVIe siècle[82]. Ces deux catégories de toponymes représentent jusqu'à 18 % des toponymes relevés dans un périmètre de 20 kilomètres autour de la forêt de Loudéac. Le taux est inférieur autour des massifs de Lanouée et de Quénécan (7 % et 10 %), indiquant une moindre extension de ces massifs forestiers au Moyen Âge. La cartographie aux abords des massifs forestiers révèle que tous les « Breil » et « Breuil » sont situés aujourd'hui dans des espaces entièrement défrichés et à la lisière des espaces forestiers[83]. À quelques reprises dans la documentation écrite le terme de *brolia* apparaît : c'est le cas en 1272, lors d'une cession faite par Geoffroy de Bréhan, écuyer, de tous ses droits sur la terre et les breuils de Cuonoust, qu'il tenait de Alain de Lanvaux[84]. Il est parfois associé à un nom d'animal : c'est le cas, par exemple, du Breil-aux-Bœufs[85]. Si l'emploi de ce terme ne suppose pas systématiquement la présence d'une forêt mais avant tout des lieux individualisés par des talus ou des haies vives, cette pratique est principalement attestée aux abords et dans les massifs forestiers pour des raisons évidentes : la proximité permet ainsi de conduire les animaux en forêt pour pacager. Ces breils / breuils, peuvent donc être des témoins d'une activité d'élevage et également de la présence de troupeaux autorisés à rentrer dans les forêts seigneuriales. Ils peuvent également désigner la présence de réserve cynégétique.

Enfin, le recul des massifs forestiers est dû à l'essor des terres agricoles au cours du Moyen Âge central, avant que ce ne soit le résultat de l'exploitation du bois pour la vente[86] et

---

[79] Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française,* vol. 1, p. 787 (entrée « Breil »).

[80] Hennebicque, 1980, p. 35.

[81] *Cf. infra*, même chapitre, 1.c.

[82] On le rencontre pour désigner systématiquement des parties délimitées de la forêt de Paimpont dans le minu de 1502. Oillic, 2011, p. 245.

[83] Exception faite du « Breulis » relevé dès le IXe siècle à Noyal-Muzillac (*cf. supra*, partie II, chapitre 8.2.d), il n'est pas possible de préciser l'absence ou non de forêt à proximité au haut Moyen Âge.

[84] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1026-1027.

[85] Commune de La Motte (22)

[86] La part de l'exploitation du bois pour la construction et la vente dans la pression exercée au Moyen Âge sur les forêts est impossible à quantifier sans étude poussée (étude dendrologique par exemple comme pour les bois du site de La Mothe à Pineuilh (Gironde) : Bernard, 2011, p. 51-53). Comme l'a souligné P. Braunstein, « les forêts les plus denses restaient sans valeur si elles n'étaient pas liées par un système de flottage aux centres marchands : les experts saxons du XVIe siècle ont calculé que par chariots, le bois de chauffage ne pouvait pas être transporté à plus de quatre heures de route, ni le bois de construction, à plus de sept heures » (Braunstein, 1990, p. 5). L'usage de ces forêts devait donc être relativement circonscrit, expliquant l'absence de mention dans les actes. Il

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

l'installation de forges à partir du XVIe et surtout du XVIIe siècle. Il est donc apparu pertinent de rajouter aux toponymes de défrichement identifiés plus haut, mais qui restent rares, les toponymes qui peuvent être rattachés à une formation médiévale. C'est le cas de toponymes avec suffixe en -erie, -ière ou -aie, -ais. Une étude de ces toponymes en corrélation avec l'analyse d'un massif forestier a été entreprise par J.-F. Duval pour le massif de Paimpont[87]. Les noms de lieux formés à partir du mot « ville » ou son équivalent breton « ker » remontent également parfois au Moyen Âge central. Ils apparaissent régulièrement dans les textes dès le XIe siècle. Mais leur formation se poursuit bien au-delà du Moyen Âge ce qui rend leur utilisation très difficile[88].

- **Cartographie des espaces forestiers**

À l'issue de ce dépouillement, l'analyse cartographique montre des espaces aux histoires différentes. Le massif de Quénécan / Poulancre est difficile à circonscrire, en raison d'une toponymie largement modifiée dans cette zone entre pays gallo et pays breton. En revanche, la cartographie de la forêt de Lanouée confirme une mise en place du paysage forestier au Moyen Âge central. La forêt est alors nettement cirsconscrite, sur tout son pourtour, pas des résidences seigneuriales bien attestées au XIIIe siècle (fig. 52). L'apport des toponymes ne fait que confirmer cette surepresentation des toponymes liés à la résidence fortifiée et noble (La Motte, Les Châtiaux, Le Château, etc.). Les enceintes de la forêt de Lanouée sont sans doute à associer à la mise en place et à la gestion de cette forêt seigneuriale.

Les choses sont différentes dans le cas de Loudéac. Il apparaît que ce massif forestier a beaucoup évoluer jusqu'au XVIIIe siècle. La cartographie proposée (fig. 60), tient compte de tous les toponymes pouvant indiquer la présence ou la proximité de la forêt, au moins à la fin du Moyen Âge, ainsi que ceux pouvant trahis des activités de défrichements ou des mises en valeur médiévales. Il apparaît dans ce cas que le recul de la forêt, depuis l'ouest et le nord-est n'est pas antérieur au Moyen Âge. Le château médiéval de Pontgamp, situé au-delà de la zone

---

faut attendre le début du XIVe siècle pour que les mentions d'achat, par le duc, de bois, notamment pour la réfection des moulins, ne soit connues.

[87] Duval, 1998.

[88] Pichot, 2003, p. 9.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

d'étude, est au cœur d'un vaste espace anciennement défriché. Rares sont les toponymes trahissant la présence de la forêt. En revanche, la situation est tout autre autour des deux mottes de La Motte et de Langourla (Saint-Vran). On observe autour de ces deux sites de vastes zones réparties autour de la motte et qui sont certainement mises en valeur au cours du Moyen Âge. La propoortion de toponymes en -ière, -erie y est ainsi 4,3 fois supérieure à l'ensemble de la zone d'étude. Se dessine particulièrement, dans le cas de La Motte, une vaste ellipse de 5 km de diamètre.

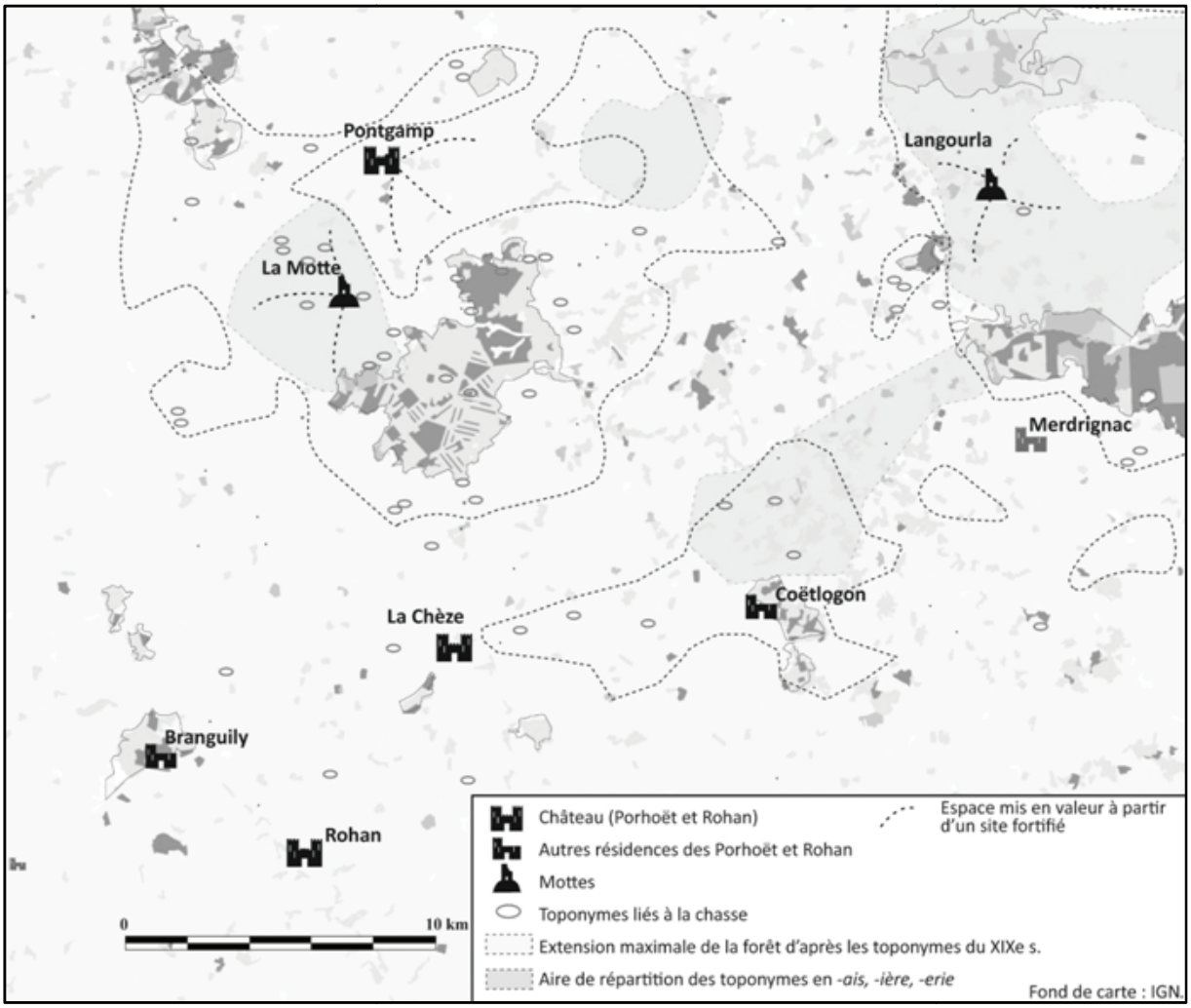

Figure 60. Synthèse de l'étude toponymique autour du massif de Loudéac.

Les massifs de Lanouée et de Loudéac, pour lesquels nous disposons d'une estimation de leur étendue en 1479, sont ainsi particulièrement bien cernés. Le massif de Quénécan/Poulancre est en revanche moins clairement circonscrit. Quant au Vannetais, les informations sont plus difficiles à interpréter, notamment en raison de la dispersion des forêts

de faible étendue et de la modification importante de la toponymie dans un secteur à l'urbanisation rapide. Rhuys et Quiberon, abritant des forêts ducales, sont toutefois également cartographiées. Pour les autres zones forestières, les données textuelles sont trop lacunaires avant la période moderne pour pouvoir confronter les données toponymiques.

Les forêts du XVe siècle existent encore, ce qui n'est pas le cas des bois (*nemus*) mentionnés : même si ceux-ci apparaissent suffisamment étendus au XVe siècle pour y pratiquer des chasses, ils ont disparu ou ont changé de nom. C'est le cas des deux bois « d'Aougst », c'est-à-dire d'Oust, et « Deuregar » déjà cités. Seul le bois d'Oust est encore localisable, le toponyme étant conservé au nord de la commune de Pleugriffet, sur les bords de l'Oust[89], à proximité de plusieurs résidences relevant du Porhoët : le manoir de Griffet à 2,4 kilomètres au sud-est et le manoir de la Ville Jégu à 4 kilomètres au nord-est.

Les principaux espaces pouvant être délimités sont donc réduits. Il s'agit premièrement des forêts ducales de Rhuys et de Quiberon, ainsi qu'une partie à l'ouest de la zone d'étude de la forêt de Carnoët (actuellement 750 hectares situés dans le Finistère). Mais ce sont les seigneurs de Porhoët et de Rohan qui disposent du plus grand domaine forestier dans l'espace étudié d'après les mentions des XIe-XIIIe siècles. Sont mentionnées, avant la fin du XIIIe siècle, les forêts de Quénécan, Cavern, Poulancre, Loudéac et Lanouée, qui sont toutes, encore aujourd'hui, des espaces forestiers de grande ampleur, avec des surfaces respectives actuelles de 3000 (pour l'ensemble Quénécan / Cavern / Poulancre), 2500 et 4000 hectares. En périphérie de ces domaines bien conservés, ajoutons la forêt de Pontcallec (aujourd'hui 542 hectares), mais également les forêts beaucoup moins bien conservées de Lanvaux et de Trédion pour lesquelles nous ne disposons pas d'indications textuelles.

b. Maîtriser et gérer les espaces forestiers

– Les usages : chasse et pacage dans les forêts seigneuriales

L'histoire de la forêt est liée à la pratique de la chasse, qui peut être mise en avant au moins depuis l'époque carolingienne dans le nord de la France par exemple[90]. Cet usage de

[89] Cadastre ancien, AD 56, 3 P 206/3, toponyme « Bois Dout », « Out » étant une forme courante du nom de l'Oust. Le lieu-dit actuel se trouve à 700 mètres du cours de l'Oust.
[90] Hennebicque, 1980, p. 35-36.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

l'espace forestier est largement mis en avant depuis le début du XXe siècle en Bretagne. H. du Halgouët précise d'ailleurs que la pratique assidue de la chasse a rapidement valu aux Rohan la réputation de grands chasseurs et de veneurs renommés[91]. Cette préoccupation de la chasse ne transparaît toutefois nettement dans les actes qu'à partir du XIVe siècle[92]. Cette abondance tardive de mentions est le résultat d'une documentation lacunaire et de l'incorporation des activités de chasse dans les usages seigneuriaux. La chasse, véritable transposition ludique des arts militaires, est ainsi un lieu d'expression sociale de la maîtrise de soi et des armes. C'est donc tout naturellement que les grands seigneurs, en chefs de guerre, se dotent de parcs de chasse aménagés autour de leurs résidences. L'enquête de 1479 mentionne à plusieurs reprises les « plaisantes chasses » organisées par le vicomte de Rohan, attestant de la pratique non seulement dans les grandes forêts mentionnées plus haut, mais également dans les bois proches des résidences seigneuriales. Ainsi, Jean de Rostrenen mentionne la prise de 52 cerfs la même année dans le bois de La Chèze[93]. Cette pratique est en réalité bien plus anciennement ancrée dans les usages de la famille de Rohan. Ainsi, la fondation de l'abbaye Notre-Dame de Bon-Repos est traditionnellement liée à un épisode de chasse. Cette raison n'est pas clairement mentionnée dans l'acte de fondation, mais elle est relatée par Jean de Rostrenen dans l'enquête de 1479[94]. Il mentionne alors que le vicomte de Rohan se serait endormi sur les bords du Blavet après une exténuante poursuite d'un cerf et qu'il aurait entendu Dieu lui ordonner d'y construire un monastère, d'où le nom choisi de « Bon-Repos ».

L'affirmation de ce droit par les ducs et les seigneurs haut justiciers passe également à partir du XIIIe siècle par la constitution de parcs de chasse. Élément ultime de la matérialisation physique de cette pratique censée œuvrer à la célébration des valeurs nobles, le parc de chasse devient le lieu par excellence de théâtralisation de cette pratique. Bien qu'ils ne soient attestés par les textes qu'à la fin du Moyen Âge, ces parcs englobent systématiquement une résidence qui est connue dès le XIIIe siècle (fig. 61). Ils permettent d'assurer le maintien d'une ressource cynégétique abondante dans un espace réduit. Leur surface est variable : celui de Largoët à Elven atteint 210 hectares, le Grand Parc de Rhuys

[91] Halgouët, 1920, p. 182.

[92] Les études portant sur des régions mieux renseignées mettent également en avant cet essor au XIVe siècle (voir pour la Bourgogne : Beck, 2000). C'est également à cette période que se multiplient les livres de chasse (Strubel, Saulnier, 1994), héritiers de quelques rares écrits remontant, en Europe méridionale et orientale, au XIIe siècle au plus tôt.

[93] Dom Taillandier, *Histoire,* II, p. CCV.

[94] Il n'est donc pas exclu que cette « légende » soit une recomposition du XVe siècle. Les Rohan recomposent à la même période une généalogie fantaisiste de leur lignage, participant à l'affirmation de la famille face au pouvoir ducal.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

atteint 2500 hectares, le Petit Parc une centaine d'hectares[95]. Si ces deux parcs sont nettement délimités car ils constituent des éléments paysagers distincts dans des espaces très ouverts, de tels aménagements sont plus difficilement reconnaissables dans les régions largement boisées. Ainsi, si les forêts des seigneurs de Porhoët et de Rohan sont bien connues et constituent, au XVe siècle, des réserves réputées de « bestes rousses et noires »[96], nous ne pouvons identifier de parcs délimités par des murs. La forêt de Lanouée est pourtant particulièrement réputée pour ses chasses ainsi que pour son breuil : elle contient « le meilleur et plus beau breil de plus grand valeur qu'il n'y a en forêt de Bretagne, scavoir le breil du pesson garnie et appartenancee de bestes sauvages »[97]. Les autres forêts des vicomtés sont également utilisées pour les chasses seigneuriales : c'est le cas dans les forêts des environs de Bon-Repos (Poulancre, Cavern, Quénécan) où sont « des plus belles et plaisantes chasses de bestes sauvages », ainsi que dans la forêt de Branguily « appartenancee de bois et chasses ». Enfin l'importante forêt de Loudéac accueille principalement les « bestes sauvages chevalines », dont l'élevage était déjà mentionné dans la forêt de Quénécan au XIIIe siècle, et qui sont chassées, à la fin du XVe siècle, par plus de 300 personnes à la disposition du vicomte.

[95] Pour comparaison, le parc de chasse de Vincennes contient 750 hectares, le parc des ducs de Bourgogne à Hesdin, 900 hectares (Duceppe-Lamarre, 2001, p. 184). Voir également Beck *et al.*, 2001.

[96] Dom Taillandier, *Histoire*, II, p CXC.

[97] Dom Taillandier, *Histoire*, II, p CLXIV.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

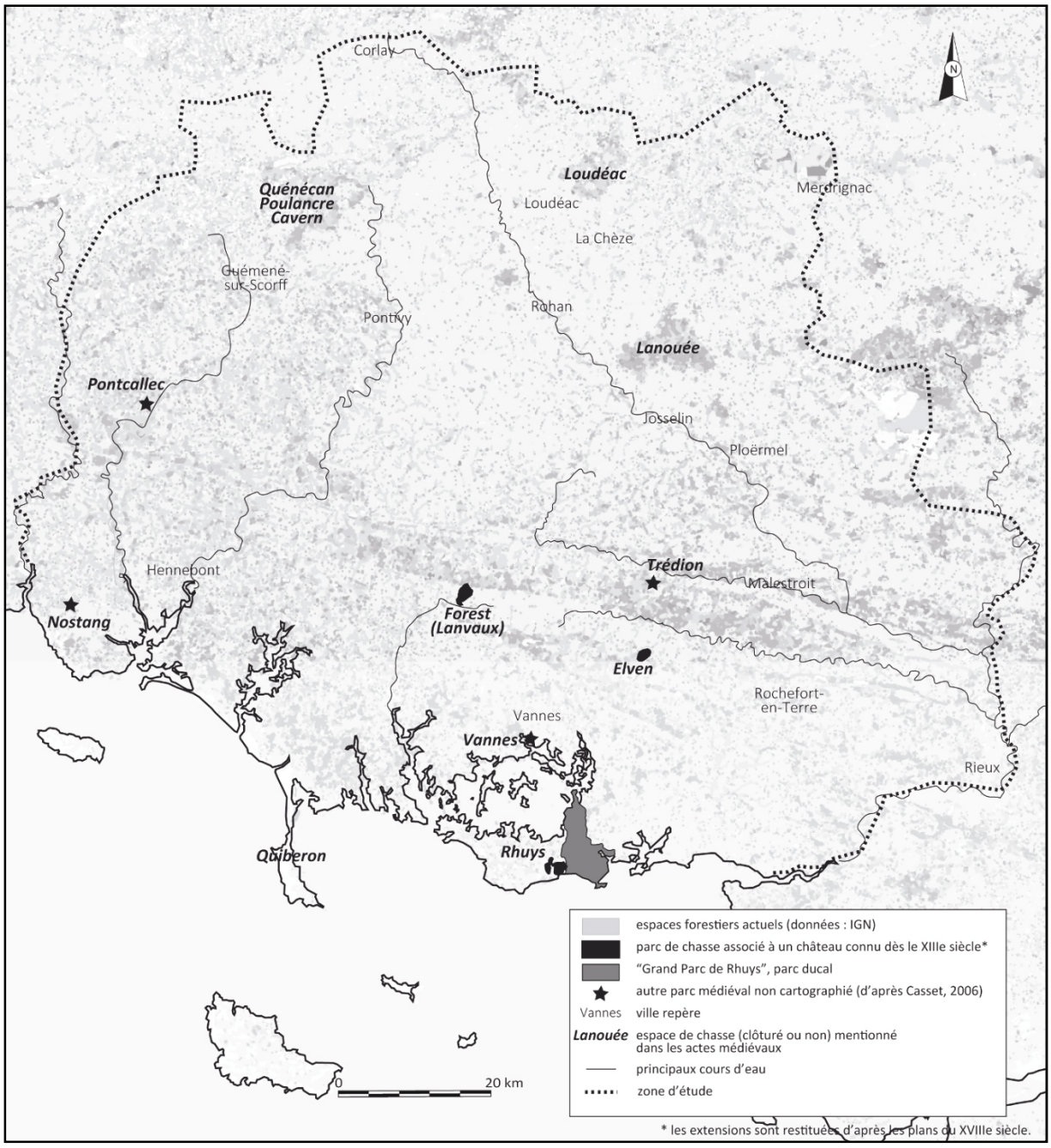

Figure 61. Carte de localisation des parcs de chasse recensés au Moyen Âge. En noir, les parcs pour lesquels les plans modernes sont connus.

Qu'en est-il de la pratique de la chasse dans les milieux monastiques ? Les textes antérieurs au XVe siècle n'abordent pas le sujet, mais les moines de Bon-Repos apparaissent comme pratiquant la chasse, notamment dans la forêt de Quénécan, au XVe siècle au moins[98]. L'enquête d'Alain des Déserts (contrôleur des bois et forêts de la vicomté de Rohan),

[98] On observe une pratique parfois assidue de la chasse dans les milieux monastiques, par exemple dans le cas des évêques de Saint-Melaine (Geslin de Bourgogne, *Anciens évêchés*... T. 3, p. CXXXI).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

« touchant le droit et usament que debvent et ont accoutumé prendres les abbés et couvent de Bon-Repos en la forêt de Quénécan », faite au château de Perret en octobre 1488 mentionne au cours du XVe siècle l'abus de plusieurs abbés concernant les droits de chasse qui sont alors entièrement réservés au vicomte. Ce document semble donc indiquer qu'avant le XVe siècle les moines n'avaient aucun privilège concernant la chasse dans les forêts vicomtales ; situation qui évolue ensuite, au cours de l'époque moderne.

Le droit de pacage des animaux[99] est également l'objet de transactions et d'échanges entre les différents seigneurs. Il est donc possible de faire pacager des animaux dans une forêt ne dépendant pas de son fief. L'acte de 1288 octroyant le droit de pacage pour le bétail d'Alain VI de Rohan dans la forêt de la Garenne dépendante d'Henri d'Avaugour en est un exemple. Ce droit est en revanche strictement réservé au seigneur dans les forêts ducales et vicomtales. Il est parfois cédé aux épouses (en douaire) ou aux cadets, comme par exemple à Thomasse de la Roche, épouse du vicomte de Rohan, qui reçoit, en 1298, le droit de mettre des vaches et leur « sente » dans les forêts et bois de Loudéac, Quénécan, Lanmeilec, Cavarn, Castel Cran et Poulancre et dans les autres « bois environ les dites forests »[100]. Ce sont toutefois le plus souvent les établissements religieux qui bénéficient de ces autorisations. En 1187, la duchesse Constance autorise les moines de Rhuys à laisser paître leurs bêtes dans la *foresta* de Rhuys[101]. Les moines de Bon-Repos disposent des mêmes droits dans la forêt de Quénécan, ceux de Lanvaux dans la forêt du même nom, *etc*. Même si les textes laissent entrevoir une présence importante des communautés monastiques dans ces espaces préservés, l'élevage organisé par les seigneurs laïcs est également attesté, principalement dans les forêts vicomtales. Ces activités sont spécialisées. Les vicomtes de Rohan pratiquent ainsi l'élevage des chevaux, notamment dans leur forêt de Loudéac. Le fait est attesté par l'enquête de 1479 qui mentionne entre 300 et 600 chevaux dans la seule forêt de Loudéac[102]. La capture de ces animaux est confiée à « certains hommes subjets demeurans en ladite forest », supposant la présence de personnel dédié à la surveillance de ces hordes. La pratique d'élevage concerne également les animaux de monte, plus prestigieux. Elle est mentionnée dès 1298 : l'usage du

[99] De panage ou de paisson dans le cas des porcs. Le paisson étant à la fois « la strate herbeuse, mais aussi les glands et les faines du massif forestier et le droit de les faire manger par le bétail » (Dietrich, 2007, p. 11).
[100] BNF, Ms. fr. 22337, f° 302, *Actes extraits des titres de Blain*, n°I, p. 156.
[101] La Borderie, *Actes inédits,* n° 61.
[102] Dom Taillandier, *Histoire*, II, p. CLXV.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

« haras de Quenescan » est alors accordé à Thomasse de la Roche par son époux[103]. La possession de la moitié de ce haras lui est confirmée par son fils Josselin en 1306[104].

Les actes conservés pour l'aire d'étude ne montrent pas d'exemples de droits accordés aux communautés paysannes, ce qui n'exclut pas qu'ils aient existé. Toutefois, l'accord de droit de panage (qui ne concerne donc que les porcs) dans les forêts seigneuriales est en général très limité. Dans le cas de la forêt d'Halatte[105], plus aucune cession n'est effectuée à titre gracieux après le XIIIe siècle et seule une communauté villageoise a le droit de glandée. Dans le Vannetais et le Porhoët, en dehors des grands seigneurs et des membres des familles ducales ou vicomtales, la cession des droits de panage et de pacage est réservée, d'après les textes disponibles, aux communautés religieuses. Aucun acte ne mentionne de cession de droit en dehors de ces deux catégories, ce qui laisse supposer l'absence d'animaux appartenant aux communautés rurales dans ces massifs seigneuriaux. Si les activités d'élevage diverses sont bien attestées au XIIIe siècle, il est impossible d'évaluer le nombre d'animaux concernés. Les seules données chiffrées antérieures au XVe siècle concernent le droit donné à Alain, vicomte de Rohan, par Eudes, « fils le comte » (de Porhoët), de faire pacager dans la forêt de Lanouée dépendant du Porhoët 100 porcs et 100 bœufs[106]. Cette donation est faite en récompense de ses services et s'applique dans la forêt de Lanouée qui est voisine de la résidence des Rohan, située à Bodieu, c'est-à-dire à moins de 150 mètres de la lisière forestière actuelle. La résidence seigneuriale est donc également un atout dans la maîtrise de ces espaces et des droits associés. Il est probable que l'émergence du lignage de Bodégat, proche des Rohan et des Porhoët, soit liée également à des activités forestières, comme le préfixe bod- semble l'indiquer.

Si la chasse et les activités de pacage sont bien renseignées, d'autres activités ont pu se développer. Inconnues avant le XVe siècle, l'enquête de 1479 mentionne déjà la présence, dans les forêts de Loudéac et de Quénécan, de « grosses forges à ouvrer le fer » qui produisent des outils agricoles, des poëles, etc., réputés dans la région. Il est impossible de localiser ces forges médiévales au sein des espaces forestiers, même si tous ont accueilli un

---

[103] BNF, Ms. fr. 22337, f° 302; Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1133-1134. Le haras renvoie alors à un nombre restreint d'animaux (chevaux de selle), destinés à l'usage propre des vicomtes, ainsi qu'à des cadeaux. Il ne confirme pas la présence d'un élevage de l'ampleur de celui de Loudéac dans le massif de Quénécan.

[104] BNF, Ms. fr. 22338, f° 12.

[105] Voir le travail de Marie Dejoux sur la forêt d'Halatte par exemple (Dejoux, 2004).

[106] *Cartulaire du Morbihan*, n° 254 : *pro bono servicio ab ipso Alano nobis impenso, parrochiam de Mohon cum omnibus suis pertinenciis, et usagium suum in foresta nostra de Lannoie, de viridi bosco et sico, ad manerium suum de Bodiec, et insuper pascuum ad centum porcos et ad centum boves in dicta foresta in perpetuum.*

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

village sidérurgique à l'époque moderne. On ne peut donc, en l'absence de données archéologiques, que supposer la présence d'une activité de réduction de minerai et de forges dans les forêts des vicomtes de Porhoët et de Rohan avant le XVe siècle.

Espace de privilège et véritable réserve de richesses seigneuriales, la forêt médiévale est également un espace particulièrement maîtrisé et géré. Même timides, les indices d'une première administration forestière sont présents dès le XIIe siècle dans la région.

– **Les organes de gestion des forêts**

La question de la gestion des bois avant la fin du Moyen Âge est difficile à éclaircir. On connaît pour la vicomté de Rohan un coutumier des bois, mis par écrit en 1613. Il donne un aperçu d'administration des forestiers pour le début de l'époque moderne. Auparavant, seuls quelques indices indiquent la mise en place d'une gestion (plus que d'une administration) de la forêt. Ainsi, en 1478, Jean de Rohan du Gué de l'Isle reçoit un revenu de 160 livres en tant que capitaine de chasse. De la même façon, les seigneurs de Guémené disposent au milieu en 1542[107] d'un capitaine des toiles et rets et de deux veneurs qui composent l'office de la vénerie, ainsi que deux gardes des bois et forêts de Sainte-Maure et des bois de Cramaz[108]. L'administration des forêts apparaît, à la fin du Moyen Âge, confiée à des gardes, ou forestiers, et à des sous-gardes (ou subgardes). Ils sont régulièrement mentionnés dans le mémoire et l'enquête de 1479 concernant la vicomte de Rohan[109]. Jean, « bastard de Rohan » est alors sous-garde de la forêt de Loudéac, tandis que Jean de Quelen, seigneur de Broutay[110], et Guillaume du Can en sont les forestiers[111].

Si l'organisation paraît bien cernée au XVe siècle, ces organes apparaissent occasionnellement dans les actes antérieurs. Plusieurs forestiers apparaissent ainsi dans l'entourage des vicomtes de Porhoët dès le XIIe siècle. La mention la plus ancienne, datant de 1155, présente Guido de Mosterbeton, Raoul de la Bouëxière et Guillaume de Dézerseul[112] comme forestiers d'Eudes II dans le cadre d'une donation du vicomte, qui est alors baillistre

[107] Galles, 1871, p. 139.
[108] Non localisé.
[109] Dom Taillandier, *Histoire*, II.
[110] Seigneurie de la paroisse de La Croix-Hélléan située à 26 kilomètres au sud de la forêt de Loudéac.
[111] Dom Taillandier, *Histoire*, II, p. CCVIII.
[112] Respectivement seigneurs installés sur 3 sites fortifiés : Betton (motte), La Bouëxière (motte de Chevré) et Dézerseul (plateforme et motte) ; toutes situées aujourd'hui en Ille-et-Vilaine.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

de Bretagne, à l'abbaye de Savigny[113]. Dans cet acte, ce dernier agit en tant que duc, ces forestiers sont donc dépendants du comté de Rennes et du duc et non de la vicomté de Porhoët. Toutefois, même si cette mention n'intéresse pas directement notre aire d'étude, elle l'éclaire sur deux points : elle montre d'une part, que les forestiers sont bien des seigneurs, ici tous détenteurs d'une motte ou d'un site fossoyé, et, d'autre part, que les forestiers sont des voisins de la forêt, toutes leurs résidences se positionnant entre 500 mètres et 2 kilomètres de la lisière forestière. Cette proximité est également constatée dans notre zone d'étude, notamment sur les limites forestières de Quénécan et de Loudéac. Certains sites de lisière peuvent ainsi être liés à des personnages possédant une charge de gestion des espaces forestiers.

Ces charges de forestiers, souvent héréditaires, peuvent devenir, pour certains lignages, un patronyme. C'est le cas pour Guillaume le Forestier qui est mentionné Outre-Manche en 1164. Il est alors possessionné à Ashby (Esseby) dans le comté de Leicester[114]. Cette seigneurie n'est pas issue de la donation par Henri Ier à Geoffroy de Porhoët, mais dépend d'Alain de la Zouche, son fils, qui l'a sans doute acquise par mariage durant le règne d'Henri II[115]. Si Guillaume le Forestier fait partie de l'entourage d'Alain de la Zouche, il est impossible de le relier à un massif forestier particulier.

Au début du XIIIe siècle, des forestiers sont également cités à Quiberon lors d'un conflit avec l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé, qui possédait alors le prieuré voisin de Lotivy[116]. Cet espace est, encore au début du XIIIe siècle, géré par quatre forestiers : Gralon Jestin, Julien Rivallon, Daniel et Jestin, fils de Guillaume. Ces quatre personnages revendiquent alors deux terres de Quiberon ainsi qu'un pré et un jardin qui se situent à côté d'un lieu planté d'ajoncs ou de roseaux leur appartenant[117]. Cet acte atteste que les forestiers sont possessionnés à la lisière de cette forêt, à proximité du prieuré de Lotivy sans doute[118].

---

[113] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 622-623 : … *in qua etam donatione forestarii mei, Guido scilicet de Mosterbeton et Radulphus de Buxeria et Guillelmus de Desercel …*

[114] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 655-656 : … *in Esseby tres virgitas terrae, et quartam extra villam, quæ fuit Willelmi Forestarii…*

[115] La ville porte encore d'ailleurs le nom d'Ashby-de-la-Zouche (en français), comté de Leicester. Keats-Rohan, 2008, p. 204.

[116] *Cartulaire de Quimperlé*, acte n° 53, 12 juin 1208 : …*et forestarios de Keberoen…*

[117] *Cartulaire de Quimperlé*, n° 53 : …*quod saesine cujusdam terre de Keberoen, que dicitur Maes Anscoet et alio nomine Maes An Lein Kautper, et sæsine prati et orti qui sunt juxta arundinetum forestariorum…*

[118] Le prieuré de Lotivy (*Loc Deugui de Keperoen*) est donné par Hoel et sa femme Havoise à Sainte-Croix de Quimperlé en 1069. Il se situe au centre de l'actuel Portivy, au nord de la presqu'île.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

En 1255, un acte fixe les droits d'usage dans la forêt de Lanouée, cédés par le nouveau vicomte de Porhoët Raoul III de Fougères à Caro de Bodégat[119]. Le seigneur de Bodégat reçoit le droit de prélever sur la forêt de Lanouée le bois nécessaire pour son hébergement ; du bois de chauffage ainsi que du bois sec sans l'autorisation des forestiers (*forestarii*). Cet acte mentionne ainsi plusieurs forestiers du vicomte chargés de l'administration de cette forêt. Malheureusement la liste des témoins, susceptible de mentionner leur nom, n'est pas conservée.

La forêt de Lanouée dispose donc de forestiers, tout comme les forêts ducales (Quiberon et Rhuys sans doute) : l'administration des forêts vicomtale apparaît ici calquée sur le modèle princier. Les forêts aux mains des seigneurs de moindre envergure sont, en revanche, moins bien connues. Tout au plus un acte du XIIe siècle nous renseigne sur l'existence de « maîtres forestiers » de la forêt de Lanvaux, terre qui dépend alors au moins en partie des biens des seigneurs d'Elven[120]. Cet acte peut être daté des années 1100[121]. Ces forestiers ont là une charge familiale : Rivallon partage la charge avec son frère, Eudon, et ses fils.

Dans ce contexte, on retrouve, à l'instar de ce qui est observé dans d'autres comtés sur des terres ducales ou comtales, des officiers ayant la charge de *venator*. Ce terme désigne ce qui devient, à la fin du Moyen Âge, l'office de vénerie[122], c'est-à-dire la gestion et l'organisation des chasses seigneuriales. Un personnage est cité en 1095 comme témoin d'une donation de Normand et Daniel, fils de Simon de la Roche(-Bernard) à l'abbaye de Redon : il s'agit de Letho, *venator*[123], sans doute attaché à la famille de la Roche. Cet office est à l'origine un office public, ce qu'il est d'ailleurs encore le cas au XIe siècle comme l'a montré J. Quaghebeur avec l'exemple de Gleu, originaire du Vannetais, qualifié de *venator* mais également de *fiscarius* sous le duc Hoel[124]. Ce terme n'apparaît pas dans la documentation postérieure, exceptée à deux reprises où il est devenu un patronyme : en 1282, *Eudone*

---

[119] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 960-961 : … *sine ostentione forestarii*…

[120] *Cartulaire du Morbihan,* n° 175.

[121] La copie de l'acte (BNF, Ms. fr. 22319), éditée par Rosenszweig (*Cartulaire du Morbihan*, n° 175) ne comporte pas de date. Les indications permettent toutefois de préciser la chronologie : deux abbés portent le nom de Robert au XIIe siècle (1155-1163 : Robert IV Méguier et 1163-1176 : Robert V de Blois). Quant au *Eudo* qui est cité dans cet acte, il s'agit d'Eudon II de Porhoët, mort après 1173, fils de Geoffroy de Porhoët et d'Havoise. Gendre du duc Conan III (maison de Cornouaille), il devient, après 1148, tuteur de Conan IV. Ce dernier étant duc à partir de 1156, l'acte est donc daté des années 1155-1156, sous l'abbatiat de Robert IV.

[122] Decq, 1922, p. 336.

[123] *Cartulaire de Redon*, n° 363, année 1095 ; *Cartulaire du Morbihan*, n° 169.

[124] Quaghebeur, 2002, p. 47 ; Quaghebeur, 2000, p. 11-28.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Venatore est témoin de la donation d'une maison à Pontivy par Olivier de Kerlogoden au vicomte Alain de Rohan et, en 1323, *Johannes Venatoris* et sa femme font partie des fondateurs de la confrérie du Saint-Sacrement installée dans la cathédrale de Vannes[125]. On retrouve également, aux côtés de ce dernier et parmi les fondateurs, *Bercherus Falconarius*, dont le nom est évocateur de sa charge.

La documentation est lacunaire pour la période et le secteur étudié, mais les mentions de forestiers et de veneurs en Bretagne prouvent que, dès le XIe siècle, ces charges sont héréditaires. Dans le cas des *venatores*, cela est démontré par l'exemple du *venator* Gleu de Fouesnant[126] dont le frère David est également *venator* du duc Hoel vers 1046-1058[127]. Pour les forestiers, les exemples des deux frères David et Jestin à Quiberon (fils de Guillaume, sans doute également forestier) en 1208, ou encore l'acte de 1255 concernant la forêt de Lanouée, confirment que la charge est héréditaire, au moins au XIIIe siècle[128]. L'hérédité est d'ailleurs renforcée par la transformation de ces termes en patronyme, attestée pour tous les offices dès le milieu du XIIIe siècle.

Ces exemples démontrent que l'ensemble des ressorts de gestion et d'administration des espaces forestiers étaient entre les mains de proches des ducs et des vicomtes et que, jusqu'au XVe siècle au moins, ces charges incombaient à des proches vassaux ou à des bâtards. Cette apparition de personnages nobles chargés de la gestion suppose alors la mise en place à proximité des espaces forestiers de résidences nobles et fortifiées leur appartenant.

– **<u>Les résidences seigneuriales : des marqueurs de la gestion forestière médiévale ?</u>**

L'inventaire mené dans le cadre de cette étude permet de dénombrer un nombre important de sites fortifiés à proximité des forêts bretonnes. Toutefois, la plupart des ces sites prennent des formes très diverses : enceintes, plates-formes, simples « maisons planes », mais rares sont les mottes qui peuvent être associées à une forêt, contrairement aux quelques exemples cités plus haut autour de la forêt de Rennes. Il faut toutefois citer l'exemple du site de La Douve-ès-Louais à La Motte[129], établi à moins de 600 mètres de l'actuelle lisière de la forêt de Loudéac et qui se trouvait, à l'origine, inclus dans cet espace. Si le détenteur de cette résidence ne peut être identifié (il existe plusieurs lignages dit « de La Motte » dès le XIIIe

[125] *Cartulaire du Morbihan*, n° 506.
[126] Comté de Cornouaille, actuellement La Forêt-Fouesnant (29).
[127] *Cartulaire de Quimperlé*, n° 3, d'après Quaghebeur, 2002, p. 143, note 180.
[128] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 960-961 : *... forestarii sui vel heredum suorum…*
[129] La Motte (22).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

siècle, sans qu'il soit possible de les localiser), le lien avec la forêt voisine ne laisse aucun doute. Le site se trouve ainsi dans la même situation de proximité que les sites de Bodinais (Les Forges), de Bodieu (Mohon), de Bodégat (Mohon) et l'hypothétique manoir du Plessis (Les Forges), tous implantés en lisière de la forêt de Lanouée. Trois de ces sites sont ainsi des fortifications ou des résidences relevant des Porhoët puis des Rohan (Bodinais, Bodieu et Le Plessis), tandis que Bodégat relève d'un lignage apparenté (les Caro ou Karou de Bodégat sont alliés aux Rohan, au moins depuis la première moitié du XIIIe siècle). L'exclusivité des possessions des familles vicomtales et de leurs vassaux directs dans cet espace indique donc le maintien d'un monopole fort sur le massif forestier et ses abords. Il est alors tout à fait logique d'inclure les trois enceintes fortifiées de la forêt de Loudéac dans les possessions des vicomtes, même si leur destination est sans doute bien différente.

En dehors de cet espace particulièrement bien cerné par les résidences seigneuriales, d'autres exemples sont connus dans des forêts voisines. Ainsi, la forêt de Quénécan, en plus d'accueillir les haras des Rohan depuis le XIIIe siècle au moins, abrite le château des Salles de Perret, mentionné dès le XIIe siècle. Ce site, implanté au bord d'un cours d'eau, dans un espace ouvert, se présente comme une véritable résidence de plaisance[130], dans une forêt qui est, avant l'extension de la vicomté au XIIIe siècle, le principal espace de chasse des Rohan[131]. Plusieurs autres résidences présentent le même modèle d'implantation au cœur d'un massif forestier : c'est le cas du manoir de Pontcallec, dont la date de création reste à préciser, ou encore du château de la Forêt à Brandivy, résidence des seigneurs de Lanvaux dès le XIIIe siècle.

– **Autres types de structures fossoyées liées à la forêt**

Les structures fossoyées ne sont pas systématiquement des mottes ou des plateformes destinées à accueillir une résidence au sein de ces parcs. Dans plusieurs cas, il est probable que des sites désignés comme « motte » correspondent en réalité à des garennes à lapin, ou des mottes à conils. Si les garennes sont très souvent mentionnées dans les aveux à partir du XVe siècle, rares sont les éléments qui permettent de les identifier sur le terrain. Toutefois, dans le cas du « Grand Parc » de Rhuys, la carte de 1684 mentionne plusieurs « mottes ». La

[130] Ce qui ne signifie pas que la destination de la résidence ait toujours été celle-ci. La mention d'un droit de guet dû par tous les hommes de la vicomté à Perret semble indiquer que le château des Salles qui s'y trouve servait également de centre de seigneurie. À la fin du Moyen Âge, il n'est plus qu'une résidence de chasse.

[131] La légende de fondation de l'abbaye de Bon-Repos (1184) relate ainsi une création en lien avec une chasse au cerf menée dans la forêt de Quénécan par Alain III de Rohan.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

seule motte seigneuriale confirmée dans cet espace est celle de Caden, associée à un manoir et désignée en 1684 comme « Grande Motte de Caden ». Les autres sites, 6 au total, sont répartis au cœur de l'espace clos, souvent dans des zones basses. Il est probable que ces éléments correspondent à des aménagements de garennes, propices à l'élevage et à la reproduction de ce petit gibier[132], et qui se diffusent en même temps que la consommation de cet animal, c'est-à-dire à la fin du Moyen Âge[133]. Ce type d'aménagement ne s'est pas pérennisé : aucun n'a pu être retrouvé en élévation. D'autres sites du même type sont supposés en dehors de ce parc. Le site identifié comme une motte, au Vot (commune de Merdrignac) est encore désigné au XIXe siècle comme « garenne ». D'un grand diamètre (quasiment 60 mètres), sa destination a pu être associée à un élevage au cœur d'une forêt ou d'un bois aujourd'hui disparu. De la même manière, la « motte » de Vieille-Cour, située en bordure de cours d'eau, avec son diamètre n'excédant pas les 25 mètres, pourrait n'être qu'une simple garenne associée au manoir. Elle tire alors profit de l'aménagement de marécages ou d'une motte entourée d'eau pour contrôler la dispersion du gibier. Toutefois, les garennes, mentionnées à l'époque moderne, ne sont pas nécessairement des mottes : il peut tout aussi bien s'agir d'enclos composés de haies et de plesses, sans création d'un tertre à proprement parler[134].

Enfin, après avoir évoqué les breils mentionnés dans les actes médiévaux, il est tentant de rapprocher ces mentions de plusieurs structures de type enceintes circulaires. Trois de ces enceintes, non associées à un habitat aristocratique identifié, sont conservées dans la forêt de Lanouée. Elles ont été décrites précédemment[135], et on peut supposer un lien avec les activités mentionnées dès le XIIIe siècle.

Dernier élément caractéristique des abords forestiers, le cas des parcellaires elliptiques potentiellement attachés à des espaces de défrichement est à étudier. Ce type de structures a également été identifié dans le Rennais[136]. Il s'agit le plus souvent de vastes parcellaires de forme ovale, d'un diamètre pouvant aller jusqu'à 600 mètres. L'enclos des Haies, identifié par M. Brand'honneur, se trouve ainsi en bordure de la forêt de Villecartier. Ces enceintes ne peuvent que rarement être associées à un habitat seigneurial, mais celle de Casteldeuc / Le Plessis (Les Forges) est peut être liée à un manoir des Porhoët : celui du Plessis, mentionné

[132] Zadora-Rio, 1986.
[133] Casset, 2007, p. 73.
[134] Mazurier, 2006, p. 342.
[135] *Cf. supra*, partie III, chapitre 10.1.b.
[136] Brand'honneur, 2001, p. 38-40.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

lors du partage de 1248[137]. Ces dimensions sont très importantes, puisque le parcellaire, presque circulaire, est d'un diamètre de 1,4 à 1,6 kilomètres, traversé du nord au sud par le cours du Ninian (fig. 52). Il renferme également une chapelle (dédiée à Saint-Marc) et le toponyme Casteldeuc (désignant « le lieu du château ») est évocateur[138].

La forêt reste donc un espace particulièrement bien maîtrisé et mis en valeur. Les exemples de fortifications de terre et de manoirs attestés mais non associés à un lignage majeur sont absents des lisières et espaces forestiers. Le maintien du monopole de la gestion forestière par les familles ducales et vicomtales est donc évident. Chacun à leur échelle, les grands seigneurs marquent également leur droit par l'implantation de résidences au cœur de ces massifs : à la fois expression de la possession et véritable résidence de plaisance, le château s'implante alors au cœur de cet espace fermé et réservé. Suscinio, Les Salles de Perret, La Forêt (Brandivy) ou encore Carnoët[139] sur l'autre rive de la Laïta, correspondent à ce type d'installation. Au XIVe siècle, d'autres résidences sont installées au cœur de forêts : c'est le cas du manoir de Trédion, qui existe sans doute avant 1324, date à laquelle le site est aux mains de la famille de Rieux/Malestroit[140]. L'ouverture de ces espaces aux communautés voisines apparaît en revanche maîtrisée et relativement circonscrite. Si les établissements religieux disposent systématiquement de droits assez larges sur les massifs voisins de leur abbaye (ramassage du bois, droit de pacage et éventuellement droit d'y prendre le bois de construction), les communautés civiles en paraissent exclues. Cette privatisation des espaces forestiers a notamment permis la relative stabilité des bois jusqu'à la fin de la période médiévale. La réduction de la surface de forêt est, ensuite, la conséquence de l'installation de plusieurs grandes forges seigneuriales entre le XVIIe et le XVIIIe siècle : Forges de Lanouée, Forges des Salles (Quénécan), Forges de Vaublanc (Loudéac). L'installation de ces infrastructures démontre la recherche systématique par les grands seigneurs d'une exploitation raisonnée et lucrative des ressources naturelles. Dans ce domaine, la maîtrise de l'eau est également, avec l'installation de moulins, un enjeu important pour les lignages seigneuriaux.

[137] *Cartulaire de Fougères*, n° 49.
[138] Le suffixe -deuc (ou -dec) est un dérivé du suffixe -*iaco* ou -*acum*.
[139] Coativy, 2014.
[140] *Cartulaire du Morbihan,* n° 510.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

1. Usages et maîtrise des cours d'eau au sein de la seigneurie : de l'opportunité à l'émergence d'une nouvelle économie seigneuriale

L'analyse de la répartition des sites archéologiques a démontré la systématisation du rapprochement entre la résidence fortifiée et les cours d'eau. Si les cours majeurs sont recherchés par les seigneurs les plus importants car constituant des axes de circulation et des points de passage facilement maîtrisables[141], les sites de moindre importance entretiennent avec l'eau une relation bien différente, basée avant tout sur l'usage économique de cette ressource.

a. Utiliser l'eau autour du château : nécessité défensive ou opportunité ?

– **<u>Le château au dessus de l'eau</u>**

Entre la fin du IXe siècle et le XIIIe siècle, plusieurs résidences sont attestées sur les rives des fleuves : L'Isle et Rieux sur la Vilaine, Malestroit, Josselin et Rohan sur l'Oust, Castel-Cran, Pontivy, Castennec, Hennebont sur le Blavet ; Guémené, Tronchâteau (Cléguer), Sainte-Anne (Plouay) sur le Scorff. Certaines résidences, attestées principalement entre la fin du XIIe et la fin du XIIIe siècle, tirent également profit de cours d'eau moins importants : c'est le cas de Corlay, La Chèze, Elven, Rochefort ou encore de Lanvaux, tous implantés sur les rives de cours d'eau de rang inférieur. Si les premiers sont des fortifications établies par des comtes, ducs et vicomtes, les seconds relèvent de seigneurs parfois issus des précédents lignages, mais établis en marge au cours du XIIe siècle. Les réseaux se mettent alors en place et s'organisent toujours autour de ces vallées fluviales. Les Rohan investissent les cours supérieurs de l'Oust et du Blavet, qui sont les deux cœurs de leurs vicomtés, et leurs principaux manoirs s'implantant sur les bords des affluents de l'Oust et du Blavet. Le duc poursuit, quant à lui, une politique de maîtrise du littoral, particulièrement à partir du XIIIe siècle, et investit progressivement le cours du Scorff. D'un point de vue défensif, le choix récurrent d'une nette domination du cours d'eau ne doit pas faire penser que ces châteaux ne sont systématiquement associés qu'à des fossés secs. Même si dans la plupart des cas il est impossible de le vérifier en l'état des données, certains sites ont pu disposer de fossés en eau.

[141] Ces contraintes suscitent notamment la création de bourgs à vocation également commerciale. *Cf. infra*, chapitre 12.3.b.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Rieux est un exemple de château ayant véritablement « les pieds dans l'eau ». L'absence, aujourd'hui, du phénomène de marées, suite à l'aménagement du barrage d'Arzal, et le colluvionnement qui a remblayé une partie des fossés, ne permet pas d'en rendre compte. Mais les marécages environnants permettaient de sécuriser le site et les fossés encore en partie visibles et pouvaient aisément être alimentés par le cours de la Vilaine situé à moins de 30 mètres. À Rohan, un diagnostic réalisé en 2006 par Jocelyn Martineau a mis en évidence dans les fossés de la basse-cour un niveau d'argile grise trahissant la présence d'eau stagnante dans les fossés. Celle-ci s'y accumulait alors par ruissellement[142]. Il en est de même au château des Rohan de Pontivy, l'eau étant actuellement canalisée et débouchant dans une fontaine au fond du fossé sud de la fortification. Enfin, dans le cas de fortifications plus anciennes comme celle de Bodieu[143], la présence d'eau est encore visible en période hivernale sur une hauteur pouvant atteindre 1,5 mètre, ce qui démontre que les nappes phréatiques ne sont jamais très loin de ces fossés. Ici, l'eau entoure l'enceinte primitive de la fortification, tandis que la grande enceinte et la motte ne semblent pas en bénéficier d'un tel dispositif.

– **L'eau autour du château**

D'autres sites ont en revanche des fossés alimentés directement par le ou les cours d'eau environnants. C'est le cas de ceux situés sur les bords de cours d'eau secondaires et souvent un peu plus tardifs que les précédents : ainsi les fortifications de Bodinais[144] mentionnée comme « ancien chasteau et forteresse » des Rohan en 1481[145], de Castel-Bihuy[146] et de La Forêt[147], appartenant aux Lanvaux au XIIIe siècle, ou encore de Porhoët-er-Saleu[148], manoir fortifié, permettent tous l'aménagement, relativement aisé, de fossés partiellement en eau (fig. 62). Les deux derniers s'élèvent d'ailleurs dans des zones marécageuses et l'installation de fossés, en même temps que d'étangs contigus, permet alors de drainer les eaux et d'assainir l'environnement de ces sites[149].

[142] Martineau, 2006, p. 18.
[143] Commune de Mohon, Morbihan.
[144] Commune des Forges, Morbihan.
[145] AD 44, B 1982.
[146] Commune de Pluvigner, Morbihan.
[147] Commune de Brandivy, Morbihan.
[148] Commune de Camors, Morbihan.
[149] La présence de marais est encore problématique pour l'abbaye de Lanvaux contigüe au château de La Forêt aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

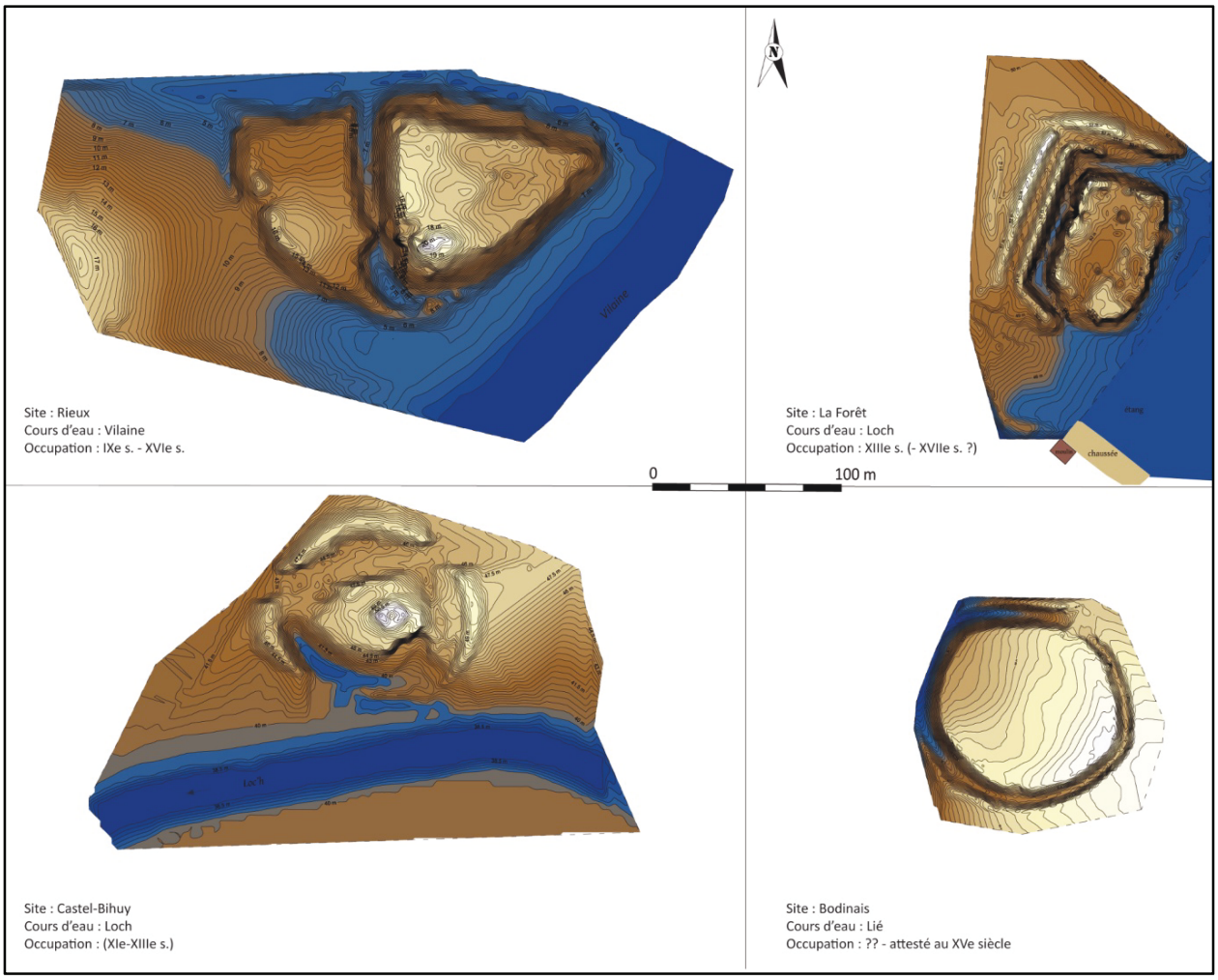

Figure 62. Quelques exemples de fossés ouverts alimentés par un cours d'eau.

De véritables travaux d'aménagements sont parfois nécessaires pour assurer la mise en eau des fossés. Le plus souvent il s'agit d'installer un système de barrage, qui se résume à la création d'une retenue d'eau, ou d'un étang, qui sert alors également à l'alimentation d'un moulin. Les travaux d'aménagement sont parfois plus conséquents, et l'on déplorera en ce sens l'absence de données écrites, notamment de comptes ducaux[150], qui, pour la fin du Moyen Âge pourraient nous fournir quelques informations sur les travaux engagés autour du château de l'Hermine à Vannes ou à Suscinio[151]. L'aménagement de ce domaine, engagé au début du XIIIe siècle, amène à la création d'un certain nombre d'étangs, destinés non

[150] Les registres sont très lacunaires jusqu'à la fin du XVe siècle, pour la plupart détruits durant la période révolutionnaire. On relève ainsi pour le XIIIe siècle un fragment de compte de 1263 (La Borderie, *Recueil d'actes,* n° 136 (1263, règne de Jean Ier)). Douze fragments seulement ont été copiés et publiés pour le long règne de Jean V (1399-1442).

[151] Commune de Sarzeau, Morbihan.

seulement à offrir des espaces pour la pêche et la chasse, mais aussi à assainir les terrains marécageux dans lesquels s'installe le château. Il existe déjà au moins deux étangs à la fin du XIVe siècle, destinés à la pêche, un chaland étant transporté de l'un à l'autre étang en 1390[152]. Le cas de Vannes, avec son château de l'Hermine, relève de la même volonté (et nécessité) de dompter les eaux pour aménager et protéger la résidence ducale qui est achevée au XIVe siècle[153]. L'utilisation de l'eau dans les fossés de ces châteaux est donc avant tout une question d'opportunité : certains ne devaient disposer d'eau que périodiquement dans l'année et aucun travaux d'ampleur ne trahit la volonté absolue d'acheminer l'eau dans les fossés de ces fortifications. Il est certain que plusieurs châteaux, tels que La Chèze ou la première motte d'Elven, n'ont jamais disposé de fossés en eau.

Concernant les fortifications de moindre rang, les données sont principalement issues des prospections et il est souvent difficile d'identifier le profil originel des fossés des mottes et plus encore des manoirs. L'implantation des sites se fait le plus souvent à moins de 100 mètres d'un cours d'eau, quel que soit l'importance de celui-ci. Si deux tiers des mottes les dominent assez largement, et ne permettent souvent pas l'utilisation de l'eau pour alimenter les fossés, la situation topographique des manoirs est quelque peu différente. Souvent implantés au cœur d'un domaine plus aisément accessible et exploitable, la présence de fossés en eau est plus souvent attestée et ce jusqu'à la fin du XVIe siècle, mais il s'agit alors de fossés relativement restreints en profondeur et en largeur et n'ayant cette fois plus de vocation défensive. L'eau est donc véritablement maîtrisée autour des principaux châteaux. La

[152] Jones, *Recueil Jean IV*, p. 612.

[153] L'extension de l'enceinte urbaine, entreprise dès le XIIIe siècle, entraîne l'assèchement d'une partie des marais. On ne sait exactement à quelle date sont entrepris les travaux d'aménagement de la nouvelle résidence ducale. Sa construction est couramment attribuée à Jean IV (1365-1399). Le réseau hydrographique de la partie basse de la ville est particulièrement dense (ce sont 6 ruisseaux qui entourent la ville de Vannes) et permet de maintenir l'eau dans la ville et autour du château. Les eaux qui ennoient les douves est et sud, issues de la Marle et du ruisseau de la Garenne, sont alors mises à profit. Les plans levés au XVIIIe siècle montrent plus précisément le système mis en place autour du logis de l'Hermine : un bras de la Marle est dévié par une chaussée vers le rempart et s'écoule sous l'enceinte et les écuries du XVIIIe siècle. Il contourne ensuite le logis et la petite cour, assez restreinte en surface (au maximum 1200 m², logis compris) avant de se jeter dans l'étang du moulin des Lices (plutôt modeste, il n'excède pas 900 m² de surface). Celui-ci dispose d'une décharge au sud du château, permettant d'écouler le trop plein vers les douves de la ville et la Marle. Il n'est pas à exclure, d'après les deux plans du XVIIIe siècle (AD 35, C 5201/ 3, *Plan des ruines de l'ancien château de l'Ermine. Pour faire voir la position des deux tours et terrain restant à afféager. Et demandé par le Sieur Julien Lagorce traiteur à Vannes,* milieu du XVIIIe siècle ; et AD 35, C 704 (25), *Plan d'un terrain situé au nord et joignant l'étier du moulin des Lisses pour faire voir l'emplacement dans lequel le Sr Liard compte bâtir*, 1774) que l'étang des Lices puisse être rempli par les eaux de la marée : à la fois par ce qui pourrait être un canal non représenté sur le plan du milieu du XVIIIe siècle, mais également en raison de la dénomination d' « étier des Lices » qui lui est attribué en 1774 et qui démontre bien la présence d'eau de mer à cet endroit.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

proximité, si elle est parfois défensive, est aussi mise à profit par le développement de machines hydrauliques, qui apparaissent dans la documentation dès la première moitié du XIIe siècle.

b. La diffusion du moulin : un marqueur économique de la domination seigneuriale

L'usage du moulin se diffuse au Moyen Âge et apparaît fréquemment dans les textes à partir du XIe siècle, dans tout l'ouest de la France[154]. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une innovation technique puisque le système du moulin au fil de l'eau existe depuis l'époque gallo-romaine. Toutefois, la maîtrise technique de ces machines, l'augmentation démographique et la mise en valeur de nouveaux terroirs entraînent la multiplication et la pérennisation de ces installations.

La question se pose de savoir dans quelle mesure les seigneurs laïcs contrôlent ces éléments de production, qui sont régulièrement associés aux établissements religieux[155], et en quoi ces moulins sont l'objet d'échange et d'accommodation entre les hommes, mais également des outils de la recomposition et de la gestion du paysage. Par la disparité des sources, deux approches se distinguent : une approche du moulin et de ses usages à travers les sources écrites, qui nous renseignent, dans le détail, sur les raisons de la diffusion et sur les modes de gestion de ces machines ; et une approche d'inventaire, plus exhaustive, mais qui couvre un cadre chronologique plus large, jusqu'au XVIIe siècle, afin de percevoir le lien entre les résidences et les seigneurs absents des sources écrites et l'aménagement du paysage. Nous aborderons successivement ces deux aspects, questionnant ainsi la pertinence des sources utilisées et interrogeant la place du moulin dans l'institution seigneuriale.

[154] Sur la diffusion du moulin dans l'ouest, voir la première synthèse proposée par D. Pichot (Pichot, 2002).

[155] C'est bien la question de la gestion hydraulique dans les environnements cisterciens qui a fait, la première, l'objet d'études systématiques (Benoît, Pressouyre, 1996 ; Benoît, Berthier, 1998). La question de l'impact de la maîtrise de l'eau par les moines et de l'hypothétique création d'un nouveau paysage rural autour de ces aménagements est au cœur des problématiques de ces recherches.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

– **Les premiers moulins dans les textes : une apparition discrète au XIIe siècle**

Les textes disponibles ne mentionnent pas l'existence de moulins appartenant à un seigneur ou à une abbaye avant le milieu du XIe siècle[156]. Le cartulaire de Redon atteste de 17 moulins[157], situés principalement dans les actuelles Loire-Atlantique et Ille-et-Vilaine, notamment sur l'Erdre et la Vilaine. La première mention remonte aux années 1070, mais les donations de moulins se multiplient surtout dans la première moitié du XIIe siècle. Dans le Vannetais et le Porhoët, l'analyse des sources écrites médiévales laisse supposer une répartition homogène des moulins. Toutefois, les mentions textuelles sont peu nombreuses : entre 1100 et 1323, 37 moulins (ou série de moulins[158]) différents sont attestés sur la zone d'étude[159] (fig. 64).

Les deux premiers moulins sont mentionnés dans les actes du cartulaire de Redon : il s'agit d'un moulin cédé dans les années 1120 à l'abbaye par Riocus d'Arzal[160] et d'un autre moulin installé « sous » le château de Castennec et mentionné dans les années 1118-1128[161]. Ce premier moulin de Bonester, indiqué comme étant à Treheguer (Tréhiguier aujourd'hui) devait donc se situer sur la commune actuelle de Pénestin[162] et séparé d'Arzal par l'embouchure de la Vilaine. Quand au second moulin, il est installé sur un méandre du Blavet, sans doute à l'emplacement du franchissement du cours d'eau par les voies anciennes : l'aménagement d'un pont a pu permettre ici d'installer un moulin. Ces deux moulins mentionnés au XIIe siècle sont donc cédés, tout ou partie, à l'abbaye de Redon, mais leur installation peut être plus ancienne, notamment à Castennec, où l'occupation importante du

[156] Les mentions sont plus précoces dans d'autres régions. Toutefois, la précision des actes et la spécialisation des moulins n'est réelle qu'à partir du XIe siècle. Ainsi, le premier moulin à drap est mentionné en 1116 à Sallèles d'Aude (Bautier, 1960, p. 579), les moulins à fouler depuis 1078 (*idem*, p. 581), le premier moulin à tan en 1142 à Pontoise (*idem*, p. 597). A.-M. Bautier souligne que les moulins spécialisés « appartiennent soit au roi ou à un haut seigneur féodal » ou « à un établissement religieux » (Bautier, 1960, p. 586), ce qui correspond aux observations formulées en Bretagne.

[157] *Cartulaire de Redon*, Prolégomènes, p. CCXIII.

[158] Il est difficile de les quantifier puisque les textes latins ne mentionnent jamais leur nombre exact. Seule l'utilisation du pluriel indique que les moulins ne sont pas isolés. Il faut rajouter à cela la possible incertitude du scribe : ainsi, en 1252, la charte de fondation de l'abbaye de Prières mentionne plusieurs moulins (*molendina*), tandis qu'en 1281 un seul est mentionné (*molendinum*). Erreur dans les textes ou évolution dans les faits, il est impossible de trancher. Bien que cette lacune pose un problème de quantification, cela montre bien que les moulins sont considérés déjà globalement comme une entité industrielle et que les droits portent toujours sur l'ensemble des revenus et non sur une partie des machines.

[159] À titre de comparaison, l'inventaire des moulins effectués en Haute-Bretagne (Ille-et-Vilaine principalement) livre 4 fois plus de moulins (pour un total de 234 mentions). Bachelier, 2013, p. 79.

[160] *Cartulaire du Morbihan*, n° 194 : *molendinum Bonester*.

[161] *Cartulaire du Morbihan*, n° 197 : *et duas partes molendini quod est situm sub turri castri.*

[162] Loire-Atlantique.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

secteur depuis la période gallo-romaine est un argument important. Ils sont, dans les deux cas, d'origine seigneuriale et il est possible que leur aménagement remonte à la fin du XIe siècle.

Au cours du XIIe siècle, cinq autres moulins ou série de moulins sont mentionnés : à Rohan, à Trémuzon (Loudéac), près d'Auray, à Hennebont, à Pontivy et sur le cours du Blavet traversant le massif de Quénécan. Le biais des sources est ici lourd de conséquence : les seuls moulins qui apparaissent dans les textes sont ceux appartenant aux plus importants seigneurs (duc et vicomtes principalement) et/ou ceux qui sont cédés, tout ou partie, à un établissement religieux. Lors de la création de l'abbaye de Bon-Repos en 1184, Alain de Rohan concède des droits importants sur les moulins aux moines originaires de Savigny : il donne non seulement une part des revenus sur ses moulins de Pontivy, mais surtout il leur cède l'autorisation d'exploiter le rivage du Blavet pour y installer des moulins entre Trégnanton[163] et Gouarec, soit 10 kilomètres du cours d'eau, sans autre restriction. À l'exception de cette autorisation de construction et du moulin de Trémuzon, il s'agit systématiquement de donations concernant des moulins associés à un seigneur et à un château[164]. Ces moulins sont tous implantés sur des cours d'eau majeurs : Blavet, Oust, Scorff et Loc'h principalement.

– **Une multiplication des moulins au XIIIe siècle**

Les textes se font plus nombreux au XIIIe siècle et montrent une diversité plus importante dans les localisations et les propriétaires de ces moulins. Sur 31 moulins ou séries de moulins, 15 appartiennent encore à des seigneurs majeurs : duc de Bretagne, vicomtes de Porhoët et de Rohan, seigneur de Rochefort et d'Hennebont. Mais plusieurs seigneurs de moindre rang apparaissent également dans les textes comme possesseurs de moulins ou de revenus y afférant. Plusieurs sont des membres de l'entourage des ducs et vicomtes : Geoffroy Bernier[165] et Olivier de la Moussaie[166], tous deux écuyers d'Alain de Rohan ; Eon de

[163] *Cartulaire du Morbihan*, n° 235 : *Dedi etiam prefatis monachis aquam Blavez et utrunque rivagium per totum dominicum meum a Gouarec usque ad Troguenantum, ut ibi possint facere piscarias et exclusas et molendina.* Le lieu-dit de *Troguenantum* correspond actuellement à Trégnanton, commune de Saint-Gelven, Côtes-d'Armor.

[164] Dans le cas de Loudéac, la localisation de la résidence des vicomtes de Porhoët n'est pas connue, toutefois le moulin se trouve en périphérie de la commune, à 5 kilomètres du bourg et à 4 kilomètres de la première fortification identifiée.

[165] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1030, année 1273 : *Gaufridus Bernier, scutarius (...) quadam mina saliginis quam memoratus Gaufridus habebat, ut dicebat, in molendino in tota vigeria de Pontguegant.*

[166] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1024-1025, année 1271.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Quénécan, régulièrement mentionné dans l'entourage du seigneur de Rohan[167] ; Karou, seigneur de Bodégat[168], vassal du vicomte de Porhoët ; Alain de Saint-Diel, valet, de Riantec[169]. D'autres seigneurs de l'aristocratie locale sont mentionnés [170]: Erell, femme noble et mère de Guégon An Coët, possessionnée au Croisty[171] ; Henri fils de Soliman possessionné à Hennebont en 1200[172] ; Henri, seigneur de Moréac en 1230[173] et Nicolas, fils de Guillaume le Borgne possessionné à Nostang en 1308. Les trois premiers possèdent des moulins, le dernier ne disposant que d'un tiers du moulin de Loc-Jean[174].

Au XIIIe siècle, plusieurs abbayes et prieurés sont également en possession de moulins, dont certains cédés par des laïcs avec d'autres revenus : les abbayes Notre-Dame de la Joie d'Hennebont, de Bon-Repos, de Billiers et de Redon sont régulièrement mentionnées, ainsi que les prieurés de Josselin et de Malestroit. Les textes laissent donc entrevoir un net élargissement du spectre des possesseurs de moulins au XIIIe siècle, effet largement artificiel en raison du nombre d'actes croissants pour cette période. Il faut également prendre en compte pour le XIIIe siècle la possibilité d'existence d'un véritable « réseau parallèle » relevant des seigneurs de moindre rang et qui serait constitué de moulins dont les lignages ne se défont pas pour de simples raisons : les moulins sont alors souvent étroitement liés à leur résidence (tout comme au XVe siècle) et ils n'en disposent souvent que d'un seul.

Certains actes paraissent en revanche plus précis, notamment lorsque l'on touche à des conflits concernant les droits ou les dommages causés aux moulins. La répartition géographique des moulins apparaît également moins sélective au cours du XIIIe siècle. Des moulins sont toujours mentionnés sur les cours d'eau principaux (Blavet, Aër, Loc'h), mais les rivières secondaires sont aussi plus régulièrement mises en valeur. L'augmentation des mentions d'étang et/ou de chaussée associés à ces moulins trahit également un développement croissant des moulins sur étang et un perfectionnement de ces aménagements qui permet

---

[167] Dom Morice, *Preuves*, I, col.1339 , année 1323.

[168] Karou de Bodégat est mentionné dans plusieurs versions des partages du Porhoët au milieu du XIIIe siècle. Voir notamment : *Cartulaire du Morbihan*, n° 275, année 1248. Il est dit chevalier dans un acte de 1255, et se trouve dans l'entourage direct des seigneurs de Porhoët (*Cartulaire de Fougères*, n° 63).

[169] *Cartulaire du Morbihan*, n° 508, année 1323 : « Alen de Saint-Diel, vallet », échange avec l'abbaye Notre-Dame d'Hennebont.

[170] Nous ne retenons pas ici la mention d'Alain de Spinefort, possessionné entre Languidic et Hennebont et pour lequel l'acte ne précise pas s'il est propriétaire ou non des moulins mentionnés à Hennebont.

[171] *Cartulaire de Quimperlé*, acte n° 6, acte daté des années 1186-1209.

[172] *Cartulaire du Morbihan*, n° 239, année 1200.

[173] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 866, année 1230.

[174] Locjean, commune de Riantec (56).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

d'installer des moulins sur des cours d'eau aux débits moindres et avec des périodes d'étiage plus importantes.

Interroger la relation entre les châteaux et le moulin est aisé, en revanche le lien entre les résidences fortifiées de moindre rang et le moulin n'est pas perceptible dans la documentation antérieure au XIVe siècle. C'est avant tout l'étude des cadastres anciens qui permet d'établir ce rapprochement (près des deux tiers des manoirs disposent d'un moulin dans leur environnement proche). Ainsi, à proximité des mottes, on retrouve, dans plus de 45% des cas, un plan d'eau ou les traces d'un ancien plan d'eau à moins de 300 mètres de la résidence, sans pour autant que l'aménagement de celui-ci ne puisse être daté. Lorsque l'implantation le permet, l'étang et le moulin se situent dans les 150 mètres autour de la résidence : la recherche de la proximité assure, encore une fois, la représentation seigneuriale et le contrôle d'un élément central de la seigneurie rurale.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

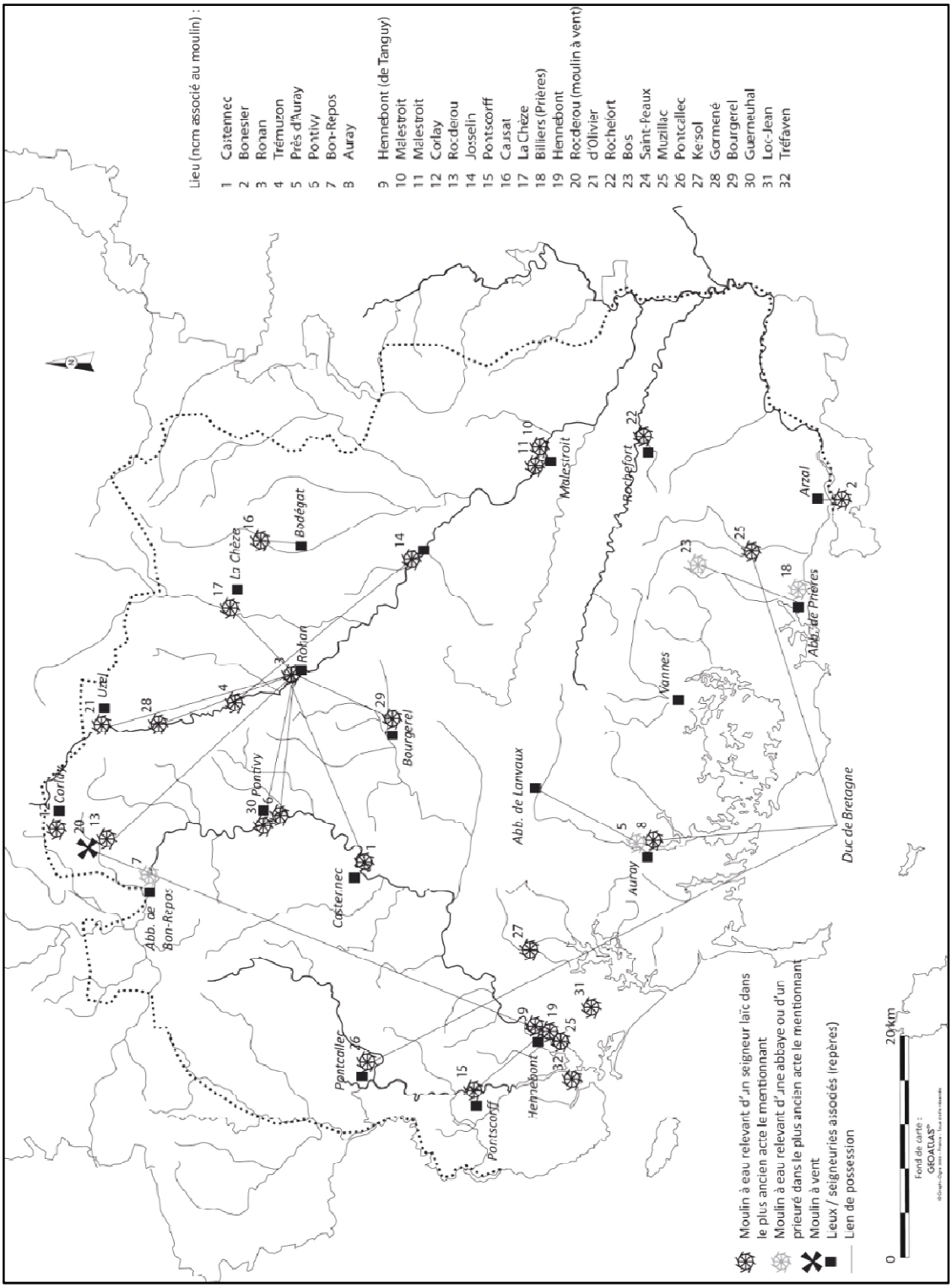

Figure 63. Carte des moulins localisés et identification du premier possesseur connu.

– **Le seigneur châtelain et son moulin**

Malgré la difficulté posée par des sources très lacunaires, les 53 mentions relevées[175] amènent à quelques constatations. Avant le deuxième tiers du XIIIe siècle, seuls les ducs et vicomtes disposent d'une aisance suffisante pour se dessaisir de leurs moulins. Cela ne suppose pas qu'ils soient les seuls à en posséder. Plusieurs textes laissent apparaître des possesseurs nobles, souvent mal identifiés, qui donnent des moulins en aumône (c'est le cas de Riocus d'Arzal vers 1120 et d'Erell vers 1186-1209) ou qui sont mentionnés dans le cadre de conflits (c'est le cas d'Inisan de Rostevel, à la fin du XIIe ou au début du XIIIe siècle). Les donations récurrentes de moulins ou de revenus sur les moulins aux établissements religieux montrent qu'il s'agit d'une source de revenus primordiale, après les dîmes paroissiales. La très large donation du vicomte de Rohan pour la fondation de Bon-Repos, comportant l'autorisation de bâtir des moulins sans limitation, est une preuve supplémentaire de la place que cette machine a prise au cours du XIIe siècle, notamment chez les cisterciens[176].

Au XIIIe siècle, les mentions de moulins montrent que la majorité des moulins faisant l'objet de partage, d'échange ou de donation appartiennent encore au duc ou au vicomte de Rohan. Ces deux personnages disposent d'un parc de moulins globalement répartis dans l'ensemble de leurs possessions, trahissant sans doute une augmentation rapide du nombre de ces aménagements. Parallèlement, l'importance de la noblesse locale dans la détention des moulins ou de revenus sur ces moulins apparaît clairement à partir des années 1230. Les détenteurs sont, le plus souvent, des proches des grands seigneurs et il n'est pas impossible de voir dans ses personnages des vassaux qui auraient reçu des moulins de la part de leur suzerain[177].

La généralisation du moulin à moudre a souvent été associée à la diffusion de la banalité[178]. Ce questionnement autour de l'imposition de la banalité dans les campagnes aux XIe-XIIIe siècles ne peut être développé, tout simplement parce qu'il est très difficile d'y répondre[179]. Si les textes ne parlent jamais de « moulin à ban » dans le Morbihan et les Côtes-

[175] 39 sites différents sont mentionnés, mais plusieurs font l'objet de plusieurs actions au cours des XIIe et XIIIe siècles.

[176] Rouillard, 1998, p. 79-82.

[177] La vente ou l'échange de revenus sur les moulins avec Alain de Rohan, notamment à la fin du XIIe siècle, démontre un souci constant de conserver les revenus de ces machines : en 1270, de la part de Geoffroy Bernier (Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1030), en 1323 par Eon de Quénécan (Dom Morice, *Preuves*, I, col.1339).

[178] À la suite de Marc Bloch (Bloch, 1935) voir également les travaux de Robert Fossier (Fossier, 1981 ; Fossier, 1982). Pour un bilan historiographique de l'approche du moulin médiéval, nous renvoyons aux réflexions de G. Comet (Comet, 2002).

[179] Comet, 2002, p. 12.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

d'Armor, l'existence d'un assujettissement des hommes au moulin seigneurial est attesté au moins au début du XIIIe siècle[180]. La première mention d'une obligation de moudre au moulin de son seigneur remonte à 1220, dans l'accord entre Payen de Malestroit et le prieuré de La Madeleine[181]. Suite au conflit les ayant opposé sur la gestion des dégâts causés par les moulins du premier aux seconds[182], est réglée également la question des devoirs de mouture. Il est donc convenu que tous les hommes dépendants des fiefs de Payen de Malestroit devront « moudre et fouler » à ses moulins et que les hommes des moines devront « moudre et fouler » aux moulins du prieuré[183]. Quant aux hommes qui ne relèveraient pas des fiefs du seigneur de Malestroit, ni d'un autre fief, ils peuvent utiliser le moulin des moines s'ils le désirent. L'assujettissement des hommes au moulin seigneurial est également mentionné à Hennebont en 1264 : dans cet accord, il est précisé que les hommes d'Hervé de Léon ne peuvent être contraints par Pierre de Bretagne à moudre ou à fouler à ses moulins installés sur le Blavet au pied de Manez-er-Garu[184]. Ces mentions, quoique rares, attestent des contraintes pesant sur les populations, notamment urbaines.

Si les propriétaires des moulins sont assez peu nombreux avant le XIIIe siècle, la localisation des moulins par rapport à la résidence permet de percevoir l'évolution de l'intégration de la machine dans le paysage seigneurial. Au moins pour le XIIIe siècle, l'inventaire démontre que la majorité des châteaux mentionnés dans les sources disposent d'un moulin associé (fig. 64). Ils apparaissent le plus souvent lors d'une donation à un établissement religieux, expliquant la prédominance des moulins urbains. Castennec, Rohan, Ploërmel, Pontivy, Auray et Hennebont disposent ainsi de moulins établis directement auprès du château à la fin du XIIe siècle. Au XIIIe siècle, ce sont ceux de Malestroit, de Corlay, de Pontcallec, de La Chèze, de Rochefort, de Muzillac, de Rohan et de Bourgerel[185] qui font leur apparition dans les actes. Les textes et, à défaut, les cadastres anciens, permettent

[180] Tonnerre, 1994, p. 474.

[181] *Cartulaire du Morbihan*, n° 263.

[182] Les moulins se situent sur l'Oust, entre les deux pôles : le bourg de La Madeleine sur la rive gauche, le bourg seigneurial (et castral ?) sur la rive droite.

[183] Les sources disponibles empêchent de voir la banalité comme un facteur ou un résultat des innovations techniques et surtout d'une évolution sociale. L'imposition brutale de la banalité ne ressort pas dans les textes, ce qui laisserait davantage penser que les hommes se sont soumis à ces nouveaux systèmes de taxation contre l'allègement d'un certain nombre de tâches domestiques dont celle, chronophage, de la mouture domestique. Conséquence ou facteur de l'expansion des machines hydrauliques, la question reste en revanche posée.

[184] *Cartulaire du Morbihan*, n° 321 : « outre ne puet ledit Pierre destreindre nus de homes de nostre terre ne de noz fiez à moudre ne à foler à ses molins devant-diz ».

[185] Commune de Remungol, Morbihan.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

systématiquement de localiser le moulin à proximité du château, voire au pied de la muraille, à Castennec[186] ou à Josselin par exemple, deux cas pour lesquels le moulin est dit « sous la tour du château »[187].

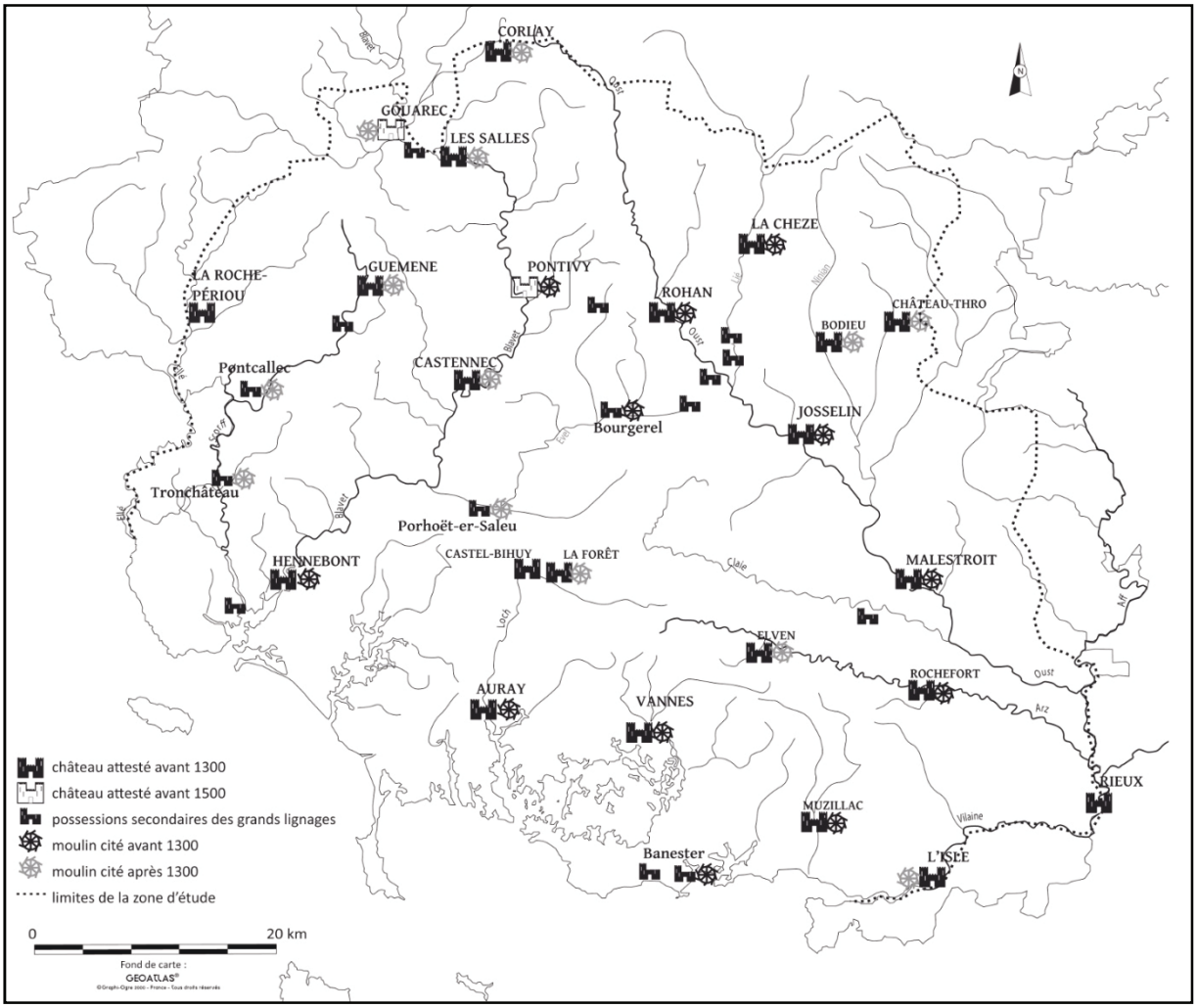

Figure 64. Carte de localisation des moulins associés aux châteaux et manoirs des principaux lignages entre le XIe et le XVe siècle.

Quant aux activités pratiquées, la plupart des moulins mentionnés sont des moulins à blés, mais dès la première moitié du XIIIe siècle, il existe un moulin à tan à Josselin[188] et à

[186] *Cartulaire du Morbihan*, n° 197, mention de 1118-1128 : *Et duas partes molendini quod est situm sub turri castri.*

[187] *Cartulaire du Morbihan*, n° 264, mention de 1231 : *molendinum meum ad tanum de sub castro Joscellini super Out flumen situm*.

[188] En 1231, Eudes, vicomte de Rohan, cède au prieuré Saint-Martin de Josselin le moulin à tan qui est situé sous le château. Un moulin sous le château, alimenté par un petit affluent de l'Oust, existe encore à l'est de la

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Ploërmel[189]. L'activité drapière est surtout connue pour le XVe siècle, période où les draps de Josselin sont exportés vers l'Angleterre[190]. La teinture est également une activité qui est attestée à l'ouest du bourg castral, par la présence d'un faubourg suivant l'Oust et appelé, encore au XVIIIe siècle, le faubourg de Glatinier. Si son étymologie renvoie à la pratique tinctoriale[191], la date de son développement reste impossible à préciser. Toutefois, l'activité est bien présente dès le XIIIe siècle au sein de la ville. Au XVe siècle, on retrouve, dans la vicomté de Rohan, une quinzaine de séries de moulins relevant du vicomte, parmi lesquels plusieurs moulins « foulleretz » (au moins cinq), mais encore principalement des moulins à blé. Tous sont mentionnés avec leurs « estangs, chaussees, ataches, retenue d'eau, pescheries, escluses, reffoul, biez » et la moitié d'entre eux sont encore associés à un château[192]. Les prémices des moulins industriels (activité textile et cuir qui font, à partir du XVe siècle, la richesse du centre Bretagne) sont donc perceptibles au XIIIe siècle.

Une distinction importante s'opère, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, entre les possessions des grands seigneurs et l'aristocratie locale. Les premiers disposent de moulins à proximité de leurs résidences, mais élargissent progressivement les implantations de moulins à l'ensemble de leurs domaines, zones pour lesquelles ils peuvent déléguer la gestion de ces sources de revenus. Le moulin est ainsi, dans des zones parfois éloignées de plus de 15 kilomètres du chef-lieu de seigneurie, un outil de la représentation seigneuriale. Quant à la noblesse locale, elle favorise, autant que les ressources naturelles le lui permettent, la proximité entre la résidence et le moulin. Cette proximité, imposée par l'étendue restreinte des domaines, suppose davantage d'aménagements des cours d'eau pour alimenter les moulins implantés souvent par la construction d'étangs.

---

fortification, mais il est impossible de déterminer s'il s'agit à l'origine d'un moulin à blé ou à tan. *Cartulaire du Morbihan*, n° 264: *molendinum meum ad tanum de sub castro Joscellini super Out flumen situm.*

[189] *Cartulaire du Morbihan*, n° 264 : *molendino taneres et molendino bladi*.

[190] L'exportation des draps de laine de Josselin est importante au XVIIIe, la fabrique de draps de qualité étant encouragée à Josselin et Vannes par les Etats de Bretagne en 1758 (Peuchet, 1798, p. 172-173).

[191] L'étymologie *glastum* qui signifie guède ou waide atteste ce lien. D'autres rues des Glatiniers existent, notamment à Saint-Quentin (Aisne) et sont associées à l'activité de teinturiers de guède. Le terme de glatinier désigne encore en picard le marchand de guède. Le breton *glas* est déjà mentionné dans le *Catholicon* imprimé en 1499.

[192] Registre de la vicomté, 1471. AD 44, B 1982.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

c. Aménagement et usages des moulins

– **L'objet et la technique : construire son moulin et aménager son étang**

Les textes sont peu loquaces sur les aspects techniques. Ils ne cherchent pas à être précis quant à la topographie et la technicité des moulins, mais bien à établir des droits, notamment concernant les revenus. Au XIIIe siècle, d'après les textes disponibles qui évoquent plus régulièrement les problèmes engendrés par la multiplication des moulins, cet intérêt semble croître. Tributaires des sources écrites, les historiens ont souvent délaissé les aspects techniques, ce que déplorait encore G. Comet en 2001[193]. Depuis une dizaine d'années, ce questionnement relatif à l'aménagement et au fonctionnement des moulins médiévaux est alimenté par les archéologues. Les découvertes des quinze dernières années ont amené à un profond renouvellement de cette thématique. Suite aux premières fouilles du moulin carolingien d'Audun-le-Tiche[194] en 1995, celles de Thervay (IXe-XIIe siècles)[195] ou de Belle-Eglise dans le Jura[196], ou dans l'Ouest des moulins de Marillais (IXe- milieu Xe siècle)[197] et plus récemment de celui de La Perruque à Colomby (XIe-XIIe siècle)[198], ont permis d'illustrer les aménagements des moulins de la fin du haut Moyen Âge. Les premières fouilles ont montré que les techniques de construction avaient peu évolué depuis la période antique en ce qui concernait le système de roue. Mais la diffusion de l'arbre à came a contribué à la multiplication des usages de ces machines hydrauliques. Les fouilles manquent en Bretagne, mais les sources disponibles nous renseignent sur l'environnement des sites et les différents éléments périphériques au moulin. Seuls des vestiges du moulin ducal de l'Isle[199] ont récemment été reconnus[200].

Les moulins sont le plus souvent installés au fil de l'eau, sur chaussée, aménagement destiné à créer une rupture et une augmentation du débit. Il n'existe pas de preuve de

[193] Comet, 2002, p. 12-13. Depuis plusieurs travaux ont repris la documentation écrite. C'est le cas de la thèse de J. Rouillard sur les moulins du bassin de la Vanne dans le sud Champagne et nord Bourgogne (Rouillard, 2003), ou encore de la thèse de V. Joineau sur l'Entre-Deux-Mers dans le sud-ouest de la France (Joineau, 2011).
[194] Rohmer, 1996.
[195] Fouille 2008, direction Gilles Rollier (INRAP). Voir notamment, Rollier, 2008, p. 44-45.
[196] Bernard, 1998.
[197] Commune de Notre-Dame-du-Marillais, Maine-et-Loire. Fouille 2006-2008, direction Yann Viau (INRAP).
[198] Manche. Fouille 2009-2012, direction Vincent Bernard (CNRS, Rennes), Frédéric Epaud (CNRS, Tours).
[199] Commune de Marzan, Morbihan.
[200] Daré, 2014, p.13-14. Les éléments en bois (plateforme/attache du moulin et canalisation) sont actuellement en cours d'étude (Analyse dendrochronologique par Vincent Bernard, UMR CNRS 6566).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

l'existence de moulins à bateaux, connus, pour la Vilaine par exemple, au XVIe siècle[201]. En revanche, l'existence de moulin à vent est attestée ici dès 1270[202] : Adelice d'Hennebont cède une terre à l'abbaye de Bon-Repos sur la paroisse de Saint-Mayeux[203], pour y bâtir un moulin *ad ventum*[204]. La première mention relevée en Bretagne remonte à 1245, en Loire-Atlantique[205]. Sa diffusion reste en revanche inconnue. La géographie du Morbihan offre également la possibilité d'aménager quelques moulins à marée. Toutefois, les rares mentions concernent des moulins relevant de seigneuries monastiques[206].

En dehors de ces quelques exemples, la plupart des moulins apparaissent dans les textes associés à un étang. Ils représentent 55% de ceux mentionnés avant le XIVe siècle. L'aménagement d'un étang n'est pas obligatoire pour alimenter un moulin sur les cours d'eau secondaire. Toutefois, l'étang permet un meilleur rendement avec un débit moindre. Il permet également des installations avec des roues « par-dessus », une chute d'eau d'environ 3 mètres permettant d'alimenter en permanence le moulin[207]. *A contrario*, les moulins installés sur les cours d'eau principaux ne sont pas associés, dans les textes, à un étang. Dans ce cas, l'aménagement d'un bief alimentant le moulin avec un système de chute d'eau ou avec un

---

[201] AD 35, Manuscrit de la Vilaine, publié par Michel Mauger (Mauger, 1997).

[202] A.-M. Bautier relève une mention d'un moulin à vent dès la fin du XIIe siècle à Saint-Martin-de-Varreville (Cotentin). Toutes les premières mentions concernent la Normandie, l'Angleterre (1181) et le Ponthieu (1191-1192). L'usage du moulin à vent se développe ensuite très largement au cours du XIIIe siècle, en particulier dans les régions côtières. Bautier, 1960, p. 610-615.

[203] Côtes-d'Armor.

[204] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1021 : *unum locum competentem ad construendum in eo unum molendinum ad ventum in terra sua de Roozerou vel circa id locorum, ubi dicto Religiosi viderint expedire.*

[205] Tonnerre, 1994, p. 474.

[206] En 1252, l'abbaye Notre-Dame de Prières, à Billiers, reçoit du duc Jean Ier pour sa fondation les moulins sur la paroisse de Billiers. Dans le premier acte de 1252, les moulins sont indiqués « sous » le village de Billiers (*Cartulaire du Morbihan*, n° 286 ; Dom Morice, *Preuves*, vol. 1, col. 952-953 : *Molendina insuper subtus villam de Beler*). Un second acte de 1281 précise la localisation en situant l'étier de Billiers comme étant le cours d'eau qui descend depuis le pont du moulin des moines jusqu'à la mer (*Cartulaire du Morbihan*, n° 390 : *estium quod defluit seu descendit ab illo ponte molendinis dictorum religiosorum, prout dictum estium se ducit ab illis molendinis ad magnum mare*). Les aveux du XVIIe siècle confirment plus explicitement la nature de ce moulin en indiquant que les terres de l'abbaye de Prières s'étendent « depuis le long du grand chemin qui conduit du passage de Tréhiguer au pont d'Avellac et du dit pont jusques au moulin-à-mer de Biliers… ». Le moulin de Bonester, cité vers 1120, pourrait se trouver également être un moulin à marée, puisqu'il est situé sur un étier, mais la disparition du toponyme ne permet pas de situer précisément le site. Le moulin de Billiers, remontant à la seconde moitié du XIIIe siècle est donc le plus ancien mentionné dans les textes. Le moulin de Pencastel à Arzon (Morbihan) est souvent relevé comme étant le plus ancien moulin à marée connu en Bretagne. Toutefois cet argument repose sur une pierre gravée de la date 1186 dans le moulin actuel. Ce seul argument ne peut être retenu pour en dater l'installation.

[207] Derex, 2001, p. 103.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

système de roue « par-dessous » est utilisé, comme le montre encore le cadastre ancien, par exemple à Guémené-sur-Scorff.

Le premier aménagement d'étang mentionné est celui de Rohan vers 1127. Dans l'acte de donation à Saint-Martin de Josselin, il est indiqué que l'un des moulins de Rohan se trouve sur l'étang supérieur[208]. La présence de l'Oust, à l'est du château, laisse donc supposer que le moulin est installé, au XIIe siècle, sur un affluent. Un petit affluent est localisé au centre de Rohan, contournant par l'ouest et le nord l'ancienne motte. L'aménagement d'un étang à cet endroit permet donc à la fois de défendre le site castral et d'installer un moulin. Le profil des parcelles en zone basse de Rohan pourrait correspondre à l'emprise de cet étang. La même configuration se retrouve à Muzillac, où l'étang de Penmur, qui protège l'éperon du château, permet également l'installation de moulin, mentionné en 1288[209]. Au XIIe siècle, le moulin de Trémuzon est également dans doute associé à un étang, de même que le moulin de l'abbaye de Lanvaux près d'Auray. Mais c'est au XIIIe siècle que les moulins sur étangs se développent, notamment sur les cours d'eau secondaires. Cette multiplication de la construction des étangs est imposée par la position des possessions et également par la volonté d'assurer un fonctionnement constant des machines. Le coût d'entretien est élevé pour ces aménagements, qu'il faut régulièrement assécher et pour lesquels l'entretien de la digue et de la chaussée est primordial à leur pérennité. C'est toutefois ce mode d'installation qui s'impose dans les seigneuries de la petite et moyenne noblesse. Les données disponibles ne permettent pas d'évaluer la superficie de ces étangs.

Plusieurs aménagements sont mentionnés en lien avec ces nouveaux étangs. Ainsi, les chaussées le sont 6 fois[210], sous les termes de *calcea*[211], *chausseya/chauceia* ou exceptionnellement, de *aggere*[212]. Ces chaussées constituent les digues des étangs qui barrent le cours d'eau. En revanche, les biefs ne sont jamais évoqués. Un dernier terme est parfois employé dans les textes : celui d'« estache », équivalent d' « attache ». La première mention se retrouve dans un texte de 1323, mentionnant « l'estache » des moulins du vicomte de

[208] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 554 : *unum molendinum in superiori stanno.*

[209] *Cartulaire du Morbihan*, n° 418.

[210] Concernant les moulins de l'abbaye de Lanvaux près d'Auray, de Rochefort, de Pontcallec à Cléguer, de Trémuzon à Loudéac, de Kersol à Languidic et de La Gacilly en périphérie de la zone.

[211] Trémuzon (Dom Morice, *Preuves,* vol.1, col. 1025-1026 : *ad calceam stanni dicti molendini reparandam*); Rochefort (*Cartulaire du Morbihan*, 348 : *et super dictam calceam*).

[212] Pontcallec, Cléguer. Dom Morice, *Preuves*, t. 1, col. 1096-1097 : *chausseiam seu aggerem et stagnum*.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Rohan à Pontivy, avant qu'il ne soit systématiquement rappelé dans les aveux modernes[213]. Ce terme se retrouve dans la coutume d'Artois ou dans la coutume de Bapaume au début du XVIe siècle à propos des ventes et héritages des moulins à vent[214]. L' « estache » est alors définie comme la partie immeuble du moulin, qui le relie au sol. Il s'agit couramment d'un pieu ou d'une structure plus complexe en bois, liant les parties mobiles au sous-sol. Cette attache devient un droit dans les textes du XVIe siècle, ce droit étant celui d'attacher le moulin à la rivière[215]. On retrouve encore la distinction entre la partie fixe du moulin, c'est-à-dire son emprise au sol, la parcelle sur laquelle il est installé, et les éléments mobiles jusqu'au XVIIIe siècle. Il faut donc y voir l'emprise du bâtiment sur les rives, correspondant plus précisément au sens actuel d' « assise », c'est-à-dire de base. Le terme d'*asisia* est d'ailleurs employé dans un acte de 1220[216] et doit être considéré comme un synonyme de l' « estache ».

En tout cas, la documentation ne reflète pas les éventuels problèmes que peut poser l'entretien des moulins : curage des biefs, entretien des roues ou encore remplacement régulier des meules. Il est toutefois certain que l'entretien de ces infrastructures est constant et que les sources de dépenses sont nombreuses : il faut compter en moyenne, le changement de la roue tous les 5 à 10 ans, tandis que des réparations sont souvent engagées annuellement[217]. Cette charge considérable ainsi que la question de la banalité, justifient le maintien des moulins dans le giron des grands seigneurs jusqu'à la fin de la période.

La densification des aménagements de moulins sur étang pourrait être considérée comme un effet de source. Toutefois, la multiplication, à partir des années 1220, d'actes qui mentionnent des accords à propos de l'installation et de l'entretien de ces structures, montre clairement que la multiplication des moulins et leur proximité entraîne quelques désagréments et donc quelques accords et réajustements entre les propriétaires des terres de part et d'autre du cours d'eau.

---

[213] Les mentions médiévales sont principalement celles relevées dans le registre de la vicomté de Rohan en 1471 (AD 44, B 1982). La formule rencontrée est alors la suivante : « molins, estangs, chaussées, ataches, retenue d'eau, pescheries, escluses, reffoul et biez ». Elle est reprise jusqu'à la fin du XVIe siècle au moins.

[214] *Coutumes d'Artois.*, col. 100.

[215] Duval, 2006, p. 105. Dans un texte concernant un moulin de Brimblin à Saint-Christophe-de-Valains (Environs de Fougères, Ille-et-Vilaine) en 1784, le droit d'attache doit être payé annuellement et, dans le même acte le transport du moulin à blé est envisagé et est d'ailleurs effectif l'année suivante (Duval, 2006, p. 104; d'après AD 35, 4 E 6470, minutes AF Tyson, 20 mars 1784).

[216] *Cartulaire du Morbihan*, n° 253 : *per asisiam molendinorum meorum predictorum.*

[217] Rouillard, 2003, vol. 2, p. 339 ; Rouillard, 2013, p. 14.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

– **Les conflits dans la gestion des cours d'eau et des moulins**

Plusieurs pièces de la fin du XIIIe siècle laissent entrevoir les difficultés que posent entre les possesseurs de moulins ou les riverains, l'entretien et le bon fonctionnement des machines hydrauliques. Deux problèmes se posent : celui de l'entretien des chaussées et celui des dégâts causés aux moulins et aux terres environnantes.

Concernant les chaussées, la question des droits est plusieurs fois soulevée. En mai 1272, les moines du prieuré de Rochefort revendiquent la possession d'un tiers de la chaussée, du moulin et de l'étang qui appartient à Guillaume, seigneur de Rochefort et vicomte de Donges[218]. En 1292, un conflit survient entre l'abbaye de la Joie Notre-Dame d'Hennebont et *Hadzenisia*, épouse de Derrien Douazroen (Douarain ?), à propos du droit de faire une chaussée et un étang à Languidic. L'abbesse revendique le droit d'entretenir et de refaire la chaussée pour alimenter ses moulins en raison d'un droit accordé précédemment, droit qui lui est contesté par Hadzenisia. La construction de chaussée entraîne également une série de désagréments pour les propriétaires de terres. Ainsi, le vicomte de Rohan porte réclamation en 1291 à l'encontre du duc Jean II[219]. Plusieurs griefs sont mentionnés, dont la construction, sous le principat de Jean Ier, d'une chaussée et d'un étang à Pontcallec. Il n'est pas question ici de l'installation d'un moulin, sans doute prévue mais non mentionnée. Toutefois, l'installation de cet étang entraîne l'inondation de certaines terres du vicomte de Rohan, ce dernier réclame alors la restitution de l'état d'origine et la somme de 1000 marcs pour les dommages. Cet étang ne sera sans doute pas détruit suite à cette réclamation : la terre de Pontcallec relève, dès le milieu du XIIIe siècle, des ducs et le cadastre ancien montre l'emprise de l'étang destiné à alimenter les moulins de Pontcallec sur le ruisseau de Kerustang, à 1 kilomètre de la confluence avec le Scorff. Cet étang permet également d'isoler, au nord et à l'est, le promontoire de Pontcallec, sur lequel s'implante le château.

La multiplication des moulins entraîne également des problèmes d'inondation, comme c'est le cas avant 1220 à Malestroit. Ce sont les moulins des moines du prieuré de La Madeleine de Malestroit qui sont endommagés du fait de ceux de Payen, seigneur de Malestroit[220]. Les moulins des moines, appelés « moulins neufs » ont donc été installés après les moulins seigneuriaux. Dans l'accord rédigé en 1220, Payen donne, tout d'abord, 10

---

[218] *Cartulaire du Morbihan*, n° 348.

[219] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1096-1097 : *Item dicit contra dictum Comitem, heredem dicti Joannis, quod idem Joannes per se vel suos fecit chausseiam seu aggerem et stagnum quodam vocatum de Pontchaellec rescurrens et inundans in terris et rebus dicti vicecomitis.*

[220] *Cartulaire du Morbihan*, n° 253 (Pièce originale : AD 56, Fonds du prieuré de Malestroit, 28 H 1).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

quartiers de froment et 15 de seigle à percevoir à perpétuité sur ses moulins et il s'engage à les entretenir afin de réguler le niveau des eaux et éviter que les moulins des moines et les terres environnantes ne soient submergés. Il est clairement précisé dans ce texte que les moulins des moines ont été endommagés du fait de l'assise de ceux de Payen (*per asisiam molendinorum meorum*) et des retenues d'eau (*detentum aquarum*). Il est probable que le problème posé soit relatif à la gestion du niveau d'eau par les vannes de décharge, qui ne sont pas mentionnées, mais qui expliquerait une remontée des eaux en amont, endommageant les moulins supérieurs. C'est le cas également en 1323 à Pontivy : les moulins de *Guernuhal*[221], appartenant à Eon de Quénécan sont « naiez et occupés » et « ne povoient moudre par l'estache des moulins dudit Vicomte à Pontivy »[222]. Ces moulins sont pourtant situés bien en amont de la ville de Pontivy, à 1,5 kilomètre au dessus du bief[223]. Les terres situées entre Pontivy et Guernuhal sont en effet des terres basses, facilement inondables. Le toponyme de Guernenhal/Guernhal, à rapprocher du Hâle, qui correspond probablement à l'emplacement de ces moulins du XIVe siècle, a pour étymologie *gwern* signifiant « marais » et *an hal*, « eau saumâtre »[224], ce qui indique bien la nature de l'emplacement. Il est donc probable que la légère cuvette en amont de Pontivy, jusqu'à Stival soit inondable du fait des moulins. Il est intéressant de noter que les seigneurs locaux ont parfois des difficultés à faire face aux dommages causés à leur(s) moulin(s). Ainsi, Eon de Quénécan préfère céder ses moulins de Guernal, endommagés, au vicomte de Rohan contre 6 livres de rente.

Relevons enfin que les cours d'eau, s'ils sont de plus en plus intensément mis en exploitation à partir du XIIIe siècle, sont aussi des espaces de pêche qui sont réservés. La présence de pêcheries est très souvent associée à celle des moulins et fait l'objet des mêmes donations. On mentionne notamment la pêche au saumon dans le Blavet. En 1118-1128, la dîme de la pêche sur ce cours d'eau, au niveau de la Couarde, avec les saumons qu'il contient, est cédée pour la fondation du prieuré de Castennec. Les saumons sont également mentionnés en 1264 à Hennebont : le seigneur de Léon, autorisant Pierre de Bretagne à construire un moulin sur sa partie d'Hennebont, impose que les aménagements permettent la remontée des

---

[221] Actuellement Guernal.

[222] Dom Morice, *Preuves*, I, col.1339 : « par raison des molins et des pescheries, qui estoient audit Eon à Guerneuhal, qui naiez et occupés estoient et porquey lesdits moulins ne povoient moudre par l'estache des moulins dudit Vicomte à Pontivy, est accordé que ledit vicomte baille audit Eon en eschange desdits moulins et pescheries six livres de rente ».

[223] En admettant que ceux-ci soient situés comme l'indique le cadastre au début du XIXe siècle au bourg de Tréleau, ce qui parait être la localisation la plus probable.

[224] Office de la langue bretonne, 2007, p. 12 et p. 47.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

saumons dans le Blavet[225]. Les étangs peuvent également être baillés pour divers usages : pêche ou assèchement par exemple. Si de telles dispositions sont courantes dès le début du XIIIe siècle dans le sud de la France, elles ne sont pas mises par écrit dans l'Ouest avant la fin du Moyen Âge[226].

Si les conflits se multiplient avec la diffusion du moulin, notamment sur les zones de confins de seigneuries, ils témoignent de la mise en place d'un réel maillage économique de la seigneurie. Les moulins sont auprès des châteaux, mais il est difficile de les attester auprès des mottes et manoirs de la moyenne noblesse pour des périodes aussi anciennes. Le processus de systématisation de l'association manoir / moulin / étang n'aboutit qu'après le XVe siècle : aux XVIe et XVIIe siècles, presque tous les manoirs ayant droit de haute justice disposent d'un moulin sur leurs terres. Le développement entamé au XIIIe siècle, bien que témoin de l'assujettissement des populations à un devoir de moudre et fouler au moulin seigneurial, devient ainsi rapidement un outil, autant qu'une conséquence, de la dispersion du peuplement. La fragmentation de la seigneurie, assortie de l'appropriation par les seigneurs de moindre rang d'un certain nombre de droits, notamment sur l'eau, amène à une exploitation intensive des ressources, et en particulier des petits cours d'eau. Si la chronologie de l'association manoir/moulin est difficile à préciser pour l'instant, les rares sources écrites indiquent que la maîtrise des cours d'eau secondaires peut parfois être très rapide et intensive au cours du Moyen Âge. Les données, particulièrement nombreuses autour du cours du Ninian, en lisière de la forêt vicomtale de Lanouée, montrent que trois moulins ou série de moulins existent à la fin du XIIIe siècle, et six au moins au XVe siècle sur seulement 10 kilomètres de cours[227]. Le développement rapide du moulin au XIIIe siècle montre bien la marche engagée vers le suréquipement mécanique des cours d'eau, mais également vers un suréquipement politique, observé au XVIIe siècle.

---

[225] *Cartulaire du Morbihan,* n° 321 : « on tèle manère que le dit Pierres ne puet fère excluse de pierre ne de terre ne de fust en Blavez, par quoi les saumons ne puissent passer ».

[226] Abbé, 2006, p. 93-95. Dans notre zone d'étude, la pêche des étangs est particulièrement convoitée à la fin du Moyen Âge et elle est systématiquement réservée au seigneur. Au XIVe siècle, la châtellenie de la Forêt de Lanvaux appartient au duc. Il cède, en 1485, une partie des droits pour l'église de Saint-Michel du Champ près d'Auray « sauf et excepté le parc de Lanvaux, et la pesche de l'estang des moulins de la Forest, qui nous demeurent » (Dom Morice, *Preuves,* II, col. 491). Les religieux, installés au pied du château, peuvent seulement « faire pescher pour anguilles en la chaussée desdicts moulins et jouiront du profilt qui eschera ».

[227] Quatre sont aménagés sur bief de dérivation et deux sur des étangs installés à la confluence de petits cours d'eau.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

CHAPITRE 12 :

SITE CASTRAL ET POLARISATION DU PEUPLEMENT : IMPACT DES RÉSIDENCES ARISTOCRATIQUES DANS LA FORMATION DU RÉSEAU URBAIN

La question de la polarisation de l'habitat autour des châteaux majeurs apparaît évidente : l'agglomération s'organise, dès le XIIe siècle au moins, à l'ombre du château et/ou de l'établissement religieux, qu'il soit paroissial ou non. Les études régionales menées sur ces processus « d'enchâtellement » depuis les années 1980 tendent à affirmer le lien fort entre le pouvoir local et l'essor urbain par l'investissement personnel des seigneurs dans la création des établissements religieux, mais également dans l'installation et la pérennisation des éléments économiques majeurs. Le marché, la cohue, les foires, les moulins font ainsi partie des éléments assurant l'attractivité du pôle urbain.

La recherche du contrôle des axes de communication et surtout des points de franchissements des principaux cours d'eau est très nette sur la cartographie des villes secondaires médiévales. Ces agglomérations, associées à un centre de pouvoir parfois secondaire (c'est le cas de La Chèze par exemple), sont donc avant tout des centres qui canalisent les flux commerciaux. Lieux de présence du pouvoir, ils sont indissociables de la structuration générale du peuplement régional. Malgré l'évidence du lien entre la présence seigneuriale et l'essor économique urbain, l'identification des structures urbaines ou proto-urbaines avant le XVe siècle est

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

difficile. Le plus souvent, l'image la plus proche de cette réalité médiévale nous est transmise par les cadastres du XIXe siècle, qui permettent d'apprécier l'essor de l'agglomération à proximité du château. Mais rares sont les mentions textuelles éclairant totalement la question pour les XIe-XIIIe siècles. Toutefois, l'étude conjointe de ces différentes sources permet de cerner l'évolution générale du réseau urbain : entre véritables villes centres et bourgs avortés, la réussite de ces entreprises liées à la présence d'un site castral est en effet disparate. Les seigneuries de Porhoët et de Rohan, constituées d'un véritable réseau castral bien cerné pour le XIIIe siècle, serviront principalement d'exemple à cette étude du développement des pôles urbains médiévaux.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

1. L'émergence de nouveaux centres urbains

a. Un réseau hérité de l'Antiquité très restreint

– **Les pôles identifiés : une permanence de l'agglomération à démontrer**

Le réseau urbain médiéval est, à partir du Xe siècle, en pleine construction. Les centres antiques sont, nous l'avons vu, peu nombreux : Vannes est à la tête du réseau, mais se trouve bien seule. Locmariaquer, largement occupée durant la période antique, semble délaissée à la période médiévale. Et, au rang des agglomérations secondaires, Rieux et éventuellement Castennec, installées sur des nœuds routiers importants, font pâles figures au Moyen Âge, ne présentant, jusqu'au XVe siècle, qu'une agglomération très restreinte et ne deviennent donc jamais des centres majeurs (fig. 65 et fig. 66).

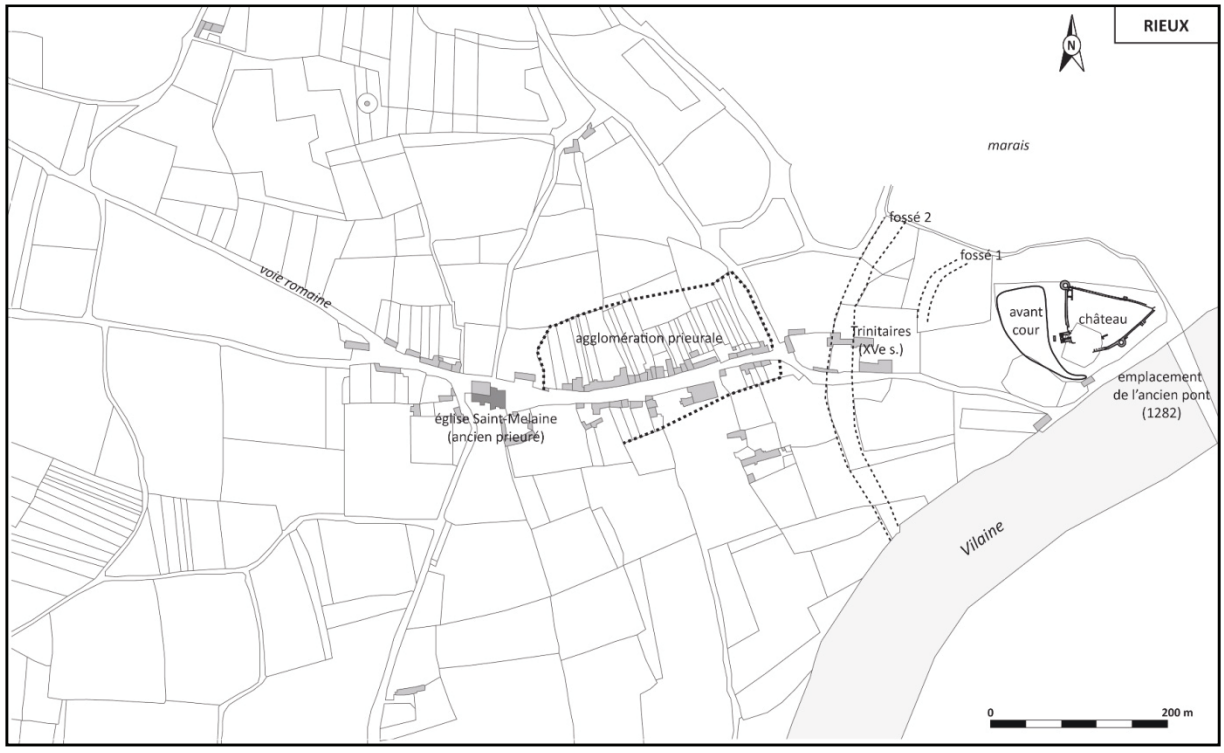

Figure 65. Plan de Rieux d'après le cadastre de 1812[228].

[228] Cadastre de 1812, section unique. AD 56, 3 P 240 / 10.

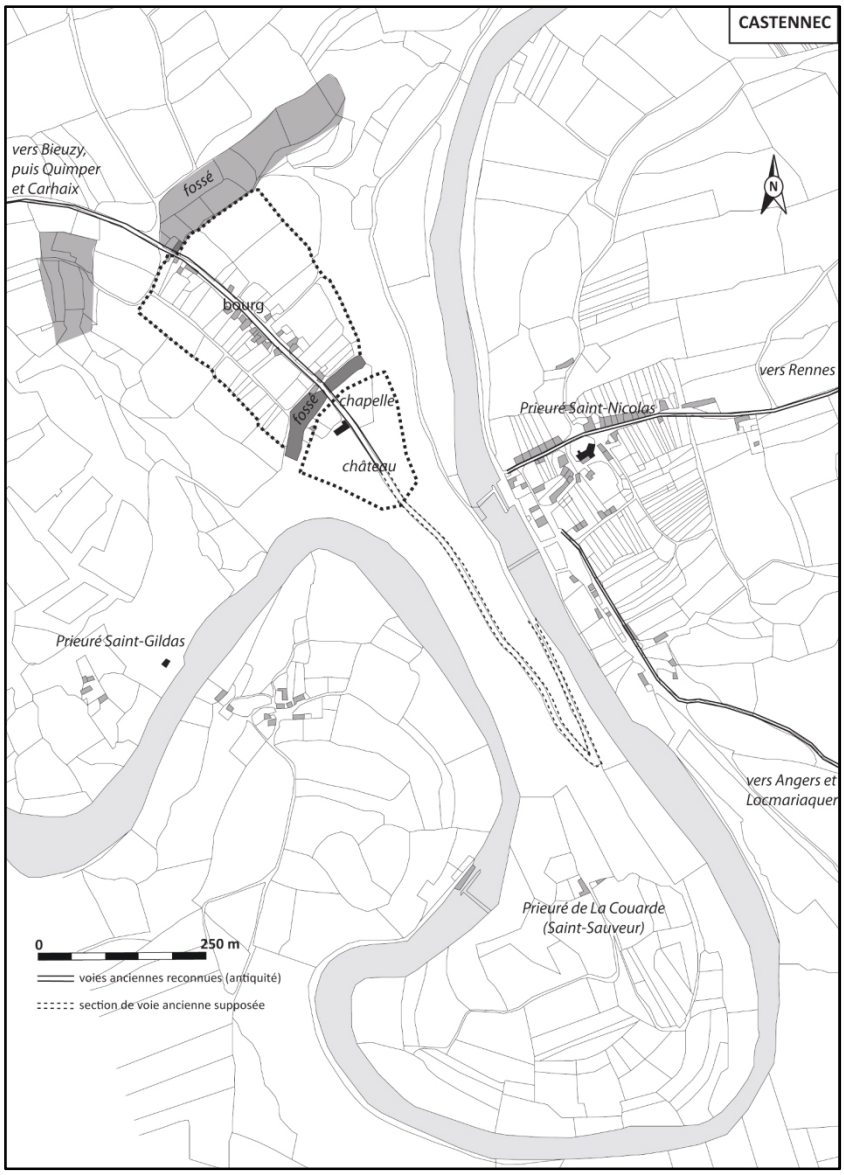

Figure 66. Plan de Castennec (Bieuzy) d'après le cadastre de 1828[229]

Les autres centres de peuplement, abordés dans la première partie, sont principalement renseignés, pour le haut Moyen Âge, par le cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon. Les nombreuses *conditæ, plebes* ou *plebes conditæ* mentionnées démontrent l'existence d'un réseau de peuplement hiérarchisé. Mais l'absence d'identification de résidence de pouvoir associées à ces lieux ne permet pas de questionner le lien entre l'émergence de ces agglomérations et la présence de représentants des pouvoirs comtaux par exemple. Seul le site de Rieux, mentionné à plusieurs reprises au IXe siècle, pourrait offrir quelques informations. Toutefois l'archéologie n'a livré, à ce jour, aucun vestige probant de l'occupation du haut

[229] Bieuzy, cadastre de 1828, section E (AD 56, 3 P 56/13).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Moyen Âge sur ce lieu. Le maintien d'une agglomération entre le IVe et le IXe siècle est donc hypothétique.

La question du lien entre le développement urbain et la résidence aristocratique paraît donc plus pertinente pour les périodes plus récentes. La perception reste toutefois largement biaisée en Bretagne, et particulièrement en Basse-Bretagne[230], par la faiblesse de la documentation des XIe et XIIe siècles. Le plus souvent, les actes médiévaux laissent entrevoir une apparition presque conjointe du château et de l'établissement religieux qui est associé au lignage : chapelle, prieuré ou abbaye. Cette concordance est évidemment le résultat de la quasi exclusivité des sources ecclésiastiques pour ces périodes. Toutefois, l'antériorité de l'agglomération est peu probable dans la plupart des cas étudiés : la cartographie montre clairement que les villes castrales sont démembrées de paroisses beaucoup plus vastes dont elles constituent une portion congrue et souvent périphérique, sous-entendant que le cœur paroissial était déjà constitué ailleurs. C'est le cas de Rohan (0,35 km² [231]), de Josselin (4,4 km²), de Pontivy (0,8 km²) ou encore de Malestroit (5,8 km²). Cette individualisation est le résultat de l'activité de création de paroisse suscitée par les seigneurs châtelains à partir de la fin du XIe siècle.

De plus, la préexistence de sites d'inhumation par exemple est quasiment impossible à établir. Contrairement aux études menées en Haute-Bretagne[232], ceux ci ne sont pas identifiés dans la zone d'étude. Des exemples tels que celui d'Ambon[233] sont exceptionnels. Établir une continuité entre les réseaux du haut Moyen Âge et du Moyen Âge central est donc illusoire. Au contraire, comme dans d'autres régions qui présentent un maillage lâche d'agglomérations antiques[234], l'essor médiéval entraîne nécessairement l'émergence de nouveaux centres urbains. De plus, dans des régions (notamment méridionales) où les sièges épiscopaux sont plus nombreux, l'influence de ces centres perdure durant tout le Moyen Âge, au détriment de l'émergence des nouvelles villes castrales[235]. Or, à l'exception de Vannes, la zone d'étude se trouve à l'écart de tous les sièges épiscopaux.

---

[230] L'étude de Julien Bachelier sur la Haute-Bretagne (Bachelier, 2013), montre des résultats plus importants : les sources disponibles sont en effet plus nombreuses et plus homogènes sur l'ensemble de son aire d'étude.

[231] Superficie avant le rattachement des paroisses de Saint-Samson et de Saint-Gouvry en 1974.

[232] Voir l'inventaire récent dressé par A. Lunven des sites funéraires et Lunven, 2012, p. 619-644, complétant l'inventaire dressé par P. Guigon (Guigon *et al.*, 1987) ; Bachelier, 2013, p. 294.

[233] André, 1988 et André, 1989b.

[234] La constatation est la même en Gascogne par exemple (Cursente, 2010, p. 219).

[235] Bourin, 2010, p. 213.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

- **Les processus de regroupement : quelle place pour le château ?**

L'émergence de nouvelles villes au Moyen Âge est liée à des phénomènes de regroupement de population auprès des centres de pouvoir déjà largement mis en avant et étudiés dans d'autres régions. L'*incastellamento*, identifié en Europe méridionale depuis les années 1970[236], sous-entend un regroupement de l'habitat au pied du château. Concept élargi au regroupement autour d'un centre religieux ou laïc par Robert Fossier sous le terme « d'encellulement », ce phénomène témoigne d'une évolution rapide et homogène des manières d'habiter. Les débats autour des mutations de l'an Mil, mais surtout les multiples découvertes archéologiques autour des centres urbains, ont tout de même amené à inscrire ce phénomène dans un temps long. Le développement des agglomérations est principalement le fait des XIe-XIIIe siècles. Toutefois, les processus de rassemblements des hommes prennent naissance au haut Moyen Âge, notamment avec le regroupement des morts et leur association à un lieu de culte.

Si, dans certaines régions notamment méridionales, l'évolution des centres d'habitat entre l'Antiquité et le Moyen Âge central est aujourd'hui mieux perçue, cette question est encore à traiter dans l'Ouest. En dehors de quelques sites ruraux fouillés et comportant plusieurs unités d'exploitation réunies[237], le regroupement des exploitations agricoles du haut Moyen Âge est encore rarement mis en avant et l'élément central de cette cohésion échappe encore souvent aux archéologues[238]. L'existence de hameaux, à vocation principalement agricole, est toutefois attestée dès les VIe-VIIe siècles, séparés le plus souvent des nécropoles. C'est principalement à partir du VIIIe siècle que la hiérarchisation des activités et de l'habitat apparaît dans l'ancienne Gaule du nord[239] : la maîtrise du parcellaire, ainsi que les modifications des axes de circulation sont alors très nets, bien que l'emploi du terme de « village » pour désigner ces regroupements ne soit pas encore totalement admis[240]. Le regroupement se fait plus courant, et l'intégration des habitats élitaires dans ce processus est perceptible dans l'ouest de la France dès le XIe siècle.

Nombreuses sont les études récentes qui permettent de rediscuter l'importance du phénomne d'*incastellamento* : la continuité, depuis le haut Moyen Âge, de l'organisation du

---

[236] Aux premiers travaux de P. Toubert (Toubert, 1973), il faut ajouter de multiples travaux (Martin, 1978, Bourin, 1987) et des synthèses historiographiques plus récentes (Lauwers, 2013).

[237] Montours, La Chapelle-Saint-Aubert en Ille-et-Vilaine (Catteddu, 2001 ; Catteddu, Marguerie, 2007). En dehors de la Bretagne, d'autres sites peuvent être mentionnés, notamment celui des Murailles à Distré (Maine-et-Loire), fouillé en 1996 (Valais, 2012, t.2, p.119-140).

[238] Les exemples de regroupement autour d'un édifice religieux, tel qu'à Saleux (Somme), sont rarement mis en avant. (Catteddu *et al.*, 2009, p. 206).

[239] Catteddu, 2009, p. 29.

[240] Watteaux, 2003.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

peuplement à l'échelle d'une région est bien souvent perçue lors des fouilles archéologiques. C'est alors le plus souvent l'élément religieux (église, nécropole), qui forme le cœur de ces premières agglomérations, sans que ce phénomène de regroupement ne soit ni massif ni systématique[241]. En Bretagne, en l'absence de fouilles archéologiques, il est bien souvent impossible de percevoir la chronologie précise du regroupement de l'habitat autour d'un lieu de pouvoir, qu'il soit laïc ou ecclésiastique. Une étude poussée des sources écrites, lorsqu'elles existent, permettent toutefois de rediscuter dans certains cas du rôle moteur du château dans le phénomène de regroupement de l'habitat. J. Bachelier, dans son étude sur Dinan, suppose ainsi une antériorité de l'agglomération[242]. Le cas de Fougères, ville cernée par des établissements religieux peut-être plus anciens, est identique.

Le château n'est donc pas à considérer comme l'unique initiateur du regroupement urbain. Toutefois, l'étude des agglomérations associées à ces sites montre nettement que la présence d'un centre de pouvoir laïc est un facteur déterminant dans l'essor et la réussite des bourgs médiévaux.

b. Identification des agglomérations castrales bretonnes

La question des bourgs castraux a été largement étudiée pour le grand ouest[243]. Ce travail a en partie été réalisé pour la Bretagne, et les études proposées par P. Kernévez et R. Le Gall-Tanguy[244] pour la Basse-Bretagne ou encore par J.-C. Meuret[245] pour la Marche bretonne sont une première étape dans le travail de synthèse régional. Les travaux les plus récents, menés par J. Bachelier sur la Haute-Bretagne[246], remettent en cause certaines chronologies de développement des bourgs, établies souvent depuis le XIXe siècle. La région des anciens comtés de Vannes et de Porhoët est en revanche peu étudiée en raison de la faiblesse des sources historiques et d'un manque d'étude transversale des sites concernés. Dans le cadre d'un inventaire et d'une étude comparée des sites castraux de ces deux ensembles, il semble pertinent de proposer une relecture de la formation du réseau urbain

[241] Lauwers, 2013, p. 317.

[242] Communication de J. Bachelier lors de la journée d'étude de Kergroadez (dir. Y. Coativy), mai 2015. Publication à venir.

[243] Cette recherche est engagée depuis les années 1980, d'abord avec les travaux menés par H. Miyamatsu (Miyamatsu, 1986). L'étude archéologique n'est toutefois pas systématique. Une première prospection archéologique sur cette question a été menée par F. Tournier pour le Trégor (Tournier, 1994).

[244] Kernevez, Le Gall-Tanguy, 2010.

[245] Meuret, 2010.

[246] Bachelier, 2013.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

dans une région fortement marquée, si l'on en croit les sources écrites, par le développement castral au XIIe siècle.

La définition du « bourg castral » par André Debord comme « une agglomération des hommes autour d'un château majeur dont le détenteur détient à un titre ou à un autre le droit de ban »[247], pose ici problème en raison de la faiblesse de la documentation écrite concernant la zone d'étude. Les quelques bourgs clairement identifiés en Bretagne[248] ne permettent pas ici de rendre compte globalement du lien entre château et peuplement. Nous délaisserons donc ces critères juridiques invérifiables pour la période étudiée et par ailleurs fortement marqués par les spéculations sur la « mutation féodale » de l'an Mil. Toutefois, on retrouve avant la fin du Moyen Âge un certain nombre d'indicateurs du caractère urbain de ces espaces que nous qualifierons plus prudemment « d'agglomérations castrales » : l'implantation de pôles religieux à caractère nettement urbain (c'est le cas des prieurés ligériens) qui jouent un rôle fondamental dans l'organisation des bourgs au sens strict, ou encore l'accumulation d'éléments économiques (halles, cohue, marché). L'identification des ces espaces urbains est donc avant tout une délimitation spatiale. Il s'agit de déterminer quels sont les critères de centralité et de cerner, notamment par l'étude du parcellaire, le processus de développement de l'habitat aux environs du château.

Mal perçues avant les premières mentions de prieurés ou de châteaux, les agglomérations médiévales bretonnes émergent dans la documentation à partir du milieu du XIe siècle[249]. Les premiers *castra* et *castella* se trouvent alors au cœur de regroupements en pleine recomposition. L'essor de ces espaces couvre tout le Moyen Âge et ce n'est souvent qu'au XVIe ou au XVIIe siècle que les villes bretonnes atteignent leur développement maximal, avec, pour les villes situées à l'intérieur des terres, l'émergence du commerce des toiles, et pour les villes côtières, le développement des grandes compagnies commerciales. Ce n'est souvent qu'au XVe siècle que la plupart de ces agglomérations se dotent d'une enceinte urbaine et il est difficile de percevoir les limites de ces mêmes villes au XIIIe siècle. Toutefois certains indices textuels et parcellaires permettent de cerner les facteurs du développement urbain entre le XIe et le XIIIe siècle.

Les espaces urbains sont rarement mentionnés dans la documentation médiévale. S'il est donc difficile de cerner la chronologie de leur développement, l'organisation parcellaire permet une réflexion sur le lien établi entre ces trois éléments que sont le château, l'église et l'habitat groupé. Au sein de cet ensemble, la présence d'éléments économiques de premier

[247] Debord, 1993, p. 354.
[248] Miyamatsu, 1986.
[249] Bachelier, 2013, p. 200.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

plan est également à prendre en compte : les lieux de commerce (place de marché ou de foire, halle, cohue), les moulins et les axes de circulation notamment la présence des ponts.

- **Les « bourgs » dans les textes bretons**

Dans les textes, seuls La Chèze, Josselin, Malestroit, Pontivy et peut-être Rohan disposent de bourgs mentionnés avant la fin du XIIIe siècle. En 1267, Aliénor de Porhoët, *domina Chesie*, qui a récupéré une partie de l'héritage de son père Eudes III, exempte les bourgeois de la *villa* de La Chèze du paiement de la taille[250]. Le bourg castral de Josselin est explicitement mentionné sous la dénomination de *burgum* dans l'acte de 1127 ou 1128[251]. Le terme de *castellum* employé depuis le début du XIIe siècle[252] renvoie également à l'agglomération castrale de Josselin. À Pontivy, le bourg est attesté au XIIIe siècle au moins. Un acte faussement daté de 1160, se présentant comme une confirmation par le duc Conan des possessions de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en Bretagne, mentionne plusieurs éléments intéressants[253] : l'hôpital, le château et surtout un bourgeois dans chacun des châteaux du vicomte de Rohan[254]. Même si le texte semble être du XIIIe siècle, il atteste au moins la présence d'un château et d'un bourg à Pontivy. Ce texte pourrait indirectement indiquer que le château de Rohan disposait également d'un bourg et de bourgeois. Quant à Malestroit les hommes du bourg prieural apparaissent dans un acte de 1204[255]. Les sources historiques sont donc relativement limitées. La quantification des bourgs antérieurs à la fin du XIIIe siècle est sans doute très partielle et c'est davantage la question du regroupement d'habitat (et non la constitution d'un bourg au sens juridique du terme), qu'il nous faut étudier ici.

- **Position du château par rapport à l'agglomération**

Le château breton occupe souvent une position topographique dominante. Presque tous les sites identifiés reprennent ce schéma, exception faite du premier château de Pontivy qui est localisé en contrebas de son emplacement actuel, à proximité du cours du Blavet[256] et qui

[250] Dom Morice, *Preuves,* t.1, col. 1010 (tiré des archives de Blain) : *burgensibus nostris de villa Chesie.*

[251] *Cartulaire du Morbihan*, n° 205 et 206 : *totum burgum ante portam castri.* Malgré l'authenticité douteuse de cet acte, les bourgeois de Josselin sont encore mentionnés en 1451: Dom Morice, *Preuves*, t.1, col. 1569 (Etats de Vannes en 1451).

[252] *Cf. supra*, chapitre 7.1.a.

[253] *Cartulaire du Morbihan*, n° 225 : *hospitale de Pontivy elemosine Alani vicecomitis, scilicet unus burgensis in unoquoque castello suo.*

[254] « Château » étant ici à entendre au sens d'agglomération dépendante d'un pôle de commandement.

[255] *Cartulaire du Morbihan,* n° 242 : *homines eorum in burgo ipsorum de Malestricto.*

[256] Cet emplacement correspond à une motte, identifiable à partir de la toponymie, et placée à proximité d'un point de franchissement du Blavet, et elle ne correspond pas forcément au seul pôle de pouvoir des seigneurs sur cette ville.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

s'intègre à un premier complexe castral contrôlant directement un pont situé dans le fond de la vallée du Blavet. Généralement implanté sur un pointement rocheux, le château est naturellement à l'écart des espaces plus vastes occupés par les agglomérations. Le château n'est jamais pleinement englobé dans l'agglomération : il en occupe un angle ou se trouve à l'une de ses extrémités. Dans le cas des châteaux installés sur des éperons plus ou moins marqués, le bourg se développe au-delà du fossé. On retrouve cette disposition pour les sites les plus anciens comme Rieux et Castennec, deux cas où les châteaux ont sans doute repris des emplacements de fortifications antiques ou protohistoriques. Lorsque le château médiéval s'installe sur un pointement rocheux moins marqué, le bourg se développe naturellement sur les pentes entourant le château. C'est le cas à Rohan et à Rochefort. Mais, le plus souvent, l'agglomération se trouve aux portes du château et sur un coteau voisin, qui parfois domine topographiquement l'emplacement du château. C'est le cas à Josselin, à Guémené, à Hennebont, à Auray, à Corlay ou encore à Rohan pour le « bourg des moines ». Le château est alors entièrement tourné vers le contrôle de la voie d'eau et des axes routiers, tandis que l'agglomération se développe le long des axes terrestres. Les deux ensembles semblent donc connaître un développement distinct. Dans de très rares cas, le château n'est pas directement lié au bourg : par exemple à La Chèze, à Josselin avec son second bourg (Sainte-Croix) ou encore à Muzillac (site de Penmur).

Tous les cas de figure sont donc représentés, trahissant l'adaptabilité du schéma château / agglomération aux conditions topographiques.

- **Délimitation et fortification des agglomérations castrales**

Les agglomérations étant très rarement fortifiées en Bretagne[257], leur forme primitive n'est donc pas systématiquement fossilisée dans le parcellaire. Toutefois, l'étude des cadastres du XIXe siècle permet plusieurs observations sur le développement de ces agglomérations. On peut tout d'abord dans la plupart des cas évaluer la superficie maximale occupée à partir des informations textuelles (existence d'église, de march) et des cadastres (fig. 67). L'étude de ces sources écrites permet également de quantifier le nombre de pôles agglomérés au château, ce qui esquisse une première hiérarchisation entre ces villes (fig. 68).

[257] La faiblesse des protections urbaines bretonnes est rappelée à de nombreuses reprises, notamment au XVe siècle. La multiplication des billots, dans les années 1460-1490, destinés à l'entretien ou la reconstruction des enceintes le prouve largement (Leguay, 2010, p. 73-75).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Lieu	Superficie maximale de l'agglomération au XVe siècle (château inclus)
Elven	2 ha
Corlay (avec le Haut-Corlay)	4,1 ha (6,9 ha)
Malestroit	4,4 ha
Guémené	5,9 ha à 7,9 ha
La Chèze	6,8 ha
Rochefort	7,2 ha
Rohan	7,9 ha
Pontivy	9,7 ha[258]
Josselin	11,1 ha
Ploërmel	13,4 ha (dont 2,7 ha de ville close)
Auray Auray avec Saint-Goustan	15,4 ha 21,1 ha
Hennebont - Saint-Caradec Hennebont avec ville close	18,6 ha 24,6 ha

Figure 67. Tableau récapitulatif des superficies occupées par les agglomérations associées à un château[259].

Seul le bourg castral de Josselin cité avant le XIIIe siècle est encore clairement identifiable sur le cadastre napoléonien, et les possessions du prieuré Saint-Martin[260] dans cet enclos (bien que le prieuré s'installe au XIIe siècle à l'extérieur) montrent que son emprise doit être ancienne. Le terme de *castellum* associé au nom de Josselin dès les premières années

[258] L'essor de Pontivy est difficile à dater et deux parcellaires associés au château sont juxtaposés (3,3 hectares et 9,7 hectares). Si l'agglomération atteint près de 10 hectares à la fin du Moyen Âge, il est en revanche difficile d'affirmer que son extension est la même au XIIIe siècle.

[259] Le cas de Muzillac a été exclu en raison de l'impossibilité d'identifier un site castral au niveau du bourg. Toutefois, pour comparaison, le bourg de Muzillac couvre 3,5 hectares autour de l'église paroissiale, tandis que Bourg-Paul couvre 6 hectares. Bourg-Paul est un pôle (paroissial ?) plus récent que Muzillac, mais c'est aujourd'hui le centre de la commune de Muzillac. Le plan de Bourg-Paul, s'apparentant davantage au plan rectangulaire des villeneuves, témoigne de son caractère plus récent. Bien que la paroisse ne soit attestée qu'au début du XVe siècle, l'église est plus ancienne (en partie XIIIe siècle).

[260] Attesté vers 1105/1110 (*Cartulaire du Morbihan,* n° 184).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

du XIIe siècle[261] renforce l'hypothèse d'une ville déjà clairement délimitée par une enceinte. Un seul autre site est associé au terme de *castellum* au XIIe siècle : il s'agit de la ville ducale de Ploërmel[262]. Il est même probable que dans ce cas le *castellum* désigne effectivement la ville close et non un site castral, dont l'existence même reste à démontrer. Il est probable que cet espace ait été délimité au moins depuis le XIIe siècle, sans doute par un système de talus/fossé qui a ensuite été repris lors de la construction de l'enceinte à la fin du Moyen Âge. Cette enceinte englobe une surface de 5 hectares, avec un parcellaire organisé autour de l'église Notre-Dame. Cette église est à l'origine la chapelle castrale de Josselin[263]. La localisation de la chapelle prieurale de Marmoutier, à l'extérieur de cette enceinte, montre que, bien que les moines obtiennent lors de leur installation un quart des revenus de l'église Notre-Dame, ils s'installent en périphérie d'un bourg castral préexistant et participent ainsi à l'extension de la ville. C'est aussi, pour l'abbaye qui détient déjà l'église paroissiale, de s'implanter en respectant l'idéal d'isolement des moines qui se trouvent hors de la ville, même si leur isolement est alors relatif. La position de la chapelle Saint-Martin, au nord-ouest de la ville, montre que le bourg Saint-Martin s'est développé sur une voie d'accès au bourg de Josselin. La morphologie de l'agglomération montre clairement que seul le bourg castral est nettement délimité. Les autres pôles de peuplement, respectivement Saint-Martin, Sainte-Croix et Saint-Nicolas, se sont développés, tels des faubourgs, aux abords de la ville close.

Si l'analyse morphologique du parcellaire de Josselin laisse supposer l'existence d'une enceinte autour du bourg castral avant celle édifiée au XVe siècle, la présence de fossés délimitant les bourgs liés aux châteaux est souvent difficile à mettre en évidence. À Corlay, l'alignement des rues Neuve et du Moulin délimite un espace ovoïde rattaché au château, sans aucune preuve d'une délimitation physique réelle. Le microtoponyme "rue Neuve" plaiderait tout de même en faveur d'une création plus récente que le premier parcellaire médiéval. Les enceintes du XVe siècle sont souvent facilement reconnaissables dans le parcellaire récent[264] : c'est le cas à Pontivy, à Hennebont, à Ploërmel et à Malestroit, tandis qu'à Rochefort les portes de villes sont attestées. Quant aux mentions de murailles, elles sont presque systématiquement modernes : c'est le cas à Rohan où Marguerite de Rohan déclare en 1682 la « ville de Rohan qui etoit autrefois cernée de murailles et fossés »[265]. La configuration de la ville laisse supposer que c'est le bourg situé au nord du château qui était alors fortifié, le bourg aux Moines ne conservant aucune trace de délimitation, sans pour autant que l'on puisse

[261] BNF, Ms. fr. 22337 (MF 26624), notice concernant la fondation du prieuré Saint-Martin situé dans l'enceinte, vers 1104 (*cella de castello Joscellini).*

[262] La Borderie, *Actes inédits*, n° 34, acte daté de 1116-1142 : *quam burgensibus de castello Plormel.*

[263] *Cartulaire du Morbihan*, n° 184 : *in ecclesie Beate-Marie de castello suo*

[264] Et parfois partiellement conservées comme à Hennebont et Ploërmel.

[265] BM Nantes, Fonds Bizeul, 1728.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

préciser la date de construction de cet ensemble (fig. 69). L'aveu de 1471 concernant la seigneurie de Rohan confirme la présence d'une enceinte à Gouarec[266], tandis que la donation d'une part des « murailles » aux Cordeliers en 1453 à Pontivy permet d'attester l'existence d'une enceinte à cette date. Il est probable que ces aménagements remontent à la fin du Moyen Âge, en lien avec le développement des foires et marchés[267]. Pour Pontivy, les mentions de fortifications sont également plus tardives[268] que la période prise en compte ici et les nombreux réaménagements de l'espace urbain jusqu'à l'époque napoléonienne rendent impossible l'identification d'un parcellaire antérieur à la fin du Moyen Âge. Toutefois, dans la plupart des cas de villes autour des châteaux, le parcellaire ne montre pas de trace de fortification, mais seulement une organisation en lotissement ou en quartier rayonnant à partir d'un pôle : église ou place de marché le plus souvent. Cette absence récurrente de délimitation matérielle de l'espace urbain indique que l'agglomération, si elle est bien contrôlée et subordonnée au château, ne semble pas être intégrée défensivement. Elle ne se positionne pas comme une zone tampon en avant du château, et, pour cette raison, ne peut être comprise comme une vaste basse-cour fortifiée, à l'instar de ce qui peut être largement observé dans la moitié sud de la France[269] et dans les régions montagneuses (Alsace, Franche-Comté, Allemagne, Suisse).

[266] AD 44, B 1982.

[267] Pour Rohan, ces créations ne sont pas renseignées par les textes.

[268] Les portes de Pontivy sont mentionnées en 1729, lorsqu'elles font l'objet de réparations.

[269] Les cas d'habitats castraux clairement délimités dès le XIIIe siècle au moins par des murs d'enceinte maçonnés sont bien plus fréquents dans les inventaires menés dans le sud de la France. Voir par exemple Laffont, 2009, p. 271-272.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

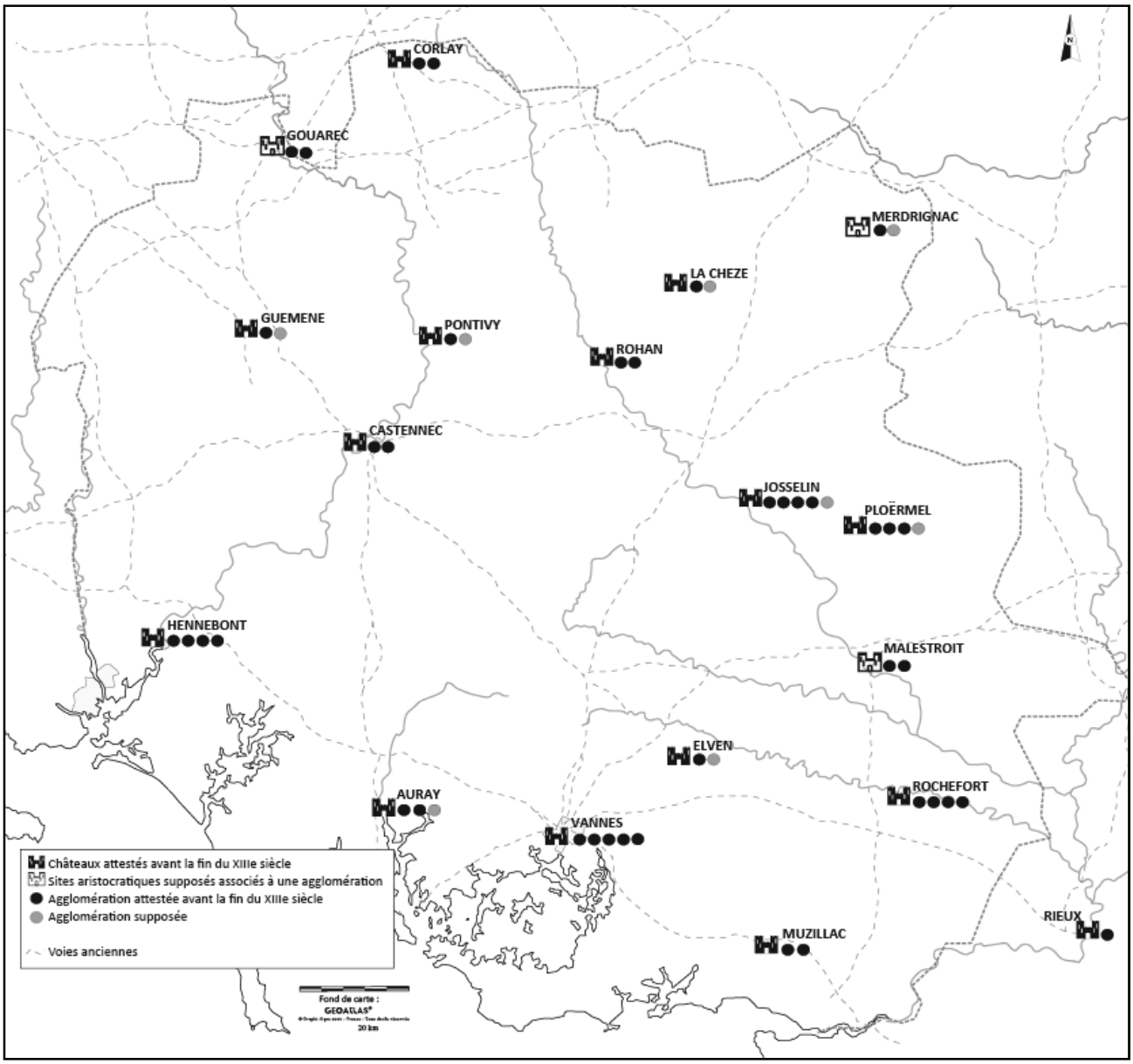

Figure 68. Quantification du nombre de pôles agglomérés aux châteaux majeurs (XIe-XIIIe siècles).

2. Schémas de développement des agglomérations autour des sites castraux

Dans un premier temps, nous n'aborderons ici que les villes ayant connu un développement certain au cours du Moyen Âge. Les quelques cas de bourgs ayant été des échecs seront analysés plus loin. Il s'agit de distinguer, par l'étude de quelques exemples, les éléments qui ont permis le développement du réseau secondaire urbain entre le XIe et le XIIIe siècle.

a. Les agglomérations polynucléaires

La confrontation des plans parcellaires du début du XIXe siècle et des informations textuelles antérieures au XIVe siècle permet de quantifier le nombre de pôles de développement urbain de chacune des villes étudiées. La cartographie des villes possédant à la fois un château et une agglomération montre bien la disparité dans l'ampleur du phénomène urbain (fig. 68). L'importance et les formes adoptées par les agglomérations sont en effet très diverses : certaines, telles que Josselin, Ploërmel, Hennebont, Corlay ou Rohan sont clairement des agglomérations polynucléaires, qui se développent autour d'autres centres que le château, avec des réussites plus ou moins probantes. D'autres en revanche présentent un développement très limité : c'est le cas de Guémené et de La Chèze.

– Josselin, ville centre du Porhoët

Si le premier bourg de Josselin est clairement un bourg castral, fortifié, on retrouve deux autres centres à l'origine de nouveaux pôles de peuplement médiévaux en périphérie de cette première enceinte. Les prieurés Saint-Martin (au nord) et Saint-Nicolas (à l'est) sont ainsi au cœur de quartiers dont le parcellaire montre un développement de lotissements, même limités, le long des voies d'accès à Josselin. Seul le prieuré Sainte-Croix, implanté sur la rive opposée de l'Oust a développé un noyau de peuplement plus dense et adoptant un plan globalement circulaire, semblable à la plupart des bourgs observés dans l'Ouest. La chronologie de ces fondations n'est pas précisément établie. Si le premier établissement religieux est une chapelle castrale (devenue église paroissiale), les premiers actes du XIe siècle établissent la prééminence des moines de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon sur la ville (*castellum)* de Josselin[270]. Bien que cet acte soit largement réécrit après le XIe siècle, les moines de Redon rappellent qu'en cas de réussite de la fondation castrale (qui est déjà avérée au moment de la réécriture de l'acte), ils pourront établir dans le bourg un prieuré. Jusqu'au XIIe siècle, seule l'abbaye de Redon détient donc des biens et des droits à Josselin. La première fondation de prieuré serait celle de Sainte-Croix, dépendante de Redon, entre 1041/1050 et 1062[271]. Attribué à Josselin Ier, l'acte stipule que suite à la promesse de son père Guéthenoc, il fonde un monastère Sainte-Croix et place le sanctuaire sous l'invocation des martyrs Corneille et Cyprien[272]. Il cède également un ancien faubourg jusqu'à la moitié de

[270] *Cartulaire de Redon*, n° 292 et 293.

[271] Datation proposée par H. Guillotel. Rosenzweig donnait lui l'intervalle 1066-1082.

[272] Le choix de ces deux saints, couramment associés, tous deux martyrs du IIIe siècle, reste à expliquer. C'est la seule dédicace conjointe à Corneille et Cyprien dans la zone d'étude. La dédicace est d'autant plus étonnante que

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

l'Oust[273]. Ce faubourg (*veteri suburbio*) est certainement celui de Sainte-Croix, situé sur la rive droite de l'Oust. Bien que Redon ait des droits sur le bourg castral, c'est donc bien à l'extérieur de cette enceinte que l'agglomération prieurale se développe. L'acte mentionne clairement l'antériorité du peuplement : celui-ci est lié à la présence du pont et donc à un axe de circulation majeur. Le prieuré, en s'implantant sur un point qui domine ce faubourg, contrôle, dès la fin du XIe siècle, ce nouveau quartier de Josselin. Il devient rapidement un pôle religieux majeur à Josselin : il est à plusieurs reprises désigné comme le « prieuré Sainte-Croix du château »[274] et Eudes Ier y est même inhumé. Il est cependant supplanté par Saint-Martin dès le début du XIIe siècle. La présence des moines de Marmoutiers à Josselin remonte en effet aux toutes premières années du XIIe siècle[275] : Josselin II donne aux moines tourangeaux le quart de l'église Notre-Dame, qui occupe le bourg castral[276]. Ce quart de l'église lui est revenu suite au décès du clerc Eudon (un membre du lignage ?). Il s'engage également dans cet acte à donner les trois autres quarts de l'église à l'abbaye de Marmoutier s'il parvient à les acquérir[277]. Le prieuré Saint-Martin est finalement construit, à une date inconnue mais qui est à placer vers 1110, aux portes de l'enceinte de Josselin, sur la route nord (en direction de Rohan). Un acte daté vers 1116, passé entre les héritiers de Josselin II et l'abbaye de Marmoutier, accorde à cette dernière deux coupes d'or destinées à financer la construction de l'église[278]. Des reliques sont alors apportées à ce nouvel établissement : des fragments de la Vraie Croix, ainsi que des reliques des saints Corentin, Fulgence, Samson, Flavien et Martin[279]. Le prieuré Saint-Martin reste, jusqu'à la fin du Moyen Âge, le principal établissement monastique de la ville. Toutefois son influence sur le peuplement est relative : le bourg castral et le bourg Sainte-Croix, plus anciens, concentrent la majeure partie de la population.

---

les reliques de ces deux saints, offertes par le pape à Charles le Chauve, sont conservées en partie à Compiègne et n'ont apparemment aucun lien avec l'abbaye de Redon.

[273] *Cartulaire du Morbihan*, n° 156 : *et ideo dedit sancte ecclesie rothonesi, juxta castellum; cellam monachorum habitatione dignam, id est, monasterium Sancte Crucis et sanctorum martirum Cornelii et Cipriani, cum veteri suburbio usque ad medietatem Ulti fluminis.*

[274] *Cartulaire du Morbihan,* n° 188.

[275] *Cartulaire de Redon,* n° 391 ; *Cartulaire du Morbihan,* n° 197.

[276] *Cartulaire du Morbihan*, n° 184. Donation confirmée par l'évêque de Saint-Malon vers 1111 (*Cartulaire du Morbihan,* n° 187).

[277] Il n'est pas exclu que ces parties de l'église paroissiale dépendent alors de l'abbaye de Redon, anciennement possessionnée à Josselin. Cette volonté d'en dessaisir Redon pour doter le nouveau prieuré Saint-Martin pourrait expliquer la réécriture des actes faisant remonter les prééminences de Redon au début du XIe siècle. Cette hypothèse est confortée par le don fait par Mengui, fils de Marquer, vers 1110, de plusieurs *villæ* qu'il possède à « Saint-Sauveur et Sainte-Croix » indistinctement (*Cartulaire du Morbihan,* n° 188).

[278] *Cartulaire de Redon,* n° 191 : *ad ecclesiam nostram de ipsorum castro faciendam.*

[279] *Cartulaire du Morbihan,* n° 185.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Dernier élément du développement urbain de Josselin, le prieuré Saint-Nicolas s'implante au sud-est de la ville. La date de sa création n'est pas connue, mais elle est à placer au XIIe siècle au plus tard. Ce prieuré, dépendant de l'abbaye de Rhuys, est à l'origine d'un troisième pôle de peuplement autour de la ville close. La mention du « vieux faubourg » dans la seconde moitié du XIe siècle amène également à supposer la présence dès cette période d'un faubourg nouvellement créé : il peut s'agir du futur faubourg Saint-Martin ou du faubourg Saint-Nicolas.

À l'exception du nouveau faubourg de Glatinier, dont l'installation est mal datée et qui concentre le long de l'Oust l'activité des teinturiers à la fin du Moyen Âge[280], les pôles de peuplement de Josselin sont donc déjà clairement en place au XIIe siècle (fig. 69).

[280] L'activité de draps et de teinture est attestée à Josselin dès le XIIIe siècle. Toutefois, l'existence d'un faubourg spécifique au XIIIe siècle reste hypothétique.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

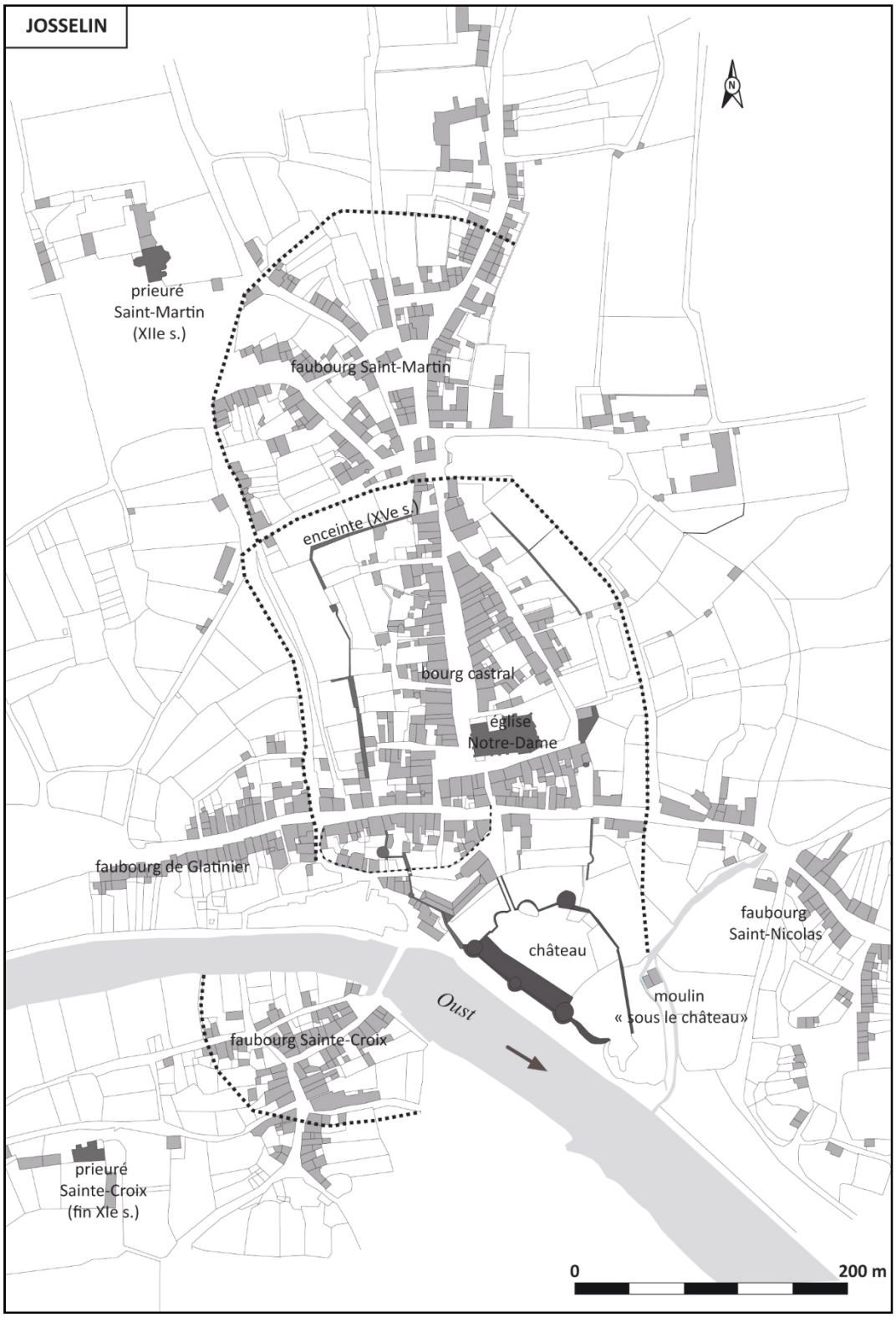

Figure 69. Plan de Josselin d'après le cadastre de 1831[281].

[281] Josselin, cadastre de 1831, section B (AD 56, 3 P 118 / 4).

- **Rohan, centre de la vicomté**

La petite ville de Rohan suit de près le modèle de sa voisine Josselin. À Rohan, ce sont deux pôles de peuplement qui sont attestés au Moyen Âge (fig.70). Un premier bourg, au sud du château, est le bourg aux moines, qui vient s'implanter sur le plateau ; et un second bourg, au nord, se développe au pied du château. Seul le premier est mentionné dans les textes avant la fin du Moyen Âge. Toutefois, son extension demeure limitée et ne contrebalance pas l'attraction grandissante du bourg qui se développe au pied du château, à proximité du pont et autour d'une place de marché. Cette agglomération castrale est nettement délimitée au nord, en lien avec les voies qui franchissent l'Oust et les éléments économiques qui sont sans doute plus tardifs.

La chronologie des fondations est resserrée dans le temps. Si le château est bien en place dès les années 1120, la donation de l'église de Crédin à l'abbaye de Marmoutier dans les années 1110 tend à prouver l'antériorité du château[282]. Cette première donation, effectuée par l'évêque de Vannes, Morvan, démontre l'implication des pouvoirs dans la réunion de biens, en vue de la création d'un établissement monastique à Rohan[283]. La création du prieuré Saint-Martin de Rohan est effective dans les années 1120[284]. Les moines de Josselin reçoivent alors le *burgum* situé aux portes du château de Rohan pour y fonder un prieuré, une église et un cimetière. C'est le début du « Bourg-aux-Moines ». Encore une fois, comme à Josselin dans le cas de Sainte-Croix, le prieuré s'implante au cœur d'un pôle de peuplement émergent. Il vient donc appuyer la politique de regroupement initiée par le château. Le second pôle est plus mal connu à Rohan. Rien ne permet d'identifier un établissement religieux médiéval dans cet espace. Sa morphologie, circulaire, ainsi que son installation auprès du château et au débouché du pont, amène à y voir un bourg lié aux activités commerciales. La date de son développement n'est pas connue et la présence de halles n'est attestée qu'à la fin du Moyen Âge.

Il faut noter, sur l'autre rive de l'Oust, la présence de la chapelle Notre-Dame de Bonne-Encontre, trop souvent associée à une ancienne chapelle castrale et qui dépend de l'abbaye Saint-Jean-des-Prés. Cette fondation du début du XVIe siècle (Jean II de Rohan en est l'initiateur) n'a pas entraîné la création d'un bourg.

---

[282] *Cartulaire du Morbihan,* n° 189.

[283] Rohan est implanté sur le territoire de la paroisse de Crédin.

[284] *Cartulaire de Redon,* n° 391.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

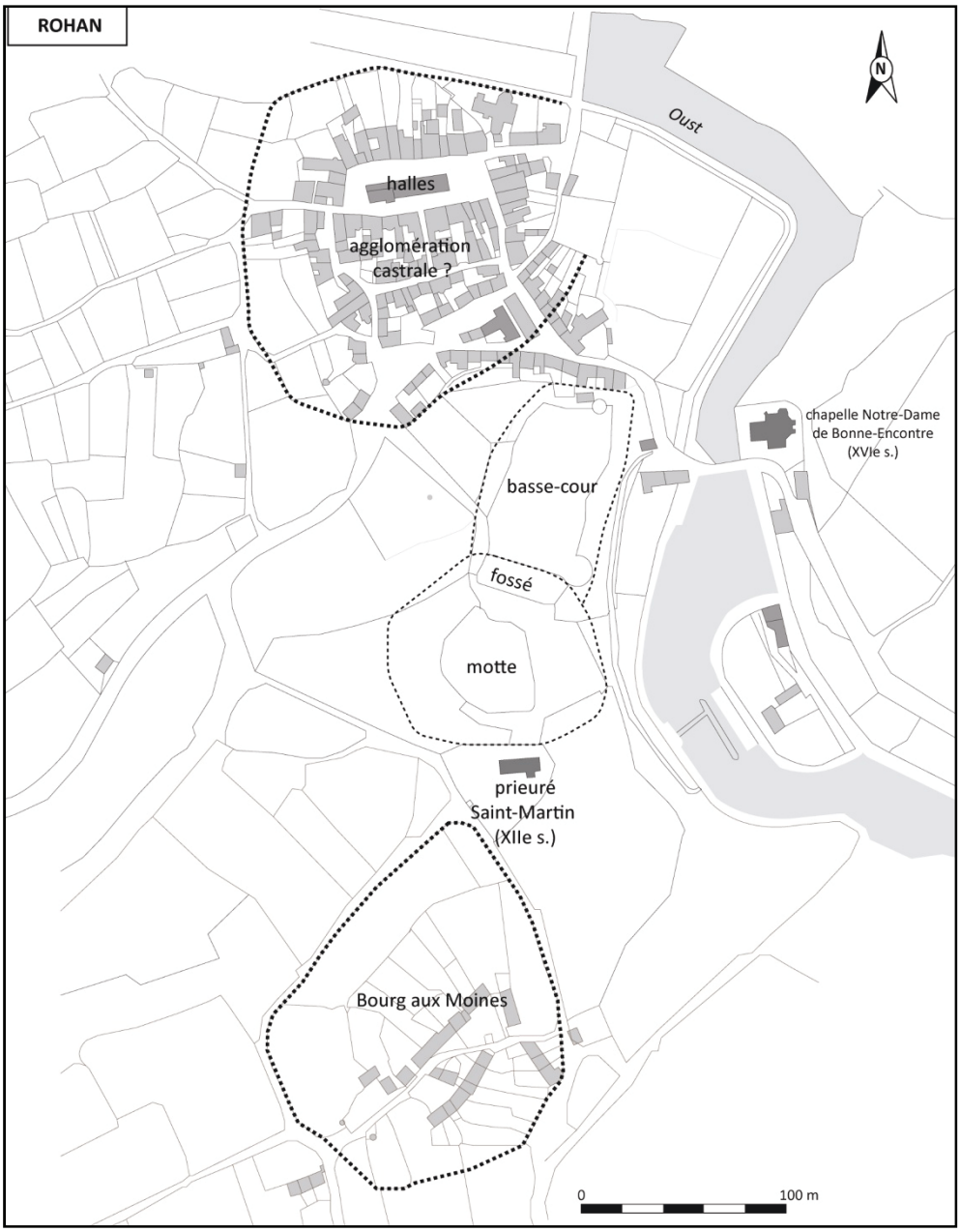

Figure 70. Plan de Rohan d'après le cadastre de 1840[285].

Rohan connaît donc un développement calqué sur celui de Josselin. Les intentions sont, au XIIe siècle, les mêmes pour les deux villes. Toutefois, si Josselin s'affirme comme ville centre et se développe largement, notamment en lien avec le commerce, Rohan fait pâle figure face à son aînée. Le petit chef-lieu de la grande vicomté de Rohan subit les conséquences de la trop grande proximité et donc de la concurrence avec Josselin, mais également de l'émergence de nouveaux centres économiques plus centraux dans la vicomté, et notamment Pontivy, qui s'affirme, à la fin du Moyen Âge, comme le chef-lieu de la vicomté de Rohan.

[285] Rohan, cadastre de 1840, section unique (AD 56, 3 P 242/3) ; Crédin, cadastre de 1841, section C (AD 56, 3 P 83/9).

Dans le cas de Josselin, comme dans celui de Rohan, les prieurés fondés aux XIe et XIIe siècles s'installent donc auprès de noyaux de peuplement déjà en place. Les chapelles prieurales sont d'ailleurs systématiquement établies à l'écart de ces bourgs et faubourgs : elles sont distantes de 30 à 50 mètres de la limite de l'agglomération placée sous leur dépendance. Cette disposition permet également au prieuré de respecter, dans une certaine mesure, l'idéal de retrait du monde imposé par la règle bénédictine qu'il observe. Cette situation périphérique trahit également le développement limité de ces pôles de peuplement après le XIIe siècle : à aucun moment les prieurés ne se retrouvent englobés dans une agglomération. Le cas du Bourg-aux-Moines de Rohan montre même le faible pouvoir de regroupement de ces bourgs prieuraux : au XIXe siècle, il ne compte qu'une vingtaine de bâtisses qui occupe le parcellaire grossièrement circulaire du bourg médiéval.

- **Rochefort**

Rochefort occupe, dans ce corpus de villes médiévales, une place particulière. Bien que le château et l'agglomération n'apparaissent que tardivement dans la documentation[286], l'hypothèse d'une occupation bien plus ancienne sur cet éperon peut être avancée. Dès lors, la présence d'un noyau de peuplement antérieur au XIIe siècle peut également être envisagée. Le centre religieux de Rochefort est la chapelle romane, dédiée à Notre-Dame, qui est fondée en collégiale en 1498, par Jean IV de Rieux. La présence d'une collégiale dans une agglomération secondaire reste, même au XVe siècle, exceptionnelle dans la région[287], d'autant plus que Rochefort n'accède au statut de paroisse qu'en 1802. L'édifice remonte en partie au XIIe siècle (clocher), et se trouve établi en marge de l'agglomération castrale de Rochefort. Le parcellaire montre en effet un noyau de peuplement castral relativement réduit au sud du château. Le réseau viaire, ainsi que le dénivelé actuel, marque les limites de ce petit bourg établi sur le flanc sud de l'éperon. La chapelle Notre-Dame se trouve alors à l'ouest de cette première enceinte : comme dans le cas de Josselin ou de Rohan, l'établissement religieux marque une limite et n'est pas pleinement intégré au noyau de peuplement. Il ne

[286] Pour rappel, la lignée attachée à Rochefort n'est attestée qu'à partir de 1180. À cette date, Jarnogon de Rochefort dédommage les moines installés dans le prieuré de Rochefort. La présence d'un château, ainsi que d'un prieuré à la fin du XIIe siècle, suggère une installation plus ancienne mais qui reste non datée.

[287] Les collégiales sont très rares au Moyen Âge dans la région. Il existe une collégiale Notre-Dame à Fougères sans doute dès le XIe siècle (Bachelier, 2013, p. 243), une collégiale Notre-Dame à Vitré au XIe siècle, mais remontant sans doute au haut Moyen Âge (Bachelier, 2013, p. 243 et p. 471 ; Rousse, 2008) mais c'est bien la seule pour le XIIe siècle dans ces villes secondaires. La situation est bien différente dans les régions d'*incastellamento* plus précoces (Laffont, 2010, p. 130) ou dans les régions du nord de la France (Delmaire, 2010). Même dans le diocèse d'Angers, ce sont 16 collégiales qui sont fondées entre le XIe et le début du XVIe siècle (Matz, 2001, p. 6). En Bretagne, la création de collégiale reste un fait exclusivement urbain (Matz, 2001, p. 7).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

l'est qu'après la création, au XVe siècle, de la collégiale et de l'hospice voisin. C'est à cette période que la ville s'étend vers l'ouest et vers l'est, sur les pentes voisinant le bourg. L'extension ouest abrite un quartier religieux, l'extension est accueille les nouvelles halles qui remplacent celles du bourg castral. L'ensemble est marqué, au XVe siècle au moins, par l'installation de trois portes de ville, encore visibles sur le cadastre[288].

Toutefois, cette partie de la ville n'est sans doute pas la plus ancienne. Si elle se trouve enserrée dans les larges fossés barrant l'éperon sans doute depuis la protohistoire, elle domine un « Vieux Bourg » implanté sur le flanc nord de l'éperon et se développant dans un étroit fond de vallée. Cet espace est clairement associé à la présence du pont. En l'absence d'établissement religieux il est impossible de dater l'installation de ce bourg, mais le nom qui lui est associé permet d'envisager un premier noyau de peuplement installé avant le XIIe siècle au pied du château.

Au Moyen Âge, l'agglomération de Rochefort reste restreinte en raison notamment de la faiblesse de la présence seigneuriale entre le XIIIe et le XVe siècle. Quant au prieuré fondé par les moines de Redon, dédié à Saint-Michel (il reprend sans doute un édifice plus ancien), il se trouve à l'écart du peuplement en occupant une langue de terre à l'est de la ville.

[288] Seule une des portes, à l'ouest est encore en partie conservée.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

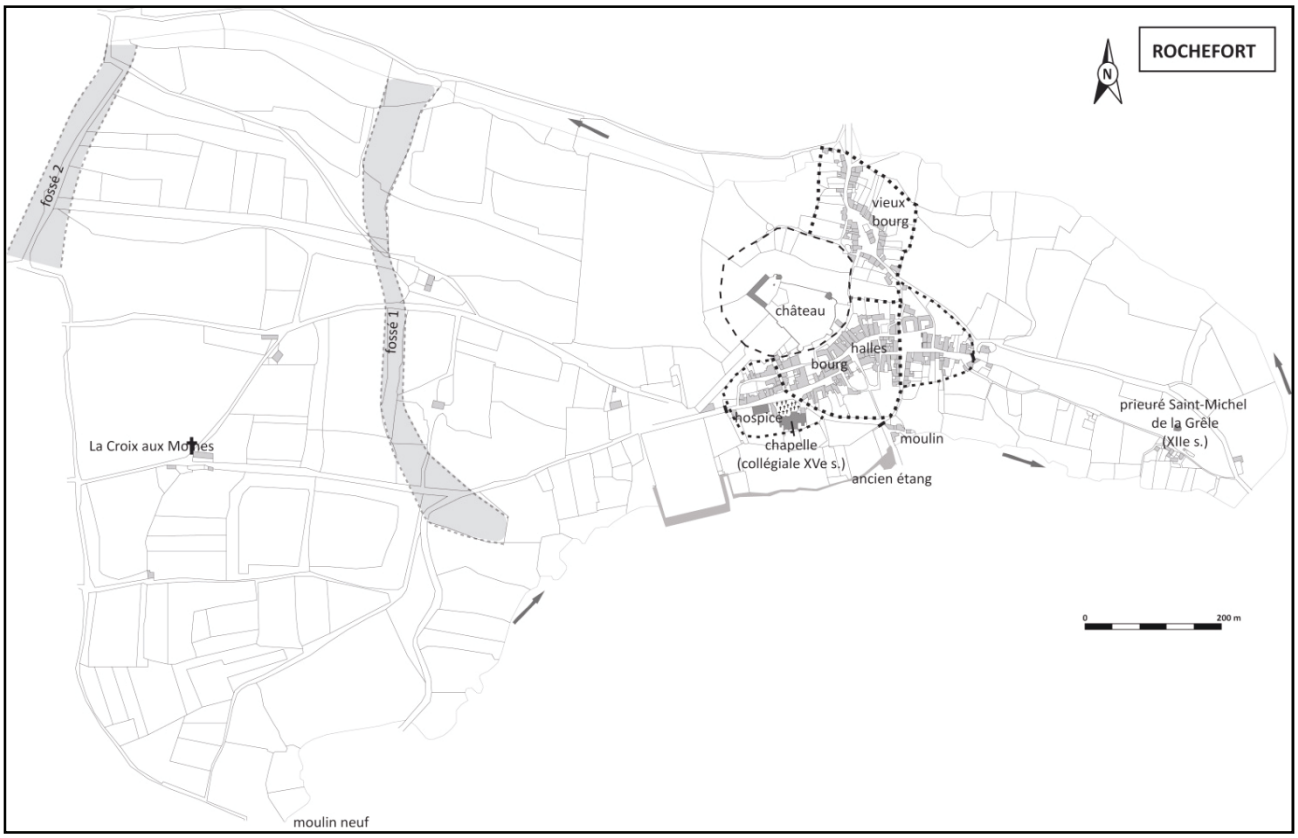

Figure 71. Plan de Rochefort d'après le cadastre du XIXe siècle[289].

– **Ploërmel, ville ducale**

Le développement de Ploërmel se distingue des exemples précédents, qui relevaient de grands vassaux du duc. Ploërmel occupe, dès la première moitié du XIIe siècle, une place de choix dans le domaine ducale, situation renforcée par l'accession d'Eudes II de Porhoët à la tête du duché au milieu du XIIe siècle. Dès les années 1120-1140, la présence de bourgeois dépendants du duc y est mentionnée[290]. À cette occasion, le droit de repas est également cité comme étant dû au duc lors de ses venues à Ploërmel. Ces indices ne permettent pas d'assurer l'existence d'un site castral ou d'une résidence propre au duc et à sa famille. Il apparaît plus certain que la ville de Ploërmel accueille avant tout le siège d'un délégué, le sénéchal, mentionné dès 1250[291] et les actes sont, le plus souvent, passés dans le couvent des Carmes,

[289] Rochefort, cadastre sans date, section unique (AD 56, 3 P 241/2 et /3) ; Pluherlin, cadastre de 1840, section K (AD 56, 3 P 217/41-43).

[290] *Cartulaire du Morbihan*, n° 208 : *burgenses mei*.

[291] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 950, acte daté de 1251 ; *Cartulaire du Morbihan*, n° 279 : *Petrus Prior senescallus de Broherec et de Plormel*.

fondé, à l'ouest de la ville, par le duc Jean Ier en 1273, près de l'hôpital également fondé par les ducs à une date inconnue[292].

La ville de Ploërmel s'est donc développée autour de plusieurs pôles. Bien qu'aucune résidence seigneuriale ne soit clairement identifiée, le cœur de l'agglomération est constitué par le *castellum* de Ploërmel, c'est-à-dire la ville fortifiée. À l'ouest de celle-ci, s'est ensuite développé, dès le XIIIe siècle, le faubourg de l'Hôpital, qui accueille également le couvent des Carmes au Moyen Âge[293]. La régularité du parcellaire de cette agglomération suggère une maîtrise du lotissement, à l'initiative ducale. À l'est de la ville, un second ensemble se développe en englobant le prieuré Saint-Nicolas, sans doute fondé dès le XIIe siècle. La croissance de cette partie de l'agglomération paraît beaucoup moins bien maîtrisée : les parcelles bâties longent les axes de communication. Un dernier ensemble, au sud, montre un parcellaire rectangulaire cohérent. Il n'est associé à aucun élément polarisateur et sa datation n'est pas assurée.

[292] Cet hôpital existe au moins au XIIIe siècle puisqu'il est mentionné plusieurs dons pour les pauvres faits par Jean II en 1305 à Mahaut, et aux pauvres de la maison Dieu. La Borderie, *Nouveau recueil*, n° 25, article 261 : « A Mahaut, de la maison Dieu de Ploermel, pour les poures, 30 s. - Aux poures de la maison Dieu de Ploermel, de l'aumosne Monseignor, 60 s. - A la feme Beraut pour tele cause, 10 s. ».

[293] Le couvent a ensuite été déplacé au sud de la ville.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

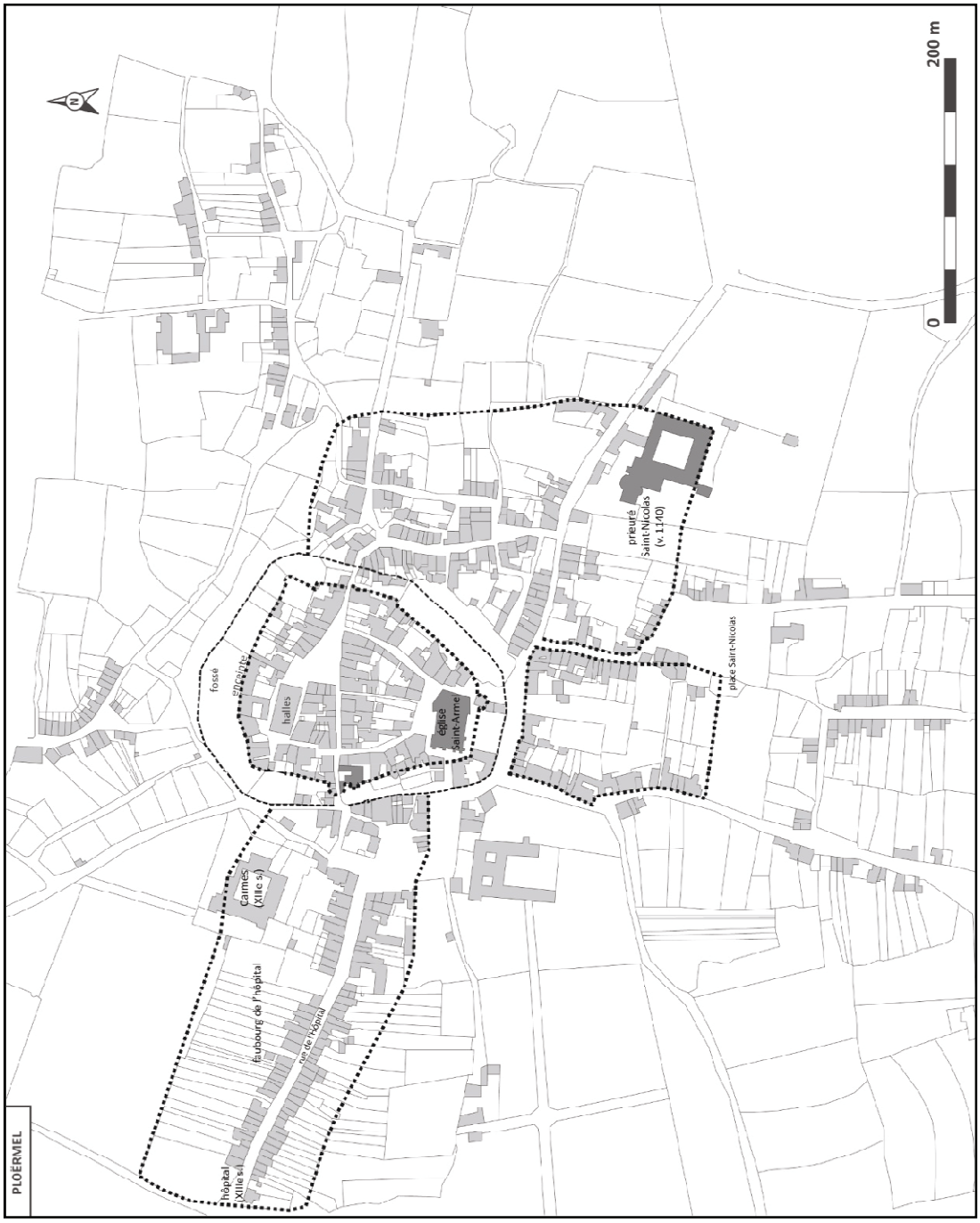

Figure 72. Plan de Ploërmel d'après le cadastre de 1828[294].

[294] Ploërmel, cadastre de 1828, section B et section S (AD 56, 3 P 211/4 et /31).

– **Corlay**

Autre cas d'agglomération polynucléaire, Corlay est le résultat de l'émergence d'un pôle castral postérieur au bourg monastique établi au Haut-Corlay[295]. Le premier pôle est attesté dès la fin du XIIe siècle, lors que la fondation de l'abbaye de Bon-Repos.

Quant au château, il n'est attesté qu'à la fin du XIIIe siècle, période à laquelle Corlay est déjà une paroisse depuis le milieu du XIIIe siècle au moins. Les deux pôles sont séparés par la rivière de Corlay et, tandis que le Haut-Corlay s'établit à proximité du passage des voies antiques, le site du château s'implante en contrebas, dominant la voie médiévale de Guingamp à Pontivy. Une seconde agglomération, castrale, se développe alors au sud du château. La mention des coutumes et foires de Corlay en 1221 peut concerner ce nouveau pôle castral, sans que l'on puisse l'assurer[296].

[295] Sur un emplacement déjà occupé durant l'Antiquité. Le nom de Haut-Corlay a pris la suite de la dénomination de « Vieux-Corlay », renforçant l'idée de l'antériorité de l'occupation de cette colline déjà désignée sous le nom de *mons de Corlé*, cédée à l'abbaye de Bon-Repos lors de sa fondation en 1184. *Cartulaire du Morbihan,* n° 235.

[296] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 842 : *dedi abbatiæ meæ de Bona requie in molendinis et costumis et nundinis de Corle centum solidos usualis monetæ.*

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

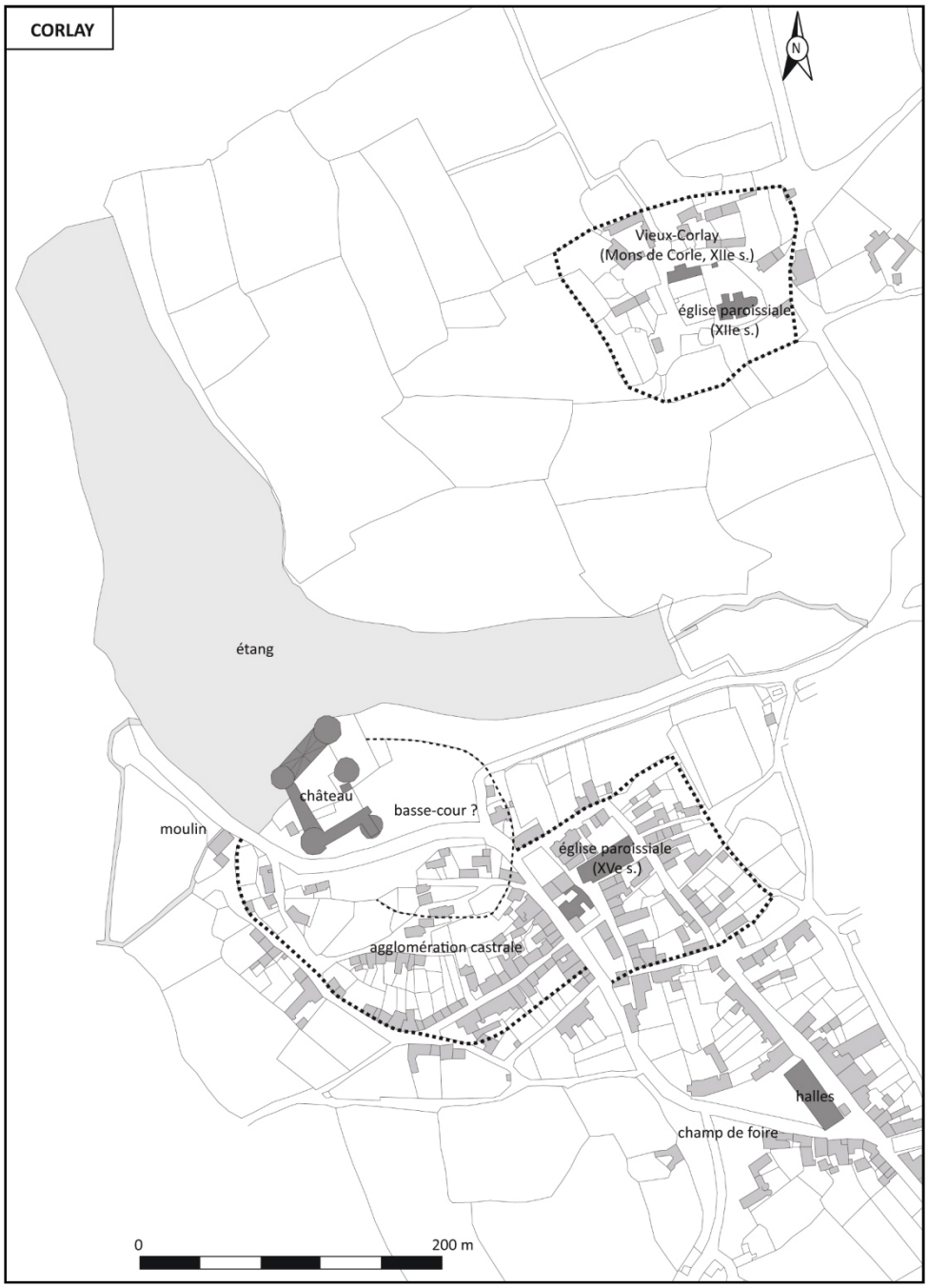

Figure 73. Plan de Corlay d'après le cadastre de 1836[297].

[297] Corlay, cadastre de 1836, section A (AD 22, 3 P 47/2); Haut-Corlay, cadastre de 1835, section D (AD 22, 3 P 74/18).

- **Des cas particuliers : construire la ville autour du pont (Hennebont, Rieux, Auray)**

Une caractéristique des sites fluviomaritimes doit être soulevée ici. Il s'agit des villes établies autour d'un pont enjambant un cours d'eau de fond de ria[298]. Trois exemples sont connus : Hennebont et Auray, villes ducales, mais également Rieux qui est une agglomération bipartite durant l'Antiquité, avant de se concentrer uniquement sur la rive droite de la Vilaine au Moyen Âge (fig 65). Le pont de Rieux est mentionné en 1282[299] comme relevant du seigneur de Rieux qui possède le château établi à son extrémité. Dans ce cas, l'agglomération médiévale est bien plus restreinte que l'agglomération antique et se resserre dans un parcellaire laniéré compris entre l'église Saint-Melaine à l'ouest, dont la dédicace peut renvoyer à une origine du haut Moyen âge, et le fossé de l'espace castral à l'est, qui est sans doute d'origine antique ou protohistorique[300].

À Auray et Hennebont, le château n'a pas survécu au Moyen Âge, mais il contrôlait directement la voie menant au pont, point de passage obligé des marchandises et des hommes. Le pont d'Hennebont est cité en 1264[301] comme pouvant être reconstruit avec les bois (« maerrain ») de l'ancien pont d'Hennebont. Le pont de Saint-Goustan, à Auray, est également attesté en 1295. Dans les deux derniers cas, l'agglomération médiévale se développe autour de deux pôles (fig. 74 et fig. 75) : un premier, sur la rive dominante, est établi autour du château et de l'établissement religieux, et un second s'implante aux abords de l'axe de circulation sur l'autre rive. Ce faubourg occupe alors un faible espace semi-circulaire, rapidement fortifié dans le cas d'Hennebont. Cette ville occupe d'ailleurs une place particulière dans l'histoire urbaine régionale : elle a la particularité, au XIIIe siècle, d'être partagée entre deux pouvoirs laïcs. D'une part, la ville close, à l'est, qui relève du pouvoir ducal, et d'autre part, autour du premier château situé sur les hauteurs de Saint-Caradec, une partie qui relève du seigneur de Léon. L'accord de 1264 est le résultat de ces partages qui posent, évidemment, des problèmes de juridiction sur le Blavet et sur les hommes habitant Hennebont.

[298] Kernévez, Le Gall-Tanguy, 2010, p. 37.

[299] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1058.

[300] Ce fossé, de près de 300 mètres de longueur, a été presque entièrement comblé avant l'installation au XVe siècle du couvent des Trinitaires.

[301] *Cartulaire du Morbihan*, n° 321 : « nos avons greié é otroié par ceste pés que le conte fera le pont ceste premère foez, là ou le veil passage de Henbont soloet estre, é aura tot la maerrein de l'autre pont à le fère, é dès lores en avant nos e ledit Pierres, é nos aiers enprès nos, feront le pont, é maen tendrons en bon poeint ».

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

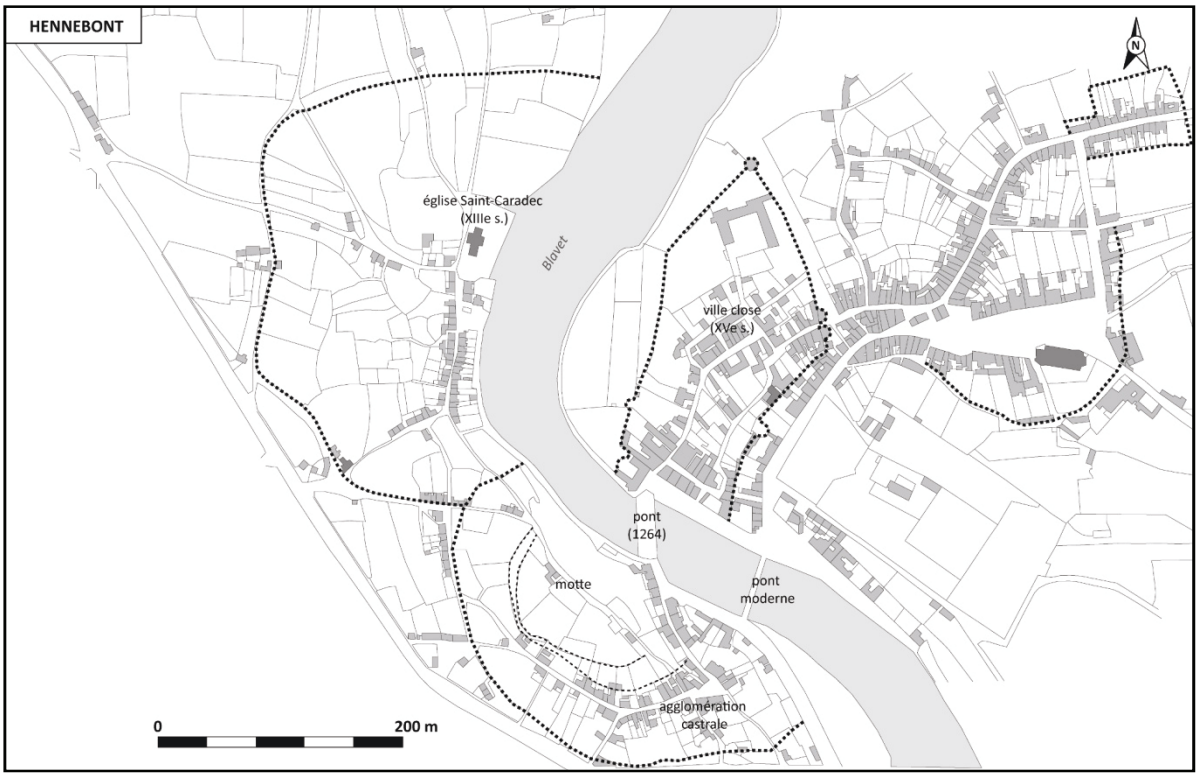

Figure 74. Plan d'Hennebont d'après le cadastre de 1835[302].

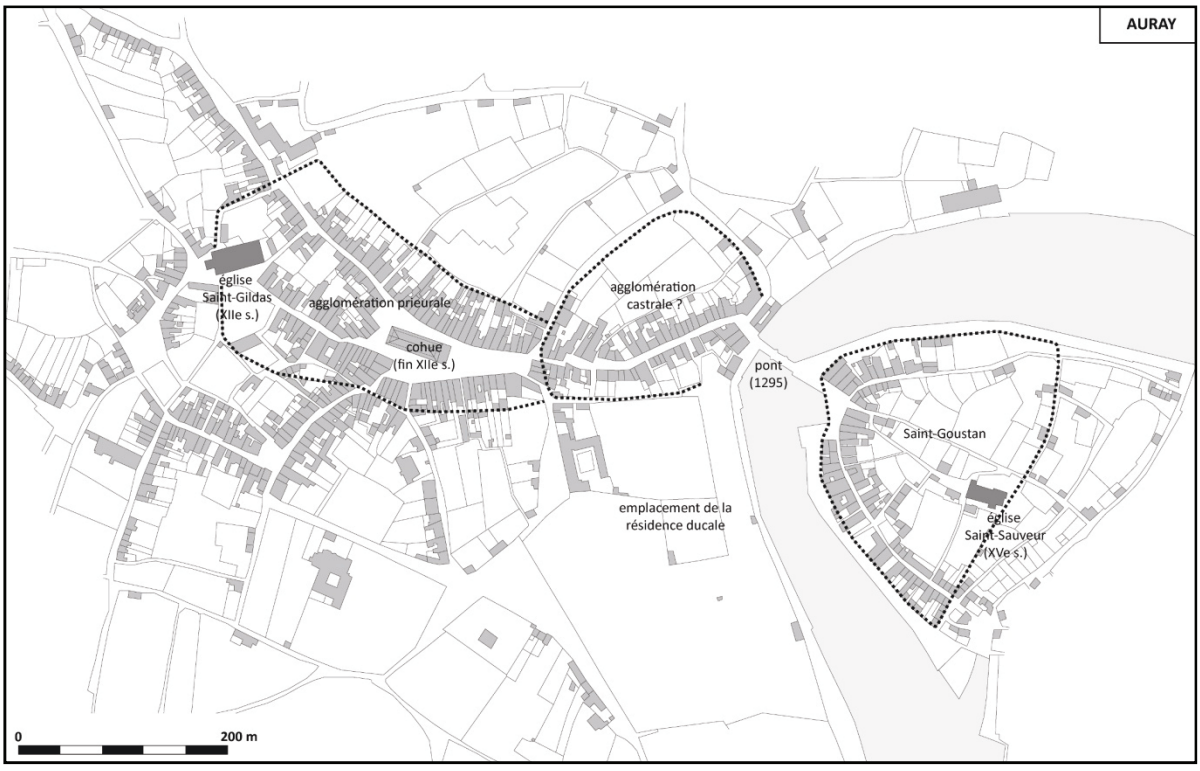

Figure 75. Plan d'Auray d'après le cadastre de 1831[303].

[302] Hennebont, cadastre de 1835, section A (AD 56, 3 P 111/2 et /3) et section C (AD 56, 3 P 111/6).

[303] Auray, cadastre de 1831, section A (AD 56, 3 P 47/3 et /4).

Ce développement double de la ville autour d'un pont n'est pas exclusivement le fait des villes fluviomaritimes. Plusieurs villes voient ainsi le pont devenir l'élément central et desservir des faubourgs souvent importants : le pont est le point de convergence qui crée véritablement le dynamisme économique de la ville. C'est d'ailleurs souvent au débouché de ces ponts que l'on retrouve, à la fin du Moyen Âge, les principales places de marché, et non au pied du château. C'est le cas à Pontivy qui voit se développer, sur la rive droite du Blavet, un faubourg dit d'Outre-l'Eau[304], qui existe déjà sans doute dès le XIIe siècle, puisque les moulins, qui constituent le cœur de ce quartier, sont déjà mentionnés en 1184. Malestroit est également une ville développée autour de son pont. L'emplacement de la probable résidence seigneuriale a entièrement disparu. Toutefois, le parcellaire du XIXe siècle montre bien la présence de deux pôles, avec, au centre, le pont et les moulins du seigneur et des moines (fig. 76). Le parcellaire associé à l'occupation des XIe-XIIIe siècles a été en grande partie modifié, notamment lors de la construction de l'enceinte de Malestroit à la fin du Moyen Âge. Mais l'attestation de la présence des deux édifices religieux romans, Saint-Gilles sur la rive droite[305] et le prieuré de La Madeleine sur la rive gauche, ainsi que la présence des moines de Marmoutier dès 1129, confirme l'existence de deux pôles urbains au début du XIIe siècle. L'agglomération de Josselin est également destinée à contrôler les deux rives de l'Oust, de même que celle de La Chèze contrôle les deux rives du Lié. Il n'est pas exclu, dans ce cas, que le château n'ait jamais eu pour vocation à contrôler un bourg castral. Quant à Guémené, la présence du pont n'a pas entraîné la création d'une agglomération bipartite.

[304] Aujourd'hui quartier de Tréleau.

[305] Delamarre, 2014, vol. 1, p. 67-69 et vol. 2, p. 446-448.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

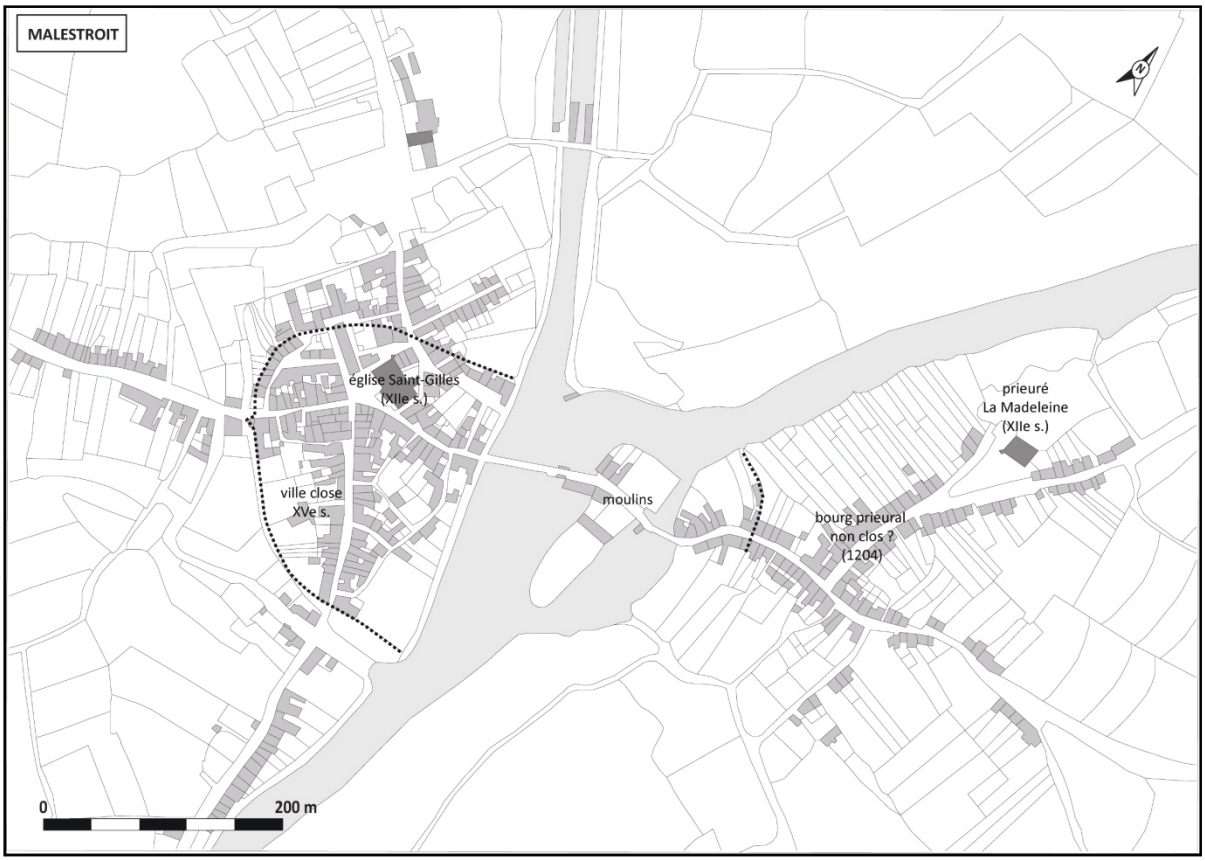

Figure 76. Plan de Malestroit d'après le cadastre de 1829[306].

b. Les agglomérations mononucléaires

– **Des villes nées au XIIIe siècle : Guémené et La Chèze**

Le parcellaire médiéval n'est pas toujours clairement organisé. À Guémené, le développement du peuplement du bourg se fait le long d'une seule rue, sur un axe menant vers le château (fig. 77). Ce développement est sans doute tardif[307] et l'existence même d'une agglomération antérieure à 1300 reste hypothétique. La forme régulière du peuplement indique une planification de l'urbanisation de cet espace, mais cette opération reste difficile à dater. Il n'est pas exclu qu'un premier peuplement médiéval soit concentré uniquement autour de la fortification et éventuellement dans la cour du château. Le parcellaire, organisé autour des fossés, pourrait laisser penser à un premier regroupement, très limité, sous les murs du château. L'insertion des halles du XVe siècle dans cet ensemble laisse toutefois supposer un lotissement encore très lâche. Bien qu'incluse dans la ville, l'église ne semble pas davantage

[306] Malestroit, cadastre de 1829, sections B et C (AD 56, 3 P 171/4-5 et /7).

[307] Guémené n'est pas mentionné avant le milieu du XIIIe siècle.

avoir polarisé le peuplement. Elle est même déconnectée de l'agglomération du XVe siècle qui se développe à l'est, et sa titulature, Notre-Dame-de-la-Fosse, fait référence à sa position topographique au-delà du fossé nord du château[308]. Simple église tréviale, elle ne contraint pas l'implantation du peuplement et ne prend une véritable importance à Guémené qu'au XVIe siècle, lorsque Guémené est érigé au rang de principauté en 1570[309]. La dernière extension, le long de l'axe nord-est de la ville, est moderne : elle est en lien avec le marché aux cochons et l'installation de l'hôpital, en 1642, dans la rue appelée Rue Neuve.

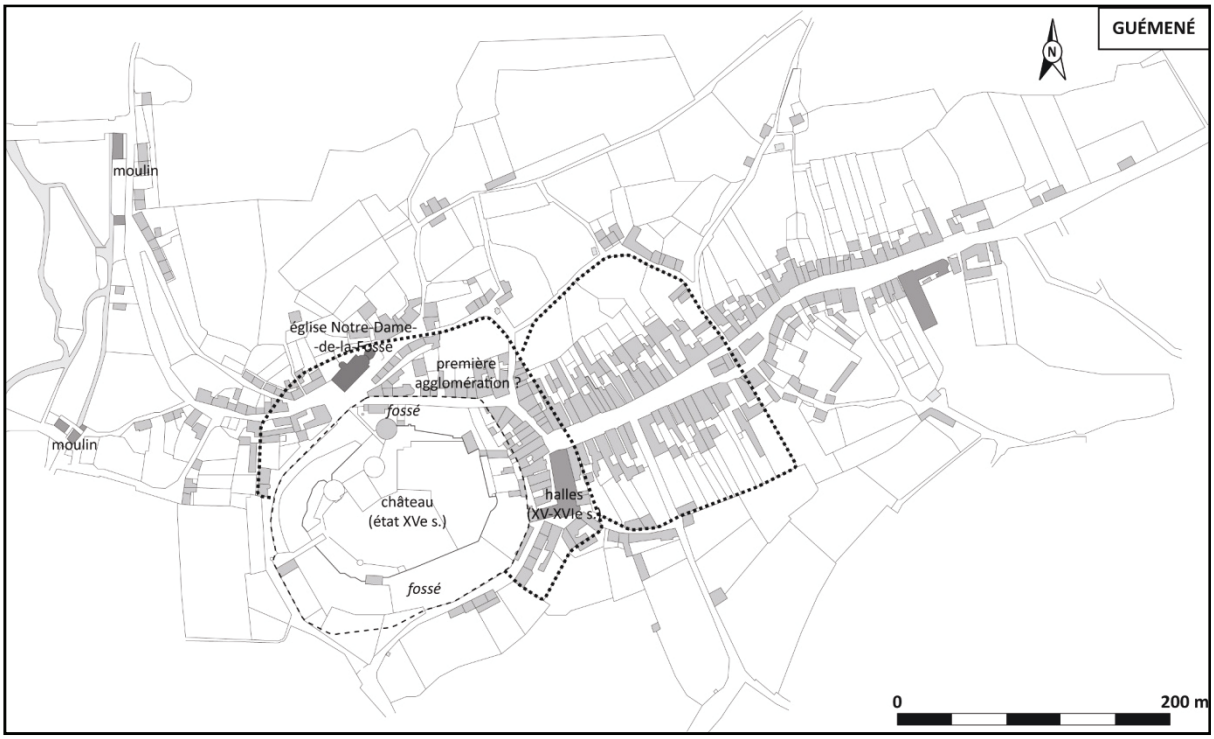

Figure 77. Plan de Guémené d'après le cadastre de 1842[310].

L'agglomération médiévale est également limitée dans le cas de La Chèze (**fig.**). Dans ce cas, il n'existe pas de connexion physique entre l'agglomération et le château qui sont

[308] Cette dénomination « -de-la-Fosse » pourrait ne pas correspondre à une référence topographique. Toutefois, il se trouve partant du collatéral sud de l'église, une « rue Haha » ou « rue du Haha », qui fait référence à un obstacle au cheminement, dans le sens d'un franchissement d'un fossé (Ahah : « nom donné à des coupures pratiquées dans un passage, recouvertes d'une partie mobile que les défenseurs pouvaient faire disparaître en battant en retraite » d'après le *Dictionnaire de Trévoux*, 1743 et Pérouse de Montclos, 2007, p. 505). Ces deux indices rendent plausible la relation entre la titulature de l'église et sa position topographique au contact direct du fossé. Une autre église Notre-Dame-de-la-Fosse existe à Gouarec. Là encore, elle s'installe à l'extérieur de l'agglomération médiévale, sans doute au-delà du fossé. Gouarec est mentionné comme ville ayant « apparence de ville forte […] entourée de grandes douves » en 1471 (AD 44, B 1982).

[309] L'église Notre-Dame -de-la-Fosse est alors une trêve de Locmalo, et ne sera convertie en collégiale (pour 6 chanoines) qu'en 1529 (Dom Morice, *Preuves*, t. III, 989).

[310] Guémené, cadastre de 1842, section unique (AD 56, 3 P 102/2 et /3).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

séparés par le cours du Lié. Dans ce cas, la présence d'un groupement de population est toutefois assurée par la mention de bourgeois de la Chèze en 1267[311]. L'émergence de La Chèze est liée au partage du Porhoët au milieu du XIIIe siècle, qui fait passer la terre et seigneurie de La Chèze aux Rohan. C'est alors un point avancé de la vicomté dans les terres du Porhoët. L'origine de ce bourg est inconnue : il se développe autour d'une rue qui débouche sur la chapelle Notre-Dame, future église paroissiale au XIVe siècle. L'essor commercial de La Chèze reste également limité : au XVe siècle, la ville n'accueille qu'un marché hebdomadaire, désigné en 1479 comme « ancien »[312]. Le caractère très secondaire de la Chèze, ainsi que l'installation probablement tardive du château, expliquent la relative médiocrité de l'agglomération. Le bourg ne s'étend pas davantage au XIXe siècle.

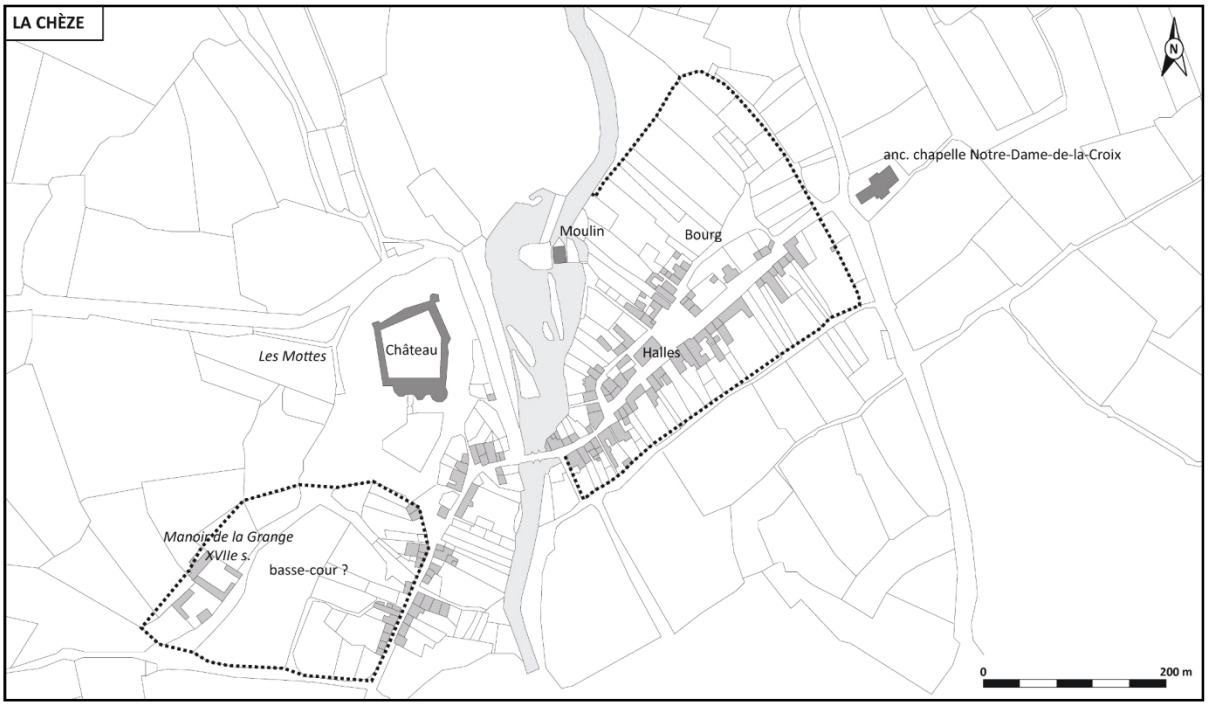

Figure 78. Plan de La Chèze d'après le cadastre du XIXe siècle[313]

L'accès principal au château est sans lien avec le bourg puisqu'il se fait par le sud, depuis les hauteurs, sans doute par l'espace correspondant à la basse-cour primitive et non face au franchissement du Lié et au village. La question se pose donc d'une réelle volonté du seigneur de Porhoët d'organiser le peuplement, notamment dans le cas de La Chèze où l'agglomération apparaît beaucoup plus clairement en lien avec l'église paroissiale située dans l'axe de la rue principale. Dans ce cas, comme dans celui de Guémené, l'agglomération urbaine n'est, au XIIIe siècle, qu'une illusion.

---

[311] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 1010 : *omnibus burgensibus nostris de villa Chesie.*

[312] Dom Taillandier, *Histoire*, II, p. CCXXI.

[313] La Chèze, cadastre sans date, section B (AD 22, 3 P 39/3 et /4).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

– **Elven**

Si Guémené et La Chèze sont des exemples proches car constitués d'un pôle castral tardif n'ayant pas polarisé la population, d'autres villes ont connu un développement limité en raison de la faiblesse de l'implantation castrale, même si celle-ci est bien plus ancienne. C'est le cas d'Elven (fig. 79) qui n'a accueilli que temporairement une résidence seigneuriale avant la construction, dès le XIIIe siècle, de la fortification de Largoët, à l'écart du bourg. Le développement du bourg d'Elven est donc limité. On retrouve, autour de l'église paroissiale, attestée dès le XIe siècle, un noyau de peuplement restreint au XIXe siècle à une cinquantaine d'habitations. L'ensemble se développe à l'est de la basse-cour de la motte de Clézentes, qui contrôle la voie d'accès vers le nord-ouest et le lieu-dit du Moustoir, dont le toponyme peut trahir la présence ancienne d'un lieu de culte.

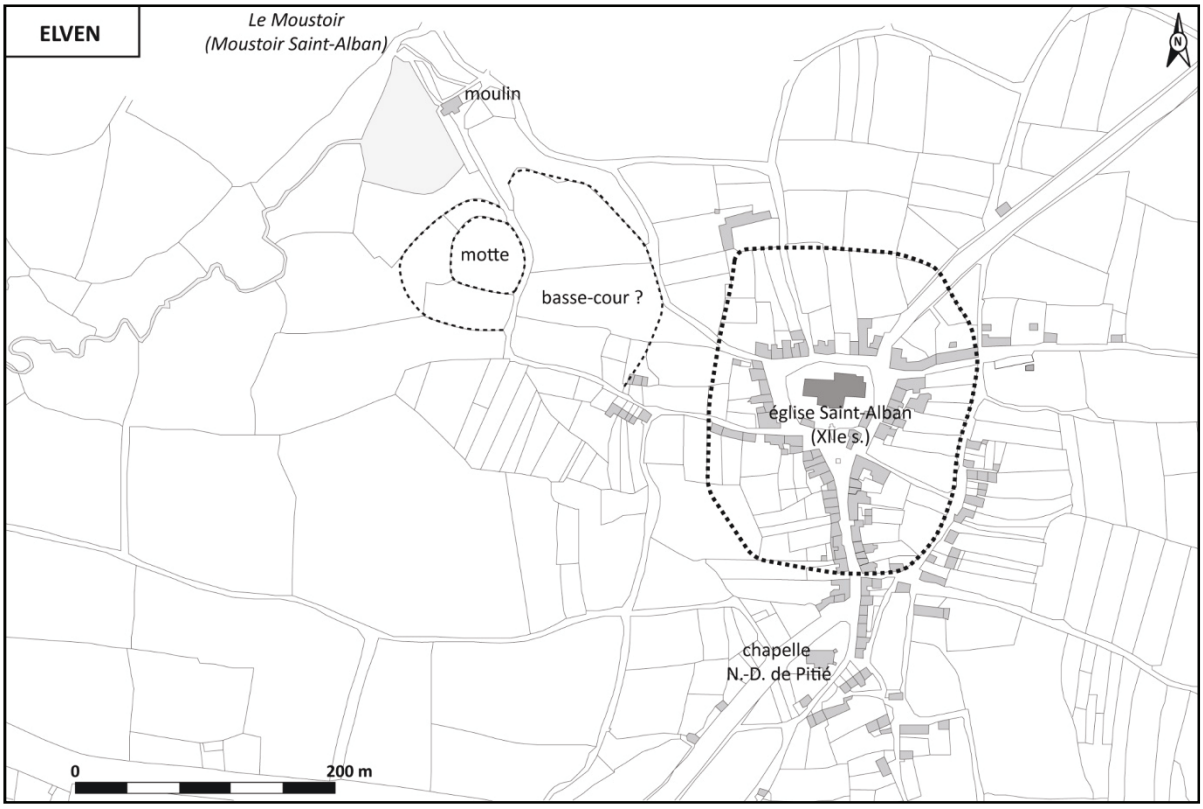

Figure 79. Plan d'Elven d'après le cadastre de 1830[314].

Si la réussite des agglomérations est diverse, tous les châteaux ayant donné naissance à une petite agglomération médiévale sont en revanche associés à un établissement religieux, chapelle, église ou prieuré, qui constitue l'élément central de ces bourgs et fait partie d'une politique seigneuriale propre aux XIe-XIIe siècles.

[314] Elven, cadastre de 1835, section P (AD 56, 3 P 87/27 et / 28).

3. L'affirmation urbaine : moyens et conséquences des politiques seigneuriales

Le château est l'élément urbain le plus facile à apprécier et à identifier. Toutefois, sa position topographique souvent périphérique et son rôle défensif justifient la mise en place de stratégie de gestion de l'espace urbain qui ne relève pas uniquement du pouvoir laïc. Le plus souvent, la réussite du bourg est le résultat d'une action conjointe des pouvoirs laïcs et ecclésiastiques. La politique seigneuriale active en matière de fondation d'établissements monastiques occupe alors une place de choix dans la dynamique urbaine dès le XIe siècle.

a. Implantation des établissements religieux au sein du maillage urbain

H. Miyamatsu, dans son étude sur les bourgs et les bourgeois de Bretagne, indique que la courbe de premières mentions des bourgs augmente dans la deuxième moitié du XIe siècle et reste constante jusqu'à la fin du XIIIe siècle avec une pleine période de fondation entre 1050 et 1150, correspondant évidemment au pic de fondation des prieurés[315]. L'association entre les moines et les pouvoirs laïcs est perçue comme une association spirituelle, mais également politique et économique, qui a pu être mise en avant dans plusieurs régions[316]. Dans le Vannetais et le Porhoët, la fondation des bourgs connaît une chronologie plus resserrée et plus tardive, qui va de pair avec une politique de fondations religieuses qui prend son envol au XIIe siècle seulement.

- **Le renforcement des liens entre l'aristocratie et les ordres religieux : de la fondation d'une abbaye à la multiplication des prieurés**

Tous les grands lignages seigneuriaux ont investi au XIe ou au XIIe siècle, dans une ou plusieurs fondations pieuses. Si les ducs de Bretagne participent largement à la restauration d'abbayes au XIe siècle puis à l'installation des ordres réguliers dans le secteur littoral (les cisterciens à Hennebont en 1260), ce sont surtout les nouveaux ordres qui vont se développer au XIIIe siècle dans leurs possessions. Les Cordeliers, ordre urbain par excellence, s'implantent à Vannes, vers 1260[317]. Mais c'est davantage dans les terres que le paysage monastique se modifie, notamment dans et autour des seigneuries de Porhoët et de Rohan. Trois fondations d'abbayes doivent être mentionnées. L'abbaye bénédictine de Lantenac à La

[315] Miyamatsu, 1986, p. 85.
[316] Leguay, 1983.
[317] Cette installation, tardive (les couvents de Quimper, Rennes et Dinan sont antérieurs) et isolée, montre la faiblesse du développement urbain de la ville.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Ferrière, est fondée en 1149 par Eudes II[318], seigneur de Porhoët et tuteur de Conan IV (fig. 81). L'abbaye Saint-Jean-des-Prés, abbaye de chanoines réguliers est fondée à 1 kilomètre au sud-est de Josselin, sans doute dans les années où Eudes est toujours à la tête du comté (entre 1148 et 1156[319]). Et enfin, l'abbaye cistercienne de Bon-Repos est fondée en 1184 par Alain III de Rohan et son épouse Constance de Bretagne. Dans ces trois cas, il s'agit d'établissements extérieurs aux centres urbains. Les fondations d'abbayes et de prieurés ressortent effectivement de volontés très différentes. Si les premières sont destinées à promouvoir des ordres religieux et à assurer une protection spirituelle au lignage, les secondes apparaissent comme de véritables enjeux dans la fixation des populations.

Les abbayes, qu'elles soient bénédictines ou cisterciennes, sont donc systématiquement déconnectées du réseau urbain (à l'exception des créations urbaines ducales à Hennebont et Vannes)[320]. Ces fondations sont l'occasion de s'impliquer dans la sphère du sacré, qui, avec la réforme grégorienne, prend une nouvelle place dans la société. Les démonstrations de piété deviennent courantes (Olivier Ier de Rohan, participe ainsi à la cinquième croisade[321]). Mais c'est surtout par leur politique de fondation de prieurés que les grands laïcs expriment leur piété. L'un des enjeux est évidemment la protection de la famille seigneuriale, comme dans le cas des fondations d'abbayes. Si les abbayes sont destinées le plus souvent à devenir de véritables nécropoles familiales, les moines des prieurés sont appelés à prier pour l'âme de leur fondateur et de ses ancêtres. Cette volonté est rappelée pas moins de 16 fois dans la documentation des XIe-XIIIe siècles[322]. Elle concerne autant des dons à des abbayes majeures telles que Saint-Sauveur de Redon ou Saint-Georges de Rennes, qu'à des fondations seigneuriales, telles que Bon-Repos ou Lanvaux. Quant aux donateurs, ils sont de toutes les conditions : le plus souvent, il s'agit des comtes et des ducs[323], mais on rencontre des

[318] Cette fondation, au milieu du XIIe siècle, plaiderait également en faveur d'une résidence vicomtale à proximité de cette nouvelle abbaye. Le site de La Chèze, installé à 1,6 kilomètre au sud de l'abbaye, existait donc peut-être déjà en 1149.

[319] La date de 1156 correspond à la première mention d'un abbé de Saint-Jean-des-Prés.

[320] L'étendue de leurs droits et possessions dans les seigneuries sont loin d'être anecdotiques mais leur implication dans la vie des réseaux urbains est minime. L'abbaye de Bon-Repos, ainsi que celle de Redon sont largement possessionnées et plusieurs paroisses relèvent presque entièrement de leur droit (c'est le cas pour Bon-Repos, de portions de paroisses voisines de l'abbaye comme Silfiac, Saint-Gelven, etc.). Toutefois, si les droits s'étendent souvent sur une grande distance, notamment dans le cas des exemptions ou des droits sur les moulins, leurs biens propres sont cantonnés aux marges de la seigneurie. C'est le cas pour Bon-Repos, mais également en dehors de la zone d'étude pour les abbayes de Langonnet, de Saint-Maurice (Carnoët) ou encore de Boquen. Loin d'être marginale, la seigneurie ecclésiastique reste donc toujours en dehors des dynamiques commerciales qui se mettent en place dès le début du XIIe siècle à l'échelle des vicomtés notamment.

[321] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 856 : *Oliverius vicecomes de Rohan cruce signatus.*

[322] La formule *pro redemptione anime meaæ* se rencontre déjà dans les nombreux actes du cartulaire de Redon dès le IXe siècle.

[323] Huit mentions en tout.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

membres de la plus petite noblesse[324] et parfois même de simples chevaliers désireux de se repentir[325]. Si la recherche du Salut semble donc toucher tous les niveaux de l'aristocratie, amenant certains seigneurs à céder, peu avant leur mort, des biens considérables à ces établissements[326], cette démarche est l'occasion pour les abbayes actives de renforcer leur présence et leur richesse par l'essaimage dans les centres urbains. L'un des actes réécrit à propos de la fondation du nouveau château de Josselin rappelle également la volonté de Guethenoc d'assurer la bénédiction de Dieu pour sa nouvelle fondation, en échange de quoi il garantit aux moines de Redon le droit de desservir la chapelle du nouveau lieu[327]. La même démarche de piété est rappelée en 1153 à propos d'un don au prieuré Saint-Martin de Josselin[328].

Même si les actes de fondation accordent une part importante à la démarche personnelle et religieuse, la création d'un prieuré urbain ressort bien d'une logique politique de la part des lignages seigneuriaux. Lors de la concession de terres et de revenus à proximité du château, le choix de l'abbaye fondatrice se révèle être un choix spirituel mais aussi, avant tout, politique. Il s'agit en effet, par cette démarche, d'affirmer un attachement à des valeurs partagées par d'autres aristocrates. L'émergence des sites castraux étant relativement tardive dans les vicomtés de Porhoët et de Rohan notamment, il est tout naturel que les donations à des établissements religieux n'interviennent principalement qu'à partir des années 1110-1120, alors qu'ailleurs, y compris en Haute-Bretagne, les prieurés urbains émergent dès les années 1030-1050. La richesse des fonds documentaires des prieurés, à partir du XIIe siècle, confirme l'importance accordée à ces fondations par les grandes familles seigneuriales. F. Mazel souligne ainsi l'étonnante « imbrication des enjeux matériels et idéels, politiques et ecclésiaux, dans l'implantation des moines réformateurs au coeur d'une seigneurie

---

[324] Huélin, d'Hennebont, par exemple en 1037 (*Cartulaire du Morbihan*, n° 147).

[325] Par exemple : *Cartulaire du Morbihan*, n° 146, année 1037, don à l'abbaye de Redon : *Helocus nomine, videns seculum labilem et suam nefandissimam vitam secum retractans ; Cartulaire du Morbihan*, n° 252, année 1220, don à l'abbaye de Lanvaux : *Henricus filius Richardi homo […] in puram elemosinam pro redemptione anime sue et parentum suorum.*

[326] C'est le cas par exemple avec Josselin II, vicomte de Porhoët, qui donne aux moines de Marmoutier l'ensemble de son mobilier en métal précieux. Cette donation conséquente fait d'ailleurs l'objet d'un litige avec ses héritiers. L'affaire est réglée en présence des évêques de Rennes et de Saint-Malo et finalement l'abbaye de Marmoutier ne reçoit que deux coupes d'or destinées à la construction de l'église du *castrum* de Josselin (*Cartulaire de Redon,* n° 191 : *dedimus eis duos sciphos aureos quos, prefatus ipsorum frater Jotho, ad ecclesiam nostram de ipsorum castro faciendam*).

[327] *Cartulaire de Redon,* n° 149.

[328] Par exemple, le prieuré Saint-Martin de Josselin. *Cartulaire du Morbihan*, n° 224, année 1153 : *ego Eudo comes, pro redemptione anime mee et antecessorum meorum*.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

castrale »[329], qui justifie la multiplication des actes relatant les fondations, les donations et consignant les divers avantages octroyés à l'établissement. L'essor des agglomérations est alors intimement lié à l'implantation d'un prieuré. Rares sont les villes de ce réseau urbain secondaire qui n'ont pas accueilli d'établissement monastique avant la fin du XIIIe siècle. Parmi elles, il faut compter La Chèze, Pontivy[330] et Guémené. Les trois châteaux qui y sont présents sont d'ailleurs des sites très tardivement mentionnés puisqu'aucun n'est clairement attesté avant les années 1240. L'ensemble des autres agglomérations s'est développé autour d'un couple château / prieuré qui est mis en place dès le XIIe siècle.

Les préférences des lignages sont difficiles à évaluer. En revanche, dans le cas des familles de Porhoët et de Rohan, le grand nombre de fondations permet de percevoir une évolution qui fait écho au mouvement régional. Dans un premier temps, les principales possessions dans leurs seigneuries relèvent d'une abbaye locale : Redon. Déjà présente au Xe siècle, avec notamment le monastère Saint-Ducocan (Cléguérec), l'abbaye intervient dans la fondation de Josselin et de son premier bourg et prieuré au XIe siècle. C'est également à Redon que les seigneurs de Rohan font appel pour fonder le bourg de Castennec dans les années 1118/1128. La fondation de Castennec semble être un échec et les fondations postérieures sont confiées à l'abbaye Saint-Martin de Marmoutier, extérieure à la Bretagne.

– **Le choix des abbayes : une spécialisation urbaine des abbayes ligériennes ?**

La répartition des aires d'influence des grandes abbayes possessionnées dans la zone d'étude montre bien une spécialisation, au moins géographique, de ces établissements (fig. 80).

[329] Mazel, 2006, p. 107.

[330] Dans le cas de Pontivy il faut toutefois noter la présence d'un hôpital existant au moins au XIIIe siècle et sans doute dès le milieu du XIIe siècle.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Figure 80. Carte récapitulative des fondations de prieurés à partir du XIe siècle dans l'aire d'étude et des zones d'influence des principales abbayes fondatrices

Rares sont les abbayes qui participent à la fondation de prieurés urbains (fig. 81). Sainte-Croix de Quimperlé et Saint-Gildas de Rhuys sont des abbayes principalement littorales, dont dépendent un grand nombre de prieurés ruraux dont la plupart remontent au XIe siècle. Les prieurés de l'abbaye de Saint-Jean-des-Prés, établie aux portes de Josselin, n'ont par exemple pas davantage de lien avec le peuplement. Principalement ruraux, ils s'insèrent dans un maillage déjà mis en place. En revanche, dans la partie nord de la zone d'étude, la concurrence est rude entre deux abbayes participant au développement des agglomérations secondaires : Redon et Marmoutier. Saint-Sauveur de Redon est la première et la seule abbaye bretonne à participer à la fondation de prieurés urbains, avec un succès relatif à partir du XIIe siècle. Sainte-Croix à Josselin et La Trinité à Castennec sont ainsi les

premières fondations à caractère urbain. Elle est toutefois rapidement supplantée par l'abbaye Saint-Martin de Marmoutier qui participe à la fondation de six agglomérations castrales en moins d'une trentaine d'années (fig. 82). Cette grande vague de fondation reste exceptionnelle. La volonté d'établir et de pérenniser les agglomérations castrales apparaît très prégnante chez les vicomtes du XIIe siècle : ils suivent en cela un mouvement général d'essor urbain qui nécessite souvent de recourir à des abbayes extérieures à la Bretagne[331]. Les vicomtes de Rohan et les grands vassaux, proches du pouvoir, suivent le mouvement initié par la famille ducale de rapprochement avec les établissements ligériens, en adoptant, comme en matière castrale, une attitude de mimétisme envers le pouvoir ducal. Au XIIIe siècle, ce sont finalement plus de trente prieurés relevant de Marmoutier qui sont installés en Bretagne[332] : ceux du Porhoët et du Rohan font partie de la dernière vague de création, mais représentent à eux seuls plus de 15% des prieurés de Marmoutier dans les diocèses bretons.

[331] Pichot, 2012.

[332] D. Pichot avance le chiffre de 31 ou 32 fondations (Pichot, 2012, p.166) . Toutefois un certain nombre de prieurés ne sont pas pris en compte dans cette étude : c'est le cas de Trédion, de Malestroit, de Rochefort et de Ploërmel.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Lieu	Date de fondation	Fondateur identifié / *supposé*	Abbaye	Distance entre le château et le prieuré
Auray	1280	*Duc de Bretagne*	Saint-Gildas	Sur place, puis 300 m
Bodieu	Avant 1201	Vicomte de Porhoët	Saint-Jacut	30 m
Castennec	1118-1128	Vicomte de Rohan	Saint-Sauveur	80 m
Castennec	Vers 1120	Hervé, fils de Jagu	Saint-Florent	250 m
Corlay	--	--	--	--
Elven	--	--	--	--
Guémené	--	--	--	--
Hennebont	Avant 1200	Henri ou Soliman, seigneur d'Hennebont	Saint-Melaine	inconnue
Josselin		Vicomte de Porhoët	Saint-Sauveur	270 m
Josselin	Vers 1105	Vicomte de Porhoët	Saint-Martin (Marmoutier)	400 m
La Chèze	--	--	-- mais proximité de l'abbaye de Lantenac	
La Trinité-Porhoët	Avant 1241 (probablement avant 1165)	Vicomte de Porhoët ?	Saint-Jacut	Inconnue (résidence non identifiée)
Malestroit	Vers 1130	*Seigneur de Malestroit*	Saint-Martin (Marmoutier)	Au moins 400 mètres (résidence non localisée)
Muzillac	--	--	--	--
Ploërmel	Vers 1116-1129	*Duc de Bretagne ?*	Saint-Martin (Marmoutier)	430 m
Pontivy	--	--	--	--
Rochefort	Vers 1135	*Seigneur de Rochefort*	Saint-Martin (Marmoutier)	170 m
Rohan	Vers 1127	Vicomte de Porhoët	Saint-Martin (Marmoutier)	50 m
Vannes	Vers 1130	*Duc de Bretagne*	Saint-Gildas	1 km au nord de l'église Saint-Patern (2 km du château de La Motte)

Figure 81. Tableau récapitulatif des établissements fondés aux XIIe-XIIIe siècle à proximité des pôles castraux.

Site concerné	Titulature	Date d'attestation de l'établissement	Principal donateur
Josselin (château)	Prieuré Saint-Martin	Vers 1105	Josselin II, vicomte de Porhoët
Trédion (manoir)	Prieuré Saint-Martin	Vers 1106	Even, seigneur de Largoët
Ploërmel (ville ducale)	Prieuré Saint-Nicolas	Début XIIe	*Conan III, duc (?)*
Rohan (château)	Prieuré Saint-Martin	1128	Alain de Rohan
Malestroit (château ?)	Prieuré La Madeleine	1129	Payen Ier de Malestroit
Rochefort (château)	Prieuré de La Madeleine de la Montjoie ou de La Mongée	Vers 1135	Seigneur de Rochefort

Figure 82. Chronologie des fondations de prieurés relevant de Marmoutier.

Même si le mouvement de fondation/donation en faveur du « Grand Monastère » de Marmoutier paraît sensiblement moins important dans le diocèse de Vannes et de Saint-Brieuc que dans le diocèse voisin de Rennes, Marmoutier reste l'un des monastères les plus dynamiques en matière de création de prieurés durant une très courte période, de 1105 environ (Josselin) au milieu des années 1130 (Rochefort). Six prieurés de Marmoutier sont fondés en l'espace d'une trentaine d'années dans le Vannetais et le Porhoët. Deux sont fondés auprès de châteaux des vicomtes de Porhoët et de Rohan : Josselin, fondé vers 1105 et Rohan, attesté en 1128. Dans deux autres cas (Malestroit et Rochefort), il s'agit de prieurés dédiés à La Madeleine, indiquant qu'il s'agit certainement d'un transfert à Marmoutier d'établissements plus anciens. Les seigneurs respectifs suivent alors le mouvement initié par leurs puissants voisins de Porhoët. De même, à Ploërmel, la fondation n'est pas datée, mais le prieuré Saint-Nicolas n'est peut-être pas fondé par Marmoutier. Quant à Trédion, mal connu par les textes, il nous fournit tout de même un acte de fondation très intéressant. Nous disposons ainsi de la liste des biens et des droits accordés pour son installation dans un cadre peu commun, puisqu'il s'agit ici d'une fondation dans un milieu forestier[333].

Il faut noter que le recours à Marmoutier par les seigneurs de Porhoët et de Rohan ne concerne que leurs chefs-lieux principaux qui sont donc également les lieux de résidence des familles seigneuriales, ce qui plaide avant tout pour un attachement personnel à cette abbaye et une volonté de dynamiser ces agglomérations. Ces fondations de prieuré de Marmoutier sont clairement accélérées par la translation vers 1110 de plusieurs reliques provenant de

[333] Cet acte n'est pas conservé dans le fonds du prieuré de Trédion, mais une copie se trouve dans le fonds du comté de Largoët (AD 56, E 2613), qui conserve notamment des copies de l'acte de fondation du prieuré ainsi que des aveux du prieur de Trédion au roi (1562, 15 juin ; 1683, 3 juillet).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

l'abbaye de Marmoutier à Josselin par l'abbé Guillaume lui-même[334]. Le prieuré Saint-Martin de Josselin est dès lors le plus dynamique de l'agglomération. C'est lui qui va concentrer la majeure partie des donations de laïcs et des seigneurs de Porhoët et de Rohan durant tout le XIIe siècle[335]. Ses possessions s'étendent alors principalement entre Crédin et Rohan à l'ouest, La Ferrière au nord, Lanouée à l'est et Guillac au sud, soit près de 450 km²[336].

Aucune autre fondation ou donation à cette abbaye n'est attestée en dehors d'un périmètre assez restreint entre Josselin, Ploërmel et Rochefort. Il faut sans doute y voir la conséquence de plusieurs facteurs. D'une part, un lien fort entre les seigneurs de Porhoët/Rohan et les familles aristocratiques voisines du comté de Rennes qui favorisent également très largement les abbayes ligériennes, comme Saint-Florent de Saumur, puis Saint-Martin de Marmoutier, depuis le XIe siècle[337]. D'autre part, le recours quasi systématique à des donations en faveur de Marmoutier dans des cadres urbains ou ayant vocation à le devenir. Le prieuré de Marmoutier, s'il est fondé à la suite de ces donations, est alors situé à proximité du château. Et enfin, un phénomène de mimétisme a également amené les seigneurs de Rohan, voisins des Porhoët, à recourir à des moines déjà implantés à Josselin pour les quelques fondations postérieures telles de Rohan, Malestroit et Rochefort. Le lien familial occupe encore une grande part dans ce processus de diffusion.

Cette omniprésence de Marmoutier n'est pas exceptionnelle et elle est même attestée beaucoup plus tôt dans l'est de la Bretagne. S. Morin note que le duc Alain III a favorisé l'implantation de Saint-Martin de Marmoutier et de Saint-Florent de Saumur en Bretagne durant son principat (avant 1040)[338]. Ces deux abbayes, protégées par les comtes de Blois, ont

---

[334] AD 56, fonds du prieuré Saint-Martin. 27 H.

[335] Une surévaluation peut-être due à la bonne conservation des fonds de Saint-Martin de Josselin pour la période, le fonds étant conservé aux AD 56. Toutefois, la multiplicité des intervenants dans ces donations (31 actes des XIIe et XIIIe siècles nous sont connus) laisse croire que la supériorité de Marmoutier à Josselin est bien réelle au XIIe siècle.

[336] Le prieuré détient, au XIIe siècle, des parts du moulin à tan de Josselin, des églises de Crédin, de Kergrist, Sainte-Julitte de Molac ainsi que la moitié de son cimetière, un quart de l'église Notre-Dame de Josselin, le bourg, l'église et le cimetière que les moines construiraient à Rohan, la moitié des revenus et les églises de La Ferrière et Lantenac, des droits dans l'église de Ménéac ainsi que sur les cimetières, les terres et les droits, la dîme de Guillac, la moitié de la dîme de Molac, une part des revenus de l'église de Lanouée, la chapelle Notre-Dame de Lermen, la dîme de Guilliers, la moitié du passage sur le Ninian, le tiers du droit de bouteillage dans le port de Vannes.

[337] La fondation du prieuré de Saint-Martin de Josselin en 1105 a été faite dès le début de l'abbatiat de Guillaume à Marmoutier, parent de la famille de Dol-Combourg, cousin d'un autre Guillaume de Dol, abbé de Saint-Florent de Saumur. Faut-il y voir une trace de solidarité entre les grands lignages bretons ou la proximité de cet abbé a-t-elle stimulé les fondations dès le début de son abbatiat ?

[338] Morin, 2010, p. 301.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

bénéficié de nombreuses donations à partir des années 1050, notamment dans le Rennais. C'est le cas également dans la région voisine du Bas-Maine, où la « décennie 1050 marque, entre les moines tourangeaux et le châtelain lavallois, l'application d'un projet d'envergure dont la mise en œuvre paraît progressive et concertée » [339]. Le recours à cette abbaye est donc bien un choix délibéré en lien avec une politique d'expansion urbaine. La diffusion de ces prieurés se fait à partir d'un prieuré « d'ancrage » (dans le Bas-Maine, celui d'Arquenay) puis par essaimage, les mêmes moines se trouvant ensuite à la tête de nouveaux prieurés. Dans la zone d'étude, le prieuré d'ancrage est celui de Josselin, qui initie très rapidement la création de nouveaux établissements.

L'abbaye Saint-Florent de Saumur, en revanche, est quasiment absente dans le Morbihan, à l'exception des donations concernant le prieuré Saint-Nicolas-des-Eaux à Bieuzy (établi au pied du promontoire de Castennec) vers 1120[340]. Toutefois, l'église Saint-Nicolas semble exister avant cette date, puisqu'il est question dans la première donation faite par Hervé, fils de Jagu, de la terre où est située l'église de Saint-Nicolas. L'importance que prit Saint-Florent de Saumur dans le Rennais, et particulièrement dans la région de Dol-Combourg, s'explique par l'accession de Guillaume de Dol en 1070 à l'abbatiat angevin. Ces liens personnels expliquent sans doute que la région de Vannes et du Porhoët soit restée en dehors de ce mouvement.

En matière de dynamique urbaine dans le Porhoët et le Rohan, ce sont bien les prieurés qui jouent le premier rôle. Si S. Mazurier souligne pour le Maine que « la création d'un bourg est souvent le fait de moines qui reçoivent d'un seigneur une terre débarrassée des coutumes et de certaines redevances seigneuriales »[341], la situation est souvent bien différente en Bretagne. À l'exception de quelques fondations très largement dotées (Saint-Martin de Josselin, le prieuré de La Trinité de Castennec), le prieuré se surimpose à une agglomération en pleine gestation. De plus, en dehors des agglomérations situées à l'est de la zone d'étude (Porhoët, frange est de la vicomté de Rohan), la diffusion des prieurés urbains reste très limitée : les villes littorales, aux mains des ducs de Bretagne, accueillent davantage des abbayes ou des couvents d'ordres mendiants[342], marquant un développement bien plus important de ces agglomérations[343]. La dynamique urbaine est, toutefois, particulièrement

[339] Legros, 2010, p. 74.

[340] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 430. Le prieuré est désigné sous le nom de Saint-Nicolas-de-Châteaunoir au XVe siècle.

[341] Mazurier, 2006, p. 275-276.

[342] Sur la diffusion des ordres mendiants en Bretagne, voir Martin, 1975.

[343] Sur cette question, des études régionales ont déjà mis en avant la relation étroite entre les dynamiques de développements et la multiplication de ces couvents : Volti, 2003 ; Matz, 2012.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

bien perçue par le rythme des fondations. Dans le seul cas de Josselin, le bourg castral est antérieur à l'implantation du prieuré Saint-Martin et, sans doute, à celle du prieuré de Sainte-Croix, mais la chronologie du développement est très resserrée : installation du château sans doute dans les années 1040/1050 au plus tard ; puis du prieuré Sainte-Croix dans les années 1050/1060 et enfin du prieuré Saint-Martin dans les années 1105/1110. Cette rapidité montre l'attractivité de l'agglomération castrale qui reste d'ailleurs la plus importante de ce secteur avant l'essor de Pontivy au XVe siècle.

b. Les clés de l'essor urbain : l'Église, le château, le marché et la route

– L'Église, un élément clé de le centralité bretonne indissociable du château ?

Si la présence d'un prieuré est un argument de la réussite urbaine, leur position topographique démontre souvent la postériorité de leur installation par rapport au développement du peuplement. L'installation d'un prieuré est alors davantage un moyen d'assurer une présence spirituelle et une gestion des biens maîtrisées, tout en consolidant un tissu urbain en pleine formation. Généralement, le prieuré est implanté en périphérie de l'espace urbanisé, tout comme les chapelles et autres édifices paroissiaux qui sont souvent, encore au XIXe siècle, des éléments qui permettent de délimiter l'emprise de la paroisse. Ainsi, à La Chèze, Rieux, Auray, Josselin (Saint-Martin, Sainte-Croix et Saint-Nicolas), Pontivy et Rochefort, les établissements religieux sont établis à la limite de l'agglomération et ne sont pas intégrés dans les nouveaux parcellaires. Si la présence religieuse est systématique, les cas de développement de l'agglomération autour de l'église sont en revanche très rares à proximité des châteaux : Elven est l'exemple le plus probant, avec une agglomération uniquement centrée sur l'église et son cimetière, au détriment de la motte voisine.

Le rôle de l'église n'est donc pas toujours prépondérant dans l'organisation d'un pôle de peuplement. À Guémené, l'église est déconnectée de l'agglomération et sa titulature, Notre-Dame-de-la-Fosse, fait référence à sa position topographique au-delà du fossé nord du château, à l'écart du pôle principal. Simple église tréviale, elle ne conditionne en rien l'implantation du peuplement et ne prend une véritable importance à Guémené qu'au XVIe siècle[344]. La présence religieuse est donc un critère qui permet de jauger la réussite urbaine de la ville, mais les seuls établissements religieux suscitent très rarement un regroupement de population significatif. Si la présence du château est donc indispensable, il faut également que celui-ci soit un lieu de présence effective du pouvoir. L'abandon de Château-Thro, dès le

[344] L'église Notre-Dame-de-la-Fosse est alors une trêve de Locmalo, et ne sera convertie en collégiale (pour 6 chanoines) qu'en 1529 (Dom Morice, *Preuves*, t. III, 989).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

début du XIe siècle, explique qu'il n'existe aucun pôle de peuplement autour de ce site. Il appuie également l'idée selon laquelle la volonté des seigneurs se modifie au XIe siècle : il ne s'agit plus de posséder un château pour dominer un territoire, mais bien d'habiter un château pour organiser économiquement et politiquement un centre. De la même façon, à Castennec, l'abandon de la résidence par les vicomtes de Rohan, sans doute dès le milieu du XIIe siècle, explique en partie le développement très restreint du bourg des moines de Redon. *A contrario*, les agglomérations qui connaîtront le développement le plus important au Moyen Âge sont Josselin, qui reste le cœur de la vicomté jusqu'aux partages des années 1231-1249; Pontivy et Rohan, résidences des vicomtes de Rohan. La présence du vicomte dans la ville participe donc au succès de l'implantation.

La réussite des centres urbains médiévaux tient donc à plusieurs facteurs. Si, dans certaines régions, la pérennisation du réseau mis en place entre le XIe et le XIVe siècle n'est pas flagrante aujourd'hui[345], les pôles mis en place au XIIe siècle se maintiennent jusqu'au XVIIIe siècle en Bretagne. En Lorraine, les plus grandes réussites sont liées au pouvoir des ducs qui sont à l'origine de l'essor de 8 villes castrales[346]. La situation est en opposition avec celle observée pour les ducs de Bretagne : en dehors de lourds investissements dans les villes-capitales, héritées de l'Antiquité (Rennes, Nantes et Vannes), les ducs de Bretagne n'ont suscité la création d'aucune ville castrale dans la zone d'étude, à l'exception peut-être d'Auray[347]. Les plus grandes réussites sont à attribuer aux vicomtes de Porhoët puis de Rohan qui, en créant un véritable réseau castral, ont su recomposer les circuits commerciaux et imposer un maillage économique et politique régulier de leur territoire. Des quelques villes castrales créées entre le XIIe et le XIIIe siècle (Josselin, Rohan, Pontivy, Corlay), presque toutes demeurent des centres jusqu'à la fin du Moyen Âge. Seule Rohan, dont les activités ont été captées dès le XVe siècle par la dynamique commerciale de Pontivy, a finalement périclité.

- **Les assemblées commerciales**

Si la majorité des centres urbains s'est développée en lien étroit avec les ponts et les axes de circulation, c'est bien la fixation des activités commerciales qui permet l'essor de la ville. Cette stabilisation des échanges n'est perceptible, avant la fin du Moyen Âge, qu'au

[345] En Alsace, sur 14 chefs-lieux administratifs actuels, 5 seulement sont des villes médiévales d'origine castrale (Fray, 2010, p. 233). En Languedoc-Roussillon, seuls 5 des 18 chefs-lieux majeurs sont d'origine castrale (*idem*).

[346] Fray, 2010, p. 233 ; Giuliato, 2012.

[347] Et, plus tardivement (XIIIe siècle ?), de la ville close d'Hennebont établie sur la rive gauche du Blavet.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

travers des rares mentions de marchés, de foires, de halles et de cohues[348], ainsi que de quelques taxes commerciales prélevées sur les marchandises en transit. Si cette étude est particulièrement enrichissante pour le XVe siècle, dresser un bilan des activités économiques urbaines avant 1300 est totalement illusoire[349]. Il faut se contenter, pour les périodes anciennes, de soulever l'existence probable de plusieurs lieux de commerce : les marchés en plein air sont mal connus (les droits de ces marchés sont souvent rappelés au XVe siècle sans que l'on mentionne leur origine) et les halles et cohues sont peu nombreuses (fig. 83). On en connaît ainsi une à Vannes, sans doute dès le XIIe siècle[350], ainsi qu'une autre cohue ducale à Auray vers 1187-1198[351]. Les ducs sont les premiers initiateurs de ces constructions : une cohue est ainsi construite et financée par le duc et le seigneur de Léon vers 1281[352]. En 1288, une confirmation de donation par le duc à la nouvelle abbaye de Prières, mentionne pour la première fois la cohue de Muzillac qui se trouve au cœur de l'agglomération[353]. Si les ducs sont les principaux détenteurs de ces marchés couverts, ils n'en détiennent pas le monopole. En 1244, c'est Thibaud de Rochefort, alors seigneur de Donges, qui dispose des revenus de la cohue au profit de l'abbaye de la Meilleraye[354]. Cette cohue se situe au pied de son château. En 1251, une opposition s'élève entre, d'une part, Aliénor de Porhoët et Pierre de Chemillé son époux, et d'autre part, Mathieu, abbé de Saint-Jacut (-de-la-Mer), dont dépend le prieuré de la Trinité[355]. Ce sont les seigneurs laïcs, qui ont hérité de la ville de La Trinité suite au partage du Porhoët, qui sont les initiateurs d'un projet de construction d'une cohue à proximité du bourg prieural[356]. Il est alors convenu que les moines percevraient une rente sur

[348] Le terme de « cohue », synonyme de « halle » (« cohue » est la francisation du breton « koc'hu » qui signifie « halles » (Leloup, 1999, p. 16) est attesté dès le XIIe siècle. Le sens et l'origine de ce terme médiéval reste toutefois sujet à questionnement : si la cohue désigne évidemment un lieu de commerce couvert, elle pourrait également désigner à l'origine le lieu de la justice seigneuriale. C'est le sens qui est donné à ce terme d'après la coutume de Normandie par La Curne de Saint-Palaye (*Dictionnaire historique de l'ancien langage français ou glossaire de la langue françoise depuis sont origine jusqu'au siècle de Louis XIV,* sans date), cité par J.-C. Meuret (Meuret, 1993, p. 418). Les deux sens ne sont pas exclusifs : en effet, jusqu'au XVIIe siècle, les auditoires et autres présidiaux, sont régulièrement installés dans les étages de ces marchés couverts.

[349] En Haute-Bretagne, ce sont une quinzaine de mentions d'assemblées commerciales qui sont relevées pour les XIIe-XIIIe siècles (Bachelier, 2013, p. 503).

[350] *Cf. infra*, partie IV, chapitre 12.4.

[351] Everard*, The Charters of Duchess Constance,* C41, p. 71 : « cette maison qui sappelle Cohua dans Aulray » et C42 (1199-1200), p. 72 : *in cohuta nostra de Elraio*.

[352] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 1060 : « nous eusmes la moitie dou marche de Plozay et eusmes fait cohue en nostre moitie de Plozay, nous du commun assentement entre nous et Monsor Hervé de Leon ».

[353] *Cartulaire du Morbihan*, n° 418 : « cent livres de rente sur nos moulins, nostre cohue, toutes nos fermes et nos autres rentes de Musuillac ».

[354] Morvan, 2009c, p. 8 ; d'après AD 44, H 75, p. 38. L'abbaye se situe aujourd'hui en Loire-Atlantique.

[355] Aujourd'hui La Trinité-Porhoët.

[356] *Cartulaire du Morbihan*, n° 276 : *super cohua videlicet quam ipsi de novo edificare volebant in terrâ sua sitâ in parochiâ de Mehon, contigua ville de Trinitate.*

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

la cohue ainsi que sur les foires (*nundinis*) de la Trinité. Une foire d'hiver est alors mentionnée sur laquelle les moines perçoivent 100 sous, ainsi qu'une autre dans l'année sur laquelle ils perçoivent également 100 sous. Au milieu du XIIIe siècle, La Trinité accueille donc déjà au moins deux foires annuelles. Une cohue est également mentionnée à Pont-Scorff en 1282[357] : elle appartient alors à Geoffroy de la Rochemoisan, écuyer. Le cohuage (*cohuagium*), taxation sur les marchandises apportées au marché, est également déjà institué. La diffusion des cohues est donc rapide : les premières mentions de halles couvertes ne remontent guère au-delà des années 1180 à Paris[358] et celle d'Auray fait partie des premiers édifices bretons connus[359]. La multiplication de ces infrastructures dans les villes ducales du littoral démontre bien l'investissement important dans la stabilisation des réseaux économiques. La présence d'une cohue, au XIIIe siècle, met souvent en lumière des centres économiques qui peuvent remonter à l'Antiquité ou au haut Moyen Âge : Plouay et Pont-Scorff sont ainsi des bourgs placés sur des voies antiques majeures.

[357] *Cartulaire du Morbihan,* n° 398 : « quatre livrees de rente par checun an a prendre et a avoier sus la costume au dit Jeffroy et sus sa cohuie de Pont-Scorf et sus ses autres biens ».

[358] Leloup, 1999, p. 13.

[359] L'identification d'une halle à Guipry dès 1163 est mentionnée par Dom Morice (Leloup, 1999, p. 13) reste à vérifier : l'acte de donation concernant Guipry a, en effet, été largement coupé lors de la publication et la mention de la halle n'y figure pas (Dom Morice, *Preuves,* I, col. 648).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

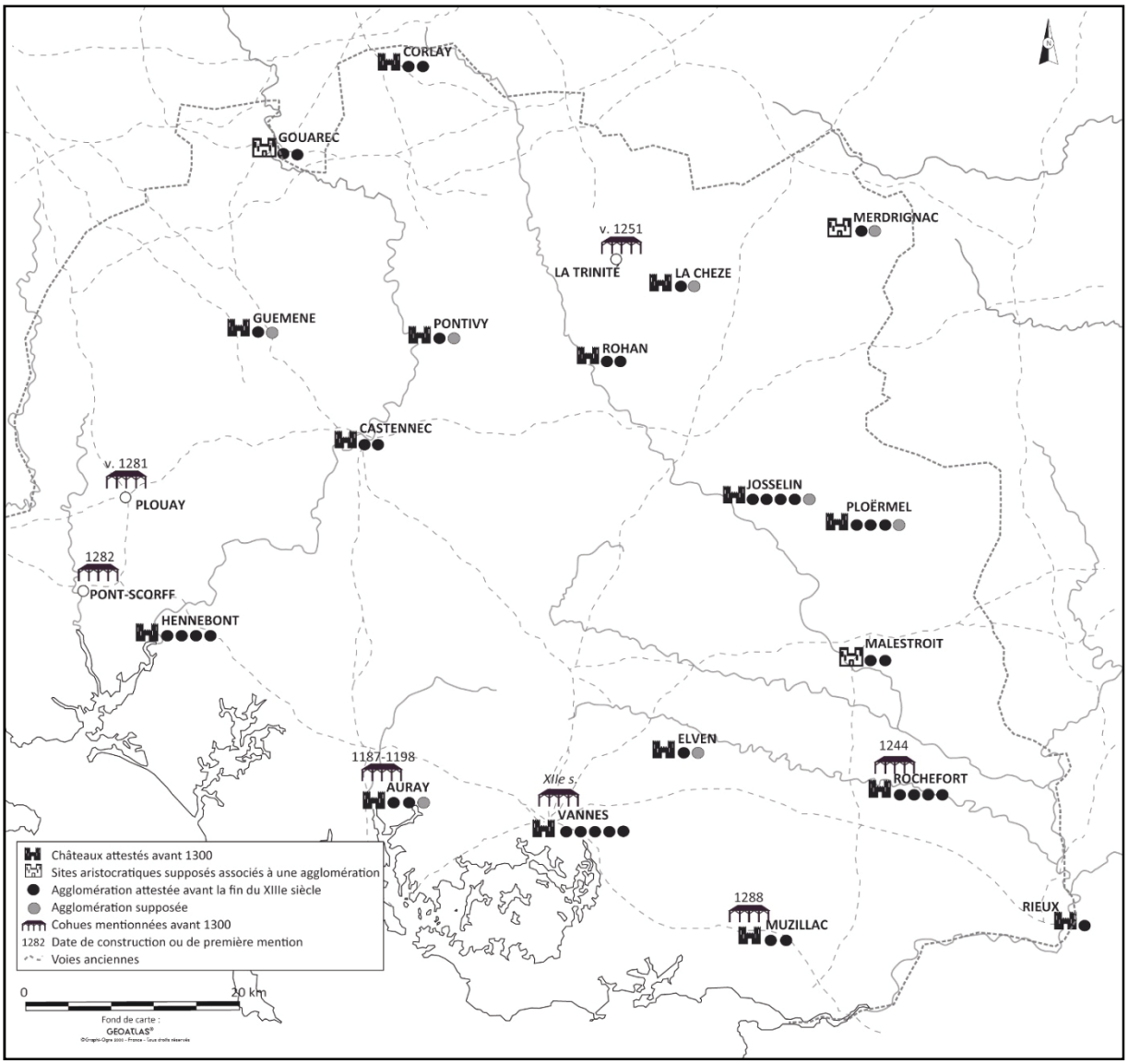

Figure 83. Carte de répartition des agglomérations et des cohues mentionnées avant 1300.

Ce sont donc sept cohues qui sont attestées avant la fin du XIIIe siècle, même s'il est probable que leur nombre réel soit supérieur[360]. Un certain nombre de marchés et de foires (plein air) doivent également être mentionnés, même s'ils sont très rarement visibles dans les textes. Le plus anciennement cité se situe à Malestroit. En 1204, le seigneur de Malestroit augmente la dotation du prieuré de la ville de droits sur les deux marchés de la ville ainsi que le droit de justice lors de ces assemblées[361]. C'est également l'occasion de rappeler les droits cédés sur le « vieux four » de Malestroit, supposant l'existence de plusieurs de ces outils du pouvoir banal, ainsi que des droits de pêche. L'accord entre le seigneur de Lanvaux et le

[360] On ne dénombre toutefois que 13 villes dotées de halles après le XVe siècle dans l'aire d'étude (d'après Leloup, 1999).

[361] *Cartulaire du Morbihan*, n° 242.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

vicomte de Rohan en 1228, qui traite notamment des limitations en matières de construction, stipule également que le seigneur de Lanvaux ne peut pas construire ou rétablir d'étangs, de marchés ou de foires sur les terres qu'il possède dans l'emprise de la vicomté de Rohan[362]. Malgré le silence des textes pour les vicomtés de Porhoët et de Rohan, les assemblées commerciales sont également certainement en place dès la fin du XIIe siècle. En 1184, lors de la fondation de Bon-Repos, les moines reçoivent une exemption des tonlieux, droits de passage et droits de franchissement des ponts sur l'ensemble de la vicomté de Rohan, ce qui suppose déjà une maîtrise des circuits commerciaux à l'échelle de la seigneurie et la probable tenue d'assemblées commerciales. Au XVe siècle, la vicomté de Rohan compte plusieurs marchés et foires de renommée : en 1479, l'enquête menée à propos des droits de la famille de Rohan[363] stipule qu'il existe trois foires par an à Noyal-Pontivy, à 7 kilomètres à l'est de la ville de Pontivy (foire de Sainte-Noyale, foire de Broladre et foire de La Houssaye), un marché chaque jour de la semaine dans les villes de la vicomté (notamment à Rohan et Loudéac), plusieurs foires annuelles à Rohan dont une l'hiver, un marché chaque jeudi à Locminé, un marché hebdomadaire à La Chèze, Rohan, Guémené, Corlay. La foire de La Noyale, en juillet, est alors la plus importante de la région. Elle est associée à un vaste marché aux bestiaux et notamment aux chevaux, que les Rohan vendent chaque année au lieu-dit Belle-Chère[364]. Ce lieu-dit, qui accueille au XVe siècle, le marché aux chevaux, existe depuis le XIIIe siècle puisque le manoir de *Bello Caro*, qui appartient aux Rohan, est mentionné dès 1278[365]. Le toponyme permet de supposer la présence d'une telle activité économique dès le XIIIe siècle sur le territoire de Noyal-Pontivy. La présence des plus grandes assemblées commerciales à Noyal-Pontivy jusqu'au XVe siècle est le résultat d'une situation sans doute héritée du haut Moyen Âge voire de l'Antiquité, en lien avec le passage d'une voie ancienne. Le déplacement des activités marchandes vers la ville de Pontivy est plus tardif : les foires sont progressivement réduites puis ramenées dans Pontivy à partir de la seconde moitié du XVIe siècle. Le réseau commercial est donc, encore au XIIIe siècle, en pleine évolution, et certaines agglomérations castrales ne prennent leur véritable ampleur économique qu'à partir du XVe siècle grâce à une politique seigneuriale active. L'importance prise par le château de Pontivy à la fin du Moyen Âge, est certainement la conséquence de cette dynamique économique. Bien que le bourg castral ait été d'abord défini comme l'alliance du château et

[362] Dom Morice, *Preuves*, I, col. 862-863 : *nec stagnum nec stagna nec nundinas nec merca.ta facere, edificare nec construere nec facere fieri, edificari vel construi.*

[363] Dom Taillandier, *Histoire,* II, p. CLXI à CCXVII.

[364] Commune de Noyal-Pontivy (56).

[365] BNF, Ms. fr. 22330, acte de 1278 : *terram et herbergamentum manerii de bello caro.*

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

du prieuré[366], c'est bien la conjonction du château, de l'église et du marché qui assure la réussite de la ville[367].

Les assemblées commerciales, foires et marchés, semblent en place dans plusieurs agglomérations castrales à la veille du XIVe siècle. Elles ressortent quasiment exclusivement du pouvoir laïc et rares sont les établissements religieux à posséder des droits conséquents sur ces assemblées. Mais elles ne sont toutefois pas exclusivement réservées aux villes castrales. Le marché de Guéhenno[368] est ainsi mentionné en 1260, sans que l'on puisse clairement établir son origine[369]. Il est sans doute lié à la présence d'un ancien établissement monastique, dont le souvenir était conservé dans le nom de la paroisse : *Mouster Guezenov*[370]. Mais, en l'absence de pouvoir seigneurial fort, ce marché et son bourg périclitent avant la fin du Moyen Âge.

La spécificité de ces agglomérations castrales est donc, avant tout, de concentrer des activités économiques diverses[371]. L'installation des places de marché, des cohues et autres foires est ainsi un caractère essentiel d'affirmation de la ville dans le réseau des agglomérations médiévales[372]. Sources essentielles de revenus pour les seigneurs, la maîtrise des enjeux économiques de la ville est primordiale, tandis que les prieurés jouent davantage un rôle dans l'ancrage des populations autour de petits pôles périphériques restreints. La conjonction de la présence seigneuriale, d'un établissement religieux ainsi que d'assemblées commerciales semble donc systématiquement témoigner de la réussite des agglomérations médiévales. Il est toutefois légitime de se demander dans quelle mesure un réseau urbain peut se développer sans l'existence d'une résidence seigneuriale de premier plan. Un regroupement de population est-il possible sans château ?

– **Un réseau urbain sans château ? Le développement d'agglomérations non castrales**

Si rares sont les châteaux sans prieuré associé, les prieurés et églises sans château sont en revanche nombreux avant la fin du XIIIe siècle. Ils s'implantent au cœur de paroisses qui n'ont aucun caractère castral et participent pleinement à la mise en place du réseau de peuplement breton, sans pour autant créer de véritables villes. La prédominance du critère

[366] Debord, 1980.

[367] Cursente, 2010, p. 216.

[368] Actuelle commune de Guéhenno (56).

[369] *Cartulaire du Morbihan,* n° 307 : *ad nundinas Guezenov.*

[370] Citée pour la première fois en 1260 (*Cartulaire du Morbihan,* n° 307 : *in parochia de Mouster Guezenov*), la paroisse conserve ce nom jusqu'au XVe siècle. Le souvenir de cet ancien établissement religieux a ensuite totalement disparu.

[371] La documentation est beaucoup trop lacunaire pour s'étendre davantage. Toutefois, dès le XIIIe siècle on trouve à Josselin une activité de tannerie qui se développe à la fin du Moyen Âge. *Cf. supra*, chapitre 11.2.b.

[372] Debord, 1993, p. 352.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

religieux dans la stabilisation du peuplement médiéval est une évidence. Toutefois, rares sont les centres qui peuvent rivaliser, notamment économiquement, avec les agglomérations castrales. Ce développement différent n'est pas la conséquence de fondations plus tardives : le cartulaire de Redon permet ainsi de faire remonter l'origine de plusieurs centres paroissiaux au IXe siècle au moins, mais aucun d'entre eux ne devient une agglomération secondaire. Le développement d'une ville monastique telle que Redon est une exception. L'abbaye, remontant au haut Moyen Âge, acquiert en effet dès le IXe siècle au moins, un statut seigneurial important et se comporte comme telle, pouvant rivaliser avec les familles laïques voisines. Si les autres abbayes sont installées en retrait du monde, les prieurés, à l'instar de ceux associés aux châteaux, pourraient éventuellement participer à l'attractivité des centres. Il sont en réalité peu nombreux à donner naissance à un véritable centre (paroissial ou non) médiéval (fig. 84) : le prieuré Notre-Dame de Locmariaquer, le prieuré Saint-Martin de Trédion et enfin le prieuré de la Trinité de la Trinité-Porhoët sont les seuls exemples.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

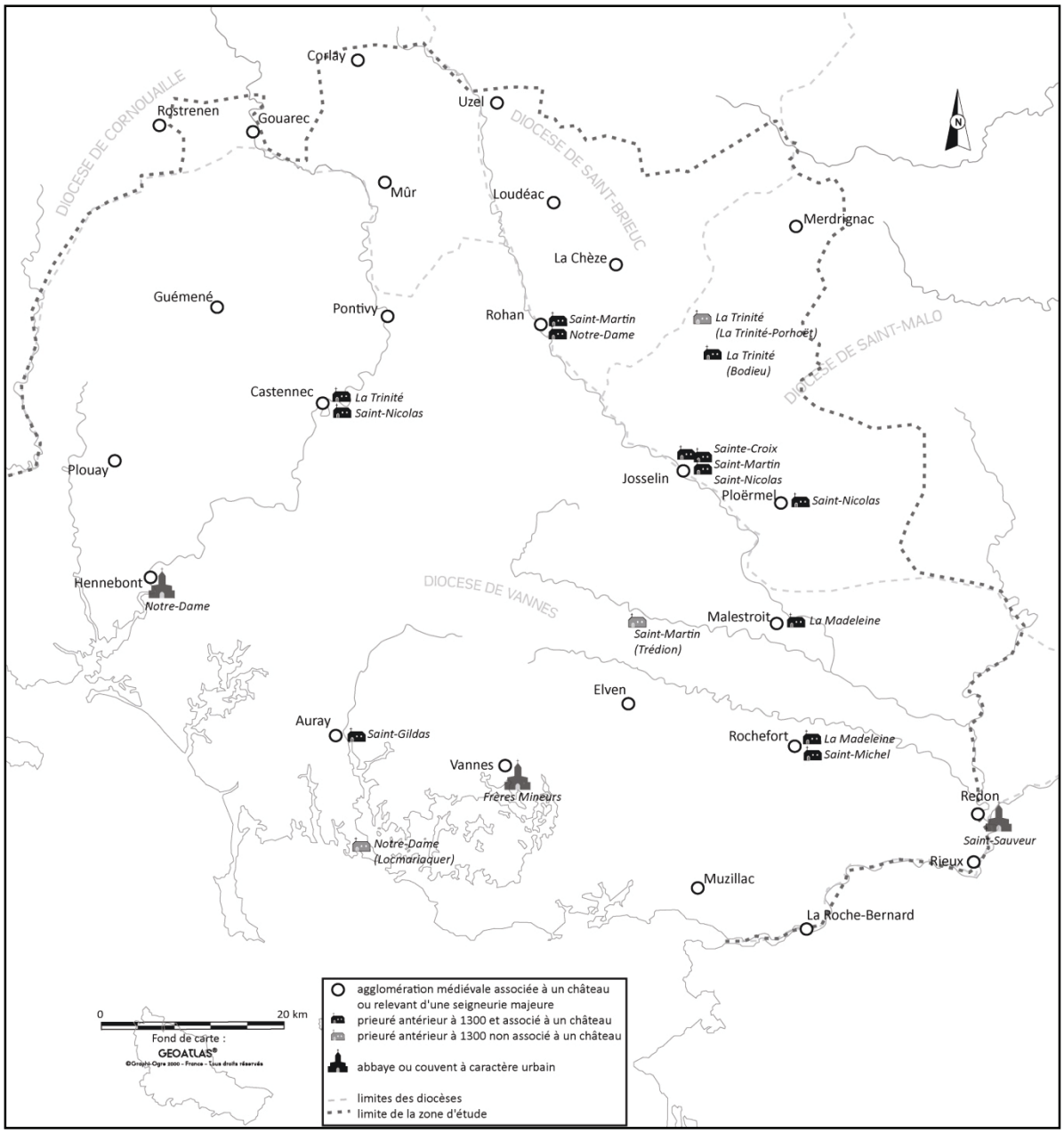

Figure 84. Carte des prieurés associés à une agglomération et/ou un château

Pour le premier, il s'agit d'un établissement dépendant de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé et qui occupe, sans doute dès le XIe siècle, le centre de la paroisse de Kaer (*plebs Kaer*). Le parcellaire moderne ne trahit pas d'opération de lotissement raisonné autour de cet édifice à la fois prieural et paroissial. De plus, le peuplement de Locmariaquer est sans doute en partie héritier de l'agglomération antique, et la part de l'héritage antique, dans le parcellaire du XIXe siècle, est impossible à évaluer.

Finalement, seul un exemple d'agglomération associée à la présence d'un prieuré est avéré. Il s'agit de La Trinité-Porhoët, ville établie entre La Chèze et Mauron, au cœur des possessions des vicomtés de Rohan et de Porhoët. Le prieuré, comme celui de Bodieu, à

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Mohon, établi à 4 kilomètres au sud seulement, dépend de l'abbaye Saint-Jacut (-de-la-Mer). Il est attesté en 1165[373] puis en 1201[374] comme prieuré et devient l'édifice paroissial à une date inconnue. La Trinité-Porhoët est désignée, en 1479, comme « ville champêtre » et où « a ouy dire qu'il y avoit eu autrefois forteresse »[375]. On ne sait quel crédit accordé à cette mention de forteresse. Le toponyme laisse penser à une origine ecclésiastique du lieu, de même que le parcellaire organisé autour de l'église (fig. 85). Dès 1241, lors du partage du Porhoët, il est question de la *villa de Trinitate*, associée au prieuré. La Trinité-Porhoët, établie sur la paroisse de Mohon, ne devient jamais paroisse, mais s'y développe un centre de peuplement important, justifiant l'installation d'une juridiction du duché de Rohan en 1603[376]. L'installation des halles n'est pas datée, mais la *villa* mentionnée au XIIIe siècle, a sans doute déjà développé un habitat, même restreint.

[373] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 656.

[374] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 793.

[375] Dom Taillandier, *Histoire,* II, p. CCXXI. Cet emploi du terme de « forteresse » reste vague. Il pourrait s'agir d'une fortification plus récente, en lien avec un épisode historique particulier et non une résidence aristocratique fortifiée à proprement parler. L'investissement des vicomtes de Rohan, à partir des années 1240, dans cette ville invitent toutefois à supposer la présence d'un système de délimitation urbaine.

[376] Le pouvoir seigneurial était, au Moyen Âge, basé à Bodieu, également sur la paroisse de Mohon. Au début du XVIIe siècle l'essor économique de la ville est suffisament important pour que la Trinité soit le siège d'une juridiction. L'aveu de 1631 pour le prieuré de la Trinité mentionne toujours l'existence d'une importante foire, d'un four à ban (dont l'installation n'est malheureusement pas datée) et de trois moulins sur le Ninian (AD 44, B 822).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

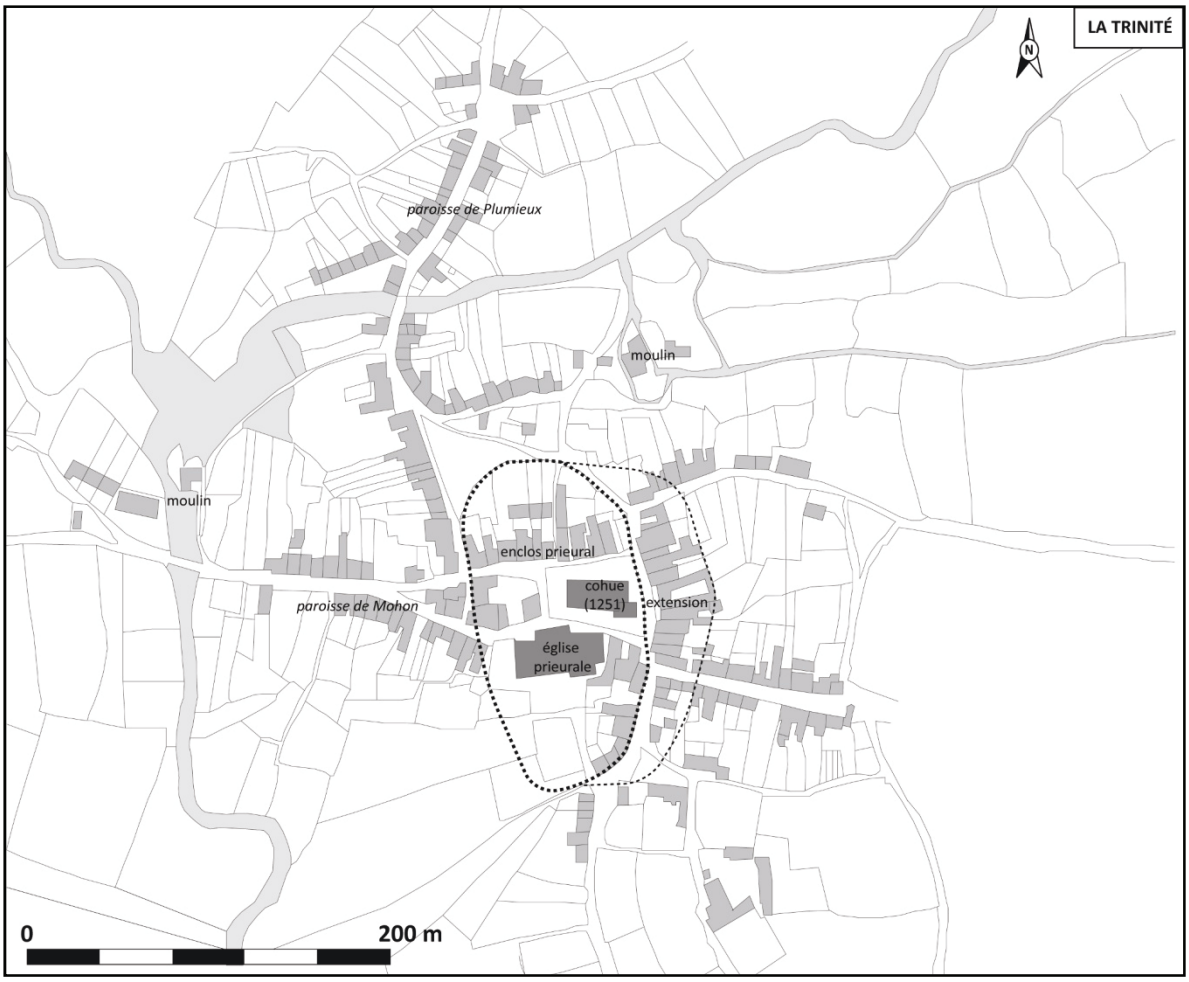

Figure 85. Plan de La Trinité (-Porhoët) d'après le cadastre du XIXe siècle[377]

La fondation du prieuré Saint-Martin de Trédion (à Marmoutier) est bien connue. Toutefois, sa réussite paraît relative. Fondé au début du XIIe siècle par les seigneurs d'Elven, le prieuré de Trédion a des droits importants sur le bourg, notamment les droits de justice. Toutefois le lieu-dit de Trédion n'est pas particulièrement développé au Moyen Âge et, si un petit enclos prieural est adossé à l'église, le parcellaire ne trahit pas de délimitation de l'habitat ou d'opération de lotissement (fig. 86). On retrouve, à l'ouest, l'emplacement du manoir, attesté dès 1324 et traditionnellement considéré comme un relai de chasse des seigneurs d'Elven[378]. Il apparaît clairement en retrait des habitations au XIXe siècle.

[377] La Trinité-Porhoët, cadastre sans date, section C (AD 56, 3 P 130/7) ; Plumieux, cadastre de 1829, section C (AD 22, 3 P 241/2).

[378] La présence d'une résidence seigneuriale est probable dès le XIIIe siècle. Au début du XIVe siècle, le seigneur de Malestroit revendique des droits sur la pêche et l'étang de Trédion. Or, l'étang sert à délimiter le manoir de Trédion, qui doit donc exister avant 1324 (*Cartulaire du Morbihan,* n° 510 ; l'original de l'accord est conservé dans AD 56, 31 H 1 : *sitam inter prioratum predictum et manerium Domini supradicti*).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

L'émergence de cette petite agglomération est issue des dons faits en 1106[379] : la fondation comprend ainsi les droits sur la forêt, notamment sur le bois nécessaire à la construction des bâtiments, ainsi que l'autorisation de défricher. Si l'ambition urbaine de cette fondation n'est pas flagrante, le recours à Marmoutier pour assurer cette fondation, incite à y voir la volonté des seigneurs d'Elven de développer un pôle autour de ce lieu. Malgré les larges donations, celui-ci est un échec : l'agglomération reste limitée en raison de sa position excentrée, comme dans le cas de Ti-Henry à Plouay (fig. 91).

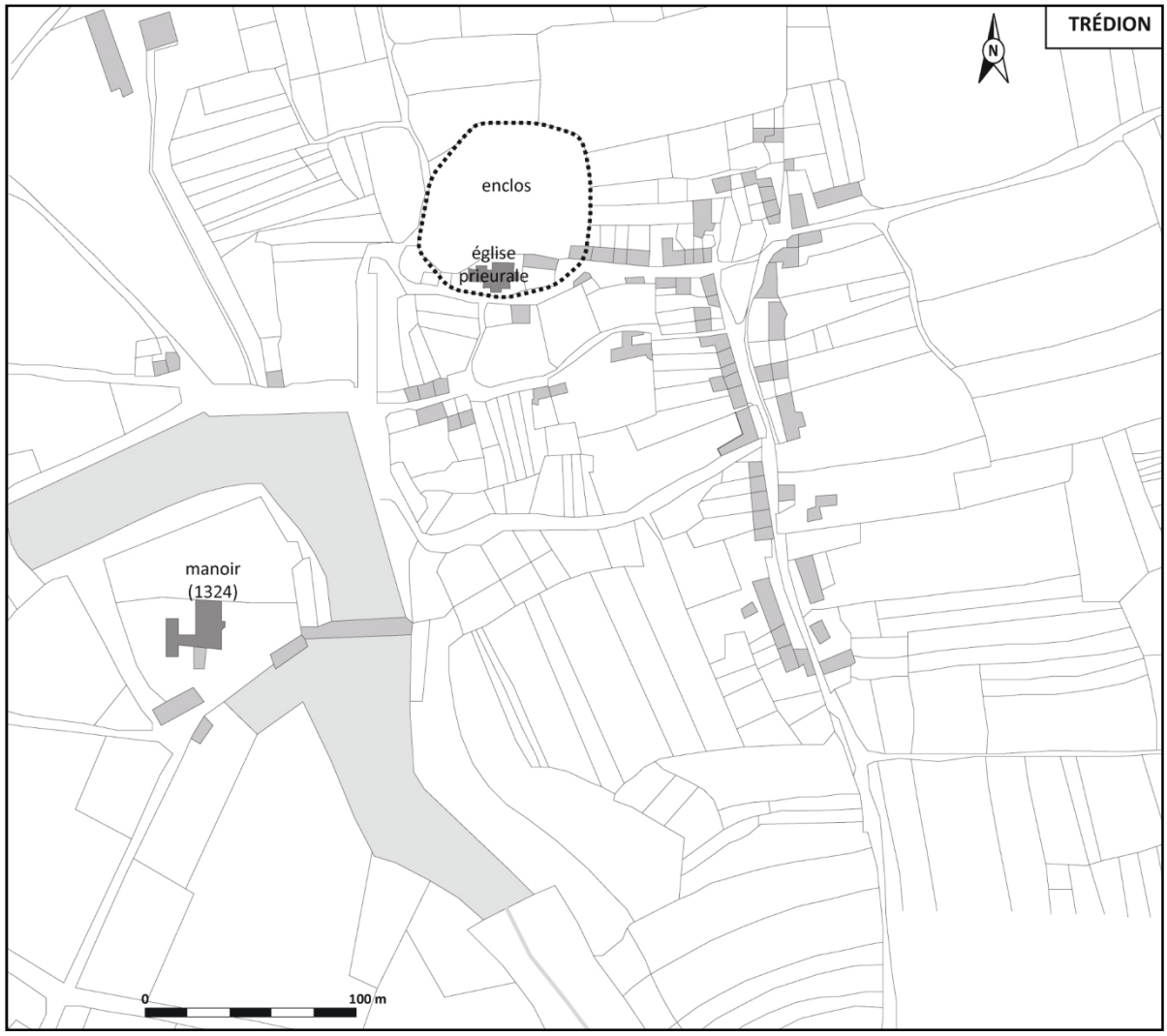

Figure 86. Plan de Trédion d'après le cadastre de 1830[380]

Certaines agglomérations parviennent à polariser un peuplement, même restreint, autour d'une église attestée dès le haut Moyen Âge. Le cas d'Ambon est à noter (fig. 87). La

[379] L'acte, daté de 1106, est conservé par une copie du XVIe siècle (AD 56, E 2613).
[380] Trédion, cadastre de 1830, section A (AD 56, 3 P 294/2-4, section B (AD 56, 3 P 294/6).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

paroisse, sans doute détachée des biens ducaux, dépend depuis une date indéterminée de l'abbaye de Rhuys. L'église paroissiale est établie sur un édifice de culte plus ancien (Ve-VIe siècles)[381] et la maison prieurale s'établit, au moins au XIIe siècle, à 200 mètres à l'est du bourg. C'est donc, avant tout, le caractère paroissial de l'église[382] qui attire le peuplement à Ambon : le parcellaire du XIXe siècle conserve le souvenir d'un ensemble rayonnant autour de l'édifice paroissial roman. L'hypothèse d'une enceinte ecclésiastique ne peut être exclue dans ce cas, dont le développement est stimulé par la position d'Ambon et de son prieuré sur la route menant de Vannes à Nantes par Muzillac et l'Isle, et à Suscinio. Le prieuré d'Ambon est ainsi un lieu de passage pour le duc Jean II sur la route de Nantes[383].

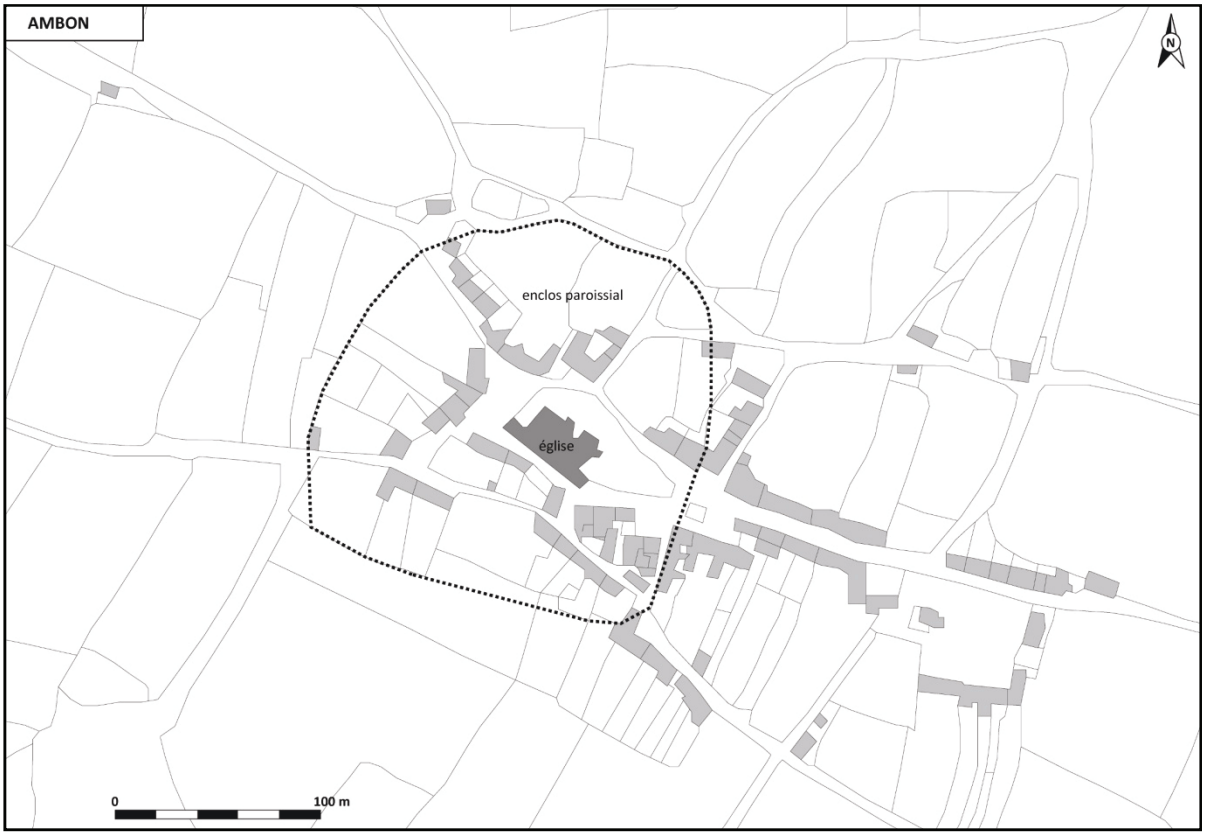

Figure 87. Plan d'Ambon d'après le cadastre de 1832[384]

Ces seuls exemples de peuplement groupés autour d'un établissement monastique ou ecclésiastique démontrent la grande modestie de ces agglomérations sans château au Moyen

[381] André, 1988, André, 1989b. Le premier édifice bien identifié repose sur une construction antique (IIIe-IVe siècle) plus mal cernée (André, 1989b, p. 33-34). Le premier édifice de culte est un édifice quadrangulaire (oratoire, mausolée ?), associé à une nécropole, avant l'aménagement d'une église romane à absidioles.

[382] L'église est, sans doute, paroissiale depuis le XIe siècle au moins. Plusieurs vestiges de cette première construction sont conservés dans l'édifice actuel (Hurtin, 1996, p. 9-10).

[383] Notamment en 1305. Borderie, *Nouveau recueil*, n° 25.

[384] Ambon, cadastre de 1832, section E (AD 56, 3 P 42/11).

Âge. L'étude systématique des parcellaires des paroisses attestées à la fin du Moyen Âge[385] montre que le développement des centres reste très limité jusqu'au XIXe siècle. Les cas de déplacement des centres paroissiaux sont également très fréquents jusqu'aux années 1830. Si l'Église n'est donc pas seule initiatrice d'un développement à caractère urbain, les bourgs associés à une seigneurie laïque dépourvue de château, et qui parviennent toute de même à susciter ou à maintenir un dynamisme économique, sont également très rares. L'unique cas est celui de Plouay, à l'ouest de la zone d'étude. Implanté au croisement de voies anciennes, Plouay est certainement un pôle économique avant le Moyen Âge. Dès le XIIIe siècle, la paroisse relève en grande partie du duc de Bretagne qui l'acquiert au détriment de la famille de Lanvaux, entre 1238 et 1281. En 1281, le duc de Bretagne participe à la construction d'une cohue, qui est financée pour moitié par le seigneur de Léon, héritier de l'ancienne seigneurie de La Roche-Moisan[386]. Ce réinvestissement est concomitant des importants aménagements engagés à Pontcallec, à 4 kilomètres au nord. La ville est un centre jusqu'au XIXe siècle, même si son développement est moindre que celui des villes castrales environnantes.

Les centres urbains dépourvus de château sont donc réduits à peu de chose jusqu'à la fin du Moyen Âge : tout au plus la mention d'un marché ou d'une cohue, parfois d'un moulin. Il n'existe pas de véritable réseau urbain hors des villes castrales jusqu'au XVe siècle[387]. La présence d'un prieuré ne suscite que très rarement un regroupement de population, alors que ces établissements assurent par ailleurs la pérennisation des bourgs urbains. Ces quelques centres médiévaux ne s'élèvent pas plus par la suite dans la hiérarchie des centres urbains[388]. Si la plupart des centres sont associés à la présence d'une église paroissiale ou d'un prieuré[389],

---

[385] Une étude systématique des titulatures paroissiales pourrait permettre d'identifier des grandes périodes de mise en place de ces centres paroissiaux. Mais, si cette tentative de chronotypologie montre souvent ses limites (Lunven, 2012, p. 391-399), elle est d'autant plus illusoire dans une région où plus de 35% des titulatures renvoient à des saints bretons ou « celtiques » dont il est souvent impossible de dater l'origine et la diffusion du culte.

[386] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 1060 : « Sachent tous que comme nous eussons achate ou eschange ou acquis de la Dame de Tyhenry et de Gefroi son fiuz esné ce que ils avoient et povoient avoir en la ville de Plozay et Becherel, et par celle raison nous eusmes la moitie dou marche de Plozay et eusmes fait cohue en nostre moitie de Plozay, nous du commun assentement entre nous et Monsor Hervé de Leon avons accorde, et volons, et greons que le marche de laditte ville, fors des bestes, fezt en laditte cohue, lequel marche des bestes doit demourer la ou il a este ».

[387] Cette constatation est évidemment très éloignée de la situation d'autres régions de France. Mais elle correspond, rappelons-le, à une occupation qui est de longue date de nature dispersée dans l'Ouest et particulièrement en Bretagne, ne favorisant pas le regroupement des hommes (celui-ci est souvent effectif dès lors qu'il existe une activité économique importante. Bachelier, 2013, p. 653, à propos des villes frontière : « ce sont leurs activités économiques qui creusent l'écart avec les agglomérations de l'intérieur »).

[388] Cette constatation est également faite dans d'autres régions : Laffont, 2009, p. 276 ; Bachelier, 2013, p. 553-555.

[389] C'est le cas dans 77% des cas étudiés en Haute-Bretagne (Bachelier, 2013, p. 545).

les villes les plus importantes sont bien celles associées aux châteaux antérieurs au XIIIe siècle.

– **Impact des nouveaux centres urbains et castraux sur les réseaux de circulation**

Rares sont les indications relatives aux axes de circulation médiévaux. Toutefois, l'émergence de villes économiquement dynamiques a entraîné la recomposition du réseau principal de circulation régionale. Ce n'est alors pas tant le château qui attire la route, mais bien l'activité suscitée par l'agglomération établie à ses pieds. Cette activité se développe très largement à partir du XVe siècle : c'est la période au cours de laquelle la plupart des foires champêtres sont ramenées en ville, à l'instar des nombreuses foires de Noyal-Pontivy, très réputées depuis le Moyen Âge central et qui, entre les années 1490 et 1660, sont peu à peu supprimées au profit des places urbaines de Pontivy[390]. La stabilisation des réseaux d'échange est donc à placer à la fin du Moyen Âge, période où les centres urbains assoient leur administration mais également se dotent d'enceintes fortifiées.

Il est difficile d'évaluer les modifications des réseaux routiers à la fin du XIIIe siècle, en lien avec l'émergence des pôles castraux et de leurs agglomérations. Toutefois, aucune ville nouvelle ne vient s'intégrer après le XIIIe siècle dans les réseaux émergents à partir des villes castrales. Malgré les nombreuses modifications de réseaux qu'entraîne la mise en place des seigneuries châtelaines, les grandes orientations des axes antiques ne sont pas abandonnées. Le réseau viaire paraît stable dans des secteurs largement urbanisés : c'est le cas de Vannes. Les axes antiques de Vannes sont encore structurants au Moyen Âge et ce sur l'ensemble de l'emprise de la ville, à l'exception du déplacement de l'axe Vannes-Rennes vers l'est, suite à l'aménagement de l'étang au Duc et de la désaffection partielle de la voie secondaire menant de Vannes à Locmariaquer. L'ensemble du réseau routier en place durant l'époque antique au moins est encore utilisé au XIXe siècle. L'empreinte du réseau antique et de l'organisation urbaine du Haut-Empire, et encore plus du Bas-Empire, est donc beaucoup plus forte à Vannes et dans sa campagne proche que partout ailleurs dans les espaces étudiés. Contrairement aux secteurs ruraux, où l'ensemble du réseau antique a été modifié au cours du

[390] Le transfert de ces foires est réclamé à plusieurs reprises par les seigneurs de Rohan. C'est avant tout une question de sécurité, la ville de Pontivy étant contrôlée au XVe siècle par quatre portes, et une question économique, les activités commerciales étant plus facilement contrôlées en ville que sur les vastes champs de foire de Sainte-Noyale, de Broladre, de la Houssaye ou de Belle-Chère (marché aux chevaux), tous situés à Noyal-Pontivy. Le papegault est même autorisé par François Ier en 1537 à Pontivy afin d'assurer la sécurité de la ville. L'arrivée de ces échanges commerciaux dans la ville entraîne alors la création de nouvelles halles et places de marché : la halle aux grains, près de l'église Notre-Dame de Pontivy, est ainsi la dernière à être élevée en 1665 ; tandis que la Grande Halle, située rue Neuve, est attribuée à la fin du XVe siècle (mais n'est attestée qu'à la fin du XVIe siècle).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Moyen Âge pour desservir les nouveaux chefs lieux de seigneurie, Vannes a conservé un corset antique dont elle ne s'est jamais totalement affranchie jusqu'à aujourd'hui.

En dehors de cette ville, le réseau antique justifie, dans certains cas, le développement de certains pôles urbains grâce au maintien des circuits commerciaux, même modestes : c'est évidemment le cas pour Castennec, pour Rieux, pour Rochefort, ainsi que pour Corlay, qui bien qu'excentrée par rapport aux possessions des Rohan, reste un enjeu important justifiant au XVe siècle, la construction d'un nouveau château. Ces quelques cas sont d'ailleurs ceux de villes prenant la suite d'une occupation antique. La pérennité des activités commerciales est donc, dans un premier temps, un critère dans le choix des villes à développer. Toutefois, la plupart de ces agglomérations paraissent s'essouffler au cours du Moyen Âge. Qu'il s'agisse de Castennec ou de Rieux, les agglomérations médiévales sont très limitées. L'attraction de ces anciens nœuds routiers est, en effet, captée par de nouveaux pôles urbains, dynamisés par une présence seigneuriale et un investissement bien plus important des pouvoirs religieux. Quelques pôles urbains disparaissent complètement avec leurs axes routiers : c'est le cas de Locmariaquer. Deux axes desservaient la ville antique depuis Vannes et Auray. Importante ville secondaire antique, Locmariaquer n'est plus, au Moyen Âge, qu'une bourgade qui ne semble pas abriter de véritable chef-lieu de seigneurie. Elle a subi les conséquences de la crise du IIIe siècle, comme nombre de villes secondaires antiques[391]. La voie antique est remplacée par de simples chemins au XIXe siècle. Intégrée à la seigneurie de Kaer, sa place de ville secondaire est au Moyen Âge occupée par Auray, ville ducale implantée sur la voie Vannes-Quimper et qui supplante Locmariaquer dès le haut Moyen Âge.

La superposition des axes de circulation majeurs entre l'Antiquité et l'époque moderne, révèle cette évolution des circulations au Moyen Âge (fig. 88).

[391] La disparition de villes secondaires a été mise en évidence pour la péninsule armoricaine par Patrick Galliou. Galliou, 1994.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Figure 88. Carte de synthèse des principaux axes routiers durant l'Antiquité et en 1769

Nombreuses sont les villes qui se développent grâce à des installations indispensables : les ponts, dont l'entretien revient au seigneur, ainsi que les halles, cohues et marchés. Contrairement aux nombreux gués antiques, la construction des ponts, attestés pour la plupart après 1250, fixe de façon pérenne les points de franchissements des cours d'eau majeurs et participe ainsi à la stabilisation du réseau routier. Avant le XIIIe siècle, les réseaux sont donc profondément repris, avant de se densifier autour des villes centres jusqu'au XVIIe siècle. Les indications fournies par l'*Atlas* d'Ogée pour le XVIIIe siècle montrent un réseau très éloigné du réseau antique, notamment dans les anciennes vicomtés de Porhoët et de Rohan. Dans ces deux ensembles plusieurs villes se sont révélées, au cours du Moyen Âge, être de véritables villes-centres: Josselin et Pontivy. Si la première voit la mise en place des principaux

éléments de centralité dès le XIIe siècle, l'émergence de Pontivy est plus tardive, et sa position de ville centre n'est effective qu'aux XVIe-XVIIe siècles, période à laquelle le commerce des toiles de Bretagne fait vivre l'agglomération. La cartographie suggère une évolution en plusieurs phases au cours du Moyen Âge. Dans un premier temps, jusqu'à la fin du XIe siècle, un maintien partiel des axes de circulation antiques et du haut Moyen Âge. C'est ainsi que Rieux, Castennec, Rochefort ou encore, en marge de la zone d'étude, Rostrenen, maintiennent leur position de ville. Implantés sur des sites escarpés, difficiles d'accès, les bourgs de Rieux et de Castennec sont rapidement délaissés. Les circuits commerciaux sont ensuite captés par des villes émergentes à partir des années 1110 et durant un long XIIe siècle. Apparaissent alors Josselin, Pontivy, Malestroit, Hennebont et, en périphérie de la zone d'étude, La Roche-Bernard. Ces quelques villes relèvent alors de pouvoirs émergents mais disposent de ressources suffisantes pour créer une dynamique commerciale favorable. L'association avec les pouvoirs religieux, sur laquelle nous allons revenir dans le détail, assure ensuite l'attraction de l'agglomération en assurant la présence d'un lieu de culte (prieural et/ou paroissial) et d'un lieu d'inhumation. À partir du XIIIe siècle, les nouvelles créations castrales ne suscitent que peu de modifications dans les réseaux : Guémené reste desservie par des axes transversaux établis pour rejoindre Pontivy, tandis que La Chèze reste à l'écart du réseau routier majeur. D'autres villes sont délaissées définitivement : c'est le cas de Castennec, qui n'est plus un relai routier, de Gouarec, de Mûr, ou encore de Rohan, définitivement supplantées dès la fin du Moyen Âge par Pontivy.

c. Quelques cas d'échec de l'agglomération

Malgré des politiques actives en matière de fondations urbaines, tous les sites castraux ne sont pas parvenus à polariser le peuplement. C'est le cas, par exemple, pour le premier pôle castral des Porhoët, Château-Thro (commune de Guilliers), mais également pour d'autres sites connus dès le XIe siècle : Castennec et Bodieu notamment.

– Castennec et Bodieu : raisons d'un échec

L'investissement du premier vicomte de Rohan dans le développement de Castennec est important. Alain de Rohan offre aux moines de Redon une terre pour y établir un bourg, un prieuré ainsi qu'une église et un four. Il ajoute à cette terre les droits sur tous les hommes habitants entre le « vieux fossé du château » (*veteri fossato castri*) et le carrefour où se trouve

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

l'if, incluant les lépreux[392]. Encore une fois la donation concerne donc une terre qui accueille déjà une première agglomération, sans doute elle-même héritière de l'occupation antique et du haut Moyen Âge. Les revenus ajoutés à cette cession sont considérables : la terre de la Couarde et ses dîmes ; des pêcheries sur le Blavet (avec les saumons), deux parts du moulin seigneurial de Castennec ainsi que des pêcheries établies sur l'écluse de ce moulin, deux parts de la dîme de la *villa* de Castennec, des biens sur la *villa* de Saint-Bieuzy comprenant une église, un moulin, des prés, etc., ainsi que d'autres biens en Melrand, Guern et une exemption du droit de garde à Perret[393]. Le cadastre du XIXe siècle permet d'identifier une réelle volonté d'organiser le bourg dans un parcellaire quadrangulaire très régulier et adossé directement au fossé du château. La voie d'accès (voie antique) traverse alors le bourg de part en part. L'ensemble devait être cerné par une série de talus et/ou de fossés, la parcelle 611 bis du cadastre de 1828[394] correspondant à l'emplacement de ces éléments de délimitation. Toutefois, malgré ce lourd investissement seigneurial, Castennec ne s'affirme jamais comme centre urbain. Le noyau d'habitat installé auprès du château reste tout de même un centre de paroisse jusqu'au XIVe siècle avant de disparaître. Au XIXe siècle, Castennec ne compte plus qu'une quinzaine de maisons. Il est difficile d'évaluer l'extension maximale de ce bourg au Moyen Âge, mais le parcellaire donne l'impression que le bourg a rapidement avorté et qu'un certain nombre de parcelles n'ont jamais été loties (fig. 66).

L'échec de Castennec est en partie dû à sa position très nettement défensive, offrant peu de possibilité de développement au bourg et aux axes de circulation. Si le château est un nid d'aigle dominant le Blavet, le bourg est contraint par la forme de l'éperon et est finalement peu accessible. Bien qu'ancien, ce centre est donc rapidement délaissé. La faiblesse des agglomérations perchées est également très nette dans d'autres régions à la topographie accentuée (en Languedoc[395], dans le Vivarais[396]).

Autre site castral très ancien dans le domaine des Porhoët, Bodieu est un vaste ensemble défensif remontant sans doute au haut Moyen Âge. Au XIIe siècle, il relève de la paroisse de Mohon et voisine avec la forêt de Lanouée. La présence d'un prieuré de Saint-Jacut dans son enceinte, au moins depuis la fin du XIIe siècle, pourrait témoigner d'une volonté de

[392] L'existence d'une maladrerie n'est pas à exclure, toutefois, en dehors de la mention de ces lépreux (*lazari*), rien ne permet de la localiser précisément. Leur présence suggère toutefois la présence d'une agglomération à proximité.

[393] *Cartulaire de Redon*, n° 391 ; *Cartulaire du Morbihan,* n° 197.

[394] AD 56, 3 P 56/13.

[395] Bourin, 2010, p. 208.

[396] Laffont, 2009, p. 271.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

dynamiser le peuplement autour de cette fortification[397]. Toutefois, l'essor de La Trinité-Porhoët, dont il a été question plus haut et qui se trouve à seulement 6,5 kilomètres au nord, a sans doute contribuer au faible développement du lieu. L'enceinte de Bodieu n'a, semble-t-il, jamais accueilli de lotissement et les quelques parcelles loties à l'ouest de l'enceinte sont impossibles à dater, de même que le moulin (fig. 89). L'hypothèse d'un bourg avorté n'est pas exclue, sans doute en raison de l'absence d'une résidence seigneuriale permanente et de la concurrence économique de La Trinité-Porhoët.

[397] Le recours à l'abbaye de Saint-Jacut n'est pas fréquent, et la présence, dans un périmètre très restreint (7 kilomètres séparent les trois prieurés), de trois prieurés relevant de cette abbaye à la fin du XIIe siècle au moins (le prieuré de La Trinité (-Porhoët) également sur la paroisse de Mohon, le prieuré de Bodieu ainsi que le prieuré Saint-Leau sur la paroisse de Plumieux) pose la question de l'origine de ses possessions conséquentes. Quoiqu'il en soit, les moines de Saint-Jacut ne sont pas tout à fait étranger au fait urbain. On les retrouve ainsi à Dinan, où ils sont d'ailleurs en conflit avec les moines de Marmoutier à propos de certains droits, dans les années 1130 (Dom Morice, *Preuves,* I, col. 530). Ces possessions du Porhoët, éloignées du monastère, sont gérées par un fermier, mentionné dès 1165 (Dom Morice, *Preuves,* I, col. 656).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

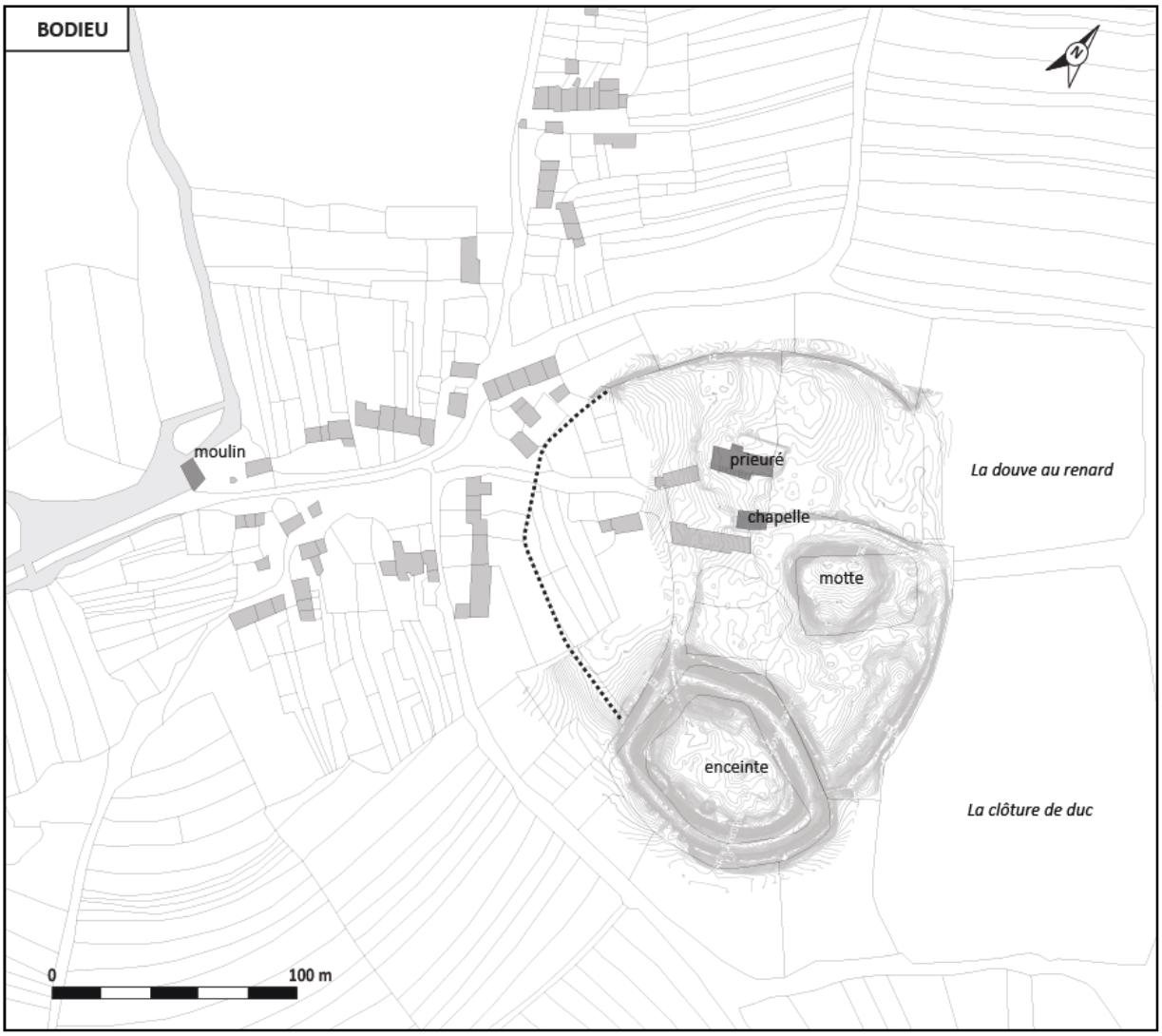

Figure 89. Plan de Bodieu d'après le cadastre du XIXe siècle[398].

– **Des centres modestes : Elven, Rieux, Merdrignac, etc.**

Si les exemples d'agglomérations relevant des vicomtés de Porhoët et de Rohan sont nombreux et divers dans leur réussite, les seigneuries voisines ne comportent, le plus souvent, qu'un centre seigneurial et urbain. Selon l'étendue de la seigneurie et la renommée du lignage, leur réussite est donc très variable. Rochefort, par exemple, est une ville qui se développe aux XIIe-XIIIe siècles, mais plusieurs villes voisines n'ont pas la même chance. Deux exemples dans l'emprise de l'ancien Vannetais : Elven et Rieux. C'est évidemment l'absence de la résidence seigneuriale qui a joué un rôle décisif dans ces échecs. Les seigneurs d'Elven sont implantés à proximité d'un bourg ecclésial du XIe siècle seulement jusqu'au XIIIe siècle. Le transfert de la résidence vers Largoët scelle alors le développement d'Elven.

[398] Mohon, cadastre sans date, section G (AD 56, 3 P 181/16).

Quant à Rieux, bien que le pont attesté au XIIIe siècle soit un atout, la ville n'occupe qu'une place secondaire en raison du faible poids de la seigneurie. Ce n'est qu'au XVe siècle que la seigneurie de Rieux prend son essor, grâce à des alliances diverses[399]. La ville a subi la concurrence d'une seigneurie voisine en plein développement : La Roche-Bernard, qui capte notamment l'axe Vannes-Nantes, au détriment de Rieux.

Deux autres chefs-lieux de seigneurie n'ont pas été abordés ici : il s'agit de Merdrignac, et de Lanvaux. Pour la seconde, la seigneurie, éphémère, ne montre aucune volonté de développer un bourg autour de ses résidences. En revanche, l'actuel bourg de Merdrignac constitue sans doute l'emplacement originel de la villégiature seigneuriale (fig. 90). Le développement de ce centre est, au XIXe siècle, très restreint, au point que l'on peut questionner l'existence réelle d'une agglomération médiévale au centre de cette seigneurie marginale. Le centre paroissial se trouve en effet, jusqu'en 1830, au lieu-dit Saint-Nicolas ou « Vieux-Bourg ». Celui-ci est presque entièrement abandonné depuis le développement de Merdrignac grâce au commerce des toiles à partir du XVe siècle. Le centre paroissial, qui accueille notamment un manoir, est donc largement délaissé au profit d'un centre nouveau qui se développe sans doute auprès d'une résidence aristocratique, dont le parcellaire garde le souvenir au nord de la ville. L'église paroissiale, construite au XIXe siècle, accolée à ce parcellaire circulaire, peut correspondre à la reprise d'une ancienne chapelle seigneuriale ou d'un prieuré. La titulature, La Madeleine, peut confirmer une origine ancienne du lieu de culte.

[399] *Cf. supra*, partie II, chapitre 6.1.a.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

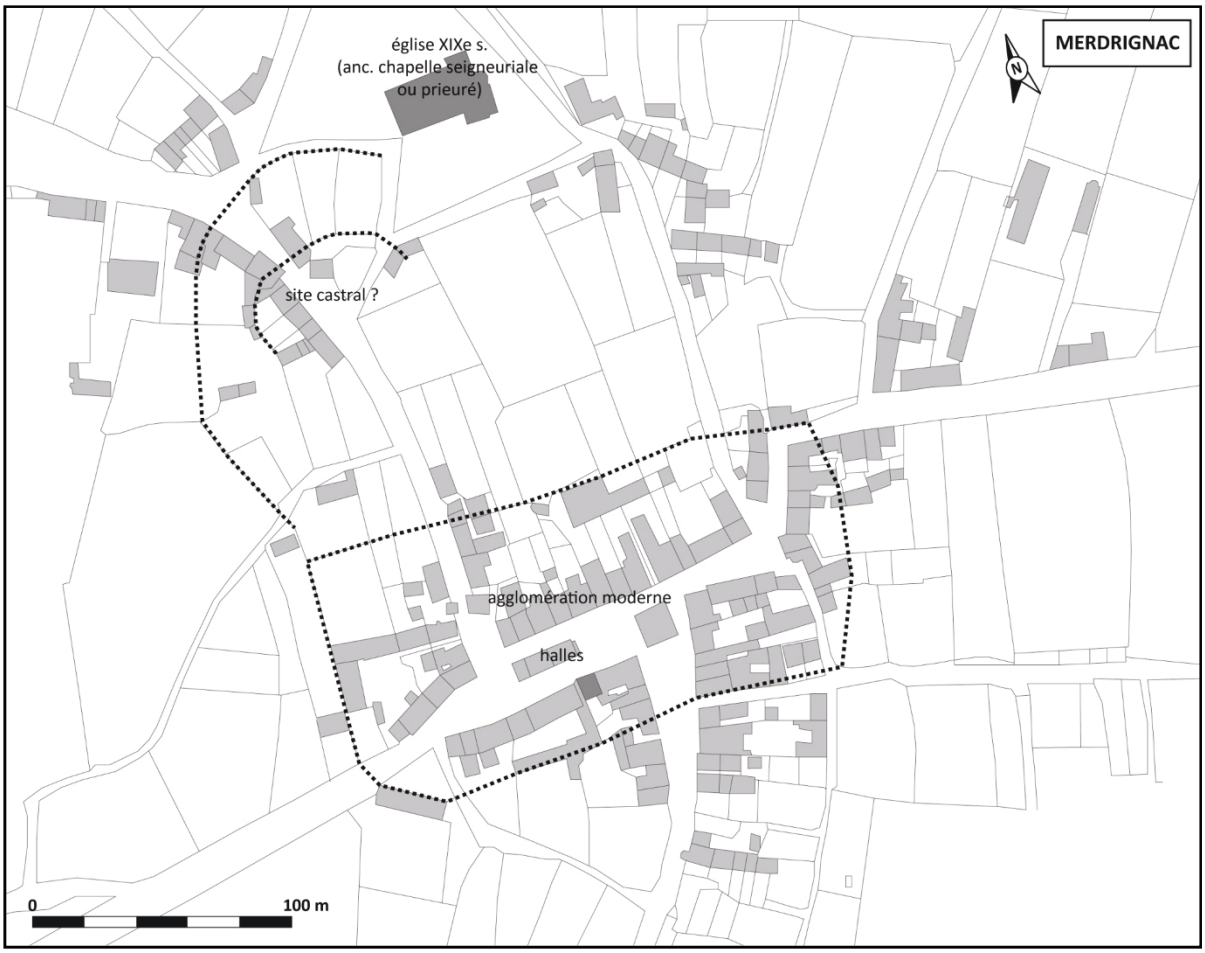

Figure 90. Plan de Merdrignac d'après le cadastre de 1845[400]

Plusieurs membres de la moyenne aristocratie ont également une résidence au cœur d'une agglomération, même restreinte. Ce cas de figure est très marginal dans la zone d'étude et apparaît bien souvent tardif. Il faut mentionner, par exemple, la présence d'un manoir dit de La Motte à Noyal-Pontivy, ou encore la probable installation de la famille du Cambout à l'actuel village du Cambout. Ce sont, le plus souvent, des trêves ou des paroisses qui émergent au XVe siècle et qui n'accèdent au titre paroissial qu'après le XVIIe siècle. Ils ne participent aucunement à la mise en place du réseau de peuplement médiéval avant 1300 et ne constituent souvent, au XIXe siècle, qu'un centre entouré de quelques maisons (toujours moins d'une trentaine).

La constatation est ici la même concernant les mottes : elles ne se trouvent presque jamais au cœur des bourgs. La position périphérique du site de La Motte, aujourd'hui commune costarmoricaine, renvoie à une réalité médiévale : le site à motte, bien qu'implanté dans une zone nouvellement occupée dès le Moyen Âge central, ne se trouve pas au cœur de la petite agglomération qui se développe à 150 mètres au sud, autour de l'église paroissiale.

[400] Merdrignac, cadastre de 1845, section F (AD 22, 3 P 147/34).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

L'existence même d'une agglomération avant la création de la paroisse en 1640, est bien difficile à démontrer. Finalement, le site aristocratique de Ty-Henri (Plouay) fait figure d'exception. Si nous ne connaissons pas la forme que prend la résidence citée dès le milieu du XIIIe siècle[401], le parcellaire, ainsi que la déclaration de 1682[402], montrent bien la volonté de développer une agglomération. Dépendante de la famille d'Hennebont, Adelice de Lanvaux étant désignée comme dame de Ty-Henry[403], les biens situés à Plouay sont rachetés par le duc avant 1281[404]. La présence, au XVIIe siècle, d'anciens fossés ainsi que deux chapelles renforcent l'hypothèse d'une création d'un bourg médiéval. Toutefois, le développement de l'agglomération reste modeste : seule une dizaine d'habitations voisine avec le manoir moderne (fig. 91). Si le moulin est conservé, les chapelles médiévales ne sont pas préservées dans l'enceinte du bourg. Bien que l'ensemble relève du pouvoir ducal, son éloignement des axes commerciaux ne permet donc pas l'essor du bourg médiéval.

[401] Dom Morice., *Preuves*, I, col. 982 et 996.

[402] AD 44, B 1592 : « anciens fossés qui cernent de tous costes le bourg dudit Ty Henri, auquel est enclavé l'ancienne chapelle du chasteau et une autre chapelle, la première dédiée à la Vierge, et l'autre à saint Laurent, le moulin à blé de Ty Henri ».

[403] La seigneurie de Ty-Henri, bien mal connue avant cette période, constitue peut-être un douaire.

[404] Dom Morice, *Preuves,* I, col. 1060.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

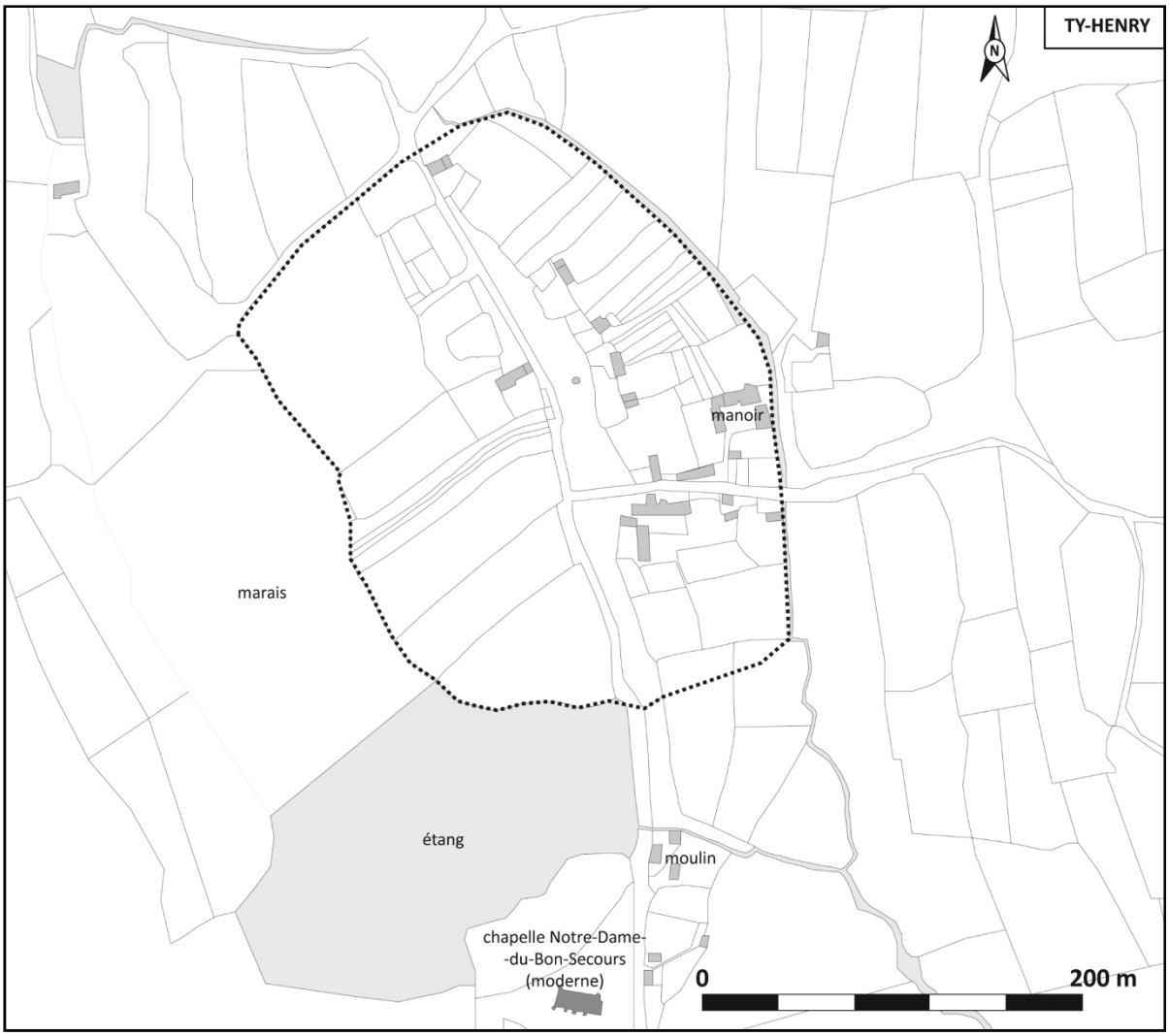

Figure 91. Plan de Ty-Henry d'après le cadastre de 1843[405]

La comparaison des processus de développement des villes à l'échelle des seigneuries de Porhoët et de Rohan permet de mettre en avant les dynamiques en œuvre entre le XIIe et le XIIIe siècle, période de densification du maillage urbain. La pérennisation du pôle urbain nécessite la conjonction de plusieurs facteurs à la fois politiques (présence seigneuriale réelle), religieux (fondation d'une paroisse ou d'un prieuré ainsi que présence d'un lieu d'inhumation) et économiques. Si la résidence seigneuriale vient parfois se surimposer à un peuplement déjà émergent, c'est bien la présence du pouvoir qui initie l'essor économique. La réussite de la ville tient alors à quelques aménagements seigneuriaux : la création d'un marché ou d'une foire et la construction et l'entretien d'un pont font ainsi partie des éléments essentiels. La croissance limitée de villes telles que La Chèze ou Guémené montre bien que les réseaux urbains sont déjà en place au XIIIe siècle lorsque ces places-fortes émergent : leur

[405] Plouay, cadastre de 1843, section F (AD 56, 3 P 212/22 et /24), Inguiniel, cadastre de 1843, section H (AD 56, 3 P 116/28).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

rôle n'est alors plus initiateur d'un regroupement de peuplement et ces petites agglomérations viennent se glisser dans un maillage déjà établi. Le temps des prieurés est définitivement passé à la fin du XIIIe siècle, les réseaux viaires ont été modifiés pour assurer la liaison entre les nouveaux centres et, finalement, seules quelques villes se dégagent de cette nébuleuse de nouveaux centres avant la fin du XIIIe siècle : en dehors de Vannes, cas sur lequel nous reviendrons dans le détail, il s'agit de Josselin, d'Auray, d'Hennebont et de Rochefort, ainsi que de Ploërmel, soit un corpus relativement faible de villes-centres médiévales.

En marge de ce réseau de villes secondaires bretonnes, qui émerge à partir du XIIe siècle, Vannes occupe encore une fois une place particulière. À la fois ville ducale et épiscopale, elle connaît un développement urbain mieux renseigné et sur lequel il est intéressant de revenir, en comparaison des villes déjà évoquées.

4. Le cas exceptionnel de Vannes

Si nous avons délibérément laissé le cas de Vannes à l'écart de cette étude, c'est en raison de son caractère hors-norme. Il ne s'agit pas ici d'une agglomération secondaire, mais bien d'une ville ducale de premier plan, qui a fait l'objet d'investissements très lourds pour assurer et dynamiser son essor urbain, notamment à partir du XIIIe siècle, avec des projets d'extension de l'enceinte urbaine et de reconstruction de la résidence ducale[406]. Héritière du chef-lieu antique, Vannes est au cœur des réseaux d'échange. La place de Vannes à la fin du Moyen Âge, et surtout à partir du XIVe siècle, est particulièrement bien connue[407]. Mais la réalité du XVe siècle est en fait bien éloignée de la situation de cette ville deux siècles plus tôt seulement. Entre le puissant chef-lieu de cité antique et la ville ducale du XVe siècle, Vannes a connu une période moins faste. Les faibles revenus de l'évêché, sa position secondaire dans les réseaux ducaux et des activités économiques ralenties par un arrière-pays aux faibles productions ont maintenu Vannes dans une situation de bourgade vivant principalement dans ses remparts jusqu'au XIe siècle. Il est donc nécessaire de revenir sur ce que nous savons du développement humain et économique de Vannes avant la fin du XIIIe siècle et, dans un premier temps, de distinguer les critères qui nous permettent d'évaluer le niveau de développement entre le XIe et le début du XIVe siècle.

[406] *Cf. supra*, partie II, chapitre 5.1.b.

[407] Sur le développement et la place de cette ville au XVe siècle, voir notamment les nombreux travaux de Jean-Pierre Leguay. Leguay, 1975a, 1975b, 1978, 1981.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

a. Le développement économique de Vannes

Même si Vannes reste une ville en marge comparée à Rennes et Nantes, elle occupe une position unique dans le secteur étudié. Seule ville antique, dans l'espace étudié, qui se soit maintenue depuis le Haut-Empire à la tête d'un territoire, elle accueille successivement les élites gallo-romaines, une importante garnison militaire puis l'épiscopat vannetais et le comte de Vannes puis duc de Bretagne. Vannes dispose donc de plusieurs éléments qu'elle est seule à posséder dans les espaces du Vannetais et du Porhoët : une enceinte, une résidence épiscopale et une résidence ducale. À ces éléments centraux, qui placent la ville au cœur de vastes circonscriptions religieuses et politiques, s'ajoutent de nouveaux éléments qui se multiplient au cours du Moyen Âge, notamment de nouveaux cadres religieux (paroisses et couvents) ainsi que diverses structures économiques. Certains d'entre eux ont déjà été abordés lors de la description physique de l'organisation de Vannes dans ses remparts. Aussi nous axerons ici notre propos autour des éléments secondaires de ce développement qui sont mieux connus à partir du XIe siècle et qui permettent d'établir un parallèle avec le schéma de développement des bourgs secondaires abordés précédemment.

– **L'économie au cœur de la ville close**

Ville ducale, épiscopale et portuaire, Vannes est au XIIIe siècle, tout comme Rennes et Nantes, l'un des points forts du duché[408]. En dehors du pôle cathédral et de son important quartier dominé par la présence des chanoines, la ville close accueille plusieurs éléments économiques de premier plan. A. Lallemand évoque la remise en fonction d'un atelier de frappe de monnaie à Vannes en 1237, sous le règne de Jean Ier[409]. L'étude menée par Y. Coativy sur cet atelier monétaire[410] montre qu'il existait effectivement un atelier de frappe antérieur, au moins durant la période mérovingienne[411]. Les dernières monnaies frappées remontent au règne de Justinien Ier (527-565). La frappe de monnaie semble ensuite limitée à l'est de la Bretagne. À Vannes, elle est interrompue durant toute la période des incursions normandes avant de redevenir importante à la fin du Moyen Âge. Cette activité est alors dépendante de la présence ducale. En 1249, la frappe de monnaie est effectivement attestée à

[408] La position de ce port, en fond de golfe, si elle est un avantage indéniable de la ville au Moyen Âge, explique en partie le ralentissement du développement de la ville à partir du XVe siècle, contrairement à Nantes par exemple : le port n'est en effet pas accessible aux navires ayant de forts tirants d'eau, ce qui exclut Vannes des activités d'imports-exports qui se développent à partir du XVIe siècle.

[409] Lallemand, 1904, p. 356. Il est certain qu'un atelier s'est implanté dans la ville fortifiée : la rue de la Monnaie, qui descend de la cathédrale vers l'actuelle place Lucien Laroche en témoigne encore.

[410] Coativy, 2008.

[411] Coativy, 2008, p. 73.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Vannes[412]. Le revers des pièces porte ainsi l'indication *Urbs Venetensis*. Ce premier atelier de frappe est temporaire et l'activité ne semble s'intensifier qu'entre le début du XIVe siècle et la guerre de Succession[413] avant de s'arrêter à la fin du XVe siècle. Cette activité, si elle n'est pas structurante car non permanente dans la cité au XIIIe siècle, marque toutefois la volonté ducale de réinvestir Vannes pour en faire un des centres de son gouvernement.

Un des éléments économiques majeurs avant le XIIIe siècle se trouve au centre de la ville fortifiée. Il s'agit de la cohue, dont l'édification est généralement attribuée au XIIe siècle[414] (fig. 92). Cet élément forme, avec la cathédrale, l'un des éléments centraux des villes closes médiévales[415]. À Vannes, la cohue se situe en face de la cathédrale[416]. Elle n'est mentionnée qu'en 1416 dans une lettre de Jean V et appartient alors au duc[417], conformément au droit de hallage qui est rappelé en 1412[418]. Cependant, l'étude du bâti permet de rattacher sa construction au XIIe siècle[419], confirmant les éléments textuels qui mentionnent des cohues dans les villes ducales dès la seconde moitié du XIIe siècle (Auray dès 1187-1198 par exemple[420]). Contrairement à de nombreux autres exemples de halles de la fin du Moyen Âge ou de l'époque moderne, la cohue de Vannes n'est pas isolée au centre d'une place, mais s'insère dans un ilot urbain au cœur de la cité fortifiée, ce qui trahit également la pression démographique dans la ville close[421]. Elle est délimitée au nord-est par la place Saint-Pierre et au sud-ouest par la rue de la Halle. Le bâtiment primitif a été agrandi et rebâti pour accroître sa surface mais sa disposition originelle n'a pas changé : il présente une façade sur rue, face à la cathédrale avec un unique accès, aujourd'hui vers la nef centrale. A. Dégez soutient que la disposition en 3 nefs est celle d'origine avec des murs centraux élevés au XIe siècle et doublés au XIIe siècle. Dès cette époque, la cohue occuperait donc presque toute la profondeur de l'îlot. Cette disposition est typique des premières halles médiévales : la nef centrale ouverte aux deux bouts permet la circulation dans cette allée, tandis que les deux bas-côtés sont divisés en échoppes par des murs maçonnés qui sont ici encore partiellement

[412] Dom Morice, *Preuves*, t. I, col. 152 : *nova moneta recepta fuit in Venetis*. Pour la discussion de cette date de 1259, voir Coativy, 2008, p. 75, note 1.
[413] Jézéquel, 1998.
[414] Dégez, 1986b.
[415] Leloup, 1999, p. 21.
[416] Aujourd'hui Musée des Beaux-Arts de la ville de Vannes.
[417] AD 44, B 703 : « nostre cohue de nostre ville de Vennes ».
[418] Planiol, 1953, acte 1156, cité par Leloup, 1999, p. 34 : « comme a nous de nos droiz royaulz souverainetez et noblesses compecte et appartiengne et non a autre l'institucion de foires et marchiez de nostre duchié ».
[419] Dégez, 1986.
[420] Everard*, The Charters of Duchess Constance,* C41, p. 71 : « cette maison qui sappelle Cohua dans Aulray » et C42 (1199-1200), p. 72 : *in cohuta nostra de Elraio*.
[421] Ce modèle de halle en cœur d'îlot n'est pas inédit : Châteaugiron, Dinan, Hédé, Pont-Aven, Pontivy (Halle aux Toiles), Fougères ont possédé des halles de ce type (Leloup, 1999, p. 25).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

conservés. L'inconvénient de ce type de halle est la difficulté à contenir toutes les activités commerciales dans un espace couvert et qui offre peu de possibilité d'extension. La dernière extension est attribuable aux XIVe et XVe siècles. L'ensemble mesure alors 40 mètres de longueur pour une surface au sol de 1125 m², ce qui en fait la plus grande du duché parmi celles dont les surfaces nous sont connues[422]. C'est en raison des contraintes imposées par les remparts et l'urbanisme des villes closes qu'à partir du XVe siècle de nouvelles halles sont construites : c'est le cas à Nantes qui compte quatre halles à la fin du Moyen Âge. L'édifice vannetais abrite à l'étage, depuis une date indéterminée, le présidial, tandis que la salle du conseil se trouve au-dessus de la partie des halles étendue au XIVe siècle[423].

[422] À titre de comparaison, la halle de Rennes, édifiée en partie au XIIIe siècle, occupe 1000 m², tandis que celle de Ploërmel n'occupe que 680 m² à la fin du Moyen Âge (Leloup, 1999, p. 77).

[423] Dégez, 1986b, p. 352-353. L'absence d'hôtel ducal dans la ville à partir de 1286 et pendant plus d'un siècle donne sans doute également tout son sens à ce présidial.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

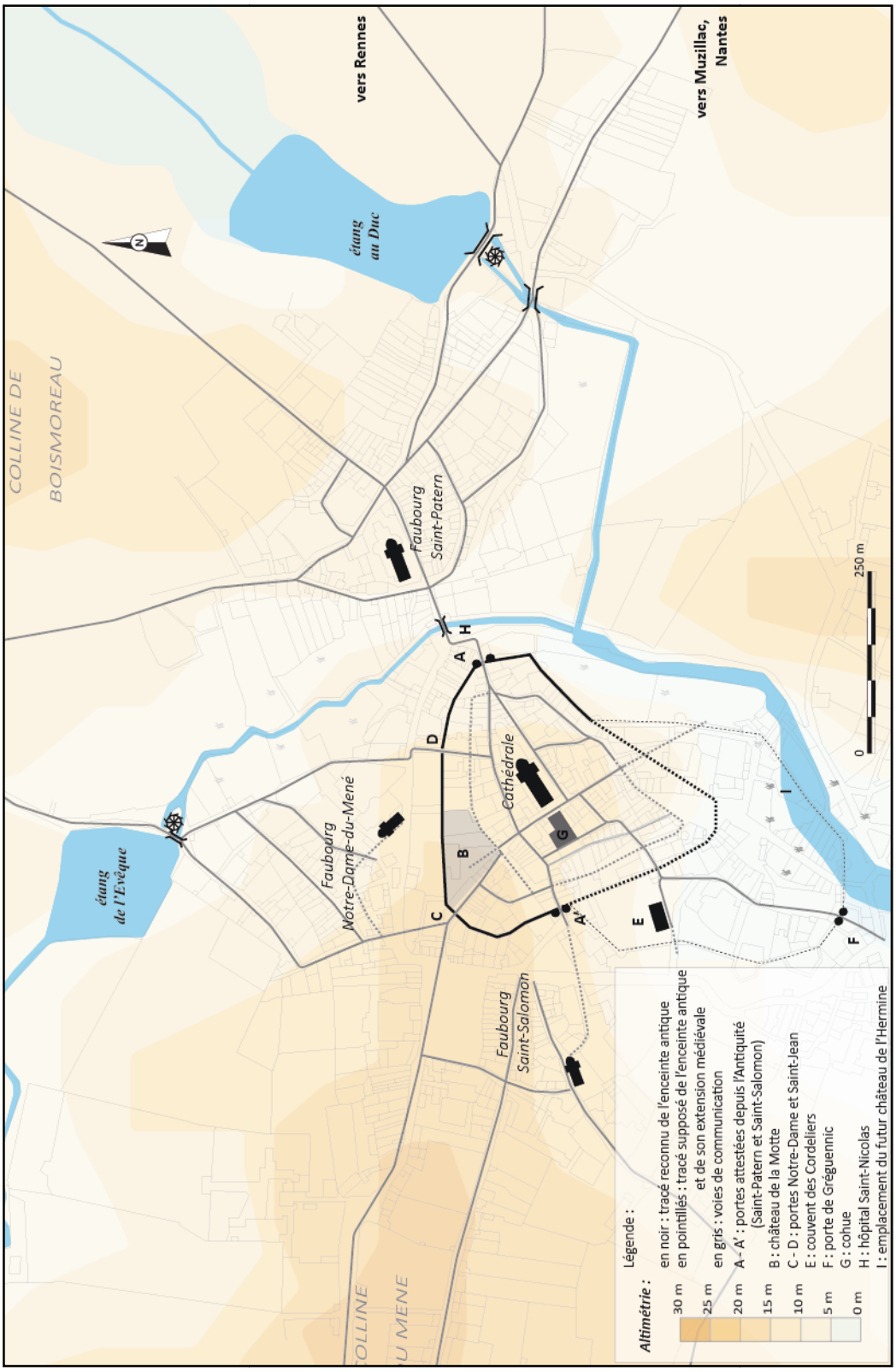

Figure 92. Plan schématique de Vannes et de ses éléments structurants au XIIIe siècle.

Le premier groupement urbain est indirectement mentionné par Froissart en 1342 dans son récit des sièges de Vannes au début de la Guerre de Succession de Bretagne. Il évoque un conseil des bourgeois[424] et, avant cette date, rien n'indique l'existence d'une communauté de ville à Vannes. L'existence d'une salle du conseil au dessus de l'extension de la cohue au XIVe siècle conforte l'idée d'une importance croissante de la bourgeoisie et des marchands dans la gestion des affaires de la ville[425]. En ce qui concerne les métiers, il n'existe pas de mention de confréries professionnelles en Bretagne avant le XIVe siècle. Ils semblent davantage se développer au XVe siècle[426]. À Vannes, aucune confrérie ou jurande ne peut être attestée avant le XVe siècle[427]. Si les organes de gestion de la communauté urbaine ne semblent pas encore clairement définis, Vannes est, avant tout, un chef lieu d'évêché et une ville au développement économique important à partir du XIIIe siècle, même si les informations restent lacunaires.

– **L'économie hors les murs**

Les alentours de Vannes ne sont pas mieux renseignés que la ville. En dehors des mentions de moulins tardives, nous ne disposons d'aucune indication précise antérieure au XVe siècle. La mention des chantiers navals au milieu du XIIe siècle par Al-Idrīsī est assez exceptionnelle pour cette période[428]. Vannes est alors tout entière tournée vers la mer, sa

[424] Froissart, *Chroniques*, livre I, t. 1, édition J.A.C. Buchon, Paris, 1853, chapitre 180, p. 155-156 : « adonc dut accordé un répit qui devoit durer lendemain tout le jour, pour les bourgeois conseiller, s'ils se voudroient rendre ou non ». Les bourgeois décident, contre l'avis de Geoffroy de Malestroit, de livrer la ville à Charles de Blois.

[425] Aquilina, 1999, p. 108-112.

[426] Leguay, 1994, p. 159. Les premières sont rennaises et concernent les boulangers, les tisserands, foulons, drapiers, boursiers, merciers, selliers, parcheminiers, bouchers et cordonniers (AM Rennes, n° 327, cité par Leguay, 1994, p. 160). Cette unique mention de 1340 montre le dynamisme et le partenariat des métiers dans un but évergétique, ici la fondation d'un hôpital. Rennes est certes une ville qui a des infrastructures et une importance économique beaucoup plus fortes que Vannes au milieu du XIVe siècle. Toutefois, rien n'exclut l'existence de plusieurs confréries au sein de la ville vannetaise bien que les mentions textuelles manquent.

[427] Des hypothèses peuvent toutefois être émises : la confrérie des orfèvres est ainsi supposée. En effet, l'inscription de cette activité dans la toponymie de Vannes montre l'importance de cet artisanat sans doute déjà à la fin du Moyen Âge et éventuellement l'existence d'un regroupement d'artisans qui a pu prendre la forme d'une confrérie ou jurande (Leguay, 1975b, p. 251-252). Toutefois, les corporations de cordonniers ou encore de menuisiers et de tailleurs ne sont fondées qu'à la fin du XVIIe siècle (Hamon, 2001, p. 92). Les statuts de ces trois corporations ne sont rédigés qu'à partir de 1685 (AD 35, C 1448, enquête de 1755), répondant à l'exhortation du pouvoir central qui, par un édit de mars 1673, encourage les métiers, et les commerçants principalement, à créer des communautés, ou jurandes. Toutefois, elles prennent la suite de confréries plus anciennes. La confrérie Saint-Julien, regroupant les bouchers de Vannes, est attestée en 1481 lorsqu'elle se dote de statuts (AD 35, 1 Ba 15, d'après Hamon, 2001, p. 96). Au XVIIe siècle, on retrouve, dans les faubourgs de Vannes, des confréries de boulangers, de tanneurs, de chapeliers, de jardiniers, de tailleurs ou encore de merciers ; les sources disponibles ne permettent pas de faire remonter leur origine au Moyen Âge.

[428] Cette activité se maintient jusqu'au XIXe siècle à Vannes.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

position en fond de golfe lui conférant un avantage indéniable. L'activité marchande s'accroît au XIIIe siècle. Un acte de 1164 atteste du commerce de boissons à Vannes[429]. La question de l'aménagement du port reste posée pour la période concernée. Un quai existe au XVe siècle au sud de la nouvelle enceinte : il est mentionné indirectement dans le rentier de 1455[430] en avant de la porte de la rue au vin, aujourd'hui disparue. C'est le lieu où abordent les bateaux pour décharger leurs marchandises[431] suite au déplacement du port. Avant cette date, aucune donnée textuelle ou archéologique ne vient renseigner la localisation exacte du port et la nature des aménagements.

Quant aux moulins, le ruisseau de Fromer alimente les moulins du chapitre, ou moulins de Rohan[432]. Dubuisson-Aubenay note que ces derniers se situent à un quart de lieue en amont du moulin de l'évêque. L'abbé Mahé fait remonter ces moulins au moins au XVe siècle lorsqu'ils sont transformés en moulin à tan[433]. Les moulins du duc, attachés à l'étang du duc, qui occupe une partie de l'escarpement est de la colline de Boismoreau et est alimenté par le Liziec, sont quant à eux tardifs. Une seule mention permet de faire remonter l'un des moulins de Vannes au début du XIVe siècle. Il s'agit d'une quittance donnée en janvier 1307 par les exécuteurs testamentaires du duc Jean II à Yvonet, valet de Pierre Rosseau de Darcee et maître de sa nef, pour les dommages causés au bateau lors de l'acheminement de merrains (bois de construction) de la forêt de Rhuys à Vannes pour la réparation des moulins de Groutel de Vannes[434]. Il est alors précisé que l'on construit « tout de neuf » ces moulins qui peuvent donc remplacer des structures plus anciennes. Ce toponyme de Groutel existe encore : il désigne la place au sud de l'étang au Duc[435] et s'y trouvent, encore au XVIIIe siècle, les moulins situés entre la chaussée de l'étang et le pont de la Tannerie[436]. L'étang au Duc pourrait connaitre une première phase d'aménagement à cette période pour alimenter ces

[429] Dom Morice, *Preuves*, I, 653-655. Eudon de Porhoët, alors baillistre de Conan IV et par conséquent à la tête du duché, cède avec l'accord de son cousin Alain de Rohan le tiers du droit de bouteillage de Vannes au prieuré Saint-Martin de Josselin. Cette dénomination de « droit de bouteillage » a été donnée par Dom Morice lors de l'édition de l'édition de ses *Preuves*. Toutefois, ce terme paraît mal approprié : le texte parle bien de *vinagi*, c'est-à-dire du vinage qui est un droit sur les vignes et le vin, qui peu ou non s'exercer sur les débitants de boissons. Le terme de *botellagium* est utilisé dès 1157 dans le cas de Vitré (Dom Morice, *Preuves*, I, col. 630).

[430] AD 44, B 2339, f° 1, 3 et 5.

[431] Aquilina, 1999, p. 102 ; Leguay, 1975, p. 126.

[432] Dubuisson-Aubenay, 2000, p. 262 et 281.

[433] Mahé, 1895, p. 5-38 et p. 32-33.

[434] La Borderie, *Nouveau recueil*, n° 38, daté du 31 janvier 1307.

[435] Et aujourd'hui au sud du boulevard de la Paix, qui reprend le tracé de la chaussée de l'étang au Duc.

[436] AD 35, C 704/17, Fonds de l'intendance, plan du pont de la Tannerie, 1776. Le Pont de la Tannerie renvoie à la spécialisation des activités artisanales qui est perceptible au XVe siècle : tannerie à l'est, draperie au nord de la ville.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

moulins, même si son étendue était à l'origine beaucoup plus restreinte[437], ce qui renvoie l'aménagement de cet espace à la fin du XIIIe ou au début du XIVe siècle. Le moulin et l'étang du bas de la Garenne sont également mentionnés en 1380 lorsqu'ils sont échangés avec l'abbaye Saint-Gildas de Rhuys contre le moulin de Pencastel (Arzon). Nous ne savons à quand remonte l'installation de ce moulin. Un moulin est également aménagé sur l'étang des Lices, qui apparaît sur les plans du XVIIIe siècle.

Le bilan est donc très maigre pour Vannes. La confortation des monopoles du chapitre et du duc sur la ville de Vannes n'offre guère l'occasion d'observer, au gré de la dispersion des biens et des droits, l'état de l'économie locale[438]. La ville émerge toutefois et se trouve au-dessus de la mêlée des nouveaux centres urbains. Cette évolution est notamment perceptible au travers de la multiplication des établissements religieux et des paroisses.

b. Vannes et l'Église : les témoins de l'expansion urbaine

La place de l'évêché de Vannes, aux possessions marginales et presque exclusivement littorales, n'est pas comparable à celle de Nantes ou de Rennes[439]. Toutefois, l'omniprésence des pouvoirs religieux dans la ville s'affirme au XIIIe siècle. Ce sont d'abord les paroisses qui permettent l'encadrement des populations. On en compte 3 attestées à la fin du XIIIe siècle en périphérie de la ville close : seul un couvent de franciscains et un prieuré Saint-Guen[440], sont à relever. À ces deux établissements s'ajoute un hôpital dont la fondation peut remonter au

[437] Il couvrait au XVIIIe siècle une superficie de 11 hectares (Cartes d'Etat Major, 1e moitié du XIXe siècle). L'étang occupe d'anciennes carrières, dont la période d'exploitation reste à définir.

[438] Il est évident dans le cas de Vannes que l'absence d'établissement religieux régulier et des fonds associés nuit à la qualité de l'information.

[439] L'évêché de Vannes est étendu mais son régaire très réduit. Ses revenus sont, à la fin du Moyen Âge, trois fois plus réduits que ceux de Rennes (cette donnée ne repose que sur la base de taxation établie par la papauté, les premiers chiffres précis ne remontant pas au-delà de 1590 et restant partiels). Sa situation n'est pas aussi limitée que celle des derniers évêchés bretons, tels que Tréguier notamment ; mais place Vannes loin derrière Rennes, Nantes et Dol.

[440] Celui-ci n'est pas mentionné avant le XIVe siècle, ce qui nous invite à la prudence.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

XIIIe siècle[441] et une léproserie[442]. Il n'existe pas de trace d'une école et l'identification des espaces d'inhumations reste à réaliser[443].

– **Les établissements religieux hors les murs**

C'est à proximité des murs de la ville close que s'implante un couvent mendiant au milieu du XIIIe siècle. Cette présence est l'une des marques du développement économique de la Vannes. Dépendant des aumônes, ces nouveaux ordres s'implantent dans des villes où les largesses du pouvoir et la présence d'une bourgeoisie importante permettent au couvent de subsister. Cette nouvelle forme d'apostolat, tournée vers les villes, se dote d'une règle reconnue par la papauté en 1223. Dès les années 1260, le couvent des Frères Mineurs s'installe ainsi aux portes de la ville avant d'être le seul couvent *intra muros* après les travaux d'agrandissement de l'enceinte. La fondation est attribuée à Jean Ier[444]. Toutefois, l'acte en est perdu. L'église est dédiée en 1265 par l'évêque de Vannes. L'établissement entretient, à la fin du XIIIe siècle, des liens très étroits avec les ducs fondateurs[445] : Arthur II, après être décédé au château de l'Isle (Marzan), est inhumé dans l'église du couvent des Frères Mineurs en 1312[446]. Ce couvent mendiant reste cependant le seul à Vannes, ce qui ne constitue pas seul un critère marquant le retard de la ville : Rennes ne dispose également que d'un couvent franciscain au XIIIe siècle[447]. En effet, la multiplication des couvents de mendiants à partir du XIIIe siècle a, tout d'abord, été considérée par les historiens comme un « phénomène révélateur de la France urbaine médiévale »[448].

---

[441] Sur la question des hôpitaux, nous renvoyons particulièrement aux actes du colloque d'Amiens/Beauvais tenu en 2002 et notamment à l'article de J.-L. Fray sur la relation entre l'installation des établissements hospitaliers et la centralité. Fray, 2004.

[442] Sur la place des léproseries en périphéries des espaces urbains, voir l'ouvrage de F.-O. Touati (Touati, 1998) et l'article de J.-C. Sournia pour le premier essai de quantification des établissements bretons (Sournia, Trevien, 1968).

[443] Ils sont directement dépendants, pour la période qui nous intéresse, des églises paroissiales. Pour la période précédente, le seul inventaire disponible est celui dressé par P. Guigon (Guigon, 1994).

[444] Dom Morice, *Histoire*, I, 192.

[445] Les liens établis avec les seigneurs voisins de Kaër (maison de Malestroit au XVe siècle) ne semblent pas être antérieurs au XVe siècle. On peut donc considérer les ducs de Bretagne comme les seuls fondateurs de cet établissement.

[446] Les fragments du gisant d'Arthur II, détruit à la Révolution, ont été retrouvés et sont conservés à Suscinio.

[447] Il s'agit là aussi d'un couvent de Frères Mineurs installé par Pierre de Dreux en 1240. Ce n'est que plus tard que viennent s'implanter le couvent des Dominicains (1364) et le couvent des Carmes (1448).

[448] Le Goff, 1968, p. 69. Cette approche a été poursuivie depuis les années 1960. Voir notamment les actes de la table ronde de 1982 sur les mouvements franciscains (Vauchez, 1984 et Guerreau, 1984).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Un second pôle religieux, plus anecdotique, existe peut-être à Vannes : un prieuré de Saint-Guen est, en effet, connu au XVe siècle[449]. Il relève de l'abbaye Saint-Gildas de Rhuys et s'installe au nord du faubourg Saint-Patern. Les rares élévations conservées ne sont pas antérieures au XVIe siècle[450]. Ce prieuré serait mentionné lors d'un échange avec le duc Jean IV dans les années 1380[451]. Sa fondation a été attribuée à Alain III entre 1025 et 1040 malheureusement sans preuve écrite. Il s'agit toutefois d'un prieuré dont relèvent, à la fin du Moyen Âge, quatre métairies et une partie de la rue Neuve ainsi qu'un secteur sud du faubourg Saint-Patern. Il constitue donc un véritable relai de l'abbaye de Rhuys pour la gestion de ses biens à Vannes. Les fondations de prieurés en faveur de Saint-Gildas de Rhuys étant réparties sur l'ensemble des XIe, XIIe et la première moitié du XIIIe siècle, il paraît raisonnable d'envisager une fondation de ce prieuré bien avant la date de première mention dans les actes. La quasi absence d'établissements religieux secondaires à Vannes confirme encore une fois le maintien de la ville entre les mains de l'évêché et du duc qui se partagent l'ensemble des biens.

Quant aux structures d'assistance, témoins également du développement urbain, elles sont au nombre de deux : d'une part une chapelle de La Madeleine[452], dont l'existence paraît éphémère, et d'autre part, l'hôpital Saint-Nicolas. Celui-ci est attesté avant 1477, date à laquelle François II autorise la surélévation du mur pignon de la chapelle[453]. La date de sa fondation peut être remontée avec certitude jusqu'au début du XIVe siècle et peut-être même au XIIIe siècle[454]. Comme nous l'avons déjà évoqué, cet hôpital est dépendant du chapitre et

---

[449] C'est ici notamment que se logent les commissaires du Saint-Siège lors de l'enquête relative aux miracles de saint Vincent Ferrier du 21 novembre au 8 décembre 1453.

[450] Un arc brisé appartenant à l'ancienne entrée du prieuré a été démonté dans les années 1960.

[451] Marsillé, 1982, p. 71. La source n'est pas mentionnée et n'a jamais été éditée.

[452] Il faudrait toutefois questionner à nouveau la possible existence de la chapelle de La Madeleine avant le XIVe siècle. Aujourd'hui disparue, elle était située à l'ouest de la ville, à 900 mètres au-delà du faubourg Saint-Salomon. Remplacée par une maison d'octroi, elle est encore totalement isolée sur le cadastre de 1807. Elle présentait un simple plan rectangulaire et la dédicace permet d'identifier un établissement réservé aux lépreux, assez éloigné de la ville. D'après J.-M. Le Mené, cet établissement serait mentionné en 1302, lorsque l'évêque Henri Tors fait reconstruire cette chapelle à Saint-Marie-Madeleine en remplacement d'un édifice en ruine. L'acte est alors conservé au presbytère de Saint-Patern (La Madeleine étant devenue en 1302 une chapellenie dépendant de Saint-Patern) : *ecclesia seu basilica beate Marie Magdalene Venietensis, quam de novo construi et edificari fecimus, in suburbio Venetensi, ubi basilica ad honorem ejusdem sancte alias edificata, diruta erat et omnino destructa.* L'existence, encore au XIXe siècle, d'une activité de Corderie au hameau de La Madeleine pourrait être une persistance (ou une résurgence ?) de l'activité confiée, au Moyen Âge, aux lépreux logés et soignés par ces petits établissements. L'installation des chapelles dédiées à La Madeleine pour prendre en charge les lépreux est généralement datée du XIIe siècle, sans davantage de précision dans ce cas.

[453] AD 56, 15 H 1.

[454] *Cf. supra*, chapitre 5.1.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

entretient à ce titre une relation directe avec la partie nord de la ville à laquelle il est directement relié par la porte Saint-Patern. Il faut sans doute considérer cet hôpital comme le plus ancien de Vannes, si l'on excepte l'établissement de La Madeleine qui est assez éloigné de la ville.

- **La multiplication des paroisses périurbaines**

Les cadastres des XVIIIe et XIXe siècles montrent que les faubourgs périurbains de Vannes conservent un caractère semi-rural. En dehors d'une concentration importante de l'habitat aux abords des portes, ils présentent un parcellaire assez lâche et cèdent rapidement la place à la campagne, les parcelles loties conservant le plus souvent des espaces de jardins. Vannes est également entourée de champs et de parcelles marécageuses, les « gastes », qui servent de défense mais constituent également une limite au développement de la ville vers l'est et le sud-est. Le développement des faubourgs et la création de nouvelles paroisses restent toutefois l'un des principaux critères de l'essor urbain. Ces faubourgs sont desservis par les voies principales de la ville. Logiquement, ils se sont d'abord implantés le long de la voie reliant la porte Saint-Patern et la porte Saint-Salomon.

Inévitablement, les faubourgs se développent sur les axes principaux de la ville. Saint-Patern et Saint-Salomon se développent le long de la voie antique menant au nord vers Rennes et à l'ouest vers Carhaix. Avant le XIIe siècle, les abords de Vannes relèvent de la paroisse Saint-Patern. Cette dernière est sans conteste la plus ancienne. Elle s'implante sur des espaces urbanisés dès le Haut-Empire. Le carrefour antique identifié au niveau des croisements des rues Saint-Patern et Cabello a lourdement impacté l'organisation du parcellaire du faubourg médiéval de Saint-Patern. Il contraint, en effet, la localisation et l'orientation de l'église paroissiale[455]. La situation de carrefour, entre les voies venant de Rennes et de Nantes, héritée de l'Antiquité, entraîne un développement plus rapide et plus important du faubourg Saint-Patern par rapport aux autres faubourgs vannetais. L'activité économique y est mal connue pour les XIIe-XIIIe siècles, mais à la fin du Moyen Âge elle

[455] Le premier état de l'église actuelle remonte à l'époque romane. Si la *Vita Sancti Paterni*, écrite à la fin du XIe ou au début du XIIe siècle, mentionne la fondation d'une basilique par les habitants de Vannes quatre ans après la mort de Patern, les données archéologiques ne permettent que de confirmer la présence d'un édifice dont l'affectation n'est pas déterminée sous l'actuelle église. Les murs découverts, d'une largeur moyenne de 0,6 m, sont élevés en petit appareil. Ils forment un bâtiment orienté sud-ouest / nord-est dont les niveaux de comblement contenaient des fragments de sigillée, d'amphores ainsi qu'un fragment de sigillée paléochrétienne, qui placeraient son abandon à la fin de l'Antiquité ou au début du haut Moyen Âge (CAG, 56, p. 367).

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

tourne essentiellement autour de l'artisanat textile avec, notamment, l'installation à l'est des moulins de la Tannerie.

Deux paroisses, Saint-Salomon et Notre-Dame, sont ensuite démembrées de Saint-Patern. À l'ouest de l'enceinte, le quartier de Saint-Salomon se développe à partir de la porte du même nom. Un inventaire tardif mentionne une donation par Conan III (duc de 1112 à 1148) du territoire de Saint-Salomon à l'évêque de Vannes[456]. Ce faubourg relève donc du chapitre. C'est celui qui se développe le plus au cours du Moyen Âge pour atteindre au XVe siècle 213 maisons, ce qui est presque équivalent à l'*intra muros*[457]. L'élément principal de ce faubourg reste sa place du marché (place du Marcheix) qui se trouve aux portes de la ville. L'activité commerciale qui s'y développe, à quelques dizaines de mètres de la Cohue, explique le développement de ce faubourg à la fin du Moyen Âge.

Enfin, le faubourg du Mené se développe au nord autour de l'église Notre-Dame remplacée par une chapelle au XVIIIe siècle puis détruite. La première mention de cette paroisse remonte à 1144 alors que Pierre est chapelain de Notre-Dame[458]. Il s'organise au nord-ouest de l'église et de quatre axes de circulation : la rue de Bourg-Maria, la rue Notre-Dame, la rue de Saint-Martin et la rue du Puits[459]. La zone des douves longeant le front nord de la ville se présente au XVIIIe siècle comme un espace de jardins mais rien n'indique qu'au Moyen Âge cet espace n'était pas loti, ce qui resserrerait le tissu autour de l'édifice de culte. Les registres de réformation permettent de dénombrer 151 maisons dépendantes du Mené au début du XVe siècle, ce qui le rend comparable au quartier Saint-Patern (152 maisons). Il s'agit donc de faubourgs développés le long des voies menant d'un point d'intérêt à un autre (porte de ville, moulins, églises) et qui ont progressivement acquis le statut de paroisse suite à leur extension.

À Vannes, l'urbanisation reste donc relativement faible avant le XVe siècle en comparaison des autres villes épiscopales et ducales. Le rentier de 1455 mentionne encore de nombreux espaces enclos par l'enceinte de la fin du XIVe siècle mais restés inoccupés. Autour du nouveau château de l'Hermine, plusieurs hôtels occupés par les proches du duc se sont implantés mais la période gestation de ces nouveaux quartiers s'étend sur plus d'un siècle. Les plans du XVIIIe siècle montrent également que la partie ouest de l'enceinte est

[456] Tonnerre, 1994, p. 518. La date de 1096, ou le règne d'Alain IV, sont avancés par les érudits du XIXe siècle (Le Mené, 1925, p. 66-67) mais ne sont confirmés par aucun acte conservé.

[457] Données issues du registre de réformation de 1427.

[458] Dom Morice, *Preuves,* I, 595.

[459] Aujourd'hui respectivement : rue de la Coutume, rue du Moulin et rue de la Boucherie. La rue Notre-Dame en revanche a disparu.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

encore en grande partie affectée à des usages de jardins[460]. Les alentours de Vannes sont également marqués par les marais, aux abords de l'ancien port antique, qui restent, durant tout de Moyen Âge, des terrains régulièrement envahis par la mer[461].

L'image de Vannes est donc celle d'une ville qui sort largement de ces murs mais sans présenter un urbanisme très important jusqu'au XVe siècle. La question de l'impact des pouvoirs, notamment du pouvoir ducal et de sa résidence, se pose donc réellement dans ce cas.

Il est évident que le visage de Vannes au XIIIe siècle est bien éloigné de celui acquis à la fin du Moyen Âge. Les aléas historiques ont retardé, à plusieurs reprises, le développement de la ville. Les incursions normandes ont, pendant près de deux siècles, mis entre parenthèses le développement des établissements religieux et de l'épiscopat vannetais. Plus tard, la Guerre de Succession de Bretagne met à mal les structures économiques et défensives de l'ancienne cité. Par la suite, contrairement aux villes voisines de Nantes et Rennes, Vannes ne bénéficie pas des mêmes possibilités de développement, en raison de plusieurs paramètres : d'une part, une économie moins développée dans l'arrière pays de Vannes, qui reste réduit face au développement d'autres ports tels que Auray ou Hennebont ; et, d'autre part, une situation de port de fond d'estuaire qui ne le rend accessible qu'à marée haute et favorise un ensablement rapide contre lequel il est impossible de lutter.

La place de la résidence ducale dans le développement de l'habitat de Vannes est d'ailleurs restreinte, à l'image de l'investissement ducal dans l'*intra muros* : le rôle du château dans la ville est particulièrement marginal dans l'organisation du tissu urbain vannetais jusqu'à la fin du XIVe siècle[462]. Si le château de La Motte occupe une place topographiquement dominante, il ne s'agit pas d'un élément central de la ville. Au XIIIe siècle, il apparaît marginalisé au sein d'un quartier dépendant majoritairement du chapitre. Ce n'est qu'au cours du XIIIe siècle que le duc engage une série de travaux visant à l'extension

[460] Notamment le plan de 1785. AD 56, 1 Fi 88/1.

[461] La difficile maîtrise de l'eau dans la partie basse de Vannes a fortement contraint les travaux d'aménagements de l'enceinte urbaine. Les fouilles engagées en septembre 2015 place des Lices, à la jonction entre l'enceinte urbaine antique et l'extension sud, ont montré la présence d'une occupation (médiévale ?) dans une zone basse (anciennement à l'extérieur de la ville). Les rares vestiges de ces occupations ont ensuite été à plusieurs reprises recouverts de vase, les niveaux, lités, étant déposés au gré des marées. Il faut sans doute attendre le XIVe siècle pour que cet espace soit définitivement mis hors d'eau (Rapport S. Daré, à venir).

[462] *Cf. supra*, chapitre 5.2.a.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

de la ville et à la reconstruction d'une résidence urbaine de premier plan : le château de l'Hermine.

Même si la volonté de maintenir une présence ducale forte dans la ville est sensible jusqu'au XVe siècle, avec les multiples travaux d'agrandissement et de réfection de la ville, les largesses ducales sont ici déployées dans une moindre proportion : peu d'établissements religieux sont fondés à leur seule initiative et ils contrôlent finalement très peu le développement des faubourgs et des paroisses environnantes. Les faveurs ducales se concentrent alors, jusqu'au XIIIe siècle, sur la reprise en main du littoral vannetais : Hennebont, Auray mais également Suscinio, font partie des grands chantiers entrepris. Vannes apparaît donc, aux XI-XIIIe siècles, comme une ville ambigüe, dépendante à la fois du pouvoir ducal qui y réside rarement, et du pouvoir de l'évêque qui ne cesse d'accroître sa présence dans l'*intra muros* mais aussi à l'extérieur des murs, en favorisant le développement de nouvelles paroisses. Comme dans le cas des villes secondaires, l'absence physique des ducs explique pour beaucoup la faible stimulation du développement économique de la ville avant le XIVe siècle. La reconstruction du château de l'Hermine est à l'image de la place de Vannes dans les territoires ducaux à la fin du Moyen Âge : édifice à caractère ostentatoire car construit face au port, il n'en reste pas moins un château secondaire aux dimensions restreintes, largement insuffisant pour accueillir à la fois le duc, son hôtel et les réunions des États qui ont encore lieu, au XVe siècle, dans la salle du palais épiscopal.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Conclusion de la quatrième partie

Dans les actes, l'ancrage territorial des seigneurs châtelains apparaît plus clairement après les années 1150. L'affirmation de leur domination, outre la possession d'un site castral, s'exprime alors sur des domaines périphériques de la seigneurie. Ce pouvoir est perceptible dans la gestion des bois et forêts, qui s'affermit, dans la maîtrise des moulins ou encore le contrôle des marchés. La distinction est alors très nette entre les grands lignages châtelains, et la petite noblesse qui apparaît durant la même période. Si cette dernière dispose parfois d'une résidence bien identifiée (et parfois fortifiée[463]), elle n'apparaît que timidement dans la documentation. C'est surtout à partir des années 1250 que ces petites lignées, difficiles à suivre, semblent posséder des moulins par exemple. S'ils ne sont pas les marques exclusives du contrôle du territoire, les moulins sont un marqueur de la diffusion des droits seigneuriaux et montrent l'investissement des seigneurs laïcs dans les principaux lieux stratégiques de la vie sociale : le moulin, le marché, la foire. Le lien entre le château et les petites fortifications périphériques (mottes principalement) reste toutefois obscur. Il est difficile de dire si ces sites et leurs possesseurs sont inclus dans un réseau de gestion (notamment par l'octroi de droit de justice) qui dépasse le cadre de la paroisse. Si ces fortifications apparaissent isolées et leurs détenteurs méconnus, les manoirs du XIIIe siècle apparaissent en revanche jouer la proximité et on peut, plus aisément, y attacher des lignages de vassaux bien connus. Lorsqu'ils relèvent des grands seigneurs, les manoirs sont avant tout des outils de la gestion économique du territoire. Mais, lorsqu'ils sont occupés par des petits nobles, ils apparaissent sur les franges des espaces stratégiques : on observe ainsi, au travers de la documentation, des concentrations de manoirs autour des espaces de marchés et de foire (Noyal-Pontivy), ainsi qu'à proximité des résidences et forêts seigneuriales (massifs de Loudéac, de Lanouée ou encore de Rhuys). Rares sont en revanche les sites fortifiés qui sont nettement associés à une volonté de mise en valeur programmée du territoire. Seules quelques mottes (et manoirs ?) peuvent être associées à des défrichements et elles sont, encore une fois, toujours établies en périphérie des forêts seigneuriales. La maîtrise seigneuriale du territoire apparaît particulièrement nette dans le nord de la zone d'étude, mais elle reste plus floue dans les petites seigneuries du sud et du littoral, dont le développement est limité, durant le XIIIe siècle, par l'affermissement du pouvoir ducal. L'insertion des petits nobles et de leur résidence dans les réseaux régionaux (économiques et politiques) est en revanche nulle avant la fin du XIIIe siècle. Ils participent,

[463] Ce critère de fortification reste toutefois souvent très relatif. La constitution d'un espace entouré de petits fossés constitue davantage un élément de distinction sociale qu'un élément de fortification.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

au contraire, à la dispersion de l'habitat, contrairement aux sites castraux qui s'inscrivent dans les réseaux politiques et économiques. Plus localement encore, la politique seigneuriale en matière de gestion du territoire touche l'environnement direct du château. Là où les possesseurs de mottes ou de manoirs se trouvent isolés à l'écart des bourgs, les seigneurs châtelains parviennent à susciter le plus souvent la naissance d'une agglomération, même réduite au Moyen Âge. Cette évolution urbaine est le résultat tout d'abord de la maîtrise des réseaux routiers et économiques. Le contrôle d'un pont, notamment, est primordial. Toutefois, son existence ne suffit par à pérenniser le peuplement. Pour organiser le bourg autour d'un château qui se trouve presque toujours établi en marge des centres paroissiaux, il faut assurer la présence d'un pouvoir religieux qui, à terme, peut permettre le développement d'une nouvelle paroisse, associée à une église et à un cimetière. La multiplication des bourgeois après le XIIe siècle montre bien la dynamique qui apparaît, de même que la vague de création de prieurés. Contrairement au reste de la Bretagne (et du Grand Ouest), le phénomène de création est plus tardif. L'implantation de Marmoutier est ainsi postérieure de près d'un siècle aux premières donations à ce monastère, initiées par les ducs de Bretagne. Tardivement implantés autour du château, les petites agglomérations éloignées des côtes tardent à s'insérer dans le maillage paroissial, mais trouvent finalement leur place à partir du XIIIe siècle, portées par un développement économique suscité par la présence seigneuriale et le développement de nouvelles activités économiques. Le réseau viaire moderne est à l'image du développement des bourgs engagé au XIIe siècle : autour de Vannes, qui s'affirme comme une ville ducale et donc centrale dès la fin du XIIIe siècle, et plus encore au XIVe siècle, s'organisent des réseaux de circulations régionaux qui desservent les principales villes castrales et qui se sont pérennisés.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Conclusion générale

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Genèse des seigneuries et des réseaux : la part du château

À la fin du Moyen Âge, le réseau des sites castraux bretons est dense et héritier d'un maillage en place depuis les XIe-XIIIe siècles. L'ensemble des côtes ainsi que les Marches de Bretagne sont marquées, au XVe siècle, par des forteresses, qui, pour la plupart reconstruites et adaptées aux usages du temps, ont succédé à des fortifications déjà séculaires. L'analyse de la mise en place de ces premiers pôles castraux majeurs montre plusieurs modalités et temporalités dans le processus de développement du maillage territorial et politique au cours de ces trois siècles.

Tout d'abord, il faut souligner la permanence des cadres antiques. Si ceux-ci apparaissent plutôt lâches en dehors des espaces littoraux, ils sont tout de même encore bien présents jusqu'au XIIe siècle, avec le maintien de sites anciens tels que Castennec. Rares sont les centres émergents aux Xe-XIe siècles à s'émanciper des anciens cadres, notamment routiers. Les châteaux se trouvent ainsi environnés, dans un rayon n'excédant pas 3 kilomètres, par un ou plusieurs axes régionaux qui assurent déjà leur insertion dans un réseau de communication à grande échelle. Les exceptions à ce choix fréquent pourraient être Josselin puis Rohan, qui s'implantent dans des zones pour lesquelles la trame viaire antique est mal cernée. Ce sont finalement ces deux vicomtés qui démontrent une volonté de réorganiser les réseaux de contrôle du territoire dès leur origine, grâce à l'implantation de châteaux. Ce sont d'ailleurs les seules seigneuries pour lesquelles des cas de déplacement important de chef-lieu sont avérés pendant un long XIe siècle (1000-1120). Ces deux exemples appuient l'idée d'un territoire encore faiblement structuré et en pleine recomposition. La stabilisation est toutefois rapide : dès les années 1120, le nouveau château de Rohan, et son bourg, s'affirment et prennent le relai de l'ancienne fortification de Castennec qui, bien qu'associée à des infrastructures importantes (un bourg, des moulins, une maladrerie sans doute et plusieurs prieurés), est progressivement délaissée par les vicomtes. On observe alors un véritable basculement du centre de gravité des terres des Rohan, depuis un espace compris entre l'Oust et le Blavet (Rohan et Castennec) vers le nord. L'arrivée des

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

terres de Corlay et de Mûr dans leurs possessions ainsi que la fondation de l'abbaye de Bon-Repos en 1184 confirment cette évolution. La gestion d'un si vaste territoire nécessite alors l'imposition d'une nouvelle forme de contrainte seigneuriale et la mise en place d'une administration clairement définie, qui s'affirme au XIIIe siècle. C'est alors qu'apparaissent des vassaux proches du pouvoir : mieux connus que les petits nobles ruraux, ils apparaissent régulièrement résider à proximité d'une résidence ou d'une forêt seigneuriale.

Si le cas de la vicomté de Rohan est mieux cerné, car plus vaste et surtout de création plus tardive, la stabilisation de l'espace seigneurial paraît plus précoce dans le sud du Vannetais. Toutefois, ces seigneuries réduites, avec à leur tête une moyenne noblesse qui gravite dans l'entourage comtal puis ducal, ne peuvent prétendre avoir la même influence sur des communautés rurales déjà largement dispersées. La taille de la seigneurie, ainsi que la politique de domination et de représentation menée par leurs détenteurs, influent donc sur le rythme de constitution du territoire seigneurial.

La formation de ces territoires semble également fortement dépendante de la politique menée vis-à-vis de la famille ducale. Si les lignages de Porhoët et de Rohan paraissent, jusqu'au milieu du XIIe siècle, relativement indépendants vis-à-vis du pouvoir ducal, l'entrée de ceux-ci dans l'entourage ducal par l'union de Berthe de Cornouaille, héritière du duché, avec Eudes II de Porhoët a considérablement resserré les liens entre l'espace ducal et les vicomtés du nord. La longue crise de succession qui suit ce mariage voit Eudes II de Porhoët s'opposer, entre autres, aux Plantagenêts, qui imposent pourtant leur domination par le mariage de Constance avec Geoffroy II. De cette période, le Porhoët ne ressort pas renforcé. La politique de démantèlement qui transparaît dans les partages de cette seigneurie entre 1239 et 1250, orchestrés par le duc de Bretagne, semble confirmer une volonté de faire disparaître cette entité. Josselin, La Chèze et La Trinité, pôles centraux de la vicomté, sont alors dispersés entre deux seigneuries et ce, jusqu'à leur réunion au XVe siècle. Au contraire, la lignée des Rohan renforce considérablement son pouvoir grâce à l'union d'Alain III avec Constance de Bretagne, faisant tomber ainsi entre ses mains les deux châtellenies de Corlay et de Mûr, mais également, plus tard, grâce au soutien de la lignée ducale des Dreux qui leur accorde en récompense des biens considérables, notamment au détriment de la famille de Lanvaux.

Si l'on pouvait supposer une mise en place des seigneuries entre le XIe et le XIIe siècle, avant une période de stabilisation au XIIIe siècle, l'analyse des recompositions seigneuriales montre qu'il n'en est rien. Le réseau émerge effectivement entre les années 1020 et 1120, durant un long XIe siècle donc ; et si les nouveaux lignages qui apparaissent au XIIIe siècle

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

sont maintenus dans une situation territoriale marginale et souvent éphémère (les Lanvaux ou encore les Beaumer, par exemple), les recompositions entre les grands lignages, loin d'être négligeables, trahissent déjà l'engagement en direction d'une importante densification du maillage castral (et urbain) ainsi qu'une volonté beaucoup plus nette d'individualiser les seigneuries. Le XIIIe siècle est alors celui des échanges, des rachats, des accommodations, qui mènent les ducs mais également les vicomtes de Rohan, à s'assurer la constitution, progressive, de domaines homogènes. Sur les marges de ces deux grands territoires en pleine affirmation, les seigneuries sont plus restreintes et connaissent des destinées diverses. Les Muzillac se fondent dans divers lignages gravitant autour des ducs, tandis que les Rieux établissent dès les années 1230, des alliances au-delà de la Vilaine. Tout comme pour les Rochefort et les Malestroit, on observe un basculement très net de leur réseau. Les familles de Malestroit, Rieux et Rochefort sont alors très nettement intégrées dans des réseaux du Nantais et les berceaux de leur lignage deviennent des éléments secondaires de seigneuries plus vastes. Dès lors, l'investissement seigneurial dans le dynamisme des pôles castraux apparaît beaucoup moins perceptible pour ces seigneuries périphériques.

Ces multiples facteurs d'évolution politique influent donc sur la mise en œuvre des programmes castraux. Si chaque lignage dispose d'un chef-lieu bien identifié, c'est avant tout en raison d'une politique de focalisation du territoire dépendant du château autour d'un pôle central, qui devient peu à peu le pôle urbain. L'évolution de ces espaces n'est pas différente ici de celle observée dans les régions voisines (Normandie, Anjou), même si l'ampleur des phénomènes peut paraître moindre. Parmi la multiplicité des facteurs, il faut relever l'importance de la maîtrise des flux commerciaux, marquée par la recherche de la proximité des axes routiers et par la diffusion des cohues et des marchés, espaces de commerce, mais également espaces et moments de la justice seigneuriale. Quant au phénomène de diffusion des prieurés dans les milieux périurbains, il est bien présent, mais les chronologies de fondation, plus tardives qu'en Haute-Bretagne, suggèrent la préexistence d'un pôle de peuplement. Le prieuré, comme l'église paroissiale, vient donc appuyer le développement du pôle castral et consolider des structures urbaines en pleine émergence. Les châteaux, l'étendue des villes castrales ainsi que les activités économiques mentionnées avant 1300 paraissent bien modestes comparés aux villes des marches bretonnes ou, en général, des villes littorales (et ducales). Josselin connaît un développement important, mais toujours moindre que des villes dynamiques comme Fougères ou encore Vitré qui, au XIIIe siècle, sont déjà entrées dans des réseaux économiques transrégionaux. Les pôles castraux de l'aire d'étude, particulièrement ceux des vicomtés de Rohan et de Porhoët, participent, toutefois, à leur

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

échelle, à la naissance d'un territoire parfaitement contrôlé. Plusieurs autres facteurs de la polarisation seigneuriale peuvent être entrevus, à défaut d'être parfaitement cernés, avant la fin de la période : l'imposition d'une mesure, l'apparition de coutumes ou encore la gestion des infrastructures banales (four par exemple). La période de gestation du cadre seigneurial et, par extension, du cadre régional moderne, correspond donc bien au XIIIe siècle. Cette période voit, de plus, l'extension des contraintes seigneuriales sur le paysage. La gestion des forêts, jusqu'alors encore vague, se précise entre le XIIIe et le XIVe siècle, assurant la délimitation des espaces et des droits. Ces espaces dominés sont des lieux incarnant l'emprise seigneuriale mais également des lieux d'expression d'un mode de vie noble. Le resserrement des contraintes seigneuriales est visible également sur les cours d'eau et, par la recherche de la maîtrise technique, s'esquisse un développement d'activités proto-industrielles qui s'affirment à la fin du Moyen Âge : tannerie, draperie, forges principalement gérées en partie par les seigneurs.

Les faiblesses de la documentation accentuent sans doute encore l'évolution perçue, en mettant en avant un XIIe siècle religieux puis un XIIIe siècle économique. Malgré toutes les limites soulevées au cours de notre étude, l'analyse globale des liens établis entre seigneurie (pouvoir) et château (résidence) puis entre château (centre) et seigneurie (domaine), trahit bien toutes les évolutions sociales et économiques de la période. Aucune ville ne semble naître sans château mais celui-ci ne reste pas un élément indispensable : certaines agglomérations semblent, dès le XIIIe siècle, avoir marginalisé ce pôle (Ploërmel ?) voire l'avoir effacé au point qu'il n'est jamais mentionné. Plus tard, l'identité urbaine est davantage assurée par la présence d'une enceinte de ville. C'est ainsi qu'au début du XVe siècle, plusieurs villes semblent ne plus disposer que de châteaux ruinés voir disparus : Pontivy, Corlay, Malestroit, Elven (bourg), Hennebont, Gouarec (?) ; avant que la politique castrale ne soit relancée, pour d'autres raisons, au XVe siècle…

La motte : une réelle complexification du réseau castral ?

La question de la multiplication des nobles à partir du XIe siècle est au cœur des réflexions qui ont mené aux travaux de dénombrement des sites fortifiés et fossoyés. Les données recueillies, lorsqu'elles peuvent être confortées par des sources écrites, démontrent qu'une part seulement de ces résidences est attachée à un centre castral. D'autres sites peuvent avoir des statuts et des usages divers. Si la motte reste un élément constitutif des *castra* qui apparaissent dans les sources à partir du XIe siècle, il est difficile de généraliser. En dehors de Rohan, qui conserve une partie de sa motte, le souvenir de cette première fortification

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

médiévale se limite le plus souvent à des indices toponymiques qui, en étant parfois formés tardivement, peuvent considérablement déformer la réalité. Quant à l'adoption de la motte comme résidence privilégiée de la petite noblesse médiévale, elle est probable. L'enjeu de représentation est bien associé à ces sites presque toujours dominants. Toutefois, il est évident que ces nouveaux centres domaniaux ne sont pas, à l'instar des manoirs cités dans les textes, des sites castraux. Ils occupent, dans la hiérarchie féodale, un rang très secondaire. Rares sont les sites à être inclus dans les réseaux des grandes seigneuries (moins d'une dizaine), ou alors ils échappent totalement à la documentation médiévale et moderne. Ils sont alors avant tout représentatifs de la diversité des formes d'habitat de la petite noblesse bretonne et de l'inscription de ces résidences dans une région d'habitat fortement dispersé. Le faible nombre de résidences aménagées autour d'une motte démontre bien que la nouvelle noblesse ne s'identifie pas systématiquement dans ces modèles. Il faut également prendre en compte l'existence d'un grand nombre de sites souvent marginaux et aux formes discordantes, mais qui peuvent être occupés durant ces mêmes périodes. L'existence d'enceintes, souvent présentes bien avant le Xe siècle mais qui continuent à être occupées au XIe et au XIIe siècle, commence seulement à être mise en lumière. Elle confirme non seulement une permanence dans l'usage de cette forme mais également une possible continuité dans les familles constituant les élites. Cette continuité est, d'ailleurs, l'élément le plus difficile à mettre en avant lorsque l'on aborde la petite seigneurie du XIe siècle.

Les questions de forme de ces résidences sont donc complexes. Aux mottes et aux enceintes, il faut encore ajouter des manoirs établis sur des structures fossoyées qui prennent des formes très diverses (plateformes, mais également souvent simple système de fossés aux profils divers) et peuvent, dans certains cas, être clairement fortifiés. Cette nouvelle forme d'habitat trahit la volonté des grands seigneurs de disposer d'un véritable parc résidentiel. On observe la mise en place et la fréquentation plus régulière de demeures de type manoir par les grands lignages. Mais le manoir dépasse de loin le cadre des puissantes seigneuries. Nombreux dans les textes du XIIIe siècle, ils sont largement sous-estimés par les inventaires alors qu'ils sont pourtant des éléments révélateurs du cadre de vie de la petite noblesse. Si la forme diverge, rien n'atteste que le manoir et la motte n'aient pas, à cette période, la même signification pour leurs possesseurs. Conséquence d'un ancrage lignager au territoire, la concordance entre les détenteurs et les toponymes est bien plus fréquente après les années 1230. La permanence de ces toponymes, bien au-delà du Moyen Âge central, indique également que ces manoirs participent, bien plus que la motte, à la stabilisation de l'occupation à l'échelle de la paroisse.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

La constitution tardive de certaines seigneuries (Rohan) influe également sur l'émergence de ces nouveaux cadres d'habitat. On rencontre ainsi deux mottes (conservées) dans l'emprise originelle des Rohan (entre Oust et Blavet), alors que des fiefs plus anciens, notamment situés sur les marges de Cornouaille, révèlent une concentration bien plus importante. Cette discordance est le résultat de l'encadrement des vassaux, mais également de la diffusion de résidences associées à des plans moins définis, telles que les manoirs. Le développement est alors largement perceptible au XIIIe siècle. Si la seigneurie s'affirme à partir de nouvelles formes résidentielles, c'est aussi parce que la noblesse a changé de nature et de rôle auprès des communautés rurales. L'analyse de l'organisation des centres paroissiaux médiévaux montre que l'église (en tant que bâtiment) est, dès le Moyen Âge central, le point de référence des communautés. Les conséquences, longtemps sous-estimées, de la réforme grégorienne sur l'organisation des sociétés rurales ont sans doute plus lourdement influencé la naissance de la seigneurie laïque qu'envisagé. Le processus de reconquête de l'Église a certainement contribué, dans une large mesure, au confinement des seigneurs de moindre rang sur les marges des paroisses déjà organisées. Plus qu'une question de lutte entre les pouvoirs, c'est davantage un nouvel équilibre des charges dans la gestion des territoires qui émerge : à l'Église le cœur de la paroisse, qui est désormais, au XIIIe siècle, son territoire de référence ; à la seigneurie laïque des espaces à mettre en valeur, offrant des éléments économiques indispensables qui sont facteurs, dans le cas des lignages principaux, d'une polarisation castrale nouvelle. Cette activité est particulièrement visible dans le cas des bourgs castraux qui finissent tous par s'émanciper d'une ancienne paroisse dont ils constituent, à l'origine, un élément marginal. En revanche, les sites fossoyés étudiés, dépendant de lignages secondaires, ne donnent jamais naissance à une agglomération. Plus qu'une relégation, on comprend alors la diffusion de la seigneurie en ordre dispersé comme l'une des conséquences de la captation de l'organisation des communautés par les élites ecclésiastiques. La motte, comme l'enceinte et le manoir, joue donc un rôle politique et structurant très secondaire, sans entraîner une complexification ou une densification du groupe nobiliaire ou du maillage castral. Ces sites, établis au cœur d'un petit domaine, finissent, toutefois pour certains, par s'affirmer à la fin du Moyen Âge. Si la filiation avec le manoir est alors évidente, c'est pourtant bien le manoir qui constitue désormais le cœur de la seigneurie. Quant à la motte, le plus souvent, elle est reléguée dans un espace de bois ou de lande et disparaît presque toujours des textes.

De l'analyse morphologique à une cartographie régionale : nouvelles orientations

L'ambition de cet inventaire était également de compléter les inventaires et cartographies réalisés pour les trois autres départements bretons (Finistère, Côtes-d'Armor, Ille-et-Vilaine). Désormais, une carte de synthèse peut être dressée (fig. 93), mais force est d'admettre que son exploitation reste limitée. Si les questions d'implantation peuvent être traitées, les inventaires réalisés dans les années 1990 ne permettent pas de proposer une synthèse régionale pertinente, en raison, notamment, d'un déficit de l'analyse morphologique. L'absence de documents graphiques, et notamment de relevés topographiques précis, est, en effet, un frein aux comparaisons morphologiques. Le développement de techniques d'acquisition rapide (LIDAR notamment) permet toutefois d'espérer un enrichissement des données disponibles en la matière. Enfin, le cas toujours problématique des enceintes nécessite un traitement spécifique de ces inventaires et un affinement des analyses esquissées grâce à des données archéologiques nouvelles.

À l'issue de cette recherche, le bilan soumis concerne donc les modalités d'émergence et d'affirmation des pôles castraux et leurs conséquences, mais également l'identification des formes de fortifications fossoyées médiévales. Il s'est notamment agi, en étudiant les vestiges de fortifications conservés, de définir les cadres de la diffusion de ces centres de petites seigneuries secondaires. Ce bilan amène également à s'interroger sur la pertinence des approches quantitatives. Il faut convenir que la question des premières formes castrales bretonnes entre le Xe (nous pourrions même écrire les VIIIe - IXe siècles) et le XIIIe siècle, se présente de manière bien plus complexe et diverse qu'envisagée dans un premier temps. Une analyse au cas par cas, avec une approche descriptive plus que quantitative, amène à isoler de nombreuses formes de site, incluant des enceintes (très mal définies), des mottes, des plateformes et des manoirs fossoyés, de toutes dimensions. Le résultat est donc particulièrement riche et cette diversité pousse à une étude systématique plus fine et plus poussée de la structuration des sites. Cette démarche nécessite des analyses individuelles, telles que nous l'avons envisagé dans nos recherches. Il convient, après s'être détaché de l'idée d'une évolution linéaire des formes castrales entre le haut Moyen Âge et le XVe siècle, de réellement s'interroger, cette fois à l'échelle du site, sur les éléments trahissant la projection du pouvoir dans l'architecture. Face aux lacunes des sources écrites nous renseignant sur le cadre de vie des nouvelles élites rurales bretonnes, seule l'archéologie pourra cette fois-ci répondre à ces questionnements, en apportant des indications chronologiques mais également des informations sur l'organisation des espaces résidentiels au sein de ces sites.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

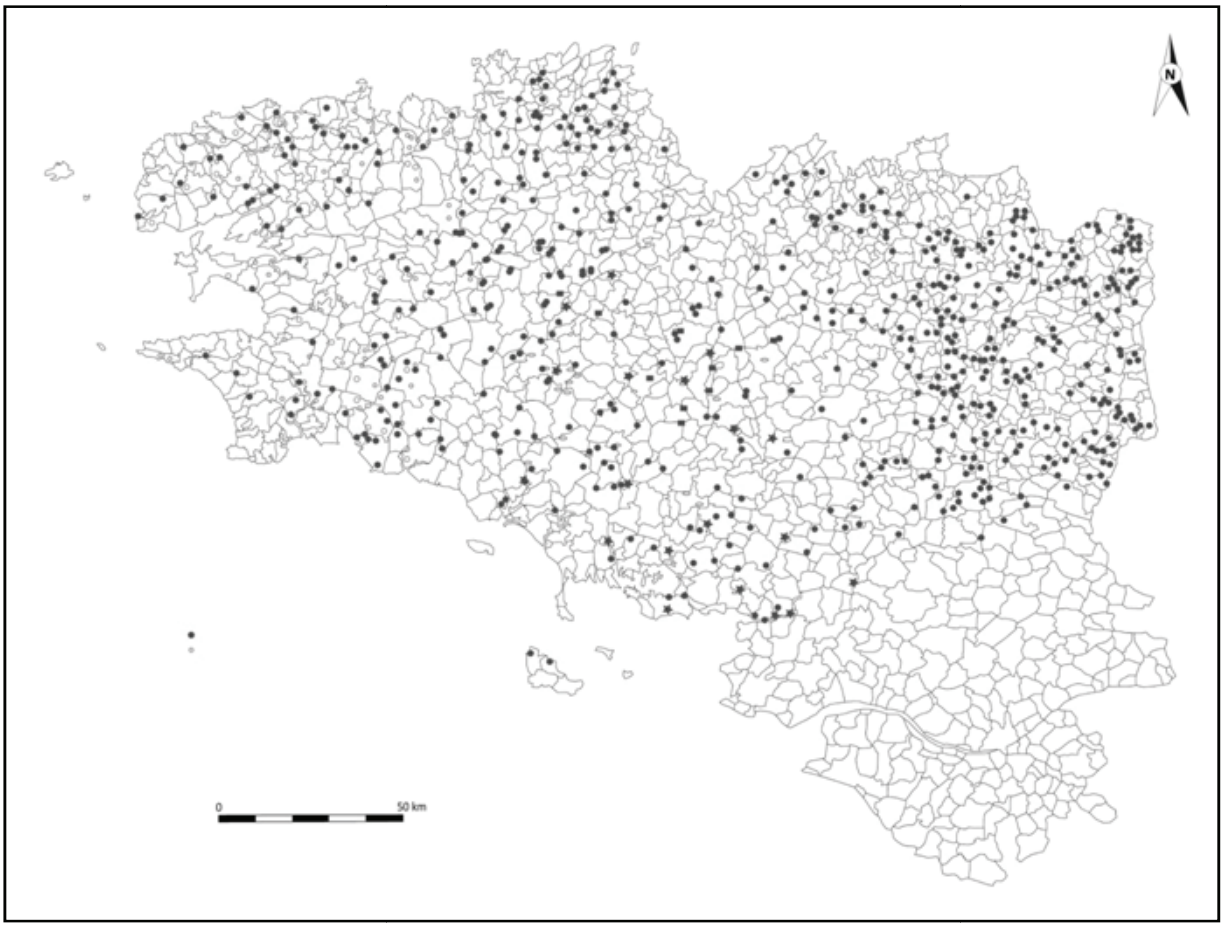

Figure 93. Carte générale de répartition des sites fossoyés de type motte et enceinte en Bretagne.

ANNEXES

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Annexe n° 1 : Carte des communes actuelles relevant de l'étude

Annexe n° 2 : Mention des *plebes* situées dans l'aire d'étude ou sur ses marges du IXe au Xe siècle d'après le cartulaire de Redon.

Commune actuelle	*Condita*	*Plebs*	*Condita plebs*	Datation acte	N° acte
Allaire		*in plebe quae vocatur Alair*		878	235
Arzon		*plebiculam quae appellatur nomine Ardon Rouuis*		878	235
Augan		*in plebe Alcam*			45
Augan		*in plebe Alcam*			99
Augan		*in plebe Alcam*			157
Augan	*in condita Algam*			833	5
Augan		*in plebe quae vocatur Alcam*		852	127
Augan		*in plebe que vocatur Alcam*		858	175
Augan		*in plebe Alcam*		867	68
Bains-sur-Oust		*plebs*			105
Bains-sur-Oust		*in plebe quę dicitur Bain*			261
Bains-sur-Oust		*in plebe nuncupante Bain*		870	233
Béganne		*in plebe Bekamne*			334
Beignon[464]		*in plebe nuncupante Bicloen*		869	109
Caden		*de plebe Catin*			165
Caden		*in plebe Cadent*			357
Caden		*in plebe Catin*		857	26
Campénéac		*ex plebe Kempeniac*		839-844	107
Carentoir		*sitam in plebe Carantoer*			134
Carentoir		*in plebe Carantoer*			208
Carentoir			in condita plebe Carantoerense	826	133
Carentoir		*in plebe Carantoerense*		827	131
Carentoir		*in plebe Carantoer*		863	63
Carentoir		*in plebe Carontoer*		870	233
Caro		*in plebe quę vocatur Caroth*			269
Caro		*in plebe Caroth*		859	25
Cléguérec		*in plebe Clegeruc*		871	247
Elven		*in plebe Eluen*		910	279
Guer			in condita plebe Uuern	839	197
Guer		*de plebe Uuern*		876	237
Guer		*in plebe que noncupatur Uuern*		917	270
Guillac		*in plebe quae vocatur Giliac*			116

[464] L'identification de cette *plebs* de Bicloen mentionnée une unique fois en 869 comme se trouvant dans le *pagus trans silvam*, reste hypothétique. Seul G.-A. Lobineau y a identifié Beignon situé dans le diocèse de Saint-Malo. La forme la plus ancienne de Beignon, *Bidainonum,* en 1062, va également dans ce sens. Lobineau, 1836, t. 2, p. 316. Abalain, 2000, p. 56.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Guillac		*situm in plebe nuncupantem Gilliac*			137
Guillac		*in plebe Gillac*		870	222
Guillac		*in plebe Gillac*		895	268
Lanouée		*in plebe nuncupante Lanoes*			820
Locmariaquer		*illam plebem que vocatur Chaer*		erispoe	70
Malansac					
Malansac		*in plebe Malanzac*		866	93
Marzan		*In Marsin*			334
Marzan		*in plebe Marsin*		895	266
Mohon		*in plebe Moton*		872	257
Molac			in condita plebe Mullaco	849	251
Molac		*In plebe Mulaco*		850	249
Noyal		*In plebe Nuial*			334
Péaule		*in plebe Gauele*			307
Peillac		*in plebe que vocatur Poliac*		860	213
Peillac		*in plebe Poliac*		867	96
Plélan		*Sto Salvatori in Plebelan*		Xxx, 866	94, 50,
Plélan		*In Plebilan*		904	281
Plélan		*in Plebelann*		863, 863, 866 ; 868, 869, 870	78, 79, 49, 103, 241, 222
Plélan		*in plebe Lan*		866, 875, 876, 904, 910	49, 243, 237, 281, 279
Pleucadeuc		*de plebe Catoc*			14
Pleucadeuc		*in plebe Catoc.*		837	13
Pleucadeuc		*plebs Katoc*		872	257
Pleucadeuc		*de plebe Catoc*		872	257
Pleucadeuc		*plebe quę dicitur plebs Katoc*		872	257
Ploërmel		*sitam in plebe Arthmael*			24
Ploërmel		*in plebe Arthmael*		858	204
Pluherlin		*in plebe nuncupata plebe Huiernim*		833	7
Pluherlin		*in plebe Hoiernin*		866	93
Plumaugat		*in plebe Maelcat*			190
Plumaugat		*in plebe Maelcat*		869	109
Renac		*in plebe Rannac*		867	207
Ruffiac		*in illa plebe*			9
Ruffiac		*situm in plebe Rufiac*			140
Ruffiac		*in plebe Rufiac*			142
Ruffiac		*in plebe Rufiac*			145
Ruffiac		*in plebe Rufiac*			159
Ruffiac		*plebs*			188
Ruffiac			in condita plebe Rufiaco	830	155
Ruffiac			in condita plebe Rufiaco	834	156

Ruffiac	*In condita Rufiac*			834	12
Ruffiac		*in plebe que vocatur Rufiac*		864	54
Ruffiac		*in plebe Rufiac*		864	149
Ruffiac		*in plebe Rufiac*		866	62
Ruffiac		*in plebe quę vocatur Rufiac*		868	221
Ruffiac		*ex plebe Rufiac*		872	257
Ruffiac		*ex plebe Rufiac*		872	257
Sérent		*in plebe Serent*			322
Sérent		*in plebe quae vocatur Serent*		878	263
Sixt-sur-Aff		*in plebe quae vocatur Sixti martyris*			201
Sixt-sur-Aff		*in plebe Sancti Sixti martiris*			330
Sixt-sur-Aff		*in plebe que vocatur Siz*		1101	368

Annexe n° 3 : Liste des ducs de Bretagne

Liste de la succession au duché de Bretagne et rappel des maisons détentrices du titre :

	Duc / duchesse Régent / baillistre	Repères	
	Conan Ier le Tort v. 927-992		
	Geoffroi Ier v. 980-1008	Restauration de l'abbaye Saint-Gildas de Rhuys	
	Alain III v. 997-1040	Années 1020 : mention d'une résidence sur l'*insula* de Quiberon ?	
RENNES	**Conan II** 1040 - 1066 Eon de Penthièvre		
	Hoël II 1066-1084	Vers 1080 : première mention du *castrum* d'Auray	
	Alain IV (Fergent) 1084-1119		
CORNOUAILLE	**Conan III (le Gros)** 1119-1148		
	Berthe 1148-v.1158/1164 ⚭ Eudes II (Eudon) de Porhoët	1146 ? : Berthe, veuve d'Alain le Noir, comte de Penthièvre, épouse Eudes II de Porhoët	1148/1149 -1175 : Crise successorale Luttes entre Hoël et Berthe/Eudes Puis entre Eudes et Conan IV Puis entre Eudes et Henri II Plantagenêt (père de Geoffroy II, fiancé à Constance de Bretagne)
	Conan IV 1156-1166		
PENTHIEVRE PLANTAGENET	**Constance** 1166-1201 Henri II Plantagenêt ⚭ Geoffroy II Plantagenêt		
	Arthur Ier 1201-1203		
	Alix 1203-1221 ⚭ Guy de Thouars ⚭ Pierre Ier (Mauclerc)	1218 : première mention du manoir de Suscinio.	
DREUX	**Jean Ier (le Roux)** 1221-1286 Pierre Ier (Mauclerc)	Vers 1250 : fond. abbaye Notre-Dame (Hennebont) par la duchesse Blanche de Navarre et fond. abbaye Notre-Dame de Prières (Billiers) par le duc.	Développement des résidences ducales Recomposition du duché Début des travaux d'extension à Vannes
	Jean II 1286-1305	1286 : Première mention du château de l'Isle (Marzan) 1294 : réunion de l'Ost à Ploërmel	
	Arthur II 1305-1312		

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Annexe n° 4 : Lignages

4-1 : Porhoët

Généalogie simplifiée des Porhoët

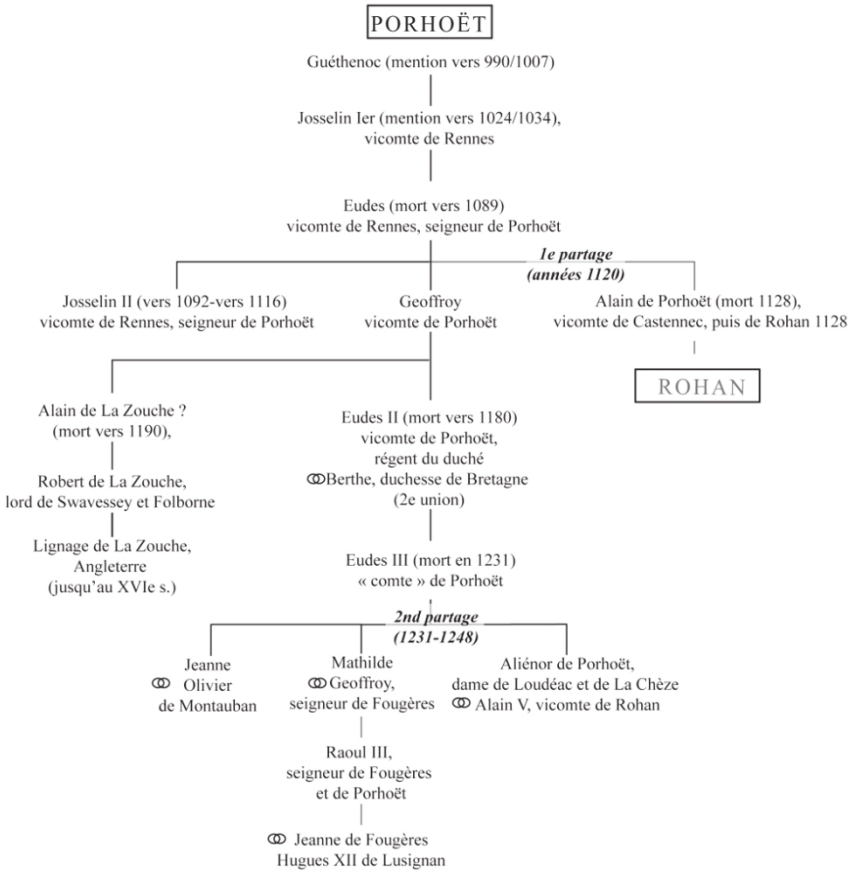

Repères

Xe s. ? : Installation à Château-Thro (Guilliers)

Début XIe s. (1008 ?) : Installation à Josselin

Fondation du prieuré Sainte-Croix (Josselin)

Fondation du prieuré Saint-Martin (Josselin)

V. 1149 : Fondation de l'abbaye Notre-Dame de Lantenac

Eudes II, régent du duché (1148-1156)

Années 1140-1150 : Fondation de l'abbaye Saint-Jean-des-Prés

Années 1170 : Prise de places fortes par les Plantagenêts

1199 : Bodieu (Mohon) à Robert de La Zouche

Années 1230 : Marguerite, veuve d'Eudes III, épouse Karo de Bodégat (voir généalogie)

1239 : Premier accord réglant le partage du Porhoët

1241 : Deuxième accord réglant le partage du Porhoët

1241 : première mention de la forteresse de La Chèze à Aliénor

1249 : Confirmation du partage par le duc Jean Ier

4-2 : Rohan

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

4-3 : Lanvaux

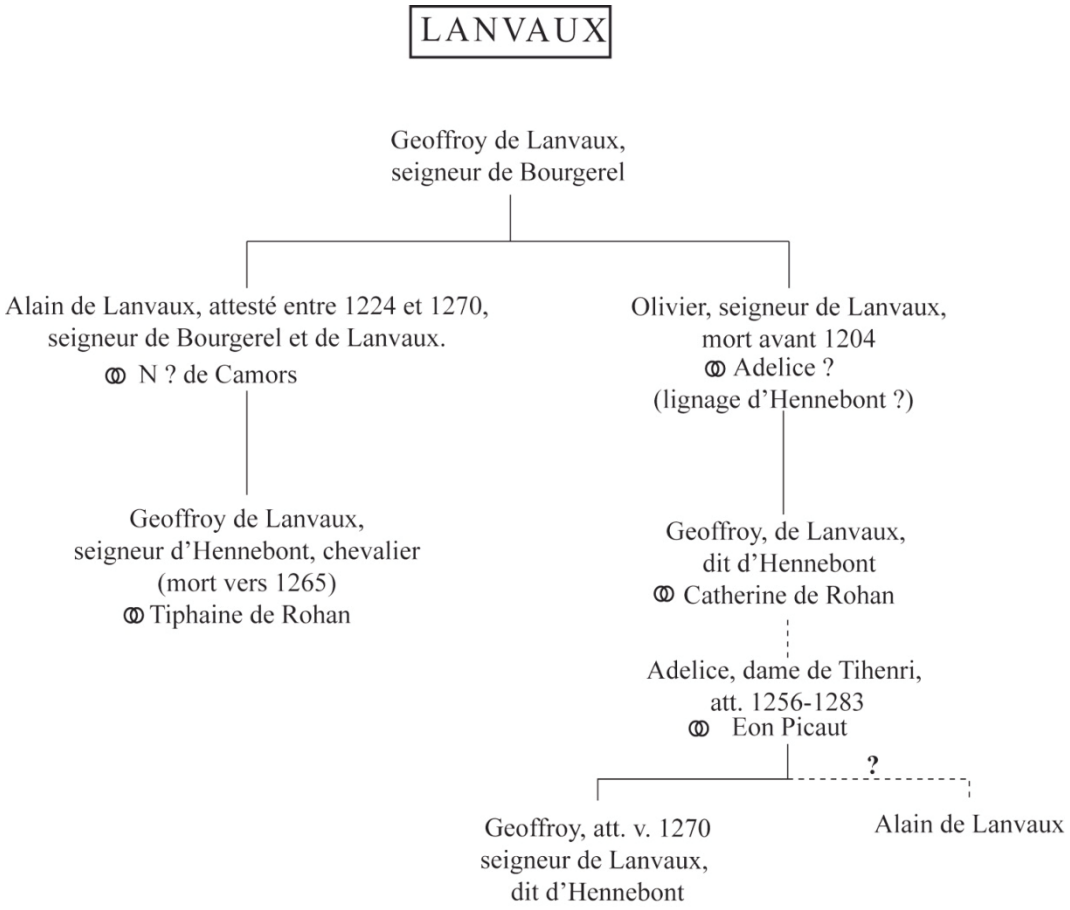
LANVAUX
Geoffroy de Lanvaux,
seigneur de Bourgerel
Alain de Lanvaux, attesté entre 1224 et 1270,
seigneur de Bourgerel et de Lanvaux.
oo N ? de Camors
Olivier, seigneur de Lanvaux,
mort avant 1204
oo Adelice ?
(lignage d'Hennebont ?)
Geoffroy de Lanvaux,
seigneur d'Hennebont, chevalier
(mort vers 1265)
oo Tiphaine de Rohan
Geoffroy, de Lanvaux,
dit d'Hennebont
oo Catherine de Rohan
Adelice, dame de Tihenri,
att. 1256-1283
oo Eon Picaut
?
Geoffroy, att. v. 1270
seigneur de Lanvaux,
dit d'Hennebont
Alain de Lanvaux

4-4 : Hennebont

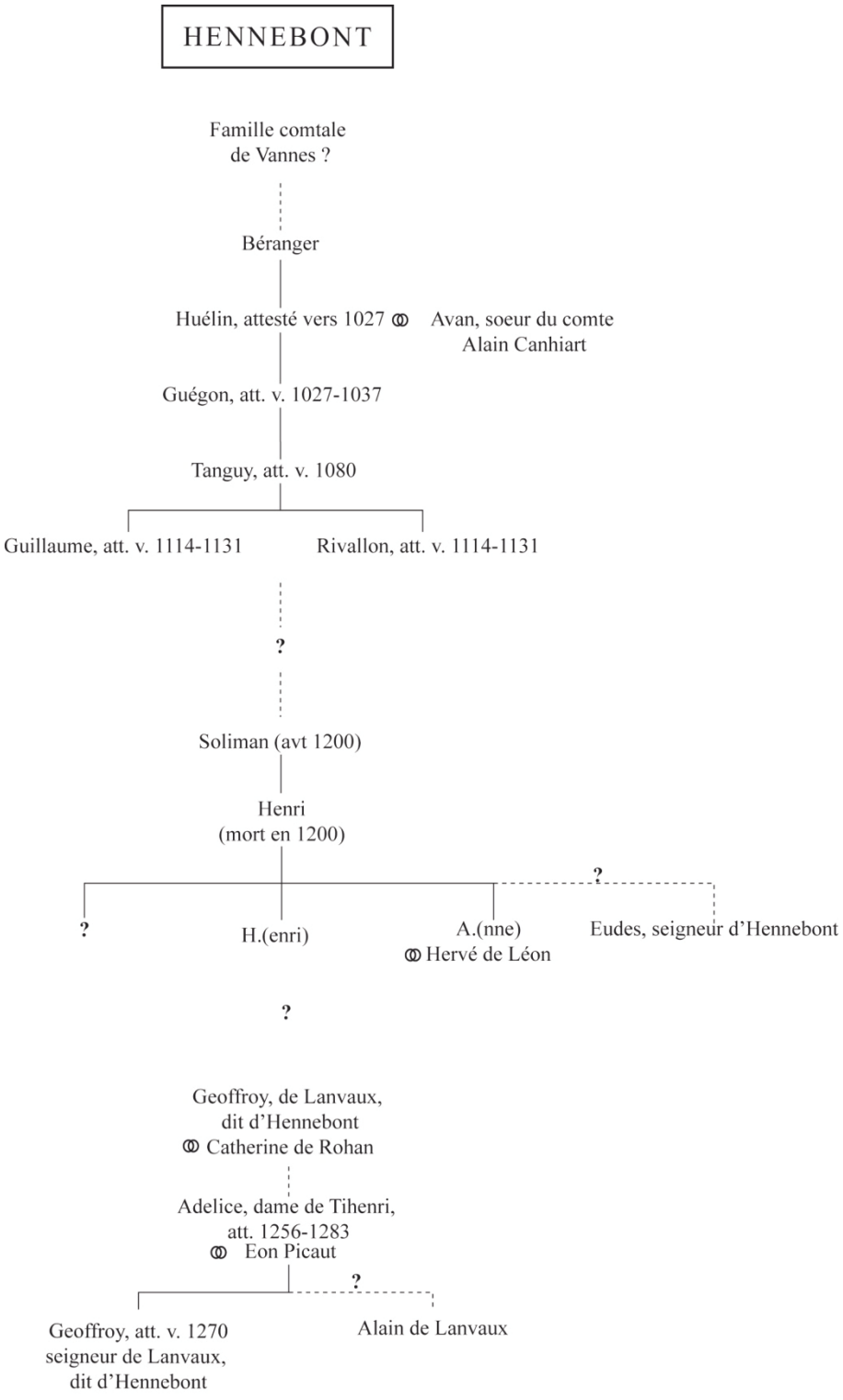

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

4-5 : Rieux

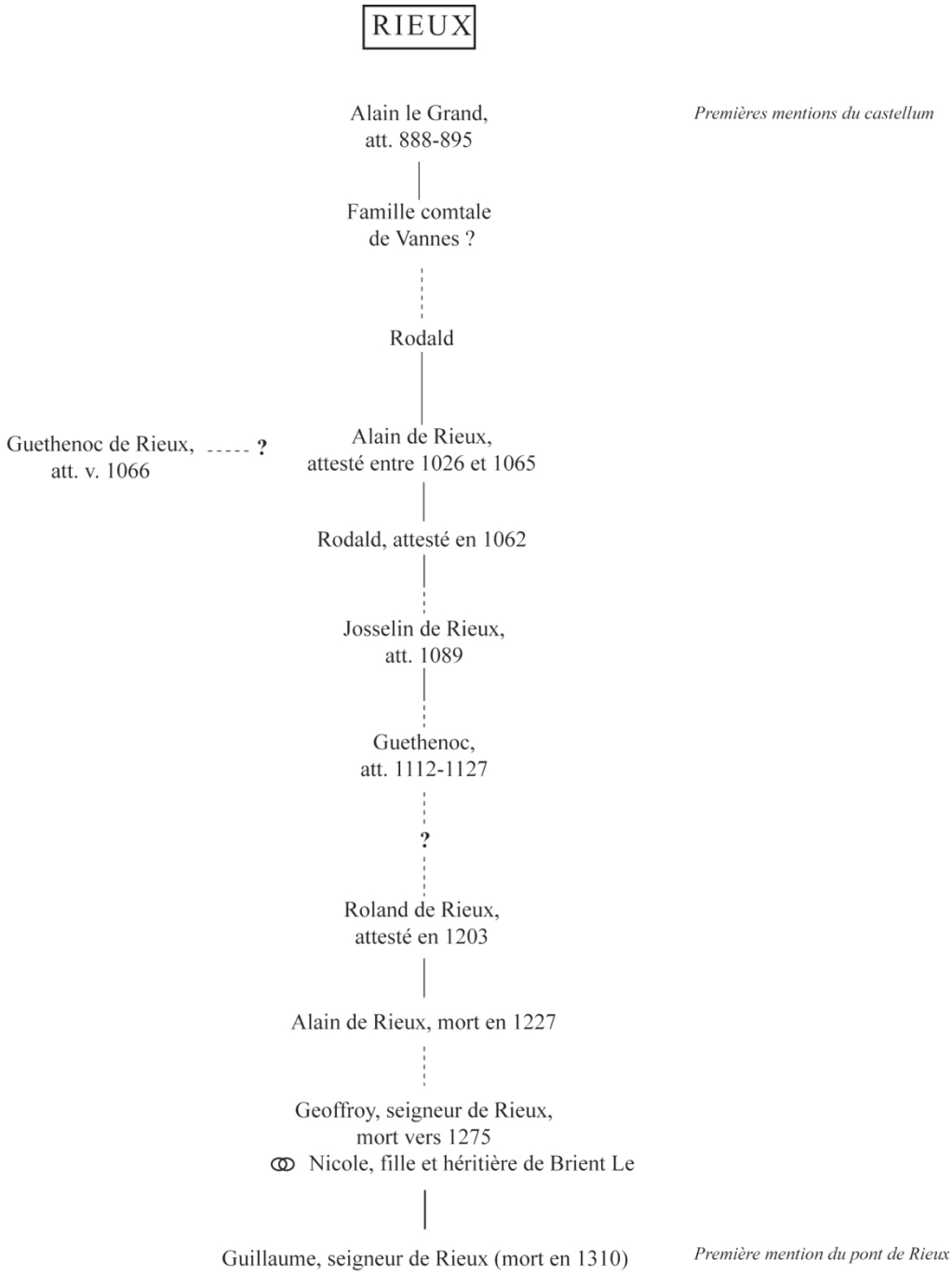
RIEUX
Alain le Grand,
att. 888-895
Premières mentions du castellum
Famille comtale
de Vannes ?
Rodald
Guethenoc de Rieux,
att. v. 1066
?
Alain de Rieux,
attesté entre 1026 et 1065
Rodald, attesté en 1062
Josselin de Rieux,
att. 1089
Guethenoc,
att. 1112-1127
?
Roland de Rieux,
attesté en 1203
Alain de Rieux, mort en 1227
Geoffroy, seigneur de Rieux,
mort vers 1275
Nicole, fille et héritière de Brient Le
Guillaume, seigneur de Rieux (mort en 1310)
Première mention du pont de Rieux

4-6 : Rochefort

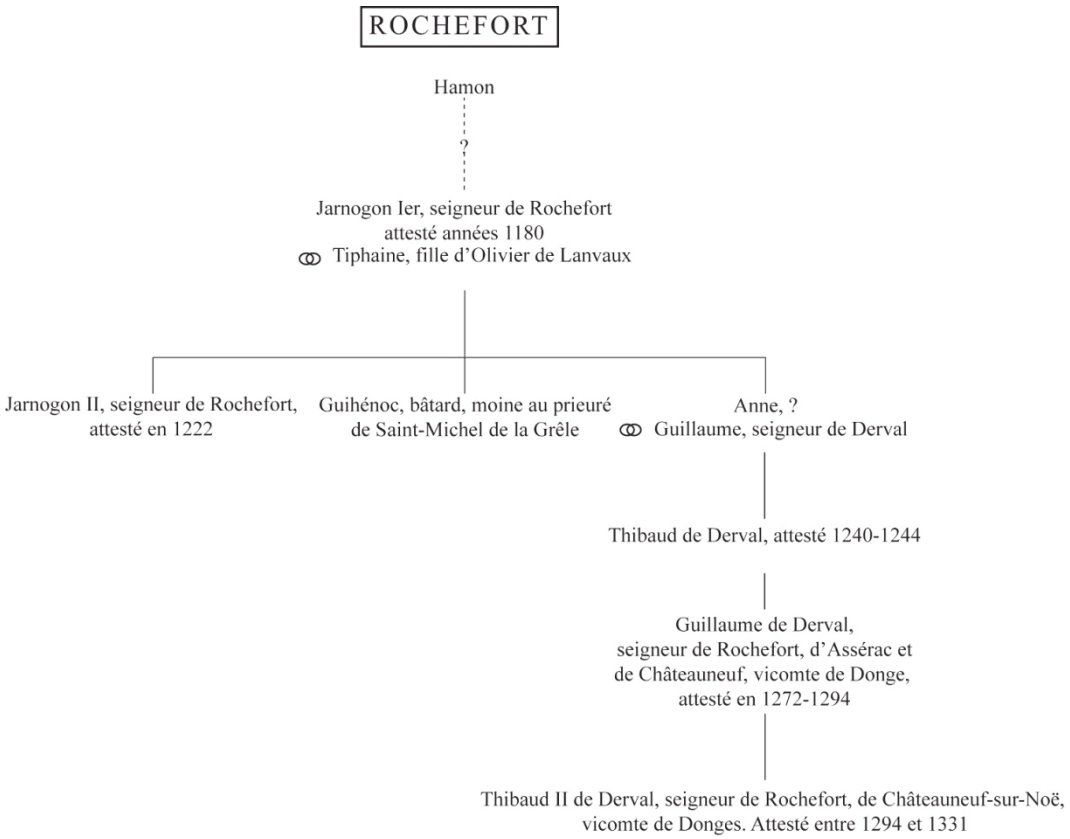

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

4-7 : Elven

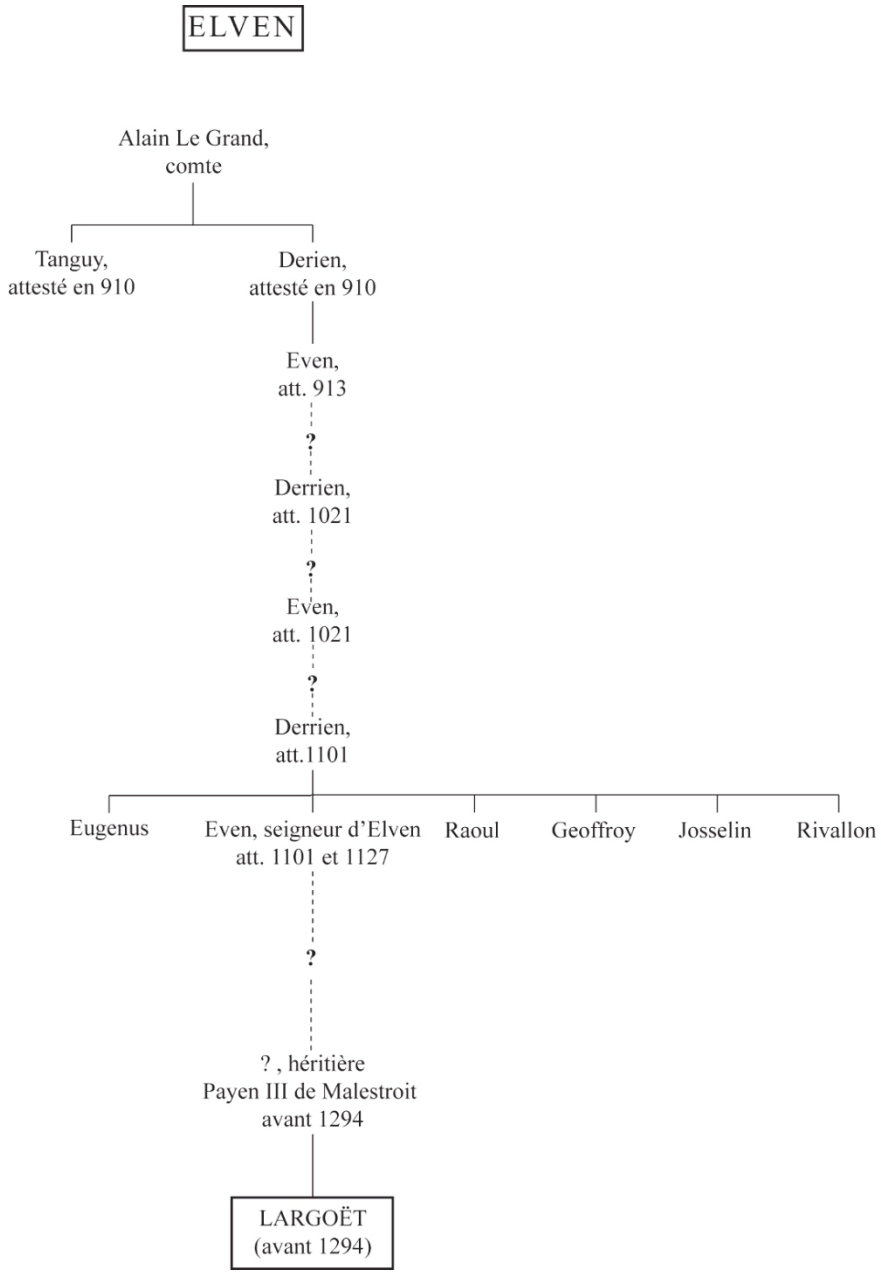

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

4-8 : Muzillac

MUZILLAC

Repères

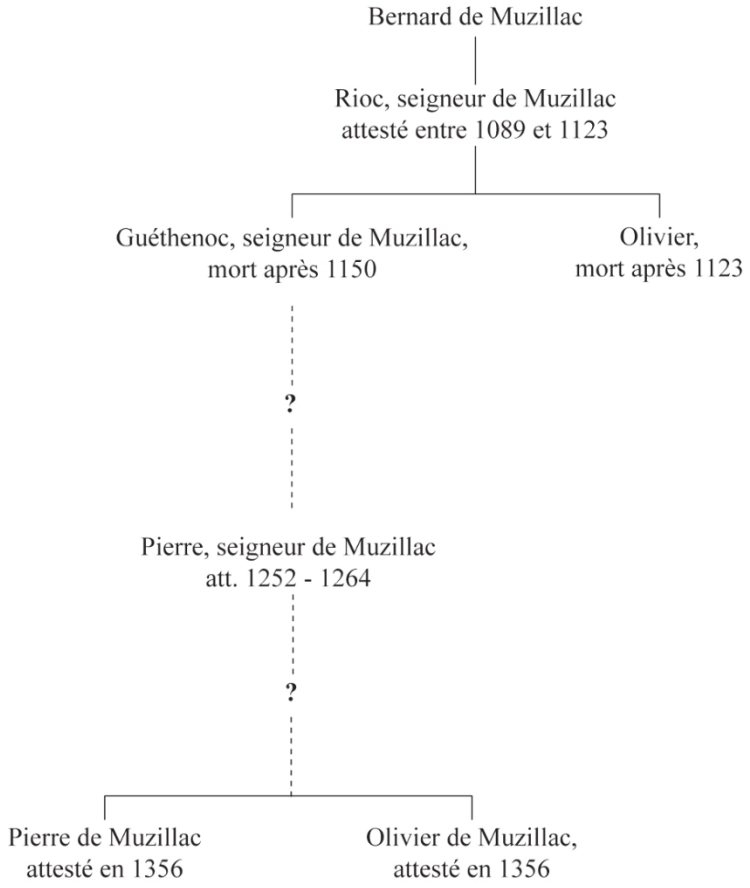

1252 : Concession de biens pour la constitution de l'abbaye Notre-Dame de Prières

4-9 : Malestroit

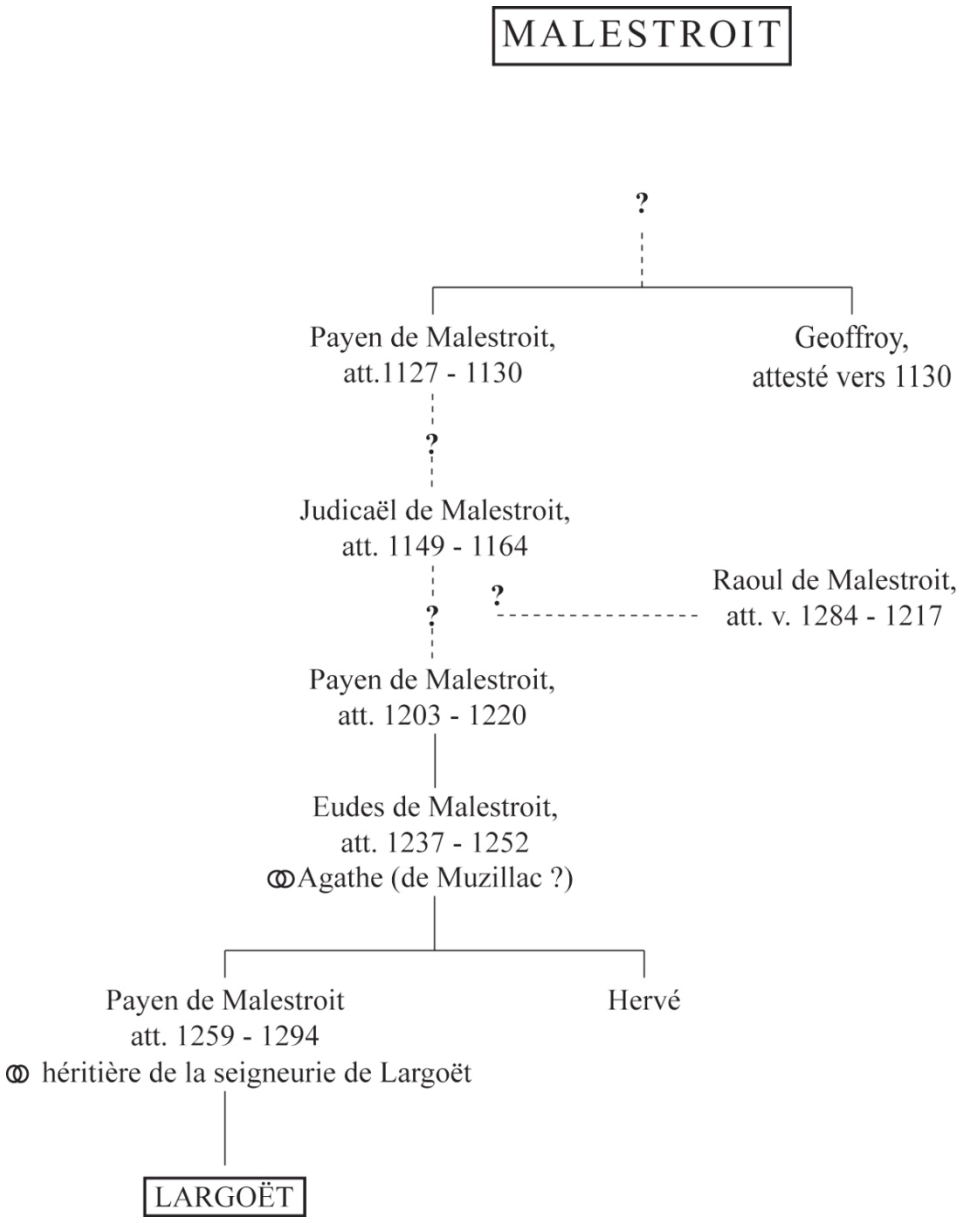

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

4-10 : Beaumer

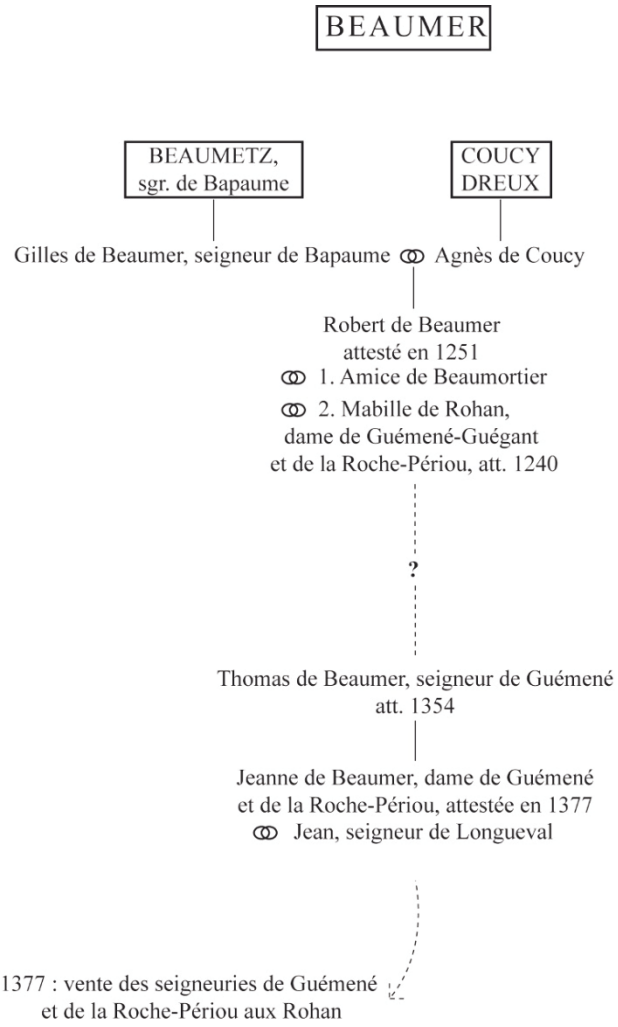

Repères

Après 1190 : Union entre les Beaumetz et les Coucy
Agnès de Coucy est fille d'Alix de Dreux (tante de Pierre de Dreux) et cousine de Pierre de Dreux.
Arrivée des Beaumetz/Beaumer dans l'entourage de Pierre de Dreux

Union avec les Rohan.

Revente des fiefs aux Rohan.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

4-11 : Bodégat

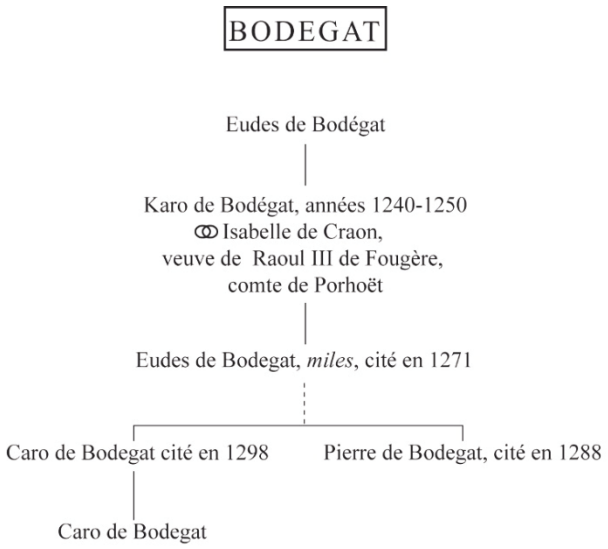

1255 : accords entre Raoul III et Karo de Bodégat au sujet de droits sur la forêt de Lanouée.

1257 : Accord avec Hugues de Lusignan concernant le douaire d'Isabelle de Craon, seconde épouse de Karo et veuve de Raoul III.

1271 : Eudes est témoin d'un acte d'Alain, vicomte de Rohan.

1307 : Caro de Bodegat et son frère Pierre, font partie des témoins du contrat de mariage d'Olivier de Rohan et d'Aliette de Rochefort.
1307 : Pierre de Bodegat est désigné comme arbitre en cas de conflit entre le vicomte Olivier de Rohan et sa mère Thomasse de la Roche.

Annexe n° 5 : Tableau récapitulatif des mentions de résidences aristocratiques dans les actes des XIe-XIIIe siècles.

Date	Terme(s)	Détenteur(s)	Localisation	source
1008 -1026	*castello Thro*	Guethenoc, vicomte de Château-Thro	Château-Thro, Guilliers	CM, 136, issu du Cartulaire de Redon, n°292
1008 -1031	*fossatico*		Villa Camarel, Camoël	CM, 137, issu du Cartulaire de Redon, n°308.
Ca. 1020	*fossatis*	Alain, comte Maenkum	Villa Breulis, Noyal	CM, 138, issu du Cartulaire de Redon, n°323.
Ca. 1040	*castellum*	Guethenoc, vicomte de Château-Thro	Josselin	CM, 149, issu des ADIV, fonds de l'abbaye de Redon, prieuré de Sainte-Croix BNF, ms. Fr. 22330, f° 445
1041 (avt)	*fossatum magnum*	Altfred	Villa Brois (La Brousse, Sérent ?)	CM, 150, issu du Cartulaire de Redon, n°322
1063	*castello*	Bernard de la Roche	La Roche-Bernard	CM, 151, issu du Cartulaire de Redon, n°306.
1066 - 1082	*castelli*	Jocelin, vicomte	Josselin ?	CM, 156, issu du Cartulaire de Redon, n°293.
1070 - 1084	*castro qui diciture Alrae*	Hoël, duc	Auray	Arthur Le Moyne de La Borderie, Actes inédits ..., dans Bulletin de la Société archéologique d'Ille et Vilaine, 1885, tome XVII, p.38-40, charte XVII
1082	*castrum Alrae*	Hoel, comte	Auray	CM, 161, BNF, ms.fr. 22329, acte de donation à Quimperlé
Ca. 1089	*fossam*	Orenia (femme)	?? en Tréhiguier Prox. Arzal	CM, 164, issu du Cartulaire de Redon, n°388.
1104	*castello Joscellini*	Josselin, vicomte, fils du vicomte Eudes	Josselin	BNF, Ms. Fr. 22337 (MF 26624) Notice concernant la foundation du prieuré Saint-Martin
1108	*castello Joscelini*	Jostho, vicomte de Josselin	Josselin	CM, 184, issu des ADM, Fonds du prieuré Saint-Martin de Josselin et des Archives Nationales, archives ecclésiastiques, abbaye de Marmoutiers, copie collationnée en 1755
1108	*castrum*	Jostho, vicomte de Josselin	Josselin	CM, 184, issu des ADM, Fonds du prieuré Saint-Martin de Josselin et des Archives Nationales, archives ecclésiastiques, abbaye de Marmoutiers, copie collationnée en 1755
Ca. 1110	*castello Joscelini*	Josselin, vicomte, fils du vicomte Eudes	Josselin	CM, 185, issu des ADM, Fonds du prieuré Saint-Martin de Josselin
Ca. 1110	*castello*		Josselin	CM, 188, Cartulaire de Redon, n° CCCLI, fol. 178v°
Ca. 1111	*castrum Lohoiac*	Geoffroy de	Lohéac	CM, 186, issu des ADM, Fonds du

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

		Loheac		prieuré Saint-Martin de Josselin
Ca. 1111	*castrum videlicet Joscelini*		Josselin	CM, 186, issu des ADM, Fonds du prieuré Saint-Martin de Josselin
1111	*castello Josselini*	Jostho, vicomte de Josselin	Josselin	CM, 187, issu des ADM, Fonds du prieuré Saint-Martin de Josselin
1111	*castro*	Jostho, vicomte de Josselin	Josselin	CM, 187, issu des ADM, Fonds du prieuré Saint-Martin de Josselin
Ca. 1116	*Porrehodio castro*	Geoffroy, vicomte de Porhoët	?	CM, 191, issu des ADM, Fonds du prieuré Saint-Martin de Josselin
1116	*castello Goscelini*	Vicomte de Porhoët	Josselin	BNF, ms. Fr. 22319, f° 119 CM, 189, issu des ADM, Fonds du prieuré Saint-Martin de Josselin
1116 à 1142	*castello Plormel*	Conan, duc	Ploërmel	Arthur Le Moyne de La Borderie, Actes inédits ..., dans Bulletin de la Société archéologique d'Ille et Vilaine, 1885, tome XVII, p.74, charte XXXIV
1116 à 1142	*castri Goscelini*	Geoffroy, vicomte	Josselin	Arthur Le Moyne de La Borderie, Actes inédits ..., dans Bulletin de la Société archéologique d'Ille et Vilaine, 1885, tome XVII, p.74, charte XXXIV
1118 - 1128	- *castri noici* - *a veteri fossato castri* - *castrum Noicum*	Alain, vicomte de Castennec	Castennec, Bieuzy	BNF, ms. Fr. 22330 CM, 197, issu du Cartulaire de Redon, n°391.
1124 -1125	*castro Noioci*	Alain, vicomte de Castennec	Castennec, Bieuzy	CM, 197, CR, 391, acte de donation à Redon
1124 -1125	*turri castri*	Alain, vicomte de Castennec	Castennec, Bieuzy	CM, 197, CR, 391, acte de donation à Redon
1124 ou 1125	*castri Joscelini*	Geoffroy vicomte de Josselin	Josselin	BNF, ms. Fr. 22330 CM, 197, issu du Cartulaire de Redon, n°391.
1127	*castrum Joscelini*	Alain vicomte de Porhoët	Josselin	BNF, Ms. Fr. 22319, archives de Marmoutiers
1129	*castrum Guoscelini*	Olivier, *dominus*	Josselin	CM, 210, ADM, Fonds de Saint-Martin de Josselin, donation à St-Martin
1129	- *castello Joscellini* - *castri*	Geoffroy, vicomte	Josselin	CM, 212, ADM, Fonds de Saint-Martin de Josselin, donation à St-Martin
1129	*castello Joscelini*	Geoffroy, vicomte	Josselin	CM, 212, issu des ADM, Fonds du prieuré Saint-Martin de Josselin
1130	*castellum Joscelini*	Goeffroy, vicomte, fils d'Eudes	Josselin	CM, 214, issu des ADM, Fonds du prieuré Saint-Martin de Josselin
1153	*castro*	Eudes, comte	Josselin	CM, 224, ADM, Fonds de Saint-Martin de Josselin, donation à St-Martin Arthur Le Moyne de La Borderie, Actes inédits ..., dans Bulletin de la Société archéologique d'Ille et Vilaine, 1885, tome XVII, p.348-349, charte XlV

				Original : parchemin AD Morbihan, fonds du prieuré Saint-Martin de Josselin Dom Morice, Preuves..., I, 616
1160 -1181	*Alanus de Mota* (mention indirecte ?)	Alain de La Motte	?	CM, 225, issu des ADLA, Fonds des Ordres religieux militaires, copie de 1473 signée du duc François
1160/1181	*castello*	Alain, vicomte	Pontivy ? Rohan ?	CM, 225, issu des ADLA, Fonds des Ordres religieux militaires, copie de 1473 signée du duc François
1164	*castro Goscelini*	Eudes, comte	Josselin	CM, 227, copie d'un manuscrit conservé à la BNF (mss. f. Franç. 22319), acte de donation à Saint-Martin
1173	*castrum Goscelini*	Eudes, comte	Josselin	Chronique du Mont-Saint-Michel, BNF, Ms. Fr. 22337 (MF 26624)
1173	*castellum Ploasrmel*		Ploërmel	Chronique du Mont-Saint-Michel, BNF, Ms. Fr. 22337 (MF 26624)
1179	*castri Joscelini*		Josselin	CM, 230, issu des ADM, Fonds du prieuré Saint-Martin de Josselin
1184 - 1217	*castro*	Janorgon, dominus de Rochefort	Rochefort	CM, 237, issu des ADM, Fonds du prieuré de Rochefort
1189	*castello meo de Elrayo castellania*	Constance, comtesse, fille de Conan	Auray	B NF, ms. fr. 16822, Copie du XVIIe prise sur le titre original Arthur Le Moyne de La Borderie, Actes inédits ..., dans Bulletin de la Société archéologique d'Ille et Vilaine, 1885, tome XVII, p.376-377, charte LXII Extrait édité par : Luco dans *Pouillé... dioc. de Vannes*, p. 738-739
1189	*fossam*	Constance, comtesse, fille de Conan	Auray (et châtellenie)	B NF, ms. fr. 16822, Copie du XVIIe prise sur le titre original Arthur Le Moyne de La Borderie, Actes inédits ..., dans Bulletin de la Société archéologique d'Ille et Vilaine, 1885, tome XVII, p.376-377, charte LXII Extrait édité par : Luco dans *Pouillé... dioc. de Vannes*, p. 738-739
1199	*castro Joscellini*		Josselin	CM, 238, issu des ADM, Fonds du prieuré Saint-Martin de Josselin.
1204	*castri Joscelini*		Josselin	CM, 242, issu des ADM, Fonds du prieuré de Malestroit.
1205	*castrum Joscelini*	Alain, vicomte de Rohan	Josselin	BNF, Ms. Fr. 22337 (MF 26624)
1205	*castelli*		Josselin (bourg ?)	BNF, Ms. Fr. 22337 (MF 26624)
1220	*Herracum castrum*		Auray ?	CM, 244, issu des ADM, Fonds de l'abbaye de Lanvaux.
1220	*castro Joscelini*	Alain, vicomte de Rohan	Josselin	CM, 253, issu des ADM, Fonds du prieuré de Malestroit
1224	*castro Joscellini*	Alain, vicomte de Rohan	Josselin	CM, 257
1224	*Motas* (?)	Abbaye de Lanvaux	Lanvaux ?	CM, 256, issu des ADM, Fonds de l'abbaye de Lanvaux
1228	*castrum, domum,*		Étendue de la	CM, 259

1258	*ediflcium firmatum muro, muri, fossatis, barris, palliciis*		vicomté de Rohan	
1231	*castro Joscellini*	Eudes, vicomte de Rohan	Josselin	CM, 263, issu des ADM, Fonds du prieuré Saint-Martin de Josselin
1231	*fossatis*	Eudes, vicomte de Rohan	?	CM, 263, issu des ADM, Fonds du prieuré Saint-Martin de Josselin
1239	*castello Joscellini*		Josselin	CM, 271, issu des ADM, Fonds du prieuré de Saint-Martin de Josselin
1240	*castro Joscellini*		Josselin	269, issu des ADM, Fonds du prieuré Saint-Martin de Josselin
1241	*villa et castrim castri Joscelini*	Raoul, dominus de Fougères	Josselin	BNF, Ms. Fr. 22337 (MF 26624)
1241	*forteritia de la Cheze et villa de la Cheze*	Pierre de Chemillé et Olivier de Montauban	La Chèze	BNF, Ms. Fr. 22337 (MF 26624)
1241	*villa Trinitis*	Pierre de Chemillé et Olivier de Montauban	La Trinité-Porhoët	BNF, Ms. Fr. 22337 (MF 26624)
1248	« herbergement de la Vile-Jagu et le Plesseiz »	Marguerite, femme de Eon (de Porhoët) Raoul de Fougères	Ville-Jégu Le Plessis	BNF, Ms. Fr. 22330, f° 444 CM, 275, issu des ADM, Fonds de Rohan-Chabot
1248	meneir / manoir de la Vile-Jagu	Marguerite, femme de Eon Raoul de Fougères	Ville-Jégu	BNF, Ms. Fr. 22330, f° 444 CM, 275, issu des ADM, Fonds de Rohan-Chabot
1251	*Castrum Jocellini*	Jocelin de Rohan	Josselin	CM, 279, archives du château de Kerguehennec
1255	*herbergamentum seu domicilium de Guaru*	Bartholomé de Questembert	Guaru (Elven ?)	CM, 294, issu de manuscrit de Bellefontaine
1258 (*vidimus*)	*manerio de Borgeel* *Borgeel castrum*	Lanvaux / Rohan	Bourgerel (Remungol)	CM, 297 (arch. de Kerguehennec)
1264	« mote de Henbont »	Pierre de Bretagne Hervé de Léon	Hennebont	Arthur Le Moyne de La Borderie, Actes inédits ..., 1888, p.214-216, charte CXXXV Original : collection privée de La Borderie
1264	« chastel ne forterece a Henbont »	Pierre de Bretagne Hervé de Léon	Hennebont	Arthur Le Moyne de La Borderie, Actes inédits ..., 1888, p.214-216, charte CXXXV Original : collection privée de La Borderie
1265	*?*	Nicolas de Sarzeau, châtelain	Suscinio	
1274	« manoir de Linderec »	- Alain, vicomte de Rohan	Linderec (Noyal-Pontivy)	CM, 358, issu des archives de Kerguehennec

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

		- Eon de Quénécan		
1274	« manoir de Breanguily »	Eon Picaud Alain de Rohan	Branguily (Gueltas)	CM, 359, source non précisée
1278	*curia de Porhoit*	Geoffroy Jagu	Ville-Jégu (Le Cambout)	BNF, Ms. Fr. 22330
1278	« manerium et herbergamentum quod vocatur vulgariter Cellus locus »	Alain et Daniel, gardiens	Beaulieu ? (Cruguel)	BNF, Ms. Fr. 22330
1278	*terram et herbergamentum manerii de Bello Baro*	Vicomte de Rohan	Belle Chère, Noyal-Pontivy	BNF, Ms. Fr. 22330
1278	« Fossez de herbergemant »	Vicomte de Rohan	Belle Chère, Noyal-Pontivy	BNF, Ms. Fr. 22330
1282	*Guillelmus de Castellou Senc*	?	?	BNF, Ms. Fr. 22337 (MF 26624), Histoire des Rohan
1298	« chastel de Pontguegant »	Alain de Rohan	Pontguégant	BNF, Ms. Fr. 22337 (MF 26624)
1298	« Chastel »	Alain de Rohan	Guémené	BNF, Ms. Fr. 22337 (MF 26624)
1299	*Castrum Josselini*		Josselin	BNF, ms. Fr. 22330
1309	« manoir de Corlé »	Thomasse de la Roche Olivier de Rohan	Corlay	BNF, Ms. Fr. 22338

Sources et bibliographie

1. Sources manuscrites

Nota bene : L'ensemble des aveux et dénombrements conservés dans la série B des AD 44 et dépouillés n'est pas présenté ici. Ne figurent que les cotes citées dans le texte et dans les fiches du corpus principal (volume 2).

AD Côtes-d'Armor

AD 22, 6 E 21 : Registre de la paroisse de Cadélac 1582-1674.

AD 22, E 1585 : Titres de la seigneurie du Cambout.

AD 22, H 201 : Fonds de l'abbaye de Bon-Repos

AD Ille-et-Vilaine

AD 35, C 5201/ 3 : *Plan des ruines de l'ancien château de l'Ermine. Pour faire voir la position des deux tours et terrain restant à affeager. Et demandé par le Sieur Julien Lagorce traiteur à Vannes,* milieu du XVIIIe siècle ; et AD 35, C 704 (25),

AD 35, C 704 : *Plan d'un terrain situé au nord et joignant l'étier du moulin des Lisses pour faire voir l'emplacement dans lequel le Sr Liard compte bâtir*, 1774

AD 35, C 704/17 : Fonds de l'intendance, plan du pont de la Tannerie, 1776

AD Loire-Atlantique

- Série B

AD 44, B 87 : Livre des mandements et édits

AD 44, B 703 : Domaines de la sénéchaussée de Vannes : arrentements d'emplacements de maison à Vannes

AD 44, B 768 : Aveux du temporel de l'abbaye Notre-Dame de Bon-Repos

AD 44, B 782 : Aveux du temporel de l'abbaye Notre-Dame de Lantenac

AD 44, B 783 : Aveux du temporel de l'abbaye Notre-Dame de Lanvaux

AD 44, B 784 : Aveux du temporel de l'abbaye Notre-Dame de Lanvaux

AD 44, B 785 : Aveux du temporel de l'abbaye Notre-Dame de Lanvaux

AD 44, B 791 : Aveux du temporel de l'abbaye Notre-Dame de Paimpont

AD 44, B 821 : Aveux du temporel de l'abbaye Saint-Jacut de l'Isle

AD 44, B 822 : Aveux du temporel de l'abbaye Saint-Jacut de l'Isle

AD 44, B 832 : Aveux du temporel de l'abbaye Saint-Gildas de Rhuys

AD 44, B 861 : Aveux du temporel de l'abbaye Saint-Martin de Marmoutier pour le prieuré de La Madeleine de Malestroit

AD 44, B 864 : Aveux du temporel de l'abbaye Saint-Martin de Marmoutier pour les prieurés de Saint-Martin de Josselin, Saint-Nicolas de Ploërmel et Saint-Martin de Trédion

AD 44, B 931 : Aveux du comté de Largoët

AD 44, B 979 : Arrêts du parlement concernant l'aveu du comté de Largoët

AD 44, B 982 : Livre de réformation terrier, Auray

AD 44, B 1350 : Aveux de la paroisse de Laignelet

AD 44, B 1559 : Aveux de la paroisse de Berné

AD 44, B 1592 : Papier terrier de la barre d'Hennebont

AD 44, B 1955 : Aveux des paroisses de Baud et Bois-Gervilly et pour la forêt de Brécilien

AD 44, B 1960 : Aveux des paroisses de Coëtbugat, Comblessac et Glenac

AD 44, B 1966 : Aveux de la paroisse de Malestroit

AD 44, B 1981 : Aveux des paroisses de Rieux et Renac

AD 44, B 1982 : Registre des aveux et dénombrements des comté de Porhoët et vicomté de Rohan

AD 44, B 1983 : Aveux du comté de Porhoët

AD 44, B 1985 : Aveux du duché de Rohan

AD 44, B 1986 : Aveux des fiefs relevant des ducs de Rohan

AD 44, B 1995 : Papier terrier de la barre de Ploërmel

AD 44, B 1998 : Papier terrier de la barre de Ploërmel

AD 44, B 2180 : Titres collectifs (dont les aveux de Jean de Malestroit)

AD 44, B 2230 : Aveux des paroisses d'Arzon et de Saint-Goustan

AD 44, B 2232 : Aveux de la paroisse de Sarzeau

AD 44, B 2321 : Aveux de seigneurie de Cranhac

AD 44, B 2324/1 et /2 : Aveux du comté de Largoët (2 registres)

AD 44, B 2325 : Aveux des paroisses de Larré et Limerzel

AD 44, B 2332 : Aveux de la paroisse de Saint-Nolff, Saint-Jacut et Saint-Vincent

AD 44, B 2339 : Rôles rentiers de la sénéchaussée de Vannes

AD 44, B 2340 : Papier terrier de la barre de Vannes

AD 44, B 2842 : Papier terrier de la barre de Vannes

AD 44, B 381 : Registre des minutes, année 1682

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

-Série E :

AD 44, E 132 : Livre des osts, Ploërmel, 1294

AD Morbihan

- Série Fi

AD 56, 1 Fi 88/1 : Vannes en 1785 avec l'indication des alignements projetés. s.d.

AD 56, 1 Fi 121 : Plans et aménagements des bois de la maîtrise particulière de Vannes et de ceux de Camors y réunis par acquisition. Plan de la forêt de Camors divisée en 120 coupes. 1788-1789 / Plan de lande de Lanvaux. 1788-1789

- Série J

AD 56, 3 J 6 : Fonds Louis Rosenzweig - Suite du cartulaire du Morbihan

AD 56, 7 J 75 : Fonds Lallement - Topographie de Vannes

AD 56, 7 J 153 : Fonds Lallement - Archives d'Alfred Lallemand (archéologie)

AD 56, 13 J 1-80 : Fonds Levesque et des Forges de Lanouée

AD 56, 89 J : Fonds des Forges des Salles

- Série E

AD 56, E 2613 : Titres de Trédion (château)

AD 56, E 2679 : Aveux de la paroisse de Saint-Nolff

AD 56, E 2704 : Compte de la châtellenie de Largoët

- Série H

AD 56, 2 H 22-24 : Fonds de l'abbaye de Lanvaux

AD 56, 3 H 8 : Fonds de l'abbaye de Prières

AD 56, 15 H 1 : Fonds du prieuré Saint-Guen de Vannes

AD 56, 27 H 1 : Fonds du prieuré Saint-Martin de Josselin

AD 56, 28 H 1 : Fonds du prieuré de La Madeleine de Malestroit

AD 56, 30 H 1 : Fonds du prieuré de La Madeleine de Malestroit

AD 56, 31 H 1 : Fonds du prieuré Saint-Martin de Trédion

AD 56, 49 H 2 : Fonds du couvent des Cordeliers de Vannes

Bibliothèque nationale de France

- Cartes et plans

Cartes et plans, CPL GE SH ARCH-16 : La carte de Morbihan, faict par moy Le Grain, 1637

Ge FF 18344 : Plan du Clos et grand parc de Rhuis, 1688

Ge FF 4476 bis (145) : Vue de Hennebont, par Tassin, 1631.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

- Manuscrits, fonds français

Ms. fr. 8269 : Documents relatifs à l'histoire de Bretagne.

Ms. fr. 16822 : Histoire du monastère Saint-Gildas de Rhuys

Portefeuilles des Blancs-Manteaux :

Ms. fr. 22319 : Documents relatifs aux monastères et châteaux en Bretagne

Ms. fr. 22322 : Recueil de documents pour servir à l'histoire de Bretagne

Ms. fr. 22325 : Pièces extraites de divers fonds monastiques bretons

Ms. fr. 22330 : Pièces extraites de divers fonds monastiques bretons

Ms. fr. 22331 : Extraits anlytiques de diverses archives seigneuriales bretonnes

Ms. fr. 22337 (MF 26624) : Recueil de pièces, copies et extraits, formé par Dom Morice pour l'*Histoire généalogique de la maison de Rohan* et *les Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique de Bretagne,* années 284-1299

Ms. fr. 22338 : *idem*, années 1300-1349

Ms. fr. 22345 : Table alphabétique des principales matières et des noms propres qui se trouvent dans les mémoires historiques de Bretagne

Cabinet d'Hozier - Pièces originales 1648 (MF 20328) : Dossiers généalogiques (Lanvaux)

2. Sources imprimées

Cartulaire de Fougères : *Cartulaire de la seigneurie de la Fougères, connu sous le nom de cartulaire d'Alençon*, édité par Jacques Aubergé, Imprimerie Oberthur, Rennes, 1913.

Cartulaire de Quimperlé : *Cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé*, édité par Cyprien Henry, Joëlle Quaghebeur et Bernard Tanguy, Presses Universitaires de Rennes, coll. Sources Médiévales, Rennes, 2014.

Cartulaire de Redon : *Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne,* édité par Aurélien de Courson, Paris, Imprimerie impériale, 1863. Abrégé *CR* lorsque la référence est répétée plusieurs fois en note.

Cartulaire de Saint-Georges : Cartulaire de Saint-Geogres de Rennes, édité par Paul de La Bigne-Villeneuve, *Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, 1876, tome 9, p. 127-312.

Cartulaire du Morbihan : *Cartulaire général du Morbihan, recueil de documents authentiques pour servir à l'histoire des pays qui forment ce département*, édité par

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Louis Rosenzweig, vol. 1, Imprimerie Lafolye, Vannes, 1895 ; vol. 2, dans : *BSPM,* tomes 73 (p. 4-16), 74 (p. 17-48), 75 (p. 49-80), 76 (p. 81-109), 77 (p. 113-144), 1934-1938.

Dom Morice, *Preuves* : Morice, Pierre-Hyacinthe (dom), *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire civile et ecclésiastique de Bretagne tirés des archives de cette province, de celles de France et d'Angleterre, des recueils de plusieurs scavants antiquaires*, Paris, 1742-1746, 3 tomes.

Everard, *The Charters of Duchess Constance* : *The Charters of Duchess Constance of Brittany and her family, 1171-1221*, édité par Judith Everard et Michael Jones, The Boydell Press, Woodbridge, 1999.

Guillotel, *Actes des ducs* : Guillotel Hubert, *Les actes des ducs de Bretagne (944-1148)*, édité par Charon Philippe, Guigon Philippe, Henry Cyprien, Jones Michael, Keats-Rohan Katharine, Meuret Jean-Claude, Rennes, PUR/Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, coll. « Sources médiévales de l'histoire de Bretagne », 2014.

Jones, *Recueil Jean IV* : Jones, Michael. *Recueil des actes de Jean IV, duc de Bretagne*. Tome 1 : *actes n° 1-430 (1357-1382)* ; Publications de l'IAREH, Klincksieck, Paris, 1980. Tome 2 : *actes n° 431-1196 (1383-1399)* ; Publications de l'IAREH, Klincksieck, Paris, 1983. Tome 3 : *Supplément* ; Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, coll. "Archives historiques de Bretagne", Rennes, 2001.

La Borderie, *Recueil d'actes* : La Borderie, Arthur (de). Recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne (XIe-XIIIe siècles). *BMSAIV*, 1885, t. 17-1, p. 1 à 87, t. 17-2, p. 341 à 436, 1889, t. 19, p. 155-285.

La Borderie, *Nouveau recueil* : La Borderie, Arthur (de). Nouveau recueil d'actes inédits des ducs de Bretagne et leur gouvernement (XIe-XIVe siècles). *BMSAIV*, 1892, t. 21, p. 91 à 193.

Le Breton, *La Philippide* : Le Breton, Guillaume. *La Philippide : poème*. Édité par François Guizot, J.-L.-J. Brière, Collection de mémoires relatifs à l'histoire de France, vol. 12, Paris, 1825.

Lettre de Leidrade, 1899 : *Lettre de Leidrade, évêque de Lyon, à Charlemagne, sur la réorganisation du clergé et la restauration des églises (vers 813-814)*, F. Desvernay (éd.). Lyon, Vitte.

Robert de Torigni. *Chronique de Robert de Torigni*, tome 2, p. 6 : *Vastata igitur Eudonis terra et ad libitum suum redacta.*

3. Bibliographie générale

ABALAIN, 2000 : Abalain, Hervé. *Noms de lieux bretons,* Gisserot, s.l.

ABBÉ, 2006 : Abbé, Jean-Loup. *À la conquête des étangs: l'aménagement de l'espace dans le Languedoc méditerranéen (XIIe - XVe siècles)*. Toulouse, Presses Universitaires de Toulouse-Le Mirail.

ABGRALL, 1915 : Abgrall, Jean-Marie. Mottes féodales. *BSAF*, vol. 42, p. 54-85.

AELBRECHT-DUHAMEL, 1990 : Aelbrecht-Duhamel, Brigitte. *L'histoire des hôpitaux à Lille de 1066 à 1477*. Thèse de médecine, université de Lille.

AFFOLTER *ET AL.*, 1993 : Affolter, Eric ; Bouvard, André ; Voisin, Jean-Claude. Aspects d'une recherche sur les bourgs castraux de la Haute-Saône: vocabulaire, topographie et urbanisme. Michel Bur (dir.), *Les Peuplements castraux dans les Pays de l'Entre-Deux. Alsace, Bourgogne, Champagne, Franche-Comté, Lorraine, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Sarre. Actes du colloque de Nancy, 1-3 octobre 1992*. Nancy, Presses Universitaires de Nancy, p. 15-38.

AFFOLTER, VOISIN, 1986 : Affolter, Eric ; Voisin, Jean-Claude. Cugney: aspects économiques et sociaux d'une maison forte de la plaine comtoise au milieu du XIVe siècle. Michel Bur (dir.), *La maison forte au Moyen Âge. Actes de la Table ronde de Nancy-Pont-à-Mousson des 31 mai - 3 juin, 1984.* Paris, CNRS, p. 229-241.

AMIOT, 1992 : Amiot, Christophe. Les donjons quadrangulaires du duché de Bretagne avant les guerres de Succession (1050-1350). *MSHAB*, p. 43-75.

AMIOT, 1999 : Amiot, Christophe. *Lignages et châteaux en Bretagne avant 1350*. Thèse d'Histoire, université Rennes 2.

AMIOT, 2000 : Amiot, Christophe. Nouvelles observations du château de Fougères en Bretagne. *MSAHB,* vol. 78, p. 401-438.

ANDRÉ, 1962 : André, Patrick. Deux cours carolingiennes du Morbihan. Bodieu en Mohon et Luhan en Plaudren. *MSHAB*, vol. 42, p. 49-57.

ANDRÉ, 1976 : André, Patrick. Les pavements médiévaux de Suscinio. *BSPM*, vol. 104, p. 15-16.

ANDRÉ, 1982 : André, Patrick. Un village médiéval breton du XIe siècle : Lann-Gouh Melrand (Morbihan). *Archéologie médiévale*, vol. 12, p. 155-174.

ANDRÉ, 1986 : André, Patrick. Le château de Suscinio: XIIIe-XVe siècles. *Congrès archéologique de France. 141e session, 1983, Morbihan.* Paris, Société française d'archéologie - CNRS, p. 254-266.

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

ANDRÉ, 1989a : André, Bernard. La naissance d'une métallurgie au bois sous la Restauration dans le Morbihan : les fondateurs et leurs intentions. *ABPO*, tome 96, n°2, p. 171-182.

ANDRÉ, 1992 : André, Patrick. *Suscinio, résidence des ducs de Bretagne (XIIIe-XVe siècles)*. Vannes, Sagemor, 1992.

ANDRÉ, 2001, p. 48. André, Patrick. Les pavements médiévaux du manoir épiscopal de Cannes-Conleau (Morbihan). *BSPM,* vol. 127, p. 47-61.

ANDRÉ, 2012 : André, Patrick. Le pavement médiéval de Suscinio: bilan, conjectures et perspectives. Gérard Danet, Jean Kerhervé, Alain Salamagne (dir.), *Châteaux et modes de vie au temps des ducs de Bretagne*, *XIIIe-XVIe siècle*. Rennes, PUR, p. 283-288.

ANDRÉ, BOUGIS, 1992 : André, Patrick ; Bougis, Francis. Le Pont-aqueduc romain de Kerisper-Rosnarho, Morbihan : hypothèses de restitution. *BSPM*, vol. 118, p.143-155.

ANDRÉ, DÉGEZ, 1986. Vannes: topographie urbaine. *Congrès archéologique de France, 141e session - Morbihan, 1983*. Paris, Société française d'archéologie - CNRS, p. 288-293.

AQUILINA, 1998 : Aquilina, Manuelle. *Les remparts de Vannes du IIIe au XXe siècle : de l'enceinte fortifiée à la simple ceinture de murailles*. DEA d'Histoire, université Rennes 2.

AQUILINA, 2003 : Aquilina, Manuelle. Dans ou hors les murs: les couvents franciscains de Vannes et de Quimper. Sophie Cassagnes-Brouquet *et al.*, *Religion et mentalités au Moyen Âge : mélanges en l'honneur d'Hervé Martin*. Rennes, PUR, p. 145-157.

ARNOLD, 2013 : Arnold, Ellen F. *Negotiating the Landscape: Environment and Monastic Identity in the Medieval Ardennes*. Philadelphie, University of Pennsylvania Press.

AUBERT, 2001 : Aubert, Gauthier, *Le président de Robien, gentilhomme et savant dans la Bretagne des Lumières*. Rennes, PUR.

AVENEAU DE LA GRANCIÈRE, 1902 : Aveneau De la Grancière. Le préhistorique et les époques gauloises, gallo-romaines et mérovingiennes dans le centre de la Bretagne-Armorique. *BSPM*, p. 120-170.

AVENEAU DE LA GRANCIÈRE, 1908 : Aveneau De la Grancière. À propos de la question des enceintes fortifiées. *Bulletin archéologique de l'Association Bretonne*, vol. 26, p. 128-133.

BACHELIER, 2013 : *Villes et villages de Haute-Bretagne. Les réseaux de peuplement (XIe-XIIIe siècles)*. Thèse de doctorat, université de Rennes 2.

BAILLIEU *et al*, 2001 : Baillieu, Michel. *Vannes : fouilles archéologiques de l'an 2000 (Bilaire - Place des Lices - Halle des Lices)*. Vannes, Ville de Vannes.

BAKER, 1982 : Baker, David. Mottes, moats and ringworks in Bedfordshire : Beauchamp Wadmore revisited. *Château Gaillard,* vol. 9/10, p. 35-54.

BARRAL I ALTET, 1987 : Barral I Altet, Xavier (dir.). *Le paysage monumental de la France autour de l'an Mil. Colloque international Hugues Capet, 987-1987*. Paris, Picard, p. 223-251.

BARTHÉLÉMY, 1992 : Barthélémy Dominique. La mutation féodale a-t-elle eu lieu ? *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 47, n° 3, p. 767-777.

BARTHÉLÉMY, 1993 : Barthélemy, Dominique. Qu'est-ce que la chevalerie, en France aux Xe et XIe siècle ? *Revue historique*, vol. 290, p. 15-74.

BARTHÉLÉMY, 1997 : Barthélemy, Dominique. *La mutation de l'an mil a-t-elle eu lieu ? Servage et chevalerie dans la France des Xe et XIe siècles.* Paris, Fayard.

BARTHÉLÉMY, 1998a : Barthélémy, Dominique. La chevalerie carolingienne: Prélude au XIe siècle, dans Régine Le Jan (dir.), *La royauté et les élites dans l'Europe carolingienne*. Collection Histoire et littérature régionales, n° 17, p. 159-175.

BARTHÉLÉMY, 1998b : Barthélémy, Dominique. Les *milites* et la chevalerie dans les actes de Saint-Aubin d'Angers (Xe-XIIe s.). Catherine Laurent, Bernard Merdrignac, Daniel Pichot, *Mondes de l'Ouest et villes du monde. Regards sur les sociétés médiévales. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville*, Rennes, PUR, p. 355-360.

BATT, KAYSER, 1989 : Batt, Michaël ; Kayser, Olivier. Prospection archéologique de Belle-Île-en-Mer (Morbihan). *Bulletin de l'A.M.A.R.A.I.,* vol. 2, p. 21-25.

BAUDRY, 2011 : Baudry, Marie-Pierre. *Châteaux romans en Poitou-Charentes, Xe-XIIe siècles.* Paris, Geste éditions, collection Cahiers du Patrimoine, n° 95.

BAUDRY, 2013 : Baudry, Marie-Pierre. Du paysage contemporain au territoire médiéval : inventaire des châteaux romans en Poitou-Charentes. Mouillebouche, Hervé (dir.), *Châteaux et Atlas: inventaire, cartographie, iconographie, XIIe - XVIIe siècle ; actes du second colloque international au château de Bellecroix (Chagny), 19 -21 octobre 2012*. Chagny, Publications du CeCAB, p. 12-29.

BAUTIER, 1960 : Bautier, Anne-Marie. Les plus anciennes mentions de moulins hydrauliques industriels et de moulins à vent. *Bulletin philologique et historique jusqu'à 1610 du Comité des travaux historiques et scientifiques*, vol. 2, p. 567-626.

BECK *et al*., 2001 : Beck, Corinne ; Beck, Patrice ; Duceppe-Lamarre, François. Les parcs et jardins des résidences des ducs de Bourgogne au XIVe siècle. Réalités et représentations. *« Aux marches du palais » Qu'est-ce qu'un palais médiéval ? Actes du VIIe Congrès international d'archéologie médiévale, Le Mans - Mayenne, 9-11 septembre 1999*. Le Mans, Publications de l'université du Maine, p. 97-111.

BECK, 2000. Beck, Corinne. Chasses et équipages de chasse en Bourgogne ducale (vers 1360 - 1420). Paravicini Bagliani, Agostino et Van den Abeele, Baudouin (dir.), *La chasse au Moyen Âge. Sociétés, traités, symboles*. Sismel, Edizioni del Galluzzo, p. 151-174.

BELLEVUE, 1915 : Bellevue, François-Xavier (marquis de). *Ploërmel : ville et sénéchaussée.* Paris, Champion.

BENOÎT, BERTHIER, 1998 : Benoît, Paul ; Berthier, Karine. L'innovation dans l'exploitation de l'énergie hydraulique d'après le cas des monastères cisterciens de Bourgogne, Champagne et Franche-Comté. Beck, Patrice (dir.), *L'innovation technique au Moyen Âge. Actes du VIe congrès international d'archéologie médiévale, 1-5 octobre 1996,* Paris, Errance, p. 58-66.

BENOÎT, PRESSOUYRE, 1996 : Pressouyre, Léon ; Benoît, Paul (dir.). *L'hydraulique monastique. Milieux, réseaux, usages. Rencontres à Royaumont.* Paris, Créaphis.

BERNARD, 1998 : Bernard, Vincent. Autour du moulin carolingien de Belle-Eglise (Oise) : éléments techniques de charpenterie hydraulique. Patrice Beck (dir.), *L'innovation technique au Moyen Age. Actes du VIe congrès international d'archéologie medieval*. Paris, Errance, p. 77-80.

BERNARD, 2011 : Bernard, Vincent. Gestion et évolution de la forêt - Le Premier Moyen Âge. *Les Dossiers de l'archéologie*, n° 344, p. 50-53.

BERTRAND, 1975 : Bertrand, Jean Lucas M..Un village côtier du XIIe siècle en Bretagne: Pen-er-Malo en Guidel (Morbihan). *Archéologie médiévale*, vol. 5, p. 72-101.

BIZEUL, 1841-1843 : Bizeul, Louis Jacques Marie. Des voies romaines de la Bretagne et en particulier celles du Morbihan. *Annuaire du Morbihan.*

BLAIN, SANTROT, 2000. Blain, Hugues-François ; Santrot, Jacques. Gustave Paille, un archéologue « à façon » en Basse Bretagne (1898-1905). *ABPO,* vol. 107-3, p. 101-144.

BLOCH, 1935 : Bloch, Marc. Avènement et conquêtes du moulin à eau. *Annales d'histoire économique et sociale*, vol. 36, p. 538-563.

BONNASSIE, 2001 : *Les sociétés de l'an mil: Un monde entre deux âges*. De Boeck Supérieur, Bibliothèque du Moyen Âge, n°18, Bruxelles.

BORD, MUGG, 2008 : Bord, Lucien-Jean ; Mugg, Jean-Pierre. *La chasse au Moyen Âge : Occident latin, VIe-XVe siècle*. Aix-en-Provence, Gerfaut.

BOUET *ET AL.,* 2004 : Bouet, Pierre ; Levy, Brian ; Neveux, François. *La tapisserie de Bayeux. L'art de broder l'histoire. Actes du colloque de Cerisy-la-Salle (1999).* Caen, Presses Universitaires de Caen.

BOUGARD, *ET AL.*, 2006 : Bougard, François ; Feller, Le Jan ; Régine Laurent. *Les élites au haut Moyen Âge. Crises et renouvellements.* Turnhout, Brepols.

BOURGEOIS, 2001 : Bourgeois, Luc. Compte-rendu de Michel Brand'honneur, Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes : habitat à motte et société chevaleresque (XIe-XIIe siècles). *Cahiers de civilisation médiévale,* vol. 45, 2002, p. 76-78.

BOURGEOIS, 2005 : Bourgeois, Luc. Le poids du passé : le rôle des pôles de pouvoir traditionnels dans le Poitou des VIe-XIe siècles. Claude Arrignon (dir.), *Cinquante années d'études médiévales: à la confluence de nos disciplines ; actes du Colloque Organisé à l'Occasion du Cinquantenaire du CESCM, Poitiers, 1er - 4 septembre 2003.* Turnhout, Brepols, p. 537-572.

BOURGEOIS, 2006 : Bourgeois, Luc. Les résidences des élites et les fortifications du haut Moyen Âge en France et en Belgique dans leur cadre européen : aperçu historiographique (1955-2005). *Cahiers de civilisation médiévale,* vol. 49, p. 113-141.

BOURGEOIS, RÉMY, 2012 : Bourgeois, Luc ; Rémy, Christian. Les agglomérations d'origine castrale entre Loire et Dordogne (milieu du Xe-début du XIVe siècle) : pôles castraux et habitats subordonnés. Anne-Marie Flambard-Héricher et Jacques Le Maho (dir.), *Château, ville et pouvoir au Moyen Age. Actes de la Table ronde n°7 du CRAHM (2008)*. Caen, Publications du CRAHM, p. 51-80.

BOURIN, 1987 : Bourin, Monique. *Villages médiévaux en Bas-Languedoc : genèse d'une sociabilité : Xe-XIVe siècles*, tome 1 : *Du château au village : Xe-XIIe siècles*. Paris, L'Harmattan.

BOURIN, 1988 : Bourin, Monique. Valeur stratégique et valeur symboliques des fortifications castrales en Bas-Languedoc, XIe-XIIIe siècles. André Bazzana (dir.), *Castrum 3. Guerre, fortification et habitat dans le monde méditerranéen au Moyen Âge. Actes du colloque de Madrid (24-27 novembre 1985)*, Rome, Collection de l'École française de Rome, 105/3, p. 99-106.

BOURIN, 2010 : Bourin, Monique. Hiérarchie des *castra* et fonctions urbaines dans le Bas-Languedoc. Chédeville, André ; Pichot, Daniel (dir.), *Des villes à l'ombre des châteaux, naissance et essor des agglomérations castrales en France au Moyen Age. Actes du colloque de Vitré (16-17 octobre 2008).* Rennes, PUR, p. 207-214.

BOURRIQUEN, 2008 : Bourriquen, Arnaud. *Les vicomtes de Rennes et leurs descendants les Porhoët/Rohan face au pouvoir (fin Xe-fin XIIe siècle)*. Mémoire de master 2 , université Rennes 2.

BOURRIQUEN, 2010 : Bourriquen, Arnaud. Les origines de Pontivy et les vicomtes de Rohan aux XIIe/XIIIe siècles. *Mémoires de la société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne. Actes du congrès de Pontivy (2009)*, vol. 88, p. 30-36.

BOUVARD, 2006 : Bouvard, André. *Châteaux et bourgs de la Montagne du Doubs. Tome 1, Aspects méthodologiques, typologiques et historiques*, Montbéliard, Société d'Émulation de Montbéliard.

BRAND'HONNEUR, 1991 : Brand'honneur, Michel. *Les mottes médiévales d'Ille-et-Vilaine*, coll. Patrimoine Archéologique de Bretagne. Rennes, Institut Culturel de Bretagne - Centre Régional d'archéologie d'Alet.

BRAND'HONNEUR, 1992 : Brand'honneur, Michel. L'habitat chevaleresque : Dézerseul, XIe-XIIIe siècle. *MSHAB*, vol. 69, p. 77-93.

BRAND'HONNEUR, 1999 : Brand'honneur, Michel. La notion de noblesse à travers l'étude de la chevalerie du milieu du XIe siècle au milieu du XIIIe siècle : début d'idées, problème de méthode. Perspectives critiques à partir des données du Rennais. Jean Kerhervé (dir.), *Noblesses de Bretagne du Moyen Âge à nos jours, Actes de la journée d'étude de Guingamp, 22 novembre 1997*. Rennes, PUR, p. 21-36.

BRAND'HONNEUR, 2001 : Brand'honneur, Michel. *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes. Habitat à motte et société chevaleresque (XIe-XIIe siècles)*. Rennes, PUR.

BRAUNSTEIN, 1990 : Braunstein, Philippe. Forêts d'Europe au Moyen Âge. *Cahiers du Centre de Recherches Historiques,* vol. 6, p. 15-24.

BRIDGE *et al*., 2000 : Bridge, Martin ; Jones, Michael ; Meirion-Jones, Gwyn. La résidence noble en Bretagne du XIIe au XVIe siècles : une synthèse illustrés par quelques exemples morbihannais. *BSPM*, vol. 126, p. 27-103.

BROCAS, LEGAZ, 2004 : Legaz, Amaia ; Brocas, Delphine. Iraty, de la forêt mythique à la forêt sylvo-pastorale. Andrée Corvol (dir.), *Les Forêts d'Occident du Moyen Âge à nos jours: actes des XXIVes Journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran, 6 - 8 sept. 2002*. Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, p. 181-202.

BRUNIE, DARÉ, 2013 : Brunie, Isabelle ; Daré Sébastien. *Locmariaquer antique, un grand port sur les côtes bretonnes*. Vannes, CERAM.

BSPM, 1872 : Sans auteur. Liste des objets acquis, donnés ou déposés au musée archéologique de Vannes, pendant l'année 1872. *BSPM*, p. 273-276.

BÜHRER-THIERRY, DESWARTE, 2008 : Bührer-Thierry, Geneviève ; Deswarte, Thomas. *Pouvoirs, Église et société dans les royaumes de France, de Bourgogne et de Germanie de 888 aux premières années du XIIe siècle*. Paris, Sedes.

BUR, 1982a : Bur, Michel. Mottes multiples et groupes de mottes : un problème de définition, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire médiévales en l'honneur du Doyen Michel de Boüard*. Société de l'École des Chartes, Genève, p. 39-48.

BUR, 1982b : Bur, Michel. Remarques sur le vocabulaire relatif aux châteaux de Champagne septentrionale du Xe au XIIIe siècle. *Revue archéologique ardennaise*, vol. 17, p. 100-103.

BUR, 1986 : Bur, Michel (dir.). *La maison forte au Moyen Age, Table ronde de Nancy -Pont-à-Mousson, 31 mai-3 juin 1984*. Paris, CNRS.

BURDEAU, 1967 : Burdeau, François. *Les machtierns. Étude sur l'administration locale à l'époque carolingienne*. Thèse d'histoire du droit, université de Rennes.

BURNOUF, 1978 : Burnouf, Joëlle. *La motte castrale, Structure particulière de l'habitat seigneurial dans le paysage rural alsacien au Moyen Âge*. Thèse de doctorat, université de Strasbourg.

CAROFF, 2008 : Caroff, Sylvie. La Vénus de Quinipily : une Isis gallo-romaine au cœur de la Bretagne. *Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire du pays de Lorient*, n° 36, p. 43-57.

CARRÉ *et al*., 2002 : Carré, Gaël ; Litoux, Emmanuel ; Hunot, Jean-Yves. *Demeures seigneuriales en Anjou, XIIe-XVe siècles. Patrimoine d'Anjou : études et travaux 2*. Angers, Conseil général du Maine-et-Loire.

CARRÉ, LITOUX, 2002 : Carré, Gaël ; Litoux, Emmanuel. Maine-et-Loire. Le manoir de la Gortaie à Louvaines. *Bulletin monumental,* vol. 160, n° 3, p. 306-310.

CASSARD, 1996 : Cassard, Jean-Christophe. Vincent Ferrier en Bretagne : une tournée triomphale, prélude d'une riche carrière posthume. Paul-Bernard Hodel et Franco Morenzoni (dir.), *Mirificus Praedicator. À l'occasion du sixième centenaire du passage de saint Vincent Ferrier en pays romand, Actes du colloque d'Estavayer-le-Lac, 7-9 octobre 2004.* Rome, Istituto storico domenicano, p. 77-104.

CASSET, 2007 : Casset, Marie. *Les évêques aux champs.Châteaux et manoirs des évêques normands au Moyen Âge.* Caen, Presses Universitaires de Rouen et du Havre - Presses Universitaire de Caen.

CASSET, 2012 : Casset, Marie. Manoirs de plaisance des ducs de Bretagne. Alain Salamagne, Jean Kerhervé et Gérard Danet, *Châteaux et modes de vie au temps des ducs de Bretagne, XIIIe-XVIe siècle*. Rennes, PUR, p. 161-176.

CATTEDDU *et al.*, 2009 : Fouilles d'églises rurales du haut Moyen Âge dans le nord de la France. Des questions récurrentes. Dominique Paris -Poulain *et al., Les premiers temps chrétiens dans le territoire de la France actuelle : hagiographie, épigraphie et archéologie. Actes du colloque international d'Amiens, 18-20 janvier 2007*. Rennes, PUR, p. 205-228.

CATTEDDU, 2009 : Catteddu, Isabelle. *Archéologie médiévale en France: le premier Moyen âge, Ve-XIe siècle*. Paris, La Découverte.

CAYOT-DÉLANDRE, 1847 : Cayot-Délandre, François-Marie. *Le Morbihan, son histoire, ses monuments.* Vannes, A. Cauderan - Paris, Derache.

CHAPELOT, 2012 : Chapelot, Jean. Aux origines des châteaux et des bourgs castraux dans la moyenne et basse Charente : entre sources écrites et archéologie, Anne-Marie Flambard-Héricher et Jacques Le Maho (dir.), *Château, ville et pouvoir au Moyen Age. Actes de la Table ronde n°7 du CRAHM (2008)*. Caen, Publications du CRAHM, p. 81-156.

CHASTEL, 1990 : Chastel, André. *Le château, la chasse et la forêt*. Les Cahiers de Commarque. Bordeaux, Sud Ouest.

CHÂTELAIN, 1973 : Châtelain, André. Essai de typologie des donjons romans quadrangulaires de la France de l'Ouest. *Château Gaillard*, vol. 6, p. 40-57.

CHÂTELAIN, 1975 : Châtelain, André. Les donjons quadrangulaires à contreforts des XIe et XIIe siècles. *Archéologia*, mai 1975, p. 47-46.

CHÉDEVILLE, PICHOT, 2010 : Chédeville, André ; Pichot, Daniel. *Des villes à l'ombre des châteaux, naissance et essor des agglomérations castrales en France au Moyen Age*. *Actes du colloque de Vitré (16-17 octobre 2008).* Rennes, PUR.

CHÉDEVILLE, TONNERRE, 1987 : Chédeville, André ; Tonnerre, Noël-Yves. *La Bretagne féodale, XIe - XIIIe siècles*. Rennes, Ouest France.

CHEVALIER, GHEEBRANT, 1997 : Chevalier, Jean ; Gheebrant, Alain. *Dictionnaire des symboles : Mythes, rêves, coutumes, gestes, formes, figures, couleurs, nombres*. Paris, Laffont.

CHEVRIER, 2009 : Chevrier, Sébastien. Les enceintes pré-médiévales du Nivernais-Morvan : de la documentation ancienne aux prospections récentes. *Revue Archéologique de l'Est*, vol. 58, p. 133-174.

CLOSMADEUC, 1866 : Closmadeuc, Gustave (de). Le passage sur la Vilaine de la voie antique de Portus Namnetum à Darioritum. *BSPM*, p. 7-33.

CLOSMADEUC, 1874 : Closmadeuc, Gustave Thomas de. Le Pont de César sur la rivière d'Auray. *BSPM,* p. 124-129.

CLOSMADEUC, 1882 : Closmadeuc, Gustave Thomas de. Le Président de Robien archéologue. *BSPM*, p. 51-56.

COATIVY, 2008 : Coativy, Yves. L'atelier monétaire de Vannes au Moyen Age. *BSPM*, vol. 134, p. 73-77.

COATIVY, 2012 : Coativy, Yves. Les ducs de la maison de Dreux et le château de Suscinio. Gérard Danet, Jean Kerhervé, Alain Salamagne, *Châteaux et modes de vie au temps des ducs de Bretagne*, *XIIIe-XVIe siècle*. Rennes, PUR, p. 109-120.

COATIVY, 2014 : Coativy, Yves. Le château et la châtellenie de Carnoët au Moyen Âge. Yves Coativy et Fanch Postic (dir.), *La forêt de Carnoët (Quimperlé). Archéologie, histoire, traditions et légendes*. CRBC, Brest, p. 87-112.

COLARDELLE, MAZARD, 1983 : Colardelle, Michel ; Mazard, Chantal. Les mottes castrales et l'évolution des pouvoirs dans les Alpes du Nord, aux origines de la seigneurie, *Château-Gaillard*, vol. 11, p. 69-90.

COLARDELLE, VERDEL, 1993 : Colardelle, Michel ; Verdel, Éric. *Les habitats du lac de Paladru (Isère) dans leur environnement : la formation d'un terroir au XIe siècle*. Paris, Maison des sciences de l'Homme.

COLLECTIF, 1998 : *Vannes, une ville, un port : exposition au musée de la Cohue, 27 juin - 22 novembre 1998*. Vannes, Musée de la Cohue.

COLLECTIF, 2011 : *Colloque Saint Gildas, Actes du colloque de Saint-Gildas, 30-31 janvier 2009*. Langres, éd. Montagnes Noires, Symposium 56.

COLLECTIF, INRAP, 2007 : *Méaulte (Somme) : la plate-forme aéro-industrielle de Haute-Picardie*, coll. Archéologie en Picardie, n° 35.

COLLIN, 2006 : Collin, Hubert, Observations sur l'histoire du culte de saint Nicolas à Saint-Nicolas-de-Port et dans la famille ducale de Lorraine. *Lotharingia*, vol. 13, p. 53-76.

COLLOQUE DE CAEN, 1981 : Collectif. Les fortifications de terre en Europe occidentale du Xe au XIIe s., actes du colloque de Caen, octobre 1980. *Archéologie médiévale,* vol. 11, p. 5-123.

COMET, 2002 : Comet, Georges. Moulins et meuniers: réflexions historiographiques et méthodologiques. Mireille Mousnier (dir.), *Moulins et meuniers dans les campagnes européennes (IXe - XVIIIe siècle). Actes des XXIes Journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran, 3, 4, 5 septembre 1999*. Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, p. 9-30.

CORBEL-LECHARTRIER, 2003 : Corbel-Lechartrier, Véronique. *Le château de Suscinio (Morbihan) : étude historique et architecturale*. Mémoire de DEA d'histoire de l'art, université Paris IV.

CORBERT, 1988 : Corbert, Pierre. Les origines du culte de saint Nicolas dans l'est de la France, principalement en Champagne (XIe-XIIIe siècle). *Saint Nicolas, Actes du symposium international, 8-9 juin 1985*. Saint-Nicolas-de-Port, Forignon, 1988, p. 10-32.

CORVEN, 1972 : Corven, Sylviane. *Le Diocèse de Vannes aux XIe et XIIe siècles.* Mémoire de maîtrise, université Rennes 2.

CORVISIER, 1998 : Corvisier, Christian. La maison forte du Houssoy à Crouy-sur-Ourcq: les trois âges d'une maison noble fortifiée. *Revue d'histoire et d'art de la Brie et du Pays de Meaux*, vol. 49, p. 15-57.

COUFFON, 1945-1946 : Couffon, René. Recherches sur les églises primitives de l'évêché de Saint-Brieuc et Tréguier. *Bulletins et mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord,* vol. 75, p. 165-202.

COUFFON, 1946 : Couffon, René. Toponymie bretonne, la forêt centrale, les plous. *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, vol. 26, p. 19-34.

COUFFON, 1950 : Couffon, René. Recherches sur les églises primitives de l'ancien diocèse de Léon. *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, vol. 76, p. 5-36.

COUFFON, 1951 : Couffon, René. Recherches sur les églises primitives de l'ancien diocèse de Cornouaille. *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, vol. 77, p. 3-27.

CURSENTE, 2010. Les bourgs castraux dans la Gascogne médiévale. André Chédeville, Daniel Pichot (dir.), *Des villes à l'ombre des châteaux, naissance et essor des agglomérations castrales en France au Moyen Age*. *Actes du colloque de Vitré (16-17 octobre 2008).* Rennes, PUR, p. 215-226.

DANET, 1980 : Danet, Gérard. *Château de Largoët : étude historique et archéologique*. Mémoire de maîtrise, université Rennes 2.

DANET, 1990 : Danet, Gérard. *Château d'Elven*. Paris, Nouvelles éditions latines, 1990.

DAVIES, 1988 : Davies, Wendy. *Small worlds : the village community in early medieval Brittany.* Berkeley/Los Angeles, University of California Press.

DE BOÜARD, 1967a : Boüard, Michel de. Quelques données françaises et normandes concernant le problème de l'origine des mottes. *Château Gaillard*, vol. 3, p. 19-26.

DE BOÜARD, 1967B : Boüard, Michel de. Recherches récentes sur les mottes de Rhénanie. *Annales de Normandie*, vol. 17, p. 359-364.

DE BOÜARD, 1973 : De l'aula au donjon: les fouilles de la motte de La Chapelle à Doué-la-Fontaine (Xe-XIe siècle). *Archéologie médiévale,* vol. 3/4, p. 5-110.

DE LAIGUE, 1891 : De Laigue, René. Renseignements précis sur le parcours de la voie romaine de Vannes à Angers entre la Croix de la Hillaie en Allaire et le passage de la Vilaine à Rieux. *BSPM*, p. 14-18.

DE LAIGUE, 1903 : De Laigue, René. *Une promenade en pays de Redon*. Saint-Brieuc, Prud'homme.

DE MEULEMEESTER *ET AL.*, 1997 : De Meulemeester, Johnny ; Matthys, André ; Poisson, Jean-Michel. Structures emmottées: une comparaison d'exemples fouillés récemment en Belgique et en Rhône-Alpes. *Military studies in medieval Europe*. *Papers of the "Medieval Europe Brugge 1997" Conference,* n° 11, p. 139-148.

DE MEULEMEESTER *ET AL.*, 2008 : De Meulemeester, Johnny ; Berkers, Maarten ; Claes, Britt ; De Decker, Sam. Châteaux à motte des anciens Pays-Bas méridionaux: un état de la question après quinze ans de silence. *Château Gaillard,* vol. 23, p. 21-31.

DE MEULEMEESTER, 1993 : De Meulemeester, Johnny. Mottes castrales du Comté de Flandre. Etat de la question d'après les fouilles récentes. *Château Gaillard,* vol. 11, p. 101-115.

DE MEULEMEESTER, 2003 : De Meulemeester, Johnny. Châteaux de terre et de bois du type "petite enceinte circulaire" en Belgique. Une approche par les fouilles. *Fasciculi archaeologiae historicae,* vol. 16/17, p. 79-87.

DE RAEMY, 2015 (à paraître) : De Raemy, Christian. De l'eau dans les fossés ? Embellissement, édilité et stratégie défensive à Estavayer-le-Lac à l'époque d'Humbert le Bâtard de Savoie. *L'eau autour du château. Actes du quatrième colloque international au château de Bellecroix, 17-19 octobre 2014*. Chagny, Centre de castellologie de Bourgogne.

DÉBAX, 1996 : Débax, Hélène. Les Trencavel et le *ius munitionis* au XIIe siècle (d'après le cartulaire des Trencavel). Fabre, Ghislaine ; Bourin, Monique (dir), *Morphogénèse du village médiéval (IXe-XIIe siècle), Actes de la table-ronde de Montpellier (22-23 février 1993)*, Cahiers du Patrimoine, n° 46, p. 157-163.

DÉBAX, 2003 : Débax, Hélène. La féodalité languedocienne : XIe - XIIe siècles ; serments, hommages et fiefs dans le Languedoc des Trencavel. Toulouse, Presses Universitaires du Mirail.

DÉBAX, 2006 : Débax, Hélène. Les clés de la féodalité: l'enceinte du castrum en Languedoc au XIIe siècle. *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, vol. 66, p. 89-100.

DEBORD, 1980 : Debord, André. Les bourgs castraux dans l'Ouest de la France. *Châteaux et peuplements en Europe occidentale du Xe au XVIIIe siècle. Colloque des 20-22 septembre 1979, Flaran*. Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, p. 57-73.

DEBORD, 1982 : Debord, André. Motte castrale et habitat chevaleresque. *Mélanges d'archéologie et d'histoire médiévales : en l'honneur du Doyen Michel de Boüard.* Genève-Paris, Droz, p. 83-89.

DEBORD, 1990a : Debord, André. Château et société dans le Rouergue médiéval (Xe-XIIIe siècle). *Château Gaillard,* vol. 14, p. 129-135.

DEBORD, 1990b : Debord, André. La recherche en matière de fortifications médiévales dans la région Poitou-Charentes: bilan et perspectives. *Sites défensifs et sites fortifiés au Moyen Âge entre Loire et Pyrénées, Actes du premier colloque Aquitania, Limoges, 20-22 mai 1987. Aquitania*, supplément n°4, p. 151-161.

DEBORD, 1990c : Debord, André. Châteaux et forêts en France aux XIe-XIIe siècles. *Le château, la chasse et la forêt, Actes des IIIe rencontres internationales d'histoire et d'archéologie de Commarque (1988).* Les Cahiers de Commarque, Bordeaux, Éditions Sud-Ouest, p. 21-35.

DEBORD, 1993 : Debord, André. Conclusions. Michel Bur (dir.), *Aux origines du second réseau urbain: les peuplements castraux dans les pays de l'Entre-Deux ; Alsace, Bourgogne, Champagne, Franche-Comté, Lorraine, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Sarre ; actes du colloque de Nancy, 1er-3 octobre 1992*. Nancy, Presses universitaires de Nancy, p. 351-358.

DECAËNS, 1968 : Decaëns, Joseph. Les enceintes d'Urville et de Bretteville-sur-Laize (Calvados). *Annales de Normandie*, vol. 18, n° 4, p. 311-375.

DECAËNS, 1990 : Decaëns, Joseph. Fortifications et châteaux d'origine médiévale dans le département de l'Orne. Inventaire des châteaux et fortifications dans le département de l'Orne. *Empreintes, l'Orne archéologique,* p. 79-85.

DECAËNS, 1997 : Decaëns, Joseph. La motte comme moyen de conquête du sol et comme instrument de la seigneurie châtelaine (XIe-XIIe siècles): L'exemple de quelques châteaux à motte du Perche. Élisabeth Magnou-Nortier (dir.), *Aux sources de la gestion publique, T. 3: Hommes de Pouvoir, Ressources et lieux du Pouvoir (Ve-XIIIe siècles). Actes du Colloque des 26 et 27 Janvier 1997.* Lille, Presses Universitaires de Lille, p. 263-281.

DECAËNS, 1998 : Decaëns, Joseph. Les châteaux du XIe au XIIIe siècle dans l'actuel département de l'Orne. Essai d'inventaire et de classement. LOUISE, Gérard. La mise en place du réseau castral sur les confins de la Normandie et du Mane dans le cadre du futur territoire du département de l'Orne (Xe-XIIe siècle). *Autour du château médiéval. Actes des rencontres historiques et archéologiques de l'Orne, Alençon, 5 avril 1997.* Société historique et archéologique de l'Orne, Coll. Mémoires et Documents, n°1, p. 25-36.p. 25-35.

DECQ, 1922 : Decq, Édouard. L'administration des eaux et forêts dans le domaine royal en France aux XIVe et XVe siècles. *Bibliothèque de l'école des chartes*, vol. 83-1 et 83-2, p. 65-110 et p. 331-361.

DÉGEZ, 1986 : Dégez, Albert. Vannes, la Cohue. *Congrès archéologique de France, 141e session - Morbihan, 1983*, Paris, Société française d'archéologie - CNRS, p. 351-361.

DELAMARRE, 2003 : Delamarre, Xavier. *Dictionnaire de la langue gauloise*. Paris, Errance.

DELAMARRE, 2014 : Delamarre, Barbara. *Les églises romanes de Bretagne. Une production artistique médiévale et sa réception contemporaine.* Thèse de doctorat d'histoire de l'art, université Rennes 2.

DELMAIRE, 2010 : Delmaire Bernard. Les collégiales, leurs paroisses et la vie paroissiale dans les villes d'Artois et de Flandre wallone (XIIe-XVIe siècle). *Histoire médiévale et archéologie*, vol. 23, p. 41-56.

DELRIEU, 2013. Delrieu, Fabien. Chronologie et statut des sites fortifiés de hauteur au Bronze final et au 1e Fer ancien dans le Nord-Ouest de la France (Haute-Normandie, Basse-Normandie et Bretagne). *L'âge du Fer en Europe, Mélanges offerts à Olivier Buchsenschutz*, Bordeaux, Ausonius, p.131-146.

DEPREUX, 2004 : Depreux, Philippe. La tradition manuscrite des « Formules de Tours » et la diffusion des modèles d'actes aux VIIIe et IXe siècles. *ABPO*, vol. 111, n° 4, p. 57-71.

DEPREUX, TREFFORT, 2005 : Drepreux, Philippe ; Treffort, Cécile. La paroisse dans le *De ecclesiis et capellis* d'Hincmar de Reims. L'énonciation d'une norme à partir de la pratique ?. *Princes et princesses à la fin du Moyen Âge. Revue Médiévales,* p. 141-148.

DEREX, 2001 : Derex, Jean-Michel. *La gestion de l'eau et des zones humides en Brie (fin de l'Ancien Régime - fin du XIXe siècle)*. Paris, L'Harmattan.

DIETRICH, 2007 : Dietrich, Anne. Pâturages en forêt ou la dimension oubliée du système sylvo-pastoral dans l'archéologie agraire. *Medieval Europe 2007*. [Texte de la communication disponible sur : http://medieval-europe-paris-2007.univ-paris1.fr/A.%20Dietrich.pdf]

DUBUISSON-AUBENAY, 2000-2001 : Dubuisson-Aubenay, Nicolas. *Itinéraire de Bretagne d'après le manuscrit original de Dubuisson-Aubenay en Bretagne en 1836*. Société des bibliophiles bretons, Paris, Layeur, 2 volumes.

DUCEPPE-LAMARRE, 2001 : Duceppe-Lamarre, François. Le parc à gibier d'Hesdin. Mises au point et nouvelles orientations de recherches. *Revue du Nord*, n° 343, p. 175-184.

DUCEPPE-LAMARRE, 2006 : Duceppe-Lamarre, François. *Chasse et pâturage dans les fôrets du nord de la France : pour une archéologie du paysage sylvestre (XIe - XVIe siècles)*. Paris, L'Harmattan.

DUCEPPE-LAMARRE, 2011 : Duceppe-Lamarre, François. Le seigneur et l'exercice du droit de chasse. Permanences et évolutions d'un pouvoir social et territorial (XIIe-XVIe siècles). Jean-Marie Cauchies et Jacqueline Guisset (dir.), *Lieu de pouvoir, lieu de gestion: le château aux XIIIe-XVIe siècles: maîtres, terres et sujets. Actes du Colloque international organisé au Château d'Écaussinnes-Lalaing les 14, 15 et 16 mai 2009.* Turnhout, Brepols, p. 167-182.

DUCEPPE-LAMARRE, 2012 : Duceppe-Lamarre, François. Des parcs de chasse ? Alain Salamagne, Jean Kerhervé et Gérard Danet, *Châteaux et modes de vie au temps des ducs de Bretagne, XIIIe-XVIe siècle*. Rennes, PUR, p. 151-160.

DUPARC, 1964 : Duparc, Pierre. Les tenures en hébergement et en abergement *Bibliothèque de l'École des Chartes*, vol. 122, p. 5-88.

DURAND, RUAS, 2004 : Durand, Aline ; Ruas, Marie-Pierre. La forêt languedocienne (fin VIIIe siècle-XIe siècle). Andrée Corvol, *Les Forêts d'Occident du Moyen Âge à nos jours: actes des XXIVe Journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran, 6 - 8 sept. 2002.* Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, p. 163-180.

DUVAL, 1954 : Duval, Michel. *La forêt de Brécilien et ses très anciens usements*. Rennes, Cercle de Brocéliande.

DUVAL, 1957 : Duval, Michel. Économie forestière et féodalité dans l'Ouest à la veille de la Révolution. *ABPO,* vol. 64-3, p. 347-358.

DUVAL, 1984 : Duval, Michel. *Forêt et civilisation dans l'Ouest au XVIIIe siècle : la forêt et ses métiers*. Rennes, Duval.

DUVAL, 1985 : Duval, Michel. *Forêt et civilisation dans l'ouest au XVIIIe siècle: économie forestière et sylviculture en Bretagne au XVIIIe siècle.* Spezet, Coop Breizh, 1985.

DUVAL, 1998 : Duval, Jean-François. *Occupation et mise en valeur du sol dans la région de Plélan-le-Grand au Moyen Âge*. Mémoire de maîtrise, université Rennes 2.

Duval, 2001 : Duval, Michel. *Foires et marchés en Bretagne: de l'Antiquité à la fin de l'Ancien Régime.* Paris, Royer.

DUVAL, 2006 : Duval, Jacques. *Moulins à papier de Bretagne du XVIe au XIXe siècle : Les papetiers et leurs filigranes en Pays de Fougères*. Paris, L'Harmattan.

EARLY, 2001 : Early, Robert. Les origines du château de Mayenne. Apports archéologiques. Annie Renoux (dir.), *Aux marches du palais. Qu'est-ce qu'un palais médiéval ?*, *actes du VIIe congrès international d'archéologie médiévale Le Mans, 9-11 septembre 1999.* Le Mans, Publications du LAHM/Université du Maine, p. 273-287.

ESQUIEU, PESEZ, 1999 : Esquieu, Yves ; Pesez, Jean-Marie. *Cent maisons médiévales en France (du XIIe au milieu du XVIe siècle), un corpus, une esquisse*. Paris, CNRS Éditions.

EVERARD, 2000 : Everard, Judith. *Brittany and the Angevins: province and empire, 1158-1203*. Cambridge, Cambridge University Press.

FEBVRE, 1962 : Febvre, Lucien. Frontière: le mot et la notion. Lucien Febvre (dir.) *Pour une histoire à part entière*. Bibliothèque générale de l'École pratique des hautes études : Section 6, Paris, p. 11–24.

FELGENHAUER-SCHMIEDT *ET AL.*, 2007 : Felgenhauer-Schmiedt, Sabine ; Csendes, Peter ; Eibner, Alexandrine. *Motte - Turmhügelburg - Hausberg : Zum europäischen Forschungsstand eines mittelalterlichen Burgentypus*. Wien.

FIXOT, 1968 : Fixot, Michel. *Les fortifications de terre et les origines féodales dans le Cinglais*. Caen, Publications du CRAHM.

FIXOT, 1969 : Fixot, Michel. Les fortifications de terre et la naissance de la féodalité dans le Cinglais. *Château Gaillard*, vol. 3, p. 61-66.

FIXOT, 1975 : Fixot, Michel. La motte et l'habitat fortifié en Provence médiévale. *Château Gaillard*, vol. 7, p. 67-93.

FIXOT, 1983 : Fixot, Michel. Une forme originale de fortification médiévale provençale: les castelas de Cucuron (Vaucluse). *Archéologie médiévale*, vol. 13, p. 89-115.

FLAMBARD-HÉRICHER, 2002a : Flambard-Héricher, Anne-Marie. Quelques réflexions sur le mode de construction des mottes en Normandie et sur ses marges. *Cahiers des Annales de Normandie*, vol. 32, p. 123-132.

FLAMBARD-HÉRICHER, 2002b : Flambard-Héricher, Anne-Marie. Fortification de terre et résidence en Normandie. Château-Gaillard, vol. 20, p. 87-100.

FLAMBARD-HÉRICHER, 2004 : Flambard-Héricher, Anne-Marie. La tapisserie de Bayeux et l'archéologie. Pierre Bouet et François Neveux. *La tapisserie de Bayeux. L'art de broder l'histoire. Actes du colloque de Cerisy-la-Salle, 1999*. Caen, Presses universitaires de Caen, p. 261-288.

FLAMBARD-HÉRICHER, 2006. Flambard-Héricher, Anne-Marie. *Les lieux de pouvoir au Moyen Âge en Normandie et sur ses marges*. Caen, Publications du CRAHM.

FLAMBARD-HÉRICHER, 2008 : Flambard-Héricher, Anne-Marie. *Le château Ganne: premiers résultats de la fouille archéologique*. Caen, Publication du CRAHM.

FLAMBARD-HÉRICHER, LEPEUPLE, 2008 : Flambard-Héricher, Anne-Marie ; Lepeuple, Bruno. Topographie et prospection. Une approche renouvelée de l'étude des châteaux 1980-2006. *Château Gaillard. Bilan des recherches en castellologie*, p. 189-203.

FLEURIOT, 1980 : Fleuriot, Léon. *Les origines de la Bretagne.* Paris, Payot.

FOSSIER, 1981 : L'équipement en moulins et l'encadrement des hommes. *L'histoire des sciences et des techniques doit-elle intéresser les historiens ? Colloque de la société française d'histoire des sciences et des techniques*. Paris, Ronéoté.

FOSSIER, 1982 : Fossier, Robert. *Enfance de l'Europe: Xe-XIIe siècles ; aspects économiques et sociaux*. Paris, Presses universitaires de France.

FOUQUET, 1853 : Fouquet, Alfred. *Des monuments celtiques et des ruines romaines dans le Morbihan*. Vannes, Caudéran.

FOURNIER, 1961 : Fournier, Gabriel. Vestiges de mottes castrales en Basse-Auvergne. Inventaire provisoire et essai de classement. *Revue d'Auvergne*, vol. 75.

FRAY, 2004 : Fray, Jean-Luc. Établissements hospitaliers médiévaux et centralité ; éléments d'une réflexion théorique. *Histoire médiévale et archéologie*, vol. 17, p. 179-189.

FRAY, 2006 : Fray, Jean-Luc. *Villes et bourgs de Lorraine, réseaux urbains et centralité au Moyen Age*. Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal.

FRAY, 2010 : Fray, Jean-Luc. Les villes d'origine castrale dans le maillage urbain de la région lorraine. André Chédeville, Daniel Pichot (dir.), *Des villes à l'ombre des châteaux, naissance et essor des agglomérations castrales en France au Moyen Âge*. Rennes, PUR, p. 227-234.

FRAY, 2011 : Fray, Sébastien. *L'aristocratie laïque au miroir des récits hagiographiques des pays d'Olt et de Dordogne (Xe-XIe siècles).* Thèse d'histoire, université Paris-Sorbonne.

FROTIER DE LA MESSELIÈRE, 1934 : Frotier de la Messelière, Henri. *De l'âge probable des châteaux de terre des Côtes-du-Nord.* Saint-Brieuc, Presses Bretonnes.

FROTIER DE LA MESSELIÈRE, 1952 : Frotier de la Messelière, Henri. *Le Porhoêt des Côtes-du-Nord.* Saint-Brieuc, Presses Bretonnes.

GALLES, 1867 : Galles, Louis. Les arrières-fiefs de la seigneurie de Guéméné. *BSPM*, p. 121-162.

GALLES, 1871 : Galles, Louis. La maison d'un seigneur de Guémené en 1542. *BSPM*, p. 138-139.

GALLIOU *ET AL.*, 1999. *Carte archéologique de la Gaule*. *Morbihan (56).* Paris ; Académie des inscriptions et belles-lettres.

GALLIOU, 1994 : Galliou, Patrick. Les « petites villes » de l'Armorique romaine. Jean-Paul Petit, Michel Mangin, *Les agglomérations secondaires : la Gaule belgique, les Germanies et l'Occident romain*. Paris, Errance, p. 223-226.

GALLIOU, 2009 : Galliou, Patrick. *Le Morbihan*. Paris, Académie des Inscriptions et Belles Lettres.

GAUTIER, 1975 : Gautier, Marcel. Les tremblements de terre du massif armoricain. *Norois,* vol. 86, p. 189-205.

GAZEAU, 2007 : Gazeau, Véronique. *Normannia monastica, princes normands et abbés bénédictins (XIe-XIIe siècle)*. Caen, Publication du CRAHM.

GAZEAU, LE MAHO, 2011 : Gazeau, Véronique ; Le Maho, Jacques (collaboration). Les origines du culte de saint Nicolas en Normandie. *Alle origini dell'Europa : il culto di San Nicola tra Oriente e Occidente ; I. Italia-Francia, actes du colloque de Bari, 2-4 décembre 2010*, Nicolaus Studi storic Rivista del Centro Studi Nicolaiaini, Anno XXII, fasc. 1-2, p. 153-160.

GESRET, 2004 : Gesret, Julie. « Soustenir les povres » à Troyes au Moyen Âge : les bâtiments de l'Hôtel-Dieu Saint-Nicolas. *Livraisons d'histoire de l'architecture*, vol. 7, p. 25-37.

GIOT, 1958 : Giot, Pierre-Roland. L'extension de la céramique séricitique médiévale vers le Léon et le Trégor. *ABPO,* vol. 65, p. 33-35.

GIOT, 1981 : Giot, Pierre-Roland. En marge de l'archéologie du paysage : la date des premiers retranchements et fortifications. *BSAF,* vol. 109, p. 75-81.

GIULIATO, 1992 : Giuliato, Gérard. *Châteaux et maisons fortes en Lorraine Centrale*, *DAF*, n° 33.

GIULIATO, 2012 : Giuliato, Gérard. Châteaux, villes et pouvoir princier en Lorraine médiévale. Anne-Marie Flambard-Héricher et Jacques Le Maho (dir.), *Château, ville et pouvoir au Moyen Age. Actes de la Table ronde n°7 du CRAHM (2008).* Caen, Publications du CRAHM, p. 189-214.

GOUGAUD, 1911 : La soûle en Bretagne et les jeux similaires du Cornwall et du Pays de Galles. *ABPO,* vol. 27, n° 4, p. 571-604.

GRAND, 1914 : Grand, Roger. Château de Largoët. *Congrès archéologique de France*, vol. 78, p. 266-291 et 373-397.

GUERREAU, 1984 : Guerreau, Alain. Observations statistiques sur les créations de couvents franciscains en France, XIIIe-XVe siècles. André Vauchez (dir.), *Mouvements franciscains et société française, XIIe-XXe siècles: études présentées à la table ronde du CNRS, 23 octobre 1982*. Paris, CNRS Éditions, p. 26-42.

GUÉRY, 1922 : Guéry, chanoine. Origine du culte de saint Nicolas en Normandie. *Revue catholique de Normandie*, vol. 31, p. 68-72.

GUIGON *et alii.*, 1987 : Guigon, Philippe ; Bardel, Jean-Pierre ; Batt, Michael ; Nécropoles et sarcophages du Haut Moyen Age en Bretagne. *RAO*, vol. 4, n° 4, p. 133-148.

GUIGON, 1990 : Guigon, Philippe. L'enceinte en terre de la Montagne du Prieuré en Locronan : État des recherches en avril 1988. *Britannia Monastica*, n°1, Landévennec, p. 41-88.

GUIGON, 1992 : Guigon, Philippe. Les résidences aristocratiques de l'époque carolingienne en Bretagne : l'exemple de Locronan. *MSHAB*, vol. 69, p. 5-42.

GUIGON, 1994 : Guigon, Philippe. *Les sépultures du haut Moyen Age en Bretagne*, Rennes, Institut culturel de Bretagne.

GUIGON, 1995 : Guigon, Philippe. La résidence palatiale de Locronan (fin IXe - début Xe siècle). Maurice Dilasser et Donation Laurent, *Saint Ronan et la Troménie p. 71-108 (int Ronan et la Troménie : Actes du Colloque international (28-30 avril 1989)*. Brest, CRBC.

GUIGON, 1997 : Guigon, Philippe. *Les fortifications du haut Moyen Âge en Bretagne,* Patrimoine archéologique de Bretagne. Rennes, Institut Culturel de Bretagne - Centre Régional d'archéologie d'Alet.

GUIGON, 2001 : Guigon, Philippe. L'*arx* de Morvan, les *lis* de Salomon et le *domus* de Gradlon : les résidences aristocratiques d'époque carolingienne en Bretagne. Annie Renoux (dir.), *Aux marches du palais. Qu'est-ce qu'un palais médiéval ?*, *actes du VIIe congrès international d'archéologie médiévale Le Mans, 9-11 septembre 1999.* Le Mans, Publications du LAHM/Université du Maine, p. 29-45.

GUIGON, 2002-2003 : Guigon, Philippe. Les enceintes fortifiées du haut Moyen Age en Bretagne., *Bulletin de la Société d'Archéologie et d'Histoire du Pays de Lorient*, vol. 31, p. 19-26.

GUIGON, NICOLARDOT, 1991 : Guigon, Philippe ; Nicolardot, Jean-Pierre. Une forteresse du Xe siècle: le Camp de Péran à Plédran (Côtes d'Armor). *RAO*, vol. 8, p. 123-157.

GUIGON, RUELLAN, 2009 : Guigon, Philippe ; Ruellan, Tugdual. La pendeloque anthropomorphe de Rieux. *BSPM*, vol. 135, p. 7-22.

GUIGUEN, 2008 : Guiguen, Christophe. Les fortifications de la Ville-Close d'Hennebont : étude historique et archéologique de l'enceinte urbaine. Mémoire de master 1, Université Rennes 2.

GUILCHET, 1970 : Guilchet, Jacques. La motte féodale d'Hennebont. *Société Lorientaise d'Archéologie*, p. 19-22.

GUILLAUME, 2000. *Les Rieux : une famille de la haute noblesse bretonne au XIVe et XVe siècle.* Thèse d'histoire, université de Nantes.

GUILLAUME, 2003. Guillaume, Gwenaël. La famille de Rieux au Moyen Âge. *BSPM,* vol. 129, p. 93-139.

GUILLOTEL, 1972-1974 : Guillotel, Hervé. Du rôle des cimetières en Bretagne dans le renouveau du XIe et de la première moitié du XIIe siècle. *BMSAIV*, vol. 52, p. 5-26.

GUILLOTEL, 1995 : Guillotel, Hervé. De la vicomté de Rennes à la vicomté de Porhoët (fin du Xe siècle - milieu du XIIe siècle). *MSHAB*, tome 73, p.5-23.

GUILLOTEL, 1998 : Guillotel, Hubert. Société et économie. Guillotel, Hubert ; Chédeville, André ; Tanguy, Bernard (éd.). *Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon*. Rennes, Amis des archives historiques du diocèse de Rennes, Dol et Saint-Malo, p. 9-98.

GUILLOTEL, CHÉDEVILLE, 1984 : Guillotel, Hubert ; Chédeville, André. *La Bretagne des saints et des rois, Ve-Xe siècles*. Rennes, Ouest France.

GUILLOTEL, *et al.,* 1998 : Guillotel, Hubert ; Chédeville, André ; Tanguy, Bernard (éd.). *Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon*. Rennes, Amis des archives historiques du diocèse de Rennes, Dol et Saint-Malo.

GUILLOUX, 1890 : Guilloux, Jean-Marie. Études sur une paroisse bretonne : Brandivy. *Revue historique de l'Ouest*, vol. 2 – 6e année, p. 427-524.

GUILLOUX, 1891 : Guilloux, Jean-Marie. Histoire de la baronnie de Lanvaux. *Revue historique de l'Ouest*, vol. 1 – 7e année, p. 553-599.

GUILLOUX, 1896 : Guilloux, Jean-Marie. *Baronnie de Lanvaux*. Vannes, Lafolye.

GUINAUDEAU, 2012 : Guinaudeau, Nicolas. *Fortifications seigneuriales et résidences aristocratiques gasconnes dans l'ancien comté d'Astarac entre le Xème et le XVIème siècle*. Thèse d'archéologie, université de Bordeaux.

GUYOT-JOMARD, 1888 : Guyot-Jomard, A. *La ville de Vannes et ses murs.*, Vannes, Galles.

HALGOUËT, 1906 : Halgouët, Henri du. *Essai sur le Porhoët : le comté, sa capitale, ses seigneurs*. Paris, Champion.

HALGOUËT, 1920 : Notes et documents sur la chasse en Bretagne. *MSHAB,* vol. 1, p. 177-189.

HALGOUËT, 1921 : Halgouët, Henri du. *La vicomté de Rohan et ses seigneurs.* Saint-Brieuc/Paris, Prud'homme et Champion.

HALGOUËT, 1921-1923 : Halgouët, Hervé du. Le Chartrier de Blain, *ABPO,* vol. 35, p. 81-88.

HALGOUËT, 1924 : Halgouët, Hervé du. *Le duché de Rohan et ses seigneurs, accompagné d'une carte de notices sur les principales seigneuries du fief*. Saint-Brieuc/Paris, Prud'homme et Champion.

HALGOUËT, 1925 : Halgouët, Hervé du. Le Guémené. *Association Bretonne*, vol. 37, p. 1-40.

HAMON, 2001 : Hamon, Thierry. La corporation des cordonniers de Vannes. *BSPM*, vol. 127, p. 91-160.

HAUTAIS, 1897 : Hautais, Odon (du). Le château de Fescal et les seigneuries de Quistillic et de Marzan. *Revue de Bretagne et de Vendée,* vol. 41, p. 367-389.

HAUTEFEUILLE, 2005a : La cartographie de la paroisse et ses difficultés de réalisation. Christine Delaplace (dir.), *Aux origines de la paroisse rurale en Gaule méridionale (IV-IXe s.), Actes du colloque international de Toulouse, 21-23 mars 2003*. Paris, Errance, p. 24-32.

HÉLIOT, 1974 : Héliot, Pierre. Les origines du donjon résidentiel et les donjons-palais romans de France et d'Angleterre. *Cahiers de civilisation médiévale*, vol. 17, p. 217-234.

HENNEBICQUE, 1980 : Hennebicque, Régine. Espaces sauvages et chasses royales dans le Nord de la France (VIIe-IXe siècles). *Revue du Nord*, vol. 62, p. 35-60.

HERBAUT *et al.*, 2001 : Herbaut, Claudie ; Danet, Gérard ; Le Pennec, Christophe. *Les Remparts de Vannes*. Vannes, Ville de Vannes.

HERVÉ, 2003 : Hervé, Christèle. Les mots de l'urbain dans l'œuvre de Grégoire de Tours. *Revue Archéologique du Centre de la France*, vol. 42, p. 217-225.

HIGOUNET, 1966 : Higounet, Charles. Les forêts de l'Europe occidentale du Ve siècle à l'an Mil. *XIII Settimana di Studi del Centro sull'Alto Medio Evo*, p. 343-398.

HINGUANT, 1994 : Hinguant, Stéphan. *Les mottes médiévales des Côtes-d'Armor,* coll. Patrimoine archéologique de Bretagne, Rennes, Institut Culturel de Bretagne - Centre Régional d'archéologie d'Alet.

HUNOT, LITOUX, 2010 : Hunot, Jean-Yves ; Litoux, Emmanuel. *Nouvelles recherches sur les demeures seigneuriales en Anjou, XIIe-XVe siècles. Patrimoine d'Anjou : études et travaux 4*. Angers, Conseil général du Maine-et-Loire.

IMPEY, *et al.*, 1998 : Impey, Edward ; Lorans, Élisabeth ; Mesqui, Jean. Deux donjons construits autour de l'an mil en Touraine : Langeais et Loches. *Bulletin monumental*, vol. 156, n° 1, p. 9-63.

IMPEY, MCNEILL, 2013 : Impey, Edward ; McNeill, John. La grande salle des ducs de Normandie à Caen. Gwyn Meirion-Jones (dir.), *La demeure seigneuriale dans l'espace Plantagenêt : salles, chambres et tours*. PUR, Rennes, p. 95-131.

IOGNA-PRAT, 1986 : Le « baptême » du schéma des trois ordres fonctionnels : l'apport de l'école d'Auxerre dans la seconde moitié du IXe siècle. *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations,* vol. 41, p. 101-126.

JAFFRE, 1986 : Jaffre, Job. *Seigneurs et seigneuries du Kemenet-Héboé*. Lorient, Dalc'homp sonj.

JEANNERET, 2009a : Jeanneret, Lucie. *L'habitat aristocratique fortifié et fossoyé dans une région de marche: les baronnies de Fougères et de Dol-Combourg face à la Normandie (Xe-XIIIe siècles)*. Mémoire de master 2, université Rennes 2.

JÉGOU, 1875 : Jégou, François. Les templiers et le culte de saint Nicolas. *Revue de Bretagne et de Vendée*, vol. 38, p. 81-88.

JÉZÉQUEL, 1998 : Jézéquel, Yannick. *Les monnaies des comtes et ducs de Bretagne.* Paris, Florange.

JOINEAU, 2011 : Joineau, Vincent. *Étude technique et économique d'une activité industrielle rurale : les moulins de l'Entre-deux-Mers bordelais de la fin du XIe siècle à la Révolution française*. Thèse d'histoire, université de Bordeaux-Montaigne.

JONES, 2001: Jones, Michaël. The naming of parts: remarques sur le vocabulaire des résidences seigneuriales et prin-cières en Bretagne au Moyen Âge, dans Annie Renoux (dir.) *Aux marches du palais. Qu'est-ce qu'un palais médiéval ? Actes du VIIe congrès international d'archéologie médiévale (Le Mans-Mayenne, 9-11 septembre 1999*). Le Mans, Presses universitaires du Maine, p. 45-55.

JONES, MEIRION-JONES, 1992 : Jones, Mickaël ; Meirion-Jones, Gwyn. Châteaux et manoirs en Bretagne: une nouvelle recherche. *Kreiz,* vol. 1, p. 153-189.

JOUET, DELORME, 2007 : Jouet, Philippe ; Delorme, Kilian. *Atlas Historique des Pays et Terroirs de Bretagne.* Morlaix, Skol Vreizh.

JOURNOT, 1992 : Journot, Florence. Châteaux du Languedoc montagnard aux X^{e} et XI^{e} siècles. *Archéologie du Midi Médiéval*, vol. 10, p. 39-62.

KAISER, 1998 : Kaiser, Wolfgang. Penser la frontière : notions et approches. *Histoire des Alpes – Storia delle Alpi – Geschichte der Alpen*, n° 3, p. 63-74.

KEATS-ROHAN, 2008 : Keats-Rohan, Katherine S. B. Les Bretons dans l'Angleterre au XIIe siècle. *Bretons et Normands au Moyen Âge, rivalités, malentendus, convergences, actes du colloque de Cerisy-la-Salle, 5-9 octobre 2005*. Rennes, PUR, p. 263-280.

KERNEIS, 1998 : Kerneis, Soazick. Proto-féodalité. Vassaux et fiefs avant la société féodale. Éric Bournazel, Jean-Pierre Poly (dir.), *Les féodalités*. Paris, Presses Universitaires de France, p. 17-109.

KERNÉVEZ, 1997 : Kernévez, Patrick. *Les fortifications médiévales du Finistère. Mottes, enceintes et châteaux*, coll. Patrimoine archéologique de Bretagne. Rennes, Institut Culturel de Bretagne - Centre Régional d'archéologie d'Alet.

KERNÉVEZ, 2010 : Kernévez, Patrick. Mottes et châteaux du département du Finistère. Joëlle Quaghebeur (dir.), *Le pouvoir et la foi au Moyen Âge en Bretagne et en Europe de*

l'Ouest : mélanges en mémoire du professeur Guillotel, coll. Britannia monastica, n°13-14, Rennes, p. 459-474.

KERNÉVEZ, 2011 : Kernévez, Patrick. *Vicomtes et seigneurs de Léon du XIe au début du XVIe siècle.* Thèse d'histoire, université de Brest.

KERNÉVEZ, 2013 : Kernévez, Patrick. Les trois vies du château de Guémené. *Actes du colloque de Guémené-sur-Scorff, 29-30 avril 2011*. coll. Culture et Patrimoine du Morbihan, n°2, éd. Symposium 56, Langres, Montagnes Noires, Centre d'Histoire de Bretagne, p. 119-134.

KERNÉVEZ, 2015 : Kernévez, Patrick. Mottes castrales et châteaux forts du centre Bretagne. Yves Menez, Thierry Lorho Erwan Chartier-Le Floch (dir.), *Archéologie en centre Bretagne*. Spézet, Coop Breizh, p. 158-171.

KERNEVEZ, LE GALL-TANGUY, 2010 : Kernévez, Patrick ; Le Gall-Tanguy, Régis. Les châteaux et le peuplement en Basse-Bretagne. André Chédeville, Daniel Pichot (dir.), *Des villes à l'ombre des châteaux, naissance et essor des agglomérations castrales en France au Moyen Age*. *Actes du colloque de Vitré (16-17 octobre 2008).* Rennes, PUR, p. 29-42.

KERSUZAN, 2005 : Kersuzan, Alain. *Défendre la Bresse et le Bugey: les châteaux savoyards dans la guerre contre le Dauphiné, 1282-1355*, Presses Universitaires de Lyon, coll. d'Histoire et d'Archéologie médiévales, n°14, Lyon.

KOCH, 2012 : Koch, Jacky. L'art de bâtir dans les châteaux forts en Alsace (Xe-XIIIe siècles). Thèse d'archéologie, université de Nancy.

LA BORDERIE, 1861 : La Borderie, Arthur le Moyne de. Le Quémenet-Héboi et les seigneuries de la Roche-Moisan, des fiefs de Léon et de Pontcallec. *Revue de Bretagne et de Vendée,* vol. 2, p. 372-387.

LA BORDERIE, 1889 : La Borderie, Arthur Le Moyne de. *Essai sur la géographie féodale de la Bretagne, avec la carte des fiefs et seigneuries de cette province*. Rennes, Plihon et Hervé.

LA BORDERIE, 1895 : La Borderie, Arthur Le Moyne de. *Etude historique sur les neuf baronnies de Bretagne.* Rennes, Plihon et Hervé.

LA BORDERIE, 1896 : La Borderie, Arthur Le Moyne de. *Histoire de Bretagne. Tome 1 : topographie générale de la Bretagne de 57 av. J.C. à 753 ap. J.C*. Rennes, Plihon et Hervé.

LA BORDERIE, 1897 : La Borderie, Arthur Le Moine de. Études critiques d'histoire de Bretagne. La chronologie du cartulaire de Redon. *Annales de Bretagne*, vol. 12, p. 474-522.

LA BORDERIE, 1898 : La Borderie, Arthur Le Moyne de. *Histoire de la Bretagne*, vol. 1, Rennes, Plihon et Hervé (réédition 1985 : Imp. de la Manutentions, Mayenne).

LA BORDERIE, 1903 : La Borderie, Arthur Le Moyne de. *La Bretagne; les origines bretonnes (jusqu'à l'an 938 de notre ère)*. Rennes, Plihon et Hommay.

LA MARTINIÈRE, 1927 : La Martinière, Jean (de). L'enceinte romaine de Vannes. *ABPO*, *Mélanges bretons et celtiques offerts à M. J. Loth*, vol. hors-série 37bis, p. 108-121.

LAFFONT, 2004. Laffont, Pierre-Yves. *Atlas des châteaux du Vivarais (Xe - XIIIe siècles).* Documents d'Archéologie en Auvergne et en Rhône-Alpes, n° 25.

LAFFONT, 2009 : Laffont, Pierre-Yves. *Châteaux du Vivarais: pouvoirs et peuplement en France méridionale, du haut Moyen Âge au XIIIe siècle*. Rennes, PUR.

LAFFONT, 2010 : Laffont, Pierre-Yves. Naissance et premier essor des agglomérations castrales d'origine castrale de la moyenne vallée du Rhône (XIe-XIIIe siècles). André Chédeville, Daniel Pichot (dir.), *Des villes à l'ombre des châteaux, Naissance et essor des agglomérations castrales en France au Moyen Âge, (Actes du colloque de Vitré, octobre 2008).* Rennes, PUR, p. 123-139.

LAFFONT, 2014 : Laffont, Pierre-Yves (dir.). *Les élites et leurs résidences en Bretagne au Moyen Âge : actes du colloque organisé par le conseil général des Cotes-d'Armor, Guigamp et Dinan, 28 et 29 mai 2010*. Saint-Brieuc, PUR / Société d'Émulation des Côtes-d'Armor.

LAIGUE, 1945 : Laigue, René de. *Rieux*. Châteaubriant, sans éditeur.

LAIGUE, 2001 : Laigue, René de. *La noblesse bretonne aux XVe- et XVIe sècles. Réformations et montres : évêché de Vannes*. Versailles, Mémoires et documents [édition originale, 1902 : Plihon et Hommay, Rennes].

LALLEMAND, 1904 : Lallemand, Alfred. *Les origines historiques de la ville de Vannes*. Vannes, Galles.

LALOU *et al.*, 2008 : Lalou, Élisabeth, Lepeuple, Bruno, Roch, Jean-Louis (dir.). *Des châteaux et des sources: archéologie et histoire dans la Normandie medieval. Mélanges en l'honneur d'Anne-Marie Flambard-Héricher.* Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen-Le Havre.

LARGILLIÈRE, 1924 : Largillière, René. La topographie du culte de saint Gildas. *MSHAB*, vol. 5, p. 3-25.

LARGILLIÈRE, 1925 : Largillière, René. *Les saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique romaine*. Rennes, Plihon.

LAUWERS, 2004 : Lauwers, Michel. De l'Église primitive aux lieux de culte: autorité, lectures et usages du passé de l'Église dans l'Occident médiéval (IX-XIII siècle). Jean-Marie Sansterre (dir.), *L'autorité du passé dans les sociétés médiévales*, Collection de l'École française de Rome, 333 ; Bibliothèque de l'Institut historique belge de Rome, vol. 52, p. 297-323.

LAUWERS, 2005 : Lauwers, Michel. Paroisse, paroissiens et territoire. Remarques sur *parochia* dans les textes latins du Moyen Âge. *Médiévales*, n° 49, p. 11-32.

LAUWERS, 2013 : Lauwers, Michel. De l'*incastellamento* à l'*inecclesiamento* Monachisme et logiques spatiales du féodalisme. *Cluny. Les moines et la société au premier âge féodal.* Rennes, PUR, p. 315-338.

LE BADÉZET, 2002. Le Badézet, Nicolas. *Mottes en enceintes du département du Morbihan (XIe-XIIIe siècles).* Mémoire de maîtrise, université Rennes 2.

LE BOUEDEC, 2000 : Le Bouedec, Gérard (dir.). *Pouvoirs et littoraux du XVe au XXe siècles. Actes du colloque de Lorient, 24-26 septembre 1998.* Rennes, PUR.

LE BOUTEILLER, 1913 : Le Bouteiller. Note sur plusieurs enceintes de terre et autres monuments existant dans la forêt de Fougères. *BSAIV*, vol. 43, p. 1-29.

LE BRAS, 1925 : Le Bras, Jean. Les chapelles castrales. *BSPM*, p. 28-34.

LE CALLONEC, 1999 : Le Callonec, Gwenaelle. *Pierres guémenoises ou le château disparu*. Gourin, Kaltiagraphic.

LE CERF, 1905 : Le Cerf, René. Une paroisse bretonne sous l'Ancien régime Mûr et ses trèves. Guingamp, Anger-Rouquette.

LE CLOIREC, POUILLE, 2000 : Le Cloirec, Gaëtan ; Pouille, Dominique. Les chefs-lieux de civitas de la péninsule armoricaine : Condate, Darioritum, Fanum Martis Vorgium, quatre villes fortement éprises des modèles romains. *Archéopages,* n° 20, p. 32-38.

LE DÉAN, 1839 : Le Déan, M.. Examen de deux questions de géographie ancienne. *Annuaire statistique, historique et administratif du département du Morbihan*, p. 36-60.

LE DU-BLAYO, 2007 : Le Du-Blayo, Laurence. *Le Paysage en Bretagne, Enjeux et défis*. Quimper, Palantines.

LE DUC, 1881 : Le Duc, Dom Placide. *Histoire de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé*. Quimperlé, Clairet.

LE GALL, 2014 : Le Gall, Joseph. Une résidence aristocratique des VIIIe-IXe siècles au cœur de la Bretagne. L'enceinte de Bressilien à Paule (Côtes-d'Armor). Yvon Pellerin, Pierre-Yves Laffont (éd.), *Les élites et leurs résidences en Bretagne au Moyen Age:*

actes du colloque organisé par le conseil général des Cotes-d'Armor, Guigamp et Dinan, 28 et 29 mai 2010. Saint-Brieuc, PUR, p. 125-138.

LE GALL, LEROY, 2015 : Le Gall, Joseph ; Leroy, Benjamin. Le Haut Moyen Âge. Yves Menez, Thierry Lorho Erwan Chartier-Le Floch (dir.), *Archéologie en centre Bretagne.* Spézet, Coop Breizh, p. 127-139.

LE GOFF, 1968 : Le Goff, Jacques. Apostolat mendiant et fait urbain dans la France médiévale : l'implantation géographique et sociologique des ordres mendiants (XIIIe-XVe s.). *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, vol. 84, n° 152, p. 69-76.

LE GOFF, 1999 : Le Goff, Jacques. Le désert-forêt dans l'Occident médiéval. *Un autre Moyen Âge*. Paris, Gallimard, p. 495-510.

LE GUENNEC, 1915 : Le Guennec, Louis. Les Mottes féodales du pays de Morlaix. *BSAF,* vol. 42, p. 86-105.

LE JAN, 1995 : Le Jan, Régine. *Famille et pouvoir dans le monde franc (VIIe-Xe siècle).* Paris, Publications de la Sorbonne.

LE MAHO, 1976 : Le Maho, Jacques. L'apparition des seigneuries châtelaines dans le Grand-Caux à l'époque ducale. *Archéologie médiévale*, vol. 6, p. 5-148.

LE MAHO, 1983 : Genèse d'une fortification seigneuriale: les fouilles de la motte de Mirville (XIe - XIIe siècles). *Château Gaillard*, vol. 11, p. 183-191.

LE MAHO, 1985 : Note sur l'histoire d'un habitat seigneurial des XIe et XIIe siècles en Normandie: Mirville. R. Allen Brown (dir.) *Anglo-Norman Studies 7: Proceedings of the Battle Conference 1984.* Woodbridge, Boydell Press, p. 214-223.

LE MENÉ, 1878a : Le Mené, Joseph-Marie. Généalogie des barons de Lanvaux. *BSPM*, p. 142-144.

LE MENÉ, 1878b : Le Mené, Joseph-Marie. Généalogie des seigneurs d'Hennebont. *BSPM*, p. 139-141.

LE MENÉ, 1878c : Le Mené, Joseph-Marie. Généalogie des sires de Rochefort. *BSPM*, p. 145-154.

LE MENÉ, 1879 : Le Mené, Joseph-Marie. Généalogie des barons de la Roche Bernard. *BSPM*, p. 213 et sq.

LE MENÉ, 1879a. Le Mené, Jospeh-Marie. Généalogie des sires de Rieux. *BSPM*, p. 3-17.

LE MENÉ, 1879b. Le Mené, Jospeh-Marie. Généalogie des barons de la Roche-Bernard. *BSPM*, p. 213-217.

LE MENÉ, 1880 : Le Mené, Joseph-Marie. Généalogie des Sires de Malestroit. *BSPM*, p. 11-24.

LE MENÉ, 1881 : Le Mené, Jospeh-Marie. L'église cathédrale de Vannes. *BSPM*.

LE MENÉ, 1888 : Le Mené, Joseph-Marie. *Histoire du diocèse de Vannes*, vol. 1, Vannes, Lafitte.

LE MENÉ, 1891-1894 : Le Mené, Joseph-Marie. *Histoire archéologique, féodale et religieuse des paroisses du diocèse de Vannes*, 2 vol. Vannes, Lafitte.

LE MENÉ, 1894 : Le Mené, Joseph-Marie. Construction de la Tour d'Elven. *BSPM*, p. 14 et sq.

LE MENÉ, 1896 : Le Mené, Joseph-Marie. L'hôpital Saint-Nicolas de Vannes. *BSPM*, p. 93-146.

LE MENÉ, 1899 : Le Mené, Joseph-Marie. Le temple gallo-romain d'Allaire. *BSPM*, p. 17-20.

LE MENÉ, 1901 : Le Mené, Joseph-Marie. Le château d'Elven en 1660. *BSPM*, p. 77 et sq.

LE MENÉ, 1903 : Le Mené, Joseph-Marie. Abbaye de Prières. *BSPM*, vol. 47, p. 8-80.

LE MENÉ, 1913 : Le Mené, Joseph-Marie. Les châteaux-forts du Morbihan (La Motte, l'Hermine, Suscinio, Auray). *BSPM*, vol. 57, p.137-158.

LE MENÉ, 1916 : Le Mené, Joseph-Marie. Les châteaux-forts du Morbihan (suite). *BSPM,* vol. 58, p. 56-91.

LE MOING, 1990 : Le Moing, Jean-Yves. *Les noms de lieux bretons en Haute-Bretagne.* Spézet, Coop Breizh.

LEBECQ, 2011 : Lebecq, Stéphane. *Hommes, mers et terres du Nord au début du Moyen Age: Volume 1, Peuples, cultures, territoires*. Presses Universitaires Septentrion, Lille.

LEBLANC, 2005 : Leblanc, Olivier. Aux origines de la seigneurie de Coucy, la lignée des Boves-Coucy. *Revue Archéologique de Picardie*, n° 1-2, p. 145-154.

LECORNEC, 1965 : Lecornec, Joël. Structure de la voie romaine Vannes-Angers. *ABPO*, vol. 72, p. 175-178.

LEGROS, 2010 : Legros, Sébastien. *Moines et seigneurs dans le Bas-Maine. Les prieurés bénédictins du Xe au XIIIe siècle*. Rennes, PUR.

LEGUAY, 1968. *Les comptes des miseurs de la ville de Rennes au XVe siècle*. Thèse de doctorat, université de Rennes.

LEGUAY, 1975a : Leguay, Jean-Pierre. Vannes au XVe siècle. Étude de topographie urbaine (1e partie). *ABPO,* vol. 82, n° 2, p. 115-132.

LEGUAY, 1975b : Leguay, Jean-Pierre. Vannes au XVe siècle. Étude de topographie urbaine (2e partie). *ABPO,* vol. 82, n° 3, p. 251-268.

LEGUAY, 1976 : Leguay, Jean-Pierre. Vannes au XVe siècle. Aspects institutionnels, économiques et sociaux. *BSPM*, vol. 103, p. 45-120.

LEGUAY, 1981 : Leguay, Jean-Pierre. *Le réseau urbain au Moyen Âge : les villes du duché de Bretagne aux XIVe et XVe siècles.* Paris, Maloine SA.

LEGUAY, 1983 : Leguay, Jean-Pierre. Le rôle des moines bénédictins dans la formation et le développement des villes et des paroisses urbaines au Moyen Âge. Exemples bretons et savoyards. *Quinze siècles de présence bénédictine en Savoir et dans les pays de l'Ain. Actes du colloque de Belley et Chambéry, mars 1981, Cahiers de civilisations alpines*, n° 3, p. 95-119.

LEGUAY, 1988 : Leguay, Jean-Pierre. *Histoire de Vannes et de sa région*. Toulouse, Privat.

LEGUAY, 1994 : Leguay, Jean-Pierre. Métiers de l'artisanat dans les villes du duché de Bretagne aux XIVe et XVe siècles. *Les métiers au Moyen Age, aspects économiques et sociaux. Actes du colloque international de Louvain-la-Neuve, 7-9 octobre 1993*. Louvain-la-Neuve, Publications de l'Institut d'Etudes Médiévales.

LEGUAY, 2010 : Leguay, Jean-Pierre. Les villes castrales de Bretagne au XVe siècle. André Chédeville, Daniel Pichot (dir.), *Des villes à l'ombre des châteaux, naissance et essor des agglomérations castrales en France au Moyen Age*. *Actes du colloque de Vitré (16-17 octobre 2008).* Rennes, PUR, p. 65-77.

LEGUAY, ROBINO, 2000 : Leguay, Jean-Pierre, Robino, Pierre. Auray et sa châtellenie (XIe - milieu du XVIe siècle). *MSHAB*, vol. 78, p. 5-73.

LELOUP, 1999. Leloup, Daniel. *Halles de Bretagne. Cinq siècles d'histoire*. Rennes, Apogée.

LEPEUPLE, 2008 : Lepeuple, Bruno. Deux contres-châteaux d'Henri Ier Beauclerc en 1118-1119 : approche historiques et topographique. Élisabeth Lalou, Bruno Lepeuple, Jean-Louis Roch (dir.) *Des châteaux et des sources: archéologie et histoire dans la Normandie médiévale. Mélanges en l'honneur d'Anne-Marie Flambard Héricher*. Presses universitaires de Rouen-Le Havre, Rouen, p. 187-202.

LEVILLAIN, 1951 : Levillain, Léon. La marche de Bretagne, ses marquis, ses comtes. *Association bretonne*, vol. 58, p. 88-117.

LOBINEAU, 1836 : Lobineau, Guy-Alexis (dom). *Les vies des saints de Bretagne et des personnes d'une éminente piété qui ont vécu dans cette province*. Nouvelle édition augmentée par M. Tresvaux, Paris, Méquignon Junior.

LOT, 1907 : Lot, Ferdinand. La Vie de saint Gildas. *ABPO,* vol. 23, n°2, p. 247-299 et n°3, p. 364-388.

LOT, 1910 : Lot, Ferdinand. Mélanges d'histoire bretonne, *Gildae vita* et *translatio*. *ABPO*, volume 25, p. 346-365 et p. 493-519.

LOT, 1929 : Lot, Ferdinand. Le nom de saint Gildas dans l'île de Bretagne, en Irlande et en Armorique. *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres*, vol. 73, n°1, p. 11-13.

LOTH, 1901 : Loth, Joseph. Bibliographie : Arthur Le Moyne de La Borderie, Histoire de Bretagne, trois volumes, 1896-1899. *Revue celtique*, vol. 22, p. 84-114.

LOTH, 1926 : Loth, Joseph. Le rôle du pays vannetais dans la formation de la nation bretonne. *BSPM,* vol. 64, p. 236-248.

LOUIS, 1989 : Louis, Étienne. Mottes castrales et maisons fortes en Ostrevent. *Valentiana,* vol. 4, p. 46-58.

LOUISE, 1990 : Louise, Gérard. Châteaux et frontière seigneuriale au XIe siècle : l'exemple du Saosnois aux confins de la seigneurie de Bellême et du comté du Maine. *Château-Gaillard, actes du colloque international de Najac (France), 29 août-3 septembre 1988*. CRAHM, Caen, p. 225-246.

LOUISE, 1998 : Louise, Gérard. La mise en place du réseau castral sur les confins de la Normandie et du Maine dans le cadre du futur territoire du département de l'Orne (Xe-XIIe siècle). *Autour du château médiéval. Actes des rencontres historiques et archéologiques de l'Orne, Alençon, 5 avril 1997.* Société historique et archéologique de l'Orne, Coll. Mémoires et Documents, n°1, p. 37-54.

LUCO, 1884 : Luco, abbé. *Pouillé historique de l'ancien diocèse de Vannes : bénéfices séculiers*, Vannes, Galles [Reprend : Luco, abbé. Les paroisses. *BSPM*, 1877, p. 113-146 ; Luco, abbé. Les paroisses – suite. *BSPM*, 1877, p. 3-66 ; Luco, abbé. Les paroisses – suite. *BSPM*, 1878, p. 155-208 ; Luco, abbé. Les paroisses – suite. *BSPM*, 1878, p. 5-47 ; Luco, abbé. Les paroisses – suite. *BSPM*, 1879, p. 47-196 ; Luco, abbé. Les paroisses – suite. *BSPM*, 1880, p. 25-145 ; Luco, abbé. Les paroisses – suite. *BSPM*, 1882, p. 78-142 ; Luco, abbé. Les paroisses – suite. *BSPM*, 1883, p. 89-221 ; Luco, abbé. Les paroisses. *BSPM*, 1875, p. 110-220].

LUNVEN, 2012. Lunven, Anne. *Construction de l'espace religieux dans les diocèses de Rennes, Dol et Alet/Saint-Malo. Approches historique et archéologique de la formation des territoires ecclésiastiques – diocèse, paroisse et cadres intermédiaires – entre le Ve et le XIIIe siècle*. Thèse de doctorat, université de Rennes.

LUNVEN, 2014 : Lunven, Anne. From Plebs to Parochia : The Perception of the Church in Space from the Ninth to the Twelfth Century (Dioceses of Rennes, Dol, and Saint-Malo). Meredith Cohen et Fanny Madeline, *Space in the medieval West. Places, territories and imagined geographies.* Farnham, Ashgate, p. 99-114.

MADELINE, 2009 : Madeline, Fanny. *La politique de construction des Plantagenêt et la formation d'un territoire politique, 1154-1216*. Thèse dactylographiée, Paris.

MADELINE, 2014 : Madeline, Fanny. *Les Plantagenêts et leur empire.* Rennes, PUR.

MAGUER, 1996 : Maguer, Patrick. Les enceintes fortifiées de l'Age du Fer dans le Finistère. *RAO,* vol. 13, n°1, p. 103-121.

MAHÉ, 1825 : Mahé, Joseph. *Essai sur les antiquités du département du Mobihan.* Vannes, Galles.

MAITRE, 1886 : Maître, Léon. *Les villes disparues de la Loire-Inférieure*. Tome 1, Nantes-Rennes, V. Forest / E. Grimaud.

MAÎTRE, 1887a : Maître, Léon. État de la navigation sur la Vilaine au XVe siècle. *Revue historique de l'Ouest*, vol. 5, Nantes.

MAITRE, 1887b : Maître, Léon. La station gallo-romaine de Rieux-Fégréac. *Bulletin de la Société d'Archéologie de Nantes et de Loire-Inférieure*, n° 25, p. 1-34.

MAÎTRE, 1890 : Maître, Léon. *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix-de-Quimperlé*. Rennes, Plihon et Hommay.

MAÎTRE, 1893 : Maître, Léon. *Géographie historique et descriptive de la Loire-Inférieure. Tome 1, Les villes disparues des Namnètes*. Nantes, E. Grimaud.

MAÎTRE, 1910 : Maître, Léon. Situation du diocèse de Nantes au XIe et au XIIe siècle. *ABPO,* vol. 26, p. 489-518.

MAÎTRE, 1928 : Maître, Léon. Domaines de Bretagne dépendant de la couronne ducale. *ABPO*, vol. 38, p. 188-207.

MARCHEGAY, 1853 : Marchegay, Paul. Archives d'Anjou, recueil de documents et méméoires inédits sur cette province sous les auspices du conseil général de Maine-et-Loire. Angers, Cosnier.

MARSILLÉ, 1929. Marsillé, Louis. Les voies romaines du Morbihan. *BSPM*, p. 3-59.

MARSILLÉ, 1982 : Marsillé, Henri. Vannes au Moyen Âge*, BSPM,* p. 71.

MARTIN, 1895 : Martin, A. Explorations archéologiques dans le Morbihan. Tumulus de Coët-ar-Houarn (bois de fer) près de Baud. *Revue archéologique*, vol. 26, p. 56-70.

MARTIN, 1899 : Martin, A. Exploration de la butte de Kernec en Languidic (Morbihan). *Revue Archéologique*, vol. 34, p. 97-107.

MARTIN, 1975 : Martin, Hervé. *Les ordres mendiants en Bretagne (vers 1230-vers 1530) : pauvreté volontaire et prédication à la fin du Moyen Age.* Institut armoricain de recherches historiques, n°19, Paris, Klincksieck.

MARTIN, 1978 : Martin, Jean-Marie. L' *incastellamento* : mutation de l'habitat dans l'Italie du Xe siècle. *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public,* vol. 9, n° 9, p. 235-249.

MATZ, 2001 : Matz, Jean-Michel. Collégiales urbaines et collégiales castrales dans le diocèse d'Angers au Moyen Âge. *ABPO*, vol. 108, n° 3, p. 5-33.

MATZ, 2012 : Matz, Jean-Michel. Couvents mendiants et polycentrisme religieux dans les cités épiscopales de la province ecclésiastique de Tours (XIIIe-début XVIe siècle). Dominique Rigaux (dir.) *et al., Expériences religieuses et chemins de perfection dans l'Occident médiéval. Colloque international en l'honneur d'André Vauchez*, *Paris, 2009*. Paris, AIBL.

MAUDET DE PENHOËT, 1812 : Maudet de Penhoët, Armand-Louis-Bon. *Antiquités égyptiennes dans le département du Morbihan*. Vannes, Mahé-Bizette.

MAUGER, 1997 : Mauger, Michel. *En passant par la Vilaine : de Redon à Rennes en 1543*. Rennes, Apogée.

MAZEL, 2006 : Mazel, Florian. Seigneurs, moines et chanoines : pouvoir local et enjeux ecclésiaux à Fougères à l'époque grégorienne (milieu XIe-milieu XIIe siècle). *APBO*, n° 113, p. 105-135.

MAZEL, 2008 : Mazel, Florian (dir.). *L'espace du diocèse: genèse d'un territoire dans l'Occident médiéval, Ve-XIIIe siècle. Actes des journées d'étude des 15 mai 2004 et 9 avril 2005.* Rennes, PUR.

MAZURIER, 2006 : Mazurier, Sébastien. *Habitats aristocratiques fossoyés et pouvoirs dans la baronnie de Laval du XIe au XVe siècle*. Thèse d'archéologie, Université du Maine.

MEIRION-JONES, 1998 : Meirion-Jones, Gwyn. La résidence seigneuriale en Bretagne: problèmes et progrès récents de la datation dendrochronologique et de son interprétation. Catherine Laurent, Bernard Merdrignac et Daniel Pichot (dir.), *Mondes de l'Ouest et villes du monde. Regards sur les sociétés médiévales. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville*. Rennes, PUR, p. 219-239.

MEIRION-JONES, 2012 : Meirion-Jones, Gwyn. L'évolution de la salle dans la résidence noble en Bretagne. Alain Salamagne, Jean Kerhervé et Gérard Danet, *Châteaux et modes de vie au temps des ducs de Bretagne, XIIIe-XVIe siècle*. Rennes, PUR, p. 192-212.

MEIRION-JONES, 2013 : Meirion-Jones, Gwyn (dir.). *La demeure seigneuriale dans l'espace Plantagenêt : salles, chambres et tours*. Rennes, PUR.

MEIRION-JONES, JONES, 2000 : Meirion-Jones, Gwyn ; Jones, Michaël. La résidence noble en Bretagne du XIIe au XVIe siècle : une synthèse illustrée de quelques exemples morbihannais. *BSPM,* vol. 126, p. 28-103.

MÉNAGE, 1683 : Ménage. *Histoire de Sablé*. Paris, Le Petit, 1683.

MENEZ, HINGUANT, 2010 : Menez, Yves ; Hinguant, Stéphan. *Fouilles et découvertes en Bretagne*. Rennes, Ouest-France/Inrap.

MENGUS ET ALII., 2001 : Mengus, Nicolas ; Fuchs, Monique ; Rieger, Théodore. *Châteaux-forts d'Alsace*. Schiltigheim, G4J.

MENJOT, 1996 : Menjot, Denis. *Les villes frontières (Moyen Âge - Époque moderne)*, Paris, L'Harmattan.

MERDRIGNAC, 1980 : Merdrignac, Bernard. L'évolution d'un cliché hagiographique : Saint-Melaine, Saint-Mars et l'eulogie métamorphosée en serpent. *ABPO*, vol. 87, n° 4, p. 589-605.

MESQUI, 1986 : Mesqui, Jean. Maisons, maisons fortes ou châteaux ? Les implantations nobles dans le comté de Valois et les franges occidentales du comté de Champagne aux XIIIe et XIVe siècles. Michel Bur (dir.), *Aux origines du second réseau urbain: les peuplements castraux dans les pays de l'Entre-Deux ; Alsace, Bourgogne, Champagne, Franche-Comté, Lorraine, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Sarre ; actes du colloque de Nancy, 1er-3 octobre 1992*. Nancy, Presses universitaires de Nancy, p. 185-214.

MEURET, 1993 : Meuret, Jean-Claude. *Peuplement, pouvoir et paysage sur la marche Anjou-Bretagne.* Laval, Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne.

MEURET, 2006 : Meuret, Jean-Claude. Visseiche, vingt-cinq siècles d'aristocratie. De l'archéologie à l'écrit. *MSHAB*, vol. 84, p. 131-181.

MEURET, 2010 : Meuret, Jean-Claude. Origines et débuuts des villes de la marche bretonne. André Chédeville, Daniel Pichot (dir.), *Des villes à l'ombre des châteaux, naissance et essor des agglomérations castrales en France au Moyen Age*. *Actes du colloque de Vitré (16-17 octobre 2008).* Rennes, PUR, p. 43-64.

MÉVEL, 1916. Mével, abbé. Mottes féodales. *BSAF,* vol. 43, p. 103-110.

MIGNOT, CHATENET, 1993 : Mignot, Claude, Chatenet, Monique (dir.). *Le manoir en Bretagne (1380-1600)*. Cahiers de l'Inventaire n° 28, Paris, Éditions de l'Imprimerie Nationale.

MILLER, 2000 : Miller, Maureen Catherine. *The Bishop's Palace : Architecture and Authority in Medieval Italy*. Ithaca, Cornell University Press.

MIYAMATSU, 1986 : Miyamatsy, Hironori. *Bourgs et bourgeois dans l'ouest de la France (XIe-XIIIe siècles).* Thèse de doctorat, Université Rennes 2.

MORÉRI, 1759 : Moréri, Louis. *Le grand dictionnaire historique, ou Le mélange curieux de l'histoire sacrée et profan*e. Paris, Les Libraires associés, 10 volumes.

MORICEAU, 2008. Moriceau, Jean-Marc. *L'Histoire du méchant loup. 3000 attaques sur l'homme en France (XVe - XXe siècle)*. Paris, Fayard.

MORIN, 2010 : Morin, Stéphane. *Trégor, Goëlo, Penthièvre. Le pouvoir des Comtes de Bretagne du XIe au XIIIe siècle*. Rennes, PUR, Société d'Émulation des Côtes-d'Armor.

MORVAN, 1999. Morvan, Frédéric. Le Livre des Ostz (1294), Un éclairage sur les rapports du duc avec la noblesse bretonne à la fin du XIIIe siècle. Jean Kerhervé (dir.), *Noblesse de Bretagne du Moyen Age à nos jours*. Rennes, PUR, Institut Culturel de Bretagne, p. 37-88.

MORVAN, 2004 : *Les hommes d'armes du duché de Bretagne de 1213 à 1381.* Thèse de doctorat, Université de Lille.

MORVAN, 2008 : Morvan, Frédéric. Alain VI, vicomte de Rohan ou l'origine de la fortune des Rohan. *BSPM,* vol. 134, p. 79-122.

MORVAN, 2009a : Morvan, Frédéric. *La chevalerie bretonne et la formation de l'armée ducale : 1260 à 1341*. Rennes, PUR.

MORVAN, 2009b : Morvan, Frédéric. Les règlements des conflits de succession dans la noblesse bretonne au XIIIe siècle. *ABPO*, vol. 116, n°2, p. 7-53.

MORVAN, 2009c : Morvan, Frédéric. Au cœur de l'entourage des ducs de Bretagne, Thibaud de Derval (vers 1280-vers 1330), vicomte de Donges, seigneur de Rochefort. *MSHAB,* vol. 88, p. 5-47.

MORVAN, 2013 : Morvan, Frédéric. Les seigneurs de Guémené (XIIIe-XIVe siècle). *Actes du colloque de Guémené-sur-Scorff, 29-30 avril 2011*. Langres, éd. Symposium 56, Montagnes Noires, p. 51-78.

MORVAN, 2014 : Morvan, Frédéric. *Les chevaliers bretons: entre Plantagenêts et Capétiens, du milieu XIIe au milieu XIIIe siècle*. Spézet, Coop Breizh.

MORVANNOU, 1974 : Morvannou, François. Guénolé et Guénaël. *ABPO*, volume 81, numéro 1, p. 25-42.

MOUILLEBOUCHE, 2002 : Mouillebouche, Hervé. *Les maisons fortes en Bourgogne du Nord du XIIIe au XVIe siècle*. Dijon, Presses universitaires de Dijon.

MOUILLEBOUCHE, 2012 : Mouillebouche, Hervé. Châteaux et routes en Bourgogne. *Châteaux et Atlas: inventaire, cartographie, iconographie, XIIe - XVIIe siècle ; actes du second colloque international au château de Bellecroix (Chagny), 19 -21 octobre 2012*. Chagny, Publications du CeCAB, p. 30-49.

MOUILLEBOUCHE, (à paraître) : Mouillebouche, Hervé. Châteaux et étangs en Bourgogne. *L'eau autour du château. Actes du quatrième colloque international au château de Bellecroix, 17-19 octobre 2014*. Chagny, Centre de castellologie de Bourgogne.

MOUSNIER, 2008 : Mousnier, Mireille. Vicomtes de Gimois ou de Terride : une difficile polarisation. Hélène Débax (dir.), *Vicomtes et vicomtés dans l'Occident médiéval*. Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, p. 87-102.

MOUTON, 2003 : Mouton, Daniel. *La « Roca » de Niozelles et les mottes castrales du bassin de la Durance moyenne et ses abords*. Thèse de doctorat, Université d'Aix-Marseille.

MOUTON, 2008 : Mouton, Daniel. *Mottes castrales en Provence. Les origines de la fortification privée au Moyen Age*. Documents d'Archéologie française, n°102.

MOUTON, 2012 : Mouton, Daniel. Mottes castrales en Provence. Pouvoir et dynamique d'occupation du territoire. Anne-Marie Flambard-Héricher et Jacques Le Maho (dir.), *Château, ville et pouvoir au Moyen Age. Actes de la Table ronde n°7 du CRAHM (2008)*. Caen, Publications du CRAHM, p. 157-166.

MOYNE, COLARDELLE, 2012 : Moyne, Jean-Pierre, Colardelle, Michel. Châteaux et bourgs castraux dans les marches delphino-savoyardes, au service des ambitions territoriales de deux principautés rivales. Anne-Marie Flambard-Héricher et Jacques Le Maho (dir.), *Château, ville et pouvoir au Moyen Age. Actes de la Table ronde n°7 du CRAHM (2008)*. Caen, Publications du CRAHM, p. 167-188.

MUNIER, 1963 : Munier, Charles (éd.). *Conilia Galliae, a. 314- a.506*. *CCL* 145.

MUSSAT, 1986 : Mussat, André. La cathédrale Saint-Pierre de Vannes. *Congrès archéologique de France, 141e session - Morbihan, 1983*. Paris, Société française d'archéologie / CNRS, p. 294-313.

NAAS, 1986 : Naas, Patrick. *L'extrémité occidentale des landes de Lanvaux et la région de Baud. Inventaire archéologique et historique du peuplement du Néolithique à la fin du Moyen Age.* Mémoire de maîtrise d'histoire de l'art, université Rennes 2.

NAAS, 1993 : Naas, Patrick. Prospection archéologique dans le Morbihan intérieur. *Penn ar bed*, n°148-149.

NAULIN, 1957 : Naulin, Henri. Les anciennes murailles nantaises dites « Murs Sarrasins ». *Bulletin de la SAHN*, vol. 96, p. 126-136.

NISSEN-JAUBERT, 2004. Nissen-Jaubert, Anne. Historiographie de la spatialisation des élites : les approches archéologiques. *L'historiographie des élites dans le haut Moyen Âge (Actes du colloque, Université de Marne-la-Vallée, 28 -29 novembre 2003)*. s.l., non paginé. <http://lamop.univ-paris1.fr/archives/elites/>

OFFICE DE LA LANGUE BRETONNE, 2007 : Office de la langue bretonne. *Étude normative des toponymes de Pontivy*, s.l.

OGÉE, *Dictionnaire* : Ogée Jean-Baptiste. *Dictionnaire historique et géographique de la Province de Bretagne*, Rennes, Molliex, 1845 (première édition : 1769).

OILLIC, 2011 : Oillic, Jean-Charles. *Végétation, peuplement, métallurgie en Brocéliande : étude interdisciplinaire de la forêt de Paimpont (Bretagne, France) depuis la fin du Tardiglaciaire.* Thèse d'archéologie, université Rennes 1.

PASTOUREAU, 2012. Pastoureau, Michel. Symbolique médiévale et moderne. *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques*, vol. 143, p.b198-206.

PERICHON, 2006 : Perichon, Samuel. Les noms de lieux signalant des bois, des landes, des haies et des essences bocagères en Ille-et-Vilaine. *ABPO,* vol. 113, n° 1, p. 7-24.

PERICHON, 2010 : Perichon, Samuel. La géographie des phytotoponymes en Bretagne. *ABPO,* vol. 117, n° 2, p. 9-24.

PÉROUSE DE MONTCLOS, 2007 : Pérouse de Montclos, Jean-Marie. Architecture, méthode et vocabulaire. Éditions du Patrimoine, Paris, 6e édition (1ère édition : 1972).

PESEZ, 1985 : Pesez, Jean-Marie. Approches méthodologiques d'un recensement général des fortifications de terre médiévales en France. *Château-Gaillard,* vol. 12, p.79-90.

PESEZ, 1986 : Pesez, Jean-Marie. Maison forte, manoir, bastide, tour, motte, enceinte, moated-site, wasserburg, ou les ensembles en archéologie. Bur (dir.), *La maison forte au Moyen Âge. Actes de la Table ronde de Nancy-Pont-à-Mousson des 31 mai - 3 juin, 1984.* Paris, CNRS, p. 331-340.

PETIT-DUTAILLIS, 1915 : Petit-Dutaillis, Charles. De la signification du mot « Forêt » à l'époque franque. Examen critique d'une position allemande sur la transition de la propriété collective à la propriété privée. *Bibliothèque de l'école des chartes*, vol. 76, n° 1, p. 97-152.

PEUCHET, 1798. Peuchet, Jacques. *Dictionnaire universel de la géographie commerçante*. Paris, Blanchon.

PICHOT, 2002 : Pichot, Daniel. Le moulin et l'encellulement dans l'ouest français (XIe-XIIIe siècle). *Moulins et meuniers dans les campagnes européennes (IXe - XVIIIe siècle): actes des XXIes Journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran, 3, 4, 5 septembre 1999.* Toulouse, Presses universitaires du Mirail, p. 110-129.

PICHOT, 2003 : Pichot, Daniel. Communauté et territoire villageois dans l'ouest de la France (XIe-XIIIe siècle). Françoise Michaud-Fréjaville (dir.), *Paysans en leur communauté, Cahiers de Recherches Médiévales,* vol. 10, p. 9-28.

PICHOT, 2010 : Pichot, Daniel. Vitré : une ville et son château. André Chédeville, Daniel Pichot (dir.), *Des villes à l'ombre des châteaux, naissance et essor des agglomérations*

castrales en France au Moyen Age. Actes du colloque de Vitré (16-17 octobre 2008). Rennes, PUR, p. 15-24.

PICHOT, 2011 : Pichot, Daniel. Bretagne/Maine: de la marche à la frontière entre Vitré et Laval (VIe-XVe siècle). Michel Catala, Dominique Le Page, Jean-Claude Meuret (dir.), *Frontières oubliées, frontières retrouvées: marches et limites anciennes en France et en Europe,*. Nantes/Rennes, Centre de recherches en histoire internationale et atlantique/PUR, p. 87-100.

PICHOT, 2012 : Pichot, Daniel. Prieurés et société dans l'ouest, XIe-XIIIe siècles : Éléments d'historiographie et premier bilan d'une enquête. *ABPO,* vol. 113, n° 2, p. 9-32.

PICHOT, 2014 : Une enquête d'histoire urbaine. Les villes castrales en Bretagne au Moyen Âge. Pierre-Yves Laffont (dir.), *Les élites et leurs résidences en Bretagne au Moyen Âge*. Rennes, PUR / Société d'Émulation des Côtes-d'Armor, p. 175-192.

PICHOT, 1996 : Pichot, Daniel. *Le Bas-Maine du Xe au XIIIe siècle : étude d'une société*. Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne, supplément n° 7.

PIRAULT, 2003 : Pirault, Lionel. L'agglomération antique de Locmariaquer (Morbihan) État des connaissances. *ABPO*, vol. 110, n° 1, p. 7-27.

PLANIOL, 1888 : Planiol, Marcel. *L'assise au comte Geoffroy, étude sur les successions féodales en Bretagne*. Paris / Rennes, Larose et Forsel / H. Caillière.

PLANIOL, 1896 : Planiol, Marcel. *La très ancienne coutume de Bretagne : avec les assises, constitutions de parlement et ordonnances ducales, suivies d'un recueil de textes divers antérieurs à 1491. Édition critique, accompagnée de notices historiques et bibliographiques*. Rennes, Plihon.

PLANIOL, 1953 : Planiol, Marcel. *Histoire des institutions de la Bretagne (droit public et droit privé)*. Mayenne, Durtelle de Saint-Sauveur, volume 1.

POISSON, 1992 : Poisson, Jean-Michel. *Le château médiéval, forteresse habitée, (XIème-XVIème s.) Archéologie et histoire : perspectives de la recherche en Rhône-Alpes. Actes du colloque de Lyon, 1988, DAF*, vol. 32.

POISSON, 1998 : Poisson, Jean-Michel. Église et château sur le site de Villars (Ain). *Papauté, monachisme et théories politiques : les églises locales. Etudes d'histoire médiévale offertes à Marcel Pacaut.* vol. 2, p. 763-777.

PRADIÉ, 2008 : Pradié, Pascal. Un manoir seigneurial de l'abbaye de Fécamp, la maison forte d'Écretteville-lès-Baons. Élisabeth Lalou, Bruno Lepeuple, Jean-Louis Roch (dir.) *Des châteaux et des sources: archéologie et histoire dans la Normandie médiévale. Mélanges en l'honneur d'Anne-Marie Flambard Héricher*. Rouen, Presses universitaires de Rouen-Le Havre, p. 307-340.

QUAGHEBEUR, 2000 : Quaghebeur, Joëlle. Puissance publique, puissance privée sur les côtes du comté de vannes (IXe-XIIe siècle). Gérard Le Bouédec (dir.), *Pouvoirs et littoraux du XVe au XXe siècle, actes du colloque de Lorient, 24-26 septembre 1998*. Rennes, PUR, p. 11-28.

QUAGHEBEUR, 2002 : Quaghebeur, Joëlle. *La Cornouaille du IXe au XIIe siècle : mémoire, pouvoirs, noblesse*. Rennes, PUR.

QUAGHEBEUR, 2005 : Quaghebeur, Joëlle. Quaghebeur, Joëlle. Norvège et Bretagne aux IXe et Xe siècles : un destin partagé. Pierre Bauduin (dir.*),. Les fondations scandinaves en Occident et les débuts du duché de Normandie. Actes du colloque de Cerisy-la-Salle, 25-29 septembre 2002*, Caen, Publications du CRAHM, p. 113-131.

QUAGHEBEUR, 2006 : Quaghebeur, Joëlle. Lieux de pouvoirs, symbolique et mémoire institutionnelle en Cornouaille (IXe-XIIe siècle). A.-M. Flambard-Héricher (dir.), *Les lieux de pouvoir en Normandie et sur ses marges*. Caen, CRAHM, p. 227-241.

QUILLIVIC, 2014 : Quillivic, Manon. *Les enceintes et les enclos de la haute vallée du Scorff (Morbihan et Côtes d'Armor).* Mémoire de master 2, Université de Rennes.

RABOT, 2014 : Rabot, Brice. *Les structures seigneuriales en Bretagne méridionale (pays nantais et vannetais) à la fin du Moyen Âge (XIIIe - début du XVIe siècle).* Thèse d'histoire, Université de Nantes.

RACINET, 2002 : Racinet, Philippe. *Le site castral et prioral de Boves du Xe au XVIIe siècle. Bilan des recherches 1996-2000. Revue archéologique de Picardie*, numéro spécial.

RACINET, 2008 : Racinet, Philippe. *Le site castral de Boves du Xe au XVIIe siècle. Bilan des recherches 2001-2006*. *Revue archéologique de Picardie*, numéro 1-2.

REBOURG, 1998 : Rebourg, Alain. L'urbanisme d'Augustodunum (Autun, Saône-et-Loire). *Gallia*, vol. 55, p. 141-236.

RÉMY, (à paraître) : Rémy, Christian. Le château mis en eau (Limousin, Périgord, Angoumois). *L'eau autour du château. Actes du quatrième colloque international au château de Bellecroix, 17-19 octobre 2014*. Chagny, Centre de castellologie de Bourgogne.

RENOUX, 1994 : Renoux, Annie. Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire) : résidence et donjon des comtes d'Anjou et de Blois. Annie Renoux (dir.), *Palais médiévaux (France-Belgique) 25 ans d'archéologie*. Le Mans, Presses de l'Université du Mans, p. 44-45.

RENOUX, 1998 : Renoux, Annie. Mottes et habergements fossoyés dans le Maine (XIe-XVe siècle) : état de la recherche. Catherine Laurent, Bernard Merdrignac, Daniel Pichot (dir.), *Mondes de l'Ouest et villes du monde. Regards sur les sociétés médiévales. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville.* Rennes, PUR, p. 399-414.

RENOUX, 2001 : Renoux, Annie. *« Aux marches du palais ». Qu'est-ce qu'un palais médiéval? Actes du VIIe Congrès international d'Archéologie Médiévale, Le Mans -Mayenne 9-11 septembre 1999*. Le Mans, Publications de l'Université du Maine.

RENOUX, 2002 : Renoux, Annie. Château et pouvoir dans le comté du Maine : Mayenne du dernier tiers du IXe siècle au début du XIIe siècle (c 870-1120). *Château Gaillard,* vol. 20, p. 205-215.

RENOUX, 2008 : Renoux, Annie. De la "motte" à l'hébergement fossoyé: étude de cas manceaux (Xe-XVIe siècle). Élisabeth Lalou, Bruno Lepeuple, Jean-Louis Roch (dir.), *Des châteaux et des sources: archéologie et histoire dans la Normandie médiévale. Mélanges en l'honneur d'Anne-Marie Flambard Héricher*. Rouen, Presses universitaires de Rouen-Le Havre, p. 161-186.

RIALAN, 1886 : Rialan, Ernest. *Découvertes archéologiques dans le Morbihan en 1884 et 1885*. Rennes, Lafolye.

RIALAN, 1924 : Rialan, Ernest. Découvertes archéologiques faites dans le Morbihan entre 1886 et 1892. *BSPM*, p. 29-71.

RIOU, MARTEAUX, 2012 : Riou, Samuel ; Marteaux, Flore. Une motte castrale dans le contexte des recompositions politiques au tournant de l'an mil (Région Centre, Indre-et-Loire). *Revue archéologique du Centre de la France*, vol. 51, p. 189-216.

ROHMER, 1996 : Rohmer, Pascal. Le moulin carolingien d'Audun-le-Tiche. *L'archéologue - Archéologie nouvelle*, vol. 22, p. 6-8.

ROLLIER, 2008 : Rollier, Gilles. Implantation monastique et aménagements de cours d'eau. Étude relancée par l'approche archéologique. *Archéopages*, vol. 23, p. 41-47.

ROPARTZ, 1864 : Ropartz, Sigismond. *Histoire de Ploërmel*. Paris, Monographie des villes et villages de France (1e édition : 1864).

ROSENZWEIG, 1861 : Rosenzweig, Louis Théophile, Ordres religieux du Temple et de l'Hôpital en Morbihan. *BSPM*, p. 54-60.

ROSENZWEIG, 1870 : Rosenzweig, Louis Théophile. *Dictionnaire topographique du département du Morbihan, comprenant les noms de lieux anciens et modernes*. Paris Imprimerie Nationale.

ROUILLARD, 1998 : Rouillard Joséphine, Les Cisterciens et l'eau. L'exemple de l'abbaye de Vauluisant aux XIIe et XIIIe siècles. *Hypothèses*, p. 77-82.

ROUILLARD, 2003 : Rouillard, Joséphine. *L'homme et la rivière : histoire du bassin de la Vanne au Moyen Âge (XIIe-XVIe siècle)*. Thèse d'Histoire, Université de la Sorbonne.

ROUILLARD, 2013 : L'apport des sources écrites à l'archéologie du moulin à eau médiéval. <halshs-01026156>

ROUSSE, 2008 : Rousse, Gabrielle. *Les collégiales castrales de Haute-Bretagne : Fougères, Vitré et La Guerche (XIe-XIIIe siècles)*. Mémoire de Master 1, université Rennes 2.

SAINT-DENIS, 1999 : Saint-Denis, Alain. La topographie de l'espace urbain médiéval. Sources et méthodes. *Archéologie des villes. Démarches et exemples en Picardie. Revue archéologique de Picardie*, numéro spécial 16, p. 27-34.

SCHNEIDER, 1992 : Schneider, Laurent. Habitat et genèse villageoise du haut Moyen Age. Exemple d'un terroir du biterrois nord-oriental. *Archéologie du midi médiéval,* vol. 10, p. 3-37.

SHERINGHAM, 1981 : Sheringham, John G. T. Les Machtierns. Quelques témoignages gallois et cornouaillais. *Mémoires de la Société d'histoire et de d'Archéologie de Bretagne*, vol. 58, p. 61-72.

SIROT, 2007 : Sirot, Élisabeth. *Noble et forte maison: l'habitat seigneurial dans les campagnes médiévales: du milieu du XIIe siècle au début du XVIe siècle*. Paris, Picard.

SOUBIGOU, 2013 : Soubigou, Jean-Paul. Le Léon dans la Bretagne des Xe-XIe siècles (Kemenet et vicomté). *ABPO,* vol. 120, n° 4, p. 37-64.

SOURNIA, TREVIEN, 1968 : Sournia, Jean-Charles ; Trevien, Michel. Essai d'inventaire des léproseries en Bretagne. *ABPO*, vol. 75, p. 317-343.

SOUYRI, 2004 : Souyri, Pierre-François. Chevaliers et samurai : la fonction sociale des établissements castraux dans les sociétés médiévales du Japon et de l'Europe occidentale (6-7 mars). *Ebisu*, vol. 32, n° 3, p. 185-189.

SPURGEON, 1987 : Spurgeon, C. Jack. Mottes and castle-ringworks in Wales. *Castles in Wales and the Marches: essays in honour of D.J. Cathcart King*, Cardiff, University of Wales Press, p. 23-49.

STRUBEL, 2005 : Bêtes rouges et bêtes noires: à propos d'une classification cynégétique. Danielle Jacquart, Danièle James-Raoul, Olivier Soutet (dir.), *Par les mots et les textes, Mélanges à Claude Thomasset*. Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, p.717-728.

STRUBEL, SAULNIER, 1994 : Strubel, Armand ; Saulnier, Chantal (de). *La poétique de la chasse au Moyen Âge. Les livres de chasse du XIVe siècle*. Paris, Presses universitaires de France.

TANGUY, 1986 : Tanguy, Bernard. Hagionomastique et histoire, Pabu Tugdual alias Tudy et les origines du diocèse de Cornouaille. *BSAF*, vol. 115, p. 117-142.

TANGUY, 2000 : Tanguy, Bernard. Une version de la troisième Vie latine de saint Tugdual d'après un manuscrit provenant de Crépy-en-Valois (Oise). *BSAF*, vol. 129, p. 405-450.

TANGUY, 2001 : Tanguy, Bernard. Les *pagi* bretons médiévaux. *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, vol. 130, p. 371-395.

TANGUY, 2003 : Tanguy, Bernard. D'une vie manuscrite de saint Tugdual, « trouvée dans les archives de Tréguier en 1791 ». *Britannia Monastica,* volume 7, Landévennec, p. 61-63.

TANGUY, 2004 : Tanguy, Bernard. Les lieux de culte de saint Yves en Bretagne. Jean-Christophe Cassard, Alain Provost (dir.), *Saint Yves et les Bretons. Culte, images, mémoire (1303-2003)*. Rennes, PUR.

TANGUY, 2006 : Tanguy, Bernard. La forêt bretonne au Moyen Âge: le témoignage des textes et des noms de lieux. *BSAF,* vol. 135, p. 239-263.

TANGUY, 2010a : Tanguy, Bernard. *Monasteriola* aux IXe et Xe siècles d'après le Cartulaire de Saint-Sauveur de Redon et les Gesta des saints de Redon. Joëlle Quaghebeur, Sylvain Soleil (éd.), *Le Pouvoir et la foi au Moyen Âge en Bretagne et dans l'Europe de l'Ouest : Mélanges en mémoire du Professeur Hubert Guillotel*. Rennes, PUR, p. 63-79.

TANGUY, 2010b : Tanguy, Bernard. La terminologie manoriale en Bretagne au bas Moyen Âge. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, vol. 138, p. 183-189.

TARPIN, 2002 : Tarpin, Michel. *Vici et pagi dans l'Occident romain.* Collection de l'École Française de Rome, n° 299.

THOMAS-LACROIX, 1978 : Thomas-Lacroix, Pierre. Jean de Malestroit, chancelier du duc Jean V et l'indépendance de la Bretagne. *Bulletin de la SAHN*, vol. 115, p. 135-193.

TOBERNE, 1954 : Toberne, Annick. La toponymie forestière des Monts d'Arrée. *ABPO*, p. 407-424.

TOLAN, 2011 : Tolan, John. *Lachrymabilem judeorum questionem* : la brève histoire des communautés juives en Bretagne au XIIIe siècle. *The legal status of religious minorities in Euro-mediterranean world (5th-15th centuries)* [non publié, accessible sur : halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/64/99/09/DOC/lachry.doc].

TONNERRE, 1990 : Tonnerre, Noël-Yves. Village et espace villageois dans la Bretagne du Haut Moyen Âge. *Actes du 21e congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, vol. 21, p. 39-51.

TONNERRE, 1992 : Tonnerre, Noël-Yves. Village et espace villageois dans la Bretagne du Haut Moyen Âge. *Villages et villageois au moyen âge XXIe Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public tenu à Caen en juin 1990*.

Paris, Publications de la Sorbonne, Série Histoire ancienne et médiévale, n° 26, p. 39-51.

TONNERRE, 1994 : Tonnerre, Noël-Yves. *Naissance de la Bretagne. Géographie historique et structures sociales de la Bretagne méridionale (Nantais et Vannetais) de la fin du VIIIe à la fin du XIIe siècle*. Angers Presses de l'Université d'Angers.

TOUATI, 1998 : Touati, François-Olivier. *Maladie et société au Moyen Âge: La lèpre, les lépreux et les léproseries dans la province ecclésiastique de Sens jusqu'au milieu du XIVe siècle*. Paris/Bruxelles, De Boeck.

TOUBERT, 1973. Toubert, Pierre. *Les structures du Latium médiéval. Le Latium méridional et la Sabine du IXe siècle à la fin du XIIe siècle*. Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome, vol. 221.

TOUBERT, 1992 : Toubert, Pierre. Frontières et frontière: un objet historique. Frontière et peuplement dans le monde méditerranéen au moyen âge: actes du colloque d'Erice - Trapani (Italie), 18 au 25 septembre 1988, dir. J.-M. Poisson, Coll. Casa de Velázquez, n°38 ; coll. École Française de Rome, n°105 ; *Castrum*, n°4, p. 9-17.

TRÉVÉDY, 1903 : Trévédy, Julien. Le port de Redon, prospérité et décadence. *Bulletin archéologique de l'Association Bretonne*, n° 21, p. 113-138.

VALÉRY, 2011: Valéry, Raphaël. Autour de l'origine de la *Vita* de Gildas : *La vie et translation* berrichonne. *Colloque Saint Gildas, Actes du colloque de Saint-Gildas, 30-31 janvier 2009*. Langres, éd. Symposium 56, Montagnes Noires, p. 147-169.

VALLERIE, 1984 : Vallerie, Erwan. *Recherches sur les paroisses primitives de l'ancien diocèse de Vannes*. Mémoire de maîtrise de Celtique, Université de Rennes.

VALLERIE, 1986 : Vallerie, Erwan. Communes bretonnes et paroisses d'Armorique. éd. Beltan, Brasparts, coll. Les Bibliophiles de Bretagne, n°5.

VAUCHEZ, 1984 : Vauchez, André (dir.). *Mouvements franciscains et société française, XIIe-XXe siècles: études présentées à la table ronde du CNRS, 23 octobre 1982*. Paris, CNRS Éditions.

VÁZQUEZ ÁLVAREZ, 1998. Vázquez Álvarez, Roberto. *Castrum, castellum, turris* en la organización social del espacio en Castilla entre los siglos IX a XIII. Barrio Barrio, Juan Antonio (dir.), *La fortaleza medieval. Realidad y símbolo,* Alicante, Université d'Alicante, p. 357-365.

VERBRUGGEN, 1950 : Verbruggen, Jan Frans. Note sur le sens des mots castrum, castellum, et quelques autres expressions qui désignent des fortifications. *Revue belge de philologie et d'histoire*, vol. 28, p. 147-155.

VERCAUTEREN, 1934 : Vercauteren, Fernand. *Etudes sur les civitates de Belgique seconde. Contribution à l'histoire urbaine du nord de la France de la fin du IIIe siècle à la fin du XIe siècle, Mémoires de l'Académie Belge*, vol. 33.

VILLENEUVE, 2011 : Villeneuve, Léonce Modille (de). *Le château de Guémené, splendeur et décadence*. Spézet, Coop Breizh.

VINCENT, 2012 : Vincent, Karine. *Rapport final d'opération, diagnostic archéologique n°2011-124, Sarzeau, château de Suscinio – Logis Nord*, 2 volumes.

VIVET, 2009 : Vivet, Jean-Bernard. *Métallurgie médiévale et forêt en prélude aux grandes forges de Paimpont*. Supplément Les Dossiers du centre régional d'archéologie d'Alet, Rennes.

VOLTI, 2003 : Volti, Panayota. *Les couvents des ordres mendiants et leur environnement à la fin du Moyen Âge. Le nord de la France et les anciens Pays-Bas méridionaux.* Paris, CNRS Éditions.

WAREHAM, WRIGHT, 2002 : Wareham,A F ; Wright P M. *A History of the County of Cambridge and the Isle of Ely : Volume 10, Cheveley, Flendish, Staine and Staploe Hundreds (North-Eastern Cambridgeshire).* London, Victoria County History.

WATTEAUX, 2003. À propos de la « naissance du village au Moyen Âge » : la fin d'un paradigme ? *Études rurales,* 2003/3 (n° 167-168), p. 306-318.

ZADORA-RIO, 1972 : Zadora-Rio, Elisabeth. L'enceinte fortifiée du Plessis-Grimoult, résidence seigneuriale du XIe siècle. *Château Gaillard*, vol. 5, p. 227-239.

ZADORA-RIO, 1973 : Zadora-Rio, Elisabeth. L'enceinte fortifiée du Plessis-Grimoult (Calvados). Contribution à l'étude historique et archéologique de l'habitat seigneurial au XIe siècle. *Archéologie médiévale,* vol. 3/4, p. 110-243.

ZADORA-RIO, 1980 : Zadora-Rio, Elisabeth.Bourgs castraux et bourgs ruraux en Anjou aux XIe-XIIe siècles. *Châteaux et peuplements en Europe occidentale du Xe au XVIIIe siècle*. *Premières journées internationales d'histoire, 20-22 septembre 1979, Flaran*, n° 1, p. 173-179.

ZADORA-RIO, 1985 : Zadora-Rio, Elisabeth. Les essais de typologie des fortifications de terre médiévales en Europe: bilan et perspective. *Archéologie médiévale,* vol. 15, p. 191-196.

ZADORA-RIO, 1986 : Zadora-Rio, Elisabeth. Pour une archéologie des jardins médiévaux.. *Monuments historiques*, vol. 143, p. 4-7.

ZADORA-RIO, 1996 : Zadora-Rio, Elizabeth. Morphogenèse des villages et des petites agglomérations en Anjou-Touraine : la part des fondations des XIe-XIIe siècles. Ghislaine Fabre (dir.) *et al.*, *Morphogenèse du village médiéval (IXe-XIIe siècles).*

Actes de la table ronde de Montpellier, 22-23 février 1993. Montpellier, L'Inventaire/Cahiers du patrimoine, Association pour la connaissance du patrimoine en Languedoc-Roussillon, p. 69-80.

ZADORA-RIO, 2010 : Zadora-Rio, Elizabeth. Les ressorts administratifs du haut Moyen Âge : *conditae* et *vicariae* (8e-10e s.). *Atlas Archéologique de Touraine, Supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France*, 53, Tours, FERACF [URL : http://a2t.univ-tours.fr/].

4. Rapports de prospection et de fouilles

SERVICE RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE BRETAGNE, RENNES

ANDRÉ, 1981 : André, Patrick. *Vannes (56). La cohue, rue des halles. Rapport de sondage*.

ANDRÉ, 1988 : André, Patrick. *Ambon (56). Eglise paroissiale. Rapport de sondage*.

ANDRÉ, 1989 : André, Patrick. *Ambon (56). Eglise paroissiale. Rapport de sondage*.

BERNARD, 2009 : Bernard, Emile. *Pontivy (56). Château des Rohan. Rapport de sondage*.

BEUCHET, 2002 : Beuchet, Laurent. *Guingamp (22). Le château de Pierre II. DFS de diagnostic.*

BEUCHET, 2006. Beuchet, Laurent. *Guingamp (22). Le château. DFS de fouille par l'étude.*

BEUCHET, à venir. Beuchet, Laurent. *Chasne-sur-Illet (35). Rapport de fouille préventive.*

BEUCHET, HURTIN, 1993 : Beuchet, Laurent ; Hurtin, Stéphanie. *Plélan-le-Grand (35). Le gué. La motte Salomon. Rapport de sondage.*

BRAND'HONNEUR, 1984 : Brand'honneur, Michel. *Gévezé (35). La motte Marcillé. Rapport de sondage.*

BROCHARD, 1994 : Brochard, Eric. *Rapport de prospection thématique, les fortifications médiévales de terre du comté de Vannes.*

BRUNIE, 2015 : Brunie, Isabelle. *Rieux, rue romaine. Rapport de sondages*. à venir.

CARGOUET, 1988 : Cargouët, Loïc de. *Évaluation des dégâts de la tempête d'octobre 1987 sur les sites archéologiques forestiers de la région*.

CLÉMENT, 1977 : Clément, M. *Campagne de fouilles de sauvetage archéologique auprès du château de Suscinio*, *rapport d'opération.*

CORRE, 2012 : Corre, André. *La Bouëxière (35). La motte castrale de Chevré. Rapport de sondage.*

CROWCH, 2013 : Crowch, Aurélie. *Queven, Ploemeur (56). RD 163, liaison Le Mourillon / Penescluz. Rapport de diagnostic*.

DARÉ *ET AL.*, 2015 : Daré, Sébastien ; Dufay-Garel, Yann ; Olivier, Corentin. *Autour du golfe du Morbihan, les landes de Lanvaux et le sud de la Vallée de la Vilaine. Rapport de prospection diachronique.*

DARÉ, 2012 : Daré, Sébastien. *Autour du golfe du Morbihan, à l'est de Vannes jusqu'à la Vilaine. Rapport de PD 2012.*

DARÉ, 2013 : Daré, Sébastien. *Autour du golfe du Morbihan, à l'est de Vannes jusqu'à la Vilaine. Rapport de PD 2013.*

DARÉ, 2014 : Daré, Sébastien. *(56). Autour du Golfe du Morbihan, Landes de Lanvaux et sud de la vallée de la Vilaine. Rapport de PD 2014.*

DARÉ, DUFAY-GAREL, 2013 : Daré, Sébastien ; Dufay-Garel, Yann. *Autour du Golfe du Morbihan, Landes de Lanvaux et sud de la vallée de la Vilaine. Rapport de PD 2013.*

DAUCE, 1965 : Dauce, Fernand. *La Chapelle-Chaussée (35). La Plesse. Rapport de fouille.*

DEVALS, 1991 : Devals, Christophe. *Rieux (56). Carte communale. Rapport de prospection.*

GARREC, 1977 : Garrec, Hervé. *Mohon (56). Le camp des Rouëts. Rapport de fouille préventive.*

GAUTIER, 1997. Gautier, Maurice. *Bassin occidental de la Vilaine et Centre Bretagne. Rapport de prospection inventaire.*

GEORGET, 2014 : *Georget, Gwenhaël. Essé (35). (35). La Basse Coudre, La Motte. Rapport de fouille préventive.*

GUILLET, 1994 : Guillet, Eric. *Pluméliau (56). "Le champ d'aviation". Un enclos du haut empire. Rapport de fouille préventive.*

HURTIN, 1996 : Hurtin, Stéphanie. *Ambon (56). Le Bourg. Evaluation avant travaux MH sur l'église paroissiale. Rapport de diagnostic*.

JEANNERET, 2009b : Jeanneret, Lucie. *Relevés topographiques des sites fossoyés médiévaux de la baronnie de Fougères*, *rapport.*

JEANNERET, 2011 : *Inventaire des sites fossoyés médiévaux (XI-XIIIè s.) et relevés topographiques. Rapport de PI 2010.*

JEANNERET, 2012 : *Inventaire des sites fossoyés médiévaux du Morbihan (XI°-XIII° s.), secteur nord. Rapport de PT 2011.*

JEANNERET, 2015 : *Inventaire des sites fossoyés médiévaux du Morbihan (XI°-XIII° s.), secteur sud-ouest. Rapport de PT 2013.*

JOUANET-ALDOUS, 2011 : *Prospection paléométallurgique en Centre Ouest Bretagne. Rapport de prospection thématique 2011*.

LE BADÉZET, 2000 : Le Badézet, Nicolas. *Mottes et enceintes dans la seigneurie d'Hennebont. Rapport de prospection thématique.*

LE BADÉZET, 2002b : Le Badézet, Nicolas. *Mottes et enceintes dans l'ancien évêché de Vannes. Rapport de prospection thématique.*

LE BADÉZET, 2015 : Le Badézet, Nicolas. *Les résidences élitaires, les fortifications et les monastères du haut Moyen Âge. Rapport de prospection thématique 2014.*

LE DEVENDEC, 1966 : Le Devendec, Gilbert. *Ploeren (56). Motte castrale de Penhouët. Rapport de sauvetage urgent.*

LE GALL, 2013 : Le Gall, Joseph. *Paule (22). L'habitat aristocratique de Bressilien. Rapport de fouille préventive 2012.*

LEROUX, 1999 : Leroux, Amandine. *Aucaleuc (22). Motte de La Barre. Rapport de diagnostic.*

LEROY, 2009 : Leroy, Benjamin. *Saint-Tugdual (56). L'enceinte de Brignolec, Rous Castellic. Rapport de sondage.*

LEROY, 2010 : Leroy, Benjamin. *Mellionec (22). L'enceinte de Kergoac'h, Hastel Bras. Rapport de sondage.*

LEROY, 2011 : Leroy, Benjamin. *Mellionec (22), Ploërdut (56). Kergoac'h, Vilérit : relevé microtopographique du système d'enceintes de Kergoac'h/Vilérit.*

LEROY, 2013 : Leroy, Benjamin. *Ploërdut (56). Vilérit. Evaluation des enceintes de Vilérit. Rapport de fouille programmée.*

Leroy, 2014a : Leroy, Benjamin. *Ploërdut (56). Vilérit. Evaluation des enceintes de Vilérit. Rapport de fouille programmée.*

LEROY, 2014b : Leroy, Benjamin. *Langoëlan (56). Talhouët : évaluation de l'enceinte, Er Hastel. Rapport de sondage 2013.*

MARTINEAU, 2004 : Martineau, Jocelyn. *Château de Suscinio, diagnostic archéologique 2003-063*.

MARTINEAU, 2006 : Martineau, Jocelyn. *Rohan (56). Le château. DFS de diagnostic*.

MENEZ, 1995 : Menez, Yves. *Paule (22). Le camp de Saint-Symphorien. Rapport de synthèse fouille programmée 1993-1995.*

MENEZ, 2008 : Menez, Yves. *Paule (22). La chapelle de Saint-Symphorien. Rapport de fouille annuelle 2008.*

MENEZ, BERRANGER, 2006 : Menez, Yves, Berranger, Marion. *Paule (22). Les enclos de Saint-Eloy. Rapport final de synthèse de FP 2 (2005-2006).*

MENEZ, ET AL., 2005 : Menez, Yves, Berranger, Marion ; Villard-Le Tiec, Anne ; Dupré, Mathilde. *Paule (22). Les enclos de Saint-Eloy. Métallurgie du fer, grange seigneuriale et cimetière familial.*

NAAS, 1994 : Naas, Patrick. *Plumeliau (56). Kervasselour. Rapport de sondage*.

NAAS, 1995 : Naas, Patrick. Saint-Hilaire en Pluméliau (Morbihan) : étude des aménagements agraires au dus de l'éperon de Castennec, dans la moyenne vallée du Blavet. Gérard Chouquer (dir.), *Cartographie des anciens parcellaires de la France*, *PCR, rapport de synthèse regional*. Tours, SRA, 1995, p. 21-33.

NAAS, 1997 : Naas, Patrick. *56. Entre l'Oust et Le Blavet. Rapport de prospection inventaire.*

NAAS, 2000 : Naas, Patrick. *56. Entre l'Oust et Le Blavet. Rapport de prospection inventaire.*

NAAS, 2004 : Naas, Patrick. *56. Entre l'Oust et Le Blavet. Rapport de prospection inventaire.*

NAAS, 2007 : Naas, Patrick. *56. Entre l'Oust et Le Blavet. Rapport de prospection inventaire.*

POUILLE, 2004 : Pouille, Dominique. *Déviation de la RD 775. Allaire-Rieux. DFS de diagnostic*.

PROVOST, 2003 : Provost, Alain. *Inventaire du patrimoine archéologique du Centre-Ouest Bretagne : Rapport de l'opération test de prospection-inventaire.*

PROVOST, 2004 : Provost, Alain. *Inventaire du patrimoine archéologique du Centre Ouest Bretagne. Rapport de l'opération 2003-2004.*

PROVOST, 2005 : Provost, Alain. *Inventaire du patrimoine archéologique du Centre Ouest Bretagne. Rapport d'étude 2004-2005.*

PROVOST, 2006 : Provost, Alain. *Inventaire du patrimoine archéologique du Centre Ouest Bretagne. Rapport de prospection inventaire 2005-2006.*

PROVOST, 2007 : Provost, Alain. *Inventaire du patrimoine archéologique du Centre Ouest Bretagne. Rapport de prospection inventaire 2006-2007.*

PROVOST, 2010 : Provost, Alain. *Le réseau viaire de la Bretagne de la protohistoire au Moyen Âge. De l'estuaire de la Rance à la presqu'île de Crozon. Rapport de prospection thématique.*

PROVOST, 2011 : Provost, Alain. *Les voies anciennes de Bretagne de la protohistoire au Moyen Âge. Finistère sud et Morbihan. Rapport de prospection inventaire*.

QUILLIVIC, 2015 : Saint-Tugdual (56). *L'enceinte de Talvern-Panner. Rapport de PT 2014.*

ROSE, 1989 : Rose, Yannick. *Pontivy (56). Château de Rohan. Rapport de sondage*.

ROSE, 1990 : Rose, Yannick. *Pontivy (56). Château de Rohan. Rapport de sondage*.

ROSE, 1991 : Rose, Yannick. *Pontivy (56). Château de Rohan. Rapport de sondage*.

ROSE, 1992 : Rose, Yannick. *Pontivy (56). Château de Rohan. Rapport de sondage*.

RUELLAN, 1980 : *Rieux (56). Le château. Rapport de sondage.*

RUELLAN, 1981 : *Rieux (56). Le château. Rapport de fouille programmée.*

TANGUY, 2013 : Tanguy, Daniel. *Inguiniel (56) Kerven Teignouse : un habitat de l'âge du fer. Rapport de FP 2012.*

TOURNIER, 1994 : Tournier, Fanny. *Les bourgs castraux du Trégor. Rapport de prospection thématique*.

TOURNIER, 1998 : Tournier, Fanny. *Hennebont (56). Carte archéologique communale. Rapport de prospection avec sondage.*

TRISTE, 1984 : Triste, Alain. *Rapport de sauvetage archéologique à Tréalvé (Saint-Avé)*.

TRISTE, 1989 : Triste, Alain. *Vannes (56). La Cohue, rue des halles. Rapport de sondage*.

TRISTE, 2010 : Triste, Alain. *Vannes (56). Bohalgo. Rapport de sondage*.

TRISTE, 2011 : Triste, Alain. *Vannes (56). Le Boizy. Rapport de FP 2010, 2011*.

VINCENT, 2012 : Vincent, Karine. *Rapport final d'opération, diagnostic archéologique n°2011-124, Sarzeau, château de Suscinio – Logis Nord*, 2 volumes.

VINCENT, 2012 : Vincent, Karine. *Sarzeau (56). Château de Suscinio, logis nord. Rapport de diagnostic.*

VINCENT, 2013 : Vincent, Karine. *Sarzeau (56). Château de Suscinio, logis nord. Fouille programmée 2013-2015, rapport intermédiaire 2013*.

VINCENT, 2015 : Vincent, Karine. *Rohan (56). Rue du Château. Rapport de diagnostic.*

VIVET, 2014 : Vivet, Jean-Bernard. *Paléométallurgies du Fer en Haute-Bretagne de la protohistoire à la période industrielle. Rapport de prospection thématique 2014*.

AUTRES SERVICES RÉGIONAUX D'ARCHÉOLOGIE

HAUTEFEUILLE, 2005b : Hautefeuille, Florent. *La Truque de Maurélis, donjon emmotté (Castelnau-Motratier, 46), DFS d'évaluation archéologique.* SRA Midi-Pyrénées, Toulouse.

LAFFONT, JEANNERET, 2014 : Laffont, Pierre-Yves, Jeanneret, Lucie. *La Motte ou Camps de Beugy (Sainte-Suzanne, Mayenne), Bilan des sondages 2013*. SRA Pays-de-la-Loire.

LAFFONT, JEANNERET, 2015: Laffont, Pierre-Yves, Jeanneret, Lucie. *La Motte ou Camps de Beugy (Sainte-Suzanne, Mayenne), Bilan de la campagne de travaux 2014*. SRA Pays-de-la-Loire.

5. Notices BRGM

AUDREN ET AL., 1993 : Audren C. *et al.*, Notice explicative de la feuille Île de Groix à 1/50 000, BRGM.

AUDREN, PLAINE, 1986 : Audren Cl. et Plaine J. , Notice explicative de la feuille Belle-Île-en-Mer – Îles Houat et Hoedic à 1/50 000, BRGM.

BÉCHENNEC ET AL., 2001 : Béchennec F. *et al.*, Notice explicative de la feuille Rosporden à 1/50 000, BRGM

BOS ET AL., 1997 : Bos P. *et al.*, Notice explicative de la feuille Rostrenen à 1/50 000, BRGM

COGNÉ, 1975 : Cogné J. dir., Notice explicative de la feuille Lorient au 1/50 000, BRGM

DADET ET AL., 1988 : Dadet P. *et al.*, Notice explicative de la feuille Pontivy à 1/50 000, BRGM

DADET ET AL., 1995 : Dadet P. *et al.*, Notice explicative de la feuille Pipriac à 1/50 000, BRGM

LE GALL ET AL., 1992 : Le Gall B. *et al.*, Notice explicative de la feuille Gourin à 1/50 000, BRGM

PLAINE ET AL., 1979 : Plaine J. *et al*., Notice explicative de la feuille Malestroit au 1/50 000, BRGM

PLAINE ET AL., 1987 : Plaine J. *et al.,* Notice explicative de la feuille Questembert au 1/50 000, BRGM

THOMAS ET AL., 2004 : Thomas E. *et al.,* Notice explicative de la feuille Ploërmel à 1/50 000, BRGM

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Table des figures

Figure 1. Localisation de l'aire d'étude en Bretagne. 26
Figure 2. Répartition des actes consultés et renseignant les objets de l'étude du IXe au XIIIe siècle... 29
Figure 3. Carte des anciens diocèses et emprise de l'aire d'étude. La majeure partie du diocèse de Vannes y est incluse. 48
Figure 4. Récapitulatif des terres et fiefs mentionnés dans le Livre des Ostz de 1294 pour les baillies de Ploërmel et de Broërec (Vannes). 52
Figure 5. Récapitulatif des terres et fiefs mentionnés dans le Livre des Ostz de 1294 pour les baillies de Nantes et de Rennes et relevant, tout ou partie, du Vannetais ou de l'ancienne vicomté de Porhoët. 53
Figure 6. Carte de superposition des espaces du Vannetais et du Porhoët/Rohan d'après les sources du XVIIe siècle 56
Figure 7. Carte simplifiée des pédopaysages de l'aire d'étude. 66
Figure 8. Plan schématique de Vannes au Bas-Empire : localisation des remparts et des voies de communication structurantes d'après CAG, 56. 77
Figure 9 Liste des mentions d'ecclesiæ rurales dans les actes du Cartulaire de Redon antérieurs au XIe siècle dans l'aire étudiée. 98
Figure 10. Carte des *ecclesiæ* rurales et des plebes mentionnées au IXe siècle dans le Cartulaire de Redon. 99
Figure 11. Plan annoté des enceintes de Kergoac'h / Vilérit (Mellionnec / Ploërdut) d'après les relevés de B. Leroy, établi en 2013. 115
Figure 12. Schéma d'organisation du site de Talhouët (Langoëlan) et évocation de la tour porche correspondant à l'état final de l'occupation. Planches : B. Leroy. 116
Figure 13. Plan de synthèse des structures aristocratiques identifiées autour de l'enceinte de Bressilien (Paule, Côtes-d'Armor) 117
Figure 14. Comparaison de quelques plans d'enceintes bipartites et tripartites médiévales ou potentiellement médiévales. Le site de Méaulte (Somme), dont nous reparlerons, a été inclus pour comparaison. 120
Figure 15. Carte des principales voies anciennes recensées dans l'aire d'étude. D'après Provost, 2011 et actes IXe-XIIIe s. 129
Figure 16. Possessions ducales et établissements religieux fondés par la famille ducale au XIIe siècle. 143
Figure 17. Carte des lieux fréquentés par le duc Jean II avant son décès en 1305. 166

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Figure 18. Plan schématique de Vannes au XIIIe siècle. Le tracé noir correspond à l'enceinte antique, avec en pointillés l'hypothèse de son tracé sud. En pointillés gris, l'extension de l'enceinte entreprise à partir du XIIIe siècle. 179
Figure 19. Carte de repérage des principales seigneuries évoquées avec la date d'apparition du lignage dans les textes. 203
Figure 20. Carte de synthèse des possessions des Rohan et des Porhoët du XIIe au XIIIe siècle. 255
Figure 21. Carte de localisation des sites mentionnés dans le texte. 287
Figure 22. Tableau des premières mentions de châteaux dans le Vannetais. 288
Figure 23. Tableau des premières mentions des châteaux dans le Porhoët et le Rohan. Figurent en italique les mentions indirectes (cour, chef-lieu de châtellenie) sans qualificatif associé au château. 291
Figure 24. Cartes de synthèse de l'apparition des châteaux dans les sources entre le XIe et le XVe siècle. 294
Figure 25. Environnement archéologique de l'éperon de Castennec de la protohistoire au Moyen Âge. 300
Figure 26. Environnement archéologique de Rieux. 303
Figure 27. Environnement archéologique de l'Isle (Marzan). 307
Figure 28. Carte de synthèse de la multiplication des châteaux et évolution des premiers réseaux. 325
Figure 29. Répartition et morphologie des sites associés à des lignages majeurs. 327
Figure 30. Comparaison des emprises des sites castraux en position d'éperon 331
Figure 31. Planche de synthèse des morphologies des sites relevés appartenant aux principaux lignages (2011-2014). 336
Figure 32. Cartes de synthèse des réseaux castraux entre le XIIIe et le XVe siècle 338
Figure 33. Plan de Breulis (Noyal-Muzillac) d'après le cadastre de 1833. 354
Figure 34. Plans de comparaison des sites de Breulis à Noyal-Muzillac et de Méaulte. 355
Figure 35. Plan du site castral de Bodieu (Mohon). Relevé 2011. 360
Figure 36. Carte de répartition des mottes. 363
Figure 37. Carte de répartition des manoirs et des plateformes attribuables aux XIe-XIIIe siècles. 364
Figure 38. Carte de répartition des enceintes prises en comptes dans l'étude. 365
Figure 39. Comparaison morphologique des mottes relevées. 373
Figure 40. Projection de la motte de Bourgerel / Er Hastel (Remungol, 56) depuis le sud-ouest. 383
Figure 41. Vue en plan des fouilles menées par A. Martin à Kernec (Martin, 1899, p. 101). 388
Figure 42. Coupes de la motte de Kernec (Languidic) levées par A. Martin (Martin, 1899, p. 99). 388
Figure 43. Plan de Coët-er-Houarn (Baud) levé par A. Martin (Martin, 1895, p. 66). 389
Figure 44. Plan de la motte de Penhouët en 1966 (Le Devendec, 1966, p. 14). 391
Figure 45. Coupe de la motte de Penhouët en 1966 (Le Devendec, 1966, p. 10). 391
Figure 46. Tableau récapitulatif des vestiges bâtis observés au sommet des tertres. 393

Figure 47. Donjon et motte de La Gacilly en cours de destruction. Années 1880 (source inconnue). 397
Figure 48. Plan restitué du donjon de La Gacilly, établi par J.-M. Le Mené au 1/500e. 397
Figure 49. Essai de restitution de la façade ouest du château de Rieux d'après le dessin de Louis Galles (1781). 399
Figure 50. Répartition des sites à mottes et emprise des possessions ducales, épiscopales et monastiques (abbaye de Redon). 405
Figure 51. Comparaison des plans de Fort-Créno (Saint-Barnabé) et Vieux Moulin / Kerboulard (Saint-Nolff). 421
Figure 52. Les enceintes forestières de Lanouée et leur environnement. 424
Figure 53. Tableau des distances entre la motte et le manoir associé à la fin du Moyen Âge. 434
Figure 54. Plans des manoirs de La Ville-Jégu de des Douves d'après les cadastres du XIXe siècle. 451
Figure 55. Plateforme du château (XVe s. ?) de Guillerien (commune de Campénéac). Relevé et DAO : J.-C. Oillic, 2010. 452
Figure 56. Schémas comparatifs des plateformes de manoir. En pointillés, l'emprise de la plate-forme. En gris, les fossés associés ou l'étang. 453
Figure 57. Relevé topographique du site de Porh-Hoët-er-Saleu (Camors). 454
Figure 58. Localisation des forêts et bois seigneuriaux mentionnés avant 1300. 470
Figure 59. Localisation des fenêtres de test pour le recensement des toponymes dans les environnements forestiers. 474
Figure 60. Synthèse de l'étude toponymique autour du massif de Loudéac. 480
Figure 61. Carte de localisation des parcs de chasse recensés au Moyen Âge. En noir, les parcs pour lesquels les plans modernes sont connus. 484
Figure 62. Quelques exemples de fossés ouverts alimentés par un cours d'eau. 496
Figure 63. Carte des moulins localisés et identification du premier possesseur connu. 503
Figure 64. Carte de localisation des moulins associés aux châteaux et manoirs des principaux lignages entre le XIe et le XVe siècle. 506
Figure 65. Plan de Rieux d'après le cadastre de 1812. 517
Figure 66. Plan de Castennec (Bieuzy) d'après le cadastre de 1828. 518
Figure 67. Tableau récapitulatif des superficies occupées par les agglomérations associées à un château. 525
Figure 68. Quantification du nombre de pôles agglomérés aux châteaux majeurs (XIe-XIIIe siècles). 528
Figure 69. Plan de Josselin d'après le cadastre de 1831. 532
Figure 70. Plan de Rohan d'après le cadastre de 1840. 534
Figure 71. Plan de Rochefort d'après le cadastre du XIXe siècle. 537
Figure 72. Plan de Ploërmel d'après le cadastre de 1828. 539
Figure 73. Plan de Corlay d'après le cadastre de 1836. 541

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Figure 74. Plan d'Hennebont d'après le cadastre de 1835. 543
Figure 75. Plan d'Auray d'après le cadastre de 1831. 543
Figure 76. Plan de Malestroit d'après le cadastre de 1829. 545
Figure 77. Plan de Guémené d'après le cadastre de 1842..... 546
Figure 78. Plan de La Chèze d'après le cadastre du XIXe siècle..... 547
Figure 79. Plan d'Elven d'après le cadastre de 1830..... 548
Figure 80. Carte récapitulative des fondations de prieurés à partir du XIe siècle dans l'aire d'étude et des zones d'influence des principales abbayes fondatrices..... 553
Figure 81. Tableau récapitulatif des établissements fondés aux XIIe-XIIIe siècle à proximité des pôles castraux..... 555
Figure 82. Chronologie des fondations de prieurés relevant de Marmoutier. 556
Figure 83. Carte de répartition des agglomérations et des cohues mentionnées avant 1300..... 563
Figure 84. Carte des prieurés associés à une agglomération et/ou un château..... 567
Figure 85. Plan de La Trinité (-Porhoët) d'après le cadastre du XIXe siècle 569
Figure 86. Plan de Trédion d'après le cadastre de 1830 570
Figure 87. Plan d'Ambon d'après le cadastre de 1832 571
Figure 88. Carte de synthèse des principaux axes routiers durant l'Antiquité et en 1769 575
Figure 89. Plan de Bodieu d'après le cadastre du XIXe siècle. 579
Figure 90. Plan de Merdrignac d'après le cadastre de 1845 581
Figure 91. Plan de Ty-Henry d'après le cadastre de 1843 583
Figure 92. Plan schématique de Vannes et de ses éléments structurants au XIIIe siècle. 588
Figure 93. Carte générale de répartition des sites fossoyés de type motte et enceinte en Bretagne. ... 610

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

Table des matières

REMERCIEMENTS 5
SOMMAIRE 7
ABRÉVIATIONS UTILISÉES 9
NOTES PRÉLIMINAIRES 11
ÉLÉMENTS DE TOPONYMIE BRETONNE 13

INTRODUCTION GÉNÉRALE 15

- PARTIE I -
GENÈSE D'UNE TERRITORIALISATION DES POUVOIRS : ORGANISATION DES COMTÉS DE VANNES ET DE PORHOËT AVANT LE XIE SIÈCLE 35

Chapitre 1 : Cadres géohistorique et naturel 39

1. Le « Vannetais » et le « Porhoët » : délimitation des espaces au Moyen Âge 41
   - *a. Apparition des premiers espaces comtaux avant le Xe siècle 41*
   - *b. Les espaces du Vannetais et du Porhoët du Xe au XIIe siècle 47*
   - *c. Des espaces politiques fixés à la fin du XIIIe siècle 50*
   - *d. Délimitation actuelle de la zone d'étude 55*
2. Cadre naturel : des paysages multiples 56
   - *a. Un élément structurant : les reliefs des Landes de Lanvaux 57*
   - *b. Le littoral méridional 58*
   - *c. Les îles 59*
   - *d. Les plateaux du nord 60*
   - *e. Les vallées fluviales 61*
3. Répartition des ressources naturelles 64
   - *a. Un réseau hydrographique dense 64*
   - *b. Sol et sous-sol 65*

Chapitre 2 : Vannes au cœur du Vannetais : mise en place et pérennisation d'un centre de pouvoir de l'Antiquité au haut Moyen Âge 69

1. L'affirmation d'un centre de pouvoir pérenne 71
   - *a. Implantation et développement de la cité avant le Bas-Empire 71*
   - *b. Le Bas-Empire : Vannes dans ses murailles 74*
   - *c. La transition entre Antiquité et haut Moyen Âge : de la ville-garnison à la ville épiscopale 77*
   - *d. Vannes au haut Moyen Âge : implantation et évolution de l'épiscopat vannetais 79*
2. Émergence et fin du comté de Vannes du VIe au Xe siècle 83

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

a. La position de Vannes et du Vannetais entre espaces franc et breton 83
b. Le Vannetais dans l'orbite franque : la conquête de 753 et ses conséquences 85
c. Le Vannetais face aux incursions normandes : la fin d'un monde ? 87
Chapitre 3 : Aperçu du maillage territorial et seigneurial à la fin du haut Moyen Âge 91
1. Identifier les cadres des pouvoirs locaux 92
a. Les cadres territoriaux mentionnés au IXe siècle 93
b. Raisonner à l'échelle locale : les cadres de la plebs 97
2. Les élites du haut Moyen Âge : quels pouvoirs pour quels personnages ? 103
a. Identifier les élites dans les sources écrites : machtierns, seniores, nobiles viri, ect. 104
b. Le pouvoir des élites locales 107
c. Quantification et localisation des élites 108
3. Les résidences élitaires du haut Moyen Âge : questions d'identification et de formes 110
a. Les résidences des élites : du texte à la localisation 110
b. Les sites fortifiés du haut Moyen Âge : quelques données sur des habitats élitaires 113
4. Un espace structuré 121
c. L'occupation du territoire avant la création des grandes seigneuries 121
d. Les éléments structurants du territoire avant le XIe siècle 125
Conclusion de la première partie 130

- PARTIE II -

LE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX CASTRAUX MAJEURS : UNE NOUVELLE ORGANISATION DES POUVOIRS ENTRE LE XIE ET LE XIIE SIÈCLE 133

Chapitre 4 : Un pouvoir au cœur du Vannetais : l'organisation du domaine ducal 135
1. Le domaine ducal jusqu'au XIIe siècle 137
a. Les marques de la présence ducale sur le littoral 137
b. Les implantations monastiques littorales, témoins indirects de la forte présence ducale 140
c. Vannes au cœur du domaine ducal 143
2. Essor et stabilisation du domaine ducal au XIIIe siècle 145
a. Ploërmel et la création de la sénéchaussée 145
b. L'implication ducale sur l'est du littoral Vannetais 150
c. L'extension du domaine aux dépends des seigneuries voisines 154
3. Places-fortes et résidences ducales dans l'ancien Vannetais 158
a. Le maintien d'une place forte littorale : le contrôle d'Auray 158
b. Deux résidences ducales à l'est du Vannetais : Muzillac et l'Isle 160
c. L'émergence des résidences de plaisance 164
Chapitre 5 : Une cité à la tête des réseaux : Vannes, siège des pouvoirs ducal et episcopal 171

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

1. Vannes dans ses remparts (XIIe-XIIIe siècles) 172
a. Des sources lacunaires 172
b. Les fortifications de la cité : Vannes dans ses remparts 175
2. L'organisation de l'espace *intra-muros* : la division entre les pouvoirs 191
a. La prédominance du pouvoir épiscopal : l'évêque au cœur de la ville close 191
b. Le château de La Motte : résidence ducale 193
c. La répartition des espaces dans la ville de Vannes 195
Chapitre 6 : La mise en place de nouvelles entités politiques : naissance, développement et recomposition des espaces seigneuriaux entre le Xe et le XIIIe siècle 199
1. La multiplication des seigneuries dans le Vannetais : origines et contenu des fiefs entre le XIe et la fin du XIIIe siècle 202
a. Rieux 203
b. Elven et Largoët 208
c. Hennebont et le Kemenet-Héboé 211
d. Rochefort 219
e. Muzillac 223
f. Malestroit 225
g. Lanvaux 228
h. Kaër 232
2. Au nord du Vannetais : origine et développement des vicomtés de Porhoët et de Rohan jusqu'au XIIIe siècle 235
a. Origines de la vicomté de Porhoët 235
b. La séparation du Porhoët et du Rohan au XIIe siècle 242
c. Le destin des lignées de Porhoët et de Rohan de 1110 à 1250 245
d. Étendue et contenu des seigneuries de Porhoët et de Rohan 252
Chapitre 7 : L'affirmation des lignages châtelains dans le paysage 267
1. L'émergence des seigneuries châtelaines : aperçu de la mise en place du réseau castral d'après les sources écrites 268
a. Approche lexicographique du phénomène castral dans le Vannetais et Porhoët : usage et sens des mots 268
b. L'affirmation du pouvoir : contrôler la fortification 279
2. Bilan des implantations castrales du XIe au XIIIe siècle d'après les sources écrites 287
a. Les châteaux dans le Vannetais 287
b. Le réseau castral du Porhoët et du Rohan 290
3. Asseoir son pouvoir : le choix du chef-lieu de seigneurie 295
a. Le choix de la continuité 295
b. Des sites castraux établis dans un terroir occupé avant le Moyen Âge central 309
c. Des recompositions : sites nouveaux et sites déclassés 319
4. Implantation et forme du château 326

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

a. Les aménagements d'éperons *327*
b. Les sites de rebord de plateau et de fonds de vallée *332*
Conclusion de la deuxième partie *337*

- PARTIE III -

LA DENSIFICATION DU PAYSAGE CASTRAL DU XIE AU XIIIE SIÈCLE : LA DIFFUSION DE NOUVEAUX CADRES D'HABITAT FORTIFIÉ 339

Chapitre 8 : La complexification du réseau castral : identifier, nommer et dénombrer les nouvelles formes résidentielles (XI^e^-XII^e^ siècles) 341

1. L'émergence de nouveaux groupes sociaux dans les textes : vassaux et chevaliers bretons du XIe au XIIIe siècle 343

a. Miles, dominus : une réalité sociale difficile à définir *343*
b. Établir un lien entre la nouvelle classe chevaleresque et les sites fortifiés *346*

2. Définition des objets archéologiques : quelles fortifications entre le Xe et le XIIIe siècle ? 347

a. La motte : un modèle aux multiples visages *347*
b. L'enceinte *349*
c. Entre « manoir » et « maison forte » : le manoir fortifié *350*
d. D'autres formes de fortification ? *351*

3. Quantifier, qualifier et cartographier le phénomène castral : problèmes de terminologie et d'usage 355

a. Bilan du dénombrement *355*
b. Qualifier le phénomène castral *358*
c. Cartographie des sites : conventions et limites de la démarche *362*

Chapitre 9 : Analyse morphologique des résidences fortifiées : forme et organisation des sites à motte 367

1. Analyse morphologique des structures fossoyées : le cas des mottes 369

a. Analyse des tertres *369*
b. Dénombrement et morphologie des basses-cours *376*
c. Les éléments défensifs *380*

2. Éléments bâtis des sites à motte 384

a. Bilan des interventions archéologiques (1850-2000) *385*
b. Identification des bâtiments associés aux mottes par l'analyse microtopographique *393*

3. La diffusion des fortifications de terre : étude de la répartition et des usages 402

a. Analyse cartographique des mottes antérieures au XIIIe siècle *402*
b. La motte : site castral, « château misérable » ou dernier symbole de la seigneurie ? *409*

Chapitre 10 : Vivre noblement sans motte au Moyen Âge : diversité des formes résidentielles aristocratiques 413

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

1. La difficile question des enceintes : résidence noble ou petite fortification rurale ? 415
a. De la difficulté à identifier les enceintes médiévales 415
b. Forme, datation et usage des enceintes 418
2. Vivre sans motte au XIIIe siècle : la question du manoir 431
a. Vers la fin des mottes : évolution des formes résidentielles 431
b. Les textes du Vannetais et du Porhoët : des seigneurs sans motte au XIIIe siècle, indice du développement manorial ? 440
3. La forme du manoir à la fin du XIIIe siècle : habitat ouvert ou fortification ? 445
a. La naissance du manoir : études sur les premières formes manoriales 445
b. Le manoir sans sa motte : identification des critères morphologiques du manoir avant le XIVe siècle 446
c. Forme des sites du Vannetais et du Porhoët : des manoirs fortifiés ? 450
Conclusion de la troisième partie 456

- PARTIE IV -

LES RÉSIDENCES ARISTOCRATIQUES DANS LEUR ENVIRONNEMENT : IMPACT DE LA FORTIFICATION SUR LA STRUCTURATION DES TERRITOIRES 459

Chapitre 11 : Implantation seigneuriale et gestion des ressources naturelles : l'exemple des forêts et de l'eau 461

1. Forêts et bois, des espaces de réaffirmation du pouvoir seigneurial 463
a. Les forêts et leurs détenteurs au Moyen Âge 465
a. Délimiter les espaces forestiers : apports des textes et de la toponymie à la cartographie des forêts seigneuriales 471
b. Maîtriser et gérer les espaces forestiers 481
1. Usages et maîtrise des cours d'eau au sein de la seigneurie : de l'opportunité à l'émergence d'une nouvelle économie seigneuriale 494
a. Utiliser l'eau autour du château : nécessité défensive ou opportunité ? 494
b. La diffusion du moulin : un marqueur économique de la domination seigneuriale 498
c. Aménagement et usages des moulins 508

Chapitre 12 : Site castral et polarisation du peuplement : impact des résidences aristocratiques dans la formation du réseau urbain 515

1. L'émergence de nouveaux centres urbains 517
a. Un réseau hérité de l'Antiquité très restreint 517
b. Identification des agglomérations castrales bretonnes 521
2. Schémas de développement des agglomérations autour des sites castraux 528
a. Les agglomérations polynucléaires 529
b. Les agglomérations mononucléaires 545

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

3. L'affirmation urbaine : moyens et conséquences des politiques seigneuriales 549
a. Implantation des établissements religieux au sein du maillage urbain 549
b. Les clés de l'essor urbain : l'Église, le château, le marché et la route 559
c. Quelques cas d'échec de l'agglomération 576
4. Le cas exceptionnel de Vannes 584
a. Le développement économique de Vannes 585
b. Vannes et l'Église : les témoins de l'expansion urbaine 591
Conclusion de la quatrième partie 598
CONCLUSION GÉNÉRALE 601

ANNEXES 611
Annexe n° 1 : Carte des communes actuelles relevant de l'étude 613
Annexe n° 2 : Mention des *plebes* situées dans l'aire d'étude ou sur ses marges du IXe au Xe siècle d'après le cartulaire de Redon. 614
Annexe n° 3 : Liste des ducs de Bretagne 617
Annexe n° 4 : Lignages 618
4-1 : Porhoët 618
4-2 : Rohan 619
4-3 : Lanvaux 620
4-4 : Hennebont 621
4-5 : Rieux 622
4-6 : Rochefort 623
4-7 : Elven 624
4-8 : Muzillac 625
4-9 : Malestroit 626
4-10 : Beaumer 627
4-11 : Bodégat 628
Annexe n° 5 : Tableau récapitulatif des mentions de résidences aristocratiques dans les actes des XIe-XIIIe siècles. 629

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE 635
1. Sources manuscrites 635
2. Sources imprimées 638
3. Bibliographie générale 640
4. Rapports de prospection et de fouilles 681
5. Notices BRGM 686
TABLE DES FIGURES 689
TABLE DES MATIÈRES 693

Jeanneret, Lucie. L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles) - 2016

L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (Xe-XIIIe siècles)

Les recherches menées ont pour but d'étudier les processus de mise en place des réseaux castraux ainsi que l'impact des résidences fortifiées sur la mise en place et la gestion des nouveaux territoires seigneuriaux émergents au Moyen Âge. L'inventaire réalisé des sites fortifiés et fossoyés des Xe-XIIIe siècles conservés dans les anciens comtés de Vannes et de Porhoët permet d'éclairer ces questions. L'investissement du pouvoir comtal puis ducal sur le littoral notamment montre ainsi les modalités d'affirmation des grands aristocratiques sur leur territoire. L'émergence de nouveaux lignages est manifeste dès le XIe siècle. En marge des possessions ducales, s'implantent alors des vicomtés majeures : celle de Porhoët au Xe siècle, puis celle de Rohan au XIIe siècle au plus tard. L'émergence de ces deux grandes entités entraîne de nombreuses recompositions politiques durant trois siècles et c'est finalement tout le processus d'émergence d'une seigneurie qui peut être perçue au travers de la gestion des fortifications. L'inventaire révèle également la grande multiplicité des sites fossoyés, tant dans leur forme que dans leurs usages. Ceux-ci sont des résidences des lignages nobles qui se multiplient à partir du XIIe siècle et présentent des caractères architecturaux multiples qui sont détaillés ici. Ils participent, à leur échelle, à la gestion et au maillage territorial mis en place par les seigneurs châtelains. La documentation écrite et archéologique, complétée par une analyse cartographique, révèle alors une période de gestation des réseaux, castraux et urbains, avant une stabilisation à partir de la fin du XIIIe siècle.

MOTS-CLÉS : fortification, château, motte, manoir, enceinte, *castrum*, seigneurie, vicomté, territoire, peuplement, ville, Bretagne.

Fortified sites in the ancient counties of Vannes and Porhoët : structuration of powers and settlements in the Middle Ages (10th-13th centuries)

This research aims to study the establishment process of castral networks and the impact of fortified residences on the establishment and management of new emerging feudal territories in the Middle Ages. The inventory of moated and fortified sites of the Xth to XIIIth centuries, preserved in the former counties of Vannes and Porhoët, sheds light on these questions. The involvement of the power of earls and dukes on the coast shows the affirmation of the great aristocratic manner on their territory. The emergence of new lineages is evident from the XIth century. On the sidelines of the ducal possessions, then implanted major viscounties : the viscounty of Porhoët during the Xth century, and the viscounty of Rohan, in the XIIth century at the latest. The formation of these two great entities leads to many political realignments during three centuries and it is finally the whole process of emergence of a lordship which can be perceived through the management of fortifications. The inventory also reveals the great multiplicity of moated sites in both their form and their uses. These are the residences of noble lineages that multiply from the XIIth century and have several architectural features, which are detailed here. They participate, to their scale, to management and territory network set up by the lords. Archives and archaeological documentation, completed by a mapping analysis, reveals a period of network gestation, both castral and urban, before a stabilization, starting in the late thirteenth century.

KEYWORDS : fortification, castle, motte, moated sites, strong-house, manor, *castrum*, lordship, viscounty, territory, settlements, town, Brittany.

Laboratoire d'Archéologie et d'Histoire Merlat
Université Rennes 2
Place du recteur Henri Le Moal
CS 24307
35043 Rennes Cedex